

SÉNAT

TABLE NOMINATIVE

SESSIONS DE 1985

A

ABADIE (François), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

AILLIERES (Michel d'), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de port (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 151 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat) [n° 202 (85-86)] (12 décembre 1985) - *Traités et conventions*.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, ensemble une annexe [n° 148 (85-86)] - (18 décembre 1985) - En remplacement de M. Michel Crucis, rapporteur - Discussion générale (p. 4161) : accord signé à Bonn le 13 septembre 1983 ; inclusion dans son champ d'application de la Manche - Modalités d'application et de répartition des dépenses annuelles - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat) [n° 151 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4164) : installation définitive à Paris du siège d'Eutelsat - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

ALDUY (Paul), sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

– Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

– Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - *Relations culturelles [n° 99, tome III (85-86)] (21 novembre 1985)*.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 3 (p. 601) : son amendement n° 67, soutenu par M. Daniel Hoeffel : éligibilité au fonds de compensation de la TVA des investissements exécutés par un mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale ; retiré au profit de l'amendement n° 19 de M. Robert Laucournet, rapporteur (investissements exécutés par le mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale considérés comme réalisés directement par cette collectivité et inscrits en recettes et dépenses dans les comptes de celle-ci).**

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3597) : son intervention présentée par M. Claude Mont.

ALLONCLE (Michel), sénateur de la Charente (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 152 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe) [n° 202 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe)** [n° 152 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4156, 4157) : création par un accord du 19 novembre 1984 de la société interaméricaine d'investissement en complément de la banque interaméricaine de développement - Spécialisation géographique et sectorielle ; vocation d'aide au développement ; prédominance des Etats-Unis, amélioration de la représentation des pays d'Amérique latine et élargissement de la représentation des Etats non américains - Absence de garantie sur la reconnaissance de la France en qualité d'Etat à part entière de la région latino-américaine par ses départements de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe - Réserves dont est assorti l'avis favorable de la commission à ce projet de loi.

ALLOUCHE (Guy), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 785) : inconvénients du scrutin majoritaire uninominal à deux tours - Refus des constituants de 1958 d'inscrire les

dispositions relatives au mode de scrutin dans la Constitution - Modification du mode de scrutin souhaitée par le parti socialiste depuis 1971 et par de nombreux responsables politiques de l'opposition actuelle - Equité, justice et transparence de la représentation proportionnelle départementale - Dépôt d'une question préalable par la commission des lois - (p. 786) : récente signature d'un protocole d'accord de gouvernement, entre le RPR et l'UDF, visant au rétablissement du mode de scrutin majoritaire - Modification du mode de scrutin proposée par tous les candidats de gauche aux élections législatives de 1981 - Autonomie parlementaire - Sous réserve de quelques détails techniques, représentation proportionnelle admise par le mouvement des radicaux de gauche et le parti communiste - Bilan apocalyptique dressé par M. André Fosset sur les actions engagées depuis 1981 - Introduction de la proportionnelle prévue dans le programme commun de gouvernement signé en 1972 - Justice et équité de ce mode de représentation - Modification du mode de scrutin envisagée par M. Alain Peyrefitte en 1977 - (p. 787) : nouveaux rapports entre le député et les électeurs - Disproportion actuelle entre les circonscriptions - Cadre départemental retenu ne nécessitant aucun redécoupage - Augmentation du nombre des députés en raison de l'accroissement démographique et de la nécessité d'une meilleure représentation des départements les moins peuplés - Diminution du nombre des députés de Paris - Equilibre au sein du Congrès - Récente augmentation des effectifs sénatoriaux - Contrôle préalable du Conseil constitutionnel sur les lois organiques modifiant le nombre des députés et des sénateurs - (p. 788) : modification du collège électoral des sénateurs - Absence de protestation lors des augmentations récentes du nombre des conseillers généraux et des conseillers municipaux - Alliances entre certains membres de l'opposition et l'extrême droite - Projet conforme à la Constitution - Respect des institutions de la Vème République - Evoque différents propos tenus par MM. Chirac, Giscard d'Estaing et Barre, relatifs aux liens entre le mode de scrutin et les institutions de la Vème République - Stabilité gouvernementale - Majorités de coalition - (p. 789) : représentation proportionnelle et décentralisation - Pouvoirs nouveaux confiés aux élus locaux, départementaux et régionaux - Fonctions et rôle de l'élu national - Instabilité gouvernementale sous la IVème République - Régime des partis refusé en apparence par l'opposition - Election de certains sénateurs à la proportionnelle - Regrette le dépôt d'une question préalable par la commission des lois - Considère le vote négatif de la majorité sénatoriale non comme un refus mais comme un vote de circonstance.

– **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 785 à 789).

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - **Question préalable** (p. 824, 825) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Substitution du scrutin proportionnel au scrutin majoritaire dans la logique de la modernisation de la vie politique - Scrutin proportionnel juste et équitable - Représentation proportionnelle en vigueur dans la plupart des grandes démocraties européennes - Représentation des minorités.

– **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - **Question préalable** (p. 827) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1018) : élection des conseillers régionaux au suffrage universel - Loi de

décentralisation du 2 mars 1982 - Référence à la loi de 1972 - Rôle de la région - Mode de scrutin ; proportionnelle départementale avec seuil de participation à la répartition des sièges de 5 % ; répartition des sièges à la plus forte moyenne - Action de la majorité sénatoriale - (p. 1019) : scrutin de liste - Cadre départemental - Simultanéité des élections régionales et législatives - Action de l'opposition - Vote favorable du groupe socialiste - Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral (p. 1024) : se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de M. Michel Giraud, rapporteur (élection des conseillers régionaux dans chaque département au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; seuil de participation à la répartition des sièges ; règle de la plus forte moyenne) - Art. L. 337 (suite) (p. 1025, 1026) : son amendement n° 20, soutenu par M. Michel Moreigne : modalités de détermination de l'effectif des conseils régionaux et de la répartition des sièges ; nombre minimal de conseillers régionaux par région ; rejeté - Son amendement n° 21 : nombre de conseillers régionaux et modalités de répartition des sièges ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1032) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce projet de loi amendé par la commission des lois.

- Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1409) : se déclare opposé à la motion référendaire déposée par la majorité sénatoriale - Souveraineté nationale - Ordonnance de 1958 donnant pouvoir législatif au Gouvernement - Découpage électoral - Controverse sur l'applicabilité de l'article 11 de la Constitution à ce projet - Représentation proportionnelle - Référendum - Respect des institutions de la Ve République - Mode de scrutin régi par une loi ordinaire - (p. 1410) : fidélité du parti socialiste à ses engagements - Proposition de loi constitutionnelle examinée ce jour par la commission des lois et tendant à garantir la stabilité du régime électoral des assemblées parlementaires - Se déclare opposé à la procédure parlementaire engagée par la majorité sénatoriale : question préalable, motion référendaire - (p. 1413) : défauts du scrutin majoritaire - Découpage électoral - Projet répondant à une promesse de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République - (p. 1416) : nombreux découpages électoraux depuis 1981.

- Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux - Nouvelle lecture [n° 374 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1418) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Projet dénaturé par l'amendement sénatorial relatif à la modification du mode d'attribution des sièges - Modification du nombre des conseillers régionaux du Limousin.

- Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 372 (84-85)] - (25 juin 1985) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1675, 1676).

- Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 373 (84-85)] - (25 juin 1985) - Discussion générale (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1675) : modification du mode de scrutin relatif à l'élection des députés conforme aux engagements du Gouvernement - Adoption, en première lecture, d'une question préalable par la majorité sénatoriale - Dépôt en seconde lecture d'une motion référendaire - Représentation proportionnelle, simple, juste et équitable - Souveraineté nationale - Représentation proportionnelle implicitement admise par l'opposition ; désignation des candidats en cours au sein du RPR et de l'UDF - (p. 1676) : incohérence des formations de l'opposition, promptes à désigner leurs candidats pour les prochaines élections législatives - Rappelle le dépôt, par certains membres de la majorité sénatoriale, de nombreuses propositions de loi analogues au texte en examen - Stabilité gouvernementale - Liens entre le mode de scrutin et la

Constitution - Recours au référendum - Redécoupage des circonscriptions et partant, augmentation du nombre des députés - Favorable à la non-intervention du Sénat sur les textes relatifs au mode d'élection des députés - Question préalable (p. 1678) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la motion n° 8 de M. Jacques Larché, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- Question au Gouvernement : statistiques sur le chômage - (14 novembre 1985) (p. 3073) : controverse sur les statistiques du chômage ; question sur les causes de la stabilisation de ce dernier depuis quelques mois.

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (Loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (titre premier et articles 66 et 67) [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Après l'art. 23 bis (p. 1320) : soutient l'amendement n° 83 de M. Jean Chérioux (possibilité pour des salariés du régime général de racheter leurs périodes de cotisations au régime maladie, maternité des étudiants).

- Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Deuxième lecture [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1672) : abstention du groupe du RPR lors du vote sur ce texte.

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

ANDRIEU (Jean), rapporteur de la section des affaires sociales du Conseil économique et social.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985)

- Rapporteur du Conseil économique et social - Discussion générale (p. 2820) : conditions d'adoption de l'avis du Conseil économique et social en juin 1985 - Opposition du groupe de la CGT-Force ouvrière face au risque d'extinction à terme de la voie d'accès aux lycées d'enseignement professionnel, LEP, à l'issue de la classe de cinquième et la prolongation de la durée des études professionnelles - Abstention des groupes des entreprises privées, de l'agriculture, de l'artisanat et du groupe de la CGT - Crainte de marginalisation de la filière professionnelle nouvelle - Modernisation face aux mutations technologiques de la révolution électronique - Stratégies de formation ; interconnexion des filières de formation - Niveau de formation des jeunes - Diversification des « formes d'excellence » souhaitée par le Collège de France - Technologie - Restructuration de la filière professionnelle - Brevet d'études professionnelles, BEP, et bac professionnel - Emploi - (p. 2821) : industrie électronique et informatique - Qualifications de niveau V, IV, III et II - Liaisons entre l'école et l'entreprise - Instituts universitaires de technologie, IUT - Apprentissage - Formation d'ingénieurs - Loi du 26 janvier 1984 - Création d'universités de technologie - Aide sociale en faveur de la scolarité des jeunes - Formation des jeunes.

ARTHUIS (Jean), sénateur de la Mayenne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre du Haut Conseil du secteur public (art. 53 de la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982) (29 juin 1985) (p. 1880).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant allègement de la taxe professionnelle [n° 278 (84-85)] (10 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 237 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 287 (84-85)] (15 mai 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 392 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée [n° 398 (84-85)] (20 juin 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée [n° 435 (84-85)] (27 juin 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Proposition de loi relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises agricoles [n° 489 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, J.O. Débats du 2 octobre 1985) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 114 (85-86)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 140 (85-86)] (4 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 184 (85-86)] (11 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 209 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à

l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 227 (85-86)] (17 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 249 (84-85)] - (22 mai 1985) - Art. 2 (p. 639) :** se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (diminution et suppression de la limite des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle).

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 652) :** condition juridique des petites entreprises individuelles - Responsabilité du patrimoine de l'entrepreneur en cas de faillite - Elaboration d'un statut de l'entreprise personnelle - Caractère incomplet de ce dispositif - Absence de mesures d'ordre fiscal et social - Contrat de société - Monde agricole - Protection du patrimoine familial de l'entrepreneur individuel - Principe de l'unicité du patrimoine lié à la personnalité de chaque sujet de droit - Rejet de la formule du patrimoine d'affectation - Rapport de M. Jean-Denis Bredin - Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Cas des sociétés nationalisées dont l'Etat est l'actionnaire unique - Usages bancaires et limitation théorique de la responsabilité - Principe de la technique sociétaire - Fusion de la société unipersonnelle dans le moule juridique de la société à responsabilité limitée, SARL - SARL à associé unique - (p. 653) : environnement économique - Suppression de l'interdiction pour une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une société unipersonnelle - Interdiction pour les SARL unipersonnelles de devenir associées uniques de plusieurs sociétés unipersonnelles - Allègement des contrôles - Cas des conventions passées en l'absence de commissaire aux comptes autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - Suppression du formalisme inutile - Dépôt d'amendements relatifs au statut de l'entrepreneur - Taux d'enregistrement pour les cessions de parts sociales - Dispositions relatives au régime fiscal de la société unipersonnelle dans la loi de finances pour 1986 - Option en faveur de l'imposition des sociétés de personnes ou des SARL de famille pour les SARL unipersonnelles - Applicabilité du régime de report d'imposition des plus-values afférentes aux immobilisations non amortissables apportées à la société pour les SARL sur simple option - Régime applicable à la cession de la totalité des parts d'une SARL - Conséquences fiscales de la vente des parts d'une SARL à associé unique - Exonérations et réductions de taxe professionnelle - Statut du gérant - Discrimination entre les gérants majoritaires de SARL et les présidents-directeurs généraux de sociétés anonymes - (p. 654) : choix du régime d'imposition - Incidences de la suppression de la discrimination entre le gérant minoritaire et le gérant majoritaire ; possibilité d'assujettissement au régime général de sécurité sociale sous réserve d'une option pour un régime de travailleur indépendant - Aggravation du déséquilibre démographique des régimes des travailleurs indépendants - Uniformisation des différents régimes de protection sociale - Situation du régime général des salariés ; Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale, CANCAVA - Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce, Organic - Statut de conjoint collaborateur pour le conjoint du gérant associé unique - Ouverture sur le monde agricole - Techniques de limitation de la responsabilité des entrepreneurs individuels - Situation de l'agriculture française - Progression des coûts et érosion des prix - Sort des exploitants agricoles - Protection du patrimoine familial de l'exploitant - Redressement économique de l'exploitation - Responsabilisation de l'environnement et des tiers - Définition d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée - Inclusion des exploitants agricoles dans le champ d'application des procédures du redressement et de la liquidation judiciaires - Sociétés unipersonnelle ou pluripersonnelle - Référence à la loi du 22 décembre, 1979

- Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Extension à l'agriculture des procédures de la faillite - Association française de droit rural - Rapport de M. Gérard Gouzes intitulé « Tradition et modernité de l'agriculture » - Nécessité de définition d'un règlement judiciaire adapté aux spécificités de l'agriculture - (p. 655) : définition de la cessation de paiement - Intérêt du Sénat pour les problèmes agricoles - Situation économique - Champ d'application du projet de loi - Professions libérales - Lacunes de la législation face à l'impératif de redressement économique - Protection du patrimoine familial des travailleurs indépendants - Evolution des tribunaux de commerce - Dépôt d'amendements - Art. 1 (p. 663) : ses amendements n° 1 : modalités de constitution de la société ; et n° 2 : possibilité de constitution par un acte de volonté d'une seule personne ; adoptés - Art. 2 (p. 664) : son amendement n° 3 : situation de société à associé unique, du fait de la volonté d'une personne ayant constitué sa société, ou du fait de la disparition des autres associés ; pouvoirs de l'associé unique ; retiré - Accepte l'amendement n° 42 de M. Michel Crépeau, ministre (pouvoirs de l'associé unique) - Après l'art. 2 (p. 665) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Philippe François (possibilité pour l'associé unique d'une société d'en être le gérant) - Art. 3 : ses amendements n° 4 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'applicabilité des dispositions afférentes au fonctionnement des sociétés ne comportant qu'un seul associé dans un délai maximum d'un an après la réunion des parts ; et n° 5 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'impossibilité pour une personne physique d'être associé unique de plus d'une société à responsabilité limitée et aux cas de dissolution des sociétés irrégulièrement constituées ; adoptés - Art. 4 (p. 666) : son amendement n° 6 : responsabilité des associés apporteurs en nature ; retiré - Accepte l'amendement n° 43 de M. Michel Crépeau, ministre (statuts et évaluation des apports en nature ; cas d'absence de recours obligatoire à un commissaire aux apports ; responsabilité à l'égard des tiers de la valeur attribuée aux apports en nature lors de la constitution de la société) - Après l'art. 4 : son amendement n° 7 : apports en nature correspondant à des augmentations de capital et absence d'intervention obligatoire d'un commissaire aux apports ; adopté - Art. 6 (p. 667) : son amendement n° 8 : soumission des conventions conclues par un gérant non associé à l'approbation préalable de l'assemblée en cas d'absence de commissaire aux comptes ; adopté - Après l'art. 6 (p. 668) : son amendement n° 9 : inapplicabilité de la procédure de contrôle des conventions passées par un gérant ou un associé avec la société lorsqu'elle porte sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs de l'associé unique ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 11 : suppression de cet article relatif au cas de réduction du capital ; adopté - Art. 10 bis (p. 669) : son amendement n° 12 : suppression de cet article relatif à la compétence des juridictions civiles pour les sociétés à responsabilité limitée dont l'objet est une exploitation agricole ; adopté - Après l'art. 10 bis : son amendement n° 38 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Titre II - Dispositions diverses d'ordre social et financier relatives aux entrepreneurs » ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 21 - Son amendement n° 13 : suppression de la distinction entre les gérants minoritaires et les gérants majoritaires de SARL au regard de leur régime d'imposition ; faculté pour les gérants de SARL ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes d'assujettissement à l'impôt sur le revenu ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 670) : ses amendements n° 15 : report d'imposition ou de réintégration échelonnée des plus-values constatées lors des apports en nature faits aux sociétés à responsabilité limitée ; et n° 16 : applicabilité du régime d'imposition particulier pour les SARL dites de famille aux sociétés unipersonnelles ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 671) : ses amendements n° 17 : proposition du droit fixe comme droit d'epregistrement ; n° 18 : maintien du bénéfice de l'exonération à la société personne morale lorsque les conditions exigées continuent

d'être remplies ; et n° 19 : maintien de la réduction de la base d'imposition dont peut bénéficier un artisan ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 672) : ses amendements n° 20 : principe de l'affiliation des gérants de SARL au régime général de la sécurité sociale pour les risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage, de maternité ainsi que pour les accidents du travail et les maladies professionnelles ; faculté pour les gérants d'opter pour un régime de travailleurs indépendants ; et n° 21 : extension au conjoint du gérant associé unique d'une SARL du statut de conjoint collaborateur et possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse gérée par un régime de non-salariés ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Rapporteur - Après l'art. 10 bis (suite) (p. 681) : son amendement n° 38 : insertion d'une nouvelle division : « Titre II : Dispositions diverses d'ordre social et financier relatives aux entrepreneurs » ; retiré - Regret de l'utilisation systématique par le Gouvernement de l'article 40 au cours du débat de la veille - (p. 682) : son amendement n° 22 : création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée ; adopté - Concertation des sénateurs avec les milieux agricoles - Volonté d'étendre aux exploitants agricoles la possibilité de dissocier sous forme de société les différents éléments de leur patrimoine ; souci de faciliter la transmission de l'exploitation ; respect du statut du fermage et du contrôle des structures - Dispositions réservant la constitution de ce type de société à un exploitant agricole actif - (p. 685) : son amendement n° 23 : régime fiscal de l'augmentation du capital d'une société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée ; retiré - Son amendement n° 39 : création d'une division nouvelle : « Titre II : De la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée » ; adopté - (p. 686) : son amendement n° 24 : extension à l'exploitation agricole du champ d'application de la loi du 25 janvier 1985 sur le redressement économique et la liquidation judiciaire ; adopté - Endettement des exploitants agricoles ; système de procédure collective dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, en application d'une loi du 1^{er} juin 1924 - Son amendement n° 40 : insertion d'une nouvelle division : « Titre III : Du redressement et de la liquidation judiciaires en agriculture » ; adopté - Intitulé (p. 687) : son amendement n° 41 : « Projet de loi relatif à l'entreprise individuelle à responsabilité limitée » ; retiré - **Coordination (p. 688) :** son amendement n° 46 : insertion après l'article 1 d'un titre additionnel : « Titre I : De l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 689) :** institution d'une barrière entre le patrimoine familial et le patrimoine personnel.

- **Question au Gouvernement : conventions de développement culturel en 1985 - (23 mai 1985) - (p. 701, 702) :** lettre du directeur du développement culturel accompagnée d'une liste de communes et de départements assortie de leur appartenance politique - Question sur l'impartialité des décisions prises.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Deuxième lecture [n° 392 (84-85)] - (25 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1653) :** extension aux agriculteurs de ce projet initialement conçu pour les commerçants et les artisans - Rejet par l'Assemblée nationale de la proposition sénatoriale tendant à rendre applicables à l'agriculture les procédures de redressement et de liquidation judiciaires - Divergences significatives entre les deux assemblées - Concept de « société à associé unique » - Exclusion du champ de la procédure de contrôle a posteriori de certaines conventions passées par un gérant ou un associé avec la SARL - Portée de l'assimilation des sociétés unipersonnelles aux SARL - Levée de certaines interdictions relatives à l'association d'une personne physique avec une SARL unipersonnelle - Limitation des avantages fiscaux et sociaux - Ambiguïté quant à la possibilité pour une personne d'exercer une activité dans le cadre d'une SARL unipersonnelle et une ou plusieurs

autres activités hors du cadre sociétaire - Fonctionnement des SARL unipersonnelles - (p. 1654) ; rétablissement de l'article 4 bis étendant la procédure d'évaluation des apports en nature applicable à la constitution du capital à l'augmentation du capital d'une SARL - Suppression de la clause frappant de nullité les conventions conclues entre un associé unique et la société unipersonnelle, en l'absence de commissaire aux comptes - A l'initiative du Sénat, institution d'une nouvelle forme de société : la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée - Concertation avec les instances professionnelles agricoles - Divergences avec l'Assemblée nationale sur le titre premier relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL, destinée au commerce, à l'artisanat et aux services - Statut de l'EURL permettant d'établir une barrière juridique entre le patrimoine familial et le patrimoine professionnel - Art. 3 (p. 1655) : ses amendements n° 1 : assouplissement de la transition entre la SARL pluripersonnelle et la SARL unipersonnelle ; et n° 2 : suppression des dispositions interdisant à une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une SARL unipersonnelle et à une SARL d'avoir pour associé unique une autre SARL composée d'une seule personne ; adoptés - Art. 4 bis (p. 1656) : son amendement n° 3 : rétablissement de cet article relatif à l'évaluation des apports en nature en cas d'augmentation de capital d'une SARL ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 4 : conventions conclues par un gérant non associé soumises à l'approbation préalable de l'assemblée, s'il n'existe pas de commissaire aux comptes ; adopté - Art. 6 bis (p. 1657) : son amendement n° 5 : suppression des dispositions de cet article interdisant, à peine de nullité, la conclusion de conventions spéciales entre la société et l'associé unique gérant, en l'absence de commissaire aux comptes ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif à l'approbation des comptes par l'associé unique ; adopté - Art. 10 ter (p. 1658) : son amendement n° 13 : suppression des dispositions de cet article réservant aux seules personnes physiques la faculté de créer une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, uni ou pluripersonnelle ; adopté - Art. 10 ter-1 : accepte l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel (objet de l'exploitation agricole à responsabilité limitée) - (p. 1659) : accepte l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel (suppression des dispositions de cet article concernant les limitations à la surface mise en valeur par une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Art. 10 ter-2 : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - Son amendement de coordination n° 17 ; adopté - Art. 10 ter-3 (p. 1660) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Michel Sordel (apports d'immeubles à l'EARL limités aux immeubles non bâtis appartenant aux sociétaires exploitants).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 435 (84-85)] - (28 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1812, 1813) : son intervention, présentée par M. Charles Jolibois.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2911) :** opposition du Gouvernement à supprimer les contrôles bureaucratiques à l'égard des entreprises - Libération des prix par le gouvernement Barre - Effets du contrôle des prix sur les difficultés des entreprises françaises face à la concurrence - (p. 2912) : conséquences du blocage des prix des services publics communaux et départementaux sur la pression fiscale locale - Arrêtés d'exemption de certaines ententes lorsqu'elles contribuent au progrès économique - Rattachement des pratiques discriminatoires à la notion de dépendance économique - Loi Royer - Renforcement du rôle de la commission de la concurrence - Baux commerciaux - Liberté des prix - Favorable aux amendements déposés par la commission des affaires économiques - (p. 2915) : forte imprégnation dirigiste de l'économie depuis la Libération - Libération des prix.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 114 (85-86)] - (10 décembre 1985) -**

Rapporteur - Discussion générale (p. 3728) : fixation du coefficient de renouvellement des baux commerciaux ; demande le retour au régime de liberté de négociation entre les parties - (p. 3729) : demande la suppression du plafonnement de l'évolution des loyers des locaux à usage professionnel, des garages et des locations saisonnières - Extension du crédit-bail à l'acquisition des fonds de commerce ; mesure destinée à faciliter la transmission des entreprises commerciales et artisanales ; avis favorable à ce système malgré ses limites - Problème de l'évaluation et du contenu du fonds de commerce - (p. 3730) : nécessité de mesures fiscales d'accompagnement prises par voie législative ; impossibilité d'amortir fiscalement le fonds de commerce - Difficulté du traitement comptable des opérations de crédit-bail selon les prescriptions du plan comptable révisé français ; comparaison avec la pratique internationale - Régime des droits d'enregistrement : nécessité d'éviter une double taxation en raison de l'intervention d'un établissement prêteur - Extension éventuelle de l'objet des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie, Sicomi - Inadaptation des règles du statut de la location-gérance : aspect dissuasif de la règle de solidarité du bailleur avec le gérant ; jeu d'une clause éventuelle d'échelle mobile figurant dans le contrat de location-gérance - (p. 3731) : inadaptation du droit social au crédit-bail - Propose d'adopter ce projet de loi sous le bénéfice des amendements de la commission.

Suite de la discussion - (11 décembre 1985) - Rapporteur - Après l'art. 2 (p. 3740) : son amendement n° 1 : abrogation de l'article 23-6 du décret, réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ; adopté - Art. 3 (p. 3742) : son amendement n° 2 : suppression de la possibilité offerte aux propriétaires d'un fonds de commerce de se porter locataires de celui-ci, alors qu'il aurait été repris par un organisme de crédit-bail ; adopté - Art. 5 et 6 (p. 3742 et 3743) : ses amendements n° 3 et n° 4 : suppression de ces articles relatifs au plafonnement de l'évolution des loyers des locaux professionnels, de certains garages et des locations saisonnières ; adoptés - Après l'art. 6 : accepte l'amendement n° 6 de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat (modification des règles de désignation des juges des tribunaux de commerce) - Intitulé : son amendement n° 5 : « Projet de loi tendant à rétablir la libre négociation des loyers des baux commerciaux, à autoriser le crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à maintenir en fonctions certains juges des tribunaux de commerce » ; adopté.

- Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 2 (p. 4077) : ses amendements, soutenus par M. Yves le Cozannet, n° 33 : suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de représentation du propriétaire dans la procédure de réorganisation foncière ; et n° 34 : attribution à chaque propriétaire d'une valeur de productivité réelle équivalente à celle de ses apports et d'une certaine superficie ; retirés.

- Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Art. 26 (p. 4413) : son amendement n° 50 : suppression de cet article relatif à la modification de la législation funéraire ; retiré - Art. 27 (p. 4415) : son amendement n° 52 : suppression de cet article relatif aux sanctions pénales des infractions à la législation funéraire ; retiré - Après l'art. 30 (p. 4421) : soutient l'amendement n° 62 de M. Raymond Bouvier (nouvelle rédaction de l'article L. 122-13 du code des communes relatif au remplacement du maire dans l'exercice de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement).

- Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - Nouvelle lecture [n° 209 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4439) : échec de la commission mixte paritaire, CMP -

Cinq articles restant en discussion - Trois points de divergence - Renouvellement des baux commerciaux - (p. 4440) : réglementation des conventions concernant les locaux professionnels, les garages et les locations saisonnières - Institution du crédit-bail sur fonds de commerce - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - Art. 2 bis et 3 : ses amendements n° 1 et n° 2 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Après l'art. 3 (p. 4441) : ses amendements n° 3 : fixation du régime fiscal du crédit-bail sur fonds de commerce ; retiré ; n° 4 : sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie autorisées à pratiquer le crédit-bail sur fonds de commerce ; adopté - (p. 4442) : son amendement n° 5 : cas d'inapplicabilité aux opérations de crédit-bail en matière de fonds de commerce ; adopté - Art. 5 et 6 (p. 4442, 4443) : ses amendements n° 6 et n° 7 : rétablissement de la suppression de ces articles votée par le Sénat en première lecture ; adoptés.

ARZEL (Alphonse), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 108 (85-86)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 180 (85-86)] (11 décembre 1985) - Mer, littoral.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - Après l'art. 2 (p. 301) : son amendement n° 9 : prolongation de l'application de la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'aménagement du littoral ; adopté.

- Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - Art. 10 (p. 1339) : gestion concurrente des biens communs par chacun des époux instituée pour les actes d'administration concernant les besoins d'une exploitation agricole par la loi d'orientation agricole de 1980 - Souhaite que cette disposition ne soit pas rendue caduque par le projet de loi

- Article 1425 imposant l'accord de deux époux en cas de conclusion de bail sur un fonds rural dépendant de la communauté.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé [n° 384 (84-85)]** - (17 octobre 1985) - Art. 23 (p. 2317) : soutient l'amendement n° 48 de M. Louis Caiveau (mise en conformité des statuts par les sociétés déjà constituées : règle de majorité) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2318) : intérêt social de la formule dite « multipropriété » ; améliorations apportées au texte par le travail du Sénat ; vote de ce texte par le groupe de l'union centriste.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4001) : importantes dispositions juridiques en matière de servitude, de taxe de séjour, de domaine public et de pouvoir de police des maires - Conditions d'examen de ce projet - Absence de création d'un Fonds national d'aide à l'équipement des communes du littoral - Absence de référence au schéma de mise en valeur de la mer et de prise en considération de l'aspect écologique du littoral - Article 146-2 du code de l'urbanisme relatif au régime de l'urbanisme du littoral - Amendements de la commission précisant les servitudes - Extension de la taxe de séjour aux communes du littoral - (p. 4002) : domaine public maritime - Réglementation des plages - Pouvoirs de police et organisation des secours - Répression de la pollution marine et aquaculture - Art. 2 : Art. L. 146-2 du code de l'urbanisme (p. 4017) : son amendement n° 95 : dispositions prévoyant l'interdiction de construire dans la bande de cent mètres inopposables aux plans d'occupation des sols régulièrement approuvés avant la date de promulgation de la présente loi ; adopté - Art. 2 bis (p. 4023) : son amendement n° 96 : institution de la servitude sur des propriétés non riveraines du domaine public maritime ne pouvant qu'être exceptionnelle ; adopté - Art. 3 (p. 4024) : sur l'amendement n° 25 de la commission (servitude de passage des piétons transversale au rivage pouvant être instituée sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants), ses sous-amendements n° 97 et n° 98 ; adoptés - Art. 12 (p. 4034) : se déclare opposé à titre personnel à l'amendement n° 78 de M. Christian Bonnet (limitation du champ des bénéficiaires de la taxe de séjour) - Art. 20 (p. 4043) : sur l'amendement n° 107 du Gouvernement (maire réglementant l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique des activités nautiques et pourvoyant d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours), son sous-amendement n° 100 ; adopté - Art. 26 (p. 4049) : problème de l'Amoco Cadiz - Se déclare personnellement défavorable à l'amendement n° 68 de la commission (suppression de cet article relatif à la modification de la législation des installations classées pour permettre au commissaire de la République d'imposer aux exploitants des mesures d'urgence en cas d'accident).

AUROUX (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis ministre de l'urbanisme, du logement et des transports (nommé le 20 septembre 1985 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 21 septembre 1985, p. 10878].

En qualité de secrétaire d'Etat aux transports

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)]** - (18 avril 1985) - Discussion générale (p. 283) : travaux de la commission des affaires

économiques - Nuisances dues au bruit - Travaux du groupe de travail interministériel présidé par M. Christian Gabolde - Concertation - Conclusions de ce groupe de travail ; diminution des nuisances du bruit autour des aérodromes ; limitation des constructions aux abords des aérodromes - (p. 284) : réduction du bruit à la source - Aides à l'exécution de travaux en vue d'un meilleur confort acoustique - Réglementation internationale et progrès accomplis par les constructeurs en matière de performances acoustiques - Aides aux riverains - Redevance pour atténuation des nuisances phoniques en fonction du bruit caractéristique de l'aéronef - Application de ce dispositif autour des aéroports d'Orly et de Roissy ; étude de son extension à l'aéroport de Marseille Marignane - Historique des règles de construction aux abords des aérodromes - Amélioration du cadre de vie - Zones de bruit fort ou modéré, A, B ou C - Servitudes d'urbanisme et absence d'indemnisation - Plan d'exposition au bruit - Mesures d'isolation acoustique pour les constructions admises en zone de bruit - Corrélation entre l'attribution des aides et le respect des règles d'aménagement et d'urbanisme pour les constructions - Modalités de définition des zones de bruit - Concertation pour l'établissement des plans d'exposition au bruit - Consultation des communes intéressées et de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome - Enquête publique - Equilibre des compétences en matière d'urbanisme - Qualité de vie des populations riveraines et nécessités du service public aéronautique et de l'économie - (p. 290) : progrès législatif - Equilibre entre les intérêts des aéroports et ceux des compagnies aériennes - Compétition entre les complexes aéroportuaires européens dans le partage des grandes zones de trafic transatlantique - Taux de croissance des aéroports européens - (p. 291) : conciliation des intérêts économiques des compagnies d'aviation, des aéroports, des riverains et des communes - Avantages d'un point de vue économique de la proximité d'un aéroport national ou international - Problèmes de l'Île-de-France - Définition du plan d'occupation des sols, POS, et responsabilité des élus locaux - Compatibilité du POS avec le plan d'exposition au bruit - Enquête publique - Contentieux d'ordre financier - Contrepartie pour les riverains ; rénovation et réhabilitation - Cohérence nationale - Concertation - Domaine de la loi ou du règlement - Art. 1 : art. L. 147-2 du code de l'urbanisme (p. 292) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Bernard Parmantier (applicabilité des dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes autour des aérodromes classés selon le code de l'aviation civile en catégories A, B, C, D et E pour les aérodromes terrestres, et A, B, C pour les hydrobases) - art. L. 147-3 : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (plan d'exposition au bruit et rapport de présentation et des documents graphiques) - art. L. 147-4 (p. 293) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Bernard-Michel Hugo (rôle du plan d'exposition à partir des prévisions de réduction du bruit émis par les aéronefs de développement de l'activité aérienne) - S'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur (adaptation de la zone C dans chaque commune concernée par le conseil municipal selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat et prise en compte de l'insertion de l'aérodrome dans les milieux urbanisés) - (p. 294) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (cas d'augmentation de la valeur des indices, compte tenu de la situation des aérodromes au regard de leur utilisation, notamment pour la formation aéronautique, et de leur insertion dans les milieux urbanisés) - Art. L. 147-5 (p. 295) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jean Colin, rapporteur (principe de l'interdiction dans les zones définies par un plan d'exposition au bruit d'une extension de l'urbanisation ; nouvelles constructions, habitat existant et équipements publics) ; et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Bernard-Michel Hugo (autorisation en zone C de constructions situées dans les secteurs déjà urbanisés) - Art. 2 (p. 296) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Bernard Parmantier (création d'une commission consultative de l'environnement lorsqu'une commune est concernée) - (p. 297) : s'oppose

aux amendements n° 15 de M. Bernard-Michel Hugo (domaine de compétence de la commission consultative de l'environnement ; modalités de détermination des règles de composition et de fonctionnement de cette commission) et n° 4 de M. Jean Colin, rapporteur (composition de la commission consultative de l'environnement) - Après l'art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Colin, rapporteur (modalités d'autorisation des décollages de nuit pour les aérodromes dotés d'un plan d'exposition au bruit) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 16 de M. Bernard-Michel Hugo (consultation de la commission consultative de l'environnement et, à défaut, des élus) - S'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Colin, rapporteur (cas des aéronefs les plus anciens ; certificat d'immatriculation et de navigabilité ; certificat de limitation de nuisances ; sanctions en cas d'infraction) - S'oppose à l'amendement n° 7 du même auteur (modalités de perception et d'établissement de la redevance sur les nuisances phoniques ; assiette, de la redevance ; modalités d'affectation du produit de la redevance ; avis de la commission consultative de l'environnement) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 18 de M. Paul Malassagne (possibilité d'utilisation de la redevance pour acquérir les terrains et immeubles et aménager les espaces libérés) et n° 24 de M. Bernard-Michel Hugo (établissement par la région d'une redevance sur les nuisances phoniques à la demande du conseil général ou d'une commune) - (p. 301) : accepte l'amendement n° 9 de M. Alphonse Arzel (prolongation de l'application de la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'aménagement du littoral) - (p. 303) son amendement n° 22 : absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en cas de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme autorisée, sauf en cas d'infraction à la réglementation en vigueur ; rejeté - (p. 305) : code de l'aviation civile - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly (absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en matière de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme régulièrement autorisée si l'exploitant est un aéroclub constitué en association à objet aéronautique à but non lucratif régie par la loi 1901) - Intitulé (p. 306) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Colin, rapporteur (« Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ainsi qu'à la prévention et à la réparation des nuisances dues au bruit des aéronefs »).

Deuxième lecture [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - *Discussion générale* (p. 1056, 1057) : limitation des possibilités de construction dans les zones de bruit - Qualité de vie des populations riveraines des aérodromes : poursuite des actions dans le domaine de la réduction du bruit à la source et aide aux riverains particulièrement exposés - Inadaptation du texte législatif déterminant la responsabilité des exploitants d'aéronefs en matière de nuisances acoustiques - Réforme en cours du code de l'aviation civile - Conciliation de la qualité de vie des riverains avec le fonctionnement du service public aéronautique - Art. 1 - *Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme* (p. 1063) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur et n° 3 de M. Pierre Gamboa (modification des valeurs d'indice ne pouvant qu'entraîner une diminution de la superficie de la zone C) - *Art. L. 147-5* (p. 1064) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° 4 (suppression des dispositions prévoyant que seules les constructions individuelles non groupées seraient autorisées dans les zones C) et n° 5 (bénéfice de la réglementation en vigueur en faveur du logement social accordé aux collectivités locales dès lors que les travaux répondent aux besoins exprimés par le fichier communal des mal-logés) - *Art. L. 147-6* (p. 1065) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Gamboa (indemnisation des propriétaires exposés au bruit) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Gamboa (consultation de la commission consultative de l'environnement pour l'institution d'aides aux riverains) - (p. 1066) : s'oppose aux amendements analogues, n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur et n° 8 de M. Pierre Gamboa

(composition de la commission consultative de l'environnement) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Pierre Gamboa (rétablissement de cet article relatif aux règles applicables aux vols de nuit).

En qualité de ministre de l'urbanisme, du logement et des transports

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)] (8 octobre 1985) - Construction.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 682 de M. Jean Cluzel : entreprises (adaptation des solutions aux problèmes financiers des PMI et PME) (8 octobre 1985) (p. 2209, 2210).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé* [n° 384 (84-85)] - (17 octobre 1985) - *Discussion générale* (p. 2292, 2293) : consultation des associations d'usagers et du Conseil national de la consommation - Intérêt économique de la formule dite de la « multipropriété » - Insuffisance du statut juridique ; loi de 1971 relative aux sociétés constituées en vue de l'attribution en jouissance d'immeubles aux associés par fractions divisées - Dispositions protectrices de l'usager : garantie d'achèvement ; répartition des charges et contrôle de gestion ; système de représentation par période des usagers - Dimension sociale donnée par la possibilité de recours à la forme coopérative par les sociétés promotrices - Débat sur la nature du droit attaché à la jouissance à temps partagé ; avis défavorable à la reconnaissance d'un droit réel de propriété - (p. 2294) : danger et coût de l'indivision, même conventionnelle, découlant de l'exercice de ce droit et nécessaire adaptation des règles propres à la copropriété - Préférence pour la définition d'un droit personnel - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 2298) : stimulation du secteur du bâtiment et du tourisme, notamment social - *Avant le chapitre I* (p. 2298 à 2300) : s'oppose aux amendements n° 1 à 5 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (création d'un chapitre additionnel aménageant le régime d'indivision conventionnelle afin de fonder sur un droit réel l'occupation temporaire d'appartements ; dérogation permettant d'augmenter la durée d'une convention d'indivision et d'inscrire une garantie hypothécaire séparée sur les droits réels d'un propriétaire co-indivisaire) - Art. 1 : accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (définition des sociétés régies par la loi) - Après l'art. 1 (p. 2301) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (objet des sociétés définies à l'article 1) - Art. 4 (p. 2302) : son amendement n° 49 : conditions de la responsabilité des associés vis-à-vis des dettes sociales à l'égard des tiers ; rejeté - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (mention dans le seul règlement d'un service éventuel mis à la disposition des associés) - Art. 7 (p. 2303) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la participation aux charges ; recours à décret) - Art. 7 bis (p. 2304) : sur l'amendement n° 15 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (adoption de l'état descriptif de division du règlement et des dispositions corrélatives des statuts : cas des acquisitions d'immeubles) son sous-amendement n° 52 : société d'acquisition d'immeuble existant ; adopté - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (distinction entre l'objet social des sociétés d'attribution et le recours à la construction ou l'acquisition d'immeubles) - Art. 10 (p. 2305) : accepte l'amendement n° 17 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rappor-

teur (calcul de la provision pour charges) et s'oppose à l'amendement n° 18 du même auteur (suppression de l'obligation, figurant dans les statuts, de constitution d'un fonds de réserve pour travaux) - (p. 2306) : accepte l'amendement n° 19 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (communication à tout associé des comptes sociaux et de la liste des associés) - Art. 14 (p. 2307, 2308) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur, n° 22 (règle de majorité pour la désignation ou la révocation du gérant statutaire) et n° 24 (limitation du nombre de voix détenues par un associé) - Art. 16 (p. 2309) : accepte l'amendement n° 28 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (pouvoirs du conseil de surveillance), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 53 : extension des interdictions aux conjoints et préposés des dirigeants sociaux ; adopté - Son amendement n° 54 : compétences du conseil de surveillance ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 29 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (commissaires aux comptes : suppression de la référence aux dispositions régissant leurs activités) - Son amendement n° 50 : mission des commissaires aux comptes : reprise de l'article 66 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, modifiée par la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ; devenu sans objet - Art. 18 (p. 2311) : accepte les amendements n° 31, n° 32, n° 33 (modalités de la cession de parts) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 (mention dans l'acte en cas de service mis à la disposition des associés) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur - Art. 19 (p. 2312) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (conditions limitatives de cession avant l'achèvement de l'immeuble : mention de la première cession) - Après l'art. 19 : accepte l'amendement n° 37 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (location pendant la période d'attribution) - Art. 19 ter (p. 2313) : accepte l'amendement n° 38 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (délai de mise en oeuvre de la garantie des sociétés coopératives d'attribution), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 55 : augmentation du délai maximum ; rejeté - Après l'art. 19 ter : demande le retrait de l'amendement n° 47 de M. Marc Boeuf (conditions de dispense de la garantie de souscription pour la société d'attribution) - Art. 19 quater (p. 2314) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 40 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (contrat de promotion immobilière : suppression de l'obligation de recourir à un organisme d'habitation à loyer modéré ou à une société d'économie mixte locale) - Art. 19 sexies : son amendement n° 56 : suppression de cet article relatif à la responsabilité des associés ; rejeté - (p. 2315) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (limitation de la responsabilité des associés et des coopératives au montant de leur engagement de souscription) - Art. 22 (p. 2316) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (interdiction de l'utilisation dans toute publicité du terme propriété ou propriétaire) - Art. 23 (p. 2317) : son amendement n° 57 : organisation des dispositions transitoires ; adopté - Son amendement n° 58 : sociétés de forme civile : compétence du président du tribunal de grande instance ; adopté - (p. 2318) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (mention des sociétés coopératives) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (« Projet de loi relatif à l'indivision par période dite « multipropriété » et aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé »).

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)]** - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2582) : simplification des démarches administratives - Modification de la réglementation relative à l'urbanisme - **Permis de construire** - Elargissement du régime déclaratif aux travaux de faible importance et aux édifices de clôture - (p. 2583) : retour aux règles d'urbanisme de droit commun dans les lotissements de plus de dix ans, lorsqu'il existe un plan d'occupation des sols, POS, approuvé - Acquisition des

terrains réservés dans les POS - Relance de la construction - Meilleur fonctionnement du service public - Nécessaire clarification de l'étendue du régime du permis de construire - Adaptation de la procédure d'autorisation à la nature et à l'importance des travaux - Liste exhaustive des travaux exclus du permis de construire - Pour les travaux nécessitant une intervention, distinction entre ceux soumis à autorisation du permis de construire et ceux soumis à une simple déclaration - Cas particuliers des travaux effectués aux abords des monuments historiques et dans les sites classés - Instructions données aux services administratifs concernés : respect des délais et réel examen des dossiers - Protection des sols et des espaces bâtis - Règles du régime déclaratif ; conséquences fiscales - (p. 2584) : traitement particulier réservé aux immeubles relevant de la loi du 31 décembre 1913 sur la protection du patrimoine national - Maintien du régime du permis de construire pour les monuments inscrits à l'inventaire - Réintroduction dans le droit commun du POS des règles d'urbanisme relatives aux lotissements de plus de dix ans - Amélioration des garanties offertes aux propriétaires de terrains réservés - Réduction du délai dans lequel la collectivité bénéficiaire de la réserve foncière peut procéder à l'acquisition - Délai de paiement - Réquisition d'emprise totale en cas de terrain partiellement réservé - (p. 2585) : projet s'inscrivant parfaitement dans l'oeuvre de décentralisation - Rappelle trois missions importantes du commissaire de la République : veiller au bon aboutissement des documents d'urbanisme ; réussir la mise à disposition des directions départementales de l'équipement, DDE ; meilleure gestion de la règle dite « de la constructibilité limitée » - (p. 2590) : simplification des procédures administratives - Mauvaise réputation du permis de construire - Rôle des entreprises du bâtiment - Meilleure information des citoyens et des élus locaux sur la réforme engagée - Raccourcissement des délais d'opposition accordés aux services administratifs - Réserves foncières - Publicité des travaux - Protection du patrimoine - Responsabilité des maires - Constructions d'HLM soumises à la règle commune, à savoir exemption du permis de construire pour les petits travaux - (p. 2591) : protection des monuments historiques, évoquée par M. Marcel Lucotte, maire d'Autun - (p. 2592) : mise en oeuvre des nouvelles règles d'allègement des procédures du permis de construire dans les villes comportant des secteurs sauvegardés - Normes de construction prévues dans les POS - Procédures envisagées pour les sites classés et protégés - Utilisation de procédés photographiques pour visualiser la transformation d'une construction dans l'ensemble du paysage urbain - Collaboration des maires avec les associations de protection de l'environnement - Régime déclaratif applicable aux travaux de faible importance - Allègement du dispositif réglementaire applicable aux monuments historiques ; réduction des délais - Responsabilités des maires - (p. 2593) : amélioration du texte lors de la navette entre les deux assemblées - Art. 4 (p. 2594) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Bernard Legrand (travaux exemptés du permis de construire du fait de leur nature ; réintroduction dans le droit commun des installations techniques nécessaires aux pouvoirs publics) - (p. 2595) : demande le retrait de l'amendement n° 18 du même auteur (conditions de présentation de la déclaration faite auprès du maire de la commune) et s'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Philippe François et n° 12 de M. Roland du Luart (M. Allongue pour le délai accordé aux autorités administratives pour examiner les dossiers de déclaration de travaux) - (p. 2596) : sur les amendements de M. Bernard Legrand, demande le retrait du n° 19 (sauf désaccord motivé du maire, possibilité d'effectuer les travaux dans le respect des prescriptions présentées par l'autorité compétente en matière de permis de construire) et s'oppose au n° 20 (durée de validité de l'autorisation de construire) - (p. 2597) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Bernard Legrand (suppression des dispositions relatives au contrôle de l'application de certaines dispositions législatives ou réglementaires par un ministre autre que celui qui est chargé de l'urbanisme) et s'oppose aux amendements de M. Roland du Luart, n° 13 et n° 14 (afin de permettre la prise en compte des préoccupations d'environnement et d'architecture, allonge-

ment du délai accordé aux autorités administratives pour se prononcer sur d'éventuels travaux) - (p. 2598) : accepte l'amendement n° 2 de M. Maurice Janetti, rapporteur (cas particulier des travaux soumis à la fois au régime du permis de construire et à l'intervention d'une administration tierce), et, sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Bernard Legrand, n° 24 (délai supplémentaire accordé aux maires pour s'opposer à l'exécution de travaux, après avis d'une administration tierce) et n° 25 (délai de validité de l'autorisation de construire) - (p. 2599) : s'oppose aux amendements n° 23 de M. Bernard Legrand (consultation pour avis, par le maire, de l'autorité chargée de l'urbanisme et de l'architecture, pour les travaux dans les zones sensibles) et aux amendements identiques n° 8 de M. Philippe François et n° 15 de M. Roland du Luart (affichage de toute demande de travaux) - (p. 2600) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Maurice Janetti, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la demande d'autorisation, auprès des services des monuments historiques, nécessaire pour tous travaux sur les édifices classés) - (p. 2601) : distinction entre les bâtiments inscrits à l'inventaire et les bâtiments classés - S'oppose à l'amendement n° 16 de M. Roland du Luart (installations provisoires de chantiers non soumises à l'autorisation de permis de construire) - Mesures à caractère réglementaire - Art. 6 (p. 2602) : sur les amendements de M. Pierre Lacour, demande le retrait du n° 9 (abrogation des règles d'urbanisme relatives aux lotissements antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 14 mars 1919) et s'oppose au n° 10 (abrogation de certaines dispositions des cahiers des charges pour les lotissements de plus de dix ans) - Art. 7 (p. 2603) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Maurice Janetti, rapporteur (réduction du délai d'acquisition d'une emprise réservée par la collectivité publique concernée).

- Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2714) : texte d'initiative parlementaire adopté à l'unanimité des députés - Expansion constante de la copropriété - Naissance d'une jurisprudence et nécessité d'un ravalement de la législation en vigueur - Dispositions tendant à démocratiser les règles du fonctionnement de la copropriété - Importance de l'absentéisme lors des assemblées générales de copropriété - Existence obligatoire d'un conseil syndical - Elargissement du droit d'information des copropriétaires et création d'un droit d'accès aux comptes - (p. 2715) : comptabilité séparée et obligation du compte bancaire distinct - Adaptation efficace des règles de gestion aux réalités économiques, sociales et humaines - Dispositions allégeant les conditions de majorité prévues à l'article 26 de la loi - Travaux d'amélioration pris à la majorité des présents réunissant les deux tiers des voix - Encouragement aux travaux d'économie d'énergie - Mesures facilitant l'exécution de travaux au bénéfice de personnes handicapées à mobilité réduite - Gouvernement favorable à la disposition tendant à faciliter la mise en place aux entrées d'immeubles de dispositifs de sécurité - Souhaite parvenir à un texte de progrès et de mieux vivre à de nombreux Français ayant fait ce choix d'habitat - (p. 2720) : texte important pour la vie quotidienne - Proposition ayant pour objet de faciliter la vie à l'intérieur des copropriétés et renforcer l'efficacité de la gestion - Interrogation sur les limites du législatif et du réglementaire - Gouvernement prenant en considération les problèmes soulevés par les réflexions du Sénat - Après l'art. 1 (p. 2721) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Charles Lederman (notification des décisions prises en assemblée générale dans un délai d'un mois à tous les copropriétaires par lettre recommandée du syndic) - Art. 1 (p. 2722) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (établissement du budget prévisionnel du syndicat et soumission au vote de l'assemblée générale ; comptabilité séparée pour chaque syndicat faisant apparaître la position de chaque copropriétaire) - Comptes séparés étant la formule normale - Volonté du Gouvernement de laisser une option équilibrée entre les deux formes de gestion au choix de l'assemblée générale des copropriétaires

- (p. 2724) : s'oppose aux amendements n° 28 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (ouverture d'un compte séparé si l'assemblée générale le décide et compte obligatoire pour tout syndic non soumis aux dispositions de la loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970), n° 13 de M. Charles Lederman (obligation pour l'assemblée générale d'ouvrir un compte séparé pour chaque syndicat) et n° 1 de M. François Collet, rapporteur (ouverture d'un compte séparé sauf décision contraire prise par l'assemblée générale à l'occasion de chaque changement de syndic ou au moins tous les trois ans) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. François Collet, rapporteur (syndic tenu d'indiquer à chaque membre du syndicat les références du compte ouvert en application du présent alinéa) - Art. 2 (p. 2726) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (syndic devant indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété ; possibilité pour tout copropriétaire de se joindre au conseil syndical) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (lorsqu'il n'existe pas de conseil syndical, le syndic doit indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété) - Art. 2 bis (p. 2728) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (syndic sortant tenu de remettre au nouveau syndic dans le délai d'un mois après la cessation de ses fonctions une situation de trésorerie et le solde des fonds disponibles dans le délai de trois mois) et, pour le sous-amendement n° 14 de M. Charles Lederman (syndic nouvellement désigné pouvant demander au juge du tribunal d'instance après une mise en demeure restée infructueuse d'ordonner la transmission de l'ensemble des documents et archives du syndicat et la totalité des fonds disponibles) - Art. 3 (p. 2729) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. François Collet, rapporteur (carence de l'assemblée générale à désigner un conseil syndical devant être mentionné au procès-verbal de l'assemblée générale) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. François Collet, rapporteur (seuls cas de non institution d'un conseil syndical résultant de l'absence de candidat ou du défaut d'obtention par les candidats de la majorité requise) - Après l'art. 3 (p. 2730) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Béranger (règlement de copropriété devant faire référence comme mode de gestion à la pratique du syndicat coopératif de copropriété et conseil syndical possédant l'ensemble des pouvoirs institutionnels et contractuels habituellement dévolus au syndic professionnel) - Art. 4 (p. 2731) : s'oppose aux amendements n° 16 de M. Charles Lederman (copropriétaire pouvant déléguer son droit de vote à un mandataire membre du syndicat ou à un membre de sa famille et limitation à cinq délégations de vote pour chaque mandataire), n° 26 de M. Jacques Mossion (possibilité pour tout copropriétaire de déléguer son droit de vote à un mandataire membre ou non du syndicat sans si le règlement de copropriété en décide autrement) et n° 7 de M. François Collet, rapporteur (mandataire pouvant recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandats n'excède pas 10 % des voix du syndicat) - Art. 5 (p. 2733) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Jean Béranger (assouplissement des règles de majorité concernant la décision de transformation du syndicat ordinaire en syndicat coopératif et du syndicat coopératif en syndicat ordinaire ainsi que pour la décision d'adhérer à une union) - Après l'art. 5 : accepte l'amendement n° 20 de M. Jean Béranger (possibilité pour les syndicats coopératifs de copropriété et les syndicats dont le syndic est un copropriétaire, même s'ils n'appartiennent pas au même ensemble, de constituer entre eux des unions) - Art. 8 (p. 2734) : s'oppose aux amendements n° 9 de M. François Collet, rapporteur (impossibilité pour les copropriétaires de faire obstacle à l'exécution, même à l'intérieur de ses parties privatives, des travaux régulièrement et expressément décidés par l'assemblée générale si les circonstances l'exigent et à condition que l'affectation et

la jouissance normales des parties privatives comprises dans son lot n'en soient pas altérées) et n° 27 de M. Jacques Mossion (impossibilité pour les copropriétaires de faire obstacle à l'exécution même à l'intérieur des parties privatives des travaux régulièrement et expressément décidés par l'assemblée générale) - Après l'art. 9 (p. 2735) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. François Collet, rapporteur (exécution par le syndicat des travaux décidés par l'assemblée générale suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965).

AUTAIN (François), sénateur de la Loire-Atlantique (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

AUTHIE (Germain), sénateur de l'Ariège (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles

garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée les 2 et 3 octobre 1985 dans le territoire de Wallis et Futuna [n° 141 (85-86)] (4 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 71 (3 avril 1985) (p. 132) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **bâtiments et travaux publics** (situation des petites et moyennes entreprises du bâtiment) - Discuté le 7 juin 1985 (débat commun) (p. 1046 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 400) : projet conciliant la liberté individuelle et les intérêts économiques avec la nécessité d'une réduction du nombre d'armes détenues par des particuliers - Au nom du groupe socialiste, regrette l'adoption de l'amendement n° 12 altérant la philosophie du projet gouvernemental - Se déclare néanmoins favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - Suite de la discussion - (23 mai 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 689) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi dénaturé par les amendements votés par la majorité sénatoriale.

- **Questions orales avec débat jointes : situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics** - (7 juin 1985) - (p. 1049) : problèmes spécifiques aux petites et moyennes entreprises, PME, du bâtiment situées dans les zones rurales montagnardes - Détérioration du tissu socio-économique de la France rurale - Effort de l'Etat en faveur du secteur du bâtiment, notamment dans le cadre du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Logement des familles - Conditions d'activité des entreprises - Demande au Gouvernement de poursuivre son action dans deux directions : augmentation des capacités d'accès à la propriété ; développement d'un habitat locatif de qualité - Mesures incitatives tendant à favoriser les regroupements et la modernisation des entreprises.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1979) : complexité de la situation calédonienne - Société calédonienne composée de plusieurs ethnies - Prééminence de Nouméa - (p. 1980) : inégale répartition des ethnies sur l'ensemble du territoire - Système économique dominé par l'économie de comptoir - Système coutumier en brousse - Article 11 prévoyant la création dans chaque région d'un conseil consultatif coutumier - Définitions différentes de l'indépendance - Projet ayant pour objet de définir comment sera administrée la Nouvelle-Calédonie selon le régime transitoire défini par la loi - Maintien du dialogue nécessitant la réalisation d'élections sur le projet de statut aussi rapidement que possible - Aboutissement du projet dans le scrutin d'autodétermination qui doit avoir lieu à une date fixée dans la loi - Nécessité pour que le scrutin

puisse avoir lieu que l'ordre public et la paix soient assurés - Hommage à l'ensemble des forces de l'ordre - Projet bâti sur la régionalisation - Problème du découpage tenant compte de la tradition, excepté pour la région Sud - Groupe socialiste opposé à l'amendement concernant la région de Nouméa déposé par la commission des lois - (p. 1981) : majorité des Calédoniens traumatisée par les incidents du 18 novembre 1984 - Participation de toutes les formations politiques à la consultation - Suppression de l'article 17 traitant des ordonnances demandée par la majorité de la commission des lois - Groupe socialiste favorable au maintien de cet article permettant de prendre rapidement certaines décisions - Etat d'urgence, élément de dissuasion économique - Tourisme, deuxième industrie de la Nouvelle-Calédonie - Population calédonienne recherchant l'apaisement, solution n'étant ni dans le maintien sous tutelle ni dans la séparation pure et simple - Absence de société pluri-ethnique sans partage des pouvoirs politique et économique - Indépendance en association proposée aux populations concernées en Nouvelle-Calédonie, seule réponse courageuse, volontaire, permettant de construire une Calédonie indépendante, démocratique, librement et solidairement associée à la France - Groupe socialiste favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Après l'art. 6 (p. 2016) : son amendement n° 42, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : application du code électoral à l'élection des membres des conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptations exigées par l'organisation administrative de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 12 (p. 2022) :** son amendement n° 43, soutenu par M. Jean-Pierre Bayle : compétence du conseil de région en matière de vie culturelle, jeunesse, sports et loisirs ; adopté - **Art. 14 bis :** son amendement n° 44, soutenu par M. Jean-Pierre Bayle, de réparation d'une omission matérielle ; devenu sans objet - **Art. 18 (p. 2025) :** son amendement n° 45, soutenu par M. Jean-Pierre Bayle : suppression des termes « élections au congrès du territoire » ; devenu sans objet.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2066) : désaccord sur les ordonnances en commission mixte paritaire - (p. 2067) : déséquilibre économique et social des communautés mélanésienne et européenne - Caractère inéluctable de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2119) :** exploitation politicienne des problèmes de la Nouvelle-Calédonie - Souci du Gouvernement d'apporter des solutions aux différentes communautés calédoniennes - Nombreuses dispositions de cette loi avalisées par le Conseil constitutionnel - Indépendance-association - Pondération des sièges et découpage des régions - Composition du congrès - Dispositions relatives au nombre des conseillers aux conseils de région et au congrès déclarées inconstitutionnelles - (p. 2120) : principe de l'égalité des suffrages réaffirmé par le Conseil constitutionnel - Modification du nombre de conseillers de la région de Nouméa - Ordonnances envisagées par le Gouvernement, permettant d'une part d'assurer la création et le fonctionnement des nouvelles institutions, et d'autre part, de réaliser certaines réformes essentielles, notamment en matière foncière - Opposition de la majorité sénatoriale à ces ordonnances - Revendications du FLNKS - Favorable aux solutions préconisées par le Gouvernement - Aspiration de la majorité des Calédoniens à une indépendance pluriethnique - (p. 2121) : groupe socialiste favorable à l'adoption de cette loi.

- **Projet de loi, modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale et du code de la route et relatif à la police judiciaire [n° 29 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2743) :** projet ayant pour objet d'étendre la qualification d'agent de police judiciaire au personnel en tenue de la police nationale et d'aménager les règles de compétence territoriale des officiers et agents de police judiciaire - Mesures améliorant l'efficacité de la police, rapprochant la police de la population et revalorisant le métier de policier - Séparation entre les missions de police judiciaire et les autres fonctions de police améliorant le respect des libertés publiques - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Question préalable (p. 2776) :** se déclare opposé à la motion n° 25 de M. René Monory, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

B

BADINTER (Robert), *garde des sceaux, ministre de la justice* (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation [n° 209 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Déportés, internés et résistants.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 582 de M. Jean Francou : **aide judiciaire** (attribution de l'aide judiciaire aux personnes sans emploi) (31 mai 1985) (p. 828, 829).

n° 583 de M. Jean Francou : **aide judiciaire** (modification des conditions d'attribution de l'aide judiciaire pour certaines procédures) (31 mai 1985) (p. 829).

n° 624 de M. Jean Cauchon : **naissances** (problèmes éthiques et moraux posés par le développement du phénomène des mères porteuses) (8 octobre 1985) (p. 2206, 2207).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation - Deuxième lecture [n° 183 (84-85)]** - (10 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 178) : travaux de la commission des lois - Assurances temporaires d'une durée maximale de deux mois - Protection de l'assuré - Conditions de la concurrence - Cas de garantie d'une rémunération de l'épargne de l'assuré et préparation d'un ensemble de textes réglementaires par le Gouvernement - Amélioration de la transparence des contrats d'assurance vie et de capitalisation - Délai de réflexion - Information de l'assuré avant la conclusion du contrat et en cours de contrat - Conditions d'exercice du droit des assurés à la résiliation de leur contrat - Opération de rachat - (p. 179) : directives de la Communauté économique européenne, CEE - Information du consommateur en Alsace et Moselle relative à la possibilité d'application à son contrat du droit local - Amendement relatif au remboursement en cas de renonciation au contrat ou en cas de rachat de ce dernier - Définition du délai - Conséquences du retard de remboursement imputable à l'assureur - **Art. 1** (p. 180) : son amendement n° 7 : retard de paiement de l'assureur et octroi automatique d'intérêts de retard ; adopté - (p. 181) : sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 11 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (remboursement, sauf circonstances non imputables à l'assureur) - **Art. 3** : son amendement n° 8 : dépassement du délai de remboursement de la valeur de rachat du contrat et intérêts de retard ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 12 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (intérêts de retard sauf circonstances non imputables à l'assureur) - **Art. 8** (p. 182) : son amendement n° 9 : retard de versement par l'entreprise de capitalisation de la valeur de rachat du contrat et intérêts de retard ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 13 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (versement sauf circonstances non imputables à l'entreprise de capitalisation) - **Art. 9** : son amendement n° 10 : dépassement de délai de restitution par l'entreprise de capitalisation des sommes versées en cas de dénonciation du contrat ; intérêts de retard ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-

amendement n° 14 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (intérêts de retard sauf circonstances non imputables à l'entreprise de capitalisation).

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 183) : travaux de la commission des lois - Nombre de morts et de blessés par jour dans des accidents dus à la circulation automobile - Coût de ces accidents pour la collectivité nationale - Suites des accidents pour leurs victimes - Prévention routière - Amélioration de l'état des routes et des conditions de circulation - Education des usagers - Réforme du permis de conduire - Apprentissage de la conduite chez les jeunes de seize ans - Campagnes en faveur de la ceinture de sécurité et contre l'alcoolisme - Apprentissage de la rue aux enfants - Programme gouvernemental REAGIR - Sanction des comportements dangereux - Répression des infractions les plus graves - Réparation des préjudices subis par les victimes - Constitution d'une commission chargée d'étudier les problèmes des victimes des accidents de la circulation - Complexité du droit - Loi du 31 décembre 1951 et fonds permettant l'indemnisation des victimes d'un accident dont l'auteur reste inconnu - Loi du 27 février 1958 relative à l'assurance obligatoire - Loi du 7 janvier 1981 et extension aux membres de la famille du conducteur - Jurisprudence - (p. 184) : arrêt Jand'heur du 13 février 1930 - Arrêt Desmares du 21 juillet 1982 - Complexité du droit - Droit comparé - Durée de la procédure - Conditions et processus d'indemnisation au profit de la victime - En cas d'accident, distinction entre les conducteurs et les piétons, cyclistes ou personnes transportées - Indemnisation du préjudice corporel subi pour les catégories de victimes particulièrement exposées aux risques - Absence d'indemnisation de plein droit des piétons, cyclistes et passagers en cas de faute inexcusable, cause exclusive de l'accident - (p. 185) : humanisation des règles d'indemnisation du préjudice corporel - Prise en compte des atteintes corporelles subies par la victime, à l'exclusion des dommages matériels causés à ses biens - Accélération de l'indemnisation des victimes - Simplification des conditions de réparation - Limitation des causes d'exonération - Obligation pour l'assureur de proposer à la victime une offre d'indemnité dans un délai de huit mois maximum - Réparation de tous les éléments du préjudice - Pénalité en cas de retard - Rôle de l'assureur - Assistance de la victime par un avocat ou un médecin - Information des victimes et publication des indemnités allouées - Signature de la transaction et délai de réflexion de quinze jours - Absence d'incompatibilité entre la procédure de l'offre obligatoire d'indemnité et la saisine de la juridiction - Modalités d'intervention des tiers payeurs - (p. 186) : harmonisation du droit et exercice des recours - Coût de la réforme - Absence d'augmentation des primes d'assurance - Malus pour les fautes de conduite et non pour les accidents eux-mêmes - Accord entre assureurs et sécurité sociale - Mission de la convention « Bergeras » - (p. 192) : coût social de la délinquance routière - Développement des moyens d'information sur les conséquences du comportement automobile national - Insécurité et délinquance routière - **Art. 1** : sur l'amendement n° 1 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (indemnisation des victimes, mêmes transportées en vertu d'un contrat, d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre), son sous-amendement n° 61 : victimes d'un accident de la circulation ; adopté - **Art. 3** (p. 194) : sur l'amendement n° 2 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (indemnisation des victimes, hormis les conducteurs de véhicules à moteur, des dommages corporels, sauf faute inexcusable, cause exclusive de l'accident), son sous-amendement n° 62 : exclusion des conducteurs de véhicules à moteur ; retiré - **Art. 4** : sur l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (faute du conducteur et limitation ou exclusion de l'indemnisation des dommages qu'il a subis), son sous-amendement n° 63 : conducteurs de véhicules à moteur ; adopté - **Art. 5** (p. 195) : accepte l'amendement n° 4 de M. François Collet, rapporteur (faute de la victime et limitation ou exclusion

de l'indemnisation des dommages aux biens qu'elle a subis) - **Art. 5 bis** : accepte l'amendement n° 5 de M. François Collet, rapporteur (réparation du préjudice subi par un tiers et prise en compte des limitations ou exclusions applicables à l'indemnisation des dommages) - **Art. 6** (p. 196) : accepte l'amendement n° 6 de M. François Collet, rapporteur (subrogation de l'assureur dans les droits du créancier de l'indemnité contre la personne responsable de l'accident lorsque la garde ou la conduite du véhicule a été obtenue contre le gré du propriétaire) - **Art. 7** : sur l'amendement n° 7 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (fonds de garantie et indemnisation des victimes des dommages corporels nés d'un accident de la circulation si le responsable des dommages est inconnu ou non assuré; paiement d'indemnités), ses sous-amendements n° 64 : indemnisation des victimes des dommages corporels nés d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre à moteur en circulation; et n° 65 : cas de prise en charge des dommages matériels nés d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule; adoptés - **Section III** (p. 197) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. François Collet, rapporteur (intitulé : « De l'offre d'indemnité en cas de dommages corporels ») - **Art. 10** (p. 198) : accepte l'amendement n° 9 de M. François Collet, rapporteur (offre transactionnelle obligatoire de l'assureur à la victime; délai maximum de huit mois à compter de l'accident; contenu global et unicité de l'offre; prise en compte de l'état de la victime, consolidé ou non) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 56 de M. Charles Lederman (présentation d'une offre d'indemnité à la victime par l'assureur garantissant la responsabilité civile du fait d'un véhicule terrestre à moteur) - **Après l'art. 10** (p. 200) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. François Collet, rapporteur (procédure contentieuse et indemnité provisionnelle pour la victime dès lors que l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable; caractère exécutoire de plein droit de la décision au fond; automaticité de la procédure de l'évocation) - **Art. 11** (p. 201) : accepte l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (généralisation de la notion de conseil de la victime et assistance par un avocat ou un conseil appartenant à une profession réglementée et, en cas d'expertise, d'un médecin) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. Charles Lederman (possibilité de désignation d'un conseil autre que celui désigné par l'assurance, défense recours si la victime a souscrit une telle police) - **Art. 12** : accepte l'amendement n° 13 de M. François Collet, rapporteur (prise en compte de la date de consolidation de l'état de la victime pour la production des créances des tiers payeurs) - **Art. 13** (p. 203) : accepte l'amendement n° 14 de M. François Collet, rapporteur (droits des tiers payeurs même en l'absence de faute de la victime et preuve de l'impossibilité de production des créances) - **Art. 14** : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. François Collet, rapporteur (pénalité à la charge de l'assureur en cas d'offre tardive, inexistante ou insuffisante; modalités de calcul de la sanction; pouvoirs du juge) - **Art. 15** (p. 204) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. François Collet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs du juge, pour coordination) - **Art. 16** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. François Collet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs du juge, pour coordination) - **Art. 17** : son amendement n° 67 : soumission par l'assureur au juge des tutelles ou au conseil de famille compétent de tout projet de transaction concernant un mineur ou un majeur en tutelle; adopté - Accepte l'amendement n° 18 de M. François Collet, rapporteur (possibilité d'annulation du paiement non précédé de l'avis requis ou de la transaction non autorisée, à la demande de tout intéressé ou du ministère public, à l'exception de l'assureur) - Sur l'amendement n° 19 du même auteur, qu'il accepte (nullité des clauses par lesquelles le représentant légal se porte fort de la ratification par le mineur ou le majeur protégé des actes mentionnés), son sous-amendement n° 68 : majeur en tutelle; adopté - **Art. 18** (p. 205) : accepte l'amendement n° 58 de M. Charles Lederman (dénonciation de la

transaction, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à celui des assureurs qui a présenté l'offre) et les amendements de M. François Collet, rapporteur, n° 20 (dénonciation par la victime, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la transaction dans les quinze jours de sa conclusion) et n° 21 (reproduction de ces dispositions en caractères très apparents dans l'offre de transaction et dans la transaction, à peine de nullité relative de cette dernière) - **Art. 19** (p. 206) : son amendement n° 69 : délai de paiement des sommes convenues après l'expiration du délai de dénonciation; dommages et intérêts en cas de non paiement; adopté - **Après l'art. 19** : son amendement n° 70 : système de majoration des intérêts moratoires à compter d'un certain délai après la décision de justice ou la notification de la décision; adopté - **Art. 19 bis** : accepte l'amendement n° 24 de M. François Collet, rapporteur (modalités et délai de demande de réparation par la victime en cas d'aggravation des dommages) - **Art. 21** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. François Collet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives au versement au Trésor public des intérêts lorsque le fonds de garantie y est tenu) - **Après l'art. 21** (p. 207) : accepte l'amendement n° 27 de M. François Collet, rapporteur (publication périodique par le Gouvernement des chiffres moyens des indemnités allouées par les Tribunaux ou ayant fait l'objet de transactions entre les victimes et les assureurs) - Demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Stéphane Bonduel (échec de la proposition transactionnelle et instauration d'une procédure rapide; procédure à jour fixe; magistrat unique) - **Art. 22** : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. François Collet, rapporteur (causes de suspension ou de prorogation des délais mentionnés aux articles 10 et 12) - (p. 208) : accepte l'amendement n° 29 du même auteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la publication des chiffres moyens des indemnités allouées par les tribunaux ou ayant fait l'objet de transactions entre les victimes et les assureurs) - **Art. 23** : accepte l'amendement n° 31 de M. François Collet, rapporteur (relations entre le tiers payeur et le tiers responsable d'un dommage résultant d'une atteinte à la personne) - **Art. 24** : sur l'amendement n° 32 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (énumération des prestations versées à la victime d'un dommage résultant des atteintes à sa personne ouvrant droit à un recours contre les tiers responsables du dommage ou son assureur), son sous-amendement n° 71 : recours contre la personne tenue à réparation; adopté - (p. 210) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Jean Béranger (énumération des prestations susceptibles de donner lieu à une action en remboursement contre le tiers responsable de l'accident ou son assureur) - **Après l'art. 24** (p. 211) : accepte l'amendement n° 36 de M. François Collet, rapporteur (caractère subrogatoire des recours) - **Art. 27** (p. 212) : sur l'amendement n° 41 de M. François Collet, rapporteur, qu'il accepte (absence de droit à action contre le tiers responsable du dommage ou son assureur pour un versement effectué au profit d'une victime en vertu d'une obligation légale, conventionnelle ou statutaire), son sous-amendement n° 72 : droit de recours des assureurs en vertu d'un contrat et garantie pour l'assuré du versement d'un capital minimum à titre d'avance sur l'indemnité définitive; adopté - **Art. 12** (suite) (p. 213) : accepte l'amendement n° 12 de M. François Collet, rapporteur (cas des tiers payeurs) - **Art. 25** (suite) : accepte l'amendement n° 39 de M. François Collet, rapporteur (suppression des termes de cet article relatifs aux dispositions contraires réputées non écrites) - **Art. 26 bis** (suite) : accepte l'amendement n° 40 de M. François Collet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux actions en remboursement des avances sur indemnité consenties par l'assureur à la suite d'un accident et à leur engagement dans un délai de deux ans à compter du paiement de l'indemnité) - **Art. 29 A** : accepte les amendements de M. François Collet, rapporteur, n° 42 (prise en charge par le fonds de garantie de l'indemnisation des dommages de toute nature résultant des atteintes aux personnes) et n° 43 (prise en compte par le fonds de garantie des dommages occasionnés par certains actes

commis par un auteur demeuré inconnu ou non assuré ou lorsque son assureur est totalement ou partiellement insolvable) - Avant la section I du chapitre III (p. 214) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. François Collet, rapporteur (sanctions en matière de défaut d'assurance obligatoire ; amende, prison, suspension, annulation du permis de conduire ou interdiction de sa délivrance, confiscation du véhicule) - (p. 215) : montant maximum de l'amende - Peines accessoires - Nécessaire effectivité de la répression - (p. 216) : indépendance, pouvoirs et rôle de la magistrature - Art. 29 (p. 217) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. François Collet, rapporteur (1° préjudice et fixation du point de départ des intérêts au jour de la demande en justice ; 2° intérêts payables sur le montant de l'indemnité fixée par le juge d'appel) - Son amendement n° 73 : point de départ des intérêts de la somme allouée par le juge d'appel ; retiré - Art. 30 : accepte l'amendement n° 46 de M. François Collet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la majoration du taux de l'intérêt légal en cas de condamnation résultant d'une décision de justice exécutoire) - Art. 31 : accepte l'amendement n° 47 de M. François Collet, rapporteur (extension de l'effet interruptif de l'assignation, même en référé, du commandement ou de la saisie à tous les délais pour agir, délais de prescription, brefs délais ou délais préfix existant en matière de filiation) - Art. 32 (p. 218) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. François Collet, rapporteur (délai de prescription pour l'ensemble des actions en responsabilité civile) - Après l'art. 36 (p. 219) : demande le retrait de l'amendement n° 49 de M. François Collet, rapporteur (faculté pour certains organismes appelés en déclaration de jugement commun de ne pas se constituer à l'instance) - Art. 40 : son amendement n° 74 : délai d'entrée en vigueur de la loi pour les accidents ayant donné lieu à une action en justice introduite avant la publication de la loi et pour les accidents survenus dans les deux années précédant cette publication ; adopté - Art. 41 (p. 220) : son amendement n° 75 : mesures transitoires pour dix-huit mois et délai maximal de proposition d'une offre de transaction définitive après consolidation de l'état de la victime ; adopté - Seconde délibération - Art. 29 (p. 221) : son amendement n° 1 : confirmation en appel du jugement et taux d'intérêt légal à dater du jugement ; absence de confirmation et intérêts à compter de la décision d'appel ; adopté.

- **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation [n° 209 (84-85)]** - (16 avril 1985) - Discussion générale (p. 225) : rectification des actes de l'état civil des personnes déportées - Crimes de guerre et contre l'Humanité - Quarantième anniversaire de la Victoire - Résistance - Camps de concentration - Régime nazi - Martyr des juifs - Génocide - Nouvelle mention portée sur l'acte de décès de tout déporté politique ou racial - Respect de la vérité historique - Dispositif particulier déjà élaboré par l'ordonnance du 30 octobre 1945 et la loi du 30 avril 1946 - Protestations légitimes des familles de disparus et des associations de déportés - Rectification de l'état civil effectuée par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants - Nouvelle entreprise de banalisation de la déportation - Holocauste - Art. 1 (p. 227) : accepte l'amendement n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur (modification des actes de décès des personnes ayant fait l'objet d'un transfert dans une prison ou un camp de concentration).

- **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de Victor Hugo (22 mai 1985) (p. 626, 627).**

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions. [n° 249 (84-85)]** - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 627) : retard de la législation commerciale française par rapport aux législations européennes - Interdiction des participations croisées directes entre les sociétés par actions - Pratique de la participation circulaire et autocontrôle - Réglementation de l'autocontrôle - Information sur la répartition du capital - Publicité des prises de participation - Obligation de déclaration à la société des prises de participation ou de cession au delà de

seuils significatifs - Information en cas d'appel public à l'épargne - Information des actionnaires dans le rapport annuel à l'assemblée générale - Calcul des montants des participations - (p. 628) : sanctions pénales - Modalités de réglementation de l'autocontrôle - Seuil de limitation des droits de vote - Contrôle et maîtrise des décisions de l'assemblée générale ordinaire - Modalités d'établissement de la présomption de contrôle ; droits de vote, qualité de principal actionnaire - Référence à la décision de la Commission des opérations de bourse, COB, du 17 mars 1981 - Consultation obligatoire de la COB - Notion de contrôle - Rigueur dans la réduction du droit de vote attaché aux actions d'autocontrôle - Avant l'art. 1 (p. 632) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 1 (insertion d'une section nouvelle et de son intitulé ; « Section II - Filiales, participations et sociétés contrôlées ») et n° 2 (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 1 - Définitions ») - (p. 633, 634) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (critères de définition des sociétés contrôlées) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 20 : cas de majorité des droits de vote dans l'assemblée générale de la société et contrôle ; référence à la présomption ; rejeté - (p. 635) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 4 (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 2 - Notifications et informations ») et n° 5 (cas d'acquisition d'une certaine fraction du capital d'une société et information dans le rapport annuel présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et dans le rapport aux commissaires aux comptes) - Art. 1 (p. 636) : accepte l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modalités d'information de la chambre syndicale des agents de change pour les sociétés cotées et du public, en cas de participations supérieures à un certain seuil) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 du même auteur (mécanisme de notifications obligatoires des prises de participation des sociétés contrôlées dans les sociétés qui les contrôlent) - (p. 637) : accepte l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (composition du rapport annuel présenté aux actionnaires sur les opérations de participation dans les sociétés par actions au cours de l'exercice) - Après l'art. 1 (p. 637, 638) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (insertion dans le tableau annexé au bilan de la situation des sociétés contrôlées) et accepte les amendements du même auteur, n° 10 (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 3 - Comptes consolidés »), n° 11 (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 4 - Participations réciproques ») et n° 12 (suppression des dispositions de cet article relatives à l'obligation pour les sociétés par actions détenant une certaine fraction du capital d'une autre société d'en avertir cette dernière et à la privation des droits de vote correspondant à l'investissement pour les sociétés par actions devant aliéner un investissement prohibé) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (diminution et suppression de la limite des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle) - Après l'art. 2 (p. 640) : accepte l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur (insertion d'une section nouvelle et de son intitulé ; « Section II - Infractions relatives aux filiales, participations et sociétés contrôlées ») et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 du même auteur (infractions relatives à la mention dans les rapports annuels d'information et dans le tableau annexé au bilan sur les sociétés contrôlées) - Art. 3 : accepte l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (information sur la détention de participations significatives ou sanctions ; modalités d'engagement des poursuites pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne) - Art. 4 (p. 641) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 17 (participations réciproques et autocontrôle ; insertion des directeurs généraux parmi les personnes sanctionnées en cas d'infraction) et n° 18 (saisine préalable aux poursuites pour infraction de la Commission des opérations de bourse pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne) - Art. 5 (p. 642) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (augmentation du délai

de notification des participations ; publicité destinée aux actionnaires sur la répartition du capital et des actions d'autocontrôle et rapport relatif à l'exercice ouvert après le 31 décembre 1984 ; période transitoire en matière de seuil des droits de vote ; modalités de calcul de ce seuil lors du vote en assemblée générale).

- **Conclusions du rapport de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 424 (83-84)] - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 645) : loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Définition des personnes pénalement responsables - Limitation du nombre des infractions - Règles de procédure spécifiques - Contenu de l'acte de poursuite - Absence de modification de la qualification retenue au départ - (p. 646) : diffamation et injure - Sanctions - Diffamations mettant en cause l'autorité de l'Etat et différence de traitement entre les injures et diffamations commises contre la vie privée d'un particulier ou à raison des fonctions et qualités d'une personne - Egalisation de la répression - Distinction entre l'injure publique envers un particulier ou à l'égard d'une personne exerçant une certaine fonction ou ayant une certaine qualité - Sanctions - Durée maximale d'emprisonnement en cas d'injure envers les particuliers - Maintien du principe de l'excuse de provocation pour les injures publiques envers les particuliers et extension à tous les cas d'injure publique envers les personnes - Cas de poursuite sur plainte du ministre dont relèvent les fonctionnaires publics dépositaires et agents de l'autorité publique injuriés ou diffamés - Infraction unique de diffamation - Vérification du lien entre la diffamation et l'exercice des fonctions - Droit pour les personnes publiques diffamées à raison de leurs fonctions d'exercer une action civile en dommages et intérêts indépendamment de toute poursuite pénale - Art. 3 (p. 647) : son amendement n° 1 : suppression de la distinction entre l'injure commise envers des particuliers et l'injure commise en raison de leurs fonctions envers certaines personnes dépositaires d'une parcelle de l'autorité publique ; durée maximale de l'emprisonnement et maintien du principe de l'excuse de provocation ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 2 : poursuite lorsque l'injure ou la diffamation est commise à raison des fonctions ou de la qualité, ou d'office sur la plainte du ministre dont relèvent les personnes ; poursuite sur la plainte de la personne diffamée ou injuriée dans le cas de diffamation ou d'injure envers les particuliers ; adopté - Art. 7 (p. 648) : son amendement n° 3 de coordination ; adopté.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Deuxième lecture** [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 995) : travaux de la commission des lois - Suppression de la force majeure comme cause d'exonération de la responsabilité - Elargissement de la garantie due au titre de l'assurance obligatoire - Conditions de remboursement des tiers payeurs - Abaissement de la durée de la prescription en matière délictuelle ou quasi-délictuelle - Principes d'indemnisation des victimes - Offre d'indemnité de la part des assureurs - Paiement rapide des sommes convenues - Modalités d'entrée en vigueur de la loi - Sanctions - Publicité des indemnités perçues - Barème médical de référence - Demande le vote de ce projet de loi - Art. 6 A (p. 997) : accepte l'amendement n° 5 de M. François Collet, rapporteur (implication dans la réalisation de l'accident d'un véhicule terrestre à moteur ou de ses remorques ou semi-remorques) - Art. 7 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. François Collet, rapporteur (cas des indemnités payées par le fonds de garantie) et accepte l'amendement n° 7 du même auteur (suppression de la détermination par décret simple des modalités d'application relatives à l'intervention du fonds de garantie) - Art. 11 (p. 998) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. François Collet, rapporteur (possibilité de communication à la victime de la copie du procès-verbal d'enquête de police ou de gendarmerie ;

assistance d'un avocat ou d'un conseil appartenant à une profession réglementée, ou d'un médecin en cas d'examen médical) - Art. 13 (p. 999) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. François Collet, rapporteur (recours des tiers payeurs contre la victime et suppression de la condition d'impossibilité pour les tiers payeurs d'avoir fait valoir leurs droits contre l'assureur du fait de la victime) et accepte l'amendement n° 10 du même auteur (recours des tiers payeurs contre la victime à concurrence de l'indemnité qu'elle a perçue de l'assureur au titre du même chef de préjudice) - Art. 14 (p. 1000) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. François Collet, rapporteur (absence d'offre de l'assureur dans les délais impartis et condamnation d'office de l'assureur par le juge au versement d'une certaine somme à la victime) et s'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur (taux des pénalités de retard) - Art. 15 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. François Collet, rapporteur (condamnation d'office de l'assureur par le juge au versement à la victime d'une certaine somme) et s'oppose à l'amendement n° 13 du même auteur (taux des pénalités de retard) - Art. 16 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. François Collet, rapporteur (possibilité pour le juge de majorer ou de réduire les sommes dues) - Art. 21 (p. 1001) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. François Collet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives au fonds de garantie) - Après l'art. 29 A (p. 1002) : travaux de la commission Bellet - Prévention des accidents de la circulation - Rôle des associations - Subventions aux associations - (p. 1003) : demande le retrait des amendements n° 2 de M. Stéphane Bonduel, n° 3 de M. Pierre Noé et n° 17 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, relatifs à l'extension du droit de se porter partie civile aux associations de défense des victimes d'accidents de la circulation et de leurs familles - (p. 1004) : homicide involontaire - Règles de protection des mineurs.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs** [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - Discussion générale (p. 1328) : loi garantissant à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans tous les domaines - Loi du 13 juillet 1965 ayant fait disparaître les disparités les plus choquantes du code Napoléon - Maintien de barrières à l'égalité - Texte demeure inégalitaire dans le domaine de l'administration légale des biens des enfants, le père étant seul administrateur légal - Caractère urgent de l'établissement dans le droit patrimonial d'une réelle égalité - Hommage au rapport de M. Luc Dejoie - Projet s'efforçant de mener à son terme l'évolution entreprise en 1965 - Maintien du régime légal de la communauté réduite aux acquêts - Préservation dans tous les cas des pouvoirs de gestion autonome des époux - Paiement des dettes de chacun pouvant être poursuivi sur le patrimoine commun - (p. 1329) : suppression des privilèges jusqu'à présent reconnus à la femme au moment de la dissolution de la communauté - Assouplissement des règles d'évaluation des récompenses - Effort en faveur de la libéralisation du droit matrimonial et levée de la vieille prohibition des ventes entre époux - Projet modifiant une cinquantaine d'articles du code civil et en abrogeant une quinzaine - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi permettant la mise en application des principes d'égalité inscrits dans la loi de 1965 - Art. 1 (p. 1334) : s'oppose aux amendements n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (caractère librement révocable dans tous les cas de tout mandat donné par un époux à l'autre) et n° 21 de M. Charles Lederman (mandat révocable dans les conditions de l'article 2003 du présent code) - Art. 1 bis (p. 1335) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Lederman (absence de solidarité entre les époux si les emprunts ont été conclus pour des achats à tempérament, à moins que ceux-ci ne correspondent aux besoins de la vie courante) - Art. 4 (p. 1336) : son amendement n° 31 : possibilité pour chacun des époux d'administrer, aliéner et obliger seul ses biens personnels ; devenu sans objet - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (possibilité pour chacun des

époux de n'engager que ses biens propres) et accepte l'amendement n° 9 de M. Luc Dejoie, rapporteur (chacun des époux pouvant engager ses biens propres et ses revenus par un cautionnement ou un emprunt, à moins que ceux-ci n'aient été contractés avec le consentement exprès de l'autre conjoint qui, dans ce cas, n'engage pas ses biens propres) - Art. 10 (p. 1340) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (extension du régime de cogestion appliqué aux actes importants à l'aliénation des valeurs mobilières négociables en bourse) et à l'amendement n° 13 de M. Luc Dejoie, rapporteur (baux de faible durée pouvant être passés par un seul conjoint et soumis aux règles prévues pour les baux passés par l'usufruitier, sauf s'ils peuvent avoir pour effet d'entraîner une occupation d'une durée supérieure à deux ans) - Art. 16 (p. 1342) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux causes de dissolution de la communauté) - Art. 39-A (p. 1345, 1346) : accepte l'amendement n° 19 de M. Luc Dejoie, rapporteur (suppression de cet article relatif à la transmission du nom patronymique) - Avant l'art. 41 (p. 1347) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Charles Lederman (modification de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce).

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions - Deuxième lecture [n° 368 (84-85)] - (24 juin 1985) - Discussion générale (p. 1586) :** assainissement des structures des groupes français de sociétés et limitation des effets des pratiques d'autocontrôle - Transparence du capital des sociétés ; publicité des prises de participations ; limitation des droits de vote attachés aux actions détenues par une société contrôlée dans les assemblées de la société dirigeante - Filiales et participations - Notion de contrôle - Art. 1 C (p. 1588, 1589) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 2 (définition du contrôle de droit, du contrôle conjoint et du contrôle de fait) et n° 3 (modalités de saisine des tribunaux pour faire constater l'existence d'un contrôle) - Accepte l'amendement n° 1 de coordination du même auteur - Art. 1 (p. 1590) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 4 et n° 5, de coordination après le rétablissement de la définition du contrôle - Art. 2 (p. 1591) : s'oppose aux amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 6 (suppression totale des droits de vote attachés aux actions de contrôle, après une période transitoire de cinq ans) et n° 7 (suppression de la notion de présomption de contrôle) - Art. 5 (p. 1592) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 8 (délai laissé aux personnes détenant des participations significatives pour procéder aux mesures d'information) et n° 9 (délai de notification par les sociétés contrôlées du montant des participations détenues dans la société qui les contrôle) - S'oppose à l'amendement n° 10 du même auteur (période transitoire de cinq ans avant l'entrée en vigueur de la neutralisation totale des actions d'autocontrôle).

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes [n° 331 (84-85)] - (24 juin 1985) - Discussion générale (p. 1593) :** développement de la clause pénale dans les contrats usuels - Mission de la commission des clauses abusives - Régime juridique des clauses pénales - Immutabilité des clauses pénales - Réforme du 9 juillet 1975 relative au pouvoir du juge en matière de modération ou d'augmentation de la peine convenue - Impossibilité pour le juge en l'état actuel de soulever d'office le caractère manifestement excessif ou dérisoire de la clause pénale - Limites de fond au pouvoir du juge ; action du tribunal face à un montant excessif ou dérisoire - Limites de procédure ; principe du contradictoire - Interdiction de l'activité de certains intermédiaires en matière de gestion de dettes - Aggravation de la situation des catégories sociales les plus défavorisées - Opposition du Conseil national de la consommation - Délimitation du champ d'application de cette interdiction ; intermédiaires s'adressant aux personnes physiques non commerçantes - Délai d'entrée en vigueur de la loi et de mise en conformité pour

ces organismes - (p. 1594) : durée des délais de grâce pour les débiteurs en difficulté - Etude d'un dispositif d'ensemble relatif aux règlements des dettes par la commission chargée de l'amélioration des procédures d'exécution - Après l'art. 1 (p. 1596) : accepte les amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur, n° 6 (pouvoir d'intervention d'office du juge en matière de diminution de la peine convenue) et n° 7 (applicabilité aux contrats et instances en cours au moment de la publication de cette loi) - Art. 2 : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nullité de plein droit des conventions de gestion de dettes conclues avec des personnes physiques non commerçantes) - Art. 4 : son amendement n° 5 : situation des administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise ; adopté - (p. 1597) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (absence de contradiction entre les nouvelles règles d'interdiction et les dispositions législatives et réglementaires prévoyant la représentation en justice) - Après l'art. 4 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (extension des délais de paiement accordés par le juge au débiteur) - Art. 5 : accepte l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (date d'entrée en vigueur de la loi et applicabilité aux contrats en cours).

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 332 (84-85)] - (24 juin 1985) - Discussion générale (p. 1598) :** sauvegarde du patrimoine national - Historique de la constitution d'archives - Etat des archives judiciaires ; problèmes de dispersion, d'entassement et d'inadaptation des locaux - Collaboration avec les Archives de France - Création d'une commission permanente des archives et de l'histoire de la justice ; présidence de M. Schmelck - Règles de conservation et de versement des documents dans les dépôts publics d'archives - Elaboration de circulaires - Travaux des sous-commissions ; grandes affaires judiciaires ; recherches en matière d'histoire de la justice - Archives audiovisuelles ; enregistrement de certains procès présentant une dimension historique par leur nature ou illustrant le fonctionnement quotidien de la justice - Travaux de la commission sur la publicité des débats judiciaires, animée par M. Braunschweig - (p. 1599) : enregistrement audiovisuel ou sonore - Problèmes relatifs à la conservation et à l'exploitation des enregistrements des débats - Protection de l'indépendance des juridictions et du déroulement des audiences - Pouvoir de décider de l'enregistrement confié à l'autorité judiciaire - Rôle du président du Tribunal de grande instance - Décision d'enregistrement d'office, à la requête d'une des parties au procès ou du ministère public - Avis de la commission consultative des archives audiovisuelles et de la justice ; composition de cette commission - Modalités de contrôle de la légalité de la décision - Conditions de réalisation de l'enregistrement - Pouvoir du président de l'audience de s'opposer à certains enregistrements - Absence de retransmission immédiate des enregistrements - Rôle des médias - Risques et inconvénients pour les justiciables ou pour l'institution judiciaire - Interdiction de la reproduction et de la diffusion des documents sonores ou audiovisuels pendant 20 ans ; après ce délai, consultation des documents et accord du président du Tribunal de grande instance de Paris ; après 50 ans, liberté de reproduction et de diffusion - (p. 1600) : mémoire judiciaire - Art. 2 (p. 1602) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (pouvoir de décision du premier président de la Cour d'appel face à l'enregistrement des procès dans les juridictions de son ressort) - Art. 3 : accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 2 (prise de décision d'office à la requête d'une des parties ou de ses représentants) et n° 3 (observations des parties ou de leurs représentants) - Art. 4 (p. 1603) : accepte l'amendement n° 4 de M. Charles Jolibois, rapporteur (composition de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice et modalités de nomination d'un nouveau membre en cas de vacance) - Après l'art. 5 : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 13 (création

d'un service dépendant du ministère de la justice chargé de l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques) et n° 14 (rôle des sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion en matière d'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques) - Art. 6 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modalités de réalisation des enregistrements et détermination du pouvoir de police du président de l'audience en matière d'enregistrement) - Art. 8 (p. 1604) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Charles Jolibois, rapporteur (prolongation du délai durant lequel la consultation des enregistrements n'est possible que pour les chercheurs) - (p. 1605, 1606) : s'oppose aux amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 9 (prise de décision collégiale par le président du Tribunal de grande instance et deux assesseurs en matière d'autorisation de reproduction ou de diffusion des enregistrements) et n° 10 (augmentation du délai de liberté de diffusion des enregistrements à 80 ans) - Affaire Dreyfus - (p. 1607) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman (dérogation au principe du délai de diffusion des audiences pour les procès présentant un caractère historique certain) - Après l'art. 8 (p. 1608) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Lederman (avis des parties et modalités d'emploi des caméras de télévision et de cinéma sous l'autorité du président du tribunal ; pouvoir de police de l'audience du président du tribunal) - Intitulé : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Charles Jolibois, rapporteur (« Projet de loi tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la justice »).

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 405 (84-85)] - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1730) : importance de ce texte en faveur des victimes d'accidents de la route : meilleure protection - Instauration de relations plus humaines entre les personnes tenues à la réparation et les victimes - Gouvernement favorable au texte de la commission mixte paritaire, CMP - Hommage au travail du Sénat et de son rapporteur - Progrès dans le domaine de la responsabilité civile.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 436 (84-85)] - (28 juin 1985) - Discussion générale (p. 1811) : accord au sein de la commission mixte paritaire - Décision d'enregistrer les débats devant les juridictions judiciaires de première instance ; pouvoir du premier président de la cour d'appel et non du président du tribunal de grande instance.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 435 (84-85)] - (28 juin 1985) - Discussion générale (p. 1813) : création de deux catégories nouvelles d'entreprises : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL, et l'exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL - Accord au sein de la commission mixte paritaire - Protection du patrimoine des entrepreneurs individuels sans réduire leurs capacités d'investissement et de création - Sécurité des tiers - Continuité de l'entreprise - Transmission des entreprises agricoles - (p. 1814) : statut social et fiscal de l'entrepreneur et domaine de la loi de finances - Extension de la loi sur le redressement et la liquidation judiciaires aux exploitants agricoles - Sur l'ensemble (p. 1815) : adaptation du modèle de la SARL à l'usage de la société unipersonnelle.

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 431 (84-85)] - (28 juin 1985) - Discussion générale (p. 1816) : opportunité de définir le contrôle de droit ou de fait - Neutralisation ou plafonnement des droits de vote des actions d'autocontrôle - Durée des mesures transitoires d'application de la loi - Accord

intervenu en commission mixte paritaire - (p. 1817) : prise en compte dans les assemblées générales des droits de vote des actions d'autocontrôle dans la limite de 10 % - Période transitoire de deux ans - Elaboration du droit des sociétés en ce qui concerne les groupes.

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes** - *Deuxième lecture* [n° 442 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2171) : recherche d'un accord entre les deux assemblées sur l'extension aux commerçants de la nullité des conventions conclues par les organismes de gestion des dettes - Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à ces organismes - Date d'entrée en vigueur de la loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation - Après l'art. 5 (p. 2172) : son amendement n° 1 : application immédiate de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2392) : développement de l'informatique et de la bureautique dans les services de la justice - Centralisation et informatisation du casier judiciaire à Nantes - Informatisation des éditions pénales - Simplification des méthodes d'enregistrement des procès-verbaux d'infraction - Automatisation du traitement des ordonnances pénales - (p. 2393) : mesures législatives visant à améliorer la procédure pénale - Accroissement de la petite délinquance, notamment en matière de circulation routière - Procédure antérieure à l'audience - Suppression de nombreuses formalités inutiles devant la juridiction d'instruction - Procédure de jugement - Surcharge des tribunaux correctionnels - Délits routiers sanctionnés par le tribunal de police - Distinction entre les contraventions et certaines infractions mineures liées à la réglementation de la circulation - (p. 2394) : procédure de l'amende forfaitaire et de l'amende pénale fixe - Exécution de la condamnation - Rigueur procédurale de l'itératif défaut - Effets regrettables des courtes peines d'emprisonnement - Possibilité pour le juge de l'application des peines de proposer un sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général - Propose un assouplissement des conditions d'application de la semi-liberté - Entrée en vigueur de cette loi - Attentif à tous les amendements susceptibles d'améliorer ce projet de modernisation et d'humanisation de la justice pénale - Art. 1 (p. 2398) : s'oppose aux amendements analogues n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur et n° 35 de M. Charles Lederman (en cas de classement d'une affaire, information du plaignant et de la victime par lettre recommandée) - Art. 2 (p. 2399) : s'oppose aux amendements identiques n° 36 de M. Charles Lederman (délai de restitution des objets saisis sous main de justice et respect des droits des tiers) et n° 91 de M. Charles Jolibois, rapporteur (délai de restitution des objets saisis sous main de justice et respect des droits des tiers) - Art. 3 (p. 2400) : accepte l'amendement n° 37 de M. Charles Lederman (octroi des documents placés sous main de justice aux seules personnes intéressées, dans les plus brefs délais) - Art. 12 (p. 2402) : accepte l'amendement n° 38 de M. Charles Lederman (suppression des dispositions de cet article relatives à la constitution de partie civile sans déclaration d'adresse) et s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article visant à substituer au système de l'adresse déclarée par la partie civile celui de l'élection de domicile) - Art. 13 (p. 2403) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression du système de l'adresse déclarée pour l'inculpé) et aux amendements de M. Charles Lederman, n° 39 (obligation pour l'inculpé de signaler au juge d'instruction tout changement de l'adresse déclarée ; conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur au prévenu) et n° 40 (notification ou signification « à personne » ainsi que déclaration d'adresse portées par le greffier au procès-verbal paraphé par l'inculpé) - Art. 15 (p. 2404) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Charles Lederman (en cas de demande de mise en liberté présentée par un

inculpé, information par lettre recommandée de la partie civile) - Art. 16 (p. 2405) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 10 et n° 11 visant à supprimer la notion d'adresse déclarée - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 42 (conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur à l'inculpé détenu) et n° 43 (explications fournies par le magistrat instructeur et déclaration d'adresse portée par le greffier au procès-verbal, paraphé par l'inculpé) - Art. 17 (p. 2406) : s'oppose aux amendements n° 64 de M. Pierre Lacour (suppression de cet article relatif à la procédure de dépôt des demandes de mise en liberté et de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire) et n° 44 de M. Charles Lederman (délai accordé au juge ou à la juridiction compétente pour statuer sur une demande de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire ou de mise en liberté) - Art. 23 (p. 2408) : sur l'amendement n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (notification aux parties des conclusions de l'expertise, par lettre recommandée), ses sous-amendements n° 67 : suppression de la demande de l'avis de réception lors de la notification aux parties des conclusions d'expertise ; et n° 85 : décision motivée du juge d'instruction s'il désigne un seul expert alors que plusieurs étaient souhaités par les parties ; adoptés - (p. 2409) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 46 (notification aux parties, par lettre recommandée avec avis de réception, des conclusions de l'expertise) et n° 63 (délai fixé aux parties pour présenter des observations à la suite des conclusions d'une expertise) - Art. 20 (suite) (p. 2410) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Charles Lederman (désignation d'un expert par le prévenu ou la partie civile ; dépôt d'un rapport par cet expert en cas de désaccord avec l'expert désigné par le juge) - Art. 24 bis (p. 2411) : son amendement n° 68 : pouvoir de règlement du juge d'instruction ; devenu sans objet - (p. 2412) : s'oppose aux amendements n° 15 de M. Charles Jolibois, rapporteur (pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet) et n° 47 de M. Charles Lederman (pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet ; délai maximal de deux mois accordé au président de la chambre d'accusation pour se mettre en rapport avec le juge d'instruction) - Art. 25 (p. 2413) : son amendement n° 69 : notification simultanée et selon les mêmes modalités des ordonnances de règlement aux conseils de l'inculpé ou de la partie civile ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Charles Jolibois, rapporteur (notification aux conseils de l'inculpé ou de la partie civile des ordonnances de règlement, soit verbalement avec élargement au dossier de la procédure, soit par lettre recommandée) - Art. 26 : demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. Charles Lederman (prise en compte des délais d'acheminement de la poste dans les délais d'appel) - Délai d'appel tenant compte du jour de la notification, en général acheminée par le greffier lui-même - Art. 32 (p. 2415) : son amendement n° 70 : fixation du nombre des jurés suppléants par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 35 (p. 2416) : accepte les amendements identiques n° 21 de M. Charles Jolibois, rapporteur et n° 53 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles concernant l'audition des experts et des témoins) - Art. 33 (suite) : s'oppose aux amendements identiques n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 52 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles de la procédure précédant l'ouverture des débats) - (p. 2417) : son amendement n° 86 : modification du régime des nullités en cas de violation des formalités prévues aux articles 268 à 287 du code de procédure pénale ; devenu sans objet - Art. 36 : demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. Charles Lederman (convocation en justice notifiée au prévenu par lettre recommandée avec avis de réception) - Convocation directe en justice par l'intermédiaire d'un greffier ou d'un chef d'établissement pénitentiaire - Art. 42 (p. 2418) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article visant à

modifier les pouvoirs du tribunal en cas de non comparution de l'opposant) - Autorité de la chose jugée - Art. 46 (p. 2421) : ses amendements n° 71 à n° 74 : procédure de l'amende forfaitaire applicable à certaines infractions concernant l'assurance obligatoire des véhicules ; adoptés - Avant l'art. 47 : son amendement n° 78 : unification des délais dans lesquels la chambre criminelle doit statuer et dans lesquels le demandeur en cassation ou son avocat doit déposer son mémoire ; adopté - (p. 2422) : son amendement n° 79 : désistement du pourvoi constaté par ordonnance du président de la chambre criminelle ; adopté - Art. 48 : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de certaines conditions d'octroi du régime de semi-liberté ; possibilité d'exercer un emploi temporaire) - Art. 50 (p. 2424) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article permettant l'application du travail d'intérêt général en cas de condamnation à l'emprisonnement) - Après l'art. 51 (p. 2425) : son amendement n° 75 : immobilisation des véhicules dont la circulation ou le stationnement sont en infraction aux dispositions du code de la route ; adopté - Art. 52 : son amendement n° 76 : « contraventionnalisation » du défaut d'assurance pouvant entraîner une suspension du permis de conduire ; réservé, puis adopté - Art. 55 (p. 2426) : accepte les amendements identiques n° 27 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 57 de M. Charles Lederman (suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence territoriale du procureur de la République) - Art. 56 : accepte l'amendement n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence territoriale du juge d'instruction) - Art. 58 : accepte l'amendement n° 29 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence du tribunal correctionnel) - Art. 61 (p. 2427) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 58 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif aux nullités servant de fondement à un pourvoi en cassation) - Art. 63 : accepte l'amendement n° 31 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rétablissement du lieu de détention comme critère de compétence territoriale du procureur, du juge d'instruction et du tribunal correctionnel, dès lors que la détention s'effectue au siège de la juridiction qui a prononcé cette condamnation) - Art. 64 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif au dessaisissement de la juridiction d'instruction ou de jugement saisie au profit de la juridiction du lieu de détention provisoire) - Après l'art. 64 (p. 2428) : son amendement n° 77 : compétence donnée aux juridictions françaises pour juger les tortionnaires ; adopté - Harmonisation de la législation française avec la convention des Nations unies contre la torture, ratifiée par la France le 4 février 1985 - Art. 65 (p. 2430) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Charles Lederman (recouvrement des amendes pénales prélevées sur salaire, rente accident du travail ou pension d'invalidité, calculé comme en matière de saisie-arrêt sur salaires) - Art. 65 sexies : s'oppose aux amendements identiques n° 32 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 61 de M. Charles Lederman (suppression de cet article visant à reporter au 1^{er} janvier 1987 la mise à la disposition des parties des copies intégrales des pièces pénales, au moment de l'instruction) - Report de l'application de cette mesure visant à satisfaire une revendication de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction - Après l'art. 65 sexies (p. 2431) : accepte l'amendement n° 33 de M. Charles Jolibois, rapporteur (possibilité pour un avocat de signer une déclaration d'appel) - Avant l'art. 67 : ses amendements n° 80 : régime de la détention applicable en cas de défaut de paiement de l'amende prononcée sous forme de jours amende ; n° 82 : nouvelle adresse transmise par l'administration postale aux autorités judiciaires, au service des contributions directes et au service de la redevance de l'audiovisuel ; et n° 83 : généralisation des permanences éducatives mises en place auprès des tribunaux pour

enfants ; adoptés - Avant l'art. 55 (suite) (p. 2432) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (nouvelles conditions de détention provisoire des mineurs) - Art. 67 (p. 2433) : son amendement n° 84 : dates d'entrée en vigueur de la présente loi ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort** [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Question préalable (p. 2655, 2656) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Opposition au concept de peine de substitution à la peine de mort - Définition de la période de sûreté - Nouvelle échelle des peines - Réforme du code pénal et travaux de la commission du nouveau code pénal - Niveau répressif actuel des lois pénales - Nombre de condamnations à perpétuité - Mission des personnels pénitentiaires - Importance de la ratification par la France d'un engagement international, progrès pour la conscience humaine et les droits de l'homme.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs - Deuxième lecture** [n° 15 (85-86)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2657) : amélioration des conditions de vie des personnes mariées - Travaux du Sénat et de l'Assemblée nationale - Problème des baux d'habitation portant sur les biens communs ; préfère laisser un des conjoints passer seul des baux d'habitation sur les biens communs plutôt que d'exiger l'action de deux conjoints ensemble - Problème du nom ; exercice laissé au seul choix des intéressés ; création d'un droit à l'usage du nom du parent qui n'a pas été transmis - Problèmes liés au nom de l'enfant dont les parents vivent séparément ; possibilité d'addition des deux noms - Cas des familles légitimes ou naturelles - Opposabilité aux tiers - (p. 2658) : demande le vote de ce projet de loi - Art. 1 (p. 2659) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Charles Lederman (modalités de révocation du mandat) - Art. 10 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Luc Dejoie, rapporteur (impossibilité pour les époux de donner à bail, l'un sans l'autre, un fonds rural ou un immeuble à usage commercial, industriel ou artisanal dépendant de la communauté) - Art. 14 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Luc Dejoie, rapporteur (bien acquis propre et condition de délai de paiement des sommes attendues du patrimoine propre à la communauté) - Art. 16 : accepte l'amendement n° 5 de M. Luc Dejoie, rapporteur (séparation des époux et report dans leurs rapports mutuels de l'effet de la dissociation à la date où ils ont cessé de cohabiter et de collaborer, sauf en cas de torts) - Art. 39 A (p. 2660) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'enfant légitime de porter les noms accolés de ses deux parents ou un seul nom, selon le choix des parents) et accepte l'amendement n° 7 de M. Luc Dejoie, rapporteur (possibilité pour toute personne majeure d'ajouter à son nom, à titre d'usage non transmissible, le nom de celui des parents ne lui ayant pas transmis le sien ; faculté mise en oeuvre à l'égard des enfants mineurs par les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale) - (p. 2661) : cas des enfants dont l'un des parents est de nationalité étrangère - Après l'art. 51 : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beaudou (modalités de modification du statut matrimonial).

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale** [n° 34 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2939) : réforme profonde du régime actuel de l'instruction - Pouvoirs considérables et hétérogènes du juge d'instruction - Rend hommage à la compétence et au dévouement des juges d'instruction - Procédure accusatoire, en vigueur dans les pays anglo-saxons, difficilement applicable dans le système judiciaire français - Garantie des libertés individuelles - Ancienneté et expérience des juges d'instruction - Formation spécialisée assurée à l'École nationale de la magistrature - Discipline rigoureuse imposée aux juges d'instruction - (p. 2940) : accroissement des pouvoirs des chambres d'accusation

risquant d'aboutir à une limitation des garanties de l'instruction - Projet visant à substituer au juge d'instruction unique des chambres d'instruction réunissant en équipe les juges et offrant aux justiciables les garanties de la collégialité - Réforme ne s'inspirant nullement des précédents historiques, à savoir la chambre du conseil en 1808 et la réforme de 1933 créant une juridiction pour le contentieux de la détention - Travail collégial des juges d'instruction - Composition et fonctionnement des chambres d'instruction - (p. 2941) : garantie de la collégialité assurée aux justiciables en matière de décisions juridictionnelles - Cas particulier du placement ou du maintien en détention provisoire - Problème de l'incompatibilité entre les fonctions de membre de la chambre d'accusation et celles de membre de la formation de jugement - Renforcement des effectifs afin d'éviter cette situation, particulièrement dans les petites juridictions - Organisation des chambres d'instruction - Création de postes de juges d'instruction et de greffiers ; calendrier du recrutement et répartition des postes - Renforcement des petites juridictions - Nécessaire adaptation de la justice française aux exigences actuelles - (p. 2950) : renforcement des garanties des justiciables grâce à la collégialité de la chambre d'instruction - Responsabilité d'instruction des affaires pénales confiée à des magistrats du siège - (p. 2951) : devenir des petites juridictions - Refonte de la carte judiciaire française - Rapports entre la justice et les médias - Travaux de la commission « presse-justice » - Fonctionnement de la chambre d'instruction ; collégialité - Réduction des chances de relaxe par la juridiction du jugement, envisagée par M. Marcel Rudloff, en raison du poids des décisions de la chambre d'instruction - Dialogue entre magistrats et justiciables - Dynamisme de l'institution judiciaire - Placement en détention provisoire - Délai de mise en oeuvre de la réforme - (p. 2952) : recrutement et formation des nouveaux magistrats - Recrutement d'auditeurs de justice sur concours et de magistrats par la voie latérale - Dépôt prochain d'un projet de loi spécifique relatif à l'adaptation de la chambre d'instruction au problème des mineurs délinquants - Mise en oeuvre de la réforme : étude des problèmes posés par le fonctionnement de l'instruction collégiale, juridiction après juridiction - Recherche d'un équilibre entre les charges et le nombre de magistrats instructeurs - Art. 3 (p. 2953) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la consultation de la chambre d'instruction par le juge d'instruction sur toute difficulté concernant l'information) - Après l'art. 7 : sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (faculté pour la chambre d'instruction de faire des communications sur les éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction), son sous-amendement n° 21 : faculté pour la chambre d'instruction de publier, pour l'information du public, des communiqués sur les faits recueillis ou les actes accomplis au cours de l'enquête ou de l'instruction ; adopté - Art. 9 (p. 2954) : accepte l'amendement n° 3 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (faculté pour un inculpé, dont le conseil est resté inactif, de demander à être entendu par la chambre d'instruction) - Art. 10 : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression du dispositif permettant au président du tribunal, pour une période déterminée, d'établir un tableau de roulement répartissant les affaires entre les différentes chambres) - Contrairement au rapporteur, estime préférable que ces règles soient fixées par une loi et non par décret - Art. 13 (p. 2955) : accepte l'amendement n° 5 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (cas où la partie civile n'a pas de conseil ou lorsque l'avocat est défaillant) - Après l'art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman (réglementation relative à toute perquisition, opérée par le juge d'instruction, au domicile professionnel d'une personne dont la profession est couverte par le secret) - Art. 17 (p. 2956) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'allongement du délai donné à la chambre d'accusation pour statuer sur une demande de mainlevée du contrôle judiciaire) - Art. 19 (p. 2957) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme

Geneviève Le Bellegou-Béguin (décision de liberté provisoire ou de détention préventive rendue par la chambre d'instruction, en audience publique, après débat contradictoire entre le ministère public, l'accusé et son conseil) - Après l'art. 19 : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (détention provisoire des mineurs) - Réduction du nombre des placements de mineurs en détention provisoire et recours aux permanences éducatives - Dépôt prochain devant le Parlement d'un projet de loi relatif aux chambres d'instruction pour mineurs - Art. 38 (p. 2959) : accepte l'amendement n° 22 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (attributions de la chambre d'accusation) - Art. 43 (p. 2960) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (maintien de l'obligation faite au juge d'instruction de communiquer au président de la chambre d'accusation un état trimestriel de la totalité des affaires en cours ; état spécial établi pour les affaires dans lesquelles sont impliqués des inculpés détenus provisoirement) - Après l'art. 44 (p. 2961) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (sanctions applicables aux excès de certains médias) - Art. 45 (p. 2962) : demande le retrait de l'amendement n° 17 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (égalité des parties au pénal) - Art. 47 : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Marcel Rudloff (entrée en vigueur progressive de la présente loi, après un délai de six mois à compter de sa publication).

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs** - Nouvelle lecture [n° 127 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3705) : divergence subsistant entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le régime applicable aux baux d'habitation passés sur des biens communs.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** - Deuxième lecture [n° 113 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3707) : progrès réalisés en matière civile et pénale par le développement de l'informatique et de la bureautique - Mesures législatives destinées à simplifier le déroulement des procédures pénales - Amélioration du système de l'adresse déclarée - (p. 3708) : divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'exécution de la condamnation : loi du 29 décembre 1972 aménageant la procédure de l'itératif défaut ; demande la possibilité du remplacement d'une peine prononcée d'emprisonnement de courte durée par un travail d'intérêt général - Demande l'assouplissement des conditions d'application de la semi-liberté - Art. 1 (p. 3709) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (classement d'affaires : information du plaignant par lettre recommandée simple) - Coût financier de cette mesure - Art. 2 (p. 3711) : sur le délai de la prescription acquiescive, s'oppose aux amendements n° 3 de M. Charles Jolibois, rapporteur et n° 13 de M. Charles Lederman - Art. 10 A (p. 3713) : s'oppose aux amendements n° 14 de M. Charles Lederman (modalités de perquisition au domicile professionnel de personnes exerçant une profession couverte par le secret) et n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modalités de perquisition dans les cabinets d'avocats) - Manifestation de défiance vis-à-vis du juge d'instruction ; préférence pour les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant l'exercice conjoint du contrôle sur la perquisition par le juge d'instruction et le bâtonnier - Art. 42 (p. 3719) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article permettant la modification du jugement en cas d'itératif défaut) - Art. 48 (p. 3720) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Charles Jolibois, rapporteur (limitation des aménagements du régime de semi-liberté) - Art. 50 (p. 3721) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article relatif à la transformation par le tribunal l'ayant prononcée d'une courte peine d'emprisonnement en travail d'intérêt général) - Art. 65 sexies (p. 3722) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article reportant au 1^{er} janvier 1987 la fourniture des copies de pièces dans les procès) - Avant l'art. 67 : s'oppose à

l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (dispositions relatives à l'emprisonnement des mineurs).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984** - Deuxième lecture [n° 89 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3723) : demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 183 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4059, 4060) : accord de la commission mixte paritaire sur ce texte - Déroulement du procès pénal et garanties des justiciables - Modalités de perquisition au cabinet ou au domicile d'un avocat - Pouvoirs d'investigation du procureur de la République dans le cadre d'une enquête de flagrance - Promulgation le 10 décembre 1985 de la loi portant réforme de l'instruction - Art. 10 A : son amendement n° 1 : absence de limitation du pouvoir des magistrats en matière de perquisition aux magistrats instructeurs ; réservé, puis adopté avec l'ensemble du projet de loi - Après l'art. 65 sexies (p. 4062) : son amendement n° 2 : harmonisation des dispositions de cette loi avec la loi du 10 décembre 1985, portant réforme de la procédure d'instruction ; réservé, puis adopté avec l'ensemble du projet de loi.

BALARELLO (José), sénateur des Alpes-Maritimes (UREI).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (4 avril 1985) (p. 172).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1905) : énumération des différentes parties de ce projet relatif à la modernisation de la police nationale - (p. 1906) : plan quinquennal - Adaptation des services de police à la lutte contre la délinquance, la criminalité, la toxicomanie et le terrorisme - Découragement des policiers après certaines mesures prises depuis 1981, à savoir l'abolition de la Cour de sûreté de l'Etat ou la libération anticipée de terroristes - Informatisation des fichiers - Regrette la suppression des commissariats de quartier - Favorable au recrutement d'appelés comme policiers auxiliaires - Formation initiale et permanente des policiers - Insuffisance des effectifs - Sous-évaluation du coût de cette loi de programmation - Souhaite le rétablissement de l'aggravation des peines pour les assassins de policiers - Elaboration par le Gouvernement d'un code de déontologie de la police nationale - (p. 1907) : inutilité de ce code du fait de l'existence de nombreux textes, à savoir la Déclaration des droits de l'homme de 1789, le code pénal, le code de procédure pénale et la jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation - Se déclare opposé à l'article 4 du projet visant à soustraire, au législateur sa compétence en matière de procédure pénale - Relèvement

considérable du taux des amendes - Financement de nombreux projets grâce aux automobilistes : Fonds spécial de grands travaux financé par une taxe sur le carburant ; financement partiel de la sécurité sociale prélevé sur les contrats d'assurance automobile - Rappelle les difficultés de l'industrie automobile française - Opposition sur les cartes grises - Nécessité d'une loi cadre afin de réorganiser les grandes directions des services centraux et régionaux de la police nationale - (p. 1908) : souhaite l'adoption par le Sénat des amendements déposés par le groupe de l'UREI - Art. 4 (p. 1930) : son amendement n° 11 : suppression de cet article relatif au code de déontologie de la police nationale prochainement édicté par le Gouvernement ; retiré au profit de l'amendement identique n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur - Art. 5 (p. 1932) : son amendement n° 12 : suppression de cet article relatif au montant des amendes pour contravention de police ; retiré au profit de l'amendement identique n° 6 de M. Pierre Salvi, rapporteur - Art. 6 (p. 1933) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif au taux des contraventions de police ; retiré au profit de l'amendement identique n° 7 de M. Pierre Salvi, rapporteur - Art. 7 : son amendement n° 14 : suppression de cet article relatif au montant maximum de l'amende correctionnelle ; retiré au profit de l'amendement identique n° 8 de M. Pierre Salvi, rapporteur.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 34 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2946) : situation actuelle de la procédure d'instruction - Compétences du juge d'instruction - Détention provisoire - Mise en liberté provisoire - Possibilité pour la chambre d'accusation de censurer certaines décisions du juge d'instruction - Composition et prérogatives de cette chambre - Création d'une nouvelle juridiction, la chambre d'instruction, substituant la collégialité au juge unique - Composition et compétences de cette juridiction - (p. 2947) : exception à la règle de la collégialité pour certaines mesures privatives de liberté - Incarcération provisoire pouvant être décidée par le juge d'instruction en cas d'impossibilité de réunir la chambre d'instruction - Solitude du juge d'instruction - Sécurité des magistrats - Analyse les inconvénients non négligeables de la réforme - Historique des créations et suppressions successives de la chambre du conseil - Compétences de la chambre du conseil de 1933 différentes de celles de la chambre d'instruction proposée - Conséquences de la création de cette chambre sur le déroulement des procédures - Difficultés d'application matérielle de cette réforme - Insuffisance des effectifs - (p. 2948) : risque de blocage des cabinets d'instruction - Impossibilité d'appartenir à la fois à la chambre d'instruction et à la chambre de jugement - Favorable à une modification du statut du magistrat - S'interroge sur l'aptitude des jeunes juges sortant de l'École nationale de la magistrature, ENM, à remplir la délicate fonction de juge d'instruction - Réforme de la carrière des magistrats instructeurs - Favorable à la désignation de plusieurs juges d'instruction lorsque l'importance ou la complexité d'une affaire le justifie - Abstention lors du vote sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3570) : situation financière des organismes d'habitations à loyer modéré, HLM - Logement social - Prêt d'accession à la propriété, PAP - Aide personnalisée au logement, APL - Prêts locatifs aidés, PLA - Désengagement de l'Etat en matière de programme locatif aidé - Dégradation du patrimoine - Insuffisance des emprunts à taux réduit - Blocage des loyers - Hausse des coûts de construction supérieure à l'inflation - (p. 3571) : taux des prêts locatifs - Diminution de la durée d'amortissement des PLA - Disparition des annuités de bonification préjudiciable à la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'aux organismes d'HLM - Refus du Gouvernement de renégocier les PLA avec les organismes d'HLM - TVA applicable aux nouvelles

constructions locatives - Difficultés des offices d'HLM dues au blocage des loyers, à l'augmentation des impayés et des logements vacants - Effets négatifs de la réduction du taux de participation des entreprises à la construction - Modification des plafonds de ressources des PAP - Taux d'intérêts bonifiés - Durée d'amortissement des emprunts - Favorable à une relance de l'économie par l'immobilier.

BALLAYER (René), sénateur de la Mayenne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce, artisanat et tourisme : I. Commerce et artisanat [n° 96, annexe 5 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 473 (JO Débats 7 avril 1984) (p. 231) à M. le secrétaire d'Etat chargé du budget : vins (régime fiscal des ventes directes de vins et d'eau-de-vie) - Réponse de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication (3 mai 1985) (p. 410).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)]** - (25 juin 1985) - Discussion générale (p. 1689) : faible augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en 1984 - Modification de l'indice de référence de la fonction publique - Augmentation moyenne des traitements des agents communaux largement supérieure à l'augmentation de la DGF.

BARBIER (Bernard), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

— Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les résultats de projections macroéconomiques [n° 75 (85-86)] (7 novembre 1985) - *Prévision économique*.

Participation au rapport d'information établi, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - *Plan* [n° 98, tome XI (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

— *Projet de loi de finances pour 1986* [n° 95 (85-86)].

Discussion générale - (21 novembre 1985) - Président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (p. 3277) : établissement d'un rapport d'information sur l'exécution des programmes prioritaires du IX^e Plan - Rapport faisant suite au rapport sur les contrats de plan Etat-régions - Problème des rigidités de notre économie et du manque de flexibilité - Aucune solution possible tant que le taux de croissance n'avoisinerait pas 4 - Stabilisation du nombre des chômeurs résultant d'un certain nombre d'artifices, notamment les travaux d'utilité collective, TUC - (p. 3278) : sous-emploi considérable des ressources en main-d'œuvre - Apparition d'une reprise de l'investissement industriel dans les projections à moyen terme et danger d'une augmentation du taux de pénétration du marché intérieur par les produits étrangers - Allègement relatif de la facture énergétique dans les prochaines années et baisse attendue des taux d'intérêt -- Capacité technique de production risquant de ne pas pouvoir répondre à une reprise même limitée de la croissance - Manque de capital technique et sous-utilisation du capital humain - Absence de présentation par le Gouvernement des projections triennales s'inscrivant dans le cadre du IX^e Plan - Augmentation inéluctable des prélèvements obligatoires affectés aux régimes sociaux - Problème du financement des pensions de vieillesse sans remettre en question les régimes de retraite - Importance du problème de l'évolution des finances de l'Etat du fait de l'accroissement des charges de la dette - Charge d'intérêts pouvant en 1990 représenter quatre fois les dépenses d'investissement de l'Etat - Remise en cause nécessaire des « services votés » - Déficit budgétaire aboutissant à demander aux contribuables de demain ce qu'on ne demande pas aux contribuables d'aujourd'hui - Alourdissement des impôts locaux nécessaire dans un proche avenir devant, pour ce qui est de la taxe professionnelle, annuler l'allègement intervenu cette année - (p. 3279) : rééquilibrage des échanges extérieurs imposant de contenir la demande intérieure - Croissance économique

ne pouvant atteindre le taux de 3 ou 4 par an que si la consommation des ménages connaît elle-même un taux de croissance égal - Nécessaire modulation des gains de pouvoir d'achat afin d'éviter une relance de l'inflation - Politique monétaire dépendante des taux d'intérêt se pratiquant à l'étranger - Souhaite qu'à l'avenir les taux de croissance au sein de la communauté économique européenne, CEE, s'accordent sur un rythme de 3 ou 4 l'an.

BASTIE (Pierre), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires sociales.

— Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

INTERVENTIONS

— *Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés* [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - *Discussion générale* (p. 2869) : hommage au travail du secrétaire d'Etat - Loi du 6 janvier 1982 permettant une indemnisation forfaitaire pour perte de mobilier - Révision possible des critères d'octroi de la garantie de l'Etat aux prêts de consolidation - Importance de la levée des forclusions - Validation gratuite de périodes d'activité et ajustement du régime des retraites des rapatriés au régime métropolitain en améliorant les conditions de validation ou de rachat des cotisations de retraite - Rachat de cotisations pour les personnes n'ayant pas eu la possibilité de s'affilier à un régime d'assurance vieillesse avec l'aide de l'Etat - Extension des dispositions de la loi du 3 décembre 1982 aux anciens agents des services publics des pays d'Afrique du Nord - Constate qu'aucune mention n'est faite d'un plafond de ressources au-delà duquel les intéressés seraient écartés du bénéfice de l'aide - Interrogation sur l'application de la loi aux aides familiaux.

BATAILLE (Jean-Paul), sénateur du Nord (UREI).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires sociales.

— Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

INTERVENTIONS

— *Question au Gouvernement : plan de développement du Nord Pas-de-Calais* - (10 octobre 1985) (p. 2234) : absence de référence à l'agriculture dans le récent communiqué du Premier ministre relatif aux mesures visant à favoriser le développement de la région Nord Pas-de-Calais - *Projet insuffisant* - Fonds régional productif - Problèmes de l'emploi - Construction navale - Sidérurgie - Charbon - Plan utopique et fallacieux - (p. 2235) : souhaite que lors de son prochain déplacement dans le Pas-de-Calais, le Premier ministre annonce des mesures répondant réellement aux problèmes de la région.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - Art. 3 (p. 2615) ; sur l'amendement n° 5 de M. Louis Souvet, rapporteur (fractionnement possible du congé de formation, la durée de chaque congé ne pouvant toutefois être inférieure à deux jours ouvrables), son sous-amendement n° 19, soutenu par M. Pierre Louvot : fractionnement du congé de formation, au maximum en trois fois ; retiré.

BAUMET (Gilbert), sénateur du Gard (NI, puis RPR, puis NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

BAYLE (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 169 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, du 20 janvier 1972 [n° 245 (84-85)]. (17 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 292 (84-85)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales [n° 302 (84-85)] (22 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 412 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 9 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 145 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire (ensemble deux protocoles) [n° 195 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 146 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale, du 12 février 1979 [n° 196 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Après l'art. unique (p. 45) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence) - (p. 48) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky) - Rappel de sa participation aux travaux de la commission de contrôle - Souci du Gouvernement des intérêts stratégiques de la France en Nouvelle-Calédonie - Appel au dialogue de M. Dick Ukeiwé - Explication de vote sur l'ensemble (p. 53) : regrette l'absence d'un débat d'idées - Différence entre l'attitude du Gouvernement cherchant à préserver l'ordre et le dialogue et celle de l'opposition refusant au Gouvernement les moyens de maintenir l'ordre et pratiquant l'exclusive voire le racisme - Vote du groupe socialiste contre ce projet de loi dénaturé par les amendements du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 60) : tactique de harcèlement du Gouvernement par la droite pour la seule raison qu'il est socialiste.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires** [n° 218 (84-85)] - (15 mai 1985) - En remplacement de M. Pierre Matraja, rapporteur - **Discussion générale** (p. 573) : déplacement de M. Pierre Matraja en Israël en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe - **Sécurité et hygiène du travail dans les manutentions portuaires - Conventions de 1929 et 1932 sur la protection des dockers contre les accidents** - Texte répondant aux préoccupations de l'Organisation internationale du travail, OIT, relatives aux questions d'hygiène, de sécurité du travail et aux questions maritimes - Définition des manutentions portuaires - Énumération des obligations incombant aux autorités nationales pour la mise en oeuvre de la présente convention - Inquiétude quant à l'ampleur des mesures d'application exigées - Conformité de la législation française avec les dispositions de cette convention - Refus du gouvernement français de recourir aux dérogations envisagées par la convention ou aux modifications concernant les ports au trafic irrégulier et limité à des navires de faible tonnage - Délai d'entrée en vigueur - Liste des Etats ayant déjà ratifié cette convention - **Avis favorable de la commission.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie du 20 janvier 1972** [n° 169 (84-85)] - (15 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 574) : avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la France et la Turquie - Protection sociale des travailleurs ressortissants des deux Etats - Disproportion entre le nombre de travailleurs turcs en France et celui des travailleurs français en Turquie - Énumération des catégories de personnels exclues du bénéfice de cette convention - (p. 575) : extension du bénéfice des prestations sociales aux membres des familles des travailleurs turcs, même résidant en Turquie - Amélioration de la convention de 1972 et meilleure garantie des droits des travailleurs - Simplification du procédé de totalisation des périodes d'assurance accomplies successivement dans les deux pays - Mode de liquidation des pensions - Extension des droits de l'assuré : suppression de

toute référence à une durée minimale d'assurance - Augmentation des bénéficiaires des prestations en nature des assurances maladie et maternité - Indemnités pour charges de famille - Adaptation de la convention aux nouvelles dispositions françaises relatives à la protection des salariés agricoles - Avis favorable de la commission.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 3 bis) [n° 159 (84-85)]** - (15 mai 1985) - En remplacement de M. Pierre Matraja, rapporteur - Discussion générale (p. 577) : protocole portant amendement de la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale - Rappelle la catastrophe du Boeing sud-coréen détruit par les forces armées soviétiques - Renforcement des garanties relatives à la souveraineté des Etats sur leur espace aérien - (p. 578) : préservation de l'unité de l'ensemble juridique unissant les Etats membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale, OACI - Convention de Chicago signée en 1944, véritable charte de l'aviation internationale - Fonctionnement de l'OACI - Rappelle les difficultés d'adoption du projet d'amendement franco-autrichien relatif au principe de non-recours à la force armée contre les aéronefs civils en vol - Droit pour tout Etat d'exiger l'atterrissage d'un aéronef qui le survole sans titre - Insuffisance des sanctions prévues contre les Etats transgresseurs - Avis favorable de la commission.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 809) : représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale - Regrette le dépôt de la question préalable empêchant tout examen d'amendements.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 809).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Thaïlande sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales [n° 292 (84-85)]** - (5 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 880, 881) : transfèrement des détenus - Conditions de détention des Français dans les prisons thaïlandaises - Colonie pénitentiaire française en Thaïlande - Durées des condamnations - Etat des négociations - Toxicomanes - Champ d'application de la convention - Conditions de transfèrement - Durée minimale de détention en Thaïlande - Réduction possible de cette durée - Nombre de ressortissants détenus en Asie - Transfèrement dès 1985.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1991) : crise calédonienne et présence de la France - Action de la majorité sénatoriale - Importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie - Présence des Etats-Unis et de l'URSS - Action de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en faveur de l'arrêt des expériences nucléaires françaises - Danger d'une modification de l'équilibre stratégique régional au bénéfice de l'URSS - Déclaration du général Janou Lacaze, chef d'état-major des armées, devant la commission de contrôle parlementaire - (p. 1992) : gestion par le Gouvernement d'un processus de décolonisation - Action des gouvernements précédents - Caractère justifié de la revendication d'indépendance - Indépendance et reconquête de la souveraineté des Canaques sur ce territoire - Relations privilégiées entre la Nouvelle-Calédonie et la France - Activité économique de la Nouvelle-Calédonie - Exemple de la décolonisation de Djibouti - Indépendance-association - Statut transitoire - Art. 12 (p. 2022) : soutient l'amendement n° 43 de M. Germain Authié (compétence du conseil de région en matière de vie culturelle, jeunesse, sports et loisirs) - Art. 14 bis : soutient l'amendement n° 44 de M. Germain Authié (réparation d'une omission matérielle) - Art. 18 (p. 2025) : soutient l'amendement n° 45 de M. Germain Authié (suppression des termes « élections au congrès du terri-

toire ») - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2028, 2029) : indépendance-association - Vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale - Propos tenus par le porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Mme Véronique Neiertz.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2088) : confiance en l'indépendance-association - Vote du groupe socialiste contre ce projet de loi dénaturé par les amendements du Sénat.

7 **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 412 (84-85)]** - (30 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2638) : durée de la négociation relative à l'adoption de cette convention par l'assemblée générale des Nations unies - Défense des Droits de l'homme et du respect de la dignité humaine - Référence à l'article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et à l'article 7 du pacte international relatif aux droits civils et politiques - Définition de la torture - Comité contre la torture - Problème de qualification des peines d'amputation - Notion de sanctions légitimes et de sanctions légales - Amélioration des législations préventives et répressives sur la torture - Contrôle international - Action des Etats parties - Système de compétence judiciaire universelle - Harmonisation de la législation française avec la convention contre la torture - (p. 2639) : extraditions - Contrôle international de l'interdiction de torture - Composition, rôle et domaines de compétence du comité contre la torture - Problème relatif au droit de visite du comité dans l'Etat concerné et à la possibilité d'introduction d'une réserve dans la convention par certains Etats - Condamnation morale et politique de la torture - Avis favorable sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale du 12 février 1979 [n° 146 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4151) : extension des dispositions de l'entente aux ressortissants Français exerçant une activité non salariée au Québec - Effectif des communautés française au Québec et québécoise en France - Caractère privilégié des relations bilatérales franco-québécoises - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire, ensemble deux protocoles [n° 145 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4152) : objectif de continuité d'assurance de la protection sociale et de garantie du versement des droits à prestation acquis dans le pays d'accueil en cas de retour dans le pays d'origine ; exclusion du risque maladie, non couvert par le régime ivoirien - Disposition en cas de polygamie - (p. 4153) : procédure concernant les travailleurs détachés - Création en matière d'assurance-vieillesse d'un droit d'option au profit des travailleurs retournant dans leur pays d'origine - Evaluation du nombre des bénéficiaires potentiels de la convention - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 [n° 153 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - En remplacement de M. Pierre Matraja, rapporteur - Discussion générale (p. 4160) : relèvement de la norme européenne de sécurité sociale - Organisation du contrôle de l'application de la convention - Non conformité à la législation française du protocole dissocié de la convention et non soumis à ratification - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Nouvelle lecture [n° 231 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - Question préalable (p. 4166) : intervient contre la

motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Après l'art. 3 (p. 4574) : son amendement n° 15 : répartition des Français de l'étranger assurés volontaires en deux catégories selon leurs revenus ; adopté - Sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Cantegrit (date d'entrée en vigueur de ces dispositions) - Après l'art. 9 (p. 4582, 4583) : son amendement n° 16 : majoration d'ancienneté pour les fonctionnaires servant dans des organisations internationales ; adopté.**

BAYLET (Jean-Michel), secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius). [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 590 de M. Robert Pontillon : **politique extérieure** (relance d'une action internationale en faveur des juifs d'URSS) (19 avril 1985) (p. 310).

n° 591 de M. André Diligent : **communautés européennes** (mise en oeuvre du règlement n° 219-84 du conseil des communautés européennes) (19 avril 1985) (p. 316, 317).

n° 597 de M. Louis Souvet : **téléphone** (état de fonctionnement des cabines publiques) (19 avril 1985) (p. 315, 316).

n° 602 de M. Serge Boucheny : **politique extérieure** (relations entre la France et l'Afrique du Sud) (19 avril 1985) (p. 310, 311).

n° 605 de M. Serge Boucheny : **politique extérieure** (atteintes aux droits de l'homme au Guatemala : position du Gouvernement français) (19 avril 1985) (p. 312, 313).

n° 611 de M. Guy Schmaus : **imprimerie** (avenir de la Société nationale des entreprises de presse et de ses filiales) (19 avril 1985) (p. 313, 314).

n° 612 de M. Guy Schmaus : **entreprises politiques** (emploi et avenir de l'usine des « câbles de Lyon » à Clichy (Hauts-de-Seine)) (19 avril 1985) (p. 314, 315).

n° 700 de M. Auguste Cazalet : **politique extérieure** (mesures envisagées par le Gouvernement en vue du respect de l'accord franco-lybien pour l'évacuation du Tchad) (8 novembre 1985) (p. 2888, 2889).

n° 701 de M. Auguste Cazalet : **politique extérieure** (état des cimetières chrétiens d'Algérie) (8 novembre 1985) (p. 2889, 2890).

INTERVENTIONS

- **Rappel au Règlement - (5 juin 1985) (p. 872) : intervention des forces de l'ordre dans l'usine SKF d'Ivry - Application d'une décision de justice.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise relatif à l'exemption fiscale des instituts hongrois à Paris et français à Budapest [n° 132 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 873) : signature de l'accord de coopération culturelle entre les gouvernements français et hongrois le 28 juillet 1966 - Disparités en matière d'exonération fiscale - Exemption des instituts français et hongrois des impôts nationaux, régionaux et communaux au titre de la possession ou de l'occupation des locaux nécessaires à leur fonctionnement administratif - Fin des études préliminaires relatives à la construction d'un**

institut français à Budapest - Etude du financement de la construction.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 29 mars 1974 (ensemble un protocole) [n° 156 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 873, 874) : nouveau partage du droit d'imposer les redevances - Modèle de convention de l'Organisation des Nations Unies, ONU, relative aux rapports entre pays développés et pays en voie de développement - Modalités d'imposition des redevances relatives à la jouissance de biens immobiliers, ou à l'exploitation des mines, carrières, ressources naturelles ou autres redevances - Echanges culturels - Méthode de l'imputation pour éviter les doubles impositions.**

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 [n° 213 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 874) : extension de la convention à l'impôt français sur les grandes fortunes, IGF - Prise en compte du modèle de convention fiscale élaboré par l'OCDE en 1977 - Situation des redevables domiciliés en France - Cas des personnes physiques résidentes de France de nationalité américaine - Régime des intérêts - Règles d'imposition relatives aux revenus des artistes et sportifs - Méthode de l'imputation ou de l'exonération pour éviter les doubles impositions - (p. 875) : impôt sur la fortune - Lutte contre l'évasion fiscale - (p. 877) : imposition des non-résidents à l'IGF sur les biens situés en France - Montant de l'abattement - *Property tax* et absence de prise en compte par l'avenant - Information des représentants des Français de l'étranger - Démocratisation du Conseil supérieur des Français de l'étranger - (p. 878) : efforts d'information en faveur des Français de l'étranger - Situation des doubles nationaux - Méthode de l'imputation - *Property tax* - (p. 879) : consultation du ministère de l'économie quant à l'application éventuelle de l'article 784-A du code général des impôts - Seuil d'imposition pour les seuls biens inclus dans l'avenant.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Norvège, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) [n° 214 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 879) : signature de cet avenant à Oslo le 14 novembre 1984 - Révision à l'initiative de la France et prise en compte d'un impôt sur les grandes fortunes, IGF - Extension du champ d'application de la convention, du côté français, à l'IGF - Méthode d'imputation pour éviter les doubles impositions sur la fortune - Exonération de la taxe professionnelle pour les compagnies de navigation aérienne ou maritime - Régime fiscal des gains tirés de la cession d'actions ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière - Prise en compte, pour l'IGF, de la fortune possédée au 1^{er} janvier 1982.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Thaïlande sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales [n° 292 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 880) : engagement des négociations en 1982 - Transfèrement dans leur pays d'origine des personnes condamnées par l'autre Etat à des peines privatives de liberté - Préoccupations humanitaires - Conditions de détention en Thaïlande - Principes fondamentaux en matière de transfèrement ; consentement du condamné ; possibilité d'opposition des Etats ; refus facultatif ou obligatoire - Détermination par l'Etat d'exécution des modalités d'exécution de la peine -**

Durée minimale de détention en Thaïlande - Nombre de détenus français transférables dès 1985 - Cas de Béatrice Saubin, condamnée à mort en Malaisie - Action sur place de l'ambassade et d'une religieuse française et, à Paris, du ministre des relations extérieures - Liberté de la presse et enlèvement de M. Jean-Paul Kauffmann, journaliste français, au Liban - Action du ministère des relations extérieures.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes) [n° 259 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 882) :** signature de cet accord international par la Communauté économique européenne, CEE, et ses Etats membres le 29 juin 1984 - Programme intégré pour les produits de base - Intérêt de plusieurs pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique - Recettes d'exportation de bois tropicaux - Amélioration de la gestion et de l'exploitation de la forêt tropicale - Centre technique de la forêt tropicale - Association technique internationale des bois tropicaux - Candidatures de la France, du Japon et des Pays-Bas pour accueillir le siège de la future organisation internationale - Objectifs de l'accord - Coopération et expansion du commerce international des bois tropicaux - Recherche - Information sur le marché - Elaboration de politiques nationales en vue de la conservation des forêts tropicales - Projet de création d'une organisation internationale des bois tropicaux - Structure de cette organisation - (p. 883) : montant de la contribution obligatoire annuelle de la France - Nombre d'Etats producteurs ayant ratifié cet accord.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2750) :** lancement de la cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux, FSGT - Retombées de ce fonds pour les collectivités locales - Actions du fonds concernant les infrastructures d'équipement et les économies d'énergie - Soutien apporté aux activités du bâtiment et des travaux publics et à l'investissement productif - Action en faveur de l'emploi - Réduction du déficit de la balance commerciale - Crédits consacrés à la circulation routière et aux transports publics (métros et TGV) - (p. 2751) : maîtrise de l'énergie dans l'industrie - Isolation thermique dans les logements sociaux et anciens - Subventions en faveur des pôles de conversion - Répartition des crédits de cette cinquième tranche du FSGT : transports publics et ports maritimes ; infrastructure routière et pôles de conversion ; maîtrise de l'énergie, particulièrement dans les logements sociaux - Financement du FSGT en partie par l'emprunt et en partie par une taxe sur les carburants - (p. 2756) : retard d'affectation des crédits pour la maîtrise de l'énergie - Conditions de placement des emprunts du FSGT - Répartition des crédits de la cinquième tranche - Poursuite de l'effort entrepris en Limousin - Efficacité du FSGT - Exemple des réalisations entreprises dans la région Midi-Pyrénées en matière de transports publics, circulation routière, maîtrise de l'énergie et logement social - Augmentation logique de la taxe pétrolière pour financer les infrastructures de transport et les équipements de maîtrise d'énergie.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean-Pierre Cantegrit : déclarations du chef de l'Etat libyen - (14 novembre 1985) (p. 3057, 3058) :** Tchad : violation par la Libye de l'accord du 17 septembre 1984 - Réplique française immédiate à toute menace dirigée vers le Tchad - Sécurité des forces françaises stationnées en Afrique.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean-Pierre Masseret : avenir des institutions européennes (12 décembre 1985) (p. 3840).**

- **Question au Gouvernement, de M. Jacques Moutet : retrait de la Grande-Bretagne de l'UNESCO (12 décembre 1985) (p. 3842).**

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur du Val-d'Oise (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (Loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 690 (JO Débats 9 octobre 1985) (p. 2220) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **emploi (sauvegarde de l'emploi à l'entreprise Chimex de Thillay (Val d'Oise)) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (29 octobre 1985) (p. 2580, 2581).**

Questions orales avec débat :

n° 85 (24 avril 1985) (p. 327) à M. le ministre de l'éducation nationale : **enseignement (problèmes scolaires dans le département du Val d'Oise) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 477 et suivantes).**

n° 106 (21 mai 1985) (p. 585) à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie : **carburants (implantation d'une usine de produits d'éthanol à Goussainville (Val d'Oise)) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).**

n° 141 (8 octobre 1985) (p. 2218) à Mme le ministre des affaires sociales : **prestations familiales (mise en oeuvre d'une politique familiale) - Discutée le 15 novembre 1985 (p. 3152 et suivantes).**

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation - (10 mai 1985) (p. 487) :** situation scolaire du département du Val d'Oise - Moyenne par classe - Taux des enfants accueillis en maternelle de deux à trois ans - Baisse des moyens de remplacement - Absence de scolarisation des enfants tziganes - Taux de redoublement - Nombre de postes AIS - Diminution des moyens de formation continue des maîtres - Dégradation de la situation au niveau du second degré des lycées - Abandon des projets élaborés dans les collèges des zones d'éducation prioritaire, ZEP, et des collèges-rénovation - Echec scolaire et redoublement - Diminution des subventions d'équilibre dans les CES - Dégradation de la situation - Action des

gouvernements précédents - Mission de l'école - Risque de reproduction des inégalités sociales - (p. 488) : rentrée scolaire 1985 - Nombre d'élèves - Fermetures de classes - Cas d'Eragny-sur-Oise et de Cergy-Pontoise - Suppression d'heures dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Réforme de la taxe d'apprentissage - Enseignement technique - ZEP - Attente des représentants des parents, des enseignants, des élèves et de l'administration - Nécessaire réalisation d'une véritable politique scolaire promise par le Président de la République - Journée « écoles désertes » du 23 mars 1985 - Budget du ministère de l'éducation nationale - Constructions scolaires - Formation des maîtres - Plan Langevin-Wallon de 1947 sur la démocratisation de l'enseignement - Corps unique d'enseignants à formation égale - (p. 489) : rôle du système éducatif face à la crise - Maîtrise universitaire ou licence pour les maîtres ou instituteurs - Création de centres universitaires de formation des maîtres - Fermeture de classes - Taux de scolarisation dans le second cycle du secondaire.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) (p. 741) : propose, au nom du groupe communiste, la création d'usines de fabrication d'éthanol afin de lutter contre la pollution et utiliser les richesses nationales et régionales - Diminution des pluies acides néfastes aux forêts - Utilisation des pots catalytiques rendue possible avec la suppression du plomb dans l'essence - Nécessité de trouver une solution française à la fabrication d'un carburant sans plomb - (p. 742) : solution soit à partir du charbon, soit à partir des céréales et de la betterave - Technique de production de l'éthanol d'origine agricole actuellement au point et inauguration à Arcis-sur-Aube d'une unité de production du groupe Sucre-Union - Construction d'une usine par deux groupes sucriers européens aux Etats-Unis - Béghin-Say, groupe producteur sucrier français le plus important investissant aux Etats-Unis et fermant les sucreries françaises - Utilisation des surplus agricoles - Production d'éthanol d'origine céréalière ayant des retombées positives sur la balance commerciale et sur l'emploi industriel et agricole - Demande l'implantation rapide d'une usine de fabrication d'éthanol dans la quinzaine de départements à forte production de betteraves - Attend du Gouvernement des décisions rapides et efficaces.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Deuxième lecture** [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - Discussion générale (p. 1059) : demande un assouplissement des interdictions de construction en zone C - Elue de la région de Roissy-en-France, rappelle son soutien au comité des riverains de l'aéroport de Roissy - Travaux d'insonorisation nécessaires dans toutes les cités de l'est du Val-d'Oise - (p. 1060) : regrette le désengagement de l'Etat pour ces réalisations - Construction de logements sociaux en zone C - Concertation avec les collectivités locales - Diminution des nuisances envisagée par les techniciens du fait de l'évolution des technologies - En conséquence, demande un assouplissement des interdictions de construction afin de répondre aux besoins en matière de logement - Art. 2 (p. 1065) : soutient l'amendement n° 7 de M. Pierre Gamboa (consultation de la commission consultative de l'environnement pour l'institution d'aides aux riverains) - (p. 1066) : soutient l'amendement n° 8 de M. Pierre Gamboa (composition de la commission consultative de l'environnement).

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs** [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - Discussion générale (p. 1331) : nombreuses femmes aspirant à une véritable liberté au sein du couple et de la famille, refusant la notion d'assistance et demandant des droits égaux dans tous les domaines - Politique du Gouvernement néfaste à l'amélioration de la vie des femmes - Principe d'égalité contredit par les lois inégalitaires en vigueur - Loi de 1965 n'étant pas allée jusqu'au bout de la réforme engagée - Régime de la communauté réduite aux acquêts le mieux adapté à la réalité - Loi du 4 juin 1970 sur

l'autorité parentale donnant à la mère des droits égaux à ceux du père, à l'exception de la gestion des biens des enfants mineurs - (p. 1332) : loi de 1972 devant être réformée, afin de donner une égalité totale aux enfants naturels et légitimes - Droits de la femme vivant au foyer devant être étendus de telle façon que les discriminations entre couples de droit et de fait soient abolies - Nécessité d'une définition du statut des femmes seules - Vote d'un projet de loi en 1979 tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants - Projet adopté par le Sénat et jamais débattu à l'Assemblée nationale - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi modifiant une soixantaine d'articles du code civil et en abrogeant une quinzaine - Projet ayant une portée réelle sur l'administration de la communauté par le mari seul, le régime du passif dans la communauté et l'administration des biens des enfants - Dépôt le 15 juin 1982 d'une proposition de loi communiste sur l'égalité en matière de droit au nom - Dépôt d'un amendement visant à avancer dans la voie de l'égalité en matière de nom et de transmission du nom - Art. 1 (p. 1334) : soutient l'amendement n° 21 de M. Charles Lederman (mandat révocable dans les conditions de l'article 2003 du présent code) - Art. 7 (p. 1338) : soutient l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif au droit de poursuite des créanciers antérieurs au mariage) - Art. 8 : soutient l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (possibilité pour chacun des époux de n'engager que ses biens propres) - Art. 10 (p. 1339) : soutient l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (extension du régime de cogestion appliqué aux actes importants à l'aliénation des valeurs mobilières négociables en bourse) - Art. 39-A (p. 1345) : soutient l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (nouvelle rédaction de cet article relatif à la transmission du nom patronymique).

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Nouvelle lecture** [n° 407 (84-85)] - (29 juin 1985) - Discussion générale (p. 1851) : nuisances aériennes : préjudice pour les populations les plus défavorisées des communes concernées - Circulaire du 13 octobre 1983 - Rejet des amendements des sénateurs communistes sur les droits à indemnisation des résidents en zone de forte nuisance ; responsabilité des compagnies aériennes - Opposition à la possibilité pour les pouvoirs publics d'étendre la zone C ; impossibilité de construction de logements sociaux - Révision des commissions consultatives d'environnement : réduction des bruits et nuisances - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2542) : crise de l'industrie entraînant celle du tertiaire - Exemple de l'Ile-de-France - Nombreuses faillites dans le secteur des petites et moyennes entreprises, PME, notamment en région parisienne - Recul et désagrégation de l'ingénierie française - Rôle des PTT et du CNET contesté dans le domaine des télécommunications - (p. 2543) : restructuration n'épargnant même pas les hypermarchés - Dégradation des conditions de travail - Remise en cause de l'interdiction de travailler la nuit et le dimanche - Recul du secteur tertiaire suscitant de nombreuses luttes dans l'ingénierie, les télécommunications, l'électronique, l'informatique, les assurances, les services publics, les transports, le commerce et les grands magasins - Solutions de développement du tertiaire ne se trouvant pas dans la recherche des usines centers de Schtroumpfland et de Disneyland - Nécessité de créer des technopoles comme au Japon et aux Etats-Unis - Région parisienne disposant de tous les atouts pour développer son secteur tertiaire et faire de Paris la place mondiale de la modernité industrielle.

- **Motion d'ordre** - (25 octobre 1985) (p. 2559) : demande que l'on présente fermement des observations au Gouvernement - Regrette la non discussion de la question concernant la suppression de quatre-vingts emplois dans le Val-d'Oise.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs - Deuxième lecture** [n° 15 (85-86)] - (30 octobre 1985) - Après l'art. 51 (p. 2661) : son amendement n° 10, soutenu par M. Charles Lederman : modalités de modification du statut matrimonial ; rejeté.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés** [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2867) : texte devant être considéré comme une étape seulement - Difficulté pour les rapatriés à faire valoir la totalité de leurs droits - Souhaite la reconstitution de carrière pour ceux qui ont lutté contre les guerres coloniales et dépôt d'une proposition de loi dans ce sens - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce texte prévoyant des dispositions positives - (p. 2868) : interrogation sur l'application de l'accord franco-tunisien portant sur les biens immobiliers ayant appartenu à des Français - Souhaite que toutes les victimes bénéficient de mesures se fondant sur la bonne foi et l'honneur des intéressés - République française devant reconnaître de plein droit tous les siens - Art. 10 (p. 2875) : problèmes posés par l'extension de la loi du 3 décembre 1982 aux personnels rapatriés d'Afrique du Nord et des départements et territoires d'outre-mer - Demande l'extension des dispositions de l'article 9 de cette loi aux rapatriés d'outre-mer - Demande que des moyens financiers soient dégagés pour que cette mesure puisse voir le jour.

- **Question orale avec débat : politique familiale** - (15 novembre 1985) (p. 3152) : crise insupportable pour les travailleurs - Pratique du travail de nuit ou du dimanche - Paiement difficile des loyers, du gaz et de l'électricité - Réduction des dépenses de protection sociale - Réduction du remboursement d'actes médicaux et paramédicaux - (p. 3153) : politique du Gouvernement se traduisant par une baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises et une imposition renforcée des familles - Désengagement de l'Etat en matière de protection sociale - Plan de lutte contre la pauvreté improvisé fin 1984 - Multiplication des menaces d'expulsion - Réalisation d'économies déplacées sur les crédits consacrés aux handicapés et sur les crédits d'équipements sanitaires - Effort insuffisant en faveur des crèches et extension de la privatisation dans ce secteur - Demande une prime de rentrée scolaire en faveur des familles les plus démunies - Baisse de la natalité - Vieillesse de la nation - Souhaite l'augmentation et le versement avant la fin du mois des allocations familiales - Souhaite l'examen des deux propositions de loi tendant à améliorer la protection de la femme enceinte au travail - (p. 3154) : proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des allocations familiales dès le premier enfant et tant qu'un enfant reste à charge - Souhaite une aide accrue pour les femmes chargées de famille - Nécessité de rendre l'impôt plus juste en imposant les plus fortunés - (p. 3159) : réponse insatisfaisante - Transfert de quinze milliards de francs du régime général de la sécurité sociale vers le budget général de l'Etat - Dégradation des conditions de vie des familles - Statistiques et comptes de la nation de 1984 faisant apparaître une baisse réelle du pouvoir d'achat et du niveau de vie.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Art. 1 (p. 3214) : composition et responsabilités du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU - Exclusion de cette organisation des secours des corps de sapeurs-pompiers - Exemple du Val-d'Oise - (p. 3215) : définition de l'urgence et évaluation de la gravité - Notion de service public - Collaboration entre les services d'aide médicale urgente, SAMU, et les sapeurs-pompiers - Dissolution par le Gouvernement du corps des sapeurs-pompiers de Lorient - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3238) : détermination des bases légales de l'aide médicale urgente - Action de la majorité sénatoriale - Problème du financement - Majorité sénatoriale favorable à la participation des structures hospitalières privées à l'aide médicale urgente - Défense du service public hospitalier - Rejet des amendements déposés par le groupe

communiste - Vote défavorable du groupe communiste sur ce texte amendé par le Sénat.

- **Question au Gouvernement : prime exceptionnelle de Noël** (12 décembre 1985) (p. 3838).

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail.** [n° 92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3985) : loi du 4 août 1982 et droit d'expression des salariés dans l'entreprise - Trois millions de salariés privés du droit d'expression sans compter les TUC - Baisse du pouvoir d'achat des salariés - Projet gouvernemental concernant l'aménagement du temps de travail déreglant le droit du travail et légalisant l'illégalité - Suppression de l'autorisation administrative de licenciement réclamée par la droite - Rappelle les licenciements de Jean-François Caré, secrétaire général du syndicat CGT et d'Eric Laschamp, secrétaire du comité d'établissement - Recrudescence de la répression patronale contre les travailleurs depuis 1984 - Importance du nombre de licenciements et de sanctions frappant les salariés protégés - (p. 3986) : intervention des forces de l'ordre contre les travailleurs - Faiblesse du nombre de salariés couverts par un accord sur le droit d'expression - Droit d'expression des travailleurs ne leur permettant pas de s'exprimer sur les choix fondamentaux de l'entreprise - Production des scanners grâce à l'action des travailleurs et contre la volonté du patronat - Délore les restrictions apportées au contenu de l'expression - Projet ne prévoyant aucun nombre d'heures minimales de réunion annuelle - Existence d'un réel droit d'expression constituant un impératif pour l'entreprise - Droit des travailleurs n'étant acquis que par leur lutte - Art. 1 (p. 3987) : soutient les amendements de M. Hector Viron, n° 9 (extension du bénéfice du droit d'expression aux travailleurs temporaires, aux travailleurs en régie et aux travailleurs sur les chantiers), n° 10 (droit d'expression définition des actions à mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et l'activité de l'entreprise) et n° 11 (extension du domaine du droit d'expression à tous les secteurs de l'entreprise) - (p. 3988) : soutient les amendements de M. Hector Viron n° 12 (renforcement de la liberté d'expression et limitation des sanctions) et n° 13 (temps consacré à l'exercice du droit d'expression ne pouvant être inférieur à six heures par an et payées comme heures de travail) - (p. 3989) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 1 de M. André Bohl, rapporteur (définition des modalités d'exercice du droit d'expression pour les entreprises et organismes dont l'effectif habituel est au moins de deux cents salariés) - Soutient l'amendement n° 14 de M. Hector Viron (affirmation du principe selon lequel l'accord est une condition de l'avis du droit d'expression) - (p. 3990) : soutient l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (date d'ouverture de la négociation précédente constituant le point de départ des délais) - Art. 2 (p. 3991) : soutient les amendements de M. Hector Viron, n° 16 (élargissement du fonctionnement démocratique des groupes), n° 17 (suppression des avis émis par les salariés dans les cas où ils sont consultés par l'employeur) et n° 18 (accord comportant des stipulations concernant les mesures destinées à permettre aux salariés concernés de prendre connaissance des suites et des réponses motivées qui leur seront réservées sauf exception dans un délai d'un mois) - (p. 3992) : soutient l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (renforcement du droit normal à l'expression de l'encadrement) - (p. 3993) : au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. André Bohl, rapporteur (accord comportant des stipulations concernant les conditions spécifiques du droit à l'expression dont peuvent bénéficier les personnels d'encadrement) - Art. 3 : se déclare opposée, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 6 de M. André Bohl, rapporteur (suppression de cet article relatif aux sanctions) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3995) : groupe communiste opposé à tout ce qui porte atteinte aux droits des travailleurs - Droit d'expression élément essentiel de la démocratie dans l'entreprise - Se déclare opposée à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 [n° 153 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4160, 4161) :** inutilité de ce code, la législation européenne étant en retrait de la législation sociale française - Crise économique et régression sociale de l'Europe capitaliste - Attaque du Gouvernement contre la protection sociale - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale - Nouvelle lecture [n° 233 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4168) :** nécessité d'aménager la loi de 1957 organisant le congé d'éducation ouvrière - Accroissement prétendu des charges des entreprises : défaillance de l'investissement productif en raison du laminage du marché intérieur et du détournement des capitaux vers la spéculation - Accord du groupe communiste sur les dispositions initiales de ce projet de loi dénaturé en première lecture par le Sénat ; vote contre la question préalable.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4176) :** transfert effectif des compétences en matière sanitaire et sociale en 1984 et insuffisance du transfert de ressources concomitant - Choix politique consistant à réduire les dépenses de santé et d'aide sociale - (p. 4177) : évolution vers l'assistanat - Conditions de la décentralisation en matière d'action sanitaire et sociale : gestion démocratique des interventions ; conseil départemental du développement social ; priorité aux besoins de la population ; diminution pour 1985 des frais d'aide sociale des départements ; insuffisance de la compensation des charges transférées ; démocratisation du statut des personnels des établissements à caractère sanitaire et social ; remise en cause des conventions collectives nationales des salariés des établissements sanitaires et sociaux privés - Inégalité de la répartition de l'aide à domicile selon le régime de sécurité sociale - Question sur le projet de décret relatif aux établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans : formation du personnel des crèches parentales et des crèches collectives ; formation médicale du personnel ; nouvelles normes quant au nombre d'agents par nombre d'enfants ; conseil de surveillance - (p. 4178) : vote du groupe communiste déterminé par les amendements votés par le Sénat - Art. 1 (p. 4183) : ses amendements n° 73 et n° 74 : actualisation et révision du schéma départemental ; rejetés - Art. 8 (p. 4186) : son amendement n° 75 : retrait de l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale : avis du représentant de l'Etat ; rejeté - Art. 10 (p. 4187) : son amendement n° 76 : convention collective unique pour les salariés des établissements ou services à caractère sanitaire et social ; rejeté - Art. 22 (p. 4190) : son amendement n° 77 : formation des travailleurs sociaux ; évaluation des besoins par la commission nationale et le conseil départemental du développement social ; rejeté - Art. 27 (p. 4192) : son amendement n° 78 : maintien des versements de l'allocation à la famille d'un enfant confié au service de l'aide sociale à l'enfance ; rejeté - Art. 29 : Art. 40 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 4193) : son amendement n° 79 : extension du champ d'intervention de l'aide sociale à l'enfance ; rejeté - Art. 42 (p. 4194) : son amendement n° 80 : aide à domicile : accord de la famille concernée ; retiré - Son amendement n° 81 : suppression de la condition de difficultés financières pour l'octroi d'une aide à domicile aux femmes enceintes ; rejeté - Art. 43 (p. 4195) : son amendement n° 82 : intervention d'un service d'action éducative en milieu ouvert ; rejeté - Art. 49 (p. 4202) : son amendement n° 83 : procédure contradictoire devant la commission d'aide sociale ; devenu sans objet - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 4213) :** vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 266 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble**

(p. 4614) : rapprochement du statut des membres des tribunaux administratifs de celui des membres des chambres régionales des comptes - Vote favorable sur ce texte issu des travaux de la commission mixte paritaire.

BEAUPETIT (Charles), sénateur du Loir-et-Cher (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

BECAM (Marc), sénateur du Finistère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 466 (84-85)] (24 juillet 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 29 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale et du code de la route, et relatif à la police judiciaire [n° 61 (85-86)] (31 octobre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 157 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 157 (85-86)] (5 décembre 1985) - Collectivités locales.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 241 (85-86)] (18 décembre 1985) - Collectivités locales.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 258 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 259 (85-86)] (20 décembre 1985) - Collectivités locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1910) : position du groupe RPR du Sénat sur ce projet - (p. 1911) : objectifs de cette loi de programmation - Mesures insuffisantes en faveur de la lutte contre la délinquance - Ilôtage et mission des brigades spéciales - Loi de programmation déposée à des fins électorales - Financement - Alourdissement considérable des amendes

contraventionnelles - Charges excessives supportées par les automobilistes - Nécessaire réorganisation des structures des grands directions de la police nationale - Définition des droits et devoirs des policiers - Découragement de la police depuis 1981 - Suppression de la Cour de sûreté de l'Etat - Abrogation de la loi sécurité et libertés.

Nouvelle lecture [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 2055, 2056) : échec de la commission mixte paritaire ; débat sur le code de déontologie - **Art. 4** : son amendement n° 1 : suppression de cet article prévoyant l'élaboration du code de déontologie de la police nationale ; adopté - **Art. 4 bis A et 4 bis B** : ses amendements n° 2 et n° 3 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ces articles relatifs à la carte nationale d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité ; adoptés - **Etrangers** en situation irrégulière en France - (p. 2057) : prise en compte des spécificités locales, en particulier dans les territoires d'outre-mer, pour les modalités d'application de ces articles - **Art. 5 à 8** (p. 2058) : ses amendements n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 : suppression de ces articles relatifs au montant et à la procédure de recouvrement des amendes pour contraventions de police ; adoptés.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - **Art. 4** (p. 2141) : définition des quotients électoraux différente en scrutin majoritaire et en scrutin proportionnel - Seuil minimum et maximum de sièges pouvant être attribués à une région.

- **Projet de loi, modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale et du code de la route et relatif à la police judiciaire** [n° 29 (85-86)] - (5 novembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 2738) : projet visant à étendre aux fonctionnaires en tenue des services actifs de la police nationale la qualité d'agent de police judiciaire et définissant les compétences territoriales des officiers et agents de police judiciaire - Commission favorable au texte transmis par l'Assemblée nationale et émettant des réserves sur les modalités qui seront définies par décret en Conseil d'Etat dont elle ignore la teneur - **Agents de police judiciaire adjoints** rendant compte et ne verbalisant pas - **Simplification** souhaitée des procédures - **Augmentation** du taux d'élucidation des affaires simples - **Parité** police-gendarmerie - **Adoption** de ce projet à l'unanimité par l'Assemblée nationale - **Problème** de la formation du personnel - **Distinction** entre les personnels en fonction et les personnels en formation - **Problème** de l'avenir du corps des enquêteurs - (p. 2739) : proposition de la commission d'intégrer dans le corps des inspecteurs des enquêteurs réunissant une ancienneté suffisante - **Risque** de désorganisation des services - **Présence** insuffisante des gardiens en tenue sur le terrain - **Dissuasion** ne devant pas être délaissée au profit de tâches purement judiciaires - **Risque** d'un accroissement de la statistique de la délinquance - **Nombreux** rapports actuellement non transformés en procès-verbaux - **Regrette** l'absence du Garde des sceaux tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat - **Attribution** de la qualité d'agent de police judiciaire aux compagnies républicaine de sécurité, CRS, contraire à la séparation de la police administrative et de la police judiciaire - **Absence** de toute condition d'ancienneté pour les jeunes gardiens - **Année** supplémentaire de formation souhaitable après la titularisation - **Interrogation** sur la perte du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire - **Commission** favorable au principe de la réforme et non dépôt d'amendement - **Réserve** sur les modalités de mise en oeuvre de ce texte - **Article** premier consacré aux officiers de police judiciaire - **Article** 2 traitant de la compétence territoriale des officiers de police judiciaire prévue à l'article 18 du code de procédure pénale - **Article** 3 concernant l'extension de la qualité d'agent de police judiciaire aux personnels en tenue de la police nationale - **Article** 4 consacré aux agents de police judiciaire adjoints - (p. 2740) : **article** 5 traitant de la compétence territoriale des agents de police judiciaire et agents de police judiciaire

adjoints - Article 5 bis introduit par l'Assemblée nationale visant les contrôles des enquêtes préliminaires à effectuer par les agents de police judiciaire - Article 6 traitant de la compétence territoriale en matière de circulation routière - Compétence subissant un élargissement important - Article 7 prévoyant l'entrée en vigueur de la loi pour le 1^{er} janvier 1986 - (p. 2741) : ministre de l'intérieur ayant signalé que le décret pris en Conseil d'Etat et fixant les modalités d'aptitude à la fonction d'agent de police judiciaire serait cosigné par le ministre de la justice - Corps des enquêteurs ayant une fonction d'assistance des officiers de police judiciaire lors de sa création en 1972 - Choix plus sélectif dans les périodes de recrutement faible.

— Question au Gouvernement : sécurité des transports de fonds (12 décembre 1985) (p. 3829).

— **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux.** [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3866) : portée limitée de ce texte - Nouvelles sections des comités économiques et sociaux régionaux - Etablissement public régional - Découpage des régions - Composition des conseils régionaux - (p. 3867) : compétence d'attribution de la région - Alignement de la région d'Ile-de-France sur le droit commun régional - Réforme des comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Extension à toutes les régions de la procédure des autorisations de programme - Suppression du comité régional de la communication audiovisuelle et du comité consultatif régional des établissements supérieurs - Création de nouvelles sections au sein des CESR - Indemnités versées aux membres du comité économique et social par le conseil régional - (p. 3868) : délais de communication des rapports - Information des élus - Election du bureau des assemblées départementales et régionales à la représentation proportionnelle - Dépenses d'investissement et de fonctionnement à la charge des régions - (p. 3869) : financements croisés des charges d'enseignement - Art. 1 (p. 3873) : son amendement n° 6 : alignement du statut de la région d'Ile-de-France sur le droit commun ; adopté - Art. 5 (p. 3874) : ses amendements n° 8 et n° 9 : dépenses d'investissement des régions ; adoptés - Art. 6 (p. 3875) : son amendement n° 10 : dispositions applicables au conseil régional et à son président ; adopté - Avant l'art. 7 (p. 3876) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Guy Malé (composition des comités économiques et sociaux régionaux, CESR) - Art. 7 : son amendement n° 11 : compétences du comité économique et social régional ; adopté - (p. 3877) : accepte l'amendement n° 2 de M. Michel Giraud (compétences du comité économique et social régional) et, sur cet amendement, les sous-amendements n° 65 du Gouvernement et n° 66 de M. Michel Darras - (p. 3878) : accepte l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoefel (compétences du comité économique et social régional) - Art. 8 : son amendement n° 14 : organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social ; adopté - (p. 3880) : s'oppose à l'amendement n° 56 du Gouvernement (rapports entre le comité économique et social et le conseil national de la communication audiovisuelle) - (p. 3881) : ses amendements n° 15 : communication au conseil régional des avis et rapports établis par les sections ; et n° 16 : moyens mis à la disposition du conseil régional pour réaliser certaines études - Son amendement n° 18 : participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des sections du comité économique et social ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 3882) : accepte l'amendement n° 57 du Gouvernement (dispositions applicables au président et aux membres du comité économique et social) - Art. 9 : son amendement de suppression n° 19 : communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations ; adopté - Art. 10 (p. 3883) : ses amendements n° 20, n° 21 et n° 22 relatifs aux recettes des régions ; dispositions spécifiques à la région d'Ile-de-France ; adoptés - Art. 11 à Art. 18 (p. 3883, 3884) : ses amendements de suppression n° 23 à n° 30 : dispositions modifiant la loi du 6 mai 1976 relative à la région d'Ile-de-France ; adoptés - Art. 20 (p. 3885) : son amendement

de suppression n° 32 : délai d'envoi des rapports préparatoires aux membres de l'assemblée de Corse ; adopté - Art. 21 : son amendement n° 33 : compétences des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse ; adopté - Accepte l'amendement n° 58 du Gouvernement (dispositions applicables aux présidents et aux membres des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse) - Art. 22 (p. 3886) : son amendement n° 34 : compétence du conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie en matière de communication audiovisuelle ; adopté - Art. 23 : son amendement n° 35 : moyens de fonctionnement des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer ; adopté - Art. 24 (p. 3887) : son amendement n° 36 : compétence des comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer, en matière de communication audiovisuelle ; adopté - Art. 26 : son amendement n° 37 : suppression des comités régionaux de la communication audiovisuelle dans les DOM-TOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Art. 28 A (p. 3889) : son amendement n° 42 : publicité des délibérations du conseil général et de son bureau ; adopté - Art. 30 : son amendement de suppression n° 44 : désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle ; adopté - Art. 4 (suite) (p. 3890) : son amendement n° 7 : vote du budget des régions ; adopté - Après l'art. 30 (p. 3891) : son amendement n° 45 : ordre du jour de la réunion de droit suivant le renouvellement triennal du conseil général ; adopté - Art. 31 : son amendement de suppression pour coordination n° 46 ; rejeté - Art. 31 bis (p. 3892) : son amendement de suppression pour coordination n° 47 ; adopté - Art. 34 bis : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Louis de Catuelan (modification par voie législative de la loi du 2 mars 1982 relative aux comités économiques et sociaux) - Art. 35 : son amendement n° 68 : date d'entrée en vigueur de la loi ; adopté - Art. 35 bis : ses amendements n° 49 et n° 50 : conditions d'inéligibilité aux conseils généraux et régionaux ; adoptés - Art. 35 ter (p. 3894) : son amendement n° 51 : compétence du comité économique et social de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière audiovisuelle ; adopté - Après l'art. 35 ter : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Michel Giraud (taux de la taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement, TRADE) - (p. 3895) : son amendement de coordination n° 52 ; adopté - Art. 36 : son amendement n° 53 : abrogations diverses ; adopté - Seconde délibération - Art. 31 (p. 3896) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté.

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - En remplacement de M. Paul Girod, rapporteur - Art. 14 (p. 4431) : accepte l'amendement n° 37 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif au maintien provisoire au budget de l'Etat de certains crédits de fonctionnement des bibliothèques) - Art. 16 (p. 4432) : soutient l'amendement n° 16 de M. Paul Girod (suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs) - Art. 17 (p. 4434) : accepte l'amendement de suppression n° 45 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs concernant les arts plastiques) - Art. 17 bis (p. 4435) : soutient l'amendement n° 18 de M. Paul Girod (suppression de cet article relatif à l'avis du comité national d'évaluation sur la liste des enseignements supérieurs) - Après l'art. 17 bis : accepte l'amendement n° 40 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (intégration dans la dotation générale de décentralisation des crédits d'équipement-consacrés par l'Etat aux établissements d'enseignement public des arts plastiques) - Art. 18 (p. 4436) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (maintien des concours financiers de l'Etat aux archives) - Art. 18 bis (p. 4437) : accepte l'amendement n° 41 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (opérations relatives aux archives départementales, en cours à la date d'entrée en vigueur de l'article 66, achevées selon le régime juridique sous lequel elles ont été commencées)

- **Art. 19** : soutient l'amendement n° 20 de M. Paul Girod (suppression de cet article relatif aux crédits d'équipement et de fonctionnement des bibliothèques municipales).

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux - Nouvelle lecture [n° 258 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4552) : son intervention, présentée par M. François Collet - **Art. 4** (p. 4553) : son amendement n° 1, soutenu par M. François Collet : compétences spécifiques du conseil régional ; adopté - **Art. 8** (p. 4554) : ses amendements n° 2 et n° 3, soutenus par M. François Collet : organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social ; adoptés - **Art. 9** : son amendement de suppression n° 4, soutenu par M. François Collet : communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations ; adopté - **Art. 20** (p. 4555) : son amendement de suppression n° 5, soutenu par M. François Collet : délai d'envoi des rapports préparatoires aux membres de l'assemblée de Corse ; adopté - **Art. 21** (p. 4556) : son amendement n° 6, soutenu par M. François Collet : moyens de fonctionnement des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse ; adopté - **Art. 23** : son amendement n° 7, soutenu par M. François Collet : moyens de fonctionnement des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer ; adopté - **Art. 30** (p. 4557, 4558) : son amendement n° 8, soutenu par M. François Collet : désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle ; adopté.

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Rapporteur - **Art. 31** (p. 4568) : son amendement n° 9, soutenu par M. François Collet : suppression de cet article relatif au délai de communication au conseil général des rapports préalablement à ses délibérations ; adopté - **Art. 31 bis** : son amendement n° 10, soutenu par M. François Collet : suppression de cet article relatif au délai de communication des rapports budgétaires ; adopté.

BECART (Jean-Luc), sénateur du Pas-de-Calais (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer le remboursement de la TVA payée par le personnel des houillères nationales pour le combustible qui lui est attribué [n° 320 (84-85)] (28 mai 1985) - Mines et carrières.

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation pour la planification sur l'exécution des programmes prioritaires du 9^e Plan [n° 402 (84-85)] (20 juin 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à défendre et améliorer, dans les domaines économique, social et fiscal, l'artisanat et le commerce indépendant [n° 460 (84-85)] (17 juillet 1985) - Commerce et artisanat.

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) (p. 494) : action du Gouvernement en 1981-1982 - Retour à l'austérité - Train-forum et promotion du service public de l'enseignement - Ecole publique - Travail des enseignants - Académie de Lille - Carte scolaire - Créations de postes - Taux d'encadrement - Surcharge des classes de lycées et de collèges - Regroupement d'options - Insuffisance du nombre de créations de postes d'enseignants - Augmentation du nombre d'élèves - Formation continue des enseignants - Rôle des stagiaires du centre pédagogique régional - Retards scolaires et sous-formation - Suppressions de classes - Seuils de fermetures de classes en milieu rural - Chômage - Nécessaire préparation de qualifications adaptées à la filière charbon dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais - Formations en plasturgie et en chimie - Equipement informatique - Sites informatiques - Technologies nouvelles - Enseignement technique - (p. 495) : inadaptation entre les formations et les emplois existants - Formation des maîtres - Maîtres auxiliaires.

- **Question au Gouvernement : devenir du bassin minier Nord-Pas-de-Calais** - (23 mai 1985) (p. 691) : manifestation des mineurs de la Confédération générale du travail, CGT - (p. 692) : conséquences pour la région de la liquidation de l'exploitation charbonnière - Demande des investissements nécessaires au raval du puits n° 9 de l'Escarpelle afin d'assurer le maintien des sièges d'Oignies et d'Arenberg - Rejet par la majorité socialiste à l'Assemblée nationale de la proposition du groupe communiste de création d'une commission d'enquête parlementaire sur le coût réel d'extraction et d'exploitation du charbon national - Demande une table ronde régionale - Unanimité de la population de la région du Nord-Pas-de-Calais pour le maintien de l'exploitation du charbon.

- **Projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public [n° 269 (84-85)]** - (23 mai 1985) - Discussion générale (p. 709) : obligation de l'Etat de veiller à l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque sur le territoire national aux termes du préambule de la Constitution de 1946 - Communes dépourvues d'écoles publiques où sont implantées des écoles privées - Devant les carences de l'enseignement public, demande l'adoption d'un collectif budgétaire.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Nouvelle lecture [n° 338 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1148) : insuffisance du projet de loi sur la lutte contre la spéculation, la concertation et les moyens financiers devant permettre un bon aménagement urbain ; demande pour le maire la maîtrise de l'attribution des logements HLM - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Deuxième lecture [n° 392 (84-85)]** - (25 juin 1985) - Discussion générale (p. 1655) : opposition du groupe communiste à l'extension de ce texte à l'agriculture - Manque de concertation avec les organisations professionnelles - Mesures inspirées plus du droit commercial que du droit rural et n'étant pas de nature à faire face aux difficultés actuelles du secteur agricole - Financement des exploitations agricoles - Protection du patrimoine personnel - Abstention du groupe communiste lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Après l'art. 12** (p. 3655) : son amendement n° I-23, soutenu par M. Pierre Gamboa : suppression de l'application de la TVA aux attributions de combustible au personnel des houillères nationales ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4085) : vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Après l'art. 3** (p. 4575) : son amendement n° 19, soutenu par M. Fernand Lefort : transfert de la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des mineurs des houillères au régime minier de sécurité sociale ; retiré.

BELCOUR (Henri), sénateur de la Corrèze (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre du Haut Conseil du secteur public (art. 53 de la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982) (27 juin 1985) (p. 1787).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 705 (JO Débats, 26 octobre 1985) (p. 2559) à M. le ministre de l'agriculture : élevage (mesures envisagées en faveur de la production ovine) - Réponse de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture (8 novembre 1985) (p. 2892, 2893).

Questions orales avec débat :

n° 121 (13 juin 1985) (p. 1206) à M. le ministre de l'agriculture : exploitants agricoles (situation des agriculteurs de moyenne montagne) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** - *Deuxième lecture* [n° 161 (84-85)] - (14 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 516) : absence de dialogue entre les deux assemblées et rejet par l'Assemblée nationale des principaux amendements du Sénat - Droit de préemption limité dans le texte initial aux zones urbaines et aux zones d'urbanisation futures et étendu par l'Assemblée nationale aux communes de moins de 10.000 habitants - Principe du droit de préemption ne pouvant être remis en cause, instrument important de la politique foncière - Principe du droit de préemption constituant une atteinte au droit de propriété et dont l'application doit respecter certaines limites - Extension des possibilités de recours à la préemption n'étant pas synonyme d'une bonne politique d'urbanisme dans la conjoncture actuelle - Risque d'entraîner des collectivités locales dans des opérations d'urbanisme trop ambitieuses.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1171) : modification de l'article L. 487 du code de la santé publique supprimant la condition de nationalité française pour l'accès à la profession de masseur-kinésithérapeute ; demande de limiter cette ouverture aux ressortissants de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 1172) : demande de la création d'un conseil professionnel des masseurs-kinésithérapeutes.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1474) : déséquilibre entre l'augmentation prévisible de la production de la forêt française et les

débouchés et activités de transformation du bois ; exemple de la Corrèze - Danger des contraintes d'attribution des aides publiques en période de baisse de l'investissement forestier ; propos de M. François Mitterrand, Président de la République à Soustons le 13 octobre 1984 - (p. 1475) : pluies acides - Maladies touchant l'orme et le platane - Absence de dispositions relatives à la formation de la main d'oeuvre ; progrès de la réforme du contrat de travail - Taxe de défrichement : dissuasion à l'agrandissement des surfaces d'exploitation par les agriculteurs de régions de montagne - Vote de ce texte - **Art. 1 A** (p. 1479) : soutient l'amendement n° 160 de M. Alain Pluchet (facilitation de l'accueil du public restreinte à la forêt domaniale) - **Art. 1** (p. 1482) : soutient l'amendement n° 161 de M. Alain Pluchet (référence au respect des équilibres agro-sylvo-pastoraux).

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 7** (p. 1508) : soutient l'amendement n° 180 de M. Paul Malassagne (abaisssement du seuil à deux hectares de surface souhaitable pour les peupleraies et les noyeraies) - **Après l'art. 10** (p. 1513) : soutient l'amendement n° 162 de M. Alain Pluchet (groupements fonciers agricoles pouvant comporter à titre accessoire des parcelles boisées) - **Avant l'art. 15** (p. 1551) : son amendement n° 203 : intitulé du titre IV ; « Dispositions relatives au droit du travail et à la formation professionnelle » ; réservé puis adopté (p. 1553) - **Après l'art. 17** (p. 1553) : son amendement n° 204 : encouragement à la formation professionnelle aux métiers de la forêt et décret définissant les mesures incitant à l'embauche d'ouvriers qualifiés ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1539) : problème du revenu des agriculteurs dans les zones de moyenne montagne - Exemple de la Corrèze dont le revenu moyen agricole est largement inférieur au revenu agricole moyen national - Danger d'une désertification en cas de réduction de l'activité agricole - Nécessité de préserver un revenu décent aux agriculteurs - (p. 1540) : ralentissement des investissements et danger pour l'avenir de l'agriculture - Diminution du chiffre d'affaires des artisans et coopératives travaillant pour l'agriculture - Forte baisse des cours à la production - Augmentation des charges d'exploitation - Insuffisance du soutien à l'élevage - Distorsion de concurrence entre les éleveurs français et les éleveurs européens - Interrogation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole des éleveurs des régions de moyenne montagne.

- **Question au Gouvernement : conséquences de la sécheresse et difficultés des agriculteurs** - (10 octobre 1985) (p. 2227) : conséquences de la sécheresse sur l'agriculture corrézienne ; productions fourragère, laitière, fruitière ou légumière - Insuffisance des mesures gouvernementales en faveur des agriculteurs sinistrés - Report des cotisations sociales - (p. 2228) : consolidation des annuités d'emprunt - Aide au transport du fourrage - Département de la Corrèze déclaré sinistré uniquement pour le fourrage - Absence d'aide directe aux agriculteurs - Conséquences de la sécheresse analysées par le groupe d'étude sénatorial de l'élevage.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** - *Deuxième lecture* [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2675, 2676) : déséquilibre entre l'expansion du secteur forestier et le déficit de la filière bois - Insuffisante participation des conseils régionaux aux orientations régionales de la politique forestière - Limitation contraignante de l'abattage de bois pour la consommation rurale et domestique - Formation professionnelle.

BENARD (Paul), sénateur de la Réunion (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne (2 octobre 1985) (p. 2169) - Est nommé

membre de la commission des affaires culturelles (2 octobre 1985) (p. 2188).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1973) : problème d'indépendance-association - Problème calédonien né de conditions économiques désastreuses et d'une situation foncière inadmissible - (p. 1974) : intention du Gouvernement non pas de résoudre les problèmes de la Nouvelle-Calédonie mais de préparer son indépendance - Témoignage de solidarité envers tous ceux qui veulent rester Français - Indépendance devenue une obligation à terme pour le Gouvernement actuel - Gouvernement ne voulant pas de Français en dehors de l'Hexagone - Interrogation sur l'indépendance de la Bretagne, de la Corse, du Pays basque où règne la violence indépendantiste - Mise en place de structures devant amener un jour l'éclatement des départements d'outre-mer - Organisation de l'inéluctable indépendance - Bombe Reinette en Guadeloupe montrant le double jeu mené par le Gouvernement - Se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi et suivra la majorité du Sénat si les amendements de la commission sont acceptés par le Gouvernement.

– **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3529) : refus du budget des DOM-TOM - Bilan de l'action du Gouvernement depuis 1981 ; dogme de l'indépendance des DOM ; bienveillance du Gouvernement envers les mouvements indépendantistes - Assassinat d'Edouard Machoro en Nouvelle-Calédonie - Assemblée unique et suppression du département en Nouvelle-Calédonie - Statut de la région d'outre-mer - (p. 3530) : éclatement de la société de la Réunion - Radio France outre-mer, RFO - Enseignement et rôle du rectorat de la Réunion - Niveau de développement de la Réunion par rapport aux pays environnants - Coopération régionale - Refus des pays voisins de laisser participer la France, en tant qu'Etat, à la commission de l'Océan Indien, la Réunion n'étant qu'un département - Situation de la Nouvelle-Calédonie - Aide au logement - Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, FASSO - Fuite des cerveaux vers la métropole - Faillite de la ligne budgétaire unique, LBU - Liens entre la métropole et les DOM-TOM - Inaction du secrétariat d'Etat aux DOM dans le secteur économique - (p. 3531) : suppression du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM - Bataille pour la reconnaissance des Français de l'outre-mer.

BENARD MOUSSEAU (Jean), sénateur de l'Indre (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

BERANGER (Jean), sénateur des Yvelines (GD) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

– Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (Loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

– Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 20 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984, et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 70 (85-86)] (6 novembre 1985) - **Emploi et activité.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984, relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 110 (85-86)] (26 novembre 1985). - **Emploi et activité.**

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 29 septembre 1985, chargée d'étudier le système de protection sociale et de l'emploi en Suède [n° 162 (85-86)] (5 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 164 (85-86)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984, relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 182 (85-86)] (11 décembre 1985) - **Emploi et activité.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** [n° 165 (84-85)] - (10 avril 1985) - **Art. 24** (p. 210) : son amendement n° 55 : énumération des prestations susceptibles de donner lieu à une action en remboursement contre le tiers responsable de l'accident ou son assureur ; rejeté - Association générale des institutions de retraite des cadres, AGIRC - Association des régimes de retraite complémentaire, ARRCO.

- **Question au Gouvernement : défense des agriculteurs dans les négociations européennes** - (18 avril 1985) - (p. 277) : retard des négociations européennes pour la fixation des prix agricoles - Baisse du prix de la viande - Modalités de détermination du prix du lait en France.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 846) : projet répondant à un besoin exprimé par les associations éprouvant des difficultés à trouver un financement externe - Groupe de travail de M. Bloch-Lainé - Interrogation sur la compatibilité de l'émission d'actions sur le marché financier avec le caractère non lucratif des associations de la loi de 1901 - Importance économique des associations - Inadaptation des financements traditionnels des associations - Rôle peu important des dons et legs - Recours au mécénat nuisant à l'indépendance des associations - Nécessité de permettre l'accès du marché financier aux associations après certaines adaptations qui s'imposent - (p. 847) : droit d'émission du titre associatif réservé aux associations exerçant une activité économique depuis deux années au moins - Exercice de l'activité économique reconnue par l'inscription au registre du commerce et des sociétés - Solution choisie libérale, conforme à l'esprit de la loi de 1901 et aux impératifs économiques de notre temps - Amendement à l'article 2 des sénateurs radicaux de gauche tendant à préciser l'influence des porteurs de titres associatifs sur les décisions de l'assemblée générale - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral** (p. 1024) : ses amendements, soutenus par M. Michel Rigou, n° 5 : élection des conseillers régionaux au scrutin de liste départemental sans panachage ni vote préférentiel ; modalités d'attribution des sièges ; constitution de listes régionales ; règle du plus fort reste et ordre de présentation sur chaque liste ; totalisation des suffrages non utilisés par les listes départementales au profit de chaque liste régionale ; devenu sans objet ; n° 6 : règle du plus fort reste ; devenu sans objet ; n° 7 : suppression des dispositions de cet article relatives au seuil de participation à la répartition des sièges ; rejeté ; et n° 8 : système d'attribution des sièges et règle du plus fort reste ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Art. 6** (p. 1118) : son amendement n° 73 : fixation d'un plafond pour le total des versements contractuels du salarié et de l'employeur tant aux caisses de sécurité sociale qu'aux organismes de retraite s'élevant à 19 % d'une somme égale à huit fois le plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de**

vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - **Art. 38** quinquies (p. 1280, 1281) : soutient l'amendement n° 56 de M. Edgar Faure (protection des logiciels créés à l'occasion d'un travail salarié).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (17 juin 1985) - **Art. 2** (p. 1294) : se déclare favorable à l'amendement n° 168 de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat (formalités d'adoption d'un enfant étranger).

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1321) : son amendement n° 85 : limite d'âge n'étant pas applicable aux présidents de conseils d'administration des établissements publics visés aux articles 9, 10 et 11 de la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1915) : sécurité des citoyens - Elaboration par le Gouvernement d'un code de déontologie policière - Prerogatives réservées aux officiers de police judiciaire - Problèmes engendrés par la qualité d'agent de police judiciaire conférée aux gardiens de la paix - Efficacité des policiers - Renforcement du prestige de la police nationale - (p. 1916) : nouveaux rapports entre les policiers et les citoyens - Lutte contre la délinquance et contre le terrorisme - Création de l'unité de coordination dans la lutte antiterroriste - Renforcement de la coopération des polices européennes - Sécurité publique - Développement de l'ilôtage - Amorce d'un recul de la délinquance à Paris - Mesures de prévention, notamment contre la délinquance « saisonnière » - Sénateurs radicaux de gauche favorables à l'adoption de ce projet - Regrette l'absence de mesures de restructuration de la police.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1966) : complexité et contradictions de la réalité calédonienne - (p. 1967) : climat d'accalmie trouvant sa source dans les dispositions du présent projet de loi, ultime étape transitoire avant le scrutin d'autodétermination - Indépendance-association laissant entendre que l'indépendance rupture est impossible à concevoir - Problème du découpage des régions, idée de régionalisation de M. Dick Ukeiwé représentant un progrès par rapport au statut en vigueur - Favorable aux propositions de la commission des lois concernant les conditions de vote afin d'assurer les plus grandes garanties pour le déroulement d'un scrutin libre et démocratique de la population calédonienne dans son ensemble - (p. 1968) : au nom du groupe des sénateurs de la gauche démocratique s'oppose à l'utilisation des ordonnances qui frustre la représentation nationale - Estime que ce projet représente un espoir pour les Mélanésiens autant que pour les Européens locaux sous certaines conditions incontournables - Nécessité d'une intensification du développement social et économique en direction des Mélanésiens - Nouvelles responsabilités assurées pleinement par toutes les ethnies en présence jusqu'au scrutin d'autodétermination - Rôle important de la France dans le Pacifique Sud - Accroissement des capacités d'accueil militaire indispensables - Attentif aux revendications canaques - Partage la philosophie générale du statut transitoire proposé.

- **Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis** [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2717) : souhait d'un élargissement du texte relatif au développement de certaines activités d'économie sociale au secteur des syndicats coopératifs de copropriété dès le 19 mai 1983 - Loi de 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Texte de cette proposition apportant des améliorations notables à la loi du 10 juillet 1965 - (p. 2718) : assouplissement de la règle des modalités de gestion et passage possible d'un mode de gestion par un syndic professionnel à un mode de gestion direct et vice versa - Existence de plusieurs dispositions freinant la constitution de syndicats coopératifs - Texte favorisant un

meilleur contrôle de la gestion par les copropriétaires mais insuffisant - Dépôt d'amendements tentant de remédier aux lacunes de la loi de 1965 et à permettre l'union de syndicats - Essor de la copropriété depuis une vingtaine d'années - Nombreuses expériences plaidant en faveur du développement de la gestion directe y compris dans les grands ensembles de plusieurs centaines de logements - Se déclare favorable à l'ensemble des dispositions de ce texte en espérant leur élargissement à l'amélioration du fonctionnement des syndicats coopératifs - Après l'art. 3 (p. 2730) : son amendement n° 18 : règlement de copropriété devant faire référence comme mode de gestion à la pratique du syndicat coopératif de copropriété et conseil syndical possédant l'ensemble des pouvoirs institutionnels et contractuels habituellement dévolus au syndicat professionnel ; adopté - Art. 5 (p. 2732) : son amendement n° 19 : assouplissement des règles de majorité concernant la décision de transformation du syndicat ordinaire en syndicat coopératif et du syndicat coopératif en syndicat ordinaire ainsi que pour la décision d'adhérer à une union ; adopté - Après l'art. 5 (p. 2733) : son amendement n° 20 : possibilité pour les syndicats coopératifs de copropriété et les syndicats dont le syndic est un copropriétaire, même s'ils n'appartiennent pas au même ensemble, de constituer entre eux des unions ; adopté.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)]** - (15 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3134) : projet faisant l'objet de vives controverses bien que n'interdisant pas l'exercice d'un emploi et touchant par ses conséquences au principe du droit au travail - Solidarité avec les travailleurs privés d'emploi - Chômage touchant principalement les travailleurs âgés - Application dans les pays étrangers de diverses réglementations sur le cumul emploi-retraite - Maintien du principe de la solidarité - Limitation du cumul entre pension de retraite et revenu d'activité intervenant à partir du 1^{er} avril 1983 - Ordonnance de mars 1982 instituant une contribution de solidarité de 10 % partagée entre l'employeur et le salarié - Extension des dispositions s'appliquant au régime général des salariés de l'industrie et du commerce à compter du 1^{er} juillet 1984 aux personnes âgées de plus de soixante ans qui exercent une activité non salariée - Ordonnance de mars 1982 limitant déjà les possibilités du cumul entre revenu d'activité et pension de retraite - Service d'une pension de vieillesse prenant effet à partir du 1^{er} avril 1983 avec entrée en jouissance à compter de soixante ans subordonné à la cessation définitive de l'activité exercée au moment de la liquidation de la pension - (p. 3135) : texte modifiant l'assiette de la contribution qui est étendue à l'ensemble des rémunérations brutes - Elargissement de l'assiette de la contribution et majoration de son taux qui passe pour certaines tranches à 100 % - Contribution partagée entre l'employé et l'employeur - Institution de pénalités pour les contrevenants - Dispositif de 1982 n'ayant pas fait la preuve de son efficacité - Absence de statistiques sur le nombre de postes réellement créés à la suite de l'adoption des mesures sur la limitation des possibilités de cumul entre pension de retraite et revenu d'activité - Disposition n'ayant aucun effet positif sur l'emploi et risquant d'avoir des effets économiques pervers - Commission proposant un certain nombre d'aménagements indispensables - Dispositif en contradiction formelle avec les textes actuellement en vigueur, notamment la loi du 2 juillet 1970 relative au dégageant des cadres de l'armée prorogée jusqu'en 1988 - (p. 3136) : texte devant être aménagé en ce qui concerne la progressivité des taux, le délai d'application et les modalités du contrôle - Moyens d'inquisition exorbitants donnés au Fonds national de solidarité et à l'UNEDIC - Dispositif en contradiction avec la loi du 13 juillet 1973 portant réforme du droit de licenciement et avec les principales conventions collectives - Emet des réserves sur les modalités de contrôle - Commission défavorable à la poursuite de l'examen de ce projet de loi - Question préalable (p. 3145) : sa motion

n° 11 tendant à opposer la question préalable ; adopté - Renforcement d'un dispositif n'ayant pas fait la preuve de son efficacité - (p. 3146) : caractère excessif des mesures proposées tant en matière de taux qu'en matière de délai - Dispositif en contradiction avec les textes relatifs au dégageant volontaire des cadres de l'armée et avec les conventions collectives - Texte pouvant devenir un désagrégateur du corps social français.

Nouvelle lecture [n° 164 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3997) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, et reprise par l'Assemblée nationale de son texte en nouvelle lecture après introduction de deux amendements concernant la majoration du plafond au dessus duquel la cotisation de solidarité passe de 10 à 50 % et les artistes-interprètes - Persistance des excès signalés en première lecture concernant le niveau des taux, le délai d'application et les modalités de contrôle - Absence de consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - Décision de la commission tendant à présenter à nouveau une motion opposant la question préalable - Question préalable (p. 3998) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4119) : caractère historique du cumul des mandats en France - Décentralisation et conception du cumul de la classe politique - Droit comparé - Position favorable au principe de la limitation du cumul des mandats ; limitation des mandats électifs à deux - Modalités d'application de ce texte ; seuil de population pour les fonctions de maire - Rapport Debarge de 1982 - Mandats et fonctions - Statut de l'élu - Délai d'application des dispositions de ce texte - Vote favorable à ce projet de loi.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4119).

BERCHET (Georges), sénateur de la Haute-Marne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Transports terrestres [n° 98, tome XVIII, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 3 (p. 600) : son amendement n° 36 : délégation par le maître de l'ouvrage à un mandataire de la préparation de la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 609) : son amendement n° 39 : mission de conduite d'opération pouvant être confiée à des personnes morales ou physiques ; adopté - Art. 7 (p. 612) : son amendement n° 40 : accès des artisans aux marchés publics ; devenu sans objet - Art. 8 (p. 613) : son amendement n° 41 : rémunération en dépenses contrôlées définie dans le cas d'une opération de réhabilitation ; adopté.

BEREGOVOY (Pierre), ministre de l'économie, des finances et du budget (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] (8 octobre 1985) - Impôts et taxes.

INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Francis Palmero, sénateur des Alpes-Maritimes (12 juin 1985) (p. 1073)

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1074) : projet tirant les conséquences législatives des réformes financières réalisées ces derniers mois - Système financier souffrant d'une demande excessive de garantie patrimoniale, d'une permanence des cloisonnements et d'une forte tutelle de l'Etat - Insuffisante mobilité du capital renchérissant le coût de l'argent et conduisant les entreprises à retarder leurs investissements - Mesures visant à réduire le coût de l'intermédiation financière, à mettre à la disposition des entreprises les instruments financiers nécessaires à leur développement et à donner à la place financière de Paris les moyens d'être concurrentielle - Régime fiscal incitatif pour les sociétés de capital-risque - Amendement du Gouvernement tendant à autoriser les banques mutualistes et coopératives à émettre des titres participatifs - Mesures visant à renforcer l'activité du secteur du bâtiment et à faciliter le financement du logement social - Possibilité pour les agents de change de prendre des participations dans des sociétés cotées en Bourse - (p. 1075) : organisation du fonctionnement du marché à terme des obligations - Modernisation des moyens de paiement, « puces » permettant le développement des cartes de paiement et nécessité de donner à celles-ci la même valeur juridique qu'au paiement par chèque - Gouvernement proposant de soumettre les banques au droit commun et déposant un amendement reconnaissant la compétence de la commission de la concurrence - Dispositions financières diverses concernant les collectivités

locales - Substitution d'une majoration forfaitaire à l'actualisation des valeurs locatives - Nécessité de lutter contre l'inflation pour garantir un pouvoir d'achat durable et assurer une meilleure compétitivité à nos entreprises - Mesure d'ajustement des modalités d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Volonté de rigueur financière et budgétaire du Gouvernement - Dégrèvement de la taxe d'habitation pour les personnes à faibles ressources - Nécessaire modernisation du système financier, l'argent devant circuler plus rapidement et les taux d'intérêt baisser - Nécessité de donner plus de mobilité aux circuits financiers et favoriser le capital-risque - Nouvelles possibilités pour les entreprises françaises afin d'assurer la rénovation du tissu industriel grâce aux petites et moyennes entreprises, PME, et lutter durablement contre le chômage - (p. 1079) : Gouvernement ayant pratiqué depuis 1978 une politique de revalorisation plus rapide du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées - Nécessaire évolution de la dotation globale de fonctionnement comme la masse des salaires - (p. 1088) : dispositions ayant pour objet la modernisation de l'industrie et de l'économie par une meilleure circulation de l'argent, un encouragement à la prise de risques et à la relance de l'économie - (p. 1089) : esprit d'initiative encouragé par le Gouvernement - Suppression de la déconnexion existant entre le marché monétaire et le marché financier - Dispositions proposées pour le marché hypothécaire devant permettre la relance du secteur du bâtiment - Récusé le choix d'une économie dirigiste soumise sous couvert de libéralisme à une techno-structure - Récuse une économie strictement administrée où tout dépend de l'Etat - Intention du président Gorbatchev de moderniser l'économie soviétique - Absence de limitation de l'effort accompli en faveur du logement social par le Gouvernement - Effort public en faveur du logement supérieur à 100 milliards de francs en 1985 - Diverses mesures prises en faveur du logement non aidé - Constate un net redémarrage dans l'industrie du bâtiment - Nécessité de veiller en période de désinflation à ce que ne s'opèrent pas des transferts de charges indues - Choix du coefficient retenu en fonction des résultats de la lutte contre l'inflation - Reconnaît la crise économique dont l'existence était déjà soulignée par M. François Mitterrand en 1971 dans une lettre adressée au Président Pompidou - Nécessité d'encourager le mouvement de désinflation - Evolution des dépenses de l'Etat conforme aux prévisions comme celles des recettes malgré une croissance très faible - (p. 1090) : avances aux collectivités locales marquant un dérapage de l'ordre de 6 milliards de francs en 1985 - Efforts exceptionnels du Gouvernement en faveur de la Lorraine soulignés par le Président de la République lors de son voyage en 1984 - Dégrèvements obtenus à la suite d'intervention des maires à la charge de l'Etat - Application rigoureuse de la loi en ce qui concerne la régularisation de la dotation globale de fonctionnement conduisant à un supplément de 1207 millions de francs - Dispositif retenu permettant le maintien de 377 millions de francs aux communes - Au titre de l'indexation sur la TVA prévue, encaissement par les collectivités locales de 670 millions de francs en 1984 - Dépenses de personnel, poste le plus important du budget de fonctionnement des communes - Relèvement des bas salaires privilégié par les gouvernements successifs et maintien de la référence à l'indice 100 incohérent avec la revalorisation volontaire - Préfère la concertation à la précipitation - (p. 1091) : dispositions de ce projet de loi ayant reçu l'accord des acteurs économiques - Nécessaire baisse des prélèvements obligatoires dans une économie moderne - Absence d'augmentation des cotisations de sécurité sociale depuis 1982 - Contribution souhaitée des communes à la baisse des prélèvements obligatoires tout en conservant leur autonomie - Favorable ainsi que tout le Gouvernement à une économie de liberté, de solidarité et d'initiative où le dialogue social et le respect des autres doivent prendre le pas sur l'arbitraire - Solidarité devant jouer en faveur des plus démunis - Réduction de la taxe d'habitation à la charge de l'Etat - Art. 1 (p. 1093) demande la réserve de l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe 1 de cet article relatif à l'exonération accordée

aux sociétés françaises par actions au titre de l'impôt sur les sociétés, des produits et plus-values nets des titres qu'elles ont acquis ou souscrits) puis accepte cet amendement (p. 1096) - Accepte l'amendement n° 37 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de l'alinéa 2° du paragraphe III de cet article relatif au régime fiscal nouveau accordé aux actionnaires de la société de capital-risque pour les produits et plus-values nets exonérés au niveau de la société si l'actionnaire est une personne physique) - (p. 1094) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (exonération de l'impôt sur le revenu des plus-values réalisées par les actionnaires personnes physiques, à l'occasion de cessions d'actions de sociétés de capital-risque) - Gouvernement ne voulant pas encourager l'évasion fiscale - **Après l'art. 1** (p. 1096) : accepte les deux premières dispositions de l'amendement n° 40 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (régime des fonds communs de placement à risque) et s'oppose à la troisième disposition de cet amendement relative à l'imposition des plus-values réalisées par les fonds communs de placement lorsque le porteur de parts est une entreprise - **Après l'art. 4 ter** : son amendement n° 9 : possibilité d'émettre des titres participatifs dans les conditions prévues par les articles de la loi du 24 juillet 1966 pour les banques mutualistes ou coopératives ; adopté - (p. 1098) : sur son amendement n° 9, demande le retrait du sous-amendement n° 67 de M. Jean Cluzel (possibilité pour les caisses d'épargne et de prévoyance d'émettre des titres participatifs) - S'oppose aux amendements n° 57 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (possibilité pour les sociétés par actions d'émettre des titres participatifs), n° 74 de M. René Monory (possibilité pour des sociétés appartenant au secteur privé dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeur ou à la cote du second marché d'émettre des titres participatifs) et n° 91 de M. Christian Poncelet (limitation du montant de l'émission à trois fois le capital nominal et libéré) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1100) : son amendement n° 80 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 89 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ; adopté - (p. 1102) : nécessité de développer la monétique - Sur son amendement n° 80, s'oppose au sous-amendement n° 98 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (commission bancaire sanctionnant après avis préalable de la commission de la concurrence dans les conditions prévues par la présente loi les ententes illicites ou les abus de position dominante) - Rôle éminent de la commission bancaire pour arbitrer les conflits qui peuvent intervenir entre les banques - **Art. 2** (p. 1103) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (souscriptions en numéraire au capital d'une société exerçant une activité définie à l'article 34 du code général des impôts exonérées du droit d'apport) - Rappelle que les créations d'entreprises bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés de taxe professionnelle - **Après l'art. 2** (p. 1104) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 42 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (déductibilité de l'amortissement du fonds commercial réalisé dans les conditions prévues par le plan comptable) - Directive communautaire n'étant pas obligatoire - Règles comptables actuelles n'étant pas d'ordre réglementaire mais issues de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983 - S'oppose à l'amendement n° 70 de M. Jean Cauchon (prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1986 des délais accordés aux sociétés par l'article 33 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 relative à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 13 décembre 1976) - **Art. 3** (p. 1105) : accepte l'amendement n° 22 de M. Maurice Blin, rapporteur général (reconnaissance comme légaux de tous marchés de contrats à livrer portant sur valeurs mobilières) - **Après l'art. 3** : son amendement n° 7 : possibilité pour les différents intervenants du marché obligataire de se couvrir contre le risque en taux et mise en place d'un marché à terme d'instruments financiers ; adopté - (p. 1107) : création de deux organismes pour veiller au bon fonctionnement du

marché à terme : le conseil du marché à terme et la chambre de compensation - Marché à terme ayant le statut d'établissement de crédit - Possibilité pour la commission des opérations de bourse de surveiller les opérations de ce marché nouveau - (p. 1109) : sur son amendement n° 7, accepte le sous-amendement n° 93 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (décret en Conseil d'Etat fixant les conditions relatives à la négociation et à la transmission de la propriété des effets publics susceptibles d'être cotés ainsi que les conditions d'exécution par les agents de change des marchés à terme portant sur une valeur mobilière déterminée) et le sous-amendement n° 94 du même auteur (institution d'une commission des marchés à terme d'instruments financiers et fixation de la composition de cette commission par décret en Conseil d'Etat, compétences de cette commission et conditions d'entrée en vigueur du règlement général, qualité des intervenants sur les marchés à terme d'instruments financiers et enregistrement de chaque opération par la chambre de compensation) à l'exclusion du texte proposé pour l'article 7 de la loi du 28 mars 1885 relatif à l'ouverture ou à la fermeture d'un marché à terme d'instruments financiers pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - Accepte les sous-amendements de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° 103 (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'exécution par les agents de change des marchés à terme portant sur une valeur mobilière déterminée et des marchés de contrat portant sur la livraison à terme d'une valeur mobilière déterminée) et n° 105 (introduction des investisseurs institutionnels sur le marché à terme dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat) - (p. 1111) : sur son amendement n° 7, s'oppose au sous-amendement n° 96 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (adaptation des compétences de la commission des opérations de bourse à la mise en place des nouveaux marchés) - (p. 1112) : rôle de la commission des opérations de bourse d'informer et éventuellement d'alerter - Souci du Gouvernement de développer l'épargne populaire - Son amendement n° 8 : possibilité pour les agents de change de prendre des participations dans des sociétés de contrepartie ; adopté - Sur son amendement n° 8, accepte le sous-amendement n° 97 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (possibilité pour les agents de change de constituer des sociétés de contrepartie sans avoir recours à des tiers) - **Art. 4 ter** (p. 1114) : marché hypothécaire ayant pour but de baisser le taux du prêt complémentaire - Suppression de la garantie de l'Etat pour le marché hypothécaire avec maintien de la qualité d'obligation de première catégorie proposée par M. Dailly - S'oppose à l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (emprunts obligataires pouvant figurer parmi les valeurs mobilières visées par le 1^{er} de l'article R. 332-2 du code des assurances) - **Art. 5** (p. 1115) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression du paragraphe III de cet article relatif à l'imposition de la prime de remboursement prévue à l'émission ou lors de l'acquisition originelle) - Intention du Gouvernement de moderniser le système financier et de développer de nouveaux produits répondant à des besoins particuliers - Dispositif équilibré garantissant une stricte neutralité fiscale entre toutes les formes de produits financiers - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Gamboa (suppression du paragraphe V de cet article relatif à la non application des dispositions du présent article aux titres émis à compter du 1^{er} juin 1985) - **Après l'art. 5** (p. 1116) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Gamboa (suppression du prélèvement libératoire) - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Gamboa (institution d'une retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers s'appliquant également aux personnes morales) - Double imposition repoussée par le Gouvernement à plusieurs reprises depuis 1981 - Système de l'avoir fiscal fonctionnant bien - **Art. 6** (p. 1118) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du texte présenté pour le 1^o de l'article 83 du code général des impôts relatif aux cotisations de sécurité sociale évaluées forfaitairement à 10,25 %) - (p. 1119) : s'oppose aux amendements n° 73 de M. Jean Béranger (fixation d'un plafond pour le total des

versements contractuels du salarié et de l'employeur tant aux caisses de sécurité sociale qu'aux organismes de retraite s'élevant à 19 % d'une somme égale à huit fois le plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale), n° 24 de M. Maurice Blin, rapporteur général (nouvelle rédaction du 2° de l'article 83 du code général des impôts relatif au montant des cotisations ou des primes versées aux organismes de retraite et de prévoyance complémentaire auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire et tendant à établir le principe de l'égalité des droits à la retraite entre les salariés des secteurs public et privé), n° 46 (nouvelle rédaction du 2° de l'article 83 du code général des impôts relatif au montant des cotisations ou des primes versées aux organismes de retraite et de prévoyance complémentaire auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire et tendant à établir le principe de l'égalité des droits à la retraite entre les salariés des secteurs public et privé) et n° 47 (exclusion des cotisations dont la déduction est limitée à celles qui sont affectées à la couverture des risques d'invalidité et d'incapacité de travail ainsi qu'à la garantie de rente en cas de décès) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis - (p. 1120) : déductibilité des cotisations de la sécurité sociale et des régimes obligatoires - Dépenses supportées pour assurer une couverture complémentaire constituant un emploi de revenus et n'étant pas déductibles - Après l'art. 6 (p. 1121) : évolution des moeurs donnant aujourd'hui plus d'acuité au système du quotient familial instauré après la seconde guerre mondiale - (p. 1122) : problème de la constatation du concubinage notoire - Existence de disparités en faveur des mariés - Attribution d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour les personnes invalides - Impossibilité de supprimer les avantages fiscaux dont bénéficient légitimement les personnes vivant véritablement seules - Existence de personnes vivant en concubinage notoire sans le déclarer - Souhaite concilier l'égalité devant l'impôt et le respect de la personne humaine - S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Jean Cluzel (modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés lorsque ceux-ci vivent en concubinage notoire et ont un ou plusieurs enfants à charge).

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 7 (p. 1150, 1151) : demande le retrait des amendements n° 84 de M. Jacques Toutain (suppression de cet article réservant le régime économique de l'alcool à l'alcool de betterave) et n° 71 de M. Jean Colin (maintien du régime de l'alcool viticole) - Prix d'achat de la betterave destinée à la fabrication de l'alcool et marges de distillation - Ecoulement des alcools par l'Etat au prix du marché national et européen - Avenir des alcools de distillation contractuelle - Concertation avec les professionnels - Règlement communautaire - Art. 7 ter (p. 1153) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article rattachant la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations) - Accepte l'amendement n° 88 de M. Robert Laucournet (financement des frais de l'union et des fédérations groupant les organismes d'HLM) - Rattachement de la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations ; financement des prêts locatifs aidés, PLA, par les fonds du livret A : alternative à l'augmentation démesurée de la subvention de l'Etat en cas de financement des PLA par l'intermédiaire du marché obligatoire - Accord des responsables du mouvement HLM avec la disposition proposée - Maintien des responsabilités de l'Etat - (p. 1154) : maintien des ressources du livret A des caisses d'épargne - Non désengagement de l'Etat - (p. 1155) : arbitrage nécessaire entre les produits financiers ; baisse des taux d'intérêt ; marché obligatoire - Sociétés d'investissement à capital variable, SICAV, de la caisse d'épargne - Rigueur budgétaire de la disposition proposée - Art. 8 (p. 1158) : demande le retrait de l'amendement n° 85 de M. Pierre Vallon (cas de la contrefaçon de carte de crédit) - Accepte l'amendement n° 48 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, (irrévocabilité de l'ordre de paiement donné par le titulaire d'une carte de paiement) -

Art. 10 (p. 1159) : accepte l'amendement n° 49 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (procédure du certificat de non paiement modifiant les règles actuelles en matière de recouvrement des chèques sans provision) - Art. 10 bis (p. 1160) : accepte l'amendement n° 50 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (réduction du délai de prescription de l'action en recours du porteur de chèque contre le tiré : dispositions transitoires) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Pierre-Christian Taittinger (délai de 18 mois) - Avant l'art. 11 bis (p. 1161, 1162) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 81 de M. Jacques Toutain (calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte de la cotisation TVA perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA ; intégration des extensions de base de TVA résultant de la mise en conformité de la législation française avec la directive du Conseil des ministres des communautés économiques européennes du 31 décembre 1977) - Art. 11 bis (p. 1164) : s'oppose aux amendements n° 27 de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° 4 de M. Pierre Gamboa, n° 51 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, n° 72 de M. Jean-Marie Rausch et n° 78 de M. Roland du Luart, supprimant cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique - Ralentissement de la croissance de la masse salariale des collectivités locales.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2787) : inadaptation du système bancaire et financier avant 1981 au financement d'une économie moderne - Nationalisation bancaire - Rôle du marché - Création des conditions d'une véritable mobilité financière - Instruments d'épargne - Financements longs de l'économie - Loi du 3 janvier 1983 et mise en place d'instruments nouveaux destinés à renforcer les fonds propres des entreprises - Second marché - Marché à règlement mensuel - Rôle des organismes de placement collectif en valeurs mobilières - Coût des transactions - Sécurité des détenteurs de valeurs mobilières - Réforme des marchés monétaire et financier - Marché unifié - Certificats de dépôts négociables - Accès aux bons du Trésor en compte courant - Marché à terme des instruments financiers - Marché des options sur actions - Concertation avec la place de Paris - Modification du code des sociétés et nouvelles formes de valeurs mobilières - (p. 2788) : législation en matière de démarchage et de placements en biens divers - Pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB - Elaboration d'un ensemble de principes généraux communs à toutes les valeurs mobilières - Coût de l'intermédiation financière - Surveillance des placements - Placements en biens divers - Garanties financières exigées des promoteurs de placements - Démarchage en faveur des parts de fonds communs de placement - Pouvoirs de la COB ; décisions de caractère général ; cas de saisine des tribunaux ; appel public à l'épargne ou opérations boursières ; mesure conservatoire ou astreinte au profit du Trésor public - Ouverture du marché monétaire ; papier commercial ; ouverture des bons du Trésor en compte courant aux investisseurs - Concertation avec les parties intéressées - Détermination de l'autorité procédant à la réglementation des billets de trésorerie - Activité d'intermédiaire des agents des marchés interbancaires - **Projet de budget pour 1986 et développement de l'informatique - Emploi - Autofinancement et épargne - Subvention, prêt bonifié et prélèvement fiscal** - (p. 2789) : économie de liberté, de responsabilité et de solidarité - (p. 2795) : modernisation des marchés financiers - Déficit budgétaire - Elections législatives de mars 1986 - (p. 2796) : mobilité du marché financier - Billet de trésorerie - Concertation préalable à l'ouverture du marché monétaire - Bons du Trésor en comptes courants négociables accessibles à tout le monde - (p. 2797) : modernisation du marché financier - Commerce extérieur - Rôle de l'Etat actionnaire et des actionnaires privés - Arguments de la droite relatifs à la dénationalisation - Développement du

marché de Paris grâce aux nationalisations - Risque de « défrancisation » évoqué par M. Raymond Barre - Investissements étrangers en France - (p. 2799) : situation de l'économie hongroise et de l'économie chinoise ; création de banques et ouverture du marché obligataire - Capacité de choix des entreprises en matière d'utilisation de revenus - Coût de l'argent en France - Baisse des taux d'intérêt.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3250) : projet s'inscrivant dans le cadre de la politique du Gouvernement afin d'assurer le redressement et la modernisation de l'économie et l'amélioration durable de la situation de l'emploi - Conjoncture confirmant le redressement de l'économie française - Réduction de l'inflation et amélioration du pouvoir d'achat des ménages - Stabilisation du nombre de chômeurs - Environnement international restant médiocre - Désinflation mondiale et repli du dollar entraînant l'allègement du coût des importations - Allègement du poids des importations ne compensant pas le ralentissement des exportations - Désinflation, clé du redressement de l'économie française - Poursuite de la libération progressive des prix - Croissance de 2 prévue pour 1986 reposant sur la reprise de l'investissement, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et sur des exportations plus soutenues - Caractère strict de ce budget - Réduction proposée gagée par des économies correspondantes - Déficit prévu de cent quarante-cinq milliards de francs - (p. 3251) : solidité du franc face au mark - Déficit budgétaire correspondant à 3 du produit intérieur brut, PIB - Léger endettement de l'Etat entre 1974 et 1980, alors que les entreprises étaient très endettées - Accroissement du déficit de l'Etat depuis 1982, condition de l'allègement des prélèvements obligatoires sur les entreprises et les ménages - Rappel de la décision de M. Nixon de supprimer la convertibilité du dollar en or - Existence fin 1980 d'un déficit du commerce extérieur supérieur à soixante milliards de francs - (p. 3252) : démontre le mérite du Gouvernement d'avoir réussi la désinflation malgré le cours élevé du dollar - Taux de prélèvements obligatoires en France plus élevé que celui de nos principaux partenaires mais taux de l'endettement public brut et net le moins élevé en France des sept principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE - France restant à l'horizon 1990 le pays le moins endetté parmi les grands Etats industriels - Sécurité sociale devant être gérée avec rigueur et imagination - Amélioration des comptes extérieurs de la France depuis trois ans et réduction du déficit commercial - Balance des paiements équilibrée en 1984 - Remboursement par l'Etat d'une partie des emprunts contractés entre 1982 et 1983 - Baisse du dollar - Espoir d'un système monétaire international organisé en trois zones autour du dollar, du yen et de l'ECU - (p. 3253) : parité des changes sur le marché ne reflétant pas les données économiques fondamentales - Nécessité d'améliorer les performances des entreprises à l'exportation - Réalisation de la plus grande partie des échanges avec les pays du tiers-monde et échanges industriels déficitaires vis-à-vis des pays développés - Insuffisante compétitivité des prix des produits français - Indispensable développement des implantations à l'étranger des entreprises - Mesures d'assouplissement du contrôle des changes destinées à favoriser les investissements français à l'étranger - Importation de plus de la moitié des biens d'équipement - Lutte contre l'inflation et contre le chômage allant de pair - Modernisation et lutte contre l'inflation, objectifs prioritaires - Budget enregistrant les fruits de la politique économique du Gouvernement - (p. 3254) : absence de désengagement de l'Etat sur ce qui est essentiel - Modernisation du financement du Trésor, de la Bourse par le développement de la flexibilité du marché des capitaux - Abandon l'an prochain de l'encadrement du crédit - Rôle de la nationalisation du secteur bancaire dans l'action de dérégulation des marchés financiers - Choix de la modernisation et de la solidarité - Modernisation s'appuyant sur trois priorités : formation, recherche, sécurité - Dépenses en faveur des chômeurs en fin de droits et des travaux d'utilité collective, TUC - Baisse de la taxe

d'habitation pour les personnes les plus démunies - Retraite à soixante ans pour les agriculteurs - Amélioration du pouvoir d'achat par la désinflation - Rigueur dans le choix et dans les orientations, condition de l'efficacité économique - Progrès social ne pouvant exister en dehors du progrès économique - Aménagement du temps de travail souhaitable mais partenaires sociaux devant en discuter - (p. 3255) : dénationalisations néfastes pour le marché financier - Favorable à une économie mixte - Approuve les critiques judicieuses de M. Barre sur le programme du RPR - Danger d'un rachat à bon compte des entreprises nationalisées françaises par les investisseurs étrangers - Problème de la cinquième chaîne de télévision créée avec une majorité de capitaux privés français - Accepte les investissements étrangers en France quand ils sont créateurs de richesses et d'emplois mais n'accepte pas que l'on vende les entreprises publiques françaises à l'étranger - Dénationalisation et risque de défrancisation - Efforts nécessaires et devant être équitablement répartis - (p. 3261) : report de l'augmentation du fuel domestique en raison de la baisse du dollar et d'une prochaine baisse du prix du pétrole - (p. 3263) : maintien pour les entreprises du bénéfice de l'amortissement exceptionnel pour six milliards en 1986 - Taux d'intérêt réel en France sur le marché monétaire légèrement inférieur à celui des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne - Concurrence entre banques devant réduire le coût de l'intermédiation bancaire - Décloisonnement des marchés monétaires et financiers - Inflation considérée comme un mal absolu par l'Allemagne et utilisée comme un moyen de financement en France - (p. 3264) : nécessité d'une modification de l'état d'esprit et du comportement français - Déficit du budget américain s'élevant à cent cinquante milliards de dollars supporté par le reste du monde - (p. 3265) : approuve l'application aux régimes spéciaux du principe retenu pour le régime général - Mesure socialement juste - S'inscrit en faux quant aux prévisions d'augmentation des cotisations en 1987 - (p. 3267) : taux de croissance de l'économie française égale à 6 depuis 1981 - Rythme de croissance économique s'élevant actuellement à 2,5 - Investissements repartant dans l'industrie, dans les services et dans le petit commerce - (p. 3268) : diminution de l'investissement dans le secteur agricole en raison de la décheptelisation - Redressement de la situation du textile et de la sidérurgie grâce à une gestion plus rigoureuse - Dérapage du commerce extérieur dû non pas à la relance de la consommation mais à la reprise de l'investissement - Sollicite des Français un renouvellement du bail afin que la France ne retombe pas dans les lourdes erreurs du passé - (p. 3272) : augmentation du nombre de questions écrites et amélioration du taux de réponses - Suppressions d'emplois proposées risquant d'augmenter le délai de réponse - (p. 3274) : rappelle les fortes augmentations des dépenses budgétaires par rapport à celles du PIB des années 1974 et 1975, et comparaison entre la gestion précédente et la gestion actuelle - Augmentation du déficit budgétaire depuis 1981 permettant d'éviter une aggravation de la situation économique et notamment du chômage - France devant être en 1990 l'un des pays dont l'endettement intérieur serait le plus faible en volume et en charge d'intérêts - (p. 3276) : souhaite que les entreprises publiques prennent des risques - (p. 3285) : souhaite qu'on ne revienne pas aux mauvais errements et aux chiffres d'antan - (p. 3290) : période de désinflation mondiale - Ecart entre la France et la République fédérale d'Allemagne d'environ trois points - (p. 3291) : chiffres mentionnés provenant d'une publication de l'union des industries métallurgiques mécaniques et minières favorable à la dévaluation - Baisse de près de deux francs du dollar depuis février - (p. 3292) : situation de l'économie française permettant de rembourser l'emprunt Delors avant les élections - Tranche de 65 de l'impôt sur le revenu ne concernant que deux cent mille citoyens - (p. 3293) : croissance moyenne de la France supérieure entre 1981 et 1985 à celle de la moyenne des pays européens - Inflation pour 1985 légèrement inférieure à 5 - Effet inflationniste du dollar dont la valeur moyenne durant l'année 1985 s'élève à 9,14 francs - Se déclare défavorable à la libération brutale de l'ensemble des prix - Baisse du dollar ayant des

effets positifs sur le prix du gaz - Attend avec intérêt la parution d'un collectif si l'opposition l'emporte - Absence de cohésion sur la politique budgétaire parmi l'opposition - (p. 3294) : rappelle le jugement porté par M. Maurice Blin sur le rôle du déficit budgétaire en matière d'inflation - (p. 3295) : cite un article du Figaro signalant que la dette de l'Etat français rapportée au PIB est inférieure à celle de ses principaux partenaires - Endettement pour la France s'élevant à 9190 francs par habitant - (p. 3296) : solidarité devant s'exprimer à l'intérieur du régime général - Compensation également juste pour les régimes spéciaux - Participation d'un régime spécial disposant d'excédents au financement des déficits des autres régimes spéciaux - (p. 3298) : absence de contestation du rôle de l'entreprise - Conseille la lecture d'un livre du Président de la République intitulé « Le socialisme du possible » - Entreprises devant réaliser du profit et problème de sa répartition - (p. 3299) : taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés moins élevé dans les autres pays mais existence en France de l'impôt fiscal - Importance du problème du taux de marge des entreprises - Attachement du Gouvernement à moderniser le marché financier, à décloisonner le marché monétaire et le marché financier grâce à la mise en place en cours du billet de trésorerie - Ouverture récente d'une place boursière en Chine - Préfère que les entreprises trouvent de l'argent sur le marché financier - Favorable à une économie de liberté où l'Etat fixe les règles du jeu tout en laissant l'esprit d'entreprise se développer - ANPE plaçant les jeunes en TUC et obligation de leur proposer soit un stage de formation, soit un emploi.

BERRIER (Noël), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (Loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

BESSE (Guy), sénateur de l'Indre (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - Art. 2 (p. 392) : son amendement n° 14 : suppression de l'extension des dispositions de cet article aux munitions ; rejeté.

- **Question au Gouvernement : stockage de déchets radioactifs** - (27 juin 1985) (p. 1755) : dépôt le 11 octobre 1984 d'une question d'actualité sur l'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs dans le département de l'Indre - Réponse figurant au journal officiel du 12 octobre 1984 signalant que les travaux de présélection ne doivent être effectués qu'en parfaite concertation avec les élus et la population - Canton de Bélâbre défavorable à l'implantation à la suite d'une consultation locale et isolation du site où devaient commencer les sondages décidés par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et autorisés par un arrêté préfectoral, le 18 juin 1985 à Lignac - Souhaite connaître la position du Gouvernement face à cette violation caractérisée de la parole donnée officiellement par un ministre.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - Art. 8 bis (p. 2844) : son amendement n° 1 : formations initiales en alternance ; retiré.

BETTENCOURT (André), sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 243 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes [n° 254 (84-85)] (24 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 259 (84-85)] autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes) [n° 285 (84-85)] (15 mai 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes [n° 243 (84-85)]** - (9 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 430) : convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes - Convention élaborée en 1974 dans le cadre de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le

développement, CNUCED - (p. 431) : réglementation à l'échelon international du fonctionnement des conférences maritimes, véritables cartels d'armateurs : composition, répartition du trafic entre les membres et taux de fret appliqués - Propositions de réglementation internationale des conférences maritimes à l'initiative du « groupe des 77 » - Suppression des diverses dispositions contraires aux règles énoncées par le Traité de Rome - Limitation du champ d'application du code de conduite : respect de la concurrence et de la liberté de choix des chargeurs entre confrenciers et-hors confrenciers - Limites géographiques - Respect des accords bilatéraux - Relations entre les diverses compagnies maritimes membres d'une conférence - Droit privilégié accordé aux compagnies nationales - Réserves du règlement communautaire applicables aux pays membres de la Communauté économique européenne, CEE, et entre ceux-ci et les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE : sélection des compagnies susceptibles de participer à une conférence ; partage du fret ; dispositions relatives aux procédures d'adoption de décisions privilégiant les compagnies nationales - Procédure originale de conciliation internationale obligatoire - Intérêt de la France pour le dialogue Nord-Sud - Commission des affaires étrangères favorable à la ratification du présent projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes) [n° 259 (84-85)]** - (5 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 883) : signature de cet accord international par les Etats membres de la Communauté économique européenne, CEE, et la Communauté elle-même le 29 juin 1984 - Notion de bois tropicaux - Utilisation dans le bâtiment - Bois d'origine équatoriale - Amérique latine, Afrique et Asie du Sud-Est - Régression de la forêt tropicale - Insuffisance du reboisement et de la valorisation de l'exploitation - Amélioration de l'offre et encouragement des politiques nationales de reboisement - Recherche sur la gestion forestière - Transformation des bois - Information sur le fonctionnement du marché - Organisation internationale des bois tropicaux ; modalités de fonctionnement ; comptes administratif et spécial d'un point de vue financier - Alimentation par le deuxième guichet du fonds commun pour les produits de base destinés à la recherche développement - Cotisations obligatoires des Etats membres - Nombre d'Etats ayant ratifié cet accord.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Nouvelle lecture [n° 446 (84-85)]** - (29 juin 1985) - Art. 7 bis : soutient l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte (variation de la mission du maître d'oeuvre selon le mode de consultation des entreprises).

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Nouvelle lecture [n° 449 (84-85)]** - (29 juin 1985) - Annexe - **Code de la mutualité : Art. L. 125-10** (p. 1874) : soutient l'amendement n° 27 de M. Pierre-Christian Taittinger (commissaire aux comptes : référence à l'article 219 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales).

BIALSKI (Jacques), sénateur du Nord (S) - Questeur du Sénat.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 607 (JO Débats, 3 avril 1985) (p. 93) à M. le Premier ministre : **transports** (réalisation d'une liaison fixe trans-Manche).

n° 710 (JO Débats, 30 octobre 1985) (p. 2623) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de

sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : liaison fixe à travers la Manche** - (23 mai 1985) (p. 693) : rapport du groupe de banques franco-britannique sur la faisabilité financière du projet - Volonté exprimée par les deux gouvernements - Demande d'assistance financière des communautés européennes - Mesures d'accompagnement de cet équipement ; investissements portuaires indispensables à Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 618 (JO Débats, 4 avril 1985) (p. 134) à M. le ministre de l'éducation nationale : **orientation scolaire et professionnelle** (application de la carte scolaire en Seine-Saint-Denis).

Questions orales avec débat :

n° 79 (16 avril 1985) (p. 229) à M. le ministre de l'éducation nationale : **enseignement** (établissement d'une nouvelle carte scolaire dans le département de Seine-Saint-Denis) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 477 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) (p. 482) : cas du département de la Seine-Saint-Denis - Nombre d'habitants, âge et composition socio-professionnelle de la population - Taux d'étrangers et de chômage - Nombre de diplômés - Importance des cités - Action des élus communistes de la Seine-Saint-Denis en matière de logements, d'infrastructures sportives, de zones de détente et de loisirs et de développement de moyens de circulation - Problèmes de formation - Action des gouvernements précédents - Construction d'écoles à Pantin et Sevran - Université de Villetaneuse - Transfert de l'université de Vincennes à Saint-Denis - Propositions du Gouvernement en 1981 et 1982 ; enseignement scientifique et technologique ; lutte contre l'échec scolaire ; zones d'éducation prioritaires, ZEP, dans la Seine-Saint-Denis - Historique de l'échec scolaire - Formation des enfants - (p. 483) : lien entre la compétitivité de l'économie et la qualité de la formation - Rôle de la maternelle dans la lutte contre l'échec scolaire - Régression dans le pourcentage des jeunes enfants scolarisés en maternelle - Manque de création de maternelles - Situation de Pantin et de Sevran - Décharges de direction - Médecine scolaire - Acquisition du langage et apprentissage de la lecture - Rôle du médecin scolaire de maternelle - Diminution des postes d'instituteurs en primaire dans la Seine-Saint-Denis - Remplacement des maîtres malades ou en formation - ZEP - Fermetures de classes - Enseignement secondaire - Indicateur de gestion

des collèges - Régression des budgets en francs constants - Initiation à l'informatique pour les enseignants - Suppression de stages de formation continue sur le temps de travail - Suppression de certaines classes de lycées - Problème des lycées d'enseignement professionnel, LEP - Insuffisance des offres par rapport aux demandes - (p. 484) : qualification des ouvriers professionnels, techniciens et ingénieurs - Activité du secteur scientifique de l'université de Villetaneuse - Cohérence avec l'industrie - Emploi - Dégradation des résultats départementaux dans les secteurs de formation en Seine-Saint-Denis - Attente d'un système éducatif de qualité de la maternelle à l'université - Accroissement des droits universitaires.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Art. 69 (p. 1202) : son amendement n° 116, soutenu par M. Paul Souffrin : cas des personnels exerçant dans les services de l'éducation nationale ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Art. 12 (p. 1315) : soutient l'amendement n° 94 de M. Paul Souffrin (suppression du carnet de circulation pour les personnes exerçant des activités ambulantes et circulant en France sans domicile ni résidence fixe) - Art. 12 bis (p. 1316) : article insuffisant pour permettre la réinsertion des travailleurs handicapés placés en centre d'aide par le travail - Absence d'examen d'une proposition commune déposée il y a deux ans, permettant au travailleur handicapé de s'insérer dans un milieu ordinaire de travail - Proposition prévoyant des moyens de formation et de soutien et unifiant le statut de la personne qui doit être considérée dans tous les cas comme salariée - Nécessité d'assurer une progressivité dans l'autonomie économique des travailleurs handicapés - Souhaite l'établissement annuellement à l'échelon du département d'un schéma des embauches de travailleurs handicapés - Art. 15 : soutient l'amendement n° 95 de M. Paul Souffrin (présidence d'un tribunal des affaires de sécurité sociale ne pouvant être confiée à un magistrat du siège honoraire) - Après l'art. 16 (p. 1317) : soutient l'amendement n° 96 de M. Paul Souffrin (application des dispositions des articles L. 47 et L. 48 du code de la sécurité sociale aux assesseurs salariés) - Art. 18 (p. 1318) : soutient l'amendement n° 97 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à la possibilité pour le président du tribunal des affaires de sécurité sociale de statuer seul) - Après l'art. 23 (p. 1319) : soutient l'amendement n° 98 de M. Hector Viron (déplafonnement des cotisations des employeurs aux risques d'accidents du travail et maladies professionnelles) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1326) : limitation des bonnes mesures demeurant dans le texte - Absence de mesures en faveur des chômeurs en fin de droits, pour la retraite à 60 ans des agriculteurs, pour la couverture sociale des chômeurs, pour l'abrogation du forfait hospitalier - Vote par le Sénat de mesures extrêmement dangereuses concernant les modifications apportées aux conditions de travail temporaires, dispositions soutenues par la majorité sénatoriale allant au devant des exigences du grand patronat dans la déstabilisation des garanties collectives et aggravant l'emploi précaire - Diminution des pouvoirs de contrôle des inspecteurs du travail - Exclusion légalisée des jeunes apprentis du calcul des effectifs salariés - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux enseignants associés réfugiés [n° 10 (85-86)]** - (17 octobre 1985) - Art. unique (p. 2292) : vote de cet article par le groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)]** - (22 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2358) : politique de recherche devant déboucher sur la relance et le progrès social - Grandes périodes historiques de la France coïncidant avec les grandes périodes d'essor scientifique depuis la Révolution jusqu'au Front populaire - Abandon par les gouvernements de droite de l'objectif d'indépendance nationale du Général de Gaulle - Développement d'une campagne anti-science et

anti-chercheurs - Loi d'orientation et de programmation de 1982 rompant avec la politique suicidaire - (p. 2359) : objectifs de la loi de 1982 révisés en baisse dès 1983 et confirmation de cette baisse en 1984 - Texte de ce projet paraissant en tous points en rupture avec la loi d'orientation de 1982, - Préparation du plan triennal s'étant restreinte aux commissions de spécialistes - Insuffisance des moyens pour atteindre l'objectif de 3 % en 1990 du produit intérieur brut, PIB, consacrés à la recherche - Importantes dépenses de la cité des sciences de La Villette réduisant d'autant les crédits alloués aux autres secteurs - Recherche présentée comme une priorité nationale - Concentration de l'effort sur six branches industrielles n'assurant qu'un tiers de la valeur ajoutée de l'industrie - Insuffisance des incitations fiscales et inexistence du contrôle des incitations, y compris dans le secteur nationalisé - Crédit d'impôt ne touchant pas le secteur des petites et moyennes entreprises - (p. 2360) : favorable à une participation des régions mais existence d'un décalage entre les objectifs et la réalité - Faiblesse de la part du budget de l'Ile-de-France consacrée à la recherche - Trouve inacceptable le désengagement de l'Etat dans un domaine relevant de ses attributions - Trouve anormal que l'Etat ait cautionné par sa signature un contrat de plan dans lequel la recherche est absente - Absence de mise en place en Ile-de-France de comité consultatif régional de recherche et de développement technologique - Recherche universitaire, élément important du potentiel de recherche - Nombreux laboratoires dans l'incapacité de fonctionner, faute de moyens - Recherche reposant sur la qualité et le nombre des personnels - Insuffisantes créations d'emplois par an d'ici à 1988 - Sécurité de l'emploi scientifique obtenue grâce à la titularisation, une des innovations de la loi d'orientation et de programmation - Inquiétude devant la dégradation de la sécurité et l'utilisation de « tucards » par le Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Diffusion de la culture scientifique et technique passée sous silence par le projet - Opération internationale ne dépassant pas les frontières de la Communauté économique européenne, CEE - Projet Euréka devant s'inscrire dans le développement scientifique et technologique du secteur civil et non dans le projet américain de militarisation de l'espace - Texte de ce projet rompant avec les orientations fondamentales de la loi d'orientation - Appréciation défavorable devant être perçue comme un véritable signal d'alarme - Se déclare favorable à toutes mesures positives permettant le véritable essor de la recherche et du développement technologique - Art. 2 (p. 2364) : son amendement n° 56 : crédits et emplois publics consacrés à la recherche et au développement technologique affectés en priorité au développement des sciences sociales et humaines ; rejeté - Art. 3 (p. 2365) : ses amendements n° 57 : politique nationale visant d'abord à assurer les bases scientifiques de l'indépendance nationale ; et n° 58 : accent mis en particulier sur les grands projets technologiques d'intérêt économique ; rejetés - (p. 2366) : son amendement n° 59 : politique de coopération ouverte à l'ensemble des nations européennes et des nations en voie de développement ; rejeté - Après l'art. 4 : son amendement n° 60 : contrôle de l'utilisation des aides publiques directes et indirectes ; rejeté - Art. 6 (p. 2367) : son amendement n° 61 : comité d'entreprise disposant de tous les documents et éléments d'appréciation ; rejeté - Art. 10 (p. 2377) : son amendement n° 62 : progression au rythme moyen annuel minimum de 8 % des autorisations de programme et des dépenses ordinaires inscrites au budget civil de la recherche ; rejeté - Art. 11 : son amendement n° 63 : fixation à 4,5 % du rythme annuel moyen des créations nettes d'emplois publics de recherche ; rejeté - Art. 15 bis (p. 2379) : son amendement n° 65 : importance du développement des sciences de l'homme et de la société ; rejeté.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2549) : importance de l'investissement dans la recherche capitale pour l'avenir - Région parisienne regroupant 60 % du potentiel français de recherche et déséquilibre au détriment du Nord et de l'Est et nécessité de corriger cette situation en créant de nouveaux centres dans cette partie de l'Ile-de-France -

Contrat de plan passé entre l'Etat et la région n'ayant donné qu'une très faible place à la recherche, le taux le plus faible de toutes les régions - Absence de mise en place du comité consultatif régional de recherche et de développement technologique - Besoins régionaux de la région Ile-de-France n'étant pas contradictoires avec son rôle national et international - Mise en place des postes de robotique dans la Plaine-Saint-Denis et au sud de l'Ile-de-France au point mort - Favorable à la formation de groupements d'intérêt public, GIP, créés en 1982, tel celui qui unit Paris-V, Roussel Uclaf, et Rhône Poulenc - Souhaite l'utilisation des services de consultants parmi les personnels des organismes de recherche publique par les petites et moyennes entreprises, PME - Souhaite faciliter la diffusion de la culture scientifique dans les entreprises.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985)
 - **Discussion générale** (p. 2834) : élévation des connaissances et des qualifications - Idée d'association entre la culture scientifique et la culture technologique - Développement de l'enseignement technologique et professionnel dans des structures parallèles aux universités existantes - Risque de coupure entre les filières technologiques ou professionnelles et la recherche technologique ou fondamentale - Rôle des universités - Position favorable aux établissements scientifiques et technologiques ayant statut d'université - Moyens financiers de l'enseignement supérieur - Modalités de financement du magistère - Dépôt d'amendements - **Art. 6** (p. 2841) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Hélène Luc (mission des formations technologiques et professionnelles du second degré ; mise en place d'un baccalauréat unique, série technologique et professionnelle) - **Art. 8 ter** (p. 2845) : soutient l'amendement n° 38 de Mme Hélène Luc (remodelage des CAP et des BEP dans les lycées professionnels) - **Après l'art. 8 quater** (p. 2846) : soutient l'amendement n° 39 de Mme Hélène Luc (niveau de qualification des maîtres préparant à un baccalauréat ou à un brevet de technicien) - **Art. 9** (p. 2847) : soutient les amendements de Mme Hélène Luc, n° 40 (rôle des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, après regroupement d'établissements supérieurs existants ; en matière de formation d'ingénieurs, de développement de la recherche et de technologie) et n° 41 (soumission aux articles 25 à 33 de la loi du 26 janvier 1984) - **Art. 10** (p. 2848) : soutient l'amendement n° 42 de Mme Hélène Luc (absence de soumission des centres polytechniques universitaires aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984) - **Art. 14** (p. 2852) : soutient l'amendement n° 43 de Mme Hélène Luc (critères de compétence des salariés extérieurs aux établissements d'enseignement).

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières** [n° 17 (85-86)]
 - **Suite de la discussion** - (22 novembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3366) : groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel - Nouvelle lecture** [n° 169 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Art. 9** (p. 3850) : son amendement n° 20 : universités de technologie ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3857) : enseignement privé - Apprentissage - Tutelle du patronat sur les formations technologiques et professionnelles - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale** [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Art. 1** (p. 3859) : ses amendements n° 9 et n° 10, soutenus par M. Jacques Eberhard : composition des conseils de l'éducation nationale ; rejetés.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique - Nouvelle lecture** [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble**

(p. 3970) : fonds Euréka - Initiative de défense stratégique, IDS - Dépendance scientifique et technologique de la France à l'égard des Etats-Unis - Vote défavorable du groupe communiste sur ce texte.

BLANC (Jean-Pierre), sénateur de la Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - **Art. 7** (p. 610) : son amendement n° 72 : compétences des différents spécialistes composant la maîtrise d'oeuvre ; devenu sans objet.

BLIN (Maurice), sénateur des Ardennes (UC).

NOMINATIONS

- Rapporteur général de la commission des finances.

- Membre ès qualités de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 300 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 323 (84-85)] (28 mai 1985) - **Lois de règlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 309 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 339 (84-85)] (5 juin 1985) - **Politique économique et sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 393 (84-85)] (19 juin 1985) - **Lois de règlement**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 395 (84-85)] (19 juin 1985) - **Politique économique et sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 411 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 433 (84-85)] (27 juin 1985) - **Lois de règlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 415 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 434 (84-85)] (27 juin 1985) - **Politique économique et sociale**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le contrôle des **entreprises publiques** : secteur public industriel élargi en 1982 [n° 8 (85-86)] (2 octobre 1985).

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale (Tomes I, II, III) [n° 96 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 189 (85-86)] (12 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 212 (85-86)] (13 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 208 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence portant règlement définitif du budget [n° 213 (85-86)] (13 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 238 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 239 (85-86)] (18 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 251 (85-86)] (19 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 252 (85-86)] (19 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 262

(85-86)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 264 (85-86)] (20 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 263 (85-86)] portant règlement définitif du budget de 1983, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 265 (85-86)] (20 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - **Art. 2** (p. 597) : son amendement n° 63, soutenu par M. Daniel Hoeffel : publicité du résultat des opérations menées par le maître d'ouvrage ; retiré - Harmonisation du présent projet de loi avec la loi relative à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement - (p. 598) : son amendement n° 64, soutenu par M. Daniel Hoeffel : publicité du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, définie avant tout commencement des avant-projets ; retiré - Publicité des opérations d'aménagement et d'urbanisme - **Art. 3** (p. 600) : son amendement n° 65, soutenu par M. Daniel Hoeffel : délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle qu'il a arrêtés et publiés ; devenu sans objet - **Art. 7** (p. 611) : son amendement n° 74, soutenu par M. Roger Lise : agrément de conformité donné par le maître d'oeuvre aux études techniques de l'entrepreneur ; devenu sans objet - **Art. 10** (p. 614) : son amendement n° 79 : création au niveau national d'un groupe chargé de la mise en oeuvre des missions et des rémunérations de maîtrise d'oeuvre ; retiré au profit de l'amendement identique n° 10 de M. Jacques Delong - **Art. 11** : son amendement n° 80 : représentation des organisations professionnelles d'architectes lors de la négociation des accords ; retiré au profit de l'amendement identique n° 11 de M. Jacques Delong.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)]** - (5 juin 1985) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 887) : endettement de la France - Médiocrité générale et simultanément des indices - Dettes intérieure et extérieure - Déficit de la balance commerciale et de la balance des paiements - Taux d'inflation - Rapport de la Cour des comptes - Moyens d'examen de la Cour des comptes à l'endroit de la politique économique et budgétaire française - Troisième dévaluation du franc en 1983 - Renversement de politique économique - Taux de croissance - Balance industrielle et commerciale - Différentiel d'inflation - (p. 888) : déficit du commerce extérieur et de la balance des paiements - Taux d'augmentation du produit intérieur brut, PIB - Régression du pouvoir d'achat - Emploi - Réduction du différentiel d'inflation avec l'étranger - Réduction du déficit du commerce extérieur - Recettes définitives - Déficit prévisionnel - Annulations nettes - Augmentation du déficit - Opérations de fin de gestion - Annulations de crédits pour diminuer le déficit public - Dépassements de crédits - Taux de change - Dépassement des crédits limitatifs - Dépassements temporaires - Reports de crédits - Prélèvement sur le budget annexe des PTT pour le budget général - Décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1984 - Solde négatif du compte de pertes et profits de la section fonctionnement du budget des PTT - Prélèvement sur les dépenses en capital - Variation du fonds de roulement - Dérogation aux règles normales de gestion budgétaire - (p. 889) : report du paiement d'une fraction de la contribution de l'Etat au redressement financier de la société Ugine-Kuhlmann - Imputation sur 1982 d'avances d'actionnaires de l'Etat aux sociétés Sacilor et Usinor - Rature de bordereaux - Imputation sur 1984 des versements d'acomptes de l'Etat pour la bonification d'intérêts des prêts de la Caisse nationale de crédit agricole - Imputation sur 1984 du paiement des intérêts dus au budget annexe des PTT pour les troisième et quatrième trimestres de 1983 - Imputation d'échéances dues par la Banque française du commerce extérieur au titre de la bonification des crédits à long terme à l'exportation - Recettes - Versement de la Caisse de consolidation et de

mobilisation des crédits à moyen terme, CACOM - Versement de la Caisse des dépôts et consignations - Remboursement anticipé d'un prêt du Fonds de développement économique et social, FDES, à Electricité de France, EDF - Caractère artificiel de l'équilibre du budget de 1983 - Calcul hors opérations temporaires et hors Fond monétaire international, FMI; montant du déficit - Laisser-aller dans la gestion des deniers publics - Dérapage des finances publiques - Nombre des dévaluations du franc - Minoration du déficit du budget de 1983 - Etat des ressources - Charges du budget général - Résultats des budgets annexes et des opérations de trésorerie - Reconnaissance d'utilité publique des recettes et des dépenses de l'Association française d'action touristique - Apurement du compte du Fonds de compensation de la TVA - Imputation des résultats définitifs sur les découverts du Trésor - Vote négatif de la commission des finances - Propose le rejet des articles de ce projet de loi - (p. 900): absence de contestation de la procédure au plan de la légalité de transfert d'un excédent du budget annexe des PTT vers le budget général - Caractère irrégulier non conforme à la loi de transfert après la confrontation au projet de loi de règlement pour 1983 - Décision du Conseil constitutionnel - Rôle du Parlement - Art. 1 (p. 903): son amendement n° 1: suppression de cet article relatif aux résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1983; adopté - Art. 2 (p. 904): son amendement n° 2: suppression de cet article relatif aux recettes du budget général; adopté - Art. 3 (p. 930): son amendement n° 3: suppression de cet article relatif aux dépenses ordinaires civiles du budget général; adopté - Art. 4 (p. 954): son amendement n° 4: suppression de cet article relatif aux dépenses civiles en capital du budget général; adopté - Art. 5 (p. 960): son amendement n° 5: suppression de cet article relatif aux dépenses ordinaires militaires du budget général; adopté - Art. 6 (p. 964): son amendement n° 6: suppression de cet article relatif aux dépenses militaires en capital du budget général; adopté - Art. 7 (p. 966): son amendement n° 7: suppression de cet article relatif au résultat du budget général de 1983; adopté - Art. 8 (p. 970): son amendement n° 8: suppression de cet article relatif aux résultats des budgets annexes, services civils; adopté - Art. 9 (p. 972): son amendement n° 9: suppression de cet article relatif aux résultats des budgets annexes, services militaires; adopté - Art. 10 (p. 984): son amendement n° 10: suppression de cet article relatif aux comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 1984; adopté - Art. 11 (p. 986): son amendement n° 11: suppression de cet article relatif aux comptes spéciaux définitivement clos au titre de l'année 1983; adopté - Art. 12 (p. 988): son amendement n° 12: suppression de cet article relatif aux résultats des opérations d'emprunts pour l'année 1983; adopté - Art. 13: son amendement n° 13: suppression de cet article relatif à la gestion de fait et à la reconnaissance d'utilité publique de dépenses; adopté - Art. 14: son amendement n° 14: suppression de cet article relatif à l'apurement du Fonds de compensation pour la TVA; adopté - Art. 15: son amendement n° 15: suppression de cet article relatif aux transports aux découverts du Trésor des résultats définitifs de 1983; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 1075) :** mesures répondant à la nécessité d'améliorer le financement de l'économie, de relancer le secteur du logement et d'adapter notre législation à la réglementation communautaire - (p. 1076): mesures visant à renforcer les fonds propres des entreprises, à l'amélioration des mécanismes régulateurs du marché financier, précisant le régime d'imposition de plus-value réalisée lors de la cession de bons ou titres négociables d'une durée inférieure ou égale à deux ans et tirant les conséquences de la modernisation des moyens de paiement réactualisant le seuil à partir duquel peuvent être effectués les paiements par chèques et virements de traitements et salaires - Mesures en faveur du logement - Réforme du marché hypothécaire - Nécessaire rétablissement de la rentabilité de l'investissement dans le

logement - Réforme du régime économique des alcools afin de respecter les injonctions communautaires - Articles 6 et 11 concernant les salariés - Article 7 ter supprimant la caisse des prêts aux organismes d'HLM, mesures traduisant un désengagement de l'Etat et un renchérissement du coût des prêts aux collectivités locales - (p. 1077): dispositif réglant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur celle des traitements de la fonction publique substituant à l'indexation actuelle une nouvelle indexation n'ouvrant pas droit à régularisation - Article 12 visant à majorer les valeurs locatives foncières servant de base à l'assiette des impôts directs locaux - Commission favorable au dégrèvement de la taxe d'habitation prévu par l'article 15 à condition que l'Etat en assure la compensation - Commission défavorable à l'article 13 relatif à l'exercice de l'activité d'expert en automobile - Article additionnel proposé après l'article 15 tendant à faire coïncider en matière de contrôle des entreprises publiques les prérogatives du Parlement et celles de la Cour des comptes - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des finances - **Après l'art. 4 ter (p. 1098) :** accepte l'amendement n° 9 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (possibilité d'émettre des titres participatifs dans les conditions prévues par les articles de la loi du 24 juillet 1966 pour les banques mutualistes ou coopératives) - Et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 67 de M. Jean Cluzel (possibilité pour les caisses d'épargne et de prévoyance d'émettre des titres participatifs) - Accepte l'amendement n° 74 de M. René Monory (possibilité pour des sociétés appartenant au secteur privé dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeur ou à la cote du second marché d'émettre des titres participatifs) - **Après l'art. 5 bis (p. 1101) :** accepte l'amendement n° 80 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 89 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit) - **Après l'art. 2 (p. 1104) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de M. Jean Cauchon (prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1986 des délais accordés aux sociétés par l'article 33 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 relative à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 13 décembre 1976) - **Art. 3 (p. 1105) :** son amendement n° 22: reconnaissance comme légaux de tous marchés de contrats à livrer portant sur valeurs mobilières; adopté - **Après l'art. 3 (p. 1108) :** sur l'amendement n° 7 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (possibilité pour les différents intervenants du marché obligataire de se couvrir contre le risque en taux et mise en place d'un marché à terme d'instruments financiers) ses sous-amendements n° 103: fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'exécution par les agents de change des marchés à terme portant sur une valeur mobilière déterminée et des marchés de contrat portant sur la livraison à terme d'une valeur mobilière déterminée; devenu sans objet; et n° 105: introduction des investisseurs institutionnels sur le marché à terme dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat; adopté - **Art. 5 (p. 1115) :** son amendement n° 23: suppression du paragraphe III de cet article relatif à l'imposition de la prime de remboursement prévue à l'émission ou lors de l'acquisition originelle; adopté - Revenus devant permettre de payer l'impôt - **Art. 6 (p. 1119) :** son amendement n° 24: nouvelle rédaction du 2^e de l'article 83 du code général des impôts relatif au montant des cotisations ou des primes versées aux organismes de retraite et de prévoyance complémentaire auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire et tendant à établir le principe de l'égalité des droits à la retraite entre les salariés des secteurs public et privé; retiré - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 de M. Jean Béranger (fixation d'un plafond pour le total des versements contractuels du salarié et de l'employeur tant aux caisses de sécurité sociale qu'aux organismes de retraite s'élevant à 19% d'une somme égale à huit fois le plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale) - **Après l'art. 6 (p. 1121) :** s'en remet à la sagesse du Sénat

pour l'amendement n° 69 de M. Jean Cluzel (modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés lorsque ceux-ci vivent en concubinage notoire et ont un ou plusieurs enfants à charge) - Amendement se heurtant à un problème d'applicabilité.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Rapporteur général - Art. 7 (p. 1151) : propose l'adoption de cet article - Art. 7 ter (p. 1153) : son amendement n° 25 : suppression de cet article rattachant la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations ; adopté - Financement des prêts locatifs aidés, PLA, par les fonds des livrets A - Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL - Risque de désengagement de l'Etat - (p. 1154) : maintien des prêts HLM au bénéfice des collectivités locales - Déclin des ressources des livrets A des caisses d'épargne - (p. 1155) : risque du déplacement des prêts aux collectivités locales vers la CAECL - Art. 8 (p. 1157) : accepte l'amendement n° 48 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (irrévocabilité de l'ordre de paiement donné par le titulaire d'une carte de paiement) - Demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. Jacques Thyraud (nouvelle rédaction détaillée de cet article relatif à la carte de paiement) - Art. 11 bis (p. 1164) : son amendement n° 27 : suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique ; adopté.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Rapporteur général - Après l'art. 11 bis (p. 1227) : son amendement n° 10, soutenu par M. Josy Moinet : montant minimum des crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes à l'issue de la période de globalisation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 12 (p. 1232) : son amendement n° 28 : actualisation des valeurs locatives foncières pour le calcul des impositions au titre de 1986 ; révision générale des valeurs locatives foncières en 1987 ; utilisation des résultats de cette révision pour le calcul des impositions au titre de 1989 ; adopté - (p. 1234) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Pierre-Christian Taittinger, n° 31 (organisation administrative de Paris, Lyon, Marseille et des établissements publics de coopération intercommunale ; désignation d'adjoints par le conseil d'arrondissement, parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissements), n° 32 (commune de Paris et montant de l'indemnité des adjoints d'arrondissement), n° 33 (indemnité des maires des arrondissements de Paris) et n° 34 (régime de retraite des adjoints aux maires des arrondissements de Paris) - Art. 13 (p. 1235) : son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif à l'exercice de l'activité d'expert en automobile ; adopté - Art. 14 (p. 1236) : accepte l'amendement n° 53 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (répercussion à compter du 1^{er} juillet 1986 du montant de l'octroi de mer sur le prix de vente des marchandises) - Art. 15 (p. 1237) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Gamboa (dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation pour les foyers aux revenus modestes) et accepte l'amendement n° 79 de M. Paul Robert (prise en charge du montant total des dégrèvements par le budget de l'Etat) - Après l'art. 15 (p. 1238) : son amendement n° 30 : contrôle du Parlement dans la gestion des sociétés ou entreprises dans lesquelles les capitaux d'origine publique représentent plus de la moitié ou permettent d'exercer un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion ; adopté - (p. 1239) : accepte l'amendement n° 54 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de comptabilisation par les entreprises des provisions pour les retraites futures des salariés) - (p. 1241) : accepte l'amendement n° 56 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (options de souscription ou d'achat d'actions pour les salariés devenus mandataires sociaux) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 106 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou

à la cote du second marché d'une bourse française de valeurs, ou admises aux négociations du marché hors cote) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (règles de constitution des sociétés ; obligation de déclaration notariée des versements) - (p. 1242) : accepte l'amendement n° 60 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (pouvoirs du conseil de surveillance) - (p. 1243) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, n° 61 (rémunération du président du conseil de surveillance) et n° 62 (responsabilité civile des directeurs généraux), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 du même auteur (exercice du paiement du dividende en actions en cas d'augmentation de capital) - (p. 1244) : accepte l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (réglementation du paiement par billet à ordre) - (p. 1245) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Jean Colin (interdiction de la vente d'un produit à un prix inférieur à son prix de fabrication en vue de faire échec au jeu normal de la concurrence).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 - Nouvelle lecture** [n° 411 (84-85)] - (27 juin 1985) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 1767) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, et reprise par l'Assemblée nationale de son texte sans changement - Recommande au Sénat de rejeter à nouveau le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture** [n° 415 (84-85)] - (27 juin 1985) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 1775) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, en raison des divergences sur la dotation globale de fonctionnement, DGF - Accord sur dix articles et divergences de forme sur six autres - Inquiétude du Sénat quant au maintien des aides de l'Etat aux prêts locatifs aidés - (p. 1776) : caisse des dépôts devenant le banquier direct des HLM - Intention du Gouvernement de modifier à titre rétroactif le taux d'évolution garanti de la DGF - Article 12 prévoyant une actualisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales - Solution aggravant l'écart entre les bases de l'impôt et la réalité - Refus du Gouvernement de prendre date pour l'indispensable révision générale - Suppression de la taxe spéciale sur les véhicules de plus de 16 chevaux répondant à une nécessité de caractère européen - Article 27 instaurant une aide fiscale au financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles - Dispositions exorbitantes permettant la déduction des sommes investies dans l'industrie cinématographique appelant les plus sérieuses réserves - Avantage fiscal ainsi accordé ne bénéficiant en fait qu'aux revenus les plus élevés - Au nom de la commission des finances, oppose la question préalable au texte de ce projet de loi - Question préalable (p. 1782) : sa motion n° 18, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Persistance de 3 points importants de divergence - Absence de gestes substantiels du Gouvernement pour la DGF et absence d'assurance ferme pour la caisse des prêts HLM - Impossibilité d'avaliser la décision relative à l'industrie cinématographique lourde, mal calculée et risquant d'entraîner des injustices fiscales éclatantes - Rejet de l'article relatif aux pouvoirs d'investigation du Parlement dans certaines sociétés nationalisées - Poursuite du débat inutile.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Discussion générale - (21 novembre 1985) - Rapporteur général (p. 3260) : retard de la France sur ses voisins et concurrents dû essentiellement aux choix irréflechis de 1981 - Taux de croissance inférieur à celui des voisins et balance commerciale demeurant déficitaire - Ralentissement de l'inflation en raison de la baisse du dollar - Diminution du pouvoir d'achat des ménages - Persistance du chômage - Multiplication par trois de la dette extérieure et par quatre de la dette intérieure - Rigueur inspirant le présent projet de loi - Taux de croissance de 2 annoncé pour 1986 s'appuyant sur la consommation et sur l'investissement - Mesures fiscales ayant une finalité politique évidente -

(p. 3261) : assouplissement de la politique salariale en faveur des instituteurs - Reprise des investissements risquant de provoquer une relance des importations de biens d'équipement - Fléchissement du solde des échanges dans le domaine des biens industriels - Report dans le temps coïncidant avec certaines dates électorales - Reconstitution du déficit budgétaire à hauteur de cent-quarante cinq milliards - Diminution des investissements de l'Etat - Aggravation de la situation du secteur des travaux publics et du bâtiment - Diminution des constructions de logements neufs - Dégradation du réseau routier et diminution des mises en chantier d'autoroutes - Régression du nombre des places dans le domaine scolaire - Diminution du nombre de lits dans les hospices et dans les maisons de retraite - Absence de rigueur en ce qui concerne les « projets parisiens » ou encore les « chantiers du Président » - (p. 3262) : absorption par les grands projets l'an prochain de plus de la moitié des dépenses d'équipement du budget de la culture - Montant global des dotations affectées aux grands chantiers parisiens supérieur à celui de la dotation globale d'équipement attribuée aux communes de France - Effort d'équipement de l'Etat au profit des grands chantiers parisiens correspondant à un alourdissement de la charge financière des collectivités locales - Risque d'une augmentation du déficit budgétaire - Amélioration des marges bénéficiaires de certaines entreprises en raison de diverses mesures fiscales - (p. 3263) : entreprises continuant à supporter des taux d'intérêt réels élevés - Processus de désinflation en cours dans le monde entier favorisant le prêteur aux dépens de l'emprunteur - Volonté du Gouvernement d'attirer les capitaux étrangers - Cherté de l'argent stérilisant l'investissement - (p. 3264) : taux d'intérêt réels en Allemagne moins élevés qu'en France - Fiscalité des emprunts aux Etats-Unis plus légère qu'en France - Importante chute des crédits du ministère du redéploiement industriel - Entreprises subissant une nouvelle aggravation du prix de l'énergie - Réduction du soutien de l'Etat aux entreprises par manque de moyens financiers - Coût social du sous-emploi se montant à plus de cinquante milliards de francs - Amplification du recours à la débudgétisation - Large sollicitation du budget des PTT - Prélèvement de vingt milliards de francs correspondant au montant des emprunts supporté par le budget des PTT - Prélèvement sur la caisse des agents des collectivités locales entraînant une augmentation des cotisations dès 1987 - (p. 3265) : ensemble de charges transférées du présent sur l'avenir constituant une traite sur l'avenir, cas des obligations renouvelables du Trésor, de l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs à soixante ans - Choix pour les gouvernements de demain entre l'augmentation du chômage ou l'aggravation du déficit budgétaire - Multiplication par l'Etat des appels au marché financier - Augmentation du nombre d'obligations au détriment des actions - Budget des dépenses sociales de la nation dépassant celui des dépenses de l'Etat - Suppression du prélèvement de 1 sur le revenu institué en 1984 en faveur de la sécurité sociale, afin de tenir l'engagement de réduire les prélèvements obligatoires - Suppression de certaines subventions - (p. 3266) : excédent actuel de trésorerie de la sécurité sociale provenant d'artifices comptables - Déficit devant atteindre vingt milliards de francs fin 1986 - Succession des principes « moins d'impôts, plus de cotisations » aux principes « moins d'impôts, plus de taxes » - Budget sanctionnant le laxisme des années 1981 et 1982 - Contrainte extérieure niée par le Gouvernement en 1981 et attendant aujourd'hui l'allègement de sa dette du comportement américain - Gouvernement contraint de renier ses principes et de mettre en oeuvre une politique de rigueur, évitant ainsi une quatrième dévaluation du franc, contenant l'inflation et stabilisant la balance des paiements - Prétexte de la meilleure répartition de la richesse nationale brisant le dynamisme des entreprises - Caractère anachronique du socialisme - Politique consistant à lier les gouvernants de demain par une série d'engagements lourds sous forme de lois de programme - Budget comportant des engagements et manquant des moyens financiers pour les tenir - Budget en trompe l'oeil - (p. 3267) : budget en forme de piège liant les mains de ceux qui auront demain à gérer la France -

Recommande le rejet des articles de la première partie de la loi de finances pour 1986, sanctionnant ainsi la gestion de la France au cours des quatre dernières années - (p. 3283) : France, seul pays industriel conjuguant à la fois le déficit du commerce extérieur, le déficit budgétaire, le déficit de la balance commerciale et le non équilibre de la balance des paiements.

- **Conférence des Présidents** - (21 novembre 1985) - Rapporteur général (p. 3269) : ordre du jour de la session budgétaire relevant des décisions de la conférence des présidents - Représentants de l'exécutif n'ayant pas à porter de jugement de valeur sur l'organisation des travaux du législatif - Sénat libre de consacrer le temps qu'il juge opportun à la discussion générale tout en refusant de voter les recettes - Choix fait par la Haute Assemblée relevant de son droit souverain - Propositions de la commission des finances retenues par la conférence des présidents - (p. 3270) : procédure non attentatoire à l'esprit et à la lettre de la Constitution - (p. 3271) : réservation d'une journée spéciale pour l'évocation de certains budgets méritant une intervention - Examen des articles de la première partie tant par la commission des finances que par le Sénat et possibilité de déposer des amendements.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rapporteur général - **Rappels au règlement** (p. 3376) : prise de parole des rapporteurs des commissions lors de la discussion générale en tant que parlementaires.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Rapporteur général - **Art. 2** (p. 3637) : baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, IRPP, en 1985 et 1986, après des surtaxes exceptionnelles les trois années précédentes - Importance du déficit budgétaire et taux du déficit par rapport au produit intérieur brut, PIB - Diminution dans le budget de 1986 des crédits d'investissement de l'Etat - Taux d'investissement global par rapport à la modernisation de la France - (p. 3638) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-1 (barème de l'impôt sur le revenu et limitation de l'indexation pour les tranches supérieures) et n° I-2 (création d'une nouvelle tranche supérieure du barème de l'impôt) - (p. 3639) : situation de la France avant 1981 - Incidences des chocs pétroliers - Crédits de recherche - (p. 3640, 3641) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-3, n° I-4 et n° I-5, relatifs à l'attribution d'une demi-part supplémentaire aux couples de contribuables salariés, ayant des enfants - (p. 3642, 3643) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-6 (déduction des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage pour les contribuables âgés de plus de 70 ans ; modification du barème de l'impôt), n° I-7 (montant du plafonnement de la réduction d'impôt de 3 %) et n° I-8 (mécanisme de report en arrière pour les contribuables sans emploi, malades ou retraités ; taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés) - **Art. 3** (p. 3645) : s'oppose à l'amendement n° I-9 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés non distribué) - **Après l'art. 3** (p. 3646) : s'oppose à l'amendement n° I-10 de M. Pierre Gamboa (abrogation de l'article 19 de la loi de finances pour 1985 relatif au mécanisme de report en arrière pour les pertes des entreprises) - **Art. 4** (p. 3647) : s'oppose à l'amendement n° I-11 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif à l'attribution d'avantages fiscaux aux entreprises libérées de leur dette d'impôt sur les sociétés, ayant réalisé un certain montant d'investissement net en biens amortissables) - **Après l'art. 4** (p. 3648) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-12 (suppression de l'avoir fiscal au profit du crédit d'impôt) et n° I-13 (suppression du système de prélèvement libératoire forfaitaire sur le revenu des produits de placement à revenu fixe ; maintien de l'abattement sur la somme des revenus imposables provenant de titres participatifs ou de valeurs mobilières françaises ou inscrits à la cote officielle d'une

bourse de valeurs françaises) - **Art. 7** (p. 3650) : son amendement n° I-76 : suppression de cet article reconduisant le prélèvement exceptionnel sur les entreprises nationales de production pétrolière institué par l'article 25 de la loi de finances pour 1985 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° I-15 de M. Pierre Gamboa (institution d'une contribution exceptionnelle sur le montant des provisions pour fluctuation des cours figurant au bilan des entreprises dont l'objet principal est de raffiner le pétrole brut en France) - **Art. 8** (p. 3651) : s'oppose à l'amendement n° I-16 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif aux cas d'exonération de l'imposition forfaitaire annuelle) - **Après l'art. 8** (p. 3652, 3653) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin, n° I-17 (abrogation de l'article 1647 bis du code général des impôts relatif au dégrèvement consenti aux assujettis à la taxe professionnelle) et n° I-18 (progressivité du dispositif d'allègement de la taxe professionnelle par rapport au taux d'imposition effectivement supporté par les entreprises) - **Art. 9** : s'oppose à l'amendement n° I-19 de M. Fernand Lefort (suppression des dispositions de cet article abrogeant le troisième alinéa du 1° de l'article 170 du code général des impôts) - **Après l'art. 10** : s'oppose à l'amendement n° I-20 de M. Camille Vallin (cas de dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation) - **Art. 11** (p. 3654) : s'oppose à l'amendement n° I-21 de M. Camille Vallin (suppression des dispositions de cet article accordant certains avantages aux entreprises créées en 1986) - **Art. 12** : s'oppose à l'amendement n° I-22 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts sur les crédits d'aide à la presse écrite) - **Après l'art. 12** (p. 3655) : s'oppose à l'amendement n° I-23 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'application de la TVA aux attributions de combustible au personnel des houillères nationales) - **Avant l'art. 14** : son amendement n° I-77 : absence de prise en compte, dans les bases de l'impôt sur les grandes fortunes, des immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques régulièrement ouverts au public dans le cadre d'une convention passée entre l'Etat et les propriétaires ; diminution de moitié lorsque seuls les parcs ou jardins sont régulièrement ouverts au public ; adopté - **Art. 14** (p. 3657) : son amendement n° I-78 : suppression de cet article relatif à l'actualisation des seuils et tranches du barème de l'impôt sur les grandes fortunes et à la reconduction de la majoration conjoncturelle instituée par la loi de finances pour 1984 ; adopté - (p. 3658) : s'oppose aux amendements de M. Fernand Lefort, n° I-24 (doublement des taux de l'impôt sur les grandes fortunes) et n° I-25 (création d'un seuil minimum déclaratif pour l'impôt sur les grandes fortunes) - **Après l'art. 15** (p. 3659) : s'oppose à l'amendement n° I-26 de M. Louis Minetti (allègement des charges des agriculteurs par attribution à chaque exploitant d'un contingent de fioul détaxé et bénéfice de mesures analogues pour les consommateurs de gaz) - **Art. 16** (p. 3660) : son amendement n° I-79 : suppression de cet article augmentant la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-27 (suppression de l'indexation sur la septième tranche pour la taxe intérieure sur les produits pétroliers pendant l'année 1986) et n° I-28 (inapplicabilité de la majoration de la fiscalité sur le fioul lourd aux livraisons destinées au chauffage des immeubles d'habitation) - **Art. 17** (p. 3661) : son amendement n° I-80 : suppression de cet article relatif au tarif de la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers et au prix du gaz ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3662) : s'oppose à l'amendement n° I-29 de M. Pierre Gamboa (paiement aux porteurs des titres de l'emprunt 1973 Giscard d'un taux d'intérêt correspondant à la moyenne des intérêts payés par l'Etat) - (p. 3663) : s'oppose à l'amendement n° I-30 de M. Marcel Gargar (tarif de la soulte pour les rhums et tafias introduits en France en sus du contingent prévu à l'article 362 du code général des impôts) - **Art. 23** (p. 3664) : accepte l'amendement n° I-87 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (taux du prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement) et

s'oppose à l'amendement n° I-31 de M. Camille Vallin (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - Rapporteur général - **Art. 26** (p. 3684) : son amendement n° I-81 : suppression de cet article d'équilibre du budget ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3685) : évolution du pouvoir d'achat et des prélèvements obligatoires entre 1981 et 1984 ; transfert de charges par l'Etat aux collectivités locales et à la sécurité sociale - **Projet de budget** : réduction des crédits d'équipement de l'Etat ; limitation du déficit budgétaire par l'artifice d'une débudgétisation massive - Difficulté de maintenir l'équilibre de la balance commerciale en cas de reprise de l'investissement industriel et de relance de la consommation - (p. 3686) : poids des taux d'intérêt sur les décisions d'investissement.

Nouvelle lecture [n° 238 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 4214) : propos tenus à l'égard du Sénat par le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale au cours de l'examen en nouvelle lecture du projet de loi de finances - Amendements introduits par le Gouvernement à l'Assemblée nationale : élargissement de la notion de déficit pouvant faire l'objet d'un report en arrière ; régime fiscal pour les recettes annexes des agriculteurs au régime du forfait - **Question préalable** (p. 4215) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985** [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 4217) : écart par rapport aux prévisions quant à la croissance et aux investissements des entreprises - (p. 4218) : aggravation du déficit prévisionnel - Mouvements de masse budgétaire : alourdissement de la charge de la dette - Budget annexe des PTT ; reversement, conséquence de la décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1984, compensée par la mise à la charge de ce budget des dépenses destinées à la filière électronique - Annulations de crédits : désengagement de l'Etat en matière d'assurance vieillesse par le mécanisme de surcompensation entre les régimes spéciaux ; poids de ce dispositif sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Recours pour compenser le déficit aux comptes spéciaux du Trésor - Dispositions législatives : régime d'imposition des caisses sur le marché à terme d'instruments financiers, MATIF ; régime fiscal dérogatoire pour l'imposition du revenu de certains types d'obligations - (p. 4219) : pratique exagérée des dépassements et reports de crédits - Demande le rejet de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983** [n° 208 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 4232) : irrégularités contenues dans la loi de règlement de 1983 annulée pour vice de forme par le Conseil constitutionnel - Prélèvement opéré sur le budget des PTT ; annulations, transferts et répartition des crédits - Critiques de la Cour des comptes pour des reports de charges sur les exercices ultérieurs : augmentation de capital de la société Produits chimiques Ugine Kuhlmann - Demande le rejet de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 - Nouvelle lecture** [n° 262 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 4524) : annulation d'une autorisation de programme et de crédits de paiement concernant le budget du redéploiement industriel - Crédit-bail sur les fonds de commerce - Régime fiscal applicable aux régions après l'élection des conseils régionaux au suffrage universel - Valeurs mobilières - (p. 4525) : application étendue de certaines dispositions du code des douanes relatives aux transports maritimes - Titularisation des personnels enseignant dans les classes bilingues de l'association Diwan - Création d'une filière d'enseignement en langue régionale dans le service de l'éducation nationale - Demande au Sénat de rejeter ce projet en nouvelle lecture.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 - Nouvelle lecture** [n° 263 (84-85)] - (20 décembre

1985) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 4533, 4534) : échec de la commission mixte paritaire - Demande au Sénat de rejeter ce projet en nouvelle lecture.

BOCKEL (Jean-Marie), secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions** [n° 230 (84-85)] - (2 mai 1985) - Art. 2 (p. 393) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (publicité faite en faveur des armes à feu et munitions devant être accompagnée de l'indication de la catégorie à laquelle appartiennent ces armes et munitions et du régime auquel leur acquisition, leur port et leur transport sont soumis) - Art. 3 (p. 394) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Roland du Luart (fusils, carabines ou canardières de la cinquième catégorie ayant un ou plusieurs canons lisses et leurs munitions pouvant être proposés à la vente ou faire l'objet de publicité sur des catalogues) - Absence d'intention du Gouvernement de porter atteinte au droit de chasse des Français - Projet non discriminatoire à l'encontre de certaines formes de distribution - Accidents de chasse peu nombreux et problème de l'utilisation de ces armes - Problème des entraves au commerce et aux règles de la concurrence - (p. 396) : accepte l'amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions) - Art. 6 (p. 398) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (suppression du dernier alinéa de cet article permettant aux officiers de police judiciaire de saisir de leur propre autorité les documents délictueux) - Art. 7 (p. 399) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux fonctionnaires des services des ministères de l'intérieur, de la défense, ainsi qu'aux polices municipales ou aux entreprises privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds) - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (dispositions de cette loi entrant en vigueur un an après sa publication au Journal officiel) - **Vote sur l'ensemble** (p. 400) : mesures gouvernementales en faveur d'une meilleure organisation et d'une meilleure utilisation des forces de police, ainsi que dans le domaine de la prévention de la délinquance - Texte ne résolvant pas l'ensemble des problèmes liés à la détention d'armes à feu par plusieurs millions de Français - Souhaite une harmonisation des actions européennes afin de renforcer l'efficacité des mesures prises pour lutter contre le terrorisme - Texte constituant un premier pas dans le domaine de la débanalisation des armes à feu.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2904) : amélioration de la concurrence - Décisions importantes prises au cours de la récente réunion du comité des prix - Libération des prix - Lutte contre l'inflation - Efficacité et compétitivité des entreprises françaises - Difficultés actuelles des entreprises résultant de réglementations archaïques, d'ententes ou de pratiques corporatistes - Arbitrage de l'Etat pour assurer une compétition loyale entre les agents économiques - (p. 2905) : ordonnances du 30 juin 1945 constituant un véritable code de la concurrence et de la protection du consommateur - Loi du 19 juillet 1977 créant une commission de la concurrence - Récente opposition des professionnels du commerce à la réforme proposée - Analyse les principaux objectifs du projet en examen - Adaptation du dispositif législatif aux mutations de la distribution - Assouplissement de l'interdiction du refus de vente - Discrimination tarifaire autorisée - Meilleure sécurité juridique pour les entreprises - Nouvelles

dispositions relatives aux ententes - Renforcement des moyens de lutte contre les entraves et la concurrence - (p. 2906) : assouplissement de la législation des baux commerciaux - Changement d'affectation d'un local commercial - Protection de la liberté d'entreprendre - Lutte contre l'inflation - Diminution des taux d'intérêt - Allègement progressif de la taxe professionnelle - Renforcement de la politique de la concurrence - (p. 2914) : recherche d'un difficile équilibre entre dirigisme et libéralisme - Assouplissement ferme mais prudent d'un certain nombre de réglementations économiques - Contrôle des prix - Récents propos de M. Raymond Barre, lors des dernières assises du commerce, favorables au maintien des ordonnances de 1945 - Opposition de M. Jacques Chirac à ces mêmes ordonnances - Malgré le climat de contrôle instauré par le gouvernement socialiste, rappelle le solde positif entre créations et disparitions d'entreprises - Assouplissement du contrôle en uniforme - Critique, par M. Josselin de Rohan, de la politique suivie par MM. Barre et Chirac - (p. 2915) : doctrine libérale soutenue par les partis de droite - Difficile équilibre entre dirigisme et libéralisme en matière de fixation des prix - Evolution du rôle de la commission de la concurrence - Efficacité de la politique française de la concurrence, reconnue à l'étranger - Adaptation des textes à l'évolution des relations économiques - Libération tardive et partielle des prix par M. Monory, avant 1981 - Lutte contre l'inflation préalable à la libération des prix - (p. 2916) : risque d'instauration d'un libéralisme absolu - Défense des intérêts des consommateurs - Libération des prix de détail des carburants - Non-respect par les compagnies pétrolières des engagements de négociation des accords professionnels - Amendement gouvernemental visant à sanctionner pénalement les pratiques discriminatoires des compagnies pétrolières - **Avant l'art. 1** (p. 2917) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (libération des prix à compter du 1^{er} janvier 1987 ; abrogation de toute disposition contraire des ordonnances du 30 juin 1945) - (p. 2918) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (dépenalisation du refus de vente) - **Art. 1** (p. 2929) : s'oppose aux amendements n° 3 de M. Jean Colin, rapporteur (abrogation des dispositions de cet article relatives au refus de vente et à la distribution sélective), et n° 13 de Mme Monique Midy (avis du comité d'entreprise pris en compte dans l'appréciation de la légalité des conventions licites relatives au refus de vente et à la distribution sélective) - (p. 2930) : son amendement n° 24 : référence aux abus de puissance d'achat et aggravation des peines dans le cas de dépendance ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Colin, rapporteur (nouvelle rédaction des dispositions de cet article relatives aux pratiques discriminatoires ; application de conditions de vente égales pour des prestations équivalentes) - (p. 2931) : s'oppose aux amendements n° 12 de M. Jean-Pierre Cantegrit (obligation pour tout producteur de communiquer à tout revendeur en l'état, qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente) et n° 14 de Mme Monique Midy (renforcement de l'obligation faite à tout producteur de communiquer au revendeur qui en fera la demande ses barèmes de prix et ses conditions de vente) - (p. 2932) : s'oppose à l'amendement n° 15 de Mme Monique Midy (limitation des ventes à perte) - **Art. 2** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de Mme Monique Midy (partie équitable du profit résultant des ententes réservée aux utilisateurs et aux salariés des entreprises concernées) - (p. 2933) : sur l'amendement n° 6 de M. Jean Colin, rapporteur (1^o validité des ententes réputées acquises après accord du ministre de l'économie et avis de la commission de la concurrence ; 2^o entreprises ayant obtenu une exemption à l'échelon communautaire dispensées de se plier à une nouvelle procédure à l'échelon national), son sous-amendement n° 25 : suppression du 2^o de cet amendement ; rejeté - **Art. 3** (p. 2934) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Colin, rapporteur (communication de procès-verbaux et de rapports d'enquête par l'autorité judiciaire), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 22 de M. Josselin de Rohan (documents couverts par le secret de l'instruction ou le secret des

affaires) - **Art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Colin, rapporteur (diminution de la somme maximale fixée pour la procédure simplifiée) - **Art. 5** (p. 2935) : s'oppose à l'amendement n° 17 de Mme Monique Midy (composition de la commission de la concurrence : représentation des professionnels, des salariés et des consommateurs) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 du même auteur (rôle consultatif de la commission de la concurrence) - (p. 2936) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Colin, rapporteur (contrôle de la concentration économique : suppression de la référence au concept de partie substantielle et réintroduction des notions de concentrations horizontales et verticales) et, sur cet amendement, au sous-amendement rédactionnel n° 23 de M. Josselin de Rohan - **Art. 7** (p. 2937) : accepte l'amendement n° 10 de M. Jean Colin, rapporteur (allongement du délai d'option offert au bailleur pour le rachat du fonds de commerce) - **Intitulé** (p. 2938) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean Colin, rapporteur (« Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence »).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement - Nouvelle lecture** [n° 132 (85-86)] - (10 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3724) : échec de la commission mixte paritaire - Modifications apportées au texte par l'Assemblée nationale et le Gouvernement : faculté, pour les communes touristiques de moins de deux mille habitants, de choisir le régime du taux de concours ; modification de la commission d'élus locaux ; majoration de la dotation attribuée aux communes relevant du taux de concours ; régime des villes nouvelles ; dispositions sur les subventions d'investissement figurant à l'article 8.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers** [n° 114 (85-86)] - (10 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3727) : fixation du coefficient de renouvellement des baux commerciaux ; nécessité d'étudier d'autres modalités de fixation du loyer des baux renouvelés pour l'avenir - Proposition du maintien de l'encadrement des prix des locations à usage professionnel, des loyers de certains garages et des locations saisonnières - Institution du crédit-bail pour l'acquisition d'un fonds de commerce ; mesures destinées à faciliter la transmission des entreprises commerciales et artisanales ; opérations de restructuration d'entreprises par cession de blocs de parts sociales ou d'actions - (p. 3728) : transmission de l'entreprise commerciale en zone rurale ; extension du crédit-bail pour l'acquisition d'un fonds de commerce ou d'une entreprise artisanale ; dispositions d'adaptation législative nécessaires ; mesures fiscales au prochain budget autorisant l'acquéreur à déduire annuellement de son bénéfice la part de loyer représentative des frais de crédit-bail.

BOEUF (Marc), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 26 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 31 (85-86)] (15 octobre 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, ouvrant compétence départementale et régionale en matière crématoire [n° 168 (85-86)] (10 décembre 1985) - Cimetières et pompes funèbres.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 638 (JO Débats, 22 mai 1985) (p. 621) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (établissement éventuel d'un statut de délégué de parents d'élèves).

n° 716 (JO Débats, 9 novembre 1985) (p. 2897) à M. le ministre de l'intérieur : sécurité publique (problèmes de sécurité dans le quartier de Bacalan-Claveau à Bordeaux (Gironde)).

Questions orales avec débat :

n° 94 (2 mai 1985) (p. 382) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement élémentaire (méthodes pédagogiques dans l'enseignement primaire) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 478 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) (p. 491) : train-forum - Méthodes pédagogiques dans l'enseignement élémentaire - Diffusion des instructions du ministère en livre de poche - Accueil favorable de la part des parents d'élèves - Remise en valeur de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique - Technologie, éducation artistique et sportive - Incidences sur l'emploi du temps - Disparition du terme « discipline d'éveil » - Mission de l'école.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 590) : texte nécessaire en raison de la loi de décentralisation : dispositions de 1973 n'étant plus applicables aux collectivités locales - Limites des textes de 1973 : complexité d'application des procédures de passation des marchés et du calcul des barèmes d'honoraires pour les collectivités locales - Découpage inadapté des missions des maîtres d'oeuvre et des concepteurs dans le domaine du bâtiment - Propositions du rapport Millier publié en 1982 - Réforme attendue de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Modification des règles d'attribution des marchés publics - Définition claire de la notion et de la fonction de maîtrise d'ouvrage - Création de la mission de base - Rapports entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre privée : négociations à l'échelon national entre les différents partenaires - Modalités d'intervention de la maîtrise d'ouvrage - Processus de création et de mise en oeuvre des projets - Valeur économique, sociale et qualitative des ouvrages - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - **Avant l'art. 2** (p. 597) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jacques Delong (mission de la maîtrise d'ouvrage publique) - **Après l'art. 3** (p. 604) : se déclare opposé à l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur (délégation des attributions du maître de l'ouvrage, notamment aux sociétés régionales d'aménagement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 619) : projet modifiant les relations entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, attendu par les collectivités locales - Incohérence du texte voté par le Sénat - Opposé à l'adoption de ce projet.

- **Question au Gouvernement : disparitions d'enfants** - (23 mai 1985) (p. 694) : situation de détresse des adolescents se livrant à la prostitution.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1357) : création de la sécurité sociale et nouveau statut de la mutualité défini en 1945 - Principes fondamentaux de la mutualité : démocratie, liberté, indépendance et solidarité entre les participants - Nécessaire actualisation du code de mutualité - (p. 1358) : reconnaissance du fait mutualiste - Capacité civile des mutuelles - Instauration d'un fonds national de solidarité et d'action mutualiste - Extension de l'action sociale des mutuelles évoquée dans le rapport Morisot - Gestion d'établissements ou de services à caractère sanitaire, médico-social, social ou culturel, pour le compte des collectivités publiques - Fonction des administrateurs légalisée - Représentativité des employés reconnue - Définition précise des mutuelles à caractère professionnel ou interprofessionnel - Favorable à la création d'un statut de l'élu mutualiste - Prévention des risques sanitaires - Souhaite une réglementation précise des prestations versées aux assurés et aux mutualistes.

- **Question orale avec débat : développement du tourisme social** - (8 octobre 1985) (p. 2197) : interrogation sur l'existence réelle du tourisme social - Nombreuses associations créées avec l'aide de l'Etat, des collectivités locales et des comités d'entreprise - Problème de l'étalement des vacances et de l'utilisation des structures des associations trois mois par an - Difficultés pour les salariés aux revenus moyens d'accéder aux structures d'accueil parfois très onéreuses - Absence de formation des personnels - Ralentissement de l'aide au tourisme social - Aide de l'Etat au tourisme fondu dans les protections diverses apportées aux collectivités locales - Caisse d'allocations familiales ne subventionnant plus ou très peu les opérations de tourisme social - Nécessité de ne pas opposer tourisme social et tourisme commercial - Importance du tourisme en France - Importance de l'animation - Tourisme, carrefour d'activités de toutes sortes ne pouvant plus vivre à l'ère artisanale et devant être reconnu comme une des grandes ressources de l'économie.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé** [n° 384 (84-85)] - (17 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2297) : intérêt économique et social de la formule dite de « multipropriété » ; succès relatif de la formule - Ralentissement de la construction destinée au tourisme social ou au tourisme associatif - Insuffisance du cadre juridique fourni à la multipropriété par la loi du 16 juillet 1971 - Texte en projet : volonté de protéger l'acheteur : définition des objets accessoires ou supplémentaires des sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé ; solidarité des dettes des associés à concurrence uniquement de leurs apports ; garantie d'achèvement ; contrôle de la gestion ; information des acquéreurs de droits sociaux - Possibilité de recours à des sociétés à forme coopérative ; garantie spécifique - (p. 2298) : question de la suppression éventuelle de la garantie de souscription sous certaines conditions - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi - **Avant le chapitre I** (p. 2299) : s'oppose aux amendements n° 1 à 5 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (création d'un chapitre additionnel aménageant le régime d'indivision conventionnelle afin de fonder sur un droit réel l'occupation temporaire d'appartements ; dérogation permettant d'augmenter la durée d'une convention d'indivision et d'inscrire une garantie hypothécaire séparée sur les droits réels d'un propriétaire co-indivisaire) - **Après l'art. 19 ter** (p. 2313) : son amendement n° 47 : conditions de dispense de la garantie de souscription pour la société d'attribution ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2318) : vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2832) : enseignement technique et échec scolaire - Modernisation du système éducatif -

Révolution industrielle, économique et culturelle - Technologies nouvelles ; électronique, biotechniques, matériaux composites - Relations entre le système éducatif et le monde économique - Augmentation des niveaux de qualification et de formation des jeunes - Emploi - Informatique - (p. 2833) : baccalauréat professionnel - Disparition du brevet de technicien - Formation des maîtres - Nombre d'élèves dans les lycées d'enseignement général et technologique - Augmentation de la qualification des jeunes - Formation des ingénieurs, chercheurs, et techniciens supérieurs - Formation de niveau V - Situation des enseignants.

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale** [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Art. 1** (p. 3859) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy, rapporteur, relatif à la composition des conseils de l'éducation nationale - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3864) : réforme du conseil supérieur de l'éducation nationale - Réforme des conseils départementaux et académiques engagée par la loi de décentralisation de 1983 - Démocratisation de l'enseignement - Groupe socialiste opposé à l'adoption du projet ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Deuxième lecture** [n° 125 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Art. 19 ter** (p. 3947) : son amendement n° 21 : modalités de développement des coopératives dans le secteur du tourisme ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3949) : développement du tourisme - Domaine d'intervention des sociétés coopératives - Tourisme associatif - Vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Deuxième lecture** [n° 123 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Art. 5** (p. 3957) : son amendement n° 7 : possibilité pour le syndicat des copropriétaires de décider le remplacement d'un chauffage collectif par des chauffages individuels et les travaux d'économie d'énergie ; retiré.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4400, 4401) : complément aux lois sur la décentralisation - Importante variation des droits d'enregistrement et des taxes sur la publicité foncière constatée en 1983 - Attribution de compensation de perte de taxe professionnelle pendant cinq ans pour les communes situées dans des pôles de conversion - Report du transfert des tribunaux judiciaires à l'Etat au 1^{er} janvier 1987 - Crédits d'équipement pour les bibliothèques centrales de prêt à la charge de l'Etat - Maintien des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales concernant les musées mais suppression par l'Assemblée nationale de ces mêmes concours financiers en faveur des archives départementales et communales - Problème des funérailles, de la volonté du défunt et de la crémation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Art. 26** (p. 4414) : son amendement n° 56 : élargissement de la liberté de choix de l'entreprise funéraire ; retiré.

BOHL (André), sénateur de la Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 92 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 135 (85-86)] (4 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 224 (85-86)] (16 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Art. 20 (p. 2999) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats).

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - Art. 6 (suite) (p. 3231) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Arthur Moulin, rapporteur (nature des interventions des sapeurs-pompiers en matière de transports sanitaires) - (p. 3234) : intervient sur l'amendement n° 48 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat

(peine de 2.000 à 20.000 francs pour toute personne ayant effectué un transport sanitaire sans agrément).

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 92 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3983) : dispositions de l'article 10 de la loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise - Détermination avant le 31 décembre 1985 des modalités d'exercice du droit d'expression des salariés - Reconnaissance de la citoyenneté dans l'entreprise - Organisation et conditions de travail - Modalités de mise en place du droit d'expression se faisant par accord entre l'employeur et les organisations syndicales - Conclusion de près de trois mille accords concernant deux millions cinq cent mille salariés - (p. 3984) : élargissement du droit d'expression au contenu et à l'organisation du travail des salariés dans leur site - Extension de l'obligation de négocier les modalités d'exercice du droit d'expression des salariés à toutes les entreprises de plus de cinquante salariés - Condition particulière d'exercice du droit d'expression des salariés prévue pour le personnel d'encadrement - Obligation des six heures de réunion annuelle n'ayant pas fait l'objet d'étude approfondie - Possibilité pour les cadres de pouvoir s'exprimer en dehors des réunions spécifiques des personnels d'encadrement - Périodicité annuelle de la négociation n'étant pas adaptée aux situations réelles - Commission souhaitant une périodicité correspondant au renouvellement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - Demande le dépôt par le gouvernement d'un rapport avant le 30 juin 1988 - Possible renégociation par les deux parties en ce qui concerne l'examen triennal des effets de l'accord - Droit d'expression expérience utile pour l'amélioration des conditions de travail et ne pouvant être imposé à toutes les structures d'entreprise - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - Art. 1 (p. 3987) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 9 (extension du bénéfice du droit d'expression aux travailleurs temporaires, aux travailleurs en régie et aux travailleurs sur les chantiers), n° 10 (droit d'expression définition des actions à mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et l'activité de l'entreprise) et n° 11 (extension du domaine du droit d'expression à tous les secteurs de l'entreprise) - (p. 3988) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 12 (renforcement de la liberté d'expression et limitation des sanctions) et n° 13 (temps consacré à l'exercice du droit d'expression ne pouvant être inférieur à six heures par an et payées comme heures de travail) - Son amendement n° 1 : définition des modalités d'exercice du droit d'expression pour les entreprises et organismes dont l'effectif habituel est au moins de deux cents salariés ; adopté - (p. 3989) : son amendement n° 2 : nécessité de prévoir un délai supérieur à un an pour engager une nouvelle négociation dans l'entreprise en l'absence d'accord sur le droit d'expression ; adopté - Son amendement n° 3 : possibilité pour l'employeur d'engager au bout de trois ans une nouvelle négociation de l'accord ; adopté - Art. 2 (p. 3991) : son amendement n° 5 : accord comportant des stipulations concernant les conditions spécifiques du droit à l'expression dont peuvent bénéficier les personnels d'encadrement ; adopté - Art. 3 (p. 3993) : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif aux sanctions ; adopté - Art. 4 (p. 3994) : nouvelle rédaction de cet article relatif aux délais de négociation ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 8 : rapport du gouvernement adressé au Parlement avant le 30 juin 1988 rendant compte de l'application des articles L. 461-1 à L. 461-5 du code du travail ; adopté.

BOILEAU (Roger), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rendre obligatoire le tatouage de tous les équidés [n° 208 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)) - Animaux (tatouage des équidés).

BONDUEL (Stéphane), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (10 avril 1985) (p. 189).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 96, annexe 17 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 660 (JO Débats, 19 juin 1985) (p. 1350) à Mme le ministre des affaires sociales : médecine scolaire (dégradation des conditions de travail des médecins scolaires).

Questions orales avec débat :

n° 8 (11 septembre 1984) (p. 2500) à Mme le ministre des affaires sociales : aide à domicile (financement des heures d'aide ménagère par la caisse régionale d'assurance-maladie du centre-ouest) - Retirée le 30 mai 1985 (p. 809).

n° 131 (2 octobre 1985) (p. 2170) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : sports (contrats de préparation des athlètes de haut niveau) - Retirée le 8 octobre 1985 (p. 2195).

n° 137 (8 octobre 1985) (p. 2195) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : sports (soutien aux athlètes de

haut niveau) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2523 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - Discussion générale (p. 188) : amélioration de la situation des victimes de la circulation - Conséquences de la violence automobile ou délinquance routière - Nombre de personnes blessées ou tuées dans un accident de la circulation - Absence de commune mesure entre la faute de l'auteur de l'accident et ses conséquences pour la victime - Assurance obligatoire pour les automobilistes - Vulnérabilité des piétons, personnes transportées et cyclistes, atteintes d'un point de vue physique et par le fait d'une indemnisation souvent insuffisante - (p. 189) : arrêt Desmares du 21 juillet 1982 - Indemnisation des dommages dans la mesure où la victime n'aura pas commis de faute inexcusable, cause exclusive de l'accident - Offre d'indemnité de la part de l'assureur - Transactions en matière d'accidents de la circulation - Garantie supplémentaire pour les victimes et dépôt d'un amendement - Loi sur le contrôle de l'état alcoolique - Processus de sensibilisation et de réparation des accidents de la circulation - Vote favorable du groupe de la gauche démocratique - Art. 6 (p. 196) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. François Collet, rapporteur (subrogation de l'assureur dans les droits du créancier de l'indemnité contre la personne responsable de l'accident lorsque la garde ou la conduite du véhicule a été obtenue contre le gré du propriétaire) - Art. 10 (p. 198) : son amendement n° 54 : suppression de l'obligation pour l'assureur de présenter l'offre d'indemnité lorsque la victime a déjà saisi la justice par voie de constitution de partie civile ou par action civile ; retiré - Après l'art. 21 (p. 207) : son amendement n° 60 : échec de la proposition transactionnelle et instauration d'une procédure rapide ; procédure à jour fixe ; magistrat unique ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 221) : vote favorable du groupe de la gauche démocratique sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - Suite de la discussion - (23 mai 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 688) : satisfaction de la dissociation du patrimoine personnel et du risque individuel et commercial de l'entrepreneur individuel - Confiance dans les engagements pris par le Gouvernement sur les dispositions fiscales devant figurer dans la loi de finances - Nécessité d'un texte sur la protection sociale et l'équilibre des régimes sociaux du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Concertation préalable avec les organisations professionnelles nécessaire à l'extension éventuelle aux exploitants agricoles - Vote de ce projet de loi par le groupe de la gauche démocratique.

- **Question au Gouvernement : position allemande face au projet technologique européen** - (23 mai 1985) - (p. 697, 698) : réticences du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur le programme Eurêka et le projet IDS.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 743) : existence du problème de l'alcool comme carburant et des carburants de substitution depuis le début du siècle - Résolution du Parlement européen du 12 décembre dernier demandant que l'essence sans plomb commence à être commercialisée dès juillet 1986 - Alcool constituant un bon produit de remplacement améliorant l'indice d'octane et ne polluant pas - Problème du prix de revient du méthanol et de l'éthanol - Nombreux avantages de l'éthanol permettant des économies de devises, un débouché pour l'agriculture et la création d'emplois industriels - Meilleur prix de revient du méthanol - Unité expérimentale d'Attin dans le Pas-de-Calais pour l'éthanol et de Soustons dans les Landes pour le méthanol - Production de méthanol envisagée par

les pétroliers - Naissance en janvier dernier de l'Association française pour la biomasse devant permettre le développement de l'alcool d'origine agricole ou forestière - Importance de la production betteravière et céréalière de la France dans la Communauté économique européenne - Souhaite une réponse rapide du Gouvernement.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Deuxième lecture [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Après l'art. 29 (p. 1001) : son amendement n° 1 : insertion d'une section nouvelle et de son intitulé : « Section 1 B - Dispositions de procédure pénale » ; réservé, puis devenu sans objet - (p. 1002) : son amendement n° 2 : extension du droit de se porter partie civile aux associations de défense des victimes d'accidents de la circulation et de leurs familles ; retiré - Insécurité routière.**

- **Questions orales avec débat jointes : politique sportive - (25 octobre 1985) (p. 2525) : rappelle les résultats désastreux de l'équipe de France d'athlétisme lors de la coupe d'Europe de Moscou - Fédération française d'athlétisme imposant des contrats de bonne fin aux athlètes - Limogage du directeur technique national - Devoir du ministre de tutelle de se préoccuper de l'avenir des jeunes athlètes - Existence en France d'une jeune génération d'athlètes de talent - Nécessité de redéfinir le rôle des fédérations et des techniciens - Poursuite de la recherche de solutions adaptées à l'insertion professionnelle des athlètes - Nécessaire concertation afin de dégager un haut niveau sans faille afin de poursuivre l'action en profondeur pour la masse - Bonne santé de l'élite conditionnant celle de toute la pyramide sportive.**

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - Art. 39 (p. 2569) : soutient l'amendement n° 115 de M. Jacques Pelletier (rapport annuel d'exécution présenté au Parlement à l'ouverture de la première session ordinaire) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2577) : simplification du régime d'attribution de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Meilleure répartition des ressources - Concertation avec le comité des finances locales - Regrette l'absence de modification des règles d'abondement de la DGF - Simplification des concours particuliers - Institution de trois dotations : dotation forfaitaire, de péréquation et de compensation - Dotation relative au logement des instituteurs exclue de la DGF - Faibles modifications apportées à la DGF des départements - Sénateurs de la gauche démocratique favorables aux amendements de la commission des finances et à certains amendements de la commission des lois.**

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Art. 2 (p. 2988) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Claude Huriet, rapporteur (inclusion des pharmaciens résidents dans le statut des praticiens hospitaliers) - Art. 4 (p. 2991) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Claude Huriet, rapporteur (recrutement et gestion au niveau national des corps et emplois des personnels de direction et des psychologues) - Art. 11 (p. 2994) : son amendement n° 67 : représentation des administrateurs des assemblées délibérantes concernées au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; retiré - Art. 15 (p. 2997) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Claude Huriet, rapporteur (composition de la commission mixte paritaire et représentation des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière).**

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3211) : action du Gouvernement en matière d'aide médicale urgente depuis 1960 - Services d'aide médicale urgente, SAMU - Services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR - Champ d'intervention de l'aide médicale urgente - Comités départementaux d'aide médicale urgente, CDAMU, et transport sanitaire -**

Mission du service public hospitalier et monopole du secteur public - Participation des cliniques privées - Institution d'unités d'aide médicale urgente au sein de certains établissements hospitaliers - Centre de réception et de régulation des appels ; rôle du médecin régulateur - Qualité de la médecine d'urgence française apportée à Mexico lors du tremblement de terre - (p. 3212) : référence à la loi de juillet 1970 - Formation des personnels et des médecins hospitaliers des SAMU et des SMUR - Définition des transports sanitaires - Interventions des sapeurs-pompiers - Modalités de prise en charge des frais de transport - Référence aux catastrophes de Saint-Pierre-du-Vauvray, de Flaujac et d'Argenton-sur-Creuse ; coordination entre les responsables de l'aide médicale urgente et de la médecine des catastrophes - Système de télécommunications des SAMU - Vote favorable sur ce projet de loi - Art. 1 (p. 3217) : se déclare défavorable à l'amendement n° 31 de M. Arthur Moulin, rapporteur (création et composition du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU) - (p. 3219) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Arthur Moulin, rapporteur (mission du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires ; contrôle de l'application des dispositions relatives au service départemental d'aide médicale urgente et aux services locaux d'intervention médicale urgente) - Art. 6 (suite) (p. 3231) : son amendement n° 26 : exclusion des transports sanitaires des transports des personnels de défense effectués à l'aide des moyens propres aux armées et des évacuations d'urgence effectuées dans le cadre de leurs missions de secours par les sapeurs-pompiers ; retiré - Art. 8 (p. 3235) : son amendement n° 27 : modalités de prise en charge des frais de transport ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3238) : régulation médicale organisée - Coordination de l'action des intervenants - Responsabilité première du service hospitalier dans l'organisation par les centres de régulation médicale - Complémentarité des secteurs publics et privés - Attente de la commission mixte paritaire - Nécessité d'une véritable organisation nationale - Modalités d'utilisation des ressources financières et sanitaires - Vote positif du groupe de la gauche démocratique sur ce texte, malgré quelques réserves.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3690) : regret de la procédure choisie par la majorité sénatoriale pour l'examen du budget - Conséquences des orientations budgétaires sur la situation des collectivités locales : inadéquation entre les concours de l'Etat et l'aggravation des charges ; prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Débudgétisation - Effort de rigueur de ce budget - En raison de la procédure choisie, non participation au vote d'une partie des sénateurs de la gauche démocratique.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - In fine (p. 4231) : son amendement n° 9 : plan d'épargne entreprise, relèvement du plafond de l'abondement bénéficiant d'allègement fiscal ; gage par le relèvement du taux de la taxe sur les transactions des métaux précieux ; adopté.**

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4541, 4542) : son intervention, présentée par M. Paul Robert.**

BONIFAY (Charles), sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre du Conseil supérieur de la mutualité (12 juin 1985) (p. 1123).

Est nommé membre du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (25 octobre 1985) (p. 2532).

— Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Logement social [n° 100, tome VII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Art. 26 (p. 1178) : soutient l'amendement n° 137 de M. André Méric (obligation de réembauche prévue par convention collective des salariés employés sous contrat saisonnier) - **Avant l'art. 27** (p. 1179) : se déclare opposé à l'amendement n° 82 de M. Jean Cauchon (possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part) - **Après l'art. 31** (p. 1192) : soutient l'amendement n° 140 de M. André Méric (possibilité de faire se succéder sans délai de carence les titulaires de contrat de qualification sur un même poste de travail) - **In fine** (p. 1204) : soutient l'amendement n° 139 de M. André Méric (définition des travaux agricoles) - (p. 1205) : soutient l'amendement n° 141 de M. André Méric (insertion dans le code rural d'une référence à la leucose enzootique).

Suite de la discussion - (17 juin 1985) - Art. 1 (p. 1291) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de la notion d'infraction pour discrimination fondée sur les moeurs) - Art. 2 (p. 1294) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de M. Louis Boyer, rapporteur (formalités d'adoption d'un enfant étranger).

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1321) : son amendement n° 132 : règles relatives à la limite d'âge n'étant applicables, en ce qui concerne les trois principales caisses nationales du régime général de la sécurité sociale, qu'aux présidents non encore désignés lors de la promulgation de la loi du 13 septembre 1984 ; devenu sans objet - (p. 1322, 1323) : soutient les amendements de M. André Méric, n° 133 (simplification des règles d'exercice du mandat d'administrateur suppléant des caisses de sécurité sociale) et n° 134 (règles de désignation des remplaçants en cas de vacances de sièges non pourvus par le suivant de liste ou le suppléant au sein du conseil d'administration des caisses de sécurité sociale) - Ses amendements n° 135 : suppression du visa du président du tribunal des affaires de sécurité sociale sur les contraintes délivrées par les caisses de sécurité sociale après mise en demeure ; retiré ; et n° 136 : suppression de la référence au visa du juge ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1326) : groupe socialiste favorable au texte transmis par l'Assemblée nationale et opposé à certaines dispositions votées par le Sénat - **Hommage au rapporteur** - Critique les conditions de travail qui sont imposées à la commission des affaires sociales - **Abstention du groupe socialiste sur l'ensemble du texte de ce projet de loi.**

— **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 326 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Art. 1 - **LIVRE I - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 111-1 du code de la mutualité** (p. 1364) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 de Mme Monique Midy (exclusivité de la couverture complémentaire de la sécurité sociale accordée aux mutuelles) - **Titre II - Chapitre II : Art. L. 122-3** (p. 1367) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de l'obligation faite aux sociétés d'assurance à forme mutuelle ou aux sociétés mutuelles d'assurance de modifier leur raison sociale ; information des consommateurs) - **Chapitre V : Art. L. 125-4** (p. 1373) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Jean Chérioux, rapporteur (représentation des cadres et agents de maîtrise d'une part, et des employés et ouvriers d'autre part au sein du conseil d'administration de certaines mutuelles) et s'oppose aux amendements analogues n° 11 du même auteur (voix délibérative accordée aux représentants du

personnel au sein des conseils d'administration) et n° 43 de Mme Monique Midy - *Art. L. 125-6* (p. 1374) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression des références à certaines dispositions du code du travail dont pourraient bénéficier les administrateurs des mutuelles, et relatives à la formation professionnelle et au congé mutualiste annuel) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1391) : excellentes propositions du rapport Morisot - Refus du monopole en matière de protection sociale complémentaire - Information des mutualistes - Interdiction de sélectionner les risques - Allègement de la tutelle et protection accrue des mutualistes - Contrôle a posteriori des mutuelles - Abstention du groupe socialiste sur le texte ainsi amendé par le Sénat.

Deuxième lecture [n° 414 (84-85)] - (26 juin 1985) - **Art. 1 : Art. L. 125-4 du code de la mutualité** (p. 1716) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 7 de M. Jean Chérioux, rapporteur (représentation avec voix délibérative des salariés des mutuelles aux séances du conseil d'administration) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1721, 1722) : vote du groupe socialiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - **Art. 11** (p. 1826) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 25 de M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale) (remise en cause annuelle uniquement de la variation du tableau des effectifs de personnel) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1841) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2040) : emploi et licenciements économiques - Action du Gouvernement depuis 1981 ; temps de travail ; âge de la retraite ; emploi des jeunes ; Fonds national de l'emploi, FNE ; échec des négociations entre les partenaires sociaux sur le congé formation recherche d'emploi ; dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement ; licenciements économiques ; formation et adaptation des salariés - Maintien du contrat de travail pendant la durée du congé de conversion - Situation matérielle des salariés et montant de l'allocation - Volontariat des entreprises et des salariés - Rôle des négociations collectives - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte - **Question préalable** (p. 2045) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2610) : droit syndical - Congé d'éducation ouvrière institué par la loi du 23 juillet 1957 - Formation syndicale - Lois Auroux - Nécessaire amélioration des conditions d'attribution du congé de formation ouvrière - Amélioration des compétences des représentants syndicaux - Qualité du dialogue social - Groupe socialiste opposé à un certain nombre d'amendements déposés par la commission des affaires sociales - Financement du congé de formation économique, sociale et syndicale - Indemnisation des frais de déplacement des stagiaires - Groupe socialiste favorable à l'adoption du projet en examen - **Art. 6** (p. 2620) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de financement de la formation et dispositions conventionnelles) - **Art. 7** : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales) - **Art. 9** : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Louis Souvet, rapporteur (jours de congé de formation décomptés en jours ouvrables) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2622) : groupe socialiste opposé à l'adoption de ce projet ainsi amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - **Art. 2** (p. 2988) : abstention sur l'amendement n° 2

de M. Claude Huriet, rapporteur (inclusion des pharmaciens résidents dans le statut des praticiens hospitaliers) - **Art. 9** (p. 2994) : se déclare défavorable à l'amendement n° 33 de M. Paul Souffrin (cas de recrutement de personnels contractuels) - **Art. 16** (p. 2998) : se déclare défavorable à l'amendement n° 37 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière de faire des propositions lors de l'établissement des listes des corps de fonctionnaires) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3025) : harmonisation des conditions d'emploi des personnels sanitaires et sociaux - Caractère indispensable de la flexibilité pour une utilisation optimale du potentiel médical au sein de l'appareil hospitalier - Protection des salariés - Fonction publique hospitalière - Modalités d'organisation des emplois - Conditions de licenciement pour suppression d'emplois - Capacité d'accueil des hôpitaux - Hospitalisation des personnes âgées - Passerelles entre l'hôpital et les formules d'alternatives à l'hospitalisation - Objectif de maîtrise des dépenses hospitalières - Statut des personnels hospitaliers - Limitation du droit de grève et abstention du groupe socialiste lors du vote de ce projet de loi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3140) : assurance et apaisement apportés par le ministre sur la question du cumul emploi-retraite - Notion de solidarité - Philosophie de ce texte consistant à réaliser une sorte d'effort de synthèse entre la lutte prioritaire contre le chômage et la solidarité financière - Nécessaire conciliation de la lutte contre le chômage et l'équitable solidarité - Problème de la limitation des revenus cumulés se posant dans tous les pays - (p. 3141) : dialogue et réflexion nécessaires - Groupe socialiste favorable à l'amendement de la commission fixant un délai plus tardif d'application - Favorable à l'organisation d'une solidarité par palier suivant l'âge et à la prise en considération de certains cas particuliers tels que le milieu artistique - Solidarité nationale s'exprimant positivement avec un texte aménagé - Coup de frein au cumul un peu brusque - **Question préalable** (p. 3146) : intervient contre la motion n° 11 de M. Jean Béranger, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** [n° 92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 3990) : soutient l'amendement n° 20 de M. André Méric (accord comportant des stipulations concernant la formation des animateurs) - (p. 3992) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. André Bohl, rapporteur (accord comportant des stipulations concernant les conditions spécifiques du droit à l'expression dont peuvent bénéficier les personnels d'encadrement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3995) : texte s'inscrivant dans le prolongement de la loi du 4 août 1982 - Apparition d'un désaccord profond concernant le seuil d'accès au droit d'expression - Souhait de la commission d'abaisser ce seuil à cinquante salariés - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi amendé par la commission.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité - Nouvelle lecture** [n° 164 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 3998) : intervient contre la motion n° 1 de M. Jean Béranger, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Obligation pour le Parlement de discuter au fond des textes - Esprit de solidarité de ce texte s'inscrivant dans la lutte contre le chômage et dans l'action en faveur de l'emploi - Absence de solution miracle.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4049, 4050) :

au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par le Sénat.

– **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** - *Nouvelle lecture* [n° 233 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4169) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4178) : harmonisation de la législation dans le respect des principes généraux du droit administratif et le maintien des procédures de contrôle notamment en matière judiciaire - Cohérence des actions sanitaires et sociales menées dans le département : conseil départemental du développement social ; schéma départemental ; unification des procédures de planification sociale et sanitaire en une seule commission au plan régional et national ; conventions collectives de travail reconnues à l'échelon national - Régulation des dépenses sociales ; autorisation préalable des autorités compétentes - Protection des usagers ; aide sociale à l'enfance : recentrage sur le milieu familial ; amélioration des conditions d'attribution de l'aide à domicile ; domicile de secours - (p. 4179) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 29** ; **Art. 47 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4195) : soutient l'amendement n° 85 de M. André Méric (modalités de prise en charge des frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret) - **Art. 54** (p. 4205) : soutient l'amendement n° 88 de M. André Méric (personne compétente pour percevoir les revenus des personnes admises dans les établissements sociaux et médico-sociaux au titre de l'aide sociale aux personnes âgées) - **Art. 57** ; **Art. 193 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4207) : soutient l'amendement n° 89 de M. André Méric (condition d'acquisition du domicile de secours) - **Après l'art. 57** (p. 4208) : soutient l'amendement n° 90 de M. André Méric (contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à l'aide sociale) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4213) : vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

– **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique** - *Nouvelle lecture* [n° 249 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4513) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** - *Nouvelle lecture* [n° 230 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4514) : se déclare opposé à la motion n° 1, de M. Claude Huriet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** - *Nouvelle lecture* [n° 247 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4516) : se déclare opposé à la motion n° 1, de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4589) : vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

BONNEFOUS (Edouard), sénateur des Yvelines (GD).

NOMINATIONS

– **Président de la commission des finances.**

– **Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions**

définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Reprise de la proposition de loi relative à la protection des enfants martyrisés (déposée le 8-8-83 : n° 496 (82-83) (3 avril 1985) - **Enfance martyre**.

Proposition de loi organique tendant à assurer une meilleure information des citoyens lors de la campagne pour l'élection du Président de la République [n° 240 (84-85)] (17 avril 1985) - **Elections et référendums**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 623 (JO Débats, 18 avril 1985) (p. 268) à Mme le ministre des affaires sociales : **travailleurs étrangers** (politique du Gouvernement en matière de réinsertion des travailleurs) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (10 mai 1985) (p. 465 et suivantes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (13 juin 1985) - **Président de la commission des finances** - **Art. 7 ter** (p. 1155) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article rattachant la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations)

- Décroissance des ressources du livret A en raison de la concurrence des sociétés d'investissement à capital variable, SICAV.

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (27 juin 1985) - Président de la commission des finances - (p. 1766) : débat sur la loi de règlement éclairée par le rapport de la Cour des comptes - Nombreuses annulations de crédits - Présentation chaque année par la commission des finances d'un rapport sur les observations formulées par la Cour - Critique par la Cour de certaines déviations du système de sécurité sociale - Inobservation par certains hôpitaux des autorisations budgétaires initiales - Démembrement de l'administration destiné à tourner les règles de la comptabilité publique - Constante dégradation de la situation financière de Gaz de France - Contrat conclu avec l'Algérie se traduisant par une importante majoration des chargés qui incombent à Gaz de France - Intérêt et qualité du rapport de la Cour des comptes - Regrette la non parution depuis 1983 du rapport de la commission des suites - Renforcement des effectifs et des moyens donnant à la Cour les moyens de répondre aux demandes d'enquêtes de la commission des finances.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 119) (p. 4108) : aspect positif de la limitation du cumul des mandats - Absentéisme - Lien entre la qualité de la vie parlementaire et l'absence de cumul des mandats des grands leaders politiques ; référence à la III^{ème} et à la IV^{ème} République - Cumul des mandats et droit comparé - (p. 4109) : décentralisation - Entrée des jeunes dans la politique - Position de l'opinion publique favorable à la limitation du cumul - Modalités de dépôt de ces projets de loi - Renonciation par anticipation à une nouvelle candidature ou à un nouveau mandat - Achèvement des mandats en cours - Délai d'entrée en vigueur de ce texte - Cumul et absentéisme - Retransmission télévisée des débats parlementaires - Rôle du Parlement en matière de défense des institutions.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 120) (p. 4108, 4109).

BONNET (Christian), sénateur du Morbihan (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale** [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - **Après l'art. 14** (p. 2270) : son amendement n° 50 : situation des agents mis à la disposition du président du conseil régional depuis 1982 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - **Art. 20** (p. 2507) : soutient l'amendement n° 123 de M. Marcel Lucotte (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes) - **Art. 24** (p. 2511) : durée de la période transitoire.

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - **Art. 39** (p. 2571) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire).

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2592) : en sa qualité de maire de Carnac, rappelle son action pour la sauvegarde de l'environnement - Meilleure information des citoyens sur les nouvelles procédures d'attribution du permis de construire.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Art. 12** (p. 4033) : son amendement n° 78 : limitation du champ des bénéficiaires de la taxe de séjour ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** - **Nouvelle lecture** [n° 258 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Après l'art. 36** (p. 4569) : son amendement n° 12, soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger : nombre de candidats par rapport au nombre de sièges pour les listes des départements de moins de six sièges ; adopté.

BONY (Marcel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

1 - Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1470, 1471) : cas particulier des massifs montagneux - Gestion de la forêt privée : accord sur les plans simples de gestion, le seuil des dix hectares et le regroupement possible en association syndicale de gestion forestière ou groupement de producteurs ; centres régionaux de la propriété forestière, CRPF - Affouage : distinction

souhaitée entre l'utilisation de ce droit à des fins domestiques et la possibilité de vendre les produits du partage en nature - Statut social des travailleurs forestiers : progrès de la présomption de salariat - Amélioration des structures agricoles et forestières - Taxe de défrichement : amendement adopté à l'Assemblée nationale autorisant l'exemption ; dispositions en faveur des agriculteurs de montagne et des jeunes agriculteurs - Protection contre l'incendie : souhait de l'extension des obligations de débroussaillage à l'ensemble des forêts - Dégradation de la voirie communale entraînée par l'exploitation des forêts : contribution spéciale - (p. 1472) : demande le renforcement de la filière bois.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4066) : action législative du Gouvernement en matière d'aménagement de l'espace et de monde rural - Place de l'agriculture dans l'économie - Aménagement du foncier rural - Réforme du titre I du livre I du code rural - Procédures d'aménagement foncier et agricole - Rôle des commissions communales d'aménagement foncier et du conseil général - Interventions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

BOSSON (Charles), sénateur de la Haute-Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 306 (84-85)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, relatif au rattachement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève) (ensemble une annexe) [n° 388 (84-85)] (19 juin 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 413 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 44 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 103 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 115 (85-86)] (27 novembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 192 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 150 (85-86)] adopté par

l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention européenne d'extradition [n° 200 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 154 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole n° 7 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 204 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 231 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 232 (85-86)] (18 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif au rattachement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève) (ensemble une annexe)** [n° 306 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1697) : importance de ce carrefour pour les liaisons routières européennes - Construction d'un viaduc ; répartition entre la France et la Confédération helvétique des frais de construction, d'exploitation et d'entretien ; projet de convention destiné à assurer la propriété de l'ensemble à la République française - (p. 1698) : avantages locaux du projet ; liaison autoroutière de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud ; autoroute Paris-Genève ; disparition du verrou du Jura - Contentieux franco-suisse : redevance de circulation imposée de façon unilatérale aux étrangers par les autorités helvétiques et taxe sur les poids-lourds ; arrêt du 22 mai 1985 de la cour de justice du Luxembourg condamnant le Conseil de la Communauté économique européenne ; refus du Conseil national suisse d'autoriser la ratification de l'avenant du 11 avril 1983 à la convention franco-suisse relative aux doubles impositions ; accusation de tracasseries douanières portée par les autorités helvétiques contre la France - Demande de suppression du contrôle des changes dans les relations économiques et financières entre les deux pays - Propose l'adoption de ce projet de loi - (p. 1699) : climat favorable des négociations franco-suisse.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort** [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2644) : abolition de la peine de mort, obligation juridique pour les Etats parties - Abolition de la peine de mort en France par la loi du 9 octobre 1981 - Ratifications et signatures des Etats membres du Conseil de l'Europe - Convention européenne des Droits de l'homme - Entrée en vigueur de six protocoles additionnels - Action du Conseil de l'Europe depuis 1970 en vue de favoriser l'abolition de la peine de mort - Travaux du comité intergouvernemental en 1981 et 1982 - Abolition de la peine de mort en temps de paix - Absence de réserves sur ces dispositions - Intégration du protocole à la convention européenne des Droits de l'homme - (p. 2645) : recours individuel devant la commission et la Cour européenne des Droits de l'homme - Caractère obligatoire de la juridiction de la Cour - Saisine par le Président de la République du Conseil constitutionnel, en vue d'une décision sur la conformité à la Constitution de cet engagement international - Constitutionnalité du protocole - Caractère irréversible conféré au protocole pour l'abolition de la peine de mort en temps de paix - Possibilités et modalités de dénonciation du protocole et de la convention - (p. 2646) : cas de recours à l'article 16 de la Constitution - Conditions d'adoption au Sénat de la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort - Attente d'une réforme pénale - Interrogation de la

commission sur l'opportunité de s'engager sur l'abolition de la peine de mort au plan international - (p. 2647) : attente de la présentation d'un nouveau code pénal - Nouvelle redéfinition de l'échelle des peines - Incidence de la recrudescence des attentats meurtriers sur les positions relatives à la peine de mort - Attentats contre les personnes âgées - Dépôt de cinq propositions de loi en 1984 tendant à rétablir la peine de mort pour certains crimes - Réserves sur l'adoption d'un texte liant la France sur le plan international alors que la législation française demeure incomplète - Possibilité de dénonciation du protocole n° 6 - Décision du Conseil constitutionnel le 2 mai 1985 et absence d'atteinte aux conditions essentielles de l'exercice de la souveraineté nationale - Conditions d'application de l'article 16 de la Constitution - Loi d'abolition du 9 octobre 1981 - Position défavorable de la grande majorité de la commission à ce projet de loi - (p. 2650) : peines de substitution - Rapport Séguin - Durée maximale de la réclusion et de la détention criminelles - Durée moyenne des condamnations - Question préalable (p. 2654) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

Deuxième lecture [n° 103 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3748) : absence d'éléments nouveaux depuis la première lecture - Rejet de ce projet par le Sénat en première lecture - Ratification du protocole ne posant pas de problème en France puisque la peine de mort y a été abolie - Confirmation de la réforme votée par un engagement international - Question préalable opposée à l'examen de ce projet en première lecture - Interrogation sur le caractère irréversible de l'engagement international et sur les modalités de dénonciation éventuelle du protocole - Existence d'une irréversibilité morale et politique - Interrogation sur l'exercice des pouvoirs dévolus au Président de la République en vertu de l'article 16 de la Constitution - Engagement international proposé devant être apprécié dans le contexte national - Abolition de la peine de mort rendant nécessaire une nouvelle définition de l'échelle des peines - Absence de dépôt du projet gouvernemental de réforme du code pénal - Législation pénale demeurant incomplète et inachevée - Au nom de la commission, invite le Sénat à voter pour la seconde fois une motion tendant à opposer la question préalable - Question préalable (p. 3750) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 7 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** [n° 154 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4154) : harmonisation avec le pacte international des Nations unies sur les droits civils et politiques - Garantie apportée aux étrangers en cas d'expulsion et garantie judiciaire en matière pénale - Acceptation par le Gouvernement du droit de recours individuel devant la commission des droits de l'homme et devant la Cour européenne - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne d'extradition** [n° 150 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4162, 4163) : effort d'harmonisation par cette convention remplaçant des conventions bilatérales se substituant à la loi du 10 mars 1927 régissant le droit de l'extradition en France - Conformité de la convention avec le droit français ; réserve du Gouvernement sur le quantum de la peine ; limites à l'obligation d'extradition - Infractions politiques : possibilité d'extradition des délinquants ayant commis des actes de terrorisme ; réserve de certains membres de la commission sur la non automaticité de cette disposition - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort** - *Nouvelle lecture* [n° 231 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4165) : désaccord en commission mixte paritaire - Question

préalable (p. 4166) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

BOUCHARDEAU (Huguette), ministre de l'environnement (nommée le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 587 de M. Edouard Le Jeune : **entreprises** (mesures en faveur des entreprises) (3 mai 1985) (p. 412, 413)

n° 596 de M. Philippe François : **carburants** (production d'éthanol comme carburant de substitution) (3 mai 1985) (p. 414, 415).

n° 616 de M. Serge Boucheny : **aménagement du territoire** (aménagement d'une zone industrielle dans le secteur Tolbiac à Paris) (3 mai 1985) (p. 417, 418).

n° 619 de M. Paul Souffrin : **licenciements** (menaces de licenciement de travailleurs des usines Unimétal de Gandrange-Rombas (Moselle)) (3 mai 1985) (p. 421).

n° 620 de M. Paul Souffrin : **enseignement technique et professionnel** (mesures pour préserver les filières de formation aux métiers de la sidérurgie et de la mine en Moselle) (3 mai 1985) (p. 413, 414).

n° 622 de M. Serge Boucheny : **santé publique** (mise en place de cyclotrons à Lyon et à Caen) (3 mai 1985) (p. 418, 419).

n° 625 de M. James Marson : **police** (état du parc automobile de la police en Seine-Saint-Denis) (3 mai 1985) (p. 416, 417).

n° 626 de Mme Rolande Perlican : **hôpitaux** (devenir de l'hôpital conventionné Tarnier à Paris) (3 mai 1985) (p. 420, 421).

n° 627 de M. Auguste Cazalet : **conditionnement** (position de la France au sujet de l'interdiction de l'emploi des emballages non dégradables) (3 mai 1985) (p. 415, 416).

n° 669 de M. Jean Francou : **faune** (protection de la) (utilisation des pièges à mâchoires) (8 octobre 1985) (p. 2210, 2211).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : déchets industriels toxiques** - (16 avril 1985) (p. 235) : nombreuses propositions formulées par la commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques - (p. 236) : rapport Servant sur l'élimination des déchets industriels publié en février 1984 - Importation des fûts de dioxine en provenance de Seveso - Mise en place d'une politique de maîtrise des déchets industriels toxiques à la hauteur des nouveaux enjeux technologiques - Meilleure définition des déchets industriels - Orientation des déchets vers des filières de collecte et de traitement adaptées - Maîtrise publique du sol des décharges de déchets industriels spéciaux - Augmentation des moyens de l'inspection des installations classées et de ceux de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Contrôle de l'importation des déchets toxiques - Directive européenne de 1984 relative au contrôle et à la surveillance des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux - Résorption des anciens dépôts de déchets industriels - Nouvelles règles techniques de la mise en décharge des déchets industriels - Détermination des responsabilités et renforcement des sanctions pénales - Contrôle des circuits d'élimination de déchets générateurs de nuisances - Réglementation du transport, du stockage, du regroupement et du prétraitement des déchets toxiques - Avis du Conseil supérieur des

installations classées pour la protection de l'environnement - Suppression de la responsabilité des producteurs ayant remis leurs déchets à une installation agréée, soumise au Conseil d'Etat - (p. 237) : actualisation de la nomenclature des déchets - Modernisation du réseau des installations de traitement des déchets industriels - Planification régionale de l'élimination des déchets par l'intermédiaire des contrats de plan Etat-régions - Régionalisation de certains travaux de l'ANRED - Dimension européenne des problèmes de traitement et de circulation des déchets - Encouragement des solutions de financement collectif des investissements pour les installations de traitement - Inventaire des anciens dépôts de déchets industriels - Mise en place par le CNPF, en liaison avec les organisations professionnelles concernées, d'un fonds professionnel de financement des recherches de surveillance des décharges après fermeture et permettant de constituer un mécanisme de garantie des risques liés au stockage des déchets - Coordination globale de ce fonds effectuée par l'ANRED - Aide apportée par les agences financières de bassin - Bilan d'application de l'arrêté de 1983 relatif aux importations de déchets toxiques et dangereux - Mise en conformité de la réglementation française avec la directive européenne de décembre 1984, relative à la surveillance et au contrôle des déchets transfrontaliers - Normalisation des emballages - (p. 238) : visite de la décharge de Roumazières en cours de rénovation - Rapports entre les grandes entreprises privées ou publiques et les pouvoirs politiques - Création de deux groupes chargés de définir les responsabilités et les frais de rénovation à engager à Roumazières - Protection de l'environnement - Traces de dioxine dans les ordures ménagères - Toxicité des produits chimiques ménagers - Arrêt de la mise en place des transformateurs au polychloro-biphényle, PCB, par EDF - Renforcement des mesures de sécurité pour les transformateurs existants - Intervention auprès du ministère de l'économie pour demander un relèvement des tarifs d'élimination des déchets - (p. 239) : maintien du système d'aide des agences financières de bassin - Augmentation du nombre des inspecteurs des installations classées demandée dans le projet de budget pour 1986 - Crédits de l'ANRED - Transparence de l'information - Classement des plages - Epuration, dépollution et assainissement des côtes françaises - Politique de l'environnement menée par les stations du littoral avec l'aide des pouvoirs publics.

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Discussion générale (p. 256) : nouveaux droits des citoyens - Droit à la qualité et à la sécurité de l'environnement - Libertés publiques individuelles et collectives - Législation des installations classées pour la protection de l'environnement - Conciliation de la liberté du commerce et de l'industrie avec le respect des droits de la propriété et du voisinage - Arbitrages rendus par la puissance publique - Responsabilité et efficacité de l'arbitre - Sanctions pénales - Recours administratif ouvert aux tiers - Actualisation des peines correctionnelles - Cas particulier d'une condamnation pour exploitation d'une installation classée sans autorisation - Contraventions en cas de méconnaissance durable des prescriptions techniques relatives à la protection de l'environnement - Dispositions pénales novatrices en matière d'application des peines - Condamnation par voie de presse - Elargissement de l'échelle des peines - Contrôle des risques pour l'environnement - Système de gestion des risques industriels - Art. 1 (p. 258) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (cessation de l'interdiction d'utiliser l'installation dès l'obtention de l'autorisation ; exécution provisoire pouvant être ordonnée par le tribunal ; suppression de la possibilité pour le tribunal d'ordonner la remise en état des lieux) - Son amendement n° 14 : cessation de l'interdiction d'utiliser l'installation dès l'obtention de l'autorisation ; exécution provisoire de l'interdiction pouvant être ordonnée par le tribunal ; remise en état des lieux pouvant être exigée par le tribunal dans un délai déterminé ; devenu sans objet - Art. 2 (p. 260) : accepte les amendements n° 2 et n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur,

relatifs aux sanctions pénales pour non respect des prescriptions techniques ; en cas de retard dans l'exécution des prescriptions, liquidation de l'astreinte par le tribunal si une telle mesure a été ordonnée - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (diminution du taux maximal de l'amende encourue par l'exploitant d'une installation en infraction avec une mesure de fermeture ou de suspension) - (p. 261) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (sanctions à l'encontre de l'exploitant d'une installation ne tenant pas compte d'un arrêté de mise en demeure pris par le représentant de l'Etat dans le département) - Règles concernant les installations relevant du régime de l'autorisation et celles relevant du régime de la déclaration - Mise en demeure après constatation par un inspecteur des installations classées de l'inobservation des prescriptions techniques - Après l'art. 3 (p. 262) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (doublement des peines lorsque la blessure ou l'homicide involontaire ont été provoqués par une infraction aux dispositions du présent projet de loi) - Art. 5 (p. 263) : sur l'amendement n° 7 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (affichage du jugement de condamnation pouvant être ordonné en cas de contravention ; évaluation des frais de publicité à la charge du condamné), son sous-amendement n° 15 : publicité du jugement de condamnation par diffusion d'un message informant le public des motifs et du contenu de la décision du tribunal ; adopté - Art. 6 (p. 264) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'habilitation des associations à se constituer partie civile) - Art. 8 : accepte l'amendement n° 10 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'inscription de la liste des installations classées en annexe du plan d'occupation des sols, POS) - Après l'art. 8 (p. 266) : demande le retrait de l'amendement n° 12 de Mme Geneviève Le Bellegou-Beguïn (statut foncier des terrains entourant une installation classée ; servitude découlant de l'installation accompagnée d'une indemnisation) - Intitulé : accepte l'amendement n° 11 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (« Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement »).

Deuxième lecture [n° 284 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1396) : son intervention présentée par M. Charles Hernu, ministre de la défense.

- **Question au Gouvernement, de M. Claude Huriet : redevance de l'agence financière de bassin Rhin-Meuse** (12 décembre 1985) (p. 3832)

BOUCHENY (Serge), sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 217 (84-85)] autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et

aux vibrations sur les lieux de travail [n° 253 (84-85)] (24 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer les garanties légales de réembauche pour les jeunes gens obligés de quitter leur emploi pour accomplir leur service national [n° 318 (84-85)] (28 mai 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 602 (JO Questions, 28 mars 1985) (p. 535) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (relations entre la France et l'Afrique du Sud) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 310, 311).

n° 604 (JO Débats, 3 avril 1985) (p. 92) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : **sécurité sociale (prestations)** (remboursement par la sécurité sociale de l'hyperthermie) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (19 avril 1985) (p. 318).

n° 605 (JO Débats, 3 avril 1985) (p. 93) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (atteintes aux droits de l'homme au Guatemala : position du Gouvernement français) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 312, 313).

n° 615 (JO Débats, 3 avril 1985) (p. 94) à M. le ministre de l'économie : **décorations et médailles** (politique du Gouvernement à l'égard de l'administration des monnaies et médailles) - Réponse de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication (3 mai 1985) (p. 411).

n° 616 (JO Débats, 4 avril 1985) (p. 134) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **aménagement du territoire** (aménagement d'une zone industrielle dans le secteur Tolbiac à Paris) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 417, 418).

n° 622 (JO Débats, 17 avril 1985) (p. 244) à M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé : **santé publique** (mise en place de cyclotrons à Lyon et à Caen) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 418, 419).

n° 685 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2189) à M. le ministre de l'éducation nationale : **enseignement** (publicité dans les écoles de la semaine du désarmement) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 octobre 1985) (p. 2330).

n° 689 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2190) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (position de la France en ce qui concerne la politique israélienne dans les territoires occupés).

n° 722 (JO Débats, 20 novembre 1985) (p. 3193) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : **fonction publique** (reclassement du personnel de l'imprimerie municipale) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (13 décembre 1985) (p. 3924, 3925).

Question orale avec débat :

n° 75 (11 avril 1985) (p. 178) à M. le ministre de la défense : **défense nationale** (fabrication d'un avion de combat) - Discutée le 25 juin 1985 (p. 1649 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des**

conférences maritimes [n° 243 (84-85)] - (9 mai 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 432) : groupe communiste opposé à la ratification de la convention des Nations unies relative au code de conduite des conférences maritimes - Dispositions dénaturant le code de conduite de la Conférence des Nations unies pour le commerce et de le développement, CNUCED - Réserves de la Communauté économique européenne, CEE, à l'égard de cette convention - Texte favorisant la survie des pavillons de complaisance et l'armement des navires français avec des équipages étrangers - (p. 433) : abstention du groupe communiste lors du vote de ce projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail [n° 217 (84-85)] - (15 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 572) : adaptation des différentes législations nationales avec les dispositions de cette convention - Importance de ce texte pour les organisations syndicales et pour certains pays - Emet quelques réserves en ce qui concerne les vibrations sur les lieux de travail - Participation active de l'Organisation internationale du travail, OIT, à l'élaboration de cette convention - Obligation faite aux employeurs de prévoir certaines mesures concernant la sécurité dans les entreprises - Comités d'hygiène et de sécurité, CHS - Favorable à l'approbation de cette convention.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie du 20 janvier 1972 [n° 169 (84-85)] - (15 mai 1985) - Discussion générale (p. 576) : avenant à la convention de sécurité sociale entre la France et la Turquie, particulièrement important pour les travailleurs turcs - Regrette que le Gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de ce débat pour dénoncer la politique de répression menée par le gouvernement turc à l'égard des travailleurs - Récents assassinats de militants turcs - Regrette que le Conseil de l'Europe, représentant des pays démocratiques, accepte en son sein la présence de la dictature turque - Dénonce la politique d'oppression menée en Turquie à l'égard des syndicats et des travailleurs et accepte l'avenant proposé.**

- **Question orale avec débat : fabrication d'un avion de combat européen - (25 juin 1985) (p. 1649) : son intervention présentée par M. Jean Garcia.**

- **Rappel au règlement - (16 octobre 1985) (p. 2278) : demande l'intervention du Sénat pour éviter l'exécution du poète sud-africain, Benjamin Moloïse.**

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France - (25 octobre 1985) (p. 2539) : politique du Gouvernement mettant en péril la production aéronautique en Ile-de-France - Nécessité de faire dès maintenant les choix stratégiques s'imposant - Transferts d'entreprises telle l'Aérospatiale constituant en réalité des licenciements masqués - (p. 2540) : investissements à l'étranger se faisant au détriment de la relance de l'économie - Suppression de 2 000 emplois à Hispano-Suiza entre 1966 et 1985 - Modernisation de l'industrie nécessitant la mise en route des études sur les sièges éjectables de nouvelle génération pour l'ACX et le développement de la robotique nucléaire - Situation préoccupante de la société Hurel-Dubois à Meudon - Souhaite que les compagnies aériennes paient aux constructeurs des avances conséquentes sur achats - Nationalisations pouvant être l'instrument d'une nouvelle coopération entre les entreprises dans le seul intérêt du peuple français.**

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3141) : texte de ce projet insuffisant pour lutter contre les cumuls abusifs - Récuse le caractère antichômage de ce texte - Au nom du**

groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi malgré les maigres résultats que l'on peut en attendre - Existence de disproportions énormes dans les retraites accentuées par les cumuls - Amendements communistes visant à rendre véritablement efficace la lutte contre les cumuls abusifs - Application des règles limitant le cumul sur le critère de la jouissance d'une pension de retraite à taux plein - (p. 3142) : favorable à la limitation de certaines situations de cumul abusives - Renforcement de l'application des pénalités - Amendements communistes repoussés par l'Assemblée nationale - Cas spécial des retraités militaires - Armée moderne impliquant une rapide rotation des effectifs - Affirmation du droit au travail pour tous opposé au droit au cumul abusif des ressources - Trop perçu devant servir à alimenter la solidarité.

BOULOUX (Jean-Marie), sénateur de la Vienne (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne (22 octobre 1985) (p. 2339) - Est nommé membre de la commission des affaires sociales (22 octobre 1985) (p. 2384).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

BOUQUEREL (Amédée), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Participation au rapport d'information établi, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 29 (p. 4419) : son amendement n° 5 : décision d'institution prévoyant la représentation d'une commune dans le comité du syndicat par un délégué suppléant ; adopté.

BOURGES (Yvon), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Après l'art. unique (p. 50) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Pierre Joxe, ministre (applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut commissaire) et sur le sous-amendement n° 9 de M. Etienne Dailly (publication de la loi au Journal officiel de la République française avant promulgation en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire).

- **Question au Gouvernement : retard d'agrément de radios locales** - (18 avril 1985) - (p. 281) : Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Décisions d'agrément - Commission consultative - Retard dans l'examen des dossiers - Commission Galabert - Attente de nombreuses radios privées - (p. 282) : laxisme de la Haute Autorité.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3139) : projet présentant des mesures illusoire en regard des objectifs et néfastes pour les intérêts du pays - Aggravation du texte malthusien de 1982 accentuant les injustices - Rupture du contrat passé avec l'Etat notamment avec les anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer - Effets néfastes de cette loi à l'égard des armées et des militaires - Absence de consultation du Conseil supérieur de la fonction militaire - Importance du nombre de retraités militaires frappés par cette loi - Contraintes imposées par la nécessité pour les armées de disposer de cadres jeunes - Déclaration de Mme Edwige Avice favorable à une reconversion des militaires devant l'Ecole navale le 21 octobre dernier - Propos de l'amiral Leenhardt, chef d'état-major de la marine, signalant le danger de ne pouvoir proposer une nouvelle carrière aux marins - (p. 3140) : proposition du ministère du travail à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat et garantissant le droit au travail aux militaires admis d'office ou sur leur demande à la position statutaire de retraite - Mesure incitant les cadres à rester dans l'armée le plus longtemps possible - Souhaite le retrait du texte de ce projet de loi.

BOURGINE (Raymond), sénateur de Paris (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 54) : dupercie de la proposition d'indépendance-association - Prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 30 juin : volonté de maintenir la population calédonienne dans une sensation d'insécurité

- Incidences de l'état d'urgence sur les ressources de la Nouvelle-Calédonie : élevage, nickel, tourisme - Etat d'urgence, manœuvre destinée à faire voter le peuple calédonien pour l'indépendance-association - Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 1 (p. 2001) : populations ; critique l'idée d'opposer les Mélanésiens et les non Mélanésiens - Alternative entre l'association dans la République et l'association hors de la République ; association dans la République ou organisation de la guerre civile - Base militaire de Guantanamo - Nodules polymétalliques - Densité de population en Nouvelle-Calédonie - Distance entre la Nouvelle-Calédonie et la France.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3317) : discussion budgétaire - Difficulté de libérer l'économie sans donner les moyens nécessaires aux entreprises - (p. 3318) : recherche du profit par toute entreprise, qu'elle soit nationale ou privée - Frais financiers considérables pesant sur les entreprises - Baisse des investissements - Conséquence de la désinflation sur les taux d'intérêt - Différentiel d'inflation avec l'Allemagne - (p. 3319) : compétitivité des produits français - Dévaluation du franc - Oppose l'endettement de la sidérurgie française à l'exemple d'une société allemande de sidérurgie bénéficiaire - Dans le projet de budget pour 1986, remarque une compression des dépenses en capital et d'interventions et une augmentation des dépenses de fonctionnement - S'oppose aux aides de l'Etat à l'économie privée, y compris aux entreprises de presse - Analyse les possibilités de ne pas défranciser les entreprises françaises, tout en les dénationalisant - Distinction entre les secteurs productif et improductif - (p. 3320) : récents travaux de l'Ipecode sur l'endettement de la France - Comparaison avec le Japon - Crédits d'investissement consacrés à l'éducation nationale - Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée - Equilibre du budget passant par l'expansion, à condition qu'elle réponde à une demande et engendre des profits - Comparaison entre le déficit extérieur français et l'excédent allemand - Diminution du prix du pétrole - Accroissement de l'investissement productif - Demande l'introduction dans le droit français de la notion de domaine privé de l'Etat - (p. 3321) : dénationalisation progressive - Rétablissement des équilibres du secteur productif négligé - Comparaison entre le taux d'imposition directe d'un Français et d'un Allemand - Nécessité de détaxer les revenus investis par les chefs d'entreprise, en raison de leurs effets positifs sur les investissements et l'emploi - Taux de chômage en Allemagne fédérale - Partisan d'une politique de croissance.

BOURGOING (Philippe de), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution [n° 211 (84-85)] de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes [n° 241 (84-85)] (17 avril 1985) - **Audiovisuel**.

QUESTIONS

Question orale avec débat :

n° 80 (16 avril 1985) (p. 229) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (situation des producteurs de lait) - Retirée le 5 juin 1985 (p. 989).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement** [n° 226 (84-85)] - (17 avril 1985) - Discussion générale (p. 250) : relèvement du plafond ouvrant droit à une réduction fiscale pour les intérêts d'emprunt relatifs à l'achat de l'habitation principale - Extension des prêts d'épargne logement aux résidences secondaires - Déductions fiscales pour les dépenses d'économie d'énergie - Demande un relèvement du taux du crédit d'impôt - Coût de la rémunération de l'épargne logement et des taux d'intérêt bas supporté par l'Etat - Projet insuffisant pour répondre aux difficultés actuelles du secteur du bâtiment : diminution des mises en chantier ; augmentation des licenciements et des faillites - Mesures attendues en faveur des personnes éprouvant des difficultés en cours de réalisation d'un projet de construction - Groupe de l'UREI favorable à l'adoption de ce projet.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe de Bourgoing**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution (n° 211 (84-85) de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes [n° 241 (84-85)] - (24 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 360) : régime d'autorisations des radios libres accordées par la Haute Autorité de l'audiovisuel ; représentation du Parlement à la commission consultative des radios locales privées, dite commission Galabert ; avis techniques donnés sans explication préalable par Télédiffusion de France, TDF - (p. 361) : partage des ondes de radiodiffusion sonore : modulation de fréquence sur la bande dite FM ; retour au service de la radiodiffusion de certaines fréquences précédemment réservées à l'armée - Caractère peu cohérent de certains avis techniques donnés par TDF relatifs à l'attribution de fréquences pour les radios locales - Rôle de la commission de contrôle pour l'examen des possibilités de partage des ondes en matière de télévision privée - emploi possible du reliquat des fréquences ; emploi des fréquences libérées par une éventuelle transmission par satellite - privatisation éventuelle de chaînes nationales - Demande au Sénat d'accepter cette proposition de résolution.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 689) : vote de ce projet de loi par le groupe UREI.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983** [n° 300 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 897) : rapport de la Cour des comptes - Taux de croissance - Augmentation des prix - Emploi - Gel des dépenses le 6 janvier 1983 - Plan du 25 mars 1983 - Inflation - Dévaluations du franc - Augmentation de l'impôt sur le revenu - Plafonnement du quotient familial - Réduction de nombreux abattements fiscaux - Emprunt obligatoire - Contribution pour le financement des régimes de sécurité sociale - Majoration des tarifs publics - Déficit par rapport au produit national brut, PNB - Annulations de crédits en cours d'année - Diminution du budget d'investissement du ministère de la justice - Dépassement de crédits et financement de la charge de la dette publique - Budget des charges communes - Rôle du Parlement - Réduction de la réalité du déficit du budget de l'Etat par le Gouvernement - Budget annexe des PTT - Remboursement par EDF au Fonds de développement économique et social, FDES - Transfert au Trésor par la Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme,

CACOM - Versement au Trésor de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale - Avances d'actionnaires pour les sociétés Sacilor et Usinor - (p. 898) : vote défavorable du groupe de l'UREI sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Art. 12 (p. 2497) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation).**

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3516) : situation des collectivités locales confrontées à de fortes demandes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - Agences de bassin ; contrats avec les départements ; difficultés des agences ; rôle des agences de bassin pour les travaux de défense contre les inondations et de construction des grands barrages, avec promesse de ressources nouvelles - Modalités de financement des travaux figurant dans les contrats de plan Etat-région - Retrait des travaux ne figurant pas dans un contrat de plan de la programmation des subventions d'Etat - Crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, pour le ministère de l'environnement - Travaux de réparation du barrage Marne et de la tranche 1985 des travaux de construction du barrage Aube - Limitation des ressources des agences de bassin et taux des redevances ; exemple des agences de bassin de Seine-Normandie - Evolution des recettes des agences - Barrages de la région parisienne - Ralentissement des possibilités de travaux en matière d'eau et d'assainissement.

- **Question au Gouvernement : renouvellement du conseil supérieur des universités (12 décembre 1985) (p. 3836, 3837).**

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé. [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Art. 57 - Art. 193 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 4207) : intervient sur l'amendement n° 48 de M. Charles Descours, rapporteur (acquisition du domicile de secours : cas du majeur sous tutelle ; extension de l'exception à tout établissement d'hébergement collectif).**

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Art. 31 (p. 4630) : répartition entre les communes des dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles à fréquentation intercommunale.**

BOUVIER (Raymond), sénateur de la Haute-Savoie (UC) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre du Conseil national de la montagne (5 novembre 1985) (p. 2735).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-

594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'article L. 27 du code des débits de boissons en faveur des cabarets d'auteurs [n° 440 (84-85)] (27 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 11 (85-86)] modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982, portant modification de certaines dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite, et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 25 (85-86)] (10 octobre 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 89 (85-86)] modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiés et modifiés par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiés par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 134 (85-86)] (4 décembre 1985) - **Assurance vieillesse : régime des fonctionnaires civils et militaires.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 11 (85-86)] - (16 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2279) : prorogation des ordonnances de 1982 par les lois de 1984 - Nombre de fonctionnaires ayant bénéficié de ces mesures ; proportion de femmes - Propose l'adoption de ce projet de loi - Après l'art. 2 (p. 2281) : accepte l'amendement n° 1 de M. René Régnault (nouvelle répartition de la charge de l'indemnité entre le fonds de compensation et la collectivité territoriale employeur) - Son amendement n° 2 : dévolution à terme du reliquat du fonds de compensation à la dotation globale de fonctionnement ; adopté.**

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2461) : situation des communes rurales - Simplification du système - Hiérarchisation de la dotation de base ou de capitation - Critères de répartition de la dotation de compensation - Insuffisance des recettes de fonctionnement des communes rurales - Taux d'intérêt des emprunts - Dotation globale d'équipe-**

ment, DGE - Impossibilité pour les communes d'investir - Entretien du réseau routier ou du patrimoine immobilier des bâtiments communaux - Cas du département de la Haute-Savoie; subvention du conseil général pour les bâtiments communaux - Hiérarchisation du versement de la dotation de base - Communes de montagne et communes forestières - Coefficient de la dotation de base - Mode de calcul de la dotation de compensation - Prise en compte des préoccupations des élus des communes urbaines; voirie, enfants scolarisés et logements sociaux - Longueur de la voirie en zone de montagne - Concours particuliers et dotation dite de ville centre - Demande d'éligibilité à cette dotation à partir de critères de population - Groupements de communes - Communautés urbaines et districts - Demande l'extension aux syndicats intercommunaux à vocation multiple s'engageant dans un processus de fiscalisation propre - Garantie minimale - Révision des bases servant au calcul des impôts locaux - (p. 2462): problème posé par le mode de calcul de la DGF pour les communes rurales en zone de montagne - Art. 1 (suite) (p. 2476): soutient l'amendement n° 58 de M. Adolphe Chauvin (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - Art. 3 (p. 2481): son amendement n° 59: modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes; modification des taux; devenu sans objet - (p. 2483): sur l'amendement n° 102 de M. Jean-Marie Girault (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000 habitants), son sous-amendement n° 126: augmentation du taux pour les communes de 0 à 999 habitants; adopté - Art. 12 (p. 2493): ses amendements n° 60: doublement du critère relatif au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune pour les communes situées en zone de montagne; et n° 61: modalités de répartition de la dotation de compensation pour les communes rurales situées en zone de montagne; devenus sans objet - (p. 2497): se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation) - Art. 20 (p. 2507): soutient l'amendement n° 62 de M. Adolphe Chauvin (taux de garantie d'évolution de la dotation globale de fonctionnement) - Art. 29 (p. 2514): soutient l'amendement n° 97 de M. Henri Goetschy (doublement de la voirie prise en compte au niveau du département en zone de montagne).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3179): rappelle les critiques formulées par le groupe de l'union centriste, lors de l'examen de ce projet en première lecture - Satisfait de certaines conclusions de la commission mixte paritaire - Exclusion de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Modification du critère de référence pour la régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Modification des critères de répartition de la dotation de compensation - Augmentation de la garantie minimale de progression de la DGF - Réserve sur certaines autres conclusions de la CMP - Part du logement social prise en compte au titre de la dotation de compensation, disproportionnée par rapport aux autres critères - Absence de révision des bases de la fiscalité locale - Délai de mise en oeuvre de la réforme - Ralentissement de la progression de la DGF et conséquences sur la fiscalité locale - Vote favorable de l'union centriste sur ce texte, afin d'éviter tout vide juridique et une amputation des ressources des collectivités locales.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du**

30 novembre 1984 - Deuxième lecture [n° 89 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3723): propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 30 (p. 4421): son amendement n° 62 soutenu par M. Jean Arthuis: nouvelle rédaction de l'article L. 122-13 du code des communes relatif au remplacement du maire dans l'exercice de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement; adopté.**

BOYER (Jean), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Question orale avec débat:

n° 89 (25 avril 1985) (p. 375) à M. le ministre de l'agriculture: carburants (conséquences pour les agriculteurs de la hausse des carburants) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Discussion générale (p. 590): rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'oeuvre privée régis par les textes de 1973 - Secteurs de l'architecture, du bâtiment et des travaux publics touchés par la crise économique - Chômage - Dépôt retardé du projet modifiant la loi de 1977 sur l'architecture - Définition de la mission de base du maître d'oeuvre - Rapport Millier, publié en 1982, à la suite d'une mission d'études et de propositions sur les finalités et les modalités de la réglementation concernant la commande publique d'ingénierie et d'architecture - Regrette que le projet tienne peu compte des conclusions du rapport Millier ayant recueilli l'assentiment des professionnels - (p. 591): compétences du conducteur d'opération - Intervention limitée du secteur privé dans le domaine de la conception d'ouvrages publics au profit d'organismes publics ou d'économie mixte - Définition de la mission de base - Avenir de la profession d'architecte - Participation des entreprises du bâtiment et des travaux publics à la négociation des accords - Concertation entre les maîtres d'ouvrage et les organisations professionnelles de maîtrise d'oeuvre - Faible place accordée aux entreprises de second oeuvre et artisanales - Risques d'intégration progressive de la fonction de maîtrise d'oeuvre au sein de la maîtrise d'ouvrage - Art. 5 (p. 607): son amendement n° 42: montant et mode de financement de l'ouvrage devant obligatoirement figurer dans la convention liant le maître d'ouvrage et son mandataire; adopté - Art. 7 (p. 610): son amendement n° 43: énumération de l'ensemble des tâches de maîtrise d'oeuvre; parmi ces tâches, énumération de celles ne pouvant être affectées aux entreprises; définition des objectifs auxquels doit répondre la mission de base; adopté - Art. 12 (p. 615): son amendement n° 44: participation des organisations professionnelles lors de la ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre; devenu sans objet - Art. 17 (p. 616): son amendement n° 45: recours à la procédure d'appel d'offres avec concours prévu par le code des marchés publics; adopté.**

- **Questions orales avec débat jointes: agriculture - (21 juin 1985) - (p. 1532): problème des producteurs horticoles et maraîchers serristes durement touchés par les augmen-**

tations de prix des produits pétroliers - Dégradation des exportations - Déficit de l'horticulture ornementale et de la tomate - Suggère le remboursement de la TVA sur les livraisons de fuel domestique et l'allègement d'un certain nombre de redevances professionnelles - Prêts bonifiés particuliers pouvant être prévus pour la construction et l'aménagement de serres.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2912) : loi du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante - Nécessaire renforcement de la compétitivité des entreprises - Assouplissement du régime des pratiques discriminatoires - Refus de vente - Libération des prix - Renforcement du rôle de la commission de la concurrence - Caractère parcellaire de ce texte - (p. 2913) : conséquences néfastes du protectionnisme - Nécessaire consolidation de la position de l'entreprise française sur le marché européen, voire international - Libération des prix et réduction des charges des entreprises - Favorable à ce texte, sous réserve de l'adoption des amendements déposés par le groupe de l'UREI - **Avant l'art. 1** (p. 2916) : son amendement n° 19 : libération des prix à compter du 1^{er} janvier 1987 ; abrogation de toute disposition contraire des ordonnances du 30 juin 1945 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur - **Art. 7** (p. 2937) : son amendement n° 20 : allongement du délai d'option offert au bailleur pour le rachat du fonds de commerce ; retiré au profit de l'amendement identique n° 10 de M. Jean Colin, rapporteur - **Intitulé** (p. 2938) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Jean Colin, rapporteur (« **Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence** »).

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2980) : statut de la fonction publique - Capacité hospitalière - Statut des pharmaciens résidents - Référence à la loi du 23 décembre 1982 et homogénéité de la formation des médecins et des pharmaciens - (p. 2981) : incidence de la politique de rigueur gouvernementale - Demande l'intégration des pharmaciens dans le statut des praticiens hospitaliers.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3388) : équipement agricole - Atteinte à la capacité de modernisation de l'agriculture - Industries agro-alimentaires, IAA - Equipements collectifs - Décentralisation - Globalisation des crédits d'équipement - Politique de la montagne - Mise en place des comités de massifs et du Conseil national - Modalités de répartition des crédits inscrits au fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Modalités d'évolution de l'indemnité spéciale de montagne - (p. 3389) : problème des carburants - Attend la publication d'un rapport sur la péréquation des prix des carburants - Effondrement du revenu agricole en 1985 et incidence sur l'agriculture de montagne.

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3544) : situation et perspectives de l'industrie textile - Diminution du pourcentage du budget des Français consacré à l'habillement - Situation alarmante de l'industrie textile et de l'habillement - Nécessaire modernisation de l'appareil productif dans le sens de la productivité et de la créativité - Modernisation subordonnée à l'investissement - Textile, industrie de main-d'oeuvre, devenu une industrie d'investissement et conduisant à une dégradation de l'emploi - Sommes importantes consacrées au secteur textile par plusieurs pays européens - (p. 3545) : lancement du plan robotique textile au Japon en 1983 - Mise en place du plan textile en France en 1978 - Convention nationale de

solidarité avec l'industrie textile conclue par le Gouvernement en 1981 - Plafonnement des exportations et commerce extérieur déficitaire - Marché français très perméable aux importations - Nécessité de reprendre nos parts de marché international - Création prochaine d'un centre de développement et de promotion du textile et de l'habillement appelé DEFI, Développement, exportation, formation, image, alimenté par une taxe fiscale - Renouvellement de l'accord multifibres décidé par la Commission des Communautés le 23 juillet 1985 - Rappelle l'entrée dans la Communauté de deux nouveaux concurrents sérieux pour l'industrie textile française, le 1^{er} janvier 1986 : l'Espagne et le Portugal - Sauvetage du secteur textile exigeant une politique méthodique et continue.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3579) : difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics - Rôle primordial de ce secteur dans l'économie française - Construction de logements - Chômage - Analyse les causes de cette crise - (p. 3580) : dépenses de fonctionnement des administrations - Charges des entreprises - Aides au logement - Diminution spectaculaire des autorisations de programme - Prêts d'accession à la propriété, PAP - Désengagement de l'Etat en ce qui concerne le financement des prêts conventionnés - Flexibilité de l'emploi - Amputation de la participation des employeurs à l'effort de construction et augmentation de leur cotisation au fonds national d'aide au logement, FNAL.

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 314 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration

d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 341 (84-85)] (5 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 394 (84-85)] (19 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 438 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 443 (84-85)] (28 juin 1985) - Sécurité sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Sécurité sociale [n° 100, tome III, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 190 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 226 (85-86)] (17 décembre 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 273 (85-86)] (21 décembre 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 280 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 281 (85-86)] (22 décembre 1985) - Sécurité sociale.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : aide au peuple afghan** - (23 mai 1985) - (p. 690) : silence des radios et télévisions du service public sur le voyage en France de représentants de la résistance afghane - Demande de reconnaissance officielle de ce mouvement et d'aides humanitaires et matérielles.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1290) : contenu disparate du présent projet de loi - Emploi abusif de ce mode de législation - En sa qualité de rapporteur des mesures sanitaires et sociales, présente quelques remarques sur les articles relatifs à la protection sociale - Dispositions relatives aux droits de la femme, à la famille et à l'enfance - Modification des règles de l'adoption internationale - Sectorisation psychiatrique - Règles de reconnaissance des diplômés étrangers en ce qui concerne les professions de masseur-kinésithérapeute et de pédicure-podologue - Nouvelles règles de financement des institutions sociales - Catégories d'établissements soumis à la dotation globale définies par décret en Conseil d'Etat - Dépôt prochain au Parlement d'un projet de loi relatif aux modalités d'introduction de la dotation globale dans les institutions sociales financées par les collectivités locales - Réorganisation des tribunaux des affaires de sécurité sociale - Art. 1 (p. 1291) : son amendement n° 24 : suppression de la notion d'infraction pour discrimination fondée sur les moeurs ; adopté - Associations luttant contre les discriminations opérées en raison des moeurs pouvant, comme les associations de lutte antiraciste, se constituer partie civile et ester en justice - (p. 1292) : son amendement n° 27 : rétablissement de la clause d'exonération du régime répressif des dispositions antisexistes lorsqu'il existe un motif légitime ; adopté - Son amendement n° 29 : suppression de la possibilité laissée aux associations de lutte contre le racisme d'ester en justice à propos de conflits nés à l'occasion de licenciements ou de mesures décidées après l'embauche ; suppression de la possibilité pour les associa-

tions combattant les discriminations fondées sur les moeurs de se porter partie civile ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 127 de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat (possibilité pour les associations de lutte contre le sexisme et les discriminations fondées sur les moeurs de se porter partie civile dans les seuls cas de refus d'embauche et d'offre d'emploi sexiste) - Après l'art. 1 (p. 1293) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 14 du code pénal portant atteinte au droit de grève) - Art. 2 : son amendement n° 30 : formalités d'adoption d'un enfant étranger ; adopté - Intervention légalisée et obligatoire de l'aide sociale à l'enfance - Art. 3 (p. 1295) : accepte l'amendement n° 128 de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat (protection sociale des personnes abandonnées par leur conjoint pendant six ans, et partant contraintes au divorce) - Art. 4 : son amendement n° 32 : prise en compte de la nouvelle codification établie par l'administration telle qu'elle résulte de la loi du 4 juillet 1985 relative aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses ; adopté - Après l'art. 4 (p. 1296) : ses amendements n° 34 : régime des prêts aux jeunes ménages ; et n° 33 : infractions pour lesquelles les associations qui ont pour objet de protéger l'enfance maltraitée pourront se porter partie civile ; adoptés - Art. 5 (p. 1297) : son amendement n° 35 : suppression de cet article relatif à la lutte contre les maladies mentales, à la prévention et au traitement de l'alcoolisme ; adopté - Nombreux problèmes pesant sur le secteur psychiatrique : dualité du système juridique et financier ; statut des personnels ; problèmes de financement dus à la décentralisation (secteur gériatrie-psychiatrique, institutions de postcure et établissements de réinsertion).

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Rapporteur - Art. 6 (p. 1306) : son amendement n° 36 : conditions de nationalité pour l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute ; adopté - Art. 6 bis : son amendement n° 37 : alignement des règles de nationalité relatives au pédicure podologue sur celles fixant l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute ; adopté - Art. 6 ter : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au régime particulier des apatrides et réfugiés ; adopté - Art. 7 (p. 1307) : son amendement n° 39 : conditions de diplômes pour l'usage professionnel du titre de psychologue ; adopté - Article ayant pour objet de réglementer l'usage du titre de psychologue - Commission ne souhaitant pas que soient autorisés à user du titre de psychologue en France des titulaires de diplômes étrangers dont l'équivalence aurait été reconnue par décret - Son amendement n° 40 : suppression du régime dérogatoire aménagé pendant sept ans en faveur des fonctionnaires et agents publics ; adopté - Art. 8 (p. 1309) : son amendement n° 41 : prise en charge des frais d'hospitalisation des médecins ainsi que du forfait hospitalier ; - Art. 10 bis (p. 1310) : son amendement n° 42 : modification des critères de répartition des inspecteurs de la pharmacie dans les régions ; adopté - Après l'art. 10 bis : son amendement n° 160 : validation jusqu'au 5 juillet 1985 des actes pris en application de la Convention nationale des médecins conclue le 29 mai 1980 ; adopté - Assemblée générale extraordinaire des syndicats de médecins le 30 juin 1985 - Accepte l'amendement n° 120 de Mme Georgina Dufoix, ministre, (faculté pour les adjoints des hôpitaux précédemment chefs de clinique de demander le bénéfice des mêmes modalités de classement que leurs successeurs dans la carrière des praticiens, avec report fictif de leur nomination au 1^{er} janvier 1985) - Art. 11 : son amendement n° 43 : soumission à l'approbation du représentant de l'Etat de la seule variation du tableau du personnel d'une année sur l'autre ; adopté - (p. 1313) : ses amendements n° 44 : fixation annuelle des prévisions ; et n° 45 : assouplissement de la règle de la non prise en compte des déficits ; adoptés - (p. 1315) : ses amendements n° 47 : exclusion du champ d'application de cet article concernant l'instauration de la dotation globale des établissements sociaux financés par les collectivités locales ; et n° 48 : prévisions annuelles de dépenses et de recettes et révisions pouvant intervenir en cours d'année ; adoptés - Art. 12 : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Paul Souffrin (suppression du carnet de

circulation pour les personnes exerçant des activités ambulantes et circulant en France sans domicile ni résidence fixe) - Art. 15 (p. 1317) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Paul Souffrin (présidence d'un tribunal des affaires de sécurité sociale ne pouvant être confiée à un magistrat du siège honoraire) - Après l'art. 16 : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Paul Souffrin (application des dispositions des articles L. 47 et L. 48 du code de la sécurité sociale aux assesseurs salariés) - Art. 17 : son amendement n° 49 : suppression de la notion de faute grave entachant l'honneur ou la probité en cas de déchéance d'un assesseur ; adopté - Art. 18 : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à la possibilité pour le président du tribunal des affaires de sécurité sociale de statuer seul) - Art. 23 : son amendement n° 50 : suppression de cet article relatif au régime des autorisations d'absence des salariés appartenant aux organismes représentatifs de populations immigrées ; adopté - Après l'art. 23 (p. 1319) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Hector Viron - (p. 1320) : s'oppose à l'amendement n° 122 de Mme Georgina Dufoix, ministre, (agrandissement des cimetières en milieu urbain) - Après l'art. 23 bis : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 83 de M. Jean Chérioux (possibilité pour des salariés du régime général de racheter leurs périodes de cotisations au régime maladie, maternité des étudiants) - (p. 1322) : accepte l'amendement n° 85 de M. Jean Béranger (limite d'âge n'étant pas applicable aux présidents de conseils d'administration des établissements publics visés aux articles 9, 10 et 11 de la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982) et s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Charles Bonifay (règles relatives à la limite d'âge n'étant applicables, en ce qui concerne les trois principales caisses nationales du régime général de la sécurité sociale, qu'aux présidents non encore désignés lors de la promulgation de la loi du 13 septembre 1984) - (p. 1323) : accepte l'amendement n° 134 de M. André Méric (règles de désignation des remplaçants en cas de vacances de sièges non pourvus par le suivant de liste ou le suppléant au sein du conseil d'administration des caisses de sécurité sociale) - (p. 1324) : accepte les amendements de M. Charles Bonifay, n° 135 (suppression du visa du président du tribunal des affaires de sécurité sociale sur les contraintes délivrées par les caisses de sécurité sociale après mise en demeure) et n° 136 (suppression de la référence au visa du juge) - Art. 66 (suite) (p. 1325) : son amendement n° 166, précédemment réservé : suppression pour coordination de cet article relatif à l'octroi de prêts par les organismes débiteurs de prestations familiales ; adopté - Art. 67 (suite) : son amendement n° 167 : suppression pour coordination de cet article relatif à l'enfance malheureuse ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Rapporteur (santé et sécurité sociale) - Discussion générale (p. 1818) : absence d'accord au sein de la commission mixte paritaire - Consensus relatif au régime de l'adoption internationale - Santé ; modification du pouvoir disciplinaire des conseils de l'ordre des médecins, pharmaciens et vétérinaires - Art. 1 (p. 1819) : ses amendements n° 7, n° 8 et n° 9, relatifs à la suppression de l'extension du régime de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe aux discriminations opérées en raison des moeurs ; adoptés - Son amendement n° 10 : rétablissement de la notion de motif légitime ; adopté - (p. 1820) : ses amendements n° 11 : suppression du dispositif antidiscriminatoire en faveur des discriminations opérées en raison des moeurs ; et n° 12 : suppression de la possibilité pour les associations luttant contre les discriminations fondées sur les moeurs de se constituer partie civile ; adoptés - Art. 4 : son amendement n° 13, de codification ; adopté - Art. 5 (p. 1821) : son amendement n° 14 : suppression de cet article relatif à la sectorisation psychiatrique ; adopté - Art. 6 (p. 1822) : son amendement n° 15 : conditions de nationalité des masseurs-kinésithérapeutes ; adopté - Art. 6 bis : son amendement n° 16 : conditions de nationalité des pédicures podologues ; adopté - Art. 6 ter : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif à l'abrogation de l'article L. 504 du code de la santé publique ; adopté - Art. 8 : son

amendement n° 18 : hospitalisation d'un praticien hospitalier à plein temps et prise en charge des soins par les établissements hospitaliers publics et certains établissements à caractère social, y compris le forfait journalier hospitalier ; adopté - Art. 8 bis (p. 1823) : son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations aux ordres des médecins, vétérinaires ou pharmaciens, fautes sanctionnées par les juridictions disciplinaires des conseils de l'ordre ; adopté - Art. 8 ter (p. 1824) : son amendement n° 20 : suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations à l'ordre des experts comptables et comptables agréés ; adopté - Art. 8 quater : son amendement n° 21 : suppression de cet article relatif à la prise de sanction par les juridictions disciplinaires de l'ordre des vétérinaires ; adopté - Art. 8 quinquies (p. 1825) : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part des juridictions disciplinaires de l'ordre des médecins à l'encontre des médecins refusant de payer leur cotisation ; adopté - Art. 8 sexies : son amendement n° 23 : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des pharmaciens à l'encontre des pharmaciens refusant de payer leur cotisation ; adopté - Art. 8 septies : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des experts comptables en cas de non paiement des cotisations ; adopté - Art. 11 (p. 1826) : son amendement n° 25 : remise en cause annuelle uniquement de la variation du tableau des effectifs de personnel ; adopté - (p. 1827) : ses amendements n° 26 : prise en compte dans les déficits des dépenses supplémentaires justifiées par des dispositions législatives ou réglementaires ; et n° 27 : possibilité de révision des prévisions de dépenses en cours d'année ; adoptés - Art. 16 : son amendement n° 28, de codification ; adopté - Art. 23 : son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence des salariés membres du conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, d'une commission régionale pour l'insertion des populations immigrées ou du Conseil national des populations immigrées ; adopté - Art. 23 septies (p. 1828) : son amendement n° 30 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; unification des droits à pension des magistrats ayant bénéficié de l'intégration directe ; adopté - Art. 23 octies : son amendement n° 31 : modalités de recrutement des psychologues ; adopté - Art. 23 nonies (p. 1829) : son amendement n° 32 : suppression de cet article relatif aux cimetières ; adopté - Art. 24 : soutient les amendements de M. Louis Souvet, rapporteur (travail), n° 33 (modalités de constitution des groupements de personnes physiques ou morales ; obligation d'inscription aux registres du commerce, des métiers et de l'agriculture) et n° 34 (suppression de ce texte relatif à la constitution de groupements par des personnes physiques ou morales n'entrant pas dans le champ d'application de la même convention collective à la condition de déterminer la convention collective applicable au dit groupement) - Art. 25 : soutient l'amendement n° 35 de M. Louis Souvet, rapporteur (punition des infractions aux dispositions des articles L. 121-7 et L. 121-2 du code du travail) - Art. 26 : soutient les amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 36 (abrogation de l'article 61 de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) et n° 37 (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret) - Art. 26 bis : soutient l'amendement n° 38 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la possibilité de reconduction d'une année sur l'autre d'un emploi à caractère saisonnier) - Art. 27 A (p. 1831) : soutient l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; possibilité pour l'employeur de se garantir par une assurance contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable) - Art. 27 : soutient l'amendement n° 40 de M. Louis Souvet, rapporteur (prise en compte des substances et non des préparations) - Art. 28 : soutient les

amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 41 et n° 42, relatifs à la différence de régime entre les substances et les préparations - Art. 34 (p. 1832) : soutient l'amendement n° 43 de M. Louis Souvet, rapporteur (cas d'ajournement d'une demande de congé dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés) - Art. 34 ter : soutient l'amendement n° 44 de M. Louis Souvet, rapporteur (délivrance d'un agrément provisoire par l'autorité administrative dès le dépôt de la demande d'agrément) - Art. 36 : soutient l'amendement n° 45 de M. Louis Souvet, rapporteur (sanctions en cas de violation des obligations de secret de fabrication et de procédé d'exploitation par les médecins conseils, les ingénieurs conseils de l'inspection du travail et les ingénieurs de prévention des directions régionales du travail et de l'emploi) - Chapitre V (p. 1833) : soutient l'amendement n° 48 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cette division et de son intitulé : « Dispositions relatives à la démocratisation du secteur public ») - Art. 45 : soutient l'amendement n° 46 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la désignation de représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance d'une entreprise en cas de modification des effectifs) - Art. 46 (p. 1834) : soutient l'amendement n° 47 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article pour coordination) - Art. 47 E (p. 1835) : soutient les amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 49 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives en cas de changement de technique de production) et n° 50 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation obligatoire de la demande présentée par l'employeur) - Art. 47 F : soutient l'amendement n° 51 de M. Louis Souvet, rapporteur (à défaut de détermination par les parties d'un terme précis, conclusion d'un contrat pour une durée minimale avec pour terme la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu) - Art. 47 J (p. 1836) : soutient l'amendement n° 52 de M. Louis Souvet, rapporteur (délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre) - Art. 47 O : soutient l'amendement n° 53 de M. Louis Souvet, rapporteur (expiration du contrat de mission d'un salarié intérimaire et possibilité de recours à une nouvelle mission d'intérim après l'expiration d'une période égale au tiers de la durée du contrat de mission venu à expiration) - Art. 47 T : soutient les amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 54 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives du personnel) et n° 55 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation de la demande de l'employeur) - Art. 47 V (p. 1837) : soutient l'amendement n° 56 de M. Louis Souvet, rapporteur (limite du délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre) - Art. 52 bis : soutient l'amendement n° 57 de M. Louis Souvet, rapporteur (alignement des taux des cotisations de préretraités sur ceux des retraités) - Art. 54 bis (p. 1838) : soutient l'amendement n° 58 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article interdisant à l'employeur d'infliger une sanction ou de licencier un gréviste) - Art. 55 : soutient l'amendement n° 59, de suppression, de M. Louis Boyer, rapporteur - Art. 57 : soutient l'amendement n° 60 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la représentation du personnel) - Art. 58 : soutient l'amendement n° 61 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'applicabilité de la procédure de licenciement aux représentants du personnel et aux salariés membres des commissions paritaires) - Art. 60 : soutient l'amendement n° 62 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'applicabilité aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux établissements publics déterminés par décret assurant une mission de service public à caractère administratif et à caractère industriel et commercial) - Art. 61 (p. 1839) : soutient l'amendement n° 63 de M. Louis Souvet, rapporteur (situation du délégué syndical dans les entreprises ou les établissements de moins de 300 salariés ; fonctions de délégué et de représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement ; réception des informations

fournies au comité d'entreprise ou d'établissement) - Art. 63 : soutient l'amendement n° 64, de suppression, de M. Louis Souvet, rapporteur - Art. 63 bis : soutient l'amendement n° 65 de M. Louis Souvet, rapporteur (nullité de plein droit de tout licenciement prononcé pour fait de grève) - Art. 68 : soutient l'amendement n° 66 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au Conseil supérieur des universités) - Art. 68 bis (p. 1840) : soutient l'amendement n° 67 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de prise en charge des dépenses afférentes à l'enseignement à Wallis-et-Futuna) - Art. 69 : soutient l'amendement n° 68 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au domaine d'application des statuts de la recherche) - Après l'art. 74 (p. 1841) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux (constitution par les entreprises de provision pour départ à la retraite ou préretraite des salariés ; compensation de la réintégration par la voie extracomptable et prise en compte de provisions comptabilisées à raison des bénéficiaires correspondants exercice par exercice à la provision en litige).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3480) : financement de la sécurité sociale - Politique actuelle de l'Etat en matière de prestations sociales - (p. 3481) : évolution des dépenses du régime général de la sécurité sociale (accidents du travail, vieillesse, prestations familiales et maladie) - Taux des cotisations - Equilibre des comptes de la sécurité sociale obtenu grâce à un certain nombre d'artifices comptables - Recouvrement des cotisations des entreprises - Prestations familiales - Indemnités journalières versées aux femmes enceintes - Taxe sur les automobiles - Protection sociale - Taux de remboursement des médicaments et des actes de biologie et d'infirmiers - Forfait hospitalier - Couverture sociale complémentaire à la charge des mutuelles et des assurances commerciales - (p. 3482) : financement de la sécurité sociale en 1986 - Mensualisation des pensions de retraite - Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Nouvelles mesures en faveur des familles - Assurance maladie - Coût de la sectorisation psychiatrique - Bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé exonérés de la cotisation maladie - Suppression de la subvention exceptionnelle accordée par l'Etat à la Caisse nationale d'assurance maladie, CNAM - Régime d'assurance maladie des étudiants - Evolution structurelle de la branche vieillesse - Financement des régimes sociaux par le rétablissement d'un prélèvement sur le revenu des ménages - (p. 3483) : absence d'une politique cohérente de financement de la sécurité sociale - Equilibre précaire des comptes obtenu en 1985 et perspectives inquiétantes à compter de 1986.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4540) :** précipitation législative des DDOS - Intégration dans le corps des ministres plénipotentiaires de personnalités ayant exercé les fonctions d'ambassadeur - Code de la route - Prestations d'invalidité des chômeurs en fin de droit - Réglementation de la profession de diététicien - Répression du petit trafic de drogue - Création d'un congé de représentation familiale - Affiliation aux assurances sociales de l'associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Protection sociale des agriculteurs pratiquant le tourisme à la ferme - Anciens combattants - Caractère abusif des DDOS.

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Rapporteur - Art. 1 bis (p. 4572) : accepte l'amendement n° 12 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (enquête de personnalité facultative en cas de comparution immédiate pour infraction à l'article L. 627-2 du code de la santé publique) - Art. 1 ter (p. 4573) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (saisine et confiscation des installations ayant servi à la commission de

l'infraction, sauf en cas de bonne foi des propriétaires) - **Après l'art. 3** (p. 4574) : accepte l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Bayle (répartition des Français de l'étranger assurés volontaires en deux catégories selon leurs revenus), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Cantegrit (date d'entrée en vigueur de ces dispositions) - (p. 4575) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Jean-Luc Bécart (transfert de la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des mineurs des houillères au régime minier de sécurité sociale) - **Art. 4** : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence accordées aux représentants d'associations familiales ; adopté - **Art. 6 bis** (p. 4576) : accepte l'amendement n° 26 de Mme Cécile Goldet (modalités d'agrément en cas d'adoption d'enfants français ou étrangers) - **Art. 7 bis** (p. 4577) : son amendement n° 5 : suppression de cet article interdisant les discriminations liées au sexe ou aux moeurs au sein du règlement intérieur d'entreprise ; adopté - **Art. 8** (p. 4578) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Fernand Lefort (suppression de la restriction quant à la reconnaissance des seuls services rendus dans la Résistance homologués par l'autorité militaire) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques, n° 1 de M. André Rabineau et n° 22 de M. Fernand Lefort (application du droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance) - **Après l'art. 8** (p. 4579) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (possibilité d'intégration dans les cadres de la fonction publique métropolitaine des agents des établissements publics, industriels et commerciaux et des services concédés, ainsi que des agents et des anciens cadres de la France d'outre-mer) - (p. 4580) : accepte l'amendement n° 18 de M. Franz Duboscq (extension des conditions d'attribution des titres de déporté résistant ou politique aux personnes ayant succombé à l'occasion du transfert) - **Art. 9** (p. 4582) : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 4583) : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Bayle (majoration d'ancienneté pour les fonctionnaires servant dans des organisations internationales) - **Après l'art. 10** : accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (situation du personnel de l'établissement national de bienfaisance Antoine-Koenigswarter) - **Art. 10 bis** (p. 4584) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif aux critères de définition des prix de journée des centres d'aide par le travail ; adopté - **Art. 10 ter** : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif aux critères de définition des prix de journée des centres d'hébergement et de réadaptation sociale ; adopté - **Art. 11** (p. 4586) : accepte l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (rétention du permis de conduire et immobilisation du véhicule ; cas de cessation de cette immobilisation) - **Art. 12** (p. 4587) : son amendement n° 9 : suppression de cet article étendant la motivation des actes administratifs à toutes les décisions de refus d'autorisation de l'administration ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif au délai de demande des motifs d'une décision administrative non motivée en raison d'une urgence absolue ; adopté - **Art. 14** : son amendement n° 11 : suppression de cet article relatif à l'obligation de motivation des refus d'attribution d'une aide ou d'une subvention par les organismes de sécurité sociale et de chômage ; adopté - **Avant l'art. 16** (p. 4588) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de M. André Labarrère, ministre (exonération totale de cotisations d'allocations familiales pour les groupements d'employeurs constitués d'exploitants agricoles) - **Après l'art. 16** : accepte l'amendement n° 31 de M. André Labarrère, ministre (cas de couverture sociale des salariés agricoles en congé de conversion).

Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4641) : adoption de quatorze articles conformes et modification de cinq articles en première lecture - Suppression de huit articles et introduction de six articles nouveaux par le Sénat en

première lecture - Accord de la commission mixte paritaire, CMP, sur l'ensemble des articles à l'exception de l'article 9 - (p. 4642) : introduction par l'Assemblée nationale d'un article 7 ter nouveau en nouvelle lecture relatif à la création d'une condition supplémentaire pour l'embauche de salariés d'entreprise de travail temporaire et adoption d'un sous-amendement du Gouvernement à l'article 12 limitant les obligations pour l'administration de motiver ses décisions de refus d'autorisation - Maintien de l'article 9 constituant la seule divergence profonde avec l'Assemblée nationale - Article ayant pour objet d'élargir le tour extérieur d'accès au corps de ministres plénipotentiaires au profit de personnes qui, n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, ont exercé depuis au moins six mois les fonctions de chef de mission diplomatique - Esprit de copinage contraire à la tradition de la fonction publique - Sous réserve de l'adoption de trois amendements de suppression, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Art. 7 bis** : son amendement n° 1 : rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 7 ter** (p. 4643) : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif à la création de conditions nouvelles pour l'embauche de salariés d'entreprise de travail temporaire ; adopté - **Art. 9** (p. 4644) : son amendement n° 3 : rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture relatif à l'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires ; adopté.

BRACONNIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Routes et voies navigables** [n° 98, tome XII, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3572) : secteurs routier et autoroutier - Voies navigables - Entretien des équipements existants au détriment de l'extension du réseau - Plan routier breton - Désenclavement du Massif central - Sécurité routière - Dispositif de contrôle des véhicules de plus de cinq ans - (p. 3573) : nouvelles liaisons fluviales - Difficultés actuelles de la batellerie - Rapport Grégoire - Avis défavorable de la commission des affaires économiques sur la politique socialiste relative à l'équipement routier et fluvial.

BRANTUS (Pierre), sénateur du Jura (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - Discussion générale (p. 76) : création des droits voisins du droit d'auteur, au profit des artistes interprètes et des producteurs - Analyse économique du secteur de l'édition, particulièrement de l'édition littéraire - Relations entre les éditeurs et les auteurs - Editeurs littéraires associés aux futures sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur - Amendement de la commission spéciale relatif à la protection des logiciels - Développement important de la production française de logiciels - Droit de l'informatique - Souhaite que le Gouvernement accepte les modifications proposées par la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 5 (p. 608) : son amendement n° 69, soutenu par M. Roger Lise; modalités du contrôle architectural exercé par le maître de l'ouvrage définies dans la convention; retiré au profit de l'amendement identique n° 6 de M. Jacques Delong.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4114) : dépôt de deux projets de loi le 6 novembre 1985 sur la limitation du cumul des mandats - Droit comparé - Décentralisation et importance croissante des tâches des élus - Modalités de définition des incompatibilités - Conditions de présentation de la réforme; préoccupations électorales - Rapport Debarge de 1982 - (p. 4115) : définition en tant qu'incompatibilité du mandat de conseiller de Paris et de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine - Mandats et fonctions - Représentation par le Sénat des collectivités territoriales de la République - Aspects positifs du cumul des mandats - Seuil de population des communes, seuil d'incompatibilité concernant l'exercice d'un mandat de maire - Modes de scrutin - Combinaison des effets de la loi sur la limitation du cumul des mandats et de ceux de la loi relative au mode de scrutin à la proportionnelle - Choix des candidats par les partis et formations politiques - Rapport Debarge - Dépôt d'amendements par la commission des lois.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4114, 4115).

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement: politique charbonnière - Découverte de Sainte-Marie** - (27 juin 1985) (p. 1753) : dépôt d'une étude concernant la politique charbonnière - Problème de la « rentabilité » de l'exploitation charbonnière - Préparation d'un dossier sur les découvertes de Sainte-Marie et de la Tronquie - Importance des nuisances et des

astreintes d'accueil pour les communes concernées - Nécessité de trouver une solution financière en concertation avec les maires - Carmaux et sa région constituant un symbole.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2462) : communes rurales - Travaux de l'Association des maires de France - Situation de Ferrières dans le massif des monts de Lacaune; impossibilité de désignation du maire après le décès de M. Laville - Attente de nouvelles élections à Ferrières avant les prochaines élections législatives et régionales; désignation d'une délégation spéciale - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Avantages pour les communes urbaines - Loi du 3 janvier 1979 - Progression annuelle de la DGF - Concours particuliers - (p. 2463) : risque pour les petites communes rurales - Dotation de compensation; longueur de la voirie classée - Demande d'inclusion dans le montant de la DGF de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Remboursement par l'Etat de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs aux communes en la prélevant sur la part des communes au titre de la DGF - Nécessaire rétablissement de l'indexation initiale sur le traitement annuel des fonctionnaires à l'indice 100 - Dépôt d'amendements par le groupe de la gauche démocratique; dépôt d'un rapport annuel retraçant l'exécution de la loi relative à la DGF; modalités de détermination des sommes correspondant à la garantie de progression minimale - Exemple de Ferrières.

- **Question au Gouvernement: délai de réponse aux questions écrites** - (14 novembre 1985) (p. 3059, 3060) : exemple de ses questions concernant la mise en oeuvre du plan textile et rappelant le problème des mégissiers du département du Tarn.

BRUN (Raymond), sénateur de la Gironde (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

DÉPÔTS

- **Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce et artisanat [n° 98, tome VII, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 7 (p. 1507) : son amendement n° 205 : nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article L. 222-1 du code forestier relatif à la présentation à l'agrément du centre régional de la propriété forestière de certains plans simples de gestion; adopté - (p. 1508) : Nécessité d'être en même temps dynamique et conservateur pour préserver la forêt.

- **Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Art. 24 bis (p. 2696) : intervient sur l'amendement n° 12 de M.

Philippe François, rapporteur (suppression de cet article prévoyant la réglementation des boisements des parcelles limitrophes à un vignoble d'appellation d'origine contrôlée).

C

CABANEL (Guy), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

QUESTIONS

Question orale sans débat :

n° 692 (JO Débats, 9 octobre 1985) (p. 2220) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : Communauté économique européenne (CEE) (création du brevet communautaire prévu par la convention de Luxembourg) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (13 décembre 1985) (p. 3928, 3929).

CAIVEAU (Louis), sénateur de la Vendée (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à organiser le remboursement immédiat de la TVA aux collectivités locales [n° 203 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles [n° 100, tome V, (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Question orale sans débat :

n° 681 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2189) à M. le ministre de l'économie : consommation (fonctionnement de l'Institut national de la consommation).

Question orale avec débat :

n° 153 (13 novembre 1985) (p. 3031) à M. le ministre de l'agriculture : viande (marasmes des marchés de la viande bovine dans l'Ouest).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement : aide budgétaire d'urgence aux collectivités locales - (27 juin 1985) (p. 1760) :

interrogation sur les derniers arbitrages budgétaires traduisant une rigueur accrue pour les collectivités locales dont les finances sont déjà gravement mises à mal - Rappelle la réprobation de l'association des maires de France, du comité des finances locales et du Sénat devant la réforme de la régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Interrogation sur les intentions du Gouvernement dans le cadre du budget pour 1986 de mettre en place un plan d'urgence améliorant le financement des collectivités locales - Problème de la dotation des communes touristiques.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé [n° 384 (84-85)]** - (17 octobre 1985) - Art. 23 (p. 2317) : son amendement n° 48, soutenu par M. Alphonse Arzel : mise en conformité des statuts par les sociétés déjà constituées : règle de majorité ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2453) : dégradation des finances communales - Evolution négative de la dotation globale de fonctionnement, DGF, par rapport à la hausse des prix - Importance de la DGF au sein des recettes de fonctionnement des communes - Augmentation de la pression fiscale locale - Inefficacité de la dotation globale d'équipement, DGE - Ralentissement des investissements des collectivités locales et incidence sur l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Retard du remboursement de taxe sur la valeur ajoutée, par l'intermédiaire du fonds de compensation de la TVA, FCTVA - Caractère élevé des taux d'intérêt - Charges des emprunts - Diminution du taux d'épargne des ménages - Blocage des prix et des services publics communaux - Evolution différente des transferts de ressources de l'Etat vers les collectivités locales et des transferts de compétences - (p. 2454) : mise en place d'une dotation de base et prise en compte de l'importance numérique des communes - Dotation de péréquation et solidarité entre les communes aux ressources différentes - Insuffisance du montant de la DGF - Situation des communes dont le montant de la DGF est diminué - Dotation de compensation - Transfert de ressources entre communes - Mode de calcul de la régularisation de la DGF - Opposition à la nouvelle définition de la garantie de progression minimale - Régularisation négative du montant de la DGF - Délai d'entrée en vigueur de la réforme - Absence de révision des bases de la fiscalité locale - Recommandations du comité des finances locales - Amendements des commissions des finances et des lois.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3381) : absence de prise en compte par le projet de loi de finances de la première étape de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite agricole - Projet du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Stagnation de la législation sociale - Evolution démographique de l'agriculture - Recul de la situation des retraités et aggravation des charges pesant sur la profession - Prestations sociales et maintien du pouvoir d'achat - Améliorations souhaitables en matière d'harmonisation des retraites agricoles - (p. 3382) : nécessité de prise en charge par le budget annexe des frais de tutelle des prestations familiales et de la vaccination antigrippale des personnes âgées, et de l'application de la compensation démographique à l'aide ménagère à domicile aux personnes âgées - Allègement des charges imputées aux dépenses d'action sanitaire et sociale des caisses de mutualité sociale agricole, MSA - Aide ménagère en milieu rural - Modalités de financement de la protection sociale agricole - Taux de hausse des cotisations individuelles - Effort du régime général - Baisse du financement assuré directement par l'Etat - Modalités de financement de l'exonération de cotisations partielle et temporaire des jeunes agriculteurs - Projet d'abaissement de l'âge de la retraite des non salariés

agricoles; demande d'information sur les modalités de financement de cette mesure - Aggravation de l'écart de niveau de vie entre les retraités agricoles et les autres - (p. 3389): modifications de l'agriculture française - Economie de marchés nationaux, européens et mondiaux - Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE - Diminution du budget de l'agriculture à structures constantes et en francs constants - Chute du revenu agricole moyen par exploitation - Accidents climatiques de 1985 - Rendement - Productions excédentaires - Actions économiques, techniques ou d'aménagement rural - Enseignement agricole et formation professionnelle - Bourses d'étude - Amélioration des structures agricoles - Projet d'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs - Actions structurelles; indemnité viagère de départ, IVD; dotation aux jeunes agriculteurs, DJA - Nombre d'installations des jeunes agriculteurs et prévisions du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA - Garantie contre les calamités agricoles et réduction de la participation de l'Etat - (p. 3390): bonifications d'intérêts - Récession de l'agriculture - Baisse du budget d'équipement - Absence d'encouragement des interventions économiques des offices - Modalités de financement de l'élargissement de la CEE - Prime au maintien du troupeau de vaches allaitant - Quotas laitiers - Marasme du marché de la viande bovine - Aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles - Référence au programme prioritaire du IXe Plan « Mieux vendre en France et à l'étranger » - Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, Sopexa - Direction des produits agro-alimentaires, DPA - Centre national des expositions et concours agricoles, Ceneca - Commerce extérieur dans le secteur agro-alimentaire - Actions techniques - Filière viande - Situation de l'élevage en Vendée - Aménagement rural - Loi sur la forêt - Carte des terres agricoles - Crédits d'hydraulique - Aide aux zones difficiles - Désengagement de l'Etat.

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3514): contexte de mise en oeuvre de la politique de décentralisation - (p. 3515): difficultés des petites et moyennes communes; raréfaction des ressources financières - Globalisation des subventions spécifiques d'équipement au sein d'une dotation unique - Inadaptation de la dotation globale d'équipement, DGE, aux petites et moyennes communes - Mécanisme de la DGE et taux de concours - Incidence sur le développement de l'équipement rural et l'activité économique - DGE et contexte de baisse de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Evolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et recours pour les collectivités locales à l'emprunt et à la fiscalité locale - Taxisement du crédit; différentiel entre les taux d'intérêt de certains organismes de crédit et le taux d'inflation - Modalités de tarification des services publics communaux - Report sur le contribuable de la charge supportée par l'utilisateur - Taux de prélèvement obligatoire - Diminution du pouvoir d'achat des ménages - Situation des exploitations agricoles et des entreprises - Transfert de compétences et de moyens concomitants - Modalités d'attribution des subventions - Remise en cause de la DGE et abondement substantiel de ce fonds - Construction d'établissements pour handicapés dans le département de la Vendée - (p. 3516): révision du système d'indexation de la DGF - Taux d'intérêt des prêts contractés par les collectivités locales.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3580): désenclavement du département de la Vendée - Financement, développement et entretien du réseau routier - Mission du fonds spécial de grands travaux, FSGT - Absence d'autoroute dans ce département; conséquences sur le développement économique et touristique de la Vendée - (p. 3581): souhaite que la Vendée bénéficie d'un

plan de désenclavement comparable aux plans autoroutiers pour la Bretagne et le Massif central - Problèmes des transporteurs routiers: concurrence avec le rail, le prix des carburants, récupération de la TVA sur le fioul, taxes sur les assurances - Crédits relatifs à la mer - Construction et réparation navales - Flotte de commerce - Préoccupations des marins-pêcheurs - Conséquences de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE sur les conserveries et les quotas de pêche - Indemnisation des pêcheurs victimes de la mauvaise campagne goémonière de 1985 - (p. 3583): révision à la hausse des prix de retrait du poisson - Diffusion payante des bulletins météorologiques - Faiblesse des crédits alloués à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Situation désastreuse du secteur du bâtiment et des travaux publics - Echec de la politique socialiste en matière de logement - Prêt locatif aidé, PLA - Prêt d'accession à la propriété, PAP - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Avant l'art. 1 A (p. 4007): son amendement n° 79, soutenu par M. Adolphe Chauvin: renforcement de la solidarité entre tous les agents économiques concernés; retiré - Art. 2: Art. L. 146-2 du code de l'urbanisme (p. 4013): sur l'amendement n° 11 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (extension de l'urbanisation devant se réaliser en continuité avec les agglomérations et villages existants en priorité en direction de l'intérieur des terres ou en hameau nouveau intégré à l'environnement), son sous-amendement n° 80; adopté - (p. 4015): ses amendements n° 81: suppression d'un dispositif d'ordre procédural tendant à paralyser tout projet d'urbanisation dans les zones concernées des communes littorales; et n° 82: possibilité pour le représentant de l'Etat de saisir pour avis la commission départementale des sites; devenus sans objet - (p. 4016): se déclare favorable à l'amendement n° 15 de la commission (principe d'inconstructibilité d'une bande littorale d'au moins cent mètres à compter de la limite haute du rivage) - Art. L. 146-6 (p. 4022): son amendement n° 88: extension de la non soumission aux dispositions du présent chapitre aux services publics portuaires de commerce, de pêche et de plaisance; retiré - Art. 10 (p. 4032): son amendement n° 90: suppression pour l'accueil des navires de plaisance de l'appel de préférence à des formules légères d'aménagement; devenu sans objet - Après l'art. 14 (p. 4038): son amendement n° 47: obligations de l'Etat en matière de protection du littoral contre les attaques de la mer; adopté - Art. 15 (p. 4039): son amendement n° 91: interdiction de porter atteinte à l'état naturel du rivage de la mer sous réserve de l'exécution des opérations de défense contre la mer et de la réalisation des ouvrages et installations nécessaires à la pêche maritime, à la saliculture, aux cultures marines et aux travaux de confortement des nouveaux atterrissements; adopté.**

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95

(85-86) adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section gendarmerie [n° 99, tome V, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 34) : rappel au règlement à la suite des propos de M. Charles Lederman qualifiant d'assassinat la mort d'Eloi Machoro survenue au cours d'une fusillade avec la gendarmerie.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - (14 mai 1985) - **Art. 1** (p. 522) : se déclare opposé à l'article 1^{er} à la suite du rejet de la notion d'utilité publique qui faisait l'objet des amendements de MM. Colin et Collet.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Rapporteur pour avis - Discussion générale** (p. 1902) : recrutement d'appelés du contingent dans la police nationale - Comparaison difficile avec l'auxiliariat dans la gendarmerie, partie intégrante de l'armée - Position juridique des policiers auxiliaires comparable à celle des jeunes gens effectuant leur service national sans affectation militaire - Effectif des policiers auxiliaires - Recours aux appelés du contingent basé sur le volontariat - Missions confiées à ces appelés précisées dans le décret d'application - (p. 1903) : commission des affaires étrangères attachée à deux principes essentiels : caractère prioritaire des besoins des armées ; volontariat des appelés concernés - Conséquences du recrutement des policiers auxiliaires, sous l'angle qualitatif - Hébergement et prise en charge financière des appelés affectés à la police nationale - Opposition de la commission à tout arrêt du recrutement d'actifs, voire à d'éventuelles suppressions d'emplois, du fait du renfort des appelés - Sous certaines réserves, commission des affaires étrangères favorable à l'adoption de ce projet - (p. 1912) : prévention et répression de la délinquance sous toutes ses formes - Exemple des vols à la tire commis par des enfants yougoslaves sur les touristes, à Paris - Mise en esclavage de ces enfants par des spécialistes adultes - Atteinte aux droits de l'homme - Lutte contre cette forme particulière de délinquance - Lacunes dans la législation relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France - Refus du préfet de police de Paris d'autoriser l'intervention des employés municipaux dans certains quartiers particulièrement exposés - **Art. 4 bis** (p. 1931) : son amendement n° 21 : insertion à l'article L. 1^{er} du code du service national des dispositions relatives à la possibilité pour les jeunes appelés du contingent d'accomplir leur service actif dans la police nationale ; adopté.

CALMAT (Alain), ministre délégué à la jeunesse et aux sports (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2528) : résultats honorables des athlètes français aux jeux olympiques de Los Angeles - Objectifs de la politique sportive concernant le développement des activités sportives chez les jeunes, la mise en état de préparations olympiques permanentes du sport de haut niveau, l'augmentation des aides aux clubs, l'amélioration de la formation des cadres techniques, le problème de la médecine sportive et le développement de l'économie sportive - Problème de l'aménagement du temps scolaire - Aménagement du temps dans les collèges et les lycées en cours - Solution des sections sport-études promotionnelles

n'étant pas toujours satisfaisante - (p. 2529) : préparation olympique permanente nécessitant des structures adaptées et performantes - Fédérations olympiques devant posséder un centre de préparation olympique permanent avant 1988 - Inauguration dans les prochains jours de la base de données documentaires Sportdoc - Décret concernant la création d'un Comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives actuellement en cours d'élaboration - Assises nationales de la médecine du sport à Rennes - Implantation de centres médico-sportifs sur tout le territoire et lutte contre le dopage - Souhaite que les moyens financiers existants soient mieux utilisés - Rôle considérable joué par les collectivités territoriales en faveur du développement du sport en France - Création du loto sportif en 1984 - (p. 2530) : succès de la nouvelle formule du loto mise en oeuvre depuis septembre - Caractère multisports de la nouvelle formule - Maintien du pourcentage de 30 % de la recette attribuée au sport - Utilisation des ressources nouvelles arrêtée après concertation avec le mouvement sportif et les parlementaires faisant partie du conseil du Fonds national de développement du sport et sur proposition de ce conseil - Action des cadres techniques et renforcement de la cohésion des cadres techniques opérant à des niveaux différents - Décret statutaire du 17 juillet 1985 créant le corps de professeur de sport - Création des équipements sportifs faisant l'objet d'un cadre conventionnel, forme de programme coordonné entre l'Etat et les fédérations - Nécessité de développer la fréquentation des stades et des installations sportives - Multiplication des maisons des sports en milieu rural - Bénéfice de conventions pour les athlètes de haut niveau - Importance de la promotion du sport pour tous reposant sur l'élaboration de plans départementaux - Poursuite d'une politique d'information du public - (p. 2531) : renforcement de la politique d'ouverture des associations sportives et mise en oeuvre du brevet d'Etat d'animateur d'activités physiques pour tous - Poursuite de l'opération sport-vacances - Crédits spéciaux en faveur des sportifs handicapés et des personnes âgées - Amplification des actions dans les fédérations sportives dans le secteur du sport à l'entreprise - Concertation avec le Comité national olympique et sportif français, CNOSEF, et préparation des jeux olympiques - Difficultés créées par l'affaire des contrats - Cadres techniques mis à la disposition des athlètes par le biais des fédérations - Rôle primordial de l'encadrement technique - Evoque l'affaire Alain Godard et rappelle que la nomination des directeurs techniques nationaux ou le retrait de leur mission est faite par accord entre la fédération concernée et le ministre - Echec de Moscou dû à une mauvaise préparation - Mission des cadres techniques actualisée par un groupe de travail tenant compte de l'évolution des conditions de travail des directeurs techniques nationaux depuis 1966 - Publication au Journal officiel de trois décrets importants concernant l'organisation du mouvement sportif - Dispositif concernant les structures juridiques du sport professionnel actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat - (p. 2532) : projet de loi déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil national des activités physiques et sportives soumis à l'avis du CNOSEF - Désir du Président de la République de voir les jeux olympiques se tenir à Paris en 1992 - Rappelle la procédure de désignation et de présentation des candidatures aux jeux olympiques - Dimension différente des jeux olympiques d'été et d'hiver - Marque une préférence pour les jeux d'été - Sport n'étant pas visé par les transferts de compétences - Existence d'une collaboration entre l'Etat, le Comité national olympique et sportif français et les sportifs eux-mêmes - Sport faisant partie intégrante de l'éducation et contribuant à l'épanouissement de l'homme - Etat devant élaborer la politique sportive avec les sportifs et en direction de toute la population - Politique sportive devant être définie en commun avec le souci d'assurer un véritable service public pour l'ensemble des concitoyens - Mission de l'Etat de faire de la France une grande nation sportive.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales, puis vice-président de cette commission.
- Est nommé membre du conseil d'administration de Radio-France internationale (14 novembre 1985) (p. 3057).
- Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie du 20 janvier 1972 [n° 169 (84-85)] - (15 mai 1985) - Discussion générale (p. 575, 576) :** son intervention présentée par M. Jacques Pelletier.
- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2122) :** importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie dans l'océan Pacifique - Acharnement du Gouvernement pour imposer l'indépendance-association à ce territoire - Sauvegarde des intérêts de la France - Troubles dans les différents territoires et départements d'outre-mer français - (p. 2123) : respect de la Constitution et de l'intégrité du territoire - Favorable aux amendements déposés par la commission des lois.
- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Art. 1 (p. 2930) :** son amendement n° 12 : obligation pour tout producteur de communiquer à tout revendeur en l'état, qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente ; adopté.
- **Question au Gouvernement : déclarations du chef de l'Etat Libyen - (14 novembre 1985) (p. 3057) :** présence au Tchad de prétendus coopérateurs libyens ; menaces proférées contre certains territoires d'outre-mer et certaines des bases de la France en Afrique ; question sur le secours éventuel porté par le Gouvernement français au Tchad en cas de nouvelle agression de la Libye.
- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4572) :** position des fonctionnaires du ministère des relations extérieures face à la nomination en tant que ministres plénipotentiaires d'amis politiques du Gouvernement - **Après l'art. 3 (p. 4574) :** sur l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Bayle (répartition des Français de l'étranger assurés volontaires en deux catégories selon leurs revenus), son sous-amendement n° 30 : date d'entrée en vigueur de ces dispositions ; adopté.

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de programmes Radio-France (24 octobre 1985) (p. 2497).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les

études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 235 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre [n° 250 (84-85)] (24 avril 1985) - Edition, imprimerie et presse.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Cinéma - Théâtre dramatique [n° 97, tome II, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - Discussion générale (p. 79, 80) :** droits des créateurs et des auteurs - Actualisation de la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique - Reconnaissance des droits voisins des droits d'auteurs pour les artistes interprètes - Amendement de la commission spéciale incluant dans ce projet le droit des auteurs de logiciels - Arbitrage du ministre de la culture en cas de désaccord entre les organisations représentatives de la profession - Préservation conjointe des droits des auteurs et des droits des producteurs - Difficultés de l'industrie cinématographique française - Droits d'adaptation et de représentation dramatique, cinématographique et audiovisuelle - Dissociation de la cession du droit d'éditer un livre du droit d'adapter cette oeuvre pour une production audiovisuelle - Droits spécifiques reconnus aux producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes - Lutte contre la piraterie - Rémunération des artistes et producteurs des organismes de radiodiffusion publics ou privés utilisant les disques - Charges difficilement supportables pour Radio-France - Sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur soumises à l'agrément du ministre de la culture - (p. 81) : société des éditeurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM : nécessaire transparence des comptes et du fonctionnement - Monopole de fait de cette société - Concertation entre la SACEM et les organismes représentatifs des utilisateurs quant aux pourcentages réclamés au titre des droits des auteurs et des compositeurs - Rémunération des auteurs, des artistes interprètes et des

producteurs sur les copies privées - Taxe sur les cassettes vierges utilisée à des actions d'aide à la création - Taxe sur les magnétoscopes - Contrôle du secteur vidéo destiné à l'usage privé confié au Centre national de cinématographie - Soutien du groupe socialiste au projet gouvernemental.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - **Art. 8** (p. 106) : sur l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modification de la liste des procédés de représentation de l'oeuvre), son sous-amendement n° 198 : suppression de la mention « exposition publique » ; rejeté - **Art. 12** (p. 117) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Charles Jolibois, rapporteur (versement de la rémunération par le producteur aux auteurs et mode de calcul de la rémunération des oeuvres exploitées en salle de cinéma) - (p. 118) : intervient sur les amendements n° 20 de M. Charles Jolibois, n° 87 de M. Jean Colin et n° 165 de M. Charles Lederman, relatifs au devoir d'exploitation du producteur.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - **Après l'art. 36 bis** (p. 160) : son amendement n° 148 : détermination par voie d'accords entre les sociétés de perception et les organisations représentatives des différentes catégories d'utilisateurs des taux des droits d'auteur réclamés par les sociétés de perception, la définition des bases sur lesquelles ces taux sont calculés ou les éléments qui servent à l'établissement d'une redevance forfaitaire ; rejeté - (p. 161) : amendement tendant à limiter les abus de positions dominantes des sociétés de perception et parmi elles la SACEM en particulier.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre [n° 235 (84-85)]** - (25 avril 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 367) - Mise en conformité de la loi du 10 août 1981 avec un arrêt rendu le 10 janvier 1985 par la Cour de justice des Communautés européennes sur la fixation du prix de vente des livres réimportés en France à partir d'un Etat de la Communauté économique européenne, CEE - Bilan de la loi sur le prix unique du livre - (p. 368) : objectif de préserver la création et les ouvrages de haut niveau en sauvant le réseau des libraires qualifiés menacés par la politique de rabais systématiques de la FNAC ou des réseaux de grandes surfaces - Production en titres : maintien de l'activité sans progression de la création - Evolution du prix : progression inférieure à celle de l'ensemble des biens de consommation - Evolution du marché : progression de la vente - Préservation du réseau de libraires mais contre-attaque de la FNAC et des grandes surfaces par transgression de la loi - Absence de dispositif de sanctions pénales - Saisine de la Cour de justice des Communautés européennes : caractère contraire à la libre circulation des marchandises de la fixation du prix de vente en France par l'importateur des livres édités dans un Etat membre de la CEE - Mise en conformité par le décret pris par le Gouvernement le 26 février 1985 - (p. 369) : décision de la cour relative à la fixation du prix de vente des livres édités en France, exportés puis réimportés en France ; non-application à ces livres de l'article 1^{er} de la loi du 10 août 1981, sauf dans les cas où cette opération a pour but de tourner la loi - Amendements de l'Assemblée nationale définissant des critères d'intention frauduleuse et prévoyant l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat pour fixer les peines applicables aux infractions à la loi - Demande d'action en faveur du livre de qualité - Consensus général sur la loi de 1981 - Regret de certaines anomalies, manoeuvres des éditeurs et des organismes de distribution ; déséquilibre entre les remises qualitatives aux librairies et les remises quantitatives accordées à la FNAC ou aux centres Leclerc ; tutelle commerciale des éditeurs sur les libraires - Demande d'accord interprofessionnel - Propose le vote de ce projet de loi - **Art. 1** (p. 370) : son amendement n° 2 : définition des réimportations artificielles ; retiré - **Art. 2** (p. 371) : son amendement n° 3 : amende contraventionnelle en cas d'infraction aux dispositions de la présente loi ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de**

vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - **Art. 9** (p. 1257) : sur l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle), son sous-amendement n° 57 : éditeurs tenus à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat ; retiré - **Art. 36** (p. 1275, 1276) : son amendement n° 58 : suppression du caractère de monopole de certaines sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins ; rejeté - Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM - Son amendement n° 59 : participation des éditeurs aux sociétés de perception et de répartition des droits ; adopté - (p. 1277) : son amendement n° 60 : obligation pour les sociétés de perception de tenir à la disposition des utilisateurs éventuels le répertoire complet des auteurs et compositeurs français et étrangers qu'elles représentent ; adopté - SACEM.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 410 (84-85)] - (28 juin 1985) - **Art. 17** (p. 1799) : situation des contrats passés antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi entre un artiste-interprète et un producteur d'oeuvres audiovisuelles ; absence de prise en compte de sa proposition relative à la détermination d'une date, antérieure de 25 ans, au-delà de laquelle aucune rémunération ne serait plus perçue par les acteurs - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1802) : accord au sein de la commission mixte paritaire sur ce texte - Référence à la loi de 1957 - Sauvegarde des droits moraux et matériels des créateurs et des bénéficiaires des droits dérivés sans compromettre les conditions économiques de la création - Base de rémunération - Texte de compromis - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3048) : libéralisation du système de communication audiovisuelle depuis 1981 - Monopole de diffusion de Télédiffusion de France, TDF - Elargissement des pouvoirs du Conseil national de la communication audiovisuelle - Partage des fréquences hertziennes et future télédiffusion par satellite - (p. 3049) : application aux nouvelles télévisions de la loi du 23 octobre 1984 relative au régime juridique des entreprises de presse - Régime de concession par l'Etat pour les services nationaux de télévision ; chaînes multivilles - Régime d'autorisation des chaînes locales par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Maintien du pluralisme et lutte contre les concentrations - Publicité et télévisions privées - Conditions de regroupement des télévisions locales - Mesures destinées à favoriser la transparence - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi - **Art. 3** (p. 3101) : intervient sur l'amendement n° 22 de M. Charles Pasqua, rapporteur (maintien du régime de l'autorisation pour la diffusion des oeuvres cinématographiques) - **Après l'art. 11** (par priorité) (p. 3102) : son amendement n° 82 : énumération des dispositions devant figurer dans les cahiers des charges ou dans les décrets relatifs au régime de diffusion des oeuvres cinématographiques par les services de communication audiovisuelle ; adopté - **Art. 5** (p. 3104) : son amendement n° 76 : cas des services relevant de l'article 77 de la loi de 1982 ; devenu sans objet - Télétel et services fournis par répondants téléphoniques - **Art. 6** (p. 3107) : vote du groupe socialiste contre les amendements n° 27 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de l'interdiction faite à une même personne ou à un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation) et n° 63 de M. James Marson (possibilité pour un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote dans un service local de télévision hertziennne) - **Après l'art. 6** : son amendement n° 77 : possibilité pour les collectivités locales de constituer des sociétés d'économie mixte assurant un service local de télévision hertziennne ; rejeté - **Art. 8** (p. 3109) : son amendement n° 78 : obligation de transparence : extension

aux associations ; adopté - Art. 9 et après l'art. 11 (suite, par priorité) (p. 3110) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Pierre-Christian Taittinger (introduction dans le cahier des charges du régime de diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles) - (p. 3111) : son amendement n° 84 : interdiction de couper la diffusion d'une oeuvre cinématographique par un message publicitaire ; rejeté - Droits moraux des auteurs et des artistes-interprètes - Condamnation à la diffusion d'oeuvres médiocres - Responsabilité de préserver l'environnement culturel - (p. 3113) : son amendement n° 81 : introduction dans le cahier des charges de l'obligation d'information des conventions relatives à la programmation ; rejeté - (p. 3115) : son amendement n° 83 : extension des obligations des groupements et ententes de programmation aux entreprises de spectacle cinématographique assurant la programmation de salles ; adopté - Poids des groupements de programmation régionale et absence de contrôle ; protection des exploitants indépendants - Art. 12 (p. 3116) : son amendement n° 85 : obligation pour tout service de communication audiovisuelle diffusant des émissions d'information politique et générale d'avoir une équipe rédactionnelle permanente ; rejeté - Art. 14 (p. 3117) : son amendement n° 86 : modification des dispositions pénales ; adopté - Après l'art. 14 (p. 3118) : son amendement n° 87 : cas des petits réseaux câblés ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)] - Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3440) :** projet poursuivant l'effort entrepris depuis 1981 pour libéraliser le système de communication audiovisuel - Projet créant de nouveaux espaces de liberté, tout en sauvegardant la mission du secteur public - Réalisation du pluralisme audiovisuel et limitation des concentrations excessives - Critique par le Sénat des pouvoirs accordés à TDF - Rappelle la préférence du rapporteur pour le renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité - Signature d'une convention avec le groupe Seydoux-Berlusconi pour la création de la cinquième chaîne - Tour Eiffel constituant le meilleur site où l'on puisse installer un émetteur - Favorable à l'attribution de la meilleure fréquence disponible à la chaîne privée nationale plutôt qu'à une chaîne locale dépendant d'une municipalité - Entreprises de M. Berlusconi n'ayant pas tué le cinéma italien - Candidature de principe de la Compagnie luxembourgeoise de télévision, CLT - (p. 3441) : groupe socialiste favorable à la création d'une chaîne privée apportant un plus culturel - Popularité d'une chaîne gratuite tirant l'essentiel de ses ressources de la publicité - Chaîne privée devant stimuler la création audiovisuelle et cinématographique française en lui apportant d'importants moyens supplémentaires - Inquiétude quant aux dérogations accordées pour une durée assez longue pour les quotas de films français et les délais de programmation - Défavorable au découpage des films par la publicité - Souhaite qu'un accord intervienne entre le groupe Seydoux-Berlusconi et les représentants de la profession cinématographique - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi appelant une certaine prudence et portant en lui l'espoir d'une liberté nouvelle et d'une stimulation de la création audiovisuelle - Art. 3 (p. 3457) : son amendement n° 38 : régime d'autorisation préalable pour les services interactifs diffusant des oeuvres cinématographiques ; adopté - Art. 9 (p. 3462) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 3 de M. James Marson (interdiction d'interruption par message publicitaire de toute diffusion télévisée d'oeuvres définie par les lois relatives aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes).

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4112) :** dépôt d'une proposition de loi relative au statut de l'élu et à la limitation du cumul des mandats par le groupe socialiste - Décentralisation - Rapport Debarge -

Seuil de population pour la prise en compte de la fonction de maire - Augmentation des tâches des élus par mandat - Absentéisme ; télédiffusion des débats du Sénat - Délégation de pouvoirs - Inconvénients du cumul excessif de mandats et de fonctions électives - (p. 4113) : incompatibilité entre les fonctions de président de conseil général ou régional - Importance du mandat local - Processus du cumul des mandats - Position de l'opinion publique - Couverture sociale des élus - Définition d'un statut de l'élu - Formation et retraite des élus - Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques, IRCANTEC - (p. 4114) : conditions d'exercice de la démocratie représentative - Achèvement des mandats électoraux et des fonctions électives acquies antérieurement à la date de publication de cette loi - Risque d'un excès de consultation des électeurs en 1986 - Adhésion du groupe socialiste à ce projet - Modernisation et moralisation de la vie politique - Décentralisation - Art. 4 (par priorité) (p. 4124) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi) - Art. 1 (p. 4125) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (élévation du seuil de population d'une commune au-delà duquel la fonction de maire figure au nombre des incompatibilités).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4112 à 4114) - Art. 4 (p. 4129) :** se déclare défavorable à cet article modifié par les amendements de la commission des lois - Art. 7 (p. 4130) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi).

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires - Deuxième lecture [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4548) :** attachement du groupe socialiste à la limitation du cumul des mandats - Délai d'entrée en vigueur de la présente loi - Texte adapté à l'évolution des institutions - Renforcement du rôle des élus dans les collectivités locales.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Art. unique (p. 4609) :** se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

CAROUS (Pierre), sénateur du Nord (RPR) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 713 (JO Débats, 31 octobre 1985) (p. 2667) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : fonction publique (conditions de détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de

sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Hommage à M. Tancredo Neves, Président de la République fédérative du Brésil** - (24 avril 1985) (p. 327).

- **Rappels au règlement.** - (6 novembre 1985) (p. 2747) : retrait de l'ordre du jour prioritaire du Sénat, du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente - Rappelle à M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, que ce problème relève de la compétence de la conférence des présidents.

- **Bienvenue à une délégation de l'assemblée fédérale de Tchécoslovaquie** (6 novembre 1985) (p. 2765).

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières.** [n° 17 (85-86)] - Suite de la discussion - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3190) : dépôt tardif des amendements gouvernementaux perturbant le bon déroulement des travaux parlementaires - Modification de l'ordre du jour prioritaire du Sénat du seul ressort du Gouvernement.

- **Bienvenue à une délégation du bureau du Folketing, assemblée parlementaire du Danemark, conduite par son président, M. Svend-Jacobsen** (19 juin 1985) (p. 1392)

En qualité de sénateur.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion.** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2039) : situation dans le département du Nord de l'arrondissement de Valenciennes - Historique de la crise de la sidérurgie - Action du Gouvernement depuis 1981 - Position du parti communiste - (p. 2040) : départ des ministres communistes du Gouvernement - Situation de la population de l'arrondissement de Valenciennes - Contexte économique et multiplication des reconversions - Demande par les parlementaires d'une entrevue avec le Premier ministre et le Président de la République.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4606) : amendement « Tour Eiffel » et applicabilité de ce texte à l'ensemble du territoire - Importance des servitudes imposées à l'ensemble de la population - Vote favorable sur l'amendement de la commission.

CARRAZ (Roland), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2834, 2835) : contexte économique et technologique - Formation des hommes - Volonté de modernisation et de justice sociale - Situation de l'enseignement technique - Diffusion de la culture technique et scientifique - Introduction dès l'école primaire d'un enseignement obligatoire de technologie - Contenu de l'enseignement technologique - Mise à jour périodique de la carte des formations - Attestation des connaissances -

Liens entre l'école et l'entreprise ; mouvement de jumelage - Rapport Bloch - Baccalauréats professionnel et technologique - Evolution des brevets de technicien - Modalités d'organisation du baccalauréat professionnel - (p. 2836) : transformation des actuels brevets de technicien en baccalauréats technologiques - Enseignement agricole - Nombre de titulaires du baccalauréat - Avenir des instituts universitaires de technologie, IUT - Moyens de l'enseignement technique - Part de la recherche dans le produit intérieur brut, PIB - Programmation des moyens - Création de postes - Nombre de bourses dans l'enseignement technique - Politique éducative et rénovation de l'école élémentaire, du collège et des lycées - Baccalauréat professionnel - Plan informatique - Brevet de technicien supérieur - Rénovation des brevets d'études professionnelles, BEP, et des certificats d'aptitude professionnelle, CAP - Action « jeunes en difficulté » dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Mise en place des cycles d'insertion professionnelle par alternance, CIPPA - (p. 2837) : fonctionnement des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Rénovation et avenir du niveau V de qualification ; CAP et BEP ; travaux des commissions professionnelles consultatives pour l'année scolaire 1985-1986 ; LEP - Capacité d'accueil et refus d'affectation dans les LEP - Rôle des LEP - Baccalauréat professionnel - Formations du niveau IV - Maîtres de l'enseignement technique ; promotion interne ; plan de formation continue en cinq ans de la totalité des maîtres de l'enseignement technique et professionnel - (p. 2838) : diversification de l'orientation - Plan informatique - Décentralisation et charges des régions - Modalités de financement de l'augmentation de la capacité d'accueil dans les lycées - Apprentissage - CAP - BEP - Enseignement agricole - Transformation des LEP en lycées professionnels - Baccalauréat technologique - Enseignement supérieur - Rôle des universités - Création de structures nouvelles et augmentation de la capacité de formation en ingénieurs - Modernisation de la France - Art. 1 (p. 2839) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (contribution de l'enseignement technologique et professionnel à la modernisation de l'économie nationale et à l'élévation générale des connaissances et des qualifications) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (détermination par décret des conditions de participation aux procédures d'évaluation et d'actualisation des représentants des milieux professionnels et des personnels des établissements publics et privés sous contrat) - Art. 5 (p. 2840) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (distinction entre l'attestation de fin de cycle de scolarité pour des élèves n'ayant pas obtenu le diplôme et les unités capitalisables) - Art. 6 (p. 2841) : s'oppose aux amendements n° 36 de Mme Hélène Luc (mission des formations technologiques et professionnelles du second degré ; mise en place d'un baccalauréat unique, série technologique et professionnelle) et n° 7 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (délivrance à la fin des formations technologiques du second degré d'un baccalauréat technologique ou d'un brevet de technicien) - Art. 7 (p. 2842) : s'oppose aux amendements de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 8 (formation professionnelle du second degré et séquences éducatives sous forme de stages en entreprise), n° 9 (maisons familiales rurales) et n° 10 (maintien du brevet de technicien) - Art. 8 (p. 2843) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (possibilité de transformation des brevets de technicien en baccalauréats technologiques ou professionnels après consultation des milieux professionnels intéressés) - Art. 8 bis : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (apprentissage et formation professionnelle continue) - (p. 2844) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Guy Besse (formations initiales en alternance) - Art. 8 ter (p. 2845) : s'oppose aux amendements n° 13 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (possibilité de préparation d'un CAP dans un lycée professionnel dès la fin de la cinquième ; classes spéciales et d'adaptation) et n° 38 de Mme Hélène Luc (remodelage des CAP et des BEP dans les lycées professionnels) - Art. 8 quater (p. 2846) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur

(modalités de passage des élèves des formations de l'enseignement général et technologique vers les formations de l'enseignement professionnel) - **Après l'art. 8 quater** : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Hélène Luc (niveau de qualification des maîtres préparant à un baccalauréat ou à un brevet de technicien) - **Art. 9** (p. 2847, 2848) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 40 (rôle des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, après regroupement d'établissements supérieurs existants, en matière de formation d'ingénieurs, de développement de la recherche et de technologie) et n° 41 (soumission aux articles 25 à 33 de la loi du 26 janvier 1984) et aux amendements de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 15 (situation des universités de technologie), n° 16 (composition du conseil d'administration de chaque université de technologie) et n° 17 (détermination par décret en Conseil d'Etat des règles particulières d'organisation et de fonctionnement des universités de technologie, dans le respect de l'autonomie de ces établissements) - **Art. 10** (p. 2849) : s'oppose aux amendements n° 18 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (statut des centres polytechniques universitaires et dérogation à la loi de 1984) et n° 42 de Mme Hélène Luc (absence de soumission des centres polytechniques universitaires aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984) - **Après l'art. 10** : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy (composition du conseil d'administration de chaque institut universitaire de technologie) - **Art. 11** (p. 2850) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (capacité d'accueil des lycées et établissements d'enseignement supérieur), et sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 29 de M. Albert Vecten (formation de techniciens supérieurs et d'ingénieurs relevant du ministère de l'agriculture) - **Art. 12** : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (effort financier en faveur de l'enseignement agricole) et n° 34 de M. Paul Séramy (détermination par décret des conditions de développement de la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement professionnel) - **Après l'art. 12** (p. 2851) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Paul Séramy (possibilité de conclusion d'un contrat avec l'Etat par les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif et reconnus par l'Etat ou habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur) - **Art. 13** : accepte l'amendement n° 35 de M. Paul Séramy (intégration des dispositions de cette loi dans la loi de plan) - **Art. 14** (p. 2852) : accepte l'amendement n° 22 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (mobilité des salariés des entreprises publiques et privées vers les établissements d'enseignement et des personnels enseignants vers les entreprises) et s'oppose aux amendements n° 23 (possibilité de prévision dans les conventions du remboursement aux entreprises des rémunérations versées aux salariés mis à disposition) et n° 24 (extension par voie conventionnelle aux établissements d'enseignement privés sous contrat des possibilités dont bénéficient les établissements publics) du même auteur - S'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Hélène Luc (critères de compétence des salariés extérieurs aux établissements d'enseignement) - (p. 2853) : s'oppose aux amendements de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 25 et n° 26 (possibilités de mobilité du personnel enseignant des établissements privés vers les entreprises) - **Art. 15** : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (suppression de cet article abrogeant l'article 5 et le troisième alinéa de l'article 6 de la loi du 16 juillet 1971) - **Après l'art. 15** : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Paul Séramy (institution et rôle de la Commission nationale d'harmonisation ; information du Parlement sur l'évolution des effectifs d'élèves et de personnels enseignants pour chaque type de formation) - **Art. 16** (p. 2854) : accepte l'amendement n° 28 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel au Parlement sur l'exécution de cette loi et de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique).

- **Question au Gouvernement, de M. Maurice Lombard** : mission des personnels des rectorats - (14 novembre 1985)

(p. 3064, 3065) : transfert des établissements secondaires aux départements et aux régions ; règle de mise à disposition des services dans l'attente d'un décret pour la réorganisation des services extérieurs ; accord de l'assemblée des présidents de conseils généraux réunie le 10 septembre 1985 à Orléans.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse - Nouvelle lecture** [n° 165 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Art. 8 ter** (p. 3817) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétences respectives des assemblées de la filiale et de la société-mère en cas d'émissions d'obligations avec bons de souscription d'actions de la société-mère) et s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 du même auteur (extension des plans d'actionnariat et d'options de souscription d'actions aux certificats d'investissement) - (p. 3818) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur (émission de titres participatifs par les sociétés privées) - **Art. 9 quinquies** (p. 3819) : accepte l'amendement de rétablissement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (cumul des mandats de membres du directoire au sein d'un groupe de sociétés) - **Art. 9 sexies** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du conseil de surveillance) - **Art. 9 septies** : accepte l'amendement de rétablissement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rémunération du président du conseil de surveillance) - **Art. 9 octies** (p. 3820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (responsabilité des directeurs généraux) - **Art. 13** (p. 3821) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur (possibilité pour la commission des opérations de bourse, COB, de recourir à une juridiction civile pour demander l'interdiction de tout démarchage ou publicité illicite) - **Art. 17** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoir réglementaire délégué à la COB) - (p. 3822) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 14 (saisine du président du tribunal de grande instance de Paris par la COB ou, en cas d'urgence, par son président) et accepte le n° 15 (compétences du président du tribunal de grande instance de Paris) - **Art. 18** (p. 3823) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (billets de trésorerie) - **Art. 18 bis** (p. 3824) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (entrée en vigueur des obligations de publications comptables des émetteurs de billets de trésorerie) - **Art. 19** (p. 3825) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 18 de M. Etienne Dailly, rapporteur (établissement de comptes consolidés par les sociétés émettrices de billets de trésorerie).

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Séramy** : plan informatique (12 décembre 1985) (p. 3834, 3835).

- **Question au Gouvernement, de M. Philippe de Bourgoing** : renouvellement du conseil supérieur des universités (12 décembre 1985) (p. 3837)..

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel. - Nouvelle lecture** [n° 169 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3845) : enseignement technique - Ingénieurs - Formation des jeunes - Culture technique et scientifique, composante de base de la culture générale - Elévation du niveau des qualifications - Informatique - Modernisation des établissements, en particulier des lycées professionnels - Diplômes - Baccalauréats professionnels - Création d'universités de technologie et de centres polytechniques universitaires - **Art. 7** (p. 3848) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (formations professionnelles du second degré et séquences éducatives sous forme de stages en entreprise) - (p. 3849) : demande le retrait de l'amendement n° 2 du même auteur (maisons familiales rurales) - **Art. 8 à 8 ter** : s'oppose aux amendements de M.

Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 3, n° 4 et n° 5 (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - Art. 8 quater (p. 3850) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 6 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - Art. 9 (p. 3851) : s'oppose à l'amendement n° 20 de Mme Danielle Bidard-Reydet et aux amendements de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 21, n° 23, n° 7 et accepte le n° 22, relatifs aux universités de technologie - Art. 10 (p. 3852) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (centres polytechniques universitaires) - Art. 10 bis : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (instituts universitaires de technologie, IUT) - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (capacité d'accueil des lycées et établissements d'enseignement supérieur) - Après l'art. 11 (p. 3853, 3854) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (effectifs des élèves préparant les CAP et les BEP) - Mission de l'éducation nationale - Capacités d'accueil et de formation des lycées professionnels - Baccalauréats professionnels - Art. 12 (p. 3855) : s'oppose aux amendements de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, n° 12 (effort financier en faveur de l'enseignement agricole) et n° 13 de coordination - Art. 12 bis : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 14 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (établissements d'enseignement supérieur privés) - Art. 14 (p. 3856) : sur les amendements de rétablissement de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, relatifs au congé d'enseignement, accepte les n° 15 et n° 17 et s'oppose au n° 16 - Art. 15 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - Art. 15 bis (p. 3857) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 19 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (commission nationale d'harmonisation).

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale [n° 87 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3857) : création d'un conseil de l'éducation nationale dans chaque académie - Conseils académiques - Conseil supérieur de l'éducation nationale - Conseil de l'enseignement général et technique - Election des représentants de l'enseignement public dans ces instances - (p. 3858) : composition du conseil supérieur de l'éducation nationale - Modification des sanctions prononcées à l'égard des enseignants.

CASTEX (Marc), sénateur du Gers (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

CATUELAN (Louis de), sénateur des Yvelines (apparenté au groupe UC).

Deviens sénateur le 2 septembre 1985 en remplacement de M. Jacques Toutain, décédé (2 octobre 1985) (p. 2169).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (22 octobre 1985 (p. 2384).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 697 (JO Débats, 18 octobre 1985) (p. 2323) à M. le ministre de l'agriculture : **lait et produits laitiers** (maintien d'un centre de collecte de lait à Mantes (Yvelines)) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (13 décembre 1985) (p. 3928, 3929).

Questions orales avec débat :

n° 159 (28 novembre 1985) (p. 3467) à M. le Premier ministre : **relations internationales** (sort des membres de l'expédition de Philippe de Dieuleveut disparu au Zaïre).

n° 171 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (protection des nationaux en détresse à l'étranger) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture [n° 18 (85-86)]** - (31 octobre 1985) - Après l'art. 38 (p. 2698) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Michel Souplet (défrichement : définition de l'état boisé par référence à l'article L. 314-5 du code rural).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3402) : diminution des crédits du budget du ministère de l'agriculture en francs constants - Interventions économiques des offices - Dégradation des revenus et accroissement des disparités - Prix des consommations intermédiaires et des livraisons - Niveau des prix arrêtés à Bruxelles - (p. 3403) : prêts à taux bonifié - Installation des jeunes - Difficulté des producteurs de pommes de terre et incidence de la cotation d'Arras - Mévente des pommes de terre primeurs au départ et augmentation des importations - Comité national interprofessionnel de la pomme de terre, CNIPT - Transfert de la centrale laitière de Mantes-la-Jolie, la « Nova », près de Rouen, et incidence sur l'emploi - Situation de l'abattoir de Mantes-la-Jolie - Quotas laitiers - Remembrement - Arrachage de haies - Modification des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, SDAU, régionaux.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 28 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Art. 34 bis (p. 3892) : son amendement n° 55 : modification par voie législative de la loi du 2 mars 1982 relative aux comités économiques et sociaux ; rejeté.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4092) : incertitude sur la raison de la disparition de Philippe de Dieuleveut et de son équipe au Zaïre - Autopsie des corps retrouvés dans le fleuve Zaïre - Recherches de compatriotes en détresse dans l'ignorance de leur sort - (p. 4093) : recherche de la vérité dans l'intérêt des familles - Rapport d'enquête zaïrois.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - Art. 7 (p. 4501) : soutient l'amendement n° 21 de M. Jean Cauchon (inaptitude au travail des non salariés agricoles).

CAUCHON (Jean), sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes,

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (15 octobre 1985) (p. 2272).

— Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à porter de 50 à 60 p. 100 le taux de la **pension de réversion** attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique, en application du code des pensions civiles et militaires de retraite [n° 205 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)).

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 468 du code de la sécurité sociale et permettant aux chefs d'entreprises de s'assurer contre certains accidents du travail [n° 78 (85-86)] (8 novembre 1985) - **Accidents du travail et maladies professionnelles**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 624 (JO Débats, 20 avril 1985) (p. 324) à M. le ministre de la justice : **naissances** (problèmes éthiques et moraux posés par le développement du phénomène des mères porteuses) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (8 octobre 1985) (p. 2206, 2207).

n° 634 (JO Débats, 10 mai 1985) (p. 455) à Mme le ministre des affaires sociales : **sécurité sociale (prestations)** (mise en place d'une nouvelle politique de remboursement des lunettes) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (8 octobre 1985) (p. 2205, 2206).

n° 644 (JO Débats, 25 mai 1985) (p. 726) à M. le ministre chargé des PTT : **téléphone** (tarification des consommations téléphoniques de voisinage) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (8 octobre 1985) (p. 2203).

n° 678 (JO Questions, 19 septembre 1985) (p. 1726) à M. le ministre du travail : **politique sociale** (accroissement de la durée d'utilisation des équipements industriels par la suppression de certaines garanties sociales) - Réponse de M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (8 octobre 1985) (p. 2201).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 848) : partage l'indignation de M. Lacour devant l'enlèvement au Liban de M.M. Kauffman et Seurat - Souhaite l'intervention du Gouvernement afin d'obtenir la libération de ces deux journalistes - **Problème des financements externes des associations** - Existence en France de deux sortes d'associations ; les unes pouvant être qualifiées de productives, (p. 849) : les autres assumant une mission exclusivement sociale ou sportive - **Financement de plus en plus difficile des associations reconnues par le rapport de M. François Bloch-Lainé** - Solutions gouvernementales proposées remettant en cause les principes essentiels de la loi de 1901 et créant une

confusion entre association et société commerciale - **Interrogation sur la manière dont les associations ne disposant pas de capitaux propres et ne réalisant pas de bénéfices pourront rémunérer les souscripteurs** - **Projet ne réglant pas le problème de l'insuffisance des fonds propres des associations** - **Préconise l'augmentation des cotisations des membres et la création de fondations susceptibles de recevoir les dons et legs dans un cadre juridique et fiscal incitatif et moderne** - **Rappelle les mesures proposées dès 1982 visant à développer le mécénat** - **Mesures devant être complétées par des incitations fiscales** - **Exonération des dons et legs dans certaines conditions** - **Exonération partielle de la taxe sur les salaires** - **Relèvement à 3 % du revenu imposable du plafond des dons déductibles pour les associations simplement déclarées** - **Elargissement de la liste des organismes d'intérêt général** - (p. 850) : mesures incitant les entreprises à soutenir les associations à but non lucratif - **Au nom du groupe de l'union centriste, se déclare favorable aux amendements proposés par la commission des finances** - **Avant l'art. 1** (p. 852) : ses amendements n° 1 : mise hors du champ de l'autorisation administrative préalable des dons manuels faits aux fondations et associations reconnues d'utilité publique ; n° 2 : modification du début de l'article 937 du code civil pour coordination ; et n° 3 : possibilité d'effectuer des dons manuels au profit des associations déclarées ; adoptés - (p. 853) : son amendement n° 4 : suppression de l'interdiction pour les associations reconnues d'utilité publique de posséder ou d'acquérir d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires au but qu'elles se proposent d'atteindre ; adopté - **Son amendement n° 5 : élargissement du champ d'application des organismes d'intérêt général pouvant bénéficier des dons des particuliers ou des entreprises ; retiré** - **Son amendement n° 6 : absence de subordination à l'agrément du ministre de l'économie et des finances de l'exonération des droits de mutation des dons et legs en faveur des associations reconnues comme oeuvrant de manière désintéressée dans le domaine scientifique, culturel ou artistique ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.**

— **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Après l'art. 2** (p. 1104) : son amendement n° 70, soutenu par M. Jean Colin : **prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1986 des délais accordés aux sociétés par l'article 33 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 relative à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 13 décembre 1976 ; rejeté.**

— **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Avant l'art. 27** (p. 1178) : son amendement n° 82, soutenu par M. Jacques Machet : **possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part ; adopté** - **Art. 43** (p. 1185) : son amendement n° 149, soutenu par M. Jacques Machet : **tenue du registre des délégués du personnel ; retiré.**

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Art. 11** (p. 1313) : soutient l'amendement n° 81 de M. Jean Colin (cas où l'établissement ou le service engage des dépenses supérieures à l'autorisation accordée sans en avoir référé et sans avoir motivé dans un rapport circonstancié les raisons des dépassements) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1324) : soutient l'amendement n° 147 de M. Marcel Rudloff (possibilité pour les avocats défenseurs, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les greffiers titulaires de charges et les agrées près les tribunaux de commerce, de bénéficier de la prise en charge, moyennant rachat, de leurs années d'activité professionnelle antérieures à leur intégration dans leurs droits à pension de retraite de l'Etat) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1325) : **hommage du groupe de l'union centriste au rapporteur** - **Satisfaction de l'adoption de nombreux amendements améliorant le texte, notamment de celui qui offre la possibilité aux artisans de s'assurer contre les conséquences des accidents du travail dans leur entreprise, à la suite d'une faute inexcusable** - **Apprécie la**

motion d'irrecevabilité déposée par M. Gouteyron et dirigée contre une disposition modifiant de manière quasi-clandestine les conditions d'élection au Conseil d'universités sans tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat - (p. 1326) : mesures proposées portant atteinte à l'autorité de la chose jugée et à l'indépendance de la juridiction administrative - Groupe de l'union centriste favorable à l'adoption du texte tel qu'il ressort des débats du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Deuxième lecture** [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Après l'art. 14 bis** (p. 1444) : son amendement n° 1, soutenu par M. Daniel Millaud : extension du champ d'application des organismes d'intérêt général pouvant bénéficier de dons et relèvement de la réduction fiscale en faveur des entreprises soutenant les associations à but non lucratif ; adopté - Ses amendements, soutenus par M. Daniel Millaud, n° 2, n° 3, n° 4 : dons manuels ; et n° 5 : suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations ; adoptés.

- **Question au Gouvernement : initiatives gouvernementales après l'échec des négociations sociales** - (27 juin 1985) (p. 1761) : absence d'échec des négociations entre les organisations professionnelles et syndicales sur la mise en place des contrats formation reclassement - Contrats emploi formation représentant une bonne solution au chômage - Echec sonnante le glas de la politique contractuelle en France - Interrogation sur les intentions du Gouvernement à la suite de cet échec.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4399) : dispositions relatives aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales et à l'exercice des compétences - Décision de la Cour de justice des Communautés européennes concernant la taxe spéciale sur les véhicules de plus de 16 CV - Progression limitée des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière sur les mutations immobilières - (p. 4400) : insuffisante compensation financière des compétences transférées aux collectivités locales - Nouvelle modification dans la répartition des ressources du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Augmentation de la pression fiscale et incidence de la taxe professionnelle - Taxe professionnelle, obstacle à l'investissement - Propositions visant à supprimer la taxe professionnelle - Proposition de loi du groupe de l'union centriste portant allègement de la taxe professionnelle par l'institution d'une taxe additionnelle à la taxe sur la valeur ajoutée - Conciliation du maintien pour les collectivités locales de ressources évolutives avec la nécessaire diminution des charges fiscales des entreprises et la diminution des prélèvements obligatoires.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Art. 7** (p. 4501) : son amendement n° 21, soutenu par M. Louis de Catuelan : inaptitude au travail des non salariés agricoles ; retiré.

CAUPERT (Joseph), sénateur de la Lozère (UREI).

Devient sénateur le 27 mai 1985, en remplacement de M. Jules Roujon, décédé (28 mai 1985) (p. 728).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (13 juin 1985) (p. 1205).

CAZALET (Auguste), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1983).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 627 (JO Débats, 26 avril 1985) (p. 378) à Mme le ministre de l'environnement : **conditionnement** (position de la France au sujet de l'interdiction de l'emploi des emballages non dégradables) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 415, 416).

n° 700 (JO Débats, 23 octobre 1985) (p. 2385) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (mesures envisagées par le Gouvernement en vue du respect de l'accord franco-lybien pour l'évacuation du Tchad) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (8 novembre 1985) (p. 2888, 2889).

n° 701 (JO Débats, 23 octobre 1985) (p. 2385) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (état des cimetières chrétiens d'Algérie) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (8 novembre 1985) (p. 2889, 2890).

Questions orales avec débat :

n° 112 (5 juin 1985) (p. 989) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **autoroutes** (achèvement de l'autoroute A64 entre Puyoô et Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)) - Discutée le 7 juin 1985 (p. 1045, 1046).

n° 168 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (présence de notre ambassadeur à la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

n° 169 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (violations des droits de l'homme en Algérie) - Retirée le 17 décembre 1985 (p. 4085).

n° 170 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le Ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (démarches entreprises par le Gouvernement français en faveur de la libération des otages français au Liban) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 332) : précédent dangereux créé par une modification du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon - Résultat de la consultation des Saint-Pierrais et Miquelonnais le 27 janvier 1985 - Préférence du groupe RPR pour le maintien du statut de département d'outre-mer aménagé selon l'article 73 de la Constitution pour répondre au voeu de la population et assorti d'un régime dérogatoire vis-à-vis des communautés européennes.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 658) : intervention au nom de M. Alain Pluchet - Insuffisance de la réforme du statut de

l'entreprise unipersonnelle - Fonctionnement d'une société à responsabilité limitée, SARL, avec un seul associé - Intervention d'un commissaire aux comptes pour les conventions passées entre l'associé gérant et sa société - Recours au juge pour désigner un commissaire aux apports - Formalisme du fonctionnement - Interdiction pour toute personne physique d'être associé unique dans plusieurs SARL - Environnement - Absence de prise en compte de l'environnement social et fiscal de cette réforme - Absence de dispositions particulières sur la protection sociale du dirigeant d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Régime des SARL de famille - Vente d'une EURL et taux de taxation des cessions - Soustraction aux tribunaux de commerce du contentieux des SARL exerçant une activité agricole - Travaux de la commission des lois - Formule de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée - (p. 659) : vote des amendements de la commission des lois.

- Question au Gouvernement : hostilité des médias algériens à l'égard de la France (23 mai 1985) (p. 699).

- Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés. [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 805) : instabilité gouvernementale sous la IV^{ème} République - Depuis 1958, stabilité politique grâce au scrutin majoritaire - Alternance - Renforcement des pouvoirs du Président de la République - Coût de l'augmentation excessive du nombre des députés - Déséquilibre des institutions de la V^{ème} République - Groupe du RPR opposé au retour à la représentation proportionnelle.

- Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 805).

- Question orale avec débat : achèvement de l'autoroute A 64 entre Puyod et Bayonne - (7 juin 1985) - (p. 1045) : achèvement de l'autoroute A 64 entre Puyod et Bayonne - Dégradation de la route nationale 117 du fait de la densité du trafic - Accidents - Augmentation du trafic routier avec l'Espagne du fait de l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 1046) : liaison Atlantique-Méditerranée du côté espagnol - Désenclavement urgent du golfe de Gascogne.

- Questions orales avec débat jointes : situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics - (7 juin 1985) - (p. 1050) : importance du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le Béarn et le pays basque - Difficultés économiques de ce secteur : faillites et chômage - Diminution des ressources financières pour les collectivités locales - Difficultés résultant également d'une concurrence déséquilibrée entre les petites et moyennes entreprises, PME, et les grandes entreprises nationales - Inadaptation du droit du travail aux réalités - Développement du travail au noir.

- Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3397) : politique laitière et situation du Béarn ou du Pays basque - Quotas laitiers - Etude du problème des excédents de production laitière non en fonction de l'offre mais en fonction de la demande - Rôle des Etats membres de la CEE, en matière de modernisation et d'avenir du secteur laitier - (p. 3398) : pénalisation moindre des pays ayant accru leur production laitière ces dernières années, grâce à des ressources fourragères importées, par rapport aux producteurs français : Lenteur de l'administration - Situation du département des Pyrénées-Atlantiques - Désorganisation de l'industrie laitière - Emploi - Incidence de la sécheresse sur les agriculteurs sinistrés et coût de la fourniture d'orge par le Gouvernement - Demande des organisations professionnelles - Abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs ; conditions d'accès à la retraite et

modalités de financement ; obligation de cessation de toute activité ; allongement de la durée de cotisation ; suppression de la retraite de base des agricultrices - Coût budgétaire de cette mesure - Suppression de l'indemnité annuelle de départ, IAD, et des aides à la cessation laitière - (p. 3399) : avenir des agriculteurs.

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3608) : budget de rigueur - Découragement du personnel diplomatique - (p. 3609) : réforme du statut particulier des agents diplomatiques et consulaires - Alternance dans les affectations - Création d'emploi de ministre plénipotentiaire.

- Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme - (17 décembre 1985) (p. 4091) : attribution du prix Nobel de la paix 1985 aux docteurs Bernard Lown et Yevgeni Chazov, présidents cofondateurs de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, IPPNW - Dénonciation par M. Leonid Plioutch des pratiques médicales répressives menées par les dirigeants de la branche soviétique de l'IPPNW - Condamnation du docteur Vladimir Brodsky pour avoir exposé des photos sur les dangers de la guerre atomique - Notion de délinquant pacifiste - Situation professionnelle du docteur Chazov - Présence de l'ambassadeur de France lors de la remise de ce prix Nobel - (p. 4092) : détention au Liban de MM. Carton, Fontaine, Seurat et Kauffmann - Paralysie de la politique française au Proche-Orient - Exemple des otages américains et soviétiques.

CECCALDI-PAVARD (Pierre), sénateur de l'Essonne (UC) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'État de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir l'égalité fiscale entre les familles [n° 220 (84-85)] (2 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 183 (84-85)] modifié par l'Assemblée nationale, améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 223 (84-85)] (3 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 248 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés [n° 270 (84-85)] (9 mai 1985) - Mer et littoral.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 291 (84-85)] modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 298 (84-85)] (22 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 384 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé [n° 27 (85-86)] (10 octobre 1985) - Logement.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 125 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé [n° 179 (85-86)] (11 décembre 1985) - Logement.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé [n° 243 (85-86)] (18 décembre 1985) - Logement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation - Deuxième lecture** [n° 183 (84-85)] - (10 avril 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 179) : information des assurés - Transparence des contrats d'assurance vie et de capitalisation - Référence à la loi du 7 janvier 1981 - Information des assurés au moment de la souscription ou en cours de contrat - Contrat temporaire d'assurance vie - Délai de remboursement de l'intégralité des sommes versées par le souscripteur en cas d'exercice du droit de renonciation - Modifications de l'Assemblée nationale : délai maximal de trente jours ; sanction exceptionnelle en cas de dépassement des délais légaux de remboursement ; application des nouvelles dispositions aux contrats nouvellement souscrits ou transformés à compter du 1^{er} janvier 1986 ; situation des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - Contrats décès temporaires - (p. 180) : dépôt d'amendements par la commission, relatifs aux délais de remboursement par l'assureur, aux pénalités exceptionnelles de retard en cas de dépassement des délais de remboursement - Dépôt d'amendements par le Gouvernement - Cas des accidentés de la route - Art. 1 : son amendement n° 1 : délai de remboursement en cas d'exercice du droit de renonciation porté à trente jours ouvrables ; réservé, puis retiré - Son amendement n° 2 : suppression des dispositions de cet article relatives au taux des intérêts de retard prévu en cas de dépassement du délai de remboursement ; retiré - (p. 181) : sur l'amendement n° 7 de M. Robert Badinter, ministre, qu'il accepte (retard de paiement de l'assureur et octroi automatique d'intérêts de retard), son sous-amendement n° 11 : remboursement, sauf circonstances non imputables à l'assureur ; adopté - Art. 3 : sur l'amendement n° 8 de M. Robert Badinter, ministre, qu'il accepte (dépassement du délai de remboursement de la valeur de

rachat du contrat et intérêts de retard), son sous-amendement n° 12 : intérêts de retard sauf circonstances non imputables à l'assureur ; adopté - Art. 8 (p. 182) : sur l'amendement n° 9 de M. Robert Badinter, ministre, qu'il accepte (retard de versement par l'entreprise de capitalisation de la valeur de rachat du contrat et intérêts de retard), son sous-amendement n° 13 : versement sauf circonstances non imputables à l'entreprise de capitalisation ; adopté - Art. 9 : sur l'amendement n° 10 de M. Robert Badinter, ministre, qu'il accepte (dépassement de délai de restitution par l'entreprise de capitalisation des sommes versées en cas de dénonciation du contrat ; intérêts de retard), son sous-amendement n° 14 : intérêts de retard sauf circonstances non imputables à l'entreprise de capitalisation ; adopté.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** [n° 165 (84-85)] - (10 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 221) : vote favorable du groupe de l'Union centriste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés** [n° 248 (84-85)] - (9 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 444) : projet visant à permettre aux pouvoirs publics d'intervenir sur des navires ou engins flottants abandonnés dans les eaux territoriales françaises - Navires abandonnés constituant un danger réel pour la sécurité de la navigation, pour l'environnement ou créant une gêne pour l'exploitation portuaire - Cas fréquent de navires étrangers - Délais excessifs des procédures de saisie-exécution - Extension aux navires et engins flottants abandonnés des mesures d'intervention et de police applicables aux épaves maritimes - Nouveaux moyens d'intervention de l'administration - (p. 445) : procédure de mise en demeure du propriétaire étendue à l'armateur et à l'exploitant - Possibilité pour les pouvoirs publics d'intervenir sans mise en demeure préalable, en cas d'urgence - Déchéance des droits du propriétaire - Vente du navire ou de l'engin flottant au profit de l'Etat - Sort de la cargaison dissocié de celui du navire abandonné - Définition précise de la notion d'abandon - Souci de la commission de prévoir des garanties contre toute intervention abusive des autorités maritimes et portuaires de nature à porter atteinte au droit de propriété - Art. 1 : son amendement n° 1 : limitation du champ d'application de la loi : état d'abandon, existence d'un danger, zone d'intervention de l'Etat ; définition de la notion d'abandon ; adopté - Art. 1 bis (p. 446) : son amendement n° 2 : procédure de mise en demeure du propriétaire étendue à l'armateur ou à l'exploitant ; adopté - Art. 1 ter : ses amendements n° 4 : déchéance des droits du propriétaire en cas de persistance de l'état d'abandon ; n° 5 : vente du navire ou de l'engin flottant abandonné ne pouvant intervenir qu'après déchéance des droits du propriétaire, à l'expiration d'un délai de deux mois et sous réserve des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires ; et n° 6 : administration ou collectivité territoriale remboursée en priorité sur le produit de la vente du navire ou de l'engin flottant abandonné ; adoptés.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation** - Troisième lecture [n° 298 (84-85)] - (6 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 993) : détention au Liban du journaliste Jean-Paul Kauffmann et du chercheur Michel Seurat - Demande d'informations au Gouvernement au nom du groupe de l'union centriste et du Sénat - Date d'entrée en vigueur du projet de loi - Information écrite par les entreprises d'assurance des départements d'Alsace et de Moselle de l'assuré de la faculté d'option entre le droit local et la législation française - (p. 994) : pénalités de retard dues par les entreprises d'assurance ou de capitalisation en cas de dépassement des délais légaux de remboursement - Position du Sénat et de l'Assemblée nationale - Intérêts de retard - Demande l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 3 : rectification matérielle à l'article 5.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** - Deuxième lecture [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Après l'art. 29 A (p. 1002) : son amendement n° 17 : extension du droit de se porter partie civile aux associations de défense des victimes d'accidents de la circulation et de leurs familles ; retiré - Insécurité routière.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Avant l'art. 47 (p. 1189) : sur l'amendement n° 4 de M. Michel Delebarre, ministre (application d'un accord collectif dans la branche du travail temporaire), son sous-amendement n° 150, soutenu par M. Jacques Machet : durée de mission à partir de laquelle l'autorisation administrative est nécessaire pour recourir à des contrats de travail temporaire ; adopté - Sur l'amendement n° 14 afférent au même objet, de M. Michel Delebarre, ministre, son sous-amendement n° 151, soutenu par M. Jacques Machet : recours à une mission d'intérim pour pourvoir un poste à l'expiration d'un contrat de mission de salarié intérimaire ; adopté - (p. 1193) : sur l'amendement n° 19 de M. Michel Delebarre, ministre (modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée), ses sous-amendements, soutenus par M. Jacques Machet, n° 152 : coordination avec la réglementation du contrat de travail temporaire ; et n° 153 : autorisation administrative obligatoire seulement dans le cas d'un contrat d'une durée excédant six mois ; adoptés - (p. 1194) : son amendement n° 156, soutenu par M. Jacques Machet : renouvellement d'un contrat à durée déterminée conclu avec un terme précis en cas de remplacement d'un salarié absent ; retiré - Son amendement n° 155, soutenu par M. Jacques Machet : en cas de poursuite de relation contractuelle du travail après l'échéance du terme du contrat, possibilité de conclure un nouveau contrat de travail à durée déterminée ; retiré - (p. 1195) : son amendement n° 154 : abrogation de l'article L. 122-3-13 du code du travail donnant obligatoirement à un contrat de travail conclu à l'issue du contrat d'apprentissage, le statut de contrat à durée indéterminée ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 8 quater (p. 1824) : son amendement n° 3, soutenu par M. André Diligent : suppression de cet article relatif à la prise de sanction par les juridictions disciplinaires de l'ordre des vétérinaires ; adopté - Art. 8 quinquies (p. 1825) : son amendement n° 4, soutenu par M. André Diligent : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part des juridictions disciplinaires de l'ordre des médecins à l'encontre des médecins refusant de payer leur cotisation ; adopté - Art. 8 sexies : son amendement n° 5, soutenu par M. André Diligent : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des pharmaciens à l'encontre des pharmaciens refusant de payer leur cotisation ; adopté - Art. 8 septies : son amendement n° 6, soutenu par M. André Diligent : suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des experts comptables en cas de non paiement des cotisations ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé** [n° 384 (84-85)] - (17 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2294) : historique de la formule dite de « multipropriété » - (p. 2295) : intérêt de l'investissement initial minimal exigé contrebalancé par le poids des charges annuelles - Fragilité du statut juridique de ces opérations : loi du 16 juillet 1971 ; maintien de la propriété de l'appartement à la société promotrice et droit personnel de l'usager ; difficulté de sortie de la société par la revente de parts ; médiocre garantie apportée par le nantissement de parts - Opposition à l'extension du plan d'épargne-logement à la multipropriété - Débat sur la nature du droit de propriété : préférence de la commission pour la définition d'un droit réel et introduction d'un chapitre nouveau destiné à permettre l'organisation des droits de propriété indivis dans le temps - (p. 2296) : préférence du notariat pour l'institution d'un droit réel - Dispositions destinées à améliorer la protection

des associés des sociétés - Dispositions organisant des sociétés coopératives d'attribution - Propose le vote de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois - Avant le chapitre I (p. 2298 à 2300) : ses amendements n° 1 à 5 : création d'un chapitre additionnel aménageant le régime d'indivision conventionnelle afin de fonder sur un droit réel l'occupation temporaire d'appartements ; dérogation permettant d'augmenter la durée d'une convention d'indivision et d'inscrire une garantie hypothécaire séparée sur les droits réels d'un propriétaire co-indivisaire ; adoptés - Art. 1 : son amendement n° 6 : définition des sociétés régies par la loi ; adopté - Après l'art. 1 (p. 2301) : son amendement n° 7 : objet des sociétés définies à l'article 1 ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 8 : liberté du choix du type de société ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 9 : caractère facultatif de la vente de parts en cas de défaillance d'un associé ; adopté - Art. 4 (p. 2302) : son amendement n° 10 : conditions de la responsabilité des associés vis-à-vis des dettes sociales à l'égard des tiers ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Jean Auroux, ministre - Art. 6 : son amendement n° 11 : état descriptif de division de l'immeuble social ; adopté - Son amendement n° 12 : mention dans le seul règlement d'un service éventuel mis à la disposition des associés ; adopté - Art. 7 (p. 2303) : son amendement n° 13 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la participation aux charges ; recours à décret ; adopté - Après l'art. 7 (p. 2304) : son amendement n° 14 : révision judiciaire des charges ; adopté - Art. 7 bis : son amendement n° 15 : adoption de l'état descriptif de division du règlement et des dispositions corrélatives des statuts : cas des acquisitions d'immeubles ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 16 : distinction entre l'objet social des sociétés d'attribution et le recours à la construction ou l'acquisition d'immeubles ; adopté - Art. 10 : ses amendement n° 17 : calcul de la provision pour charges ; et n° 18 : suppression de l'obligation, figurant dans les statuts, de constitution d'un fonds de réserve pour travaux ; adoptés - (p. 2306) : son amendement n° 19 : communication à tout associé des comptes sociaux et de la liste des associés ; adopté - Art. 14 (p. 2307) : ses amendement n° 21 : règle de majorité pour les décisions de l'assemblée générale relatives à des actes de disposition affectant des biens immobiliers ; n° 22 : règle de majorité pour la désignation ou la révocation du gérant statutaire ; et n° 24 : limitation du nombre de voix détenues par un associé ; adoptés - Risque d'abus de majorité du fait d'un promoteur - (p. 2308) : ses amendements n° 25 et n° 26 : modification de la répartition entre les associés de leurs droits dans le capital ; règle de majorité à l'assemblée générale ; accord nécessaire des associés concernés ; adoptés - Art. 15 : son amendement n° 27 : représentation des sociétés visées lorsqu'elles sont membres d'un syndicat de copropriété ; adopté - Art. 16 (p. 2309) : son amendement n° 28 : pouvoirs du conseil de surveillance ; adopté - Accepte, sur cet amendement, le sous-amendement n° 53 de M. Jean Auroux, ministre (extension des interdictions aux conjoints et préposés des dirigeants sociaux) et l'amendement n° 54 (compétences du conseil de surveillance) du même auteur - Son amendement n° 29 : commissaires aux comptes : suppression de la référence aux dispositions régissant leurs activités ; adopté - (p. 2310) : son amendement n° 60 : suppléant du commissaire aux comptes ; adopté - Art. 17 : son amendement n° 30 : renforcement de l'interdiction de représentation des associés faite aux dirigeants sociaux, à leurs conjoints et à leurs préposés ; adopté - Art. 18 : ses amendements n° 31, n° 32, n° 33 : modalités de la cession de parts ; et n° 34 : mention dans l'acte en cas de service mis à la disposition des associés ; adoptés - Art. 19 (p. 2312) : son amendement n° 36 : conditions limitatives de cession avant l'achèvement de l'immeuble : mention de la première cession ; adopté - Après l'art. 19 : son amendement n° 37 : location pendant la période d'attribution ; adopté - Art. 19 ter : son amendement n° 38 : délais de mise en oeuvre de la garantie des sociétés coopératives d'attribution ; adopté - (p. 2313) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 55 de M. Jean Auroux, ministre (augmentation du délai maximum) - Son amendement n° 39 :

emprunt éventuellement contracté pour le compte des associés par la société coopérative ; adopté - Art. 19 quater (p. 2314) : son amendement n° 40 : contrat de promotion immobilière : suppression de l'obligation de recourir à un organisme d'HLM ou à une société d'économie mixte locale ; adopté - Art. 19 quinquies : son amendement n° 41 : caractère non obligatoire des sanctions contre un associé défaillant ; adopté - Art. 19 sexies (p. 2315) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jean Auroux, ministre (suppression de cet article relatif à la responsabilité des associés) - Son amendement n° 42 : limitation de la responsabilité des associés et des coopératives au montant de leur engagement de souscription ; adopté - Art. 22 (p. 2316) : son amendement n° 44 : interdiction de l'utilisation dans toute publicité du terme propriété ou propriétaire ; adopté - (p. 2318) : son amendement n° 45 : mention des sociétés coopératives ; retiré - Intitulé : son amendement n° 46 : « Projet de loi relatif à l'indivision par période dite « multipropriété » et aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé » ; adopté.

- Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2718) : toilettage de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété - Apparition de certaines insuffisances au cours des vingt dernières années - (p. 2719) : souhaite la conservation des dispositions principales de la loi en vigueur - Reconnaissance en 1980 de l'inopportunité d'étendre aux syndicats professionnels l'obligation d'un compte bancaire séparé pour chaque syndicat de copropriété - Présente proposition visant à remédier aux obstacles entravant le fonctionnement de la copropriété : absentéisme des copropriétaires, insuffisance de l'information et mauvais payeurs - Abaissement des règles de majorité et institution de plein droit d'un conseil syndical - Nécessité de prendre en compte la disparité du parc immobilier - Renforcement des obligations des syndicats risquant d'entraîner un surcoût pour les copropriétaires - Rédaction initiale de l'article premier concernant l'institution obligatoire du compte bancaire séparé et spécifique à chaque copropriétaire contraignante - Commission proposant que l'assemblée générale des copropriétaires puisse, à la majorité de droit commun, demander au syndic d'ouvrir un compte bancaire séparé - Droit d'accès aux pièces justificatives des charges accordé à tous les copropriétaires ne devant pas conduire à des comportements excessifs - Nécessité d'assouplir la procédure de consultation par les copropriétaires des pièces comptables - (p. 2720) : présentation par le syndic sortant d'un état de trésorerie en fin de mandat - Abaissement des règles de majorité facilitant la mise en oeuvre de certains travaux - Texte amendé par la commission devant contribuer à améliorer le système de la copropriété - Art. 1 (p. 2721) : son amendement n° 21 : établissement du budget prévisionnel du syndicat et soumission au vote de l'assemblée générale ; comptabilité séparée pour chaque syndicat faisant apparaître la position de chaque copropriétaire ; adopté - (p. 2723) : son amendement n° 28 : ouverture d'un compte séparé si l'assemblée générale le décide et compte obligatoire pour tout syndic non soumis aux dispositions de la loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 ; adopté - Art. 2 (p. 2725) : sur l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (syndic devant indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété ; possibilité pour tout copropriétaire de se joindre au conseil syndical), son sous-amendement n° 23 : lorsqu'il n'existe pas de conseil syndical, le syndic doit indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété ; rejeté - Art. 2 bis (p. 2727) : son amendement n° 24 : syndic sortant tenu de remettre au nouveau syndic dans le délai d'un mois après la cessation de ses fonctions une situation de trésorerie et le solde des fonds disponibles dans le délai de trois mois ; adopté - (p. 2728) : sur son amendement n° 24, se déclare favorable

au sous-amendement n° 14 de M. Charles Lederman (syndic nouvellement désigné pouvant demander au juge du tribunal d'instance après une mise en demeure restée infructueuse d'ordonner la transmission de l'ensemble des documents et archives du syndicat et la totalité des fonds disponibles) - Art. 8 (p. 2734) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. François Collet, rapporteur (impossibilité pour les copropriétaires de faire obstacle à l'exécution, même à l'intérieur de ses parties privatives, des travaux régulièrement et expressément décidés par l'assemblée générale si les circonstances l'exigent et à condition que l'affectation et la jouissance normales des parties privatives comprises dans son lot n'en soient pas altérées).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3486) : problème des femmes non salariées dont le mari exerce une profession libérale, notamment les femmes de médecins - Assouplissement de la réglementation fiscale - (p. 3487) : reconnaissance de certains droits sociaux (maternité) - Pension de réversion - Distinction entre les conjoints à charge et ceux qui exercent une activité professionnelle - Cumul des droits dérivés et des droits personnels - Loi sur le cumul des retraites - Débudgétisation de certaines dépenses sociales transférées aux collectivités territoriales - Suppression de la subvention accordée par l'Etat à la sécurité sociale, en compensation de la suppression de la taxe sur les tabacs et de la cotisation versée au titre de l'allocation pour adulte handicapé - Régime d'assurance maladie des étudiants - Compensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse - Report sur les collectivités locales ou la sécurité sociale du déficit de certains régimes spéciaux - Situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - (p. 3488) : fiscalité locale.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3585) : difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics - Budget de rigueur n'assurant pas les conditions de la reprise - Inadaptation à la situation économique - Diminution des autorisations de programme et des différents prêts pour l'accession à la propriété - Baisse des mises en chantier - Diminution de l'investissement immobilier en raison d'une fiscalité défavorable - Désengagement de l'Etat en matière d'aide au logement - Aide à la pierre - Secteur social de l'habitat - Financement des prêts locatifs aidés, PLA - Modernisation et réhabilitation du patrimoine des offices d'HLM - Aides à la personne - Contribution des employeurs au fonds national d'aide au logement, FNAL - Opposition des comités interprofessionnels du logement, CIL, à l'amputation de la contribution des entreprises à l'effort de construction - Procédure contraire au protocole d'accord signé entre l'Etat et l'Union nationale interprofessionnelle du logement, UNIL - (p. 3586) : conséquences de cette mesure sur le secteur du bâtiment - Cotisation des employeurs au FNAL - Difficultés financières des CIL - Détournement de la participation des entreprises à l'effort de construction - Définition de priorités en matière de logement et de construction souhaitée par les professionnels du bâtiment.

- **Question au Gouvernement : transfert de l'aéroport de Guyancourt (12 décembre 1985) (p. 3833).**

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence. - Nouvelle lecture [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Art. 5 bis (p. 3935) : loi du 7 mai 1946 et réglementation de l'exercice de la profession de géomètre-expert et de topographe - Art. 5 quater (p. 3937) : soutient l'amendement n° 14 de M. Jacques Moisson (suppression de cet article relatif aux géomètres-experts).**

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Deuxième lecture [n° 125**

(85-86)] - (13 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3940) : multipropriété - Nombre de voix au conseil d'administration - Interdiction des termes « propriété » ou « propriétaire » dans la publicité - Institution d'un droit réel - Protection des acquéreurs de parts ou des artisans des sociétés d'attribution - Délimitation de l'objet des sociétés d'attribution - Modalités de détermination des charges communes ou de type privatif - (p. 3941) : définition du terme de multipropriété - Garanties - Montant des charges - Sociétés coopératives - Dispositif de droit réel - Chapitre I A : son amendement n° 1 : intitulé ; « Dispositions relatives à l'indivision par période dite multipropriété » ; adopté - Art. 1 A : son amendement n° 2 : modalités et délai de maintien dans l'indivision des propriétaires indivis ayant conclu une convention d'occupation par périodes ; adopté - Art. 1 B (p. 3942) : son amendement n° 3 : modalités d'extension de la convention par les co-indivisaires à des dispositions sur la conservation et l'administration du bien indivis ; adopté - Art. 1 C : son amendement n° 4 : possibilité pour les co-indivisaires d'hypothéquer leurs droits dans l'indivision ; limitation des droits du créancier personnel d'un co-indivisaire ; adopté - Art. 1 D : son amendement n° 5 : garanties des co-indivisaires ; adopté - Après l'art. 1 D : son amendement n° 6 : champ d'application du domaine de la multipropriété ; adopté - Chapitre I : son amendement n° 7 : intitulé ; « Dispositions relatives aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé » ; adopté - Avant l'art. 1 : son amendement n° 8 : insertion d'une section I et de son intitulé ; « Dispositions communes » ; adopté - Art. 4 (p. 3943) : régime des apports selon les types de société - Sociétés coopératives - Avant l'art. 5 : son amendement n° 9 : nomination du gérant des sociétés d'attribution de forme civile ; adopté - Art. 7 (p. 3944) : son amendement n° 10 : définition des charges communes ou de type privatif ; modalités de participation aux charges des associés ; adopté - Art. 14 (p. 3945) : ses amendements n° 11, de coordination ; et n° 12 : taux minimal de voix détenues par l'ensemble des cessionnaires de parts ou actions ; adoptés - Art. 18 (p. 3946) : ses amendements n° 13 et n° 14, relatifs aux conditions de forme liées à la souscription ou à la cession de parts ou d'actions ; et n° 23 : inapplicabilité des dispositions de cet article en cas de souscription effectuée lors de la constitution de la société ; adoptés - Art. 19 : son amendement n° 15 : conditions de fond liées à la cession des parts ou des actions ; adopté - Chapitre II : son amendement n° 16 : insertion d'une section II et de son intitulé ; « Dispositions dérogatoires propres aux sociétés coopératives d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé » ; adopté - Art. 19 ter (p. 3948) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Marc Boeuf (modalités de développement des coopératives dans le secteur du tourisme) - Son amendement n° 17 : durée du différé de l'obligation de garantie pour les sociétés coopératives ; adopté - Art. 22 : son amendement n° 19 : exclusion des termes de « propriétaire » en matière de publicité ; adopté - Intitulé (p. 3949) : son amendement n° 20 : « Projet de loi relatif à l'indivision par période dite multipropriété et aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé » ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 243 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4522) ; sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Charges liées à l'occupation - Garanties en matière de coopératives - Publicité relative à ces immeubles - Demande au Sénat d'adopter le texte, tel qu'issu de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Art. 8 (p. 4578) : soutient l'amendement n° 1 de M. André Rabineau (application du droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance) - Après l'art. 8 (p. 4579) : soutient l'amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (possibilité d'intégration dans les cadres de la fonction publique métropolitaine des agents des établissements publics, industriels et commerciaux et des services concédés, ainsi que des agents et des**

anciens cadres de la France d'outre-mer) - Art. 9 (p. 4582) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires) - Après l'art. 10 (p. 4583) : son amendement n° 3 : situation du personnel de l'établissement national de bienfaisance Antoine-Koenigswarter ; adopté.

CHAMANT (Jean), sénateur de l'Yonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Redéploiement industriel et commerce extérieur : redéploiement industriel et recherche et technologie - Services communs - Redéploiement industriel** [n° 96, annexe 23, (85-86)] (21 novembre 1985).

CHAMBRIARD (Jean-Paul), sénateur de la Haute-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

CHANDERNAGOR (André), premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- Dépose sur le Bureau du Sénat le rapport annuel de la Cour des comptes (27 juin 1985) (p. 1766)

CHARASSE (Michel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Défense - Section forces terrestres** [n° 99, tome VI, (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 190 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 205 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Sécurité sociale**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985** [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 4219) : demande de crédits supplémentaires du ministère de la défense - Surcoût des opérations extérieures menées en 1985 au Liban et en Afrique ; participation à la Force intérimaire des Nations-unies, FINUL ; forces françaises stationnées en République centrafricaine ; opérations de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie - Opérations nouvelles : transfert de dotation aux études de la section force terrestre ; amputation de la dotation de l'aérospatiale et de la SNECMA - Perte constante du pouvoir d'achat des armées depuis 1982 - Propose le vote de ces crédits concernant la défense.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 4571) : nomination en tant que ministres plénipotentiaires d'amis politiques du Gouvernement - Absence de contreseing du ministre des relations extérieures sur ce projet de loi - Atteinte aux fondements de la fonction publique ; concours et égalité d'accès aux emplois publics et dans le déroulement de la carrière du fonctionnaire - Dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel - Emplois à la décision du Gouvernement et nominations au tour extérieur - Succession d'une nomination révocable comme ambassadeur puis d'une intégration définitive dans le corps des ministres plénipotentiaires - Possibilités d'accès au corps des ministres plénipotentiaires - Dépôt d'un amendement de suppression de cet article.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions rentrant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à modifier l'article 25 de la loi n° 83-610 du 8 juillet 1983, relative aux marchés à terme réglementés de marchandises [n° 207 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)) - Bourses de commerce.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur sa proposition de loi [n° 207 (84-85)] visant à modifier l'article 25 de la loi n° 83-610 du 8 juillet 1983, relative aux marchés à terme réglementés de marchandises [n° 295 (84-85)] (22 mai 1985) - Bourses de commerce.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - Art. 8 (p. 535) : établissement public, communauté urbaine, district ou syndicat intercommunal ayant dans leurs compétences les compétences d'urbanisme correspondantes disposant de plein droit du droit de préemption - Art. 8 : art. L. 213-7 (p. 3067) : nécessité que, dans l'exercice du droit de préemption, l'une ou l'autre des parties puisse se retirer si elle estime que le prix est insuffisant.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Président de la commission des affaires économiques - Art. 1 (suite) (p. 1502) : tornades constituant des phénomènes climatiques n'ayant rien à voir avec l'écologie - Demande le retrait du sous-amendement

n° 214 de M. René Souchon, ministre (limitation de l'application de la clause de sauvegarde aux manquements résultant d'éléments qui ne sont pas du fait du propriétaire).

Deuxième lecture [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Président de la commission des affaires économiques - **Après l'art. 12** (p. 2693) : intervient sur l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation).

CHAUVIN (Adolphe), sénateur du Val-d'Oise (président du groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'entretien des berges des rivières navigables [n° 290 (84-85)] (21 mai 1985) - Voies navigables.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'exercice d'un vrai bicamérisme [n° 82 (85-86)] (12 novembre 1985) - Constitution.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignements supérieurs [n° 97, tome VI, (85-86)] (21 novembre 1985).

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision [n° 111 (85-86)] (26 novembre 1985) - Commission d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 732 (JO Débats, 27 novembre 1985) (p. 3406) à M. le ministre des relations extérieures : droits de l'homme (lutte contre les atteintes aux droits de l'homme dans le domaine des prises d'otages).

Questions orales avec débat :

n° 4 (30 août 1984) (p. 2472) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (politique de l'éducation du Gouvernement) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 477 et suivantes).

n° 163 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : droits de l'homme (lutte contre les atteintes aux droits de l'homme dans le domaine des prises d'otages) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 478) : retrait du projet Savary et nomination de Jean-Pierre Chevènement en août 1984 - Enseignement privé - Réformes relatives au tiers temps pédagogique, à l'âge de la scolarisation et aux programmes - Rapport du Collège de France et enseignement supérieur - Autonomie des établissements secondaires et émulation - Rôle du chef d'établissement dans le recrutement des maîtres - Liberté pédagogique - Remise en question de la carte scolaire - Autonomie des universités en matière de créations d'enseignements, de collations de grades et de régulation des flux d'étudiants - Contradiction entre les propositions du Collège de France et la loi votée en 1984 relative à la carte des formations et au système de l'habilitation à délivrer des diplômes nationaux - Comité national d'évaluation - Création d'un nouveau diplôme, le « magistère » - Problème du recrutement des maîtres de l'enseignement privé - (p. 479) : notion de caractère propre des établissements privés - Formation des maîtres - Attente de mesures de libéralisation nécessaires à la rénovation du système éducatif.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)]** - (6 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1032) : vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce projet de loi amendé par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 410 (84-85)]** - (28 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1802) : travaux de la commission spéciale - Vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Art. 1 (suite) (p. 2476) : son amendement n° 58, soutenu par M. Raymond Bouvier : retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires; réservé, puis devenu sans objet - Art. 20 (p. 2507) : son amendement n° 62, soutenu par M. Raymond Bouvier : taux de garantie d'évolution de la dotation globale de fonctionnement; retiré.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés [n° 19 (85-86)]** - (8 novembre 1985) - Art. 10 (p. 2875) : sur l'amendement n° 1 de M. Franz Duboscq, rapporteur (extension des dispositions de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982 aux agents français ayant occupé un emploi à temps complet dans les sociétés, organismes, offices et établissements visés au premier alinéa du présent article), son sous-amendement n° 2, soutenu par M. Jean Colin : bénéfice des dispositions de cet article aux ayants cause des agents publics de métropole et d'outre-mer et aux fonctionnaires et agents intégrés en application de l'ordonnance du 29 octobre 1958, qui n'ont pas bénéficié des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3283) : projet appelant de nombreuses critiques - Devoir à la veille d'une échéance électorale capitale de dresser le bilan du

Gouvernement - Bilan négatif tissé d'erreurs et de revirements - Faiblesse de l'accroissement annuel en volume du produit intérieur brut, PIB - Stagnation de l'activité économique ayant entraîné de nombreuses disparitions d'entreprises en cinq ans - Baisse des investissements - Augmentation rapide du chômage malgré l'institution des congés de conversion, l'embauche provisoire de trois cent mille travaux d'utilité collective, TUC, et l'élaboration du régime de la préretraite - Faiblesse des offres d'emplois - Chômage touchant surtout des jeunes de moins de vingt-cinq ans - (p. 3284) : chômage supérieur à celui de nos principaux partenaires de la Communauté économique européenne, CEE - Ralentissement actuel de la hausse des prix dû à la baisse du dollar, du prix des matières premières importées, de la décélération des évolutions salariales et du ralentissement de la hausse des tarifs publics - Chiffres résultant des données de l'INSEE, de la CEE et de l'OCDE - Pouvoir d'achat des Français ayant diminué pour la première fois depuis la dernière guerre - Dégradation du pouvoir d'achat des prestations familiales et des pensions de vieillesse - Dégradation de la situation monétaire et budgétaire de la France - Doublement de la dette publique - Augmentation du déficit budgétaire et du taux des prélèvements obligatoires - Balance commerciale déficitaire résultant pour une large part de l'insuffisante compétitivité des entreprises - Accroissement de l'endettement extérieur atteignant cent vingt-cinq milliards de francs fin 1984 - (p. 3285) : dépréciation rapide du franc français - Dégradation de la situation financière des collectivités locales - Décentralisation, accroissement des charges et diminution des recettes des collectivités locales - Chute du taux de progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Blocage des prix des services publics locaux ne permettant plus d'assurer leur fonctionnement normal - Insuffisant transfert de ressources de l'Etat vers les collectivités locales devant accompagner les compétences nouvelles - Bilan des cinq dernières années de gestion des affaires pesant lourd sur l'avenir du pays - Souhaite pour le redressement du pays qu'après les prochaines élections intervienne un changement de Gouvernement.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3421) : enseignement supérieur : caractère positif des nombreuses créations d'emplois réalisées depuis 1981 - Augmentation des dépenses concernant les personnels au détriment des autres secteurs : amputation des crédits d'équipement par des arrêtés d'annulation; insuffisance des crédits de fonctionnement matériel; baisse du pouvoir d'achat des bourses - Caractère pernicieux de la loi du 26 janvier 1984 - (p. 3422) : suppression de la diversification des universités; refus de la sélection; amenuisement du rôle et des responsabilités des professeurs et des chercheurs - Volonté politique à l'origine de la composition du conseil d'administration des universités et du mode de désignation de ses membres - Menace sur la qualité de l'enseignement - Hostilité provoquée par la réforme des études médicales et recul du Gouvernement - Coupure entre l'enseignement supérieur et la recherche par la situation plus favorable faite aux organismes publics de recherche - Opposition de la communauté universitaire; prise de position du Collège de France en faveur de l'autonomie, la diversité et la sélection.

- **Protestation contre la visite d'un chef d'Etat** - (4 décembre 1985) (p. 3537) : en signe de protestation contre la rencontre du chef de l'Etat polonais avec le Président de la République française et en signe de solidarité avec les Polonais opprimés, demande une suspension de séance.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Avant l'art. 1 A (p. 4007) : soutient l'amendement n° 79 de M. Louis Caiveau (renforcement de la solidarité entre tous les agents économiques concernés).

- **Rappel au règlement** - (16 décembre 1985) (p. 4004) : inscription scandaleuse d'un texte aussi important par le Gouvernement à l'ordre du jour du Sénat.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4088) : prises d'otages ; détention au Liban de MM. Carton, Fontaine, Kauffmann et Seurat - **Terrorisme international** - Action multilatérale des Etats face aux prises d'otages - Action du Gouvernement en faveur de la défense des libertés de l'homme.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - **Après l'art. 8** (p. 4579) : son amendement n° 2, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : possibilité d'intégration dans les cadres de la fonction publique métropolitaine des agents des établissements publics, industriels et commerciaux et des services concédés, ainsi que des agents et des anciens cadres de la France d'outre-mer ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - **Art. unique** (p. 4610) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

CHERIOUX (Jean), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 326 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du code de la mutualité [n° 351 (84-85)] (11 juin 1985) - **Mutuelles : sociétés.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 414 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme du code de la mutualité [n° 417 (84-85)] (25 juin 1985) - **Mutuelles : sociétés.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 441 (84-85)] (28 juin 1985) - **Mutuelles : sociétés.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant réforme du code de la mutualité [n° 450 (84-85)] (29 juin 1985) - **Mutuelles : sociétés.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Santé et action sociale** [n° 100, tome II, (85-86)] (21 novembre 1985).

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions relatives aux établissements d'hospitalisation publique et à rétablir les attributions des services hospitaliers [n° 217 (85-86)] (16 décembre 1985) - **Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure.**

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues, relative aux activités du secteur privé dans les établissements d'hospitalisation publique [n° 218 (85-86)] (16 décembre 1985) - **Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure.**

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues, portant réforme de l'enseignement médical [n° 219 (85-86)] (16 décembre 1985) - **Médecine (enseignement).**

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues, relative aux études médicales [n° 220 (85-86)] (16 décembre 1985) - **Médecine (enseignement).**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 274 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence

en matière d'aide sociale et de santé [n° 283 (85-86)] (22 décembre 1985) - Collectivités locales.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 98 (3 mai 1985) (p. 406) à Mme le ministre des affaires sociales : personnes âgées (maintien à domicile des personnes âgées) - Discutée le 10 mai 1985 (p. 475, 476).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : maintien à domicile des personnes âgées** - (10 mai 1985) - (p. 475) : limitation par les pouvoirs publics de la construction d'établissements d'accueil - Maintien à domicile des personnes âgées et amélioration de leur qualité de vie - Développement des services d'aide ménagère - Réduction dans les prises en charge ; nombre d'heures d'aide ménagère dispensées et remboursées - Maintien à domicile ou hospitalisation - Coût d'une hospitalisation - Attente de l'Union des fédérations des associations de soins à domicile de l'Île-de-France - Incidences du gel de la prestation d'aide ménagère - Augmentation par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés de la participation des bénéficiaires de l'aide ménagère - Taux d'évolution des tarifs des prestations sanitaires et sociales - (p. 476) : situation du Fonds national d'action sociale de la caisse nationale d'assurance vieillesse - Désengagement systématique de l'Etat - Transfert de charges sur les collectivités locales - Référence au décret du 23 septembre 1983 et à la loi du 9 juillet 1984 - (p. 476) : financement du déficit de la sécurité sociale par les personnes âgées - Difficultés des associations de soins à domicile.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 805) : conséquences néfastes de la réforme envisagée sur les institutions et la vie politique française - Réforme intervenant quelques mois seulement avant l'échéance électorale - (p. 806) : atteinte à la moralité du jeu politique - Manoeuvre électorale en faveur du parti socialiste - Evoque la méfiance de M. Michel Rocard à l'égard de la représentation proportionnelle et son récent départ du Gouvernement - Danger pour les institutions de la Vème République - Diminution des pouvoirs du Président de la République - Instabilité gouvernementale - Nécessaire équilibre des pouvoirs exécutif et législatif - Eloignement entre le député et ses électeurs - Souveraineté nationale - Mainmise des caciques des partis dans le choix des candidats - (p. 807) : opposé à l'adoption de cette réforme.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 805 à 807).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Au nom de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 47** (p. 1192) : avis favorable de la commission aux amendements n° 17 à 23 (modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée) de M. Michel Delebarre, ministre, en raison des accords intervenus entre les partenaires sociaux.

Suite de la discussion - (17 juin 1985) - **Art. 5** (p. 1298) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la lutte contre les maladies mentales, à la prévention et au traitement de l'alcoolisme) - Réforme urgente du secteur de la psychiatrie.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Art. 11** (p. 1312) : texte de cet article ressortant des travaux de l'Assemblée nationale mettant en danger de nombreuses associations, de nombreux établissements gérant des oeuvres sociales et

médico-sociales de première importance - (p. 1314) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Louis Boyer, rapporteur (assouplissement de la règle de la non prise en compte des déficits) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1320) : son amendement n° 83, soutenu par M. Jean Amelin : possibilité pour des salariés du régime général de racheter leurs périodes de cotisations au régime maladie, maternité des étudiants ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 1355) : attachement unanime aux principes fondamentaux de la mutualité - Missions de la mutualité définies par l'ordonnance de 1945 prise lors de la généralisation de la sécurité sociale - Progression du nombre des personnes protégées - (p. 1356) : diminution du nombre des mutuelles - Rôle essentiel des mutuelles dans le domaine de la protection sociale complémentaire - Gestion d'oeuvres sociales - Réforme n'intéressant que les seuls organismes régis par le code de la mutualité - Principes fondamentaux de la mutualité : liberté d'adhésion, bénévolat, gestion démocratique et solidarité entre les membres participants - Reconnaissance du principe de la pleine capacité civile des mutuelles se substituant à la tutelle a priori - Recours à l'emprunt - Lacunes inquiétantes en ce qui concerne le renforcement des garanties financières et de gestion - Présence obligatoire de commissaires aux comptes dans les mutuelles les plus importantes - Prévoyance de groupe - Engagement financier des caisses autonomes - Réserves sur l'extension des missions de la mutualité, notamment dans le domaine culturel - (p. 1357) : respect par les mutuelles de l'activité des professions libérales de santé - Harmonisation des règles de concurrence en matière de prévoyance de groupe - Projet décevant et nombreux amendements de la commission visant à protéger les intérêts des mutualistes - (p. 1363) : souci de la commission de privilégier les intérêts des 25 millions de mutualistes, parfois au détriment de certains aspects spécifiques de la mutualité - **Art. 1 - LIVRE I - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 111-1 du code de la mutualité** (p. 1363) : ses amendements n° 1 : missions de la mutualité : encouragement de la maternité et protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées ou handicapées ; et n° 2 : parmi les missions des mutuelles, suppression du développement culturel de leurs membres et de l'amélioration de leurs conditions de vie ; adoptés - (p. 1364) ; s'oppose à l'amendement n° 33 de Mme Monique Midy (exclusivité de la couverture complémentaire de la sécurité sociale accordée aux mutuelles) - **Art. L. 111-2** (p. 1365) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité pour les compagnies d'assurance de verser des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale) - **Après l'art. L. 111-2** : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Monique Midy (création auprès de chacun des organismes de sécurité sociale d'un comité de consultation, de coordination et de coopération avec les sociétés mutualistes) - **Titre II - Chapitre I : Art. L. 121-1** : son amendement n° 3 : extension de l'activité des mutuelles à la prévoyance collective soumise à l'adoption des règles de concurrence établies par le décret en Conseil d'Etat visé à l'article L. 311-3 ; réservé, puis adopté (p. 1381) - **Art. L. 121-2** (p. 1366) : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité accordée aux mutuelles de prévoir une sélection des risques, à l'instar des compagnies d'assurance) - **Chapitre II : Art. L. 122-3** : son amendement n° 4 : suppression de l'obligation faite aux sociétés d'assurance à forme mutuelle ou aux sociétés mutualistes d'assurance de modifier leur raison sociale ; information des consommateurs ; adopté - **Art. L. 122-5** : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Monique Midy (approbation des statuts par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt desdits statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative - **Art. L. 122-7** : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Monique Midy (modifications statutaires considérées comme approuvées tacitement par l'autorité administrative à l'expiration

d'un délai de trois mois) - **Chapitre III : Art. L. 123-1** : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Monique Midy (possibilité pour les sections locales d'adhérer aux unions créées dans le ressort desdites sections) - **Chapitre IV - Section I : Art. L. 124-3** : son amendement n° 5 : rétablissement d'une disposition relative à la garantie financière des mutuelles en cas d'emprunt ; adopté - **Art. L. 124-4** (p. 1369) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Monique Midy (délai et conditions d'intervention de l'autorité administrative pour l'acceptation des dons et legs par les mutuelles) - **Section II : Art. L. 124-6** : conditions de dépôt et de placement des fonds des mutuelles, relevant du domaine réglementaire, et partant, du décret du 30 décembre 1983 - Demande au Gouvernement d'adopter pour les mutuelles des règles analogues à celles applicables aux sociétés d'épargne, à savoir les sociétés d'investissement à capital variable, SICAV - Placements immobiliers - **Section III : Art. L. 124-8** : son amendement n° 6 : règles du plan comptable général applicables aux mutuelles participant à des opérations de prévoyance collective ; adopté - **Chapitre V : Art. L. 125-1** : son amendement n° 7 : nature et importance des emprunts autorisés pour une mutuelle, fixées par décrets ; adopté - **Art. L. 125-2** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de Mme Monique Midy (montants ou taux des cotisations déterminés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple) - **Art. L. 125-3** (p. 1371) : son amendement n° 8 : limitation, fixée par décret, du nombre d'étrangers autorisés à faire partie du conseil d'administration d'une mutuelle ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité pour les membres honoraires d'être élus administrateurs d'une mutuelle) - **Art. L. 125-4** (p. 1372) : ses amendements n° 9 : représentation des cadres et agents de maîtrise d'une part, et des employés et ouvriers d'autre part au sein du conseil d'administration de certaines mutuelles ; n° 10 : élection des représentants des salariés au sein des conseils d'administration, conformément aux règles fixées par les statuts ; et n° 11 : voix délibérative accordée aux représentants du personnel au sein des conseils d'administration ; adoptés - Accepte l'amendement analogue n° 43 de Mme Monique Midy - **Art. L. 125-5** (p. 1374) : ses amendements n° 12 : allocation annuelle pouvant être accordée à certains administrateurs par l'assemblée générale ; n° 13 : montant maximum des frais de représentation, de déplacement et de séjour remboursés aux administrateurs, fixé annuellement par l'assemblée générale ; et n° 14 : quorum fixé pour les délibérations de l'assemblée générale ; adoptés - **Art. L. 125-6** : son amendement n° 15 : suppression des références à certaines dispositions du code du travail dont pourraient bénéficier les administrateurs des mutuelles, et relatives à la formation professionnelle et au congé mutualiste annuel ; adopté - **Art. L. 125-10** (p. 1375) : accepte l'amendement n° 31 de M. Pierre-Christian Taittinger (application aux mutuelles de la procédure d'alerte prévue par la loi du 1^{er} mars 1984) - **LIVRE II - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 211-1** (p. 1376) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy ; n° 45 (définition des mutuelles et sections de mutuelles d'entreprises ou interentreprises) et n° 46 (bénéfice de la protection contre le licenciement accordé aux militants mutualistes d'entreprises) - **Après l'art. L. 211-1** (p. 1377) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 47 (statut des sections de sociétés mutualistes d'entreprise ou d'établissement) et n° 48 (moyens matériels et techniques mis à la disposition des militants mutualistes d'entreprise par l'employeur ; crédit d'heures accordé aux militants mutualistes, au même titre qu'aux membres des comités d'entreprise) - (p. 1378) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 49 (contrôle du comité d'entreprise sur les sociétés ou sections de sociétés mutualistes d'entreprise) et n° 50 (avis du comité d'entreprise requis sur certaines décisions de la société mutualiste d'entreprise) - **Art. L. 211-3** : s'oppose à l'amendement n° 51 de Mme Monique Midy (participation financière de l'employeur à la cotisation mutualiste de chaque travailleur) - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 231-2** (p. 1379) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif à l'administration des mutuelles des

militaires) - **LIVRE III - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 311-1** : règles de sécurité financière des mutuelles déterminées par décret en Conseil d'Etat - Création d'un fonds de garantie géré par une fédération mutualiste - Problème des mutuelles n'appartenant à aucune fédération - (p. 1380) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 53 (liberté laissée aux sociétés mutualistes de se fédérer ou non) et n° 54 (allègement de la tutelle administrative sur les systèmes de garanties des fédérations mutualistes) - **Art. L. 311-3** : son amendement n° 16 : conventions, afférentes aux opérations de prévoyance collective devant comporter des clauses conformes aux règles de la concurrence définies par décret en Conseil d'Etat ; adopté - **Titre II - Chapitre unique : Art. L. 321-1** : son amendement n° 17 : prestations servies par les caisses autonomes mutualistes ou la Caisse nationale de prévoyance ; adopté - (p. 1382) : son amendement n° 18 : protection sociale complémentaire étendue aux organismes figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la mutualité et du ministre des finances ; adopté - **Art. L. 321-2** : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Monique Midy (approbation du règlement d'une caisse autonome par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative) - **Art. L. 321-4** (p. 1383) : ses amendements n° 19 : décret en Conseil d'Etat déterminant les règles relatives à la marge de solvabilité et au plafond de garanties accordées par les caisses autonomes mutualistes ; et n° 20 : contenu du compte rendu d'opérations financières fourni annuellement à l'autorité administrative par les caisses autonomes mutualistes ; déterminé par décret en Conseil d'Etat ; adoptés - **LIVRE IV - Titre unique - Chapitre unique : Art. L. 411-1** (p. 1384) : son amendement n° 21 : création d'oeuvres sociales par les mutuelles devant obligatoirement s'inscrire dans le cadre de la loi hospitalière de 1970 et de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales de 1975 ; interdiction pour les mutuelles d'exercer toute activité dans le domaine culturel ; adopté - **Art. L. 411-4** (p. 1385) : ses amendements de coordination n° 22 et n° 23 ; adoptés - **Art. L. 411-5** : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif à la gestion d'établissements ou de services par les mutuelles pour le compte d'autres institutions ; adopté - **Art. L. 411-6** (p. 1386) : son amendement n° 25 : rétablissement de l'approbation préalable des règlements des oeuvres sociales des mutuelles ; suppression de la gestion d'oeuvres sociales déficitaires ; adopté - S'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 56 (règlement des établissements et services relevant des mutuelles et convention de gestion soumis à une simple déclaration auprès de l'autorité administrative) et n° 57 (approbation par l'autorité administrative des règlements des établissements et services relevant des mutuelles, dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative) - **LIVRE V - Titre I - Chapitre I : Art. L. 511-1** : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Monique Midy (composition du conseil supérieur de la mutualité) - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 531-1** : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif à l'exercice du contrôle de l'Etat sur les mutuelles) - **Art. L. 531-4** (p. 1388) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Monique Midy (recours à un administrateur provisoire dans le seul cas d'irrégularité grave constatée dans le fonctionnement d'une mutuelle) - **Art. 2** : son amendement n° 26 : délai de deux ans accordé pour la mise en application par les organismes concernés des dispositions relatives, d'une part à la protection des appellations liées à la mutualité pour les mutuelles d'assurance, et d'autre part à la représentation des salariés au conseil d'administration pour les mutuelles ; adopté - **Art. 4** (p. 1389) : son amendement n° 27 : exercice de l'activité mutualiste dans l'entreprise défini par les conventions collectives ; adopté - **Art. 5** : son amendement n° 28 : suppression de cet article relatif aux interdictions de sanctions et de licenciement fondés sur l'exercice d'activités mutualistes ; adopté - **Art. 6** (p. 1390) : son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif au congé mutualiste ;

adopté - S'oppose à l'amendement n° 61 de Mme Monique Midy (crédit d'heures accordé aux administrateurs salariés d'une mutuelle pour l'exercice de leurs responsabilités) - **Après l'art. 6** : son amendement n° 30 : dispositions fiscales applicables aux contrats de garantie des risques de maladie souscrits auprès des mutuelles ; adopté.

Deuxième lecture [n° 414 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1712) : rejet par l'Assemblée nationale des dispositions introduites en première lecture par le Sénat concernant : la protection des mutualistes ; le respect des règles de concurrence dans le domaine de la protection sociale complémentaire ; l'exercice du mandat mutualiste dans l'entreprise ; la protection des appellations propres à la mutualité - Demande au Sénat de reprendre les dispositions adoptées en première lecture - Art. 1 : Art. L. 111-1 du code de la mutualité (p. 1713) : son amendement n° 1 : suppression de la mention du développement culturel et de l'amélioration des conditions de vie ; adopté - (p. 1714) : puissance financière représentée par la mutualité et garanties à donner aux adhérents - Art. L. 121-1 : son amendement n° 2 : suppression de l'accès des mutuelles à la prévoyance collective ; adopté - Art. L. 122-3 : son amendement n° 3 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat permettant aux organismes relevant du code des assurances d'utiliser le terme de mutuelle dans leur raison sociale ; adopté - Art. L. 124-3 : son amendement n° 4 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat pour cet article relatif aux emprunts contractés par les mutuelles ; adopté - Levée des tutelles exercées sur les mutuelles et maintien de garanties aux mutualistes - Art. L. 125-3 (p. 1716) : son amendement n° 5 : fixation par décret de la proportion d'administrateurs étrangers éligibles ; adopté - Art. L. 125-4 : ses amendements n° 6 et n° 7 : représentation avec voix délibérative des salariés des mutuelles aux séances du conseil d'administration ; adoptés - Art. L. 125-5 : son amendement n° 8 : fixation par l'assemblée générale du montant maximum des frais de représentation pouvant être remboursés aux administrateurs ; adopté - (p. 1717) : son amendement n° 9 : majorité requise pour la tenue de l'assemblée générale ; adopté - Art. L. 125-6 : son amendement n° 10 ; retour au texte voté en première lecture par le Sénat pour cet article relatif aux dispositifs de formation des militants mutualistes ; adopté - Art. L. 125-10 : son amendement n° 25 : application des dispositions de l'article 29 de la loi relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises ; adopté - Art. L. 311-3 et 311-4 (p. 1718) : ses amendements n° 11 et n° 26 : suppression pour coordination de ces articles relatifs aux opérations de prévoyance collective ; adoptés - Art. L. 321-1 : son amendement n° 12 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat sur cet article relatif aux opérations de prévoyance de la mutualité ; adopté - Art. L. 321-4 (p. 1719) : ses amendements n° 13 et n° 14 : procédures de contrôle destinées à améliorer la garantie des mutualistes ; adoptés - Art. L. 411-1 : son amendement n° 15 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat sur cet article relatif à la création d'établissements par les mutuelles ; adopté - Art. L. 411-4 : ses amendements n° 16 et n° 17 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat pour cet article relatif à l'association des mutuelles à la gestion d'établissements relevant de collectivités publiques ou de personnes morales de droit privé à but non lucratif ; adoptés - Art. L. 411-5 (p. 1720) : son amendement n° 18 : suppression de cet article relatif à la gestion d'établissements par les mutuelles pour le compte de collectivités publiques ou de personnes morales de droit privé à but non lucratif ; adopté - Art. L. 411-6 : son amendement n° 19 : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat sur la procédure de création, d'extension d'établissements et services mentionnés à l'article L. 411-1 ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 20 : délai de mise en conformité avec la loi pour les organismes visés ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 21 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat ; adopté - Art. 5 (p. 1721) : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif à la protection du salarié mutualiste ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 23 : suppression de cet article

relatif au congé de formation mutualiste ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 24 : rétablissement de cet article assujettissant à la taxe prévue à l'article 991 du code général des impôts les contrats garantissant la couverture des risques de maladie souscrits auprès des mutuelles ; adopté.

- **Question au Gouvernement : infirmières libérales - (27 juin 1985) (p. 1757) : regrette l'absence du ministre des affaires sociales - Gouvernement affirmant privilégier le maintien à domicile des personnes âgées - Nécessité d'en prévoir les moyens - Rôle éminent des infirmiers libéraux dans ce domaine et inquiétude de la profession devant l'absence de revalorisation de leurs honoraires - Souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre en harmonie les actes avec les déclarations.**

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 8 bis (p. 1823) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale) (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations aux ordres des médecins, vétérinaires ou pharmaciens, fautes sanctionnées par les juridictions disciplinaires des conseils de l'ordre) - Après l'art. 74 (p. 1840) : son amendement n° 1 : constitution par les entreprises de provision pour départ à la retraite ou préretraite des salariés ; compensation de la réintégration par la voie extracomptable et prise en compte de provisions comptabilisées à raison des bénéficiaires correspondants exercice par exercice à la provision en litige ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.**

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Nouvelle lecture [n° 449 (84-85)] - (29 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1870, 1871) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Divergences sur la prévoyance de groupe, sur la protection des appellations de la mutualité, sur les règles de concurrence applicables dans le domaine de la protection sociale complémentaire - Demande la reprise des dispositions votées précédemment par le Sénat - Annexe - Code de la mutualité : Art. L. 111-1, L. 121-1, L. 122-3, L. 124-3, L. 125-3 à 6 (p. 1871 à 1873) : ses amendements n° 1 à 10 : retour au texte voté précédemment par le Sénat ; adopté - Art. L. 125-10 (p. 1874) : son amendement n° 11 : retour au texte voté par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - Art. L. 311-3 et L. 311-4 : ses amendements n° 12 et n° 13 : suppression de ces articles relatifs aux opérations de prévoyance collective ; adoptés - Art. L. 321-1, L. 321-4, L. 411-1, L. 411-4, L. 411-5, L. 411-6 (p. 1875, 1876) : ses amendements n° 14 à 21 : retour au texte voté précédemment par le Sénat ; adoptés - Art. 2 et n° 4 (p. 1877) : ses amendements n° 22 et n° 23 : retour au texte voté en deuxième lecture par le Sénat ; adoptés - Art. 5 et 6 : ses amendements de suppression n° 23 et n° 24 ; adoptés - Art. 7 : son amendement n° 26 : rétablissement de cet article ; adopté.**

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2028) : volonté politique du Gouvernement en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie - Indépendance - Découpage électoral - Action de la majorité sénatoriale - Propos tenus par le porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Mme Véronique Neiertz - Tenue de la réunion de la commission mixte paritaire.**

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Vice-président de la commission des affaires sociales - Discussion générale (p. 2030) : absence d'étude financière sérieuse préalable au dépôt de ce projet de loi par le Gouvernement - Nombre de licenciés économiques - Action dans certains secteurs industriels ; sidérurgie, chantiers navals - Transformation des futurs licenciés économiques en bénéficiaires de congés de conversion et incidences sur les statistiques du chômage pendant la période du congé - Notion de chômeurs différés - Reclassement des travailleurs frappés par les**

mutations industrielles et domaine de la politique contractuelle - Traitement statistique des conventions du Fonds national de l'emploi, FNE, portant congés de conversion - Bulletin mensuel des statistiques du travail du ministère - Hâte du Gouvernement à déposer ce projet de loi - Affaire Renault - (p. 2031) : situation des bénéficiaires des congés de conversion, salariés en suspension de travail - Recommandations du Bureau international du travail, BIT, en matière de publication des chiffres du sous-emploi - (p. 2041, 2042) : emploi et action de la majorité sénatoriale - Chômage des jeunes - Reconversion des personnels et incertitude quant au résultat effectif de ce projet de loi - Hâte du Gouvernement à déposer ce projet de loi.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Art. 1 (p. 2137) :** ignorance par M. Edgard Pisani de certaines situations dramatiques évoquées par M. Dick Ukeiwé - (p. 2138) : débuts de famine dans certaines tribus - Arrêt de l'instruction primaire - Endoctrinement dans certaines écoles du FLNKS - Etat sanitaire déplorable de certaines populations - Attachement profond de la majorité des Calédoniens à la France - Demande à M. Edgard Pisani de répondre aux questions soulevées par M. Dick Ukeiwé.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Art. 3 (p. 2261) :** son amendement n° 51 : modalités de financement de la formation obligatoire et préalable à la titularisation des corps de catégorie A ; déduction de la cotisation au centre national de formation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Art. 48 (p. 2422) :** exprime des réserves sur l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de certaines conditions d'octroi du régime de semi-liberté ; possibilité d'exercer un travail temporaire) - Maintien du contrôle de l'administration pénitentiaire sur le condamné - Retour quotidien à l'établissement pénitentiaire.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - Art. 3 (p. 2617) :** se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur (bénéfice du congé de formation accordé aux adhérents d'organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan professionnel ou interprofessionnel).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 412 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2641) :** historique de la torture et excès du stalinisme en Union soviétique.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2652) :** vote favorable du groupe RPR sur la question préalable déposée par le rapporteur de la commission des affaires étrangères - Modalités de dénonciation du traité - Dessaisissement du Parlement - Peines de substitution - Dépôt d'une proposition de loi rétablissant la peine de mort pour les crimes les plus crapuleux - Montée de la délinquance violente et du terrorisme - Défense de la société - Réforme du code pénal - Vote de la question préalable.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2978) :** transformation du système de santé - Référence aux lois du 3 janvier 1984 et du 19 janvier 1983 - Incidence de la réduction des dépenses de santé - Redéploiement des lits hospitaliers - Attente du

dépôt d'un projet de loi portant réforme de la planification sanitaire et définissant des alternatives à l'hospitalisation - Refonte du livre IX du code de la santé publique - Statut des personnels - Personnel de l'Assistance publique de Paris - Pharmaciens résidents - Directeurs des hôpitaux - Service minimum en cas de grève dans les hôpitaux - (p. 2979) : vote de ce projet de loi amendé par la commission des affaires sociales - Art. 20 (p. 2999) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats) - Art. 39 (p. 3006) : sur l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (congés compensateurs pour les personnels travaillant dans des services utilisant des radiations ionisantes), soutient le sous-amendement n° 83 de M. Charles Descours (congés compensateurs en cas d'exposition réelle aux radiations) - Après l'art. 104 (p. 3021) : intervient en tant que vice-président de la commission des affaires sociales sur l'amendement n° 26 de M. Claude Huriet, rapporteur (organisation d'un service minimum en cas de grève).

- **Question orale avec débat : politique familiale - (15 novembre 1985) (p. 3154) :** effondrement de la natalité mettant en cause la survie des sociétés occidentales - Vieillesse de la France dû à une baisse de la fécondité - Etrangers vivant en France représentant 7 % de la population et ayant une fécondité double de celle de la population nationale - Conséquences du vieillissement de la population - Indépendance du pays en jeu - Baisse du pouvoir d'achat des prestations familiales - Création d'un congé parental d'éducation prenant la forme d'une allocation attribuée sous conditions de ressources et réservée aux hommes et aux femmes cessant leur activité professionnelle - Souhaite la création d'un salaire familial pour toutes les femmes - Nécessaire développement du travail à temps partiel avec un allègement des charges sociales - Fiscalité défavorisant les couples mariés par rapport aux concubins - Nécessité d'une politique familiale spécifique - Désapprouve la subordination des allocations à un plafond de ressources - Familles nombreuses défavorisées - Famille, fondement de la société et nécessité de lui assurer les moyens d'exercer son rôle - Souhaite l'élaboration d'une véritable politique familiale, cohérente et efficace - (p. 3158) : priorité insuffisante accordée par le Gouvernement à la famille - Elaboration de la sécurité sociale ayant commencé en 1945.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3477) : désorganisation du système hospitalier - Protection sociale - Diminution des crédits du ministère de la solidarité nationale - Prélèvements obligatoires - Baisse des crédits d'équipement du ministère de la santé - Politique d'austérité et de désengagement de l'Etat - Transfert de charges vers les collectivités locales - Financement de la sectorisation psychiatrique - Cotisations d'assurance maladie des adultes handicapés - Nouveau mécanisme de compensation entre les régimes spéciaux de sécurité sociale - Diminution des crédits en matière de dépenses d'intervention sociale - Crédits d'équipement dans le domaine sanitaire - Diminution des crédits de paiement - Essor du secteur hospitalier depuis 1954 - Réforme du secteur libéral de la médecine - Réforme des études médicales - Statut des praticiens hospitaliers et des personnels à mi-temps - Suppression des lits privés dans les hôpitaux - (p. 3478) : départementalisation hospitalière - Financement des hôpitaux - Equipement sanitaire - Réduction considérable des subventions concernant les établissements sociaux pour personnes âgées - Hospitalisation privée - Médecine à deux vitesses - Politique sanitaire et sociale - Suppression du ticket modérateur - (p. 3479) : diminution des actions menées en faveur des personnes âgées : minimum de ressources, maintien à domicile, aide ménagère, hébergement, soins de cure médicale - Reconnaissance d'un secteur géronto-psychiatrique - Incohérences

dans la politique menée à l'égard des personnes handicapées - Nombre dérisoire des maisons d'accueil spécialisées, MAS - Désengagement de l'Etat - Chômage - (p. 3480) : aggravation des charges financières des collectivités locales - Politique d'assistance et recours aux associations charitables.

- **Question au Gouvernement : lutte contre le terrorisme** (12 décembre 1985) (p. 3829, 3830).

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4175) : transfert au département de la charge de la solidarité nationale et risque de disparité et d'injustice - **Grandes conventions collectives** : amendement de l'Assemblée nationale imposant un agrément ministériel unique ; restriction des pouvoirs des présidents de conseils généraux - **Aide sociale à l'enfance** : non prise en compte de la notion de domicile de secours - (p. 4176) : développement des interventions de prévention destinées à maintenir les liens enfant-famille ; coordination avec les décisions de l'autorité judiciaire, financées par le département ; risque de perte de la spécificité de l'aide sociale à l'enfance - **Désengagement de l'Etat dans les domaines relevant de sa compétence aux termes de la loi** - Modalités d'acquisition du domicile de secours en matière d'aide sociale générale ; demande l'extension de l'exception relative au séjour dans un établissement sanitaire ou social - **Vote par le groupe RPR de ce projet de loi modifié suivant les propositions de la commission des affaires sociales** - (p. 4179) : financement de l'hospice de Nanterre par le département des Hauts-de-Seine - **Art. 51** (p. 4204) : son amendement n° 65 : composition du conseil d'administration des centres communaux d'aide sociale ; adopté - **Art. 57 : Art. 194 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4208) : intervient sur l'amendement n° 49 de M. Charles Descours, rapporteur (procédure de prise en charge par l'Etat de toute personne sans domicile de secours) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4213) : intervient en tant que vice-président de la commission des affaires sociales ; afin de se conformer à la logique de la décentralisation, avis favorable de la commission à ce projet de loi, sans accord à la décentralisation telle qu'elle a été décidée par le Gouvernement.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Vice-président de la commission des affaires sociales** - **Art. 10 ter** (p. 4584, 4585) : rôle des centres d'aide par le travail, CAT.

Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - **Art. 9** (p. 4643, 4644) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture relatif à l'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires).

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - **Nouvelle lecture** [n° 274 (85-86)] - (22 décembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4648) : absence d'accord en commission mixte paritaire, CMP - **Volonté de l'Assemblée nationale de ne pas renforcer autant le pouvoir d'appréciation du président du conseil général dans l'exercice de ses compétences financières** - **Reprise par l'Assemblée nationale de dispositions proposées par le Sénat mais maintien de plusieurs points de divergences** - **Maintien du principe de désignation à la représentation proportionnelle des représentants du conseil municipal au centre communal** - (p. 4649) : maintien des positions de l'Assemblée nationale concernant l'exercice des compétences du président du conseil général et du régime des autorisations de création des établissements - **Souhaite le rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour les dispositions relatives à l'autorisation de création d'un établissement et pour la désignation par les conseils municipaux de leurs représentants aux centres communaux d'action sociale** - **Au nom de la commission et**

sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Art. 6** (p. 4650) : son amendement n° 1 : appréciation des besoins quantitatifs et qualitatifs de la population faite par la collectivité publique responsable ; adopté - **Art. 51** (p. 4652) : son amendement n° 2 : composition du conseil d'administration du centre d'action sociale ; adopté.

CHERVY (William), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1469) : importance de la forêt française et déficit de l'ensemble bois-meubles-papiers - **Commissions régionales de la forêt** ; orientations régionales forestières - **Condition des aides de l'Etat aux petits propriétaires** : engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière ; adhésion à une association syndicale autorisée ou à un groupement de producteurs forestiers - **Possibilité d'exploitation en régie dans les forêts domaniales par l'Office national des forêts, ONF** - **Amélioration du statut des personnes travaillant dans le domaine de la forêt** - **Organisation de l'espace forestier et agricole** : adaptation de la procédure du remboursement agricole ; extension des compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - **Taxe de défrichement** - **Prévention contre les incendies** : pouvoir des maires en matière de débroussaillage - **Dégradation de la voirie communale des communes forestières non propriétaires** : demande de contribution spéciale par le groupe socialiste - **Vote de ce projet de loi** - **Art. 1** (p. 1484) : sur l'amendement n° 6 de M. Philippe François, rapporteur (délai à la disposition du représentant de l'Etat pour statuer sur la levée de l'engagement après avis du centre régional de la propriété forestière, CRPF), soutient le sous-amendement n° 185 de M. Fernand Tardy (raccourcissement du délai laissé au représentant de l'Etat).

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 4** (p. 1505) : sur l'amendement n° 13 de M. Philippe François, rapporteur (modalités d'application du présent article précisées par un décret), soutient le sous-amendement n° 187 de M. Fernand Tardy (modalités d'application du présent article précisées par un décret en tant que de besoin) - **Après l'art. 23** (p. 1559) : soutient l'amendement n° 192 de M. Frank Sérusclat (réglementation possible des essences forestières lors des reboisements).

Deuxième lecture [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2676) : caractère positif de l'organisation des orientations régionales forestières, des conditions d'octroi des aides publiques, de la création de groupements de gestion et des mesures prises en faveur du débroussaillage - **Demande confirmation, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, des dispositions traditionnelles permettant aux communes l'exploitation en régie des bois façonnés et l'adjudication de ces bois** - **Art. 8** (p. 2689) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 7 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour le propriétaire s'étant doté d'un plan simple de gestion de procéder à l'abattage de bois pour sa consommation rurale et domestique) - **Art. 24 bis** (p. 2696) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article prévoyant la réglementation des boisements des parcelles limitrophes à un vignoble d'appellation d'origine contrôlée).

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - **Discussion générale**

(p. 2911) : nouvelles relations commerciales - Inadaptation des dispositions relatives à l'interdiction du refus de vente et des pratiques discriminatoires non justifiées - Amélioration de la concurrence - Lutte contre l'inflation - Amélioration de la compétitivité des entreprises - Protection du consommateur - Analyse les objectifs du projet en examen - Allègement des contraintes inutiles entravant l'initiative des chefs d'entreprise - Aménagement, de l'interdiction du refus de vente - Redéfinition des cas de discrimination tarifaire illicites - Renforcement des moyens d'intervention juridique et physique contre les entraves à la concurrence - Recours accru à des procédures simplifiées - Définition d'un nouveau seuil de part de marché applicable aux concentrations - Contrôle des monopoles régionaux - Amélioration du fonctionnement et élargissement des prérogatives de la commission de la concurrence - Favorable à l'adoption de ce projet - Avant l'art. 1 (p. 2917) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (libération des prix à compter du 1^{er} janvier 1987; abrogation de toute disposition contraire des ordonnances du 30 juin 1945) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2938) : groupe socialiste opposé à l'adoption du projet ainsi amendé.

Nouvelle lecture [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Art. 1 A (p. 3932) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (détermination des prix et marges des biens et services sous la seule responsabilité des entreprises à compter du 1^{er} janvier 1987) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3938) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

CHEVENEMENT (Jean-Pierre), ministre de l'éducation nationale (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif aux enseignants associés réfugiés [n° 10 (85-86)] (8 octobre 1985) - Enseignement.

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 495) : mission de l'école - Avenir des jeunes et du pays - Niveau de formation des jeunes Français - Crise de l'école publique - Evolution démographique - Modalités de recrutement des maîtres depuis vingt ans - Qualification - Brassage social - Budget de l'école par an - Nombre de personnes employées - Fermetures de classes - Ecoles maternelles et scolarisation précoce - Taux de scolarisation à l'école maternelle - Objectif d'accueil des enfants à trois ans - Nombre des postes ouverts aux concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, CAPES, et de l'agrégation - Nombre de lycéens - (p. 496) : adaptation du service public à ses tâches - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Attitude du parti communiste et des sénateurs du groupe communiste - Référence à Paul Langevin - Plan Langevin-Wallon - Action de M. Savary - Formation des maîtres; durée de la formation; contenu du concours de recrutement - Formation des professeurs de collège - Programmes des universités d'été - Plan de formation informatique - Plan de formation continue - Enseignement technique - (p. 497) : enseignement des certifiés en centres pédagogiques régionaux - Amélioration de la formation de base à l'école élémentaire - Age d'accueil des enfants à l'école maternelle - Enseignement de l'école élémentaire - Edition des programmes - Promotion des sept matières fondamentales et disparition du tiers-temps pédagogique consacré aux disciplines d'éveil - Collèges et décreuse démographique - Réduction des

obligations de service des professeurs d'enseignement général de collège, PEGC - Revalorisation de l'enseignement technique - Importance de la qualification - Mépris de la culture technique en France - Filières de formation et de production - Carte des formations techniques et professionnelles - Relations entre l'école et l'entreprise - LEP - Plan soixante mille jeunes - Comité national d'évaluation des universités sous l'autorité du professeur Laurent Schwartz - (p. 498) : validité des commissions de spécialité et d'établissement instituées par le décret du 24 août 1982 - Conseil supérieur des universités, CSU - Avis du Conseil d'Etat - Dépôt d'un amendement gouvernemental sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Validation législative - Responsabilité des établissements - Etablissements privés d'enseignement - Objectifs et méthodes pour l'école élémentaire - Programmes d'histoire et enseignement de la Révolution française - Emploi du temps - (p. 499) : lecture - Mission des instituteurs - Rapports entre les établissements privés d'enseignement, l'Etat et les collectivités locales - Modalités de calcul des emplois à attribuer aux établissements privés pour la rentrée 1985 - Coefficient heures/élèves - Taux de scolarisation - Modalités de nomination des maîtres dans les classes sous contrat d'association - Avis du comité de l'enseignement général et technique et examen par le Conseil d'Etat - Convention relative à la formation continue des maîtres des établissements privés - Commissions de concertation - Rapport du Collège de France - Création du « magistère » - Elitisme républicain - Situation de la Seine-Saint-Denis - Train-forum - (p. 500) : adaptation du service public à la démographie et à l'évolution des besoins - Disparités entre les départements et redistributions de postes - Situation du Val-de-Marne - ZEP - Situation de la Seine-Saint-Denis - (p. 501) : évolution démographique et mouvements de population - Modèle japonais d'éducation - Carte scolaire - Nombre d'enfants par classe maternelle - Problème de l'accueil des jeunes enfants à Paris - Accroissement de la capacité d'accueil en maternelle - Diminution à Paris du nombre des élèves dans les classes élémentaires - Situation du département du Val-d'Oise - (p. 502) : académie de Versailles - Cas du département des Yvelines - Importance de l'enjeu de l'école publique.

- **Projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public** [n° 269 (84-85)] - (23 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 705) : transfert de compétences en matière d'établissements scolaires dans le cadre de la décentralisation - Devoir de l'Etat aux termes de la Constitution de 1946 de veiller à l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque sur tout le territoire national - Introduction dans la loi de finances pour 1985 d'un mécanisme de sauvegarde du service public permettant à l'Etat de se substituer à la collectivité compétente en cas de carence; annulation de cette disposition par le Conseil constitutionnel et reprise par le présent projet de loi - Principe de la construction de l'établissement par l'Etat se substituant à la collectivité compétente et le remettant à cette dernière qui en assume les charges de fonctionnement - (p. 706) : conditions d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat - Application en cas de refus de la collectivité compétente : obligation d'installation d'une école publique dans chaque commune aux termes de la loi du 30 octobre 1886; exemple de procédure d'inscription d'office au budget communal de dépenses relatives à l'entretien d'une école publique - Etablissements du second degré; appréciation du représentant de l'Etat en cas de divergence avec les collectivités compétentes et de défaillance de ces dernières - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 707) : droit constitutionnel à l'éducation laïque - Art. unique (p. 710) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article introduisant la notion de demande scolaire et un paragraphe relatif à l'enseignement secondaire) - (p. 711) : incompatibilité de la notion de demande scolaire avec le principe posé dans le préambule de la Constitution de 1946 - Son amendement n° 6 : principe de la compatibilité des créations d'établissements du second degré avec le schéma

prévisionnel des formations prévu par la loi du 22 juillet 1983 ; adopté.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985)
 - **Discussion générale** (p. 2817) : formation des hommes - Recherche fondamentale et appliquée - Relations dans l'entreprise et dans la société - Révolution culturelle des mentalités - Emploi des jeunes - Baccalauréat - Certificat d'aptitude professionnelle, CAP - Augmentation du nombre des techniciens, techniciens supérieurs et ingénieurs en formation - Orientation des jeunes - Diversification des lycées - Relation des Français à la technique - Place de la technologie dans les humanités modernes - Informatique - Relations entre l'école et l'entreprise - (p. 2818) : coopération entre les enseignants et les hommes de l'entreprise - Nombre de jumelages entre l'école et les entreprises - Formation des ingénieurs par la recherche - Création d'universités de technologie - Pôles nationaux de formation et de recherche technologique avancée - Laboratoires des universités de technologie - Centres polytechniques universitaires - Main-d'oeuvre qualifiée, de niveau III et IV - Diversification des formations - Conditions de création des baccalauréats professionnels - Option des élèves à l'issue de la classe de troisième ; baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels - Lycées d'enseignement professionnel, LEP - (p. 2819) : création de cinq séries de baccalauréats professionnels par an - Développement et modernisation des formations actuelles - Capacité d'accueil des instituts universitaires de technologie, IUT, et des classes de section des techniciens supérieurs, STS - CAP et brevet d'études professionnelles, BEP - Niveau V de formation - Rénovation de l'école et du collège - Rôle des maîtres - Formation continue des maîtres des enseignements technologiques et professionnels - Création d'un nouveau corps de professeurs de lycée professionnel ; création de deux grades - Validation des acquis et actualisation périodique du contenu des diplômes technologiques ou professionnels - Projet de scolarisation jusqu'au niveau du baccalauréat de quatre cinquièmes d'une classe d'âge - Nombre d'élèves dans les lycées et d'ingénieurs - Effort budgétaire de l'Etat - Crédits consacrés à l'enseignement technologique et professionnel en 1986 - Création d'emplois au titre des enseignements technologiques et professionnels - (p. 2820) : diversification des voies de formation - Promotion des jeunes.

CHUPIN (Auguste), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564):

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances et tendant à organiser l'information du Parlement en matière de créances et de dettes de l'Etat et des établissements qui en dépendent, à l'égard des organismes et pays extérieurs [n° 201 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)).

CICCOLINI (Félix), sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistre-

ment audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 190 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 240 (85-86)] (18 décembre 1985) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 706 (JO Débats, 26 octobre 1985) (p. 2560) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Décès de M. Gérard Gérolami, directeur du service des études législatives** (25 avril 1985) (p. 366).

- **Ouverture de la troisième session extraordinaire de 1984-1985** - (17 juillet 1985) (p. 1888)..

- **Bienvenue à une délégation parlementaire indienne** (5 novembre 1985) (p. 2718).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 190) : importance du nombre des accidents, des personnes blessées ou tuées - Importance du nombre des procès en justice par rapport à celui des accidents - Fonds de garantie - Assurance obligatoire - Jurisprudence - Caractère subjectif de l'appréciation du préjudice - Définition de la jurisprudence comme trop diversifiée et trop changeante - Travaux d'une commission d'étude - Vulnérabilité des piétons, cyclistes ou personnes transportées en cas d'accident - Réparation intégrale du préjudice corporel par l'assureur du conducteur du véhicule, sauf faute inexcusable de la victime, cause exclusive du dommage - (p. 191) : persistance de la responsabilité de la victime pour les dommages matériels qu'elle a pu créer - Absence d'augmentation des primes d'assurance - Malus en cas de faute de conduite - Cas d'application du malus - Assistance de la victime par son avocat - Cas de versement de provisions - Théorie du risque social - Prévention et réduction du nombre des accidents.

- **Conclusions du rapport de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 424 (83-84)]** - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 646, 647) : complexité de la procédure en matière de diffamation et d'injure - Choix entre le visa de l'article 31 et le visa de l'article 32 et absence de modification de la qualification retenue au départ - Vote favorable sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 271 (84-85)]** - (18 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1333) : projet alignant la législation avec le préambule de la Constitution - Lois garantissant à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme - Texte s'inscrivant dans un mouvement général d'égalisation des droits de la femme et de l'homme, notamment pour l'emploi - Projet s'ajoutant aux nombreux textes votés par le Parlement depuis 1981, allant dans le sens de l'égalité de l'homme et de la femme - Rappelle les lois de 1907 sur le libre salaire de la femme mariée, du 18 février 1938 marquant la fin de la puissance maritale et de l'incapacité générale d'exercice de la femme mariée et du 13 juillet 1965 fixant un régime de communauté légale nouveau - Caractère anormal d'une gestion de la communauté par le mari seul - Autorité parentale également partagée, accompagnée d'un égal partage de

l'administration légale - Texte clair voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, assorti de dispositions d'adaptation technique ayant reçu l'agrément du rapporteur - Longueur des formalités de changement de nom - Mariage n'imposant pas aux femmes l'abandon de leur nom de jeune fille - Solution résultant de l'amendement voté par l'Assemblée nationale semblant par trop imparfaite - (p. 1334) : droit matrimonial n'étant pas un carcan - Nombreux jeunes considérant l'institution du mariage comme désuète et rétrograde - Nécessité que les règles légales sourient aux jeunes - Mariage devant être un facteur de paix dans les ménages.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)]** - (17 juillet 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1934) : souci du Premier ministre de rassembler les Français - Majorité des sénateurs favorable à ce projet sur le fond mais projet dénaturé par les nombreux amendements déposés sur les dispositions pratiques de mise en place de cette réforme - Absence de contreseing du ministre de la justice - Montant des amendes - Elaboration du code de déontologie de la police nationale par voie réglementaire - Projet déposé en fin de législature - Contrôles d'identité - Consensus sur les mesures préconisées pour la modernisation de la police - Satisfactions des organisations professionnelles - (p. 1935) : abstention du groupe socialiste sur ce projet dénaturé par les amendements de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion - Nouvelle lecture [n° 468 (84-85)]** - (25 juillet 1985) - **Question préalable** (p. 2055) : au nom du groupe socialiste, intervient contre la motion n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Question au Gouvernement : projet de développement de la Nouvelle-Calédonie** - (10 octobre 1985) (p. 2223) : déroulement du récent scrutin en Nouvelle-Calédonie - Demande au Gouvernement des précisions sur les projets d'ordonnance relatifs au développement du territoire.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 412 (84-85)]** - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2639) : torture et histoire de l'humanité - Contexte actuel - Action d'Amnesty international - Qualification de la torture en France comme infraction pénale - Référence à la déclaration de l'assemblée générale des Nations unies de décembre 1975 et à la convention de l'assemblée générale des Nations unies de décembre 1984 - (p. 2640) : vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 34 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2944) : réforme de la procédure d'instruction en matière pénale - (p. 2945) : lourdes responsabilités incombant aux juges d'instruction, notamment en ce qui concerne la mise en détention - Fonctions d'investigation et de jugement - Favorable à la création d'une ou plusieurs chambres d'instruction par tribunal de grande instance - Collégialité pour certaines fonctions - Publicité des audiences devant la chambre d'instruction - Difficile équilibre entre la protection des justiciables et le respect de la liberté de la presse - Collaboration entre les magistrats - Meilleure formation des enquêteurs de police, de gendarmerie et des juges d'instruction - Conséquences de l'incarcération d'une personne innocente - Envisage une réparation financière en cas d'erreur d'enquête ou d'instruction.

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - Après l'art. 5 (p. 3080) : son amendement n° 14, soutenu par M. René Régnauld : conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - Rapporteur pour

avis - **Discussion générale** (p. 4540, 4541) : répression du trafic des stupéfiants, et notamment du petit trafic de drogue - Suspension du permis de conduire pour les automobilistes en état d'ivresse.

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Art. 1 bis** (p. 4572) : son amendement n° 12 : enquête de personnalité facultative en cas de comparution immédiate pour infraction à l'article L. 627-2 du code de la santé publique ; adopté - **Art. 1 ter** (p. 4573) : son amendement n° 13 : saisine et confiscation des installations ayant servi à la commission de l'infraction, sauf en cas de bonne foi des propriétaires ; adopté - **Art. 11** (p. 4586) : son amendement n° 14 : rétention du permis de conduire et immobilisation du véhicule ; cas de cessation de cette immobilisation ; adopté.

CLUZEL (Jean), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre à qualités de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à garantir la libre représentation des conseils généraux au sein des **conseils régionaux** [n° 197 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 39 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 66 (85-86)] (5 novembre 1985) - **Audiovisuel**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre**: I. Information [n° 96, annexe 29, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Communication audiovisuelle (organismes créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 [n° 96, annexe 47, (85-86)]** (21 novembre 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 122 (85-86)] (29 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi [n° 122 (85-86)], portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] (10 décembre 1985).

Proposition de loi constitutionnelle tendant à permettre aux anciens présidents de la République de participer aux travaux du Parlement [n° 216 (85-86)] (13 décembre 1985) - **Constitution**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 682 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2189) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **entreprises (adaptation des solutions aux problèmes financiers des PMI et PME)** - Réponse de M. Jean Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports (8 octobre 1985) (p. 2209, 2210).

n° 683 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2189) à M. le ministre de l'économie : **entreprises (petites et moyennes) (régime fiscal des PME)** - Réponse de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget et à la consommation (8 octobre 1985) (p. 2212 et suivantes).

n° 688 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2190) à Mme le ministre des affaires sociales : **allocations de logement (remboursement des avances aux bénéficiaires de l'allocation logement)**.

n° 703 (JO Débats, 25 octobre 1985) (p. 2518) à M. le ministre de l'agriculture : **viande (marasme du marché de la viande bovine)**.

Questions orales avec débat :

n° 64 (JO Questions, 14 mars 1985) (p. 443) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **bâtiment et travaux publics (urgence d'un plan bâtiment)** - Retirée le 2 mai 1985 (p. 383).

n° 68 (2 avril 1985) (p. 67) à M. le Premier ministre : **cinéma (opportunité du financement d'un film par le ministère de la culture)**.

n° 82 (19 avril 1985) (p. 324) à M. le ministre de l'agriculture : **élevage (sauvegarde et promotion des produc-**

tions animales) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

n° 114 (7 juin 1985) (p. 1053) à M. le Premier ministre : **radiodiffusion et télévision (développement des télévisions hertziennes privées)**.

n° 154 (21 novembre 1985) (p. 3303) à Mme le ministre des affaires sociales : **veuves (protection sociale des veuves)**.

n° 155 (21 novembre 1985) (p. 3303) à Mme le ministre des affaires sociales : **assurance-vieillesse (réforme des droits propres des femmes à l'assurance-vieillesse)**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Art. 7 (p. 612) : son amendement n° 75, soutenu par M. Roger Lise : accès des petites et moyennes entreprises, PME, et des entreprises artisanales, aux marchés publics ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 juin 1985) - Après l'art. 4 ter (p. 1096) : sur l'amendement n° 9 de M. Pierre Bérégoz, ministre (possibilité d'émettre des titres participatifs dans les conditions prévues par les articles de la loi du 24 juillet 1966 pour les banques mutualistes ou coopératives), son sous-amendement n° 67 : possibilité pour les caisses d'épargne et de prévoyance d'émettre des titres participatifs ; retiré - Après l'art. 6 (p. 1120) : ses amendements n° 68 : modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'établissement de l'impôt afin de rétablir l'égalité fiscale entre couples mariés et couples concubins ; retiré ; et n° 69 : modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés lorsque ceux-ci vivent en concubinage notoire et ont un ou plusieurs enfants à charge ; adopté - Amendements visant à mettre en harmonie la législation fiscale avec l'évolution des moeurs - Recrudescence du concubinage - Avantages fiscaux accordés au foyer fiscal et non pas à chacun des époux - Problème de la déduction pour frais de garde des enfants plafonnée à 4310 francs pour un couple marié et à 8620 francs pour un couple de concubins - (p. 1121) : utilisation des ressources nouvelles en faveur des familles - Plus grande égalité fiscale entre les couples souhaitable en République.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)]** - (17 juin 1985) - Après l'art. 12 bis (p. 1266) : son amendement n° 55, soutenu par M. Jean Colin : rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques ; rejeté.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) : son intervention présentée par M. André Rabineau (p. 1530, 1531).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 3045, 3046) : caractère partiel du projet de loi présenté au Sénat - Part croissante du marché publicitaire occupée par les chaînes de télévision du service public et recours à la parapublicité : conséquences sur la presse quotidienne, les chances de développement des télévisions privées, et risque pour la liberté de la presse - Restrictions apportées par le Gouvernement à la liberté de la communication audiovisuelle : régime de la concession de service public pour les chaînes multivilles ; maintien du monopole de diffusion de Télédiffusion de France, TDF - Propositions de la commission des finances : suppression du régime de la concession de service public ; renforcement des pouvoirs de

la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur TDF et sur les organismes des services publics ; libre choix quant aux moyens de diffusion pour les opérateurs et assouplissement des règles de concentration - Question sur l'exploitation des satellites TDF 1 et TDF 2 - (p. 3047) : réseaux multivilles - Question sur les règles de publicité et de promotion commerciale ; exemple des initiatives de parapublicité multipliées par TF1 - Souhait d'accord pour la liberté de la communication audiovisuelle - Avant l'art. 1 (p. 3089) : son amendement n° 1 : contrôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur la gestion économique et financière des sociétés et établissements publics chargés de l'exécution du service public de la communication audiovisuelle ; retiré - (p. 3090) : défaut de communication au Parlement du rapport du contrôleur d'Etat - Problème des sanctions éventuelles - Son amendement n° 2 : nomination par la Haute Autorité des présidents de l'établissement public de diffusion et de l'Institut national de la communication audiovisuelle ; adopté - Art. 2 (p. 3096) : son amendement n° 6, soutenu par M. André Fosset : suppression de cet article relatif aux missions de l'établissement public de diffusion ; retiré - Art. 2 bis (p. 3097) : son amendement n° 7, soutenu par M. André Fosset : modification de la composition du conseil d'administration de TDF ; adopté - Après l'art. 2 bis : son amendement n° 8, soutenu par M. André Fosset : modification de la composition du Haut Conseil de la communication audiovisuelle ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)] - Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 3437) : rejet par l'Assemblée nationale des amendements de la commission des finances adoptés par le Sénat concernant la suppression du régime de la concession de service public, le renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité sur TDF, la suppression du monopole de diffusion de TDF et l'assouplissement des règles de concentration dans le secteur de l'audiovisuel - Echec de la CMP - Absence de réponse claire du Gouvernement aux questions portant sur l'exploitation des satellites, les modalités de concession de réseaux multivilles et les règles de la publicité - (p. 3438) : amendement du Gouvernement lui permettant de réquisitionner les immeubles de grande hauteur pour l'implantation des émetteurs de TDF - Signature d'un contrat de concession d'un côté entre les pouvoirs publics et, de l'autre, entre MM. Seydoux, Riboud et Berlusconi - Signature sans appel de candidature et sans adjudication - Négociation des clauses du cahier des charges après la signature du contrat de concession - Publication du contrat et du cahier des charges le 2 décembre - Remise en cause de l'équilibre entre les médias et de la politique culturelle - Accélération du processus de désectorisation de la publicité télévisuelle - Chaîne de télévision privée, contrairement aux engagements écrits du Premier ministre, n'étant pas soumise aux règles imposées aux chaînes de service public concernant la diffusion des films - Comportement curieux du Gouvernement vis-à-vis du Parlement - Sénat mis devant le fait accompli - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable aux propositions de la commission des affaires culturelles.**

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de la communication audiovisuelle :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3550) : 1986, année décisive pour le secteur de la communication audiovisuelle en France - Fin de l'époque où le téléspectateur n'avait de choix qu'entre trois chaînes et début d'une nouvelle époque marquée par une concurrence se développant sous le contrôle de l'Etat - Période de transition vers une période de totale liberté de choix où la télévision sera diffusée par satellite - Nécessité pour chaque nation de produire des émissions de qualité dans des conditions concurrentielles - Evolution de

l'audiovisuel dépendant des téléspectateurs et des auditeurs - Législation en vigueur frappée d'obsolescence et secteur public condamné à s'adapter à la mutation en cours - Difficulté de déterminer le comportement des téléspectateurs et nécessité de le connaître pour éviter les erreurs d'investissements - Lente évolution de la consommation globale d'images tributaire de l'équipement des ménages et de l'accroissement du temps libre - (p. 3551) : relation entre le coût d'un produit et ses possibilités d'amortissement dans le temps ou en fonction du marché - Diffusion de la même émission à des heures différentes et sur plusieurs chaînes - Production nationale se heurtant à une vive concurrence de la part des productions étrangères - Importance de l'enjeu culturel souligné par l'Académie française et par le président Bonafant, chancelier de l'Institut - Problème de l'évolution technologique et retard du câblage en France - Secteur de la communication soumis au monopole de l'Etat en France depuis des siècles - Absence de choix de l'Etat entre deux logiques industrielles, celle de la Direction générale des télécommunications, DGT, et celle de Télédiffusion de France, TDF - Soutien d'initiatives multiples et non coordonnées - Incohérences dans le processus de détermination du mode d'exploitation de TDF 1 - Démarrage difficile du plan câble et du satellite de diffusion directe - Evolution du cadre juridique de la communication audiovisuelle depuis vingt-cinq ans - (p. 3552) : choix par la France du monopole du service public - Effritement progressif du monopole de l'Etat et développement de l'autonomie interne du service public - Cadre juridique marqué par cinq lois en vingt-cinq ans - Secteur privé et effort de libéralisation des ondes - Exploitation des réseaux câblés réservée à des sociétés d'économie mixte - Cahier des charges fixant des règles précises protégeant le cinéma et la production audiovisuelle nationale - Nécessité de faire respecter les règles - Contrat de concession en faveur du groupe Berlusconi, Riboud et Seydoux - Constitution d'une commission d'enquête par le Sénat sur les conditions de négociation avec ce groupe - Développement relatif de l'autonomie du service public - Eclatement de l'ORTF en 1974 et démultiplication des sociétés, conséquences de la loi de 1982 - Service public coûtant de plus en plus cher, employant plus de personnel, diffusant davantage mais créant moins - Diminution de la part de la redevance et du montant des subventions de l'Etat - Accroissement de la part des emprunts et des autres recettes - Stabilité apparente de la part de la publicité dissimulant un accroissement sensible sous de multiples formes, dont la parapublicité dénoncée par la commission sénatoriale de contrôle - Augmentation de la part de TDF dans le budget global du service public - Dégradation de la situation financière du service public - (p. 3553) : service public ne disposant d'aucune marge de manoeuvre, tant sur le plan financier que sur le plan des structures - Avenir dépendant de la place réservée à l'industrie et à la culture françaises dans le nouveau paysage audiovisuel marqué par la compétition internationale - Nécessaire effort de création - Troisième époque marquée par le choix des téléspectateurs, culture et langue française ne dépendant plus que de l'attrait des chaînes françaises - Constitution nécessaire de puissants groupes multimédias au niveau régional et national coopérant au niveau européen - Nécessaire complémentarité entre le service public et les chaînes privées - Interrogation sur l'évolution et l'avenir du service public sur son extension à une quatrième chaîne diffusée par TDF 1 - Conditions de transparence insuffisantes concernant le contrat de la 5^e chaîne et absence d'appel de candidatures - Abandon de la politique cinématographique française - Dérégulation sauvage en matière publicitaire - Contrat créant des obligations pour TDF et reconstituant un monopole privé qui émettra pour vingt-trois millions de personnes - Contrat figeant le paysage audiovisuel français - Domaine de l'audiovisuel non comparable à ceux de l'électricité, de l'eau et du gaz - Approuve la création de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle en juillet 1982 - Cite des propos de M. Georges Fillioud rappelant qu'il n'est pas sain que la responsabilité générale à l'égard des organismes de radiotélévision de service public soit exercée par le pouvoir

exécutif - (p. 3554) : service public devant cohabiter avec le secteur privé et devenir, par sa qualité et son originalité, autre chose qu'une chaîne confidentielle réservée à une élite - Nécessaire diffusion d'environ sept à huit mille heures de programmes par an par le service public pour pouvoir fidéliser la plus grande partie possible de l'auditoire - Se déclare favorable à l'existence de deux chaînes nationales de service public - Service public ne devant pas être empêché d'accéder aux nouvelles techniques - Réunion possible dans une structure légère de programmation des principales chaînes publiques des pays de la CEE - Possibilité de diffusion des programmes de qualité et d'intérêt européen par le satellite - Nécessité d'une profonde et rapide rénovation des mentalités et des comportements - Desserrement des contraintes structurelles - Renoncement à tous les corporatismes et renforcement de l'indépendance nécessaire au service public pour l'accomplissement de ses missions - Sursaut du service public souhaité par le Sénat et conséquences pour le rayonnement de la France.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi (n° 172, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4130) :** indépendance et pluralisme des organismes de presse - Emergence de groupes multimédias aux niveaux régional, national et européen - Situation financière des entreprises de presse et loi du 23 octobre 1984 - Contre-projet du Sénat de 1984 et régime juridique de la presse - Etude du régime d'aide à la presse par la Cour des comptes - (p. 4131) : critique de la loi du 23 octobre 1984 - Liberté de la presse et rôle de l'Etat - Aides à la presse - Stabilité, modernisation et diversification de la presse - Décision du Conseil constitutionnel des 10 et 11 octobre 1984 - Obligations et besoins des entreprises de presse - Seuils de diffusion et limitation de la concentration - Abrogation des ordonnances du 26 août 1944 et de la loi du 23 octobre 1984 - Modernisation des entreprises - Vidéographie interactive - Transparence - Défense de la presse et de l'identité culturelle française - Supports de communication - (p. 4132) : diversité de la presse nationale et régionale - Seuils de concentration - Lutte contre les abus de position dominante - Vocation des entreprises de presse à la diversification multimédias - Cadre juridique de la presse écrite - Moyens juridiques de participation aux groupes multimédias - Communication et information - Demande l'adoption de cette proposition de loi - (p. 4134) : démarche et travaux de la majorité sénatoriale - Art. 1 (p. 4135) : notion de publication de presse et champ d'application de cette proposition de loi.

Suite de la discussion - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Art. 2 (p. 4373) : distinction entre la propriété et la location-gérance de l'entreprise éditrice - **Art. 3 :** interdiction de l'opération de prête-nom par simulation - **Art. 4 :** principe de transparence ; caractère nominatif des actions et procédure d'agrément des cessions dans le cas de société par actions - **Art. 5 :** informations à communiquer aux lecteurs - **Art. 6 :** publication des opérations d'acquisition ou de cession de droits sociaux - **Art. 7 (p. 4374) :** exigence de la nationalité française - **Art. 8 :** interdiction de versement de fonds par des gouvernements étrangers en dehors du paiement de prestations assurées habituellement par la publication de presse - **Art. 9 :** directeur de la publication - **Art. 10 :** nomination d'un codirecteur si le directeur de la publication jouit de l'immunité parlementaire - **Art. 11 :** transparence de la publicité - **Art. 12 à 14 (p. 4375) :** sanctions en cas d'infraction - **Art. 16 :** harmonisation des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1935 portant réglementation provisoire des agences de presse - **Explication de vote sur l'ensemble :** réadaptation de l'ordonnance de 1944 ; loi du 23 octobre 1984 - (p. 4376) : nécessité de concentration : se déclare favorable à l'existence de groupes multimédias français - Liberté de la presse.

COLIN (Jean), sénateur de l'Essonne (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant du Conseil d'administration de la cité des sciences et de l'industrie (10 avril 1985) (p. 208).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 162 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 228 (84-85)] (10 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 303 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 334 (84-85)] (5 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 379 (84-85)] (18 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 407 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'urbanisme au voisinage de aérodromes [n° 407 (84-85)] (28 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 14 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amélioration de la concurrence [n° 54 (85-86)] (30 octobre 1985) - Prix et concurrence.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 91 (85-86)] (20 novembre 1985) - Prix et concurrence.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 167 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant amélioration de la concurrence [n° 188 (85-86)] (12 décembre 1985) - Prix et concurrence.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 614 (JO Débats, 3 avril 1985) (p. 94) à Mme le ministre des affaires sociales : **préretraite** (évolution du pouvoir d'achat des préretraités) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (14 juin 1985) (p. 1217, 1218).

n° 629 (JO Débats, 3 mai 1985) (p. 404) à M. le ministre de l'intérieur : **sécurité publique** (insécurité dans le département de l'Essonne) - Réponse de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur (14 juin 1985) (p. 1221, 1222).

n° 630 (JO Débats, 3 mai 1985) (p. 404) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : **hôpitaux** (conséquences de la grève dans les hôpitaux périphériques de la région de Paris) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (14 juin 1985) (p. 1220, 1221).

n° 680 (JO Questions, 26 septembre 1985) (p. 1778) à M. le ministre de l'agriculture : **fruits et légumes** (mesures en faveur du marché de la pomme de terre) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 octobre 1985) (p. 2332, 2333).

n° 686 (JO Débats, 3 octobre 1985) (p. 2190) à Mme le ministre des affaires sociales : **handicapés** (installation d'une antenne de la COTOREP à Palaiseau (Essonne)) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 octobre 1985) (p. 2332).

n° 714 (JO Débats 6 novembre 1985) (p. 2744) à Mme le ministre des affaires sociales : **commerce et artisanat** (respect du repos dominical au magasin Continent de la Ville-du-Bois (Essonne)) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4490, 4491).

Questions orales avec débat :

n° 130 (2 octobre 1985) (p. 2170) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **transports ferroviaires** (sécurité des voyageurs de la SNCF).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 74) : travaux de la commission spéciale - Actualisation de la loi de 1957 - Adaptation aux techniques nouvelles de communication - Audiovisuel - Disque, phonogramme et

vidéogramme - (p. 75) : droit à la copie privée - Caractère privé des sociétés de perception et de répartition des droits - Insatisfaction quasi générale des interlocuteurs auditionnés par la commission spéciale - Concordance des principes fondamentaux des droits d'auteurs avec les exigences de la diffusion et de la commercialisation des oeuvres - Rémunération des artistes interprètes - Utilisation des phonogrammes à des fins commerciales - Protection des logiciels exclue de la présente loi - Reconnaissance des droits voisins - Allongement de la durée de protection des créations musicales - Rend hommage à l'important travail accompli par le rapporteur de la commission spéciale, M. Charles Jolibois.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - **Art. 1** (p. 99) : soutient l'amendement n° 194 de M. André Fosset (suppression des paragraphes II et III de cet article relatifs aux oeuvres photographiques, chorégraphiques et aux numéros de cirque) - **Art. 2** (p. 101) : soutient l'amendement n° 193 de M. André Fosset (suppression de la référence à l'article 14 de la loi du 11 mars 1957 afin d'éviter une extension excessive de la notion d'auteur) - **Art. 3** (p. 103) : son amendement n° 85 : suppression de la disposition prévoyant la consultation du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support ; retiré - **Après l'art. 4** (p. 104) : son amendement n° 81 : extension à 70 ans du délai de protection des oeuvres musicales ; devenu sans objet - **Art. 8** (p. 107) : soutient l'amendement n° 100 de M. Pierre Vallon (conditions de la rémunération dans le cas de diffusion par satellite) - **Art. 9** (p. 109, 110) : vote du groupe centriste contre l'amendement n° 147 de M. Edgar Faure (contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle) - **Art. 10** (p. 110) : soutient l'amendement n° 188 de M. André Fosset (rémunération au titre de la reproduction d'une oeuvre télédiffusée) - **Art. 11** (p. 113) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Charles Jolibois, rapporteur (diffusion par satellite : exonération du paiement de toute rémunération par l'organisme d'émission dès lors que l'organisme tiers a été contractuellement autorisé par les ayants droit à diffuser l'oeuvre) - **Art. 12** (p. 115) : son amendement n° 86 : versement de la rémunération par le producteur aux auteurs ; retiré - (p. 118) : son amendement n° 87 : définition du devoir d'exploitation du producteur ; retiré - **Art. 12 bis** (p. 120, 121) : son amendement n° 88 : rémunération des oeuvres exploitées à des fins publicitaires : décret en Conseil d'Etat en l'absence d'accord entre les organisations représentatives des auteurs et celles des producteurs ; devenu sans objet - **Après l'art. 12 bis** (p. 122) : soutient l'amendement n° 90 de M. Paul Séramy (cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail) - **Art. 15** (p. 125) : soutient l'amendement n° 191 de M. André Fosset (protection du droit moral de l'artiste interprète) - **Après l'art. 12 bis suite** (p. 129) : soutient l'amendement n° 90, précédemment réservé, de M. Paul Séramy (cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail).

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - **Art. 21** (p. 140) : philosophie dégagée par la commission étant une philosophie de droit privé - Ne pense pas que les experts introduisent nécessairement une formule de contentieux - **Avant l'art. 26** (p. 143) : soutient l'amendement n° 104 de M. Pierre Vallon (sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci) - **Après l'art. 27** (p. 145) : soutient l'amendement n° 105 de M. Pierre Vallon (droit applicable aux phonogrammes et vidéogrammes fixés pour la première fois à l'étranger sous la condition de réciprocité et rémunération perçue en France en l'absence d'accord) - **Art. 28** : soutient l'amendement n° 192 de M. André Fosset (bénéficiaires des

droits ouverts au présent titre pouvant interdire les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées) - Soutient l'amendement n° 181 de M. André Fosset (artistes-interprètes ne pouvant interdire la reproduction et la communication au public de leur prestation si elle est accessoire à un événement constituant le sujet principal d'une séquence d'une oeuvre ou document audiovisuel) - Art. 29 (p. 146) : soutient l'amendement n° 182 de M. André Fosset (droits ouverts au présent titre s'éteignant à l'expiration d'une période de trente ans) - Son amendement n° 92 : s'agissant d'une oeuvre protégée la durée du droit ouvert au bénéfice du producteur de vidéogrammes ne saurait être inférieure à celle prévue à l'article 21 de cette loi ; devenu sans objet - Avant l'art. 31 (p. 147) : sur l'amendement n° 47 de M. Charles Jolibois, rapporteur (droit à rémunération pour copie privée), soutient le sous-amendement n° 195 de M. André Fosset (droit à rémunération pour copie privée à l'occasion des programmes télédiffusés en direct) - Art. 33 (p. 149) : se déclare favorable à l'amendement n° 53 de M. Charles Jolibois, rapporteur (commission se déterminant à la majorité des membres présents, son président ne prenant pas part au vote ou à défaut d'accord dans les six mois suivant la publication de la loi, les ministres chargés de la culture et des finances désignant chacun une personnalité qualifiée pour compléter la commission) - Art. 36 (p. 151) : son amendement n° 107 : constitution sous forme de sociétés civiles des sociétés n'ayant pas pour objet la commercialisation des oeuvres gérées par elles ; rejeté - Son amendement n° 93 : 1° patrimoine des personnes morales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 pouvant être transféré à une société civile de perception dans un délai maximum d'un an ; adopté ; 2° modification des statuts ne donnant lieu à aucune perception fiscale particulière ; irrecevable au terme de l'article 40 de la Constitution - Amendement visant à fixer une période transitoire permettant aux sociétés en cause de prendre le temps de se constituer en sociétés civiles - (p. 152) : son amendement n° 142 : extension des dispositions de cet article aux éditeurs ; retiré - (p. 153) : son amendement n° 94 : sociétés civiles régulièrement constituées ayant qualité pour ester en justice pour la défense des droits dont elles ont statutairement la charge ; adopté - (p. 155) : se déclare opposé à l'amendement n° 116 de M. Edgar Faure (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes, soit d'une exonération, soit d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - Se déclare favorable à l'amendement n° 136 de M. Jack Lang, ministre (obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - Danger pour le Sénat de prendre seul l'initiative de fermer la porte à l'égard du mouvement associatif - Art. 38 (p. 161) : son amendement n° 97 : absence d'obligation pour la société agréée d'adresser au ministre chargé de la culture la copie des conventions passées avec les tiers ; rejeté - Après l'art. 38 (p. 163) : soutient l'amendement n° 98 de M. Marcel Rudloff (cas des droits d'auteur perçus par des sociétés de perception et de répartition mentionnées à l'article 36 à l'occasion de manifestations organisées par des associations ayant un but d'intérêt général) - Art. 39 (p. 166) : sur l'amendement n° 71 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux pouvoirs de contrôle des agents assermentés du Centre national de la cinématographie sur l'exploitation commerciale des vidéogrammes), son sous-amendement n° 145 : contrôle du Centre national de la cinématographie s'exerçant pour les oeuvres cinématographiques ; retiré -

Art. 41 (p. 167) : soutient l'amendement n° 185 de M. André Fosset (Société nationale de radio et télévision exclue du champ d'application des dispositions de cet article) - Art. 43 (p. 168) : son amendement n° 99 : doublement des peines en cas de récidive ; retiré - Soutient l'amendement n° 184 de M. André Fosset (dispositions ne s'appliquant pas aux organismes de télévision) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 170) : vote favorable du groupe de l'Union centriste sur le texte de ce projet de loi amélioré par les travaux du Sénat - Texte attendu répondant aux exigences de l'époque - (p. 171) : lutte contre la piraterie - Amélioration des dispositions soumises - Hommage au travail du rapporteur et à l'esprit de conciliation du Gouvernement - Protection des droits des auteurs recherchée par le Sénat - Respect des droits reconnus en faveur des artistes-interprètes.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)]** - (18 avril 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 285) : définition par voie législative des règles d'urbanisme au voisinage des aéroports - Importance du contentieux - Conséquences des mesures de décentralisation - Caducité de la directive nationale d'aménagement - Référence à la loi sur la montagne - Aménagement du littoral - Création autour de chaque aéroport important d'un plan d'exposition au bruit - Modalités d'établissement de ce plan - Création de zones de bruit autour des aéroports ; zones A, B ou C - Activité agricole - Activités industrielles et commerciales - Construction et mesures d'isolation acoustique - Limitation de l'urbanisation aux abords des aéroports au trafic important - Contraintes et absence de contrepartie en faveur des riverains - Contraintes nouvelles pour les maires, les élus et les riverains - Limitation de la constructibilité - Dépôt d'amendements - (p. 286) : modalités de mise à la retraite des appareils les plus bruyants - Problème des décollages de nuit - Incidences de la formation aéronautique - Cas de Châteauroux - Dépôt d'amendements - Plan d'exposition au bruit et rapport de présentation et de documents graphiques - Définition du périmètre de la zone C - Définition des autorisations de construction, de rénovation et d'établissements publics - Représentation des associations intéressées au sein de la commission consultative de l'environnement - Sanctions contre certains propriétaires d'aéronefs - (p. 287) : certificat d'immatriculation et de navigabilité - Certificat de limitation de nuisances - Possibilité pour la région de créer une redevance pour atténuation des nuisances phoniques - Incitation à l'implantation d'activités industrielles et commerciales dans ces zones - Rénovation et réhabilitation - Art. 1 : art. L. 147-2 du code de l'urbanisme (p. 292) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Bernard Parmantier (applicabilité des dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes autour des aérodromes classés selon le code de l'aviation civile en catégories A, B, C, D et E pour les aérodromes terrestres, et A, B, C pour les hydrobases) - art. L. 147-3 : son amendement n° 1 : plan d'exposition au bruit et rapport de présentation et des documents graphiques ; adopté - art. L. 147-4 (p. 293) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Bernard-Michel Hugo (rôle du plan d'exposition à partir des prévisions de réduction du bruit émis par les aéronefs de développement de l'activité aérienne) - S'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur (adaptation de la zone C dans chaque commune concernée par le conseil municipal selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat et prise en compte de l'insertion de l'aérodrome dans les milieux urbanisés) - Son amendement n° 2 : cas d'augmentation de la valeur des indices, compte tenu de la situation des aérodromes au regard de leur utilisation, notamment pour la formation aéronautique, et de leur insertion dans les milieux urbanisés ; adopté - Art. L. 147-5 (p. 294) : son amendement n° 3 : principe de l'interdiction dans les zones définies par un plan d'exposition au bruit d'une extension de l'urbanisation ; nouvelles constructions, habitat existant et équipements publics ; adopté - (p. 295) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Bernard-Michel Hugo (autorisation en zone C de

constructions situées dans les secteurs déjà urbanisés) - Art. 2 (p. 296) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Bernard Parmantier (création d'une commission consultative de l'environnement lorsqu'une commune est concernée) - Son amendement n° 4 : composition de la commission consultative de l'environnement ; devenu sans objet - (p. 297) : accepte l'amendement n° 15 de M. Bernard-Michel Hugo (domaine de compétence de la commission consultative de l'environnement ; modalités de détermination des règles de composition et de fonctionnement de cette commission) - Après l'art. 2 : son amendement n° 5 : modalités d'autorisation des décollages de nuit pour les aérodromes dotés d'un plan d'exposition au bruit ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 16 de M. Bernard-Michel Hugo (consultation de la commission consultative de l'environnement et, à défaut, des élus) - Son amendement n° 6 : cas des aéronefs les plus anciens ; certificat d'immatriculation et de navigabilité ; certificat de limitation de nuisances ; sanctions en cas d'infraction ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 23 de M. Bernard-Michel Hugo (conditions de délivrance du certificat de limitation de nuisances) - (p. 299) : son amendement n° 7 : modalités de perception et d'établissement de la redevance sur les nuisances phoniques ; assiette de la redevance ; modalités d'affectation du produit de la redevance ; avis de la commission consultative de l'environnement ; adopté - Sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 18 de M. Paul Malassagne (possibilité d'utilisation de la redevance pour acquérir les terrains et immeubles et aménager les espaces libérés) et n° 24 de M. Bernard-Michel Hugo (établissement par la région d'une redevance sur les nuisances phoniques à la demande du conseil général ou d'une commune) - (p. 301) : accepte l'amendement n° 9 de M. Alphonse Arzel (prolongation de l'application de la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'aménagement du littoral) - (p. 303) : aviation civile, aviation légère et importance du contentieux en matière de bruit avec les riverains - (p. 304) : s'oppose aux amendements n° 21 de M. Bernard Parmantier n° 22 de M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat relatifs à l'absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en cas de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme autorisée, sauf en cas d'infraction à la réglementation en vigueur, et n° 17 de M. Etienne Dailly (absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en matière de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme régulièrement autorisée si l'exploitant est un aéroclub constitué en association à objet aéronautique à but non lucratif régie par la loi 1901) - Intitulé (p. 306) : son amendement n° 8 : « Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ainsi qu'à la prévention et à la réparation des nuisances dues au bruit des aéronefs » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - Discussion générale (p. 516) : nombreux amendements déposés par le groupe de l'UCDP illustrant l'insatisfaction du texte de l'Assemblée nationale - Difficile équilibre à trouver entre les nécessités de la politique d'urbanisme et le respect du droit de propriété - (p. 517) : extension abusive du champ d'application des contraintes et pratique courante du droit de préemption aboutissant à des atteintes injustifiées au droit de propriété - Absence de prise en compte par l'Assemblée nationale du travail du Sénat - Conséquences importantes de ce texte sur les marchés fonciers - Diminution des garanties des propriétaires - Extension du droit de préemption portant atteinte au libre marché foncier dans son état actuel - Amendement 79 supprimant l'interdiction d'ouvrir des cafés dans les secteurs d'HLM - Amendement n° 80 punissant d'amendes sévères les constructeurs qui ne prennent pas toutes dispositions pour ménager des accès pour les handicapés - Nécessaire limitation des opérations d'aménagement pour lesquelles le droit de préemption urbain peut être utilisé - Souhaite la

participation des représentants de la profession agricole à la concertation préalable à l'engagement d'une opération d'aménagement - Inconvénients du système de qualification des terrains à bâtir - Procédures de détermination et de fixation des prix devant être améliorées pour faire disparaître leur caractère aléatoire - Pouvoir discrétionnaire conféré au représentant de l'Etat par l'article 11 bis - Interrogation sur l'état du marché foncier dans cinq ou dix ans après la mise en oeuvre de cette réforme - (p. 518) : interrogation sur la possibilité d'une véritable relance du marché foncier par ce projet de loi - Souhaite que le Gouvernement accepte les amendements du Sénat - Art. 1 (p. 519) : son amendement n° 86 : aménagement désignant l'ensemble des actes des collectivités locales ou de leurs établissements publics de coopération intercommunale qui visent dans le cadre de leurs compétences et sous réserve de la constatation de leur utilité publique, à conduire ou à autoriser des actions ; rejeté - (p. 520) : son amendement n° 87 : concertation associant les habitants et les autres personnes y ayant intérêt, dont les représentants de la profession agricole ; retiré - Art. 3 (p. 524) : se déclare favorable à l'amendement n° 53 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article concernant la qualification de terrains à bâtir) - Art. 4 (p. 525) : son amendement n° 91 : remplacement de la publicité collective par une notification individuelle ; rejeté - Son amendement n° 92 : suppression de la date de référence prévue à cet article ; retiré - Son amendement n° 93 : suppression de la date de référence prévue à l'article L. 13-15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; retiré - Art. 5 (p. 526) : son amendement n° 94 : droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant exercé qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux de voirie nécessaires à l'aménagement ; rejeté - Art. 6 (p. 528) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme tendant à limiter au maximum les zones d'application du droit de préemption) - Art. 8 (p. 535) : son amendement n° 1 : nonobstant toutes dispositions ou stipulations contraires, les preneurs de biens ruraux, les locataires ou occupants de bonne foi de locaux à usage d'habitation, ne peuvent s'opposer à l'exécution de travaux de restauration ou de transformation intérieure ni à la démolition de ces locaux ; adopté - Son amendement n° 97 : suppression de l'extension de la préemption de plein droit aux zones d'urbanisation futures ; retiré - Art. 10 (p. 536) : son amendement n° 98 : acquisition d'immeuble par voie d'expropriation à seule fin de réaliser les réseaux de voirie et les équipements publics nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs de l'article L. 300-1 ; devenu sans objet - Art. 11 (p. 538) : son amendement n° 100 : suppression des alinéas 15 à 18 du texte proposé pour l'article L. 141-2 du code de l'urbanisme relatif à la possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles un certain nombre de locaux d'habitation édifiés à titre social ; retiré - Art. 142-3 du code de l'urbanisme (p. 539) : son amendement n° 101 : pour la mise en oeuvre de la politique prévue à l'article L. 142-1, possibilité pour le conseil général, après avis de la chambre d'agriculture, de créer des zones de préemption avec l'accord des conseils municipaux intéressés ; adopté - (p. 540) : son amendement n° 103 : suppression du 4ème alinéa du texte de cet article relatif à l'absence d'obstacle à l'exercice du droit de préemption en cas d'existence d'une construction ; rejeté - (p. 541) : son amendement n° 104 : possibilité pour le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres dans le cas où il est territorialement compétent, de se substituer au département si celui-ci n'exerce pas le droit de préemption ; rejeté - Après l'art. L. 142-8-1 (p. 543) : son amendement n° 107 : non respect des obligations par la collectivité qui entend faire jouer ses droits et délai de prescription limité à cinq ans ; rejeté - Art. L. 142-12 (p. 544) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'application des dispositions de l'article L. 111-5-2 à l'intérieur des zones de préemption créées en application de l'article L. 142-3) - Art. 11 bis (p. 545) : son

amendement n° 109 : suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties ; adopté - Art. 14 (p. 547) : ses amendements n° 46 : approbation du plan d'aménagement de zone par l'autorité compétente pour créer la zone après accord du conseil municipal ; et n° 47 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 24 (p. 553) : son amendement n° 48 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Après l'art. 26 (p. 557) : se déclare opposé à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 566) : effort de conciliation du Sénat - Pas important accompli dans le sens de la conciliation et du rapprochement des points de vue - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)] - Suite de la discussion** - (23 mai 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 689) : regret du report à la loi de finances de l'examen de certaines dispositions - Vote par le groupe de l'Union centriste de ce projet de loi complété par le volet agricole adopté par le Sénat.

- **Rappel au règlement** - (23 mai 1985) - (p. 705) : caractère inconvenant des propos de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, en réponse à la question au Gouvernement de M. Jean Arthuis.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Deuxième lecture [n° 303 (84-85)]** - (11 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1057) : nécessité de cette loi du fait de la décentralisation - Sauvegarde des intérêts de la puissance publique, mais également de ceux des riverains des aéroports - Absence de contrepartie aux lourdes servitudes imposées aux riverains, notamment l'amputation de leur droit de propriété - Rappelle l'objet des nombreux amendements de la commission adoptés par le Sénat en première lecture - (p. 1058) : modernisation de certaines dispositions du code de l'aviation civile datant de 1924, annoncée par M. Jean Auroux - Conciliation des intérêts des transporteurs, des responsables des aérodromes et des riverains, examinée dans un prochain projet de loi - Satisfaction de la commission des affaires économiques et retrait des amendements adoptés en première lecture - Maintien des amendements pour deux dispositions : participation des associations agréées de riverains à la commission consultative de l'environnement créée auprès de chaque aérodrome ; détermination exacte des zones soumises à des contraintes d'urbanisme - Suppression d'un amendement relatif à l'avenir des aéroclubs - (p. 1059) : en raison des engagements du Gouvernement, se déclare favorable à ce projet, sous réserve de l'adoption des deux amendements de la commission - Art. 1 - Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme (p. 1062) : son amendement n° 1 : modification des valeurs d'indice ne pouvant qu'entraîner une diminution de la superficie de la zone C ; adopté - Art. L. 147-5 (p. 1064) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° 4 (suppression des dispositions prévoyant que seules les constructions individuelles non groupées seraient autorisées dans les zones C) et n° 5 (bénéfice de la réglementation en vigueur en faveur du logement social accordé aux collectivités locales dès lors que les travaux répondent aux besoins exprimés par le fichier communal des mal-logés) - Art. L. 147-6 (p. 1065) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Gamboa (indemnisation des propriétaires exposés au bruit) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Gamboa (consultation de la commission consultative de l'environnement pour l'institution d'aides aux riverains) - Son amendement n° 2 : composition de la commission consultative de l'environnement ; adopté - Commission comprenant des représentants des associations agréées en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature - Art. 3 : s'oppose à l'amendement

n° 9 de M. Pierre Gamboa (rétablissement de cet article relatif aux règles applicables aux vols de nuit).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 Juin 1985) - Après l'art. 1 (p. 1097, 1098) : soutient l'amendement n° 74 de M. René Monory (possibilité pour des sociétés appartenant au secteur privé dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeur ou à la cote du second marché d'émettre des titres participatifs) - Elargissement proposé réduisant l'inégalité dont souffrent les petites et moyennes entreprises et rendant moins délicats certains problèmes de transmission d'entreprises familiales - Après l'art. 5 bis (p. 1102) : responsables des activités commerciales risquant de se voir imposer, du fait de la généralisation de la monnaie électronique, des charges nouvelles - (p. 1103) : désapprouve l'imposition de commissions excessives aux commerçants du fait de l'absence d'une véritable concurrence - Après l'art. 2 (p. 1104) : soutient l'amendement n° 70 de M. Jean Cauchon (prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1986 des délais accordés aux sociétés par l'article 33 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 relative à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 13 décembre 1976) - Problème de la détermination du montant minimum du capital social imposé aux sociétés anonymes.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Nouvelle lecture [n° 338 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Discussion générale (p. 1135) : propositions du groupe de l'union centriste relatives à l'exercice du droit de préemption et au rôle des professions agricoles - Division des propriétés foncières - Adoption par l'Assemblée nationale de la suppression de l'interdiction des cafés dans les habitations à loyer modéré, HLM ; réaction du Haut comité de lutte contre l'alcoolisme créé par M. Pierre Mendès France - Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 1136) : son amendement n° 27 : introduction de la notion d'utilité publique lors de l'exercice du droit de préemption par les collectivités locales ; retiré - Art. L. 300-2 : son amendement n° 28 : représentation de la profession agricole ; retiré - Art. 6 : Art. L. 211-1 (p. 1137) : son amendement n° 30 : droit de préemption urbain : seuils de population ; retiré - Après l'art. 37 (p. 1148) : soutient l'amendement n° 36 de M. Henri Le Breton (substitution au permis de construire de l'approbation du projet d'exécution des travaux d'établissement des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 7 (p. 1149) : régime économique des alcools - (p. 1150) : son amendement n° 71 : maintien du régime de l'alcool viticole ; retiré - Art. 8 (p. 1157) : soutient l'amendement n° 85 de M. Pierre Vallon (cas de la contrefaçon de carte de crédit) - Art. 11 bis (p. 1162) : opposition générale à cet article réduisant les ressources des collectivités locales par la modification de la garantie d'évolution minimale de la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 1164) : soutient l'amendement n° 72 de M. Jean-Marie Rausch (suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique).

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Après l'art. 15 (p. 1238) : son amendement n° 35 : allègement de la législation fiscale en matière successorale dans les cas d'adoption ; retiré - (p. 1244) : son amendement n° 75 : interdiction de la vente d'un produit à un prix inférieur à son prix de fabrication en vue de faire échec au jeu normal de la concurrence ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1245) : vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce projet de loi amendé par le Sénat - Financement des collectivités locales - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation globale d'équipement, DGE - (p. 1246) : situation des collectivités locales.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985)**
 - **Discussion générale** (p. 1250) : projet attendu par tous les partenaires de la création - Sauvegarde des intérêts réciproques des parties concernées - (p. 1251) : campagne de presse excessive sur les conséquences de ce projet - Nombreux points de convergence entre les deux assemblées - Renforcement de la protection juridique des artistes dans le contrat de production audiovisuelle et de celle des créateurs d'œuvres publicitaires - **Art. 1** (p. 1253) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (protection des logiciels) - **Art. 9** (p. 1258) : son amendement n° 66 : droits d'adaptation audiovisuelle devant faire l'objet d'un contrat distinct ; dispositions de cet article non applicables au contrat d'édition ; retiré - **Art. 12 bis** (p. 1264) : se déclare favorable à l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération d'une œuvre de commande utilisée pour la publicité) - **Après l'art. 12 bis** (p. 1266) : soutient l'amendement n° 55 de M. Jean Cluzel (rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques) - **Art. 17** (p. 1271) : son amendement n° 70, soutenu par M. Dominique Pado : rétroactivité instituée par la loi ne remettant pas en cause les obligations préalablement souscrites par un artiste-interprète avec des tiers ; devenu sans objet - **Art. 36** (p. 1276) : son amendement n° 71 : participation des éditeurs aux sociétés de perception et de répartition des droits ; adopté - (p. 1277) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman (suppression de l'alinéa relatif aux réductions accordées par les sociétés de perception et de répartitions des droits aux associations ayant un but d'intérêt général) - **Art. 38 decies** (p. 1284) : soutient l'amendement n° 73 de M. Paul Séramy (modalités d'exécution de la saisie contrefaçon) - Intervention directe des commissaires de police pouvant procéder à une simple saisie description - **Art. 38 undecies** (p. 1285) : son amendement n° 74 : bénéfice des droits attachés à la protection des logiciels accordé aux étrangers, sous réserve des conventions internationales et après consultation du ministre des affaires étrangères ; rejeté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (titre premier et articles 66 et 67) [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Art. 11** (p. 1313) : son amendement n° 81, soutenu par M. Jean Cauchon : cas où l'établissement ou le service engage des dépenses supérieures à l'autorisation accordée sans en avoir référé et sans avoir motivé dans un rapport circonstancié les raisons des dépassements ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Nouvelle lecture [n° 407 (84-85)] - (29 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale** (p. 1850) : désaccord en commission mixte paritaire sur la possibilité d'extension par les pouvoirs publics de la zone de bruit modéré dite zone C - Préjudice pour les collectivités locales concernées - Protection des droits des riverains des aéroports - (p. 1851) : maintient la position initiale du Sénat - **Art. 1** : **Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme** : son amendement n° 1 : suppression de la notion de modulation des valeurs des indices évaluant la gêne due au bruit des aéronefs ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 2 : saisine de la commission consultative de l'environnement en matière de réglementation des décollages de nuit ; adopté - Son amendement n° 3 : sanction pour les propriétaires et exploitants d'aéronefs n'étant pas en possession du certificat de navigabilité et de limitation des nuisances ; adopté - **Intitulé** (p. 1854) : son amendement n° 4 : « **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ainsi qu'à la prévention des nuisances dues au bruit des aéronefs** » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée - Nouvelle lecture [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - Art. 22 bis** (p. 1859) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de

M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la profession d'architecte et de géomètre-expert) - Problème du recouvrement des cotisations par les conseils de l'ordre.

- **Question au Gouvernement : sécurité des usagers de la SNCF - (10 octobre 1985) (p. 2233)** : propos méprisants tenus par M. André Labarrère envers le Sénat, et particulièrement envers son Président - Refuse de poser sa question au Gouvernement avant que M. André Labarrère n'ait présenté ses excuses au Sénat.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - Art. 10** (p. 2875) : sur l'amendement n° 1 de M. Franz Duboscq, rapporteur (extension des dispositions de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982 aux agents français ayant occupé un emploi à temps complet dans les sociétés, organismes, offices et établissements visés au premier alinéa du présent article), soutient le sous-amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (bénéfice des dispositions de cet article aux ayants cause des agents publics de métropole et d'outre-mer et aux fonctionnaires et agents intégrés en application de l'ordonnance du 29 octobre 1958, qui n'ont pas bénéficié des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945).

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale** (p. 2906) : maintien, voire aggravation du droit d'intervention de l'Etat et de l'administration sur l'activité des entreprises - Renforcement du contrôle des prix - (p. 2907) : récente absorption significative de la direction des fraudes par la Direction générale de la consommation et de la concurrence, DGCC - Blocage de certains prix faussant le calcul de l'inflation - Difficultés des entreprises françaises face à la compétition internationale - Archaïsme de certaines dispositions des ordonnances de 1945 - Difficulté de modifier ces ordonnances, véritable code de la concurrence et de la protection du consommateur - Contrôle des prix - Lutte contre l'inflation - Affirmation du principe de la liberté des prix et des marges comme règle fondamentale du droit commercial - Abrogation des dispositions de 1945 contraires à ce principe - Droit à la concurrence et mise en place des règles pour la protection de son exercice - Loi du 19 juillet 1977 visant à créer une commission de la concurrence - Prérogatives de cette commission - (p. 2908) : notion mal définie de « situation de dépendance » dans les rapports entre les entreprises - Pratiques discriminatoires « économiquement justifiées » - Réforme inspirée du traité de Rome - Allègement des dispositions concernant le refus de vente et les sanctions afférentes - Pratiques discriminatoires - Définition du cadre des conventions ou actions concertées réputées licites - Respect des droits de la défense - Relèvement du montant de la sanction infligée dans le cas de la procédure dite simplifiée - Nouveau régime et règles d'organisation de la commission de la concurrence - Contrôle des concentrations horizontales et verticales - (p. 2909) : baux commerciaux - Droits à la retraite des commerçants - Reprise de certains articles de la loi Royer relatifs aux règles de la codification - Fonctionnement de la commission de la concurrence - Communication des prix et conditions de vente - Délai de paiement des denrées périssables - Libération des prix sous réserve d'une surveillance provisoire de l'exercice normal des règles de la concurrence - Avant l'art. 1 (p. 2916) : son amendement n° 1 : libération des prix à compter du 1^{er} janvier 1987 ; abrogation de toute disposition contraire des ordonnances du 30 juin 1945 ; adopté - (p. 2917) : son amendement n° 2 : dépenalisation du refus de vente ; adopté - **Art. 1** (p. 2929) : son amendement n° 3 : abrogation des dispositions de cet article relatives au refus de vente et à la distribution sélective ; adopté - (p. 2930) : son amendement n° 4 : nouvelle rédaction des dispositions de cet article relatives aux pratiques discriminatoires ; application de conditions de vente égales pour des prestations équivalentes ; adopté - Modification des articles 37 et 38 de la loi Royer - S'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat (référence aux abus de puissance d'achat et aggravation des peines dans le cas de dépendance) -

(p. 2931) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Jean-Pierre Cantegrit (obligation pour tout producteur de communiquer à tout revendeur en l'état, qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente) - S'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 14 (renforcement de l'obligation faite à tout producteur de communiquer au revendeur qui en fera la demande ses barèmes de prix et ses conditions de vente) et n° 15 (limitation des ventes à perte) - Son amendement n° 5 : en ce qui concerne le délai de paiement des denrées alimentaires, suppression de la référence au caractère périssable des produits ; retiré - Art. 2 (p. 2932) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Monique Midy (partie équitable du profit résultant des ententes réservée aux utilisateurs et aux salariés des entreprises concernées) - Son amendement n° 6 : 1° validité des ententes réputées acquises après accord du ministre de l'économie et avis de la commission de la concurrence ; 2° entreprises ayant obtenu une exemption à l'échelon communautaire dispensées de se plier à une nouvelle procédure à l'échelon national ; adopté - (p. 2933) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 25 de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat (suppression du 2° de cet amendement) - Art. 3 : son amendement n° 7 : communication de procès-verbaux et de rapports d'enquête par l'autorité judiciaire ; adopté - Art. 4 (p. 2934) : son amendement n° 8 : diminution de la somme maximale fixée pour la procédure simplifiée ; adopté - Art. 5 (p. 2935) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 17 (composition de la commission de la concurrence : représentation des professionnels, des salariés et des consommateurs) et n° 18 (rôle consultatif de la commission de la concurrence) - (p. 2936) : son amendement n° 9 : contrôle de la concentration économique : suppression de la référence au concept de partie substantielle et réintroduction des notions de concentrations horizontales et verticales ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 23 de M. Josselin de Rohan - Art. 7 (p. 2937) : son amendement n° 10 : allongement du délai d'option offert au bailleur pour le rachat du fonds de commerce ; adopté - Intitulé (p. 2938) : son amendement n° 11 : « Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - Après l'art. 5 (p. 3082) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire).

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)]** - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3142) : dépôt de ce projet de loi annoncé par le Premier ministre au cours d'une émission télévisée de grande écoute - Limitation de la portée de ce projet de loi - Echec de la lutte contre le chômage et danger de raviver le sentiment anticumul chez les Français - (p. 3143) : idée profonde de ce texte demeurant celle de partage du travail - Caractère discutable des mesures consistant à réduire artificiellement le temps de travail allant à l'encontre du dynamisme économique - Rôle positif des personnes accusées de cumul - Chasser de la vie active un homme en état de travailler et désireux de le faire constituant un acte contraire aux droits de l'homme - Intéressés pouvant renoncer à leur retraite et remise en cause des droits acquis - Adoption par le Sénat en 1982 d'une proposition de loi garantissant le droit au travail des militaires - Obligation pour les cadres de l'armée de s'engager dans une seconde carrière civile - Application du texte de ce projet de loi interdisant l'exercice de toute activité professionnelle au delà de soixante ans - Disposition contraire au droit du travail et à la protection de la deuxième carrière des militaires retraités - Véritable solution au problème du chômage consistant à rendre aux entreprises françaises leur compétitivité - Surcharge des

régimes de retraite - Au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3393) : fiscalité agricole - Commerce extérieur - Industrie agro-alimentaire - Importance du secteur agricole dans l'économie - Action du Gouvernement - Référence à la loi de finances pour 1984 - Nombre d'agriculteurs soumis dans les cinq ans à venir au régime du bénéfice réel - Nouvelles obligations comptables - Nécessaire définition d'une méthode simple pour la détermination du résultat avec une comptabilité d'un coût modéré - Modalités de calcul des exercices - Absence de prise en compte des stocks pour la détermination du résultat - Tableau des amortissements et des emprunts - Consignation des recettes et des dépenses en tenant compte de la TVA - Modalités d'entrée en application de la règle d'imposition au bénéfice réel - Modalités de déduction des dépenses et de calcul de l'évaluation des immobilisations - Caractère irrégulier des revenus agricoles et mise au point d'un régime d'écrêtement - Investissements - Entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun - Modalités d'amortissement et problème de l'agriculture - (p. 3394) : taux du foncier non bâti - Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC ; détermination du régime d'imposition au niveau de l'entité fiscale - Régime prévu pour les exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, à associé unique - Seuil d'assujettissement au bénéfice réel - Modalités d'imposition des revenus exceptionnels - Comptabilité de résultat - Régime simplifié - Diminution du revenu moyen agricole - Compétition internationale.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Art. 5 (p. 3648, 3649) : fiscalité agricole - Transfert au régime du bénéfice réel d'un grand nombre d'agriculteurs depuis 1984 - Complexité du régime dit simplifié - Recours de l'exploitant à un centre de gestion ou à un expert comptable - Modification des articles 74 et 74-A du code général des impôts relatifs à la comptabilité simplifiée - Durée et modalités de calcul de l'exercice - Résultats positifs de la balance commerciale et rôle de l'agro-alimentaire - Art. 15 (p. 3658) : fiscalité agricole - Régime d'imposition des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Taxe sur le foncier non bâti - Système des investissements et caractère irrégulier des revenus agricoles - Elargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence - Nouvelle lecture [n° 167 (85-86)]** - (13 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3930) : échec de la commission mixte paritaire - Ordonnances sur les prix du 30 juin 1945 - Liberté des prix - Refus de vente - Notion de situation de dépendance et de partie substantielle d'un marché - Evaluation des amendes dans le régime simplifié - Avis non conforme de la commission de la concurrence pour les conventions - Régime des baux commerciaux - Situation des géomètres-experts - (p. 3931) : partage des activités entre topographes et géomètres-experts - Loi du 7 mai 1946 - Demande de suppression de l'article 5 quater - Art. 1 A : son amendement n° 1 : détermination des prix et marges des biens et services sous la seule responsabilité des entreprises à compter du 1^{er} janvier 1987 ; adopté - Art. 1 B (p. 3932) : son amendement n° 2 : dépénalisation du refus de vente ; adopté - Art. 1 : son amendement n° 3 : abrogation des dispositions de cet article relatives au refus de vente ; adopté - (p. 3933) : ses amendements n° 4 : définition des pratiques commerciales discriminatoires ; et n° 17 : exclusion de la liste des produits à régler dans un délai de trente jours des boissons alcooliques ayant supporté des droits de consommation ; adoptés - Art. 3 : son amendement n° 5 : droits de la défense ; adopté - Art. 4 (p. 3934) : son amendement n° 6 : taux plafonné des amendes infligées par le ministre dans la procédure

simplifiée; adopté - Art. 5: son amendement n° 7: cas de contrôle des concentrations horizontales ou verticales; adopté - Art. 5 bis (p. 3935): son amendement n° 8: mode d'exercice de la profession de géomètre-expert; adopté - (p. 3936): s'oppose à l'amendement n° 15 de Mme Monique Midy (possibilité pour les techniciens géomètres, topographes et experts fonciers non membres de l'ordre de se regrouper dans des sociétés) - Son amendement n° 9: unique possibilité pour un géomètre-expert exerçant à titre individuel d'être associé minoritaire d'une seule société de géomètres-experts; adopté - Art. 5 quater: son amendement n° 10: suppression de cet article relatif aux géomètres-experts; adopté - Art. 5 sexies (p. 3938): s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Monique Midy (élaboration d'une tarification en relation avec les pouvoirs publics pour le paiement des travaux) - Intitulé: son amendement n° 11: « Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence »; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4073, 4074): se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Michel Sordel, rapporteur (extension à l'ensemble du territoire national de la procédure prévue pour les zones de montagne à l'occasion de l'élaboration et de la révision des plans d'occupation des sols) - Art. 4 (p. 4078): son amendement n° 27: suppression des dispositions de cet article relatives aux terrains à bâtir; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - Art. 17 (p. 4230): son amendement n° 8, soutenu par M. Louis Jung: suppression de cet article modifiant l'assiette de la contribution au fond de compensation des risques de l'assurance de la construction; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 235 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4507): succès de la commission mixte paritaire, CMP - Aménagement foncier - Mines et carrières - Propriétés agricoles et forestières - Remembrement - Commission communale d'aménagement foncier - Plan d'occupation des sols, POS - Zones sensibles - Recours aux experts pour l'évaluation des peuplements forestiers - Définition des terrains à bâtir - Demande au Sénat d'adopter le texte issu de la CMP.

COLLARD (Henri), sénateur de l'Eure (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 171 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 181 (85-86)] (11 décembre 1985) - Santé publique.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 221 (85-86)] (16 décembre 1985) - Santé publique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3207): services d'aide médicale urgente, SAMU - Services médicaux d'urgence et de réanimation, SMUR - Centre 15, centre départemental de réception et de régulation des appels médicaux d'urgence - Modalités de financement et d'organisation de ces organismes - (p. 3208): modalités d'organisation de l'aide médicale urgente - Hôpital public - SMUR - Ambulanciers et médecins spécialistes de l'urgence, type SOS-médecins - Rôle des médecins privés en matière d'urgence - Action des établissements de soins privés, hôpitaux et cliniques - Rôle des sapeurs-pompiers et des services d'urgences - Services d'incendie et de secours ou de police-secours - Dotation des centres de secours de véhicules de secours aux asphyxiés et blessés, VASB, et de matériels de secours performants - Formation médicale des services d'incendie et de secours - Participation de tous les organismes concernés par l'aide médicale urgente au comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU - Modalités de fonctionnement du centre 15 - (p. 3209): difficultés d'évaluation de la gravité du problème médical après appel téléphonique - Organisation et fonctionnement des CDAMU; composition et présidence de ce comité - Participation de tous les responsables concernés au haut comité départemental d'aide médicale urgente - Financement de l'aide médicale urgente et demande de prise en compte par les régimes d'assurance maladie - Nécessaire représentation de la caisse primaire d'assurance maladie au sein du CDAMU - Art. 1 (p. 3218): son amendement n° 42: mission du comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires; retiré - Art. 5 (p. 3225): sur l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur (modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide médicale urgente), son sous-amendement n° 44: suppression de la mention d'éventuelles participations de l'Etat et des collectivités territoriales; retiré.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 171 (85-86)]** - (13 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3912): reconnaissance du secteur psychiatrique - Transfert de la charge des activités extra-hospitalières à l'assurance maladie - Diminution du nombre de lits d'hospitalisation - Transfert vers l'extra-hospitalier de moyens en personnels et de moyens financiers - Politique de santé mentale depuis 1838 - Psychiatrie hospitalière; secteurs privé ou public; capacité d'accueil - Structures de la psychiatrie extra-hospitalière - Personnels publics - Rapport de 1981: suréquipement hospitalier et inadéquation du système de financement - (p. 3913): dualité de financement entre l'hospitalisation prise en charge par l'assurance maladie et le secteur extra-hospitalier alimenté par l'Etat - Planification des moyens hospitaliers et extra-hospitaliers - Globalisation du financement de l'hôpital et

du service public d'hygiène mentale - Rôle et autonomie des personnes morales de droit privé participant à la sectorisation - Gestion des personnels et unification progressive des statuts - Secteur psychiatrique unique et caisse unique d'assurance maladie - Carte sanitaire générale - Mise de la psychiatrie extra-hospitalière à la charge de l'assurance maladie - Expériences pilotes de financement global - Transfert des dépenses extra-hospitalières et difficultés des caisses d'assurance maladie - Bilan de la sécurité sociale - (p. 3914) : modalités de financement des alternatives à l'hospitalisation - Délai d'application de cette loi - Psychiatrie privée - Etablissements médico-sociaux - Globalisation des financements par l'assurance maladie - Secteurs psychiatriques - Uniformisation des statuts des personnels - Propose l'adoption de ce texte, sous réserve de sa mise en application en 1987 - Art. 3 (p. 3918) : son amendement n° 1 : suppression de la responsabilité de l'établissement hospitalier en matière de lutte contre les maladies mentales dans les secteurs qui lui sont rattachés ; adopté - Art. 5 (p. 3919) : ses amendements n° 2 : placement des services mis à disposition sous la responsabilité de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 1987 ; adopté ; n° 3 : modalités de répartition des dépenses supplémentaires résultant de la prise en charge des services publics d'hygiène mentale ; retiré ; n° 4 : responsabilité du département en matière de lutte contre les maladies mentales jusqu'au 31 décembre 1987 ; et n° 5 : modalités de remboursement des établissements aux collectivités territoriales ; adoptés - Art. 6 (p. 3920) : son amendement n° 6 : possibilité d'acquisition par les établissements des biens meubles et immeubles affectés aux services publics de lutte contre les maladies mentales au titre de cette action ; adopté - Art. 8 (p. 3921) : son amendement n° 8 : modalités de mise à disposition des fonctionnaires des collectivités territoriales ; adopté - Art. 9 à 14 (p. 3921, 3922) : ses amendements de coordination n° 9 à n° 13, relatifs au report de l'application de ce projet de loi au 1^{er} janvier 1987 ; adoptés.

COLLET (François), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation

et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 165 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 225 (84-85)] (3 avril 1985) - Circulation routière.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 304 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 335 (84-85)] (5 juin 1985) - Circulation routière.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 286 (84-85)] de M. Philippe François et les membres du groupe RPR, apparentés et rattachés administrativement, modifiant l'article 14 de la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 et tendant à permettre aux avocats honoraires de présider un bureau d'aide judiciaire [n° 336 (84-85)] (5 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 405 (84-85)] (20 juin 1985) - Circulation routière.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 16 (85-86)] adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, et sur la proposition de loi de M. Marc Boeuf et plusieurs de ses collègues [n° 31 (85-86)] tendant à modifier l'article 26 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 53 (85-86)] (30 octobre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 123 (85-86)] adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 138 (85-86)] (4 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 632 (JO Débats, 3 mai 1985) (p. 404) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (personnel des) (procédure de choix des postes d'interne hospitalier) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (10 mai 1985) (p. 468, 469).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)]** - (24 janvier 1985) - **Après l'art. unique** (p. 45) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence) - (p. 46) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché, rapporteur (non application aux citoyens français des dispositions sur l'interdiction de séjour pendant la durée de l'état d'urgence) - Question sur l'application éventuelle des dispositions sur l'interdiction de séjour aux parlementaires - (p. 49) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky) - Différence entre une formation politique telle que le Front de libération national kanak socialiste, FLNKS et l'institution d'un prétendu gouvernement provisoire illégal - Passivité du Gouvernement de la République, efforts du gouvernement légal de Nouvelle-Calédonie et désordre semé par le prétendu gouvernement provisoire de Kanaky avec la complicité des autorités - (p. 50) : sur l'amendement n° 2 de M. Pierre Joxe, ministre (applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut-commissaire), se déclare favorable au sous-amendement n° 9 de M. Etienne Dailly (publication de la loi au Journal officiel de la République française avant promulgation en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 54) : continuité de la politique gouvernementale : réception du leader du mouvement séparatiste par M. François Mitterrand en 1981 ; manœuvres du haut-commissaire à l'assemblée territoriale en 1982 ; rencontre de Nainvilleles-Roches en 1983 et statut mis en place en 1984 - Echec des indépendantistes aux élections - Importance des forces de maintien de l'ordre envoyées en Nouvelle-Calédonie ; manifestation de Nouméa ; proclamation de l'état d'urgence - Absence de protection par les forces de maintien de l'ordre, des mines et des barrages - Vote par le groupe RPR de ce projet de loi en raison des amendements votés par le Sénat limitant la durée et la portée de l'état d'urgence.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)]** - (2 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 77) : adaptation des dispositions de la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique aux nouvelles technologies sonores et audiovisuelles - Reconnaissance des droits voisins des droits d'auteur - (p. 78) : travaux de la commission spéciale - Contrôle des sociétés privées de perception et de répartition des droits d'auteur : opposé à toute tutelle de l'État - Création pléthorique de commissions pour la fixation des modes et des taux de rémunération des artistes interprètes, du barème et des modalités de versement de la rémunération des artistes interprètes et des producteurs par les utilisateurs de phonogrammes, du taux de rémunération pour copie privée, et pour la délivrance ou le retrait de l'agrément d'une société de perception et de répartition des droits d'auteurs - Logiciels et programmes d'ordinateurs exclus du régime de la propriété industrielle par la législation française sur les brevets - Protection des logiciels - S'interroge sur la politique gouvernementale de relance de l'industrie française des matériels audiovisuels - Taxation des disques et matériels vidéo - (p. 79) : droits dérivés de

l'édition - Droits d'adaptation dramatique, cinématographique et audiovisuelle : déséquilibre des forces entre le petit auteur, l'éditeur et l'adaptateur potentiel - Envisage la garantie pour l'auteur d'une rémunération fixée au prorata des recettes d'exploitation - Exemple de l'adaptation du « Pont de la rivière Kwai », roman inconnu d'un auteur peu diffusé - Possibilité pour l'auteur d'intervenir au moment de l'adaptation de son oeuvre - Garantie de rémunération - Rend hommage à la détermination et au travail du rapporteur de la commission spéciale, M. Charles Jolibois.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Art. 1 (p. 101) : se déclare opposé à l'amendement n° 128 de M. Jack Lang, ministre de la culture (extension aux logiciels des dispositions de cet article) - Art. 12 bis (p. 122) : compatibilité des dispositions de l'article 12 bis avec le traité de Rome.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Art. 21 (p. 141) : préfère la solution faisant appel à la responsabilité des individus face à la solution faisant appel à la responsabilité de l'Etat - Art. 33 (p. 150) : article 32 instituant un prélèvement sur la vente des cassettes et des vidéocassettes et article 33 organisant la manière dont seront fixés les taux de prélèvement - S'oppose au principe de ce dispositif - Taxe parafiscale devant s'appliquer aux cassettes s'ajoutant à une TVA de 33 % alors que celle du livre n'est que de 7 % - Copie privée ne portant pas réellement préjudice aux auteurs mais le piratage - Art. 35 (p. 150) : interrogation sur la non exonération des cassettes aux fins médicales et aux fins d'enseignement - Art. 36 (p. 152) : notion de délai semblant parfaitement fondée - Favorable à une fixation par décret d'un délai d'un an - (p. 156) : se déclare opposé à l'amendement n° 174 de M. Charles Lederman (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes, soit d'une exonération, soit d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - Se déclare favorable à l'amendement n° 136 de M. Jack Lang, ministre (obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - (p. 157) : sur l'amendement n° 57 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation pour les sociétés d'utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes, la totalité des sommes non répartissables et 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée, l'utilisation de ces sommes devant faire l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire aux comptes), son sous-amendement n° 150 : obligation pour les sociétés d'utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes consacrées à la promotion de la culture française ; retiré.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 186) : jurisprudence relative aux accidents d'automobile - Approbation par la commission des lois de l'esprit de la réforme proposée - Droit jurisprudentiel - Arrêt Jand'heur du 13 février 1930 - Champ d'application des articles 1382 et 1384, alinéa 1, du code civil - Création du fonds de garantie automobile en 1951 - Loi du 31 décembre 1957 relative à la compétence des tribunaux judiciaires en matière de dommages causés par des véhicules - Loi du 27 février 1958 relative à l'assurance obligatoire - Importance quantitative des accidents de la circulation - Incertitude jurisprudentielle - (p. 187) : longueur des délais d'indemni-

sation - Réflexion doctrinale - Théorie du risque et idée de faute présumée - Arrêt Desmares du 21 juillet 1982 - Système de responsabilité sans faute ; critères afférents à la qualité de la victime et à la nature du préjudice - Réduction de la réparation en cas de faute inexcusable de la victime, cause exclusive de l'accident - Discrimination entre les choses et les personnes - Prise en compte de la qualité de la victime ou du dommage et non de la responsabilité - Prise en compte essentiellement des dommages corporels - Conséquences de l'obligation d'assurance - Volonté d'éviter une hausse manifeste des primes d'assurance - Accélération des procédures d'indemnisation des victimes - Obligation d'une offre d'indemnité de la part de l'assureur en cas de dommages corporels dans un délai de huit mois maximum à compter de l'accident - Articles 515 et 568 du nouveau code de procédure civile - Exécution provisoire d'office par le juge - Evocation par la Cour d'appel des points non jugés - Recours des tiers payeurs - Publication périodique des chiffres moyens des indemnités allouées par les tribunaux et des résultats des transactions entre victimes et assureurs - Art. 1 (p. 192) : son amendement n° 1 : indemnisation des victimes, mêmes transportées en vertu d'un contrat, d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 61 de M. Robert Badinter, ministre (victimes d'un accident de la circulation) - Art. 3 (p. 194) : son amendement n° 2 : indemnisation des victimes, hormis les conducteurs de véhicules à moteur, des dommages corporels, sauf faute inexcusable, cause exclusive de l'accident ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 3 : faute du conducteur et limitation ou exclusion de l'indemnisation des dommages qu'il a subis ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 63 de M. Robert Badinter, ministre (conducteurs de véhicules à moteur) - Art. 5 (p. 195) : son amendement n° 4 : faute de la victime et limitation ou exclusion de l'indemnisation des dommages aux biens qu'elle a subis ; adopté - Art. 5 bis : son amendement n° 5 : réparation du préjudice subi par un tiers et prise en compte des limitations ou exclusions applicables à l'indemnisation des dommages ; adopté - Cas des victimes par ricochet - Art. 6 : couverture par l'assureur de la responsabilité civile de toute personne ayant la garde ou la conduite du véhicule - Cas des conducteurs dépourvus de permis de conduire - (p. 196) : son amendement n° 6 : subrogation de l'assureur dans les droits du créancier de l'indemnité contre la personne responsable de l'accident lorsque la garde ou la conduite du véhicule a été obtenue contre le gré du propriétaire ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 7 : fonds de garantie et indemnisation des victimes des dommages corporels nés d'un accident de la circulation si le responsable des dommages est inconnu ou non assuré ; paiement d'indemnités ; adopté - (p. 197) : sur son amendement, accepte les sous-amendements de M. Robert Badinter, ministre, n° 64 (indemnisation des victimes des dommages corporels nés d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre à moteur en circulation) et n° 65 (cas de prise en charge des dommages matériels nés d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule) - Section III : son amendement n° 8 : intitulé ; « De l'offre d'indemnité en cas de dommages corporels » ; adopté - Art. 10 : son amendement n° 9 : offre transactionnelle obligatoire de l'assureur à la victime ; délai maximum de huit mois à compter de l'accident ; contenu global et unicité de l'offre ; prise en compte de l'état de la victime, consolidé ou non ; adopté - (p. 198) : demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. Stéphane Bonduel (suppression de l'obligation pour l'assureur de présenter l'offre d'indemnité lorsque la victime a déjà saisi la justice par voie de constitution de partie civile ou par action civile) - Sur son amendement n° 9, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 56 de M. Charles Lederman (présentation d'une offre d'indemnité à la victime par l'assureur garantissant la responsabilité civile du fait d'un véhicule terrestre à moteur) - Après l'art. 10 (p. 199) : son amendement n° 10 : procédure contentieuse et indemnité provisionnelle pour la victime dès lors que l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable ; caractère exécutoire de plein droit de la décision au fond ;

automaticité de la procédure de l'évocation ; retiré - **Art. 11** : son amendement n° 11 : généralisation de la notion de conseil de la victime et assistance par un avocat ou un conseil appartenant à une profession réglementée et, en cas d'expertise, d'un médecin ; adopté - (p. 201) : sur son amendement, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. Charles Lederman (possibilité de désignation d'un conseil autre que celui désigné par l'assurance défense recours si la victime a souscrit une telle police) - **Art. 12** (p. 202) : ses amendements n° 12 : cas des tiers payeurs ; réservé, puis adopté ; et n° 13 : prise en compte de la date de consolidation de l'état de la victime pour la production des créances des tiers payeurs ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 14 : droits des tiers payeurs même en l'absence de faute de la victime et preuve de l'impossibilité de production des créances ; adopté - **Art. 14** (p. 203) : son amendement n° 15 : pénalité à la charge de l'assureur en cas d'offre tardive, inexistante ou insuffisante ; modalités de calcul de la sanction ; pouvoirs du juge ; adopté - **Art. 15** (p. 204) : son amendement n° 16 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs du juge, pour coordination ; adopté - **Art. 16** : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs du juge, pour coordination ; adopté - **Art. 17** : accepte l'amendement n° 67 de M. Robert Badinter, ministre (soumission par l'assureur au juge des tutelles ou au conseil de famille compétent de tout projet de transaction concernant un mineur ou un majeur en tutelle) - Son amendement n° 18 : possibilité d'annulation du paiement non précédé de l'avis requis ou de la transaction non autorisée, à la demande de tout intéressé ou du ministère public, à l'exception de l'assureur ; adopté - Son amendement n° 19 : nullité des clauses par lesquelles le représentant légal se porte fort de la ratification par le mineur ou le majeur protégé des actes mentionnés ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 68 de M. Robert Badinter, ministre (majeur en tutelle) - **Art. 18** (p. 205) : son amendement n° 20 : dénonciation par la victime, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la transaction dans les quinze jours de sa conclusion ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Charles Lederman (dénonciation de la transaction, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à celui des assureurs qui a présenté l'offre) - Son amendement n° 21 : reproduction de ces dispositions en caractères très apparents dans l'offre de transaction et dans la transaction, à peine de nullité relative de cette dernière ; adopté - **Art. 19** : son amendement n° 22 : délai de paiement des sommes convenues après l'expiration du délai de dénonciation ; dépassement des délais et dommages et intérêts ; retiré - (p. 206) : accepte l'amendement n° 69 de M. Robert Badinter, ministre (délai de paiement des sommes convenues après l'expiration du délai de dénonciation ; dommages et intérêts en cas de non paiement) - **Après l'art. 19** : son amendement n° 23 : système de majoration des intérêts moratoires pour les relations entre l'assureur et la victime d'accident de la circulation ; retiré - Accepte l'amendement n° 70 de M. Robert Badinter, ministre (système de majoration des intérêts moratoires à compter d'un certain délai après la décision de justice ou la notification de la décision) - **Art. 19 bis** : son amendement n° 24 : modalités et délai de demande de réparation par la victime en cas d'aggravation des dommages ; adopté - **Art. 21** : son amendement n° 26 : suppression des dispositions de cet article relatives au versement au Trésor public des intérêts lorsque le fonds de garantie y est tenu ; adopté - **Après l'art. 21** (p. 207) : son amendement n° 27 : publication périodique par le Gouvernement des chiffres moyens des indemnités allouées par les Tribunaux ou ayant fait l'objet de transactions entre les victimes et les assureurs ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Stéphane Bonduel (échec de la proposition transactionnelle et instauration d'une procédure rapide ; procédure à jour fixe ; magistrat unique) - **Art. 22** : son amendement n° 28 : causes de suspension ou de prorogation des délais mentionnés aux articles 10 et 12 ; retiré - (p. 208) : son amendement n° 29 : suppression des dispositions de cet article relatives à la publication des chiffres moyens des indemnités allouées par les tribunaux

ou ayant fait l'objet de transactions entre les victimes et les assureurs ; adopté - **Chapitre II** : son amendement n° 30 : intitulé ; « Des recours des tiers payeurs contre les tiers responsables d'un dommage résultant d'une atteinte à la personne » ; adopté - **Art. 23** : son amendement n° 31 : relations entre le tiers payeur et le tiers responsable d'un dommage résultant d'une atteinte à la personne ; adopté - **Art. 24** : son amendement n° 32 : énumération des prestations versées à la victime d'un dommage résultant des atteintes à sa personne ouvrant droit à un recours contre les tiers responsables du dommage ou son assureur ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 71 de M. Robert Badinter, ministre (recours contre la personne tenue à réparation) - (p. 209) : son amendement n° 33 : possibilité d'action en remboursement contre le tiers responsable pour les prestations versées par les organismes, établissements et services gérant un régime obligatoire de sécurité sociale ; adopté - (p. 210) : Association générale des institutions de retraite des cadres, AGIRC - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Jean Béranger (énumération des prestations susceptibles de donner lieu à une action en remboursement contre le tiers responsable de l'accident ou son assureur) - (p. 211) : ses amendements n° 34 : maintien par l'employeur des salaires et accessoires du salaire pendant la période d'inactivité consécutive à l'événement qui a occasionné le dommage ; adopté ; et n° 35 : versement à titre d'avance sur indemnité des indemnités journalières de maladie, des prestations d'invalidité et de décès par les entreprises régies par le code des assurances dans le cadre d'un contrat d'assurance des dommages corporels résultant d'un accident de la circulation ; réservé, puis devenu sans objet - **Après l'art. 24** : son amendement n° 36 : caractère subrogatoire des recours ; adopté - **Art. 25** : ses amendements n° 37 : suppression des dispositions de cet article relatives au caractère subrogatoire des actions en remboursement ; adopté ; n° 38 : modalités d'exercice des recours ; adopté ; et n° 39 : suppression des termes de cet article relatifs aux dispositions contraaires répétées non écrites ; réservé, puis adopté - **Art. 26 bis** (p. 212) : son amendement n° 40 : suppression de cet article relatif aux actions en remboursement des avances sur indemnité consenties par l'assureur à la suite d'un accident et à leur engagement dans un délai de deux ans à compter du paiement de l'indemnité ; réservé, puis adopté - **Art. 27** : son amendement n° 41 : absence de droit à action contre le tiers responsable du dommage ou son assureur pour un versement effectué au profit d'une victime en vertu d'une obligation légale, conventionnelle ou statutaire ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 72 de M. Robert Badinter, ministre (droit de recours des assureurs en vertu d'un contrat et garantie à l'assuré du versement d'un capital minimum à titre d'avance sur l'indemnité définitive) - **Art. 29 A** : ses amendements n° 42 : prise en charge par le fonds de garantie de l'indemnisation des dommages de toute nature résultant des atteintes aux personnes ; et n° 43 : prise en compte par le fonds de garantie des dommages occasionnés par certains actes commis par un auteur demeuré inconnu ou non assuré ou lorsque son assureur est totalement ou partiellement insolvable ; adoptés - **Avant la section I du chapitre III** (p. 214) - ses amendements n° 44 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé : « Section I A bis - Du défaut d'assurance » ; réservé, puis devenu sans objet ; et n° 52 : sanctions en matière de défaut d'assurance obligatoire ; amende, prison, suspension, annulation du permis de conduire ou interdiction de sa délivrance, confiscation du véhicule ; rejeté - Taux des amendes - Sanctions accessoires - Fonds de garantie automobile - **Art. 29** (p. 216) : son amendement n° 45 : 1° préjudice et fixation du point de départ des intérêts au jour de la demande en justice ; rejeté ; et : 2° intérêts payables sur le montant de l'indemnité fixée par le juge d'appel ; retiré - **Art. 30** (p. 217) : son amendement n° 46 : suppression de cet article relatif à la majoration du taux de l'intérêt légal en cas de condamnation résultant d'une décision de justice exécutoire ; adopté - **Art. 31** : son amendement n° 47 : extension de l'effet interruptif de l'assignation, même en référé, du commandement ou de la saisie à tous les délais pour agir,

délais de prescription, brefs délais ou délais préfix existant en matière de filiation ; adopté - Art. 32 (p. 218) : son amendement n° 48 : délai de prescription pour l'ensemble des actions en responsabilité civile ; retiré - Après l'art. 36 : son amendement n° 49 : faculté pour certains organismes appelés en déclaration de jugement commun de ne pas se constituer à l'instance ; retiré - Art. 40 (p. 219) : son amendement n° 50 : entrée en vigueur de la loi dès sa publication pour les accidents survenus dans les deux années antérieures ; retiré - Accepte l'amendement n° 74 de M. Robert Badinter, ministre (délai d'entrée en vigueur de la loi pour les accidents ayant donné lieu à une action en justice introduite avant la publication de la loi et pour les accidents survenus dans les deux années précédant cette publication) - Art. 41 (p. 220) : son amendement n° 51 : réduction de la période transitoire durant laquelle les délais fixés par le projet de loi seront temporairement prolongés et diminution des prolongations de délais ; retiré - Accepté l'amendement n° 75 de M. Robert Badinter, ministre (mesures transitoires pour dix-huit mois et délai maximal de proposition d'une offre de transaction définitive après consolidation de l'état de la victime) - **Seconde délibération** - Art. 29 (p. 221) : accepte l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (indemnisation des victimes, mêmes transportées en vertu d'un contrat, d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre).

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 387) : texte de ce projet représentant une fausse solution à un vrai problème - Texte ne gênant pas les délinquants ou les terroristes mais les honnêtes gens disposant d'un fusil de chasse ou d'une arme de défense - Armurier, un des meilleurs garants de la sécurité par les conseils qu'il prodigue à sa clientèle - Projet portant atteinte à la liberté du commerce - Suppression dans les catalogues de vente par correspondance des rubriques consacrées aux armes, privant le consommateur d'une référence de prix - Amendements de la commission ayant pour objet d'améliorer le texte de l'Assemblée nationale - Attend de connaître le sort réservé aux amendements déposés au Sénat pour se prononcer sur l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 1 (p. 389) : opportunité d'obtenir l'accord des partenaires de la Communauté économique européenne avant de risquer de porter préjudice à une activité importante du pays - (p. 391) : son amendement n° 17 : publicité en faveur des armes pouvant comporter la dénomination et les fonctions de l'arme ou de la munition ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 400) : sceptique quant à l'efficacité des mesures ainsi votées - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (10 mai 1985) - (p. 458) : désordre en Nouvelle-Calédonie et carence du haut commissaire, M. Edgard Pisani, et du Gouvernement - Pouvoirs du Front de libération nationale kanake socialiste, FLNKS - Demande de la part du groupe du RPR relative à la mise fin aux fonctions du haut commissaire en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** - **Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 mai 1985) - Art. 1 (p. 519) : son amendement n° 110 : aménagement désignant l'ensemble des actes des collectivités locales ou de leurs établissements publics de coopération intercommunale qui visent dans le cadre de leurs compétences et sous réserve de la constatation de leur utilité publique, à conduire ou à autoriser des actions ; rejeté - (p. 520) : son amendement n° 111 : concertation associant les habitants et les autres personnes y ayant intérêt, dont les représentants de la profession agricole ; rejeté - Art. 4 (p. 525) : son amendement n° 112 : remplacement de la publicité collective par une notification individuelle ; rejeté - Son amendement n° 113 : suppression de la date de référence prévue à cet article ; retiré - Art. 5 (p. 526) : son amendement n° 115 : droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant être exercé qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux de voirie nécessaires à

l'aménagement, à l'exception de ceux visant à sauvegarder les espaces naturels ; rejeté - (p. 527) : extensions inacceptables du droit de préemption - Art. 8 (p. 533) : se déclare favorable à l'amendement n° 56 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (à défaut d'accord sur le prix dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le titulaire du droit de préemption a manifesté son intention de préempter, ce titulaire est tenu d'indiquer au propriétaire du bien s'il entend renoncer à la mutation) - (p. 535) : son amendement n° 116 : suppression de l'extension de la préemption de plein droit aux zones d'urbanisation futures ; retiré - Art. 10 (p. 536) : sur l'amendement n° 15 de M. Alain Pluchet, rapporteur (possibilité pour l'Etat, les collectivités locales, leur groupement ayant vocation, les syndicats mixtes et les établissements publics d'aménagement, d'acquérir des immeubles au besoin par voie d'expropriation), son sous-amendement n° 117 : acquisition des immeubles par voie d'expropriation à seule fin de réaliser les équipements publics et les réseaux de voirie nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération d'aménagement ; rejeté - Art. 11 : *art. L. 142-3 du code de l'urbanisme* (p. 540) : son amendement n° 118 : suppression du 4ème alinéa du texte de cet article relatif à l'absence d'obstacle à l'exercice du droit de préemption en cas d'existence d'une construction ; rejeté - (p. 541) : son amendement n° 119 : possibilité pour le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, dans le cas où il est territorialement compétent, de se substituer au département si celui-ci n'exerce pas le droit de préemption ; rejeté - **Après l'art. 26** (p. 557) : se déclare opposé à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - Amendement présentant un caractère dérisoire et existence de dérogations - Art. 27 (p. 561) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement de la suppression votée par le Sénat en première lecture de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation) - Art. 35 (p. 562) : sur l'amendement n° 128 de M. Paul Quilès, ministre (nouvelle rédaction de cet article relatif au régime de la zone de servitude bordant les anciennes enceintes fortifiées de Paris et de Lille), son sous-amendement n° 130 : 1. ville de Paris et communauté urbaine de Lille établissant ou révisant un plan d'occupation des sols pour les zones concernées par l'ancien article 2 de la loi du 19 avril 1919 à Paris, et par l'ancien article 2 de la loi du 19 octobre 1919 à Lille ; 2. définition de l'implantation de construction ; 3. au paragraphe V remplacer les mots : « espaces verts » par les mots : « espaces libres » ; 4. établissement à Paris d'un état des espaces libres de compensation créés en application de l'article 13 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 et depuis cette date ; adopté - (p. 564) : existence en France de deux villes n'étant pas libres à travers la procédure légale d'utiliser leur sol : Paris et Lille - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 566) : groupe du RPR hostile à la philosophie générale de ce texte - Diverses améliorations obtenues en deuxième lecture - Abstention du groupe RPR sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - **Suite de la discussion** - (31 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 816) : réfute la thèse socialiste opposant l'efficacité du scrutin majoritaire à la justice du scrutin proportionnel - Proportionnelle intégrale à l'échelon national en vigueur pour les élections européennes en France - Seuil minimal de 5 % admis pour accéder à un siège - Risque de distorsion entre le nombre de voix recueillies à l'échelon national et le nombre de sièges obtenus au niveau départemental - Droits de l'électeur et expression de la souveraineté nationale - Exercice du pouvoir - (p. 817) : scrutin présidentiel majoritaire - Représentation proportionnelle tendant à déposséder le citoyen du pouvoir de désignation du Gouvernement qui lui est conféré par le scrutin majoritaire - Sanction de l'équipe gouvernementale sortante - Injustice dans le mode d'attribution des sièges et dans le poids conféré aux partis

politiques - Majorités de coalition engendrées par la représentation proportionnelle en Corse et en Israël - Déséquilibre de la représentation régionale en Nouvelle-Calédonie - Injustice dans le mode de désignation des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Opposé à l'adoption de ces projets.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 816, 817).**

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Deuxième lecture [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 995) : élargissement des cas d'indemnisation aux enfants de moins de 15 ans, aux handicapés et aux personnes âgées de plus de 70 ans - Accélération des procédures d'indemnisation et obligation pour l'assureur du responsable de l'accident de respecter une procédure transactionnelle - Personnes transportées par vertu d'un contrat victimes d'un accident de la circulation dans lequel est impliqué un véhicule terrestre à moteur - Influence de la faute de la victime sur l'indemnisation des dommages qu'elle a subis - Référence à la faute intentionnelle ; tentative de suicide - Influence de la faute de la victime sur l'indemnisation des dommages matériels - Problème des victimes par ricochet - (p. 996) : couverture par les contrats d'assurance de la responsabilité civile de toute personne ayant la garde ou la conduite même non autorisée du véhicule - Subrogation de l'assureur dans les droits du créancier de l'indemnité si la conduite du véhicule a été obtenue contre le gré du propriétaire - Délai de l'offre obligatoire d'indemnité en fonction de la consolidation de l'état de la victime - Action contentieuse - Information de la victime - Date de consolidation définitive de l'état de la victime et production des créances définitives des tiers payeurs - Délai de l'action en remboursement des tiers payeurs - Cas d'une offre tardive ou insuffisante de la part de l'assureur - Sanctions - Régime des pénalités de paiement des sommes allouées aux victimes d'un accident de la circulation en litige avec leur assureur - Caractère subrogatoire des actions en remboursement des avances sur indemnités par l'assureur - Délai de l'offre rédactionnelle - Exclusion du bénéfice des nouvelles règles pour les mineurs, handicapés et personnes âgées ayant volontairement recherché le dommage subi - Indemnisation des dommages causés aux appareils de prothèse - Délai d'entrée en vigueur de la loi - Rétroactivité de l'application de certains articles - Examen des affaires d'accidents de la circulation par un juge unique - Art. 6 A (p. 997) : son amendement n° 5 : implication dans la réalisation de l'accident d'un véhicule terrestre à moteur ou de ses remorques ou semi-remorques ; adopté - Art. 7 : ses amendements n° 6 : cas des indemnités payées par le fonds de garantie ; et n° 7 : suppression de la détermination par décret simple des modalités d'application relatives à l'intervention du fonds de garantie ; adoptés - Art. 11 (p. 998) : son amendement n° 8 : possibilité de communication à la victime de la copie du procès-verbal d'enquête de police ou de gendarmerie ; assistance d'un avocat ou d'un conseil appartenant à une profession réglementée, ou d'un médecin en cas d'examen médical ; adopté - Art. 13 (p. 999) : ses amendements n° 9 : recours des tiers payeurs contre la victime et suppression de la condition d'impossibilité pour les tiers payeurs d'avoir fait valoir leurs droits contre l'assureur du fait de la victime ; retiré ; et n° 10 : recours des tiers payeurs contre la victime à concurrence de l'indemnité qu'elle a perçue de l'assureur au titre du même chef de préjudice ; adopté - Art. 14 : ses amendements n° 18 : absence d'offre de l'assureur dans les délais impartis et condamnation d'office de l'assureur par le juge au versement d'une certaine somme à la victime ; et n° 11 : taux des pénalités de retard ; adoptés - Art. 15 (p. 1000) : ses amendements n° 12 : condamnation d'office de l'assureur par le juge au versement à la victime d'une certaine somme ; et n° 13 : taux des pénalités de retard ; adoptés - Art. 16 : son amendement n° 14 : possibilité pour le juge de majorer ou de réduire les sommes dues ; adopté - Art. 21**

(p. 1001) : son amendement n° 16 : suppression des dispositions de cet article relatives au fonds de garantie ; adopté - Après l'art. 29 A (p. 1003, 1004) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Stéphane Bonduel et demande le retrait de l'amendement n° 17 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, relatifs à l'extension du droit de se porter partie civile aux associations de défense des victimes d'accidents de la circulation et de leurs familles.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Nouvelle lecture [n° 338 (84-85)] - (13 juin 1985) - Art. 35 (p. 1146, 1147) : terrains zoniers : zones de servitude de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris - Lois du 19 avril 1919, du 10 avril 1930, du 7 février 1953 - Politique de l'urbanisme de la municipalité élue depuis 1977 et priorité à l'aménagement de nouveaux espaces verts dans tous les quartiers de Paris - Son amendement n° 26 : application aux villes de Paris et de Lille du droit commun pour la consultation des communes limitrophes lors de la révision du plan d'occupation des sols, POS ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1148) : abstention du groupe RPR.**

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Art. 12 bis (p. 1264) : ses amendements n° 77 et n° 78, relatifs à la rémunération d'une oeuvre de commande utilisée à des fins de publicité ; retirés.**

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 405 (84-85)] - (27 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1730) : commission mixte paritaire, CMP, aboutissant à un texte commun déjà adopté par l'Assemblée nationale - Victime devant être entièrement libre de choisir son conseil dans la phase non contentieuse de la procédure - Indemnisation égale au double de l'intérêt légal versé à la victime - Sanction en cas d'offre manifestement insuffisante et versement au profit du fonds de garantie automobile - L'indemnité au plus égale à 15 % de l'indemnité allouée par le tribunal.**

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Art. 4 (p. 1930) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. James Marson (code de déontologie de la force publique prochainement soumis au Parlement) et favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au code de déontologie de la police nationale prochainement édicté par le Gouvernement) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1935) : groupe du RPR favorable à l'adoption du projet de modernisation de la police ainsi amendé.**

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1972) : partage l'opinion des précédents orateurs - Majorité objectivement minoritaire se préparant à engager durablement l'avenir d'une partie du territoire français - Opposé à la pratique des ordonnances - Hommage au travail du Sénat - (p. 1973) : absence d'expérience de l'outre-mer des hauts commissaires et des membres du Gouvernement chargés de la Nouvelle-Calédonie - Majorité des concitoyens de Nouvelle-Calédonie toutes ethnies confondues favorable à un avenir au sein de la République française - Nécessité de préserver la sincérité du scrutin et adoption de solutions adaptées aux spécificités du territoire - Calme et retour à l'ordre relatifs - Evénements du 18 novembre 1984 conséquence du champ libre laissé aux agitateurs - Loi devant toujours être respectée et être la même pour tous - Gouvernement devant assumer ses responsabilités devant le peuple français et renoncer à garantir l'impunité à la minorité.**

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 1 (p. 2002) : incidences de l'activité des grandes sociétés commerciales importatrices sur le niveau de développement de la

Nouvelle-Calédonie - Art. 2 (p. 2005) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création de quatre régions et délimitation des régions Centre et Sud) - Art. 3 (p. 2006) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur (nombre de membres des conseils de région dans les régions Nord, Centre, Sud et des îles Loyauté) - Art. 4 (p. 2007) : sur l'amendement n° 48 de M. Edgard Pisani, ministre (durée du mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire jusqu'à la promulgation de la loi tirant les conséquences du scrutin d'autodétermination et, au plus tard, le 31 janvier 1988), se déclare favorable au sous-amendement n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur (substitution à la date du 31 janvier 1988 de celle du 31 janvier 1989) - Après l'art. 5 (p. 2011, 2012) : sur l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réunion des électeurs au chef-lieu de la commune ; possibilité de maintien ou de suppression par arrêté du haut-commissaire des bureaux de vote de tribus ; présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire), se déclare défavorable au sous-amendement n° 60 de M. Edgard Pisani, ministre (présence dans chaque bureau de vote d'un magistrat de l'ordre judiciaire, membre de la commission de contrôle, afin d'assister aux opérations électorales) - Référence aux événements survenus le 18 novembre 1984 dans le bureau de vote de la mairie de Canala - Adoption à l'unanimité par la commission des lois de l'amendement n° 15 - Art. 11 (p. 2020) : conseil coutumier territorial - Difficulté d'établissement de la diversité de la coutume au sein des conseils coutumiers régionaux - Art. 17 bis (p. 2025) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prorogation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances, et au pouvoir conféré au haut-commissaire).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale - Nouvelle lecture** [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Art. 4 bis A et 4 bis B (p. 2057) : intervient sur les amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ses articles relatifs à la carte nationale d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité) - Carte d'identité infalsifiable mise en circulation expérimentalement dans le département des Yvelines ; agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2059) : imprécision du financement du projet de loi - Vote par le groupe RPR de ce projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture** [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Art. 5 ter (p. 2075) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - Recours fréquent en métropole à des magistrats de l'ordre judiciaire pour présider des bureaux de vote à l'occasion d'élections faisant suite à des annulations pour fraude - Art. 5 quater (p. 2078) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune) - Réfugiés à Nouméa, chassés de leur commune par le Front de libération nationale kanak socialiste, FLNKS - Art. 6 bis (p. 2080, 2081) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (dépouillement à l'échelon régional ; transport de l'urne par la gendarmerie sous le contrôle du président du bureau de vote, magistrat de l'ordre judiciaire) - Possibilité matérielle de desserte des bureaux de vote par hélicoptère pour l'enlèvement des urnes - Art. 18 (p. 2085) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modification du délai maximal dans lequel doivent intervenir les élections).

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Art.

10 (p. 2144) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur (ouverture à Nouméa de bureaux de vote pour les réfugiés des autres régions) - Art. 15 (p. 2146) : contrôle de la propagande audiovisuelle dans le territoire par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Avant la section I (p. 2471) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - Après l'art. 1 (p. 2477) : se déclare favorable à l'amendement n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - Art. 3 (p. 2481) : statut spécifique pour Paris, Lyon, Marseille - Se déclare défavorable à l'amendement n° 77 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes ; rectification d'une erreur matérielle pour les communes de 5 000 à 7 500 habitants ; création d'une nouvelle catégorie pour les communes de plus de 400 000 habitants) - Art. 12 (p. 2497) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation).

- **Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis** [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2715) : proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Texte ayant une portée limitée - Loi de 1965 donnant satisfaction à l'ensemble des parties intéressées à la bonne marche des copropriétés - Collectivité des copropriétaires constituée en un syndicat doté de la personnalité civile - Organes de la copropriété comprenant l'assemblée générale, le syndic et le conseil syndical - (p. 2716) : loi du 10 juillet 1965 instituant trois catégories de majorités : simple, de droit commun et celle des copropriétaires présents ou représentés - Existence de trois obstacles au bon fonctionnement du régime de la copropriété : absentéisme lors des assemblées générales ; mauvaise information des copropriétaires et mauvaise volonté de certains à s'acquitter de leurs obligations financières face à une législation inopérante - Nécessité de revoir d'urgence les moyens mis en France à la disposition de la collectivité, afin de lutter contre les mauvais payeurs - Opposition sur le prix de vente, seul moyen efficace mis à la disposition des copropriétaires - Problème de la copropriété reconnu dès le code Napoléon - Modification proposée tendant à instituer des règles de fonctionnement plus claires et plus efficaces - Souci de la commission de concilier rigueur juridique et efficacité pratique - Régime de la copropriété défini par la loi du 10 juillet 1965 se caractérisant par un équilibre minutieux des pouvoirs et des responsabilités - Texte de cette proposition adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de cette proposition de loi, sous le bénéfice des amendements qu'elle présente - (p. 2720) : loi du 10 juillet 1965 entrant trop dans le détail et ne laissant pas assez de latitude aux professionnels et aux propriétaires pour élaborer leurs propres solutions/ - Avant l'art. 1 (p. 2720) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Charles Lederman (notification des décisions prises en assemblée générale dans un délai d'un mois à tous les copropriétaires par lettre recommandée du syndic) - Lettre recommandée s'imposant aux seuls opposants ou absents - Art. 1 (p. 2721) : syndic devant établir le budget prévisionnel du syndicat et le soumettre au vote de l'assemblée générale et tenant pour chaque syndicat une comptabilité séparée - (p. 2722) : accepte l'amendement n° 21 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (établissement du budget prévisionnel du syndicat et soumission au vote de l'assemblée générale ; comptabilité séparée pour chaque syndicat faisant apparaître la position de chaque copropriétaire) - (p. 2724) : comptes séparés actuellement possibles - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (ouver-

ture d'un compte séparé si l'assemblée générale le décide et compte obligatoire pour tout syndic non soumis aux dispositions de la loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970) - Ses amendements n° 1 : ouverture d'un compte séparé sauf décision contraire prise par l'assemblée générale à l'occasion de chaque changement de syndic ou au moins tous les trois ans ; et n° 2 : syndic tenu d'indiquer à chaque membre du syndicat les références du compte ouvert en application du présent alinéa ; devenus sans objet - Analyse de tous les arguments pour et contre le compte séparé se trouvant dans le rapport écrit - Art. 2 (p. 2725) : son amendement n° 3 : syndic devant indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété ; possibilité pour tout copropriétaire de se joindre au conseil syndical ; adopté - Sur son amendement n° 3, s'oppose au sous-amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (lorsqu'il n'existe pas de conseil syndical, le syndic doit indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces justificatives des charges de copropriété) - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Lederman (communication des pièces justificatives un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale) - Art. 2 bis (p. 2726) : son amendement n° 4 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation d'un nouveau syndic ; retiré - Accepte l'amendement n° 24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (syndic sortant tenu de remettre au nouveau syndic dans le délai d'un mois après la cessation de ses fonctions une situation de trésorerie et le solde des fonds disponibles dans le délai de trois mois) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 14 de M. Charles Lederman (syndic nouvellement désigné pouvant demander au juge du tribunal d'instance après une mise en demeure restée infructueuse d'ordonner la transmission de l'ensemble des documents et archives du syndicat et la totalité des fonds disponibles) - Art. 3 (p. 2729) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jacques Mossion (personne morale nommée en qualité de membre du conseil syndical pouvant s'y faire représenter à défaut de son représentant légal ou statutaire pour la durée du mandat de la personne morale par un fondé de pouvoir spécialement habilité à cet effet) - Son amendement n° 5 : carence de l'assemblée générale à désigner un conseil syndical devant être mentionnée au procès-verbal de l'assemblée générale ; adopté - Son amendement n° 6 : seuls cas de non institution d'un conseil syndical résultant de l'absence de candidat ou du défaut d'obtention par les candidats de la majorité requise ; adopté - Après l'art. 3 (p. 2730) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. Jean Béranger (règlement de copropriété devant faire référence comme mode de gestion à la pratique du syndicat coopératif de copropriété et conseil syndical possédant l'ensemble des pouvoirs institutionnels et contractuels habituellement dévolus au syndic professionnel) - Art. 4 (p. 2731) : son amendement n° 7 : mandataire pouvant recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandats n'excède pas 10 % des voix du syndicat ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Lederman (copropriétaire pouvant déléguer son droit de vote à un mandataire membre du syndicat ou à un membre de sa famille et limitation à cinq délégations de vote pour chaque mandataire) - Art. 5 (p. 2732) : son amendement n° 8 : travaux amortissables sur une période inférieure à cinq ans seuls concernés par la présente disposition ; retiré - (p. 2733) : accepte l'amendement n° 19 de M. Jean Béranger (assouplissement des règles de majorité concernant la décision de transformation du syndicat ordinaire en syndicat coopératif et du syndicat coopératif en syndicat ordinaire ainsi que pour la décision d'adhérer à une union) - Art. 8 (p. 2734) : son amendement n° 9 : impossibilité pour les copropriétaires de faire obstacle à l'exécution, même à l'intérieur de leurs parties privatives, des travaux régulièrement et expressément décidés par l'assemblée générale si les circonstances l'exigent et à condition que l'affectation et la jouissance normales des parties privatives comprises dans leur lot n'en soient pas

altérées ; adopté - Après l'art. 9 (p. 2735) : son amendement n° 10 : exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965 ; adopté.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Art. 3 (p. 2989) : intervient sur l'amendement n° 3 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux dérogations aux règles d'accès aux emplois permanents) - Modalités de choix des directeurs généraux et secrétaires généraux de l'Assistance publique.

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - Après l'art. 5 (p. 3081) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire) - Art. 8 (p. 3085) : intervient sur l'amendement n° 3 de M. Daniel Millaud (campagne pour les élections à l'assemblée territoriale : principe d'un temps d'antenne égal accordé par la seule station locale de Radio-France outre-mer, RFO).

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)]** - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3138) : lutte contre les cumuls n'étant pas une solution miracle mais une atteinte aux libertés - Absence d'embauche des militaires retraités afin d'alléger les charges des entreprises - Mise en place d'une véritable interdiction professionnelle - Rappelle le préambule de la Constitution de 1946 et les articles V et VI de la Déclaration des droits de l'homme - Interrogation des militaires sur la validité des engagements de l'Etat - (p. 3139) : discrimination mettant les militaires dans une situation matérielle et morale inacceptable - Mesures risquant de détruire des emplois - Projet de loi affectant les milieux artistiques - Réforme issue de l'esprit doctrinaire des socialistes et ne répondant pas aux réalités de notre temps - Se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)]** - (19 novembre 1985) - Art. 12 (p. 3184) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (pour la répartition de la dotation de compensation, référence au critère des élèves relevant de l'enseignement obligatoire et préélémentaire) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3189) : abstention du groupe du RPR sur ce projet.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - Suite de la discussion - (22 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3366) : groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de justice :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) - Au nom de la commission des lois (p. 3424) : maintien de l'effort prioritaire en faveur de la justice - Forte progression des crédits d'équipement et priorité à l'administration pénitentiaire - Créations d'emplois - Politique de modernisation de la justice : mesures destinées à maîtriser les contentieux - (p. 3425) : progrès de l'informatisation des juridictions - Amélioration de la gestion des juridictions ; résorption du taux de vacance des emplois de magistrats et de fonctionnaires ; amélioration du délai moyen de traitement des affaires - Humanisation des conditions de détention ; programme de construction de nouvelles prisons ; aggravation du taux de détention provisoire ; créations d'emplois dans l'administration pénitentiaire ; intégration de la prime de sujétion spéciale dans le calcul des pensions

de retraite de ces personnels - Insuffisance du budget de l'éducation surveillée ; actions de réinsertion - (p. 3426) : ajournement du transfert des compétences, notamment en ce qui concerne les bâtiments judiciaires - Inspiration idéologique et partisane de l'action gouvernementale en matière de justice au cours de la législature - Avis défavorable de la commission des lois sur ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Deuxième lecture** [n° 125 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Art. 19 ter (p. 3948) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Marc Boeuf (modalités de développement des coopératives dans le secteur du tourisme).

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Deuxième lecture** [n° 123 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3951) : demande l'adoption de cette proposition de loi amendée par la commission - Art. 1 (p. 3952, 3953) : son amendement n° 1 : missions du syndic en matière d'ouverture de comptes bancaires ou postaux au nom du syndicat ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Lederman (absence d'option entre le système du compte séparé ou la comptabilité commune) - Art. 2 : son amendement n° 2 : droits du copropriétaire opposant ayant manifesté son opposition lors de l'assemblée générale ; adopté - (p. 3954) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 10 (délai de vérification avant la tenue de l'assemblée générale des pièces justificatives des charges de copropriété par les copropriétaires) et n° 11 (modalités de consultation des pièces justificatives) - Art. 3 : son amendement n° 15 : rôle du conseil syndical ; adopté - (p. 3955) : son amendement n° 16 : possibilité pour les accédants d'être membre du conseil syndical ; adopté - (p. 3956) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 12 (suppression de la possibilité laissée à l'assemblée générale de ne pas instituer de conseil syndical) et n° 13 (suppression des dispositions de cet article relatives à la désignation par le juge des membres du conseil syndical, à défaut de désignation par l'assemblée générale à la majorité requise ou en cas de constatation d'impossibilité d'institution d'un conseil syndical) - Art. 4 (p. 3957) : son amendement n° 17 : limitation des droits de vote des mandataires et des copropriétaires ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (modalités de délégation du droit de vote du copropriétaire ; limitation des droits de vote du mandataire) - Art. 5 : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Marc Boeuf (possibilité pour le syndicat des copropriétaires de décider le remplacement d'un chauffage collectif par des chauffages individuels et les travaux d'économie d'énergie) - (p. 3958) : son amendement n° 3 : conditions de majorité en matière d'installation d'antennes collectives ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 4 : travaux d'intérêt général à l'intérieur des parties privatives et suppression de la référence à la nécessité d'une altération « significative » de l'affectation et de la jouissance normales des parties privatives comprises dans le lot du propriétaire ; adopté.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 26 (p. 4415) : se déclare favorable, au nom du groupe RPR, à l'amendement n° 29 de M. Paul Girod, rapporteur (entreprises privées participant au service des pompes funèbres agréées selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État).

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux - Nouvelle lecture** [n° 258 (85-86)] - (20 décembre 1985) - En remplacement de M. Marc Bécam, rapporteur - Discussion générale (p. 4552) : échec de la commission mixte paritaire - Election des bureaux des conseils généraux et régionaux à la représentation proportionnelle - Alignement du statut de la région d'Île-de-France sur le droit commun des régions métropolitaines - Attributions des comités économiques et sociaux régionaux,

CESR - Rôle des assemblées consultatives régionales - Statut des conseillers économiques et sociaux régionaux - Ordre du jour de la réunion de droit suivant chaque renouvellement triennal du conseil général - Inéligibilités - Délai de communication des rapports adressés aux conseillers généraux ou régionaux - Compétences du conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie de la région Corse en matière de communication audiovisuelle - Art. 4 (p. 4553) : soutient l'amendement n° 1 de M. Marc Bécam, rapporteur (compétences spécifiques du conseil régional) - Art. 8 (p. 4554) : soutient les amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social) - Art. 9 : soutient l'amendement de suppression n° 4 de M. Marc Bécam, rapporteur (communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations) - Art. 20 (p. 4555) : soutient l'amendement de suppression n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (délai d'envoi des rapports préparatoires aux membres de l'assemblée de Corse) - Art. 21 (p. 4556) : soutient l'amendement n° 6 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse) - Art. 23 : soutient l'amendement n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer) - Art. 30 (p. 4557, 4558) : soutient l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, rapporteur (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle).

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - En remplacement de M. Marc Bécam, rapporteur - Art. 31 (p. 4568) : soutient l'amendement n° 9 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication au conseil général des rapports préalable à ses délibérations) - Art. 31 bis : soutient l'amendement n° 10 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication des rapports budgétaires) - Après l'art. 36 (p. 4570) : accepte l'amendement n° 12 de M. Christian Bonnet (nombre de candidats par rapport au nombre de sièges pour les listes des départements de moins de six sièges).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 131 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4600, 4601) : action du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie depuis 1982 - Indignation de la grande majorité des Français face à l'action du Gouvernement.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture** [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Art. 30 (p. 4625) : intervient sur l'amendement n° 8 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression des dispositions de cet article faisant rétroagir l'applicabilité de l'article L. 163-17-2 du code des communes aux décisions d'extension des compétences des syndicats de communes à vocation multiple).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 278 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4633) : opposition à l'amnistie des auteurs d'exactions en Nouvelle-Calédonie - Applicabilité ou non de l'amnistie au viol.

COLLETTE (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois ; en démissionne (24 avril 1985) (p. 327) - Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (24 avril 1985) (p. 362).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état

d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : liaison fixe à travers la Manche** - (23 mai 1985) - (p. 693) : conséquences économiques d'une liaison sur la région Nord-Pas-de-Calais : perte de trafic directement acheminé par les infrastructures routières et ferroviaires ; chute du trafic voyageurs des ports de Calais, Boulogne et Dunkerque - (p. 694) : effet négatif de l'obligation faite aux citoyens britanniques de posséder une carte d'identité pour pénétrer en France - Incidence aléatoire du chantier éventuel sur la création d'emplois.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs - Deuxième lecture [n° 15 (85-86)]** - (30 octobre 1985) - Art. 39 A (p. 2661) : intervient sur l'amendement n° 7 de M. Luc Dejoie, rapporteur (possibilité pour toute personne majeure d'ajouter à son nom, à titre d'usage non transmissible, le nom de celui des parents ne lui ayant pas transmis le sien ; faculté mise en oeuvre à l'égard des enfants mineurs par les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale) - Cas des enfants dont l'un des parents est de nationalité étrangère.

COLLOMB (Francisque), sénateur du Rhône. (NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Industrie [n° 98, tome IV, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3540) : manquement à l'objectif de modernisation industrielle de la France du IXe Plan - Echec des nationalisations de 1982 - Nombreuses pertes d'emplois dans les entreprises publiques du secteur industriel - (p. 3541) : dégradation des résultats financiers de l'ensemble du secteur public industriel - Nombreuses pertes camouflées par les restructurations - Orientations stratégiques favorisant les regroupements hexagonaux par rapport aux alliances internationales, dangereuses pour l'avenir - Ponctions considérables exercées sur le marché financier par le secteur public - Coût élevé des nationalisations - Nécessité d'une intervention budgétaire massive au cours des prochaines années - Politique économique du Gouvernement s'effectuant au détriment des entreprises - Baisse des investissements depuis cinq ans entraînant la perte de compétitivité des entreprises françaises - Progression du

taux de pénétration des produits étrangers - Politique du Gouvernement n'empêchant pas le chômage et ne répondant pas aux problèmes de l'industrie française - Nécessité de mettre en oeuvre une nouvelle politique industrielle pour reconstruire l'industrie française et ressusciter le goût d'entreprendre.

COSSE-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur de la Loire-Atlantique (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

COSTES (Marcel), sénateur du Lot (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

COURRIERE (Raymond), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des rapatriés (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 589 de M. Jean-Pierre Fourcade : **gendarmerie** (effectifs de gendarmerie dans les Hauts-de-Seine) (24 mai 1985) (p. 720, 721).

n° 594 de M. Jean-Pierre Fourcade : **femmes** (couverture sociale des femmes divorcées sans activité professionnelle âgées de plus de soixante ans) (8 octobre 1985) (p. 2208, 2209).

n° 621 de M. Louis Souvet : **postes et télécommunications** (mesures envisagées pour aider le secteur des télécommunications) (24 mai 1985) (p. 724).

n° 631 de M. Charles Lederman : **jeunes** (disparitions de jeunes adolescents) (24 mai 1985) (p. 722, 723).

n° 633 de M. André Diligent : **entreprises** (menaces sur l'avenir de l'usine internationale Harvester France de Croix) (24 mai 1985) (p. 723, 724).

n° 634 de M. Jean Cauchon : **sécurité sociale (prestations)** (mise en place d'une nouvelle politique de remboursement des lunettes) (8 octobre 1985) (p. 2205, 2206).

n° 635 de M. Charles Lederman : **défense nationale** (participation d'entreprises françaises à la « strategic defence initiative organization ») (24 mai 1985) (p. 721).

n° 671 de M. Claude Huriet : **sécurité sociale (prestations)** (remboursement des séances d'auto-dialyse) (8 octobre 1985) (p. 2207, 2208).

n° 680 de M. Jean Colin : **fruits et légumes** (mesures en faveur du marché de la pomme de terre) (18 octobre 1985) (p. 2332, 2333).

n° 685 de M. Serge Boucheny : **enseignement** (publicité dans les écoles de la semaine du désarmement) (18 octobre 1985) (p. 2330).

n° 686 de M. Jean Colin : **handicapés** (installation d'une antenne de la COTOREP à Palaiseau (Essonne)) (18 octobre 1985) (p. 2332).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion - (17 juin 1985) - Discussion générale (p. 1289) : dépôt d'un projet de loi spécifique sur la psychiatrie souhaité par MM. Souffrin et Machet - Rationalisation de la gestion des établissements sociaux - Logique d'ensemble du budget global - Convergence de vues sur les dispositions relatives à certaines professions de santé - Accès à la profession de masseur-kinésithérapeute - Création d'un conseil professionnel - Sanctions prévues en cas d'usurpation du titre de psychologue - Exercice illégal de la médecine - Inquiétude de M. Louis Lazuech quant au défaut d'agrément de certaines conditions de partage des services des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, DDASS, entre les préfets et les présidents de conseils généraux - **Art. 1** (p. 1291) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de la notion d'infraction pour discrimination fondée sur les moeurs) - (p. 1292) : accepte l'amendement n° 27 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de la clause d'exonération du régime répressif des dispositions antisexistes lorsqu'il existe un motif légitime) - S'oppose à l'amendement n° 29 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de la possibilité laissée aux associations de lutte contre le racisme d'ester en justice à propos de conflits nés à l'occasion de licenciements ou de mesures décidées après l'embauche; suppression de la possibilité pour les associations combattant les discriminations fondées sur les moeurs de se porter partie civile) - Son amendement n° 127 : possibilité pour les associations de lutte contre le sexisme et les discriminations fondées sur les moeurs de se porter partie civile dans les seuls cas de refus d'embauche et d'offre d'emploi sexiste; devenu sans objet - **Après l'art. 1** (p. 1293) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 414 du code pénal portant atteinte au droit de grève) - **Art. 2** (p. 1294) : son amendement n° 168 : formalités d'adoption d'un enfant étranger; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Louis Boyer, rapporteur (formalités d'adoption d'un enfant étranger) - Consultation du Conseil supérieur de l'adoption sur la modification du régime d'adoption - **Art. 3** (p. 1295) : son amendement n° 128 : protection sociale des personnes abandonnées par leur conjoint pendant six ans, et partant contraintes au divorce; adopté - Affiliation automatique au régime de l'assurance personnelle dans cette hypothèse de divorce - Problèmes de recouvrement des cotisations réglés par le décret d'application - **Après l'art. 4** (p. 1296) : accepte les amendements de M. Louis Boyer, rapporteur, n° 34 (régime des prêts aux jeunes ménages) et n° 33 (infractions pour lesquelles les associations qui ont pour objet de protéger l'enfance maltraitée pourront se porter partie civile) - **Art. 5** (p. 1298) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la lutte contre les maladies mentales, à la prévention et au traitement de l'alcoolisme) - (p. 1299) : satisfaction des syndicats de personnel.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1324) : demande le retrait de l'amendement n° 135 de M. Charles Bonifay (suppression du visa du président du tribunal des affaires de sécurité sociale sur les contraintes délivrées par les caisses de sécurité sociale après mise en demeure) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 du même auteur (suppression de la référence au visa du juge) - (p. 1325) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Marcel Rudloff (possibilité pour les avocats défenseurs, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les greffiers titulaires de charges et les agréés près les tribunaux de commerce, de bénéficier de la prise en charge, moyennant rachat, de leurs années d'activité professionnelle antérieures à leur intégration dans leurs droits à pension de retraite de l'Etat) - **Vote sur l'ensemble** (p. 1327) : longueur de la préparation et de l'examen ne faisant pas forcément la qualité des textes - Rappelé l'application de certaines taxes qui avaient été

instituées dans les années 1975-1976 et qui avaient remplacé la patente.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Art. 1 - LIVRE I - Titre II - Chapitre I : Art. L. 121-1 du code de la mutualité** (p. 1381) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur (extension de l'activité des mutuelles à la prévoyance collective soumise à l'adoption des règles de concurrence établies par le décret en Conseil d'Etat visé à l'article L. 311-3) - **LIVRE III - Titre II - Chapitre unique : Art. L. 321-1** : accepte l'amendement n° 17 de M. Jean Chérioux, rapporteur (prestations servies par les caisses autonomes mutualistes ou la Caisse nationale de prévoyance) - (p. 1382) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux, rapporteur (protection sociale complémentaire étendue aux organismes figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la mutualité et du ministre des finances) - **Art. L. 321-2** : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Monique Midy (approbation du règlement d'une caisse autonome par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts; approbation tacite de l'autorité administrative) - **Art. L. 321-4** (p. 1383) : s'oppose aux amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, n° 19 (décret en Conseil d'Etat déterminant les règles relatives à la marge de solvabilité et au plafond de garanties accordées par les caisses autonomes mutualistes) et n° 20 (contenu du compte rendu d'opérations financières fourni annuellement à l'autorité administrative par les caisses autonomes mutualistes, déterminé par décret en Conseil d'Etat) - **LIVRE IV - Titre unique - Chapitre unique : Art. L. 411-1** (p. 1384) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Chérioux, rapporteur (création d'oeuvres sociales par les mutuelles devant obligatoirement s'inscrire dans le cadre de la loi hospitalière de 1970 et de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales de 1975; interdiction pour les mutuelles d'exercer toute activité dans le domaine culturel) - **Art. L. 411-5** : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif à la gestion d'établissements ou de services par les mutuelles pour le compte d'autres institutions) - **Art. L. 411-6** (p. 1386) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 56 (règlement des établissements et services relevant des mutuelles et convention de gestion soumis à une simple déclaration auprès de l'autorité administrative) et n° 57 (approbation par l'autorité administrative des règlements des établissements et services relevant des mutuelles, dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts; approbation tacite de l'autorité administrative), et à l'amendement n° 25 de M. Jean Chérioux, rapporteur (rétablissement de l'approbation préalable des règlements des oeuvres sociales des mutuelles; suppression de la gestion d'oeuvres sociales déficitaires) - **LIVRE V - Titre I - Chapitre I : Art. L. 511-1** : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Monique Midy (composition du conseil supérieur de la mutualité) - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 531-1** : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif à l'exercice du contrôle de l'Etat sur les mutuelles) - **Art. L. 531-4** (p. 1388) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Monique Midy (recours à un administrateur provisoire dans le seul cas d'irrégularité grave constatée dans le fonctionnement d'une mutuelle) - **Art. 4** (p. 1389) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean Chérioux, rapporteur (exercice de l'activité mutualiste dans l'entreprise défini par les conventions collectives) - **Art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif aux interdictions de sanctions et de licenciement fondés sur l'exercice d'activités mutualistes) - **Art. 6** (p. 1390) : s'oppose aux amendements n° 29 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif au congé mutualiste) et n° 61 de Mme Monique Midy (crédit d'heures accordé aux administrateurs salariés d'une mutuelle pour l'exercice de leurs responsabilités) - **Après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean Chérioux, rapporteur (dispositions fiscales applicables aux

contrats de garantie des risques de maladie souscrits auprès des mutuelles).

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés [n° 19 (85-86)]** - (8 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2864) : projet s'inscrivant dans la politique de justice sociale et de solidarité nationale menée par le Gouvernement depuis 1981 - Réparation des injustices subies par la communauté rapatriée - Absence de régime de retraite au Maroc et en Tunisie et régime insuffisant en Algérie - Texte résultant d'une concertation de quatre années avec les associations - Titre Ier permettant aux rapatriés n'ayant pu s'affilier à un régime de retraite de bénéficier d'une aide de l'Etat dont le montant sera fixé par décret - Prise en compte pour les rapatriés d'Algérie des activités professionnelles exclues du champ d'application de la loi de 1964 - Titre II réglant le cas des personnes qui, ayant exercé une activité en Algérie, ne pouvaient obtenir que certaines périodes de leur activité soient validées par les régimes d'assurance vieillesse métropolitains - (p. 2865) : titre III concernant certains régimes spéciaux - Titre IV permettant à certains retraités d'obtenir la révision de leur pension - Reconnaissance à sa vraie valeur de l'oeuvre accomplie outre-mer par les rapatriés - Texte tenant les engagements du Président de la République à l'égard de la communauté rapatriée - (p. 2871) : accord franco-tunisien s'appliquant dans des conditions convenables - Loi du 3 décembre 1982 ne prévoyant pas de reconstitution de carrière - Application de l'article 12 et octroi d'une indemnité forfaitaire soumise à des conditions précises - (p. 2872) : pension proportionnelle liquidée à cinquante-cinq ans, reliquidée à soixante ans et portée au niveau d'une retraite du régime général - Nombreux Français musulmans rapatriés dans le département du Var - Importance de la réouverture des délais pour les Français de l'étranger - Loi du 3 décembre 1982 constituant une loi de réconciliation nationale - Promesses du Président de la République concernant la loi d'indemnisation définitive des rapatriés - Priorité accordée à ceux qui ne pouvaient pas faire reconnaître, au moment de faire valoir leurs droits à retraite, les années de travail accomplies outre-mer - Choix ne remettant pas en cause une indemnisation plus juste - Loi de décembre 1982 respectant le droit commun pour ce qui est de la prise en compte des services accomplis dans le privé ou le public - Application d'une règle générale absolue en matière de pensions relevant du principe du non-cumul de pensions - Délai de forclusion prévu par la loi du 10 juillet 1965 n'étant pas opposable aux bénéficiaires du titre I de ce projet - (p. 2873) : projet de forclusion à l'étude concernant les Français ayant travaillé ou travaillé à l'étranger - Signale que tous les rapatriés pourront prétendre à une aide de l'Etat égale au minimum à la moitié du montant du rachat des cotisations, quel que soit le montant de leurs ressources - Aide pouvant atteindre 100 % pour les plus démunis - Problème des aides familiaux réglé de façon spécifique par un décret se fondant sur les circonstances historiques qui justifient en leur faveur une dérogation au droit commun - Projet comblant les lacunes des textes existants - Textes réglementaires réglant les dossiers des Français musulmans rapatriés - Participation de l'Etat se faisant au niveau du rachat des cotisations et difficulté à déterminer avec précision la charge lui incombant immédiatement - Nombre de personnes concernées estimé à cent-mille - Projet de décret en préparation fixant le barème des aides de l'Etat - Problème des retraites complémentaires - Maintien de rachats partiels de cotisations dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 - Rapatriés salariés agricoles d'Algérie ayant le choix entre les possibilités de rachat offertes par la loi du 13 juillet 1962 et celles résultant du présent projet de loi - Décret relatif à l'aide de l'Etat devant comprendre des dispositions harmonisant les actuelles possibilités de rachat - Adoption de critères de ressources plus spécialement favorables pour les anciens supplétifs d'Algérie - **Art. 10** (p. 2876) : accepte l'amendement n° 1 de M. Franz Duboscq, rapporteur (extension des dispositions de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982 aux agents français ayant occupé un emploi à temps complet dans les sociétés, organismes, offices et

établissements visés au premier alinéa du présent article), et sur cet amendement, invoque l'article 40 de la Constitution pour le sous-amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (bénéfice des dispositions de cet article aux ayants cause des agents publics de métropole et d'outre-mer et aux fonctionnaires et agents intégrés en application de l'ordonnance du 29 octobre 1958, qui n'ont pas bénéficié des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945) - **Art. 11** (p. 2877) : au nom de l'ensemble des rapatriés, remercie le Sénat pour son unanimité et son constant appui.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3581) : intérêt du Gouvernement pour les différents problèmes posés par M. Louis Caiveau - Impossibilité pour les ministres compétents d'apporter les réponses attendues en raison du refus du Sénat de discuter les différents budgets.

COURTEAU (Roland), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - **Art. 7** (p. 1149) : régime économique des alcools ; avenir des alcools viti-vinicoles, notamment ceux issus de distillations contractuelles.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1525) : problèmes de la viticulture méridionale et de la protection des productions méditerranéennes - Interrogation sur la mise en place des montants régulateurs destinés à assurer la compensation des prix et échanges entre la Communauté et l'Espagne - Nécessaire protection des vins de qualité produits dans des régions déterminées, VQPRD - Prix de la distillation obligatoire actuellement en cours dans la CEE au-dessus des cours espagnols - Nécessaire effort en faveur des contrats de stockage à court terme - Importance des importations de vins en provenance d'Italie - Interrogation sur la demande de passage en appellation d'origine contrôlée, AOC, du cru « Corbières ».

CREPEAU (Michel), ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 678 de M. Jean Cauchon : politique sociale (accroissement de la durée d'utilisation des équipements industriels par la suppression de certaines garanties sociales) (8 octobre 1985) (p. 2201).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 648) : protection des petits entrepreneurs contre la responsabilité indéfinie pesant sur la totalité

de leur patrimoine ; engagement de l'ensemble des biens, professionnels ou privés - Importance des risques du petit entrepreneur - Statut juridique adapté à l'entreprise individuelle, créatrice de richesse et d'emplois - Référence aux rapports Sudreau de 1975, Champaud de 1978 et Sayag de 1981 - Rapport officieux de M. Jean-Denis Bredin - (p. 649) : importance de la réflexion et des études à ce sujet - Adaptation de la législation à la réalité économique - Libération de l'esprit d'initiative et limitation du risque né de la confusion patrimoniale - Diminution du recours aux sociétés fictives - Amélioration de la gestion des entreprises artisanales, commerciales et agricoles - Transmission des entreprises - Principes traditionnels du droit : unité du patrimoine ; notion de contrat - Adaptation de la loi à son contexte et à son objet - Sociétés à responsabilité limitée, SARL - Notion de patrimoine affecté - Contrat de société, adhésion à un dispositif légal - Détournement fréquent de l'objet initial de la société, exercice en commun d'activités lucratives - Cohérence avec la loi du 10 juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans, de commerçants et aux SARL de famille - Incidences de l'évolution de la taille de l'entreprise sur la structure juridique - Harmonisation européenne - (p. 650) : création de la société par un acte unilatéral de volonté - Modalités de fonctionnement de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Possibilité pour une personne physique d'être associé unique dans une seule SARL - Compétences des assemblées d'associés - Capital des SARL - Gérants et associés - Limitation partielle du risque d'entreprendre - Garanties bancaires - Contrat de cautionnement et de solidarité - Amélioration du contexte économique et social - Action du Gouvernement pour favoriser le développement des petites entreprises - Concertation avec les assemblées consulaires et les organisations professionnelles, le corps notarial et les experts comptables - Taux d'enregistrement pour les cessions de parts sociales - Conditions d'option pour l'associé entre l'impôt sur les sociétés et le régime du bénéfice industriel ou commercial - Statut des entreprises et incidences fiscales - Affiliation du gérant de l'EURL au régime des travailleurs non salariés non agricoles - (p. 651) : problème des indemnités journalières pour les artisans - (p. 661) : rejet du système du patrimoine d'affectation - Unification des droits nationaux au niveau européen - Loi de finances pour 1986 - Situation de l'entrepreneur individuel ayant opté pour l'EURL - Plan social - Autonomie du régime des commerçants, artisans et des professions libérales - Référence systématique à la position du gérant minoritaire de SARL - Evolution vers une unification des régimes sociaux des Français - Demande formulée par les banquiers de caution personnelle pour les chefs d'entreprise - Situation de l'agriculture - (p. 662) : code de commerce et code rural - Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC ; groupements fonciers agricoles, GFA - Problème de la cession de l'ensemble des parts - Reprise d'entreprises artisanales - Simplification des formes relatives à l'EURL - Rapport Sudreau de 1975 et délai d'élaboration du projet - Régime des EURL - Art. 1 (p. 663) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (modalités de constitution de la société) et s'oppose à l'amendement n°2 du même auteur (possibilité de constitution par un acte de volonté d'une seule personne) - Art. 2 (p. 664) : son amendement n°42 : pouvoirs de l'associé unique ; adopté - Art. 3 (p. 665) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'applicabilité des dispositions afférentes au fonctionnement des sociétés ne comportant qu'un seul associé dans un délai maximum d'un an après la réunion des parts) et s'oppose à l'amendement n°5 du même auteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'impossibilité pour une personne physique d'être associé unique de plus d'une société à responsabilité limitée et aux cas de dissolution des sociétés irrégulièrement constituées) - Art. 4 (p. 666) : son amendement n°43 : statuts et évaluation des apports en nature ; cas d'absence de recours obligatoire à un commissaire aux apports ; responsabilité à l'égard des tiers de la valeur attribuée aux apports en

nature lors de la constitution de la société ; adopté - Après l'art. 4 (p. 667) : s'oppose à l'amendement n°7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (apports en nature correspondant à des augmentations de capital et absence d'intervention obligatoire d'un commissaire aux apports) - Art. 6 : son amendement n°44 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'interdiction à peine de nullité, en cas d'absence de commissaire aux comptes, des conventions autres que celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et à la soumission des conventions conclues par un gérant non associé à l'approbation préalable de l'associé unique ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n°8 de M. Jean Arthuis, rapporteur (soumission des conventions conclues par un gérant non associé à l'approbation préalable de l'assemblée en cas d'absence de commissaire aux comptes) - Après l'art. 6 (p. 668) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (inapplicabilité de la procédure de contrôle des conventions passées par un gérant ou un associé avec la société lorsqu'elle porte sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) - Son amendement n°45 : inapplicabilité de la procédure de contrôle des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ; interdiction à peine de nullité des conventions autres conclues par l'associé unique d'une société n'ayant pas de commissaire aux comptes ; retiré - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n°10 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs de l'associé unique) - Art. 8 : accepte l'amendement n°11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif au cas de réduction du capital) - Art. 10 bis (p. 669) : s'oppose à l'amendement n°12 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à la compétence des juridictions civiles pour les sociétés à responsabilité limitée dont l'objet est une exploitation agricole) - Après l'art. 10 bis (p. 670) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n°13 (suppression de la distinction entre les gérants minoritaires et les gérants majoritaires de SARL au regard de leur régime d'imposition ; faculté pour les gérants de SARL ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes d'assujettissement à l'impôt sur le revenu), n°15 (report d'imposition ou de réintégration échelonnée des plus-values constatées lors des apports en nature faits aux sociétés à responsabilité limitée) et n°16 (applicabilité du régime d'imposition particulier pour les SARL dites de famille aux sociétés unipersonnelles) - (p. 671) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n°17 (proposition du droit fixe comme droit d'enregistrement), n°18 (maintien du bénéfice de l'exonération à la société personne morale lorsque les conditions exigées continuent d'être remplies) et n°19 (maintien de la réduction de la base d'imposition dont peut bénéficier un artisan) - (p. 672, 673) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n°20 (principe de l'affiliation des gérants de SARL au régime général de la sécurité sociale pour les risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage, de maternité ainsi que pour les accidents du travail et les maladies professionnelles ; faculté pour les gérants d'opter pour un régime de travailleurs indépendants) et n°21 (extension au conjoint du gérant associé unique d'une SARL du statut de conjoint collaborateur et possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse gérée par un régime de non-salariés) - Prise en compte des problèmes sociaux et fiscaux dans le cadre de la loi de finances pour 1986.

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Après l'art. 10 bis (suite) (p. 681) : engagement pris par le Gouvernement relatif au maintien des avantages fiscaux de l'entreprise unipersonnelle lors du vote de la loi de finances - (p. 683) : s'oppose à l'amendement n°22 de M. Jean Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée) ; et, sur cet amendement, au sous-amendement n°32 de M. Philippe François (dénomination sociale de la société civile d'explo-

tation agricole à responsabilité limitée) - Inopportunité d'insérer des dispositions relatives à l'agriculture dans un texte portant sur le commerce et l'artisanat - (p. 685) : demande le retrait de l'amendement n° 23 de M. Jean Arthuis, rapporteur (régime fiscal de l'augmentation du capital d'une société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée) - (p. 686) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean Arthuis, rapporteur (extension à l'exploitation agricole du champ d'application de la loi du 25 janvier 1985 sur le redressement économique et la liquidation judiciaire) - Intitulé (p. 687) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Philippe François (« Projet de loi relatif à la société unipersonnelle à responsabilité limitée et à la société agricole unipersonnelle à responsabilité limitée »), n° 26 de M. Georges Mouly (remplacement des mots « l'entreprise » par les mots « la société ») et n° 41 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif à l'entreprise individuelle à responsabilité limitée ») - Coordination (p. 688) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean Arthuis, rapporteur (insertion après l'article 1 d'un titre additionnel : « Titre I : De l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée »).

- Question orale avec débat : développement du tourisme social - (8 octobre 1985) (p. 2198) : tourisme, grande industrie à l'échelle mondiale, appelé à doubler dans un avenir proche - Réponse partielle au problème de l'emploi - (p. 2199) : tourisme devant se conjuguer avec l'abaissement de l'âge de la retraite et la prolongation de la durée de la vie - Evolution du tourisme social - Tourisme social de 1985 différent de celui de 1936 avec Léo Lagrange - Souci de définir une véritable politique du tourisme - Tourisme représentant 15 % du marché mondial dont le doublement est prévu dans les prochaines années - Nécessité de doubler les structures d'accueil - Décentralisation transférant l'essentiel des responsabilités en matière de tourisme aux collectivités locales - Moyens d'intervention dispersés entre l'Etat, les collectivités locales, les professionnels et les organismes à caractère social comme les caisses d'allocations familiales - Nécessité d'une coordination et d'un changement quantitatif et qualitatif - Existence actuellement de structures lourdes du type village de vacances inutilisées une grande partie de l'année - (p. 2200) : aide importante accordée à « Tourisme et travail » par M. Beregovoy - Nécessité de passer de « l'âge de la pierre » à l'âge de l'aide à la personne - Développement du système du chèque vacances et ouverture des institutions de tourisme social aux étrangers - Importance du problème de la gestion des villages de tourisme social - Réponse aux questions dépassant le cadre du tourisme social lors de l'examen du budget du tourisme - Tourisme comparable à une grande industrie moderne et nécessité de raisonner, non pas en saisons mais en années touristiques - Favorable à la proposition de loi de M. Marc Boeuf sur le tourisme social et souhaite son adoption à l'unanimité - (p. 2201) : souhaite que l'évolution des moeurs contribuera à modifier l'étalement des vacances - Problème du paracommercialisme - Difficulté de séparer totalement tourisme social et tourisme commercial - Importance de l'aide à « Bienvenue France », outil pour la promotion de la France à l'étranger et s'adressant aux professionnels - Afflux important de touristes étrangers en 1985 en raison d'un dollar fort et du soleil.

CRESSON (Edith), ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (nommée le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 536 de M. Christian Poncelet : industrie textile (compétitivité de l'industrie française du textile et de l'habillement) (31 mai 1985) (p. 832, 833).

n° 642 de M. Pierre Gamboa : automobiles (situation des établissements « Benne Marrel » à Corbeil-Essonnes (Essonne)) (31 mai 1985) (p. 834).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement, de M. Franz Duboscq : compagnie française de l'azote - (27 juin 1985) (p. 1759) : pouvoirs publics informés des intentions du groupe norvégien Norsk-hydro en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Cofaz - Concrétisation de la cession subordonnée à une décision des pouvoirs publics du fait que ce groupe n'est pas ressortissant de la Communauté économique européenne - Etude du dossier en cours prenant en compte les conséquences prévisibles de l'opération envisagée sur l'économie française des engrais et sur la balance commerciale - Gouvernement dans l'attente des propositions concrètes de Norsk-Hydro avant de se prononcer.

- Question orale avec débat : conférence du GATT - (25 octobre 1985) (p. 2534) : tentative d'une remise en cause du mécanisme de la politique agricole commune par certains pays et influence sur le contenu des travaux du GATT - Position de la Communauté économique européenne, CEE, exposée dans la déclaration du 19 mars 1985 du conseil des ministres et recherche d'une amélioration des échanges en tenant compte des spécificités de la politique agricole commune - Affirmation du principe de la réciprocité entre les contractants - Volonté du Gouvernement français de maintenir la politique agricole commune.

- Question orale avec débat : industrie du textile et de l'habillement - (25 octobre 1985) (p. 2537) : mise en place par le Gouvernement d'un plan textile dès 1982 - Commission des communautés opposée à la poursuite de ce système au-delà de 1984 - Réforme des organismes gérant la taxe parafiscale du textile et création du développement, exportation, formation, image, DEFI - Commission des communautés favorable au renouvellement de l'arrangement multifibres qui encadre les échanges textile depuis 1974 - Accords bilatéraux conclus par la communauté avec les pays exportateurs devant prendre en compte la situation et les perspectives des industries françaises - Entrée de l'Espagne et du Portugal, importants producteurs de textile dans la communauté le 1^{er} janvier 1986 - Nécessaire renforcement de la compétitivité de l'industrie française - Atelier roannais de construction textile bénéficiant d'un important concours financier des pouvoirs publics, solution de la dernière chance élaborée par M. Terrat.

- Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France - (25 octobre 1985) (p. 2551) : importance de la région industrielle d'Ile-de-France - Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale - Baisse des effectifs industriels compensée par un accroissement des emplois tertiaires - Modernisation nécessaire de nombreux secteurs, notamment de l'automobile - Amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence étrangère - Important programme d'investissement chez Citroën Aulnay pour préparer le lancement d'un nouveau petit véhicule - Transfert dans l'Est de certaines activités de fonderie sous pression - Difficultés de la machine-outil - (p. 2552) : Ile-de-France disposant d'atouts spécifiques : taille du marché du travail, haut potentiel éducatif et scientifique, qualification de la main-d'oeuvre - IXe Plan et contrat Etat-région mettant l'accent sur l'action en faveur des entreprises industrielles - Rappelle le bilan des mesures prises concernant les aides publiques au développement et à la modernisation, notamment les lois Auroux en 1982 - Modification fin 1984 de la procédure d'agrément instituée par un décret du 5 janvier 1955 afin de renforcer la compétitivité de la capitale - Région parisienne faisant partie des régions les plus dynamiques en matière de création d'entreprises - Augmentation des investissements - Entreprises nationales devant être soumises à la rentabilité - Construction automobile sortant à peine d'une crise mondiale - Nécessité d'aider Renault à retrouver son ancienne place de leader - Critique la politique menée

avant 1981 entraînant un retard difficile à rattraper - (p. 2553) : poursuite de l'effort en matière de robotique - Favorable à la coopération de la Régie Renault avec Peugeot - Chiffre d'affaires de l'aéronautique satisfaisant - Absence de déclin industriel et exportation de 30 % de la production en 1980 et 35 % aujourd'hui - Solde industriel s'élevant à 97 milliards de francs en 1984 - Occupation de l'usine Zeppellini ayant bloqué la reprise par un nouvel acquéreur - Fusion d'Alcatel-Thomson avec la CGE ayant pour objet de créer un groupe compétitif au plan mondial et nécessitant d'effectuer d'importantes restructurations en région parisienne - Projet de restructuration débattu en comité d'entreprise faisant l'objet de négociations - Marché français insuffisant pour la CGE et accord possible avec ATT - Accélération du processus d'homogénéisation des normes - Pénétration indispensable sur le marché américain - Effort devant être fait afin d'acquérir une dimension nationale et pour ne pas se mettre sous la tutelle des Etats-Unis - Nationalisation destinée à obtenir la dimension mondiale - Société Bull se redressant et prenant des parts de marché - (p. 2554) : difficulté de la société Technip en raison de la réduction de la liste des pays solvables - Redressement du secteur machine-outil en 1984 - Progression des investissements industriels dans le secteur de la machine-outil - Succès du stand français de la machine-outil à la foire de Hanovre - Visite par M. Gorbatchev de l'usine PSA à Poissy - Augmentation du taux d'indépendance énergétique de la France grâce à la mise en oeuvre du programme électro nucléaire - Absence de coupure au moment des grands froids - Mesures incitant les industriels à s'équiper en électricité - Exportation massive d'électricité - Solde positif de cinq milliards de francs en 1984 - Vente de deux tranches de centrale construites en France à la Suisse - France disposant de la meilleure technologie et des prix les plus bas en matière d'énergie nucléaire - PME ayant besoin d'aide financière et aussi de conseils - Installation dans toutes les régions françaises d'un directeur régional du commerce extérieur et d'un directeur régional de l'industrie - Effort de Saint-Gobain en matière d'essaimage - Création du Fonds régional d'aide aux conseils prenant en charge la moitié des charges de consultation d'ingénieurs ou de consultants - (p. 2555) : fiscalité n'étant pas défavorable à l'emploi et baissant d'un point cette année - Taux très élevé d'autofinancement des entreprises françaises - Nécessité de convaincre les entreprises et les salariés de l'intérêt d'avoir recours à la formation - S'associe aux félicitations adressées au personnel des PTT concernant la numérotation téléphonique - Incidents survenus sur le produit Transpac résultat du succès - CGE investissant avec les moyens dont elle dispose - Baccalauréat technologique permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur - Augmentation des places dans les écoles d'ingénieurs - Région d'Ile-de-France consacrant fort peu de crédits à la recherche - Transports de surface urbains en France, notamment en région parisienne, cités en exemple dans le monde entier - Construction de métros dans de nombreuses métropoles étrangères dont Los Angeles et Caracas - Crise de l'imprimerie datant de 1978 - Légère amélioration des parts de marché détenues par l'imprimerie de labeur - Nécessité de machines modernes très coûteuses pour affronter la concurrence étrangère impliquant des amortissements très longs et très lourds à supporter pour les entreprises.

- Question orale avec débat : industrie du raffinage - (25 octobre 1985) (p. 2558) : direction d'Elf justifiant la fermeture de la plate-forme d'Ambès par son manque de rentabilité - Shell Pauillac condamné par son défaut d'intégration à d'autres usines - Absence d'autorisation du Gouvernement de fermeture de ces raffineries - Volonté du Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que soit préservée l'activité économique dans ces bassins d'emploi - Elf et Shell devant participer à la création d'activités nouvelles préalable à toute décision - Nomination d'une mission opérationnelle étudiant toutes les mesures propres à résoudre les problèmes posés par les fermetures et préservant l'avenir d'une région menacée par le déclin de l'industrie du raffinage.

CROZE (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

DÉPÔTS

Avis, déposé au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 456 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la recherche et au développement technologique [n° 40 (85-86)] (17 octobre 1985) - Recherche scientifique et technique.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Recherche et technologie [n° 96, annexe 22, (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 715 (JO Débats, 6 novembre 1985) (p. 2744) à M. le ministre de la coopération et du développement : coopération (problèmes financiers de la mission vétérinaire française en Ethiopie).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1466) : importance de la production de bois ; transformation et débouchés ; déficit du secteur de l'ameublement ; vétusté des scieries ; demande de loi d'orientation sur la filière bois - Texte en projet : rénovation du code forestier - Caractère contraignant des mesures proposées : suppression des aides aux propriétaires de moins de dix hectares n'adhérant pas à une association syndicale autorisée - Demande une aide à l'investissement - (p. 1467) : principe d'aménagement foncier forestier ; remembrement ; danger de l'uniformisation des essences - Absence de mesures sur la formation des sylviculteurs - Insuffisance du nombre d'ingénieurs forestiers ; centres régionaux de la propriété forestière, CRPF - **Art. 1 A** (p. 1478) : son amendement n° 208 : principes de mise en valeur et de protection de la forêt française : mention de la forêt privée ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 1 (suite)** (p. 1501) : sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont intervenus), son sous-amendement n° 209, soutenu par M. Yves Goussebaire-Dupin : clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire foncier peuvent être levées, notamment en cas de modification déterminante des conditions économiques ou écologiques ; retiré - **Art. 11** (p. 1547) : sur l'amendement n° 37 de M. Philippe François, rapporteur (nouvelle rédaction de l'article L. 247-7 du code forestier

relatif à l'autorisation pour une association syndicale de gestion forestière autorisée d'avoir recours aux services d'un groupement de producteurs forestiers ou à une coopérative), son sous-amendement n° 210 : possibilité pour les associations syndicales de gestion forestière autorisée d'avoir recours à un expert forestier agréé ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2347) :** recherche et développement technologique, gages de l'avenir - Notable retard dans ces deux domaines - Non respect des objectifs financiers de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et la technologie de 1982 - Insuffisant accroissement des effectifs - Emplois créés pour le Musée des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette décomptés comme emplois de recherche - Insuffisante progression de la part que les entreprises consacrent à la recherche - Effort de recherche essentiellement assumé par le secteur nationalisé et risque d'étatisation de la recherche - Dépenses nationales de recherche n'atteignant pas l'objectif de 2,5 % du PIB en 1985, comme le prévoyait la loi d'orientation - Condamne les annulations de crédits intervenues ces trois dernières années - Projet fixant des objectifs financiers plus réalistes pour les prochaines années - Article premier dépassant le terme de 1988 fixé par le plan triennal - (p. 2348) : projet se fondant sur une progression significative de la recherche industrielle - Maintien du déséquilibre existant entre dépenses publiques et privées de recherche - Présentation d'un amendement par la commission pour remédier à cette tendance - Etatisation progressive de la dépense de recherche en milieu industriel - Article 4 portant sur les incitations fiscales à la recherche industrielle - Crédit d'impôt n'ayant pas eu les effets escomptés - Article 4 devant plus normalement trouver sa place dans la loi de finances pour 1986 - Article 4 et problème de cohérence en matière de politique fiscale - Institution d'un avantage fiscal allant beaucoup plus loin que le crédit d'impôt au profit des industries de l'audiovisuel et du cinéma par l'article 40 de la loi du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Estime que la recherche doit passer avant les bandes dessinées - Epargne dirigée vers les investissements de recherche et d'innovation insuffisante en France - S'étonne que l'intégralité des crédits affectés à la dépense publique de recherche ne soit pas prise en compte dans le projet de loi - (p. 2349) : souhaite que l'objectif de croissance annuelle de 4 % en volume du budget civil de recherche ne prenne pas en compte la subvention de fonctionnement pour La Villette - Inquiétude concernant les recrutements de chercheurs se traduisant par une augmentation des charges de personnels dans le budget civil de recherche - Souhaite que le Parlement soit informé des suites données aux observations de la Cour des comptes dans son rapport annuel sur l'utilisation des crédits de recherche et l'activité des chercheurs - Texte ne permettant pas de rompre avec les insuffisances de la recherche en France - Se déclare favorable à l'adoption de ce texte, sous réserve de l'adoption des amendements déposés par la commission des finances - **Art. 1 (p. 2363) :** sur l'amendement n° 2 de M. Jacques Valade, rapporteur (part de la recherche et du développement technologique financée par les entreprises devant atteindre 1,20 % du PIB en 1988), son sous-amendement n° 50 : part devant atteindre 1,20 % du PIB en 1988 dont 0,6 % pour le seul secteur privé ; adopté - **Après l'art. 7 (p. 2371) :** son amendement n° 51 : extension à la recherche du bénéfice de l'article 40 de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ; retiré - **Art. 10 (p. 2376) :** son amendement n° 52 : progression à un rythme annuel minimum de 4 % des autorisations de programme et des dépenses ordinaires inscrites au budget civil de la recherche, à l'exclusion de la subvention pour le fonctionnement de la cité des sciences et des industries de La Villette ; adopté - **Art. 13 (p. 2379) :** son amendement n° 53 : rapport sur les activités de recherche et de développement technologique décrivant les suites données aux recommandations et observations de la Cour des

comptes dans son rapport annuel sur la gestion des crédits publics de recherche ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3781) :** rappelle en tant que président du groupe d'amitié France-Maroc du Sénat que les relations du Maroc avec la Communauté économique européenne, CEE, remontent à la signature du Traité de Rome - Troisième élargissement risquant de porter atteinte définitive aux liens de coopération de part et d'autre de la Méditerranée - Mandat de négociation en vue d'adapter les accords CEE - pays tiers méditerranéens, arrêté par le Conseil des ministres le 25 novembre dernier - Mandat insuffisant sur de nombreux points, notamment sur les prix de vente minima - Mandat de négociation n'accordant pas le même traitement aux produits marocains concurrents et risquant d'interrompre les courants d'échanges traditionnels, contrairement aux engagements pris par le Conseil des ministres du 30 mars 1985 - Insistance des pays sud-méditerranéens pour qu'un traitement égalitaire avec les produits espagnols soit garanti pendant toute la phase transitoire à leurs exportations agricoles - Rappelle l'importance stratégique du Maroc - Elargissement de l'Europe ne devant pas l'entraîner à fermer ses frontières aux pays sud-méditerranéens - Amitié franco-marocaine faisant une nécessité de revoir les termes du mandat de négociation ; attend à ce sujet des assurances du Gouvernement.

CRUCIS (Michel), sénateur de la Vendée (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 148 (85-86)] autorisant l'approbation d'un accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses (ensemble une annexe) [n° 198 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 636 (JO Débats, 15 mai 1985) (p. 567) à Mme le ministre des affaires sociales : **affaires sociales (ministère des)** (absence de réponse au courrier d'un parlementaire).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord concernant la coopération en matière de lutte contre la**

pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, ensemble une annexe [n° 148 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale: voir l'intervention de M. Michel d'Aillières (p. 4161, 4162).

CURIEN (Hubert), ministre de la recherche et de la technologie (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2339) :** projet portant plan triennal pour la recherche et la technologie traduisant les efforts de recherche de la France - Importance cruciale de la recherche - Economie conditionnée par les progrès de la science et de la technologie - Action du Gouvernement concernant la recherche, la formation et l'investissement - (p. 2340) : projet constituant la continuité de la loi d'orientation et de programmation de la recherche adoptée le 15 juillet 1982 - Projet ayant fait l'objet d'une large concertation, notamment du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie - Retard dans l'effort de recherche entre 1969 et 1980 - Réformes statutaires - Problème de la mobilité restant d'actualité - Uniformisation des statuts entre les différents organismes de recherche - Plan triennal donnant aux élus de la nation l'occasion de prendre un engagement réfléchi et délibéré en faveur de la recherche - Nécessité de faire un effort de recherche représentant environ 3 % du produit national brut, PNB, d'ici 1990 - (p. 2341) : création prévue de 1400 emplois par an - Nécessité de préserver l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche industrielle - Rôle essentiel des universités et des 50.000 enseignants chercheurs dans la recherche fondamentale - Informatisation insuffisante des laboratoires et nécessité d'engager des efforts en faveur de leur équipement - Opposé à une séparation entre les sciences humaines et les sciences exactes - Souhaite que la recherche industrielle constitue un des moteurs essentiels de l'activité économique - Entreprises traditionnelles réalisant les trois-quarts du chiffre d'affaires de l'industrie française et ne consacrant qu'un peu moins de 1 % du chiffre d'affaires à l'effort de recherche et de développement - Effort particulier s'imposant dans l'agro-alimentaire, le génie civil, le textile et la construction - (p. 2342) : régions demeurant l'échelon privilégié d'intervention pour dialoguer avec les petites entreprises - Nécessité de mieux insérer la recherche dans la vie sociale - Devoir du Gouvernement d'intéresser les jeunes Français à la recherche et aux technologies nouvelles - Importance des activités de recyclage et de formation permanente - Valorisation rapide des résultats, augmentation du rendement des actions engagées et accroissement de la solidarité des différents facteurs, objectifs du Gouvernement - Insuffisance de l'effort de recherche - Projet proposant un accroissement massif du crédit d'impôt - Souhaite un accroissement de la participation à l'effort de recherche des régions - Propose la réservation d'une part des postes créés, afin d'inciter à la mobilité - (p. 2343) : établissement d'un schéma d'orientation scientifique et technique destiné à guider la programmation et l'évaluation - Concours nécessaire de l'Etat, des entreprises et de tous les chercheurs - Progression nécessitant des relations actives avec les voisins - Coopération européenne et projet Euréka - Résultats tangibles de la Communauté européenne de la technologie - Espère voir la France se retrouver au premier rang des nations scientifiques et inventives - (p. 2361) : accroissement de l'effort des régions en faveur de la recherche au cours des dernières années - Décroissance des dépenses d'équipement et d'installation de La Villette - Projet portant plan triennal de la recherche - (p. 2362) : recrutement favorisant les chercheurs et les ingénieurs de recherche par rapport

aux techniciens et aux administratifs - Petites et moyennes entreprises, PME, profitant pleinement des mesures relatives au crédit d'impôt - Etablissement d'un rapport par la commission des suites sur le rapport de la Cour des comptes - Majorité des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique, CNRS, travaillant dans les universités et les écoles d'ingénieurs - Rappelle le cas de Mlle Kempf - Réservation d'une cinquantaine de postes de chercheurs aux organismes réalisant le plus efficacement la mobilité - Mise en place des systèmes de formation d'ingénieurs pour la recherche et la technologie contribuant à renforcer les pôles d'excellence - Contrôle des crédits d'impôt incombant à la direction générale des impôts - Bénéfice des mesures prévues par le projet en faveur du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Constitution d'un comité de coordination entre le ministère de la recherche et celui de la défense - Crédit d'impôt n'ayant pas le caractère d'un contrat de plan - (p. 2363) : forte progression du budget de la direction générale de l'enseignement supérieur - Conseil supérieur de la recherche et de la technologie comportant des représentants de toutes les composantes sociales et économiques de la nation - Nombreuses PME bénéficiaires du crédit d'impôt - Déploire que la région d'Ile-de-France n'ait pas encore de comité consultatif de la recherche et que les actions en faveur de la recherche y soient trop faibles - Coopération internationale ne devant pas se limiter à l'Europe et devant s'intensifier avec les pays avancés et avec les pays en voie de développement - Développement de la recherche industrielle ne devant pas se faire aux dépens de la recherche fondamentale - Art. 1 (p. 2364) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Jacques Valade, rapporteur (part de la recherche et du développement technologique financée par les entreprises devant atteindre 1,20 % du PIB en 1988) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 50 de M. Pierre Croze, rapporteur pour avis (part devant atteindre 1,20 % du PIB en 1988 dont 0,6 % pour le seul secteur privé) - S'oppose aux amendements n° 3 de M. Jacques Valade, rapporteur (crédits et emplois publics consacrés à la recherche affectés au développement d'actions incitatives directes ou indirectes en faveur de la recherche dans les entreprises) et n° 56 de Mme Danielle Bidard-Reydet (crédits et emplois publics consacrés à la recherche et au développement technologique affectés en priorité au développement des sciences sociales et humaines) - Art. 3 (p. 2365) : s'oppose aux amendements n° 57 de Mme Danielle Bidard-Reydet (critique nationale visant d'abord à assurer les bases scientifiques de l'indépendance nationale) et n° 4 de M. Jacques Valade, rapporteur (politique visant à assurer l'indépendance nationale dans le domaine de la recherche et du développement technologique, effort national participant au renforcement de la capacité et de l'autonomie de l'Europe) - S'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Danielle Bidard-Reydet (accent mis en particulier sur les grands projets technologiques d'intérêt économique) - (p. 2366) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 de Mme Danielle Bidard-Reydet (politique de coopération ouverte à l'ensemble des nations européennes et des nations en voie de développement) - Après l'art. 4 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de Mme Danielle Bidard-Reydet (contrôle de l'utilisation des aides publiques directes et indirectes) - Art. 6 (p. 2367) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Jean Huchon (consultation chaque année du comité d'entreprise sur la politique de recherche de l'entreprise) et n° 6 de M. Jacques Valade, rapporteur (rétablissement des aides publiques en faveur des activités de recherche et de développement technologique) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 61 de Mme Danielle Bidard-Reydet (comité d'entreprise disposant de tous les documents et éléments d'appréciation) - Après l'art. 7 (p. 2369) : sur les amendements de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 (éthique nationale devant concourir à la création d'entreprises) - S'oppose à l'amendement n° 41 (réintroduction de l'article 5 précédemment réservé, relatif à l'obligation de clauses « recherche » dans les contrats de plan Etat-entreprises, après l'article 7)

et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 5 de M. Jacques Valade, rapporteur (organisation des transferts de technologie au profit des petites et moyennes entreprises par la mise à disposition de matériaux, méthodes et produits nouveaux) - (p. 2370) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis, n° 42 (article 244 quater B du code général des impôts prenant en compte les dépenses exposées pour la mise en place de structures autonomes destinées aux transferts technologiques vers les petites et moyennes entreprises) et n° 43 (codification des concours des équipes de recherche existantes auprès de petites entreprises à haut contenu technologique) - (p. 2372) : s'oppose aux amendements n° 44 de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis (incitation fiscale pour les investissements réalisés par les particuliers en faveur de la création ou du financement tout-à-fait initial des sociétés innovantes) et n° 51 de M. Pierre Croze, rapporteur pour avis (extension à la recherche du bénéfice de l'article 40 de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier) - S'oppose à l'amendement n° 39 de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis (intitulé ; « Titre II bis - Le transfert technologique et la création d'entreprises ») - Art. 8 (p. 2373) : ses amendements n° 66 : possibilité d'exercer temporairement par contrat leur fonction à temps complet ou à temps partiel dans les services de recherche des administrations dans les établissements publics de recherche et dans les établissements d'enseignement supérieur pour les chercheurs, ingénieurs et techniciens de recherche français appartenant aux personnels d'entreprises publiques ou privées françaises ou étrangères ; et n° 67 : bénéfice des dispositions de cet article pour les chercheurs et ingénieurs et techniciens de recherche de nationalité étrangère et pour les docteurs en médecine ou en pharmacie ayant terminé leur internat de spécialité et n'ayant pas la qualité de fonctionnaires titulaires ; adoptés - Son amendement n° 68 : personnels visés au présent article devant avoir exercé antérieurement une activité professionnelle effective pendant au moins deux ans ; adopté - (p. 2374) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Jacques Valade, rapporteur (durée des contrats ne pouvant excéder trois ans renouvelables deux fois) - Son amendement n° 69 : possibilité pour les personnes ayant la qualité de réfugiés politiques d'être renouvelées annuellement dans leurs fonctions ; adopté - (p. 2375) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jacques Valade, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la possibilité de création d'emplois de chercheurs associés) - Art. 8 ter : son amendement n° 70 : suppression de cet article relatif aux conditions d'ancienneté requises pour les salariés relevant du droit privé pour effectuer une mobilité vers la recherche publique ; adopté - Après l'art. 8 ter (p. 2376) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Jacques Valade, rapporteur (dispositions favorisant la mobilité des personnels de la recherche publique vers les entreprises) - Son amendement n° 71 : possibilité pour les chercheurs d'être détachés dans les fonctions d'enseignants chercheurs associés sans aucune limitation de durée ; adopté - Art. 10 (p. 2377) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Pierre Croze, rapporteur pour avis (progression à un rythme annuel minimum de 4 % des autorisations de programme et des dépenses ordinaires inscrites au budget civil de la recherche, à l'exclusion de la subvention pour le fonctionnement de la cité des sciences et des industries de La Villette) - Art. 11 (p. 2378) : s'oppose aux amendements n° 63 de Mme Danielle Bidard-Reydet (fixation à 4,5 % du rythme annuel moyen des créations nettes d'emplois publics de recherche) et n° 13 de M. Jacques Valade, rapporteur (fixation à 1.400 par an minimum du nombre de créations nettes d'emplois pendant la durée du plan triennal) - Art. 13 (p. 2379) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Pierre Croze, rapporteur pour avis (rapport sur les activités de recherche et de développement technologique décrivant les suites données aux recommandations et observations de la Cour des comptes dans son rapport annuel sur la gestion des crédits publics de recherche) - Art. 14 : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jacques Valade, rapporteur (participation à la conférence annuelle de tous les acteurs

de la vie de la recherche régionale) - Art. 15 bis (p. 2381) : accepte l'amendement n° 46 de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis (importance des transferts technologiques vers les petites et moyennes entreprises et problème de la valorisation de l'apport immatériel).

Nouvelle lecture [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3959, 3960) : régime juridique des organismes de recherche et accueil des réfugiés politiques - Dispositif d'incitation fiscale à la recherche - Programme « déperissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique », Deforpa - Art. 2 (p. 3961) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Jacques Valade, rapporteur (conditions du soutien à la recherche industrielle) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jacques Valade, rapporteur (participation de la politique nationale de recherche au développement scientifique et technique de l'Europe) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jacques Valade, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation de clause de recherche dans des contrats de plan Etat-entreprises) - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Jacques Valade, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de suspension des aides publiques en faveur des activités de recherche et de développement technologique) - Art. 7 (p. 3962) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Valade, rapporteur, n° 27 et n° 28 relatifs au congé de recherche - Avant l'art. 7 bis : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Jacques Valade, rapporteur (rétablissement de la division Titre II bis et de son intitulé ; « Le transfert technologique et la création d'entreprises »), ainsi qu'à tous les amendements de la commission tendant à rétablir les articles 7 bis à 7 sexies de ce texte - Art. 8 (p. 3963) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jacques Valade, rapporteur (durée des contrats permettant aux personnels de recherche relevant du droit privé d'exercer leurs fonctions dans des services de recherche publique) - Art. 8 bis (p. 3964) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jacques Valade, rapporteur (possibilité de création d'emplois de chercheurs associés) - Art. 8 quater : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Jacques Valade, rapporteur (modalités de mobilité des personnels de la recherche publique vers les entreprises privées) - Titre IV : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jacques Valade, rapporteur (intitulé ; « Le budget civil de recherche et de développement technologique et la politique de l'emploi scientifique ») - Art. 10 (p. 3965) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jacques Valade (exclusion des dépenses de fonctionnement de la cité de la Villette du budget de la recherche) - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Jacques Valade, rapporteur (nombre de créations d'emplois) - Art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Jacques Valade, rapporteur (contenu du rapport sur l'état de la recherche et du développement technologique) - Art. 16 (p. 3966) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Jacques Valade, rapporteur (intégration de ce projet de loi dans le Plan de la nation) - Art. 1 (suite) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Valade, rapporteur (financement conjoint de la recherche par les entreprises publiques et privées) - Rapport annexé - Modification IV bis : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Valade, rapporteur (part de la dépense nationale de recherche et de développement, DNRD) - Modifications IX bis à X sexies (p. 3967 à 3969) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Valade, rapporteur, n° 4 à n° 21, relatifs à la suppression dans l'annexe des références à un plan à long terme de recrutement de personnel - Après la modification XVII (p. 3969) : accepte l'amendement n° 43 de M. Jean-Marie Rausch (programme « déperissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique », Deforpa).

CUTTOLI (Charles de), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 588 (JO Questions, 14 février 1985) (p. 237) à Mme le ministre des affaires sociales : **médicaments** (raisons de l'interdiction de l'utilisation du médicament à base de phénoxybenzaminhydrochloride).

n° 645 (JO Débats, 29 mai 1985) (p. 757) à M. le ministre des relations extérieures : **affaires culturelles** (conseil d'administration des établissements culturels français à l'étranger).

n° 646 (JO Débats, 29 mai 1985) (p. 757) à M. le ministre des relations extérieures : **Français de l'étranger** (situation de nos jeunes compatriotes à la recherche d'un premier emploi à Pondichéry (Inde)).

n° 647 (JO Débats, 29 mai 1985) (p. 757) à M. le ministre des relations extérieures : **Français de l'étranger** (statut des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 34 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2963) : nécessité d'une réforme de l'instruction pénale - Absence de consensus de la magistrature sur la réforme proposée - Délai d'entrée en vigueur de cette loi - Opposé au choix laissé à l'inculpé, pour sa mise en détention provisoire, entre le juge et la chambre d'instruction - « Solitude » du juge d'instruction - Abstention du groupe du RPR sur ce texte.

D

DAGONIA (Georges), sénateur de la Guadeloupe (S) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 464) : chômage et toxicomanie - Inexistence des moyens de prévention dans les départements d'outre-mer, DOM - Création d'une association de parents de drogués ; manque de moyens.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1245) : travaux de la commission des finances et de la commission des lois - Financement des collectivités locales - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte amendé par le Sénat.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)]** - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2132) : dément les propos tenus par M. Edmond Valcin, relatifs aux contacts pris par les socialistes avec l'indépendantiste guadeloupéen, M. Luc Reinette - (p. 2133) : scrutin d'autodétermination organisé en Nouvelle-Calédonie avant fin 1987 - Séquelles du colonialisme dans les DOM-TOM - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2152) : difficultés rencontrées par certaines minorités calédoniennes - (p. 2153) : représentation équitable des quatre régions de Nouvelle-Calédonie - Rappelle que les Calédoniens pourront se prononcer pour ou contre l'indépendance-association.

Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2163) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Autodétermination - Attitude du Sénat - Position du groupe socialiste - Idée d'une indépendance pluriethnique dans l'association avec la France.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - **Art. 9** (p. 4426) : soutient l'amendement n° 4 de M. Jean Madelain, rapporteur pour avis (fixation des compétences d'exception de l'Etat dans le fonctionnement du service public départemental d'action sociale).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 131 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4601) : visite du Président de la République en Guadeloupe et en Martinique - Elections de septembre 1985 en Nouvelle-Calédonie - Régionalisation en Nouvelle-Calédonie - Notions d'indépendance-association et d'autodétermination - (p. 4602) : exclusion des viols de la loi d'amnistie - Evénements de Guadeloupe en juillet 1985 et levée des

barrages de Pointe-à-Pitre - Recul de la magistrature et maintien de la paix sociale - Situation des Canaques en Nouvelle-Calédonie - Exploitation des mines de nickel - Vote défavorable sur la question préalable déposée sur ce projet de loi.

DAILLY (Etienne), sénateur de la Seine-et-Marne (GD) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions. (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise

unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ordonner l'affichage du discours prononcé par M. Dick Ukeiwé devant le Sénat de la République le 24 janvier 1985 [n° 194 (84-85)] (24 janvier 1985) - Nouvelle-Calédonie.

Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser les articles 34 et 46 de la Constitution en vue d'assurer une meilleure sauvegarde des institutions et une meilleure protection du régime des libertés publiques [n° 258 (84-85)] (24 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 249 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 286 (84-85)] (15 mai 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 339 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 348 (84-85)] (7 juin 1985) - Politique économique et sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 343 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 389 (84-85)] (19 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 368 (84-85)] adopté avec modifications par

l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 390 (84-85)] (19 juin 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 415 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 420 (84-85)] (25 juin 1985) - Politique économique et sociale.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 431 (84-85)] (27 juin 1985) - Sociétés civiles et commerciales.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 445 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 451 (84-85)] (29 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 333 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (à la suite d'une mission d'information d'une délégation de la commission dans le Territoire du 2 au 10 juillet 1985) [n° 463 (84-85)] (23 juillet 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 471 (84-85)] (25 juillet 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 472 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 472 (84-85)] (26 juillet 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie soumise à nouvelle délibération, en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence [n° 476 (84-85)] (19 août 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie soumise à nouvelle délibération, en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 477 (84-85)] (20 août 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 17 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières [n° 60 (85-86)] (31 octobre 1985).

Rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 17 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières [n° 77 (85-86)] (8 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 144 (85-86)] (4 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 165 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse [n° 175 (85-86)] (11 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 131 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 242 (85-86)] (18 décembre 1985) - Grâce et amnistie.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 277 (85-86)] (21 décembre 1985) - Grâce et amnistie.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 640 (JO Débats, 23 mai 1985) (p. 676) à Mme le ministre des affaires sociales: **handicapés (prestations et ressources)** (réduction des taux d'invalidité accordés par les COTOREP).

n° 658 (JO Débats, 14 juin 1985) (p. 1212) à Mme le ministre des affaires sociales: **handicapés (prestations et ressources)** (réduction des taux d'invalidité accordés par les COTOREP).

n° 712 (JO Débats, 31 octobre 1985) (p. 2666) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives: **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

Questions orales avec débat :

n° 69 (2 avril 1985) (p. 67) à Mme le ministre de l'environnement: **déchets** (rapport de la commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques) - Discutée le 16 avril 1985 (p. 229 et suivantes).

n° 111 (4 juin 1985) (p. 867) à Mme le ministre des affaires sociales: **handicapés (prestations et ressources)** (réduction des taux d'invalidité accordés par les COTOREP) - Retirée le 13 juin 1985 (p. 1134).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- Décès de M. Francis Palmero, sénateur des Alpes-Maritimes (14 mai 1985) (p. 507).

- Remplacement de M. Francis Palmero, décédé, par M. Pierre Laffitte, en qualité de sénateur des Alpes-Maritimes (14 mai 1985) (p. 508)..

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux.** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** - (p. 1012): date des élections des conseils régionaux.

- **Motion d'ordre** - (11 juin 1985) (p. 1056): annonce une modification dans l'horaire de la séance du 12 juin en raison de l'éloge funèbre de M. Francis Palmero, sénateur des Alpes-Maritimes.

- **Bienvenue à une délégation du Rwanda** (23 octobre 1985) (p. 2416).

- **Bienvenue à une délégation de députés israéliens..**

- **Projet de loi de finances pour 1986.** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - **Rappels au règlement** (p. 3373): intervention au nom du Président du Sénat - Absence de détournement de procédure pour les modalités d'organisation de la discussion du projet de loi de finances par la conférence des présidents - Obligations de respect de l'article 47 de la Constitution, de l'article 40 de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959, de la décision du 24 décembre 1979 du Conseil constitutionnel et de l'article 47 bis du Règlement du Sénat - Prise de parole des sénateurs au cours de la discussion générale du projet de loi de finances - Vote contre l'ensemble de la première partie - Classement des interventions par la conférence des présidents et respect du calendrier thématique initialement convenu avec les ministres - (p. 3374): absence de limitation de durée à la discussion générale - Calendrier d'examen du projet de loi de finances - Demande de scrutin public par M. André

Méric sur une déclaration de M. Gérard Delfau; impossibilité de faire voter sur un rappel au règlement - Attente du dépôt d'une motion - (p. 3375): référence à l'article 164 de l'ordonnance portant loi de finances pour 1959; exercice par les rapporteurs spéciaux de leur pouvoir de manière permanente du 1^{er} janvier au 31 décembre - Approbation par la majorité sénatoriale des propositions de la conférence des présidents relatives à l'organisation de la discussion générale - (p. 3376): rapporteurs spéciaux et rapporteurs pour avis - Saisine pour avis des commissions sur la totalité du projet de loi de finances - (p. 3377): dépôt d'une motion et rapport préalable d'une commission permanente ou spéciale au vote du Sénat - Donne acte à M. André Méric de la décision du groupe socialiste de se retirer des discussions politiques budgétaires devant le Sénat - Respect des règles de procédure - Débat sur l'ensemble de la première partie et vote à l'issue de ce débat - (p. 3378): modalités d'organisation des débats relatifs à la première partie du projet - Stades et calendrier d'examen de la loi de finances 1986.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3423): régularité de la procédure suivie par le Sénat pour l'examen du projet de loi de finances.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3581, 3582): en réponse à M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, rappelle le déroulement du débat budgétaire au Sénat.

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3601, 3602): organisation des travaux du Sénat - Examen de la loi de finances.

- **Rappel au règlement** - (16 décembre 1985) (p. 4004): présence des sénateurs aux commissions mixtes paritaires - Dépôt de textes en urgence - S'associe aux propos de M. Adolphe Chauvin concernant l'inscription en catastrophe à l'ordre du jour du Sénat de textes plus ou moins utiles.

- **Clôture de la première session ordinaire de 1985-1986** (20 décembre 1985) (p. 4559).

- **Ouverture de la première session extraordinaire de 1985-1986** (21 décembre 1985) (p. 4568).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 34): rappel au règlement après la mise en cause par M. Charles Lederman de la commission de contrôle parlementaire sur la Nouvelle-Calédonie; hommage à la gendarmerie - (p. 38, 39): explique son refus de prendre la parole après le départ de M. Laurent Fabius, Premier ministre - Circonstances de convocation du Parlement en session extraordinaire - **Art. unique** (p. 42): questions sur l'éventuelle application aux parlementaires des mesures figurant à l'article 5 de la loi relatives à la circulation et au séjour des personnes - **Après l'art. unique** (p. 47): se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky) - Refus du Gouvernement de dissoudre ce groupement par voie réglementaire - Volonté d'imposer à la Nouvelle-Calédonie l'indépendance contre la volonté de la majorité des électeurs du territoire - (p. 48): plan Pisani - Utilisation de l'état d'urgence au service de la propagande de M. Tjibaou - Travaux de la commission de contrôle sur la Nouvelle-Calédonie - Politique menée au nom d'une idéologie partisane et contraire aux intérêts de la France - (p. 50): sur l'amendement n° 2 de M. Pierre

Joxe, ministre (applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut-commissaire), son sous-amendement n° 9 : publication de la loi au Journal officiel de la République française avant promulgation en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire ; adopté.

- Proposition de résolution (n° 194 (84-85)), de M. Etienne Dailly, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ordonner l'affichage du discours prononcé par M. Dick Ukeiwé devant le Sénat de la République le 24 janvier 1985 [n° 194 (84-85)] - (24 janvier 1985) - (p. 55) : demande la discussion immédiate de la proposition de résolution ordonnant l'affichage du discours prononcé devant le Sénat le 24 janvier 1985 par M. Dick Ukeiwé - Interventions devant la télévision et les radios d'Etat de M. Jean-Marie Tjibaou, chef du Gouvernement insurgé - (p. 56) : demande au président du Sénat de bien vouloir réunir le Bureau aux fins de décider de l'affichage du discours de M. Dick Ukeiwé.

- Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 60) : dossier de la commission parlementaire de contrôle sur la Nouvelle-Calédonie - Projet de loi de rétablissement de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie : recherche de moyens supplémentaires pour imposer l'indépendance à un territoire qui n'en veut pas - Avertissement au Gouvernement sur les comptes qui lui seront demandés.

- Question orale avec débat : déchets industriels toxiques - (16 avril 1985) - (p. 229) : création au Sénat, en 1983, d'une commission de contrôle des services publics chargés d'assurer la mise en oeuvre et l'application des dispositions relatives aux déchets industriels toxiques - Fûts de dioxine d'Hoffmann-La Roche retrouvés dans le département de l'Aisne - Mission et travaux de cette commission : nombreuses auditions, visites de centres de traitement et de décharges - (p. 230) : déplacements à l'étranger - Loi du 15 juillet 1975 relative à la réglementation concernant les déchets industriels toxiques et leur élimination - Rapport de la commission de contrôle adopté à l'unanimité - 27 propositions formulées par cette commission - Publication récente de quelques textes d'application de la loi de 1975 - Directive communautaire du 13 décembre 1984 relative à la surveillance et au contrôle dans la Communauté des transports transfrontaliers de déchets dangereux - Décret du 17 février 1985 relatif au contrôle des produits chimiques - Arrêté du 16 février 1985 relatif au contrôle des circuits d'élimination des déchets toxiques - Circulaire du 16 octobre 1984 relative à la mise en décharge des déchets industriels - Attente d'un texte relatif à la sécurité et à la transparence des activités de transport des déchets - Modification de la nomenclature des déchets industriels - Projet gouvernemental de mise en place par le Conseil national du patronat français, CNPF, et les organismes professionnels concernés, d'un fonds professionnel chargé d'assurer les recherches, la surveillance des décharges et la constitution d'un mécanisme de garantie - (p. 231) : énumération des propositions émises par la commission de contrôle, restées sans réponse - Nomenclature des déchets - Agrément des laboratoires délivré par les pouvoirs publics - Filières d'élimination des déchets - Production des déchets toxiques - Etudes d'impact relatives aux installations classées devant faire l'objet d'une exploitation systématique - Conditionnement des déchets - Importation des déchets toxiques - (p. 232) : transfert des déchets toxiques - Pollution de l'environnement - Conditions d'exercice de l'activité de transporteur de matières dangereuses fixées par l'administration - Signalisation spécifique des véhicules transportant des déchets toxiques - Elimination des déchets - Agrément des exploitants chargés de traiter les déchets toxiques - Dispositions mises en place uniquement pour les poly-chloro-biphényles, PCB - Dénonce le comportement parfois scandaleux d'EDF - Entrepôt dans la décharge de Roumazières de 250 tonnes de condensateurs usagers, au pyralène, provenant d'EDF - Récente explosion d'un transformateur électrique dans un immeuble à Reims : taux anormalement élevé de dioxine dénoncé par un spécialiste

suédois - Utilisation du pyralène interdite par de nombreuses réglementations étrangères - (p. 233) : élimination des transformateurs au pyralène du réseau privé - Rentabilité de l'industrie de l'élimination des déchets - Fermeture de nombreux centres de traitement - Existence de centres de regroupement et de prétraitement des déchets subordonnée à leur agrément - Décharges de produits toxiques : implantation et aménagement - Intensification des contrôles lors du transport des déchets - Augmentation du nombre des inspecteurs des installations classées - Crédits budgétaires accordés à l'Agence nationale pour la recherche et l'élimination des déchets, ANRED - Reconduction du système d'aide géré par les agences financières de bassin - Urgence et gravité des problèmes soulevés par la commission de contrôle - Interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour répondre aux 27 propositions de cette commission - (p. 239) : rôle joué par le ministère de l'environnement pour la signature de la directive européenne relative au contrôle et à la surveillance des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux - Proposition de participation volontaire du patronat - Arguments des industriels lors d'accidents de pollution - Rendez-vous pris avec le ministre de l'environnement lors de la prochaine discussion budgétaire - (p. 240) : récente communication de Mme Huguette Bouchardeau au conseil des ministres, puis à la presse, ne faisant référence qu'au seul rapport Servant - Souhaite une prise en compte des conclusions du rapport établi par la commission de contrôle du Sénat.

- Rappels au règlement - (18 avril 1985) - (p. 283) : instauration au Sénat des questions au Gouvernement par M. François Mitterrand, Président de la République - Absence de M. Laurent Fabius, Premier ministre, aux séances de questions au Gouvernement.

- Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - Après l'art. 2 (p. 304, 305) : son amendement n° 17 : absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en matière de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme régulièrement autorisée si l'exploitant est un aéroclub constitué en association à objet aéronautique à but non lucratif régie par la loi 1901 ; adopté - Condamnation par jugement de l'aéroclub de Moret-sur-Loing et du cercle de vol à voile à la demande de quelques riverains - Art. L. 141-2 du code de l'aviation civile - Aviation légère.

- Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)] - (2 mai 1985) - Art. 1 (p. 390) : amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth n'étant pas à sa place à l'article 1^{er} et amendement n° 12 de M. du Luart correctement placé à l'article 3 - Article 1^{er} précisant le cadre des mesures de publicité et leur libellé et article 3 définissant les catégories d'armes pour lesquelles il est interdit de faire de la publicité.

- Question orale avec débat : mission du délégué chargé des formations nouvelles - (14 mai 1985) - (p. 511) : associe la présidence du Sénat aux regrets exprimés par M. Pierre-Christian Taittinger, concernant l'absence de M. le Premier ministre, lors des séances du Sénat, notamment lors de l'examen des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur la Nouvelle-Calédonie et de la discussion du projet de loi sur l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie alors qu'il est seul en charge et seul responsable de cette affaire.

- Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 249 (84-85)] - (22 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 628) : participations et filiales - Réglementation des participations réciproques - (p. 629) : interdiction de l'autocontrôle direct - Cas d'autorisation pour une société de posséder des actions de son propre capital - Autodétention et autocontrôle - Modalités d'information des associés sur les participations - Décision de la Commission des opérations de bourse, COB, le 17 mars 1981 - Seuils de participation et information du public - Permutations circulaires - Autocon-

trôle indirect - Affaire Creusot-Loire - Incidences négatives de l'autocontrôle - Point de vue des dirigeants d'entreprises - Economie libérale et respect des règles du jeu du capitalisme - Offre publique d'achat, OPA - (p. 630) : échec de l'OPA de BSN sur Saint-Gobain - Affaire Creusot-Loire ; groupe Schneider et exemple d'autocontrôle - Société parisienne d'études et de participations, SPEP - Droit comparé - (p. 631) : harmonisation européenne ; avant-projets des directives - Seuil maximal de participations et information du public - Information des actionnaires ; rapport annuel - Sanctions pénales - Réglementation de l'autocontrôle et absence de définition du contrôle - Contrôle de fait et notion de présomption ; taux de détention des droits de vote - Propositions de la commission ; réglementation de l'autocontrôle et élaboration d'un droit des groupes ; définition du contrôle ; limitation du droit de vote des actions d'autocontrôle et période transitoire ; mise en harmonie avec la directive européenne ; objectif de suppression - (p. 632) : économie libérale et capitaliste - Avant l'art. 1 : ses amendements n° 1 : insertion d'une section nouvelle et de son intitulé ; « Section II - Filiales, participations et sociétés contrôlées » ; et n° 2 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 1 - Définitions » ; adoptés - (p. 633) : son amendement n° 3 : critères de définition des sociétés contrôlées ; adopté - (p. 635) ses amendements n° 4 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 2 - Notifications et informations » ; et n° 5 : cas d'acquisition d'une certaine fraction du capital d'une société et information dans le rapport annuel présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et dans le rapport aux commissaires aux comptes ; adoptés - Art. 1 (p. 636) : ses amendements n° 6 : modalités d'information de la chambre syndicale des agents de change pour les sociétés cotées et du public, en cas de participations supérieures à un certain seuil ; n° 7 : mécanisme de notifications obligatoires des prises de participation des sociétés contrôlées dans les sociétés qui les contrôlent ; et n° 8 : composition du rapport annuel présenté aux actionnaires sur les opérations de participation dans les sociétés par actions au cours de l'exercice ; adoptés - Après l'art. 1 (p. 637) : ses amendements n° 9 : insertion dans le tableau annexé au bilan de la situation des sociétés contrôlées ; retiré ; n° 10 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 3 - Comptes consolidés » ; n° 11 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Paragraphe 4 - Participations réciproques » ; et n° 12 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'obligation pour les sociétés par actions détenant une certaine fraction du capital d'une autre société d'en avertir cette dernière et à la privation des droits de vote correspondant à l'investissement pour les sociétés par actions devant aliéner un investissement prohibé ; adoptés - Art. 2 (p. 638) : son amendement n° 13 : diminution et suppression de la limite des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle ; adopté - Après l'art. 2 (p. 640) : ses amendements n° 14 : insertion d'une section nouvelle et de son intitulé ; « Section II - Infractions relatives aux filiales, participations et sociétés contrôlées » ; et n° 15 : infractions relatives à la mention dans les rapports annuels d'information et dans le tableau annexé au bilan sur les sociétés contrôlées ; adoptés - Art. 3 : son amendement n° 16 : information sur la détention de participations significatives ou sanctions ; modalités d'engagement des poursuites pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne ; adopté - Art. 4 (p. 641) : ses amendements n° 17 : participations réciproques et autocontrôle ; insertion des directeurs généraux parmi les personnes sanctionnées en cas d'infraction ; et n° 18 : saisine préalable aux poursuites pour infraction de la Commission des opérations de bourse pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne ; adoptés - Art. 5 : son amendement n° 19 : augmentation du délai de notification des participations ; publicité destinée aux actionnaires sur la répartition du capital et des actions d'autocontrôle et rapport relatif à l'exercice ouvert après le 31 décembre 1984 ; période transitoire en matière de seuil des droits de vote ; modalités de calcul de ce seuil lors du vote en assemblée générale ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 255 (84-85)]** - (4 juin 1985) - Discussion générale (p. 851) : difficultés du mouvement associatif n'étant pas une raison pour violer la Constitution - Article 2 contraire à la Constitution - (p. 852) : dépôt d'une motion d'irrecevabilité constitutionnelle à l'article 2 - Art. 1 (p. 855) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article subordonnant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 à l'exercice d'une activité de vente de biens ou de prestations de service à titre onéreux de manière effective depuis au moins cinq ans pour émettre des obligations) - Satisfait de voir supprimer dès l'article premier les titres associatifs - Art. 2 (p. 856) : sa motion n° 34 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'article 2 ; adoptée - Titres associatifs supprimés mais risquant de réparaître au cours de la navette - Suppression de cet article demandée par la commission des finances qui affirme que le titre associatif contredit l'esprit de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui souligne que la sécurité des porteurs de titres associatifs n'est pas garantie - Rappelle que le Conseil constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution l'article 3 de la loi du 16 juillet 1971 sur la loi complétant la loi de 1901 - Article 2 tendant à autoriser l'émission de titres associatifs calqués sur les titres participatifs de la loi de 1966 - Titres participatifs émis par appel public à l'épargne cotés à la bourse des valeurs - Droit de regard sur l'activité de l'association des porteurs de titres participatifs - (p. 857) : émission de titres déclarée incompatible par le Conseil d'Etat avec le principe même de l'association - Souhaite ne pas retrouver lors de la navette les titres associatifs qui seraient eux aussi contraires à la Constitution parce que contraires à la loi de 1901.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1077) : nombreux articles de ce projet de la compétence de la commission des lois - Nombreux textes présentés par le Gouvernement au bénéfice de l'urgence - Délibération dans un système de bicaméralisme au rabais - Nombreux articles résultant d'amendements déposés par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale et qui ne sont donc pas soumis ni au Conseil d'Etat ni au Conseil des ministres - Amendements n° 7 et n° 8 du Gouvernement devant faire l'objet de deux projets de loi à eux seuls - (p. 1078) : amendement du Gouvernement n° 81 relatif à la commission bancaire - Amendements n'ayant pas été soumis à l'Assemblée nationale - 17 amendements proposés par la commission des lois tendant à codifier les dispositions proposées et à combler certaines lacunes - Dépôt de 7 sous-amendements aux amendements du Gouvernement relatifs au marché financier et à la commission bancaire - 8 amendements de la commission reprenant des dispositions déjà votées par le Sénat à l'occasion du DDOF de 1980 et en panne depuis cette époque - Art. 1 (p. 1091) : son amendement n° 36 : nouvelle rédaction du paragraphe 1 de cet article relatif à l'exonération accordée aux sociétés françaises par actions au titre de l'impôt sur les sociétés, des produits et plus-values nets des titres qu'elles ont acquis ou souscrits ; réservé puis adopté (p. 1096) - Institution d'un régime fiscal nouveau pour les sociétés dénommées sociétés de capital-risque - (p. 1093) : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction de l'alinéa 2^o du paragraphe III de cet article relatif au régime fiscal nouveau accordé aux actionnaires de la société de capital-risque pour les produits et plus-values nets exonérés au niveau de la société si l'actionnaire est une personne physique ; adopté - (p. 1094) : ses amendements n° 38 : exonération de l'impôt sur le revenu des plus-values réalisées par les actionnaires personnes physiques, à l'occasion de cessions d'actions de sociétés de capital-risque ; retiré ; et n° 39 : dispositions du présent article applicable à compter du premier exercice clos après la publication de la présente loi ; adopté - Après l'art. 1 (p. 1096) : son amendement n° 40 : régime des fonds communs de placement à risque ; adopté - Après l'art. 15 : son amendement n° 57 : possibilité pour les sociétés par

actions d'émettre des titres participatifs ; adopté - (p. 1099) : titres participatifs nés au lendemain des nationalisations afin de permettre aux sociétés nationalisées de trouver de l'argent dans le public - Texte signifiant que les quelques banques privées le demeurant n'ont pas le droit d'utiliser les titres participatifs - (p. 1100) : impossibilité de priver les non-nationalisés des instruments que l'on a inventés pour que les nationalisés puissent avoir accès à l'épargne - Respect de l'égalité dans le traitement et dans les moyens - Après l'art. 5 bis : sur l'amendement n° 80 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 89 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit), son sous-amendement n° 98 : commission bancaire sanctionnant après avis préalable de la commission de la concurrence dans les conditions prévues par la présente loi les ententes illicites ou les abus de position dominante ; adopté - Problèmes de concurrence et d'entente en matière bancaire actuellement soumis à la commission bancaire créée par la loi de janvier 1984 relative aux banques - (p. 1101) : absence de prévision de la saisine de la commission bancaire - Propose la même saisine pour la commission bancaire que pour la commission de la concurrence - Commission bancaire ne pouvant statuer qu'après avis préalable de la commission de la concurrence - Art. 2 (p. 1103) : son amendement n° 41 : souscriptions en numéraire au capital d'une société exerçant une activité définie à l'article 34 du code général des impôts exonérées du droit d'apport ; retiré - Après l'art. 2 (p. 1104) : son amendement n° 42 : déductibilité de l'amortissement du fonds commercial réalisé dans les conditions prévues par le plan comptable ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - S'oppose à l'amendement n° 70 de M. Jean Cauchon (prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1986 des délais accordés aux sociétés par l'article 33 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 relative à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 13 décembre 1976) - Amendement contraire à la deuxième directive européenne prévoyant un délai maximum de trois ans pour appliquer le capital minimum - Après l'art. 3 (p. 1107) : sur l'amendement n° 7 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (possibilité pour les différents intervenants du marché obligatoire de se couvrir contre le risque en taux et mise en place d'un marché à terme d'instruments financiers), ses sous-amendements, n° 93 : décret en Conseil d'Etat fixant les conditions relatives à la négociation et à la transmission de la propriété des effets publics susceptibles d'être cotés ainsi que les conditions d'exécution par les agents de change des marchés à terme portant sur une valeur mobilière déterminée ; n° 94 : institution d'une commission des marchés à terme d'instruments financiers et fixation de la composition de cette commission par décret en Conseil d'Etat, compétences de cette commission et conditions d'entrée en vigueur du règlement général, qualité des intervenants sur les marchés à terme d'instruments financiers et enregistrement de chaque opération par la chambre de compensation ; et n° 96 : adaptation des compétences de la commission des opérations de bourse à la mise en place des nouveaux marchés ; adoptés - (p. 1111) : extension des attributions de la commission des opérations de bourse et souhait de la commission des lois qu'elle ne détienne pas des pouvoirs exorbitants - (p. 1112) : sur l'amendement n° 8 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (possibilité pour les agents de change de prendre des participations dans des sociétés de contrepartie), son sous-amendement n° 97 : possibilité pour les agents de change de constituer des sociétés de contrepartie sans avoir recours à des tiers ; adopté - Art. 4 ter (p. 1113) : son amendement n° 43 : emprunts obligataires pouvant figurer parmi les valeurs mobilières visées par le 1^{er} de l'article R. 332-2 du code des assurances ; retiré - (p. 1114) : son amendement n° 44 : emprunt obligatoire ne pouvant être émis par un groupement d'intérêt économique ayant reçu un agrément spécial par arrêté du ministre chargé de l'économie, des finances et du budget ; retiré - Art. 5 (p. 1115) : accepte l'amendement n° 23 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression du paragraphe III de cet article relatif à

l'imposition de la prime de remboursement prévue à l'émission ou lors de l'acquisition originelle) - Après l'art. 5 bis (p. 1117) : accepte l'amendement n° 90 de M. Christian Poncelet (communication dans des conditions fixées par décret des documents sociaux à l'exception de l'inventaire aux titulaires de bons de souscription et concernant les trois derniers exercices de la société émettrice des actions) - Art. 6 : son amendement n° 45 : nouvelle rédaction du texte présenté pour le 1^o de l'article 83 du code général des impôts relatif aux cotisations de sécurité sociale évaluées forfaitairement à 10,25 % ; retiré - (p. 1119) : ses amendements n° 46 : nouvelle rédaction du 2^o de l'article 83 du code général des impôts relatif au montant des cotisations ou des primes versées aux organismes de retraite et de prévoyance complémentaire auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire et tendant à établir le principe de l'égalité des droits à la retraite entre les salariés des secteurs public et privé ; retiré ; et n° 47 : exclusion des cotisations dont la déduction est limitée à celles qui sont affectées à la couverture des risques d'invalidité et d'incapacité de travail ainsi qu'à la garantie de rente en cas de décès ; retiré.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Art. 8 (p. 1157) : son amendement n° 48 : irrévocabilité de l'ordre de paiement donné par le titulaire d'une carte de paiement ; adopté - Décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux chèques - Admission de l'opposition au paiement en cas de règlement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire - Intervention du juge des référés - Demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. Jacques Thyraud (nouvelle rédaction détaillée de cet article relatif à la carte de paiement) - (p. 1158) : dispositions contractuelles - Art. 10 (p. 1159) : son amendement n° 49 : procédure du certificat de non paiement modifiant les règles actuelles en matière de recouvrement des chèques sans provision ; adopté - Art. 10 bis (p. 1160) : son amendement n° 50 : réduction du délai de prescription de l'action en recours du porteur de chèque contre le tiré : dispositions transitoires ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Pierre-Christian Taittinger (délai de 18 mois) - Alignement sur le délai de prescription des chèques postaux - Art. 11 bis (p. 1164) : son amendement n° 51 : suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Art. 47 (p. 1195) : absence dans ce texte de dispositions pouvant résoudre le problème du chômage - (p. 1196) : demande lors de l'examen du projet de loi relatif à la prévention des difficultés dans les entreprises et à leur règlement amiable, de la dispense d'autorisation administrative de débauche pour le licenciement des salariés dont le contrat de travail aurait été conclu postérieurement à la date de publication de la loi - Demande d'extension aux entreprises jusqu'à 50 salariés de la procédure allégée de licenciement individuel - Frein à l'embauche par les seuils d'effectifs.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Après l'art. 11 bis (p. 1229, 1230) : s'oppose aux amendements n° 11 de M. Josy Moinet (regroupement des crédits de subventions d'investissement de l'Etat aux communes et à leurs groupements à caractère administratif déterminés par la loi de finances pour 1983 et par des lois de finances ultérieures) et n° 89 de M. René Rénault (dotation globale d'équipement des communes ; montant et destination des trois parts de la dotation ; commission de coordination pour le financement des équipements communaux ; inscription de la dotation à la section d'investissement du budget de la commune et du groupement ; cas des communes des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - Art. 13 (p. 1235) : son amendement n° 52 : organisation de la profession d'expert en automobile ;

reconnaissance de la qualité d'expert ; inapplicabilité aux activités exercées dans le cadre d'une procédure judiciaire ; sanctions en cas de contravention aux règles relatives à la qualité d'expert en automobile ; devenu sans objet - (p. 1236) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif à l'exercice de l'activité d'expert en automobile) - Art. 14 : son amendement n° 53 : répercussion à compter du 1^{er} juillet 1986 du montant de l'octroi de mer sur le prix de vente des marchandises ; retiré - Après l'art. 15 (p. 1239) : son amendement n° 54 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de comptabilisation par les entreprises des provisions pour les retraites futures des salariés ; adopté - (p. 1240) : son amendement n° 55 : dénomination des sociétés en nom collectif ; adopté - Son amendement n° 56 : options de souscription ou d'achat d'actions pour les salariés devenus mandataires sociaux ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 106 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou à la cote du second marché d'une bourse française de valeurs, ou admises aux négociations du marché hors cote) - (p. 1241) : ses amendements n° 58 : règles de constitution des sociétés ; obligation de déclaration notariée des versements ; et n° 59 : cumul des mandats de membre du directoire au sein d'un groupe de sociétés ; adoptés - (p. 1242) : ses amendements n° 60 : pouvoirs du conseil de surveillance ; et n° 61 : rémunération du président du conseil de surveillance ; adoptés - (p. 1243) : ses amendements n° 62 : responsabilité civile des directeurs généraux ; et n° 63 : exercice du paiement du dividende en actions en cas d'augmentation de capital ; adoptés - (p. 1244) : ses amendements n° 64 : action sociale ut singuli ; retiré ; et n° 65 : réglementation du paiement par billet à ordre ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - Suite de la discussion - (17 juin 1985) - Art. 5 (p. 1299) : dénonce le nombre considérable de projets déposés avec la procédure de l'urgence - Regrette dans ce cas que seuls les députés, membres de la commission mixte paritaire, soient informés des amendements adoptés par le Sénat - Affaiblissement du bicaméralisme cher aux Français.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1415) : élaboration de l'article 11 de la Constitution en 1958 - Comprend difficilement l'opposition du groupe socialiste à ce dernier référendum possible du septennat - S'étonne des vives critiques du parti socialiste sur le scrutin majoritaire grâce auquel il bénéficie d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale - (p. 1416) : satisfaction tardive de la promesse électorale relative à la modification du mode de scrutin - Abrogation de cette loi dès 1986.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Deuxième lecture [n° 369 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Art. 2 (p. 1435) : sa motion n° 24, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle à cet article ; adoptée - Titres associatifs et titres participatifs - Décision du Conseil constitutionnel en date du 16 juillet 1971 sur la loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux contrats d'association - (p. 1436) : rémunération du titre participatif, violation de la loi de 1901 - Atteinte au principe de la liberté d'association par l'intervention éventuelle de la Caisse des dépôts et consignations pour soutenir la valeur du titre participatif - Droit de regard sur l'activité de l'association donné au porteur de titres participatifs - Avis du Conseil d'Etat - Art. 1 (suite) (p. 1438) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à

titre onéreux) - Titres participatifs, et création future de nombreuses associations à des fins de fraude fiscale - Art. 3 ter (p. 1440) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement de cet article relatif au contrôle de la commission des opérations de bourse, COB, et à la possibilité de refus de visa dans les conditions fixées par l'ordonnance de 1967 sur la COB).

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 366 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1448) : application peu satisfaisante de la procédure de consultation des assemblées territoriales - Exemple de l'examen du texte relatif à la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions - Deuxième lecture [n° 368 (84-85)]** - (24 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1586) : convergence entre le Sénat, le Gouvernement et l'Assemblée nationale sur 13 des 18 amendements déposés par la commission des lois du Sénat - Filiales et participations - Contrôle indirect - Généralisation des mesures d'information aux sociétés par actions - Consultation de la Commission des opérations de bourse, COB, par les sociétés faisant appel public à l'épargne - Désaccord en matière de limitation des droits de vote des actions d'autocontrôle - Notion de contrôle - (p. 1587) : situation des filiales - Souhaite l'interdiction totale du droit de vote des actions d'autocontrôle - Droit comparé - Limitation du droit de vote des actions d'autocontrôle en 1976 - Exemples de Creusot-Loire, Saint-Gobain, Pont-à-Mousson, Suez et Banque de l'Indochine - Dépôt d'amendements sur la définition du contrôle et la limitation du droit de vote de l'autocontrôle à 15 % - Directive européenne - Art. 1 C (p. 1588, 1589) : ses amendements n° 2 : définition du contrôle de droit, du contrôle conjoint et du contrôle de fait ; n° 3 : modalités de saisine des tribunaux pour faire constater l'existence d'un contrôle ; adoptés ; et n° 1 de coordination : réservé, puis adopté - Art. 1 (p. 1590) : ses amendements n° 4 et n° 5, de coordination après le rétablissement de la définition du contrôle ; adoptés - Art. 2 : son amendement n° 6 : suppression totale des droits de vote attachés aux actions de contrôle, après une période transitoire de cinq ans ; adopté - (p. 1591) : son amendement n° 7 : suppression de la notion de présomption de contrôle ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 8 : délai laissé aux personnes détenant des participations significatives pour procéder aux mesures d'information ; adopté - (p. 1592) : ses amendements n° 9 : délai de notification par les sociétés contrôlées du montant des participations détenues dans la société qui les contrôle ; et n° 10 : période transitoire de cinq ans avant l'entrée en vigueur de la neutralisation totale des actions d'autocontrôle ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 332 (84-85)]** - (24 juin 1985) - Art. 8 (p. 1604, 1605) : délai de consultation des archives et propositions de la commission des lois ; consultation libre au bout de 30 ans ; reproduction et diffusion libre après 80 ans - Se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Charles Jolibois, rapporteur (prolongation du délai durant lequel la consultation des enregistrements n'est possible que pour les chercheurs) - (p. 1606) : affaire Dreyfus - Procès Pétain - (p. 1607) : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (augmentation du délai de liberté de diffusion des enregistrements à 80 ans).

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 343 (84-85)]** - (24 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1614) : procédure d'urgence - Attachement du peuple français au Sénat, au régime bicaméral et à la double lecture législative - (p. 1615) : référence à la loi du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale - Entrée dans les unions d'économie sociale de capitaux extérieurs au secteur coopératif - Extension des dispositions

préférentielles pour les sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP, du code des marchés publics aux entreprises comparables - Maintien pour les sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA, d'un capital variable - Décentralisation des procédures d'agrément et de contrôle des coopératives maritimes - Modification des statuts des sociétés d'assurance à forme mutuelle - Assouplissement du fonctionnement des SCOP - Statut des SCOP; loi du 19 juillet 1978; sociétés formées par des travailleurs de toutes catégories ou qualifications professionnelles, associés pour exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par eux et en leur sein - Société unipersonnelle; absence d'affectio societatis - Titres participatifs - Loi de 1978; principe de la double qualité; identité des salariés et des associés; gestion démocratique; modalités d'exercice des droits de vote; ristourne proportionnelle; collectivisation des réserves - SCOP, sociétés à capital variable - Droit de préférence dans les marchés publics - Arrivée des capitaux privés dans les SCOP - Risque de fraude fiscale - (p. 1616); augmentation du capital minimal des SCOP - Taux des versements des salariés pour la libération de leurs parts sociales - Taux des intérêts servis aux détenteurs de parts sociales - Ouverture des unions de SCOP au capital extérieur - Réforme du statut des SCOP - Attribution aux associés extérieurs de droits dérogeant au principe coopératif - Modalités d'exercice des droits de vote dans les SCOP - Procédure de revalorisation du capital - Exemple de Manufrance - Facilités administratives et avantages fiscaux pour les SCOP - (p. 1617); opposition à la détention par des associés extérieurs de la majorité du capital - Droit de préférence en matière de marchés publics - Risque de fraude fiscale de la part de fausses SCOP - Développement des titres participatifs - Institut de développement de l'économie sociale, IDES - Réévaluation des parts sociales; exemple des sociétés coopératives agricoles - Dépôt d'amendements - Art. 7 (p. 1625): s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Michel Sordel (émission de titres participatifs par les sociétés d'intérêt collectif agricole) - (p. 1627): s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat (applicabilité des dispositions du code rural transformant les SICA en coopératives à partir du 1^{er} juillet 1985).

Suite de la discussion - (25 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Art. 8 (p. 1635): son amendement n° 26: évolution du capital minimum des SCOP liée à celle du capital minimum des sociétés commerciales; adopté - (p. 1636): son amendement n° 27: suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction de capitaux extérieurs appartenant à des personnes non employées dans la société et créant une dérogation au principe coopératif de l'unicité des voix; adopté - Investissement de l'Institut de développement de l'économie sociale, IDES, dans les SCOP - (p. 1637): non-respect, dans les dispositions introduites par l'Assemblée nationale, des principes fondamentaux du droit coopératif - (p. 1638): s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société) - Se félicite que le groupe communiste suive, par l'amendement n° 43 de Mme Monique Midy, la position de la commission des lois - Réserves techniques sur l'amendement n° 16 de M. Paul Masson, rapporteur, limitant la possibilité de participation dans le capital d'une SCOP aux seuls tiers dont l'activité est identique ou complémentaire à la sienne - (p. 1639): missions de l'IDES - Droit pour les SCOP d'émettre des titres participatifs - Reconnaît les difficultés financières notoires de nombreuses SCOP mais refuse toute disposition permettant la création de fausses sociétés, ouvrant la voie à la fraude fiscale - Devenir de Manufrance - (p. 1640): sur l'amendement n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société),

s'oppose au sous-amendement n° 56 de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat (statut dérogatoire pour les sociétés comptant comme associés 80 % au moins des salariés) - (p. 1641): son amendement n° 28: suppression du second alinéa de l'article 26 de la loi du 19 juillet 1978, de manière à pérenniser au-delà de dix ans le pouvoir de contrôle d'une SCOP mère sur sa filiale; adopté - Problème de la revalorisation du capital d'une SCOP réglé par un article additionnel - (p. 1642): ses amendements n° 29: réévaluation des parts sociales des SCOP; et n° 30: suppression des dispositions de cet article relatives à la composition des unions des SCOP; adoptés - (p. 1643): son amendement n° 31: maintien de la proportion des trois-quarts des droits de vote détenus par les SCOP dans les assemblées d'unions de SCOP; adopté - Art. 9: son amendement n° 33: délai de cinq ans laissé aux SCOP pour mettre leur capital minimum en conformité avec les nouvelles dispositions; dissolution ou transformation des SCOP n'ayant pas satisfait à cette obligation dans le délai imparti; adopté après modification par le sous-amendement n° 38 de M. Roland Grimaldi (transformation en société coopérative d'une autre forme obligatoire pour toute SCOP n'ayant pas mis son capital minimum en conformité avec la loi dans un délai de cinq ans) - Après l'art. 12 bis (p. 1646): son amendement n° 22: émission de titres participatifs par les sociétés d'assurance à forme mutuelle; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture [n° 415 (84-85)]** - (27 juin 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1776): réunion de la commission des lois le 25 juin sans connaître les positions prises par la commission des finances - Vote par le Sénat en première lecture de 24 amendements présentés par la commission des lois dont 15 avaient recueillis l'avis favorable du Gouvernement - (p. 1777): ralliement de l'Assemblée nationale à la position de la commission des lois sur le régime des sociétés de capital risque, les marchés à terme d'instruments financiers, les cartes de paiement, la dénomination sociale de sociétés en nom collectif, l'attribution des stocks options salariés devenus mandataires sociaux - Modification par l'Assemblée nationale des dispositions retenues par le Sénat faisant relever les ententes bancaires de la seule compétence de la commission des ententes - Article 11 bis et dispositions défavorables aux collectivités locales - Rétablissement à l'article 13 des dispositions relatives à la profession d'expert automobile supprimées par le Sénat contre l'avis de la commission des lois - Propose de supprimer la disposition introduite par l'Assemblée nationale proposant une interdiction de comptabiliser les provisions pour retraites futures - Introduction par le Gouvernement de 14 articles en première lecture - (p. 1778): adoption par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture de 4 amendements concernant l'émission de titres participatifs par les établissements publics, la suppression de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 chevaux, l'exclusion des rentes perpétuelles sur l'Etat et la dématérialisation des titres, l'institution d'avantages fiscaux en faveur des personnes qui investissent dans l'industrie cinématographique - Gaz de France autorisé à émettre pour 6 milliards de francs de titres participatifs - Emission totalement illégale et insertion d'un article additionnel permettant à de tels établissements publics à caractère industriel et commercial d'émettre des titres participatifs - Demande l'extension à toutes les sociétés par action de la possibilité d'émettre des titres participatifs.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 426 (84-85)]** - (27 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1785): se réjouit de l'unanimité faite autour de ce texte - Deux mises en garde du Sénat salutaires - Texte élaboré par la commission mixte paritaire, CMP, conforme à la Constitution.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Conclusions du rapport de la commission**

mixte paritaire [n° 435 (84-85)] - (28 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1815) : création de fausses sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP, de fausses associations pouvant réaliser des bénéfices et de fausses actions avec les titres participatifs - Référence à l'article 1844-5 du code civil relatif à la réunion des parts sociales entre une seule main et au délai de régularisation - Situation des sociétés à responsabilité limitée, SARL - Vote favorable sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 431 (84-85)] - (28 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1816) : persistance de divergences entre les assemblées - Réglementation de l'autocontrôle - Actions d'autocontrôle et vœu de la commission relatif à la suppression totale de l'utilisation des droits de vote des actions d'autocontrôle et à sa mention dans la réglementation européenne actuellement en cours d'élaboration - Avant-projet de 9^e directive européenne - Taux de 10 % au terme d'une période transitoire de deux ans - Définition du contrôle.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale - Nouvelle lecture** [n° 445 (84-85)] - (29 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1861) : regret de la procédure suivie en commission mixte paritaire, non réglementaire et inefficace - Désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le principe de l'ouverture des sociétés coopératives ouvrières de productions, SCOP, aux capitaux extérieurs - Principe « un homme, une voix » - Améliorations apportées par l'Assemblée nationale à la demande du Sénat - (p. 1862) : demande la revalorisation du capital social pour toutes les SCOP - Unions de SCOP - Demande l'extension de l'émission des titres participatifs aux compagnies d'assurance à forme mutuelle - Détournement de la vocation des SCOP par l'introduction des capitaux extérieurs - En réponse aux propos de M. Paul Masson, rapporteur, déroulement de la commission mixte paritaire - Conditions dans lesquelles il est actuellement possible d'introduire des capitaux extérieurs dans les SCOP - Art. 8 (p. 1865) : son amendement n° 4 : suppression des dispositions relatives au capital social extérieur et au nombre de voix des associés non employés ; rejeté - Maintien de la règle « un homme, une voix » - (p. 1866) : son amendement n° 7 : réévaluation du capital social : suppression de la référence à l'article 26 de la loi du 19 juillet 1978 ; adopté - Ses amendements n° 8 : suppression de la limitation d'augmentation de capital par réévaluation ; et n° 10 : modification de composition des unions de SCOP ; adoptés - Art. 12 bis - 1 (p. 1868) : son amendement n° 12 : extension du titre participatif aux assurances à forme mutuelle ; adopté - Extension des titres participatifs aux banques coopératives, mutualistes et aux établissements publics à caractère industriel et commercial - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1870) : propose d'adopter ce projet de loi.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1949) : rappelle que le Sénat ne s'est jamais opposé à l'indépendance des territoires d'outre-mer lorsque la population de ces territoires l'a clairement demandé - Exemple du territoire des Afars et des Issas en 1976 - Volonté du Sénat de faire respecter le désir de rester dans la France, à l'exemple des habitants de Mayotte - Connaissance par le Sénat de spécificités pour certains territoires et du principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes - Opposition par le Sénat de la question préalable au statut Lemoine - (p. 1950) : rappelle la situation géographique de la Nouvelle-Calédonie, ses réalités ethniques, sociales, économiques, son histoire institutionnelle, les données du problème de statut et de réforme foncière - Importance du produit national brut par habitant - Estime qu'actuellement une majorité de la population de Nouvelle-Calédonie proclamerait sa volonté de rester un territoire de la République française en cas de consultation référendaire d'autodétermination libre - (p. 1951) : Nouvelle-Calédonie troisième producteur mon-

dial de nickel - Tourisme porteur des espoirs de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle-Calédonie n'ayant jamais été aussi dépendante de la métropole - Interrogation sur l'origine du « plan Fabius » - Rappelle le programme commun de gouvernement de la gauche de 1972 concernant le droit à l'autodétermination des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer, puis le programme socialiste de 1980, ainsi que la 58^{ème} proposition du candidat François Mitterrand - (p. 1952) : réception par le Président de la République, dès juillet 1981, d'une délégation du front indépendantiste à l'Élysée - Assassinat de M. Pierre Declercq en septembre 1981 - Majorité de non-indépendantistes dans les institutions territoriales de la Nouvelle-Calédonie en 1979 - Affranchissement des règles du statut de 1976 et demande au Parlement l'autorisation de légiférer par ordonnance - Loi du 4 février 1982 et promulgation de sept ordonnances fin 1982 concernant le développement économique, la création d'un office culturel scientifique et technique canaque et la réforme foncière - Recours au référendum sur l'avenir du territoire au sein de la République réclamé par le RPCR face à cette situation - Démission de M. Jacques Lafleur et réélection avec 91 % des suffrages - Durcissement de la position du front indépendantiste et inscription de la Nouvelle-Calédonie au comité de décolonisation de l'ONU en 1983 - Publication en mars 1983 du projet de statut de M. Georges Lemoine considéré comme insuffisant par le front indépendantiste - Reconnaissance de la légitimité du peuple canaque, premier occupant du territoire, lors de la réunion de Nainville-les-Roches en juillet 1983 - Rappelle le texte de la déclaration de M. Cheysson le 16 novembre 1983 à Camberra concernant le nouveau statut - (p. 1953) : institution d'un comité Etat-territoire chargé d'organiser le scrutin d'autodétermination à intervenir dans les cinq ans - Donne lecture du dernier alinéa de l'article 53 de la Constitution - Avancement de la date du référendum d'autodétermination réclamé par M. Tjibaou, vice-président du conseil de gouvernement - Rejet en avril 1984 par l'assemblée territoriale du statut Lemoine - Annonce de l'instauration d'un gouvernement provisoire à la suite du congrès constitutif du FLNKS du 24 septembre 1984 - Incident du tour cycliste de Nouvelle-Calédonie du 20 octobre 1984 - Rappelle les incidents du mois de novembre - Barrages routiers, occupations de mairies, bureaux de vote saccagés - Nomination de M. Edgar Pisani le 1^{er} décembre 1984, comme délégué du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie - (p. 1954) : assassinat en janvier 1985 de M. Tual - Intervention de la gendarmerie et mort de M. Eloi Machoro le 12 janvier - Présentation du plan de M. Dick Ukeiwé élu le 23 novembre président du gouvernement territorial - Nombreux attentats et absence de contacts normaux entre le haut commissaire et le président du gouvernement du territoire - Nomination le 21 mai 1985 de M. Fernand Wibaux en remplacement de M. Edgar Pisani - Plan Fabius en net retrait sur le plan Pisani - Danger d'un vote pour l'indépendance-association - (p. 1955) : clarification du texte par l'Assemblée nationale et réduction des risques liés à la régionalisation - Protection de l'unité du territoire - Convention passée entre les régions devant être soumise préalablement à l'approbation du haut commissaire et du conseil exécutif créé par l'article 16 - Création d'un conseil coutumier territorial - Procédure suivie par l'Assemblée nationale dans l'examen de ce projet contraire à la Constitution - Délibération de l'Assemblée nationale en commission et en séance publique sans connaître l'avis de l'assemblée territoriale sur le texte comme il est exigé par la Constitution - Souci du Sénat d'assurer la protection de tous les concitoyens - Confirmation de l'importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie par le général Lacaze lors de son audition - Importance attachée à la prise de la Nouvelle-Calédonie en 1942 par le général Mac-Arthur - Risque de perdre la Polynésie à Nouméa - Concept de défense française reposant sur la possession du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique pour trois décennies au moins - Problème des richesses des fonds marins - Possibilité de procéder actuellement à un scrutin d'autodétermination et nombreux amendements proposés par la commission - Intention des auteurs de ce projet de loi de

conduire la Nouvelle-Calédonie vers l'indépendance - (p. 1956) : intention de la commission de renforcer tout ce qui dans le texte peut concourir à rétablir la paix civile et éliminer tout ce qui pourrait compromettre l'avenir du territoire - Souhaite que le scrutin intervienne en décembre 1988 et que le Parlement puisse en tirer les conséquences immédiates - Nécessité de sauvegarder l'unité du territoire - Modification souhaitée de la limite entre la région sud et la région de Nouméa - Création de bureaux de vote à Nouméa pour les réfugiés - Propose la création d'une commission parlementaire mixte dotée des pouvoirs des commissions d'enquête et de contrôle chargée de contrôler l'action de tous les services publics qui auront à connaître du déroulement des élections - Nécessité d'assurer le redémarrage de l'économie et de supprimer l'état d'urgence - Impossibilité d'autoriser le Gouvernement à légiférer par ordonnance sur une question aussi délicate que le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans le sein de la République française - (p. 1957) : ordonnances relevant du contrôle du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel lorsque le projet de loi de ratification est adopté - Au nom de la commission et sous réserve du bénéfice des amendements qu'elle présentera, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Rapporteur - Rappel au règlement (p. 1985, 1986) : en réponse au rappel au règlement de M. Louis Perrein, intervention sur les ondes de France-Inter - Position exprimée après les déclarations de MM. Dick Ukeiwé et Edgard Pisani, face au problème de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - Rôle stratégique de la Nouvelle-Calédonie et référence à la déposition du général Janou Lacaze, chef d'état-major des armées, devant la commission parlementaire d'enquête et de contrôle - Discussion générale (p. 1990) : problèmes des grandes maisons de commerce de Nouvelle-Calédonie et de l'importation - Art. 1 (p. 1996) : ses amendements n° 1 : scrutin d'autodétermination avant le 31 décembre 1988 et alternative entre l'indépendance et le maintien au sein de la République française ; et n° 2 : régime transitoire jusqu'au scrutin d'autodétermination ; institution de régions et expression de la diversité du territoire ; plan de réformes et de développement ; adoptés - (p. 2000) : référence aux lois du 28 décembre 1976 sur les Afars et les Issas et du 31 décembre 1975 sur les Comores - Scrutin d'autodétermination - Indépendance-association - Avant l'art. 2 (p. 2003) : ses amendements n° 3 : composition des institutions et des pouvoirs publics dans le territoire : communes et conseils municipaux, régions et conseils de région, congrès du territoire, conseil exécutif et conseil coutumier territorial, haut-commissaire ; et n° 4 : modalités d'organisation des communes et des conseils municipaux ; adoptés - Art. 2 : son amendement n° 5 : création de quatre régions et délimitation des régions Centre et Sud ; adopté - Art. 3 (p. 2005) : ses amendements n° 6 : libre administration des régions constituées en collectivités territoriales par des conseils de région dont les membres sont élus au suffrage universel direct ; et n° 7 : nombre de membres des conseils de région dans les régions Nord, Centre, Sud et des îles Loyauté ; adoptés - Art. 3 bis (p. 2006) : son amendement n° 8 : identité de composition du congrès du territoire et des conseils de région ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif à l'élection pour trente mois des membres du congrès du territoire et des membres des conseils de région ; retiré - (p. 2007) : accepte l'amendement n° 48 de M. Edgard Pisani, ministre (durée du mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire jusqu'à la promulgation de la loi tirant les conséquences du scrutin d'autodétermination et, au plus tard, le 31 janvier 1988) et, sur cet amendement, son sous-amendement n° 59 : substitution à la date du 31 janvier 1988 de celle du 31 janvier 1989 ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 10 : substitution de « région » à « circonscription » ; adopté - (p. 2008) : ses amendements n° 11 : inscription des candidats sur la liste électorale de l'une des communes de la région ; éligibilité des membres de l'assemblée territoriale dans toutes les régions du territoire ; n° 12 : nombre de candidats par liste égal au

nombre de sièges à pourvoir augmenté de deux ; et n° 13 : en cas de vacance, élection partielle au scrutin universel uninominal à un tour ; absence d'élection partielle à compter du 1^{er} juillet 1988 ; adoptés - Après l'art. 5 (p. 2009) : son amendement n° 14 : applicabilité des dispositions du titre I du livre I du code électoral à l'élection des conseils de région du territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances, sous réserve des adaptations apportées par la loi du 7 août 1984 ; adopté - Son amendement n° 15 : réunion des électeurs au chef-lieu de la commune ; possibilité de maintien ou de suppression par arrêté du haut-commissaire des bureaux de vote de tribus ; présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire ; adopté - (p. 2011) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 60 de M. Edgard Pisani, ministre (présence dans chaque bureau de vote d'un magistrat de l'ordre judiciaire, membre de la commission de contrôle, afin d'assister aux opérations électorales) - (p. 2012) : son amendement n° 16 : cas de réouverture des listes électorales pour les élections aux conseils de région ; vote des réfugiés ; modalités de déroulement du vote ; adopté - (p. 2013) : présidence du bureau de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire - Modalités de déroulement du vote par correspondance - Sort des personnes dans l'obligation de se réfugier à Nouméa - Son amendement n° 17 : élections aux conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptation du code électoral aux usages locaux ; adopté - Art. 6 (p. 2014) : son amendement n° 18 : définition des bulletins nuls et usages locaux ; modalités de transport des urnes au centre régional de vote ; adopté - (p. 2016) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Edgard Pisani, ministre (présence d'un membre de la commission de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes ; suppression du dépouillement régional et du transport des urnes) - Après l'art. 6 (p. 2016) : accepte l'amendement n° 42 de M. Germain Authié (application du code électoral à l'élection des membres des conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptations exigées par l'organisation administrative de la Nouvelle-Calédonie) - Art. 7 (p. 2017) : sur l'amendement n° 51 de M. Edgard Pisani, ministre, qu'il accepte (création et mission d'une commission régionale de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes pour l'élection aux conseils de région), son sous-amendement n° 58 : inscription des observations au procès-verbal avant ou après la proclamation des résultats du scrutin ; observations de la commission dans un rapport joint au procès-verbal des opérations de vote ; adopté - Son amendement n° 19 : présidence de la commission de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes par un magistrat de l'ordre judiciaire ; adopté - Accepte l'amendement n° 52 de M. Edgard Pisani, ministre (prise en charge directe par l'Etat des frais de transport, de déplacement et d'hébergement des présidents et des membres des commissions, ainsi que de leurs délégués dans l'exercice de leur mission) - Art. 8 (p. 2018) : son amendement n° 20 : délégation par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle d'un de ses membres pour la représenter dans le territoire pendant la durée de la campagne électorale ; adopté - Après l'art. 8 : son amendement n° 21 : applicabilité de la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinions aux élections des conseils de région des territoires de Nouvelle-Calédonie et dépendances ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 22 : contentieux et délai de recours ; adopté - Après l'art. 9 : son amendement n° 23 : création et mission d'une commission parlementaire de contrôle de l'ensemble des services publics qui auront à connaître des opérations liées aux élections aux conseils de région dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; adopté - Art. 10 (p. 2020) : son amendement n° 24 : possibilité pour chaque région de déterminer le nombre de ses vice-présidents à partir d'un minimum de deux ; adopté - Art. 11 : son amendement n° 25 : institution, mission et composition du conseil coutumier territorial ; possibilité de création d'un conseil consultatif coutumier régional ; adopté - Art. 11 ter (p. 2021) : son amendement n° 26 : compétence du conseil de région pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire et culturel de la région, contribuer à son

aménagement et assurer la préservation de son identité dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des compétences du territoire et des communes ; adopté - Art. 12 : son amendement n° 27 : vote du budget par le conseil de région et approbation des comptes de la région ; actions d'intérêt général et définition des compétences du conseil de région ; contrats de programme ou conventions ; adopté - (p. 2022) : accepte l'amendement n° 43 de M. Germain Authié (compétence du conseil de région en matière de vie culturelle, jeunesse, sports et loisirs) - Art. 14 : son amendement n° 28 : élection par le congrès du territoire parmi ses membres d'un président et de deux ou plusieurs vice-présidents ; élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du congrès ; délégation du président au vice-président de tout ou partie de ses attributions ; adopté - Art. 14 bis : son amendement n° 29 : applicabilité au congrès du territoire des dispositions de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, relatives à l'assemblée territoriale, compatibles avec les dispositions de cette loi ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Germain Authié (réparation d'une omission matérielle) - Art. 15 (p. 2023) : son amendement n° 30 : mission du haut-commissaire en matière de préparation et d'exécution des délibérations du congrès ; services du territoire placés sous son autorité ; adopté - Art. 16 : son amendement n° 31 : institution auprès du haut-commissaire d'un conseil exécutif ; information sur les mesures prises en matière d'ordre public ; adopté - Art. 17 (p. 2024) : son amendement n° 32 : suppression de cet article relatif au recours du Gouvernement aux ordonnances avant le 1^{er} décembre 1985 ; adopté - Art. 17 bis (p. 2025) : son amendement n° 33 : suppression de cet article relatif à la prorogation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances, et au pouvoir conféré au haut-commissaire ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 34 : date des élections aux conseils de région ; suppression des termes « élections au congrès du territoire » ; adopté - Art. 19 (p. 2026) : son amendement n° 35 : expiration des pouvoirs du gouvernement du territoire et de l'assemblée territoriale à l'ouverture de la première séance du congrès du territoire ; adopté - Art. 20 : son amendement n° 36 : abrogation des dispositions contraires à la présente loi, et notamment de l'article 1^{er} de la loi du 6 septembre 1984, faisant référence à la déclaration adoptée à l'issue de la conférence de Nainville-les-Roches ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2063) : article 42 du Règlement du Sénat - Commission mixte paritaire - (p. 2064) : effort de conciliation de la représentation sénatoriale pour le découpage des régions et les ordonnances institutionnelles - Contrôle constitutionnel des ordonnances - Désaccord sur les ordonnances de fond - (p. 2065) : concession de l'Assemblée nationale sur l'état d'urgence - Refus des autres propositions du Sénat : découpage régional ; désaccord sur l'indépendance-association et la date du référendum d'autodétermination - Inconstitutionnalité de la discussion du projet à l'Assemblée nationale en l'absence de l'avis de l'assemblée territoriale - Volonté de la commission des lois de délibérer sur ce texte et de l'amender afin de laisser l'Assemblée nationale prendre ses responsabilités - (p. 2066) : importance et gravité du débat et du projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie - Art. 1 (p. 2072) : ses amendements n° 1 et 2 : retour au texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 1 ter : son amendement n° 3 : rétablissement de cet article faisant référence à la loi du 3 janvier 1969 et à la loi du 8 juillet 1977 relatives au régime communal dans le territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 4 : modification du découpage régional ; adopté - Art. 3 (p. 2073) : compromis proposé par les sénateurs en commission mixte paritaire sur le nombre de sièges de la région Centre Ile des Pins et Yaté - Art. 5 ter (p. 2074) : son amendement n° 8 : pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire ; réservé jusqu'après l'examen de tous les articles du projet de loi -

Commission de contrôle des opérations de vote - Destruction d'urnes par incendie du fait de présidents de bureaux de vote lors des élections de novembre 1984 - (p. 2075) : recours habituel à des magistrats de l'ordre judiciaire pour présider les bureaux de vote à l'occasion d'élections faisant suite à des annulations pour fraude - (p. 2076) : rappelle l'envoi par M. Alain Poher, Président de la République par intérim, de magistrats de l'ordre judiciaire afin de veiller à la régularité d'une élection présidentielle dans les départements d'outre-mer - Art. 5 quater : son amendement n° 9 : création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune ; adopté - Caractère exceptionnel des conditions du prochain scrutin ; cas des habitants réfugiés à Nouméa après l'incendie de leur maison et la confiscation de leurs biens - Art. 5 quinquies (p. 2079) : son amendement n° 10 : déroulement des opérations de vote ; adopté - Art. 6 bis (p. 2080) : son amendement n° 11 : dépouillement à l'échelon régional ; transport de l'urne par la gendarmerie sous le contrôle du président du bureaux de vote, magistrat de l'ordre judiciaire ; adopté - Art. 8 (p. 2082) : son amendement n° 13 : délégation d'un membre de la Haute autorité de la communication audiovisuelle dans le territoire ; adopté - Art. 10 : intervient sur cet article relatif à l'élection du président et des vice-présidents du conseil de région - Art. 11 : son amendement n° 14 : institution du conseil coutumier territorial ; adopté - Art. 11 ter (p. 2083) : son amendement n° 15 : mission du conseil de région : retour au texte voté en première lecture par le Sénat ; adopté - Art. 12 : son amendement n° 16 : compétences du conseil de région ; adopté - Art. 14 bis : son amendement n° 17 : pouvoirs du congrès du territoire : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté - Art. 16 : son amendement n° 18 : conseil exécutif : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 17 (p. 2084) : son amendement n° 19 : suppression de cet article autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures institutionnelles transitoires et des mesures économiques, sociales et financières permettant la mise en oeuvre du plan de réforme et de développement du territoire ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 20 : modification du délai maximal dans lequel doivent intervenir les élections ; adopté - Art. 19 (p. 2085) : son amendement n° 21 : expiration des pouvoirs du gouvernement du territoire et de l'assemblée territoriale à l'ouverture de la première séance du congrès ; adopté - Art. 20 : son amendement n° 22 : abrogation des dispositions de l'article 1 de la loi du 6 septembre 1984 ; adopté - Art. 5 ter (suite) (p. 2086) : son amendement n° 8, précédemment réservé ; adopté - Seconde délibération : art. 5 ter (p. 2087) : son amendement n° 2 : pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; adopté - Son amendement n° 3 : présidence du bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire ; adopté - Art. 7 : accepte l'amendement n° 1 de M. Edgard Pisani, ministre (possibilité pour la commission de contrôle des opérations électorales de s'adjoindre des délégués).

- Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2107) : saisine du Conseil constitutionnel après l'échec de la commission mixte paritaire et le vote de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie par les seuls députés socialistes - Indépendance-association - Entrée en vigueur du statut d'autodétermination - Découpage régional du territoire - Attribution des sièges aux conseils de région - Ouverture à Nouméa de bureaux de vote par région, réservés aux réfugiés - Boycott des élections envisagé par le FLNKS - (p. 2108) : compétences du conseil exécutif - Ordonnances gouvernementales rendant inéluctable l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - Intervention de M. Le Ravallec, président de la délégation municipale de Thio, lors d'une récente discussion avec les indépendantistes - Expiration des pouvoirs du gouvernement territorial - Présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire, acceptée en nouvelle lecture - Recours devant le Conseil

constitutionnel et décision de ce dernier - Conditions dans lesquelles une nouvelle délibération de cette loi est soumise au Parlement - Détournement de procédure constitutionnelle - Reprise des amendements déposés au Sénat en première lecture - (p. 2109) : lecture de la déclaration faite par M. Edgard Pisani dès la publication de la décision du Conseil constitutionnel, le 8 août dernier - Dispositions relatives au nombre des conseillers élus par région déclarées non conformes à la Constitution ; importance capitale de cette décision - Répartition des sièges volontairement défavorable à la région de Nouméa - Nouveau mode de calcul pour l'attribution des sièges des conseils de région - Représentation équitable et exhaustive du territoire et de ses habitants souhaitée par le Conseil constitutionnel - Date du référendum d'autodétermination - Finalité des prochaines ordonnances gouvernementales : accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance-association - (p. 2110) : absences répétées du Premier ministre au Sénat - Nouvelle délibération de la présente loi et convocation du Parlement contresignées par le Premier ministre - Signification et importance du contreseing analysées par le recteur Prelot dans son ouvrage « Institutions politiques et droit constitutionnel » - Considère la nouvelle délibération sur ce texte comme un détournement de procédure parlementaire - (p. 2111) : ordonnance du 7 novembre 1958 relative aux incidences sur la promulgation d'une loi des décisions du Conseil constitutionnel : promulgation de la loi à l'exception de la disposition déclarée non conforme à la Constitution, ou examen en nouvelle et unique lecture du projet de loi - Procédure envisagée par l'article 45 de la Constitution - Nombreuses utilisations contestables de l'article 10 de la Constitution par le Gouvernement socialiste ; exemple de la loi relative à l'Exposition universelle - Nouvelle délibération d'une loi devant le Parlement : prérogative présidentielle accordée en vertu du deuxième alinéa de l'article 10 de la Constitution - (p. 2112) : article 10 de la Constitution non applicable à une loi dont le Conseil constitutionnel a déclaré une disposition non conforme à la Constitution - Interroge le Gouvernement sur son refus d'appliquer l'article 23 de l'ordonnance de 1958 au nouvel examen de ce projet de loi - Détournement de procédure constitutionnelle - (p. 2113) : nouveaux recours devant le Conseil constitutionnel déposés l'un par le Président Giscard d'Estaing, et l'autre par le Président Poher - Volonté de la commission des lois de ne pas déposer d'exception d'irrecevabilité sur ce texte - A l'exception de l'article 4, dépôt des amendements adoptés en nouvelle lecture - Bureaux de vote pour les réfugiés à Nouméa - Préfère l'examen par le Parlement, dès septembre, de nouveaux projets de loi plutôt que les ordonnances envisagées par le Gouvernement - Découpage des régions - Nombre de sièges du conseil de la région Sud - Rôle du congrès, organe délibérant d'un territoire d'outre-mer - Mode de calcul des sièges du conseil de région - (p. 2114) : nombre de sièges au conseil de la région Sud - Application d'une simple proportionnalité démographique - Texte modifié par l'Assemblée nationale ne tenant nullement compte de la décision du Conseil constitutionnel : modification de la représentation de la seule région de Nouméa - Ecart considérable entre les quotients démographiques retenus dans la région de Nouméa et dans la région des îles Loyauté - Non respect de l'article 63 de la Constitution et de l'article 23 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 - (p. 2115) : rapports entre le Président de la République et le Parlement - Détournement de procédure constitutionnelle - Nouvel article 4 ne tenant aucun compte de la décision du Conseil constitutionnel - Danger pour la démocratie - (p. 2129) : article 63 de la Constitution - Article 23 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 - Articles 10 et 62 de la Constitution - (p. 2130) : respect de la Constitution - Détournement de la procédure constitutionnelle : inapplicabilité de l'article 10 de la Constitution à la présente loi - (p. 2134) : s'oppose au parallèle établi par M. Edgard Pisani entre l'article 10 de la Constitution de 1958 et l'article 36 de la Constitution de 1946 - Contrôle de la constitutionnalité des lois n'ayant été institué que sous la Ve République - (p. 2135) : depuis 1981, rappelle que 31 lois ont été déclarées en tout ou partie inconstitutionnelles

- Article 19 de la Constitution relatif aux actes du Président de la République dispensés du contreseing - Distinction constitutionnelle entre nouvelle lecture et nouvelle délibération - Référence aux articles 45 et 10 de la Constitution et à l'article 23 de la loi organique de 1958 - (p. 2136) : violation de l'article 62 de la Constitution relatif aux décisions du Conseil constitutionnel - Article 63 de la Constitution - Art. 1 (p. 2138) : ses amendements n° 1 : scrutin d'autodétermination organisé en Nouvelle-Calédonie avant le 31 décembre 1988 ; et n° 2 : territoire de la Nouvelle-Calédonie administré selon le régime transitoire défini par la présente loi ; adoptés - Après l'art. 2 (p. 2139) : son amendement n° 3 : organisation des communes de Nouvelle-Calédonie ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 4 : découpage des régions Centre et Sud ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 5 : modification du nombre de sièges attribués à chacune des régions ; adopté - Article déclaré non conforme à la Constitution - (p. 2140) : élection du congrès sur des bases essentiellement démographiques et tenant compte éventuellement d'autres impératifs d'intérêt général - Attribution des sièges à chacune des régions - Quotient démographique applicable pour les régions Nord et Centre et pour Nouméa - (p. 2141) : découpage proposé par le Gouvernement ne tenant aucun compte de la récente décision du Conseil constitutionnel - Art. 6 (p. 2142) : son amendement n° 6 : expiration du mandat des membres des conseils de région et des membres du congrès du territoire au plus tard le 31 janvier 1989 ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 7 : en cas de vacance dans un conseil de région, impossibilité de recourir à une élection partielle après le 1^{er} juillet 1988 ; adopté - Art. 8 (p. 2143) : son amendement n° 8 : sous réserve d'adaptations, application de certaines dispositions du code électoral aux élections des conseils de région du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 9 : pouvoirs du Haut-commissaire dans l'organisation des bureaux de vote ; adopté - Art. 10 (p. 2144) : son amendement n° 10 : ouverture à Nouméa de bureaux de vote pour les réfugiés des autres régions ; adopté - Art. 11 : son amendement n° 11 : règles particulières relatives au déroulement du scrutin ; adopté - Art. 13 (p. 2145) : son amendement n° 12 : dépouillement régional des votes ; adopté - Art. 15 (p. 2146) : son amendement n° 13 : délégation par la Haute Autorité, d'un de ses membres pour contrôler la propagande audiovisuelle dans le territoire ; adopté - Art. 19 (p. 2147) : son amendement n° 14 : création d'un conseil coutumier territorial et possibilité de créer un conseil consultatif coutumier dans chaque région ; adopté - Art. 21 : son amendement n° 15 : compétences du conseil de région ; adopté - Art. 22 : son amendement n° 16 : actions d'intérêt régional menées par chaque conseil régional, dans le respect de la compétence générale du congrès du territoire ; adopté - Art. 24 (p. 2148) : son amendement n° 17 : attributions du congrès du territoire ; adopté - Art. 26 : son amendement n° 18 : composition du conseil exécutif ; consultation de ce conseil par le haut-commissaire pour les mesures concernant le maintien de l'ordre ; adopté - Art. 27 : son amendement n° 19 : suppression de cet article habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances ; adopté - (p. 2150) : demande à M. Edgard Pisani de déposer devant le Parlement des projets de loi relatifs aux différentes réformes envisagées par ordonnance - Art. 28 : son amendement n° 20 : élections aux conseils de région dans les 90 jours suivant la date de promulgation de la présente loi ; adopté - Art. 29 (p. 2151) : son amendement n° 21 : expiration des pouvoirs du gouvernement du territoire et de ceux de l'assemblée territoriale ; adopté - Art. 31 : son amendement n° 22 : abrogation de certaines dispositions contraires à la présente loi ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Rappel au règlement** (p. 2159) : à titre personnel, s'estime mis en cause par M. André Labarrère, ministre, quant à son intervention sur les méthodes de travail à l'Assemblée nationale et sur son rapporteur, M. Massot - Référence aux propos tenus par M. Massot le 10 août 1985 relatifs à la décision du Conseil constitutionnel - (p. 2160) : date de

départ de la mission sénatoriale en Nouvelle-Calédonie - Rapporteur - Discussion générale: dépôt d'une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle - Référence à la décision du Conseil constitutionnel du 8 août 1985 et recours par le Président de la République et le Gouvernement à l'article 10, alinéa 2, de la Constitution - (p. 2161) : explicite la notion de nouvelle lecture; article 23 de l'ordonnance portant loi organique; article 45 de la Constitution - Demande de nouvelle délibération par le Président de la République et détournement de procédure - Utilisation de l'article 10 de la Constitution - Violation de l'article 62 de la Constitution - Décision du Conseil constitutionnel du 8 août 1985; modalités d'élection des membres du congrès; critères de répartition des sièges des conseils de région - (p. 2162) : décision du Conseil constitutionnel et nouvelle attribution des sièges aux différentes régions à l'issue de la deuxième délibération - Ressemblance entre la première et la seconde version du texte - Moyenne d'habitants par siège - Application de quotients démographiques différents selon les régions - Modalités de détermination du nombre des sièges des conseils de région - S'exprime à titre personnel, en tant que signataire du recours devant le Conseil constitutionnel; signature de cette saisine par 191 membres du Sénat - Exception d'irrecevabilité: sa motion n° 1, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité; adoptée.

- **Faits personnels** - (10 octobre 1985) (p. 2238) : s'indigne des propos tenus par M. Edgard Pisani à son égard - Précise que ses propos tenus en qualité de rapporteur de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie étaient strictement conformes aux décisions de la commission des lois du Sénat - Découpage des circonscriptions - Résultats du scrutin - Soutien du Gouvernement aux indépendantistes, minoritaires en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 413 (84-85)]** - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2652) : référence aux positions sénatoriales lors du débat sur l'abolition de la peine de mort en octobre 1981 - (p. 2653) : peine de substitution perpétuelle incompressible - Attente de la réforme du code pénal - Vote de l'abolition en 1981 par un grand nombre de sénateurs avec la promesse de cette peine de substitution - Vote favorable sur la question préalable - Réforme du code pénal.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2789) : dépôt d'amendements par les commissions des lois et des finances - Caractère tardif du dépôt d'amendements par le Gouvernement - Procédure d'urgence - Loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne - Rapport Tricot - Législation des valeurs mobilières et des marchés financiers - Valeurs mobilières et émission de titres négociables nouveaux - Titres participatifs; certificats d'investissement; obligations avec bons de souscription d'actions; titres subordonnés à durée indéterminée, TSDI - Extension par la loi du 11 juillet 1985 du droit d'émettre des titres participatifs aux banques mutualistes ou coopératives, aux coopératives agricoles et aux établissements publics industriels et commerciaux de l'Etat - Succès des titres participatifs dans les entreprises publiques - Utilisation des certificats d'investissement par les sociétés nationalisées pour renforcer leurs fonds propres - (p. 2790) : exemple de violation de la loi ou de la Constitution par des sociétés nationalisées - Durée d'attente de la loi de « respiration » du secteur public - Nombre d'opérations illégales de transferts du secteur public au secteur privé depuis 1982 - (p. 2791) : émission par certaines banques de TSDI avec une clause de subordination illégale - Evolution du droit des valeurs mobilières depuis 1981 - Evoque le prochain transfert du secteur public au secteur privé - Réforme du marché financier - Rapport Tricot - Marché à terme d'instruments financiers, MATIF - Conseil du marché - Chambre de compensation - Protection des professionnels contre les

risques de variation des taux d'intérêt - Projet de création de papier commercial et des bons du Trésor en compte courant; dépôt d'un amendement par le Gouvernement en dernière minute - Réserves du président de l'Association française des banques, AFB, à ce sujet - (p. 2792) : conditions d'émission de billets de trésorerie - Pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB - Régime juridique des nouvelles formes de valeurs mobilières - Augmentations de capital - Régularisation par les sociétés du cours de leurs actions - Contrôle sur les placements en biens divers et en fonds communs de placement - Pouvoir de réglementation et de poursuite de la COB - (p. 2793) : régime du droit préférentiel de souscription - Conditions de régularisation des cours du marché - Dépôt d'amendements à l'Assemblée nationale - Propositions de la commission : valeurs mobilières nouvelles; attente de l'examen du projet de loi de « respiration » du secteur public; visa de la COB accordé à toutes les émissions irrégulières - (p. 2794) : attente des élections législatives et avenir du secteur privé - Vote favorable sur ce projet de loi amendé par les commissions des lois et des finances - (p. 2796) : entreprises nationales - Elections législatives de mars 1986 - Art. 1 (p. 2807) : son amendement n° 9 : insertion d'une section III bis relative aux obligations avec bons de souscription d'actions et aux obligations convertibles et échangeables; adopté - (p. 2808) : ses amendements n° 10 : intitulé; Section IV - « Autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres représentant une quotité du capital »; et n° 11 : émission par des sociétés par actions de valeurs mobilières hybrides donnant droit à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital; adoptés - (p. 2809) : son amendement n° 12 : règles du droit préférentiel de souscription; adopté - (p. 2810, 2811) : ses amendements n° 13 : compétence générale de l'assemblée générale extraordinaire en matière d'autorisation d'émission de valeurs mobilières hybrides; retiré; et n° 14 : émission des titres de la société-mère attribués; adopté - Accepte l'amendement n° 2 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (compétence sans restriction de l'assemblée générale extraordinaire pour décider du principe de l'émission de valeurs mobilières) - (p. 2812) : son amendement n° 15 : droit de préférence des titulaires des certificats d'investissement à la souscription des valeurs mobilières lorsqu'elles donnent lieu à l'attribution de certificats d'investissement; modalités d'attribution des certificats de droit de vote; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 3 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (droit de préférence des titulaires de certificats d'investissement à la souscription des valeurs mobilières visées à l'article 339-1) - Son amendement n° 16 : régime de l'émission des bons de souscription; adopté - (p. 2814) : ses amendements n° 17 : délais, formalités et conditions de réalisation des émissions de valeurs mobilières composées; et n° 18 : suppression des dispositions de cet article relatives au remboursement des valeurs mobilières lors de leur émission uniquement après désintéressement des autres créanciers, sauf les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs, remboursés en dernier rang; adoptés - (p. 2815) : son amendement n° 19, rédactionnel; adopté - Après l'art. 1 : accepte les amendements de M. André Fosset, rapporteur pour avis, n° 6 (exonération de droit d'apport pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions) et n° 7 (exonération de droit d'apport du produit retiré par les sociétés de l'émission des bons de souscription autonomes).

Suite de la discussion - (8 novembre 1985) - Rapporteur - Après l'art. 1 (p. 2877) : son amendement n° 20 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat, une première fois le 17 novembre 1983 lors de l'examen du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, et une seconde fois le 14 juin 1985 lors de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier relatives au rétablissement de la conformité des droits français de la constitution des sociétés avec la première directive européenne; adopté - Art. 2 (p. 2880) : son amendement n° 21 : limitation de l'appel au public aux sociétés dont les

actions sont inscrites à la cote du second marché ; retiré - (p. 2881) : ses amendements n° 22 : faculté d'offrir au public des actions non souscrites subordonnée à une décision expresse de l'assemblée générale ; n° 23 : conseil d'administration ou directoire pouvant d'office et dans tous les cas limiter l'augmentation de capital au montant atteint lorsque les actions non souscrites représentent moins de 3 % de l'augmentation de capital ; et n° 24 : émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles, réalisée dans un délai de trois ans à compter de l'assemblée qui l'a autorisée ; adoptés - (p. 2882) : ses amendements n° 25 : rétablissement du choix de la société non cotée entre les deux méthodes de calcul du prix minimum ; n° 26 : article 186-2 de la loi de 1966 visant le cas de l'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription d'actions ; et n° 27 : émission devant être réalisée dans un délai de deux ans à compter de l'assemblée générale qui l'a autorisée ; adoptés - (p. 2883) : son amendement n° 28 : assemblée générale extraordinaire se prononçant sur rapport du conseil d'administration ; adopté - **Après l'art. 2** : accepte l'amendement n° 63 de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat (créances transférées au crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises lors de sa création par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, la caisse nationale des marchés de l'Etat et le groupement interprofessionnel des petites et moyennes entreprises, valablement dévolues au crédit d'équipement et à l'égard des tiers à la date de leur transfert) - **Art. 3** (p. 2885) : son amendement n° 31 : remplacer dans le premier alinéa de l'article 188 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 les mots « quinze jours » par les mots « vingt jours » ; adopté - **Après l'art. 4** : son amendement n° 33 : augmentation de capital réputée réalisée dans les sociétés faisant, pour le placement de leurs actions, publiquement appel à l'épargne lorsqu'un ou plusieurs établissements agréés à cet effet ont garanti de manière irrévocable sa bonne fin ; adopté - **Art. 7** (p. 2886) : son amendement n° 35 : assemblée générale des porteurs de certificats d'investissements exerçant les compétences attribuées à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'application de l'article 217-2 ; adopté.

Suite de la discussion - (19 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3190) : nécessaire examen, par les commissions des lois et des finances, des amendements gouvernementaux déposés tardivement - Demande une modification de la conférence des présidents afin de reporter l'examen du présent projet - (p. 3191) : demande une suspension de séance afin d'examiner avec le Gouvernement une éventuelle modification de l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3258) : critique implicite des conclusions de la conférence des présidents et évocation par le Gouvernement des crédits de la sécurité, de la justice et de l'éducation nationale dans la discussion générale.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]**

- **Suite de la discussion** - (22 novembre 1985) - Rapporteur - **Art. 8 ter** (p. 3328) : son amendement n° 36 : suppression de l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire ou de l'assemblée générale extraordinaire lors de la mise en place d'un plan d'options ; adopté - (p. 3329) : sur l'amendement n° 81 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (extension des plans d'actionnariat aux salariés des filiales et sous-filiales), son sous-amendement n° 83 : extension des plans d'actionnariat aux salariés des filiales et sous-filiales détenant au moins 10 % du capital de la société émettrice ; adopté - Régime identique à celui prévu pour les options d'achat - Son amendement n° 37 : élargissement du régime des plans d'actionnariat aux filiales et sous-filiales d'un groupe ; retiré - (p. 3330) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (dans les entreprises publiques, certificats d'investissement inclus dans les plans d'actionnariat et dans les régimes des stock options) - Ses amendements n° 38 : suppression de la

possibilité pour les sociétés inscrites au second marché de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés ; n° 39 : négociation immédiate de certaines actions ; et n° 40 : suppression de la règle d'inaliénabilité du certificat de droit de vote ; adoptés - (p. 3331) : son amendement n° 41 : émission de titres participatifs par les sociétés par actions ; adopté - **Après l'art. 9 bis** (p. 3332) : son amendement n° 42 : sanction applicable aux responsables d'une émission, exposition ou mise en vente d'actions ou d'obligations, sans visa de la Commission des opérations de bourse, COB, ou sans que ces documents aient été mis à la disposition du public ; adopté - (p. 3333) : ses amendements n° 43 : nouvelle définition de l'appel public à l'épargne ; et n° 44 : cumul des mandats de membre du directoire au sein d'un groupe de sociétés ; adopté - (p. 3334) : ses amendements n° 45 : pouvoirs du conseil de surveillance ; et n° 46 : rémunération du président du conseil de surveillance ; adoptés - (p. 3335) : ses amendements n° 47 : responsabilité des directeurs généraux ; et n° 48 : nomination des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale extraordinaire en cas de fusion ou de scission ; adoptés - (p. 3336) : ses amendements n° 49 : modification des règles relatives aux droits de vote des actionnaires en ce qui concerne l'approbation des apports ; et n° 50 : droit de vote des titulaires d'actions à dividende prioritaire en cas de fusion ; adoptés - (p. 3337) : son amendement n° 51 : assouplissement des modes de distribution des acomptes sur dividendes ; adopté - **Art. 10** (p. 3338) : son amendement n° 52 : autorisation du démarchage sur parts de fonds commun de placement ; publicité en vue de la constitution d'un fonds commun de placement soumise au visa de la COB ; adopté - (p. 3339) : son amendement n° 53 : interdiction du démarchage à domicile ou dans les lieux publics en vue d'une souscription de parts de fonds communs de placement à risque ; adopté - **Après l'art. 10** : son amendement n° 54 : harmonisation des dispositions relatives au démarchage financier avec celles de la loi bancaire ; adopté - **Art. 11** (p. 3340) : son amendement n° 84 : démarchage autorisé pour les notaires appelés à promouvoir les produits financiers immobiliers ; retiré - **Art. 13** (p. 3341) : son amendement n° 55 : possibilité pour la COB de recourir à une juridiction civile pour demander l'interdiction de tout démarchage ou publicité illicite ; adopté - **Art. 14** (p. 3342) : son amendement n° 56 : annexe établie par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice annuel ; adopté - **Art. 17** (p. 3343) : ses amendements n° 57 : pouvoir réglementaire délégué à la COB ; n° 58 : possibilité pour la COB d'ester en justice pour faire interdire une pratique de nature à porter atteinte aux droits des épargnants ; et n° 59 : compétence du président du tribunal de grande instance de Paris ; adoptés - (p. 3344) : son amendement n° 60 : information du procureur de la République sur l'action menée en justice par la COB, lorsque la pratique relevée est passible de sanctions pénales ; adopté - **Après l'art. 17** : amendements déposés tardivement par le Gouvernement - **Second projet de loi artificiellement rattaché au premier** - Distinction entre le marché des valeurs mobilières et le marché monétaire - (p. 3345) : pleine expansion des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières : SICAV, fonds communs de placement, FCP - Fragilité du marché obligataire - Réforme du marché financier visant à créer un grand marché unique de l'argent - Création récente des certificats de dépôts, du marché hypothécaire long et du marché à terme d'instruments financiers, MATIF - Favorable à l'amendement gouvernemental relatif à la création des billets de trésorerie - Renforcement des garanties exigées des entreprises, dans l'intérêt des épargnants et des actionnaires - Régime fiscal des billets de trésorerie - Ouverture des bons du Trésor en comptes courants aux particuliers - Bons des institutions financières spécialisées, dénommés bons IFS - (p. 3346) : régime fiscal applicable aux particuliers détenteurs de ces nouvelles catégories de titres - Dématérialisation des billets de trésorerie et des certificats de dépôts - Réforme risquant d'entraîner un glissement de capitaux du marché obligataire vers les marchés des titres négociables - Dépôt par la commission des lois de nombreux sous-amendements -

(p. 3348 à 3350) : sur l'amendement n° 65 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (création des billets de trésorerie), ses sous-amendements n° 68 : conditions auxquelles doivent répondre les sociétés par actions émettrices de billets de trésorerie ; et n° 69 : réglementation plus précise du marché des billets de trésorerie ; adoptés et constituant un article additionnel - Durée des billets de trésorerie - Montant minimum - Conditions de dépôt et de domiciliation et règles d'adossment à des crédits de substitution - (p. 3351) : ses amendements n° 85 : publication des comptes consolidés par les sociétés émettrices de billets de trésorerie ; et n° 86 : émission des billets de trésorerie assimilée à un appel public à l'épargne ; publication par les sociétés émettrices d'un document trimestriel d'information destiné aux souscripteurs et soumis au visa de la COB ; adoptés - (p. 3352) : sur le 1° de l'amendement n° 70 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (émission des actions autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société émettrice), son sous-amendement n° 87 ; adopté - (p. 3353) : sur le 2° de l'amendement précité (bons émis par les institutions financières spécialisées, dénommés bons IFS), son sous-amendement n° 88 ; retiré - (p. 3354) : sur le 3° de l'amendement précité (régime d'imposition des titres de créances faisant l'objet d'un marché régi par une disposition législative particulière), son sous-amendement n° 89 ; retiré - Sur le 4° de l'amendement précité (fiscalité applicable aux intérêts des titres précédemment cités), son sous-amendement n° 90 ; retiré - (p. 3356) : sur le 6° de l'amendement précité (régime d'imputation des moins-values), son sous-amendement n° 91 ; retiré - (p. 3353 à 3358) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements de M. André Fosset, rapporteur pour avis, n° 72 à n° 76, n° 78 à n° 80 et s'oppose au n° 77 - Accepte l'amendement n° 64 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (agents des marchés interbancaires autorisés à exercer une activité intermédiaire sur les nouveaux marchés de titres négociables) - (p. 3359) : son amendement n° 66 : insertion d'une division nouvelle intitulée : « Titre V (nouveau)-Titres de créances négociables » ; adopté - Intitulé : son amendement n° 61 : « Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse » ; adopté - **Seconde délibération Art. 1** (p. 3363) : son amendement n° 1 : émission des actions autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société émettrice ; adopté - **Art. 8 ter** (p. 3364) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 21** (p. 3365) : son amendement n° 3 : référence aux billets à échéance déterminée ; adopté - **Après l'art. 21** : ses amendements de coordination n° 4 à n° 8 ; adoptés - (p. 3366) : ses amendements de coordination n° 9 à n° 11 ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)]** - Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3443) : contrat scandaleux conclu avec MM. Berlusconi, Seydoux et Riboud, octroyant une concession de service public avant que la loi qui pourrait l'y autoriser ne soit votée - Utilisation de la Tour Eiffel prévue alors que l'amendement la concernant n'a même pas encore été examiné - Concession octroyée sans le moindre appel d'offre - Contrat comportant des dérogations exorbitantes - Importance des ponctions sur le marché publicitaire - Possibilité d'interrompre un film par des messages publicitaires - Importance du dédit prévu - Nécessité de tout tenter pour que ce contrat ne soit pas mis en oeuvre - Suggère le dépôt en avril d'une proposition de loi tendant à nationaliser la Société de droit français à qui a été accordé scandaleusement ce contrat de concession de service public - (p. 3444) : volonté de la future majorité parlementaire d'utiliser tous les moyens de la loi pour sauver le cinéma français et mettre fin à une situation qui demeure en l'état présent une insulte au droit et à la morale.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des**

libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Deuxième lecture [n° 103 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3749) : interdiction d'amender le texte de ratification d'une convention - Refus d'une ratification de convention justifiant la question préalable - (p. 3750) : favorable à l'abolition de la peine de mort, à condition qu'il y soit substitué une peine de substitution incompressible - Attente de la réforme du code pénal - Souhaite mettre la société à l'abri des assassins - Souhaite l'institution d'une peine de substitution incompressible et perpétuelle et l'installation d'un pénitencier dans une île - Vote contre le projet d'abolition de la peine de mort en raison de l'absence de réponse du ministre - Souhaite un rétablissement de la peine de mort à cause des inconvénients de son abolition - Nombreux votants de l'abolition de la peine de mort souhaitant trouver l'occasion de revenir sur cette disposition.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse - Nouvelle lecture [n° 165 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3808) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Billet de trésorerie - Certificat de dépôt - Marché monétaire - (p. 3809) : organisation des travaux de l'Assemblée nationale - Enumère les nombreuses dispositions, d'origine sénatoriale, adoptées ou refusées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture - Droit des sociétés - (p. 3810) : favorable à certaines dispositions adoptées par l'Assemblée nationale - Déroulement des CMP - Droit d'amendement des parlementaires - Etude du comité de la réglementation bancaire relative à l'application de certaines dispositions sur les billets de trésorerie, préalable au vote de la présente loi - **Art. 1** (p. 3814) : son amendement n° 1 : obligations à bons de souscription d'actions et obligations convertibles et échangeables ; adopté - (p. 3815) : ses amendements n° 2 : rétablissement du délai de deux ans pour l'émission des bons de souscription ; et n° 3 : émission de valeurs mobilières représentatives d'une créance sur la société émettrice ; adoptés - **Art. 1 ter** (p. 3816) : accepte l'amendement n° 19 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (exonération du droit d'apport sur les augmentations de capital résultant de l'émission de bons de souscription) - **Art. 8 ter** (p. 3817) : ses amendements de suppression n° 5 : compétences respectives des assemblées de la filiale et de la société-mère en cas d'émissions d'obligations avec bons de souscription d'actions de la société-mère ; et n° 6 : extension des plans d'actionnariat et d'options de souscription d'actions aux certificats d'investissement ; adoptés - (p. 3818) : son amendement n° 7 : émission de titres participatifs par les sociétés privées ; adopté - **Art. 9 quinquies** : son amendement de rétablissement n° 8 : cumul des mandats de membres du directoire au sein d'un groupe de sociétés ; adopté - **Art. 9 sexies** (p. 3819) : son amendement de rétablissement n° 9 : pouvoirs du conseil de surveillance ; retiré - **Art. 9 septies** : son amendement de rétablissement n° 10 : rémunération du président du conseil de surveillance ; adopté - **Art. 9 octies** (p. 3820) : son amendement de rétablissement n° 11 : responsabilité des directeurs généraux ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 12 : possibilité pour la commission des opérations de bourse, COB, de recourir à une juridiction civile pour demander l'interdiction de tout démarchage ou publicité illicite ; adopté - **Art. 17** (p. 3821) : son amendement n° 13 : pouvoir réglementaire délégué à la COB ; adopté - (p. 3822) : ses amendements n° 14 : saisine du président du tribunal de grande instance de Paris par la COB ou, en cas d'urgence, par son président ; et n° 15 : compétences du président du tribunal de grande instance de Paris ; adoptés - **Art. 18** : son amendement n° 16 : billets de trésorerie ; adopté - **Art. 18 bis** (p. 3824) : son amendement n° 17 : entrée en vigueur des obligations de publications comptables des émetteurs de billets de trésorerie ; adopté - **Art. 19** (p. 3825) : son amendement de rétablissement n° 18 : établissement de comptes consolidés par les sociétés émettrices de billets de trésorerie ; adopté - **Vote sur l'ensemble** (p. 3826) : relance de l'économie par la création de nouveaux produits financiers - Commission

des lois du Sénat favorable au décloisonnement du marché monétaire - Opposition de l'association professionnelle des banques à ce projet.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4120) : rapport Debarge de 1982 - Responsabilité du corps électoral - Position du parti radical sur la limitation du cumul des mandats - Seuil de population pour les maires des communes - Dépôt de ce projet de loi avant les élections de mars 1986 et opération électorale - Problème des fonctions ministérielles et nécessaire inclusion au sein des limitations - Déclaration d'urgence pour un des projets de loi - (p. 4121) : nature de loi organique relative au Sénat - Déclaration d'urgence pour un seul des deux textes et nécessaire instauration d'un réel dialogue entre les deux assemblées.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4120, 4121).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 131 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4591) : absence de précédent en matière d'amnistie - Loi du 23 août 1985 et publication des neuf ordonnances - Processus d'indépendance-association - Attente d'un référendum d'autodétermination - Elections régionales du 29 septembre 1985 - Historique des différentes catégories d'amnistie - (p. 4592) : absence de conformité à la tradition française de l'amnistie - Situation en Nouvelle-Calédonie et absence de retour à la normale - Difficultés d'obtention du relevé quotidien des événements de Nouvelle-Calédonie depuis le 30 septembre 1985 - Travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur la Nouvelle-Calédonie créée en novembre 1984 - Nombre d'incidents survenus - (p. 4593) : loi d'amnistie, instrument de la politique d'indépendance du Gouvernement - Situation matérielle des réfugiés de Nouméa - Ordre public et mise en place des institutions nouvelles - Statut de la loi du 23 août 1985 - Date du scrutin d'autodétermination - Publication d'ordonnances - Ordonnances foncières - Compétences et moyens des régions - Dotation d'origine étatique, « Actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie » - Absence de mise en oeuvre des ordonnances - Opposition de la commission des lois à ce projet de loi - Liens entre la politique menée sur le territoire et l'amnistie - (p. 4594) : amnistie des infractions en fonction de la date de leur commission et non en fonction de leur nature - Exclusions de l'amnistie en cas de mort ou d'infirmité permanente - Absence de détermination précise des infractions à amnistier - Evaluation des incidents survenus en Nouvelle-Calédonie en 1985 - (p. 4595) : difficultés d'obtention de la liste des infractions commises en Nouvelle-Calédonie avant le 30 septembre 1985 - Champ d'application de l'amnistie ; caractère vague de la référence aux événements d'ordre politique ou social en relation avec la détermination du statut dans la conjoncture néo-calédonienne - Affaires judiciaires en cours et bénéfice de l'amnistie surtout pour les indépendantistes - Vote d'une loi d'amnistie avant la poursuite à son terme d'une politique et le scrutin d'autodétermination - Absence de rétablissement de l'ordre - Opposition de la question préalable sur ce texte par le congrès du territoire - Référence à la loi du 2 mars 1982 en matière d'amnistie et au terrorisme corse depuis 1982 - (p. 4596) : viols de Thio et incendies - Absence d'amnistie pour les atteintes à l'intégrité du territoire national - Amnistie favorable aux extrémistes du Front de libération nationale canaque socialiste, FLNKS - Destabilisation du territoire de la Nouvelle-Calédonie et des intérêts de la France - Opposition de la question préalable à ce projet de loi - (p. 4599) : champ d'application de l'amnistie - (p. 4600) : amnistie des viols n'ayant entraîné ni la mort ni une infirmité permanente - Préparation d'un amendement tendant à modifier l'article 1 du projet de loi - Date de la

dépêche de presse sur les viols de Thio - Libre choix de la Nouvelle-Calédonie quant à son destin - **Question préalable** (p. 4602) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - (p. 4603) : vote d'une loi d'amnistie après le scrutin d'autodétermination.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4606) : avis du Conseil d'Etat préalablement au dépôt de ce projet de loi - Délai de la procédure d'information des propriétaires - Art. unique (p. 4607) : avis du Conseil d'Etat sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 278 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4632, 4633) : définition du champ d'application de l'amnistie - Viols de Thio - Plan Fabius-Pisani - Dépôt d'une motion - Evénements de Nouvelle-Calédonie - **Question préalable** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - (p. 4634) : politique du Gouvernement en faveur de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

DARRAS (Michel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - Art. 1 (p. 339) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (référence à l'article 72 de la Constitution) - Après l'art. 1 (p. 340) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (représentation de la collectivité territoriale par

les actuels député et sénateur du département de Saint-Pierre-et-Miquelon) - Loi ordinaire et loi organique - Art. 17 (p. 347) : sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation et à l'organisation du comité économique et social), se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (composition du comité) - Art. 20 (p. 348) : intervient sur l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (compétences du conseil général de la collectivité territoriale identiques en matière d'urbanisme et de logement aux compétences du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon) - Après l'art. 24 (p. 349) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (association et participation du président du conseil général à la négociation des accords mentionnés à l'article 24), sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 39 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (possibilité de participation du président du conseil général) - Après l'art. 37 (p. 355) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (adaptation des dispositions des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 3 bis) [n° 159 (84-85)]** - (15 mai 1985) - Discussion générale (p. 578) : rappelle la catastrophe du Boeing sud-coréen abattu par les forces armées soviétiques en 1983 - Groupe socialiste favorable au protocole portant amendement de la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale - Principe du non-recours à la force armée contre les aéronefs civils en vol - Renforcement des garanties de souveraineté des Etats sur leur espace aérien.

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions [n° 249 (84-85)]** - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 632) : filiales et participations - Information en cas d'acquisition d'une certaine fraction du capital - Information des actionnaires et du marché - Décision générale de la Commission des opérations de bourse, COB, le 17 mars 1981 relative à la publicité rapide en cas de modification importante dans le capital des sociétés cotées - Participations croisées et interdiction des participations directes - Participations croisées indirectes - Information des actionnaires et rapport annuel - Limitation des effets de l'autocontrôle dans les assemblées générales d'actionnaires - Vote favorable du groupe socialiste - Avant l'art. 1 (p. 634, 635) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (critères de définition des sociétés contrôlées) - Art. 2 (p. 639) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (diminution et suppression de la limite des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle) - Art. 5 (p. 642) : se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (augmentation du délai de notification des participations ; publicité destinée aux actionnaires sur la répartition du capital et des actions d'autocontrôle et rapport relatif à l'exercice ouvert après le 31 décembre 1984 ; période transitoire en matière de seuil des droits de vote ; modalités de calcul de ce seuil lors du vote en assemblée générale) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 643) : travaux de la commission des lois - Abstention du groupe socialiste lors du vote d'ensemble sur le texte issu des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 657, 658) : patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel - Droit du fonds de commerce - Rejet du système du patrimoine d'affectation économique - Principe retenu de l'unité du patrimoine - Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL ; aménagement de la situation des sociétés à responsabilité limitée, SARL - Action du Gouvernement depuis 1981 en matière de commerce et d'artisanat - Limitation du risque né de la confusion patrimoniale - Libération de l'esprit d'initiative -

Sécurité pour les entrepreneurs individuels - Gestion des entreprises - Création et transmission des entreprises - Statut de l'EURL ; autonomie patrimoniale, capacité juridique et limitation des risques à concurrence de l'apport - Approbation du groupe socialiste - Art. 1 (p. 663) : se déclare défavorable aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 1 (modalités de constitution de la société) et n° 2 (possibilité de constitution par un acte de volonté d'une seule personne) - Art. 2 (p. 664) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Michel Crépeau, ministre (pouvoirs de l'associé unique) - Art. 3 (p. 666) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'impossibilité pour une personne physique d'être associé unique de plus d'une société à responsabilité limitée et aux cas de dissolution des sociétés irrégulièrement constituées) - Art. 6 (p. 667) : se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. Jean Arthuis, rapporteur (soumission des conventions conclues par un gérant non associé à l'approbation préalable de l'assemblée en cas d'absence de commissaire aux comptes) - Après l'art. 10 bis (p. 673) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Jean Arthuis, rapporteur (extension au conjoint du gérant associé unique d'une SARL du statut de conjoint collaborateur et possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse gérée par un régime de non-salariés).

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 283 (84-85)]** - (28 mai 1985) - Discussion générale (p. 748, 749) : excuse M. Marc Plantegenest, président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, et donne lecture d'un télégramme qu'il vient de lui faire parvenir - Texte transmis par l'Assemblée nationale correspondant à l'optique des élus et aux souhaits exprimés par la population au cours de la consultation du 27 janvier dernier - Problème des élections restant le seul véritable litige - Se déclare défavorable, tant à la solution proposée par M. Pen qu'à celle préconisée par la commission - Mandat confié par les électeurs à ce conseil ne devant pas être abrégé - Position de M. Marc Plantegenest partagée par l'ensemble du groupe socialiste - Art. 38 (p. 752) : estime, au nom du groupe socialiste, qu'il convient d'éviter la multiplication des consultations électorales dans l'archipel et de faire en sorte que celui-ci retrouve, en matière d'élections locales, un rythme identique à celui existant en métropole - Se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Albert Tizon, rapporteur (conseil général élu en 1982 maintenu en fonction jusqu'à la date de la première élection au suffrage universel des conseillers régionaux) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 754) : inapplicabilité du statut des départements d'outre-mer à une communauté aussi réduite que celle de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouveau statut proposé conformément aux vœux des Saint-Pierrais et Miquelonnais permettant de mieux faire face aux difficultés économiques de l'archipel - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Deuxième lecture [n° 392 (84-85)]** - (25 juin 1985) - Art. 3 (p. 1656) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions interdisant à une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une SARL unipersonnelle et à une SARL d'avoir pour associé unique une autre SARL composée d'une seule personne) - Art. 4 bis : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (rétablissement de cet article relatif à l'évaluation des apports en nature en cas d'augmentation de capital d'une SARL) - Art. 6 : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conventions conclues par un gérant non associé soumises à l'approbation préalable de l'assemblée, s'il n'existe pas de commissaire aux comptes) - Art. 6 bis (p. 1657) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article interdisant, à peine de nullité, la conclusion de conventions spéciales entre la société et l'associé unique gérant, en l'absence de

commissaire aux comptes) - Art. 7 (p. 1658) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'approbation des comptes par l'associé unique) - Art. 10 ter : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article réservant aux seules personnes physiques la faculté de créer une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, uni ou pluripersonnelle) - Art. 10 ter-1 : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel (objet de l'exploitation agricole à responsabilité limitée) - (p. 1659) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel (suppression des dispositions de cet article concernant les limitations à la surface mise en valeur par une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1661) : convergence de vues entre les deux assemblées sur les articles 1^{er}, 2 et 4 - A l'article 3, retour du Sénat, à sa rédaction initiale : suppression de l'interdiction faite à une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une seule société unipersonnelle - Groupe socialiste satisfait de l'accord intervenu en ce qui concerne l'exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL - Meilleure gestion et transmission des entreprises commerciales, artisanales et agricoles - Autonomie patrimoniale et capacité juridique de l'entrepreneur individuel - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet, malgré certaines réserves sur les amendements adoptés par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** - Nouvelle lecture [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Art. 4 bis A et 4 bis B (p. 2057) : se déclare opposé aux amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ces articles relatifs à la carte nationale d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité) - Art. 5 à 8 (p. 2058) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de ces articles relatifs au montant et à la procédure de recouvrement des amendes pour contraventions de police) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2059) : attitude négative de la majorité sénatoriale - Abstention du groupe socialiste.

- **Rappels au règlement** - (19 août 1985) (p. 2104) : nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, en application de l'article 10 de la Constitution - Opposé à la suspension de séance demandée par M. Jean Mercier afin de permettre au Premier ministre de venir au Sénat - Respect des institutions de la République.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2126) : rappelle les propos tenus par M. Etienne Dailly, le 11 décembre 1984, lors de son dépôt d'une motion d'irrecevabilité constitutionnelle - Démarche contradictoire de la majorité sénatoriale : amendement d'un texte pour lequel elle considère la procédure inconstitutionnelle - Applicabilité de l'article 10 de la Constitution - (p. 2127) : nouvelle délibération d'une loi adoptée par le Parlement prévue à l'article 10 de la Constitution - Report de la promulgation de la loi sur la Nouvelle-Calédonie en raison de la saisine du Conseil constitutionnel - Récente interprétation de M. Valéry Giscard-d'Estaing sur l'article 10 de la Constitution - (p. 2128) : article 23 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 : possibilité pour le Président de la République de demander aux chambres une nouvelle lecture en cas de dispositions déclarées non conformes par le Conseil constitutionnel - Organisation des élections en Nouvelle-Calédonie - Article 10 de la Constitution donnant au Président de la République le droit de demander au Parlement la nouvelle délibération d'une loi - Prérogative largement utilisée sous la IV^e République - Contre-seing du Premier ministre - Urgence de la mise en oeuvre de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - (p. 2129) : groupe socialiste favorable à l'adoption de la présente loi - (p. 2130) : analyse de l'article 10 de la Constitution faite

par M. Jean Massot dans le traité de droit Luchaire et Conac - (p. 2136) : article 10 de la Constitution de 1958 et article 36 de la Constitution de 1946 - (p. 2137) : prérogatives du Président de la République - Article 10 de la Constitution - Art. 4 (p. 2141) : quotient démographique retenu pour l'attribution des sièges à chacune des régions - Définition des quotients électoraux - Art. 15 (p. 2146) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (délégation par la Haute Autorité, d'un de ses membres pour contrôler la propagande audiovisuelle dans le territoire).

Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Rappel au règlement** (p. 2160) : dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel ; absence de saisine au nom de la commission des lois du Sénat.

- **Fait personnel** - (20 août 1985) (p. 2164) : intervention de M. Dailly en tant que rapporteur de la commission des lois sur le recours devant le Conseil constitutionnel pour déterminer la constitutionnalité ou non de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services sous leur autorité** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 464 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2179) : se déclare convaincu de la répartition selon des critères-objectifs du prélèvement entre les collectivités locales - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2755) : rappelle son premier échange verbal avec M. Jacques Mossion, dans le département de la Somme - S'oppose à la thèse soutenue par M. Jacques Mossion, relative à la débudgétisation de certaines dépenses permettant d'accroître l'endettement public sans aggraver le déficit budgétaire - Augmentation de la taxe spécifique sur les produits pétroliers - (p. 2756) : distinction entre contribuables et usagers - Débudgétisation - Art. unique (p. 2757) : considère comme une bonne débudgétisation celle relative à la vignette automobile et au Fonds national de solidarité vieillesse - Affectation ultérieure du produit de la vignette au budget général.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale** [n° 34 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Art. 19 (p. 2957) : soutient l'amendement n° 16 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (décision de liberté provisoire ou de détention préventive rendue par la chambre d'instruction, en audience publique, après débat contradictoire entre le ministère public, l'inculpé et son conseil) - Après l'art. 44 (p. 2960) : soutient l'amendement n° 14 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (sanctions applicables aux excès de certains médias) - Art. 45 (p. 2962) : soutient l'amendement n° 17 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (égalité des parties au pénal).

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs** - Nouvelle lecture [n° 127 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Art. 10 (p. 3706) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (A1) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3707) : vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** - Deuxième lecture [n° 113 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3710) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (classement d'affaires : information du plaignant par lettre recommandée simple) - Art. 10 A (p. 3714) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modalités de perquisition dans

les cabinets d'avocats) - Cas d'autres professions tenues au secret professionnel - Art. 42 (p. 3719) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article permettant la modification du jugement en cas d'itératif défaut) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3723) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers** [n° 114 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3731) : approbation par le groupe socialiste du coefficient choisi pour revaloriser les loyers commerciaux - Institution du crédit-bail pour l'acquisition d'un fonds de commerce ou d'une entreprise artisanale ; approbation de la modification de la loi du 2 juillet 1966 relative au domaine du crédit-bail et de la loi du 20 mars 1956 relative à la location-gérance du fonds de commerce et des établissements artisanaux - Approbation de la limitation de l'augmentation pour 1986 des loyers des locaux à usage professionnel de certains garages et locations saisonnières - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3871) : nouvelle organisation des régions - Fonctionnement des conseils généraux et régionaux - Comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Création au sein de ces comités de sections spécialisées autonomes - Election des membres du bureau des conseils généraux et régionaux à la représentation proportionnelle - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - (p. 3872) : composition du bureau du conseil général du Pas-de-Calais - Art. 5 (p. 3874) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, rapporteur (dépenses d'investissement des régions) - Art. 6 (p. 3875) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Marc Bécam, rapporteur (dispositions applicables au conseil régional et à son président) - Art. 7 (p. 3877) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel Giraud (compétences du comité économique et social régional), son sous-amendement n° 66 ; adopté - Art. 8 (p. 3880) : sur l'amendement n° 14 de M. Marc Bécam, rapporteur (organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social), son sous-amendement n° 67 ; rejeté - (p. 3881) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens mis à la disposition du conseil régional pour réaliser certaines études) - Art. 30 (p. 3890) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 44 de M. Marc Bécam, rapporteur et n° 54 de M. Pierre Salvi (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3896) : abstention du groupe socialiste sur ce texte, dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 30 (p. 4411) : sur l'amendement n° 59 de M. André Labarrère, ministre (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune), se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, au sous-amendement n° 66 de M. Paul Girod, rapporteur - Après l'art. 30 (p. 4422) : favorable à la parité de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale nécessaire à la réussite de la décentralisation - Art. 8 (p. 4424) : se déclare opposé à l'amendement n° 71 de M. Paul Girod, rapporteur (arrêté conjoint des ministres intéressés pouvant fixer les conditions de mise en oeuvre du présent article à défaut de convention conclue avant le 1^{er} janvier 1987) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4438) : abstention du groupe socialiste sur le vote de l'ensemble du texte issu des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et**

établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - *Nouvelle lecture* [n° 209 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4440) : texte de ce projet luttant contre l'inflation et assurant une meilleure transmission des entreprises du petit commerce et de l'artisanat - Groupe socialiste favorable au texte revenant de l'Assemblée nationale et opposé aux amendements présentés par la commission des lois.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4452) : amélioration de la situation et de la garantie d'indépendance des membres des tribunaux administratifs - Membres des tribunaux administratifs exerçant à la fois des fonctions de magistrat et des fonctions administratives - Contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales - Place et rôle du commissaire du Gouvernement et création du conseil supérieur des tribunaux administratifs - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4464) : abstention du groupe socialiste sur le texte de ce projet de loi tel qu'il résulte des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** - *Nouvelle lecture* [n° 258 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Art. 8 (p. 4554) : se déclare opposé aux amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social) - Art. 9 (p. 4555) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 4 de M. Marc Bécam, rapporteur (communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations) - Art. 20 : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (délai d'envoi des rapports préparatoires aux membres de l'assemblée de Corse) - Art. 21 (p. 4556) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse) - Art. 23 : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer) - Art. 30 (p. 4557, 4558) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, rapporteur (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle).

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Art. 31 (p. 4568) : se déclare défavorable à l'amendement n° 9 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication au conseil général des rapports préalablement à ses délibérations) - Art. 31 bis : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication des rapports budgétaires) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4570) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Après l'art. 8 (p. 4580) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Franz Duboscq (extension des conditions d'attribution des titres de déporté résistant ou politique aux personnes ayant succombé à l'occasion du transfert).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 131 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Question préalable (p. 4603) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Importance du vote de cette loi d'amnistie.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 266 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4614) : vote favorable du groupe socialiste sur ce texte

issu des travaux de la commission mixte paritaire - Indépendance des membres des tribunaux administratifs.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture** [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - **Rappel au règlement** (p. 4617, 4618) : conditions d'examen des articles de ce projet de loi et impossibilité d'obtenir le rapport de la commission des lois - **Art. 8** (p. 4620) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (date et modalités de partage des services extérieurs de l'Etat à défaut de convention) - **Art. 12** (p. 4621) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Paul Girod, rapporteur (subordination de l'entrée en vigueur du transfert des bibliothèques centrales de prêts à l'achèvement du programme d'équipement réalisé par l'Etat; montant du crédit) - **Art. 20** (p. 4623) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Paul Girod, rapporteur (mise en recouvrement automatique des intérêts moratoires dus par la collectivité territoriale et critères de la durée du retard et du montant du principal) - **Art. 31** (p. 4628, 4629) : se déclare défavorable aux amendements de M. Paul Girod, rapporteur, n° 9 (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas d'obligation pour la commune de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par certains motifs) et n° 10 (réduction du caractère progressif de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la répartition entre les communes des dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles à fréquentation intercommunale) - **Art. 34** (p. 4631) : se déclare défavorable à l'amendement n° 13 de M. Paul Girod, rapporteur (modalités de remplacement du maire en cas d'absence) - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 278 (85-86)] - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4632) : pouvoir d'amendement du Sénat - Amnistie et problème du viol - Opposition du groupe socialiste à la question préalable - **Question préalable** (p. 4634) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Rôle bicaméral du Parlement.

DAUNAY (Marcel), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.
- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes,

sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur [n° 98, tome IX (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3400) : baisse du revenu agricole et travaux de la commission de Bruxelles et du Gouvernement - Désintérêt du Gouvernement face à la politique agricole commune, PAC - Elevage - Seuils de production - Action du ministre de l'économie - Baisse des revenus des producteurs animaliers et céréaliers - Baisse du revenu brut d'exploitation - Adoption par la commission de Bruxelles le 13 novembre 1985 d'un mémorandum fondé sur la notion de coresponsabilité active - Projet de taxe sur les céréales - Quotas laitiers et absence d'aide du Gouvernement à la restructuration de la filiale laitière, production et transformation - Viande bovine et porcine - (p. 3401) : excédent de viande bovine et abattage de vaches laitières sans mise au point de l'écoulement - Financement des exploitations agricoles - Baisse de l'enveloppe consacrée aux bonifications d'intérêts - Prêts bancaires aux entreprises, financés sur les ressources des comptes pour le développement industriel, Codevi - Formation professionnelle - Installation des jeunes ; étude du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA - Exportation des produits agricoles et agro-alimentaires - Economies agricoles des Etats-Unis et de Nouvelle-Zélande - Conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE - Projet de loi relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs - Indemnité viagère de départ, IVD - Politique des structures - Incidence de la sécheresse - Création des offices et suppression du Fonds d'orientation et de régularisation du marché agricole, FORMA - Attente de la convocation du Conseil supérieur d'orientation.

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3539) : fragilité du redressement du commerce extérieur et persistance d'un important différentiel d'inflation par rapport à la plupart des partenaires commerciaux - Ralentissement de l'expansion aux Etats-Unis et au Japon - Conséquences du cours élevé du dollar pour nos importations - Important excédent de l'agro-alimentaire et dégradation du résultat des industries agro-alimentaires - (p. 3540) : alourdissement de la facture énergétique - Stabilité de la balance industrielle - Repli des livraisons liées aux grands contrats - Industrie déficiente dans le secteur des biens d'équipement professionnel et des biens de consommation - Important taux de pénétration des produits étrangers en ce qui concerne l'informatique, les machines-outils, les appareils radiologiques et médicaux - Accroissement du déficit avec les pays de l'OCDE - Commerce excédentaire avec les pays de l'Est - Régression de la part de la France dans le commerce international et place insignifiante dans l'Asie du Sud-Est et en Chine - Nécessité de repenser la politique du commerce extérieur - Favorable à la création de l'Ecole nationale d'exportation - Insuffisante participation à des foires internationales - Absence de la régie Renault à la foire de Bagdad - Insuffisance du soutien au commerce courant représentant plus de 85 % des ventes à l'étranger - Regrette le sacrifice de la reconquête du marché intérieur en faveur de la promotion des exportations - Effort important nécessaire

pour redresser le commerce extérieur et profiter de la baisse du dollar.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 28 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Avant l'art. 7 (p. 3875) : soutient l'amendement n° 5 de M. Guy Malé (composition des comités économiques et sociaux régionaux, CESR) - Art. 7 (p. 3878) : soutient l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoeffel (compétences du comité économique et social régional) - Art. 30 (p. 3890) : soutient l'amendement de suppression n° 54 de M. Pierre Salvi (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle) - Art. 35-bis (p. 3893) : soutient l'amendement n° 64 de M. Daniel Hoeffel (conditions d'inéligibilité aux conseils généraux et régionaux).

DEBARGE (Marcel), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4116, 4117) : rédaction d'un rapport en 1982 - Décentralisation - Limitation du cumul des mandats - Dépôt d'un projet de loi organique et d'un projet de loi simple - Liens entre le cumul et le statut de l' élu local - Multiplication des responsabilités des élus - Système des incompatibilités - Délai d'entrée en vigueur de la loi - Dispositions transitoires - Conditions de moralisation de la vie politique - Disparités entre les indemnités des élus de départements ou de régions différents - Réinsertion sociale et retraite des élus - (p. 4118) : crédit d'heures - Coût de cette réforme - Vote favorable sur ces projets de loi - Art. 1 (p. 4125) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (élévation du seuil de population d'une commune au-delà duquel la fonction de maire figure au nombre des incompatibilités).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4116 à 4118).

DEFFERRÉ (Gaston), ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. André Fosset : amélioration des conditions de vie des Français** - (18 avril 1985) - (p. 271) : lecture de la déclaration gouvernementale de M. Laurent Fabius, Premier ministre - Solde positif en matière de créations d'entreprises en 1984 - Simplification des formalités pour la création d'entreprises - Réduction des délais - Développement de l'initiative économique - Création des entreprises unipersonnelles - Modernisation de l'économie française et de l'industrie - Programme informatique pour tous - Taux d'inflation - (p. 272) : déficit du commerce extérieur en mars 1985 - Balance des comptes - Sécurité sociale - Situation des investissements.

- **Question orale avec débat : gestion du centre mondial informatique** - (28 mai 1985) - (p. 729) : avenir de l'économie française dépendant de sa modernisation et retard de la France dans ce domaine - Création du Centre mondial informatique afin de combler ce retard - Plan n'étant pas organisé pour recevoir des informations sur l'évolution des techniques de pointe, de la recherche, des découvertes et de leurs applications dans les pays les plus avancés du monde - (p. 730) : missions du Centre mondial informatique - Techniques de l'informatique dans le domaine des soins informatisés et dans le domaine de l'agriculture - Création du centre sous la responsabilité du ministère de l'industrie - Transfert aux PTT responsables de l'informatique puis rattaché au Plan - Absence de versement intégral des dotations par les ministères intéressés - Centre disposant désormais d'une ligne budgétaire au budget du commissariat au Plan - Forte réduction des sommes attribuées au centre - Mauvaise adaptation de savants étrangers à la vie en France - Nomination par le conseil des ministres du professeur Funck-Brentano, en remplacement de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, démissionnaire - Etablissement chaque année d'un compte rendu d'activité - Changement de statut s'expliquant par la vocation du centre et suggéré par l'ancien président - Absence de mystère et transmission possible de tout le dossier - Gouvernement n'ayant rien à cacher et diffusion possible à l'ensemble des sénateurs de tous les documents - (p. 731) : mission de la Cour des comptes de vérifier l'utilisation des fonds publics - Enquête normale auprès du Centre mondial informatique - Achat d'un ordinateur étranger à la moitié de son prix - Montant total des crédits affectés au centre n'ayant pas été versé - Centre disposant de professeurs étrangers réputés et jouissant à l'étranger d'une réputation hors de pair - Tient à la disposition du Sénat les comptes rendus financiers et les bilans - Partage le souci des sénateurs d'une bonne gestion des deniers publics.

- **Question orale avec débat : contrats de plan signés entre l'Etat et les régions** - (28 mai 1985) - (p. 733) : contrats de plan conclus après discussion et négociation entre l'Etat et les régions - Régions ayant établi la liste des domaines dans lesquels elles souhaitent l'aide de l'Etat - Dotation de la région Centre correspondant à sa demande - Egalité devant la loi et devant l'impôt n'étant pas respectée par le Plan, s'agissant non du plan national mais d'un contrat de plan régional établi après libre discussion entre l'Etat et les régions - Engagement de l'Etat tenu en 1984 - Poursuite par le Gouvernement des grandes options de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - (p. 734) : dispositions concernant la comptabilité prises depuis les lois de décentralisation - Dépôt au Parlement du rapport sur l'exécution du Plan au cours de la présente session - Confirme qu'une discussion pourra être engagée sur un éventuel avenant au contrat de plan entre l'Etat et le Centre - Région du Centre n'étant pas la plus mal dotée - Centre n'ayant pas tenu ses engagements en 1984 - Possibilité d'envisager un avenant mais sans prendre d'engagement sur le plan financier.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean-Paul Bataille : plan de développement du Nord Pas-de-Calais** - (10 octobre 1985) (p. 2235) : critiques excessives concernant le plan de développement de la région Nord Pas-de-Calais mis en place par le Gouvernement - Mesures relatives à l'agriculture prises au niveau national - Crise des charbonnages, de la sidérurgie, du textile et de la construction navale antérieure à 1981 - Enumère les dix mesures annoncées par le Premier ministre en faveur de la région Nord Pas-de-Calais.

DEJOIE (Luc), sénateur de la Loire-Atlantique (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 271 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 360 (84-85)] (12 juin 1985) - **Mariage**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 15 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 49 (85-86)] (23 octobre 1985) - **Mariage**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 112 (85-86)] (27 novembre 1985) - **Mariage**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 127 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 137 (85-86)] (4 décembre 1985) - **Mariage**.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1329) :** suppression de l'incapacité de la femme mariée - Evolution se traduisant depuis 1804 par un certain nombre de textes et récemment la loi importante de 1965 de M. Foyer - Actuel projet de loi, résultat de la réflexion engagée après la proposition de loi de 1976 de M. Léon Jozeau-Marigné et des travaux du Congrès national du notariat de 1978 - Suppression de toute inégalité entre les époux - Principe de la gestion concurrente de la communauté - Cogestion s'appliquant à tout un domaine concernant les actes les plus importants - Régime particulier s'appliquant aux emprunts et aux cautionnements - Extension du droit de poursuite des créanciers sous réserve de la protection des gains et salaires de chaque époux - Liberté d'administration et de disposition des biens de chacun - Consécration du principe de l'autonomie professionnelle de chaque conjoint - Disparition des dispositions du code civil qui entraînaient pour la femme mariée des mesures de protection - (p. 1330) : suppression de la prohibition traditionnelle de la vente entre époux et de l'interdiction d'association - Projet créant l'administration conjointe de la gestion des biens des enfants mineurs - Question du nom patronymique - Commission des lois défavorable à l'article 39-A adopté par l'Assemblée nationale, mais favorable à la consécration du principe de l'égalité entre les époux - Egalité juridique insuffisante si elle n'est pas soutenue par l'égalité économique - Commission des lois favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi; sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1 (p. 1334) :** son amendement n° 1 : caractère librement révocable dans tous les cas de tout mandat donné par un époux à l'autre; adopté - **Art. 4 (p. 1336) :** son amendement n° 6 : possibilité pour chacun des époux d'administrer, d'obliger et d'aliéner seul ses biens personnels; adopté - **Après l'art. 5 (p. 1337) :** s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (possibilité pour les époux au moment du mariage de dresser, même sous seing privé, l'inventaire de leurs biens existants, sauf enregistrement, cet inventaire n'ayant valeur de preuve qu'entre les époux) - **Art. 7 (p. 1338) :** s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 24 (suppression de cet article relatif au droit de poursuite des créanciers antérieurs au mariage) et n° 25 (remplacement des mots : « les biens propres et les revenus de leur débiteur » par les mots : « les biens propres de leur débiteur et éventuellement sur les revenus de ces biens ») - **Art. 8 :** son amendement n° 9 : chacun des époux pouvant engager ses biens propres et ses revenus par un cautionnement ou un emprunt, à moins que ceux-ci n'aient été contractés avec le consentement exprès de l'autre conjoint qui, dans ce cas, n'engage pas ses biens propres; adopté - **Art. 9 (p. 1339) :** son amendement n° 10 : suppression de la seule deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 1418 et des articles 1419 et 1420 du code civil relatifs à l'origine des dettes entrées en communauté; adopté - **Art. 10 :** son amendement n° 11 : époux ne pouvant l'un sans l'autre disposer entre vifs, à titre gratuit, des biens de la communauté; adopté - (p. 1340) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (extension du régime de cogestion appliqué aux actes importants à l'aliénation des valeurs mobilières négociables en bourse) - Son amendement n° 13 : baux de faible durée pouvant être passés par un seul conjoint et soumis aux règles prévues pour les baux passés par l'usufruitier, sauf s'ils peuvent avoir pour effet d'entraîner une occupation d'une durée supérieure à deux ans; adopté - **Art. 14 (p. 1341) :** son amendement n° 14 : délai de cinq ans pour le remploi par anticipation; adopté - **Art. 16 :** son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux causes de dissolution de la communauté; adopté - **Art. 39-A (p. 1345) :** son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif à la transmission du nom patronymique; adopté.

Deuxième lecture [n° 15 (85-86)] - (30 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2658) : divergences

entre l'Assemblée nationale et le Sénat, relatives au mandat entre époux, à la date des effets du divorce et à la question du nom - Pouvoir des époux à l'occasion de la location d'un bien de communauté - Action conjointe des deux époux - Problème du nom - Art. 1 (p. 2659) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Charles Lederman (modalités de révocation du mandat) - Art. 10 : son amendement n° 3 : impossibilité pour les époux de donner à bail, l'un sans l'autre, un fonds rural ou un immeuble à usage commercial, industriel ou artisanal dépendant de la communauté ; adopté - Art. 14 : son amendement n° 4 : bien acquis propre et condition de délai de paiement des sommes attendues du patrimoine propre à la communauté ; adopté - Art. 16 : son amendement n° 5 : séparation des époux et report dans leurs rapports mutuels de l'effet de la dissociation à la date où ils ont cessé de cohabiter et de collaborer, sauf en cas de torts ; adopté - Art. 16 bis (p. 2660) : son amendement n° 6, de coordination ; adopté - Art. 39 A : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'enfant légitime de porter les noms accolés de ses deux parents ou un seul nom, selon le choix des parents) - Son amendement n° 7 : possibilité pour toute personne majeure d'ajouter à son nom, à titre d'usage non transmissible, le nom de celui des parents ne lui ayant pas transmis le sien ; faculté mise en oeuvre à l'égard des enfants mineurs par les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ; adopté - Art. 51 (p. 2661) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beauveau (modalités de modification du statut matrimonial).

Nouvelle lecture [n° 127 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3706) : accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la déclaration du nom patronymique - Divergence sur le régime applicable aux baux d'habitation conclus sur les biens de la communauté - Art. 10 : son amendement n° 1 : rétablissement du texte adopté en première et deuxième lectures par le Sénat pour cet article relatif aux baux sur les biens dépendants de la communauté ; adopté.

DELANEAU (Jean), sénateur de l'Indre-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à la création d'un livret d'épargne études supérieures [n° 432 (84-85)] (27 juin 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Education physique et sportive - Jeunesse et sports [n° 97, tomes IX et X, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances* [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 51) : imprévoyance et incohérence du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie ; intolérance vis-à-vis des aspirations de la majorité des habitants de Nouvelle-Calédonie - Vote de la prorogation de l'état d'urgence par le groupe UREI.

- *Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions* [n° 230 (84-85)] - (2 mai 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 400) : caractère positif de l'amendement de M. Neuwirth sauvegardant une partie de l'économie mais n'enlevant pas

au projet de loi son caractère de « loi de bonne conscience » - Nombreuses mesures gouvernementales négatives depuis trois ans, notamment la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat.

- *Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée* [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 619) : satisfait de l'adoption par le Sénat d'amendements permettant d'améliorer la qualité architecturale des constructions publiques - Projet amendé se rapprochant des conclusions du rapport Millier - Groupe de l'UREI, à l'exception de M. Balarello, favorable à l'adoption de ce projet.

- *Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale* [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1935) : se déclare favorable au projet ainsi amendé par le Sénat.

- *Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière* [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2982) : harmonisation du statut de la fonction publique hospitalière avec le statut général de la fonction publique - Prise en compte des spécificités des établissements hospitaliers - Avenir des hôpitaux - Situation financière des hôpitaux - Hospitalisation des personnes âgées - Incidences du blocage des postes de personnels soignants en vue d'un redéploiement ultérieur - Recherche médicale française - Traitement du SIDA - Vote favorable sur ce projet de loi amendé par la commission des lois - (p. 2985) : Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM - Comparaison entre la région d'Ile-de-France et la région Centre.

DELEBARRE (Michel), ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi, relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 485 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Formation.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social* [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Discussion générale (p. 1166) : regroupement de petits employeurs en association 1901 en vue de favoriser l'embauche de salariés mis à la disposition de ses membres - (p. 1167) : obligations des utilisateurs ; convention collective ; agrément préalable pour les groupes couvrant plusieurs branches professionnelles ou concernant des employeurs couverts par plusieurs conventions collectives - Formation en alternance des jeunes dans l'entreprise ; non prise en compte des apprentis et des jeunes bénéficiaires de contrats de qualification ou d'adaptation à un emploi pour la détermination des seuils sociaux et fiscaux des entreprises ; stages d'initiation à la vie professionnelle : par dérogation aux dispositions de droit commun, proposition de rémunération forfaitaire des bénéficiaires quelle que soit leur activité salariée antérieure - Simplification des registres et affichages obligatoires dans les entreprises : registre unique du personnel ; livre de paye ; registre des mises en demeure et observations de l'inspection du travail en matière d'hygiène, de sécurité ou des conditions de travail ; dossier général d'hygiène et de sécurité - (p. 1168) : affichages obligatoires - Aménagement du code du travail en raison de récents accords collectifs pour la formation professionnelle dans la branche de l'artisanat et sur l'exercice du droit syndical des salariés

temporaires - Ordonnances de 1982 sur le travail temporaire; modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée - Articles additionnels votés par l'Assemblée nationale et modifiant le code du travail - Demande l'adoption de ce projet de loi - Art. 24 (p. 1174) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Hector Viron (suppression de cet article relatif aux groupements d'employeurs) - Garantie accordée aux salariés des groupements d'employeurs par les dispositions des conventions collectives - Art. L. 127-1 du code du travail : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Louis Souvet, rapporteur (groupements d'employeurs; extension aux employeurs occupant moins de 50 salariés; professions réglementées) - Agrément pour les groupements se constituant en dehors du champ d'application d'une seule convention collective - Article 72 de la loi de finances de 1983 relative aux centres de gestion agréés - Après l'art. 25 (p. 1176) : son amendement n° 121 : application aux groupements d'employeurs et à leurs adhérents des règles spéciales relatives aux accidents du travail en vigueur pour les entreprises de travail temporaire; adopté - Art. 26 (p. 1177) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Franz Duboscq (maintien de l'article 62, relatif aux contrats à caractère saisonnier en zone de montagne, de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) - S'oppose à l'amendement n° 125 de M. Franz Duboscq (suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret) - Avant l'art. 27 (p. 1178, 1179) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Jean Cauchon (possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part) - Loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail; possibilité pour l'employeur de s'assurer contre les conséquences de la faute inexcusable de ses préposés; maintien de la responsabilité de l'employeur pour sa propre faute inexcusable - Art. 27 : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Louis Souvet, rapporteur (définition des conditions d'étiquetage des produits dangereux par arrêté) - Art. 28 (p. 1180) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Louis Souvet, rapporteur (cas des préparations dangereuses mises pour la première fois sur le marché) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 101 de M. Hector Viron (référence à l'Institut national de recherche et de sécurité, INRS) - S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de la référence à un décret en Conseil d'Etat pour la définition de certaines substances susceptibles de dérogation) - Art. 29 (p. 1181) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Hector Viron (prise en compte des apprentis pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires se référant à une condition d'effectif minimum de salariés dans une entreprise) - Après l'art. 32 (p. 1182) : demande le retrait de l'amendement n° 59 de M. Louis Souvet, rapporteur (exonération des charges sociales et fiscales de l'indemnité perçue par les stagiaires de la formation professionnelle) - Art. 36 (p. 1183) : s'oppose aux amendements n° 61 et 62 de M. Louis Souvet, rapporteur (pouvoirs des ingénieurs de prévention des directions régionales du travail et de l'emploi : obligation du serment de ne point révéler les secrets de fabrication et les procédés d'exploitation) - Son amendement n° 159 : obligation de secret des ingénieurs de prévention des directions du travail : référence à l'article 378 du code pénal; devenu sans objet - Art. 41 (p. 1184) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Louis Souvet, rapporteur (rétablissement de l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels sur les dispositions réglementaires concernant l'inspection du travail) - S'oppose à l'amendement n° 107 de M. Hector Viron (mise à la disposition des salariés du registre des délégués du personnel) - Art. 45 (p. 1187) : s'oppose aux amendements n° 68 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article complétant la loi de démocratisation du secteur public) et n° 111 de M. Hector Viron (suppression de cet article complétant la loi de démocratisation du secteur public) - Avant l'art. 47 (p. 1188) : ses amendements n° 1 à 16 : application d'un accord collectif dans la branche du travail temporaire; adopté - (p. 1190) :

surveillance médicale des salariés temporaires - (p. 1191) : sur son amendement n° 14, s'oppose au sous-amendement n° 151 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (recours à une mission d'intérim pour pourvoir un poste à l'expiration d'un contrat de mission de salarié intérimaire) - (p. 1192) : ses amendements n° 17 à 23 : modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée; adoptés - (p. 1195) : s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation de l'article L. 122-3-13 du code du travail donnant obligatoirement à un contrat de travail conclu à l'issue du contrat d'apprentissage, le statut de contrat à durée indéterminée) - Art. 48 (p. 1196) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Hector Viron (allocation d'aide au reclassement en faveur de travailleurs sans emploi reprenant un emploi à temps partiel : non alignement sur le régime des salaires) - Après l'art. 52 (p. 1198) : s'oppose aux amendements n° 142 de M. Paul Girod et n° 157 de M. Claude Huriet, proposant l'alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui appliqué aux retraités de base - Art. 68 (p. 1201) : s'oppose à la motion n° 130 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à cet article - Décision du Conseil constitutionnel en date du 22 juillet 1980; loi de validation - Arrêt du Conseil d'Etat - Validation d'élections et de nominations au Conseil supérieur des universités - Après l'art. 68 : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Sosefo Makapé Papilio (prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires de Wallis-et-Futuna) - Art. 69 (p. 1203) : s'oppose aux amendements n° 80 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application des statuts de la recherche) et n° 131 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application des statuts de la recherche) - Loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation de la recherche; personnels exerçant leurs fonctions dans des établissements relevant de l'éducation nationale, certains services de recherche ou établissements publics de l'Etat - In fine (p. 1204) : accepte l'amendement n° 139 de M. André Méric (définition des travaux agricoles) - (p. 1205) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 165 : introduction des travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins; adopté - Accepte l'amendement n° 141 de M. André Méric (insertion dans le code rural d'une référence à la leucose enzootique).

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2031) :** licenciements économiques - Restructurations industrielles et introduction de technologies nouvelles dans des secteurs d'activités traditionnels - Mesures de conversion - Action des pouvoirs publics par la voie légale et réglementaire face aux problèmes d'adaptation et de reconversion des travailleurs après un développement technologique et économique - Création en 1963 et mission du Fonds national de l'emploi, FNE - Incidences de la concentration de l'économie sur l'emploi - Accord national interprofessionnel de février 1969 et accords de branche - Signature d'un avenant en 1974 et plan social de reclassement avant tout licenciement économique - Loi de 1975 sur les licenciements économiques - Nombre de licenciements économiques - Caractéristiques des salariés licenciés pour motif économique; salariés ayant charge de famille; absence de préparation antérieure à la reconversion professionnelle et chômage de longue durée - Actions de prévention dans certains groupes en restructuration et dans les branches de la sidérurgie, de la construction et de la réparation navales - Congés formation recherche d'emploi - (p. 2032) : échec de la négociation interprofessionnelle menée en juin 1985 - Dépôt d'un projet de loi prévoyant la possibilité, pour les entreprises ou les branches le souhaitant, de créer des congés de conversion afin de permettre aux salariés licenciés économiques de bénéficier d'une période d'aide au reclassement et d'actions de formation - Assentiment de la majorité des partenaires sociaux - Volontariat des entreprises et conclusion par l'Etat de conventions avec le FNE pour accompagner les licenciés-

ments économiques projetés - Volontariat des salariés concernés - Législation relative aux licenciements économiques - Plans sociaux - Consultation des représentants du personnel - Négociation collective - Véritable statut de réinsertion professionnelle en faveur des licenciés économiques - Maintien du contrat de travail pour les salariés bénéficiaires des congés de conversion envers leur employeur - Montant de l'allocation durant la période de conversion et durée du congé - Droits et obligations de l'entreprise et des salariés - Effort financier partiel de la part des entreprises - Exonération des entreprises des charges sociales et fiscales - (p. 2033) : politique de l'emploi mise en oeuvre par le Gouvernement - Dialogue social et négociations dans les entreprises et les branches - Généralisation du congé de conversion et nécessité d'un financement conjoint de l'Etat, des entreprises et de l'UNEDIC - Nombre de bénéficiaires en 1985 et 1986 - Classement statistique des salariés en congé de conversion ; demandeurs d'emplois de catégorie 5 en cas de demande à bénéficier des services de l'ANPE - Avis du Bureau international du travail, BIT - Dénombrement statistique mensuel des bénéficiaires des congés de conversion - (p. 2042) : négociations entre les partenaires sociaux au niveau des entreprises - Nombre de congés de conversion par rapport aux licenciements économiques ; taille des entreprises - Conventions du FNE - Système des prétraitements - Projet de la confédération Force ouvrière, FO ; dépôt postérieur à celui du projet de loi gouvernemental sur les congés de conversion - (p. 2043) : rythme de la négociation conventionnelle - Nécessité d'une intervention rapide et action du Gouvernement - Présentation des statistiques du chômage - Chômage des jeunes et opposition à la suppression du salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - Formation professionnelle des jeunes en entreprise et coût des dispositions de la formation en alternance pour l'entreprise - Caractéristiques du congé formation recherche d'emploi, CFR - Nouveaux contrats de conversion, NCC - Autorisation administrative de licenciement - Maintien du volontariat des entreprises - FNE - Amélioration de la formation professionnelle au bénéfice de la réinsertion dans l'emploi - Situation des demandeurs d'emploi - Stages de formation professionnelle - (p. 2044) : niveau de qualification - Actions de sensibilisation, d'information sur le marché du travail dans le bassin d'emploi et d'évaluation de la compétence professionnelle du salarié - Taux de placement après les congés de conversion - FNE - Evolution des négociations de branches - Charges des entreprises - Diminution de la taxe professionnelle en 1985 - Stagnation du taux des cotisations de sécurité sociale versées par les employeurs - Situation de l'emploi dans le Valenciennois ; attente d'un accord entre Unimétal et Arbed - Train à poutrelles de Trith-Saint-Léger - Région Nord Pas-de-Calais - Décentralisation de la SNCF - (p. 2045) : problème du développement du Valenciennois - Question préalable : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

Nouvelle lecture [n° 468 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2054) : licenciement économique, chômage - Question préalable (p. 2055) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jean Madelain, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2604) : nécessaire développement de la formation économique, sociale et syndicale des salariés, en raison des mutations technologiques et des évolutions sociales inévitables - Définition de nouvelles conditions de travail et d'emploi - Dialogue social - Reconnaissance du rôle des organisations syndicales - Représentation du personnel des petites entreprises - (p. 2605) : développement du dialogue social depuis 1981 - Négociation annuelle dans les branches et les entreprises - Information des salariés participant aux commissions de négociation, aux comités d'entreprise, aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi qu'aux conseillers prud'hommes - Développement de la formation syndicale, juridique,

économique, sociale, ainsi que dans les domaines de la gestion et de la communication - Loi du 23 juillet 1957 instituant le congé d'éducation ouvrière - Formation dispensée dans les instituts du travail - Présent projet visant à pallier les inconvénients de la loi de 1957 : fractionnement limité, attribution individuelle et limitation de la durée du congé de formation syndicale - (p. 2606) : analyse les aménagements à la loi de 1957 prévus par le présent projet - Assouplissement des règles de fractionnement du congé de formation économique, sociale et syndicale - Substitution d'un crédit de journées de formation disponibles pour l'ensemble des salariés d'un établissement à un nombre de bénéficiaires fixé a priori - Augmentation du nombre de journées de formation syndicale accordées aux animateurs de stages et aux cadres syndicaux - Fixation d'un pourcentage maximum de salariés pouvant bénéficier simultanément d'un congé de formation - Suppression de la référence aux jours ouvrables - Définition de la notion de salarié appelé à exercer des responsabilités syndicales introduite dans le code du travail par la loi du 28 décembre 1959 - Rémunération du congé de formation, conformément aux dispositions d'une convention de l'Organisation internationale du travail, OIT, concernant le congé éducation payé - Congé de formation assimilé à un temps de travail effectif - Meilleure formation des représentants des salariés indispensable dans le nouveau contexte économique français et international - (p. 2613) : modernisation des activités économiques exigeant un effort de modernisation sociale et, partant, une meilleure formation et information des représentants des salariés - Négociation entre les partenaires sociaux sur le mode de financement des congés de formation - Définition des animateurs et des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales - Ecarte le risque d'un syndicalisme à deux vitesses - Comptabilisation des congés - Projet ne devant pas mettre en péril la santé financière des entreprises françaises - Succès de la politique contractuelle - Contrôle de la qualité des stages de formation syndicale - (p. 2614) : importance de la formation professionnelle dans une période de mutation économique - Insuffisance de qualification des salariés, évoquée par M. Hector Viron - Nécessaire actualisation du congé d'éducation ouvrière - Quota d'absence pour les congés de formation économique, sociale et syndicale - Art. 3 (p. 2616) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Hector Viron (extension à vingt-quatre jours de la durée totale du congé de formation ; financement des congés de formation par les entreprises) et aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 3 (bénéfice du congé de formation accordé aux adhérents d'organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan professionnel ou interprofessionnel), n° 4 (congé de formation non rémunéré ne pouvant excéder douze jours ouvrables par an) et n° 5 (fractionnement possible du congé de formation, la durée de chaque congé ne pouvant toutefois être inférieure à deux jours ouvrables) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 19 de M. Jean-Paul Bataille (fractionnement du congé de formation, au maximum en trois fois) - (p. 2617) : en réponse à M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, rappelle son opposition à tout morcellement syndical - Favorable à l'organisation de la formation des salariés par les cinq confédérations syndicales représentatives au plan national - (p. 2618) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 6 (pourcentage maximal de salariés absents simultanément et calcul de ce pourcentage par catégorie de personnels) et n° 7 (application de ce congé limitée aux entreprises de plus de dix salariés) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux droits sociaux préservés pendant la durée du congé) - Art. 5 (p. 2619) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression du caractère conforme de l'avis du comité d'entreprise sur l'attribution du congé) - Art. 6 (p. 2620) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de financement de la formation et dispositions conventionnelles) - Art. 7 : accepte l'amendement n° 11 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de la formation économique, sociale et syndicale

des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales) - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Louis Souvet, rapporteur (jours de congé de formation décomptés en jours ouvrables) - Après l'art. 9 (p. 2621) : accepte les amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 15 (application des dispositions du code de la sécurité sociale sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation) et n° 16 (application des dispositions du code rural sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation).

- Question au Gouvernement, de M. Jean Puech : publicités gouvernementales à la télévision - (14 novembre 1985) (p. 3070) : usage sous les gouvernements successifs de campagnes d'information gouvernementales utilisant des moyens publicitaires - Respect des règles administratives : intervention de la commission centrale des marchés et de la commission de visionnage de la régie française de publicité - Signature explicite des administrations ayant commandé ces campagnes - (p. 3071) : financement par le regroupement des moyens budgétaires des ministères concernés ; niveau relativement modeste des dépenses engagées - Caractère consensuel des thèmes abordés.

- Question au Gouvernement, de M. Camille Vallin : indemnisation des chômeurs en fin de droits - (14 novembre 1985) (p. 3071) : étude du revenu minimum : refus des mesures d'assistance, contrepartie d'activités d'insertion - Allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs en fin de droits - Allocation d'insertion pour les jeunes primo demandeurs d'emploi - Travaux d'utilité collective, TUC - (p. 3072) : effort de développement des stages de formation adaptés aux besoins des chômeurs de longue durée - Progression du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une indemnisation - Lutte contre la précarité : programme destiné à faciliter le logement des familles en difficulté - Allocation de logement social.

- Question au Gouvernement, de M. Ivan Renar : libertés syndicales dans le Nord-Pas-de-Calais - (14 novembre 1985) (p. 3072) : vigilance apportée par l'inspection du travail à l'examen des demandes de licenciement des salariés protégés en raison de leur mandat - (p. 3073) : demande de licenciement portant sur deux responsables CGT appartenant à l'usine Renault de Douai - Respect par le Gouvernement des libertés dans l'entreprise et du rôle des syndicats.

- Question au Gouvernement, de M. Guy Allouche : statistiques sur le chômage - (14 novembre 1985) (p. 3073) : stabilisation du chômage depuis le début de l'année 1985 : résultat des dispositifs de redressement de la politique économique française et du succès de la lutte contre l'inflation ; succès de la politique de formation et d'aide à la réinsertion dans le travail des jeunes demandeurs d'emploi.

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3131) : limitation des possibilités de cumuler une retraite avec un revenu d'activité dans la plupart des pays comparables au nôtre - Problème souligné par le VII^e Plan dès 1976 et revêtant une acuité plus grande avec la possibilité de prendre sa retraite à soixante ans - Indemnisation des travailleurs privés d'emploi constituant une charge considérable - Création d'une première limitation dès 1982 et nécessité de la renforcer - Projet ne concernant que les personnes de soixante ans et plus et ne touchant pas les titulaires de pension inférieure au SMIC - Effort de solidarité plus grand demandé aux personnes cumulant un revenu d'activité et une pension dont le total est supérieur à deux fois et demie le SMIC - (p. 3132) : disposition dissuasive visant les pensions les plus élevées - Contribution portant sur l'intégralité du revenu d'activité - Choix possible après soixante ans entre pension et revenu d'activité - Volonté du Gouvernement de renforcer la solidarité et d'accroître la cohérence entre la politique générale de

l'emploi et la lutte contre le chômage - Absence de législation sur le cumul jusqu'en 1983 - Signification et renforcement des pénalités à l'égard de ceux qui méconnaissent la loi - Renforcement des contrôles - Article 7 bis tendant à favoriser les échanges d'information entre les organismes de sécurité sociale et l'UNEDIC - Rapprochement possible entre les fichiers de retraités et de personnes actives - Entreprise tenue de fournir à l'ASSEDIC compétente la liste des personnes redevables de la contribution - Demande à l'UNEDIC un renforcement de ses procédures de contrôle - (p. 3133) : consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - Pensions de reversion des veuves exclues du dispositif - Absence d'atteinte à la liberté du travail - Pénalisation des situations de cumul les plus importantes et obligation d'opter à titre provisoire entre revenu d'activité et retraite - Cumuls bien plus sévèrement sanctionnés dans certains pays voisins - Absence de pénalisation des militaires retraités connaissant les mêmes obligations de solidarité que les autres salariés - Renonciation volontaire et provisoire à une pension facilitant le reclassement - Prorogation jusqu'en 1988 des lois de 1970 et 1975 en faveur des personnels militaires - Extension aux militaires des mêmes garanties de revenus que les salariés privés d'emploi - (p. 3134) : projet de budget pour 1986 comportant une mesure catégorielle importante en faveur de certains militaires - Extension de la préretraite progressive actuellement à l'étude - Texte se proposant de renforcer la solidarité entre les retraités actifs et les personnes privées d'emploi - Question préalable (p. 3146) : s'oppose à la motion n° 11 de M. Jean Béranger, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Retraite à soixante ans n'étant pas une obligation - Absence d'automatisme entre la substitution d'une personne plus jeune à une personne plus âgée quittant son emploi - (p. 3147) : législation sur le cumul demandée par le Parlement depuis dix ans - Projet renforçant la solidarité et jetant les bases d'un réel contrôle - Situation des anciens militaires - Recrutement d'officiers supérieurs en raison de leurs qualités techniques et commerciales - Défense du principe du droit au travail des militaires par l'ancien ministre, Charles Hernu - (p. 3148) : texte ne concernant pas un militaire âgé de cinquante-deux ans aujourd'hui et devant quitter le service militaire actif - Nouveau dispositif ne s'appliquant qu'à partir de soixante ans - Choix pour les officiers reclassés dans des emplois civils entre leur pension militaire et une pension civile correspondant à leur période d'emploi ou une pension unique calculée sur la totalité de leurs activités - Majorité des artistes bénéficiant de retraites inférieures à 4 400 francs par mois - Ordonnance de 1982 et absence d'obligation pour les artistes au renoncement à tout lien professionnel avec leur ancien employeur pour toucher leur retraite - Rend hommage à la solidarité des artistes de grande renommée qui sont l'honneur du pays - Texte se caractérisant par un esprit de modération et un grand respect du droit au travail.

- Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3981) : lutte pour l'emploi - Justice sociale - Politique de redressement économique - Formation des relations sociales - Droit d'expression des salariés - (p. 3982) : capacité d'innovation des salariés - Conditions de travail - Rôle des syndicats - Fixation définitive des dispositions relatives au droit d'expression des salariés - Extension du bénéfice de ces dispositions aux entreprises disposant d'au moins cinquante salariés - (p. 3983) : complémentarité de l'économique et du social - Droit d'expression ne remettant pas en cause la hiérarchie dans l'entreprise - Loi du 4 août 1982 et absence de cloisonnement entre les cadres et les autres salariés - Souhaite que la transformation des relations sociales inscrites dans les textes se traduise concrètement dans la vie quotidienne, permettant à la société française de mener à bien sa modernisation - Art. 1 (p. 3987) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 9 (extension du bénéfice du droit d'expression aux travailleurs temporaires, aux travailleurs en régie et aux travailleurs sur les

chantiers), n° 10 (droit d'expression définition des actions à mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et l'activité de l'entreprise) et n° 11 (extension du domaine du droit d'expression à tous les secteurs de l'entreprise) - (p. 3988) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 12 (renforcement de la liberté d'expression et limitation des sanctions) et n° 13 (temps consacré à l'exercice du droit d'expression ne pouvant être inférieur à six heures par an et payées comme heures de travail) - (p. 3989) : s'oppose aux amendements n° 2 de M. André Bohl, rapporteur (nécessité de prévoir un délai supérieur à un an pour engager une nouvelle négociation dans l'entreprise en l'absence d'accord sur le droit d'expression) et n° 14 de M. Hector Viron (affirmation du principe selon lequel l'accord est une condition de l'avis du droit d'expression) - (p. 3990) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. André Bohl, rapporteur (possibilité pour l'employeur d'engager au bout de trois ans une nouvelle négociation de l'accord) - Art. 2 (p. 3991) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. André Méric (accord comportant des stipulations concernant la formation des animateurs) - (p. 3992) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. André Bohl, rapporteur (accord comportant des stipulations concernant les conditions spécifiques du droit à l'expression dont peuvent bénéficier les personnels d'encadrement) - Art. 5 (p. 3995) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. André Bohl, rapporteur (rapport du gouvernement adressé au Parlement avant le 30 juin 1988 rendant compte de l'application des articles L. 461-1 à L. 461-5 du code du travail) - Sur l'ensemble : opposition sénatoriale pensant déjà que le texte de 1982 ne s'imposait pas et faits ayant prouvé le contraire - Réponse du Gouvernement à une demande explicite de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité - Nouvelle lecture** [n° 164 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3996) : volonté du Gouvernement de renforcer la solidarité entre retraité actif et demandeur d'emploi - Droit d'option entre le versement de la contribution de solidarité et la suspension provisoire de la retraite - Maintien du seuil d'exonération actuel - Veuves n'étant plus redevables de la contribution de solidarité au titre des avantages de reversion - Durée d'application de cette loi limitée au 31 décembre 1990 - Prise en compte par le Gouvernement d'observations relatives aux artistes et aux militaires retraités - Texte de la motion tendant à opposer la question préalable se fondant sur des arguments excessifs et pour certains inexacts - (p. 3997) : absence de remise en cause tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat du principe de la solidarité sur lequel se fonde le texte de ce projet de loi - (p. 3998) : projet de loi ouvrant droit à option entre le bénéfice de la retraite ou la rémunération par l'entreprise.

DELELIS (André), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 650 (JO Débats, 29 mai 1985) (p. 765) à M. le ministre de l'économie : coiffure (sanction à l'encontre d'une organisation professionnelle de coiffeurs).

DELFAU (Gérard), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (15 octobre 1985) (p. 2272).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale : I. Enseignement scolaire [n° 96, annexe 12, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : sauvegarde des intérêts du Midi dans l'extension de la CEE** - (18 avril 1985) - (p. 277) : contenu de l'accord intervenu et garanties obtenues en matière de fruits, de légumes et de vin pour la sauvegarde des intérêts des régions du Midi.

- **Projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public** [n° 269 (84-85)] - (23 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 708) : caractère positif du texte : intervention de l'Etat en cas de refus de la collectivité territoriale compétente ; transfert de propriété après la création d'un établissement public par l'Etat ; champ d'application étendu aux lycées et écoles maternelles ; prise en compte du besoin de scolarisation - Fidélité aux principes constitutionnels et à la laïcité - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 804) : représentation proportionnelle en vigueur dans bon nombre de démocraties - Nécessaire abandon du scrutin majoritaire correspondant à une conception obsolète de la vie politique et des rapports sociaux - Représentation des grands courants politiques - Constitutionnalité du rôle des partis et groupements politiques dans l'expression du suffrage - Souveraineté nationale - Alternance - (p. 805) : représentation des minorités, et notamment de l'extrême droite, à l'Assemblée nationale - Alliances de l'opposition avec le Front national - Favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 804, 805).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2824) : enseignement technique et professionnel - Informatique - Stages en entreprise - (p. 2825) : politique des gouvernements précédents en matière d'enseignement technique - Formation des jeunes et augmentation du nombre de titulaires du baccalauréat - Baccalauréats technologique, professionnel ou classique - Certificat d'aptitude professionnelle, CAP - Brevet d'études professionnelles, BEP - Qualification de niveau V - Lutte contre l'échec scolaire - Rénovation des collèges - Apprentissage - Emploi des jeunes - Objectifs et moyens de ce projet de loi - Situation des maîtres - Modernisation des outillages et des techniques - Création d'un enseignement technologique supérieur - Universités de technologie - Centres polytechniques universitaires - (p. 2826) : formation et recherche - Programmes Eurêka et Esprit - Contribution aux efforts de la construction européenne - Filières scientifiques et techniques - Enseignement universitaire - Enseignement général, technologique et professionnel ; baccalauréat - Baccalauréat professionnel - Formation des jeunes filles - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement: abaissement de l'âge de retraite des agriculteurs** - (14 novembre 1985) (p. 3062) : possibilité de cumul entre le bénéfice de la retraite et l'exercice d'une activité professionnelle.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3323) : blocage du débat budgétaire par la majorité sénatoriale - (p. 3324) : rappelle le déroulement normal de la discussion de toute loi de finances devant le Parlement - Réintroduction de la discussion des fascicules budgétaires par le biais de la discussion des « politiques sectorielles » - (p. 3325) : refus du groupe socialiste de participer à ce simulacre de discussion budgétaire.

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - **Rappels au règlement** (p. 3372) : non-conformité de la procédure décidée par la conférence des présidents à l'article 40 de l'ordonnance de 1959 et au second paragraphe de l'article 47 bis du Règlement du Sénat - (p. 3373) : nécessaire retour au fonctionnement normal de la procédure budgétaire - Représentation du Gouvernement par les ministres concernés par le fascicule budgétaire de la seconde partie abordée au cours de la discussion générale et détournement de procédure ou représentation par un ministre à vocation générale - Exemple de la politique agricole et impossibilité d'aborder des problèmes très techniques - Demande l'application des dispositions réglementaires de la procédure budgétaire au sein du Parlement - Présence physique de l'un des rapporteurs spéciaux au banc de la commission et confusion des étapes de la procédure - (p. 3378) : vote du Sénat sur la première partie de la loi de finances le 10 décembre 1985 et clôture du délai constitutionnel ce même jour ; impossibilité dès lors de prendre part à la discussion de la seconde partie de la loi de finances - Demande le retour à la procédure conforme aux textes en vigueur.

Suite de la discussion générale - (9 décembre 1985) - **Rappel au Règlement** (p. 3632) : longueur de la discussion générale par rapport au délai imparti au Sénat pour examiner le budget - Absence des ministres concernés lors de ce simulacre de débat - Retrait du groupe socialiste de la séance - Absence de participation d'un certain nombre d'orateurs de la majorité sénatoriale - Désintérêt de la presse - Regrette, au nom du groupe socialiste, l'absence de discussion normale du budget 1986.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Après l'art. 3** (p. 3646) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-10 de M. Pierre Gamboa (suppression de l'article 19 du projet de loi de finances pour 1985 aggravant le mécanisme du report en arrière pour les entreprises).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3765) : traité soigneusement étudié offrant des garanties aux producteurs méditerranéens à la suite de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne, CEE - Rend hommage à l'action personnelle du Président de la République à Fontainebleau et à Dublin - Volonté de tous les partis politiques espagnols de s'intégrer à l'Europe - Présentation d'un projet engageant l'Europe dans la voie de l'avenir et rééquilibrant le nord et le sud de l'Europe - Règlement des préalables à l'adhésion évoqué dès 1978 par le rapport Sutra - (p. 3766) : traité réorganisant les rapports commerciaux avec l'Espagne dont

le marché demeurerait protégé par des droits de douane élevés - Espoir d'un marché important de biens d'équipement avec le Portugal - Persistance de l'inquiétude au sud de la France dans le monde agricole - Critique les déclarations d'un leader de la droite annonçant une renégociation de ce traité s'il arrive au pouvoir - Nécessité d'une harmonisation progressive en matière de politique sociale et sur la question des salaires - Nécessaire modernisation des structures financières, de la fiscalité et de l'agriculture - Extension de la normalisation des produits - Accord de Dublin ne s'appliquant qu'aux vins de table - Souhaite une organisation loyale des marchés - Suppression des barrières douanières risquant de profiter surtout aux grandes entreprises industrielles nationales - (p. 3767) : programmes intégrés méditerranéens visant à aider les régions méridionales de l'Europe à s'adapter à l'élargissement - Ressources des programmes intégrés méditerranéens devant être dirigées vers un développement rural global - Elus du sud souhaitant avoir l'assurance que les petites et moyennes entreprises et l'artisanat ne seront pas sacrifiés aux infrastructures lourdes - Se déclare favorable à la ratification de cette loi en souhaitant une grande vigilance du Gouvernement tant dans l'application du traité que dans la politique régionale qui se met en place avec les programmes intégrés méditerranéens.

- **Question au Gouvernement: développement rural** (12 décembre 1985) (p. 3839).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** - *Nouvelle lecture* [n° 169 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3857) : renforcement, amélioration et modernisation de l'enseignement technologique et professionnel - Formations de niveau V - Relations entre l'enseignement privé et l'Etat - Groupe socialiste opposé à l'adoption du projet ainsi amendé.

DELMAS (Lucien), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer** [n° 98, tome XXII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1467, 1468) : demande de mesures

spécifiques permettant aux départements du Midi de la France de faire face à la concurrence agricole due à l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, à l'Espagne et au Portugal : exemple de la progression de la forêt dans les départements de la Dordogne, des Landes et de la Gironde ; amendement du groupe socialiste tendant à instituer une possibilité d'exonération de la taxe de défrichement - Demande une politique de la filière bois ; organisation du marché ; plan papier ; demande une conférence forestière annuelle - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Après l'art. 22 bis (p. 1558) : son amendement n° 188 soutenu par M. Roland Grimaldi : assimilation de parcelles boisées aux parcelles agricoles en matière d'opérations groupées d'aménagement foncier ; retiré - Après l'art. 41 (p. 1569) : son amendement n° 196 soutenu par M. Roland Grimaldi : protection et adaptation de certaines exploitations dans les départements méridionaux confrontés à l'élargissement de la Communauté économique européenne ; retiré - Après l'art. 65 (p. 1579) : son amendement n° 198, soutenu par M. Roland Grimaldi : bois de châtaignier reconnu comme bois d'oeuvre pouvant bénéficier des aides du fonds forestier national ; retiré.

DELONG (Jacques), sénateur de la Haute-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Question orale avec débat :

n° 156 (21 novembre 1985) (p. 3303) à Mme le ministre des affaires sociales : mariage (prévention du risque de veuvage).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Avant l'art. 2 (p. 596) : son amendement n° 1 : mission de la maîtrise d'ouvrage publique ; adopté - Art. 2 (p. 598) : son amendement n° 2 : définition par le maître de l'ouvrage des objectifs de l'opération et des besoins, tant qualitatifs que quantitatifs ; retiré - Art. 3 (p. 600) : son amendement n° 4 : délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle qu'il a arrêtés et publiés ; retiré - (p. 602) : son amendement n° 3 : distinction entre les attributions exercées directement par le maître de l'ouvrage et celle pouvant être déléguée à un mandataire, à savoir le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux ; adopté - Art. 5 (p. 608) : son amendement n° 6 : modalités du contrôle architectural exercé par le maître de l'ouvrage définies dans la convention ; adopté - Art. 10 (p. 613) : son amendement n° 10 : création au niveau national d'un groupe chargé de la mise en oeuvre des missions et des rémunérations de maîtrise d'oeuvre ; retiré - Art. 11 (p. 614) : son amendement n° 11 : représentation des organisations professionnelles d'architectes lors de la négociation des accords ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 619) : satisfait de l'adoption de nombreux amendements préservant les intérêts des collectivités locales - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1462) : concertation avec les

communes forestières sur les dispositions concernant la forêt soumise au régime forestier - (p. 1463) : extension de la forêt française depuis deux siècles - Forêt communale : notion de propriété communale ; affouage : demande de codification de la possibilité de revendre les bois de chauffage ; mesures d'aménagement et de conversion des taillis en futaies ; Office national des forêts, ONF ; engagement de l'Etat relatif à la limitation des frais de garderie des communes et au versement compensateur de l'Etat à l'ONF - Protection de la forêt : défrichement ; remembrement forestier ; mesures de prévention des incendies : demande de révision du plan de restauration de la forêt méditerranéenne - Dépérissement des forêts - (p. 1464) : extension du phénomène en Europe ; pluies acides ; suppression progressive du plomb dans les carburants - Absence de remède vraiment efficace.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 1 (suite) (p. 1502) : sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont intervenus), se déclare opposé au sous-amendement n° 214 de M. René Souchon, ministre (limitation de l'application de la clause de sauvegarde aux manquements résultant d'éléments qui ne sont pas du fait du propriétaire) - Sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur, son sous-amendement n° 222 : clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques ou climatiques ; retiré - Art. 22 (p. 1556) : se déclare favorable à l'amendement n° 115 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (reprise de la rédaction initiale du texte du projet de loi concernant l'article L. 512-2 du code forestier relatif aux caractéristiques des nouveaux lotissements).

Deuxième lecture [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Après l'art. 12 (p. 2692) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation) - Après l'art. 38 (p. 2698) : se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Michel Souplet (défrichement : définition de l'état boisé par référence à l'article L. 314-5 du code rural) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2706) : votera ce projet de loi.

DESBRIERE (Bernard), sénateur de la Saône-et-Loire (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DESCOURS (Charles), sénateur de l'Isère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (2 octobre 1985) (p. 2169).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (2 octobre 1985) (p. 2188).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 109 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 215 (85-86)] (13 décembre 1985) - Collectivités locales.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 253 (85-86)] (19 décembre 1985) - Collectivités locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 76) : protection et développement de la création artistique et du patrimoine culturel national - (p. 77) : travaux de la commission spéciale - Complexité des problèmes soulevés par la présente loi - Nécessaire actualisation de la loi de 1957 - Renforcement des principes fondamentaux des droits d'auteur face à l'évolution technologique des moyens de création et de diffusion - Protection juridique des logiciels d'ordinateurs - Développement important de la production française de logiciels - Reconnaissance d'un droit voisin du droit d'auteur - Monopole de fait de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACEM - Sociétés regroupant des intérêts différents, à savoir ceux des auteurs et des éditeurs de musique - Problème de la représentation et de la rémunération des jeunes auteurs compositeurs - Injustices au niveau de la diffusion - Favorable à une réduction des droits en faveur des manifestations culturelles organisées par certaines associations - Adaptation de la loi à l'évolution des techniques.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Art. 39 (p. 3006) : sur l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (congés compensateurs pour les personnels travaillant dans des services utilisant des radiations ionisantes), son sous-amendement n° 83, soutenu par M. Jean Chérioux : congés compensateurs en cas d'exposition réelle aux radiations ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3209) : coordination des dispositifs existants en matière d'aide médicale urgente - Services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR - Services d'aide médicale urgente, SAMU - Centres 15 - Rôle des établissements hospitaliers privés - Présidence du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU - Incidence de l'instauration de la dotation globale dans les hôpitaux - Prise en charge par les collectivités locales des transports sanitaires d'urgence effectués par les pompiers - (p. 3210) : propositions de la commission en faveur d'une coprésidence du CDAMU par le préfet et le président du conseil général - Monopole du secteur public hospitalier - Rôle du médecin traitant et des structures hospitalières

privées - Limitation du rôle du SAMU et des pompiers aux urgences graves réelles.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4172, 4173) : mise en œuvre du transfert de compétences dans le domaine social depuis janvier 1984 - Coût et champ d'intervention du secteur de l'aide sociale - Rappel du principe du caractère national de la solidarité et de l'égalité de tous les Français devant la loi - Intégration dans les textes de loi des nouveaux pouvoirs assumés par le président du conseil général et adaptation des procédures en vigueur - Modernisation des textes relatifs à l'aide sociale à l'enfance ; objectif de préservation des liens famille-enfant ; demande le maintien de la spécificité de ce secteur ; risque d'éclatement du financement et de désengagement - (p. 4174) : effort de maîtrise des dépenses - Modifications apportées par l'Assemblée nationale : création du conseil départemental du développement social ; domicile de secours ; limitation de pouvoir du président du conseil général : agrément ministériel unique pour les conventions collectives - Différence entre le conseil de développement social créé par l'Assemblée nationale et les comités de liaison et de coordination créés par décret du 7 janvier 1959 - (p. 4175) : propositions de la commission destinées à donner au président du conseil général les moyens d'assurer ses compétences - Art. 1 A (p. 4181) : son amendement n° 1 : représentation de l'union départementale des associations familiales au conseil du développement social ; adopté - Art. 1 (p. 4182) : son amendement n° 3 : procédure d'élaboration du schéma départemental des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; adopté - (p. 4183) : son amendement n° 4 : révision du schéma départemental ; adopté - Sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 73 et n° 74 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Art. 6 (p. 4184) : son amendement n° 8 : autorisation de création d'établissement : pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente ; adopté - Art. 8 (p. 4185, 4186) : ses amendements n° 10 : contenu de l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de la convention dont elle peut être assortie ; et rédactionnel n° 11 ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Marie-Claude Beaudeau (retrait de l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale : avis du représentant de l'Etat) - Ses amendements n° 12 : possibilité de retrait de l'habilitation à l'encontre d'un établissement refusant tant une réduction qu'une extension de sa capacité d'accueil ; et n° 13 : suppression de la disposition relative à la modification des prix de journée en cas de retrait partiel ou total d'une habilitation ; adoptés - Art. 10 (p. 4187) : son amendement n° 14 : détermination par décret des modalités d'application de cet article relatif aux conventions collectives ; adopté - Art. 13 (p. 4188) : son amendement n° 16 : établissements publics locaux : avis conforme du président du conseil d'administration pour la nomination du directeur ; adopté - Art. 16 (p. 4189) : son amendement n° 17 : établissements publics d'aide sociale à l'enfance : nomination du directeur après avis conforme du président du conseil d'administration ; adopté - Art. 19 : son amendement n° 18 : dispense d'une partie des frais d'hébergement des pensionnaires d'établissements sociaux s'absentant temporairement ; adopté - Art. 22 (p. 4190) : s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-Claude Beaudeau (formation des travailleurs sociaux ; évaluation des besoins par la commission nationale et le conseil départemental du développement social) - Art. 26 (p. 4191) : son amendement n° 19 : fixation par le représentant de l'Etat de la tarification des établissements pour handicapés : délai de l'avis de la caisse régionale d'assurance maladie ; retiré - Art. 27 : son amendement n° 20 : maintien du versement des allocations à la famille d'un enfant confié au service de l'aide sociale : notion de prise en charge matérielle ou morale ; adopté - Art. 29 : Art. 40 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 4193) : son amendement n° 22 : champ d'action du service de l'aide sociale auprès des mineurs et de leurs familles ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 79 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Art.

41 : son amendement n° 23 : principe de prise en charge par le département ; adopté - Art. 42 (p. 4194) : son amendement n° 24 : aide à domicile : accord de la famille concernée ; adopté - Son amendement n° 25 : condition de difficultés financières de la famille ou de la personne bénéficiaire ; adopté - (p. 4195) : s'oppose à l'amendement n° 81 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de la condition de difficultés financières pour l'octroi d'une aide à domicile aux femmes enceintes) - Art. 43 : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Marie-Claude Beaudeau (intervention d'un service d'action éducative en milieu ouvert) - Art. 45 : son amendement n° 26 : action de prévention : rôle du département et restriction du champ d'intervention de l'aide sociale à l'enfance ; adopté - Art. 32 (p. 4196) : son amendement n° 27 : accueil des mères avec leurs enfants de moins de trois ans ; adopté - Art. 35 : Art. 84 (p. 4197) : son amendement n° 28 : contribution financière des bénéficiaires : fixation par le président du conseil général ; adopté - Art. 86 : son amendement n° 29 : détermination du département chargé de la prise en charge des enfants relevant de l'aide sociale par décision du juge ; adopté - Art. 38 (p. 4198) : ses amendements n° 32 : pouvoir d'injonction du président du conseil général à l'encontre des établissements accueillant des mineurs ; n° 33 : garantie des créances des mineurs à l'encontre de l'établissement ; et n° 34 de coordination ; adoptés - Art. 40 : son amendement n° 35 : autorisation des intermédiaires de placement en vue d'adoption de mineur ; compétence du président du conseil général du département où se trouve le siège social de l'association ; retiré - Art. 44 A (p. 4199) : son amendement n° 37 : dispositions relatives à la protection judiciaire de la jeunesse : réaffirmation de la compétence du département ; adopté - Art. 46 (p. 4200) : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au contrôle des personnes concourant à la protection judiciaire de la jeunesse ; adopté - Art. 48 : ses amendements n° 39 et n° 40 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux procédures d'attribution des prestations d'aide sociale ; adoptés - Art. 49 (p. 4202) : ses amendements n° 41 : composition de la commission d'aide sociale ; et n° 42 : organisation de la procédure contradictoire devant la commission ; adoptés - (p. 4203) : ses amendements n° 44 et n° 45 : procédure contradictoire devant les commissions départementale et nationale d'aide sociale ; adoptés - Art. 50 : son amendement n° 46 : condition de saisine des commissions départementales et de la commission d'aide sociale ; adopté - Art. 51 (p. 4204) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat (rôle des centres communaux d'action sociale) - Son amendement n° 95 : possibilité pour les centres communaux de gérer des organismes ou des services sociaux ; adopté - Accepte l'amendement n° 65 de M. Jean Chérioux (composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale) - Art. 54 (p. 4205) : son amendement n° 47 : perception des revenus des personnes admises dans les établissements sociaux au titre de l'aide sociale aux personnes âgées ; 1° suppression de la référence au comptable de l'établissement ; retiré - (p. 4206) ; 2° suppression de la notion d'autorisation ; adopté - Art. 57 : Art. 193 et 194 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 4206 à 4208) : ses amendements n° 48 : acquisition du domicile de secours : cas du majeur sous tutelle ; extension de l'exception à tout établissement d'hébergement collectif ; et n° 49 : procédure de prise en charge par l'Etat de toute personne sans domicile de secours ; (p. 4212) irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 57 : son amendement n° 50 : contrôle du président du conseil général sur les modalités de mise en œuvre des prestations d'aide sociale ; adopté - Art. 57 ter (p. 4209) : son amendement n° 51 : contentieux de l'aide sociale : présidence de la commission régionale de la tarification sanitaire et sociale ; adopté - Art. 59 (p. 4210) : son amendement n° 93 : réglementation sanitaire par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 61 : son amendement n° 52 : nomination par les maires du directeur d'un service d'hygiène et de santé communal ou intercommunal ; adopté - Art. 66 (p. 4211) : son amendement n° 53 : disposition transitoire s'appliquant aux établissements et services publics ayant passé convention avec l'autorité

compétente pour recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ; adopté - Art. 57 ter (p. 4212) : son amendement n° 96 : modalités d'application à la date d'entrée en vigueur de la loi du nouveau système de domicile de secours ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.

DESCOURS DESACRES (Jacques), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Education nationale : II. Enseignement universitaire** [n° 96, annexe 13 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement** [n° 140 (84-85)] - (17 avril

1985) - Art. 1 (p. 259) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (cessation de l'interdiction d'utiliser l'installation dès l'obtention de l'autorisation ; exécution provisoire pouvant être ordonnée par le tribunal ; suppression de la possibilité pour le tribunal d'ordonner la remise en état des lieux) et favorable à l'amendement n° 14 de Mme Huguette Bouchardeau, ministre (cessation de l'interdiction d'utiliser l'installation dès l'obtention de l'autorisation ; exécution provisoire de l'interdiction pouvant être ordonnée par le tribunal ; remise en état des lieux pouvant être exigée par le tribunal dans un délai déterminé) - Obligation de remise en état des lieux indépendante de la condamnation par le tribunal - Art. 5 (p. 263) : possibilité pour le tribunal de diffuser, sur les ondes des radios locales, un message informant le public des motifs et du contenu de sa décision - Intitulé (p. 266) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (« Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement »).

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture [n° 161 (84-85)] - (14 mai 1985) - Art. 1 (p. 521) :** se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 6 (p. 529) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Paul Quilès, ministre (établissement public de coopération intercommunale compétent, de par la loi ou ses statuts pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation de zones d'aménagement concerté, de plein droit en matière de droit de préemption urbain) - Amendement entraînant une ingérence des établissements publics dans l'autorité des conseils municipaux sans que ceux-ci aient été consultés - Art. 11 bis (p. 545) : se déclare opposé aux amendements n° 60 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties) et n° 109 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties) - Art. 14 (p. 547) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 de M. Jean Colin (approbation du plan d'aménagement de zone par l'autorité compétente pour créer la zone après accord du conseil municipal) - Après l'art. 26 (p. 557) : demande au ministre si le comité national de lutte contre l'alcoolisme et l'académie de médecine ont été consultés au sujet de l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - (p. 558) : se déclare opposé à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre - Alcoolisme constituant un terrible fléau et Parlement ne devant pas être favorable à la prolifération des débits de boissons alcooliques.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Après l'art. 3 (p. 604) :** se déclare favorable à l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur (délégation des attributions du maître de l'ouvrage, notamment aux sociétés régionales d'aménagement) - Interroge la commission sur la « responsabilité politique » du maître d'ouvrage sur l'ensemble d'une opération - Art. 4 (p. 607) : demande un vote par division sur cet article.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)] - Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Après l'art. 10 bis (suite) (p. 684) :** sur l'amendement n° 22 de M. Jean Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée), intervient sur le sous-amendement n° 32 de M. Philippe François (dénomination sociale de la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée).

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Deuxième lecture [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - Art. 2 (p. 1066) :** se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (composition de la commission consultative de l'environnement).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Art. 5 (p. 1115) :** se déclare favorable à l'amendement n° 23 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression du paragraphe III de cet article relatif à l'imposition de la prime de remboursement prévue à l'émission ou lors de l'acquisition originelle).

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 11 bis (p. 1163) : faiblesse de la croissance de la dotation globale de fonctionnement, DGF, pour 1984 et conséquences pour le calcul de la nouvelle DGF - (p. 1164) : soutient l'amendement n° 78 de M. Roland du Luart (suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique).

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Art. 12 (p. 1230) : déflateur appliqué aux bases - Méthode antérieure de fixation d'un taux de majoration des bases précédentes - Ponctions opérées sur le revenu cadastral - Révision générale des bases - (p. 1231) : propriétés non bâties et bâties - Barème des bénéfices agricoles forfaitaires à l'hectare - Coefficients correcteurs diversifiés pour les cotisations à la Mutualité sociale agricole, MSA - Incidences d'une prise en compte aggravée des valeurs locatives cadastrales actuelles dans les formules de répartition - Technique fiscale et justice.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Deuxième lecture [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - Art. 1 (p. 1438) :** se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à titre onéreux) - Art. 3 (p. 1439) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Yves Durand, rapporteur (immatriculation de l'association préalablement à toute émission d'obligations) - Art. 3 ter (p. 1440) : risque de création d'associations à des fins frauduleuses - Après l'art. 14 bis (p. 1445) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jean Cauchon (suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture [n° 415 (84-85)] - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1778) :** caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL, classée comme emprunteur méritant toute confiance au niveau international - Saine gestion des communes de France - Texte portant atteinte à trois des sources alimentant les budgets communaux - Suppression de la caisse de prêts aux organismes d'HLM et alourdissement des impôts locaux - Conjure le Gouvernement de procéder à l'actualisation des valeurs locatives cadastrales - (p. 1779) : souhaite que le Gouvernement respecte l'application des textes en vigueur.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Après l'art. 14 (p. 2271) :** intervient sur l'amendement n° 48 de M. Pierre Joxe, ministre (possibilité de détachement ou d'intégration dans les corps et emplois relevant de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale des fonctionnaires appartenant à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, des DOM et TOM).

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2355) :** consensus s'opérant sur les nécessités qu'impose la réalité - Fusée Ariane, fleuron de la technologie française - Se réjouit d'apprendre que le grand accélérateur national à ions lourds vient de fournir son

premier faisceau - (p. 2356) : bénéfice pour chaque génération des efforts des précédentes - Second choc pétrolier et impérieuse nécessité du développement de la recherche - Livre blanc de 1980 et loi d'orientation de 1982 témoignant d'une volonté continue de la France - Régularité de l'effort, pierre angulaire de la loi de 1982, n'ayant pas été assurée - Insuffisante progression de la part du financement du secteur d'entreprise dans le domaine de la recherche industrielle - Gagner à la recherche un nombre croissant d'entreprises, petites et moyennes, objectif de cette loi - Nécessité de mettre en place un dispositif d'incitation - Institution du crédit d'impôt en 1983 - Projet prévoyant l'attribution de 3 % du produit intérieur brut, PIB, à la recherche et au développement technologique en 1990 - Souhaite la création d'un corps d'inspecteurs de la recherche chargés de l'évaluation - Insuffisante augmentation du taux des effectifs de chercheurs - Institution d'un congé de recherche - (p. 2357) : mesures envisagées concernant la mobilité ne visant que les chercheurs du secteur privé voulant entrer dans le secteur public - Nécessité d'un décloisonnement - Souhaite l'amélioration du contrôle des chercheurs sur le suivi de leurs travaux et une modification des conditions de recrutement - Existence de politiques nationales de recherche mais inexistence de politique européenne - Nécessité et urgence d'un renforcement de la coopération européenne en matière de recherche - Interrogation sur la perspective de faire voler dans l'espace un Français à bord d'un vaisseau spatial de conception française ou franco-européenne - Approuve un développement de la concertation entre l'Etat et les régions en souhaitant que la participation des régions ne s'accompagne pas d'un transfert de charges et un désengagement de la part de l'Etat - Souhaite que le législateur donne aux chercheurs les moyens nécessaires.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 437 (84-85)]** - (23 octobre 1985) - **Art. 32** (p. 2415) : souhaite une modification de la méthode actuelle de désignation des jurés par tirage au sort.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)]** - **Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2463) : comité des finances locales - Progression des impôts locaux - Nécessité de la prise en charge par l'Etat de l'indemnité de logement des instituteurs - Exigence de l'homogénéisation des valeurs locatives cadastrales des immeubles bâtis ou du patrimoine non bâti - Critères de répartition de la première fraction de la dotation de péréquation et prise en compte de l'inégalité des ressources fiscales entre communes - Accentuation des injustices liées aux évaluations divergentes des valeurs locatives cadastrales - Arrêt du déroulement de la procédure d'actualisation par le Gouvernement - (p. 2464) : absence de simulation relative à l'application jusqu'à son terme du système de la dotation globale de fonctionnement, DGF - **Dépôt d'amendements** - (p. 2468) : actualisation des bases en application de l'article 1518 du code général des impôts - **Avant la section I** (p. 2469) : sur l'amendement n° 7 de M. René Monory, rapporteur (séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement), son sous-amendement n° 67 : substitution à la dotation spéciale d'une indemnité versée directement par l'Etat aux instituteurs pour leur habitation ; adopté - (p. 2471, 2472) : intervient sur l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - (p. 2474) : se déclare défavorable à l'amendement n° 76 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (précision des différents bénéficiaires de la dotation globale de fonctionnement ; détermination des modalités de partage entre la part de DGF affectée aux communes et à leurs groupements et celle affectée aux départements et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'à la région Ile-de-France) - **Art. 3** (p. 2482) : se déclare favorable à l'amendement n° 102 de M. Jean-Marie Girault (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000

habitants) - **Art. 7** (p. 2486) : se déclare défavorable à l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au potentiel fiscal) - **Art. 9** (p. 2488) : son amendement n° 68 : exonération partiellement compensée par l'Etat et prise en compte seulement de la partie compensée ; adopté - **Art. 10** (p. 2489) : son amendement n° 69 : critères d'attribution à chaque commune de la dotation de péréquation ; adopté - **Art. 12** (p. 2497) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation) - **Art. 14** (suite) (p. 2503) : son amendement n° 71 : modalités d'évolution de la dotation particulière ; adopté - **Art. 18** (p. 2506) : se déclare favorable à l'amendement n° 57 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (modalités de détermination du montant des sommes affectées à la dotation globale de fonctionnement des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre).

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - **Art. 39** (p. 2569) : son amendement n° 72 : rapport sur les conditions de fonctionnement de la DGF présenté au Parlement par le Gouvernement à l'ouverture de la session ordinaire de la cinquième année d'application de la présente loi ; retiré au profit de l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire) - **Avant l'art. 41** (p. 2572) : son amendement n° 73 : entrée en vigueur de la présente loi reportée jusqu'à l'actualisation des valeurs locatives cadastrales ; adopté - **Art. 41** (p. 2574) : sur l'amendement n° 128 de M. René Monory, rapporteur (abrogations diverses), son sous-amendement n° 74 : abrogation de certains textes à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, telle que fixée par l'article 40 bis ; adopté.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)]** - (29 octobre 1985) - **Art. 4** (p. 2596) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Bernard Legrand (durée de validité de l'autorisation de construire) - (p. 2598) : envisage certaines difficultés pour les maires à respecter les délais impartis pour se prononcer sur l'exécution de travaux - Saisine des différentes autorités compétentes - (p. 2600) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Philippe François (affichage de toute demande de travaux).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2773) : dotation globale d'équipement, DGE, rapidement inadaptée aux nécessités d'investissement des collectivités locales - Méconnaissance des règles de la comptabilité publique - Graves erreurs de prévision dans les investissements susceptibles de donner droit à cette dotation - S'interroge sur l'opportunité de la réforme envisagée - Inquiétude des petites communes en ce qui concerne la disparition des crédits du fonds d'investissement routier, FIR - Favorable au rétablissement d'une subvention spécifique pour les constructions scolaires du premier degré - (p. 2774) : dépôt d'amendements proposant des solutions simples aux problèmes posés par l'application de la DGE aux petites communes.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - **Art. 5** (p. 3226) : intervient sur l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur (modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente ; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide médicale urgente).

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - **Suite de la discussion** - (22 novembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3366) : rend hommage aux travaux de MM. Dailly, rapporteur, et Fosset, rapporteur pour avis - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - **Rappels au règlement** (p. 3376) : incidence de la procédure

habituelle en matière de débat budgétaire; longueur des débats - Examen du projet de loi de finances 1986; réduction des délais d'examen et qualité des débats.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3414) : manquements à la rigueur budgétaire : extension de la procédure des crédits d'avance ; annulation de crédits ; report de crédits de fonctionnement sur les crédits de dépenses en capital - (p. 3416) : crédits de l'enseignement supérieur ; désengagement de l'Etat - Recul des investissements : immeubles des universités ; patrimoine, matériels et postes des grands établissements ; bibliothèques - Evolution des conditions des études en université - Multiplication des diplômes spécialisés - Instituts universitaires de technologie.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse - Nouvelle lecture [n° 165 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3815) :** se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (émission de valeurs mobilières représentatives d'une créance sur la société émettrice) - **Art. 1 ter (p. 3816) :** se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (exonération du droit d'apport sur les augmentations de capital résultant de l'émission de bons de souscription).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel - Nouvelle lecture [n° 169 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Après l'art. 11 (p. 3854) :** se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (effectifs des élèves préparant les CAP et les BEP).

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Art. 2 (p. 3861) :** se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Après l'art. 9 (p. 4228, 4229) :** soutient les amendements de M. Jean-François Pintat, n° 1 (extension aux communes non-membres d'un syndicat de l'exonération des frais de perception de la taxe sur l'électricité par EDF) et n° 3 (cas des exonérations à partir d'une certaine puissance d'électricité).

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Art. 3 (p. 4406) :** sur l'amendement n° 9 de M. Paul Girod, rapporteur (détermination de l'effort fiscal d'une commune membre d'un groupement de communes par addition de l'effort fiscal du groupement à celui de la commune), son sous-amendement n° 74 ; retiré - **Après l'art. 30 (p. 4410) :** sur l'amendement n° 59 de M. André Labarrère, ministre (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune), son sous-amendement n° 75 ; adopté - (p. 4411) : et sur ce même amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 66 de M. Paul Girod, rapporteur.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Art. unique (p. 4610) :** se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)] - (21**

décembre 1985) - **Art. 31 (p. 4627) :** son amendement n° 15 : participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire en cas de justification à l'inscription dans une autre commune par des motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles, à défaut de structure d'accueil en dehors des horaires scolaires dans la commune de résidence ; devenu sans objet - (p. 4629) ; son amendement n° 14 : absence de remise en cause de l'inscription d'un enfant déjà scolarisé dans l'enseignement du premier degré dans l'école où il vient d'accomplir une année d'études primaires, par le maire de la commune d'accueil ou de résidence ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Art. 7 ter (p. 4643) :** se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création de conditions nouvelles pour l'embauche de salariés d'entreprise de travail temporaire).

DIDIER (Emile), sénateur des Hautes-Alpes (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DILIGENT (André), sénateur du Nord (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à instituer un revenu minimum d'existence tenant compte des charges familiales et de logement [n° 475 (84-85)] (13 août 1985) - Pauvreté.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 591 (JO Questions, 21 février 1985) (p. 293) à M. le ministre du plan et de l'aménagement du territoire : **Communautés européennes (mise en oeuvre du règlement n° 219-84 du conseil des communautés européennes)** - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 316, 317).

n° 633 (JO Débats, 3 mai 1985) (p. 404) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **entreprises (menaces sur l'avenir de l'usine International Harvester France de Croix)** - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 mai 1985) (p. 723, 724).

n° 736 (JO Débats, 10 décembre 1985) (p. 3667) à M. le secrétaire d'Etat aux universités : **universités (retard dans le transfert de l'IUT « C » de l'université de Lille II (Nord))**.

n° 639 (JO Débats, 23 mai 1985) (p. 675) à M. le ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire : **politique industrielle (introduction du versant Nord-Est de la métropole (agglomération de Roubaix-Tourcoing) dans le cadre des zones classées pour les projets industriels)** -

Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'État aux universités (28 juin 1985) (p. 1803, 1804).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 8 quater (p. 1824) : soutient l'amendement n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à la prise de sanction par les juridictions disciplinaires de l'ordre des vétérinaires) - Art. 8 quinquies (p. 1825) : soutient l'amendement n° 4 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part des juridictions disciplinaires de l'ordre des médecins à l'encontre des médecins refusant de payer leur cotisation) - Art. 8 sexies : soutient l'amendement n° 5 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des pharmaciens à l'encontre des pharmaciens refusant de payer leur cotisation) - Art. 8 septies : soutient l'amendement n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des experts comptables en cas de non paiement des cotisations).

- **Question au Gouvernement : situation économique à Roubaix-Tourcoing et expulsion d'élus de la préfecture de Lille** - (14 novembre 1985) (p. 3065) : expulsion d'une délégation d'élus s'étant rendue le 25 octobre 1985 à la préfecture de Lille après l'annonce des mesures concernant la région Nord-Pas-de-Calais - Brutalité des forces de police - (p. 3066) : discrimination entre l'agglomération Roubaix-Tourcoing, dite versant nord-est de la métropole et le reste du département - (p. 3067, 3068) : demande à être reçu par M. Laurent Fabius, Premier ministre.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur du Territoire de Belfort (S).

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires européennes le 5 septembre 1984 - Fin de mission le 5 mars 1985 (2 avril 1985) (p. 66).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : II. Transports : 3. Transports intérieurs : routes [n° 96, annexe 35, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Monnaies et médailles [n° 96, annexe 40 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier

1985) - **Discussion générale** (p. 28) : citation des propos tenus dans le journal *Le Monde* par MM. Jean-Marie Tjibaou et Dominique Jamet - (p. 37) : cycle de la violence en Nouvelle-Calédonie : rappel historique et statistique - Dispositions de la loi de 1955 sur l'état d'urgence applicables en Nouvelle-Calédonie : exclusion des dispositions de contrôle de la presse - Demande le dialogue avec le parti indépendantiste - (p. 38) : utilité de l'état d'urgence ; problème de la durée ; rappel de l'utilisation de l'état d'urgence par le Général de Gaulle en 1961 - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** [n° 165 (84-85)] - (10 avril 1985) - Art. 3 (p. 194) : arrêt Jand'heur contre Galeries belfortaines du 13 février 1930 - Articles 1382 et 1384 du code civil - Après l'art. 10 (p. 199) : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. François Collet, rapporteur (procédure contentieuse et indemnité provisionnelle pour la victime dès lors que l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable ; caractère exécutoire de plein droit de la décision au fond ; automaticité de la procédure de l'évocation) - Art. 11 (p. 200) : se déclare défavorable à l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (généralisation de la notion de conseil de la victime et assistance par un avocat ou un conseil appartenant à une profession réglementée et, en cas d'expertise, d'un médecin).

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement** [n° 226 (84-85)] - (17 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 250) : politique gouvernementale de relance du secteur du bâtiment - Encouragement à la reprise de l'investissement immobilier des ménages - Crise du bâtiment, manifestation de la crise économique, due aux chocs pétroliers, à la dépression démographique et à l'évolution des mœurs - (p. 251) : moindre besoin de logements mais rénovation indispensable du secteur ancien - Conséquences de la loi Quilliot dramatisées par la droite - Priorité accordée au logement social - Amélioration de l'habitat - Crédits d'État octroyés aux organismes d'HLM et aux propriétaires privés - Augmentation de l'aide sociale au logement - Réduction des charges d'habitation - Actions en faveur des mal logés - Augmentation des financements en prêts conventionnés et en prêts pour l'accession à la propriété, PAP - Mise en vente par les prêteurs des biens immobiliers des emprunteurs malheureux : rachat par la « SOFIPAR-Logement », constituée par le Crédit foncier de France, le comptoir des entrepreneurs et les offices d'HLM - Baisse des taux d'intérêt des prêts conventionnés - Prêts à taux ajustables, PAJ - (p. 252) : déductions fiscales pour tous les logements neufs destinés à la location pendant 9 ans - Création de la commission de déréglementation de la construction - Relèvement du plafond des intérêts déduits de l'impôt lors de l'accession à la propriété et pour les travaux d'économie d'énergie - Elargissement du champ d'application de l'épargne logement à la construction ou l'amélioration d'une résidence secondaire - Déduction fiscale optimale pour les revenus modestes - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - Art. 1 (p. 255) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Paul Quilès, ministre (augmentation de la déduction fiscale pour les intérêts d'emprunt conclu lors d'une accession à la propriété à compter du 1^{er} janvier 1985).

- **Question au Gouvernement : attentats terroristes à Paris** - (18 avril 1985) - (p. 276, 277) : attentats au cinéma Rivoli-Beaubourg, à la Banque Leumi d'Israël, à l'Office national de l'immigration et au journal *Minute* - Mesures préventives et répressives - Coopération internationale.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 796) : réfute les arguments de la majorité sénatoriale à l'encontre de la réforme électorale proposée - Représentation proportionnelle - Instabilité gouvernementale sous la III^{ème} et la IV^{ème} Républiques malgré un scrutin majoritaire

uninominal - (p. 797) : favorable au régime d'assemblée, déjà en vigueur au niveau des collectivités locales - Enumère de nombreuses citations de personnalités politiques de l'opposition sur l'opportunité de toute modification du régime électoral - Equilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif - Refus des constituants de 1958 de définir le mode de scrutin dans la Constitution - (p. 798) : rapporte maints propos de leaders de l'opposition en faveur de la représentation proportionnelle - En réponse à M. Dominique Pado, regrette l'opposition de M. Michel Rocard sur l'introduction de la représentation proportionnelle - Réforme incluse dans les 110 propositions de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République - Bilan des nombreuses promesses tenues depuis 1981 - (p. 799) : justice et honnêteté de la représentation proportionnelle départementale - Relativise le coût de l'augmentation du nombre des députés - Augmentation régulière du nombre des sénateurs - Favorable au renforcement des partis politiques, garants de la démocratie - Représentation des minorités à l'Assemblée nationale - Représentation des femmes au Sénat grâce au scrutin proportionnel - (p. 800) : réforme allant dans le sens de la défense des intérêts de la République et de la démocratie.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 796 à 800).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Art. 13 : voir l'intervention de M. Jean-Pierre Masseret (p. 1235).

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - Suite de la discussion - (27 juin 1985) - Art. 9 (p. 1738) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (obligation pour l'Etat de réviser les statuts particuliers dans un délai de deux ans) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1750) : texte imparfait mais faisant progresser la mise en place de la décentralisation - Abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture** [n° 415 (84-85)] - (27 juin 1985) - Question préalable (p. 1782) : intervient contre la motion n° 18 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable - Demandé au Sénat de remplir son devoir de réflexion - (p. 1783) : nombreuses propositions faites par les orateurs dans la discussion générale - Existence de deux désaccords de fond sur l'ensemble du projet - Souhaite le retrait de la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 426 (84-85)] - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1785) : se félicite de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP.

- **Question au Gouvernement : sort des otages français au Liban** - (27 juin 1985) (p. 1752, 1753) : enlèvement le 22 mars de Marcel Carton et Marcel Fontaine au Liban et de Jean-Paul Kauffmann et Michel Seurat deux mois après - Souhaite que le Gouvernement fasse le point sur ces enlèvements.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 2 (p. 2004) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création de quatre régions et délimitation des régions Centre et Sud) - Art. 4 (p. 2007) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Edgard Pisani, ministre (durée du mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire jusqu'à la promulgation de la loi tirant les conséquences du scrutin d'autodétermination et, au plus tard, le 31 janvier 1988).

- **Question au Gouvernement : atteintes aux droits de l'homme en URSS** - (10 octobre 1985) (p. 2223) : récente visite en France de M. Mikhaïl Gorbatchev - Respect des accords d'Helsinki.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Art. 13 (p. 2404) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression du système de l'adresse déclarée pour l'inculpé) - Art. 20 (suite) (p. 2410) : favorable à l'expertise contradictoire en droit pénal comme en droit civil - Art. 24 bis (p. 2412) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de M. Robert Badinter, ministre (pouvoir de règlement du juge d'instruction) et opposé aux amendements n° 15 de M. Charles Jolibois, rapporteur (pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet) et n° 47 de M. Charles Lederman (pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet) ; délai maximal de deux mois accordé au président de la chambre d'accusation pour se mettre en rapport avec le juge d'instruction - Art. 42 (p. 2419) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article visant à modifier les pouvoirs du tribunal en cas de non comparution de l'opposant) - Favorable à la suppression du système de l'itératif défaut - Art. 50 (p. 2424) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article permettant l'application du travail d'intérêt général en cas de condamnation à l'emprisonnement) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2433) : simplification des procédures pénales - Regrette l'adoption par le Sénat de certaines modifications - Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort** [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2647) : statistiques relatives à la grande délinquance ; diminution des chiffres de la période 1982-1984 par rapport à ceux de la période 1978-1980 - Certaine augmentation de la petite délinquance - (p. 2648) : constitutionnalité du protocole n° 6 - Défense des Droits de l'homme par le Conseil de l'Europe - Convention européenne des Droits de l'homme de 1950 - Référence au rapport de M. Lidbom devant le Conseil de l'Europe, présenté le 22 avril 1980, relatif à la peine capitale - Image de la France dans le monde face à ce problème et changements depuis 1981 - (p. 2649) : modalités de dénonciation d'une convention internationale - Problématique du recours à l'article 16 de la Constitution - Statistiques relatives à la criminalité entre 1978 et 1984 - Référence aux débats relatifs à l'abolition de la peine de mort en France par la loi du 9 octobre 1981 au Sénat - Nombre de condamnations à mort pendant le précédent septennat - Réclusion criminelle à perpétuité et durée de la peine de sûreté - Réforme du code pénal - (p. 2650) : problèmes des peines de substitution - Ratification du protocole - Question préalable (p. 2654, 2655) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Peine de sûreté - Place de la France au sein du Conseil de l'Europe.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rappels au règlement (p. 3376) : intervention en tant que rapporteur spécial pour le budget des monnaies et médailles et absence d'appel de ce budget à l'ordre du jour des discussions du Sénat - Présence des rapporteurs spéciaux au banc des commissions autrement que lors de la discussion de la seconde partie de la loi de finances et mesures différentes selon les rapporteurs, spéciaux - Rapporteurs spéciaux et rapporteurs pour avis.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Deuxième lecture** [n° 103 (85-86)] - (11 décembre

1985) - **Discussion générale** (p. 3748, 3749) : rôle essentiel du Sénat dans l'élaboration de la loi et multiplication des questions préalables - Vote de l'abolition de la peine de mort en 1981 - Condamnation à mort commuée en travaux forcés à perpétuité avant l'abolition de la peine de mort - Persistance de la peine de mort en Turquie - Adoption récente de la convention sur l'abolition de la torture - Peine de mort n'apportant rien aux victimes - Suppression de la peine de mort n'ayant pas entraîné une augmentation de la grande criminalité - Rappelle la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, la loi anti-casseurs, les tribunaux militaires - Difficulté de dénoncer la convention - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Question préalable** (p. 3750, 3751) : intervient contre la motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Caractère perpétuel de la peine incompressible demandé par M. Etienne Dailly lors de l'abolition de la peine de mort par le Sénat - Souhaite que le Sénat pense à l'image de la France à l'extérieur.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4126) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Pierre Salvi, rapporteur (exclusion de la liste des incompatibilités de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine).

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi** (n° 172, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4134) : conditions de travail des parlementaires et absentéisme - Loi du 23 octobre 1984 sur la transparence financière et le pluralisme de la presse - Abrogation des ordonnances du 26 août 1944 - Situation de M. Robert Hersant.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4401) : importance de la décentralisation - Problème des droits de mutation ayant servi de base au calcul de la compensation du transfert de compétences pour le territoire de Belfort - (p. 4402) : prise en compte par le Gouvernement de la situation anormale pour neuf départements dans lesquels l'écart est de plus de 15 % entre la moyenne de 1981 et de 1983 - Interrogation sur le montant de la majoration des droits à compensation et sur sa répartition - Souhaite le respect du principe posé par la loi de 1983 concernant l'équivalence des ressources transférées avec les charges transférées aux départements - Art. 1 (p. 4404) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification des modalités de calcul du droit à compensation de certains départements).

DUBOSCQ (Franz), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre du Conseil national de la montagne (5 novembre 1985) (p. 2735).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amélioration des retraites des rapatriés [n° 52 (85-86)] (24 octobre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 595 (JO Questions, 14 mars 1985) (p. 443) à M. le Premier ministre : pharmacie (difficultés des petites et moyennes entreprises pharmaceutiques) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (19 avril 1985) (p. 318 à 320).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Art. 26 (p. 1177) : son amendement n° 123, soutenu par M. Adrien Gouteyron : maintien de l'article 62, relatif aux contrats à caractère saisonnier en zone de montagne, de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ; adopté - Son amendement n° 125, soutenu par M. Adrien Gouteyron : suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret ; adopté - (p. 1178) : son amendement n° 126 : suppression de la référence à l'article L. 221-21 du code du travail relatif aux établissements appartenant aux branches d'activité à caractère saisonnier ; adopté.

- **Question au Gouvernement : compagnie française de l'azote** - (27 juin 1985) (p. 1758) : conséquences sociales et économiques pour l'Aquitaine du rachat par la société norvégienne Norsk-Hydro des participations de Total et de Paribas dans la compagnie française de l'azote - Problème de l'indépendance dans la production d'engrais - (p. 1759) : France, troisième marché mondial des engrais phosphatés et premier marché européen - Importance de la consommation de l'Aquitaine et notamment des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes - Prix aménagé du gaz hollandais permettant aux commerçants hollandais la prise rapide des parts du marché en France - Risque d'une perte d'indépendance nationale en matière agricole - Véritable domination du groupe norvégien n'appartenant pas à la Communauté économique européenne - Interrogation sur l'avenir des investissements et des implantations annoncées par M. Fabius - Interrogation sur les améliorations de la balance commerciale réalisables par ce rachat - Sabotage récent de l'industrie pharmaceutique et risque d'un sabotage des chances du sud-ouest.

- **Faits personnels** - (10 octobre 1985) (p. 2239) : s'indigne des propos tenus par M. André Labarrère à son égard - Elections au sein du conseil général des Pyrénées-Atlantiques - Exercice du mandat de sénateur.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés** [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2865) : hommage au travail effectué par l'Assemblée nationale et adoption de ce texte par cette dernière à l'unanimité en première lecture - Accord de toutes les associations de rapatriés - Inquiétudes quant au financement et à la publication rapide des textes d'application correspondants - Interrogation sur le nombre de bénéficiaires - Projet ne visant à régler que certaines situations restées en suspens - Difficulté à déterminer le coût des mesures prévues par le texte - (p. 2866) : problème des retraites complémentaires, des aides familiaux - Associations souhaitant le maintien des possibilités d'application, pour les Français rapatriés d'Algérie, des lois antérieures plus favorables que la loi sur l'assurance volontaire du 10 juillet 1965 - Texte s'inscrivant dans la ligne de la législation antérieure en matière d'assurance vieillesse des rapatriés - Principe d'une aide accordée par l'Etat en matière de rachat de cotisations avec échelonnement sur dix ans, fixé par décret en 1963 - Rappelle les nombreuses lois spécifiques aux rapatriés adoptées depuis 1959 - Existence d'une grande diversité de situations - Projet de loi devant permettre de porter définitivement remède à l'ensemble des problèmes de couverture sociale des Français rapatriés - Aide de l'Etat pour le bénéfice de l'assurance volontaire - Modification des règles de validation

de certaines périodes d'activité professionnelle pour les rapatriés d'Algérie - Harmonisation des règles de liquidation des pensions entre services concédés d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, avec les services équivalents en France - (p. 2867) : amendement de la commission à l'article 10 relatif à la reconstitution de carrière pour les fonctionnaires - Titre IV permettant la révision des pensions déjà liquidées - Texte marquant l'aboutissement de l'oeuvre de solidarité envers les rapatriés - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, tout en souhaitant la parution rapide des décrets d'application - Art. 10 (p. 2875) : article ayant pour objet d'effacer les effets des événements d'Afrique du Nord sur la retraite des agents français ayant occupé un emploi à temps complet dans les sociétés nationales - Souhaite connaître les conditions de la prise en compte des périodes de cessation d'activité - Son amendement n° 1 : extension des dispositions de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982 aux agents français ayant occupé un emploi à temps complet dans les sociétés, organismes, offices et établissements visés au premier alinéa du présent article ; adopté - (p. 2876) : sur son amendement n° 1, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (bénéfice des dispositions de cet article aux ayants cause des agents publics de métropole et d'outre-mer et aux fonctionnaires et agents intégrés en application de l'ordonnance du 29 octobre 1958, qui n'ont pas bénéficié des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945), sous-amendement en contradiction avec les termes mêmes de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Après l'art. 8 (p. 4579) : son amendement n° 18, soutenu par M. Edmond Valcin : extension des conditions d'attribution des titres de déporté résistant ou politique aux personnes ayant succombé à l'occasion du transfert ; adopté.**

DUFFAUT (Henri), sénateur de Vaucluse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Légion d'honneur - Ordre de la Libération [n° 96, annexe 39 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - Art. 1 (p. 855) : désire protéger les épargnants - Se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article subordonnant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 à l'exercice d'une activité de vente de biens ou de prestations de service à titre onéreux de manière effective depuis au moins cinq ans pour émettre des obligations) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 866) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi vidé de son contenu par les travaux du Sénat.**

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 898) : motivations de l'attitude de la majorité sénatoriale face à la présentation de la dernière loi du règlement définitif de budget avant le renouvellement de l'Assemblée nationale - Taux de déficit - Gestion financière depuis 1981 - Présentation de lois de règlement par les gouvernements précédents - Situation de déficit depuis 1976 - Charge de la dette - Minoration de l'évaluation des dépenses - Annulations et rétablissements de crédits - Transfert de crédits budgétaires - Montant des fonds de concours - Référence à la loi de règlement présentée en 1981 par M. Papon - Emprunt émis par le Gouvernement en octobre 1980 - (p. 899) : emprunt 1973 Giscard - Bons du Trésor - Financement des dépenses de chômage - Dépenses relatives aux fonctionnaires - Allocation épargne - Dégrevement sur la contribution directe et le chiffre d'affaires - Opération politicienne et électorale de la majorité sénatoriale - Vote de ce projet de loi portant règlement du budget de 1983.**

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2802) : action du Gouvernement en faveur de la libération et de la modernisation du marché des capitaux - Référence au débat sur la loi relative à la taxe professionnelle et à la position de M. Jean Foyer, président à l'époque de la commission des lois de l'Assemblée nationale - Ouverture et décloisonnement du marché monétaire français - Loi du 3 janvier 1983 et mise en place d'instruments nouveaux destinés à renforcer les fonds propres des entreprises, nationalisées ou non - Suppression du prélèvement obligatoire sur les intérêts perçus par les non-résidents pour les obligations et les dépôts - Souplesse des marchés financiers au niveau de la Communauté économique européenne, CEE - Projet Euréka - Ouverture du marché**

des bons du Trésor - Possibilité de détention par les fonds communs de placement de bons du Trésor en comptes courants - Institution d'un marché unique du crédit du court au long terme - Marché à terme d'instruments financiers, MATIF - Taux de prélèvement de l'épargne privée par le secteur public en France - Mutation des marchés internationaux de capitaux - Appel à l'émission de titres et autres créances négociables - Rôle des banques - Incidences de l'élargissement du marché du court terme - (p. 2803) : recours des émetteurs aux marchés primaire ou secondaire - Rapport Tricot - Codification des valeurs mobilières et sécurité du marché et de l'épargnant - Rôle de la Commission des opérations de bourse, COB - Baisse des taux d'intérêt et désinflation - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Action des investisseurs étrangers sur le marché de Paris - Epargne mobilière et immobilière - Attrait des ménages pour les placements financiers - Participation de la population à l'épargne et à l'investissement - Avoir fiscal de M. Valéry Giscard d'Estaing - SICAV Monory.

- **Conférence des Présidents** - (21 novembre 1985) (p. 3270) : question préalable visant des textes de caractère inopportun - Nombreux partisans d'une discussion jusqu'à son terme et d'un rejet final du budget - Solution proposée dénaturant le débat budgétaire, acte essentiel dans la vie de la Nation - Rejet décidé par avance - Droit refusé aux sénateurs socialistes de modifier les propositions budgétaires, notamment en ce qui concerne les anciens combattants ou les agriculteurs.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3634) : problème des modalités de perception des impôts par l'Etat en cas de rejet de ce projet de loi de finances - Retour aux douzièmes provisoires - Elections législatives de mars 1986 - Divergences entre les positions de MM. Jacques Toubon et Raymond Barre - Art. 2 (p. 3635) : bilan de l'action du Gouvernement - Poids de la fiscalité - Situation des contribuables au regard de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, IRPP - Inflation - Action des gouvernements précédents - Allègement de la charge fiscale depuis 1981 - Création des centres de gestion agréés et augmentation de l'abattement pour les adhérents - Cas d'exonération de la taxe d'habitation en faveur de certains contribuables âgés - (p. 3639) : situation de la France en 1981 - Limitation de l'incidence des chocs pétroliers - Taux de l'inflation et droit comparé - Prix du pétrole - Se déclare défavorable aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-1 (barème de l'impôt sur le revenu et limitation de l'indexation pour les tranches supérieures) et n° I-2 (création d'une nouvelle tranche supérieure du barème de l'impôt) - Art. 4 (p. 3647) : position de la droite face aux amendements du groupe communiste.

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3690, 3691) : limitation de l'inflation ; rappel du taux d'inflation de 1972 dû à la politique gouvernementale avant les élections législatives de 1973 et aggravé par le deuxième choc pétrolier - Diminution du différentiel d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne - Amélioration du déficit du commerce extérieur et de la part de la France dans le commerce mondial - Mesures de restructuration de l'industrie automobile rendues obligatoires par la carence des gouvernements précédents - Redressement de la situation des groupes nationalisés en 1981 - Diminution de la dette extérieure ; controverses sur son montant - (p. 3692) : comparaison avec le montant indiqué pour 1979 par M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances - Dette intérieure - Emploi : stabilisation des statistiques du chômage - Budget de rigueur et effort maintenu pour certains secteurs privilégiés - Réduction de la pression fiscale - (p. 3693) : vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

DUFOIX (Georgina), ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement (nommée le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires - [n° 307 (84-85)] (23 mai 1985) - Santé.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 623 de M. Edouard Bonnefous : **travailleurs étrangers** (politique du Gouvernement en matière de réinsertion des travailleurs) (10 mai 1985) (p. 465 à 468).

n° 632 de M. François Collet : **hôpitaux** (procédure de choix des postes d'interne hospitalier) (10 mai 1985) (p. 468, 469).

n° 695 de M. Edouard Le Jeune : **pensions de retraite** (avenir des systèmes de retraite par répartition) (15 novembre 1985) (p. 3163, 3164).

n° 696 de M. Edouard Le Jeune : **démographie** (mesures concrètes en vue d'un renouveau démographique) (15 novembre 1985) (p. 3164, 3165).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (10 mai 1985) (p. 458) : historique des problèmes en Nouvelle-Calédonie depuis l'arrivée des Européens - Action des gouvernements précédents et du RPR - Mission de M. Edgard Pisani, délégué du Gouvernement - Maintien de l'ordre - Scrutin d'autodétermination - Partage des torts - Plan du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie.

- **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) (p. 461) : alcoolisme - Difficultés de l'être humain face à lui-même - Adolescence - Problème de société et de civilisation - (p. 462) : statistiques pour 1984 ; nombre de demandes de soins et de morts par surdoses ; interpellation de trafiquants, d'usagers ou d'usagers-revendeurs - Action des pouvoirs publics contre les trafiquants - Augmentation des crédits consacrés à la toxicomanie ; évolution depuis 1980 - Responsabilité étatique des problèmes de toxicomanie et possibilité de passation de conventions avec les collectivités territoriales - Comités départementaux contre la délinquance et coordination au niveau local - Mission interministérielle au niveau national - Répression du trafic - Démantèlement des réseaux - Saisies de drogue - Prévention et information - Réadaptation des toxicomanes - Centres de thérapie familiale - Département de l'Aisne - (p. 463) : conditions d'agrément - Mise en place en 1985 de 15 centres de thérapie familiale - Actions de formation initiale et permanente en direction des professionnels - Etudes médicales - Actions d'accueil, de soins et de réinsertion des toxicomanes - Nombre de centres d'accueil - Contribution de personnalités à la réflexion sur la toxicomanie et à la réinsertion des jeunes - Réflexion sur la création d'une fondation coordonnant l'ensemble des actions - Chômage et toxicomanie - Problème de civilisation - (p. 465) : difficultés du toxicomane - Aspect psychiatrique du problème - Institut national sur l'abus des drogues, aux Etats-Unis, NIDA - Drogues douces - Interdiction de la vente aux mineurs du trichloréthylène par arrêté du 4 mai 1984 - Prescription médicale pour vente d'éther par arrêté du 26 juin 1984 - Problèmes de colle dans le milieu scolaire - Situation des départements d'outre-mer, DOM.

- **Questions orales avec débat jointes : frais d'hospitalisation des adultes handicapés-Tarifs des consultations externes - Frais de congrès et de mission pour le personnel médical des**

hôpitaux - (10 mai 1985) (p. 473) : allocation aux adultes handicapés, AAH - Adaptation du forfait journalier aux adultes handicapés hospitalisés - Réduction du montant de l'AAH au-delà de deux mois d'hospitalisation - Cas des hospitalisations de très longue durée - Sortie temporaire de l'établissement - Fonds national d'insertion des adultes handicapés sortant d'établissements sanitaires - Pouvoir d'achat de l'AAH - Prévention du handicap - Périnatalité - Evolution des allocations - Tarif des consultations externes des hôpitaux - Harmonisation entre les consultations de ville et les consultations externes des hôpitaux - Développement de l'alternative à l'hôpital - Généralisation du tiers payant - (p. 474) : couverture sociale des chômeurs - Dépôt d'un projet de loi relatif au nouveau code de la mutualité - Formation des praticiens hospitaliers - Entrée en vigueur des nouvelles dispositions du statut le 1^{er} janvier 1985 - Durée du congé de formation - Modalités de financement total ou partiel de la part de l'établissement hospitalier d'affectation - Cas des congrès - Action des gestionnaires hospitaliers et des médecins - Chômage - Maîtrise de l'évolution des dépenses de santé - Nécessaire équilibre de la sécurité sociale.

- **Question orale avec débat : maintien à domicile des personnes âgées** - (10 mai 1985) - (p. 476) : nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère à domicile - Montant des dépenses d'aide ménagère - Volume global des heures d'aide ménagère - Impossibilité pour la collectivité nationale, Etat ou sécurité sociale, de financer la totalité des heures d'aide ménagère souhaitées par les personnes âgées - Présentation d'un budget prévisionnel à ce sujet - Nombre d'heures d'aide ménagère prises en charge.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (titre premier et articles 66 et 67) [n° 314 (84-85)]** - Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Art. 6 (p. 1306) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de nationalité pour l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute) - Art. 7 (p. 1308) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de diplômes pour l'usage professionnel du titre de psychologue) - (p. 1309) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression du régime dérogatoire aménagé pendant sept ans en faveur des fonctionnaires et agents publics) - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Louis Boyer, rapporteur (prise en charge des frais d'hospitalisation des médecins ainsi que du forfait hospitalier) - Art. 10 bis (p. 1310) : accepte l'amendement n° 42 de M. Louis Boyer, rapporteur (modification des critères de répartition des inspecteurs de la pharmacie dans les régions) - **Après l'art. 10 bis** : son amendement n° 87 : validation jusqu'au 30 juin 1985 des actes pris en application de la Convention nationale des médecins conclue le 29 mai 1980 ; retiré - Accepte l'amendement n° 160 de M. Louis Boyer, rapporteur (validation jusqu'au 5 juillet 1985 des actes pris en application de la Convention nationale des médecins conclue le 29 mai 1980) - Son amendement n° 120 : faculté pour les adjoints des hôpitaux précédemment chefs de clinique de demander le bénéfice des mêmes modalités de classement que leurs successeurs dans la carrière des praticiens, avec report fictif de leur nomination au 1^{er} janvier 1985 ; adopté - Art. 11 (p. 1312) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Louis Boyer, rapporteur (soumission à l'approbation du représentant de l'Etat de la seule variation du tableau du personnel d'une année sur l'autre) - Rappelle que le tableau des effectifs représente 75 % de la charge annuelle des établissements hospitaliers - (p. 1313) : s'oppose aux amendements n° 45 de M. Louis Boyer, rapporteur (assouplissement de la règle de la non prise en compte des déficits), n° 81 de M. Jean Colin (cas où l'établissement ou le service engage des dépenses supérieures à l'autorisation accordée sans en avoir référé et sans avoir motivé dans un rapport circonstancié les raisons des dépassements) et n° 93 de M. Paul Souffrin (cas des dépenses supplémentaires en résultant si elles ne sont pas justifiées par des circonstances inévitables et imprévisibles ou imposées par des dispositions législatives ou réglementaires) - Art. 12 : visa périodique de certains titres de

circulation permettant d'informer régulièrement les intéressés des décisions administratives les concernant - Gouvernement soucieux d'alléger autant que possible les formalités imposées aux personnes sans domicile fixe - (p. 1316) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Paul Souffrin (suppression du carnet de circulation pour les personnes exerçant des activités ambulantes et circulant en France sans domicile ni résidence fixe) - Art. 15 (p. 1317) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Paul Souffrin (présidence d'un tribunal des affaires de sécurité sociale ne pouvant être confiée à un magistrat du siège honoraire) - Art. 23 (p. 1319) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif au régime des autorisations d'absence des salariés appartenant aux organismes représentatifs de populations immigrées) - **Après l'art. 23** : caractère unique du financement de la sécurité sociale et prévisions difficiles à court et à moyen terme - Augmentation importante des dépenses du régime d'assurance maladie en début d'année - (p. 1320) : indépendance des différents régimes - Nécessité d'être rigoureux dans la gestion - Son amendement n° 122 : agrandissement des cimetières en milieu urbain ; rejeté - **Après l'art. 23 bis** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 83 de M. Jean Chérioux (possibilité pour des salariés du régime général de racheter leurs périodes de cotisations au régime maladie, maternité des étudiants) - (p. 1322) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Jean Béranger (limite d'âge n'étant pas applicable aux présidents de conseils d'administration des établissements publics visés aux articles 9, 10 et 11 de la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982) et accepte l'amendement n° 132 de M. Charles Bonifay (règles relatives à la limite d'âge n'étant applicables, en ce qui concerne les trois principales caisses nationales du régime général de la sécurité sociale, qu'aux présidents non encore désignés lors de la promulgation de la loi du 13 septembre 1984).

Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 1 (p. 1819) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale), n° 7, n° 8 et n° 9, relatifs à la suppression de l'extension du régime de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe aux discriminations opérées en raison des moeurs - Accepte l'amendement n° 10 du même auteur (rétablissement de la notion de motif légitime) - (p. 1820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Louis Boyer, rapporteur, n° 11 (suppression du dispositif antidiscriminatoire en faveur des discriminations opérées en raison des moeurs) et n° 12 (suppression de la possibilité pour les associations luttant contre les discriminations fondées sur les moeurs de se constituer partie civile) - Art. 4 : accepte l'amendement n° 13, de codification, de M. Louis Boyer, rapporteur - Art. 5 (p. 1821) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la sectorisation psychiatrique) - Art. 6 (p. 1822) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de nationalité des masseurs-kinésithérapeutes) - Art. 6 bis : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de nationalité des pédicures podologues) - Art. 6 ter : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abrogation de l'article L. 504 du code de la santé publique) - Art. 8 (p. 1823) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Louis Boyer, rapporteur (hospitalisation d'un praticien hospitalier à plein temps et prise en charge des soins par les établissements hospitaliers publics et certains établissements à caractère social, y compris le forfait journalier hospitalier) - Art. 8 bis : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations aux ordres des médecins, vétérinaires ou pharmaciens, fautes sanctionnées par les juridictions disciplinaires des conseils de l'ordre) - Art. 8 ter (p. 1824) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations à l'ordre des experts comptables et

comptables agréés) - Art. 8 quater : s'oppose aux amendements identiques n° 21 de M. Louis Boyer, rapporteur, et n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à la prise de sanction par les juridictions disciplinaires de l'ordre des vétérinaires) - Art. 8 quinquies (p. 1825) : s'oppose aux amendements identiques n° 22 de M. Louis Boyer, rapporteur, et n° 4 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part des juridictions disciplinaires de l'ordre des médecins à l'encontre des médecins refusant de payer leur cotisation) - Art. 8 sexies : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Louis Boyer, rapporteur, et n° 5 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des pharmaciens à l'encontre des pharmaciens refusant de payer leur cotisation) - Art. 8 septies : s'oppose aux amendements identiques n° 24 de M. Louis Boyer, rapporteur, et n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des experts comptables en cas de non paiement des cotisations) - (p. 1826) : dépôt d'amendements à l'Assemblée nationale en nouvelle lecture sur les ordres professionnels ; accord du Gouvernement - Art. 11 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Louis Boyer, rapporteur (remise en cause annuelle uniquement de la variation du tableau des effectifs de personnel) - (p. 1827) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Louis Boyer, rapporteur (prise en compte dans les déficits des dépenses supplémentaires justifiées par des dispositions législatives ou réglementaires) et s'oppose à l'amendement n° 27 du même auteur (possibilité de révision des prévisions de dépenses en cours d'année) - Art. 16 : accepte l'amendement n° 28 de codification de M. Louis Boyer, rapporteur - Art. 23 : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence des salariés membres du conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, d'une commission régionale pour l'insertion des populations immigrées ou du Conseil national des populations immigrées) - Art. 23 septies (p. 1828) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; unification des droits à pension des magistrats ayant bénéficié de l'intégration directe) - Art. 23 octies : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Louis Boyer, rapporteur (modalités de recrutement des psychologues) - Art. 23 nonies (p. 1829) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cimetières) - Art. 24 : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur (travail), n° 33 (modalités de constitution des groupements de personnes physiques ou morales ; obligation d'inscription aux registres du commerce, des métiers et de l'agriculture) et n° 34 (suppression de ce texte relatif à la constitution de groupements par des personnes physiques ou morales n'entrant pas dans le champ d'application de la même convention collective à la condition de déterminer la convention collective applicable au dit groupement) - Art. 25 (p. 1830) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Louis Souvet, rapporteur (punition des infractions aux dispositions des articles L. 121-7 et L. 121-2 du code du travail) - Art. 26 : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 36 (abrogation de l'article 61 de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) et n° 37 (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret) - Art. 26 bis : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la possibilité de reconduction d'une année sur l'autre d'un emploi à caractère saisonnier) - Art. 27 A (p. 1831) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; possibilité pour l'employeur de se garantir par une assurance contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable) - Art. 27 : s'oppose à l'amendement

n° 40 de M. Louis Souvet, rapporteur (prise en compte des substances et non des préparations) - Art. 28 (p. 1832) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 41 et n° 42, relatifs à la différence de régime entre les substances et les préparations - Art. 34 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Louis Souvet, rapporteur (cas d'ajournement d'une demande de congé dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés) - Art. 34 ter : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Louis Souvet, rapporteur (délivrance d'un agrément provisoire par l'autorité administrative dès le dépôt de la demande d'agrément) - Art. 36 (p. 1833) : accepte l'amendement n° 45 de M. Louis Souvet, rapporteur (sanctions en cas de violation des obligations de secret de fabrication et de procédé d'exploitation par les médecins conseils, les ingénieurs conseils de l'inspection du travail et les ingénieurs de prévention des directions régionales du travail et de l'emploi) - Art. 45 : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la désignation de représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance d'une entreprise en cas de modification des effectifs) - Art. 46 (p. 1834) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article pour coordination) - Chapitre V : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cette division et de son intitulé : « Dispositions relatives à la démocratisation du secteur public ») - Art. 47 E (p. 1835) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 49 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives en cas de changement de technique de production) et n° 50 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation obligatoire de la demande présentée par l'employeur) - Art. 47 F : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Louis Souvet, rapporteur (à défaut de détermination par les parties d'un terme précis, conclusion d'un contrat pour une durée minimale avec pour terme la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu) - Art. 47 J (p. 1836) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Louis Souvet, rapporteur (délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre) - Art. 47 O : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Louis Souvet, rapporteur (expiration du contrat de mission d'un salarié intérimaire et possibilité de recours à une nouvelle mission d'intérim après l'expiration d'une période égale au tiers de la durée du contrat de mission venu à expiration) - Art. 47 T (p. 1837) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, rapporteur, n° 54 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives du personnel) et n° 55 (suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation de la demande de l'employeur) - Art. 47 V : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Louis Souvet, rapporteur (limite du délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre) - Art. 52 bis : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 57 de M. Louis Souvet, rapporteur (alignement des taux des cotisations de préretraités sur ceux des retraités) - Art. 54 bis (p. 1838) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article interdisant à l'employeur d'infliger une sanction ou de licencier un gréviste) - Art. 55 : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Louis Souvet, rapporteur (de suppression) - Art. 57 : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la représentation du personnel) - Art. 58 : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'applicabilité de la procédure de licenciement aux représentants du personnel et aux salariés membres des commissions paritaires) - Art. 60 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 62 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'applicabilité aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux établissements publics déterminés par décret assurant une mission de service public à caractère administratif et à caractère

industriel et commercial) - Art. 61 (p. 1839) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Louis Souvet, rapporteur (situation du délégué syndical dans les entreprises ou les établissements de moins de 300 salariés ; fonctions de délégué et de représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement ; réception des informations fournies au comité d'entreprise ou d'établissement) - Art. 63 : s'oppose à l'amendement n° 64, de suppression, de M. Louis Souvet, rapporteur - Art. 63 bis : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Louis Souvet, rapporteur (nullité de plein droit de tout licenciement prononcé pour fait de grève) - Art. 68 : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au Conseil supérieur des universités) - Art. 68 bis (p. 1840) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de prise en charge des dépenses afférentes à l'enseignement à Wallis-et-Futuna) - Art. 69 : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au domaine d'application des statuts de la recherche) - Après l'art. 74 (p. 1841) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux (constitution par les entreprises de provision pour départ à la retraite ou préretraite des salariés ; compensation de la réintégration par la voie extracomptable et prise en compte de provisions comptabilisées à raison des bénéfices correspondants exercice par exercice à la provision en litige).

- Question orale avec débat : politique familiale - (15 novembre 1985) (p. 3155) : importance de la famille traduisant les solidarités entre les hommes - (p. 3156) - Existence de difficultés pour les familles les plus défavorisées - Qualité de la protection sociale française - Nécessité d'équilibrer les comptes de la sécurité sociale - Recettes provenant des cotisations patronales et salariales - Influence du chômage sur les rentrées - Inflation inférieure à 5 % en 1985 - Augmentation du pouvoir d'achat et des prestations familiales entre 1981 et 1985 - Problème des délais de paiement des allocations familiales - (p. 3157) : mensualisation des retraites - Défavorable à un démantèlement de la sécurité sociale - Création de 30 000 places de crèches depuis quatre ans - Création d'un fonds destiné au développement des crèches parentales - Favorable au congé parental d'éducation mais nécessité de dégager les possibilités financières pour son application - Absence de personne âgée vivant en France avec moins de 2490 francs par mois - (p. 3158) : problème du vieillissement de la population - Forfait hospitalier couvert par les mutuelles - Remboursement des médicaments d'urgence - Equilibre de la sécurité sociale - Triangle homme-femme-enfant, fondement de la société - Nécessaire solidarité entre les personnes âgées et les actifs - Redressement de la natalité en France depuis deux ans - Rend hommage à toutes les forces du pays qui ont construit la sécurité sociale.

- Question orale avec débat : recouvrement des créances hospitalières - (15 novembre 1985) (p. 3160) : difficultés de recouvrement des créances afférentes à l'hospitalisation des ressortissants étrangers concernant tous les hôpitaux français - Distinction entre les malades étrangers exerçant une activité professionnelle en France et les étrangers non couverts par un régime français de sécurité sociale ressortissants ou non d'un pays ayant passé une convention de sécurité sociale avec la France - Existence d'un accord de prise en charge par la sécurité sociale algérienne - Malades ne pouvant justifier d'aucune prise en charge devant verser une provision égale à dix jours d'hospitalisation - (p. 3161) : total des créances non recouvrées au CHR de Nancy représentant moins d'un millième du budget d'une seule année - Nécessité de relativiser le problème du recouvrement des créances.

- Question orale avec débat : annonce d'une nouvelle thérapeutique contre le SIDA - (15 novembre 1985) (p. 3162) : expériences de Pasteur du professeur Barnard et greffe du rein sur Marius Renard réalisées sous le regard de l'opinion - Rappelle le communiqué émanant du ministère concernant la communication faite le 29 octobre dernier à leur demande par trois professeurs de l'hôpital

Laennec relative à un essai thérapeutique sur le SIDA - Informations rendues publiques afin de permettre une expérimentation généralisée - Résultats étonnants acquis rapidement nourrissant un espoir raisonnable méritant d'être connu.

DUMAS (Roland), *ministre des relations extérieures* (nommé le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

DÉPÔTS

Projet de loi autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 [n° 213 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) [n° 214 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948) [n° 216 (84-85)] (2 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail [n° 217 (84-85)] (2 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires [n° 218 (84-85)] (2 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes) [n° 259 (84-85)] (25 avril 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, relatif au rattachement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Génévois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève) (ensemble une annexe) [n° 306 (84-85)] (23 mai 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980 [n° 457 (84-85)] (17 juillet 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal [n° 480 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats 2 octobre 1985) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République

française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, tendant à éviter les doubles impositions et à étaler des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 6 avril 1966, ensemble un protocole [n° 3 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 245 (85-86)] (18 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la recherche scientifique marine et portant modification de la loi n° 76-655 du 16 juillet 1976 relative à la zone économique au large des côtes du territoire de la République [n° 285 (85-86)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1985, JO Débats 9 janvier 1986) - **Recherche scientifique et technique.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3752) : importance de ce texte décidant de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Renforcement de l'Europe politique par les récents résultats du sommet de Luxembourg - Règlement du contentieux financier avec la Grande-Bretagne - Augmentation des ressources financières de la Communauté et mise au point des programmes intégrés méditerranéens - Prise en compte des intérêts du Maghreb et d'Israël - Etablissement par le Conseil européen d'un grand marché intérieur, intégration dans le traité du système monétaire européen et de l'ECU - Extension du vote à la majorité qualifiée et association du Parlement au pouvoir normatif - Révision prochaine du Traité de Rome - Impossibilité d'avoir une France forte sans une Europe unie, ni d'Europe unie sans engagement de la France - Elargissement proposé constituant un des objectifs du Traité de Rome - Choix courageux des deux pays et confirmation de leur option démocratique privilégiant l'Europe sur l'atlantisme et mettant fin au protectionnisme - Accroissement de la zone d'influence de l'Europe en direction de l'Amérique latine - CEE renforçant sa place de première puissance commerciale mondiale - Elargissement entraînant des perturbations - Existence de préalables concernant la réforme du marché des fruits et légumes et l'Europe des pêches - (p. 3753) : traité assurant le rééquilibrage des échanges industriels et mettant un terme aux accords de 1970 et 1972 - Application du droit commun communautaire en l'absence de dispositions explicites - Dispositions du traité ne couvrant que les exceptions - Démantèlement progressif des droits de douane - Abolition du protectionnisme - Réforme complète du système fiscal espagnol - Adaptation plus rapide de l'industrie - Agriculture faisant l'objet d'une transition longue assortie de nombreuses mesures de sauvegarde - Mécanisme complémentaire aux échanges, MCE, permettant d'éviter toute déstabilisation des marchés due aux importations brutales s'appliquant aux produits laitiers, viande bovine, céréales et vins - Application à l'Espagne dès le 1^{er} janvier 1986 du mécanisme du seuil de garantie décidé à Dublin et comportant une obligation de distillation - Accord sur la pêche sauvegardant la politique commune et protégeant les intérêts légitimes des pêcheurs - Maintien par la France de la protection de sa bande côtière de douze milles - Limitation du nombre des navires de pêche

espagnols dans l'Atlantique - Renforcement du contrôle des zones économiques - Liberté de circulation en matière sociale n'intervenant qu'après une période de sept ans, à l'exception des emplois saisonniers - Traité assurant la neutralité budgétaire à l'égard de l'Espagne et engageant la solidarité de la CEE en faveur du Portugal - Elargissement constituant une pièce essentielle de la construction européenne - Vote très attendu de l'autre côté des Pyrénées - **Question préalable** (p. 3762) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Louis Minetti tendant à opposer la question préalable - Rappelle l'existence en 1939 d'un pacte germano-soviétique - Argumentation de M. Louis Minetti fallacieuse tronquant les citations et dissimulant une partie de la vérité - Négociations sur l'élargissement de 1981 à 1984 et absence de la moindre protestation de la part des ministres communistes siégeant au Gouvernement - (p. 3763) : parti communiste espagnol et parti communiste italien favorables à l'élargissement - Choix de l'avenir contre le passé - Choix pour l'Europe de 320 millions de citoyens se voulant libres.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4095) : droit alimentaire - Droit au développement - Action du Gouvernement - Ratification de la convention des Nations unies contre la torture et prochaine ratification du protocole additionnel n° 7 à la convention européenne des droits de l'homme - Textes de référence en matière de Droits de l'homme - Rôle du mouvement associatif dans les pays démocratiques à côté de l'action gouvernementale - Poursuite à Ottawa de l'oeuvre entreprise à Helsinki - Discussion à Genève du statut des réfugiés - Action du Conseil de l'Europe - Rôle des organisations non gouvernementales - (p. 4096) : fonctionnement de la commission consultative des droits de l'homme - Sort de MM. Andreï Sakharov et Anatoli Chtcharansky - Visite en France de M. Mikhaïl Gorbatchev - Sort des juifs en URSS ; autorisations d'émigrer - Prises d'otages et insuffisance du droit - Sort de MM. Carton, Fontaine, Kauffmann et Seurat - Mission du docteur Raad - Problème de l'Ethiopie au regard des droits de l'homme ; renvoi des médecins de l'organisation « Médecins sans frontières » - (p. 4097) : aide alimentaire française bilatérale en Ethiopie - Participation française au niveau communautaire - Rétention en URSS de Français portés disparus au lendemain de la seconde guerre mondiale - Problème des conjoints soviétiques de ressortissants français - Doubles nationaux - Sort des membres des familles dispersées - Situation des Chrétiens du Sud Liban - Résolution du conseil de sécurité des Nations unies demandant aux parties de mettre fin aux actes de violence contre les populations civiles - Action de la force d'intervention des Nations unies au Liban, FINUL - Attribution du prix Nobel de la paix 1985 à l'« Internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire », IPPNOW ; remise de ce prix aux deux médecins cofondateurs, le docteur Tcharzov et le professeur Lown ; présence de l'ambassadeur de France - (p. 4098) : respect des usages diplomatiques - Libération des otages français au Liban - Protection des nationaux en détresse à l'étranger ; disparition de M. Philippe de Dieuleveult au Zaïre ; recherches des autorités zaïroises puis d'éléments militaires français - Résultats divergents des autopsies menées au Zaïre et en France sur un corps retrouvé dans le fleuve Zaïre - Thèse du naufrage et persistance de plusieurs hypothèses - Conception française des droits de l'homme - Affaire Greenpeace - Droits de l'homme en Afrique du Sud et en URSS - Détenus politiques au Maroc - Droits syndicaux en France - Lois Auroux - (p. 4099) : rôle de la France en matière de défense des droits de l'homme.

DURAFOUR (Michel), sénateur de la Loire (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles, puis vice-président de cette commission.

— Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (3 avril 1985) (p. 119).

— Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - *Information - Presse* [n° 97, tome XII, (85-86)] (21 novembre 1985).

DURAND (Jacques), sénateur du Tarn (S).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 110 (4 juin 1985) (p. 840) à M. le ministre de l'agriculture : élevage (négociations européennes sur le marché des ovins) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

— Questions orales avec débat jointes : agriculture - (21 juin 1985) - (p. 1535) : obligation pour les éleveurs d'être très performants pour tirer un revenu de la production ovine - Scandaleuses distorsions de concurrence avec la Grande-Bretagne - Respect de la décision de ne plus primer les brebis exportées à l'abattage en provenance de la Grande-Bretagne - Politique communautaire fondée sur une position dominante de l'agriculture française ayant vocation à approvisionner l'Europe - Nombreux départs volontaires dans les départements du midi de la France et diminution de la production laitière - Loi montagne du 10 janvier 1985 et avenir de l'élevage en montagne méritant une compensation des handicaps naturels - Nouvelles

références laitières prises en tenant compte des difficultés de gestion apparues en cette première année d'application des quotas laitiers.

— *Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale* [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - *Discussion générale* (p. 1917) : abrogation positive de la loi sécurité et libertés - (p. 1918) : sous-équipement notoire de la police - Augmentation des effectifs et nouvelle formation des policiers, depuis 1981 - Automatisation et informatisation, tant des services généraux que des commissariats de quartier - Modernisation de la police technique et scientifique - Motivation des policiers - Extension possible des qualifications judiciaires des policiers en raison de la mobilité de la délinquance - Coopération entre la police, les collectivités locales et les citoyens - Possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police - Relèvement du tarif des contraventions permettant de financer en partie ce projet - Taux de mortalité dû à la délinquance sur la route - (p. 1919) : nécessaire refonte de l'apprentissage du code de la route - Sécurité des citoyens liée à une politique cohérente de prévention, solidarité et répression - Favorable à l'adoption de ce projet.

— *Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement* [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - *Discussion générale* (p. 2459) : installation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, par la loi du 3 juin 1979 - Réunion en un concours unique et régulier de l'ensemble des participations directes de l'Etat dans les budgets locaux - Poids de la DGF dans les budgets des collectivités locales - Evolution quantitative de la DGF et taux de progression - Lourdeur du système - Situations particulières - Clés de répartition - Atténuation de certaines injustices ; communes rurales - Séparation des régimes de départements et des communes - Diminution de la part réservée aux concours particuliers - Groupement du minimum garanti par habitant, du supplément dotation forfaitaire pour accroissement de la population et de la dotation de fonctionnement minimale dans la dotation de compensation - Dotation de base proportionnelle à la population et hiérarchisée par strates de communes - (p. 2460) : dotation de péréquation ; critères de l'effort fiscal et du potentiel fiscal - Suppression du critère de l'impôt sur les ménages - Mécanisme d'encadrement et atténuation du risque d'incitation à la hausse brutale des impôts locaux - Modalités de répartition de la dotation de compensation ; nombre d'enfants de trois à seize ans ; longueur de la voirie ; parc des logements sociaux locatifs - Entretien et fonctionnement des locaux scolaires - Charges de fonctionnement et d'entretien du parc locatif social et de la voirie communale - Situation des petites communes - Réduction de la dotation de base par rapport à la dotation de capitation - Critères d'attribution de la dotation de péréquation ; suppression du critère d'impôt sur les ménages - Prise en compte du taux d'augmentation des impôts de l'année précédente pour le calcul de la dotation de péréquation - Taxe professionnelle - Critère de l'insuffisance du revenu imposable par habitant pour la dotation de péréquation - Prise en compte du potentiel social - (p. 2461) : extension de la mensualisation - Maintien au sein de la dotation supplémentaire pour les communes touristiques et thermales d'une dotation particulière pour les communes de moins de 2 000 habitants à forte fréquentation touristique journalière - Progrès dans la transparence de l'attribution des dotations - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

— *Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement* [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - *Discussion générale* (p. 2770) : dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation globale d'équipement, DGE - Actualisation et adaptation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Inadaptation du mécanisme de la DGE aux petites communes - Insuffisance des sommes consacrées au financement des investissements importants - Système du taux de concours maintenu pour les communes de plus de deux mille habitants - Subventions spécifiques attribuées

aux petites communes - Droit d'option pour les communes de deux à dix mille habitants - Augmentation de la DGE, témoignage de la priorité accordée par l'Etat à l'équipement des collectivités locales - Système de subventions particulièrement favorable aux petites communes dont le rythme d'investissement est irrégulier - Majoration accordée aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur de 20 % à la moyenne des communes du même groupe démographique - (p. 2771) : critères retenus pour la répartition de la DGE en deux parts et entre les départements - Prérogatives de la commission consultative d'élus instituée auprès du préfet - Composition de cette commission et modalités de désignation des membres - Rôle essentiel joué à l'échelon national par le comité des finances locales - Pouvoir d'appréciation et de décision du représentant de l'Etat dans le département, en ce qui concerne la nouvelle procédure d'attribution de la DGE communale - Favorable à la réforme proposée.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4066) : structures agricoles et aménagement rural - Lien entre la productivité agricole et le revenu agricole - (p. 4067) : remembrement et échanges amiables - Voirie rurale - Echanges collectifs - Modalités de désignation du géomètre - Rôle du département - Commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier - Modalités de transfert des moyens financiers ; dotation globale d'équipement, DGE - Demande la mise en place d'un fonds de concours alimentant le budget départemental pour les opérations décidées par l'Etat - Elargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4482) : alignement du régime de protection sociale des agriculteurs sur le régime général - Reconnaissance de la place de l'agriculture dans la Nation - Concours de l'Etat pour le financement de la retraite des agriculteurs - Modalités de calcul des retraites agricoles - Périodes assimilées à des périodes d'activité - Aides antérieures à la cessation d'activité : indemnité viagère de départ, IVD, et indemnité annuelle de départ, IAD - Réglementation du cumul emploi retraite - Dérogations possibles pour les agriculteurs - Parité des retraites agricoles avec celles des autres régimes - (p. 4483) : favorable à l'adoption de ce projet.

DURAND (Yves), sénateur de la Vendée (NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 255 (84-85)] adopté par l'Assemblée

nationale, relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 308 (84-85)] (23 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 369 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 391 (84-85)] (19 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 426 (84-85)] (25 juin 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 843) : absence de réponse aux principales objections de la commission des finances qui a souligné les effets pervers de ce texte - Reconnaissance d'un réel besoin de financement des associations - Texte pouvant permettre de trouver les relais financiers - (p. 844) : dispositif présenté trouvant sa source dans le rapport de M. François Bloch-Lainé - Rapport suggérant pour résoudre le problème financier d'autoriser les associations ayant une activité économique d'émettre des titres négociables - Caractère perpétuel du titre associatif - Alignement du régime des associations ayant émis des valeurs sur celui des sociétés commerciales - Interrogation sur l'utilité de la conservation du cadre associatif dès lors que l'on aligne le régime juridique sur celui d'une société commerciale - Association de la loi de 1901 n'ayant pas de capital et ne pouvant garantir la sécurité des actionnaires ou des créanciers - Lourde responsabilité des dirigeants d'associations émettrices en cas de faute de gestion - Responsabilité insupportable pour des dirigeants bénévoles - Projet dotant les associations de fonds propres par le biais des titres associatifs - (p. 845) : problème de la variabilité de la rémunération - Indexation ne pouvant être fonction des résultats de l'association - Indexation sur le capital ou sur la marge brute d'autofinancement - Caractère nocif du système du titre associatif - Exemple de l'émission de Rhône-Poulenc indexée sur le chiffre d'affaires - Projet prévoyant le groupement des porteurs en une masse dotée de prérogatives - Amendements de la commission des finances proposant de supprimer tout ce qui a trait au titre associatif - Souligne le danger de concurrence avec les sociétés commerciales, le danger du partage de bénéfices occultes et le danger de créations d'associations dites de façade ayant pour seule finalité d'abuser les épargnants - Contrôle de la Commission des opérations de bourse, COB, en cas d'appel public à l'épargne - Dépôt de 24 amendements par la commission des finances tendant à éliminer la contradiction la plus manifeste résultant du titre associatif et l'atténuation de la plupart des dangers - (p. 846) : maintien souhaité de la finalité idéale et désintéressée de l'association de la loi de 1901 - Rappelle le rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise prévoyant en 1975 la création d'une structure juridique spécifique pour certaines associations - Loi imposant à certaines associations gérantes de grands clubs sportifs professionnels la transformation en sociétés à objet sportif - Suppression de toute référence au titre associatif proposée par la commission - Limitation du champ d'application de ce projet aux seules associations exerçant depuis cinq ans - Contrôle juridictionnel obligatoire lors de l'immatriculation - Interdiction de partager les bénéfices par le biais de la rémunération des obligations émises - Application des dispositions de la loi du 1^{er} mars 1984 relative au droit d'alerte du commissaire aux comptes et aux comptes provisionnels, aux associations émettrices - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 854) : son amendement n° 7 : nouvelle rédaction de cet article subordonnant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet

1901 à l'exercice d'une activité de vente de biens ou de prestations de service à titre onéreux de manière effective depuis au moins cinq ans pour émettre des obligations ; adopté - **Art. 2** (p. 857) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur la motion n° 34 de M. Etienne Dailly tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'article 2 - **Art. 3** (p. 858) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions liées à l'émission des titres par les associations ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 859) : son amendement n° 11 : Commission des opérations de bourse pouvant refuser d'accorder son visa à certaines émissions d'obligations ; adopté - Son amendement n° 12 : taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission ne pouvant être supérieur au taux moyen du marché obligataire lorsqu'il n'est pas fait appel public à l'épargne ; adopté - (p. 860) : son amendement n° 13 : extension du champ d'application de la prohibition du partage des bénéfices à tous les contrats de prêts ; adopté - **Art. 4** (p. 861) : son amendement n° 14 : application aux associations émettrice des dispositions des articles 28 et 29 de la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises ; adopté - **Art. 8** (p. 862) : son amendement n° 19 : extension de l'interdiction du droit d'administrer et de gérer une société commerciale à l'ensemble des associations entrant dans le champ d'application de l'article premier ; adopté - **Art. 9** (p. 863) : son amendement n° 20 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 12** : son amendement n° 23 : nouvelle rédaction de cet article imposant le regroupement des associations désirant émettre dans un groupement d'intérêt économique ; adopté - **Après l'art. 12** (p. 864) : ses amendements de coordination n° 24 et 25 modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique ; adoptés - **Art. 13** (p. 865) : son amendement n° 26 : peine d'emprisonnement prévue en plus de la peine d'amende à l'encontre des dirigeants d'association qui auraient émis des obligations sans respecter les conditions de la loi ; adopté - **Art. 14** (p. 866) : son amendement de suppression pour coordination n° 28 ; adopté - **Art. 15** : son amendement de suppression pour coordination n° 29 ; adopté - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 31 : « **Projet de loi autorisant l'émission d'obligations par certaines associations.** » ; adopté.

Deuxième lecture [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1433) : accord avec l'Assemblée nationale sur l'application à toutes les associations émettrices de l'article 29 de la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Principe de la prohibition du partage des bénéfices - Possibilité de regroupement des associations dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique, GIE - (p. 1434) : désaccord du Sénat sur le principe du titre associatif ; atteinte aux principes de la loi de 1901 - Garantie des droits des porteurs - Introduction par le Sénat de la notion d'association fournissant des prestations à titre onéreux afin de restreindre le champ d'application du projet - Contrôle juridictionnel - Rejet à l'Assemblée nationale de la disposition adoptée par le Sénat tendant à plafonner au taux du marché obligataire la

rémunération des obligations émises - Absence de sanction - Propose au Sénat le retour au texte voté en première lecture - **Art. 2** (p. 1436) : se déclare favorable à la motion n° 24 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle à cet article - Danger du titre associatif et violation des principes de la loi de 1901 - **Art. 1** (suite) (p. 1437) : son amendement n° 6 : rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à titre onéreux ; adopté - **Art. 3** (p. 1439) : son amendement n° 8 : immatriculation de l'association préalablement à toute émission d'obligations ; adopté - **Art. 3 bis** (p. 1439) : son amendement n° 9 : rétablissement pour coordination de cet article relatif à l'information des souscripteurs ; adopté - **Art. 3 ter** : son amendement n° 10 : rétablissement de cet article relatif au contrôle de la commission des opérations de bourse, COB, et à la possibilité de refus de visa dans les conditions fixées par l'ordonnance de 1967 sur la COB ; adopté - **Art. 3 quater** (p. 1441) : son amendement n° 11 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale et plafonnant le taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission au taux moyen du marché obligataire ; adopté - **Art. 3 quinquies** : son amendement n° 12 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale et interdisant le partage des bénéfices des contrats de prêt ou d'émission d'obligations ; adopté - **Art. 4** (p. 1442) : son amendement n° 13 : suppression de la référence aux titres associatifs et référence aux articles 28 et 29 de la loi du 1^{er} mars 1984 ; adopté - **Art. 9 et 10** (p. 1443) : ses amendements n° 17 et n° 18 : suppression de ces articles ; adoptés - **Art. 12** (p. 1443, 1444) : son amendement n° 20 : conditions de regroupement des associations aux fins d'émettre des obligations ; possibilité de groupements d'intérêt économique, GIE ; adopté - **Art. 14** : son amendement n° 22 : suppression de cet article soumettant les titres associatifs au régime fiscal des titres participatifs ; adopté - **Intitulé** (p. 1446) : son amendement n° 23 : « **Projet de loi autorisant l'émission d'obligations par certaines associations** » ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 426 (84-85)] - (27 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1784) : accord de la commission mixte paritaire, CMP - Absence d'intention du Sénat de priver les associations de nouveaux moyens de financement - Crainte que certaines dispositions ne soient dangereuses pour la sécurité financière des associations et des porteurs - Texte de la CMP excluant la rémunération variable et faisant disparaître le risque pour les porteurs de devenir des quasi-actionnaires - Exception d'inconstitutionnalité votée par le Sénat à la demande de M. Etienne Dailly ayant porté ses fruits en incitant à la réflexion - Prise en considération des préoccupations du Sénat concernant la protection des épargnants - (p. 1785) : adoption du texte proposé relatif aux émissions groupées - Interdiction du partage des bénéfices - Reste favorable à la création d'un nouveau type de société à but non lucratif - Se déclare favorable à l'adoption du texte de la CMP.

E

EBERHARD (Jacques), sénateur de la Seine-Maritime (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Convention (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 230 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 256 (84-85)] (24 avril 1985) - **Armes et munitions.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 342 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 361 (84-85)] (12 juin 1985) - **Armes et munitions.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 406 (84-85)] (20 juin 1985) - **Armes et munitions.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 425 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 427 (84-85)] (26 juin 1985) - **Armes et munitions.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 643 (JO Débats, 24 mai 1985) (p. 718) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : engrais et amendements (situation de l'entreprise COFAZ (Compagnie française de l'azote)) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (14 juin 1985) (p. 1216).

Questions orales avec débat :

n° 78 (16 avril 1985) (p. 229) à M. le ministre de l'agriculture : agriculture (problèmes de l'agriculture française) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)]** - Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Après l'art. 38 (p. 165) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Charles Jolibois, rapporteur (possibilité d'une rémunération forfaitaire).

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation - Deuxième lecture [n° 183 (84-85)]** - (10 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 182) : vote favorable du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - Discussion générale (p. 332) : propos de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, tenus au Sénat le 5 juillet 1976, lors de la discussion du projet de loi visant à transformer le territoire d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon en départe-

tement d'outre-mer - (p. 333) : faiblesse de la population de l'archipel et impossibilité d'y appliquer la départementalisation et la décentralisation - Problèmes créés par l'application de la législation de la Communauté économique européenne, CEE : rapports avec le Canada ; problème de pêche avec l'entrée de l'Espagne dans la CEE - Amendements du groupe communiste : dénomination de la collectivité territoriale de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ; système de la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne dans une circonscription unique pour l'élection des conseillers généraux - Vote par le groupe communiste de ce projet de loi - Art. 1 (p. 340) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (référence à l'article 72 de la Constitution) - Après l'art. 2 (p. 342) : son amendement n° 25 : élection du conseil général à la proportionnelle intégrale ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 344) : son amendement n° 45 : possibilité d'audition du représentant de l'Etat à la demande du tiers au moins du conseil général ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 385) : portée limitée de ce projet de loi ayant pour objet de réglementer dans un sens restrictif la publicité en faveur des armes à feu - Projet justifié par le sentiment d'insécurité qui incite nombre de Français à acquérir des armes de défense - Possibilités de plus en plus meurtrières des armes offertes à un public non averti - Sentiment d'invincibilité que confère la possession d'une arme - Réglementation française concernant la vente des armes à feu, l'une des plus contraignantes des pays européens - Projet s'inscrivant dans le cadre de mesures prises par les gouvernements précédents - Réglementation plus sévère de la détention et de la vente des armes à feu - Saisies de plus en plus nombreuses par la police et par la douane d'armes d'importation illégale - Graves conséquences de la banalisation des armes - Texte ne visant qu'à réglementer une publicité excessive, sans toucher vraiment à la vente des armes - Article 1^{er} définissant les catégories d'armes visées par ce projet et fixant le cadre de la publicité autorisée - Article 2 définissant le minimum d'indications techniques que toute publication en matière d'armes à feu doit présenter - Article 3 précisant les supports autorisés à faire de la publicité - (p. 386) : article 4 restreignant le démarchage à domicile - Article 5 interdisant la mise en loterie des armes à feu - Article 6 concernant les sanctions réprimant les infractions aux dispositions des articles 1^{er} à 5 - Pouvoirs excessifs des officiers de police judiciaire - Article 8 fixant à un an le délai d'entrée en vigueur de la loi - Caractère limité de ce projet - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption de ses amendements - Art. 1 (p. 389) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions) - (p. 390) : son amendement n° 1 : publicité en faveur des armes pouvant comporter le nom et la nationalité du fabricant et, le cas échéant, le nom du distributeur et du vendeur ; adopté - Son amendement n° 2 : publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions de type, calibre, portée, mode de percussion, système de visée, système d'alimentation, longueur et caractéristiques du canon, poids et projectile ; adopté - Son amendement n° 3 : publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions du mode de fabrication, de la qualité de la finition, des brevets et matériaux utilisés ; rejeté - (p. 392) : son amendement n° 4 : publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions des accessoires adaptables, à l'exclusion des silencieux ; adopté - Art. 2 (p. 393) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Guy Besse (suppression de l'extension des dispositions de cet article aux munitions) - Son amendement n° 5 : publicité faite en faveur des armes à feu et munitions devant être accompagnée de l'indication de la catégorie à laquelle appartiennent ces armes et munitions et du régime auquel leur acquisition, leur port et leur transport sont soumis ;

retiré - Art. 3 (p. 394) : accepte l'amendement n° 12 de M. Roland du Luart (fusils, carabines ou canardières de la cinquième catégorie ayant un ou plusieurs canons lisses et leurs munitions pouvant être proposés à la vente ou faire l'objet de publicité sur des catalogues) - Importance de cet amendement quant à la portée de l'ensemble du projet de loi et adopté à la majorité par la commission - (p. 396) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions) - (p. 397) : son amendement n° 6 : modalités d'application de cet article définies par un décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 7 : armes à feu et munitions mentionnées à l'article premier ne pouvant être offertes en récompense de concours, à l'exception des concours dont le thème est cynégétique ou des compétitions de tir sportif ; adopté - Art. 6 (p. 398) : son amendement n° 8 : suppression du dernier alinéa de cet article permettant aux officiers de police judiciaire de saisir de leur propre autorité les documents délictueux ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 9 : documents destinés exclusivement à la prospection des marchés étrangers ne pouvant, sous peine de sanctions, être distribués ou envoyés à des Français sur le territoire national ; adopté - (p. 399) : son amendement n° 10 : dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux fonctionnaires des services des ministères de l'intérieur, de la défense, ainsi qu'aux polices municipales ou aux entreprises privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 11 : dispositions de cette loi entrant en vigueur un an après sa publication au Journal officiel ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat [n° 282 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1396) : diminution des effectifs prévue par la loi de programmation militaire pour 1984-1988 - Extension aux sous-officiers des grades les plus élevés des possibilités de départ offertes aux officiers - Accès à la fonction publique civile - Problèmes soulevés par le groupe communiste : deuxième carrière et cumul des revenus - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement - Deuxième lecture [n° 284 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1397) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Deuxième lecture [n° 342 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1398) : réglementation de la publicité faite en faveur des armes à feu - Champ d'application de ce projet - Dérogation aux règles de limitation de la publicité prévue pour les ventes à l'étranger - Augmentation des listes de renseignements publicitaires autorisés - Possibilité d'offrir des armes en récompense dans certains concours cynégétiques ou sportifs - (p. 1399) : conditions de vente d'armes à l'étranger - Opposition sénatoriale aux divers amendements adoptés par l'Assemblée nationale : dérogation aux règles de limitation de la publicité pour les armes de chasse ; saisie par les officiers de police judiciaire de documents publicitaires contrevenant aux dispositions du projet de loi ; envoi de documents publicitaires à des fonctionnaires d'Etat ou de police nationale - Art. 3 : son amendement n° 1 : dérogation aux règles de limitation de la publicité pour les armes de chasse ; adopté - Accepte l'amendement analogue n° 6 de M. Lucien Neuwirth - (p. 1400) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jacques Ménard (publicité des armuriers et des fabricants d'armes dans la presse ; conditions de délivrance des armes de chasse) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Lacour (envoi de documents publicitaires aux clients et abonnés des entreprises) - Art. 6 (p. 1401) : son amendement n° 3 :

suppression des dispositions de cet article relatives à la saisie par les officiers de police judiciaire de documents publicitaires contrevenant aux dispositions du projet ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 4 : possibilité d'adresser des documents publicitaires aux fonctionnaires d'administration ou de police municipale autorisés professionnellement à porter des armes ; adopté.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux - Nouvelle lecture [n° 374 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Art. 1 : **Art. L. 364 du code électoral** (p. 1422) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Michel Giraud, rapporteur (modification de la répartition des sièges de conseillers régionaux entre les départements) - (p. 1423) : ses amendements n° 1 : instauration d'un système proportionnel au plus fort reste, avec répartition au niveau régional ; n° 2 : suppression du seuil de 5 % obligatoire pour qu'une formation puisse avoir des représentants ; et n° 3 : remboursement du cautionnement après l'élection ; rejetés.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1523) : problèmes du lait et de la viande bovine - Souhaite que le Gouvernement agisse au sein de la Communauté économique européenne, CEE, pour garantir aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail, obtenir la suppression des montants compensatoires et d'en finir avec le diktat des Etats-Unis - Inquiétude des agriculteurs de Seine-Maritime, département où les productions animales sont prépondérantes - Taxe de coresponsabilité devant permettre de maintenir le niveau de la production laitière - Instauration des quotas ayant de lourdes conséquences pour les éleveurs, les coopératives laitières et les jeunes qui se sont lourdement endettés - Taxe de coresponsabilité ramenée à 2 % pour la présente campagne - Importation des Etats-Unis de milliers de tonnes de graisses d'origine végétale - Importance des exportations agricoles américaines entrant non taxées en France alors que les produits en cause pourraient être fournis par les paysans français - Reconstitution inacceptable des quotas laitiers pour la prochaine campagne - Incidences des quotas laitiers sur le marché de la viande bovine - (p. 1524) : absence de réduction des importations de viande - France limitant de sa propre volonté l'augmentation des prix de la viande bovine et ovine - Diminution prévue du revenu paysan en 1985 - Nécessité de débloquer les crédits nécessaires à l'achat massif de produits protéinés à base de lait, en vue de venir en aide aux millions d'enfants mourant de faim.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture [n° 421 (84-85)]** - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 423) (p. 1710) : droit à l'autodétermination des territoires d'outre-mer - Vote du groupe communiste contre les questions préalables proposées - **Question préalable** (p. 1711) : intervient contre la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture [n° 423 (84-85)]** - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 421) (p. 1711) - **Question préalable** : intervient contre la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Nouvelle lecture [n° 425 (84-85)]** - (27 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1732) : projet ayant pour objet de réglementer la publicité permise en faveur des armes à feu - Absence d'accord en commission mixte paritaire, CMP, concernant l'exception en faveur des armes de chasse, la saisie de documents publicitaires avant toute poursuite et sur l'expédition de publicités réservées aux professionnels des

sociétés de surveillance et de gardiennage - Reprise des amendements écartés par la CMP proposée par la commission des lois - Art. 3 : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 2 : interdiction de distribuer ou d'envoyer les documents publicitaires, catalogues et périodiques faisant de la publicité pour les armes à feu mentionnés à l'article 1^{er} sous certaines exceptions ; rejeté - (p. 1733) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Daniel Millaud (poursuite autorisée d'envoi de documents publicitaires et de périodiques pour les catalogues dont l'essentiel du contenu à trait à la chasse, à la pêche ou au tir sportif) - Art. 6 et 7 : ses amendements n° 3 et n° 4 : reprise des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985)**
- **Discussion générale** (p. 1992) : caractère irréversible de la revendication d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - Action du Rassemblement pour la Calédonie républicaine, RPCR - Découpage électoral - Rôle déterminant du Front de libération national canaque socialiste, FLNKS, dans la vie politique de la Nouvelle-Calédonie - Position du mouvement de libération canaque socialiste, LKS - Position des représentants de l'église évangélique en faveur d'un Etat calédonien indépendant - Notion d'indépendance-association - Durée du régime transitoire - (p. 1993) : attente des populations calédoniennes.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985)**
- **Discussion générale** (p. 2124) : affaire Greenpeace - Dispositions de l'article 4 de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie déclarées non conformes par le Conseil constitutionnel - Pouvoirs exorbitants attribués au Haut-commissaire - Groupe communiste opposé aux ordonnances envisagées par le Gouvernement - Nombre de sièges attribués par région - Représentation de la région de Nouméa - Défense des intérêts colonialistes par la majorité sénatoriale - (p. 2125) : représentation du parti communiste sous la Ve République - Découpage des circonscriptions électorales - Nouvelle loi électorale pour l'élection des députés - Attachement du parti communiste à la proportionnelle intégrale - S'interroge sur les considérations objectives des membres du Conseil constitutionnel - Inégalité des citoyens devant le suffrage universel ; élection des conseillers généraux et des sénateurs - Article 10 de la Constitution - Fonctionnement démocratique des institutions - Nouveau recours déposé par l'opposition devant le Conseil constitutionnel - (p. 2126) : décolonisation : unique problème posé en Nouvelle-Calédonie - Reconnaissance des droits du peuple canaque - Autodétermination - Groupe communiste opposé à l'adoption de cette loi - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2152) : groupe communiste opposé à cette loi : non-respect des engagements de Nainville-les-Roches ; Haut-commissaire assimilé à un nouveau gouverneur colonial ; recours aux ordonnances.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985)**
- **Discussion générale** (p. 2251) : dissolution du centre de lutte contre l'incendie de Lorient - Réprobation unanime du groupe communiste du Sénat - Manifestation du mécontentement des pompiers bretons lors de la venue du Président de la République - Exercice du droit de manifestation - Avis favorable du syndicat intercommunal à vocation multiple, SIVOM, sur la dissolution du centre de secours de Lorient - Emploi - Action des gouvernements précédents et changement de 1981 - (p. 2252) : caractère injuste de la sanction prise envers les pompiers lorientais - (p. 2253) : dissolution du corps de sapeurs-pompiers lorientais et règlement de comptes - Sanctions envers un corps entier - Situation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL ; modification

des règles de compensation du régime particulier de retraite et prélèvement sur la CNRACL - Difficultés de la caisse pour assurer le paiement de la totalité des retraites et pensions - Statut de la fonction publique et action négative de la majorité sénatoriale - Attente de la parution de décrets relatifs aux différents corps de fonctionnaires - Maintien de corps non comparables entre les deux fonctions publiques d'Etat et des collectivités territoriales - Suppression des centres régionaux de gestion - Modalités de gestion des fonctionnaires des catégories A et B - Fixation des taux de cotisation aux centres de gestion et de formation - (p. 2254) : situation des départements de la Réunion et de la Guadeloupe face aux charges supplémentaires pour les syndicats de communes - Rapport annuel - Transition entre les anciens organismes de gestion et de formation du personnel et les nouvelles dispositions des statuts - Dépôt d'amendements relatifs au rétablissement des centres régionaux - Art. 1 A (p. 2255) : son amendement n° 53 : suppression de cet article relatif aux modalités de recrutement et de gestion des corps de catégories A et B ; rejeté - **Avant l'art. 1** (p. 2259) : incidences de la suppression des centres régionaux de gestion - Intervient sur l'amendement n° 5 de M. Pierre Joxe, ministre (conséquence de la suppression des centres régionaux de gestion et alignement des départements d'outre-mer sur le droit commun) - Se déclare favorable à la création d'un centre spécifique pour les départements des régions d'outre-mer - Art. 1 : se déclare défavorable à l'amendement n° 26 de M. Daniel Hoefel, rapporteur (taux maximal de cotisations au centre national de gestion au titre des fonctionnaires de catégorie A, au centre départemental de gestion au titre des fonctionnaires de catégories B, C et D) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2271) : vote défavorable du groupe communiste sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

Nouvelle lecture [n° 65 (85-86)] - (12 novembre 1985)
- **Art. 1 A** (p. 2921) : son amendement n° 28, soutenu par M. René Martin : suppression de cet article fixant les principes relatifs au recrutement et à la gestion des corps des catégories A et B ; rejeté.

- **Question au Gouvernement : conséquences de la libération de l'importation des produits pétroliers (12 décembre 1985)**
(p. 3837).

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale. [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985)**
- **Art. 1** (p. 3859) : sur la composition des conseils de l'éducation nationale, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy, rapporteur, et soutient les amendements n° 9 et n° 10 de Mme Danielle Bidard-Reydet - **Art. 7** (p. 3863) : mode de désignation des titulaires et des suppléants élus par les représentants du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - **Art. 9** (p. 3864) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Paul Séramy, rapporteur (abrogation de certaines dispositions de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire).

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985)**
- **Discussion générale** (p. 3869) : régions - (p. 3870) : politique économique - Chômage - Décentralisation - Compétences, charges et ressources des régions - Favorable à l'élection, au scrutin proportionnel, des bureaux des conseils généraux et régionaux - Délai minimum d'envoi des rapports par le président aux membres des assemblées - **Art. 30** (p. 3890) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 44 de M. Marc Bécam, rapporteur et n° 54 de M. Pierre Salvi (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3896) : abstention du groupe communiste sur ce texte, dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)] - (16 décembre**

1985) - **Avant l'art. 26** (p. 4048) : son amendement n° 92, soutenu par M. Bernard, Michel Hugo : fonctionnaires de différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port placés dans la position de détachement ; rejeté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 119) (p. 4107) : position favorable du groupe communiste à la limitation du cumul des mandats - Aspects financiers du cumul des mandats - Modalités de rémunération des parlementaires communistes - Composition socio-professionnelle au Sénat et à l'Assemblée nationale - Modes de scrutin - (p. 4108) : statut de l'élu local - Délai de mise en application de ce texte - **Art. 1** (p. 4125) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (élévation du seuil de population d'une commune au-delà duquel la fonction de maire figure au nombre des incompatibilités).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 120) (p. 4107, 4108) - **Art. 7** (p. 4130) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi).

EECKHOUTTE (Léon), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale

siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

EHLERS (Gérard), sénateur du Nord (C).

Démissionnaire à compter du 2 avril 1985 (2 avril 1985) (p. 66).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

ELBY (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 108 (28 mai 1985) (p. 728) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **bâtiment et travaux publics** (relance dans le secteur du bâtiment) - Retirée le 31 mai 1985 (p. 834).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : relance de la politique du logement** - (23 mai 1985) - (p. 691) : diminution constante du nombre de logements mis en chantier - Mesures à prendre pour soutenir l'activité du bâtiment.

EMMANUELLI (Henri), *secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation* (nommé le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 683 de M. Jean Cluzel : **entreprises (petites et moyennes)** (régime fiscal des PME) (8 octobre 1985) (p. 2212 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)]** - (5 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 884) : prévisions et réalisations - Perspectives de

croissance modérée - Ralentissement des prix - Résultats des entreprises - Evolution des recettes - Déficit prévisionnel - Plan du 25 mars 1983 - Annulations de crédits en cours d'exercice - Loi de finances rectificative et augmentation des crédits initiaux - Taux de croissance - Recul de l'inflation - Différentiel d'inflation avec l'étranger - Situation du commerce extérieur - Excédent industriel - Industrialisation et modernisation de l'appareil de production - Investissement industriel - Taux de la dette publique par rapport au produit intérieur brut, PIB - (p. 885) : recettes réalisées - Progression du déficit d'exécution - Taux du déficit par rapport au PIB - Gestion des autorisations budgétaires - Modifications de crédits par la voie réglementaire - Dépassement de crédits - Absence de dépassement sur les crédits prévisionnels - Faible dépassement des crédits limitatifs - Limitation du recours aux décrets d'avances - Dépassement temporaire face à une situation de blocage des services - Crédits évaluatifs - Taux d'intérêt - Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, et remboursement de TVA aux exportateurs - Solde de la loi de finances - Solde hors Fonds monétaire international, FMI, et hors Fonds de stabilisation des changes - Opérations réalisées avec le FMI - Solde des opérations à caractère définitif - Solde du budget général - Bilan de la gestion du Gouvernement sur cinq ans - Budget annexe des PTT - Affectation d'une fraction de l'excédent d'exploitation du budget annexe des PTT au budget général - Décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1984 - (p. 886) : définition de la loi de règlement comme un acte législatif de constatation et d'établissement des résultats d'un exercice budgétaire - Opérations de fin de gestion - Système de la gestion et référence à l'ordonnance du 2 janvier 1959 et au décret du 29 décembre 1962 sur la comptabilité publique - Absence de compatibilité totale entre ces deux textes - Date effective d'encaissement ou de décaissement, moment déterminant des opérations de recettes ou de dépenses ou système des droits constants - Exceptions au principe ; décret du 14 novembre 1955 et arrêté du 28 février 1956 - Dotations en capital à Sacilor et Usinor - Rature sur un document administratif - Accélération du recouvrement des recettes - Retard du paiement des dépenses - Article 14 relatif à la régularisation du Fonds de compensation de la TVA ; modalités de régularisation - Rattachement du solde débiteur à l'exercice 1983 - (p. 887) : concertation avec la Cour des comptes et inscription directe du solde débiteur au découvert du Trésor - Action des gouvernements précédents - Evolution des finances publiques et des modalités d'intervention de l'Etat depuis trente ans - Elaboration du décret prévu par l'article 16 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 - (p. 889, 890) : différentiel d'inflation avec l'étranger - Prix du dollar - Situation des indices - Inflation - Excédent industriel et balance commerciale - Détérioration du potentiel d'innovation et de recherche français depuis dix ans - Taux des sommes consacrées à la recherche par rapport au PIB - Télécommunications et aérospatiale - Retard de l'Europe face à la troisième révolution industrielle - Décision du Conseil constitutionnel en 1983 - Contestation de la sincérité des comptes par la majorité sénatoriale - (p. 894) : budget annexe des PTT - Epargne - Action des gouvernements précédents ; taux de rémunération des livrets A des caisses d'épargne - Attitude de la droite - (p. 895) : affaire Stavisky - Art. 1 (p. 903) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1983) - Art. 2 : (p. 904) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux recettes du budget général) - Art. 3 (p. 930) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux dépenses ordinaires civiles du budget général) - Art. 4 (p. 954) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux dépenses civiles en capital du budget général) - Art. 5 (p. 960) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux dépenses ordinaires militaires du budget général) - Art.

6 (p. 964) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux dépenses militaires en capital du budget général) - Art. 7 (p. 966) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au résultat du budget général de 1983) - Art. 8 (p. 970) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux résultats des budgets annexes, services civils) - Art. 9 (p. 972) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux résultats des budgets annexes, services militaires) - Art. 10 (p. 984) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 1984) - Art. 11 (p. 986) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux comptes spéciaux définitivement clos au titre de l'année 1983) - Art. 12 (p. 988) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux résultats des opérations d'emprunts pour l'année 1983) - Art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif à la gestion de fait et à la reconnaissance d'utilité publique de dépenses) - Art. 14 : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif à l'apurement du Fonds de compensation pour la TVA) - Art. 15 : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif aux transports aux découverts du Trésor des résultats définitifs de 1983).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Après l'art. 11 bis (p. 1228) :** oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Maurice Blin, rapporteur général (montant minimum des crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes à l'issue de la période de globalisation) - (p. 1229) : demande le retrait de l'amendement n° 89 de M. René Régnault (dotation globale d'équipement des communes ; montant et destination des trois parts de la dotation ; commission de coordination pour le financement des équipements communaux ; inscription de la dotation à la section d'investissement du budget de la commune et du groupement ; cas des communes des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - Art. 12 (p. 1232, 1233) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Maurice Blin, rapporteur général (actualisation des valeurs locatives foncières pour le calcul des impositions au titre de 1986 ; révision générale des valeurs locatives foncières en 1987 ; utilisation des résultats de cette révision pour le calcul des impositions au titre de 1989) et aux amendements de M. Camille Vallin, n° 76 (substitution à l'actualisation des valeurs locatives foncières d'une revalorisation forfaitaire) et n° 5 (multiplication des valeurs locatives foncières entrant dans le calcul d'imposition par un coefficient) - (p. 1234) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Pierre-Christian Taittinger, n° 31 (organisation administrative de Paris, Lyon, Marseille et des établissements publics de coopération intercommunale ; désignation d'adjoints par le conseil d'arrondissement, parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissements), n° 32 (commune de Paris et montant de l'indemnité des adjoints d'arrondissement), n° 33 (indemnité des maires des arrondissements de Paris) et n° 34 (régime de retraite des adjoints aux maires des arrondissements de Paris) - Art. 13 (p. 1236) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 29 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif à l'exercice de l'activité d'expert en automobile) et n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (organisation de la profession d'expert en automobile ; reconnaissance de la qualité d'expert ; inapplicabilité aux activités exercées dans le cadre d'une procédure judiciaire ; sanctions en cas de contravention aux règles relatives à la qualité d'expert en automobile) - Art. 14 : demande le

retrait de l'amendement n° 53 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (répercussion à compter du 1^{er} juillet 1986 du montant de l'octroi de mer sur le prix de vente des marchandises) - Art. 15 (p. 1237) : demande le retrait des amendements n° 79 de M. Paul Robert (prise en charge du montant total des dégrèvements par le budget de l'Etat) et n° 6 de M. Pierre Gamboa (dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation pour les foyers aux revenus modestes) - Après l'art. 15 (p. 1238) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Maurice Blin, rapporteur général (contrôle du Parlement dans la gestion des sociétés ou entreprises dans lesquelles les capitaux d'origine publique représentent plus de la moitié ou permettent d'exercer un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion) - (p. 1239) : demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. Jean Colin (allègement de la législation fiscale en matière successorale dans les cas d'adoption) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de comptabilisation par les entreprises des provisions pour les retraites futures des salariés) - (p. 1240) : accepte l'amendement n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (dénomination des sociétés en nom collectif) - (p. 1241) : sur l'amendement n° 56 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (options de souscription ou d'achat d'actions pour les salariés devenus mandataires sociaux), qu'il accepte, son sous-amendement n° 106 : sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou à la cote du second marché d'une bourse française de valeurs, ou admises aux négociations du marché hors cote ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (règles de constitution des sociétés ; obligation de déclaration notariée des versements) - (p. 1242) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (cumul des mandats de membre du directoire au sein d'un groupe de sociétés) et accepte l'amendement n° 60 du même auteur (pouvoirs du conseil de surveillance) - S'oppose à l'amendement n° 61 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (rémunération du président du conseil de surveillance) - (p. 1243) : accepte l'amendement n° 62 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (responsabilité civile des directeurs généraux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 du même auteur (exercice du paiement du dividende en actions en cas d'augmentation de capital) - (p. 1244) : accepte l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (réglementation du paiement par billet à ordre) - (p. 1245) : demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. Jean Colin (interdiction de la vente d'un produit à un prix inférieur à son prix de fabrication en vue de faire échec au jeu normal de la concurrence).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 - Nouvelle lecture [n° 411 (84-85)]** - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1767) : adoption par le Sénat en première lecture de nombreux amendements contre l'avis du Gouvernement - Echec de la commission mixte paritaire, CMP, réunie le 19 juin 1985.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture [n° 415 (84-85)]** - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1775) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Consensus intervenu sur la majeure partie des articles permettant à l'Assemblée nationale de retenir l'essentiel des amendements du Sénat - Maintien de la divergence de fonds sur la dotation globale d'équipement, DGE - Introduction par le Gouvernement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale d'amendements concernant le nouveau système d'incitation fiscale en faveur de la création artistique dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel - Réalisation d'un large accord sur de nombreux articles traitant des sociétés à capital risque, des fonds communs de placement à risques, du marché hypothécaire, du marché à terme des taux d'intérêts financiers, de la fiscalité des nouveaux produits financiers et des moyens de paiement - Projets de lois portant diverses dispositions donnant souvent lieu au rajout de dispositions législatives traduisant l'actualité - **Question préalable**

(p. 1783) : s'oppose à la motion n° 18 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable - Fixation d'un terme de cinq ans à la loi sur la dotation globale de fonctionnement, DGF - Indexation sur l'indice 100 mauvaise et mécanisme coûteux - Absence de refus du Gouvernement d'engager une révision des bases d'imposition locale - (p. 1784) : signale aux salariés des entreprises nationales que l'émission de titres participatifs par Gaz de France n'entraîne aucun transfert de propriété et aucune dénationalisation rampante - Nécessité de faire appel au contribuable ou à l'épargnant pour financer le secteur public - Regrette le vote par le Sénat d'une question préalable.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre-Christian Taittinger : effectivité de la baisse des prélèvements obligatoires** - (27 juin 1985) (p. 1764) : difficulté d'établir le niveau des prélèvements obligatoires et révision périodique - Calculs présentés pour la loi de finances pour 1985 réalisés sur la base des normes de l'OCDE - Calculs révisés en fonction de l'augmentation réelle de la production intérieure brute - Impossibilité de donner plus de précisions.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - Suite de la discussion - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3191) : s'oppose au report de l'examen de ce projet de loi - (p. 3192) : à la demande de la commission des lois, accepte la modification de l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3256) : modernisation constituant la principale option - Modernisation de l'économie et de la société exigeant d'accorder les moyens d'une efficacité accrue aux administrations - Augmentation des crédits d'informatique et de bureautique - Effort pour la formation des fonctionnaires - Effort d'adaptation des effectifs aux besoins - Bénéfice de mille sept cents emplois supplémentaires pour l'éducation nationale - Suppression d'emplois la où les progrès de la productivité permettent d'assurer les mêmes missions - Effort particulier en matière de sécurité et de justice - Respect des engagements du Gouvernement concernant la défense - Priorité à la progression des crédits d'équipement, de recherche et de fonctionnement opérationnel conformément aux orientations de la loi de programme - (p. 3257) : crédits d'équipement nucléaire représentant un tiers des dépenses d'équipement - Revalorisation de la condition des appelés - Dépôt d'un projet de loi concernant la police - Concentration des efforts au bénéfice de la modernisation des moyens - Justice hautement prioritaire depuis 1981 et forte progression des effectifs et des crédits globaux - Moyens nouveaux du budget de l'éducation nationale affectés prioritairement au développement de l'enseignement technologique et professionnel et à l'amélioration globale des taux d'encadrement - Prolongation du plan « informatique pour tous » - Création de postes dans les lycées pour suivre la progression des effectifs - Augmentation des crédits concernant la formation professionnelle et l'emploi - Effort en faveur des chômeurs de longue durée et des salariés impliqués dans les reconversions - Mise en place de cent mille postes de travaux d'utilité collective, TUC, en 1985 - Croissance du budget civil de la recherche - Augmentation des crédits du budget de la culture conformément à l'engagement du Président de la République - Recherche constituant une des orientations et des choix majeurs du budget - Réforme importante entreprise et choix fondamentaux faits depuis 1981 concernant une plus grande solidarité, de nouvelles relations avec les collectivités locales et une nouvelle donne dans le financement de l'économie - Nombreux amendements adoptés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - (p. 3258) : souhaite que l'on puisse discuter des amendements au Sénat comme à l'Assemblée nationale - Existence d'un délai constitutionnel de vingt jours pour examiner le budget - Examen des articles venant le lundi 9 décembre, vingtième jour de la discussion - Sénat ayant fait savoir qu'il ne voterait pas le budget - Discussion générale sans

examen des dépenses - Progression substantielle des salaires, pensions et prestations sociales depuis 1981 - Bénéfice d'un nouveau rattrapage pour les anciens combattants en 1986 - Extension du bénéfice de l'allocation logement à caractère social aux chômeurs de longue durée relevant du régime de solidarité - Abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite en agriculture - Renforcement de l'autonomie des collectivités locales s'accompagnant d'un effort financier considérable de l'Etat - Augmentation des concours directs, résultat du respect rigoureux des règles d'indexation favorables s'appliquant aux principales dotations - 1986 marquant la première étape significative des transferts de compétences - Amélioration constante de la trésorerie des collectivités locales - (p. 3259) : augmentation des dépôts au Trésor des collectivités locales au premier trimestre de 1985 - Politique de réduction du nombre des procédures de prêts bonifiés à l'industrie - Amélioration de la situation des entreprises nationalisées en 1982 - Projet de budget dans le secteur du logement se fondant sur le maintien à un niveau élevé du nombre de logements neufs programmés par l'Etat et la rénovation des circuits de financement - Baisse des taux permettant d'accroître la part des prêts conventionnés - Redressement des industries agricoles et alimentaires - Important effort en faveur de l'enseignement agricole entre 1981 et 1986 - Effort de rattrapage en faveur des établissements privés dans le cadre d'une réforme législative - (p. 3260) : simplification en matière de fiscalité de personnes et allègement des obligations déclaratives par la mise en place d'un formulaire simplifié de déclaration - Amélioration des modalités de recouvrement - Assouplissement du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu - Loi du 11 juillet 1985 créant deux nouveaux types d'entreprises : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et l'exploitation agricole à responsabilité limitée - (p. 3267) : se déclare prêt à discuter d'un amendement sur la retraite agricole à soixante ans - (p. 3282) : création d'une commission dont le but était de démontrer que le pays était à l'agonie - Endettement intérieur de la France s'élevant à 22,4 du produit intérieur brut, bien inférieur à celui de la Grande-Bretagne - (p. 3283) : accumulation des faits signalés par M. le rapporteur général démentis par la réalité - Marché des changes, indicateur ne trompant pas - (p. 3290) : distinction nécessaire entre francs courants et francs constants.

- **Conférence des Présidents** - (21 novembre 1985) (p. 3269) : Sénat disposant aux termes de la Constitution de vingt jours pour examiner le projet de loi de finances - Décision du Conseil constitutionnel stipulant qu'on ne pouvait discuter des dépenses sans s'être prononcé sur les recettes - Ordre du jour n'accordant pas de place pour l'examen des dépenses - Innovation de procédure ne répondant ni à l'esprit ni à la lettre de la Constitution, ni à celui de l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances - Absence de jugement de valeur mais interrogation demeurée sans réponse - Absence de temps réservé pour l'examen des dépenses - Décision du Sénat de rejeter le budget avant même la discussion générale - Existence dans la procédure parlementaire de la question préalable - Droit de l'exécutif de savoir si l'esprit des institutions est respecté - (p. 3270) : impossibilité d'interpréter le règlement intérieur du Sénat contre l'esprit de la loi organique - Sénat ayant choisi de discuter sans discuter et de donner son point de vue sans prendre de responsabilité - Fractionnement de la discussion par thèmes et interrogation sur l'avenir des rapports des rapporteurs spéciaux - Absence de dépôt d'amendement et de vote - (p. 3271) : caractère inadmissible d'une discussion générale durant vingt jours ou la totalité du temps imparti par la Constitution au Sénat pour discuter du budget.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3314) : tentative de déstabilisation du Gouvernement menée actuellement par le parti communiste français - (p. 3316) : en réponse à M. Pierre Gamboa, rappelle les choix faits par le Président de la République : maintien de la France dans la compétition internationale et à l'intérieur

du système monétaire européen, SME - Difficulté pour les communistes d'expliquer leur départ du Gouvernement, en 1983 - (p. 3318) : différentiel d'inflation avec l'Allemagne, évoqué par M. Raymond Bourguin - (p. 3320) : importance des crédits consacrés à l'éducation nationale - Lutte contre le chômage, véritable fléau des pays occidentaux - (p. 3321) : en raison des divers abattements, précise à M. Raymond Bourguin que le taux d'imposition directe est plus faible en France qu'en Allemagne - (p. 3326) : recours à l'investissement préconisé par M. Pierre-Christian Taittinger - Relance par la consommation ou par l'investissement entraînant un déséquilibre du commerce extérieur - Abandon de la production par de nombreux industriels préférant devenir importateurs - Soutien de l'Etat à l'industrie - Exemple du financement de la NASA par le Gouvernement fédéral - Formation des hommes - Lutte contre le chômage - Travaux d'utilité collective, TUC - (p. 3327) : importance des investissements dans l'éducation nationale - Taux de progression du pouvoir d'achat en France comparé à celui des autres pays de la Communauté économique européenne, CEE - Taux de croissance cumulé - Lutte contre le chômage particulièrement difficile en raison du décalage entre les progrès de la technologie et ceux de la formation des hommes - Regrette ce simulacre de discussion budgétaire.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières** [n° 17 (85-86)]
- **Suite de la discussion** - (22 novembre 1985) - Art. 8 ter (p. 3328) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire ou de l'assemblée générale extraordinaire lors de la mise en place d'un plan d'options) - (p. 3329) : son amendement n° 81 : extension des plans d'actionnariat aux salariés des filiales et sous-filiales ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 83 de M. Etienne Dailly, rapporteur (extension des plans d'actionnariat aux salariés des filiales et sous-filiales détenant au moins 10 % du capital de la société émettrice) - Son amendement n° 82 : dans les entreprises publiques, certificats d'investissement inclus dans les plans d'actionnariat et dans les régimes des stock options ; rejeté - (p. 3330) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 38 (suppression de la possibilité pour les sociétés inscrites au second marché de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés) et n° 39 (négociation immédiate de certaines actions) - (p. 3331) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte le n° 40 (suppression de la règle d'inaliénabilité du certificat de droit de vote) et s'oppose au n° 41 (émission de titres participatifs par les sociétés par actions) - (p. 3332) : accepte l'amendement n° 42 de M. Etienne Dailly, rapporteur (sanction applicable aux responsables d'une émission, exposition ou mise en vente d'actions ou d'obligations, sans visa de la Commission des opérations de bourse, COB, ou sans que ces documents aient été mis à la disposition du public) - (p. 3333) : accepte l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly, rapporteur (nouvelle définition de l'appel public à l'épargne) - (p. 3334) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte le n° 44 (cumul des mandats de membre du directoire au sein d'un groupe de sociétés) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 45 (pouvoirs du conseil de surveillance) - (p. 3335) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte les amendements n° 46 (rémunération du président du conseil de surveillance), n° 47 (responsabilité des directeurs généraux) et s'oppose au n° 48 (nomination des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale extraordinaire en cas de fusion ou de scission) - (p. 3336) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modification des règles relatives aux droits de vote des actionnaires en ce qui concerne l'approbation des apports) - (p. 3337) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, s'oppose au n° 50 (droit de vote des titulaires d'actions à dividende prioritaire en cas de fusion) et accepte le n° 51 (assouplissement des modes de distribution des acomptes sur dividendes) - Art. 10 (p. 3339) : accepte les

amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 52 (autorisation du démarchage sur parts de fonds commun de placement ; publicité en vue de la constitution d'un fonds commun de placement soumise au visa de la COB) et n° 53 (interdiction du démarchage à domicile ou dans les lieux publics en vue d'une souscription de parts de fonds communs de placement à risque) - **Après l'art. 10** (p. 3340) : accepte l'amendement n° 54 de M. Etienne Dailly, rapporteur (harmonisation des dispositions relatives au démarchage financier avec celles de la loi bancaire) - **Art. 11** : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Etienne Dailly, rapporteur (démarchage autorisé pour les notaires appelés à promouvoir les produits financiers immobiliers) - **Art. 13** (p. 3341) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur (possibilité pour la COB de recourir à une juridiction civile pour demander l'interdiction de tout démarchage ou publicité illicite) - **Art. 14** (p. 3342) : accepte l'amendement n° 56 de M. Etienne Dailly, rapporteur (annexe établie par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice annuel) - **Art. 17** (p. 3343) : s'oppose aux amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 57 (pouvoir réglementaire délégué à la COB) et n° 58 (possibilité pour la COB d'ester en justice pour faire interdire une pratique de nature à porter atteinte aux droits des épargnants) - (p. 3344) : sur les amendements du même auteur, s'oppose au n° 59 (compétence du président du tribunal de grande instance de Paris) et accepte le n° 60 (information du procureur de la République sur l'action menée en justice par la COB, lorsque la pratique relevée est passible de sanctions pénales) - **Après l'art. 17** (p. 3347) : son amendement n° 65 : création des billets de trésorerie ; devenu sans objet - (p. 3348 à 3350) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 68 de M. Etienne Dailly, rapporteur (conditions auxquelles doivent répondre les sociétés par actions émettrices de billets de trésorerie) et accepte le n° 69 du même auteur (réglementation plus précise du marché des billets de trésorerie) - (p. 3351) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte le n° 85 (publication des comptes consolidés par les sociétés émettrices de billets de trésorerie) et s'oppose au n° 86 (émission des billets de trésorerie assimilée à un appel public à l'épargne ; publication par les sociétés émettrices d'un document trimestriel d'information destiné aux souscripteurs et soumis au visa de la COB) - (p. 3352) : son amendement n° 70 : 1° création des certificats de dépôts ; 2° bons émis par les institutions financières spécialisées, dénommés bons IFS ; 3° régime d'imposition des titres de créances faisant l'objet d'un marché régi par une disposition législative particulière ; 4° fiscalité applicable aux intérêts des titres précédemment cités ; 5° régime d'imposition des plus-values réalisées sur cessions des titres de créances précédemment cités ; 6° régime d'imputation des moins-values ; 7° obligation de déposer les titres auprès d'un intermédiaire ; dématérialisation possible des titres ; 8° conditions d'application du présent article précisées par décret ; adopté après modification par le sous-amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur et les sous-amendements de M. André Fosset, rapporteur pour avis, n° 72 à n° 80 - (p. 3353 à 3358) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte les sous-amendements de M. André Fosset, rapporteur pour avis, n° 72 à n° 76, n° 78 à n° 80 et s'oppose au n° 77 - Son amendement n° 64 : agents des marchés interbancaires autorisés à exercer une activité intermédiaire sur les nouveaux marchés de titres négociables ; adopté - (p. 3359) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Etienne Dailly, rapporteur (insertion d'une division nouvelle intitulée : « Titre V (nouveau)-Titres de créances négociables ») - **Intitulé** : accepte l'amendement n° 61 de M. Etienne Dailly, rapporteur (« Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse ») - **Sur l'ensemble** (p. 3366) : remercie les rapporteurs du Sénat pour leur excellent travail sur ce projet - S'excuse du dépôt tardif de certains amendements gouvernementaux - Satisfait du consensus de la majorité sénatoriale sur ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3423) : caractère discutable de la procédure suivie par le Sénat pour l'examen du projet de loi de finances.

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3526) : refus du Sénat d'examiner la première partie de la loi de finances et poursuite de la discussion générale.

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3601, 3602) : organisation des travaux du Sénat - Examen de la loi de finances.

Suite de la discussion générale - (9 décembre 1985) - **Rappel au Règlement** (p. 3632, 3633) : refus du Sénat de mener un examen normal du projet de budget 1986 - Décision du Gouvernement de ne pas laisser les ministres participer à ce simulacre de discussion budgétaire.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Art. 1** (p. 3634) : reversement de dotation budgétaire de l'établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense, EPAD - Gestion par l'Etat de la trésorerie des établissements publics - Attente de la prise de position du conseil d'administration de l'EPAD - **Art. 2** (p. 3636, 3637) : barème de l'impôt sur le revenu - Taux de pression fiscale de l'Etat - Effort volontariste de baisse des prélèvements obligatoires et rigueur - Action des gouvernements précédents - Suppression de la surtaxe exceptionnelle - Communications téléphoniques - Endettement intérieur de la France inférieur à celui des autres pays occidentaux - Vote de la surtaxe exceptionnelle par le groupe communiste en 1983 - Faiblesse de la fiscalité directe en France, compte tenu des abattements - Propositions du RPR sur la fiscalité directe - Notion de taux de pression fiscale - Elections législatives de mars 1986 - Taux du déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut, PIB - Absence de baisse du pouvoir d'achat moyen en taux cumulé en France - Baisse du montant des prélèvements obligatoires - Taux marginal de la tranche supérieure dans le barème des impôts - (p. 3638) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-1 (barème de l'impôt sur le revenu et limitation de l'indexation pour les tranches supérieures) et n° I-2 (création d'une nouvelle tranche supérieure du barème de l'impôt) - (p. 3640, 3641) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-3, n° I-4 et n° I-5, relatifs à l'attribution d'une demi-part supplémentaire aux couples de contribuables salariés, ayant des enfants - (p. 3642, 3643) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-6 (déduction des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage pour les contribuables âgés de plus de 70 ans ; modification du barème de l'impôt), n° I-7 (montant du plafonnement de la réduction d'impôt de 3 %) et n° I-8 (mécanisme de report en arrière pour les contribuables sans emploi, malades ou retraités ; taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés) - **Art. 3** (p. 3645) : s'oppose à l'amendement n° I-9 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés non distribué) - **Après l'art. 3** (p. 3646) : s'oppose à l'amendement n° I-10 de M. Pierre Gamboa (abrogation de l'article 19 de la loi de finances pour 1985 relatif au mécanisme de report en arrière pour les pertes des entreprises) - **Art. 4** (p. 3647) : s'oppose à l'amendement n° I-11 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif à l'attribution d'avantages fiscaux aux entreprises libérées de leur dette d'impôt sur les sociétés, ayant réalisé un certain montant d'investissement net en biens amortissables) - **Après l'art. 4** (p. 3648) : s'oppose

aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-12 (suppression de l'avoir fiscal au profit du crédit d'impôt) et n° I-13 (suppression du système de prélèvement libératoire forfaitaire sur le revenu des produits de placement à revenu fixe ; maintien de l'abattement sur la somme des revenus imposables provenant de titres participatifs ou de valeurs mobilières françaises ou inscrits à la cote officielle d'une bourse de valeurs françaises) - Art. 7 (p. 3650, 3651) : s'oppose aux amendements n° I-76 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article reconduisant le prélèvement exceptionnel sur les entreprises nationales de production pétrolière institué par l'article 25 de la loi de finances pour 1985), et n° I-15 de M. Pierre Gamboa (institution d'une contribution exceptionnelle sur le montant des provisions pour fluctuation des cours figurant au bilan des entreprises dont l'objet principal est de raffiner le pétrole brut en France) - Déréglementation de l'activité pétrolière évoquée par M. Pierre Gamboa - Situation des entreprises pétrolières - Raffinage du pétrole - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° I-16 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif aux cas d'exonération de l'imposition forfaitaire annuelle) - Après l'art. 8 (p. 3652, 3653) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin, n° I-17 (abrogation de l'article 1647 bis du code général des impôts relatif au dégrèvement consenti aux assujettis à la taxe professionnelle) et n° I-18 (progressivité du dispositif d'allègement de la taxe professionnelle par rapport au taux d'imposition effectivement supporté par les entreprises) - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° I-19 de M. Fernand Lefort (suppression des dispositions de cet article abrogeant le troisième alinéa du 1° de l'article 170 du code général des impôts) - Après l'art. 10 : s'oppose à l'amendement n° I-20 de M. Camille Vallin (cas de dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation) - Art. 11 (p. 3654) : s'oppose à l'amendement n° I-21 de M. Camille Vallin (suppression des dispositions de cet article accordant certains avantages aux entreprises créées en 1986) - Art. 12 : s'oppose à l'amendement n° I-22 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts sur les crédits d'aide à la presse écrite) - Après l'art. 12 (p. 3655) : s'oppose à l'amendement n° I-23 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'application de la TVA aux attributions de combustible au personnel des houillères nationales) - Avant l'art. 14 (p. 3656) : s'oppose à l'amendement n° I-77 de M. Maurice Blin, rapporteur général (absence de prise en compte, dans les bases de l'impôt sur les grandes fortunes, des immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques régulièrement ouverts au public dans le cadre d'une convention passée entre l'Etat et les propriétaires ; diminution de moitié lorsque seuls les parcs ou jardins sont régulièrement ouverts au public) - Art. 14 (p. 3658) : s'oppose à l'amendement n° I-78 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif à l'actualisation des seuils et tranches du barème de l'impôt sur les grandes fortunes et à la reconduction de la majoration conjoncturelle instituée par la loi de finances pour 1984) et aux amendements de M. Fernand Lefort, n° I-24 (doublement des taux de l'impôt sur les grandes fortunes) et n° I-25 (création d'un seuil minimum déclaratif pour l'impôt sur les grandes fortunes) - Après l'art. 15 (p. 3659) : s'oppose à l'amendement n° I-26 de M. Louis Minetti (allègement des charges des agriculteurs par attribution à chaque exploitant d'un contingent de fioul détaxé et bénéfice de mesures analogues pour les consommateurs de gaz) - Art. 16 (p. 3661) : s'oppose à l'amendement n° I-79 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article augmentant la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd) et aux amendements de M. Pierre Gamboa, n° I-27 (suppression de l'indexation sur la septième tranche pour la taxe intérieure sur les produits pétroliers pendant l'année 1986) et n° I-28 (inapplicabilité de la majoration de la fiscalité sur le fioul lourd aux livraisons destinées au chauffage des immeubles d'habitation) - Art. 17 : s'oppose à l'amendement n° I-80 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au tarif de la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers et au prix du gaz) -

Après l'art. 18 (p. 3662) : s'oppose à l'amendement n° I-29 de M. Pierre Gamboa (paiement aux porteurs des titres de l'emprunt 1973 Giscard d'un taux d'intérêt correspondant à la moyenne des intérêts payés par l'Etat) - (p. 3663) : s'oppose à l'amendement n° I-30 de M. Marcel Gargar (tarif de la soulte pour les rhums et tafias introduits en France en sus du contingent prévu à l'article 362 du code général des impôts) - Art. 23 (p. 3664) : son amendement n° I-87 : taux du prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement ; adopté - S'oppose à l'amendement n° I-31 de M. Camille Vallin (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - Art. 26 (p. 3685) : s'oppose à l'amendement n° I-81 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article d'équilibre du budget) - Sur l'ensemble de la première partie (p. 3686) : évolution du pouvoir d'achat et du déficit des finances publiques en France et dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE, de 1981 à 1985 - (p. 3687) : accusation de débudgétisation ; exemple de la prise en charge par le budget de l'Etat de la taxe professionnelle - Diminution de la pression fiscale - Désinflation - (p. 3698) : rappel des écarts entre les lois de finances initiales et leur exécution pendant la précédente législature - (p. 3699, 3700) : procédure choisie pour l'examen du budget, fruit de la division de la majorité sénatoriale - Echec de la politique de relance par la consommation tentée en 1981 et choix courageux du Gouvernement en faveur de la rigueur, le 25 mars 1983 - Comparaison du nombre des créations de postes de fonctionnaires pendant cette législature et la précédente - Difficulté d'une relance par l'investissement ; déclin des activités industrielles au profit des activités commerciales - (p. 3701) : nombre des disparitions d'emplois pendant la législature écoulée en France, Grande-Bretagne et République fédérale d'Allemagne ; lien entre le chômage et la transformation technologique des appareils de production - Fragilité du modèle japonais invoqué par certains - Amélioration de l'endettement intérieur ; comparaison avec la situation des pays de l'OCDE - (p. 3702) : caractère modéré de la dette extérieure - Rappel de la politique suivie par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie de M. Giscard d'Estaing - Chiffres du chômage en France, en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne - Investissement industriel - (p. 3703) : regret de l'attitude du groupe communiste décidé à voter contre ce projet de budget - (p. 3704) : en réponse à M. Pierre Gamboa, statistiques sur le nombre des chômeurs - En réponse à M. René Monory, évolution des crédits de recherche de 1970 à 1980.

Nouvelle lecture [n° 238 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4214) : amendements fiscaux introduits par le Gouvernement en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

- *Projet de loi de finances rectificative pour 1985* [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4216) : maîtrise de la gestion des finances publiques en 1985 ; faible évolution du solde de la loi de finances initiale - Solde négatif des recettes - Prélèvement de l'excédent des départements surfiscaux et redistribution par le canal de la dotation générale de décentralisation, DGD - Evolution des charges : charge de la dette ; influence du taux du marché monétaire et du cours du dollar - Versement à la CEE - Versement au budget annexe des postes et télécommunications - (p. 4217) : majoration du versement aux collectivités locales - Transferts en faveur de certains budgets : solidarité nationale, travail et emploi, agriculture, éducation nationale, justice, redéploiement industriel, aménagement du territoire - Comptes spéciaux du Trésor - Remboursement anticipé de prêts du fonds de développement économique et social, FDES - Dispositions législatives relatives à la fiscalité de l'épargne : régime d'imposition des gains des particuliers pour les marchés à terme d'instruments financiers, MATIF ; condition de taxation des obligations dont les intérêts sont capitalisés - (p. 4220) :

maintien d'un cours élevé du dollar pendant les trois premiers trimestres de 1985 - Après l'art. 7 (p. 4226, 4227) : demande le retrait des amendements n° 4 (extension aux entreprises commerciales des exonérations prévues dans le cas de reprise d'entreprises industrielles en difficulté) et n° 5 (extension du régime de l'amortissement exceptionnel prévu pour les subventions d'équipement ou primes régionales à l'emploi et à la création d'entreprises) de M. Jean-Marie Rausch - Après l'art. 9 (p. 4228, 4229) : s'oppose à l'amendement n° 1 (extension aux communes non-membres d'un syndicat de l'exonération des frais de perception de la taxe sur l'électricité par EDF) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jean-François Pintat (cas des exonérations à partir d'une certaine puissance d'électricité) - In fine (p. 4231) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Stéphane Bonduel (plan d'épargne entreprise, relèvement du plafond de l'abondement bénéficiant d'allègement fiscal ; gage par le relèvement du taux de la taxe sur les transactions des métaux précieux).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983** [n° 208 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4232) : annulation par le Conseil constitutionnel

de la loi de règlement pour 1983 pour vice de forme - Demande l'adoption du projet de loi - Prélèvement sur le budget des PTT ; régularisation par une inscription a posteriori.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel**, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi (n° 122, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (18 décembre 1985) - Sur l'ensemble (p. 4376) : propos du Conseil Constitutionnel sur le pluralisme de la presse faisant référence à l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 - Nouvelle lecture** [n° 262 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4524, 4525) : crédit-bail autorisé sur les fonds de commerce.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 - Nouvelle lecture** [n° 263 (84-85)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4539) : à l'issue de la discussion budgétaire, remercie le rapporteur général, les membres de la commission des finances et le personnel du Sénat pour la qualité de leur travail.

F

FABIUS (Laurent), *Premier ministre* (nommé le 17 juillet 1984) [JO Lois et décrets 18 juillet 1984, p. 2304].

DÉPÔTS

Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation [n° 209 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Déportés, internés et résistants.**

Projet de loi autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 [n° 213 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) [n° 214 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948) [n° 216 (84-85)] (2 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail [n° 217 (84-85)] (2 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires [n° 218 (84-85)] (2 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes) [n° 259 (84-85)] (25 avril 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, relatif au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Génévois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève) (ensemble une annexe) [n° 306 (84-85)] (23 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] (23 mai 1985) - **Santé.**

Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)] (13 juin 1985) - **Collectivités locales.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouvertes à la signature à Rome le 19 juin 1980 [n° 457 (84-85)] (17 juillet 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal [n° 480 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats 2 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats 2 octobre 1985) - **Collectivités locales.**

Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 485 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats 2 octobre 1985) - **Formation.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 6 avril 1966, ensemble un protocole [n° 3 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif aux enseignants associés réfugiés [n° 10 (85-86)] (8 octobre 1985) - **Enseignement.**

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 11 (85-86)] (8 octobre 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)] (8 octobre 1985) - **Construction.**

Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] (8 octobre 1985) - **Impôts et taxes.**

Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)] (6 novembre 1985).

Projet de loi relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française [n° 187 (85-86)] (11 décembre 1985).

Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 206 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Travail.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 245 (85-86)] (18 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la recherche scientifique marine et portant modification de la loi n° 76-655 du 16 juillet 1976 relative à la zone économique au large des côtes du territoire de la République [n° 285 (85-86)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1985, JO Débats 9 janvier 1986) - **Recherche scientifique et technique.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 20) : délais dans lesquels est intervenue la discussion du projet de loi - (p. 21) : troubles en Nouvelle-Calédonie à la suite des élections à l'Assemblée territoriale - Action de M. Edgard Pisani, délégué du Gouvernement ; projet politique d'indépendance-association - Mort de MM. Yves Tual et Eloi Machoro et institution de l'état d'urgence - Envoi de renforts de police et de gendarmerie - Opportunité de la prolongation de l'état d'urgence - Garanties : exclusion de la presse du champ d'application ; possibilité de recours contre les mesures prises - (p. 22) : efficacité des mesures prises : exemple de la perquisition pour saisie rapide des armes - Demande au Sénat le vote de ce projet de loi - (p. 32) : s'associe à l'appel au dialogue lancé par M. Dick Ukeiwé - (p. 34) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Caldaguès sur des propos de M. Charles Lederman qualifiant d'assassinat la mort d'Eloi Machoro survenue au cours d'un affrontement avec la gendarmerie.

- **Question au Gouvernement, de M. Louis Boyer : aide au peuple afghan** - (23 mai 1985) - (p. 690) : demande du Gouvernement français du retrait des troupes soviétiques et de la libre détermination de la population - Vote de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, ONU - Aide alimentaire fournie par la France - Condamnation de toutes les interventions militaires étrangères dans tous les pays.

FAIGT (Jules), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3057).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2527) : problème des jeux olympiques - (p. 2528) : dualité entre Paris et la Savoie - Problème du sport à l'école - Crédits supplémentaires pour l'aménagement des rythmes scolaires dans le primaire - Interrogation sur l'application de la loi sur le développement et l'organisation des activités sportives - Absence de disposition concernant la décentralisation sportive.

FAURE (Edgar), sénateur du Doubs (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de**

vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 79) : en réponse à M. François Collet, rappelle que « Le pont de la rivière Kwai » était l'oeuvre d'un excellent auteur, M. Pierre Boule - Dépôt d'un amendement relatif à une formule de contrat spécial pour les droits dérivés de l'édition - (p. 83) : travaux de la commission spéciale - (p. 84) : étroite collaboration entre le Gouvernement et le Sénat - Développement des sciences et de la technologie - Défense des intérêts des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes - Droits d'auteur - Durée de la protection des oeuvres en matière de composition musicale - Comparaison avec la situation étrangère - Droits dérivés de l'édition - Contrat spécial pour chaque droit dérivé souhaité par la Société des gens de lettres mais refusé par les éditeurs - Adaptation cinématographique d'une oeuvre littéraire - A l'article 21, opposé à la fixation d'un délai quinquennal pour les accords de rémunération des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes - Intervention des représentants du ministère de l'économie dans la fixation du montant de la rémunération pour copie privée - (p. 85) : demande la suppression du second alinéa de l'article 36 relatif aux conditions particulières accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur aux associations organisant des manifestations d'intérêt général - Accords spécifiques à chaque branche d'activité pour la rémunération des artistes interprètes et producteurs phonographiques - Référence à des « spectacles vivants » contraire au traité de Rome - Fixation de la prestation d'un artiste interprète - Utilisation des vidéogrammes - Nouvelles prérogatives des sociétés de perception et de répartition des droits d'auteurs - Missions confiées au Centre national de cinématographie - Sanctions pénales.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - **Après l'art. 7** (p. 105) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (extension à 70 ans de la durée de protection des compositions musicales) - **Art. 9** (p. 107) : son amendement n° 147 : contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 109) : estime satisfait par son amendement n° 147 l'amendement n° 179 de M. Bernard Parmantier (insertion après l'article 11 d'un article additionnel distinguant le contrat d'édition et la cession à l'éditeur des droits audiovisuels sur l'oeuvre) - **Art. 16** (p. 126) : son amendement n° 118 : réserve des droits de l'artiste interprète que des tiers auraient pu acquérir antérieurement à la loi ; retiré - (p. 128) : question sur le maintien des conventions passées par des tiers antérieurement à la loi - **Art. 19** (p. 132) : ses amendements n° 108 : définition du producteur de phonogrammes ; référence à la première fixation ; devenu sans objet ; et n° 109 : définition des procédés de mise à la disposition du public ; retiré.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - **Art. 21** (p. 140) : préfère le système d'une commission paritaire proposé par le Gouvernement et retenu par l'Assemblée nationale - Souhaite que le président de cette commission ou l'autorité d'arbitrage soit un magistrat - **Art. 25** (p. 142) : sur l'amendement n° 40 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux droits du producteur de vidéogrammes d'autoriser ou d'interdire), ses sous-amendements n° 122 : producteur de vidéogramme personne physique ou morale qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence d'images ou d'images et de son ; et n° 123 : autorisation du producteur de vidéogrammes requise avant toute reproduction mise à la disposition du public par la vente, le louage ou l'échange ou la communication au public ; rejetés - **Avant l'art. 26** (p. 143) : son amendement n° 112 : sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci ; réservé puis adopté, voir p. 163 - **Art. 27** (p. 144) : sur l'amendement n° 43 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au champ d'application des droits

reconnus par la présente loi), son sous-amendement n° 124 : droits à rémunération répartis aux auteurs, artistes-interprètes, producteurs de phonogrammes ou de vidéogrammes pour les phonogrammes et vidéogrammes fixés pour la première fois en France ; rejeté - Art. 29 (p. 146) : son amendement n° 113 : période de cinquante ans comptée du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle de la première communication au public ou mise à la disposition du public ; retiré - Art. 33 (p. 148) : son amendement n° 114 : taux de rémunération déterminé par une commission présidée par un magistrat ; devenu sans objet - (p. 149) : son amendement n° 121 : détermination par arrêté du ministre de la culture des organisations appelées à désigner les membres de la commission qui se détermine à la majorité de ses membres présents, le président ayant voix prépondérante ; devenu sans objet - Art. 36 (p. 153) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Jean Colin (sociétés civiles régulièrement constituées ayant qualité pour ester en justice pour la défense des droits dont elles ont statutairement la charge) - Son amendement n° 116 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes, soit d'une exonération, soit d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser ; retiré - Après l'art. 38 (p. 162) : sur l'amendement n° 64 de M. Charles Jolibois, rapporteur (contrats conclus par les sociétés d'auteur en exécution de leur objet avec les utilisateurs de tout ou partie de leur répertoire étant des actes civils), son sous-amendement n° 125 : extension des dispositions de cet article à toutes les sociétés civiles d'auteurs ou de titulaires de droits voisins ; adopté - Art. 39 (p. 166) : son amendement n° 117 : déclaration préalable auprès du Centre national de la cinématographie par toute personne physique ou morale dont l'activité à titre onéreux ou gratuit a pour objet principal ou secondaire, l'édition, la duplication, la distribution, la vente, la location, le prêt ou l'échange de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public ; retiré - Art. 43 (p. 168) : sur l'amendement n° 74 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'incrimination des atteintes aux droits dits voisins du droit d'auteur), son sous-amendement n° 126 : sanctions également applicables en cas de non acquittement de la rémunération prévue aux articles 20 et 31 de la loi relative aux droits d'auteur et à ses droits voisins ; rejeté.

Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Discussion générale (p. 1252) : excellent dialogue entre le Gouvernement et les deux assemblées sur ce texte - Prolongement de la durée de protection des oeuvres musicales - Création d'un double contrat en ce qui concerne le contrat d'édition - (p. 1253) : composition de la commission chargée de régler les litiges relatifs à la rémunération des artistes-interprètes - Protection des logiciels - Satisfait de la décision de l'Assemblée nationale d'étendre les sanctions pénales au défaut de rémunération, substitut de l'autorisation - Art. 9 (p. 1256) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rédaction d'un contrat distinct du contrat d'édition pour la cession des droits d'adaptation audiovisuelle) - (p. 1258) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle) - Art. 16 (p. 1269) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de certaines autorisations de l'artiste-interprète pour la diffusion de son oeuvre dans le domaine audiovisuel) - Amendement non conforme à la Convention internationale de Rome - Art. 38 quinquies (p. 1280, 1281) : son amendement n° 56, soutenu par M. Jean Béranger : protection des logiciels créés à l'occasion d'un travail salarié ; retiré - Art. 43 (p. 1285) : rémunération, substitut juridique de l'autorisation d'éditer et de diffuser une oeuvre - (p. 1286) : s'en remet à la

sagesse du Sénat pour l'amendement n° 64 de M. Jack Lang, ministre (peine d'amende applicable en cas d'atteinte aux droits voisins du droit d'auteur).

FAURE (Jean), sénateur de l'Isère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre du Conseil national de la montagne (5 novembre 1985) (p. 2735).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 739 (JO Débats, 17 décembre 1985) (p. 4052) à M. le ministre de l'éducation nationale : tourisme (conséquences de la diminution de l'amplitude des vacances scolaires sur l'économie touristique de montagne) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4488, 4489).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)] - Suite de la discussion : (21 juin 1985) - Après l'art. 24 (p. 1560) : son amendement n° 156 soutenu par M. Pierre Lacour : possibilité pour la commission communale d'aménagement foncier de donner son avis sur les autorisations de boisement dans les zones réglementées ; retiré.

FAURE (Maurice), sénateur du Lot (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

FERRANT (Charles), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine des anciens combattants :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3625, 3626) : revendications de l'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de guerre,

UFAC - Rattrapage du rapport constant - Pensions des veuves de guerre - Proportionnalité des pensions - Conditions d'attribution de la carte du combattant - Rétablissement du Mérite combattant - Bénéfice de la campagne double octroyée aux fonctionnaires, anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 3627) : échec de la politique socialiste menée à l'égard des anciens combattants.

FILLIoud (Georges), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 473 de M. René Ballayer : vins (régime fiscal des ventes directes de vins et d'eau-de-vie) (3 mai 1985) (p. 410).

n° 593 de M. James Marson : presse (fonctionnement de l'Agence France-Presse d'Asuncion (Paraguay)) (3 mai 1985) (p. 408 et suivantes).

n° 615 de M. Serge Boucheny : décorations et médailles (politique du Gouvernement à l'égard de l'administration des monnaies et médailles) (3 mai 1985) (p. 411).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3042) : libération de la communication audiovisuelle depuis 1981 - Transfert de l'Etat à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle de la compétence pour délivrer les autorisations d'émettre à des télévisions locales - (p. 3043) : monopole de l'établissement public de diffusion, Télédiffusion de France, TDF - Conclusions de la commission d'enquête du Sénat relatives aux modalités de travail, d'action et de décision de TDF ; difficulté de distribution des fréquences - Rôle du Conseil national de la communication audiovisuelle - Elargissement du conseil d'administration de TDF - Obligation de transparence - Modification des règles relatives au pluralisme et à la concentration - Limitation du contrôle à la seule programmation propre des télévisions locales - Rôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Mécanisme juridique de protection du citoyen : extension du régime de responsabilité éditoriale - Equipe rédactionnelle - Régime de déclaration préalable pour les services de communication audiovisuelle diffusés sur des réseaux câblés en circuit fermé - Obligations de déontologie imposées lors des campagnes électorales à tous les services de communication audiovisuelle : complément au code électoral - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 3055) : satellites TDF 1 et TDF 2 : majorité de capitaux français ; mode de location par contrat ; canaux francophones ; réglementation de l'utilisation des ressources publicitaires - Modalités des concessions des réseaux multivilles : majorité de capital français ; majorité de programmes d'origine française - Organisation d'une réglementation de la promotion commerciale, sous forme de mécénat ou de parrainage, diffusée par le service public - (p. 3056) : développement du plan câble - Relations entre la presse écrite et les télévisions privées ; marché publicitaire - Dispositions de la loi veillant au maintien du caractère local des télévisions locales privées - Fragilité du cinéma français : politique du cinéma conduite par le Gouvernement - Propos de M. Charles Lederman sur la cohabitation - Extension éventuelle des dispositions sur la presse à la presse télématique - Problème de la région parisienne ; installation possible de nouveaux émetteurs-sur la Tour Eiffel ; fréquences disponibles dans la région parisienne - **Question préalable** (p. 3089) : s'oppose à la motion n° 54 de M. James Marson tendant à opposer la question préalable

- **Avant l'art. 1** (p. 3090) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis (contrôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur la gestion économique et financière des sociétés et établissements publics chargés de l'exécution du service public de la communication audiovisuelle) - Contrôle par les contrôleurs d'Etat et les rapporteurs des commissions parlementaires - (p. 3091) : s'oppose à l'amendement n° 2 du même auteur (nomination par la Haute Autorité des présidents de l'établissement public de diffusion et de l'Institut national de la communication audiovisuelle) ainsi qu'aux amendements n° 13 (nomination par la Haute Autorité des présidents de l'établissement public de diffusion et de l'Institut national de la communication audiovisuelle) et n° 14 (répartition des fréquences et contrôle de leur utilisation par la Haute Autorité) de M. Charles Pasqua, rapporteur - Soumission à autorisation de l'Etat de l'usage des fréquences - (p. 3092) : technicité de la gestion des fréquences par Télédiffusion de France, TDF - **Art. 1** (p. 3093) : s'oppose aux amendements n° 55 de M. James Marson (suppression de cet article relatif aux autorisations délivrées par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle) et n° 15 de M. Charles Pasqua, rapporteur (extension des compétences de la Haute Autorité) - **Art. 1 bis** (p. 3094) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'avis du Conseil national de la communication audiovisuelle sur l'établissements des plans de fréquences) - **Après l'art. 1 bis** (p. 3095) : s'oppose aux amendements n° 17 (nombre de membres du Conseil national de la communication audiovisuelle et durée de leur mandat) et n° 18 (comités régionaux et territoriaux de la communication audiovisuelle) de M. Charles Pasqua, rapporteur - **Art. 2** (p. 3096) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression des dispositions étendant le monopole de TDF à l'ensemble des services de télévision par voie hertzienne) - **Après l'art. 2 bis** (p. 3098) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Pasqua, rapporteur (conseils d'administration des sociétés régionales et territoriales de radio et de télévision) et demande le retrait de l'amendement n° 39 du même auteur (plafonnement des montants de ressources publicitaires ; réglementation de la parapublicité) - Caractère réglementaire et non législatif des dispositions proposées - (p. 3099, 3100) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Daniel Millaud (fixation d'un seuil de publicité par heure d'antenne) - **Art. 3** (p. 3101) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Pasqua, rapporteur (maintien du régime de l'autorisation pour la diffusion des oeuvres cinématographiques) - **Art. 4** (p. 3103) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de l'article 79 de la loi du 29 juillet 1982 relatif au régime de la concession de service public) ainsi qu'aux amendements n° 58 et n° 59 de M. James Marson (exploitation des services faisant l'objet de la concession aux risques et périls du concessionnaire) - **Art. 5** (p. 3104) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de la limitation du nombre des autorisations pouvant être délivrées à une même personne) - **Art. 6** (p. 3105) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Daniel Millaud (extension de la zone de desserte pour les services locaux de télévision dont la langue véhiculaire est une langue régionale) - (p. 3106) : s'oppose aux amendements n° 25 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de la définition du service local de télévision par voie hertzienne par référence à une zone de desserte) et n° 63 de M. James Marson (possibilité pour un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote dans un service local de télévision hertzienne) - **Après l'art. 6** (p. 3107) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Pasqua, rapporteur (autorisation des services de radiodiffusion sonore à modulation de fréquences) - **Art. 7** (p. 3108) : s'oppose à l'amendement n° 29 (procédure de délivrance des autorisations par la Haute Autorité) et accepte l'amendement n° 30 (compétence de cette dernière sur la répartition des fréquences) de M. Charles Pasqua, rapporteur - **Art. 8** (p. 3109) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Charles

Pasqua, rapporteur (demande d'autorisation : obligation d'information de la Haute Autorité sur la nature du programme envisagé) - Art. 9 et après l'art. 11 (par priorité) (p. 3112) : s'oppose aux amendements n° 69 (interdiction de l'interruption du cours d'une émission par la diffusion de messages publicitaires) et n° 70 (introduction dans le cahier des charges de dispositions relatives au pluralisme dans l'organisation des campagnes électorales) de M. James Marson et n° 84 de M. Jacques Carat (interdiction de couper la diffusion d'une oeuvre cinématographique par un message publicitaire) - Art. 10 (p. 3113) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. James Marson (suppression de cet article prévoyant la suppression du plafond de la part de publicité dans les recettes des chaînes) - Après l'art. 10 (p. 3114) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Pasqua, rapporteur (pouvoir de police des ondes confié à la Haute Autorité) - Art. 11 (p. 3115) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de M. Charles Pasqua, rapporteur (obligation de motiver la décision de suspension ou de retrait d'autorisation par la Haute Autorité) - Après l'art. 11 (suite) (p. 3115) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. André Fosset (modification de dispositions relatives aux droits de citation dans la loi du 3 juillet 1985) - Art. 12 (p. 3116, 3117) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Charles Pasqua, rapporteur (personnes passibles de poursuite en cas d'infraction : suppression de la mention du producteur) et n° 41 de M. André Fosset (sanctions en cas d'atteinte aux droits voisins : exemption au bénéfice de la bonne foi).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)]** - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3172) : échec de la commission mixte paritaire - Création de télévisions privées - Conditions de programmation des oeuvres cinématographiques - Dualité des régimes juridiques, selon qu'il s'agit de télévisions privées de dimension nationale ou de dimension locale - Dévolution du monopole de diffusion à l'établissement public Télédiffusion de France, TDF - Implantation par TDF des émetteurs sur certains emplacements.

Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3435) : Gouvernement s'étant déjà exprimé lors de la première lecture et ayant exposé au début de la nouvelle lecture les motifs de l'amendement conduisant la commission à demander un report pour de plus amples études - Souhaite l'adoption rapide du texte de ce projet de loi - (p. 3444) : majorité sénatoriale opposée à une cinquième chaîne privée de télévision mais favorable à la privatisation de deux des chaînes publiques - (p. 3445) : loi de 1982 imposant pour la télévision le régime de la concession où l'Etat a toujours le libre choix du concessionnaire et n'est jamais contraint à lancer un appel d'offre - Autorisation d'insérer des spots publicitaires dans une oeuvre cinématographique figurant dans le contrat de concession de service public ne pouvant être accordée que sous la réserve absolue du respect de la législation en vigueur - Loi sur les droits d'auteur et les droits voisins s'appliquant pleinement - Coupure d'un film devant être acceptée par les auteurs dans les conditions prévues par la loi - Dispositions concernant la protection du cinéma appliquées aux télévisions privées semblables à celles qui sont en vigueur pour le service public - Dispositions concernant la programmation et visant le délai s'écoulant entre la date de sortie du film en salle et son exploitation à l'antenne - Contrat ne comportant aucune clause secrète - Rédaction nouvelle comportant des obligations ne figurant pas dans le cahier des charges des sociétés du service public concernant les quotas de programmation d'oeuvres françaises, les quotas de production d'oeuvres originales à compter de la quatrième année et les quotas de dépenses consacrées à la production et l'achat d'oeuvres françaises - Intention de M. Jérôme Seydoux de prendre contact avec les professionnels du cinéma - (p. 3446) : quotas de 25 % en moyenne de films français pour les premières années

constituant un minimum pour M. Seydoux - Privatisation de deux chaînes et absence de bénéfices pour les téléspectateurs - Chaîne de télévision supplémentaire donnant du travail en plus pour tout le monde et un supplément d'argent pour le cinéma - Rappelle les dispositions fiscales adoptées par le Parlement mettant à la disposition de l'activité cinématographique un milliard de francs supplémentaire - Rappelle les nombreuses craintes exprimées lors de la création de Canal Plus - Financement de cette chaîne pour sa première année, de neuf cents heures de production originale hors plateau - Souhaite qu'après une année d'existence le même bilan puisse être dressé à propos de la cinquième chaîne - Art. 1 A, 1 B et 1 (p. 3449 à 3451) : s'oppose aux amendements n° 4, 5 et 6 de M. Charles Pasqua, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Rapporteur défavorable à la création d'une cinquième chaîne de télévision gratuite offerte aux Français - Intention de la majorité sénatoriale de privatiser deux chaînes - Art. 2 (p. 3453) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Charles Pasqua, rapporteur (possibilité d'installer et d'exploiter sur les toits, terrasses et superstructures des propriétés bâties, publiques ou privées, les moyens de diffusion par voie hertzienne limitée à la réalisation et à l'exploitation de seules installations déclarées d'utilité publique, sous réserve de l'indemnisation des dommages qui sont la conséquence directe des charges imposées par la loi) - (p. 3454) : institution de la procédure d'utilité publique constituant une lourdeur inutile - Art. 2 bis, 2 ter, 2 quater, 2 quinquies, 2 sexes (p. 3455, 3456) : s'oppose aux amendements n° 12 à 16 de M. Charles Pasqua, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 3 (p. 3457) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Pasqua, rapporteur (rétablissement de la suppression du paragraphe I de cet article voté par le Sénat en première lecture) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Jacques Carat (régime d'autorisation préalable pour les services interactifs diffusant des oeuvres cinématographiques) - Art. 4, 5, 6 bis et 7 (p. 3457 à 3459) : s'oppose aux amendements de M. Charles Pasqua, rapporteur, n° 19, 20, 23 et 26 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 du même auteur (même objet) - Art. 8 (p. 3460) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Pasqua, rapporteur (remplacer le mot « programmation » par les mots « la nature du programme ») - Après l'art. 11 ter (p. 3461) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre-Christian Taïtinger (obligations pour les télévisions nouvelles en matière de diffusion de films cinématographiques identiques à celles exigées des chaînes publiques nationales) - Art. 10 bis, 11, 11 bis et 12 (p. 3463 à 3465) : s'oppose aux amendements de M. Charles Pasqua, rapporteur, n° 30 à 36 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4604) : télévisions locales privées ; transfert de la compétence d'autorisation à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Décision du Conseil constitutionnel relative aux garanties pour les personnes touchées par la mise en oeuvre de la servitude instituée au profit de l'établissement public de diffusion - Procédure d'établissement de la servitude et conditions d'indemnisation du préjudice - Conditions d'exercice du principe de la création d'une servitude en matière de télévision sur les bâtiments publics ou privés - Art. unique (p. 4607) : caractère secret des délibérations du Conseil d'Etat ; avis du Conseil d'Etat préalablement au dépôt de ce projet de loi - (p. 4608, 4609) : accepte l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés) - Protection des intérêts des propriétaires.

FOREST (Louis de la), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - (14 mai 1985) - Art. 1 (p. 519) : son amendement n° 66 : opérations d'aménagement ayant pour objet de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 119) (p. 4111) : limitation du cumul des mandats - Accroissement des charges et des missions liées à chaque mandat électif - Décentralisation - Contradiction entre le cumul des mandats et la transparence ou la clarté des responsabilités - Domaine de compétences du Parlement ou de l'électorat - Mode de scrutin des élections législatives et régionales de mars 1986 - Modalités de choix des élus - Limitation à deux mandats importants - Liens entre ces projets de loi et le mode de scrutin par liste - (p. 4112) : contradiction entre la volonté de faire progresser la démocratie et l'instauration d'un mode de scrutin par liste - Filtrage par les appareils politiques des candidatures aux élections - Demande le rétablissement préalable du scrutin majoritaire au vote d'une loi sur le cumul des mandats.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 120) (p. 4111, 4112).

FORTIER (Marcel), sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (15 octobre 1985) (p. 2272).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Santé, solidarité nationale, travail, emploi et formation professionnelle : Santé, solidarité nationale [n° 96, annexe 1, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3485, 3486) : son intervention présentée par M. Michel Rufin.

FOSSET (André), sénateur des Hauts-de-Seine (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de programmes Antenne 2 (24 octobre 1985) (p. 2497).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 17 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières [n° 51 (85-86)] (23 octobre 1985).

Proposition de loi tendant à modifier et abroger certaines dispositions du Livre V, titre II, section IV du code de la santé publique et certaines dispositions du Livre III, titre II, chapitre premier du code de la sécurité sociale, afin de rétablir la liberté des prix des produits pharmaceutiques [n° 56 (85-86)] (30 octobre 1985) - Pharmacie.

Avis supplémentaire, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 17 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières [n° 88 (85-86)] (19 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget : I. Charges communes [n° 96, annexe 9 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 134 (8 octobre 1985) (p. 2194) à Mme le ministre des affaires sociales : médicaments (politique du Gouvernement en matière de prix du médicament).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de**

vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Art. 1 (p. 99) : son amendement n° 194, soutenu par M. Jean Colin : suppression des paragraphes II et III de cet article relatifs aux oeuvres photographiques, chorégraphiques et aux numéros de cirque ; retiré - **Art. 2 (p. 101) :** son amendement n° 193, soutenu par M. Jean Colin : suppression de la référence à l'article 14 de la loi du 11 mars 1957 afin d'éviter une extension excessive de la notion d'auteur ; retiré - **Art. 10 (p. 110) :** son amendement n° 188, soutenu par M. Jean Colin : rémunération au titre de la reproduction d'une oeuvre télédiffusée ; devenu sans objet - **Art. 15 (p. 125) :** son amendement n° 191, soutenu par M. Jean Colin : protection du droit moral de l'artiste interprète ; retiré.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Art. 28 (p. 145) : son amendement n° 192, soutenu par M. Jean Colin : bénéficiaires des droits ouverts au présent titre pouvant interdire les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées ; retiré - **Son amendement n° 181, soutenu par M. Jean Colin :** artistes-interprètes ne pouvant interdire la reproduction et la communication au public de leur prestation si elle est accessoire à un événement constituant le sujet principal d'une séquence d'une oeuvre ou document audiovisuel ; adopté - **Art. 29 (p. 146) :** son amendement n° 182, soutenu par M. Jean Colin : droits ouverts au présent titre s'éteignant à l'expiration d'une période de trente ans ; devenu sans objet - **Avant l'art. 31 (p. 147) :** sur l'amendement n° 47 de M. Charles Jolibois, rapporteur (droit à rémunération pour copie privée), son sous-amendement n° 195, soutenu par M. Jean Colin : droit à rémunération pour copie privée à l'occasion des programmes télédiffusés en direct ; rejeté - **Art. 41 (p. 167) :** son amendement n° 185, soutenu par M. Jean Colin : Société nationale de radio et télévision exclue du champ d'application des dispositions de cet article ; devenu sans objet - **Art. 43 (p. 168) :** son amendement n° 184, soutenu par M. Jean Colin : dispositions ne s'appliquant pas aux organismes de télévision ; retiré.

- **Question au Gouvernement : amélioration des conditions de vie des Français - (18 avril 1985) - (p. 270, 271) :** taux d'investissement des entreprises - Déficit du commerce extérieur - Vente d'armes - Taux d'inflation - Nombre de chômeurs - Travaux d'utilité collective, TUC - Attente d'un programme de redressement national.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 783) :** réformes électorales depuis 1870 : modifications à l'occasion des grandes mutations politiques et institutionnelles d'une part, et modifications « d'opportunité », d'autre part - (p. 784) : représentation proportionnelle dans le cadre départemental - Réfute les arguments d'équité, de simplicité et d'efficacité invoqués pour justifier ce changement de mode de scrutin - Echec de la politique économique, financière et sociale du gouvernement socialiste - Affaiblissement du Parlement - Réforme contraire à l'esprit des institutions de la Vème République - (p. 785) : conséquences de l'introduction de la proportionnelle départementale : augmentation du nombre des députés et des charges afférentes ; modification du collège électoral des sénateurs ; nouvelle composition du Congrès ; entrée au Parlement des minorités, et notamment de l'extrême droite - Favorable à l'adoption de la question préalable déposée par la commission des lois.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 783 à 785).**

- **Question au Gouvernement : Institut national de la consommation - (10 octobre 1985) (p. 2233) :** rôle des consommateurs, et plus particulièrement de l'Institut national de la consommation, INC - (p. 2234) : nomination

d'un nouveau directeur, sans tenir compte des résultats de la consultation des associations de consommateurs - Grève du conseil d'administration - Paralysie des commissions techniques - Interroge le Gouvernement sur la nécessité de rédiger un cahier des charges de l'Institut - Charte de l'INC devant garantir son indépendance d'action et son autonomie d'expression - Information et protection des consommateurs.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2794) :** définition de règles préservant les droits des actionnaires en cas d'émission de produits d'épargne donnant droit à l'attribution d'actions ou de certificats d'investissement - Extension de l'application de ces règles aux produits nouveaux - Simplification des formalités et réduction du coût des augmentations de capital - Modalités de démarchage des fonds communs de placement - Pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB - Extension des capacités des marchés financiers - Taux global de l'épargne des ménages - Taux d'épargne financière - Epargne immobilière - Référence à la loi Monory du 13 juillet 1978 - Place des émetteurs publics dans la progression du marché financier - (p. 2795) : création du second marché - Fusion du marché comptant ou du marché à terme - Nouveaux produits d'épargne - Instauration de passerelles entre les valeurs mobilières, actions et obligations - Mise en place de cette réforme en faveur des sociétés nationales - Situation financière de Thomson-CSF - Propositions du Sénat en faveur de l'harmonisation des régimes fiscaux entre actions et obligations - Avis favorable à l'adoption de ce projet de loi amendé par les commissions des finances et des lois - **Art. 1 (p. 2808) :** son amendement n° 1 : liberté de création de toutes les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'une quote-part du capital social ; retiré - (p. 2809) : son amendement n° 2 : compétence sans restriction de l'assemblée générale extraordinaire pour décider du principe de l'émission de valeurs mobilières ; adopté - (p. 2811) : sur l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (droit de préférence des titulaires des certificats d'investissement à la souscription des valeurs mobilières lorsqu'elles donnent lieu à l'attribution de certificats d'investissement ; modalités d'attribution des certificats de droit de vote), son sous-amendement n° 3 : droit de préférence des titulaires de certificats d'investissement à la souscription des valeurs mobilières visées à l'article 339-1 ; retiré - (p. 2813) : accepte l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (régime de l'émission des bons de souscription), et sur cet amendement, son sous-amendement n° 4, rédactionnel ; retiré - (p. 2814) : son amendement n° 5 : suppression des dispositions de cet article relatives au remboursement des valeurs mobilières lors de leur émission uniquement après désintéressement des autres créanciers, sauf les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs, remboursés en dernier rang ; adopté - **Après l'art. 1 (p. 2815) :** ses amendements n° 6 : exonération de droit d'apport pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ; et n° 7 : exonération de droit d'apport du produit retiré par les sociétés de l'émission des bons de souscription autonomes ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - En remplacement de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis - **Art. 2 (p. 3096) :** soutient l'amendement n° 6 de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif aux missions de l'établissement public de diffusion) - **Art. 2 bis (p. 3097) :** soutient l'amendement n° 7 de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis (modification de la composition du conseil d'administration de TDF) - **Après l'art. 2 bis :** soutient l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis (modification de la composition du Haut Conseil de la communication audiovisuelle) - (p. 3098) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Charles Pasqua, rapporteur (plafonnement des montants de ressources publicitaires ; réglementation de la paraplublicité) - **Après l'art. 11 (p. 3115) :** son amendement n° 40 :**

modification de dispositions relatives aux droits de citation dans la loi du 3 juillet 1985 ; adopté - Art. 12 (p. 3117) : son amendement n° 41 : sanctions en cas d'atteinte aux droits voisins : exemption au bénéfice de la bonne foi ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - En remplacement de M. René Monory, rapporteur - Discussion générale (p. 3176) : succès de la commission mixte paritaire - Nécessaire prorogation ou aménagement du régime actuel de la dotation globale de fonctionnement, DGF, arrivant à échéance le 31 décembre 1985 - Divergences avec l'Assemblée nationale : division en strates de population de la dotation de base ; prise en compte du revenu par habitant au sein de la dotation de péréquation ; répartition des divers critères objectifs pour la dotation de compensation ; réduction à cinq ans de la période d'entrée en vigueur de la réforme - Prise en compte des propositions sénatoriales sur quatre points essentiels : décompte séparé de la dotation spéciale des instituteurs ; prise en compte du secteur de l'accession à la propriété pour le logement social servant de critère de répartition de la dotation de compensation ; garantie minimale de progression fixée à 55 % ; faculté pour le Gouvernement de consulter le comité des finances locales sans porter atteinte aux droits du Parlement - Accord sur la référence à un indice moyen de la fonction publique pour la régularisation de la dotation - Présentation annuelle, au Parlement, d'un rapport d'exécution - Dépôt d'amendements visant à augmenter le taux de la garantie minimale de progression - (p. 3181) : prise en compte des ensembles de logements en accession à la propriété dans le critère du logement social - Demande au Sénat d'adopter les conclusions de la CMP - Art. 12 (p. 3184) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (pour la répartition de la dotation de compensation, référence au critère des élèves relevant de l'enseignement obligatoire et préélémentaire) - Après l'art. 38 (p. 3188) : accepte l'amendement n° 4 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (prise en compte du recensement général de 1982 pour le calcul de la DGF des départements).**

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3272) : présentation depuis dix ans par la commission des finances de ses observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - Remise aujourd'hui même du rapport de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner au rapport public de la Cour des comptes pour 1983 et 1984 - Communication intervenant dans des délais supérieurs à ceux prévus par les dispositions réglementaires - Importance du nombre de questions écrites demeurées sans réponse - (p. 3273) : absence de réponse à des questions posées aux précédents ministres des finances - Conditions de travail de la Cour des comptes défavorisées par les mesures gouvernementales prises à son égard - Abaissement à soixante-cinq ans de la limite d'âge de la retraite de ces magistrats - Nombreux recrutements au tour extérieur comportant plusieurs candidats socialistes malheureux à diverses élections - Difficulté pour la Cour de faire face à l'accroissement de ses tâches résultant tout spécialement de l'extension du secteur public - Croissance des dépenses de l'Etat plus rapide que celle du produit intérieur brut, PIB - Accroissement des prélèvements obligatoires et des déficits budgétaires en dépit de la pratique condamnable des annulations de crédits - (p. 3274) : rapport soulignant les annulations de crédits excessives et l'ampleur inhabituelle des imputations rétroactives aboutissant toutes à alléger les charges ou à augmenter les ressources de l'exercice - (p. 3275) : errements dans le fonctionnement de l'administration et anomalies dans la gestion quotidienne - Effectif du personnel non enseignant des universités supérieur de cinq mille unités aux besoins réels - Rappelle l'affaire des monnaies et médailles - Négligence dans le recouvrement

des créances des hôpitaux - Constatation d'anomalies au Centre mondial d'informatique et de ressources humaines - Laxisme dans les interventions publiques - (p. 3276) : faible capacité du mouvement associatif à créer des emplois - Erreurs de prévision et de méthode dans les investissements publics, cas du port de commerce de Brest et de plusieurs aéroports - Critique des collectivités locales telles que Dunkerque, Saint-Maur-des-Fossés, Gennevilliers - Dernière partie du rapport concernant les entreprises du secteur public - Développement à l'étranger des activités des sociétés françaises d'assurances souhaitable - Difficultés de certains groupes résultant des contraintes imposées par l'Etat, exemple de l'achat de gaz algérien résultant d'une décision politique - (p. 3277) : Gaz de France engagé à emprunter à l'extérieur par l'Etat - Libération du gaz industriel parce qu'il ne participe pas à l'indice des prix - Libération du gaz à usage domestique refusée - Observations de la Cour des comptes devant être suivies d'effets - Lenteur des délais de production du rapport de la commission des suites.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)] - Suite de la discussion - (22 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - Art. 10 (p. 3338) : intervient sur l'amendement n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur (autorisation du démarchage sur parts de fonds commun de placement ; publicité en vue de la constitution d'un fonds commun de placement soumise au visa de la COB) - Art. 13 (p. 3341) : son amendement n° 8 : possibilité pour la COB de recourir à une juridiction civile pour demander l'interdiction de tout démarchage ou publicité illicite ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur - Après l'art. 17 (p. 3346) : création des billets de trésorerie - Assouplissement des marchés financiers - (p. 3347) : SICAV - Fonds communs de placement, FCP - Prévention du risque de déstabilisation du marché obligataire - Conséquences de la vitesse de circulation monétaire sur les taux d'intérêt - Régime fiscal applicable aux valeurs nouvelles - Nombreux sous-amendements déposés par la commission des finances - (p. 3352) : sur le 1° de l'amendement n° 70 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (émission des actions autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société émettrice), son sous-amendement n° 71 ; retiré au profit du sous-amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur - (p. 3353) : sur le 2° de l'amendement précité (bons émis par les institutions financières spécialisées, dénommés bons IFS), son sous-amendement n° 72 ; adopté - (p. 3355) : sur le 3° de l'amendement précité (régime d'imposition des titres de créances faisant l'objet d'un marché régi par une disposition législative particulière), son sous-amendement n° 73 ; adopté - Sur le 4° de l'amendement précité (fiscalité applicable aux intérêts des titres précédemment cités), ses sous-amendements n° 74 et n° 75 ; adoptés - Sur le 5° de l'amendement précité (régime d'imposition des plus-values réalisées sur cessions des titres de créances précédemment cités), son sous-amendement n° 76 ; adopté - (p. 3356) : sur le 6° de l'amendement précité (régime d'imputation des moins-values), son sous-amendement n° 77 ; adopté - (p. 3357) : sur le 7° de l'amendement précité (obligation de déposer les titres auprès d'un intermédiaire ; dématérialisation possible des titres), son sous-amendement n° 78 ; adopté - Son sous-amendement n° 79 : introduction après le 7° d'un nouveau paragraphe visant à faciliter l'émission de titres de créances dans le cadre d'un groupe de sociétés ; adopté - (p. 3358) : sur le 8° de l'amendement précité (conditions d'application du présent article précisées par décret), son sous-amendement n° 80 ; adopté.**

Nouvelle lecture [n° 165 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Art. 1 ter (p. 3815) : son amendement de rétablissement n° 19 : exonération du droit d'apport sur les augmentations de capital résultant de l'émission de bons de souscription ; adopté - Art. 18 (p. 3823) : fiscalité applicable aux billets de trésorerie.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

NOMINATIONS

– Président de la commission des affaires sociales.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 225 (85-86)] (16 décembre 1985) - Formation professionnelle, promotion sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 247 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 248 (85-86)] (19 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 249 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 255 (85-86)] (19 décembre 1985) - Santé publique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 250 (85-86)] modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 257 (85-86)] (19 décembre 1985) - Santé publique.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 589 (JO Questions, 21 février 1985) (p. 293) à M. le Premier ministre : gendarmerie (effectifs de gendarmerie dans les Hauts-de-Seine) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 mai 1985) (p. 720, 721).

n° 594 (JO Questions, 7 mars 1985) (p. 391) à Mme le ministre des affaires sociales : femmes (couverture sociale des femmes divorcées sans activité professionnelle âgées de plus de soixante ans) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (8 octobre 1985) (p. 2208, 2209).

n° 637 (JO Débats, 16 mai 1985) (p. 581) à Mme le ministre des affaires sociales : handicapés (prestations et ressources) (attitude de certaines COTOREP quant à l'attribution de l'allocation adulte handicapé).

n° 657 (JO Débats, 14 juin 1985) (p. 1212) à Mme le ministre des affaires sociales : handicapés (prestations et ressources) (attitude de certaines COTOREP) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (14 juin 1985) (p. 1218, 1219).

Questions orales avec débat :

n° 109 (28 mai 1985) (p. 728) à Mme le ministre des affaires sociales : handicapés (prestations et ressources) (attitude de certaines COTOREP) - Retirée le 13 juin 1985 (p. 1134).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation** [n° 209 (84-85)] - (16 avril 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Explication de vote sur l'ensemble (p. 228) : projet adopté à l'unanimité par la commission des affaires sociales - Réparation d'une injustice - Respect de la vérité historique - Victimes du nazisme - Amalgame entre des événements anciens et contemporains fait par M. Charles Lederman.

– **Question au Gouvernement : terrorisme international** - (18 avril 1985) - (p. 273) : recrudescence des attentats terroristes - Intervention du groupe Action directe - Modalités de coordination de l'action des services de l'Etat - Concertation avec l'Allemagne fédérale dans la lutte antiterroriste - Concertation au niveau européen.

– **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 461) : évolution des statistiques en matière de toxicomanie dans les grandes régions urbanisées depuis trois ans - Régions d'Ile-de-France et Rhône-Alpes - Cas de Marseille - Modalités de coordination des activités du parquet, de la police, de la gendarmerie et de la direction des affaires

sanitaires et sociales, DDASS, en matière de prévention et de répression - Absence de coordination à l'échelon local - Demande la mise en place d'une structure de coordination dans les grands départements touchés par la drogue.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1085) :** problème de la modification par le Gouvernement du mécanisme de régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, qui constitue l'élément essentiel des transferts financiers entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 1086) : modification contestée par tous les élus du comité des finances locales - DGF résultant d'un prélèvement sur la TVA calculé chaque année à titre prévisionnel - Régularisation prévue par la loi en fin d'année et au plus tard le 31 juillet de l'année suivante - Trois garanties prévues par la loi en fonction des rendements effectifs de la taxe sur la valeur ajoutée - Intégration par M. Fabius en 1983 de l'indemnité de logement des instituteurs dans la DGF afin d'éviter la régularisation de fin d'année - Application pure et simple de la loi en 1985 devant se traduire par une régularisation positive de 1.207 millions de francs qui devraient s'inscrire dans un collectif budgétaire - Abandon de l'indice 100 pour l'indice de référence 334 pour la régularisation - S'élève contre une modification rétroactive d'une garantie ayant déjà joué - Gens responsables accessibles au raisonnement financier - (p. 1087) : au nom du comité des finances locales demande au Premier ministre de revoir la position du Gouvernement - Fixation de la régularisation positive au niveau de 370 millions de francs et ne se fondant plus sur l'indice 100 de la fonction publique - Nécessité d'une régularisation après exécution de la DGF - Méthode du Gouvernement depuis 1983 portant atteinte aux relations de loyauté et de confiance qui doivent régner entre les collectivités locales et l'Etat - Demande le retrait de l'article 11 bis constituant une mesure rétroactive inopportune prise sans concertation, sans consultation ni du Conseil d'Etat, ni du comité des finances locales, ni de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion - (17 juin 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Discussion générale (p. 1288) :** ordre du jour du Sénat et déroulement du débat sur ce texte - Art. 5 (p. 1298) : réforme urgente du secteur psychiatrique - Incompatibilité entre la départementalisation des hôpitaux et le développement de la médecine psychiatrique.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Art. 11 (p. 1314) : amendement de la commission prévoyant la protection des établissements associatifs comme des établissements publics lorsque les dépenses sont justifiées par des dispositions législatives ou réglementaires - **Après l'art. 23 (p. 1319) :** comptes du risque « accidents du travail » dégagant des excédents - Déplafonnement demandé par le groupe communiste dégagant des excédents encore plus importants - Bon fonctionnement actuel du système paritaire de financement des accidents du travail - Intention du Gouvernement quant au maintien de l'indépendance du régime de cotisations au titre des accidents du travail par rapport aux autres - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1326) :** texte de ce projet de loi chargé de nouveaux textes déposés par le Gouvernement en séance publique - Impossibilité de continuer à travailler de cette manière - Graves problèmes posés au cours de l'examen du texte de ce projet de loi : celui de la psychiatrie, celui de certaines professions para-médicales - Souhaite que le DDOS soit limité dans son objet et déposé plus tôt sur le bureau du Sénat afin de permettre à la commission d'avoir le temps de l'examiner - Critique de l'ordre du jour prioritaire établi par le Gouvernement ne tenant aucun compte de la difficulté des textes et de la durée de leur examen - Impossibilité pour le Parlement d'effectuer son travail - Hommage aux rapporteurs - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - Président de la**

commission des affaires sociales - Art. 1 - LIVRE I-Titre II - Chapitre II : Art. L. 122-3 du code de la mutualité (p. 1367) : intervient sur l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de l'obligation faite aux sociétés d'assurance à forme mutuelle ou aux sociétés mutuelles d'assurance de modifier leur raison sociale ; information des consommateurs) - **Chapitre IV - Section III : Art. L. 124-8 (p. 1370) :** intervient sur l'amendement n° 6 de M. Jean Chérioux, rapporteur (règles du plan comptable général applicables aux mutuelles participant à des opérations de prévoyance collective) - Mutuelles participant à des opérations de prévoyance collective soumises aux mêmes règles du plan comptable que les compagnies d'assurance - **Chapitre V : Art. L. 125-3 (p. 1371) :** intervient sur l'amendement n° 8 de M. Jean Chérioux, rapporteur (limitation, fixée par décret, du nombre d'étrangers autorisés à faire partie du conseil d'administration d'une mutuelle) - **Art. L. 125-4 (p. 1373) :** intervient sur les amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, n° 9 (représentation des cadres et agents de maîtrise d'une part, et des employés et ouvriers d'autre part au sein du conseil d'administration de certaines mutuelles), n° 10 (élection des représentants des salariés au sein des conseils d'administration, conformément aux règles fixées par les statuts) et n° 11 (voix délibérative accordée aux représentants du personnel au sein des conseils d'administration) - **Art. L. 125-6 (p. 1374) :** intervient sur l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression des références à certaines dispositions du code du travail dont pourraient bénéficier les administrateurs des mutuelles, et relatives à la formation professionnelle et au congé mutualiste annuel) - Multiplication des sujétions financières pour les petites et moyennes entreprises, PME - Lois Auroux - **LIVRE III - Titre II - Chapitre unique : Art. L. 321-1 (p. 1382) :** intervient sur l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux, rapporteur (protection sociale complémentaire étendue aux organismes figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la mutualité et du ministre des finances) - **LIVRE IV - Titre unique - Chapitre unique : Art. L. 411-1 (p. 1384) :** intervient sur l'amendement n° 21 de M. Jean Chérioux, rapporteur (création d'oeuvres sociales par les mutuelles devant obligatoirement s'inscrire dans le cadre de la loi hospitalière de 1970 et de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales de 1975 ; interdiction pour les mutuelles d'exercer toute activité dans le domaine culturel).

Deuxième lecture [n° 414 (84-85)] - (26 juin 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1722) : contradiction entre le langage de rigueur tenu par le Président de la République et le Premier ministre et le laxisme des dispositions de ce projet de loi - Extension sans contrôle du champ de la mutualité ; rejet par l'Assemblée nationale de l'obligation d'un système de plan comptable général ; création de nouveaux droits sociaux et formations nouvelles imposées aux entreprises ; déficit croissant de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse ; nécessité de développer le système de prévoyance individuelle ou collective à base de mutualité ; relations entre compagnies d'assurance et mutuelles.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 8 (p. 1823) :** prise en charge par de nombreux budgets d'aide sociale du forfait journalier hospitalier - Transfert de charges des établissements hospitaliers sur les budgets des collectivités locales - Gratuité des soins pour les médecins hospitaliers - **Art. 8 septies (p. 1825) :** critique le dépôt d'amendements par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture sur les pouvoirs des ordres professionnels - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1842) :** adoption d'enfants étrangers - Possibilité d'association dans certains domaines pour des petites entreprises - Intégration de l'accord conclu par les partenaires sociaux sur le travail temporaire - Ordres professionnels - Conseil supérieur des universités, CSU - Recherche - Cimetières - Emploi.

– **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 3 (p. 2616) : bilan de la formation professionnelle pour 1984, présenté par M. Louis Souvet, rapporteur - Application de la loi de 1957 relative au congé d'éducation ouvrière - Amendements de la commission des affaires sociales visant à élargir le domaine d'application des stages aux représentants des organisations syndicales représentatives sur le plan professionnel et interprofessionnel - Ne comprend pas l'opposition du Gouvernement à cet amendement.

– **Rappels au règlement** - (6 novembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales (p. 2747) : projet relatif à l'aide médicale urgente déposé avec déclaration d'urgence et subitement retiré de l'ordre du jour, sans information préalable de la commission des affaires sociales - Mécontentement des personnels hospitaliers et des sapeurs-pompiers sur ce projet - Interroge le Gouvernement sur les significations de la déclaration d'urgence et du retrait précipité de ce texte - Souhait de la commission des affaires sociales d'examiner cette loi avant le début de la discussion budgétaire.

– **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés** [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2871) : texte adopté à l'unanimité par la commission - Texte, fruit d'une large concertation se calquant sur l'état de la législation en matière d'assurance vieillesse en l'adaptant aux problèmes spécifiques des rapatriés.

– **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2984) : action des gouvernements précédents en matière de santé - Equipement hospitalier - Appareils de résonance magnétique nucléaire, RMN - Scanners - Retard dans les équipements classiques des établissements hospitaliers de deuxième et troisième catégories - Recherche - Fonctionnaires des organismes de recherche - Gestion hospitalière et mise en place de la dotation globale - Trucage d'une partie du déficit des caisses de sécurité sociale - (p. 2985) : conséquences du transfert du déficit des caisses de sécurité sociale vers les établissements hospitaliers - Art. 2 (p. 2988) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Claude Huriet, rapporteur (inclusion des pharmaciens résidents dans le statut des praticiens hospitaliers) - Art. 20 (p. 2999) : intervient sur l'amendement n° 10 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats) - Art. 25 (p. 3001) : intervient sur l'amendement n° 73 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (détermination par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de certains articles en matière du nombre des membres des comités techniques paritaires et des comités consultatifs nationaux, de la durée de leur mandat et des règles de fonctionnement des comités) - Comités techniques paritaires.

– **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3144) : texte mauvais résultant du mélange de deux idées fausses - Mise à la retraite obligatoire à soixante ans constituant un couperet - Erreur au plan économique, au plan démographique et au plan psychologique - Impossibilité de substituer arithmétiquement des jeunes gens sortant de l'école à des cadres expérimentés âgés de plus de soixante ans - Dangers de ce projet énoncés par les précédents orateurs - Dépôt par la majorité de la commission des affaires sociales d'une motion tendant à opposer la question préalable - Souhaite que le Gouvernement retire son texte.

– **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985)

- Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3212) : action des médecins, des sapeurs-pompiers et des secouristes en matière d'aide médicale urgente - Modalités de financement - Mise en place d'un dispositif législatif en matière d'aide médicale urgente et de transport sanitaire - Propositions de la commission des affaires sociales relatives à la coordination des activités sans monopole de l'hôpital public et au développement des centres 15 sous la double présidence du commissaire de la République et du président du conseil général - Modalités de financement des centres 15 et des services d'aide médicale urgente, SAMU - Action des médecins libéraux, des ambulanciers et des corps de sapeurs-pompiers - Dépôt d'amendements par la commission - (p. 3213) : action de coordination entre les différentes interventions.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3251) : Gouvernement actuel profitant d'un marché pétrolier et d'un marché de l'ensemble des matières premières internationales en forte baisse.

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3483) : dégradation de la protection sociale - Financement des régimes sociaux - Diminution de la population active - Chômage - (p. 3484) : financement des régimes sociaux - Abaissement de l'âge de la retraite - Débudgétisation de certaines dépenses de l'Etat vers les comptes sociaux - Financement de la protection sociale vers 1990, étudié par la commission des affaires sociales - Dissociation des trois branches de la sécurité sociale : assurance maladie, prestations familiales et assurance vieillesse - Mutués et organismes d'assurance - Développement des complémentarités entre secteurs public et privé, entre les mécanismes de répartition et les systèmes d'épargne, ainsi qu'entre les régimes nationaux et les interventions au niveau des collectivités territoriales - Bureaux d'aide sociale - Politique contractuelle - UNEDIC - (p. 3485) : conséquences sociales de l'échec de la politique économique du gouvernement socialiste.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3565) : politique du logement social - Difficultés de ce secteur - Réduction des mises en chantier et des travaux d'entretien - Prêt locatif aidé, PLA - Prêt d'accèsion à la propriété, PAP - Prêts conventionnés - (p. 3566) : réforme de la politique du logement social menée en 1977, avec M. Jacques Barrot - Accession à la propriété - Qualité et amélioration de l'habitat - Aide à la pierre - PAP - PLA - Prêts conventionnés - HLM - Adaptation du logement social à la réalité des besoins sociologiques - Désengagement de l'Etat pour ce qui est des PLA et des bonifications d'intérêt attachées à ces prêts - Problèmes de la Caisse des dépôts et consignations - Réduction de la participation des employeurs à l'effort de construction - Fonds national d'aide au logement, FNAL - Examine les raisons de l'échec de la politique socialiste en faveur du logement social - (p. 3567) : crise du logement, particulièrement sensible pour les jeunes et les familles - Avis négatif de la commission des affaires sociales sur la politique suivie en matière de logement.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3687, 3688) : résultats relatifs des efforts du Gouvernement - Progression de l'endettement interne et externe de la France - Stagnation de l'investissement productif ; statistiques de l'INSEE et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE ; recul de l'économie française dans le monde - Déséquilibre des régimes sociaux ;

charge de l'emprunt contracté pour équilibrer l'UNEDIC ; report de la réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale - (p. 3689) : importance des suppressions d'emplois depuis 1981 - Inopportunité des grands travaux prévus à Paris - Mesures destinées à masquer le déficit budgétaire : prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL ; transfert de dépenses au régime de sécurité sociale ; débudgétisation du financement du logement social ; prélèvement sur le budget annexe des postes et télécommunications - (p. 3690) : vote du groupe UREI contre ce projet de budget - (p. 3704) : discordance entre la présentation initiale du budget et la loi de règlement budgétaire : comparaison entre l'attitude du Gouvernement actuel et l'attitude des gouvernements auxquels il a participé.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique** [n° 171 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3917) : transfert au régime général de sécurité sociale et aux autres régimes de la charge de la psychiatrie - Hospitalisation et organisation publique - Psychiatrie privée - Difficultés psychiatriques des personnes âgées - Centres de long ou de moyen séjour - Art. 3 (p. 3918) : fonctionnement de l'équipe de psychiatrie de secteur de Nanterre - Art. 6 (p. 3920) : intervient sur l'amendement n° 6 de M. Henri Collard, rapporteur (possibilité d'acquisition par les établissements des biens meubles et immeubles affectés aux services publics de lutte contre les maladies mentales au titre de cette action) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3923) : opposition du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance maladie sur ce texte - Transfert des dépenses - Moyens donnés aux caisses d'assurance maladie - Dépôt d'amendements et mise en place d'une véritable réforme de la sectorisation psychiatrique - Date d'entrée en vigueur de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** [n° 92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 2 (p. 3992) : texte en discussion prématurée - Lois Auroux entrant à peine en application - Problème des cadres fonctionnels - Amendement de la commission permettant d'étendre le droit d'expression à la totalité des cadres et de corriger une des erreurs de la loi Auroux vis-à-vis du personnel d'encadrement - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3995) : texte ne s'imposant nullement - Importante augmentation du nombre de chômeurs depuis 1982 - Extension inopportune des lois Auroux aux entreprises de cinquante salariés - Déploie les conditions de travail imposées au Parlement.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** - *Nouvelle lecture* [n° 164 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3997) : texte dangereux pour les entreprises - Vote de deux amendements par l'Assemblée nationale concernant les artistes et la prise en compte des charges de famille des personnes concernées - Texte incontrôlable n'ayant qu'une vertu dissuasive et psychologique - Souhaite que le Gouvernement retire ce texte de l'ordre du jour du Parlement.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** - *Nouvelle lecture* [n° 233 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4169) : intervient sur la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Dispositions du projet de loi de nature à désorganiser les petites entreprises dans le contexte de crise économique - Modifications introduites par le Sénat en première lecture - (p. 4170) : rejet des amendements du Sénat à l'Assemblée nationale et en commission mixte paritaire - Demande le vote de la question préalable.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Art. 1 A

(p. 4180, 4181) : attributions respectives du comité de développement social créé par un amendement adopté par l'Assemblée nationale et du comité de coordination des services sociaux.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4495) : financement de la réforme - (p. 4496) : accroissement régulier du déséquilibre structurel de l'ensemble des régimes vieillesse en France - Sévérité des conditions de cessation d'activité - Harmonisation souhaitable des retraites du régime agricole avec celles des autres régimes - **Après l'art. 16** (p. 4505) : à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 42 du Gouvernement (nature juridique de l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC).

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** - *Nouvelle lecture* [n° 250 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4510, 4511) : échec de la commission mixte paritaire - Services d'aide médicale urgente, SAMU - Dispositif financier propre aux centres de régulation de l'aide médicale - Organisation de l'aide médicale sur le plan départemental - Transports sanitaires - Opposé au monopole de l'aide médicale urgente accordé aux hôpitaux publics - Risque de conflits entre les collectivités locales, les sapeurs-pompiers et les établissements publics hospitaliers - **Question préalable** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique** - *Nouvelle lecture* [n° 249 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4512) : sectorisation psychiatrique - Echec de la commission mixte paritaire - Entrée en vigueur de la présente loi - Lutte contre les maladies mentales - Carte sanitaire de la psychiatrie - Statut des personnels - Financement des établissements médico-sociaux accueillant des malades mentaux stabilisés - Développement des centres de moyen et long séjour - Alternatives à l'hospitalisation pour les personnes âgées - Relations entre l'hôpital psychiatrique et les médecins de secteur - Désengagement financier de l'Etat - **Question préalable** (p. 4513) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** - *Nouvelle lecture* [n° 230 (85-86)] - (20 décembre 1985) - En remplacement de M. Claude Huriet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 4513) : spécificité du service public hospitalier - Nouveau statut des fonctionnaires hospitaliers - Statut des pharmaciens résidents et des personnels de direction des hôpitaux - Monopole syndical de présentation des candidatures pour les élections aux commissions administratives paritaires - Organisation d'un service minimum en cas de grève dans les hôpitaux - **Question préalable** (p. 4514) : soutient la motion n° 1, de M. Claude Huriet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** - *Nouvelle lecture* [n° 247 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4515) : lois Auroux - Extension du droit d'expression des salariés au secteur des petites entreprises - Négociation des modalités d'exercice du droit d'expression des salariés - Droit spécifique d'expression accordé au personnel d'encadrement - (p. 4516) : sanctions à l'encontre des employeurs refusant de négocier l'accord ou de consulter les institutions représentatives du personnel - Calendrier d'application de la présente loi - **Question préalable** : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4543) : rejet par les différents partenaires sociaux du projet de réforme de la médecine du travail - (p. 4544) : examen au Parlement de cette réforme - Pouvoirs

exorbitants accordés aux comités d'entreprise - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - Négociations collectives.

Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 7 ter (p. 4643) : contradictions entre l'attitude du parti socialiste et celle du Gouvernement - Amélioration de la flexibilité du temps de travail mais verrouillage supplémentaire au régime du travail temporaire - Se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création de conditions nouvelles pour l'embauche de salariés d'entreprise de travail temporaire) - (p. 4644) : violation des règles de la fonction publique.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** - *Nouvelle lecture* [n° 279 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Président de la commission des affaires sociales - **Question préalable** (p. 4647, 4648) : refus par l'Assemblée nationale de tout débat sur le fond du problème - Régime d'assurance vieillesse structurellement déséquilibré - Incidence financière de ce texte sur le régime d'assurance à partir des années 1989, 1990 - Se déclare favorable à la question préalable.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Nouvelle lecture* [n° 274 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4653) : limites et incohérences d'une volonté décentralisatrice trop hâtive et trop forte - Conciliation difficile des responsabilités financières des départements, des intérêts des usagers et des problèmes de personnel - Orientation vers une responsabilité financière totale des départements et maintien de mécanismes de conventions collectives signés au niveau national - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi appelé à connaître des modifications dans un proche avenir.

FRANCESCHI (Joseph), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 595 de M. Franz Duboscq : **pharmacie** (difficultés des petites et moyennes entreprises pharmaceutiques) (19 avril 1985) (p. 318 à 320).

n° 604 de M. Serge Boucheny : **sécurité sociale (prestations)** (remboursement par la sécurité sociale de l'hyperthermie) (19 avril 1985) (p. 318).

n° 609 de M. Louis Minetti : **forêts** (reboisement des forêts du Midi de la France) (19 avril 1985) (p. 321 et suivantes).

n° 610 de M. Louis Minetti : **forêts** (montant des dépenses occasionnées par les incendies de forêt dans le Midi de la France) (19 avril 1985) (p. 323).

n° 613 de M. Guy Schmaus : **automobiles** (bilan de l'action et du fonctionnement du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile) (19 avril 1985) (p. 320, 321).

n° 692 de M. Guy Cabanel : **Communauté économique européenne (CEE)** (création du brevet communautaire prévu par la convention de Luxembourg) (13 décembre 1985) (p. 3928, 3929).

n° 697 de M. Louis de Catuelan : **lait et produits laitiers** (maintien d'un centre de collecte de lait à Mantes (Yvelines) (13 décembre 1985)) (p. 3928, 3929).

n° 719 de M. Philippe François : **fonction publique territoriale** (catégorie de classement des secrétaires généraux des communes de 2 000 à 5 000 habitants) (13 décembre 1985) (p. 3925, 3926).

n° 722 de M. Serge Boucheny : **fonction publique** (reclassement du personnel de l'imprimerie municipale) (13 décembre 1985) (p. 3924, 3925).

n° 728 de M. James Marson : **police (personnel de)** (diminution des effectifs de police en Seine-Saint-Denis) (13 décembre 1985) (p. 3927, 3928).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de Mme Hélène Luc : politique familiale** - (10 octobre 1985) (p. 2237) : efforts considérables réalisés par le Gouvernement en faveur de l'enfance et des familles - Revalorisation importante des prestations familiales - Allocation logement - Allocation de rentrée scolaire - (p. 2238) : loi du 4 janvier 1985 en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Allocation au jeune enfant - Aménagement du temps familial - Droit au congé parental d'éducation - Allocation parentale d'éducation - Meilleur accueil des enfants dans les crèches - Amélioration de l'habitat et du logement - Création en 1984 de l'Institut de l'enfance et de la famille.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** - *Nouvelle lecture* [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3929, 3930) : ordonnances sur les prix du 30 juin 1945 - Action des gouvernements précédents en matière de blocage des prix - Contrôles d'opérations lourdes et concentration de la puissance économique - Délai de paiement - Monopole au profit des géomètres-experts et inconvénient pour les topographes - **Art. 1 A** (p. 3932) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (détermination des prix et marges des biens et services sous la seule responsabilité des entreprises à compter du 1^{er} janvier 1987) - **Art. 1 B** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (dépenalisation du refus de vente) - **Art. 1** (p. 3932, 3933) : s'oppose aux amendements de M. Jean Colin, rapporteur, n° 3 (abrogation des dispositions de cet article relatives au refus de vente), n° 4 (définition des pratiques commerciales discriminatoires) et n° 17 (exclusion de la liste des produits à régler dans un délai de trente jours des boissons alcooliques ayant supporté des droits de consommation) - **Art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Colin, rapporteur (droits de la défense) - **Art. 4** (p. 3934) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Colin, rapporteur (taux plafonné des amendes infligées par le ministre dans la procédure simplifiée) - **Art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Colin, rapporteur (cas de contrôle des concentrations horizontales ou verticales) - **Art. 5 bis** (p. 3935, 3936) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Colin, rapporteur (mode d'exercice de la profession de géomètre-expert) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 du même auteur (unique possibilité pour un géomètre-expert exerçant à titre individuel d'être associé minoritaire d'une seule société de géomètres-experts) - **Art. 5 quater** (p. 3937) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jean Colin, rapporteur (suppression de cet article relatif aux géomètres-experts) - **Art. 5 sexies** (p. 3938) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Monique Midy (élaboration d'une tarification en relation avec les pouvoirs publics pour le paiement des travaux) - **Intitulé** : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean Colin, rapporteur (« Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence »).

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4171) : consensus sur la mise en oeuvre de la décentralisation en matière d'aide sociale et de santé - Succès du processus conventionnel de partition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales,

DDASS - Concertation - Volonté politique ayant présidé à l'élaboration du projet de loi - Adaptation juridique - Conciliation entre le transfert de pouvoir aux élus et les intérêts des usagers; maintien en l'état de la loi d'orientation en faveur des handicapés; commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, Cotorep - (p. 4172): modernisation des textes relatifs à l'aide sociale à l'enfance - Création d'un conseil départemental du développement social - Pouvoirs transférés aux élus et garanties apportées aux usagers - Amendement adopté par l'Assemblée nationale sur le domicile de secours - Impératifs économiques de maîtrise des dépenses - Associations - Personnels du secteur social - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4179): aide sociale à l'enfance - Pouvoir de fermeture des établissements - Conseil départemental de développement social et comité de coordination des services sociaux - Pouvoir de police et pouvoir d'injonction du président du conseil général - Maintien d'une politique sociale nationale - Convention collective - Hospice de Nanterre - Transfert de ressources au département - Commission régionale des équipements sanitaires et sociaux, CRESS; comité départemental des retraités et personnes âgées, Coderpa - (p. 4180): contrôle des dépenses - Projet de décret relatif au mode de garde des enfants de moins de six ans - Art. 1 A: maintien des comités de coordination des services sociaux à côté du conseil de développement social créé par un amendement de l'Assemblée nationale - (p. 4181): accepte l'amendement n° 1 de M. Charles Descours, rapporteur (représentation de l'union départementale des associations familiales au conseil du développement social) - Art. 6 (p. 4184): accepte l'amendement n° 8 de M. Charles Descours, rapporteur (autorisation de création d'établissement: pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente) - Art. 8 (p. 4186): s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 11, relatif au régime juridique du retrait de l'habilitation de M. Charles Descours, rapporteur - S'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Marie-Claude Beaudeau (retrait de l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale: avis du représentant de l'Etat) - Art. 13 (p. 4188): s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Descours, rapporteur (établissements publics locaux: avis conforme du président du conseil d'administration pour la nomination du directeur) - Art. 22 (p. 4190): s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-Claude Beaudeau (formation des travailleurs sociaux; évaluation des besoins par la commission nationale et le conseil départemental du développement social) - Art. 26 (p. 4191): demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Charles Descours, rapporteur (fixation par le représentant de l'Etat de la tarification des établissements pour handicapés: délai de l'avis de la caisse régionale d'assurance maladie) - Art. 32 (p. 4196): s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Descours, rapporteur (accueil des mères avec leurs enfants de moins de trois ans) - Art. 40 (p. 4199): demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. Charles Descours, rapporteur (autorisation des intermédiaires de placement en vue d'adoption de mineur; compétence du président du conseil général du département où se trouve le siège social de l'association) - Art. 49 (p. 4202): s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Charles Descours, rapporteur (composition de la commission d'aide sociale) - Art. 51 (p. 4204): son amendement n° 92: rôle des centres communaux d'action sociale; adopté - S'oppose à l'amendement n° 95 de M. Charles Descours, rapporteur (possibilité pour les centres communaux de gérer des organismes ou services sociaux) - Art. 57; Art. 193 et 194 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 4207, 4208): oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 48 (acquisition du domicile de secours: cas du majeur sous tutelle; extension de l'exception à tout établissement d'hébergement collectif) et n° 49 (procédure de prise en charge par l'Etat de toute personne sans domicile de secours) de M. Charles Descours, rapporteur - Après l'art. 61 (p. 4210): son amendement n° 97: modification de la composition du conseil départemental d'hygiène; adopté - Art. 66 (p. 4211): son amendement n° 98: mesure transitoire s'appliquant aux oeuvres d'adoption; adopté - Après l'art. 67 ter (p. 4212): son amendement n° 94:

application des nouvelles règles sur le domicile de secours: cas des personnes accueillies à l'établissement antérieurement à la date de la publication de la loi; rejeté - Sur l'ensemble (p. 4213): satisfaction de l'accord de la majorité du Sénat sur ce texte et regret du vote défavorable du groupe communiste; position favorable prise par le Gouvernement à l'égard des amendements déposés par ce dernier.

FRANCOIS (Philippe), sénateur de Seine-et-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 280 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 363 (84-85)] (12 juin 1985) - Bois et forêts.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 18 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 50 (85-86)] (23 octobre 1985) - Bois et forêts.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 72 (85-86)] (6 novembre 1985) - Bois et forêts.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 596 (JO Questions, 21 mars 1985) (p. 491) à M. le ministre de la recherche et de la technologie : carburants (production d'éthanol comme carburant de substitution) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 414, 415).

n° 652 (JO Débats, 31 mai 1985) (p. 814) à M. le ministre de l'agriculture : politique agricole commune (PAC) (indemnité de fin de campagne sur le blé tendre au 31 juillet 1985).

n° 719 (JO Débats, 14 novembre 1985) (p. 3032) à M. le ministre de l'intérieur : fonction publique territoriale (catégorie de classement des secrétaires généraux des communes de 2000 à 5000 habitants) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (13 décembre 1985) (p. 3925, 3926).

Questions orales avec débat :

n° 115 (11 juin 1985) (p. 1056) à M. le ministre de l'agriculture : politique agricole commune (PAC) (indemnité de fin de campagne sur le blé tendre au 31 juillet 1985) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Discussion générale (p. 589) : rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'oeuvre privée - Inquiétudes chez les architectes, les entrepreneurs et les élus locaux, en raison de la crise économique - Nombreuses suppressions d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Définition de la mission confiée au maître d'oeuvre - Accès des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans aux marchés publics - Conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage publique - Mission de maîtrise d'oeuvre - Instauration d'une mission de base - Retard dans le dépôt d'un projet de réforme de la loi de 1977 relative à l'architecture - Négociation avec les petites et moyennes entreprises, PME, et les artisans sur les projets d'ouvrages ; modalités de cette négociation - Art. 7 (p. 611) : son amendement n° 53 : études d'esquisses exclues de la mission de maîtrise d'oeuvre ; distinction entre les études d'avant-projet sommaire et celles d'avant-projet définitif ; devenu sans objet - (p. 612) : son amendement n° 54 : accès des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans aux marchés publics ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 657) : compétence des juridictions civiles pour les sociétés à responsabilité limitée, SARL, dont l'objet est une exploitation agricole - Avantages des entreprises unipersonnelles agricoles à responsabilité limitée - Législation des structures et référence à la loi du 1^{er} août 1984 relative au contrôle des sociétés - Simplification et protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise - Formalités et fonctionnement de la SARL - Responsabilité limitée aux apports dans le cadre d'une SARL en cas de liquidation judiciaire - Transmissions successorales et installation des jeunes - Traitement des associés exploitants et des exploitants impliqués dans des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Avant l'art. 1 (p. 663) : son amendement n° 27 ; insertion d'une division nouvelle et de son intitulé ; « Titre I - De l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 24 - Après l'art. 2 (p. 665) : son amendement n° 28 : possibilité pour l'associé unique d'une société d'en être le gérant ; retiré.

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Après l'art. 10 bis (suite) (p. 683) : sur l'amendement n° 22 de M. Jean

Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée), son sous-amendement n° 32 : dénomination sociale de la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée ; adopté - (p. 685) : son amendement n° 35 : transformation des sociétés civiles d'exploitation agricole à responsabilité limitée ; adopté - Intitulé (p. 687) : son amendement n° 36 : « Projet de loi relatif à la société unipersonnelle à responsabilité limitée et à la société agricole unipersonnelle à responsabilité limitée » ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 689) : vote par le groupe RPR de ce projet de loi complété par le volet agricole voté par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1455) : inquiétude sur le dépérissement des forêts et les pluies acides - Taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique - (p. 1456) : revendication des communes forestières sur l'exonération trentenaire, la dégradation des voiries et les frais de garderie - Filière bois : risque de chute du niveau des prix de certaines essences et de l'investissement forestier en raison de possibles excédents de bois - Texte en projet : sélectivité de l'octroi des aides publiques suivant des critères de bonne gestion ; contraintes imposées aux petits propriétaires - Compétences de l'Office national des forêts, ONF, en forêt domaniale, programmes expérimentaux - (p. 1457) : part respective des exploitations en régie directe et des exploitations en régie par entreprise ; prestations de services en forêts privées par l'ONF - Associations syndicales de gestion forestière, ASGF - Procédure de remembrement forestier et de remembrement mixte agriculture-forêt - Protection du patrimoine forestier : dispositions tendant à renforcer le contrôle et la dissuasion du défrichement ; taxe de défrichement ; risque de pénalisation des exploitants de carrières et des agriculteurs - Lutte contre les risques d'incendie : pouvoirs accordés aux maires pour exiger des propriétaires fonciers le débroussaillage dans les massifs méditerranéens - (p. 1458) : absence de dispositions financières accompagnant le transfert de compétences aux collectivités publiques ; demande de participation de l'Etat au financement des travaux - Renforcement du dispositif applicable en cas de classement des bois en forêts de protection - Demande l'adoption de ce projet de loi - Art. 1 A (p. 1478) : son amendement n° 3 : principes de mise en valeur et de protection de la forêt française : référence à la forêt privée et à l'exercice de la chasse ; retiré - Art. 1 (p. 1480) : son amendement n° 4 : compétence de l'Etat pour la politique de mise en valeur de la forêt ; adopté - (p. 1481) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 213 de M. René Souchon, ministre (mention du rôle social de la forêt) et demande le retrait du sous-amendement n° 137 de M. Louis Jung (partage de compétence entre l'Etat et les régions) - (p. 1482) : accepte l'amendement n° 93 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (élaboration des orientations régionales forestières par le conseil régional) - (p. 1483) : demande le retrait de l'amendement n° 94 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (possibilité de levée de l'engagement de ne pas démembrer volontairement l'unité de gestion forestière) - (p. 1484) : son amendement n° 5 : possibilité de levée de l'engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière ; adopté - Son amendement n° 6 : délai à la disposition du représentant de l'Etat pour statuer sur la levée de l'engagement après avis du centre régional de la propriété forestière, CRPF ; retiré - (p. 1485) : son amendement n° 7 : cas où l'engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion est levé de plein droit ; adopté.

Suite de la discussion - (21 Juin 1985) - Rapporteur - Art. 1 (suite) (p. 1500) : son amendement n° 8 : plans simples de gestion agréés après consultation du centre régional de la propriété foncière ; adopté - (p. 1501) : son amendement n° 10 : clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont

intervenues ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 222 de M. Jacques Delong (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques ou climatiques) - Art. 2 (p. 1503) : son amendement n° 11 : Office national des forêts autorisé à procéder à des opérations d'exploitation en régie, conformément à des programmes expérimentaux établis en concertation avec la profession, ces opérations étant exécutées, soit en régie par entreprise, soit en régie directe ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 98 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (autorisation pour l'Office national des forêts de procéder, lorsqu'un appel à la concurrence aura été infructueux, à des opérations d'exploitation en régie, conformément à des programmes expérimentaux) - Art. 4 (p. 1504) : son amendement n° 12 : aménagements des bois et forêts soumis non domaniaux devant être effectués en tenant compte des orientations régionales forestières visées à l'article L. 101 ; adopté - (p. 1505) : son amendement n° 13 : modalités d'application du présent article précisées par un décret ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 14 : définition de la personne compétente pour présider les séances d'adjudication, selon que les forêts appartiennent à une commune, à une section de commune, à une indivision ou à un établissement public communal ou intercommunal ; adopté - Art. 6 (p. 1506) : ses amendements n° 17 : détermination de l'autorité compétente pouvant décider des modalités de l'affouage, selon que la forêt appartient à une commune, à une section de commune, ou à une indivision ; et n° 18 : affouage se faisant sous la garantie de trois habitants solvables de la commune ; adoptés - Art. 8 (p. 1509) : son amendement n° 20 : propriétaire tenu d'exécuter les travaux d'amélioration sylvicole mentionnés à titre obligatoire dans le plan simple de gestion ; retiré en faveur de l'amendement n° 99 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (propriétaire tenu d'exécuter dans les cinq ans qui suivent l'exploitation les travaux prévus au plan simple de gestion en vue de la reconstitution du peuplement forestier) - (p. 1510) : son amendement n° 21 : nouvelle rédaction du paragraphe II de et article relatif à l'exécution du programme d'exploitation et à l'abattage de bois pour la satisfaction directe de la consommation rurale et domestique du propriétaire ; adopté - Après l'art. 8 (p. 1511) : son amendement n° 22 : remplacement des mots : « prévus au premier alinéa de l'article L. 222-1 » par les mots : « prévus à l'article L. 222-1 » ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 23 : application obligatoire du plan, sauf si un nouveau plan lui est substitué, lorsque la propriété forestière est soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion ou, dans les autres cas, si une nouvelle garantie de bonne gestion lui est substituée ; poursuite obligatoire de l'exécution du plan jusqu'à son terme ou jusqu'à ce qu'une nouvelle garantie de bonne gestion lui soit substituée ; adopté - Art. 10 (p. 1513) : accepte les amendements de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis, n° 102 (autorisation pouvant être assortie de l'obligation pour le bénéficiaire d'exécuter, dans les cinq ans qui suivent l'exploitation, les travaux nécessaires à la reconstitution du peuplement forestier) et n° 103 (autorisation d'effectuer une coupe réputée accordée si la décision du représentant de l'Etat dans le département n'a pas été notifiée au demandeur dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande) - Art. 11 (p. 1514) : son amendement n° 25 : possibilité pour les associations syndicales de gestion forestière de choisir entre un plan simple de gestion et un règlement commun de gestion en adhérant à un groupement de producteurs forestiers ; adopté - (p. 1515) : son amendement n° 27 : suppression de la possibilité pour les collectivités et personnes morales de pouvoir adhérer à une association syndicale de gestion foncière pour leurs fonds qui ne sont pas susceptibles d'être soumis au régime forestier ; retiré - (p. 1516) : ses amendements n° 28 : création d'une association autorisée n'étant possible que dans les départements où la nécessité en est reconnue ; retiré ; et n° 29 : possibilité pour les propriétaires forestiers d'avoir à la fois l'initiative et la

maîtrise des procédures de regroupement qui leur sont offertes ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 104 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (limitation des possibilités de constituer des associations autorisées) - (p. 1517) : son amendement n° 30 : possibilité de réunir les propriétaires intéressés en association syndicale de gestion foncière autorisée si la société d'aménagement foncier d'établissement rural ou un propriétaire de terrain situé dans le périmètre, ou à défaut un tiers, prend l'engagement d'acquérir les biens susceptibles d'être délaissés, en application de l'article L. 247-4 ; adopté - Son amendement n° 31 : remplacer dans le cinquième alinéa du texte proposé pour l'article L. 247-2 du code forestier les mots : « terrains forestiers » par les mots : « terrains boisés ou à boiser » ; retiré - (p. 1518) : son amendement n° 32 : modalités de transformation d'une association libre en association autorisée ; retiré - (p. 1545) : son amendement n° 33 : information préalable des propriétaires ; retiré - (p. 1546) : son amendement n° 34 : institution d'une procédure de délaissement ; adopté - (p. 1547) : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction de l'article L. 247-7 du code forestier relatif à l'autorisation pour une association syndicale de gestion forestière autorisée d'avoir recours aux services d'un groupement de producteurs forestiers ou à une coopérative ; adopté - Art. 12 (p. 1548) : son amendement n° 39 : application des dispositions des articles L. 553-1, L. 552-1, L. 552-2 et L. 554-1 du code rural aux groupements de producteurs forestiers reconnus ; retiré - Son amendement n° 40 : définition par décret des caractéristiques des règlements communs de gestion ; adopté - Art. 12 bis : son amendement n° 58 : suppression de cet article relatif au régime des apports aux associations communales de chasse agréées ; retiré - (p. 1549) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 220 de M. René Souchon, ministre (possibilité pour un propriétaire apporteur de continuer à disposer de son droit de chasse pendant un délai raisonnable postérieurement à l'apport) - Art. 13 (p. 1551) : son amendement n° 41 : élection d'un représentant pour chaque chambre régionale dans le cas où la compétence territoriale d'un centre excède celle d'une seule chambre régionale ; adopté - Art. 15 : son amendement n° 43 : conservation de leur statut social et fiscal d'agriculteur dans des conditions fixées par décret pour les agriculteurs effectuant à titre accessoire des travaux forestiers chez autrui ; retiré - Art. 16 (p. 1552) : demande le retrait de l'amendement n° 206 de M. Michel Souplet (présomption de salariat levée pour la personne présumée bénéficiaire d'un contrat de travail, sauf si elle exerce son activité dans des conditions excluant une dépendance hiérarchique) - Après l'art. 17 : accepte l'amendement n° 130 de M. Louis Jung (application du régime de la mutualité sociale agricole aux personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle agricole s'installant comme artisans bûcherons sylviculteurs dont le statut sera précisé par décret) - Intitulé du titre IV (p. 1553) : sur l'amendement n° 203 de M. Henri Belcour (intitulé du titre IV ; « Dispositions relatives au droit du travail et à la formation professionnelle »), son sous-amendement n° 227 : « Dispositions relatives au droit du travail, à la protection sociale et à la formation professionnelle » ; adopté - Art. 18 (p. 1554) : son amendement n° 44 : extension des compétences dévolues aux communes et aux départements par l'article 175 du code rural aux travaux de lutte contre les avalanches ; adopté - Art. 19 (p. 1555) : accepte l'amendement n° 114 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la prise en charge par les collectivités qui en ont pris l'initiative des dépenses relatives à la mise en oeuvre des travaux prescrits ou exécutés par les collectivités locales, en application de l'article 175 du code rural) - Inadmissible transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales - Art. 22 (p. 1557) : ses amendements n° 49 : exclusion du champ de l'autorisation préalable des travaux d'entretien ; n° 50 : exclusion du champ de l'autorisation préfectorale préalable des travaux qui sont effectués en application d'un plan simple de gestion ou des travaux qui ont été déclarés préalablement à l'évaluation des apports ; et n° 51 : introduction dans la base du calcul des moins-values des

travaux correspondant à une sage gestion forestière qui n'aurait pas été exécutée; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 132 de M. Louis Jung (exploitation du bois, des plantations et des travaux d'entretien étant subordonnée à une autorisation préalable pendant une période qui ne saurait excéder quinze mois) - (p. 1558) : son amendement n° 52 : association des exploitants forestiers privés à la préparation des conventions qui les concernent; adopté - **Après l'art. 23** (p. 1559) : anticipation inopportune de la réforme du titre Ier du code rural - S'oppose à l'amendement n° 192 de M. Frank Sérusclat (réglementation possible des essences forestières lors des reboisements) - **Après l'art. 24** (p. 1560) : demande le retrait de l'amendement n° 156 de M. Jean Faure (possibilité pour la commission communale d'aménagement foncier de donner son avis sur les autorisations de boisement dans les zones réglementées) - **Art. 25** : son amendement n° 53 : suppression de cet article relatif à l'abrogation du 3° de l'article 52-2 du code rural; adopté - **Art. 26** (p. 1561) : son amendement n° 54 : mise en oeuvre conjointe de la procédure de remembrement agricole et de la procédure d'aménagement foncier forestier; adopté - Son amendement n° 56 : possibilité pour les petits propriétaires de parcelles forestières de ne pas se voir léser par la mise en oeuvre d'une procédure d'aménagement mixte; adopté - **Art. 29** (p. 1563) : son amendement n° 57 : compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural lorsqu'elles acquièrent ou préemptent des parcelles forestières; adopté - **Art. 30** : son amendement n° 59 : objectifs des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural lorsqu'elles préemptent une parcelle forestière; adopté - **Art. 31** : son amendement n° 60 : représentants de l'Office nationale des forêts siégeant à la commission communale d'aménagement foncier ne s'ajoutant pas aux propriétaires forestiers; adopté - **Art. 31 bis** (p. 1564) : son amendement n° 61 : suppression de cet article relatif aux consultations de la commission communale d'aménagement foncier; adopté - **Art. 33** (p. 1565) : son amendement n° 63 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission départementale en matière d'aménagement foncier forestier; adopté - **Art. 33 bis** : son amendement n° 64 : suppression pour coordination; adopté - **Art. 34** (p. 1566) : accepte l'amendement n° 224 de M. René Souchon, ministre (présentation par le propriétaire de l'une des garanties de bonne gestion mentionnée à l'article L. 101 du code forestier satisfaisant à l'obligation de mise en valeur) - Accepte l'amendement n° 225 de M. René Souchon, ministre (avertissement des propriétaires par la commission communale dans le cas où la mise en valeur n'est pas réalisée dans le délai fixé) - **Art. 35** : son amendement n° 68 : précisions concernant l'exécution des travaux relatifs à un remembrement et le règlement des dépenses afférentes; retiré - **Art. 37** (p. 1567) : son amendement n° 69 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'élargissement de la compétence de la commission communale en matière de terres incultes; adopté - **Art. 38** (p. 1568) : accepte l'amendement n° 118 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux opérations assimilées à un défrichement) - **Après l'art. 38** : son amendement n° 74 : dispositions relatives à la conservation des réserves boisées; adopté - **Après l'art. 41** : accepte l'amendement n° 196 de M. Lucien Delmas (protection et adaptation de certaines exploitations dans les départements méridionaux confrontées à l'élargissement de la Communauté économique européenne) - **Art. 44** (p. 1570) : son amendement n° 76 : suppression des paragraphes II et III de cet article restreignant les exonérations actuelles de la taxe pour les défrichements; adopté - **Art. 45** : son amendement n° 77 : rétablissement de la décote pour les agriculteurs défrichant gratuitement un hectare destiné à être mis en culture; retiré - (p. 1572) : son amendement n° 120 : taxe minimale de 5.000 F ne s'appliquant pas aux constructions à usage agricole; adopté - **Art. 46** : son amendement n° 78 : acquittement de la taxe dans un délai de cinq ans lorsque le défrichement autorisé a pour but l'agrandissement d'une exploitation agricole dans certaines limites; adopté - (p. 1573) : son amendement n° 79 : étalement du paiement de la taxe de défrichement

en cas d'agrandissement d'une exploitation agricole dans la limite de la surface minimum d'installation portée à quatre fois cette surface minimum; retiré - Son amendement n° 80 : acquittement de la taxe par fractions annuelles par le propriétaire lorsque le défrichement est rendu nécessaire par l'exploitation d'une substance minérale; retiré au profit de l'amendement identique n° 219 de M. René Souchon, ministre - **Avant l'art. 49** (p. 1574) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Louis Minetti (mise en valeur économique de la forêt par l'introduction en son sein de pôles d'agriculture et d'élevage, du développement de l'emploi des travailleurs forestiers et de la valorisation industrielle des ressources sylvestres) - **Art. 49** : son amendement n° 82 : établissement d'une servitude de passage et d'aménagement établie exclusivement par l'Etat pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie; adopté - **Art. 51** (p. 1575) : son amendement n° 84 : suppression de cet article relatif à la réalisation et à l'entretien des travaux de prévention contre l'incendie; adopté - **Art. 52** : son amendement n° 85 : convention fixant notamment la nature de l'aide technique et financière de l'Etat et de la collectivité publique mentionnée au premier alinéa; adopté - Sur son amendement n° 85, s'oppose au sous-amendement n° 218 de M. René Souchon, ministre (convention fixant éventuellement la nature de l'aide technique et financière de l'Etat et de la collectivité publique) - **Art. 54** (p. 1576) : son amendement n° 86 : suppression de cet article interdisant le dépôt d'ordures ménagères; retiré - **Art. 56** (p. 1577) : s'oppose à l'amendement n° 119 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (remplacement dans le cinquième alinéa, c du texte présenté pour l'article L. 322-3 du code forestier des références : « L. 444-1, b, c, d » par les références : « L. 441-1, b et d ») - Son amendement n° 87 : possibilité pour le maire de rendre obligatoire pour les propriétaires, les ayants-droit ou la personne à qui a été confiée l'exploitation, le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé; adopté - **Art. 61** (p. 1578) : son amendement n° 89 : lorsque l'Etat n'a pas pris l'initiative de la déclaration d'utilité publique, les travaux concernés sont réalisés avec son concours technique et financier; retiré - Son amendement n° 90 : convention précisant la nature de l'aide technique et financière de l'Etat et de la collectivité publique; adopté - **Avant l'art. 65** (p. 1579) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 197 de M. Fernand Tardy (modification de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 juin 1959 relative à la voirie des collectivités locales).

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1538) : importance du problème de l'indemnité de fin de campagne pour le blé tendre, pour les minotiers français et risque d'une déstabilisation du marché libre du blé.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Deuxième lecture [n° 392 (84-85)]** - (25 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1660) : création de l'exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL - Elargissement du sociétariat de l'EARL et assouplissement de son objet juridique - Possibilité laissée aux agriculteurs d'effectuer à titre accessoire des travaux forestiers, tout en conservant leur statut d'agriculteurs - (p. 1661) : respect du caractère familial de l'exploitation agricole - Opposé à toute modification de la réglementation des structures ou du régime des baux ruraux - Levée de la restriction concernant les bâtiments d'exploitation - Location individualisée des bâtiments d'exploitation - Projet novateur tendant à répondre aux attentes des organisations professionnelles - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Deuxième lecture [n° 354 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1663) : délégation de maîtrise d'ouvrage - (p. 1664) : mission de maîtrise d'oeuvre - Rôle d'assistance du conducteur d'opération vis-à-vis du maître d'ouvrage - Responsabilités des collectivités locales - Instauration d'une

mission de base - Satisfait des amendements votés par l'Assemblée nationale : reprise de la notion de synthèse architecturale ; dévolution du marché pouvant intervenir par lots séparés - Demande une modification de la loi de 1975 relative à la sous-traitance - Réforme de la loi de 1977 sur l'architecture - Enseignement de l'architecture - Art. 3 (p. 1666) : son amendement n° 11, soutenu par M. Alain Pluchet : suppression de la délégation des attributions du maître de l'ouvrage ; rejeté - Art. 21 à 23 (p. 1671) : ses amendements, soutenus par M. Alain Pluchet, n° 15, n° 16 et n° 17 : suppression de ces trois articles introduisant des dispositions relatives à l'architecture ; adoptés.

- Question au Gouvernement : licenciement d'un directeur de l'Union de banques à Paris - (27 juin 1985) (p. 1756) : proteste contre la révocation pour motif politique du directeur du département études et moyens généraux de l'Union de banques à Paris - Instruction du Gouvernement visant à évincer des postes à responsabilité les hommes dont les sympathies vont aux partis de l'opposition - Condamne le caractère inique et injuste de cette révocation - Existence de décisions aussi scandaleuses dans certains grands corps de l'Etat - Souhaite connaître le sentiment du ministre des finances sur la révocation de ce cadre.

- Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2587) : évoque les difficultés de certains maires en raison de la mauvaise information des citoyens sur ce projet présenté comme un assouplissement des règles d'urbanisme - Opposé à la diminution du délai d'instruction des permis de construire - Favorable à la publicité des travaux soumis au régime déclaratif - Protection des secteurs sauvegardés - Emet des réserves sur l'accélération des procédures de rachat des immeubles réservés en vue de réaliser des équipements d'intérêt général - Favorable aux amendements visant à protéger l'environnement et à permettre aux collectivités locales d'assumer leurs nouvelles missions - Art. 4 (p. 2594) : son amendement n° 6 : allongement du délai accordé aux autorités administratives pour examiner les dossiers de déclaration de travaux ; retiré - (p. 2599) : son amendement n° 8 : affichage de toute demande de travaux ; adopté - Soutient l'amendement n° 15 de M. Roland du Luart (affichage de toute demande de travaux) - Information des associations de défense des monuments historiques.

- Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2674) : divergences entre les deux assemblées : cas de levée automatique de l'engagement de non-démembrement d'une propriété forestière ; mention de la consommation rurale et domestique ; délai imparti aux sylviculteurs membres d'une coopérative forestière pour présenter une garantie de bonne gestion leur ouvrant droit au bénéfice des aides publiques - (p. 2675) : dotations allouées aux centres régionaux de la propriété forestière, CRPF - Demande une plus grande représentation des régions dans l'élaboration des orientations forestières régionales - Aide aux propriétaires de petites parcelles - Statut fiscal et social des agriculteurs : demande son extension aux agriculteurs effectuant des travaux forestiers - Régime du défrichement - Souhait de rapprochement entre les deux assemblées - Art. 1 A (p. 2684) : son amendement n° 1 : spécificités de la forêt publique et de la forêt privée ; retiré - Art. 1 (p. 2685, 2586) : ses amendements n° 2 : mention des cas de levée automatique de l'engagement de non-démembrement ; n° 3 : plan simple de gestion : mention de la possibilité de plusieurs propriétaires ; et n° 4 : manquement aux garanties de bonne gestion résultant d'éléments n'étant pas du fait du propriétaire ; adoptés - Art. 6 (p. 2687) : son amendement n° 5 : autorisations de coupes de bois : mention des besoins ruraux ; adopté - Art. 7 A : son amendement n° 6 : rétablissement de cet article définissant les objectifs assignés à la mise en valeur de la forêt privée ; adopté - Art. 8 (p. 2688) : son amendement n° 7 : possibilité pour le propriétaire s'étant doté d'un plan simple de gestion de procéder à l'abattage de bois pour sa consommation rurale

et domestique ; adopté - Après l'art. 10 (p. 2689) : son amendement n° 8 : suppression de la règle de l'unanimité des propriétaires pour la décision d'affranchissement d'une forêt ; adopté - Après l'art. 12 (p. 2691) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation) - Analyse juridique préalable nécessaire à l'organisation de l'interprofession du bois - Art. 13 (p. 2694) : son amendement n° 9 : élection des administrateurs des centres régionaux forestiers : collège des organisations professionnelles les plus représentatives ; adopté - Art. 16 bis : son amendement n° 10 : maintien du statut social d'agriculteur aux agriculteurs exerçant à titre secondaire dans les forêts d'autrui ; retiré - Art. 22 (p. 2696) : son amendement n° 11 : conditions d'autorisation des coupes et travaux forestiers sur des parcelles soumises à des remembrements forestiers ; adopté - Art. 24 bis : son amendement n° 12 : suppression de cet article prévoyant la réglementation des boisements des parcelles limitrophes à un vignoble d'appellation d'origine contrôlée ; adopté - Art. 25 (p. 2697) : son amendement n° 13 : suppression de cet article abrogeant le 3° de l'article 52 du code rural ; adopté - Art. 29 : son amendement n° 14 : rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER : priorité des propriétaires forestiers dans l'hypothèse de rétrocession de parcelles boisées ; adopté - Art. 38 bis (p. 2698) : son amendement n° 15 : rétablissement de cet article relatif à la conservation des réserves boisées ; adopté - Art. 44 (p. 2699) : ses amendements n° 16 et n° 17 : élargissement des cas d'exonération de la taxe de défrichement ; adoptés - Art. 47 (p. 2700) : son amendement n° 18 : restitution de la taxe : suppression de la mention de délai ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Michel Souplet (exonération de la taxe de défrichement dans le cas de cultures temporaires) - Après l'art. 49 (p. 2701) : accepte l'amendement n° 42 de M. René Souchon, ministre (débroussaillage des abords des voies dans le cas de servitude pour la continuité des voies de défense contre l'incendie) - Art. 51 : son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif à la réalisation et l'entretien des travaux de prévention contre l'incendie ; adopté - Crainte de désengagement de l'Etat - Art. 52 (p. 2702) : son amendement n° 20 : retour au texte précédemment adopté par le Sénat pour cet article relatif à la participation des propriétaires privés aux travaux d'aménagement et d'équipement de la forêt méditerranéenne ; adopté - Art. 56 : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Pierre Merli (extension de l'obligation du débroussaillage aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS, et comportant des zones naturelles ou boisées) - Avant l'art. 56 (p. 2703) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 précédemment réservé de M. René Souchon, ministre (pouvoirs de débroussaillage donnés au commissaire de la République dans les régions particulièrement exposées) - Art. 56 (suite) : son amendement n° 21 : débroussaillage autour des constructions d'habitations : suppression de la disposition permettant le débroussaillage forcé chez des propriétaires tiers ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Pierre Merli (recouvrement par les communes des créances sur des propriétaires défaillants) - Après l'art. 58 (p. 2705) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Louis Minetti (dispositions particulières pour la forêt méditerranéenne ; définition du plan des risques d'incendie) - Règles spéciales auxquelles est soumise dans certains cas la délivrance du permis de construire - Art. 67 : (p. 2706) : son amendement n° 23 : allongement du délai pendant lequel l'adhésion à une coopérative forestière équivaut à une garantie de bonne gestion ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2707) : satisfaction des conditions du débat sur ce projet de loi et regret de l'abstention du groupe communiste.

- Question au Gouvernement : abaissement de l'âge de retraite des agriculteurs - (14 novembre 1985) (p. 3062) :

projet de loi tendant à abaisser l'âge de la retraite à 60 ans pour les agriculteurs ; financement par des majorations de cotisations entraînant la diminution du revenu des agriculteurs.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 72 (85-86)] - (20 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3239) :** absence de déclaration d'urgence lors du dépôt de ce projet de loi et rôle bénéfique de la navette entre les assemblées - Importance de la concertation préalable à l'élaboration du rapport de la commission - Référence au rôle du président Hubert Leclerc de Hautecloque - Travaux des commissions du Sénat - Filière bois - Politique forestière - Art. 45 (p. 3243) : accepte l'amendement n° 1 de M. René Souchon, ministre (exigibilité immédiate du complément de taxe en cas de changement de destination du terrain dans un délai de dix ans).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3394) : évolution de la politique du Gouvernement entre 1982 et 1986 - Exportation de produits agricoles et alimentaires - Action du Gouvernement ; renforcement du contrôle des structures ; négociations européennes et exemple des quotas et des réductions de prix ; remise en cause de la politique agricole commune, PAC ; déstabilisation des syndicats représentatifs ; amputations budgétaires ; dégradation du revenu agricole ; projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs - Evolution des crédits affectés au ministère de l'agriculture - Démantèlement progressif des prêts bonifiés - Réduction des prêts « collectivités publiques » utilisés par les agriculteurs - (p. 3395) : entreprise agricole à responsabilité limitée, EARL, à associé unique ou à plusieurs associés - Rôle de l'Etat au sein du monde agricole - Concertation avec les organisations professionnelles représentatives - Dimension internationale de l'agriculture - Retour aux principes de base du Marché commun - Adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE - Régime fiscal, social et juridique des exploitants agricoles - Fiscalité agricole - Fiscalité locale - Impôt foncier non bâti - Affectation des terres agricoles ou mise à disposition des exploitants - Suppression de la loi foncière de 1984.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4074) :** son amendement n° 29 : évaluation des peuplements forestiers par les techniciens et experts forestiers inscrits sur la liste dressée par le ministre de l'agriculture ; adopté - (p. 4075) : sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 47 de M. Paul Malassagne (possibilité pour le technicien d'être assisté d'un expert forestier) - Après l'art. 20 bis (p. 4082) : son amendement n° 28 : taxe de défrichement et durée de validité de l'autorisation de défrichement des carrières ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4479) :** abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs - Réactions défavorables des organisations professionnelles agricoles - Non revalorisation des pensions agricoles - (p. 4480) : réduction des droits actuels dont bénéficient les non salariés agricoles - Alignement des conditions de retraite sur le régime général - Pension de reversion - Financement de cette réforme - Augmentation des cotisations des agriculteurs - Favorable aux amendements déposés par la commission des affaires sociales.

FRANCOIS-PONCET (Jean), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 226 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagement d'aides au logement [n° 232 (84-85)] (10 avril 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : I. Urbanisme et logement [n° 96, annexe 32 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 40 (23 octobre 1984) (p. 2698) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (efficacité de la politique extérieure du Gouvernement) - Retirée le 2 avril 1985 (p. 68).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement [n° 226 (84-85)] - (17 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 247) :** projet attendu en raison de la situation particulièrement difficile du secteur du bâtiment : réduction des mises en chantier, augmentation des faillites et du chômage dans ce secteur - Commission des finances favorable à l'article 2 : élargissement du champ d'application de l'épargne logement à la construction ou l'amélioration de résidences secondaires - Opposé au volet fiscal de ce projet en raison de la diminution du taux marginal de déduction - (p. 248) : régime de l'épargne logement extrêmement coûteux pour le Trésor public - Maintien difficile d'un équilibre entre les prêts et les dépôts - Nécessaire reprise de l'investissement immobilier - Dépôt par M. Jean Cluzel d'une proposition de loi tendant à suggérer au Gouvernement de nouvelles mesures en faveur d'une relance du secteur du bâtiment - Commission des finances favorable à l'adoption de ce projet insuffisant mais néanmoins positif - Art. 1 (p. 254) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Georges Treille (augmentation du plafond de déduction fiscale pour les intérêts d'emprunt conclu pour toute accession à la propriété à compter du 1^{er} janvier 1985 ; augmentation du taux de réduction d'impôt) - Commission des finances favorable, sur le fond, à la proposition de M. Treille mais déclare néanmoins applicable l'article 40 de la Constitution invoqué par le Gouvernement.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 891) :** budget annexe des PTT - Initiative prise par un certain nombre de sénateurs de déférer au Conseil d'Etat le décret de juillet 1984 ayant augmenté la taxe de base des communications téléphoniques - Saisine du Conseil constitutionnel pour les irrégularités affectant le budget annexe des PTT dans la loi de finances de 1985 - Rattachement au budget annexe de dépenses relatives au Centre national d'études spatiales, CNES, et d'une partie des dépenses relatives à la filière électronique - Inscription dans la loi de finances d'un versement du budget annexe des PTT au budget général - Décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1984 - (p. 892) : conditions de versement du budget annexe au budget général - Rapport de la Cour des comptes - Déficit de la section de fonctionnement du budget annexe - Contribution imposée

par le Gouvernement au budget annexe, contrairement aux dispositions de la loi organique - Origine des fonds; ponction sur les fonds des chèques postaux - Augmentation de la taxe du téléphone sans rapport avec les besoins du service - Rejet du projet de loi de règlement et attente de la décision du Conseil constitutionnel sur la conformité ou non de ce projet de loi à la Constitution.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3771) :** absence de contestation dans l'opposition concernant l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Importance des raisons historiques, culturelles, politiques et économiques militant en faveur de l'adhésion des deux pays à la Communauté - Souhaite l'élargissement sous condition d'une prise en compte des légitimes intérêts de la France - Nécessité de mettre les régions méditerranéennes en mesure d'affronter l'élargissement sans mettre en cause leur dynamique - Interrogation sur les précautions nécessaires prises par le Gouvernement - Mise en place des programmes intégrés méditerranéens - Dispositions transitoires insuffisantes - Libellé des engagements comptant moins que la réalité de leur mise en oeuvre - Période de transition d'une durée indéterminée souhaitée par le parti socialiste en 1978 - (p. 3772) : **Traité de Rome subordonnant le passage d'une étape à la suivante du Marché commun, à une décision prise à l'unanimité, accord assurant un accès privilégié au marché hispanique des produits continentaux - Problème des matières grasses toujours exclu de la préférence communautaire - Problème de l'huile d'olive espagnole représentant 60 % de la production communautaire - Absence de mesures prises par le Gouvernement pour permettre aux régions méditerranéennes de se préparer à l'élargissement - Plan du grand Sud-Ouest mis en veilleuse au lendemain de 1981 - Avenants « élargissement » au contrat de plan Etat-région insuffisants - Programmes intégrés méditerranéens apportant aux régions une aide européenne inférieure à celle qui fut promise - Succès de l'élargissement dépendant de l'état de la Communauté - Résolution de plusieurs problèmes par les conseils européens de Stuttgart et de Fontainebleau, mais hypothéquant l'avenir - Extension à la République fédérale d'Allemagne du détestable principe du juste retour dont bénéficie la Grande-Bretagne et affaiblissant dangereusement la solidarité financière, une des règles essentielles de la Communauté - Pourcentage de la TVA affecté à la CEE devant passer de 1 à 1,4 % - Effritement de la politique agricole commune, un des piliers de l'Europe communautaire - Augmentation de la taxe de coresponsabilité critiquée avant mai 1981 - (p. 3773) : système des quotas et extension prévue au secteur des céréales - Désaccord sur le prix du blé faisant apparaître des divergences entre la France et l'Allemagne sur l'avenir de la PAC - Ne minimise point les résultats obtenus au sommet de Luxembourg mais constate que plusieurs décisions prises relèvent plus du symbole que de la réalité - Moteur franco-allemand tournant au ralenti - Elargissement devenu un pari plein de risques - Désapprouve la politique du Gouvernement et le traité qui en est l'expression - Abstention dans le vote devant intervenir - (p. 3783) : dispositions inscrites dans les traités avec les Etats adhérant à la Communauté ne pesant rien face au GATT - Impossibilité d'échanger des contreparties industrielles contre des concessions agricoles - Problème des huiles américaines et non des huiles d'olive - Règlement matières grasses - Règlement actuel de l'Espagne interdisant l'entrée de toute huile végétale sur le marché espagnol cédant la**

place à la réglementation communautaire qui protège l'huile d'olive mais ouvrant la porte aux autres matières grasses - Difficulté d'appliquer la préférence communautaire aux produits dont l'Espagne est importatrice - Américains devenus plus intraitables que lors de la signature du Traité de Rome.

FRANCOU (Jean), sénateur des Bouches-du-Rhône (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif (arrêté du 1^{er} avril 1985) (2 avril 1985) (p. 88).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense : Exposé d'ensemble - Dépenses en capital [n° 96, annexe 44 (85-86)] (21 novembre 1985).

Proposition de loi portant indemnisation complète et définitive des dommages subis par les personnes physiques et morales françaises dépossédées de biens sis dans les territoires d'outre-mer ayant relevé de la souveraineté, du protectorat ou de la tutelle de la France [n° 229 (85-86)] (17 décembre 1985) - Rapatriés.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 561 (JO Débats, 7 novembre 1984) (p. 3000) à M. le ministre des relations extérieures : **Communauté économique européenne (CEE)** (reconduction des aides accordées par la CEE au Nicaragua) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (31 mai 1985) (p. 830, 831).

n° 573 (JO Débats, 22 novembre 1984) (p. 3368) à Mme le ministre des affaires sociales : **politique sociale** (mesures en faveur des nouveaux pauvres) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (31 mai 1985) (p. 829, 830).

n° 582 (JO Débats, 20 décembre 1984) (p. 4809) à M. le ministre de la justice : **aide judiciaire** (attribution de l'aide judiciaire aux personnes sans emploi) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (31 mai 1985) (p. 828, 829).

n° 583 (JO Débats, 20 décembre 1984) (p. 4809) à M. le ministre de la justice : **aide judiciaire** (modification des conditions d'attribution de l'aide judiciaire pour certaines procédures) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (31 mai 1985) (p. 829).

n° 585 (JO Questions, 31 janvier 1985) (p. 147) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme : **boulangerie-pâtisserie** (insatisfaction des boulangers-pâtisseries face à la concurrence des grands distributeurs) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (31 mai 1985) (p. 831, 832).

n° 653 (JO Débats, 1^{er} juin 1985) (p. 836) à M. le ministre de l'agriculture : **fruits et légumes** (mesures pour la reconstitution du verger oléicole provençal) - Réponse de M. René Souchon, ministre chargé de l'agriculture et de la forêt (8 octobre 1985) (p. 2211, 2212).

n° 669 (JO Questions, 11 juillet 1985) (p. 1280) à Mme le ministre de l'environnement : **faune** (protection de la)

(utilisation des pièges à mâchoires) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (8 octobre 1985) (p. 2210, 2211).

n° 670 (JO Questions, 11 juillet 1985) (p. 1280) à M. le Premier ministre: incendies (accusations portées contre certains pompiers) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (8 octobre 1985) (p. 2202).

n° 709 (JO Débats, 30 octobre 1985) (p. 2623) à M. le Premier ministre: Président de la République (moyens budgétaires mis en oeuvre pour le voyage du Président de la République au Brésil et en Colombie).

Questions orales avec débat :

n° 3 (22 août 1984) (p. 2384) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports: sports (politique sportive du Gouvernement) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2523 et suivantes).

n° 67 (JO Débats, 28 mars 1985) (p. 535) à M. le ministre des relations extérieures: politique extérieure (transfert en Algérie d'archives provenant de l'administration française en Algérie).

n° 127 (13 août 1985) (p. 2094) à M. le ministre de l'agriculture: eau et assainissement (redevances de prélèvements instituées par l'Agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse).

n° 143 (15 octobre 1985) (p. 2272) à M. le ministre de l'intérieur: police municipale (police municipale).

n° 167 (11 décembre 1985) (p. 3795) à M. le ministre des relations extérieures: droits de l'homme (violation des droits de l'homme au Liban) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat [n° 282 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1395): projet portant une attention particulière à la situation des cadres militaires - Satisfait de la prorogation de certaines dispositions des lois de 1970 et 1975 - Rend hommage aux officiers tombés cette année à Beyrouth - Appelle de nouveau l'attention du Sénat et du Gouvernement sur les quatre otages français toujours détenus au Liban.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1960): importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie et absence d'évocation de cette importance par les divers gouvernements depuis 1981 - Conséquences d'une rupture avec la Nouvelle-Calédonie évoquées par le général Lacaze - (p. 1961): danger d'une déstabilisation interne en Nouvelle-Calédonie pour le Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique à Mururoa et le Centre spatial de Kourou en Guyane - Propos du Président de la République affirmant le renforcement de la présence militaire et la construction d'une base stratégique - Présente le dispositif militaire en Nouvelle-Calédonie comprenant le camp de Plum, la base aérienne de la Tontoutal et les installations de la marine dans le port de Nouméa - Volonté du Gouvernement de renforcer le dispositif militaire exprimée actuellement que par des promesses et des études - Retards dans l'application de la loi de programmation militaire signalés par le général Lacaze - Contradiction entre ces dépenses et la mise en place d'un statut pouvant donner une majorité de sièges à une minorité de voix - Statut politique du territoire préalable aux dépenses militaires.

- **Questions orales avec débat jointes: politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2523): intervention en tant que président du groupe sénatorial d'études des questions sportives - Interrogation sur l'application concrète de la loi sur la promotion des activités physiques et sportives - Interrogation sur les intentions du Gouvernement à l'égard des sportifs Français de haut niveau après les résultats honorables obtenus aux jeux Olympiques de Los Angeles - Interrogation sur les aides que le Gouvernement compte apporter aux clubs - Instauration du loto sportif - (p. 2524): plus mauvais budget de la jeunesse et des sports depuis 1975 - Projet de budget pour 1986 ne représentant plus que 0,21 % du budget de l'Etat - Crédit concernant plus de 11 millions de licenciés - Augmentation des ressources extra-budgétaires en raison du loto sportif - Souhaite que la part revenant au mouvement sportif lui soit bien versée - Pourcentage revenant au mouvement sportif fixé par décret - Insuffisance des crédits de l'Etat en faveur du sport entraînant un véritable transfert de charges pour les collectivités locales - Rappelle le licenciement du Directeur technique national de l'athlétisme - Sénat défenseur de l'autonomie du mouvement sportif - Souhaite connaître la doctrine du Gouvernement en matière de relations avec les fédérations sportives et ses intentions concernant les athlètes de haut niveau - Interrogation sur le bilan des assises sur la médecine du sport qui se sont déroulées en septembre en Bretagne - Problème du sport à l'école - Absence d'aménagement des horaires permettant aux enfants de s'adonner aux activités physiques et sportives - Circulaire du 13 décembre 1984 du ministre de l'éducation nationale ne concernant que l'aménagement du temps scolaire dans le premier degré - Souhaite que les nouveaux instituteurs bénéficient d'une formation mettant l'accent sur l'éducation physique et sportive - (p. 2525): nécessité de développer le sport à la base - Sport de haut niveau et sport de masse complémentaires.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3589): sécurité des Français - Défense nucléaire - Fossé entre la politique de défense envisagée dans le préambule de la loi de programmation de 1983 et les crédits prévus en 1986 - Danger pour l'Europe de la course aux armements entre l'Union soviétique et les Etats-Unis - (p. 3590): respect des engagements de la France dans le cadre de l'Alliance atlantique - Moyens nucléaires stratégiques - Armes nucléaires tactiques - Missions des forces terrestres - Force d'action rapide, FAR - Forces aériennes et maritimes - Solidarité de la France avec les pays membres de l'OTAN - Réalité du budget peu compatible avec les objectifs fixés - Commandes reportées de nombreux matériels - (p. 3591): prélèvements imprévus sur les budgets de la défense - Augmentation du capital de la SNIAS et de la SNECMA - Fragmentation excessive des commandes - Construction de porte-avions nucléaires - FAR - Découplage des armes nucléaires tactiques - Budget ne répondant ni à l'attente des états-majors ni aux interrogations du Parlement.

Politique dans le domaine de la jeunesse et des sports :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3621): équipement sportif des collectivités locales - Loto sportif - Enseignement du sport à l'école - Loi d'orientation du sport - Echec de la politique sportive menée depuis 1981 - Sport professionnel - Sport de haut niveau - (p. 3622): Comité national olympique et sportif français, CNOSF - Loto sportif - Fonds national d'aide au sport - Création d'une caisse d'équipement sportif consacrée aux équipements sportifs des collectivités locales - Gestion des fonds extra-budgétaires en faveur du mouvement sportif - Sport scolaire - \$fp.

- **Questions orales avec débat jointes: droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4091): protection de la minorité chrétienne au Liban - Action de la France, de l'Europe et

des Nations unies au Liban - Violation des droits de l'homme au Liban - Aide française aux Chrétiens du Liban - Autorité de la France au Proche-Orient - Détentions d'otages au Liban.

FUZIER (Claude), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de

répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Rapport d'information établi au nom de la Délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle instituée par l'article 10 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 [n° 444 (84-85)] (28 juin 1985) - Audiovisuel.

G

GAMBOA (Pierre), sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (15 octobre 1985) (p. 2272).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 en vue de démocratiser la préparation, la discussion et le contrôle de l'exécution des lois de finances et d'accroître les pouvoirs du Parlement [n° 319 (84-85)] (28 mai 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant une réduction de l'impôt sur le revenu pour les contribuables salariés en difficulté [n° 329 (84-85)] (31 mai 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Imprimerie nationale - *Journaux officiels* [n° 96, annexes 37 et 38, (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 642 (JO Débats, 24 mai 1985) (p. 717) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : automobiles (situation des établissements « Benes Marrel » à Corbeil-Essonnes (Essonne)) - Réponse de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (31 mai 1985) (p. 834).

Questions orales avec débat :

n° 148 (22 octobre 1985) (p. 2385) à M. le ministre chargé des PTT : téléphone (avenir du groupe national « Compagnie

générale de constructions téléphoniques » (CGCT)) - Discutée le 15 novembre 1985 (p. 3149 et suivantes).

INTERVENTIONS

– *Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes* [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - *Discussion générale* (p. 288) : situation des populations riveraines des installations aéroportuaires les plus importantes - Circulaire régionale du 13 octobre 1983 - Situation en région d'Ile-de-France - Aéroports de Roissy et d'Orly - Nombre des personnes mal logées - Dépôt d'une question orale - Zones de bruit - Plan d'exposition au bruit - Conséquences des lois de décentralisation - Redéfinition des zones perturbées par des nuisances inhérentes à la navigation aérienne - Progrès de l'aviation en matière de bruit - (p. 289) : situation en zone C - Risque de pénalisation des populations riveraines des aéroports - Réticence face à la création de zones complémentaires de bruit - Situation des petites et moyennes entreprises - Demande la maîtrise par les élus locaux de l'attribution de logements - Art. 1 : art. L. 147-3 du code de l'urbanisme (p. 292) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (plan d'exposition au bruit et rapport de présentation et des documents graphiques).

– *Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983* [n° 300 (84-85)] - (5 juin 1985) - *Discussion générale* (p. 895) : changement de politique économique en 1983 - Plan du 25 mars 1983 - Déficit budgétaire - Critiques de la Cour des comptes - Justice sociale et redressement économique - Maintien du pouvoir d'achat - Réduction de la demande intérieure potentielle - Baisse de la consommation - Hausse des tarifs publics - Forfait hospitalier - Plan du 25 mars 1983 ; ponction sur le revenu national ; réduction de la demande intérieure - Prélèvement sur le revenu imposable - Emprunt forcé - Relèvement de la taxe sur les produits pétroliers - Economies sur les dépenses de santé de la sécurité sociale - Croissance du chômage - Action nationale du parti communiste français pour produire français - Affaiblissement de la place de la France sur le marché international - Solidarité - (p. 896) : travaux d'utilité collective, TUC - Travaux d'intérêt général, TIG - Attitude de la droite et action des gouvernements précédents - Position du parti communiste français - Commerce extérieur - Déficit commercial - Exportations de capitaux - Nécessaire conciliation entre l'exportation et la reconquête du marché intérieur - Problème de la crédibilité des prévisions économiques du Gouvernement - Croissance du produit intérieur brut, PIB - Investissements industriels - Taux de marge des entreprises - Incidences de l'exportation capitaliste - Annulation de dépenses budgétaires essentiellement sociales - Annulations en cours d'année - Déficit budgétaire - Fréquence des contrôles fiscaux - Impôt sur les grandes fortunes, IGF - Charges de la dette publique - Intérêts de l'emprunt Giscard 1973 - (p. 897) : austérité - Conséquences économiques du budget - Crise économique - Action des forces de police dans l'usine SKF d'Ivry - Attitude de la majorité sénatoriale.

– *Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Deuxième lecture* [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - *Discussion générale* (p. 1059) : actualisation de nombreuses dispositions du code de l'aviation civile datant de 1924 - Inquiétude quant à l'extension considérable de la zone C - Regrette l'absence de concertation avec les élus locaux - Interroge le Gouvernement sur la suppression éventuelle des prêts locatifs aidés, PLA, et des prêts accession à la propriété, PAP, en faveur du logement social dans les zones C, voisines des aérodromes - Réglementation arbitraire de l'urbanisme dans les zones de nuisance phonique engendrée par le trafic aérien - Reprise de nombreux amendements communistes déposés en première lecture - Art. 1 - Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme (p. 1063) : son amendement n° 3 : modification des valeurs d'indice ne pouvant qu'entraîner une diminution de la superficie de la zone C ; adopté - Art. L. 147-5 : son amendement n° 4 : suppression des dispositions prévoyant

que seules les constructions individuelles non groupées seraient autorisées dans les zones C ; rejeté - (p. 1064) : son amendement n° 5 : bénéfice de la réglementation en vigueur en faveur du logement social accordé aux collectivités locales dès lors que les travaux répondent aux besoins exprimés par le fichier communal des mal-logés ; rejeté - *Après l'art. L. 147-6* (p. 1065) : son amendement n° 6 : indemnisation des propriétaires exposés au bruit ; rejeté - **Art. 2** : son amendement n° 7, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : consultation de la commission consultative de l'environnement pour l'institution d'aides aux riverains ; rejeté - (p. 1066) : son amendement n° 8, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : composition de la commission consultative de l'environnement ; adopté - Participation à cette commission des associations agréées en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature - **Art. 3** : son amendement n° 9 : rétablissement de cet article relatif aux règles applicables aux vols de nuit ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1067) : débat particulièrement décevant - Recul en deuxième lecture, notamment en ce qui concerne la concertation avec les collectivités locales - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1084) : projet ne permettant pas de combler les lacunes des lois de finances antérieures et de corriger les injustices - Absence de réponse aux revendications des enseignants et des parents d'élèves - Réhabilitation de la spéculation foncière par un régime socialiste - Existence d'un consensus entre la droite et le parti socialiste - Absence de participation des groupes de l'opposition lors du vote de ce texte à l'Assemblée nationale - Croissance ne devant pas dépasser 1 % en 1985 - Marché intérieur représentant 70 % des débouchés pour la production - Hausse constante du revenu disponible brut des sociétés constatée par l'INSEE - Modification du partage de la valeur ajoutée dans les entreprises au détriment des salariés - Importance des aides et des réductions d'impôt accordées aux entreprises - Trouve inacceptable l'attribution d'aides sans condition à ceux qui licencient - Propose la constitution de comités régionaux de contrôle des aides de l'Etat - Recul des investissements - (p. 1085) : poids de la contrainte de la rentabilité financière - Reconstitution des marges ne servant pas la relance mais l'exportation de capitaux - Investissements ne servant qu'à améliorer la productivité au détriment du nombre d'emplois et des conditions de travail - Nombre de chômeurs dépassant 2.500.000 fin décembre 1984 - Problème de l'emploi, préoccupation majeure de la France - Statistiques officielles masquant l'ampleur réelle du chômage - Un chômeur sur deux ne touchant aucune indemnité - Interrogation sur l'avenir des travaux d'utilité collective, TUC, et des travaux d'intérêt général, TIG - Prestations sociales de plus en plus grignotées et effacement des effets positifs de la première période du Gouvernement de gauche - Crise due à l'action du patronat et à la politique du Gouvernement - Au nom du groupe communiste, demande un collectif pour l'enseignement - Formation, condition de la relance - Défense de l'emploi possible à condition de ne pas se soumettre aux impératifs du capital - Dispositions néfastes aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 - Suppression demandée de l'article 11 bis - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Projet marquant un ralliement du socialisme au libéralisme récemment souligné par M. Giscard d'Estaing - Art. 1** (p. 1093) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à tous les amendements se rattachant à l'article 1^{er} - **Après l'art. 3** (p. 1109) : dispositions présentées concernant à la fois l'organisation des marchés à terme, le statut des agents de change, celui de la commission des opérations de bourse et l'organisation des sociétés de contrepartie aboutissant à un mini-texte de loi - (p. 1110) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Pierre Bérégovoy, ministre (possibilité pour les différents intervenants du marché obligataire de se couvrir contre le risque en taux et mise en place d'un marché à

terme d'instruments financiers), ainsi qu'à tous les sous-amendements qui l'affectent - **Art. 5** (p. 1115) : son amendement n° 1 : suppression du paragraphe V de cet article relatif à la non application des dispositions du présent article aux titres émis à compter du 1^{er} juin 1985 ; rejeté - **Après l'art. 5** (p. 1116) : son amendement n° 2 : suppression du prélèvement libératoire ; rejeté - Son amendement n° 3 : institution d'une retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers s'appliquant également aux personnes morales ; rejeté - Suppression de l'avoir fiscal figurant parmi les propositions du candidat à la présidence de la République, M. François Mitterrand - **Après l'art. 6** (p. 1122, 1123) : souhaite un juste équilibre entre justice fiscale et respect de la personnalité individuelle - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Jean Cluzel (modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés lorsque ceux-ci vivent en concubinage notoire et ont un ou plusieurs enfants à charge).

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - **Art. 7 ter** (p. 1152) : Demande la baisse des taux d'intérêt des prêts locatifs aidés, PLA - **Art. 11 bis** (p. 1164) : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique ; adopté.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - **Art. 15** (p. 1237) : son amendement n° 6, soutenu par M. Fernand Lefort : dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation pour les foyers aux revenus modestes ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1245) : banalisation des circuits financiers - Déréglementation - Processus de développement d'avantages accordés au capital sur le plan fiscal - Emploi - Enseignement - Anciens combattants et rapport constant - Situation des chômeurs en fin de droits - Vote défavorable du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 - Nouvelle lecture [n° 411 (84-85)]** - (27 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1767) : texte de ce projet de loi permettant de mettre en lumière l'insuffisance de la politique menée par le Gouvernement pour lutter contre la crise - Abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier - Nouvelle lecture [n° 415 (84-85)]** - (27 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1779) : projet ne répondant pas aux préoccupations les plus urgentes des travailleurs - Existence d'un consensus de fait entre la droite et le Gouvernement - Question préalable camouflant le consensus - Rétablissement par l'Assemblée nationale du projet voté en première lecture - Publication le 17 juin des comptes de la nation établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, constatant une forte dégradation de la situation sociale et économique de la France l'an dernier - (p. 1780) : volonté du Gouvernement d'imposer une réduction des dépenses pour les hommes et de nouveaux prélèvements sur les richesses produites - Confirmation par la direction de la Régie Renault de 21 000 suppressions d'emplois - Vote à la demande du Gouvernement d'un amendement autorisant l'introduction des capitaux privés dans le capital des entreprises nationales - Importance de la consommation industrielle de gaz vendu à perte à la grande industrie - Début de la dénationalisation - Statut juridique de Gaz de France ne permettant en rien d'adapter cet établissement à une société par actions - Emission de titres participatifs non conformes à la loi - Caisse nationale de l'énergie seule habilitée à émettre des emprunts - (p. 1781) : méconnaissance de l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet - Groupe communiste défavorable à une dénationalisation - Problème des droits des porteurs de titres participatifs - Demande le respect des engagements de l'Etat à l'égard de Gaz de France - Groupe communiste opposé à l'amendement déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale

tendant à autoriser la déduction des sommes investies dans la création cinématographique et audiovisuelle - Problème de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Communication gouvernementale signalant qu'il serait versé 367 millions de francs aux collectivités territoriales sur les 1 207 millions de francs auxquels elles avaient droit - Texte ne comportant aucune mesure positive sur le plan social et mesures fiscales favorisant le capital financier - (p. 1782) : au nom du groupe communiste se déclare défavorable au texte de ce projet de loi afin de ne pas s'associer à la manoeuvre consistant à masquer un consensus de fait entre le Gouvernement et les représentants de la droite majoritaire au Sénat.

- **Question au Gouvernement : relèvement des taxes sur les assurances automobiles** - (27 juin 1985) (p. 1751) : relèvement des taxes sur les assurances afin de renflouer les caisses d'assurance maladie - Répercussion sur les automobilistes - Danger d'un rétrécissement du marché intérieur de l'automobile - Augmentation du chômage et baisse des recettes fiscales - Système social fondé sur la solidarité et non sur l'assistance - Diminution de la protection sociale - Souhaite une plus grande transparence des prix des médicaments et des marchés publics et une révision du régime des cotisations sociales - Demande que le Gouvernement exige des compagnies d'assurance qu'elles ne reportent pas sur les usagers le relèvement des taxes.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 435 (84-85)] - (28 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1815) : approbation du groupe communiste sur le principe de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Réserves sur l'élargissement de ces dispositions au monde agricole ; inadéquation de ce texte à la situation de la petite et moyenne agriculture française - Abstention du groupe communiste lors du vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 431 (84-85)] - (28 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1818) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 2 (p. 2005) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création de quatre régions et délimitation des régions Centre et Sud).

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2040) : critiques du groupe communiste au Sénat, malgré la présence au Gouvernement de ministres communistes pendant trois ans, face au plan d'austérité.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Art. 27 (p. 2150) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances).

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2540) : déclin brutal et rapide de l'industrie de la fonderie française - Concentration des ateliers de fonderie en Ile-de-France - (p. 2541) : politique de rentabilité du capital tournant le dos aux intérêts économiques du pays, aux intérêts sociaux des travailleurs - Nécessité d'une véritable politique des prix de revient pour redresser l'activité de la fonderie sous pression - Propose une coopération entre pouvoirs publics et firmes privées et représentants qualifiés des travailleurs - Plan de relance industrielle sur la base des coûts réels de production soumis à une conférence nationale de la profession - Propose un effort en faveur de la formation professionnelle des ouvriers - Salue l'initiative de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis organisant un carrefour national des fondeurs.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2752) : création du fonds spécial de grands travaux, FSGT, par la loi du 3 août 1982 définissant les domaines d'intervention : infrastructures d'équipement et économies d'énergie - Retard dans l'utilisation des crédits du fonds et soutien insuffisant de l'activité du bâtiment et des travaux publics - Débudgétisation de certains secteurs d'activités - Augmentation du taux de pénétration des produits étrangers du fait d'une rénovation insuffisante de l'appareil productif français - (p. 2753) : situation sociale déplorable de ce secteur - Désengagement de l'Etat, notamment en ce qui concerne les logements sociaux - Prêts locatifs aidés, PLA - Suppression des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP, au profit des prêts conventionnés - Amputation du « 1 % logement » - Examen de l'affectation des crédits du fonds : circulation routière, investissements portuaires, logements - Abstention du groupe communiste sur ce texte, en raison des précédentes réserves émises quant au soutien des activités industrielles en difficulté - Art. unique (p. 2757) : différence fondamentale entre les recettes et les dépenses budgétisées dans les comptes de la Nation et les opérations financières annexes, tel le FSGT - Conséquences de l'augmentation de la taxe pétrolière pour certains salariés ne disposant pas de transport en commun pour se rendre à leur travail ; exemple de la Snecma à Corbeil - Débudgétisation de certaines dépenses - S'interroge sur un reliquat non utilisé des crédits de 1985 - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Art. 6 (p. 3107) : se déclare favorable à l'amendement n° 63 de M. James Marson (possibilité pour un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote dans un service local de télévision hertzienne).

- **Question orale avec débat : avenir du groupe CGCT** - (15 novembre 1985) (p. 3149) : compagnie générale des constructions téléphoniques, CGCT, rachetée à ITT en 1982 - CGCT confrontée aux difficultés engendrées par le scandaleux marché du Koweït - Risque de dénationalisation de l'établissement et abandon des orientations stratégiques - Menace de fermetures d'usines et de suppressions d'emplois - Interrogation sur les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne la CGCT dans le cadre des pourparlers entre CGE et ATT - (p. 3150) : interrogation sur une éventuelle dénationalisation de la CGCT, sur la diminution des effectifs des usines du Pas-de-Calais et sur la fermeture de l'usine de Rennes - Problème de l'intégration du marché de la téléphonie dans les cartels internationaux à dominante américaine - (p. 3151) : demande une réponse écrite sur toutes les questions précises posées à la fin de son intervention.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3314) : récente opposition du Gouvernement et des groupes de droite, à l'Assemblée nationale, aux amendements communistes visant à modifier l'emprunt Giscard et à supprimer l'avois fiscal - (p. 3315) : opposition du Gouvernement aux propositions anticapitalistes du parti communiste - Pouvoir d'achat - Désinflation - Allègements fiscaux - Revenu des valeurs mobilières - Prélèvements obligatoires - Augmentation des taxes parafiscales - (p. 3316) : baisse des prélèvements obligatoires contraire à l'efficacité sociale - Encouragement de l'investissement par des mesures fiscales - Réduction de l'impôt sur les sociétés - Avantages fiscaux en faveur des placements financiers - Augmentation des profits d'exploitation des sociétés - Prêts participatifs - Prêts bonifiés - Prêts du fonds industriel de modernisation, FIM - Baisse des investissements productifs et augmentation du nombre des chômeurs - Echec de

l'union de la gauche en raison du non respect des engagements pris par les socialistes en 1981 - (p. 3317) : plus-values financières des entreprises - Chômage - Remise en cause de la législation sociale par le projet de loi relatif à la flexibilité de l'emploi - Financement public des coûts sociaux découlant des fermetures d'entreprises - Vives critiques et inquiétude des organisations syndicales à l'égard du projet de budget pour 1986 - Stratégie du parti socialiste en cette période électorale - Renforcement des partis de droite résultant de l'échec de la politique socialiste - Groupe communiste opposé à ce budget.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 3638) : ses amendements n° I-1 : barème de l'impôt sur le revenu et limitation de l'indexation pour les tranches supérieures ; et n° I-2 : création d'une nouvelle tranche supérieure du barème de l'impôt ; rejetés - (p. 3640, 3641) : ses amendements n° I-3, n° I-4 et n° I-5, relatifs à l'attribution d'une demi-part supplémentaire aux couples de contribuables salariés, ayant des enfants ; rejetés - (p. 3642, 3643) : ses amendements n° I-6 : déduction des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage pour les contribuables âgés de plus de 70 ans ; modification du barème de l'impôt ; n° I-7 : montant du plafonnement de la réduction d'impôt de 3 % ; et n° I-8 : mécanisme de report en arrière pour les contribuables sans emploi, malades ou retraités ; taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ; rejetés - **Art. 3** (p. 3645) : son amendement n° I-9, soutenu par M. Fernand Lefort : suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés non distribué ; rejeté - **Après l'art. 3** (p. 3646) : son amendement n° I-10, soutenu par M. Fernand Lefort : abrogation de l'article 19 de la loi de finances pour 1985 relatif au mécanisme de report en arrière pour les pertes des entreprises ; rejeté - Consensus entre le Gouvernement et la droite face aux amendements du groupe communiste - **Art. 4** (p. 3647) : son amendement n° I-11 : suppression de cet article relatif à l'attribution d'avantages fiscaux aux entreprises libérées de leur dette d'impôt sur les sociétés, ayant réalisé un certain montant d'investissement net en biens amortissables ; rejeté - **Après l'art. 4** : son amendement n° I-12 : suppression de l'avoir fiscal au profit du crédit d'impôt ; rejeté - (p. 3648) : son amendement n° I-13 : suppression du système de prélèvement libératoire forfaitaire sur le revenu des produits de placement à revenu fixe ; maintien de l'abattement sur la somme des revenus imposables provenant de titres participatifs ou de valeurs mobilières françaises ou inscrits à la cote officielle d'une bourse de valeurs françaises ; rejeté - **Art. 7** (p. 3649) : institution d'un nouveau prélèvement exceptionnel sur les entreprises nationales de production pétrolière - Volonté des compagnies pétrolières de se dégager de l'action du raffinage - Mise en difficulté des filiales de raffinage des compagnies pétrolières - (p. 3650) : situation des raffineries françaises et besoins de la France en matière de raffinage - Suspension des autorisations « A 3 » - Risques liés à la déréglementation de l'activité pétrolière - Politique de l'indice des prix - Libération des prix du fioul domestique - Son amendement n° I-15 : institution d'une contribution exceptionnelle sur le montant des provisions pour fluctuation des cours figurant au bilan des entreprises dont l'objet principal est de raffiner le pétrole brut en France ; devenu sans objet - **Art. 8** (p. 3651) : son amendement n° I-16 : suppression de cet article relatif aux cas d'exonération de l'imposition forfaitaire annuelle ; rejeté - **Après l'art. 12** (p. 3655) : soutient l'amendement n° I-23 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'application de la TVA aux attributions de combustible au personnel des houillères nationales) - **Après l'art. 15** (p. 3659) : soutient l'amendement n° I-26 de M. Louis Minetti (allègement des charges des agriculteurs par attribution à chaque exploitant d'un contingent de fioul détaxé et bénéfice de mesures analogues pour les consommateurs de gaz) - **Art. 16** : taxe sur le fioul lourd - Prix d'un litre de super et taux des taxes - Difficultés des raffineries françaises - Déréglementation de l'activité

pétrolière - (p. 3660) : ses amendements n° I-27 : suppression de l'indexation sur la septième tranche pour la taxe intérieure sur les produits pétroliers pendant l'année 1986 ; et n° I-28 : inapplicabilité de la majoration de la fiscalité sur le fioul lourd aux livraisons destinées au chauffage des immeubles d'habitation ; devenus sans objet - **Après l'art. 18** (p. 3662) : son amendement n° I-29 : paiement aux porteurs des titres de l'emprunt 1973 Giscard d'un taux d'intérêt correspondant à la moyenne des intérêts payés par l'Etat ; rejeté.

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - **Art. 26** (p. 3685) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° I-81 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article d'équilibre du budget) - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3703, 3704) : opposition du groupe communiste à une politique pénalisant les travailleurs et favorisant les intérêts financiers.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe) [n° 152 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4157) : situation difficile de l'Amérique latine ; importance de la dette extérieure ; misère des peuples concernés ; responsabilité des Etats-Unis - **Action néfaste de la banque interaméricaine de développement au service des multinationales** - Mécontentement dans les départements d'outre-mer et absence de consultation de leurs conseils régionaux - **Vote des sénateurs communistes contre ce projet de loi.**

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 109 (85-86)]** - (18 décembre 1985) **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4213) : espère la prise en compte des propositions du groupe communiste du Sénat au cours des navettes.

- **Projet de loi de finances pour 1986 - Nouvelle lecture [n° 238 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4215) : convergence entre la majorité sénatoriale de droite et le Gouvernement socialiste - **Abstention du groupe communiste.**

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi (n° 122, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)]** - **Suite de la discussion** - (18 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4376) : vote du groupe communiste contre cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4506) : abstention du groupe communiste sur ce projet.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Nouvelle lecture [n° 230 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4514) : statut des fonctionnaires hospitaliers - Dégrada-tion des conditions d'exercice des professions médicales et paramédicales - **Opposé à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales.**

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4542) : modification par l'Assemblée nationale du projet de loi initial - Absence de mesure en faveur des personnes handicapées - Prestations d'invalidité des chômeurs en fin de droit - (p. 4543) : déficit de la sécurité sociale prévu en 1986 - Dégrada-tion de la protection sociale des Français - Allocations familiales - Arrêt Morel relatif au titre de déporté résistant - Arrêt Gambier relatif au titre de combattant volontaire de la Résistance - Attribution des cartes de combattant volontaire - Droit à pension d'invalidité réclamé pour les ressortissants du statut de déporté, d'interné politique ou du statut de patriote résistant

à l'Occupation - Retraites parlementaires - Groupe communiste favorable au texte issu de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires - Deuxième lecture [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4548) :** attachement du groupe communiste au principe de la limitation du cumul des mandats - Représentation proportionnelle - Abstention lors du vote sur ce projet, en raison du retard apporté à son entrée en vigueur.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives - Deuxième lecture [n° 261 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4550) :** abstention du groupe communiste sur ce projet, en raison du report de son entrée en vigueur.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux - Nouvelle lecture [n° 258 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Art. 9 (p. 4555) :** se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 4 de M. Marc Bécam, rapporteur (communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations) - **Art. 30 (p. 4558) :** se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, rapporteur (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle).

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4570) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Art. 4 (p. 4576) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence accordées aux représentants d'associations familiales) - **Art. 8 (p. 4578) :** unanimité des organisations d'anciens combattants quant au droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance - **Art. 9 (p. 4582) :** se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires) - **Art. 11 (p. 4585, 4586) :** alcoolisme et accidents de la route - Loi d'orientation des transports intérieurs.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4617) :** fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Système de répartition par strate ; cas des communes de plus de 200.000 habitants - Potentiel fiscal par habitant de Paris - Propose l'élévation du seuil de la strate - Dégrèvement de la taxe professionnelle et baisse des prélèvements obligatoires sans contrepartie en matière de création d'emplois ou d'augmentation de l'investissement productif - Refus du Gouvernement d'accepter l'institution d'un prélèvement supplémentaire au profit des communes dont le taux est inférieur de moitié au taux moyen divisé par le nombre d'habitants - **Art. 20 (p. 4622) :** désinflation et absence de relance de l'économie, mais diminution de l'activité économique - Emprunts des collectivités locales et différentiel d'inflation - Taux des prêts consentis par les caisses d'épargne aux collectivités locales - **Art. 34 (p. 4631) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 13 de M. Paul Girod, rapporteur (modalités de remplacement du maire en cas d'absence) - **Explication de vote sur l'ensemble :** abstention du groupe communiste lors du vote de ce texte.

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (Loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Participation au rapport d'information établi, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 174 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le ministre des relations extérieures : droits de l'homme (violation des droits de l'homme en Afrique du Sud) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation - (10 mai 1985) - (p. 491) :** situation de la Seine-Saint-Denis - Mission de l'école - Promesses du Gouvernement en 1981 - Crise économique et emploi - Austérité pour l'école - Echec scolaire - Cas de Bobigny et Drancy - (p. 492) : accueil des enfants en maternelle - Projets éducatifs et manque de moyens matériels et humains - Fermetures de classes - Action des parents d'élèves, des enseignants et des élus communistes à Bobigny ou Drancy - Qualité de la formation fournie par l'enseignement public - Propositions des élus communistes - Suppression de postes d'enseignants.

- **Question orale avec débat ; fabrication d'un avion de combat européen - (25 juin 1985) (p. 1649) :** expose la question orale de M. Serge Boucheny, empêché pour cause de maladie - Condamnation unanime du projet de construction d'un avion de combat européen - Autonomie de la France en matière d'aéronautique - Coût de développement global proportionnel au nombre de coopérateurs - Expérience désastreuse du Tornado, coproduit par la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie - Travaux des ingénieurs de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA, des sociétés Thomson et Dassault pour la création d'un avion de combat d'avant-garde - Intérêt des communistes pour les coproductions civiles (Concorde, Ariane, Airbus) - (p. 1650) : approbation des communistes sur le projet d'étude et de réalisation d'un satellite orbital habité européen, sans implication militaire - Indépendance nationale - Coût d'un programme militaire - Compétitivité de l'industrie européenne face à l'industrie américaine - Conséquences néfastes d'un tel projet dans les domaines industriel et commercial, notamment en matière d'emploi - Avance technologique de la France dans le domaine aéronautique - Société nationale industrielle aérospatiale, SNIAS - Dassault-Bréguet - SNECMA -

Commercialisation difficile d'un avion réalisé en coopération - Excellent marché des Mirages - Vente de matériel militaire liée à la politique étrangère des gouvernements - Répercussions sur l'emploi - Difficultés actuelles de la coopération européenne - Choix différents des pays européens dans le domaine de la défense - Alliance atlantique - Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN - Combat des communistes en faveur de la sauvegarde de l'indépendance nationale, militaire et industrielle - Favorable au projet d'avion de combat français, à savoir le Rafale - (p. 1652) : opposition du groupe communiste aux projets portant atteinte à l'indépendance nationale et à la situation de l'emploi dans l'aéronautique.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France.** - (25 octobre 1985) (p. 2543) : situation de la machine-outil en Ile-de-France et plan Dreyfus de décembre 1981 - Démantèlement de toutes les entreprises de machines-outils importantes en Ile-de-France - (p. 2544) : disparition des secteurs machines-outils des grandes entreprises automobiles - Chute des effectifs des entreprises en Ile-de-France entre 1981 et 1984 - Parc des machines-outils vieux de quinze ans et entreprises françaises n'assurant pas la moitié des livraisons du marché français - Propose la création en Ile-de-France d'un centre régional de la machine-outil.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Art. 39 (p. 3005) : congés bonifiés pour les personnels dont le lieu de résidence habituel est situé dans les départements d'outre-mer - Résidents d'outre-mer et notion de lieu de résidence habituel.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la troisième convention ACP-CEE et documents connexes, signée à Lomé le 8 décembre 1984, l'approbation de l'accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985, et l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième convention ACP-CEE [n° 21 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3029) : chute des cours du café, du cacao et du sucre - Stabilisation des principales recettes d'exportation, Stabex - Coopération agricole et industrielle - Ouverture commerciale de la Communauté économique européenne, CEE, aux produits des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Dialogue Nord-Sud - Parité de gestion dans le fonctionnement de la convention - Contrats à long terme de fournitures de produits agricoles européens aux ACP - Stabilisation du cours des matières premières - (p. 3030) : nécessité d'un ordre économique et politique nouveau - Position des milieux dirigeants des pays industrialisés - Action des Etats-Unis à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED, et à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, ONUDI - Action du Fonds monétaire international, FMI, et de la Banque mondiale - Refus de la CEE de s'engager en faveur d'un règlement de la dette extérieure des pays en voie de développement, PVD - Nécessaire annulation des dettes des pays ACP à l'égard de la France - Aide alimentaire pour les réserves d'urgences - Autosuffisance alimentaire - Cours des matières premières - Vote favorable du groupe communiste sur cette convention.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la**

Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3768) : importance de ce projet et proposition de son rejet après consultation d'organisations professionnelles du midi de la France - Europe sociale absente des préoccupations du Gouvernement - Communauté économique européenne, CEE, comptant 16 millions de chômeurs avec l'Espagne et le Portugal - Instauration de quotas en Europe pour la sidérurgie, le textile et les professions agricoles - Elargissement accélérant la marche négative de la situation économique et sociale de la France - Rémunérations et protection sociale des salariés espagnols et portugais différentes de celles des Français - Défavorable à la flexibilité de l'emploi - Accord conclu grâce à des concessions cumulées de la CEE au profit de l'Espagne - Maintien des droits de douane au début de la période transitoire - Absence de dispositions pour éviter le détournement de la réglementation communautaire en matière de vins - Maintien des courants d'échanges de l'Espagne avec les Etats-Unis et l'Amérique latine - Accentuation du déséquilibre entre l'Europe du nord et l'Europe du sud - (p. 3769) : remise en cause du principe de la souveraineté nationale en matière politique et militaire - Elargissement constituant un pas vers l'intégration européenne souhaitée par les Etats-Unis - Poursuite du développement de la force d'action rapide, FAR, et de l'arme nucléaire tactique contribuant de fait à l'intégration des forces françaises dans le dispositif européen de l'OTAN - Déclaration du Premier ministre espagnol précisant qu'il liait son entrée dans le Marché commun à sa participation militaire à l'OTAN - Favorable à une Europe de la véritable coopération dans tous les domaines sociaux et culturels - Nécessité de promouvoir une Europe indépendante, démocratique et pacifique - Nécessité pour la France de faire respecter la liberté de ses choix et son indépendance dans tous les domaines, d'entreprendre une coopération large avec tous les pays et d'avoir les moyens d'assurer sa sécurité en toute indépendance - Edification de rapports nouveaux entre la nation réclamant l'annulation de la dette des pays du tiers monde - Lutte pour l'interdiction des armes nucléaires dans le monde et refus de la « guerre des étoiles » - (p. 3770) : projet Euréka devant être réservé aux seules applications civiles - Projet tendant à construire une Europe des sociétés multinationales - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés [n° 105 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 106) (p. 3793) : projets indissociables de l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, à l'Espagne et au Portugal - Augmentation du plafond de l'assiette de TVA prenant effet à partir du 1^{er} janvier 1986 - Politique agricole commune, seule politique intégrée - Décision du Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 sur la question des ressources communautaires et des contributions des Etats membres - Elévation du plafond de TVA de 1 à 1,4 % - Importance du coût pour la France de l'élargissement - Nouveaux avantages octroyés à la Grande-Bretagne - Communauté disposant de l'autonomie financière - Absence de contrôle des parlements nationaux - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ces deux projets de loi - Souhaite que l'utilisation des crédits communautaires contribue à lutter contre la crise.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 106 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 105) (p. 3793).

GARGAR (Marcel), sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 360) : vote de ce projet de loi par le groupe communiste - Voeu d'un statut semblable pour les quatre départements français d'outre-mer.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe de Bourgoing**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution (n° 211 (84-85) de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes [n° 241 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 361, 362) : attaque du service public par le biais de la commission de contrôle proposée ; prétexte du problème du contrôle de Télédiffusion de France, TDF - Concentration de radios locales appartenant à M. Robert Hersant couplées avec des journaux de son groupe, en violation de l'article 80 de la loi du 29 juillet 1982 - Volonté de la majorité sénatoriale de soumettre la télévision aux intérêts privés et aux annonceurs publicitaires.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 801) : lutte constante du parti communiste pour la moralisation des pratiques électorales et du mode de scrutin - Sous-représentation des partis de gauche dans les départements d'outre-mer, DOM, du fait du scrutin majoritaire - Favorable à la proportionnelle intégrale - Nécessaire amélioration des conditions d'exercice du suffrage universel dans les DOM - Création, dans chaque DOM, d'une commission de contrôle des opérations de vote et de recensement - Accès aux antennes du service public de radiodiffusion et de télévision des partis ou groupements locaux qui présentent des candidats aux élections - Information des ressortissants des DOM vivant en métropole - Diminution du nombre d'abstentionnistes - Augmentation du nombre des députés - Regrette le dépôt de la question préalable par la commission des lois, empêchant toute discussion d'amendements - Seuil minimal de deux députés par département - (p. 802) : modification du nombre de députés après chaque recensement - Diminution justifiée des élus de Paris - Remplacement d'un élu démissionnaire par son suivant de liste - Elections partielles - Opposé à la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 801, 802).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Après l'art. 18** (p. 3663) : son amendement n° I-30 : tarif de la soultte pour

les rhums et tafias introduits en France en sus du contingent prévu à l'article 362 du code général des impôts ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4004) : importance de la façade méditerranéenne - Remise en cause des activités maritimes : chantiers navals, pêche, trafic portuaire et commerce maritime - (p. 4005) : suppression à terme de la construction navale en France - Réduction du nombre de marins français employés dans les ports - Texte incomplet - Encouragement au tourisme de luxe au détriment du tourisme social - Absence de protection des marins-pêcheurs des Antilles et de la mer des Caraïbes contre la concurrence anglo-saxonne - **Art. 22** (p. 4046) : sur l'amendement n° 59 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (réservation des terrains situés dans la bande littorale aux installations des services publics, à des activités économiques ou à des équipements collectifs lorsqu'ils sont liés à l'usage de la mer), son sous-amendement n° 77 ; rejeté.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4606) : amendement « Tour Eiffel » et opposition du groupe communiste à la cinquième chaîne - Menaces du cahier des charges pour la création audiovisuelle et cinématographique - Rassemblement d'artistes, de créateurs et d'interprètes le 9 décembre 1985 à la Mutualité - Opposition à l'introduction de spots publicitaires au sein des oeuvres de création - Absence de participation du groupe communiste à ce vote - **Art. unique** (p. 4609) : absence de participation du groupe communiste au vote sur l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

GATEL (Jean), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'économie sociale (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations [n° 255 (84-85)]** - (4 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 841) : texte s'inspirant des conclusions du rapport de M. Bloch-Lainé et s'inscrivant dans une série de projets confortant le rôle des associations dans la société - Création en 1983 auprès du Premier ministre du Conseil national de la vie associative - Attachement du monde associatif à la loi de 1901, symbole des libertés concédées aux associations au début du siècle - Réformes importantes depuis 1981 réaffirmant la mise en oeuvre d'une politique de solidarité - Mesures d'incitation fiscale et assouplissement des règles concernant les étrangers - Création prévue par la loi de finances pour 1985 du fonds de développement de la vie associative - (p. 842) : attachement du mouvement associatif à son indépendance - Existence de plus de 600 000 associations déclarées - Création en 1984 de plus de 50 000 associations nouvelles - Fait associatif échappant à la sphère de la production pour devenir le support d'actions sociales et culturelles - Activités nouvelles créatrices d'emplois - Véritable activité économique de certaines associations - Volonté du Gouvernement de favoriser l'action des associations et loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises s'appliquant aux associations ayant une activité économique - Loi de 1901 n'interdisant pas de dégager des excédents - Associations ayant besoin de fonds propres pour exercer leurs activités - Texte tendant à faciliter l'émission d'obligations par les associations - (p. 843) : accès des associations aux titres participatifs créés par la loi du 3 janvier 1983 - Respect de

l'esprit et de la lettre de la loi de 1901 : absence de modification du régime fiscal particulier aux associations - Volonté du Gouvernement de protéger l'épargnant conduisant à la fixation d'un certain nombre de règles - Associations exerçant des activités économiques devant justifier de deux années d'existence et s'inscrire au registre du commerce et des sociétés - Notice visée par un commissaire aux comptes devant informer le souscripteur de la nature et de l'action de l'association - Etablissement d'un bilan - Intervention d'un commissaire aux comptes - Extension des dispositions de la loi de 1984 sur la procédure d'alerte et de prévention aux associations menant une activité économique - Nécessité de règles rigoureuses afin de protéger l'épargnant ainsi que les grands principes affirmés dans la loi de 1901 : liberté et indépendance - Projet permettant aux associations d'échapper au monde de l'assistance dans laquelle elles étaient enfermées - (p. 850) : texte ne visant pas à justifier un désengagement des collectivités locales ou de l'Etat - Mouvement associatif confronté à un ensemble de possibilités nouvelles - Nécessité d'offrir de nouvelles possibilités financières au mouvement associatif soulignée par le rapport de M. François Bloch-Lainé - Recours à l'épargne publique renforçant l'indépendance des associations - Absence d'attaque contre le principe de la non lucrativité figurant dans la loi de 1901 - Mécenat, l'une des sources essentielles du mouvement associatif - Impossibilité d'accepter les amendements de M. Jean Cauchon, hors d'une loi de finances - Nécessité de tenir compte de l'évolution de fait du mouvement associatif - Loi de 1901 insistant sur les valeurs de solidarité, de dévouement et d'entraide - (p. 851) : problème des fonds propres et de la distinction entre le titre associatif et les obligations - Absence d'atteinte à la loi de 1901 souhaitée par le mouvement associatif - Multiples précautions protégeant les épargnants - Activités économiques indispensables dans beaucoup de cas aux associations pour rester fidèles aux valeurs qu'elles défendent - Partie variable du titre et critères de la variabilité devant être choisis par l'association - Rappelle que le texte de ce projet de loi bénéficie d'un consensus au sein du mouvement associatif - Avant l'art. 1. (p. 853) : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Jean Cauchon (élargissement du champ d'application des organismes d'intérêt général pouvant bénéficier des dons des particuliers ou des entreprises) - (p. 854) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 6 de M. Jean Cauchon (absence de subordination à l'agrément du ministre de l'économie et des finances de l'exonération des droits de mutation des dons et legs en faveur des associations reconnues comme oeuvrant de manière désintéressée dans le domaine scientifique, culturel ou artistique) - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article subordonnant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 à l'exercice d'une activité de vente de biens ou de prestations de service à titre onéreux de manière effective depuis au moins cinq ans pour émettre des obligations) - Amendement fondamental retirant aux associations la possibilité d'accroître leurs fonds propres - Art. 2 (p. 857) : avis du Conseil d'Etat sensé être secret - Rémunération du titre associatif ne constituant pas un partage des bénéfices - Partie variable de l'indexation de la responsabilité de la seule association - Maintien de l'indépendance du mouvement associatif - Absence de pouvoirs de décision des souscripteurs vis-à-vis de l'assemblée générale - Absence de réponse au problème fondamental des associations ayant besoin d'augmenter leurs fonds propres - Art. 3 (p. 858) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions liées à l'émission des titres par les associations) - Après l'art. 3 (p. 859) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Yves Durand, rapporteur (Commission des opérations de bourse pouvant refuser d'accorder son visa à certaines émissions d'obligations) - Amendement restreignant les pouvoirs de contrôle de la Commission des opérations de bourse - (p. 860) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Yves Durand, rapporteur (taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission ne pouvant être supérieur au taux moyen du marché obligataire

lorsqu'il n'est pas fait appel public à l'épargne) - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Yves Durand, rapporteur (extension du champ d'application de la prohibition du partage des bénéfices à tous les contrats de prêts) - Art. 4 (p. 861) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Yves Durand, rapporteur (application aux associations émettrice des dispositions des articles 28 et 29 de la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises) - Art. 9 (p. 863) : s'oppose à l'amendement n° 20 de suppression pour coordination de M. Yves Durand, rapporteur - Art. 12 (p. 864) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article imposant le regroupement des associations désirant émettre dans un groupement d'intérêt économique) - Amendement constituant une contrainte alourdissant les formalités préalables à l'émission et risquant de dissuader les associations de se grouper - Art. 13 (p. 865) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Yves Durand, rapporteur (peine d'emprisonnement prévue en plus de la peine d'amende à l'encontre des dirigeants d'association qui auraient émis des obligations sans respecter les conditions de la loi) - Demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Jean-Pierre Masseret (possibilité pour le tribunal d'ordonner aux frais du condamné la publication du jugement, la diffusion d'un message dans les conditions fixées à l'article 44 de la loi Royer ainsi que par l'article 51 du code pénal).

- Enlèvement de deux Français au Liban - (4 juin 1985) - (p. 867) : audition de M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures le 30 mai par la commission des affaires étrangères du Sénat pour évoquer la situation au Liban - Enlèvement de MM. Marcel Fontaine et Marcel Carton il y a plus de deux mois - Libération de Gilles Peyroles et de Danièle Perez - MM. Michel Seurat et Jean-Paul Kauffman, portés disparus la semaine dernière - Création d'une cellule d'urgence au ministère des relations extérieures - Poursuite des efforts du Gouvernement pour trouver les contacts nécessaires, chercher la vérité sur la situation de nos compatriotes et les retrouver - Tout ce qui peut être fait est fait et sera fait - Toutes les démarches seront entreprises.

- Projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1354) : réforme répondant aux engagements du Président de la République pris en 1982 lors d'un congrès de la Fédération nationale de la mutualité française, FNMF - Consensus autour du rapport Morisot - Reconnaissance du fait mutualiste - Assouplissement et adaptation du code de la mutualité - Renforcement de la spécificité de la mutualité - Prise en compte de l'élargissement des activités mutualistes - (p. 1355) : mesures en faveur du militantisme mutualiste - Rôle de la mutualité dans les liaisons entre la coopération et les associations, tant sur le plan national que régional - Rôle déterminant dans le développement économique et social - Allègement de la tutelle - Responsabilité des gestionnaires de la mutualité - Réforme reposant sur une nouvelle conception de la protection sociale - Préservation et amélioration des rapports entre la sécurité sociale et la mutualité - Projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels adopté avec difficultés en 1898 - Souhaite que le présent projet recueille l'adhésion des sénateurs - (p. 1361) : informations sur le sort des Français prisonniers au Liban, MM. Jean-Paul Kauffman et Michel Seurat - Se félicite de l'hommage rendu par le Sénat aux valeurs des dirigeants mutualistes - Rôle sanitaire et social des mutuelles - Mission de prévention et d'éducation - Contrôle administratif - (p. 1362) : solidarité des mutuelles avec les professions de santé - Activité culturelle des mutuelles - Développement des garanties financières dont disposent les assurés sociaux - Publication des conclusions du rapport Gisserot - Institution d'un commissaire aux comptes applicable aux unions et aux fédérations - Concurrence entre les mutuelles et les compagnies d'assurance - Problèmes fiscaux examinés ultérieurement - Limitation des remboursements - Problème du monopole posé par Mme Monique Midy - Libre concurrence entre toutes les institutions de prévoyance complémentaire :

transparence de la gestion et respect des intérêts des assurés - Reconnaissance du fait mutualiste dans l'entreprise - (p. 1363) : se réjouit de l'attachement unanime des sénateurs aux valeurs de la mutualité - **Art. 1 - LIVRE I - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 111-1 du code de la mutualité** : sur les amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, accepte le n° 1 (missions de la mutualité : encouragement de la maternité et protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées ou handicapées) et s'oppose au n° 2 (parmi les missions des mutuelles, suppression du développement culturel de leurs membres et de l'amélioration de leurs conditions de vie) - (p. 1364) : s'oppose à l'amendement n° 33 de Mme Monique Midy (exclusivité de la couverture complémentaire de la sécurité sociale accordée aux mutuelles) - **Art. L. 111-2** (p. 1365) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité pour les compagnies d'assurance de verser des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale) - *Après l'art. L. 111-2* : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Monique Midy (création auprès de chacun des organismes de sécurité sociale d'un comité de consultation, de coordination et de coopération avec les sociétés mutualistes) - Existence d'une coopération entre les organismes de sécurité sociale et les mutuelles - Participation des mutualistes au conseil d'administration des caisses de sécurité sociale - **Titre II - Chapitre I : Art. L. 121-1** : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur (extension de l'activité des mutuelles à la prévoyance collective soumise à l'adoption des règles de concurrence établies par le décret en Conseil d'Etat visé à l'article L. 311-3) - **Chapitre II : Art. L. 122-3** (p. 1366) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de l'obligation faite aux sociétés d'assurance à forme mutuelle ou aux sociétés mutuelles d'assurance de modifier leur raison sociale ; information des consommateurs) - **Art. L. 122-5** : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Monique Midy (approbation des statuts par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt desdits statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative) - **Art. L. 122-7** : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Monique Midy (modifications statutaires considérées comme approuvées tacitement par l'autorité administrative à l'expiration d'un délai de trois mois) - **Chapitre III : Art. L. 123-1** : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Monique Midy (possibilité pour les sections locales d'adhérer aux unions créées dans le ressort desdites sections) - **Chapitre IV - Section I : Art. L. 124-3** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux, rapporteur (rétablissement d'une disposition relative à la garantie financière des mutuelles en cas d'emprunt) - Décision en matière d'emprunt soumise aux assemblées générales - Allègement du contrôle sur les mutuelles - **Art. L. 124-4** (p. 1369) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Monique Midy (délai et conditions d'intervention de l'autorité administrative pour l'acceptation des dons et legs par les mutuelles) - **Section III : Art. L. 124-8** : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Chérioux, rapporteur (règles du plan comptable général applicables aux mutuelles participant à des opérations de prévoyance collective) - Mise en place du nouveau plan comptable des sociétés mutualistes par arrêté du 22 mars 1985 - **Transparence des comptes des organismes de prévoyance - Chapitre V : Art. L. 125-1** : accepte l'amendement n° 7 de M. Jean Chérioux, rapporteur (nature et importance des emprunts autorisés pour une mutuelle, fixées par décrets) - **Art. L. 125-2** : s'oppose à l'amendement n° 41 de Mme Monique Midy (montants ou taux des cotisations déterminés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple) - **Art. L. 125-3** (p. 1371) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Chérioux, rapporteur (limitation, fixée par décret, du nombre d'étrangers autorisés à faire partie du conseil d'administration d'une mutuelle) - (p. 1372) : s'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité pour les membres honoraires d'être élus administrateurs d'une mutuelle) - **Art. L. 125-4** : sur les amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, accepte le n° 10 (élection des représentants des salariés au sein des conseils d'administration, conformément aux règles fixées

par les statuts) et s'oppose aux n° 9 (représentation des cadres et agents de maîtrise d'une part, et des employés et ouvriers d'autre part au sein du conseil d'administration de certaines mutuelles) et n° 11 (voix délibérative accordée aux représentants du personnel au sein des conseils d'administration) - **Art. L. 125-5** (p. 1374) : sur les amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, s'oppose à l'amendement n° 13 (montant maximum des frais de représentation, de déplacement et de séjour remboursés aux administrateurs, fixé annuellement par l'assemblée générale) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 12 (allocation annuelle pouvant être accordée à certains administrateurs par l'assemblée générale) et n° 14 (quorum fixé pour les délibérations de l'assemblée générale) - **Art. L. 125-6** : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression des références à certaines dispositions du code du travail dont pourraient bénéficier les administrateurs des mutuelles, et relatives à la formation professionnelle et au congé mutualiste annuel) - **Art. L. 125-10** (p. 1375) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Pierre-Christian Taittinger (application aux mutuelles de la procédure d'alerte prévue par la loi du 1^{er} mars 1984) - **LIVRE II - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 211-1** (p. 1376, 1377) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 45 (définition des mutuelles et sections de mutuelles d'entreprises ou interentreprises) et n° 46 (bénéfice de la protection contre le licenciement accordé aux militants mutualistes d'entreprises) - *Après l'art. L. 211-1* : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 47 (statut des sections de sociétés mutualistes d'entreprise ou d'établissement) et n° 48 (moyens matériels et techniques mis à la disposition des militants mutualistes d'entreprise par l'employeur ; crédit d'heures accordé aux militants mutualistes, au même titre qu'aux membres des comités d'entreprise) - (p. 1378) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de Mme Monique Midy, n° 49 (contrôle du comité d'entreprise sur les sociétés ou sections de sociétés mutualistes d'entreprise) et n° 50 (avis du comité d'entreprise requis sur certaines décisions de la société mutualiste d'entreprise) - **Art. L. 211-3** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de Mme Monique Midy (participation financière de l'employeur à la cotisation mutualiste de chaque travailleur) - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 231-2** (p. 1379) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif à l'administration des mutuelles des militaires) - **LIVRE III - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 311-1** (p. 1380) : s'oppose aux amendements de Mme Monique Midy, n° 53 (liberté laissée aux sociétés mutualistes de se fédérer ou non) et n° 54 (allègement de la tutelle administrative sur les systèmes de garanties des fédérations mutualistes) - **Art. L. 311-3** : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Jean Chérioux, rapporteur (conventions afférentes aux opérations de prévoyance collective devant comporter des clauses conformes aux règles de la concurrence définies par décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations - Deuxième lecture** [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1433) : propositions du Sénat retenues à l'Assemblée nationale : principe de non partage des bénéfices ; rôle du commissaire aux comptes ; possibilité de groupement sous forme d'un groupement d'intérêt économique, GIE - **Art. 2** (p. 1436) : s'oppose à la motion n° 24 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle à cet article - **Art. 1 (suite)** (p. 1437) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à titre onéreux) - Importance du nombre de salariés dans le secteur associatif - Evolution des associations ; loi sur la prévention des difficultés des entreprises ; recours aux commissaires aux comptes pour certaines associations - **Art. 3** (p. 1439) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Yves Durand, rapporteur (immatriculation de l'association préalablement à toute

émission d'obligations) - Art. 3 ter (p. 1440) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement de cet article relatif au contrôle de la commission des opérations de bourse, COB, et à la possibilité de refus de visa dans les conditions fixées par l'ordonnance de 1967 sur la COB) - Méfiance vis-à-vis des associations - Art. 4 (p. 1442) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Yves Durand, rapporteur (suppression de la référence aux titres associatifs et référence aux articles 28 et 29 de la loi du 1^{er} mars 1984) - Art. 12 (p. 1444) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Yves Durand, rapporteur (conditions de regroupement des associations aux fins d'émettre des obligations ; possibilité de groupements d'intérêt économique, GIE) - Après l'art. 14 bis (p. 1445) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon (extension du champ d'application des organismes d'intérêt général pouvant bénéficier de dons et relèvement de la réduction fiscale en faveur des entreprises soutenant les associations à but non lucratif) - S'oppose aux amendements de M. Cauchon, n° 2, n° 3, n° 4 (dons manuels) et n° 5 (suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations).

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 343 (84-85)]** - (24 juin 1985) - Discussion générale (p. 1609) : référence à la loi du 20 juillet 1983 - Modernisation de l'économie sociale - Consultation des partenaires de l'économie sociale - Travaux des commissions des deux assemblées - Problème des fonds propres - Absence de partage des bénéfices - Limitation de la rémunération du capital - Impartageabilité des réserves - Institut de développement de l'économie sociale, IDES - Coopératives d'entreprises familiales - Code de la mutualité - Emission de titres participatifs par les coopératives agricoles et par certaines associations - Transmission d'entreprises et transformation en sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP - (p. 1610) : rôle de l'économie sociale dans les mutations de la société française - Signature d'un contrat de plan avec la Confédération générale des SCOP - Révision coopérative - Prévention des difficultés des entreprises ; nomination d'un commissaire aux comptes par les grandes associations - Titre associatif - Emission de valeurs mobilières par les associations - Place de l'économie sociale dans l'économie de marché - Compétitivité et performances des entreprises de l'économie sociale - Loi du 20 juillet 1983 et création des unions d'économie sociale - Concertation avec les parlementaires intéressés - Avis favorable du Conseil supérieur de la coopération - (p. 1611) : statut des sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA ; contraintes communautaires - Allègement des procédures administratives de contrôle - Assouplissement du statut au niveau interne et externe - Suppression du tiers coopératif - Admission de tiers non associés au bénéfice des services des unions sous conditions - Densité d'implantation des réseaux coopératifs - Statut des unions d'économie sociale, sociétés coopératives constituées pour l'essentiel de personnes morales partie prenante de l'économie sociale - Code des marchés publics ; condamnation par la commission des Communautés européennes des droits de préférence pour les SCOP lors de la passation de marchés publics ; mise en conformité par cette loi - Statut des SICA ; modalités de constitution ; caractère interprofessionnel ; domaine d'action ; mouvements permanents d'entrées et de sorties des associés ; directive européenne et suppression de la possibilité de variabilité du capital pour les sociétés anonymes ; loi du 29 décembre 1981 et possibilité pour les sociétés coopératives d'avoir un capital-variable - Modalités de maintien de la variabilité du capital dans les SICA ; rattachement à la loi du 10 décembre 1947 portant statut de la coopération - Emission de titres participatifs par les coopératives agricoles - (p. 1612) : secteur de l'assurance ; sociétés d'assurance à forme mutuelle ; sociétés mutuelles d'assurance ; fonds propres et développement ; modalités de modification des statuts ; nombre de sociétaires ; possibilité d'accroissement des fonds propres et aménagement du régime de la

contribution mutualiste - Statut des SCOP et montant minimum du capital social des sociétés commerciales et des SCOP - Limitation du sociétariat aux seuls salariés - Mécanisme archaïque de formation du capital - Nécessaire accroissement du capital et ouverture sur l'extérieur - Modification des règles coopératives - Rôle du Conseil supérieur de la coopération - (p. 1620) : rôle de l'économie sociale dans le développement économique - Participation à la modernisation des structures économiques - Mutation de l'économie sociale - Formation des hommes - Délai de régularisation de la situation des SICA - Ouverture des SCOP aux capitaux privés - (p. 1621) : exemple de Manufrance - Efficacité des entreprises de l'économie sociale - Réussite des sociétés mutualistes - Rôle des banques de l'économie sociale - Coopération artisanale - Sociétés d'assurance à caractère mutuel - Taux de mortalité des SCOP - Signature d'un contrat de plan avec la Confédération générale des SCOP - Dynamisme et décentralisation de l'économie sociale - Existence de douze outils régionaux de développement de l'économie sociale ; groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations - Art. 1 (p. 1622) : accepte les amendements de M. Paul Masson, rapporteur, n° 2 (détention dans les unions d'économie sociale de plus des trois quarts du capital et des droits de vote par des coopératives ou mutuelles) et n° 5 (dépassement du cinquième du chiffre d'affaires avec des tiers et délai de régularisation de la situation de l'union d'économie sociale) - (p. 1623) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Paul Masson, rapporteur (procédure de révision coopérative pour les unions d'économie sociale) - Art. 3 : accepte l'amendement n° 7 de M. Paul Masson, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'applicabilité des dispositions de ce titre aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte) - Art. 4 (p. 1624) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Paul Masson, rapporteur (cas des sociétés anonymes à participation ouvrière s'apparentant aux coopératives) - Art. 5 : accepte l'amendement n° 10 de M. Paul Masson, rapporteur (notion de groupement reconnu de producteurs agricoles ressortissant des Etats membres de la Communauté économique européenne) - Titre II : accepte l'amendement n° 8 de M. Paul Masson, rapporteur (intitulé : « Dispositions relatives aux marchés publics ») - Art. 7 (p. 1625) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Daniel Millaud (création ou gestion par les sociétés d'intérêt collectif agricole des installations et équipements ou services rendus dans l'intérêt des agriculteurs d'une région rurale déterminée) - Accepte l'amendement n° 12 de M. Paul Masson, rapporteur (statut de sociétés coopératives pour les sociétés d'intérêt collectif agricole) - (p. 1626) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Michel Sordel (émission de titres participatifs par les sociétés d'intérêt collectif agricole) - Son amendement n° 55 : applicabilité des dispositions du code rural transformant les SICA en coopératives à partir du 1^{er} juillet 1985 ; adopté - Art. 7 bis (p. 1628) : accepte l'amendement n° 13 de M. Paul Masson, rapporteur (insertion d'une section V relative aux titres participatifs ; insertion dans le code rural d'une disposition prévoyant le cas des unions de sociétés de coopératives agricoles) - Titre III : accepte l'amendement n° 14 de M. Paul Masson, rapporteur (intitulé : « Dispositions relatives aux sociétés d'intérêt collectif agricole, aux sociétés coopératives agricoles et leurs unions »).

Suite de la discussion - (25 juin 1985) - Avant l'art. 8 (p. 1634) : accepte l'amendement n° 34 de M. Roland Grimaldi (choix pour les sociétés coopératives ouvrières de production entre trois appellations : SCOP, société coopérative de travailleurs ou société coopérative de production) - Art. 8 (p. 1635) : accepte l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (évolution du capital minimum des SCOP liée à celle du capital minimum des sociétés commerciales) - (p. 1637, 1638) : s'oppose aux amendements identiques, n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 43 de Mme Monique Midy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction de capitaux extérieurs appartenant à des personnes non employées dans la société et créant une

dérogation au principe coopératif de l'unicité des voix), ainsi qu'aux amendements n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société) et n° 16 de M. Paul Masson, rapporteur (participation au capital d'une SCOP, constituée sous forme de société anonyme, de tiers dont l'activité est identique ou complémentaire à la sienne) - Participation de l'Institut de développement de l'économie sociale, IDES, au sein des SCOP - (p. 1639) : sur l'amendement n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société), son sous-amendement n° 56 : statut dérogatoire pour les sociétés comptant comme associés 80 % au moins des salariés ; devenu sans objet - Missions de l'IDES - (p. 1641) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression du second alinéa de l'article 26 de la loi du 19 juillet 1978, de manière à pérenniser au-delà de dix ans le pouvoir de contrôle d'une SCOP mère sur sa filiale), et demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. Roland Grimaldi (réévaluation des parts sociales des SCOP) - (p. 1642) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, s'oppose à l'amendement n° 29 (réévaluation des parts sociales des SCOP) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 (suppression des dispositions de cet article relatives à la composition des unions des SCOP) - Art. 9 : (p. 1643) : accepte l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (délai de cinq ans laissé aux SCOP pour mettre leur capital minimum en conformité avec les nouvelles dispositions ; dissolution ou transformation des SCOP n'ayant pas satisfait à cette obligation dans le délai imparti) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 38 de M. Roland Grimaldi (transformation en société coopérative d'une autre forme obligatoire pour toute SCOP n'ayant pas mis son capital minimum en conformité avec la loi dans un délai de cinq ans) - Art. 10 (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Paul Masson, rapporteur (suppression de cet article relatif à la déconcentration de l'agrément des coopératives maritimes) - Après l'art. 12 bis (p. 1646) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (émission de titres participatifs par les sociétés d'assurance à forme mutuelle) - Après l'art. 12 ter : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Paul Masson, rapporteur (émission de titres participatifs par les sociétés d'assurance à forme mutuelle) - Après l'art. 12 quater (p. 1647) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 53 de M. Paul Masson, rapporteur (assouplissement des règles d'intercoopération au sein des coopératives artisanales) - Amendement accordant incontestablement des avantages fiscaux à de nombreuses coopératives artisanales.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Deuxième lecture** [n° 414 (84-85)] - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1712) : opposition du Gouvernement aux amendements proposés par le Sénat en deuxième lecture - Art. 1 : Art. L. 111-1 du code de la mutualité (p. 1713) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de la mention du développement culturel et de l'amélioration des conditions de vie) - Exemple des services de soins à domicile des personnes âgées - Art. L. 121-1 (p. 1714) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de l'accès des mutuelles à la prévoyance collective) - Art. L. 122-3 (p. 1715) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat permettant aux organismes relevant du code des assurances d'utiliser le terme de mutuelle dans leur raison sociale) - Art. L. 125-10 (p. 1718) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jean Chérioux, rapporteur (application des dispositions de l'article 29 de la loi relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises) - Art. 6 (p. 1721) :

s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif au congé de formation mutualiste) - Sur l'ensemble (p. 1722) : refus de M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, du droit à la formation des responsables mutualistes, du développement des actions sociales et culturelles de la mutualité, de l'accès des mutualistes à la prévoyance collective et expression de défiance au mouvement mutualiste.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale - Nouvelle lecture** [n° 233 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4166, 4167) : dispositions figurant dans les lois Auroux relatives à l'information et la formation des représentants des salariés - Loi du 23 juillet 1957 : droit des salariés à congé pour participer à des stages d'éducation ouvrière et de formation syndicale - Aménagements apportés par l'actuel projet de loi voté par l'Assemblée nationale : bénéficiaires ; fractionnement et durée du congé ; principe d'une rémunération déduite par les entreprises du montant de leur participation au financement de la formation professionnelle continue - **Question préalable** (p. 4170) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Améliorations apportées par le projet de loi à la loi de 1957 : globalisation dans l'entreprise des journées de formation disponibles ; congé de 18 jours attribué aux animateurs et responsables syndicaux ; limitation du champ d'application aux confédérations représentatives au plan national ; opposition du Gouvernement à l'exclusion des entreprises de moins de dix salariés du champ d'application du projet de loi.

GAUD (Gérard), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 310 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques (Cost 43) (ensemble trois annexes) [n° 355 (84-85)] (12 juin 1985) - **Traités et conventions**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Coopération** [n° 99, tome II, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques (Cost 43) (ensemble trois annexes)** [n° 310 (84-85)] - (26 juin 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 1702) : insuffisance des informations transmises par les navires équipés de stations météorologiques au regard des besoins actuels - Choix d'un nouvel accord du système de mise à la mer de bouées dérivantes de préférence aux bouées fixes de haute mer - Utilité et importance de ce

système - Dispositions administratives et financières -
Demande l'adoption de ce projet de loi.

GENTON (Jacques), sénateur du Cher (UC):

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères, puis secrétaire de cette commission.

- Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (Loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 282 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils, et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat [n° 353 (84-85)] (12 juin 1985) - Armée.

Proposition de loi visant à modifier l'article L. 122-13 du code des communes, relatif à la suppléance du maire [n° 409 (84-85)] (21 juin 1985) - Collectivités locales.

Rapport d'information, établi avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section commune [n° 99, tome IV, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 102 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 143 (85-86)] (4 décembre 1985) - Traités et conventions.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 105 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des communautés [n° 155 (85-86)] (5 décembre 1985) - Traités et conventions.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 106 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 156 (85-86)] (5 décembre 1985) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 51, 52) : conditions d'élaboration de la loi de 1955 sur l'état d'urgence ; distinction avec l'état de siège - Ordonnance de 1960 - Article 119 de la loi d'août 1984 déclaré conforme par le Conseil Constitutionnel et concernant la Nouvelle-Calédonie - Non dessaisissement des autorités civiles du fait de l'état d'urgence - Caractère contraire à la loi d'une longue durée de l'état d'urgence - Anomalie de l'application en période préélectorale et référendaire - Risque de prise par le Gouvernement de mesures discriminatoires vis-à-vis de la majorité loyaliste et de la minorité séparatiste en Nouvelle-Calédonie - Application inégale sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie : attentats contre les installations industrielles - Vote par le groupe centriste de la prorogation de l'état d'urgence réduite à un mois par les amendements du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat** [n° 282 (84-85)] - (19 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1393) : s'associe, au nom de la commission, à l'hommage rendu par M. Charles Hernu aux qualités des cadres de l'armée française - Loi du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à la fonction publique civile - Loi du 30 octobre 1975 accordant, jusqu'au 31 décembre 1985, le bénéfice éventuel d'un départ à la retraite avec jouissance de la pension du grade supérieur pour certains officiers - Nombreux officiers ayant bénéficié de ces mesures : réduction des effectifs excédentaires ; avancement plus rapide pour les officiers ayant choisi de rester dans les cadres - Apparition de deux éléments nouveaux : difficultés économiques et crise de l'emploi en France ; loi de programmation militaire pour 1984-1988 prévoyant des réductions d'effectifs dans les armées - Maintien et renforcement des mesures d'incitation au départ - Extension à certains sous-officiers de l'avantage offert aux officiers par la loi de 1970 sous forme d'un reclassement dans les administrations civiles - Avis favorable des états-majors des armées et du Conseil supérieur de la fonction militaire sur ces mesures - Regrette que sa proposition de loi, déposée en 1981, relative à la garantie du droit au travail et à la protection de la deuxième carrière des militaires retraités, n'ait pas encore été examinée par l'Assemblée nationale - (p. 1394) : nombreux points de concordance entre cette proposition et le présent projet de loi - Analyse certaines

dispositions techniques du texte et affirme le soutien de la commission des affaires étrangères à l'action gouvernementale en faveur des armées.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité [n° 20 (85-86)]** - (15 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 3136) : texte intéressant les militaires à tous les niveaux - Pénalisation imposée aux personnes cumulant une retraite et un revenu d'activité - Absence de prise en considération des pensions de reversion - Cessation de l'activité militaire à un âge précoce motivée non par le vieillissement des intéressés mais par les exigences de la défense nationale - Projet devant entrer en vigueur s'il est adopté le 1^{er} janvier 1986 - Loi anticumul semblant s'appliquer en priorité aux anciens militaires - Contraintes hors du commun des militaires - Loi du 2 juillet 1985 reconduisant pour trois ans certains avantages à ceux qui quittent volontairement l'armée - (p. 3137) : loi de programmation militaire prévoyant le départ de 35 000 membres des armées au cours de sa période d'application - Importance des militaires quittant le service avant cinquante ans - Salaire des militaires retraités souffrant de leur entrée tardive dans la vie professionnelle civile - Ordonnance de 1982 et atteinte à la vie privée des militaires - Projet aggravant la situation des militaires et ne tenant pas les engagements de l'Etat - Préparation d'un nouveau statut de l'armée nécessaire - Pension servie aux militaires retraités ne représentant en rien une libéralité - Texte aboutissant finalement à une interdiction de travailler - (p. 3138) : recours possible devant le Conseil constitutionnel - Projet ne pouvant contribuer effectivement à résorber le chômage - Absence de consultation du Conseil supérieur de la condition militaire avant le dépôt de ce projet - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi si des dispositions particulières ne sont pas prévues pour les personnels militaires.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3606) : loi de programmation militaire - Sécurité de la France - Environnement international - Dissuasion nucléaire - Initiative de défense stratégique, IDS - Réorganisation de l'armée de terre - Gendarmerie - Intervention de la France au Liban et au Tchad - Matériels militaires : commandes et livraisons - Satellites militaires - (p. 3607) : loi de programmation militaire - Satellite d'observation optique et satellite de communication - Insuffisance des crédits - Programmes majeurs nouveaux - Force nucléaire stratégique - Arme à rayonnement renforcé - Système Awacs - Crédits consacrés à l'équipement et aux études - Délégation générale pour l'armement, DGA - Budget du service d'information et des relations publiques des armées, SIRPA - Service de santé des armées - Autorisations de programmes consacrées aux études spéciales - (p. 3608) : forces nucléaires stratégiques - Missiles - Force océanique stratégique, FOST - Bombe à neutrons - Système Hadès - Banalisation du budget de la défense.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3754) : Traité de Rome de 1957 - Appel en faveur

d'une Europe libre et unie - Conditions d'admission de nouveaux membres précisées dès le départ et ayant présidé en juin dernier à l'accord d'adhésion de l'Espagne et du Portugal, devant entrer en application le 1^{er} janvier prochain - Rend hommage au travail accompli par la délégation du Sénat pour les Communautés européennes et par son rapporteur, M. Josy Moinet - Nécessité de tirer l'enseignement des deux premières expériences d'élargissement - Existence d'accords signés en juin 1970 avec l'Espagne, et en juillet 1972 avec le Portugal très défavorables à la Communauté - Espagne, dixième puissance industrielle du monde et représentant le tiers des capacités de production de la Communauté sur le plan agricole - France, pays le plus exposé des Etats de la Communauté - (p. 3755) : économies espagnole et portugaise présentant des caractéristiques d'économie semi-développée avec un secteur primaire important et un secteur moderne peu étendu - Distorsions dans les régimes de protection sociale - Adhésion de l'Espagne devant lui permettre de conforter son évolution démocratique - Portugal ayant connu, en tant que membre de l'association de libre-échange, une ouverture au monde extérieur depuis plus de vingt ans - Affinités humaines et culturelles de la péninsule ibérique avec la France - Importance des colonies espagnoles et portugaises en France - Souvenirs historiques et conjoncture économique pouvant faire obstacle à un consensus sur l'adhésion de l'Espagne - Refus d'adhésion de l'Espagne et du Portugal infligeant à ces peuples une frustration historique - Nécessité de prendre toutes les mesures propres à éviter un bouleversement économique préjudiciable à tous - (p. 3756) : application immédiate de l'acquis communautaire, principe de base de ce troisième élargissement mais assorti d'exceptions et de mesures transitoires - Nécessaire période de préparation et d'adaptation - Existence d'ambiguïtés quant aux mesures qui seront prises durant la phase de transition - Interrogation sur les conséquences de l'élargissement à l'égard des pays tiers et des pays méditerranéens - Risque d'une remise en question de l'accord budgétaire réalisé à Fontainebleau - Communauté à douze menacée dès sa première année d'existence par de longues négociations d'ordre budgétaire - France devant supporter une part importante de la charge financière de l'élargissement - Projet de budget pour 1986 ne prenant pas en compte les conséquences financières de l'élargissement - Vives inquiétudes suscitées par l'élargissement concernant l'agriculture et la pêche - Absence de toute garantie pour un fonctionnement satisfaisant des institutions communautaires laissant craindre des possibilités fréquentes de paralysie décisionnelle des institutions de l'Europe des Douze - (p. 3757) : accord destiné à consolider deux jeunes démocraties en les intégrant économiquement et politiquement et assurant un rééquilibrage de l'Europe vers le sud - Impossibilité de dire non à l'adhésion des deux candidats - Refus d'une ratification du Traité du 2 juin 1985 risquant de détériorer gravement et durablement les relations de la France avec les pays ibériques - Europe représentant un marché de 320 millions de consommateurs, premier pôle commercial du monde, apparaissant comme une puissance considérable - Mesures prises par la Communauté pour se préparer à l'élargissement, et mesures nationales décidées par la France - Elargissement offrant un marché étendu aux productions françaises - Existence d'effets bénéfiques dans le domaine industriel ressentis en France et dans l'ensemble de la Communauté - Nouvel élan sur la voie de l'union européenne - (p. 3758) : droit à la candidature inscrit à l'article 237 des traités se transformant en droit à l'adhésion - Elargissement constituant une fuite en avant dans la mesure où il évite à la Communauté d'affronter ses contradictions - Communauté élargie n'ayant d'autre avenir que celui d'une communauté différenciée, selon les secteurs d'activités - Souhaite l'instauration d'une nationalité communautaire - Au nom de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes, du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés**

[n° 105 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (commune avec le projet n° 106) (p. 3791) : projet relatif aux avances non remboursables pour 1985 constituant un expédient critiquable contraire au principe du financement communautaire reposant sur l'autonomie de ressources propres organisée depuis 1970 - Subventions déguisées - Accord constituant un pis-aller nécessaire au fonctionnement normal de la Communauté - Au nom de la commission des affaires étrangères, recommande l'abstention sur le projet relatif aux avances non remboursables - Projet relatif au système de ressources propres des Communautés - Compensation s'effectuant sous forme d'une réduction de la contribution britannique aux ressources de TVA - Décision du 7 mai 1985 remettant en cause le principe même de la Communauté - Crainte d'une pérennisation de la compensation accordée à la Grande-Bretagne - Alourdissement de la contribution de la France au budget communautaire - Au nom de la commission, recommande l'abstention sur le projet relatif au système de ressources propres des Communautés.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 106 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (commune avec le projet n° 105) (p. 3791).**

GEOFFROY (Jean), sénateur de Vaucluse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

GERIN (Alfred), sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne (11 juin 1985) (p. 1056).
- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (11 juin 1985) (p. 1067).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2651) : ratification d'un protocole à la convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme - Caractère irréversible ou non de l'abolition de la peine de mort en France ; modalités de dénonciation du protocole ou de la convention - Problème de la mise en oeuvre éventuelle de l'article 16 de la Constitution - Référence au débat parlementaire relatif à la peine de mort en octobre 1981 - Absence de réforme à ce jour du code pénal - Echelle des peines - Insécurité - Dépôt de propositions de loi en 1984 relatives au rétablissement de la peine de mort - Vote de la question préalable par le groupe de l'union centriste.**

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3545) : atteinte des grands objectifs de politique

industrielle définis par le Gouvernement il y a quatre ans : balance commerciale, modernisation, emploi - Déficit du commerce extérieur malgré trois dévaluations - Progression de l'excédent commercial de l'industrie en 1984 en raison du nombre élevé d'importations américaines - France déficitaire à l'égard de la Communauté économique européenne, CEE - Augmentation du déficit avec la RFA et avec le Japon - France, cinquième exportateur mondial - Marché de la Chine délaissé par la France - Disparition d'industries importantes telle la machine-outil - (p. 3546) : régression de l'industrie mécanique - Echec de la politique de relance par la consommation - Modernisation de l'appareil industriel, priorité des priorités - France, seul pays industriel où l'investissement est inférieur à ce qu'il était en 1979 - Souhaite un véritable crédit d'impôt « investissement » - Augmentation du taux des crédits destinés au financement de l'investissement, du fait de l'épuisement des enveloppes de crédits bonifiés - Accroissement des prélèvements obligatoires atteignant 17 % du produit intérieur brut, PIB, en France - Augmentation des cotisations sociales employeurs - Amélioration de l'investissement ne pouvant passer que par un sérieux redressement des capacités d'autofinancement des entreprises dont le taux s'est réduit en 1984 - Insuffisance des atténuations de charges concédées l'an dernier pour mettre les entreprises industrielles de France à égalité de chances avec leurs concurrents - Essentiel des aides de l'Etat attribué aux industries en déclin - Résultat insatisfaisant du plan « filière électronique » - Absence d'augmentation des ressources pour l'industrie malgré le succès des Codevi - Souhaite l'extension à l'ensemble du territoire des mesures favorables permises par les pôles de conversion définis en 1984 - Nombreuses disparitions d'emplois industriels en 1984 - Augmentation du coût de l'heure de travail en dépit d'une meilleure productivité - (p. 3547) : recherche systématique de la qualification, une des conditions indispensables pour une véritable adaptation aux exigences de l'industrie du futur - Dangers d'un coût du travail trop élevé vis-à-vis des principaux concurrents et d'une qualification insuffisante de la main-d'oeuvre industrielle - Industrie, élément essentiel d'un développement réel et harmonieux de l'économie - Grandes mutations économiques naissant toujours au milieu d'innovations industrielles - Souhaite une politique nouvelle pour les entreprises et l'abandon du dirigisme.

GIACOBBI (François), sénateur de la Haute-Corse (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

GIRAUD (Michel), sénateur du Val-de-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois ; en démissionne (23 janvier 1985) (p. 2).

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (23 janvier 1985) (p. 3) ; en démissionne (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre de la commission des lois, (24 avril 1985) (p. 362).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 262 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)] (5 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 349 (84-85)] (11 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 374 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 380 (84-85)] (19 juin 1985) - Elections et référendums.

INTERVENTIONS

= **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)]** - (6 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1010) : lois de décentralisation - Statut de la Corse - Rôle de la région - Aménagement du territoire - Lien entre les élus et les acteurs socio-professionnels - Conseil régional et comité économique et social - Interférence entre les pouvoirs de la région, de l'Etat et des collectivités locales - Formation professionnelle - Décentralisation et inadaptation des moyens - Financement de la formation professionnelle par le produit de la carte grise - Election des conseils régionaux au scrutin proportionnel dans le cadre départemental - Conseil régional de Corse - Avenir des politiques régionales en matière d'aménagement ou de grands équipements - Simultanéité des élections régionales et législatives - (p. 1011) : attachement du Sénat au scrutin majoritaire - Travaux de la commission des lois - Cadre départemental - Risque d'instabilité des assemblées régionales et nécessaire adaptation du système du correctif majoritaire - **Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral** (p. 1023) : son amendement n° 19 : élection des conseillers régionaux dans chaque département au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; seuil de participation à la répartition des sièges ; règle de la plus forte moyenne ; adopté - (p. 1024) : s'oppose aux amendements n° 30 de M. Charles Lederman et n° 5 de M. Jean Béranger, relatifs à l'élection des conseillers régionaux au scrutin de liste départemental sans panachage ni vote préférentiel, aux modalités d'attribution des sièges, de constitution de listes régionales, à la règle du plus fort reste, à l'ordre de présentation sur chaque liste et à la totalisation des suffrages non utilisés par les listes

départementales au profit de chaque liste régionale - S'oppose aux amendements n° 31 de M. Charles Lederman et n° 6 de M. Jean Béranger, relatifs à la règle du plus fort reste, et aux amendements n° 32 de M. Charles Lederman et n° 7 de M. Jean Béranger, relatifs à la suppression des dispositions de cet article afférentes à l'existence d'un seuil de participation à la répartition des sièges - S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Béranger (système d'attribution des sièges et règle du plus fort reste) - **Art. L. 337 (suite)** (p. 1026) : s'oppose aux amendements de M. Guy Allouche, n° 20 (modalités de détermination de l'effectif des conseils régionaux et de la répartition des sièges ; nombre minimal de conseillers régionaux par région) et n° 21 (nombre de conseillers régionaux et modalités de répartition des sièges) - **Après l'art. L. 356** : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (émissions télévisées de propagande pour les élections aux conseils régionaux) - (p. 1029) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Bastien Leccia (dispositions spéciales à l'assemblée de Corse ; élection des membres de l'assemblée de Corse dans le cadre régional) - **Après l'art. 1** (p. 1031) : accepte l'amendement n° 29 de M. Louis Virapoullé (alignement du régime applicable aux régions d'outre-mer sur le régime de droit commun) - **Après l'art. 7** : accepte l'amendement n° 35 de M. Pierre Joxe, ministre (abrogation de la loi n° 83-549 du 30 juin 1983 organisant la participation au collège électoral sénatorial des assemblées régionales des régions d'outre-mer à titre intérimaire) - **Art. 9** : accepte l'amendement n° 36 de M. Pierre Joxe, ministre (dispositions transitoires pour les départements d'outre-mer en cas d'élection sénatoriale avant mars 1986) - **In fine** : accepte l'amendement n° 11 de M. Pierre Joxe, ministre (prise en compte des élections régionales dans la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinion).

Nouvelle lecture [n° 374 (84-85)] - (19 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1417) : perspectives compromises d'évolution harmonieuse des régions - Modification du mode d'attribution des sièges adoptée par le Sénat - Avantages de l'introduction du correctif majoritaire - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Refus de l'Assemblée nationale de prendre en compte les propositions du Sénat, représentant des collectivités territoriales de la République - Transformation des établissements publics régionaux en collectivités territoriales nouvelles - (p. 1418) : retour au texte adopté en première lecture : réintroduction du correctif majoritaire ; nouvelle grille des effectifs des conseillers régionaux ; rétablissement du droit commun s'agissant de l'organisation des bureaux des conseils régionaux d'outre-mer - **Art. 1 : Art. L. 364 du code électoral** (p. 1421) : son amendement n° 4 : modification de la répartition des sièges de conseillers régionaux entre les départements ; adopté - Sous-représentation de certains départements à faible population - Fixation d'un minimum de cinq conseillers régionaux par département - (p. 1423) : son amendement n° 5 : introduction du correctif majoritaire dans la répartition des conseillers régionaux par départements ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Jacques Eberhard, n° 1 (instauration d'un système proportionnel au plus fort reste, avec répartition au niveau régional), n° 2 (suppression du seuil de 5 % obligatoire pour qu'une formation puisse avoir des représentants) et n° 3 (remboursement du cautionnement après l'élection) - **Art. 1 bis A** : son amendement n° 6 : rétablissement du droit commun pour l'organisation des régions d'outre-mer ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion** - (29 octobre 1985) - **Art. 37** (p. 2568) : son amendement n° 100, soutenu par M. Alain Pluchet : régime particulier de péréquation applicable à la région Ile-de-France : fixation par le comité des finances locales du coefficient applicable aux impôts des ménages ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3567) : régression de la politique d'équipement - Diminution constante de la construction de logements - Déséquilibre entre la promotion privée et la construction aidée - Absence de nouvelle mesure d'allègement fiscal pour l'immobilier - Désengagement de l'Etat en faveur du logement social - Transfert sur la Caisse des dépôts et consignations des bonifications d'intérêt attachées aux prêts locatifs aidés, PLA - Prêt d'accession à la propriété, PAP - Prêts conventionnés - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Entretien des HLM - Non respect des mesures gouvernementales annoncées en faveur du secteur du bâtiment et des travaux publics ; exemple de la région Ile-de-France - Fonds social urbain - Opération « banlieues 89 » - (p. 3568) : limitation de la hausse des loyers - Difficultés des organismes d'HLM - Récupération par l'Etat d'une partie de la cotisation des entreprises - Ralentissement en 1986 de la construction de logements aidés - Examine les conditions nécessaires pour une relance sélective de l'activité du bâtiment et des travaux publics : confiance dans l'investissement privé ; rétablissement des grands équilibres dans le parc social ; adhésion des socio-professionnels ; accroissement de l'effort des collectivités locales - Politique routière et autoroutière - Sécurité routière - Nécessaire redressement de la situation financière de la société Autoroutes de France - (p. 3569) : utilisation d'une partie des crédits du fonds spécial de grands travaux, FSGT, pour un programme national de sécurité routière - Transports collectifs - Problème de la SNCF : redressement financier et mobilisation du personnel - Développement du réseau du TGV - Indemnité compensatrice versée aux transports parisiens - Relance des investissements nouveaux en matière de métro et de tramway - Budget des voies navigables - Transports maritimes - Transports aériens - Sécurité dans les aéroports - Difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics - Echec de la politique socialiste en matière de transports et de logement.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 28 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3869) : décentralisation - Régions, établissements publics - Comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Création de sections spécialisées disposant d'une véritable autonomie - Fonctionnement du conseil général - Election au scrutin proportionnel du bureau du conseil régional - Comparaison avec le bureau de l'Assemblée nationale et les bureaux des conseils municipaux - Prerogatives du président du conseil régional - Art. 7 (p. 3876) : son amendement n° 2 : compétences du comité économique et social régional ; adopté après modification par les sous-amendements n° 65 du Gouvernement et n° 66 de M. Michel Darras - Art. 4 (suite) (p. 3890) : son amendement n° 1 : vote du budget des régions ; devenu sans objet - Après l'art. 35 ter (p. 3894) : son amendement n° 3 : taux de la taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement, TRADE ; adopté après modification par le sous-amendement n° 69 du Gouvernement.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4109, 4110) : limitation du cumul des mandats - Liens entre le dépôt de ce texte et les élections de mars 1986 - Modes de scrutin - Restriction de la liberté de choix des électeurs - Incompatibilités - Scission entre l'élu national et le terrain local - Position de l'Association des maires de France face à la prise en compte des fonctions de maires des communes dans la liste des mandats au-delà d'un certain seuil de population - Décentralisation - Statut de l'élu - (p. 4111) : fonction de maire - Présidents des conseils des communautés urbaines - Délai d'application de ce texte.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4109 à 4111).

GIRAULT (Jean-Marie), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à la création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies (I.N.E.R.I.P.T.) [n° 294 (84-85)] (22 mai 1985) - Stupéfiants.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 34 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 69 (85-86)] (6 novembre 1985) - Procédure pénale.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer [n° 101, tome IV, (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 21 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre des affaires sociales : drogues et stupéfiants (moyens de lutte contre la drogue) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 459 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble

(p. 57) : participation aux travaux de la commission sénatoriale de contrôle - Refus de l'Assemblée nationale de toutes les propositions du Sénat - Mise en place pour des raisons politiques du dispositif d'état d'urgence - (p. 58) : volonté de bâillonner les libertés afin de donner les mains libres au Gouvernement en Nouvelle-Calédonie - Menaces d'abandon de la présence française dans cette partie du Pacifique convoitée par les ambitions d'autres pays - Rappel des projets de loi sur la presse, sur l'enseignement et de la manoeuvre présidentielle de référendum : combat du Sénat contre toutes les atteintes socialistes aux libertés fondamentales - Moyens juridiques et administratifs à la disposition du Gouvernement sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'état d'urgence - Discours de M. Dick Ukeiwé - Refus de dialogue du Gouvernement - Votera contre le projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 459) : plan gouvernemental de lutte contre la toxicomanie - Action préventive et réinsertion des toxicomanes - Multiplicité des thérapeutiques et des cas - Relation humaine entre le toxicomane et son entourage - Difficultés des centres de réinsertion - Modalités de prise en charge de la politique de réinsertion des toxicomanes - Interrogation sur la responsabilité unique de l'Etat - Conséquences de la décentralisation en matière d'actions sociales - Coordination interministérielle - Propose la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies - Institutionnalisation de la lutte contre la toxicomanie - (p. 460) : information des étudiants en médecine et de l'opinion publique - Recherche - Réinsertion - Drogues douces - Haschisch - (p. 464) : toxicomanie et difficultés de la thérapeutique - Formation - Absence de spécialisation des psychologues en matière de toxicomanie - (p. 465) : action des milieux de la psychiatrie - Refus de définir le toxicomane comme un malade.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1964) : réalité ethnique et composition de la population de la Nouvelle-Calédonie - (p. 1965) : convivialité multiraciale et métissage s'affirmant pleinement en zone urbaine où se posent le moins de problèmes par rapport à l'avenir du territoire - Problème de la non acceptation de la prééminence de Nouméa en brousse et dans les îles - Reproches des indépendantistes à la France concernant la politique du cantonnement et des réserves, l'absence de possibilité donnée aux Mélanésiens de monter dans le train du progrès et l'absence de partage avec les Mélanésiens autochtones du profit des richesses minières exploitées - Réalité révolutionnaire ne participant pas de la réalité calédonienne - Danger d'une déstabilisation sous couleur d'un combat pour l'indépendance - Rappelle les événements du Cambodge, libéré par les Khmers rouges, du Viet-Nam débarrassé du colonialisme impérialiste français puis américain et des Nouvelles-Hébrides - Interrogation sur le maintien des libertés en Nouvelle-Calédonie si la France se retirait - (p. 1966) : Gouvernement favorable à l'indépendance « canaque » de la Nouvelle-Calédonie, feignant d'ignorer la vraie réalité - Problèmes ethniques impliquant que la solution pour la Nouvelle-Calédonie passe par une convivialité sans domination de quiconque sur qui que ce soit - Favorable au maintien de la présence française afin d'assurer la garantie des libertés et des droits imprescriptibles des hommes vivant sur le territoire - Devoir du Gouvernement de mettre un terme aux exactions révolutionnaires - Favorable à une régionalisation qui calme le jeu - Application à tous les citoyens quels qu'ils soient de la loi de la République - Possibilité pour la Nouvelle-Calédonie, le moment venu, de s'autodéterminer, toutes populations intéressées confondues dans une volonté commune de vivre ensemble en paix et fraternellement.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2443) : institution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en 1979 - Solidarité entre les communes - Mise en place d'un nouveau système de péréquation, dans une économie de rigueur - Augmentation

de la fiscalité locale - Projet favorable aux communes suburbaines, au détriment des petites communes et des grandes villes - (p. 2444) : exemple de la ville de Caen qui bénéficiera peu de la réforme en raison du rapport existant entre le potentiel fiscal et le montant de l'impôt sur les ménages - Augmentation des impôts locaux - Augmentation du nombre des villes centres sans augmentation des dotations afférentes - Déposera certains amendements afin d'aboutir à une législation juste et équitable pour toutes les communes.

Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - **Avant la section I** (p. 2470) : intervient sur l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - **Art. 1 (suite)** (p. 2477) : soutient l'amendement n° 121 de M. Marcel Lucotte (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - **Art. 3** (p. 2479) : son amendement n° 102 : modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000 habitants ; adopté - **Art. 15** (p. 2498) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Camille Vallin (élargissement de la notion ville centre aux communes chefs-lieux de canton et aux communes disposant d'un certain nombre d'équipements fixés par décret en Conseil d'Etat après avis du comité des finances locales) - (p. 2499) : ses amendements n° 104 : modalités de répartition de la dotation ville centre ; rejeté ; et n° 122 : modalités de calcul de la dotation ville centre ; devenu sans objet - Impôt sur les grandes fortunes, IGF - **Art. 13 (suite)** (p. 2502) : son amendement n° 103 : possibilité d'augmentation par le comité des finances locales de la part des ressources affectée aux concours particuliers ; rejeté.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale** [n° 34 (85-86)] - (12 novembre 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 2941) : adhésion sans enthousiasme de la commission des lois à la réforme de la procédure d'instruction en matière pénale - (p. 2942) : divergences de vues des différentes organisations professionnelles sur la réforme engagée - Rappelle certains précédents historiques malheureux de réforme de l'instruction pénale - Création d'une chambre du conseil en 1808 - Inadéquation de la procédure accusatoire, en vigueur dans les pays anglo-saxons, au droit pénal français - Augmentation des effectifs de la magistrature - Demande la création d'une chambre d'instruction dans chaque tribunal de grande instance et le maintien de tous ces tribunaux - Interroge le ministre sur les nouvelles compétences et prérogatives du juge d'instruction - (p. 2943) : nouvelles relations entre le juge d'instruction, l'inculpé et, le cas échéant, la partie civile - Rappelle les propos tenus en 1856 par le rapporteur du corps législatif, M. Nogent Saint-Laurens, sur la cohabitation du juge d'instruction avec la chambre d'accusation - Unicité pour une grande partie des tâches du juge d'instruction et collégialité pour d'autres, notamment la détention provisoire, les mandats d'arrêt, le renvoi devant la juridiction répressive - Déroulement de la procédure judiciaire suivie par la chambre d'instruction - Problème de l'incompatibilité entre les fonctions de membre de la chambre d'instruction et celles de membre de la formation de jugement - Lors d'une éventuelle incarcération, choix laissé à l'inculpé de s'en remettre, soit à la décision de la chambre d'instruction, soit au juge d'instruction - Inconstitutionnalité d'un récent projet laissant au président du tribunal de grande instance le soin de décider que les justiciables seraient jugés, tantôt par une formation collégiale, tantôt par un juge unique - (p. 2944) : émet des réserves sur le fait que l'inculpé ne peut exercer ce choix que s'il est assisté d'un conseil et en présence de celui-ci - Violation trop fréquente du secret de l'instruction par les médias - Cite les conséquences dramatiques, pour certains inculpés, des excès des médias - Respect de la liberté de la presse, mais également du droit à l'honneur et à la dignité de l'individu - **Art. 3** (p. 2952) : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article relatives à la consultation de la chambre d'instruction par le juge d'instruction sur toute difficulté concernant l'information ;

adopté - Après l'art. 7 (p. 2953) : son amendement n° 2 : faculté pour la chambre d'instruction de faire des communications sur les éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 de M. Robert Badinter, ministre (faculté pour la chambre d'instruction de publier, pour l'information du public, des communiqués sur les faits recueillis ou les actes accomplis au cours de l'enquête ou de l'instruction) - Art. 9 (p. 2954) : son amendement n° 3 : faculté pour un inculpé, dont le conseil est resté inactif, de demander à être entendu par la chambre d'instruction ; adopté - Art. 10 : son amendement n° 4 : suppression du dispositif permettant au président du tribunal, pour une période déterminée, d'établir un tableau de roulement répartissant les affaires entre les différentes chambres ; retiré - Mesure de nature réglementaire - Art. 13 (p. 2955) : son amendement n° 5 : cas où la partie civile n'a pas de conseil ou lorsque l'avocat est défaillant ; adopté - Après l'art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman (réglementation relative à toute perquisition, opérée par le juge d'instruction, au domicile professionnel d'une personne dont la profession est couverte par le secret) - Art. 17 (p. 2956) : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif à l'allongement du délai donné à la chambre d'accusation pour statuer sur une demande de mainlevée du contrôle judiciaire ; adopté - Art. 19 (p. 2957) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (décision de liberté provisoire ou de détention préventive rendue par la chambre d'instruction, en audience publique, après débat contradictoire entre le ministère public, l'inculpé et son conseil) - Après l'art. 19 : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (détention provisoire des mineurs) - Art. 38 (p. 2959) : son amendement n° 22 : attributions de la chambre d'accusation ; adopté - Art. 43 (p. 2960) : son amendement n° 9 : maintien de l'obligation faite au juge d'instruction de communiquer au président de la chambre d'accusation un état trimestriel de la totalité des affaires en cours ; état spécial établi pour les affaires dans lesquelles sont impliqués des inculpés détenus provisoirement ; adopté - Après l'art. 44 (p. 2961) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin (sanctions applicables aux excès de certains médias) - Art. 47 (p. 2963) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Marcel Rudloff (entrée en vigueur progressive de la présente loi, après un délai de six mois à compter de sa publication).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3177) :** opposé aux conclusions de la commission mixte paritaire en raison du sort réservé à ses observations - Division en strates de population de la dotation de base - En raison du rythme de progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF, réforme profitable essentiellement aux communes moyennes et suburbaines - Accroissement de la pression fiscale dans les grandes villes et les petites communes - (p. 3178) : dotation ville-centre - Augmentation des nouvelles villes éligibles à la dotation ville-centre nécessitant un accroissement, à due concurrence, de la somme à répartir - Délai d'application de la réforme - Bouleversement de la fiscalité locale dès 1986 - Révision des valeurs cadastrales déterminant notamment le potentiel fiscal des communes - Opposé à l'adoption de ce projet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3189) : dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3526) : modalités de présentation des fascicules budgétaires - Place de la France dans le Pacifique-Sud - Audition de MM. Edgard Pisani et Georges Lemoine - Dossier du territoire de la Nouvelle-Calédonie -

(p. 3527) : présence française dans les TOM - Projet de piste d'atterrissage en Terre Adélie - Opposition des mouvements d'écologistes ; mouvement Greenpeace - Renégociation du traité de l'Antarctique - Ilôt de Clipperton - Exploitation des nodules polymétalliques - Iles de la Polynésie française et mise en place progressive du nouveau statut d'autonomie - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie - Action de M. Edgard Pisani - Journées de Nainville-les-Roches - Echec du statut Lemoine - Instabilité institutionnelle - Elections régionales de septembre 1985 - Pouvoirs des régions ; exemple de l'enseignement primaire ; réforme foncière - Processus d'indépendance - Propose au Sénat de s'opposer au budget présenté.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 4 (p. 4128) :** son amendement n° 5 : exclusion des incompatibilités des maires-adjoints de villes de plus de cent mille habitants ; élévation du seuil de population d'une commune pour la prise en compte des fonctions de maire parmi les incompatibilités ; rejeté.

GIROD (Paul), sénateur de l'Aisne (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Avis, déposé au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 252 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 272 (84-85)] (9 mai 1985) - **Urbanisme**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 261 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 324 (84-85)] (29 mai 1985) - **Elections et référendums**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 345 (84-85)] (6 juin 1985) - **Elections et référendums**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 372 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 419 (84-85)] (25 juin 1985) - **Elections et référendums**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de loi [n° 496 (82-83)] de M. Edouard Bonnefous, relative à la protection des enfants martyrisés [n° 428 (84-85)] (26 juin 1985) - **Enfance martyre**.

Avis, déposé au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 454 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 6 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Collectivités locales**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 481 (84-85)] relatif à la dotation globale d'équipement (urgence déclarée) [n° 63 (85-86)] (31 octobre 1985) - **Collectivités locales**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Protection civile** [n° 101, tome V, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 107 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 178 (85-86)] (11 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 268 (85-86)] (20 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 275 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 276 (85-86)] (21 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (4 avril 1985) - Art. 36 bis (p. 158) : soutient l'amendement n° 146 de M. Jacques Pelletier (précisions concernant les conditions d'exercice des fonctions de commissaire aux comptes).

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 mai 1985) - **Rapporteur pour avis - Discussion générale** (p. 513) : texte touchant au droit de propriété et renforçant l'interventionnisme de l'Etat - Modifications apportées par le Sénat en

première lecture rejetées pour la plus grande partie par l'Assemblée nationale - Nombreuses réserves de la commission des lois en première lecture - (p. 514) : attire l'attention sur les imperfections de rédaction du texte risquant d'être source de contentieux, ainsi que sur certains dangers comme le recours au double critère pour la qualification du terrain à bâtir, de l'extension du droit de préemption et les règles de procédure applicables en cas d'exercice de ce droit permettant aux communes de se retirer de l'opération en cours de route - Extension au droit de préemption à près de 1.900.000 hectares - Propose la suppression de l'article 11 et de l'article 11 bis ajoutés par l'Assemblée nationale et limitant le droit de propriété - Amendements de la commission visant à adapter le texte au problème existant en Alsace-Lorraine en aménageant une période transitoire - Sous réserve de l'adoption des amendements sénatoriaux, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 3 (p. 523) : son amendement n° 53 : nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article concernant la qualification de terrains à bâtir ; adopté - Art. 6 (p. 527) : son amendement n° 54 : nouvelle rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme tendant à limiter au maximum les zones d'application du droit de préemption ; rejeté - Art. 8 (p. 531) : son amendement n° 55 : droit de préemption s'exerçant au prix du marché tel qu'il résulte de la déclaration d'intention d'aliéner lorsque le propriétaire du bien passible de préemption justifie du caractère irrévocable de la décision de l'acquéreur ; retiré - (p. 532) : son amendement n° 56 : à défaut d'accord sur le prix dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le titulaire du droit de préemption a manifesté son intention de préempter, ce titulaire est tenu d'indiquer au propriétaire du bien s'il entend renoncer à la mutation ; rejeté - Art. 11 : Art. L. 142-12 du code de l'urbanisme. (p. 544) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'application des dispositions de l'article L. 111-5-2 à l'intérieur des zones de préemption créées en application de l'article L. 142-3) - Art. 11 bis (p. 545) : son amendement n° 60 : suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties ; adopté - (p. 546) : régions touristiques ne représentant pas la majorité du territoire français - Introduction dans le droit d'une innovation importante qui est celle de l'exercice du droit de propriété sous contrôle administratif - Art. 27 (p. 560) : ses amendements n° 62 et n° 63 relatifs aux modalités de réservation et d'attribution des logements au profit des personnes prioritaires ; devenus sans objet - Après l'art. 35 (p. 564) : son amendement n° 64 : dispositions concernant les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, permettant que les effets des règlements des constructions antérieures se prolongent jusqu'au moment où des plans d'occupation des sols seront mis en place dans les communes en question ; adopté - Art. 14 (p. 3085) : son amendement n° 130 : établissement dans chaque zone d'aménagement concerté d'un plan d'aménagement de zone compatible, en l'absence de plan d'occupation des sols, aux orientations du schéma directeur, s'il en existe un ; adopté - Art. 22 (p. 3102) : accepte l'amendement n° 68 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (remplacement des mots « les réseaux de télécommunication » par les mots « les fourreaux de télécommunication ») - Art. 24 (p. 3106) : sur l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur), son sous-amendement n° 214 déposé à titre personnel : possibilité pour le représentant de l'Etat de suspendre les effets du schéma directeur lorsque sa modification est engagée, sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes couvertes par un plan d'occupation des sols ; adopté - (p. 3109) : son amendement n° 132 : nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus ; adopté - Art. 25 (p. 3110) : son amendement n° 133 : communes habilitées à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropria-

tion, en vue de permettre la réalisation des opérations définies à l'article L. 300-1 du même code ; adopté - Art. 27 : art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 3113) : accepte l'amendement n° 86 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes) - Art. L. 441-2 (p. 3118) : accepte l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré).

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)] - Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Après l'art. 10 bis (suite) (p. 684) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Jean Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 32 de M. Philippe-François (dénomination sociale de la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée) - Evolution vers une insertion de l'agriculture dans les structures juridiques et fiscales de droit commun ; caractère voisin de nombreuses entreprises agricoles et de petites et moyennes entreprises, PME.**

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Rapporteur pour le projet de loi organique n° 261 - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 776 à 778) - (p. 788) : composition du corps électoral sénatorial - Entrée au Parlement de l'extrême droite - (p. 799) : représentation des femmes au Sénat, évoquée par M. Michel Dreyfus-Schmidt.**

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 776) : qualités personnelles d'un parlementaire indépendant de son mode d'élection - Caractéristiques de la loi organique - Modification du nombre des députés - Souveraineté nationale - Candidature individuelle rendue impossible par le système de représentation proportionnelle - (p. 777) : règles particulières d'adoption des lois organiques - Saisine du Conseil constitutionnel afin de savoir si cette loi organique, modifiant le corps électoral des sénateurs et la composition du Congrès, doit être considérée comme une loi organique relative au Sénat - Loi organique de 1976 renforçant la représentation du Sénat adoptée en termes identiques par les deux assemblées - Augmentation du nombre des députés - (p. 778) : réfute les justifications avancées par le Gouvernement - Redécoupage des circonscriptions - Représentation des petits départements et de la ville de Paris - Seuil minimal de population déterminé pour l'élection d'un député en raison du choix de la répartition des restes à la plus forte moyenne - (p. 779) : entrée des partis extrémistes à l'Assemblée nationale - Remplacement d'un parlementaire démissionnaire - Suppression des articles 5 et 6 relatifs aux inéligibilités - Entrée possible du maire de Paris et des maires d'arrondissements au sein du Parlement, envisagée à l'article 7 - Réforme injustifiée, incohérente et inconstitutionnelle - Commission des lois opposée à l'adoption de ce projet - (p. 788 et 799).**

Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Rapporteur - Question préalable (p. 827) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Mode de remplacement des députés - Augmentation considérable du nombre des députés et conséquences sur la composition du Congrès - Suppression de la définition des inéligibilités.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1083) : intervention à titre personnel - Rapporteur au Sénat de plusieurs textes sur la décentralisation présentée comme la grande affaire du septennat mais engagée bien avant 1981 - Dotation globale de fonctionnement, DGF, ayant donné à toutes les**

collectivités territoriales une capacité d'autonomie et de décision d'une ampleur sans précédent - DGF constituant un des socles d'une véritable décentralisation et remise en cause de la sécurité qu'il apportait compromettant la décentralisation - Interrogation sur le véritable espace de liberté des collectivités territoriales en cas de régression de leurs ressources en matière financière - Incertitudes régnant quant à l'exactitude de la globalisation des subventions autrefois spécifiques et maintenant réputées globalisées - (p. 1084) : importance de certaines dispositions de ce projet rendant perplexes nombre de collectivités territoriales - **Après l'art. 6** (p. 1122) : constate que dans un Etat laïc les citoyens mariés religieusement sont taxés du fait de leurs scrupules religieux.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - **Art. 11 bis** (p. 1163) : proposition de loi relative à la dotation globale d'équipement, DGE, déposée par les sénateurs du groupe socialiste - (p. 1165) : conséquences de la substitution de l'indice moyen de la masse salariale à l'indice 100 inscrit dans la loi - Participation des collectivités territoriales à la TVA.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Après l'art. 52** (p. 1197) : son amendement n° 142, soutenu par M. Raymond Soucaret : alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui appliqué aux retraités de base ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 juin 1985) - Au nom de la commission des lois - **Après l'art. 11 bis** (p. 1230) : notion de concours - Problème des seuils - Mode d'intervention - Autorité déterminant l'attribution de la dotation globale d'équipement, DGE - Seuil de population.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** - *Nouvelle lecture* [n° 372 (84-85)] - (25 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1674) : nombreuses interrogations sur le caractère constitutionnel de cette loi organique - (p. 1675) : rappelle la discussion par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à augmenter le nombre des sénateurs - Influence de l'augmentation du nombre des députés sur le corps électoral sénatorial - Présente loi organique relative au Sénat - Lacunes de ce projet quant au mode de remplacement des députés - Demande au Sénat d'adopter la question préalable déposée par la commission des lois - **Question préalable** (p. 1678) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2137) : applicabilité de l'article 10 de la Constitution - Article 62 de la Constitution stipulant que toute disposition déclarée inconstitutionnelle ne peut être promulguée - Favorable à la réintroduction des amendements adoptés par le Sénat lors de la première délibération de la loi.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2438) : aperçu historique des ressources des collectivités locales - Création de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en 1979 - Indexation de la DGF sur la TVA, défavorable en période de crise économique - Emission de la DGF ; apparition d'une série de concours particuliers - Intégration du logement des instituteurs dans la DGF, dommageable pour les finances des collectivités territoriales - Analyse les cinq orientations du projet de loi - Remplacement de la dotation forfaitaire par une dotation de base : la capitation - (p. 2439) : rénovation et simplification des mécanismes de péréquation - Prise en compte dans la dotation de compensation d'un certain nombre de charges et de situations particulières - Diminution de la garantie minimale

de la DGF afin d'accroître la masse de redistribution entre collectivités - Modification limitée de la DGF des départements - Fiscalité locale - Prise en compte du foncier non bâti - Introduction du critère de l'insuffisance du revenu - Répartition de la dotation de compensation - Maintien de quatre concours particuliers affectés aux communes touristiques, aux communes centres, au fonctionnement du comité des finances locales et à la compensation des charges de salaires des agents permanents syndicaux - Cas particuliers des regroupements de communes dotés d'une fiscalité propre - Aide particulière aux communes en difficulté - Entrée en vigueur de ce projet étalée sur cinq ans - Observations de la commission des lois - Suppression de la dotation spéciale du logement des instituteurs à l'intérieur de la DGF - (p. 2440) : indexation de la DGF : réintroduction de la garantie minimale rattachée à l'indice 100 des traitements de la fonction publique - Modification de la liste des villes centres pouvant bénéficier de concours particuliers - Limitation de l'enveloppe spéciale accordée aux communes regroupées dans un organisme à fiscalité propre - Eléments nouveaux de ce projet : dotation de capitation ; référence aux enfants et aux logements sociaux locatifs - Analyse les différentes simulations demandées par la commission des lois, permettant de comparer la DGF 1986 par rapport à la DGF 1985 - Différence observée entre les communes majoritaires et les communes d'opposition - Nombreux amendements de la commission des lois visant à neutraliser cette réforme politique - (p. 2441) : taux de progression minimale - Etalement sur dix ans de l'entrée en vigueur de ce projet - Révision générale des bases - Modification du système de calcul de la DGF, sous peine d'asphyxier les budgets communaux ou d'augmenter considérablement les prélèvements obligatoires - Commission des lois favorable à ce projet, sous réserve de l'adoption de ses amendements - Favorable à une concertation avec le ministère de l'intérieur pour examiner les résultats des simulations effectuées sur la DGF 1986 par rapport à la DGF 1985 - (p. 2442) : différence d'écart types entre communes de la majorité ou de l'opposition.

Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Rapporteur pour avis - **Avant la section I** (p. 2469) : son amendement n° 52 : prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs ; retiré - (p. 2472) : accepte l'amendement n° 7 de M. René Monory, rapporteur (séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 67 de M. Jacques Descours Desacres (substitution à la dotation spéciale d'une indemnité versée directement par l'Etat aux instituteurs pour leur habitation) - **Art. 1** (p. 2475) : son amendement n° 23 : institution et composition de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes et de certains de leurs groupements ; adopté - **Après l'art. 1** (p. 2476) : son amendement n° 24 : retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires ; adopté - **Art. 3** (p. 2480) : son amendement n° 53 : modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et rectification d'une erreur matérielle pour les communes de 5 000 à 7 500 habitants ; devenu sans objet - **Art. 6** (p. 2484) : son amendement n° 26 : suppression de la référence dans la dotation de péréquation à l'insuffisance du revenu personnel des habitants d'une commune ; taux de la masse totale de la dotation de péréquation par rapport au tronc commun de la DGF ; adopté - **Art. 7** (p. 2485) : son amendement n° 27 : suppression des dispositions de cet article relatives au potentiel fiscal ; adopté - **Art. 10** (p. 2490) : ses amendements n° 29, de coordination, et n° 30 : maintien de la suppression de la dotation pour les communes ayant un potentiel fiscal égal au triple de leur strate ; adoptés - **Art. 12** (p. 2497) : son amendement n° 54 : critères de répartition de la dotation de compensation ; adopté - **Logement social** - **Art. 15** (p. 2500) : ses amendements n° 33 : dotation ville centre pour les communes chefs-lieux de département ; et n° 34 : suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de dotation ville centre pour les communes au-delà d'un certain potentiel fiscal ; rejetés - **Art. 16**

(p. 2505) : son amendement n° 35 : remboursement aux collectivités et établissements mettant des fonctionnaires à la disposition des organisations syndicales des charges salariales correspondantes par une dotation particulière prélevée sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement et non plus au titre des concours particuliers ; rejeté - **Art. 17** : son amendement n° 37 : prélèvement d'une dotation, destinée à couvrir les frais de fonctionnement du comité des finances locales et le coût des travaux nécessaires, sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement ; rejeté - **Art. 18** (p. 2506) : son amendement n° 57 : modalités de détermination du montant des sommes affectées à la dotation globale de fonctionnement des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre ; adopté - Accepte l'amendement n° 14 de M. René Monory, rapporteur (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes) - (p. 2508) : son amendement n° 39 : suppression des dispositions de cet article relatives au taux garanti de progression minimale au-delà d'un certain taux de progression du produit estimé à la TVA ; adopté - **Art. 20** : soutient l'amendement n° 114 de M. Jacques Pelletier (détermination par le comité des finances locales du montant des sommes correspondantes à la progression minimale garantie) - **Art. 23** (p. 2509) : accepte l'amendement n° 85, de rectification d'une erreur matérielle, de M. Pierre Joxe, ministre - **Art. 24** (p. 2510) : accepte l'amendement n° 19 de M. René Monory, rapporteur (durée de la période transitoire et modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement) - **Art. 30** (p. 2514) : son amendement n° 45 : référence à la totalité du foncier non bâti pour les impôts au niveau du département ; adopté.

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - **Art. 39** (p. 2571) : accepte l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire) - **Art. 41** (p. 2574) : son amendement n° 51 : abrogations diverses ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 96 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat - **Art. 35** (suite) (p. 2575) : ses amendements n° 48 et n° 49 relatifs à la garantie de progression minimale accordée aux départements ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement** [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2761, 2762) : son intervention présentée par M. Jean-Pierre Tizon.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3179) : réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, inacceptable dans son état initial - (p. 3180) : résultats positifs de la commission mixte paritaire - Exclusion de principe de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Référence à un indice médian de la fonction publique communale pour le calcul de l'évolution de la DGF - Introduction dans le critère des logements sociaux des logements en accession à la propriété - Augmentation du taux de la garantie minimale d'évolution de la DGF communale par rapport à la DGF globale - Opposé à certaines autres conclusions de la CMP - Critère du logement social pris en compte pour le calcul de la dotation de compensation, disproportionné par rapport aux autres critères retenus - Délai d'application de la loi - Difficulté d'apprécier les conséquences de cette réforme, en l'absence de réelles simulations - Amendement gouvernemental relatif à la référence aux élèves de l'enseignement obligatoire et préélémentaire plutôt qu'aux enfants de trois à seize ans - (p. 3181) : s'abstiendra lors du vote de ce projet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3188, 3189) : rappelle son opposition à l'amendement gouvernemental relatif au critère des élèves relevant de l'enseignement obligatoire et préélémentaire pris en compte pour la répartition de la dotation de compensation - Conséquences

de cet amendement pour les communes ne disposant pas de classes maternelles - Abstention sur ce projet.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières** [n° 17 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (19 novembre 1985) - Vice-président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3190) : demande à M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois, d'exposer devant le Sénat le problème posé par le dépôt tardif de deux amendements gouvernementaux - (p. 3191) : favorable au report de l'examen du présent projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3505) : légère augmentation des crédits de sécurité civile - Evolution du total des crédits de paiement, des autorisations de programme et des dépenses en capital - Dépenses de rémunération des personnels et dépenses ordinaires de matériel - (p. 3506) : plan de modernisation de la police - Augmentation des centres de déminage affectés à la lutte contre le terrorisme - Stagnation des subventions pour les dépenses d'incendie et de secours des collectivités locales - Dotations de la brigade des marins pompiers de Marseille - Equipements généraux et dépenses d'investissement ; aviation - Hommage aux victimes tombées au service de la lutte contre le feu et au service de la sécurité civile - Puissance d'intervention du groupement aérien - Plan de mise à niveau opérationnel des appareils Tracker - Incendies de forêt et débroussaillage - Efficacité de la lutte pour la sécurité civile et problème des personnels - Evolution des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires ; rôle et statut - Syndicalisme et dissolution du corps de sapeurs-pompiers de Lorient - (p. 3507) : nécessité d'un véritable programme de défense civile accompagné de réels moyens - Action de MM. Maurice Schumann et Edouard Bonnefous - Evolution des crédits pour le programme civil de défense, des crédits de paiement et des crédits inscrits au fascicule du secrétariat général de la défense nationale, SGDN - Déclarations sans suite du Gouvernement en matière de protection face à une attaque nucléaire - Inventaire des abris anti-atomiques en France - Systèmes d'alerte : système téléphonique d'alerte aux risques, STAR, et système de prévision automatisée de retombées radioactives, SPARR - Désorganisation de ces systèmes en temps de guerre - Réserves de la commission des lois face aux crédits affectés à la sécurité civile et position négative quant aux crédits de défense civile.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3698) : détournement par le Gouvernement de la procédure d'exécution du budget dénaturant le vote de ce dernier par le Parlement ; rapport de la Cour des comptes - Caractère dénaturé de l'article d'équilibre en raison du transfert d'une partie des recettes dans la deuxième partie - Débudgétisation - (p. 3699) : politique économique du Gouvernement : redressement aux dépens de la politique sociale - Divergence d'opinions des membres du groupe de la gauche démocratique sur la procédure adoptée par le Sénat pour l'examen de ce projet de budget - Votera contre ce projet.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4393) : texte nécessitant un échange complet entre les deux assemblées - Regrette une délibération aussi rapide en fin de session et sans navette - Amendement relatif aux écoles n'ayant pas été examiné par l'Assemblée nationale - Critique les conditions d'application de la procédure parlementaire - Infécondité des principes de la décentralisation sur certains points - Dérogation proposée aux règles de compensation financière des transferts - Remise en cause du principe de la globalisation des ressources pour l'équipement et le fonctionnement des bibliothèques

municipales ou pour l'enrichissement des musées - (p. 3494) : modifications contestables apportées au principe de la décentralisation ou des reports - Retour de l'Etat dans le domaine des actions sociales polyvalentes départementales - Maintien d'une subvention spécifique pour les musées - Plusieurs articles paraissant condamnables pour la commission des lois - Rétablissement d'un concours particulier pour les bibliothèques dont un représentant de l'Etat redevient le distributeur - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 4403) : son amendement n° 6 ; retiré au profit de l'amendement n° 33 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification des modalités de calcul du droit à compensation de certains départements) - **Art. 2** (p. 4405) : sur l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur pour avis (remboursement de la dette de l'Etat au titre des bureaux municipaux d'hygiène en deux annuités), son sous-amendement n° 7 ; adopté - **Art. 3** (p. 4406) : son amendement n° 9 : détermination de l'effort fiscal d'une commune membre d'un groupement de communes par addition de l'effort fiscal du groupement à celui de la commune ; adopté - (p. 4408) : son amendement n° 10 : dégressivité de l'attribution versée à titre de garantie à une commune cessant de remplir les conditions requises ; adopté - **Après l'art. 30** (p. 4409) : sur l'amendement n° 59 (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune) de M. André Labarrère, ministre, ses sous-amendements n° 65, n° 66, n° 67 et n° 68 ; adoptés - **Art. 26** (p. 4414) : son amendement n° 28, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification de la législation funéraire ; adopté - **Après l'art. 26** (p. 4415) : son amendement n° 29 : entreprises privées participant au service des pompes funèbres agréées selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - **Art. 28** : son amendement n° 30, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : suppression de cet article relatif au régime applicable en Alsace-Moselle ; retiré - **Art. 20 et 21** (p. 4416, 4417) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Pierre Tizon, n° 21 et n° 22 relatifs à la procédure de mandatement des intérêts moratoires pour paiement tardif des commandes publiques ; adoptés - **Art. 23** : son amendement n° 23, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : maintien de la compétence des tribunaux administratifs juges de premier ressort ; rejeté - **Art. 23 bis** (p. 4418) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Pierre Tizon, n° 25 : articles L. 133-1 à L. 133-8 du code des communes ne s'appliquant qu'aux actions contentieuses en responsabilité introduites pour des faits survenus avant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 83-8, du 7 janvier 1983 ; et n° 26 : application à la collectivité territoriale de Mayotte et aux territoires d'outre-mer des dispositions de l'article 92 de la loi du 7 janvier 1983 ; adoptés - **Art. 24 bis** (p. 4419) : son amendement n° 27, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : nouvelle rédaction de cet article relatif à la dissolution d'un syndicat mixte ; adopté - **Art. 30** (p. 4420) : ses amendements soutenus par M. Jean-Pierre Tizon, n° 31 : retrait d'un syndicat de communes en cas de désaccord sur l'extension des compétences de cet organisme ; et n° 32 : suppression du paragraphe II conférant un caractère rétroactif aux dispositions du présent article ; adoptés - **Art. 7** (p. 4423) : son amendement n° 11, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : suppression de cet article relatif au report du transfert de compétences dans le domaine de la justice ; retiré - **Art. 8** : son amendement n° 12, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : suppression du paragraphe I de cet article relatif au report du délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat ; adopté - (p. 4424) : son amendement n° 71 : arrêté conjoint des ministres intéressés pouvant fixer les conditions de mise en oeuvre du présent article à défaut de convention conclue avant le 1^{er} janvier 1987 ; adopté - **Art. 9** (p. 4425) : son amendement n° 13, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : tâches exercées par le service départemental pouvant entrer dans le champ de la convention de collaboration ; adopté - **Art. 12** (p. 4427) :

son amendement n° 14, soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt ; retiré au profit de l'amendement n° 35 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt) - **Art. 16** (p. 4432) : son amendement n° 16, soutenu par M. Marc Bécam : suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs ; adopté - **Art. 17 bis** (p. 4435) : son amendement n° 18 soutenu par M. Marc Bécam : suppression de cet article relatif à l'avis du comité national d'évaluation sur la liste des enseignements supérieurs ; adopté - **Art. 19** (p. 4437) : son amendement n° 20, soutenu par M. Marc Bécam : suppression de cet article relatif aux crédits d'équipement et de fonctionnement des bibliothèques municipales ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4615, 4616) : échec de la commission mixte paritaire - Distinction entre l'enseignement supérieur et l'enseignement non supérieur en matière de musique, d'arts plastiques et de danse - Comité d'évaluation et comité des finances locales - Répartition des personnels ou transferts de compétences - Directions départementales de l'Equipement, DDE - Bibliothèques centrales de prêts - Décentralisation - Conditions de scolarisation des enfants dans une commune autre que leur commune de résidence ; modalités d'inscription d'un enfant - Progressivité des transferts financiers - Date d'entrée en vigueur de cette loi - Pompes funèbres - (p. 4617) : liberté de choix des familles et appel à n'importe quelle entreprise extérieure ; opposition du Sénat à la limitation de ce projet de loi à l'entreprise de la commune de décès ou à l'entreprise de la commune d'inhumation ou de domicile - **Rappel au règlement** (p. 4618) : adoption de ce projet de loi à treize heures aujourd'hui par l'Assemblée nationale et distribution du rapport de la commission des lois - **Art. 3** (p. 4619) : son amendement n° 1 : modalités de calcul de l'attribution versée à une commune cessant de remplir les conditions requises pour bénéficier de la part principale du surplus des ressources du fonds de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté - **Art. 8** : son amendement n° 2 : date et modalités de partage des services extérieurs de l'Etat à défaut de convention ; adopté - **Art. 12** (p. 4620) : son amendement n° 3 : subordination de l'entrée en vigueur du transfert des bibliothèques centrales de prêts à l'achèvement du programme d'équipement réalisé par l'Etat ; montant du crédit ; adopté - **Art. 17 bis** (par priorité) (p. 4621) : répartition des enseignements supérieurs ou non supérieurs en matière d'arts plastiques, de musique, de danse et d'art dramatique - Reconstitutions de crédits - Nécessaire transparence du calcul financier - Avis du comité des finances locales - (p. 4622) : rôle des membres du comité des finances locales - **Art. 20** (p. 4622, 4623) : son amendement n° 4 : mise en recouvrement automatique des intérêts moratoires dus par la collectivité territoriale et critères de la durée du retard et du montant du principal ; adopté - **Art. 21** (p. 4624) : son amendement n° 5 : même objet ; adopté - **Art. 26** : son amendement n° 6 : possibilité de mise à disposition des familles, par le maire d'une commune dans laquelle aucune entreprise de pompes funèbres n'est implantée, de la liste des entreprises pouvant intervenir sur le territoire ; adopté - **Art. 30** (p. 4625) : son amendement n° 7 : extension des possibilités de retrait d'une commune membre d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en cas de désaccord avec une décision d'extension des compétences de cet organisme ; et n° 8 : suppression des dispositions de cet article faisant rétroagir l'applicabilité de l'article L. 163-17-2 du code des communes aux décisions d'extension des compétences des syndicats de communes à vocation multiple ; adoptés - **Art. 31** (p. 4626) : son amendement n° 9 : suppression des dispositions de cet article relatives aux cas d'obligation pour la commune de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par certains motifs ; adopté - (p. 4628, 4629) : son amendement n° 10 : réduction du caractère progressif de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la

répartition entre les communes des dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles à fréquentation intercommunale ; adopté - Accepte l'amendement n° 14 de M. Jacques Descours Desacres (absence de remise en cause de l'inscription d'un enfant déjà scolarisé dans l'enseignement du premier degré dans l'école où il vient d'accomplir une année d'études primaires, par le maire de la commune d'accueil ou de résidence) - (p. 4630) : son amendement n° 11 : dispositions transitoires pour 1985-1986 et 1986-1987 ; adopté - Art. 33 : son amendement n° 12 : possibilité pour certains établissements hôteliers d'exploiter plus d'une licence de boissons ; adopté - Art. 34 (p. 4631) : son amendement n° 13 : modalités de remplacement du maire en cas d'absence ; adopté.

GOETSCHY (Henri), sénateur du Haut-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - *Départements et territoires d'outre-mer* [n° 96, annexe 8, (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - (25 juin 1985) - *Discussion générale* (p. 1689) : difficile équilibre entre les transferts de charges et les transferts de ressources - Transfert des transports scolaires - Commission d'évaluation des charges - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation générale de décentralisation, DGD - Ancienne taxe locale transformée en DGF, indexée sur la TVA - Indemnité de logement des instituteurs - DGF inférieure à l'érosion monétaire.

Suite de la discussion - (27 juin 1985) - Art. 7 (p. 1736) : son amendement n° 26, soutenu par M. Pierre Lacour : absence de prise en compte pour le calcul du solde des dépenses afférentes aux personnels départementaux mis à la disposition de l'Etat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 16 (p. 1742) : son amendement n° 27, soutenu par M. Pierre Lacour : montant des dépenses de fonctionnement arrêté sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements pour 1985 ; adopté - (p. 1743) : son amendement n° 29, soutenu par M. Pierre Lacour : suppression des dispositions permettant de prendre en compte les changements de structure dont les opérations financières ne seraient pas traduites en années pleines et les décisions des juridictions comptables et administratives ; retiré - (p. 1744) : son amendement n° 28, soutenu par M. Pierre Lacour : fixation des conditions d'actualisation des dépenses prévues au présent alinéa par décret en Conseil d'Etat après consultation du comité des finances locales ; adopté - Art. 21 (p. 1746) : son amendement n° 30, soutenu par M. Pierre Lacour : possibilité d'une prise en charge par le département ou la région assortie d'une mise à disposition de l'Etat par voie conventionnelle lorsque le partage des services risque de s'avérer impossible ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - *Suite de la discussion* - (24 octobre 1985) - Art. 29 (p. 2514) : son amendement n° 97, soutenu

par M. Raymond Bouvier : doublement de la voirie prise en compte au niveau du département en zone de montagne ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3519) : contradiction entre le poids des réformes institutionnelles et le piétinement des moyens économiques et financiers consacrés aux DOM-TOM - (p. 3520) : stagnation du budget en francs constants - Montant de l'inscription d'une dotation pour la Nouvelle-Calédonie - Dépenses de fonctionnement - Service militaire - Crédits des fonctionnaires affectés dans les TOM - Mise à la charge sans compensation des traitements des personnels sur les budgets propres des territoires - Situations et conditions de rémunération des fonctionnaires - Evolution des dépenses en capital - Action de l'Etat ; crédits de paiement et fonds interministériels - Action économique - Emploi - Nouveau chapitre relatif aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie - Terres australes et antarctiques françaises ; charges d'affrètement de navires ; exemple du Marion-Dufresne - Accords de pêche entre la France et l'URSS sur le plateau de Kerguelen - Piste aérienne en Terre Adélie - Action sociale et culturelle des DOM - Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT.

GOLDET (Cécile), sénateur de Paris (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (Loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 729 (JO Débats, 27 novembre 1985) (p. 3405) à M. le ministre des relations extérieures : droits de l'homme (suite réservée aux interventions en faveur de MM. Sakharov et Tcharansky).

Questions orales avec débat :

n° 161 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (suite réservée aux interventions en faveur de M. Sakharov et de M. Tcharansky) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation** [n° 209 (84-85)] - (16 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 228) : rectification des actes de l'état civil des personnes décédées en déportation - Projet répondant aux légitimes revendications des familles de disparus - Respect de la vérité historique - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Question au Gouvernement : option « informatique » pour toutes les séries du baccalauréat** - (18 avril 1985) - (p. 276) : option « informatique » au baccalauréat pour la série H - Option d'enseignement « informatique » pour des classes du second cycle par arrêté du 29 décembre 1981 - Absence d'épreuve à l'examen du baccalauréat.

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes** [n° 331 (84-85)] - (24 juin 1985) - Discussion générale (p. 1595) : clause pénale et détermination du montant des indemnités en cas d'inexécution ou de retard d'exécution des obligations afférentes aux contrats - Référence à la loi du 9 juillet 1975 - Contrats d'adhésion, de crédit-bail, ou de vente à crédit - Pouvoir du juge en matière de modification de la peine convenue si elle est dérisoire ou excessive - Impossibilité de révision d'office - Information - Importance de cette proposition de loi en matière d'action d'office du juge pour la clause pénale - Interdiction des pratiques abusives des organismes dits de gestion de dettes - Durée du délai de grâce pour les débiteurs - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale** [n° 332 (84-85)] - (24 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1608) : vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 8 (p. 1823) : forfait journalier hospitalier - Art. 8 bis (p. 1824) : se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de

M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale) (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations aux ordres des médecins, vétérinaires ou pharmaciens, fautes sanctionnées par les juridictions disciplinaires des conseils de l'ordre).

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2981) : réforme du livre IX du code de la santé publique - Champ d'application de ce projet de loi - Situation des pharmaciens résidents - Risque de désaffectation pour la pharmacie clinique - Dépôt d'un amendement - Statut de la fonction publique et stabilité de l'emploi - Spécificité en matière de suppression et de création d'emplois - Organisation en corps et en catégories - Modalités de gestion de carrière - Protection des personnels exposés à des rayonnements ionisants - (p. 2982) : congés compensateurs - Congés de maladie - Renforcement des normes de sécurité - Problème de la réintégration d'un agent après arrêt pour congé parental - Formation - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3205) : action des gouvernements depuis vingt ans en matière de médecine d'urgence - Domaines d'action de la médecine d'urgence - (p. 3206) : évolution des techniques médicales et information du public - Rôle sécurisant du réseau d'aide médicale d'urgence - Services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR - Services d'aide médicale urgente, SAMU - Associations de permanence des soins et d'urgence médicale de la médecine libérale, APSUM - Centres 15 - Cabinets de groupe des urgentistes et SOS-médecins - Rôle de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des centres antipoison, des secouristes et de la Croix-Rouge française - Organismes d'ambulances, publics ou privés - Coordination entre les services existants - Composition du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU - Propositions de la commission des affaires sociales du Sénat en faveur de la création de comités départementaux, de services locaux d'intervention médicale urgente, SLIMU, et de services départementaux d'aide médicale urgente, SDAMU - Opposition du groupe socialiste à ces propositions - Nombre de SMUR et de SAMU - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Art. 1 (p. 3218) : son amendement n° 39 : rôle du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires et surveillance de la qualité de l'organisation ; devenu sans objet - Art. 4 (p. 3223) : se déclare défavorable à l'amendement n° 16 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la soumission des médecins libéraux au centre hospitalier en cas de participation au centre de régulation) - Son amendement n° 40 : intégration des moyens nouveaux apportés par les mutations technologiques au fonctionnement des centres de réception et de régulation des appels ; retiré - Art. 5 (p. 3226) : son amendement n° 41 : modalités de financement des dépenses des centres de réception et de régulation des appels ; devenu sans objet - Art. 6 (suite) (p. 3232) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur (applicabilité de la réglementation sur les transports sanitaires à toute personne effectuant un transport sanitaire sur prescription médicale) - Après l'art. 7 (p. 3235) : se déclare défavorable à l'amendement n° 24 de M. Arthur Moulin, rapporteur (institution dans chaque département d'un comité départemental des transports sanitaires, en plus du comité départemental de l'aide médicale urgente) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3238) : aide médicale d'urgence et transports sanitaires - Projet de loi gouvernemental : structure départementale unique ; centralisation des appels, des voies et moyens des interventions - Rôle du médecin isolé - Séparation de l'aide médicale d'urgence et des transports sanitaires par le Sénat - Rôle des pompiers - Vote défavorable sur ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - Suite de la discussion - (22 novembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3366) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 171 (85-86)]** - (13 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3915) : sectorisation psychiatrique - Action des précédents gouvernements - Alternatives à l'hospitalisation - Coût et modalités de financement des établissements hospitaliers et des structures extra-hospitalières - (p. 3916) : financement unique - Suppression du monopole des hôpitaux psychiatriques - Psychiatrie privée - Statut des personnels - Diplôme d'infirmier psychiatrique - Expériences pilotes de Charleville-Mézières et de Saint-Egrève - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3922, 3923) : abstention du groupe socialiste lors du vote de ce projet de loi amendé par la majorité sénatoriale.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985), (p. 4087) : visite en France de M. Mikhaïl Gorbatchev en octobre 1985 - Situation de MM. Andréï Sakharov et Anatoli Chtcharansky - Sortie d'URSS de Mme Elena Bonner à des fins médicales - Droits de l'homme essentiels en URSS et violation de l'acte final des accords d'Helsinki de 1975 ratifié par l'URSS - Composition des comités de surveillance pour l'application des accords d'Helsinki - Invasion de l'Afghanistan en 1979 - (p. 4088) : assignation à résidence de M. Andréï Sakharov à Gorki en 1979 - Dissolution des groupes d'Helsinki en 1982 - Peines infligées aux récidivistes de la désobéissance aux ordres de l'administration - Visite de M. Mikhaïl Gorbatchev - Liberté d'émigration pour les ressortissants qui le désirent.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires - Nouvelle lecture [n° 250 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4511) : se déclare opposée à la motion n° 1, de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)]** - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - **Art. 6 bis** (p. 4576) : son amendement n° 26 : modalités d'agrément en cas d'adoption d'enfants français ou étrangers ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 4586) : son amendement n° 24 : amendes en cas d'excès de vitesse ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - **Art. 9** (p. 4644) : abstention du groupe socialiste lors du vote de cet article - Travail d'équipe et discipline de vote.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles - Nouvelle lecture [n° 279 (85-86)]** - (22 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 4647) : intervient contre la motion n° 1 de M. Jacques Machet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

GOUSSEBAIRE-DUPIN (Yves), sénateur des Landes (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (11 juin 1985) (p. 1056).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (11 juin 1985) (p. 1067).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1465) : filière bois - Demande une politique des marchés et des industries de transformation - Orientations régionales forestières ; commissions régionales de la forêt et des produits forestiers ; rôle insuffisant des conseils régionaux - Caractère contraignant du texte en projet ; plans simples de gestion ; associations syndicales autorisées ; cas des propriétaires de moins de dix hectares - Taxe sur le défrichement : demande d'exonération pour les équipements d'intérêt public réalisés par des communes situées dans des zones à fort taux de boisement - (p. 1466) : formation et recherche en sylviculture - Préjudice du aux conditions climatiques : exemple des dégâts causés par le gel en Aquitaine au cours de l'hiver 1985 - **Art. 1** (p. 1484) : son amendement n° 163 : limitation de durée de l'engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière ; adopté.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 1 (suite)** (p. 1501) : son amendement n° 165 : possibilité pour les adhérents des coopératives forestières de continuer à bénéficier des aides de l'Etat lorsqu'ils présenteront un programme de reboisement ; adopté - Sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont intervenus), soutient le sous-amendement n° 209 de M. Pierre Croze (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire foncier peuvent être levées, notamment en cas de modification déterminante des conditions économiques ou écologiques) - **Art. 11** (p. 1515) : son amendement n° 168 : possibilité pour les associations syndicales de gestion foncière d'autoriser ou de réaliser à titre accessoire des équipements sociaux légers à des fins ni forestières ni pastorales, sous certaines conditions ; adopté - (p. 1517) : son amendement n° 169 : suppression de l'obligation, lors de la création d'une association syndicale forestière pour la société d'aménagement foncier d'établissement rural, de prendre l'engagement d'acquérir les biens susceptibles d'être délaissés par les propriétaires ; retiré - (p. 1546) : sur l'amendement n° 33 de M. Philippe François, rapporteur (information préalable des propriétaires), son sous-amendement n° 170 : information préalable des propriétaires sur la durée et les modalités techniques et financières des concours publics éventuels ; devenu sans objet - **Art. 18** (p. 1554) : son amendement n° 171 : possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements de décider de l'exécution de travaux en cas d'urgence ; adopté - **Art. 44** (p. 1570) : son amendement n° 174 : exonération dans les régions à fort taux de boisement de la taxe sur le défrichement lors de la réalisation d'équipements d'intérêt public ; adopté - (p. 1571) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 de M. Philippe François, rapporteur (suppression des paragraphes II et III de cet article restreignant les exonérations actuelles de la taxe pour les défrichements).

Deuxième lecture [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2677) : utilité du plan simple de gestion ; lien entre l'octroi des aides publiques et les garanties de bonne gestion - Cas des propriétaires forestiers adhérents de sociétés coopératives - Taxe sur le défrichement : cas des zones défavorisées et de montagne - Formation et recherche - Dommages causés par le gel dans la forêt française pendant l'hiver 1984-1985 ; cas du massif aquitain - Institut de participation du bois et du meuble.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 314 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 352 (84-85)] (12 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, [n° 68 (85-86)] (6 novembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Recherche scientifique et technique [n° 97, tome VII, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 133 (85-86)] (4 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 661 (JO Débats, 20 juin 1985) (p. 1427) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (assouplissement de la carte scolaire dans certains départements).

n° 662 (JO Débats, 20 juin 1985) (p. 1427) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement supérieur (nouvelle procédure d'inscription des étudiants en première année du premier cycle).

n° 663 (JO Débats, 20 juin 1985) (p. 1427) à M. le ministre de la recherche et de la technologie : médecine (développement de la recherche médicale et pharmaceutique).

n° 672 (JO Débats, 18 juillet 1985) (p. 1942) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (moyens pour assurer la gratuité des manuels scolaires).

n° 734 (JO Débats, 4 décembre 1985) (p. 3534) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (choix des établissements d'hospitalisation par les malades).

Questions orales avec débat :

n° 17 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre à la jeunesse et aux sports : sports (politique sportive du Gouvernement après les résultats de nos athlètes aux jeux olympiques) - Retirée le 2 avril 1985 (p. 68).

n° 91 (2 mai 1985) (p. 382) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement supérieur (annulation partielle de deux décrets relatifs à l'enseignement supérieur) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 478 et suivantes).

n° 117 (19 juin 1985) (p. 1427) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : enseignement (aménagement des horaires dans les établissements scolaires).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation - (10 mai 1985) - (p. 484) : nouveaux programmes de l'enseignement primaire - Opposition des organisations syndicales - Satisfaction de l'opinion publique - Situation des enseignements primaire et secondaire - Disparition des notions d'autonomie des établissements ou de projet d'établissement - Nécessaire redéfinition des rôles respectifs de l'Etat et des agents ou acteurs du système éducatif - Rôle de l'Etat - Collèges - Loi de plan et généralisation du collège rénové - Circulaire du 13 mars 1985 et méconnaissance de la décision du 18 janvier 1985 du Conseil constitutionnel relative à l'article 15 de la loi régissant les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés - Pouvoirs des communes - (p. 485) : Conseil supérieur provisoire des universités, CSPU - Principe de l'élection - Substitution du Conseil supérieur des universités, CSU, à ce conseil - Problème de la représentation des assistants titulaires - Complexité du système électoral - Annulation de certaines dispositions par le Conseil d'Etat.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Art. 26 (p. 1177) : soutient les amendements de M. Franz Duboscq, n° 123 (maintien de l'article 62, relatif aux contrats à caractère saisonnier en zone de montagne, de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) et n° 125 (suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret) - (p. 1178) : soutient l'amendement n° 126 du même auteur (suppression de la référence à l'article L. 221-21 du code du travail relatif aux établissements appartenant aux branches d'activité à caractère saisonnier) - Art. 68 (p. 1200) : sa motion n° 130, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à cet article ; adoptée - Annulation par le Conseil d'Etat du décret du 24 août 1982 instituant le Conseil supérieur provisoire des universités, CSPU, et du décret du 13 avril 1983 remplaçant le Conseil supérieur provisoire des universités par le Conseil supérieur des universités, CSU - (p. 1201) : caractère inconstitutionnel de cet article contenant des mesures individuelles - Décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980 relative aux validations législatives de mesures individuelles - Atteinte à l'indépendance des juridictions et à l'autorité de la chose jugée - Art. 69 (p. 1202) : son amendement n° 131 : suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application des statuts de la recherche ; adopté - Loi du 26 juillet 1982 d'orientation et de programmation de la recherche - (p. 1203) : nombre important des agents contractuels concernés - Abus dénoncé par la Cour des comptes.

- Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985)

- **Art. 9** (p. 1257) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2821) : nombre de bacheliers professionnels, d'ingénieurs, de techniciens et d'élèves de lycées - Généralisation de l'enseignement de la technologie - Informatique - Création d'emplois - (p. 2822) : développement de la recherche - Montant des crédits d'Etat - Objectifs et moyens de ce projet de loi - Baccalauréat professionnel - Reconnaissance de la valeur et de l'importance culturelles de la technologie - Conditions d'orientation vers l'enseignement professionnel - Réserves en matière de contenu de la technologie enseignée dans les lycées et collèges - Baccalauréat professionnel - Niveau de formation IV - Certificat d'aptitude professionnelle, CAP - Brevet d'études professionnelles, BEP - (p. 2823) : conditions de mise en place des baccalauréats professionnels - Information sur les programmes des sections - Modalités de recrutement des maîtres - Formations d'ingénieur et de technicien supérieur - Universités de technologie - Centres polytechniques universitaires - Liens entre l'école et l'entreprise - Mobilité des enseignants - Formation d'ingénieurs et recherche technique - Applicabilité de la loi Savary aux futures universités de technologie - Enseignement technique privé - Initiation de tous les élèves à l'usage de l'informatique et situation des établissements privés - Apprentissage - (p. 2824) : préparation des diplômes de niveau IV - Enseignement agricole - Finances des régions - Opposition de la commission des affaires culturelles à la réduction des capacités d'accueil des formations de niveau V - Capacité d'accueil des lycées professionnels - Niveau de formation des élèves - Situation de l'emploi aux Etats-Unis - Rénovation de l'enseignement technologique, professionnel, supérieur, secondaire, privé, agricole, public, de la formation en alternance et de la formation à temps plein - Dépôt d'amendements - **Art. 1** (p. 2839) : son amendement n° 2 : contribution de l'enseignement technologique et professionnel à la modernisation de l'économie nationale et à l'élévation générale des connaissances et des qualifications ; rejeté - **Art. 3** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Art. 4** : ses amendements, n° 4, rédactionnel ; adopté, et n° 5 : détermination par décret des conditions de participation aux procédures d'évaluation et d'actualisation des représentants des milieux professionnels et des personnels des établissements publics et privés sous contrat ; retiré - **Art. 5** (p. 2840) : son amendement n° 6 : distinction entre l'attestation de fin de cycle de scolarité pour des élèves n'ayant pas obtenu le diplôme et les unités capitalisables ; adopté - **Art. 6** (p. 2841) : son amendement n° 7 : délivrance à la fin des formations technologiques du second degré d'un baccalauréat technologique ou d'un brevet de technicien ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Hélène Luc (mission des formations technologiques et professionnelles du second degré ; mise en place d'un baccalauréat unique, série technologique et professionnelle) - **Art. 7** (p. 2842) : ses amendements n° 8 : formation professionnelle du second degré et séquences éducatives sous forme de stages en entreprise ; n° 9 : maisons familiales rurales ; et n° 10 : maintien du brevet de technicien ; adoptés - **Art. 8** : son amendement n° 11 : possibilité de transformation des brevets de technicien en baccalauréats technologiques ou professionnels après consultation des milieux professionnels intéressés ; adopté - **Art. 8 bis** (p. 2843) : son amendement n° 12 : apprentissage et formation professionnelle continue ; adopté - **Art. 8 ter** (p. 2845) : son amendement n° 13 : possibilité de préparation d'un CAP dans un lycée professionnel dès la fin de la cinquième ; classes spéciales et d'adaptation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Hélène Luc (remodelage des CAP et des BEP dans les lycées professionnels) - **Art. 8 quater** (p. 2846) : son amendement n° 14 : modalités de passage des élèves des formations de l'enseignement général et technologique vers les formations de l'enseignement professionnel ; adopté - **Après l'art. 8**

quater : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Hélène Luc (niveau de qualification des maîtres préparant à un baccalauréat ou à un brevet de technicien) - **Art. 9** (p. 2847) : ses amendements n° 15 : situation des universités de technologie ; n° 16 : composition du conseil d'administration de chaque université de technologie ; et n° 17 : détermination par décret en Conseil d'Etat des règles particulières d'organisation et de fonctionnement des universités de technologie, dans le respect de l'autonomie de ces établissements ; adoptés - S'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 40 (rôle des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, après regroupement d'établissements supérieurs existants, en matière de formation d'ingénieurs, de développement de la recherche et de technologie) et n° 41 (soumission aux articles 25 à 33 de la loi du 26 janvier 1984) - **Art. 10** (p. 2848) : son amendement n° 18 : statut des centres polytechniques universitaires et dérogation à la loi de 1984 ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 2849) : accepte l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy (composition du conseil d'administration de chaque institut universitaire de technologie) - **Art. 11** : son amendement n° 19 : capacité d'accueil des lycées et établissements d'enseignement supérieur ; adopté - (p. 2850) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 29 de M. Albert Vecten (formation de techniciens supérieurs et d'ingénieurs relevant du ministère de l'agriculture) - **Art. 12** : ses amendements n° 20 : effort financier en faveur de l'enseignement agricole ; et n° 21, de coordination ; adoptés - Accepte l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy (détermination par décret des conditions de développement de la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement professionnel) - (p. 2851) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Albert Vecten (modalités de progression des moyens nécessaires à l'enseignement agricole public et privé) - **Après l'art. 12** : accepte l'amendement n° 32 de M. Paul Séramy (possibilité de conclusion d'un contrat avec l'Etat par les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif et reconnu par l'Etat ou habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur) - **Art. 13** : accepte l'amendement n° 35 de M. Paul Séramy (intégration des dispositions de cette loi dans la loi de plan) - **Art. 14** (p. 2852) : ses amendements n° 22 : mobilité des salariés des entreprises publiques et privées vers les établissements d'enseignement et des personnels enseignants vers les entreprises ; n° 23 : possibilité de prévision dans les conventions du remboursement aux entreprises des rémunérations versées aux salariés mis à disposition ; et n° 24 : extension par voie conventionnelle aux établissements d'enseignement privés sous contrat des possibilités dont bénéficient les établissements publics ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Hélène Luc (critères de compétence des salariés extérieurs aux établissements d'enseignement) - (p. 2853) : ses amendements n° 25, rédactionnel 837, et n° 26 : possibilités de mobilité du personnel enseignant des établissements privés vers les entreprises ; adoptés - **Art. 15** : son amendement n° 27 : suppression de cet article abrogeant l'article 5 et le troisième alinéa de l'article 6 de la loi du 16 juillet 1971 ; adopté - **Après l'art. 15** : accepte l'amendement n° 33 de M. Paul Séramy (institution et rôle de la Commission nationale d'harmonisation ; information du Parlement sur l'évolution des effectifs d'élèves et de personnels enseignants pour chaque type de formation) - **Art. 16** (p. 2854) : son amendement n° 28 : dépôt par le Gouvernement d'un rapport annuel au Parlement sur l'exécution de cette loi et de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 169 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3845, 3846) : échec de la commission mixte paritaire - Diversité et pluralisme des formations - Enseignement agricole - Enseignement privé - Enseignement technologique supérieur - Apprentissage - Baccalauréats technologiques ou professionnels - Universités de technologie - Centres polytechniques universitaires - Congé d'enseignement - Formations de niveau V - Suppression progressive de l'orientation prématurée vers

les lycées professionnels - (p. 3847) : échec scolaire - Financement de l'enseignement privé - Enseignement agricole - Apprentissage - Centres de formation accélérée, CFA - Propose de rétablir le texte, tel qu'adopté par le Sénat en première lecture - **Art. 7** (p. 3848) : son amendement n° 1 : formations professionnelles du second degré et séquences éducatives sous forme de stages en entreprise ; adopté - (p. 3849) : son amendement n° 2 : maisons familiales rurales ; retiré - **Art. 8 à 8 ter** : ses amendements n° 3, n° 4 et n° 5 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 8 quater** (p. 3850) : son amendement n° 6 de suppression pour coordination ; adopté - **Art. 9** (p. 3851) : ses amendements n° 21, n° 22, n° 23 et n° 7 relatifs aux universités de technologie ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 20 de Mme Danielle Bidard-Reydet (universités de technologie) - **Art. 10** (p. 3852) : son amendement n° 8 : centres polytechniques universitaires ; adopté - **Art. 10 bis** : son amendement de rétablissement n° 9 : instituts universitaires de technologie, IUT ; adopté - **Art. 11** : son amendement n° 10 : capacité d'accueil des lycées et établissements d'enseignement supérieur ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 3853, 3854) : son amendement n° 11 : effectifs des élèves préparant les CAP et les BEP ; adopté - **Art. 12** (p. 3855) : ses amendements n° 12 : effort financier en faveur de l'enseignement agricole ; et n° 13, de coordination ; adoptés - **Art. 12 bis** : son amendement de rétablissement n° 14 : établissements d'enseignement supérieur privés ; adopté - **Art. 14** (p. 3856) : ses amendements de rétablissement n° 15, n° 16 et n° 17 relatifs au congé d'enseignement ; adoptés - **Art. 15** : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 15 bis** : son amendement de rétablissement n° 19 : commission nationale d'harmonisation ; adopté.

GRIMALDI (Roland), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Art. 1 A** (p. 1478, 1479) : sur l'amendement n° 3 de M. Philippe François (principes de mise en valeur et de protection de la forêt française : référence à la forêt privée et à l'exercice de la chasse), soutient le sous-amendement n° 183 de M. Fernand Tardy (regroupement des propriétaires privés) ; soutient l'amendement n° 184 du même auteur (accueil en forêt : respect du milieu naturel et des usages locaux).

Suite de la discussion - (21 Juin 1985) - **Avant l'art. 7** (p. 1506) : sur l'amendement n° 144 de M. Michel Souplet (définition des principales orientations de la politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers), soutient le sous-amendement n° 183 de M. Fernand Tardy (politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers incitant à toute forme de regroupements, notamment par la coopération) - **Après l'art. 22 bis** (p. 1558) : soutient l'amendement n° 188 de M. Lucien Delmas (assimilation de parcelles boisées aux parcelles agricoles en matière d'opérations groupées d'aménagement foncier) - **Art. 31 bis** (p. 1564) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 61 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article relatif aux consultations de la commission communale d'aménagement foncier) - **Après l'art. 41** (p. 1569) :

soutient l'amendement n° 196 de M. Lucien Delmas (protection et adaptation de certaines exploitations dans les départements méridionaux confrontés à l'élargissement de la Communauté économique européenne) - **Avant l'art. 65** (p. 1579) : soutient l'amendement n° 197 de M. Fernand Tardy (modification de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 juin 1959 relative à la voirie des collectivités locales) - **Après l'art. 65** : soutient l'amendement n° 198 de M. Lucien Delmas (bois de châtaignier reconnu comme bois d'oeuvre pouvant bénéficier des aides du fonds forestier national) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1580) : importance de ce projet présentant un progrès considérable pour la forêt - Politique de la forêt devant rester une politique nationale - Texte incitant au groupement et offrant les moyens d'une meilleure gestion - Absence d'emprise de l'Etat sur les forêts privées - Incitation à rationaliser pour obtenir des aides - Projet, élément du développement de la filière bois - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, tout en souhaitant que la deuxième lecture permette de rapprocher les points de vue.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1617) : référence à la loi du 20 juillet 1983 - Importance du mouvement coopératif et de l'économie sociale dans le monde actuel - Action du Gouvernement - Décentralisation - Création de formes nouvelles d'activité - (p. 1618) : ouverture sur l'extérieur de l'économie sociale - Elargissement des possibilités de développement et d'ouverture des sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP, de leurs unions et des unions d'économie sociale - Ouverture aux capitaux extérieurs - Application de la loi du 10 juillet 1947 portant statut de la coopération aux sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA - Procédure d'agrément et de contrôle des coopératives maritimes - Modification des statuts des assurances à forme mutuelle - Soutien du groupe socialiste à ce projet de loi - Loi du 17 mai 1982 et statut des sociétés coopératives de banque - Statut des coopératives artisanales - Efficacité économique et compétitivité des entreprises de l'économie sociale - **Avant l'art. 8** (p. 1629) : son amendement n° 34 : choix pour les sociétés coopératives ouvrières de production entre les appellations : sociétés coopératives ouvrières de production, sociétés coopératives de production ou sociétés coopératives de travailleurs ; réservé jusqu'à la suite de la discussion de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (25 juin 1985) - **Avant l'art. 8** (p. 1634) : son amendement n° 34 : choix pour les sociétés coopératives ouvrières de production entre trois appellations : SCOP, société coopérative de travailleurs ou société coopérative de production ; adopté - **Art. 8** (p. 1637) : son amendement n° 36 : dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société ; devenu sans objet - (p. 1640) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 43 de Mme Monique Midy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction de capitaux extérieurs appartenant à des personnes non employées dans la société et créant une dérogation au principe coopératif de l'unicité des voix) - (p. 1641) : son amendement n° 37 : réévaluation des parts sociales des SCOP ; retiré - **Art. 9** (p. 1643) : sur l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (délai de cinq ans laissé aux SCOP pour mettre leur capital minimum en conformité avec les nouvelles dispositions ; dissolution ou transformation des SCOP n'ayant pas satisfait à cette obligation dans le délai imparti), son sous-amendement n° 38 : transformation en société coopérative d'une autre forme obligatoire pour toute SCOP n'ayant pas mis son capital minimum en conformité avec la loi dans un délai de cinq ans ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1647) : déception du groupe socialiste à l'issue de ce débat - Refus du Sénat de favoriser l'entrée de capitaux extérieurs dans les SCOP - Difficultés croissantes

des entreprises d'économie sociale - Abstention du groupe socialiste lors du vote sur ce projet.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Nouvelle lecture** [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - En remplacement de M. Robert Laucournet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 1854) : désaccord en commission mixte paritaire : refus par le Sénat des dispositions concernant la profession d'architecte - **Art. 2 A** (p. 1855) : soutient l'amendement n° 2 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement de cet article relatif aux objectifs de la maîtrise d'ouvrage publique) - **Art. 3** (p. 1856) : soutient les amendements n° 4 à n° 7 de M. Robert Laucournet, rapporteur (modification des conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage peut confier certaines de ses attributions au mandataire) - **Art. 7 bis** (p. 1857) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte (variation de la mission du maître d'oeuvre selon le mode de consultation des entreprises) - **Art. 11** (p. 1857) : soutient l'amendement n° 8 de M. Robert Laucournet, rapporteur (composition des organisations nationales représentatives des professionnels de la maîtrise d'oeuvre participant à la négociation des accords) - **Art. 20 bis à 26** (p. 1858 à 1860) : soutient les amendements n° 9 à n° 16 de M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression de ces articles relatifs à la profession d'architecte et de géomètre-expert) - Souhait de voir ces dispositions figurer dans un texte spécifique.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale - Nouvelle lecture** [n° 445 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1864) : se déclare favorable à l'adoption de ce texte - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1870) : vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Nouvelle lecture** [n° 449 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1878) : vote du groupe socialiste contre ce projet de loi.

GROS (Brigitte), sénateur des Yvelines (GD).

Décédée le 11 mars 1985 (2 avril 1985) (p. 66) - Eloge funèbre (29 mai 1985) (p. 759).

NOMINATIONS

- Vice-présidente de la commission des affaires culturelles.
- Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

GUILLAUME (Robert), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre : I. Services généraux** [n° 96, annexe 27, (85-86)] (21 novembre 1985).

GUILLAUMOT (Paul), sénateur de l'Yonne (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

H

HABERT (Jacques), sénateur des Français établis hors de France (délégué de la réunion administrative des NI).

NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985 (p. 3119)).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 165 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (libération de détenus français en URSS) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 60, 61) : hommage à M. Dick Ukeiwé et demande au Gouvernement de le reconnaître comme interlocuteur privilégié.

– **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (4 avril 1985) - **Art. 36** (p. 156) : se déclare favorable à l'amendement n° 136 de M. Jack Lang, ministre (obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - Article 36 constituant l'un des points importants de ce projet de loi - Se rejouit qu'un compromis ait été trouvé entre le Gouvernement et la commission.

– **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement** [n° 140 (84-85)] - (17 avril 1985) - **Intitulé** (p. 266) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (« Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux

installations classées pour la protection de l'environnement »).

– **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - **Après l'art. 2** (p. 306) : riverains des aéroports - Aéroclubs.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre** [n° 235 (84-85)] - (25 avril 1985) - **Art. 1** (p. 371) : réédition, quelque temps après leur première publication, d'ouvrages à prix réduits par des clubs de livres ; possibilité d'autoriser des libraires à accorder des réductions comparables au bout d'un certain délai.

– **Projet de loi relatif aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés** [n° 236 (84-85)] - (25 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 373, 374) : demande l'application des dispositions de ce projet de loi aux enseignants des établissements français de l'étranger : écoles de la manufacture française des pneumatiques Michelin ; statut particulier des écoles françaises de l'étranger, notamment celles gérées par les associations de parents d'élèves.

– **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 464) : mission interministérielle - Proposition de M. Jean-Marie Girault de création d'un institut national en vue de traiter toutes les questions liées à la lutte contre la toxicomanie - Nombre de toxicomanes et insuffisance des évaluations - Mise en place aux Etats-Unis d'un institut national sur l'abus des drogues, NIDA - Designer drug.

– **Question au Gouvernement : résultats des élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger** - (23 mai 1985) - (p. 698) : défaut d'information par le ministère des relations extérieures des résultats, défavorables au Gouvernement, des élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger, le 19 mai 1985.

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 808) : en sa qualité d'élus non inscrit à un parti politique, s'oppose à l'instauration d'un système électoral fondé sur le scrutin de liste à la proportionnelle - Candidats à une élection choisis par les partis et groupements politiques - Cas particulier des candidatures isolées évoqué dans la loi du 12 juillet 1919 relative à l'élection des députés au scrutin de liste départementale - En sa qualité de représentant des Français établis hors de France, évoque la situation des Français de l'étranger ne satisfaisant à aucune des conditions leur permettant de participer aux élections législatives - Intervention du Conseil supérieur des Français de l'étranger restée sans réponse concrète - Représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale - Regroupement de ces Français en un seul département - (p. 809) : souhaite l'introduction des dispositions proposées afin d'inciter les Français de l'étranger à une meilleure participation aux élections législatives de 1986.

– **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 808, 809).

– **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - **Art. 13** (p. 865) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Yves Durand, rapporteur (peine d'emprisonnement prévue en plus de la peine d'amende à l'encontre des dirigeants d'association qui auraient émis des obligations sans respecter les conditions de la loi).

– **Projet de loi autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978**

[n° 213 (84-85)] - (5 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 876) : communauté française aux Etats-Unis - Absence de consultation des délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Intégration de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF, dans les conventions fiscales conclues entre la France et les pays étrangers - Position de l'administration fiscale et importance du contentieux en matière de double imposition - Imposition des biens situés en France pour les personnes résidant aux Etats-Unis - Incidences de l'imposition des personnes domiciliées en France - Situation des citoyens américains en France et des doubles nationaux - (p. 877) : importance des impôts au niveau des 50 Etats des Etats-Unis - *Property tax* - Risque de double imposition - Modification des règles d'imposition des intérêts et des créances - Imposition des artistes et des sportifs - Clause anti-abus et lutte contre l'évasion fiscale - Taxation unitaire des sociétés - Information du bureau permanent du Conseil supérieur des Français de l'étranger à Paris de l'existence de négociations - Absence de consultation des représentants sur place, présidents d'associations ou personnes compétentes en matière fiscale - (p. 878) : *property tax* - Art. unique (p. 879) : application éventuelle de l'article 784-A du code général des impôts - Décision du ministre de l'économie - Risque de double imposition - Abstention lors du vote du projet de loi autorisant la ratification de l'avenant.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Thaïlande sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales** [n° 292 (84-85)] - (5 juin 1985) - Art. unique (p. 881) : vote favorable sur cette convention avec la Thaïlande - Demande des informations sur le sort de Béatrice Saubin, condamnée à mort en Malaisie.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion - (17 juin 1985) - Art. 2 (p. 1294) : se déclare favorable à l'amendement n° 168 de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat (formalités d'adoption d'un enfant étranger).

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Art. 6 bis (p. 1306) : importance du maintien de l'idée de réciprocité afin que les Français vivant à l'étranger se trouvent placés dans des conditions identiques - Se déclare favorable à l'amendement n° 37 de M. Louis Boyer, rapporteur (alignement des règles de nationalité relatives au pédicure podologue sur celles fixant l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute) - Art. 7 (p. 1307) : fixation des conditions de diplômes pour l'usage professionnel du titre de psychologue - Dissymétrie entre les psychologues scolaires et les autres psychologues - Psychologues scolaires recrutés parmi les enseignants - Nécessité de mettre en place une filière spécifique de formation et de recrutement des psychologues scolaires - Au nom de la commission des affaires culturelles, propose l'adoption conforme de cet article - (p. 1308) : se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de diplômes pour l'usage professionnel du titre de psychologue).

- **Question au Gouvernement : non respect par l'URSS des accords d'Helsinki** - (27 juin 1985) (p. 1761) : signature lors de la conférence d'Helsinki il y a dix ans d'un accord portant sur trois plans : sécurité, coopération et respect des droits de l'homme - Non respect des droits de l'homme en Union soviétique - Nombreuses brimades et emprisonnements - Cite les noms de Sakharov, de Korjaguin et du père Yakounin - Conférences de Belgrade, de Madrid et d'Ottawa étudiant l'application des accords d'Helsinki n'ayant donné lieu à aucun document final - Interrogation sur le sort des Français retenus en Union soviétique contre leur gré - (p. 1762) : problème des enfants de couples mixtes - Interrogation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre aux Français retenus en Union soviétique de rentrer en France.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - *Nouvelle lecture* [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - Art. 20 bis

(p. 1858) : se déclare favorable aux amendements n° 9 à n° 16 de M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression de ces articles relatifs à la profession d'architecte et de géomètre-expert).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** - *Nouvelle lecture* [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Art. 4 bis A et 4 bis B (p. 2057) : intervient sur les amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ces articles relatifs à la carte nationale d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité) - Cas des Français résidant à l'étranger.

- **Question au Gouvernement : choix des livres d'éducation civique** - (10 octobre 1985) (p. 2230) : regrette l'absence du ministre de l'éducation nationale dans l'hémicycle - Emet quelques réserves sur le seul livre d'éducation civique distribué dans les écoles : le « Magnard » - Enseignement de La Marseillaise - Définition de la notion de patrie - Religions - Exerce des libertés : absence de tout commentaire sur les pays de l'Est - (p. 2231) : demande au Gouvernement de veiller à l'impartialité des ouvrages d'instruction civique en préparation pour l'enseignement secondaire.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** [n° 412 (84-85)] - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2641) : pays concernés par la torture - Historique de la torture - Méconnaissance des Droits de l'homme par l'Union soviétique ; goulags et hôpitaux psychiatriques - Exemples de tortures physiques et morales en URSS - (p. 2642) : attitude du parti communiste français depuis 1921 face aux procès d'épuration en URSS et à l'occupation de la Tchécoslovaquie - Violation des accords d'Helsinki et risque de violation de cette convention contre la torture - Signature de cette convention le 4 février 1985 par l'Afghanistan, pays sous contrôle soviétique, et par le Nicaragua - Définition de la torture - Notion de sanctions légitimes - Composition du comité contre la torture.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3419, 3420) : action internationale du ministère de l'éducation nationale : diminution des crédits prévus pour la Direction de la coopération et des relations internationales, DCRI - Transfert des crédits des bourses du ministère de l'éducation nationale à celui des relations extérieures ; augmentation du montant ; simple reconduction des subventions de fonctionnement également transférées au ministère des relations extérieures - Enseignement de l'informatique : crédits nécessaires pour la formation des enseignants français à l'étranger ; nombre des enseignants et des personnels concernés - Inspection - Rayonnement du réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger.

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3498) : grandes opérations de prestige parisiennes - Décentralisation culturelle et missions traditionnelles au service du patrimoine - Crédits consacrés aux édifices non protégés au titre des monuments historiques - Décor du Palais Royal - Déménagement, à Lille, du musée des plans-reliefs - Rayonnement culturel international de la France - Institut de l'histoire de l'art - (p. 3499) : création à Lyon du Centre des arts culinaires - Association France-Brésil ; échange de programmes de musique et d'art - Inauguration à Rio de Janeiro d'une maison France-Brésil, à la fin de 1986 - Union des langues latines face à l'influence de la civilisation anglo-saxonne - Relations culturelles extérieures de la France.

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3610) : récente visite à Paris du chef du gouvernement polonais - « Trouble » du Premier ministre - Relations franco-libyennes - (p. 3611) : budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST - Relations culturelles avec l'Afrique du Nord - Suppression de poste d'attaché linguistique - Enseignement de la langue française à l'étranger - Alliance française - Financement des établissements français d'enseignement à l'étranger - Bourses scolaires - Relations culturelles extérieures de la France.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3770) : Espagne et Portugal faisant à l'évidence partie de l'Europe - Longue impossibilité des deux pays de la péninsule ibérique de se joindre à l'Europe en raison de leur régime politique - Traité suscitant l'enthousiasme à Madrid et à Lisbonne - Elargissement posant de sérieux problèmes économiques et financiers - Europe des Douze comportant 320 millions d'habitants et constituant le premier pôle commercial du monde - Accroissement du poids politique de l'Europe des Douze - Renforcement du dialogue Nord-Sud des deux côtés de l'Atlantique et de la Méditerranée - Amélioration des échanges avec l'Amérique latine tout entière - CEE recentrée sur la France par l'adhésion des deux pays méridionaux - (p. 3771) : majorité des Français résidant à l'étranger favorable à l'élargissement - Impossibilité de différer l'admission de l'Espagne et du Portugal dans la CEE - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : transfert à Lille du musée des plans-reliefs** (12 décembre 1985) (p. 3826, 3827).

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique.** - *Nouvelle lecture* [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Art. 8 quater** (p. 3964) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de M. Jacques Valade, rapporteur (modalités de mobilité des personnels de la recherche publique vers les entreprises privées).

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4089) : situation des Français détenus ou retenus en URSS - (p. 4090) : travaux de la commission des parlementaires français pour le respect des accords d'Helsinki - Nombre de Français retenus en Union soviétique - Cas des Arméniens - Doubles nationaux - Rétention en URSS des Alsaciens et Mosellans incorporés de force sous l'uniforme allemand pendant la seconde guerre mondiale et faits prisonniers sur le front de Russie - Demande la publication de la liste des noms de Français retenus en URSS - Retour à Paris de Nicolas Cherbakoff après trente-sept ans de détention en URSS - Souhaite la création d'une commission d'enquête au sein du Parlement européen - (p. 4091) : demande le respect des accords d'Helsinki en URSS.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale du 12 février 1979** [n° 146 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4151, 4152) : différence entre la situation des Français établis au Québec et bénéficiaires de l'entente entre le Gouvernement français et le Gouvernement québécois et la situation des Français établis dans les autres provinces du Canada sous le régime de l'accord international du 9 février 1979 - Absence de participation

aux négociations des délégués du Canada et du Québec au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Cas des versements obligatoires dus à la fois au Québec et à la France par les enseignants titulaires du ministère français de l'éducation nationale payés localement ; demande le droit à la double retraite - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Art. 9** (p. 4581) : modalités de nomination des ministres plénipotentiaires et dérogation aux règles de la fonction publique - Nombre de ministres plénipotentiaires et de conseillers des affaires étrangères de première classe - Réaction des personnels du ministère des relations extérieures - Votera la suppression de cet article.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - **Art. unique** (p. 4610) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

HENRY (Marcel), sénateur de Mayotte (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1986, 1987) : exprime sa sympathie personnelle pour M. Dick Ukeiwé - Respect ou non par la France de ses institutions fondées sur l'unité de la République - Conséquences de l'affaire calédonienne dans l'outre-mer français et droits des populations de l'outre-mer - Evénements de Nouvelle-Calédonie depuis 1981 - Action du Gouvernement en faveur de la décolonisation - Confusion entre l'indépendance des états et la liberté de leurs nationaux - Interrogation quant au sens de l'histoire - Droit public et alternative entre l'indépendance et l'intégration à la République - Exemple des propositions de 1974 et 1975 relatives à Mayotte - Situation diplomatique de la France - Défense de la véritable démocratie - Attachement des parlementaires de l'outre-mer à la France - Vigilance de l'opinion publique métropolitaine sur les questions de l'outre-mer - (p. 1988) : nationalité française, manifestation de la volonté libre, démocratiquement exprimée, d'un avenir commun.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3396) : développement agricole de Mayotte - Travaux de la mission conjointe du ministère de l'agriculture et du secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer - Absence d'actions concrètes - Difficultés techniques de Mayotte ; absence de statut stable ; nécessité de procédures spécifiques d'intervention ; taille de Mayotte - Diminution des autorisations de programme, du total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement - Etat de l'agriculture mahoraise - (p. 3397) : foncier ; disparition progressive de l'agriculture coloniale et démembrement des grands domaines ; définitions juridiques et perspectives d'exploitation agricole - Mission du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA - Enseignement agricole initial et formation professionnelle - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole, CFFPA, de Coconi - Création de cinq

centres d'étude des technologies appropriées au développement de Mayotte, Cetam - Projet global de recherche formation développement - Modalités de financement de ce projet global - Implantation de petites unités de transformation et de conditionnement - Action de l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer, ODEADOM - Gestion de la forêt mahoraise - Remplacement des personnels d'Etat et prise en charge des personnels locaux - Equipements ruraux d'accompagnement - Propose la passation d'un contrat pluriannuel d'objectifs de développement agricole entre l'Etat, la collectivité territoriale et la profession.

Politique en matière d'éducation-nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3415) : amélioration de la scolarisation à Mayotte depuis 1975 - Insuffisance qualitative de l'enseignement, faute de moyens - (p. 3416) : insuffisante formation des instituteurs et importance de l'échec scolaire - Carence de l'enseignement technique - Demande de crédits nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'enseignement - Participation de l'Etat aux dépenses d'enseignement public à Mayotte : compétence de la collectivité territoriale en matière d'enseignement du premier degré sans transfert de ressources concomitant ; insuffisante couverture apportée par la contribution financière de l'Etat ; demande une prise en charge à 100 % du primaire public - Absence de contrat de plan - Enjeu de l'avenir de Mayotte.

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3527) : statut de Mayotte et financement du développement - Préoccupations des élus de l'outre-mer - (p. 3528) : notion de statut de collectivité territoriale à caractère spécifique - Inconvénients du statut de Mayotte en matière d'organisation administrative - Mise en place des financements publics - Action du Gouvernement - Impossibilité de programmation de l'effort de développement et négociations annuelles - Caractère peu incitatif de l'incertitude statutaire pour des investisseurs intéressés par Mayotte - Statut actuel et absence d'intervention d'organismes de crédit ou de représentation des intérêts économiques - Absence de conseiller économique et social à Mayotte - Inertie administrative - Volonté politique : absence d'affirmation de la souveraineté française à Mayotte ; maintien de Mayotte à l'actuel niveau de sous-développement des Comores voisines - (p. 3529) : situation des Comores et de Mayotte - Volonté des Mahorais de rester Français - Solidarité de la métropole et développement de Mayotte - Statut et développement.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3587, 3588) : participation de l'Etat à la rénovation du parc de logements à Mayotte - Problèmes dans le domaine des transports intérieurs et des liaisons extérieures de l'île - Dotation exceptionnelle du fonds spécial de grands travaux, FSGT, accordée en 1985, absorbée par la réparation des dégâts causés par les deux récents cyclones - Participation régulière de l'Etat à la construction et au gros entretien du réseau routier - Continuité territoriale entre les deux îles de Petite et Grande Terre - Construction sur l'île d'un aéroport de classe A permettant une escale long-courrier à Mayotte - Absence de contrôle et d'information des élus sur les conditions d'exploitation de la ligne Mayotte-La Réunion - Tarifs aériens - Réalisation d'un nouveau port sur le site de Longoni en raison de la croissance démographique de l'île et de l'accroissement du trafic portuaire.

HERMENT (Rémi), sénateur de la Meuse (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 123 (20 juin 1985) (p. 1451) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (application des quotas laitiers en Lorraine) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

n° 149 (29 octobre 1985) (p. 2622) à Mme le ministre des affaires sociales : action sanitaire et sociale (avenir des directions départementales des affaires sanitaires et sociales).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : agriculture - (21 juin 1985) - voir son intervention lue par M. Jacques Machet (p. 1541, 1542).

HERNU (Charles), ministre de la défense (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347] - Fin des fonctions ministérielles le 19 septembre 1985.

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat [n° 282 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1391) : qualités des cadres de l'armée française, soumis à des servitudes particulières - Réduction des effectifs prévue par la loi de programmation militaire pour 1984-1988 - (p. 1392) : nécessité de mettre en oeuvre des procédures suscitant des départs volontaires - Mesures déjà en vigueur pour les effectifs d'officiers recrutés au moment des événements d'Indochine et d'Algérie - Reconductio des dispositions de la loi du 2 janvier 1970 permettant à des officiers ayant dépassé la limite d'âge, de passer des concours d'accès à la fonction publique civile - Prorogation de deux dispositions de la loi du 30 octobre 1975 - Article 5 ouvrant la possibilité aux officiers qui en font la demande de partir à la retraite avec la jouissance de la pension du grade supérieur - Article 6 accordant de plein droit le bénéfice de la pension du grade supérieur aux officiers ayant l'ancienneté requise et ne pouvant plus espérer de promotion - Capacité opérationnelle des forces armées - Demande au Sénat d'adopter ce projet, attestant de la considération et de la sollicitude de la nation portées aux cadres de l'armée française - (p. 1394) : proposition de loi déposée par M. Jacques Genton et plusieurs de ses collègues, en 1981, tendant à garantir le droit au travail et la protection de la deuxième carrière des militaires retraités - Rappelle ses réserves lors de l'examen de cette proposition au Sénat - Dans la conjoncture économique actuelle, difficulté d'accorder une protection

particulière aux militaires - Nécessité pour de nombreux militaires, ayant des charges de famille, de reprendre un emploi - Interdiction pour les épouses de militaires d'exercer une activité professionnelle - **Sur l'ensemble** (p. 1395, 1396) : s'associe à l'hommage rendu par M. Jean Francou aux officiers tués à Beyrouth - Candidature immédiate de nombreux volontaires officiers pour les remplacer - Contacts établis par le ministre des relations extérieures en ce qui concerne le sort des otages français détenus au Liban.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement - Deuxième lecture [n° 284 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1396) : intervient en remplacement de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement - Défense des enjeux industriels et agricoles et protection de l'environnement - Consensus des deux assemblées sur le dispositif renforçant la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement - Renforcement des sanctions pénales à l'encontre des atteintes à la qualité et à la sécurité de l'environnement - Actions de prévention - Renforcement des moyens de l'inspection des installations classées - **Sur l'ensemble** (p. 1397) : satisfait des propos du rapporteur et du vote émis par le Sénat.

- **S'associe à l'éloge funèbre de M. Jules Roujon, sénateur de la Lozère, prononcé par M. Alain Poher** (25 juin 1985) (p. 1649).

- **Question orale avec débat : fabrication d'un avion de combat européen.** - (25 juin 1985) (p. 1651) : définition d'un nouveau programme de coopération européenne, notamment sur la construction d'un avion de combat - Avance technologique française dans le domaine de l'aéronautique - Nécessité d'une union des constructeurs européens d'avions pour faire face à la concurrence américaine ou japonaise - Nouvel avion Rafale, étape entre le Mirage 2000 et l'avion de combat futur - Participation de l'entreprise Dassault à la construction du futur avion de combat européen - Tonnage et équipement de l'avion européen - Réfute la thèse de M. Serge Boucheny selon laquelle cet avion « politique » aboutirait à l'« otanisation » de la France - (p. 1652) : études des industriels des cinq pays concernés préalables à la décision des ministres de la défense - Favorable à l'installation du siège du bureau commun des programmes d'études dans la région parisienne - Problèmes de l'exportation de cet avion - Unanimité des cinq chefs d'état-major des armées de l'air quant à la mission de cet avion - Sauvegarde de l'industrie aéronautique et aérospatiale tant française qu'européenne.

HERVE (Edmond), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [*JO* Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 614 de M. Jean Colin : **préretraite** (évolution du pouvoir d'achat des préretraités) (14 juin 1985) (p. 1217, 1218).

n° 630 de M. Jean Colin : **hôpitaux** (conséquences de la grève dans les hôpitaux périphériques de la région de Paris) (14 juin 1985) (p. 1220, 1221).

n° 641 de M. Jean Roger : **handicapés** (prestations et ressources) (application des instructions gouvernementales par les COTOREP) (14 juin 1985) (p. 1218, 1219).

n° 643 de M. Jacques Eberhard : **engrais et amendements** (situation de l'entreprise COFAZ (Compagnie française de l'azote)) (14 juin 1985) (p. 1216).

n° 657 de M. Jean-Pierre Fourcade : **handicapés** (prestations et ressources) (attitude de certaines COTOREP) (14 juin 1985) (p. 1218, 1219).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2974) : programme de rénovation du système hospitalier - Aménagement du temps de travail - Cinquième semaine de congés - Réduction de la durée hebdomadaire du travail - Travail à temps partiel - Accords salariaux - Modalités de prise en charge des frais de voyage dans les transports en commun - Allocation pour les agents arrivés en fin de contrat - Médecine du travail - Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT - Participation des personnels à la gestion - Représentation des personnels non médicaux au sein des conseils d'administration - (p. 2975) : fonction publique d'Etat et des collectivités territoriales - Droits et obligations des agents - Champ d'application de ce projet de loi - Organisation des carrières - Fonction publique hospitalière, fonction publique de carrière fondée sur le principe de la distinction du grade et de l'emploi - Mobilité à l'intérieur de la fonction publique hospitalière ou entre les différentes fonctions publiques - Publicité des emplois vacants - Organismes consultatifs - Développement du rôle des organismes de consultation des personnels - Compétence générale du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière - Place des commissions administratives paritaires - Composition de la commission mixte paritaire - Modalités de recrutement des agents hospitaliers ; inapplicabilité des limites d'âge supérieures aux travailleurs handicapés ; listes complémentaires d'admission - Possibilité d'accès direct dans certains cas au sein des statuts particuliers - Cessation de fonctions ; consultation du comité technique paritaire - Droit syndical - Mise à disposition de fonctionnaires auprès des associations syndicales nationales - Décharges d'activité de service - Nombre d'agents concernés par ce projet de loi - (p. 2976) : livre IX du code de la santé publique - Demandé le vote de ce projet de loi - (p. 2982, 2983) : évolution du système de santé depuis mai 1981 - Evolution des dépenses d'hospitalisation privée et publique - Patrimoine hospitalier - Nombre de scanners et d'appareils à résonance magnétique nucléaire, RMN, en France - Compagnie générale de radiologie, CGR - Emploi et créations de postes - Politique de la santé - Situation des personnels hospitaliers - Statut de la fonction publique hospitalière ; distinction entre le grade et la fonction - Situation financière des médecins hospitaliers - Evolution des budgets de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM - Directeurs des hôpitaux et pharmaciens résidents - (p. 2984) : modernisation de la gestion des hôpitaux - Pouvoirs des directeurs - Pratique du budget global - Fondation Papiernick - Départementalisation des hôpitaux - Retour des personnels après le congé parental - Décentralisation - (p. 2985) : action des gouvernements précédents - Plateaux techniques - Action des professeurs de centres hospitaliers universitaires, CHU, en matière de formation - Fonctionnement de l'INSERM et de ses différents comités scientifiques - **Art. 1** (p. 2986) : son amendement n° 70, de codification ; réservé, puis retiré - **Art. 2** (p. 2987) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Claude Huriet, rapporteur (inclusion des pharmaciens résidents dans le statut des praticiens hospitaliers) - **Art. 3** (p. 2989) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux dérogations aux règles d'accès aux emplois permanents) - **Art. 4** (p. 2990) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Paul Souffrin (suppression de la possibilité de classement des emplois non organisés dans une des quatre catégories A, B, C ou D) - (p. 2991) : s'oppose aux amendements n° 4 de M. Claude Huriet, rapporteur (recrutement et gestion au niveau national des corps et emplois des personnels de direction et des psychologues) et n° 30 de M. Paul Souffrin (assimilation des pharmaciens résidents aux praticiens hospitaliers) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'organisation des emplois hospitaliers en corps lorsque l'importance des effectifs ou la nature des fonctions le justifie) - **Art. 5** (p. 2992) : s'oppose

à l'amendement n° 6 de M. Claude Huriét, rapporteur (modalités d'établissement du statut particulier des psychologues) - Art. 8 (p. 2993) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Paul Souffrin (transmission des règles au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - Art. 9 (p. 2994) : son amendement n° 71 : recrutement de contractuels sur des emplois à temps partiel non dotés d'un statut lorsque la quotité de travail est au moins égale à un mi-temps ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Paul Souffrin (cas de recrutement de personnels contractuels) - Art. 11 (p. 2995) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Paul Souffrin (suppression de la représentation au sein du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière des directeurs d'établissements) - Art. 12 (p. 2996) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Paul Souffrin (pouvoirs du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) et accepte l'amendement n° 36 du même auteur (date d'installation du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - Art. 14 : son amendement n° 79 : domaine de compétences de la commission des recours ; adopté - Art. 15 (p. 2997) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Claude Huriét, rapporteur (composition de la commission mixte paritaire et représentation des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - Art. 16 (p. 2998) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière de faire des propositions lors de l'établissement des listes des corps de fonctionnaires) - Art. 17 : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 38 (modalités de constitution de commissions administratives paritaires locales) et n° 39, de coordination - Art. 20 (p. 2999) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Claude Huriét, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats) et accepte l'amendement n° 11 du même auteur (modalités de présidence des commissions administratives paritaires nationales, départementales et locales) - Art. 21 (p. 3000) : son amendement n° 80 : substitution à la référence à l'article 83 du statut général des fonctionnaires et des collectivités territoriales d'une référence au licenciement pour insuffisance professionnelle ; adopté - Accepte l'amendement n° 13 de M. Claude Huriét, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présidence des commissions administratives paritaires nationales, départementales et locales, pour coordination) - Art. 23 : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Paul Souffrin (création d'un comité technique paritaire dans chaque établissement dépendant d'une même autorité administrative) - Art. 24 (p. 3001) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Paul Souffrin (consultation obligatoire des comités techniques paritaires sur l'organisation et le fonctionnement des départements et services médicaux et non médicaux) - Art. 24 bis : son amendement n° 72 : suppression des dispositions de cet article relatives à la détermination des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat, pour coordination ; adopté - Art. 25 : son amendement n° 73 : détermination par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de certains articles en matière du nombre des membres des comités techniques paritaires et des comités consultatifs nationaux, de la durée de leur mandat et des règles de fonctionnement des comités ; adopté - Art. 29 (p. 3002) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 43 (absence de décalage entre le nombre d'emplois vacants et le nombre d'emplois déclarés) et n° 45 (publicité des vacances d'emplois et des candidatures aux emplois par l'autorité investie du pouvoir de nomination) - Art. 34 (p. 3003, 3004) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 46 (communication à la commission administrative paritaire de la liste des fonctionnaires qui se sont déclarés candidats) et n° 47 (vacance d'emploi pourvue dans les trois mois à compter de la publicité faite sur sa vacance) - Art. 36 : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Souffrin (modalités d'organisation des mutations) - Art. 39 (p. 3005) : droit au congé bonifié pour les personnels dont le lieu de résidence habituel est situé dans les départements d'outre-mer - Notion de lieu de résidence - S'oppose à l'amendement n° 49 de M. Paul Souffrin

(suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de cumul des congés accordés aux jeunes de moins de vingt-cinq ans avec les congés pour formation syndicale) - (p. 3006) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Claude Huriét, rapporteur (absence de cumul du congé accordé aux fonctionnaires de moins de vingt-cinq ans avec le congé de formation) - (p. 3008) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (congés compensateurs pour les personnels travaillant dans des services utilisant des radiations ionisantes) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 83 de M. Charles Descours (congés compensateurs en cas d'exposition réelle aux radiations) - Art. 42 : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (gratuité des soins pour les personnes retraitées de la fonction publique disposant de faibles revenus) - Art. 43 (p. 3009) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 52 (autorisation spéciale d'absence en fonction des besoins correspondant aux droits énumérés) et n° 53 (autorisation spéciale d'absence pour les membres d'associations professionnelles dûment mandatés pour assister aux réunions des organes directeurs et préparer les consultations officielles) - Art. 44 : son amendement n° 74 : restriction de l'autorisation de travail à temps partiel aux fonctionnaires nommés sur des emplois à temps complet ; adopté - Art. 53 (p. 3010) : son amendement de précision n° 81 ; adopté - (p. 3011) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Souffrin (réintégration en surnombre de tout fonctionnaire à l'expiration de son détachement) - Art. 62 (p. 3012) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Souffrin (suppression du système de notation) - Art. 64 : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Souffrin (suppression des dispositions de cet article relatives à l'avancement d'échelon à l'ancienneté maximale et à l'ancienneté réduite) - Art. 83 (p. 3014) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (suppression de la référence à l'abandon de poste) - Art. 88 (p. 3016) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 58 (suppression d'emploi et reclassement par priorité du fonctionnaire) et n° 60 (conditions de reclassement des personnels hospitaliers) et accepte l'amendement n° 59 du même auteur (obligation pour l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement concerné de procéder au recrutement du fonctionnaire) - Son amendement n° 82 : ordre de priorité de réintégration ou de recrutement des fonctionnaires détachés ou dont l'emploi a été supprimé lorsqu'ils sont en concurrence pour employer le même emploi vacant ; adopté - Art. 89 : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à l'indemnisation du fonctionnaire licencié) - Art. 92 (p. 3017) : s'oppose aux amendements n° 18 de M. Claude Huriét, rapporteur (décharges d'activité de service pour les responsables des organisations syndicales représentatives, sous réserve des nécessités du service) et n° 62 de M. Paul Souffrin (décharges d'activité de service pour les responsables des organisations syndicales et suppression de la condition relative aux nécessités du service) - Art. 94 : ses amendements n° 75 et n° 76, de rectification d'erreurs matérielles ; adoptés - Après l'art. 99 quinquies (p. 3018) : son amendement n° 78 : établissements d'hospitalisation publics destinés à l'accueil des personnes incarcérées ; adopté - Art. 101 (p. 3019) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Claude Huriét, rapporteur (représentation au sein de la commission mixte paritaire des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - Art. 101 bis : son amendement n° 77 : suppression de cet article relatif aux établissements d'hospitalisation publics destinés à l'accueil des personnes incarcérées, pour coordination ; adopté - Après l'art. 101 : s'oppose aux amendements de M. Claude Huriét, rapporteur, n° 23 et n° 24, relatifs au rattachement des pharmaciens résidents aux personnels médicaux - Après l'art. 103 (p. 3020) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Claude Huriét, rapporteur (statut des personnels de direction des établissements hospitaliers) - Après l'art. 104 (p. 3021) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Claude Huriét, rapporteur (organisation d'un service minimum en cas de grève) - Après l'art. 114 (p. 3024) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Claude Huriét, rapporteur (possibilité pour les

pharmaciens résidents en fonction de conserver leur situation statutaire antérieure).

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985)
 - **Discussion générale** (p. 3200) : coordination de l'aide médicale urgente en France - Structures de régulation - Transports sanitaires - Politique de la santé depuis vingt ans - Causes de mortalité des actifs en France - Mission de l'aide médicale urgente - Médicalisation précoce des secours - Historique de l'action des différents ministères de la santé ; plans d'assistance aux victimes d'accidents de la route ; services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR ; services d'aide médicale urgente, SAMU ; transports urgents ; centres d'enseignement des soins d'urgence ; formation des sapeurs-pompiers ; coordination avec les médecins et les ambulanciers privés ; rôle de la Croix-Rouge, de la sécurité civile, de la gendarmerie et de l'armée - Coordination à l'échelon du département - (p. 3201) : réception des appels de détresse médicale - Caractère conventionnel de cette organisation - Modalités de financement des structures - Réforme de la loi du 10 juillet 1970 - Définition des transports sanitaires - Concertation avec les partenaires concernés - Nombre de SMUR, de SAMU et de centres 15 - Décentralisation et déconcentration - Relations conventionnelles contractuelles à l'échelon départemental - Respect des initiatives locales - Liberté d'expression des compétences et du dévouement - (p. 3213) : présentation de ce projet de loi au nom de l'ensemble du Gouvernement - Hospitalisation publique et privée - Centres 15 - **Titre I** : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Arthur Moulin, rapporteur (intitulé : « Aide médicale urgente ») - **Avant l'art. 1** (p. 3214) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Arthur Moulin, rapporteur (définition de l'objet de l'aide médicale urgente), et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 45 de M. Paul Robert (rôle des collectivités locales en matière d'organisation des secours en cas d'événements calamiteux) - **Art. 1** (p. 3217) : s'oppose aux amendements n° 3 de M. Paul Souffrin (composition du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires) et n° 31 de M. Arthur Moulin, rapporteur (création et composition du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU) - (p. 3218) : s'oppose aux amendements n° 42 de M. Henri Collard (mission du comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires) et n° 12 de M. Arthur Moulin, rapporteur (mission du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires) ; contrôle de l'application des dispositions relatives au service départemental d'aide médicale urgente et aux services locaux d'intervention médicale urgente) - Accepte l'amendement n° 39 de Mme Cécile Goldet (rôle du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires et surveillance de la qualité de l'organisation) - **Avant l'art. 2** (p. 3219) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de la division Titre II et de son intitulé : « Aide médicale urgente ») - **Art. 2** (p. 3220) : son amendement n° 47, de rectification d'une erreur matérielle ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'objet de l'aide médicale urgente) - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Souffrin (création et mission du numéro unique pour l'urgence, le 15) - **Art. 4** (p. 3222) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Arthur Moulin, rapporteur (habilitation des centres hospitaliers, en cas de besoin, à créer des unités participant à l'aide médicale urgente) - (p. 3223) : s'oppose aux amendements n° 16 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la soumission des médecins libéraux au centre hospitalier en cas de participation au centre de régulation), n° 5 de M. Paul Souffrin (mission et rôle des SAMU) et n° 6 du même auteur (formation des praticiens du secteur public ou privé à la régulation des appels parvenus au centre de réception) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de Mme Cécile Goldet (intégration des moyens nouveaux apportés par les mutations technologiques au fonctionnement des centres de

réception et de régulation des appels) - **Après l'art. 4** (p. 3224) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Arthur Moulin, rapporteur (rôle et modalités d'organisation du service départemental de régulation médicale des appels de détresse et du centre de réception) - **Art. 5** (p. 3226) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur (modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente ; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide médicale urgente) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de Mme Cécile Goldet (modalités de financement des dépenses des centres de réception et de régulation des appels) - **Art. 6 (suite)** (p. 3228) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Arthur Moulin, rapporteur (définition du transport sanitaire et aide médicale urgente) - Non assistance à personne en danger - Article 63 du code pénal - (p. 3230) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 7 (définition du transport sanitaire en cas d'urgence médicale et dans le prolongement de toute mission de secours) et n° 8 (adaptation du transport sanitaire à l'état de la personne transportée) - (p. 3231) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Arthur Moulin, rapporteur (nature des interventions des sapeurs-pompiers en matière de transports sanitaires) - (p. 3232) : s'oppose aux amendements n° 26 de M. Stéphane Bonduel (exclusion des transports sanitaires des transports des personnels de défense effectués à l'aide des moyens propres aux armées et des évacuations d'urgence effectuées dans le cadre de leurs missions de secours par les sapeurs-pompiers) et n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur (applicabilité de la réglementation sur les transports sanitaires à toute personne effectuant un transport sanitaire sur prescription médicale) - (p. 3234) : son amendement n° 48 : peine de 2.000 à 20.000 francs pour toute personne ayant effectué un transport sanitaire sans agrément ; adopté - **Art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Souffrin (délai de mise en conformité avec la loi des personnes assurant des transports sanitaires) - (p. 3235) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Arthur Moulin, rapporteur (détermination par décret en Conseil d'Etat des dispositions transitoires applicables aux personnes âgées de plus de cinquante ans, effectuant des transports sanitaires depuis plus de dix ans) - **Après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Arthur Moulin, rapporteur (institution dans chaque département d'un comité départemental des transports sanitaires, en plus du comité départemental de l'aide médicale urgente) - **Art. 8** (p. 3236) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 10 (modalités de prise en charge des frais de transport médicalisés par les unités mobiles d'urgence et de réanimation) et n° 11 (suppression de la référence au mode de transport le moins onéreux), ainsi qu'à l'amendement n° 27 de M. Stéphane Bonduel (modalités de prise en charge des frais de transport) - (p. 3237) : s'oppose aux amendements n° 28 de M. Paul Souffrin (prise en charge totale des frais occasionnés aux malades, aux blessés, aux handicapés et aux femmes enceintes dans le domaine de l'aide médicale urgente), n° 36 de M. Jacques Machet (modalités de détermination des conditions dans lesquelles l'assuré peut être dispensé de l'avance des frais) et n° 46 de M. Paul Robert (possibilité pour les entreprises de taxis de passer des conventions types avec les caisses d'assurance maladie en matière de transports) - **Art. 13** (p. 3238) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de cet article relatif aux frais de transport des enfants et adolescents handicapés).

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique [n° 171 (85-86)]** - (13 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3911) : prévention et traitement des maladies mentales - Financement unique de la psychiatrie du service public - Place de l'hôpital ; réduction de la taille des grands hôpitaux psychiatriques spécialisés ; création d'unités de psychiatrie - Reconnaissance du secteur psychiatrique comme mode d'organisation de la psychiatrie publique - Rôle du conseil départemental de santé mentale - Prise en charge par l'assurance maladie des dépenses extra-hospitalières - Modalités de gestion par les centres hospitaliers des

alternatives à l'hospitalisation - Carte sanitaire de la psychiatrie - Fin du quasi-monopole des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie - Mise à disposition des services publics de lutte contre les maladies mentales - Situation des personnes morales de droit privé - Condition de mise à disposition puis d'intégration à l'hôpital des personnels des secteurs psychiatriques - (p. 3912) : situation des personnels - Mission du secteur psychiatrique - Libre choix du malade ou de sa famille - Charges des collectivités territoriales - (p. 3916, 3917) : expérience pilote de Charleville-Mézières - Alternatives à l'hospitalisation - Psychiatrie privée - Commission des maladies mentales - Rapport Demay - Art. 3 (p. 3918) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Henri Collard, rapporteur (suppression de la responsabilité de l'établissement hospitalier en matière de lutte contre les maladies mentales dans les secteurs qui lui sont rattachés) - Art. 5 (p. 3920) : s'oppose aux amendements de M. Henri Collard, rapporteur, n° 2 (placement des services mis à disposition sous la responsabilité de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 1987) et n° 4 (responsabilité du département en matière de lutte contre les maladies mentales jusqu'au 31 décembre 1987) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 du même auteur (modalités de remboursement des établissements aux collectivités territoriales) - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Henri Collard, rapporteur (possibilité d'acquisition par les établissements des biens meubles et immeubles affectés aux services publics de lutte contre les maladies mentales au titre de cette action) - Art. 8 (p. 3921) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Henri Collard, rapporteur (modalités de mise à disposition des fonctionnaires des collectivités territoriales) - Art. 9 à 14 (p. 3921, 3922) : s'oppose aux amendements de M. Henri Collard, rapporteur, n° 9 à n° 13, relatifs au report de l'application de ce projet de loi au 1^{er} janvier 1987 - Sur l'ensemble (p. 3923) : modalités de gestion des établissements.

HOEFFEL (Daniel), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 455 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 7 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 55 (85-86)] (30 octobre 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 65 (85-86)] adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 67 (85-86)] (6 novembre 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 147 (17 octobre 1985) (p. 2319) à M. le ministre de l'intérieur : **fonction publique** (relations financières en matière de personnels, entre l'Etat et les collectivités départementales).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 2 (p. 597) : soutient l'amendement n° 63 de M. Maurice Blin (publicité du résultat des opérations menées par le maître d'ouvrage) - (p. 598) : soutient l'amendement n° 64 de M. Maurice Blin (publicité du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, définie avant tout commencement des avant-projets) - Art. 3 (p. 600) : soutient les amendements n° 65 de M. Maurice Blin (délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle qu'il a arrêtés et publiés) et n° 66 de M. Guy Malé (mobilisation des financements incluse dans les attributions que le maître d'ouvrage peut confier

à un mandataire) - (p. 601) : soutient l'amendement n° 67 de M. Paul Alduy (éligibilité au fonds de compensation de la TVA des investissements exécutés par un mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale).

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1959) :** complexité du dossier - Dossier spécifique compte tenu de la structure ethnique de la Nouvelle-Calédonie - Volonté de faire respecter l'ordre républicain - Projet prévoyant l'élection de conseils de régions et un référendum sur l'accession du territoire à l'indépendance en association avec la France - Interrogation sur l'acceptation par le FLNKS de la liberté de candidature, de la liberté de vote et de la liberté après l'élection - Interprétation de la notion d'indépendance - Danger de créer une ambiguïté avec une consultation sur l'indépendance-association - (p. 1960) : absence d'application du statut voté il y a un an - Rend hommage à MM. Dick Ukeiwé et Jean Lèques - Nécessité de prévoir des élections sous condition d'un découpage des régions tenant compte de la participation de tous les partis, des impératifs de l'économie et de la réalité coutumière - Nécessité d'une liberté de candidature, d'une liberté de vote et d'une absence de représailles - Autorité de l'Etat garante des libertés - Avenir de la Nouvelle-Calédonie fondé sur le maintien de la présence sur le territoire de toutes les ethnies et sur leur coopération - Destins de Nouméa et du reste de la Nouvelle-Calédonie indissolublement liés - Nécessité de prendre en considération les aspirations des Mélanésiens et d'accroître l'effort d'équipement hors Nouméa - Problème calédonien se répercutant sur tout l'outre-mer français - Nouvelle-Calédonie assurant la présence de la France dans le Pacifique Sud - Estime que l'octroi de l'indépendance conduirait à l'asservissement de l'homme et non à sa libération.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 1 (p. 1996) : soutient l'amendement n° 37 de M. Pierre Lacour (vote des électeurs de Nouvelle-Calédonie et dépendances sur l'accession du territoire à l'indépendance ou le maintien de son statut de territoire d'outre-mer avant le 31 décembre 1987) - **Art. 17 bis (p. 2025) :** soutient l'amendement n° 39 de M. Louis Virapoullé (libertés publiques et applicabilité de la loi du 3 avril 1955 dans les territoires d'outre-mer; abrogation du dernier alinéa de l'article 119 de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2027) :** vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce texte amendé par la majorité sénatoriale - Elections - Référendum.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2115) :** principe d'élections régionales en Nouvelle-Calédonie accepté par le groupe de l'union centriste - Liberté de vote - Déroulement du scrutin - Groupe de l'union centriste favorable aux amendements de la commission des lois relatifs au découpage des régions et à la répartition des sièges - Importance stratégique du Pacifique pour la France - Application contestable de l'article 10 de la Constitution - Respect des institutions de la Vème République - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2152) :** groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie ainsi amendée.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2250) :** prolongement des lois sur la fonction publique territoriale et la formation de ses agents - Spécificité territoriale - Information - Atteintes à l'autonomie locale; recrutement, gestion et exercice du pouvoir disciplinaire - Niveau de recrutement des agents - Remplacement du Centre de formation des

personnels communaux, CFPC, et des syndicats de communes par des organes consultatifs, des centres de gestion et de formation et des structures de participation à trois niveaux - Rétablissement provisoire du fondement juridique des syndicats de communes et du CFPC - Suppression des centres régionaux de gestion - Définition des ressources nécessaires au fonctionnement des centres de gestion et de formation - (p. 2251) ; période transitoire de six mois - Modalités de gestion des corps de catégories A et B - Fixation des ressources des centres de gestion et de formation et assiette des cotisations prévues - Propose la limitation de l'assiette aux seules rémunérations proprement dites - Taux de cotisations - Missions des centres de gestion et ampleur des tâches facultatives - Demande une révision en baisse des taux - **Art. 1 A (p. 2256) :** son amendement n° 22 : recrutement et gestion de l'ensemble des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion; adopté - S'oppose aux amendements n° 53 de M. Jacques Eberhard (suppression de cet article relatif aux modalités de recrutement et de gestion des corps de catégories A et B) et n° 60 de M. Pierre Joxe, ministre (recrutement et gestion des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion et exceptions en faveur des statuts particuliers) - **Art. 1 B :** son amendement n° 23 : mission du Centre national de gestion et des centres départementaux de gestion; adopté - **Art. 1 C (p. 2257) :** son amendement n° 24 : modalités de détermination du taux de la cotisation dans la limite d'un maximum fixé par la loi; adopté - **Avant l'art. 1 :** son amendement n° 25 : extension aux offices publics d'aménagement et de construction, OPAC, du droit de s'affilier et de cotiser aux centres de gestion; adopté - (p. 2258) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Joxe, ministre, n° 1 (conséquences de la suppression des centres régionaux de gestion sur la gestion des fonctionnaires des différents corps dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), n° 2 (modalités de gestion du personnel dans les communes des départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines), n° 3 (gestion des corps spécifiques à Paris par le centre unique de Paris), n° 4 (situation des établissements publics ayant leur siège à Paris et affiliation au centre interdépartemental pour la gestion des corps de fonctionnaires de catégorie B), n° 6 (centres départementaux de gestion et droits syndicaux), n° 7 et n° 61, relatifs au centre unique de gestion de Paris et au centre unique de formation de Paris - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 du même auteur (conséquence de la suppression des centres régionaux de gestion et alignement des départements d'outre-mer sur le droit commun) - **Art. 1 (p. 2259) :** ses amendements n° 26 : taux maximal de cotisations au centre national de gestion au titre des fonctionnaires de catégorie A, au centre départemental de gestion au titre des fonctionnaires de catégories B, C et D; et n° 27 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'affiliation des offices publics d'aménagement et de construction au centre de gestion; adoptés - **Art. 2 (p. 2260) :** son amendement n° 28 : taux maximal de cotisations aux centres interdépartementaux de gestion, au centre unique de gestion de Paris, aux centres de gestion des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les différentes catégories de fonctionnaires; adopté - S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Joxe, ministre (conséquences de la suppression des centres régionaux sur la situation du centre unique de gestion de Paris assurant la gestion des fonctionnaires de certains corps de catégorie A et taux maximal de cotisation) - **Art. 2 bis (p. 2261) :** son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif à l'assiette des cotisations pour les centres régionaux de formation; adopté - **Art. 2 ter :** son amendement n° 30 : suppression de cet article relatif à l'assiette de la cotisation pour le centre national de formation; adopté - **Art. 3 :** son amendement n° 31 : taux minimal et maximal de cotisations versées aux centres régionaux et au centre national de formation; adopté - (p. 2262) : accepte l'amendement n° 51 de M. Jean Chérioux (modalités de financement de la formation obligatoire et préalable à la titularisation des corps de catégorie A; déduction de la cotisation au centre

national de formation) - Droit à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Existence de taux minimaux - Après l'art. 3 (p. 2263) : ses amendements n° 32 et n° 33, relatifs aux offices publics d'aménagement et de construction ; adoptés - Art. 4 : son amendement n° 34 : cotisations aux centres de gestion et aux centres de formation ; adopté - Art. 5 (p. 2264) : son amendement n° 36 : suppression des dispositions de cet article relatives à la gestion des emplois de catégorie B dans l'attente de la publication des statuts particuliers ; adopté - Accepte l'amendement n° 10 de M. André Labarrère, ministre (recul de la date d'entrée en application des centres de gestion jusqu'à l'installation de leurs conseils d'administration) - Art. 6 : accepte l'amendement n° 11 de M. André Labarrère, ministre (recul de la date de fin de mission du syndicat de communes jusqu'au 31 décembre 1986) - Art. 7 : accepte l'amendement n° 12 de M. André Labarrère, ministre (date ultime de détermination du taux des cotisations par les conseils d'administration des centres ; à défaut de vote du taux des cotisations, fixation des taux applicables) - Art. 8 (p. 2265) : accepte l'amendement n° 13 de M. André Labarrère, ministre (date limite de versement du solde) - Art. 9 : accepte l'amendement n° 14 de M. André Labarrère, ministre (modalités de recouvrement de la cotisation au centre départemental de gestion et aux centres de gestion des DOM) - Son amendement n° 37 : cotisations dues au titre de l'exercice 1986 aux centres départementaux de gestion ; adopté - Accepte l'amendement n° 15 de M. André Labarrère, ministre (recouvrement direct des cotisations par les centres de Paris et de Saint-Pierre-et-Miquelon) - Art. 10 (p. 2266) : accepte l'amendement n° 16 de M. André Labarrère, ministre (maintien en vigueur des articles L. 411-26 à L. 411-30 du code des communes jusqu'au 31 décembre 1986) - Art. 10 bis : accepte l'amendement n° 17 de M. André Labarrère, ministre (remise en vigueur des articles L. 412-28, L. 412-33 à L. 412-38, L. 412-40 et L. 412-45 du code des communes jusqu'au 31 décembre 1986) - Art. 11 : accepte l'amendement n° 18 de M. André Labarrère, ministre (dépôt d'un rapport sur l'application des dispositions de cette loi et les conditions de fonctionnement des centres de gestion et de formation sur le bureau des assemblées avant la fin de la deuxième session ordinaire de 1986-1987) - Art. 11 bis : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au cas de détachement d'un fonctionnaire auprès d'un organisme international et à sa position hors cadres ; adopté - Art. 11 ter (p. 2267) : son amendement n° 39 : représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration des centres de formation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. André Labarrère, ministre (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression des centres régionaux) - Son amendement n° 40 : suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités d'institution des commissions administratives paritaires pour les corps de catégorie B ; adopté - Art. 11 quater : ses amendements n° 41 : représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration des centres de gestion ; et n° 52, de coordination ; adoptés - Art. 13 (p. 2268) : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif aux adaptations des statuts particuliers des corps de la fonction publique d'Etat et des règles statutaires applicables aux agents des collectivités territoriales et à la possibilité d'accès des fonctionnaires d'Etat et des fonctionnaires territoriaux à la hiérarchie des corps et emplois par voie de détachement, de promotion interne et de tour extérieur ; adopté - Art. 14 : son amendement n° 43 : suppression de cet article relatif au centre de formation propre aux départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et à ses missions ; adopté - Régime de l'Alsace-Moselle - Après l'art. 14 (p. 2269) : son amendement n° 44 : intitulé ; « Chapitre III - Dispositions diverses » ; adopté - Accepte l'amendement n° 21 de M. Pierre Joxe, ministre (code des pensions pour les pensionnés de la fonction publique territoriale atteints d'infirmités) - Son amendement n° 45 : détachement d'un fonctionnaire depuis cinq ans auprès d'un organisme international et possibilité de placement en position hors cadres ; adopté - (p. 2270) : accepte l'amendement n° 50 de M. Christian Bonnet

(situation des agents mis à la disposition du président du conseil régional depuis 1982) - (p. 2271) : accepte l'amendement n° 48 de M. Pierre Joxe, ministre (possibilité de détachement ou d'intégration dans les corps et emplois relevant de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale des fonctionnaires appartenant à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, des DOM et TOM).

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)]** - (29 octobre 1985) - Art. 6 (p. 2602) : soutient les amendements de M. Pierre Lacour, n° 9 (abrogation des règles d'urbanisme relatives aux lotissements antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 14 mars 1919) et n° 10 (abrogation de certaines dispositions des cahiers des charges pour les lotissements de plus de dix ans).

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture [n° 65 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2919) : fidélité du Sénat à deux principes : assurer la liberté de décision des élus locaux en matière de gestion du personnel ; veiller à ce que la réforme de la fonction publique territoriale n'entraîne pas la création de structures de gestion et de formation trop lourdes et trop onéreuses - (p. 2920) : points de convergence avec l'Assemblée nationale : prolongation de la vie juridique du Centre de formation des personnels communaux, CFPC, et des syndicats de communes pendant la période transitoire ; suppression des centres régionaux de gestion du personnel communal - Analyse les points de divergence : gestion des corps de catégorie B ; multiplication des régimes dérogatoires ; moyens financiers destinés aux centres de gestion et de formation - Echec de la commission mixte paritaire - Favorable à un retour au texte adopté par le Sénat en première lecture - Taux et bases de cotisation pour les centres de gestion et de formation - Art. 1 A (p. 2922) : son amendement n° 1 : gestion des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jacques Eberhard (suppression de cet article fixant les principes relatifs au recrutement et à la gestion des corps des catégories A et B) - Art. 1 C : son amendement n° 3 : assiette de la cotisation versée au centre de gestion ramenée à la seule rémunération des personnels concernés ; taux de cette cotisation fixé par le conseil d'administration du centre de gestion ; adopté - Art. 1 F (p. 2923) : son amendement n° 4 : suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de la petite couronne ; adopté - Art. 1 G : son amendement n° 5 : suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de la grande couronne ; adopté - Art. 1 H : son amendement n° 6 : suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de Paris ; adopté - Art. 1 I : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif à l'affiliation obligatoire au centre interdépartemental de Paris des établissements publics nationaux ayant leur siège à Paris ; adopté - Art. 1 J : son amendement n° 8 : suppression de cet article fixant le régime des décharges d'activité de service et les conditions de versement des rémunérations afférentes à ces décharges ; adopté - Art. 1 K : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif à l'extension aux centres de gestion et de formation de Paris de l'article 118 de la loi du 26 janvier 1984 ; adopté - Art. 1 L (p. 2924) : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif à l'extension aux centres de gestion et de formation de Paris de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1984 ; adopté - Art. 1 : son amendement n° 11 : fixation du taux maximal des cotisations versées au centre national et au centre départemental de gestion ; adopté - Art. 2 (p. 2925) : son amendement n° 12 : alignement du taux de cotisation aux centres particuliers sur l'ensemble des centres du régime général ; adopté - Art. 2 bis : son amendement n° 13 : suppression de cet article fixant l'assiette de la

cotisation versée aux centres de formation ; adopté - **Art. 2 ter** : son amendement n° 14 : suppression de cet article fixant l'assiette de la cotisation versée au centre national de formation ; adopté - **Art. 3** : son amendement n° 15 : rétablissement des taux minima et maxima des cotisations versées au centre de formation ; adopté - **Art. 5** (p. 2926) : son amendement n° 16 : suppression des dispositions relatives à la répartition des emplois de catégorie B ; adopté - **Art. 7 bis** : son amendement n° 18 : suppression de cet article précisant les conditions dans lesquelles le Centre de formation des personnels communaux reverse aux centres de formation les cotisations perçues pendant la période transitoire ; adopté - **Art. 8** (p. 2927) : son amendement n° 19 : conditions de versement de l'acompte de cotisations dues au titre de 1986 ; adopté - **Art. 9** : son amendement n° 20 : conditions de perception et de répartition des cotisations versées au titre de 1986 ; adopté - **Art. 11 ter** : son amendement n° 21 : représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration ; adopté - **Art. 11 quater** : ses amendements n° 23 et n° 24, relatifs à la participation des représentants des communautés urbaines dans les conseils des centres de formation ; adoptés - **Art. 14** (p. 2928) : son amendement n° 25 : suppression de cet article visant à créer un statut dérogatoire pour les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ; adopté - **Art. 18** : son amendement n° 26 : suppression de cet article relatif au statut des fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - **Après l'art. 4** (p. 3224) : intervient sur l'amendement n° 17 de M. Arthur Moulin, rapporteur (rôle et modalités d'organisation du service départemental de régulation médicale des appels de détresse et du centre de réception).

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3509) : décentralisation - Première étape du transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales ; responsabilité des régions, départements et communes pour les établissements scolaires en ce qui concerne l'entretien, la construction et le fonctionnement - (p. 3510) : aspects financiers de la décentralisation - Réforme de la dotation globale d'équipement, DGE - Remise en cause de la DGE dans les communes de moins de deux mille habitants ; répartition des subventions spécifiques par le commissaire de la République - Evolution de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement - Aspect structurel de la décentralisation - Hésitations en matière de partage des services extérieurs de l'Etat - Directions départementales de l'équipement, DDE ; partage entre une autorité hiérarchique et une autorité de fait - Responsabilité des communes, départements et régions - Aide sociale et santé - Dépenses de voirie - Entretien, fonctionnement et construction d'établissements scolaires - Gestion du personnel et nouveau statut de la fonction publique territoriale - Transfert de compétences et de moyens aux collectivités locales - Structures de gestion dans le cadre de la décentralisation - Incidence de la coexistence du département et de la région - Nécessaire option pour une structure intermédiaire entre l'Etat et la commune - Référence à l'ouvrage « Le sacre des notables » - Rôle des élus départementaux et régionaux - (p. 3511) : mission des collectivités territoriales.

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3541) : grandes ambitions industrielles axées autour des nationalisations et comparaison entre les déclarations faites en 1981 et le budget de 1986 - Budget du redéploiement industriel pour 1986 traduisant un échec - Importante réduction des crédits de redéploiement industriel - (p. 3542) : défavorable à l'intervention systématique de l'Etat et des collectivités locales dans la gestion des

entreprises - Tendance au financement des seuls secteurs déficitaires - Tendance à la débudgétisation et exemple de la contribution des PTT au programme du Centre national d'études spatiales, CNES - Dénationalisation insidieuse à travers la vente à l'étranger de certaines entreprises - Absence de restructuration réelle - Echec du plan machines-outils - Plan papier se réduisant au financement d'une simple société, au détriment de toutes les autres entreprises de ce secteur - Dégradation régulière du secteur public récemment nationalisé - Important déficit des entreprises industrielles nationalisées - Souligne l'abîme qui sépare les ambitions démesurées affichées en 1981 et le projet de budget pour 1986 - Budget symbolisant le passage en cinq ans de l'illusion à la réalité dans un secteur économique restant un support essentiel pour le développement du pays.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3788) : adhésion à la Communauté économique européenne, CEE, de l'Espagne et du Portugal posant un cas de conscience - Préoccupations du monde agricole et inquiétudes du secteur de la pêche maritime - Respect des règles communautaires et partage des droits comme des devoirs - Absence de remise en cause de l'acquis de la construction européenne - Souhaite des conséquences stimulantes et bénéfiques de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal - Ne peut que se déclarer favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Art. 7** (p. 3878) : son amendement n° 4, soutenu par M. Marcel Daunay : compétences du comité économique et social régional ; adopté - **Art. 35 bis** (p. 3893) : son amendement n° 64, soutenu par M. Marcel Daunay : conditions d'inéligibilité aux conseils généraux et régionaux ; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 119) (p. 4106) : décentralisation et augmentation des responsabilités des élus - Cumul des mandats et droit comparé - Position de l'opinion publique - Historique de la réflexion sur la limitation du cumul des mandats - Dépôt de deux projets de loi le 6 novembre 1985 - Confusion entre mandat et fonction - Conflits entre les collectivités territoriales par la suppression des passerelles - Caractère limitatif des cumuls prévus - Avis globalement favorable du groupe de l'union centriste sur le principe et réserves sur la date d'application des lois - Rapport Debarge de 1982 - Elections législatives et régionales de mars 1986 - (p. 4107) : poursuite de l'oeuvre de décentralisation - Statut de l'élu local - Délai d'entrée en vigueur de la loi - Dépôt d'amendements par la commission des lois - **Art. 1** (p. 4126) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Pierre Salvi, rapporteur (exclusion de la liste des incompatibilités de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 120) (p. 4106, 4107).

- **Rappel au règlement** - (18 décembre 1985) (p. 4150) : conditions de travail du Sénat.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires - Deuxième lecture [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4548) :** attachement du groupe de l'Union centriste au principe de la limitation du cumul des mandats - Suppression de la référence à la présidence du conseil de communauté urbaine - Modification du seuil démographique communal servant de référence - Délai d'entrée en vigueur de la présente loi - Favorable à l'adoption de ce projet.

HUCHON (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à favoriser la lutte contre le chômage [n° 64 (85-86)] (31 octobre 1985) - **Emploi et activité.**

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : situation de l'agriculture - (23 mai 1985) - (p. 700) :** négociations européennes sur les prix agricoles - Gravité de la crise de l'agriculture, en particulier dans le secteur de l'élevage.
- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - Discussion générale (p. 1334) :** première véritable réforme du code civil vers l'égalité entre les époux datant de 1965 - Texte s'inspirant du projet de loi voté en 1978 par le Sénat, assurant l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et l'administration des biens de leurs enfants - Voudrait que l'institution du mariage ne soit pas privilégiée par rapport à la communauté de vie qui se développe - Choqué par les inégalités fiscales existant au profit des couples illégitimes et dépôt d'une proposition de loi pour y porter remède - Malgré l'insuffisance de ce texte, au nom de l'union centriste, se déclare favorable à son adoption.
- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Art. 6 (p. 2367) :** son amendement n° 37, soutenu par M. Pierre Lacour : consultation chaque année du comité d'entreprise sur la politique de recherche de l'entreprise ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2396) :** amélioration de la protection du justiciable - S'interroge sur la finalité de certaines dispositions de la présente loi - Intitulé du projet de loi - (p. 2397) : favorable à certaines dispositions visant à moderniser et accélérer la procédure pénale - Rôle des tribunaux correctionnels - Augmentation des charges des tribunaux de police - Allongement des délais d'appel des ordonnances rendues par le juge d'instruction - Indemnisation des victimes de viol ou d'attentat à la pudeur - Désapprouve certaines dispositions : assouplissement des conditions du régime de la semi-liberté et élargissement des conditions d'application du travail d'intérêt général - Réinsertion des délinquants - Autorité de la chose jugée - S'interroge sur l'opportunité de supprimer les dispositions relatives à la contrainte par corps - Respect des droits des justiciables - Succès de la réforme fonction de la participation active des professionnels auxiliaires de justice mais également des moyens financiers octroyés - **Art. 17 (p. 2406) :** soutient l'amendement n° 64 de M. Pierre Lacour (suppression de cet article relatif à la procédure de dépôt des demandes de mise en liberté et de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire) - **Art. 64 sexies (p. 2428) :** soutient l'amendement n° 65 de M. Pierre Lacour (suppression de cet article visant à abroger la procédure de recommandation sur écrou).

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3574) : budget de rigueur - Aide publique au logement - Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Caisse des dépôts et consignations - Difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics - (p. 3575) : logement social locatif - Prêts locatifs aidés, PLA - Réduction des autorisations de programme - Logement social en accession à la propriété - Prêt d'accession à la propriété, PAP - FSGT - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Réhabilitation urgente du patrimoine des offices d'HLM - Réduction de la contribution de l'Etat au fonds national d'aide au logement, FNAL - Statut des personnels des services extérieurs de l'Etat - Avenir incertain du secteur du bâtiment - Conditions d'une véritable relance du marché immobilier - (p. 3576) : mesures fiscales d'aide à la pierre - Loi Quilliot - Conséquences de l'élargissement du champ d'application de certaines procédures d'urbanisme et d'aménagement.

HUGO (Bernard, Charles), sénateur de l'Ardèche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre du Conseil national de la montagne (5 novembre 1985) (p. 2735).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3418) : évolution de la dépense publique de l'enseignement du ministère de l'éducation nationale ; petit nombre de créations d'emplois ; faible augmentation des bourses et aides sociales et suppression de la subvention de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants - Enseignement technique - Transferts aux collectivités locales : insuffisance de la compensation de l'Etat ; problème d'assurances - Crédits de l'enseignement privé ; accroissement des effectifs ; exclusion du « plan informatique pour tous ».

HUGO (Bernard, Michel), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - **Art. 1 : art. L. 147-4 du code de l'urbanisme** (p. 293) : ses amendements n° 10 : rôle du plan d'exposition à partir des prévisions de réduction du bruit émis par les aéronefs de développement de l'activité aérienne ; adopté ; et n° 11 : adaptation de la zone C dans chaque commune concernée par le conseil municipal selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat et prise en compte de l'insertion de l'aérodrome dans les milieux urbanisés ; retiré - (p. 294) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (cas d'augmentation de la valeur des indices, compte tenu de la situation des aérodromes au regard de leur utilisation, notamment pour la formation aéronautique, et de leur insertion dans les milieux urbanisés) - **Art. L. 147-5** (p. 295) : sur l'amendement n° 3 de M. Jean Colin,

rapporteur (principe de l'interdiction dans les zones définies par un plan d'exposition au bruit d'une extension de l'urbanisation ; nouvelles constructions, habitat existant et équipements publics), son sous-amendement n° 13 : autorisation en zone C de constructions situées dans les secteurs déjà urbanisés ; rejeté - **Après l'art. L. 147-6** : son amendement n° 14 : droit à l'indemnisation contre les nuisances de bruit et prise en charge par la région ; réservé, puis rejeté - **Art. 2** (p. 296) : son amendement n° 15 : domaine de compétence de la commission consultative de l'environnement ; modalités de détermination des règles de composition et de fonctionnement de cette commission ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 297) : sur l'amendement n° 5 de M. Jean Colin, rapporteur (modalités d'autorisation des décollages de nuit pour les aérodromes dotés d'un plan d'exposition au bruit), son sous-amendement n° 16 : consultation de la commission consultative de l'environnement et, à défaut, des élus ; rejeté - (p. 298) : sur l'amendement n° 6 de M. Jean Colin, rapporteur (cas des aéronefs les plus anciens ; certificat d'immatriculation et de navigabilité ; certificat de limitation de nuisances ; sanctions en cas d'infraction), son sous-amendement n° 23 : conditions de délivrance du certificat de limitation de nuisances ; retiré - (p. 299) : sur l'amendement n° 7 de M. Jean Colin, rapporteur (modalités de perception et d'établissement de la redevance sur les nuisances phoniques ; assiette de la redevance ; modalités d'affectation du produit de la redevance ; avis de la commission consultative de l'environnement), son sous-amendement n° 24 : établissement par la région d'une redevance sur les nuisances phoniques à la demande du conseil général ou d'une commune ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 306) : adoption de deux amendements - Augmentation des valeurs d'indices évaluant la gêne due au bruit - Opposition à l'extension arbitraire de la zone C - Généralisation de la redevance sur les nuisances phoniques perçue auprès des aérodromes d'Orly et Roissy - Règles d'urbanisme dans les zones C et graves problèmes sociaux pour les collectivités locales - Abstention du groupe communiste lors du vote du projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** - *Deuxième lecture* [n° 161 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 515) : projet loin de répondre aux exigences de la société - Modifications sénatoriales en première lecture n'améliorant pas le texte de ce projet rejeté par le groupe communiste - Maintien de dispositions confortant la spéculation foncière - Souhaite une concertation plus large avec la population afin d'éviter la ségrégation et la constitution de ghettos dans certains quartiers - Absence d'information sur les moyens financiers dont pourront disposer les collectivités locales - Nécessaire réhabilitation de l'activité productive dans la ville - Souhaite le renforcement du lien des habitants avec leur ville pour qu'ils soient des acteurs urbains - **Art. 1** (p. 518) : son amendement n° 67 : nouvelle rédaction de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme définissant l'aménagement ; rejeté - Caractère politique et fondamental de cet amendement - **Art. 8 : art. L. 213-1 du code de l'urbanisme** (p. 3059) : son amendement n° 199 : exercice du droit de préemption possible pour les immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que pour les immeubles construits par les sociétés coopératives d'habitation à loyer modéré de location attribution ; rejeté - **Art. 10** (p. 3073) : son amendement n° 200 : Etat, collectivités locales et établissements publics habilités à lutter contre la spéculation immobilière et foncière, ou à combiner les deux objectifs ; retiré - **Avant l'art. 14** (p. 3084) : son amendement n° 201 : rétablissement de la disposition prévoyant que l'utilité publique entraînant l'expropriation est déclarée au nom de la commune dotée d'un plan d'occupation des sols ; rejeté - **Art. 15** (p. 3088) : son amendement n° 202 : nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article abrogeant les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la rénovation urbaine ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3120) : exprime la déception du groupe communiste

devant l'adoption d'un seul de ses amendements fondamentaux - Souhait du rétablissement d'un équilibre social des quartiers et des communes par l'exercice de la solidarité nationale et l'extension du droit de préemption sur tout le territoire communal ; projet détourné de son objet initial - Dépeuplement des campagnes et pertes d'emplois pour les agriculteurs - Absence de neutralité dans l'aménagement du territoire et l'organisation de l'espace - Importance du problème de l'amélioration de la qualité de la vie dans les villes - Souci du Sénat de sauvegarder les droits des propriétaires au détriment des communes - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 591) : nécessité juridique de ce texte en raison de la loi de décentralisation - Regrette le dépôt retardé du projet de loi relatif à l'architecture - Projet amélioré par l'Assemblée nationale en matière de responsabilité du maître d'ouvrage et de mission du maître d'oeuvre - Modalités de conclusion des accords entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et entrepreneurs - Restrictions apportées aux fonctions du délégataire - Choix et contrôle des décisions assumées par le maître d'ouvrage - Institution d'une mission de base pour les ouvrages de bâtiment - (p. 592) : entreprises artisanales et de second oeuvre - Liaison étroite entre les aspects architecturaux, techniques et économiques d'un ouvrage - Mission de maîtrise d'oeuvre - Etudes d'esquisses et concours d'architecte - Rapport Millier - Information et consultation des usagers et de la population - Publicité des programmes - Amendement du groupe communiste à l'article 12 visant à exclure les entreprises du vote sur les accords relatifs à la rémunération des missions - **Art. 1** (p. 595) : son amendement n° 55 : restriction du champ d'application de la loi aux seuls logements locatifs aidés par l'Etat ; rejeté - **Art. 3** (p. 600) : son amendement n° 56 : délégation de la préparation du choix des entrepreneurs, de la signature et de la gestion du ou des contrats de travaux, après approbation du choix des entrepreneurs par le maître d'ouvrage ; devenu sans objet - Possibilité laissée aux artisans et aux petites et moyennes entreprises, PME, de soumissionner directement - **Après l'art. 3** (p. 604) : s'abstiendra lors du vote sur l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur (délégation des attributions du maître de l'ouvrage, notamment aux sociétés régionales d'aménagement) - **Art. 4** (p. 606) : se déclare opposé à l'amendement n° 49 de M. Paul Quilès, ministre (possibilité pour les organismes privés d'HLM d'intervenir en qualité de mandataires pour le compte des divers maîtres d'ouvrages mentionnés au projet de loi) - **Art. 7** (p. 610) : son amendement n° 57 : définition des éléments de la mission de maîtrise d'oeuvre permettant d'assurer la synthèse architecturale d'un projet ; devenu sans objet - (p. 612) : son amendement n° 58 : accès des artisans aux marchés publics ; devenu sans objet - **Art. 9** (p. 613) : son amendement n° 59 : suppression de la participation des entreprises aux avant-projets ; rejeté - **Art. 12** (p. 615) : son amendement n° 60 : suppression de la participation du collège des entreprises lors du vote sur des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre ; retiré au profit de l'amendement n° 35 de M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis (collège des entreprises exclu de toute ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 619) : incohérence de l'article 3 voté par le Sénat et relatif à la délégation des attributions du maître d'ouvrage - Inquiétudes du groupe communiste quant à l'accès des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans aux marchés publics - Opposé à l'adoption de ce projet.

Deuxième lecture [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Art. 3** (p. 1666) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Philippe François (suppression de la délégation des attributions du maître de l'ouvrage) - **Art. 6** (p. 1668) : son amendement n° 18 : conduite d'opérations confiée à des personnes morales de droit privé assurant leur concours à des maîtres d'ouvrage publics ; retiré - **Art. 7** (p. 1669) : se

déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Paul Quilès, ministre (suppression des dispositions relatives à la dévolution des travaux par lots séparés) - **Art. 12** : ses amendements n° 19 : renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans lors des négociations ; et n° 20 : rôle consultatif réservé au second collège dans les missions de base ; rejetés - **Après l'art. 23** (p. 1672) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de M. Paul Quilès, ministre (abrogation de l'article 35 de la loi de 1977 relative au rattachement au régime des professions libérales des associés de sociétés d'architecture) - **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe communiste lors du vote sur ce texte.

- **Question orale avec débat : développement du tourisme social** - (8 octobre 1985) (p. 2198) : aspiration aux vacances de plus en plus vive en France - Nécessité du repos et de la détente - Un Français sur deux bénéficiant de vacances - Stabilisation de la durée moyenne des séjours malgré l'application intégrale depuis 1983 de la cinquième semaine de congés payés - Baisse du pouvoir d'achat remettant en cause la réalisation du droit aux vacances - Tourisme, facteur important de l'économie nationale - Nécessité d'accorder la priorité au tourisme social - Constate à l'examen du budget pour 1985 que le tourisme social était laissé pour compte tandis que le tourisme commercial bénéficie d'un statut privilégié - Diminution depuis 2 ans des aides accordées par l'Etat au tourisme social - Région et département n'ayant pas les moyens de se substituer à l'Etat - Suppression de l'aide au fonctionnement des centres familiaux décidée par la Caisse nationale d'allocations familiales portant un grave préjudice aux familles à revenus modestes - Chèques vacances ne touchant que peu de personnes - Nécessité d'accroître l'effort en faveur du tourisme social - Abaissement de l'âge de départ à la retraite, développement des préretraites et cinquième semaine de congés payés augmentant les besoins - Interrogation sur la volonté du Gouvernement concernant le tourisme social et sur les moyens qu'il compte lui donner.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2549) : importance du rôle des transports dans le développement industriel de la région d'Ile-de-France - Déséquilibres habitat emploi renforçant la nécessité de transports collectifs adaptés au fonctionnement des usines et des bureaux - Politique du Gouvernement mettant en cause les droits acquis - Nécessité d'accorder la priorité aux transports interbanlieues - (p. 2550) : problème de la circulation et de la protection des riverains le long des grands axes routiers - Transports occupant de nombreux salariés et créant des emplois induits très importants - Etat et collectivités territoriales devant assurer le développement du réseau avec la participation financière de tous les industriels et de tous les commerçants qui en bénéficient.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)]** - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2589) : simplification des procédures administratives dans le domaine de l'urbanisme - Travaux de faible importance et clôtures soumis au régime déclaratif - Projet s'inscrivant dans l'oeuvre de décentralisation - Déséquilibre entre les transferts de compétences et les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales - Protection de l'environnement - Responsabilité des maires en matière de politique foncière - Rôle des associations de sauvegarde du patrimoine - Sous certaines réserves, groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 4** (p. 2600) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Philippe François (affichage de toute demande de travaux) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2604) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4002) : mesures de protection spécifique du littoral - Développement des activités économiques liées à la mer - Pêche et cultures marines - Construction et réparation navales - Commerce

de plaisance et de tourisme - Souhaite la création d'un Conseil national du littoral et de comité de rivage pour chaque zone géographique - Promotion du tourisme social - Extension de la taxe de séjour - Insuffisance des revenus des communes du littoral face à leurs charges spécifiques - Diversité des situations tout au long du littoral - Abstention du groupe communiste sur le texte de ce projet de loi en cas de non prise en compte de ses amendements - **Art. 1 A** (p. 4008) : ses amendements n° 70 et 71 relatifs à la lutte contre la spéculation immobilière et foncière, à la préservation et au développement des activités agricoles, pastorales, forestières, artisanales et industrielles et à la préservation du tourisme social ; devenus sans objet - **Avant l'art. 1** : son amendement n° 72 : création d'un Conseil national du littoral, composition et rôle ; rejeté - **Après l'art. 1** (p. 4009) : son amendement n° 73 : institution pour chaque zone littorale d'un comité de rivage, composition et rôle ; rejeté - **Art. 12** (p. 4035) : son amendement n° 75 : détermination de la taxe de séjour ; rejeté - **Après l'art. 12** : son amendement n° 76 : instauration d'un système de péréquation de la taxe de séjour ; rejeté - **Avant l'art. 26** (p. 4048) : soutient l'amendement n° 92 de M. Jacques Eberhard (fonctionnaires de différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port placés dans la position de détachement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4049) : abstention du groupe communiste en raison de la non prise en considération de ses amendements.

HURIET (Claude), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à garantir la stabilité du régime électoral des assemblées parlementaires [n° 221 (84-85)] (2 avril 1985) - Elections et référendums.

Proposition de loi visant à supprimer la procédure administrative de suspension du permis de conduire [n° 327 (84-85)] (30 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 30 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 76 (85-86)] (7 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 158 (85-86)] (5 décembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 230 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 256 (85-86)] (19 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 666 (JO Débats, 22 juin 1985) (p. 1581) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : sidérurgie (situation de la commune de Bazailles (Meurthe-et-Moselle) au regard de la restructuration de la sidérurgie) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (8 octobre 1985) (p. 2216, 2217).

n° 671 (JO Débats 18 juillet 1985) (p. 1942) à Mme le ministre des affaires sociales : sécurité sociale (prestations) (remboursement des séances d'auto-dialyse) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (8 octobre 1985) (p. 2207, 2208).

n° 737 (JO Débats, 11 décembre 1985) (p. 3733) à M. le Premier ministre : vie politique (fonctionnement des institutions de la République en cas d'alternance politique).

Questions orales avec débat :

n° 48 (3 décembre 1984) (p. 3973) à M. le Premier ministre : informatique (gestion du centre mondial informatique et ressources humaines) - Discutée le 28 mai 1985 (p. 729 et suivantes).

n° 63 (2 avril 1985) (p. 67) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : hôpitaux (personnel des) (situation des internes de spécialité) - Retirée le 16 avril 1985 (p. 228).

n° 124 (17 juillet 1985) (p. 1889) à M. le ministre de l'intérieur : enseignement (répartition des élèves entre les communes) - Retirée le 8 octobre 1985 (p. 2195).

n° 129 (2 octobre 1985) (p. 2170) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (recouvrement des créances hospitalières perçues, en particulier par des ressortissants étrangers).

n° 138 (8 octobre 1985) (p. 2195) à Mme le ministre des affaires sociales : pharmacie (aide du Gouvernement à l'industrie pharmaceutique).

n° 152 (6 novembre 1985) (p. 2777) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : médecine (nouvelle thérapeutique destinée à soigner le SIDA) - Discutée le 15 novembre 1985) (p. 3161 et suivantes).

n° 166 (10 décembre 1985) (p. 3732) à M. le ministre des relations extérieures : relations internationales (expulsion d'Ethiopie de l'organisation « médecins sans frontières »).

INTERVENTIONS

- Question orale avec débat : gestion du centre mondial informatique - (28 mai 1985) - (p. 729) : création du Centre mondial informatique et ressource humaine en 1981 - Perte par cette association de son premier directeur général et de la plupart des chercheurs américains et récemment de son président fondateur - Enquête décidée par la Cour des comptes sur le fonctionnement de ce centre - Décision du Gouvernement de transformer le Centre mondial en établissement public national à caractère industriel et commercial par décret paru au Journal officiel du 21 mai dernier - Voile de silence recouvrant cette institution - Présentation d'un seul rapport d'activité en trois ans et qui ne comporte aucun élément chiffré - Interrogation sur le budget de fonctionnement de cette institution recevant des différents ministères une augmentation de ses moyens financiers de 300 % en trois ans - Nombreux membres du Gouvernement membres de droit du conseil d'administration en vertu de l'article 5 des statuts - Nombreuses autres personnalités membres de l'association en vertu de l'article 3 des mêmes statuts - Article 30 mentionnant que le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au commissaire de la

République du département de Paris, au ministre de l'intérieur et au ministre des postes et télécommunications - Responsabilité de tutelle dévolue successivement au ministère de l'intérieur, au ministère de l'industrie puis au ministère des PTT en 1983 et enfin au ministère du Plan - Demande des éclaircissements concernant le Centre mondial informatique et ressource humaine concernant, notamment, les dépenses de fonctionnement, poste par poste, au cours des trois dernières années et le montant des émoluments versés aux différents responsables du centre - (p. 730) : rôle du Parlement d'interroger le Gouvernement - Absence de réponse à toutes les questions posées, notamment celles concernant une éventuelle enquête menée par la Cour des comptes - (p. 731) : impossibilité de se procurer les comptes rendus d'activité - Association relevant de la loi de 1901 tenue de produire chaque année un compte rendu précis de l'utilisation des fonds qu'elle a reçus.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 795) : nombreuses modifications du système électoral depuis 1870 - (p. 796) : recherche d'une plus grande justice dans tout mode d'élection démocratique - Adaptation du nombre des députés à l'évolution démographique - Représentation des minorités - Lien entre l'électeur et le député - Alliances des partis - Défauts du scrutin proportionnel : dénature les institutions de la Vème République ; déséquilibre les rapports entre les deux assemblées ; modifie les pouvoirs du Président de la République et du Premier ministre - Cohabitation - Majorités de coalition - Déséquilibre au sein du Congrès - Stratégie de repli du parti socialiste - Réforme préjudiciable pour l'avenir de la France - Votera la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 795, 796).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Après l'art. 52 (p. 1198) : son amendement n° 157, soutenu par M. Jacques Machet : alignement des cotisations sociales des préretraités au niveau de celles des retraités ; retiré.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2976) : diversité des situations des personnels et de la législation - Nombre d'agents concernés par ce projet de loi - Extension du champ d'application du livre IX du code de la santé publique - Dispositions réglementaires - Spécificité du secteur public hospitalier du fait de sa finalité - Harmonisation des statuts de la fonction publique hospitalière - Organisation des personnels et fonctionnement des établissements - Inventaire de la situation actuelle du secteur public hospitalier - Hétérogénéité des établissements ; statut des personnels - Intégration de la fonction publique hospitalière dans la fonction publique - Situation des personnels du secteur public hospitalier - Modalités d'intégration dans la fonction publique ou de titularisation des agents non titulaires - Séparation du grade et de l'emploi ; garanties de carrière pour les personnels - Spécificité de la fonction hospitalière - Evolution des techniques médicales - Possibilité de déroger au principe d'organisation en corps - (p. 2977) : cas de recours aux contractuels - Possibilité de suppression d'emploi - Propositions de la commission des affaires sociales en matière de cohérence de l'organisation des établissements hospitaliers, de fonctionnement et de gestion du secteur public hospitalier - Situation des orthophonistes et des psychologues - Statut des pharmaciens ; pharmaciens gérants ; pharmaciens hospitaliers - Statuts particuliers pour l'organisation et la gestion des personnels - Idée de service minimum du secteur public hospitalier - Gestion des entreprises hospitalières - Modalités de déroulement de carrière ; dépôt d'un amendement relatif aux personnels de

direction - (p. 2978) : vote favorable sur ce projet de loi - **Art. 1** (p. 2985) : son amendement n° 1, de codification ; réservé, puis adopté - **Art. 2** (p. 2986) : son amendement n° 2 : inclusion des pharmaciens résidents dans le statut des praticiens hospitaliers ; adopté - **Art. 3** (p. 2989) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif aux dérogations aux règles d'accès aux emplois permanents ; adopté - **Art. 4** (p. 2990) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Paul Souffrin (suppression de la possibilité de classement des emplois non organisés dans une des quatre catégories A, B, C ou D) - Son amendement n° 4 : recrutement et gestion au niveau national des corps et emplois des personnels de direction et des psychologues ; adopté - (p. 2991) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Paul Souffrin (assimilation des pharmaciens résidents aux praticiens hospitaliers) - Son amendement n° 5 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'organisation des emplois hospitaliers en corps lorsque l'importance des effectifs ou la nature des fonctions le justifie ; adopté - **Art. 5** (p. 2992) : son amendement n° 6 : modalités d'établissement du statut particulier des psychologues ; adopté - **Art. 6** : son amendement n° 7, de coordination ; adopté - **Art. 8** (p. 2993) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Paul Souffrin (transmission des règles au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - **Art. 9** (p. 2994) : accepte l'amendement n° 71 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (recrutement de contractuels sur des emplois à temps partiel non dotés d'un statut lorsque la quotité de travail est au moins égale à un mi-temps) et s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Paul Souffrin (cas de recrutement de personnels contractuels) - **Art. 11** (p. 2995) : s'oppose aux amendements n° 67 de M. Stéphane Bonduel (représentation des administrateurs des assemblées délibérantes concernées au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) et n° 34 de M. Paul Souffrin (suppression de la représentation au sein du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière des directeurs d'établissements) - **Art. 12** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Paul Souffrin (pouvoirs du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 du même auteur (date d'installation du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - **Art. 14** (p. 2996) : accepte l'amendement n° 79 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (domaine de compétences de la commission des recours) - **Art. 15** (p. 2997) : son amendement n° 8 : composition de la commission mixte paritaire et représentation des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; adopté - **Art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière de faire des propositions lors de l'établissement des listes des corps de fonctionnaires) - **Art. 17** (p. 2998) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 38 (modalités de constitution de commissions administratives paritaires locales) et n° 39, de coordination - **Art. 19** : son amendement n° 9, de coordination ; adopté - **Art. 20** (p. 2999) : ses amendements n° 10 : suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats ; et n° 11 : modalités de présidence des commissions administratives paritaires nationales, départementales et locales ; adoptés - **Art. 21** (p. 3000) : accepte l'amendement n° 80 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (substitution à la référence à l'article 83 du statut général des fonctionnaires et des collectivités territoriales d'une référence au licenciement pour insuffisance professionnelle) - Son amendement n° 13 : suppression des dispositions de cet article relatives à la présidence des commissions administratives paritaires nationales, départementales et locales, pour coordination ; adopté - **Art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Paul Souffrin (création d'un comité technique paritaire dans chaque établissement dépendant d'une même autorité administrative) - **Art. 24** (p. 3001) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Paul Souffrin (consultation obligatoire des comités techniques paritaires sur l'organisation et le fonctionnement des départements et services médicaux et non médicaux) - **Art. 24 bis** : son amendement de

coordination n° 14 ; adopté - Accepte l'amendement n° 72 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (suppression des dispositions de cet article relatives à la détermination des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat, pour coordination) - Art. 25 : accepte l'amendement n° 73 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (détermination par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de certains articles en matière du nombre des membres des comités techniques paritaires et des comités consultatifs nationaux, de la durée de leur mandat et des règles de fonctionnement des comités) - Art. 29 (p. 3002) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 43 (absence de décalage entre le nombre d'emplois vacants et le nombre d'emplois déclarés) et n° 45 (publicité des vacances d'emplois et des candidatures aux emplois par l'autorité investie du pouvoir de nomination) - Art. 34 (p. 3003, 3004) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 46 (communication à la commission administrative paritaire de la liste des fonctionnaires qui se sont déclarés candidats) et n° 47 (vacance d'emploi pourvue dans les trois mois à compter de la publicité faite sur sa vacance) - Art. 36 : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Souffrin (modalités d'organisation des mutations) - Art. 39 (p. 3005) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Paul Souffrin (suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de cumul des congés accordés aux jeunes de moins de vingt-cinq ans avec les congés pour formation syndicale) - (p. 3006) : son amendement n° 15 : absence de cumul du congé accordé aux fonctionnaires de moins de vingt-cinq ans avec le congé de formation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (congés compensateurs pour les personnels travaillant dans des services utilisant des radiations ionisantes) et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 83 de M. Charles Descours (congés compensateurs en cas d'exposition réelle aux radiations) - Art. 42 (p. 3008) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (gratuité des soins pour les personnes retraitées de la fonction publique disposant de faibles revenus) - Art. 43 (p. 3009) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 52 (autorisation spéciale d'absence en fonction des besoins correspondant aux droits énumérés) et n° 53 (autorisation spéciale d'absence pour les membres d'associations professionnelles dûment mandatés pour assister aux réunions des organes directeurs et préparer les consultations officielles) - Art. 44 : accepte l'amendement n° 74 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (restriction de l'autorisation de travail à temps partiel aux fonctionnaires nommés sur des emplois à temps complet) - Art. 53 (p. 3011) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Souffrin (réintégration en surnombre de tout fonctionnaire à l'expiration de son détachement) - Art. 55 : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - Art. 62 (p. 3012) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Souffrin (suppression du système de notation) - Art. 64 : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Souffrin (suppression des dispositions de cet article relatives à l'avancement d'échelon à l'ancienneté maximale et à l'ancienneté réduite) - Art. 66 (p. 3013) : son amendement de coordination n° 17 ; adopté - Art. 83 (p. 3014) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (suppression de la référence à l'abandon de poste) - Art. 88 (p. 3015) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 58 (suppression d'emploi et reclassement par priorité du fonctionnaire) et n° 60 (conditions de reclassement des personnels hospitaliers) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 du même auteur (obligation pour l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement concerné de procéder au recrutement du fonctionnaire) - (p. 3016) : accepte l'amendement n° 82 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (ordre de priorité de réintégration ou de recrutement des fonctionnaires détachés ou dont l'emploi a été supprimé lorsqu'ils sont en concurrence pour employer le même emploi vacant) - Art. 89 : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à l'indemnisation du fonctionnaire licencié) - Art. 92 : son amendement n° 18 : décharges d'activité de service pour les responsables des organisations syndicales représentatives, sous réserve des

nécessités du service ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 62 de M. Paul Souffrin (décharges d'activité de service pour les responsables des organisations syndicales et suppression de la condition relative aux nécessités du service) - Art. 99 (p. 3018) : son amendement rédactionnel n° 19 ; adopté - Après l'art. 99 quinquies ; son amendement n° 20 : établissements d'hospitalisation publics destinés à l'accueil des personnes incarcérées ; adopté - Art. 101 (p. 3019) : son amendement n° 21 : représentation au sein de la commission mixte paritaire des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; adopté - Art. 101 bis : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif aux établissements d'hospitalisation publics destinés à l'accueil des personnes incarcérées, pour coordination ; adopté - Après l'art. 101 : ses amendements n° 23 et n° 24, relatifs au rattachement des pharmaciens résidents aux personnels médicaux ; adoptés - Après l'art. 103 (p. 3020) : son amendement n° 25 : statut des personnels de direction des établissements hospitaliers ; adopté - Après l'art. 104 : son amendement n° 26 : organisation d'un service minimum en cas de grève ; adopté - Après l'art. 114 (p. 3023, 3024) : son amendement n° 27 : possibilité pour les pharmaciens résidents en fonction de conserver leur situation statutaire antérieure ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3025) : dépôt d'amendements par le groupe communiste relatifs aux possibilités de congés et nécessités du fonctionnement du service public hospitalier - (p. 3026) : défense des personnels - Rôle des syndicats.

- Question orale avec débat : recouvrement des créances hospitalières - (15 novembre 1985) (p. 3159) - Nécessité pour les gestionnaires des hôpitaux de faire preuve de rigueur dans le contrôle des dépenses et dans le recouvrement des recettes - Difficulté croissante pour le recouvrement des créances impayées de malades étrangers hospitalisés en France - Admission des étrangers soumise à trois conditions - (p. 3160) : évoque la situation de malades en visite dans leur famille venus d'Afrique du Nord chez lesquels on découvre une maladie grave - Conditions d'admission dans les hôpitaux de ces malades définies par les circulaires du 17 janvier et du 25 octobre 1977 - Circulaire du 6 juin 1983 demandant aux établissements d'établir un état des créances sur des Etats étrangers - Enumère les montants des créances sur l'étranger de grandes villes françaises et notamment de Paris ou la perte totale due à des Etats étrangers s'élève à 514 millions de francs - Evolution très préoccupante du centre hospitalier de Fort-de-France - Souhaite connaître le montant des créances et les mesures envisagées par le Gouvernement afin de ne pas continuer à pénaliser dans le cadre du budget global les établissements choisis par les étrangers - (p. 3161) : aggravation du problème confirmé par les chiffres - Hospitalisation conformément aux termes d'accords internationaux et non respect de leurs engagements par certains gouvernements.

- Question orale avec débat : annonce d'une nouvelle thérapeutique contre le SIDA - (15 novembre 1985) (p. 3161) : dépôt de cette question avant le décès des deux malades traités par le nouveau remède - Scandalisé par l'annonce faite le 29 octobre dernier - Communication scandaleuse de résultats biologiques qualifiés « d'extraordinairement encourageants » alors que le médicament n'avait été prescrit que depuis moins d'une semaine - Absence de consultation du Comité d'éthique et de l'Ordre des médecins - Campagne publicitaire appuyée par le Gouvernement - (p. 3162) : véritable recherche devant faire abstraction de la politique - Prise de position prématurée nuisant à l'image de la médecine et de la recherche scientifique française à l'étranger - Absence de caution ministérielle dans les cas cités concernant Pasteur, Shumway ou la première greffe du rein - (p. 3163) : règle de la recherche clinique exigeant que l'on s'entoure de précautions garantissant innocuité et efficacité du traitement - Lancement d'une nouvelle sensationnelle ne s'appuyant sur aucune base d'expérimentation animale ou clinique satisfaisante.

- Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985)

- **Art. 2** (p. 3220) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'objet de l'aide médicale urgente) - **Art. 5** (p. 3226) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur (modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente ; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide médicale urgente) - **Art. 6** (p. 3227) : transport par hélicoptère.

- **Question au Gouvernement : redevance de l'agence financière de bassin Rhin-Meuse** (12 décembre 1985) (p. 3832).

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.** - *Nouvelle lecture* [n° 230 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4513) : son intervention, présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales - **Question préalable** (p. 4514) : sa motion n° 1, soutenue par M. Jean-Pierre Fourcade, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

HUSSON (Roger), sénateur de la Moselle (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre l'accès des veuves de militaires décédés en service commandé aux emplois réservés féminins [n° 121 (85-86)] (29 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 576 (JO Débats, 28 novembre 1984) (p. 3738) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **charbon** (conséquences du plan charbonnier pour la région Lorraine) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (29 octobre 1985) (p. 2581).

n° 598 (JO Questions, 21 mars 1985) (p. 491) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **cours d'eau, étangs et lacs** (canalisation de la Moselle).

n° 599 (JO Questions, 21 mars 1985) (p. 491) à Mme le ministre des affaires sociales : **handicapés (prestations et ressources)** (exonération du forfait journalier au profit des personnes handicapées).

n° 600 (JO Questions, 21 mars 1985) (p. 491) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : **drogues et stupéfiants** (aide aux toxicomanes).

n° 601 (JO Questions, 21 mars 1985) (p. 491) à M. le ministre chargé de la coopération et du développement : **coopération** (politique française en matière d'aide alimentaire).

Questions orales avec débat :

n° 92 (2 mai 1985) (p. 282) à Mme le ministre des affaires sociales : **handicapés (établissements spécialisés et soins)** (exonération du forfait journalier pour les personnes handicapées hospitalisées) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 470 et suivantes).

n° 93 (2 mai 1985) (p. 383) à Mme le ministre des affaires sociales : **drogues et stupéfiants** (aide aux toxicomanes) - Discutée le 10 mai 1985 (p. 459 et suivantes).

n° 100 (9 mai 1985) (p. 428) à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie : **carburants** (production d'éthanol comme carburant de substitution) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).

n° 119 (12 juin 1985) (p. 1123) à M. le ministre de l'agriculture : **agriculture** (perspectives agricoles pour 1985 dans les domaines laitier et céréalier ainsi que sur l'élargissement de la CEE) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

n° 176 (13 décembre 1985) (p. 3970) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (respect des droits de l'homme en Pologne) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4086 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 460) : toxicomanie chez les jeunes - Rôle des services de police et de la douane - Référence aux mesures arrêtées en conseil des ministres le 15 février 1984 - Caractéristiques médicales et sociales de l'action antidrogue - Toxicomanie, maladie invalidante et de longue durée - Casier judiciaire des toxicomanes - Concertation - Emploi - Famille et environnement - Structures d'accueil et de dialogue - Action au niveau des entreprises.

- **Questions orales avec débat jointes : frais d'hospitalisation des adultes handicapés-Tarifs des consultations externes - Frais de congrès et de mission pour le personnel médical des hôpitaux** - (10 mai 1985) - (p. 470) : allocation aux adultes handicapés, AAH - Paiement du forfait journalier par les adultes handicapés hospitalisés temporairement - Attente de l'Association des paralysés de France - Nombre d'handicapés - Action du Gouvernement - Formation et insertion professionnelle - Accès aux transports collectifs et services publics - Montant de l'AAH - Plafond de ressources - Réduction de l'allocation en cas d'hospitalisation supérieure à un mois - Maintien des charges extérieures pendant la durée de l'hospitalisation.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 739) : année 1985, celle des choix en matière de bio-carburants - Nécessité pour la France d'adopter une politique ambitieuse en matière de carburant de substitution - Suppression du plomb dans l'essence à partir de 1989 - Problème du remplacement du plomb tout en maintenant le degré d'octane du super carburant - Solution du méthanol fabriqué par les pétroliers ou de l'éthanol fourni par les agriculteurs - Choix politique entre les deux additifs proposés - Favorable à l'éthanol pour des raisons techniques et économiques - Détaxation de l'éthanol aux Etats-Unis - Agriculteurs devant être les premiers bénéficiaires de la production d'éthanol - Régression du pouvoir d'achat des agriculteurs - Nécessité de sauver les producteurs céréaliers - Choix de l'éthanol par le Gouvernement réglant la question de la surproduction céréalière - Réalisation souhaitée d'une unité de production d'éthanol carburant à Dieuze avec la participation des groupements de producteurs de blé de la région - Ethanol, planche de salut pour l'agriculture céréalière et sérieux pari sur l'avenir - Coût de production de 1.000 tonnes d'éthanol par an s'élevant à 3,5 millions de francs - (p. 740) : réalisation de l'unité de production d'éthanol à Dieuze entraînant la création d'emplois - Prix de vente de l'éthanol carburant ainsi produit s'élevant à 3,20 F par litre - Souhaite connaître

l'option que compte prendre le Gouvernement et ses intentions en ce qui concerne le site de Dieuze.

– **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1524) : baisse du revenu net par exploitation agricole en 1984 - Interrogation sur la fin de la dégradation du revenu agricole - Surproduction céréalière catastrophique - Echec des négociations céréalières de Luxembourg, de la semaine passée - Attitude de la République fédérale d'Allemagne mettant en péril la politique agricole commune - Fabrication d'éthanol-carburant pouvant permettre l'écoulement massif de céréales - Production laitière et caractère désastreux de l'instauration des quotas laitiers - Indemnité perçue par les producteurs de lait sans commune mesure avec le préjudice subi - Pays ayant accru leur production laitière en recourant à des ressources fourragères importées, véritables responsables des excédents laitiers - Se félicite de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, et de l'accord signé le 12 juin 1985 - Inquiétude devant le faible coût de la main-d'oeuvre agricole en Espagne et au Portugal, nations essentiellement agricoles - (p. 1525) : problème se posant pour la viticulture française méditerranéenne et compromis de Dublin - Elargissement pouvant avoir des aspects positifs, notamment en ce qui concerne les céréales fourragères, l'orge, le lait et la viande - (p. 1533) : intervention au nom de M. Christian Poncelet sur la situation des horticulteurs - Dépenses supplémentaires en raison de la vague de froid de cet hiver - Dépenses en énergie représentant une part importante des coûts de production - (p. 1534) : importantes distorsions de concurrence avec les autres producteurs de la Communauté qui bénéficient d'un combustible à un meilleur prix - Dégradation des exportations - Inquiétude face à l'absence de mesures compensatoires - Dégradation du commerce extérieur des secteurs horticoles et maraîchers sous serres - Réduction du déficit des exportations horticoles pouvant créer des emplois - Exonération souhaitée des redevances sur le fuel - Souhaite une harmonisation des prix des combustibles conventionnels dans la Communauté économique européenne et le plafonnement du prix des énergies conventionnelles utilisées par les agriculteurs - Augmentation souhaitée des subventions de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture - Souhaite la prise en considération des souhaits exprimés par la profession horticole et maraîchère, afin d'aboutir à une meilleure justice entre les différents agriculteurs de la CEE.

– **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2035) : emploi et traitement social du chômage - Congés de conversion et reclassement des licenciés économiques - Action du Gouvernement au détriment de la politique contractuelle - Action de l'Etat patron en matière de licenciements économiques ; exemples de la sidérurgie, des chantiers navals et de l'automobile - Echec de la politique contractuelle le 24 juin 1985 et désaccord des partenaires sociaux - Nombre réel des chômeurs - Nombre officiel de demandeurs d'emplois, de travaux d'utilité collective, TUC, de personnes en formation conversion et de chômeurs en fin de droits non inscrits à l'ANPE - Demande l'institution

d'une catégorie statistique intitulée « personnes en activité formation » - Extension des congés de conversion à tous les secteurs d'activité - Situation du salarié en congé conversion à la fin de son congé et risque de report du chômage - Volontariat des entreprises dans le cadre du Fonds national de l'emploi, FNE - Maintien de la procédure actuelle de licenciement économique - Suspension du contrat de travail - Incidences sur les droits et obligations des salariés - (p. 2036) : coût de ce projet - Nombre de congés de conversion en 1985 par rapport aux licenciements économiques - Différences de traitement des licenciés économiques selon la taille de l'entreprise - Financement des congés de conversion - Contenu et qualité de la formation dispensée - Echec du Gouvernement en matière de politique sociale - Progression des charges pesant sur les entreprises depuis 1981 ; incidences sur le chômage - Emploi et restructuration industrielle - Négation de la politique contractuelle - Date de publication des décrets d'application de ce texte.

– **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2609) : modification de la loi du 23 juillet 1957 relative à l'éducation ouvrière - Fractionnement du congé de formation économique, sociale et syndicale et allongement de sa durée en faveur des animateurs de stages et des syndicalistes - Limitation du nombre de bénéficiaires du congé - Dialogue social - Politique contractuelle - Absence de dispositions concernant un contrôle minimal de la qualité des stages de formation - Contenu et fonctionnement des stages - Accroissement des charges des entreprises, véritable entrave à l'activité et à l'expansion économique - (p. 2610) : risque d'inapplication de ce texte, faute d'un accord entre les partenaires sociaux sur le financement des stages - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ce texte devant conduire à une inévitable aggravation des charges des entreprises.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3047) : limitation de la compétence de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à l'autorisation des seules télévisions locales - Maintien du pouvoir de l'Etat par l'intermédiaire des concessions de service public autorisant les chaînes multivilles - Renforcement du monopole de Télédiffusion de France, TDF - Article relatif au pluralisme et à la concentration - (p. 3048) : chaînes multivilles ; avantages de la télévision privée ; exemple des sondages d'écoute de RTL dans les départements de l'Est de la France et du poids financier des missions régionales de FR3 - Rapports entre presse écrite et audiovisuelle ; caractère positif des expériences de groupes multimédias - Devenir du plan câble - Caractère pernicieux de ce projet de loi prétendant libérer l'audiovisuel.

– **Question au Gouvernement : avenir du site chimique de Dieuze** - (14 novembre 1985) (p. 3063) : société minérale de Dieuze, filiale de CDF-Chimie SP - Production de polystyrène - Fabrication d'éthanol.

J

JANETTI (Maurice), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 12 (85-86)] relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 38 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Construction**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme** [n° 98, tome XV, (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 170 (85-86)] (10 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 45 (6 novembre 1984) (p. 2999) à M. le ministre de l'économie : **taxe sur les salaires** (acquiescement par les associations de la taxe sur les salaires) - Retirée le 16 avril 1985 (p. 228).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : période transitoire dans l'élargissement de la CEE** - (27 juin 1985) (p. 1751) : intégration de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Interrogation sur les mesures mises en oeuvre par le Gouvernement pour préserver les intérêts des agriculteurs français durant la période transitoire - Interrogation sur le rôle dévolu aux offices par produit et sur les mesures techniques d'harmonisation adoptées pour consolider les productions méditerranéennes et l'économie régionale - Inquiétude des éleveurs de moutons face à la concurrence anglo-saxonne.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2585) : projet s'inscrivant dans l'oeuvre de décentralisation - Loi du 7 janvier 1983 relative à certains transferts de compétences aux maires des communes disposant d'un plan d'occupation des sols, POS - Loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement - Assouplissement du droit de l'urbanisme - Commission des affaires économiques favorable à ce projet, sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 4** (p. 2593) : protection des plaques commémoratives à l'occasion des travaux accomplis sous un régime simplifié de déclaration - (p. 2594) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Bernard Legrand, n° 17 (travaux exemptés du permis de construire du fait de leur nature ; réintroduction dans le droit commun des installations techniques nécessaires aux pouvoirs publics) et n° 18 (conditions de présentation de la déclaration faite auprès du maire de la commune) - S'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Philippe François et n° 12 de M. Roland du Luart (allongement du délai accordé aux autorités administratives pour examiner les dossiers de déclaration de travaux) - (p. 2596) : accepte les amendements de M. Bernard Legrand, n° 19 (sauf désaccord motivé du maire, possibilité d'effectuer les travaux dans le respect des prescriptions présentées par l'autorité compétente en matière de permis de construire) et n° 20 (durée de validité de l'autorisation de construire) - (p. 2597) : s'oppose aux amendements n° 21 de M. Bernard Legrand (suppression des dispositions relatives au contrôle de l'application de certaines dispositions législatives ou réglementaires par un ministre autre que celui qui est chargé de l'urbanisme), n° 13 et n° 14 de M. Roland du Luart (afin de permettre la prise en compte des préoccupations d'environnement et d'architecture, allongement du délai accordé aux autorités administratives pour se prononcer sur d'éventuels travaux) - Son amendement n° 2 : cas particulier des travaux soumis à la fois au régime du permis de construire et à l'intervention d'une administration tierce ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Bernard Legrand, n° 24 (délai supplémentaire accordé aux maires pour s'opposer à l'exécution de travaux, après avis d'une administration tierce) et n° 25 (délai de validité de l'autorisation de construire) - (p. 2599) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Bernard Legrand (consultation pour avis, par le maire, de l'autorité chargée de l'urbanisme et de l'architecture, pour les travaux dans les zones sensibles) et accepte les amendements identiques n° 8 de M. Philippe François et n° 15 de M. Roland du Luart (affichage de toute demande de travaux) - (p. 2600) : son amendement n° 3 : suppression des dispositions relatives à la demande d'autorisation, auprès des services des monuments historiques, nécessaire pour tous travaux sur les édifices classés ; adopté - Souhaite que le Gouvernement fasse des contre-propositions relatives au délai nécessaire aux maires pour répondre aux demandes de travaux sur les édifices classés, après accord du ministre de la culture - (p. 2601) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Roland du Luart (installations provisoires de chantiers non soumises à l'autorisation de permis de construire) - **Art. 6** (p. 2602) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Pierre Lacour (abrogation de certaines dispositions des cahiers des charges pour les lotissements de plus de dix ans) - **Art. 7** (p. 2603) : son amendement n° 5 : réduction du délai d'acquisition d'une emprise réservée par la collectivité publique concernée ; adopté.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés** [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2868) : hommage au travail du secrétaire d'Etat et du Gouvernement - Politique cohérente venant en aide aux plus défavorisés, compensant les inégalités persistantes et effaçant les séquelles d'événements douloureux - Rappelle la loi d'indemnisation du 6 février 1982 et la loi du 24 janvier 1984 sur le nantissement des titres d'indemnisation - Projet devant régler le problème des retraites des rapatriés - Bénéficie d'une aide de l'Etat pour

le rachat des cotisations - Rapatriés en cours de rachat de cotisation également concernés - Mesures de ce projet concernant cent mille personnes au moins - Témoignage du Gouvernement de sa volonté de solidarité nationale et de justice sociale.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 30 (p. 4421) : son amendement n° 57 : conditions d'accès à l'emploi de directeur départemental des services d'incendie et de secours ; adopté.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme et à diverses dispositions concernant le bâtiment - Nouvelle lecture** [n° 234 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4444) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Absence d'accord sur le régime des immeubles classés - Présentation d'amendements par le Gouvernement après la CMP - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de l'ensemble du projet de loi sous réserve d'un amendement déposé à l'article 12 - Art. 11 (p. 4447) : accepte l'amendement n° 1 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (nouvelle rédaction de cet article relatif à la sous-traitance) - Art. 12 : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif au problème de sécurité posé par les ascenseurs à parois lisses ; adopté.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (15 octobre 1985) (p. 2272).

JOLIBOIS (Charles), sénateur du Maine-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice (29 novembre 1985) (p. 3489).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité

faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 468 (83-84)] adopté par l'Assemblée

nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 212 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)) - **Propriété littéraire et artistique.**

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 296 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 350 (84-85)] (11 juin 1985) - **Propriété littéraire et artistique.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 332 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 385 (84-85)] (19 juin 1985) - **Justice.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 410 (84-85)] (21 juin 1985) - **Propriété littéraire et artistique.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 436 (84-85)] (27 juin 1985) - **Justice.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 437 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 35 (85-86)] (16 octobre 1985) - **Procédure pénale.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 113 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 139 (85-86)] (4 décembre 1985) - **Procédure pénale.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales [n° 183 (85-86)] (11 décembre 1985) - **Procédure pénale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)]** - (2 avril 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 70) : nombreuses auditions de la commission spéciale - (p. 71) : actualisation de la loi de 1957 en raison de l'apparition de nouvelles techniques de communication - Protection de la création artistique et littéraire - Arbitrage entre les intérêts divergents - Respect de la primauté de l'auteur, du créateur et de son oeuvre - Droits des producteurs et des entreprises de communication audiovisuelle - Mécanismes contractuels préférés à toute ingérence de l'Etat - Divulgation et exploitation des oeuvres - Chapitre additionnel concernant le logiciel - Reconnaissance expresse de l'oeuvre audiovisuelle - Allongement de la durée de l'exercice des droits d'auteurs de compositions musicales - Droits des auteurs pour la télédiffusion de leurs oeuvres par câble et satellite - Présomption de cession, par les auteurs, de leurs droits d'exploitation aux producteurs de l'oeuvre audiovisuelle - Suppression de l'article 12 bis, ajouté par l'Assemblée nationale, non conforme au traité

de Rome - Droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, consacrés par la jurisprudence - Droits voisins, différents de ceux des créateurs - (p. 72) : barème des rémunérations des artistes interprètes - Droits nouveaux accordés aux artistes interprètes et aux producteurs de phonogrammes - Prééminence des droits d'auteurs - Rémunération de la copie privée - Caractère privé des sociétés de perception et de répartition des droits désormais soumises à des règles précises de transparence et de démocratie interne - Aide à la formation - Réduction des droits en faveur des manifestations organisées par les associations ayant un but d'intérêt général - Adjonction d'un titre additionnel relatif à la protection des logiciels considérée comme un droit voisin connexe - Unification des procédures de dépôt légal auprès de la Bibliothèque nationale - (p. 73) : projet visant à favoriser la création et la diffusion des oeuvres littéraires et artistiques.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Rapporteur - **Titre I** (p. 98) : son amendement n° 1 : intitulé ; « Du droit d'auteur » ; adopté - **Art. 1** : son amendement n° 2 : champ des oeuvres audiovisuelles protégées ; adopté - (p. 99) : son amendement n° 3 : modification de la définition des oeuvres photographiques protégées ; adopté - Son amendement n° 4 : extension aux oeuvres graphiques et typographiques ; adopté - (p. 100) : s'oppose aux amendement n° 152 de M. Charles Lederman et n° 128 de M. Jack Lang, ministre, relatifs à l'extension aux logiciels des dispositions de cet article - **Art. 2** (p. 101) : s'oppose à l'amendement n° 193 de M. André Fosset (suppression de la référence à l'article 14 de la loi du 11 mars 1957 afin d'éviter une extension excessive de la notion d'auteur) - **Art. 3** : son amendement n° 5 : auteur et coauteurs d'une oeuvre audiovisuelle ; adopté - Son amendement n° 7 : interdiction de destruction de la matrice de la version d'une oeuvre audiovisuelle ; adopté - (p. 102) : son amendement n° 6 : suppression de la référence à des législations particulières et décisions de justice ; adopté - (p. 103) : s'oppose aux amendements n° 85 de M. Jean Colin (suppression de la disposition prévoyant la consultation du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support) et n° 155 de M. Charles Lederman (accord préalable du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support) - **Après l'art. 7** (p. 104) : son amendement n° 9 : extension à 70 ans de la durée de protection des compositions musicales ; adopté - **Art. 8** (p. 105) : son amendement n° 10 : modification de la liste des procédés de représentation de l'oeuvre ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 158 de M. Charles Lederman (projections publiques) - (p. 107) : son amendement n° 13 : suppression pour transfert à l'article 11 des dispositions relatives à l'émission par satellite ; adopté - **Art. 9** (p. 107, 108) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 147 de M. Edgar Faure (contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle) - **Après l'art. 11 (par priorité)** (p. 109) : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Bernard Parmentier (insertion après l'article 11 d'un article additionnel distinguant le contrat d'édition, et la cession à l'éditeur des droits audiovisuels sur l'oeuvre) - **Art. 10** (p. 110) : son amendement n° 14 : suppression du paragraphe 2 de cet article relatif au droit à rémunération pour la copie privée ; adopté - **Art. 11** (p. 111) : son amendement n° 15 : conditions de distribution par câble d'une télédiffusion autorisée par voie hertzienne ; adopté - Mise en conformité de cet article avec les dispositions de la convention de Berne de 1971 - (p. 112) : demande le retrait de l'amendement n° 100 de M. Jean Colin (conditions de la rémunération dans le cas de diffusion par satellite) - Son amendement n° 16 : diffusion par satellite : exonération du paiement de toute rémunération par l'organisme d'émission dès lors que l'organisme tiers a été contractuellement autorisé par les ayants droit à diffuser l'oeuvre ; adopté - (p. 113) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Jack Lang, ministre (diffusion par satellite : autorisation de l'organisme tiers par les ayants droit) - **Art. 12** : son amendement n° 17 : contrat de production d'une oeuvre

audiovisuelle; adopté - (p. 115): sur son amendement n° 17, s'en remet à la sagesse du Sénat sur le sous-amendement n° 180 de M. Bernard Parmantier (caractère distinct de la cession des droits graphiques sur l'oeuvre); s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'auteur d'apporter ses droits à une société de perception et de répartition des droits d'auteur) - Son amendement n° 18: versement de la rémunération par le producteur aux auteurs et mode de calcul de la rémunération des oeuvres exploitées en salle de cinéma; adopté - (p. 116): sur le calcul et les modalités de la rémunération de l'auteur par le producteur, s'oppose aux amendements n° 86 de M. Jean Colin (versement de la rémunération par le producteur aux auteurs) et n° 162 de M. Charles Lederman (calcul de la rémunération des auteurs; principe de la négociation collective entre les auteurs et les producteurs) - (p. 117): son amendement n° 19: modalités de justification des comptes par le producteur; adopté - (p. 118): son amendement n° 20: devoir d'exploitation du producteur; adopté - Art. 12 bis (p. 120): son amendement n° 23: suppression de cet article relatif au contrat d'une oeuvre publicitaire; adopté - (p. 121): s'oppose aux amendements n° 88 de M. Jean Colin et n° 167 de M. Charles Lederman, relatifs à la rémunération des oeuvres exploitées à des fins publicitaires - Titre II (p. 123): son amendement n° 24: intitulé; « Des droits voisins du droit d'auteur »; adopté - Art. 13: son amendement n° 25: suppression de cet article relatif à la prééminence des droits des auteurs en matière de propriété littéraire et artistique, sur les droits voisins du droit d'auteur; adopté - Art. 14 (p. 124): son amendement n° 26: définition de l'artiste interprète: exclusion de l'artiste de complément; adopté - Figurants - Art. 15 (p. 125): son amendement n° 27: nouvelle rédaction de cet article relatif au droit moral de l'artiste interprète; adopté - Art. 16 (p. 126): son amendement n° 28: délimitation du droit d'autoriser ou d'interdire des artistes interprètes; adopté après insertion du texte de l'amendement n° 132 de M. Jack Lang, ministre (référence aux dispositions du code du travail) - S'oppose à l'amendement n° 169 de M. Charles Lederman (soumission aux accords collectifs de l'utilisation des phonogrammes enregistrés à l'étranger) - (p. 128): s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Charles Lederman (présomption de contrat de travail pour tout contrat assurant, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle) - Après l'art. 12 bis suite (p. 129): demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Paul Séramy (cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail) - Art. 17 (p. 130): son amendement n° 29: rémunération distincte versée par le producteur à l'artiste interprète pour chaque mode d'exploitation de l'oeuvre; adopté - S'oppose à l'amendement n° 133 de M. Jack Lang, ministre (présomption de cession au producteur par l'artiste interprète lorsqu'un accord collectif a fixé les modalités de la rémunération de ce dernier) - Procès de Radio France - Art. 18 (p. 131): son amendement n° 30: suppression de cet article relatif à la rémunération des artistes interprètes pour les communications au public des prestations présumées cédées; adopté - Art. 19 (p. 131, 132): son amendement n° 31: définition du droit d'autoriser et d'interdire des producteurs de phonogrammes; adopté - S'oppose aux amendements de M. Edgar Faure, n° 108 (définition du producteur de phonogrammes: référence à la première fixation) et n° 109 (définition des procédés de mise à la disposition du public).

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Rapporteur - Art. 20 (p. 138): son amendement n° 32: artiste-interprète et producteur ne pouvant s'opposer à la radiodiffusion et à la distribution par câble simultanée et intégrale de la radiodiffusion; adopté - (p. 139): son amendement n° 34: rémunération assise sur les recettes de l'exploitation ou, à défaut, évaluée forfaitairement dans les cas prévus à l'article 35 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique; adopté - Art. 21: son amendement n° 35: barème de rémunération et modalités

de versement de la rémunération établis par des accords quinquennaux spécifiques; adopté - (p. 140): s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Charles Lederman (accords précisant les modalités d'échanges d'information sur l'utilisation de phonogrammes entre les utilisateurs et les sociétés de perception et de répartition agréées) - Son amendement n° 36: fixation à dire d'expert du barème et des modalités de versement de la rémunération à défaut d'accord dans l'année de l'entrée en vigueur de la présente loi; adopté - Art. 22 (p. 141): son amendement n° 37: suppression de cet article relatif à la commission de fixation de la rémunération des artistes-interprètes et des producteurs pour certaines utilisations de leurs phonogrammes; adopté - Art. 23: son amendement n° 38: suppression pour coordination de cet article relatif à la clé de répartition de la rémunération versée aux artistes-interprètes et aux producteurs pour certaines utilisations de phonogrammes; adopté - Art. 25 (p. 142): son amendement n° 40: nouvelle rédaction de cet article relatif aux droits du producteur de vidéogrammes d'autoriser ou d'interdire; adopté - Sur son amendement n° 40, s'oppose aux sous-amendements de M. Edgar Faure n° 122 (producteur de vidéogramme personne ou physique ou morale qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence d'images ou d'images et de son) et n° 123 (autorisation du producteur de vidéogrammes requise avant toute reproduction mise à la disposition du public par la vente, le louage ou l'échange ou communication au public) - Art. 26 (p. 144): son amendement n° 42: suppression du dernier alinéa de cet article définissant les entreprises de communication audiovisuelle; adopté - Art. 27: son amendement n° 43: nouvelle rédaction de cet article relatif au champ d'application des droits reconnus par la présente loi; adopté - Sur son amendement n° 43, s'oppose au sous-amendement n° 124 de M. Edgar Faure (droits à rémunération répartis aux auteurs, artistes-interprètes, producteurs de phonogrammes ou de vidéogrammes pour les phonogrammes et vidéogrammes fixés pour la première fois en France) - Après l'art. 27 (p. 145): demande le retrait de l'amendement n° 105 de M. Pierre Vallon (droit applicable aux phonogrammes et vidéogrammes fixés pour la première fois à l'étranger sous la condition de réciprocité et rémunération perçue en France en l'absence d'accord) - Art. 28: s'oppose à l'amendement n° 192 de M. André Fosset (bénéficiaires des droits ouverts au présent titre pouvant interdire les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées) - Son amendement n° 44: suppression du dernier alinéa de cet article posant le principe du droit à rémunération des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes à raison de la reproduction privée des oeuvres fixées sur phonogrammes ou vidéogrammes; adopté - (p. 146): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 181 de M. André Fosset (artistes-interprètes ne pouvant interdire la reproduction et la communication au public de leur prestation si elle est accessoire à un événement-constituant le sujet principal d'une séquence d'une oeuvre ou document audiovisuel) - Art. 29: son amendement n° 45: nouvelle rédaction de cet article relatif à la durée des droits dits voisins du droit d'auteur; adopté - Commission attachée à la durée de cinquante ans - S'oppose aux amendements n° 182 de M. André Fosset (droits ouverts au présent titre s'éteignant à l'expiration d'une période de trente ans) et n° 92 de M. Jean Colin (s'agissant d'une oeuvre protégée la durée du droit ouvert au bénéfice du producteur de vidéogrammes ne saurait être inférieure à celle prévue à l'article 21 de cette loi) - Art. 30 (p. 147): son amendement n° 46: nouvelle rédaction de cet article relatif à la prééminence du droit d'auteur; adopté - Avant l'art. 31: son amendement n° 47: droit à rémunération pour copie privée; adopté - (p. 148): sur son amendement n° 47, s'oppose au sous-amendement n° 195 de M. André Fosset (droit à rémunération pour copie privée à l'occasion des programmes télédiffusés en direct) - Art. 32: son amendement n° 49: montant de la rémunération fonction du type de support et de la durée d'enregistrement qu'il permet; adopté - Art. 33: son amendement n° 51: taux de

rémunération déterminé par une commission présidée par une personnalité qualifiée choisie par le ministre chargé de la culture ; adopté - (p. 149) : ses amendements n° 52 : commission composée pour un quart de personnes désignées par les organisations représentant les consommateurs ; et n° 53 : commission se déterminant à la majorité des membres présents, son président ne prenant pas part au vote ou à défaut d'accord dans les six mois suivant la publication de la loi, les ministres chargés de la culture et des finances désignant chacun une personnalité qualifiée pour compléter la commission ; adoptés - Art. 35 (p. 150) : son amendement n° 56 : rémunération pour copie privée pouvant donner lieu à remboursement ; adopté - Art. 36 (p. 151) : accepte le premierement de l'amendement n° 93 de M. Jean Colin (patrimoine des personnes morales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 pouvant être transféré à une société civile de perception dans un délai maximum d'un an) - (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Jean Colin (extension des dispositions de cet article aux éditeurs) - Accepte l'amendement n° 94 de M. Jean Colin (sociétés civiles régulièrement constituées ayant qualité pour ester en justice pour la défense des droits dont elles ont statutairement la charge) - (p. 154) : accepte l'amendement n° 136 de M. Jack Lang, ministre (obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - Amendement supprimant l'exonération, la réduction demeurant la seule possibilité - Limites en matière législative fixées par le Conseil Constitutionnel - S'oppose à l'amendement n° 116 de M. Edgar Faure (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes, soit d'une exonération, soit d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser) - (p. 156) : son amendement n° 57 : obligation pour les sociétés d'utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes, la totalité des sommes non répartissables et 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée, l'utilisation de ces sommes devant faire l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire aux comptes ; adopté - Art. 36 bis (p. 158) : son amendement n° 58 : obligation pour les sociétés de perception et de répartition des droits de nommer au moins un commissaire au compte et un suppléant ; adopté - Accepte l'amendement n° 146 de M. Jacques Pelletier (précisions concernant les conditions d'exercice des fonctions de commissaire aux comptes) - Son amendement n° 59 : projets de statut et de règlement généraux des sociétés de perception et de répartition des droits adressés au ministre chargé de la culture ; adopté - (p. 159) : son amendement n° 60 : liste des documents dont tout associé a le droit d'obtenir communication ; adopté - Après l'art. 36 bis (p. 161) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Jacques Carat (détermination par voie d'accords entre les sociétés de perception et les organisations représentatives des différentes catégories d'utilisateurs des taux des droits d'auteur réclamés par les sociétés de perception, la définition des bases sur lesquelles ces taux sont calculés ou les éléments qui servent à l'établissement d'une redevance forfaitaire) - Art. 37 : son amendement n° 61 : suppression de cet article relatif au retrait d'agrément des sociétés de perception des droits d'auteur et des droits dits voisins du droit d'auteur ; adopté - Art. 38 (p. 162) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Jean Colin (absence d'obligation pour la société agréée d'adresser au ministre chargé de la culture la copie des conventions passées avec les tiers) - Son amendement n° 63 : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la possibilité pour le ministre chargé de la culture de désigner des agents afin de recueillir sur pièces

et sur place les renseignements mentionnés au présent article ; adopté - Après l'art. 38 : son amendement n° 64 : contrats conclus par les sociétés d'auteur en exécution de leur objet avec les utilisateurs de tout ou partie de leur répertoire étant des actes civils ; adopté - Titre additionnel après l'art. 38 (p. 163) : son amendement n° 65 : »Des logiciels« ; adopté - Après l'art. 12 bis : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Jacques Lang, ministre (insertion après le Titre III de la loi du 11 mars 1957 d'un Titre additionnel III bis concernant l'élaboration du logiciel, sa reproduction, le prix de la cession des droits et la fixation à 50 ans de la durée de sa protection à compter de sa réalisation) - (p. 164) : sur l'amendement n° 130 de M. Jacques Lang, ministre, s'oppose au sous-amendement n° 201 de M. Charles Lederman (élaboration du logiciel par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions appartenant à l'employeur auquel sont dévolus tous les droits reconnus à l'auteur exception faite des inventions faites hors les missions inventives résultant du contrat de travail) - Après l'art. 38 : ses amendements n° 66 : principe de la protection des logiciels par un droit voisin du droit d'auteur ; n° 67 : détermination du titulaire du droit voisin du droit d'auteur pour les logiciels créés par des salariés ; n° 199 : sauf stipulation contraire, l'auteur ne peut exercer son droit de repentir ou de retrait ; et n° 68 : reproduction et utilisation d'un logiciel, interdites sans le consentement de l'auteur ; adoptés - (p. 165) : ses amendements n° 69 : limitation de la durée de protection ; et n° 70 : possibilité d'une rémunération forfaitaire ; adoptés - Art. 39 : son amendement n° 71 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux pouvoirs de contrôle des agents assermentés du Centre national de la cinématographie sur l'exploitation commerciale des vidéogrammes ; adopté - Amendement indispensable pour lutter efficacement contre la piraterie - Art. 41 (p. 166) : son amendement n° 72 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension de la publicité du registre public de la cinématographie à tout l'audiovisuel ; adopté - Art. 42 (p. 167) : son amendement n° 73 : suppression de la dernière phrase de cet article afin d'unifier pour les vidéogrammes le dépôt légal à la bibliothèque nationale ; adopté - Art. 43 : son amendement n° 74 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'incrimination des atteintes aux droits dits voisins du droit d'auteur ; adopté - (p. 168) : sur son amendement n° 74, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 139 de M. Jack Lang (application des mêmes peines pour toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisée sans l'autorisation du producteur ou de l'artiste-interprète lorsqu'elle est exigée) - Art. 46 (p. 169) : son amendement n° 76 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'aggravation des sanctions pénales réprimant le délit de contrefaçon ; adopté - Après l'art. 46 : ses amendements n° 77 : peines complémentaires du délit de contrefaçon : confiscation et publicité du jugement ; et n° 78 : sort des objets confisqués ; adoptés - Art. 49 (p. 170) : son amendement n° 79 : codification des textes de nature législative et réglementaire sous le nom de code du droit d'auteur et de ses droits voisins ; adopté - Intitulé du projet de loi : son amendement n° 80 : »Projet de loi relatif aux droits d'auteur et à ses droits voisins« ; adopté - Vote sur l'ensemble (p. 171) : absence d'étude des problèmes importants réglés par ce texte depuis 28 ans - Efficacité du travail de la commission - Réaffirmation des cinq points essentiels de ce texte concernant le respect de la primauté du droit de l'auteur, l'ingérence de l'Etat, le souci de privilégier, chaque fois que cela est possible les mécanismes contractuels, le non alourdissement des coûts de production et la divulgation, l'exploitation et la circulation des oeuvres - Souhaite l'amélioration des articles 8, 12 et 12 bis - Existence de points de convergence au-delà des clivages traditionnels grâce à l'attachement de tous à la culture française.

Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1250) : excellent dialogue sur ce projet entre les deux assemblées - Rappelle les points significatifs d'accord - Innovation dans deux domaines : protection des logiciels et allongement de la

durée de protection des oeuvres musicales - Protection des auteurs face à l'utilisation des satellites - Persistance de quelques points de désaccord : paiement par le producteur ; contrats relatifs aux oeuvres publicitaires ; droits concédés par les artistes-interprètes à l'audiovisuel - Prééminence du droit d'auteur sur les droits voisins affirmée par le Sénat - Présomptions de cession admises afin de faciliter la diffusion des oeuvres - Dynamisme de la production française - Droits des auteurs - **Art. 1** (p. 1253) : son amendement n° 2 : protection des logiciels ; adopté - **Art. 3** (p. 1254) : son amendement n° 3 : version définitive de l'oeuvre audiovisuelle établie d'un commun accord entre le réalisateur et le producteur, après consultation des autres coauteurs ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Charles Lederman (version définitive de l'oeuvre audiovisuelle établie d'un commun accord entre le réalisateur, les autres coauteurs et le producteur) - **Art. 7 bis** (p. 1255) : ses amendements n° 4, n° 5 et n° 6 : suppression de la prolongation de la durée de protection pour les écrits littéraires, artistiques et scientifiques ; adoptés - **Art. 8** : son amendement n° 7 : notion de représentation étendue aux expositions publiques ; adopté - (p. 1256) : son amendement n° 8 : émission d'une oeuvre vers un satellite assimilée à une représentation ; adopté - **Art. 9** : son amendement n° 9 : rédaction d'un contrat distinct du contrat d'édition pour la cession des droits d'adaptation audiovisuelle ; adopté - (p. 1258) : son amendement n° 10 : obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle ; adopté - **Art. 11** (p. 1259) : son amendement n° 11 : autorisation de télédiffuser l'oeuvre par câble et par satellite à l'intérieur du périmètre autorisé ; adopté - (p. 1260) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Charles Lederman (stations périphériques exclues des dispositions relatives à la télédiffusion par câble) - Son amendement n° 12 : protection des auteurs lors de la diffusion des oeuvres par satellite ; adopté - **Art. 12** (p. 1261) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 86 (suppression de la présomption de cession des droits d'auteur au producteur) et n° 87 (suppression de l'automatisme du paiement de l'auteur par le producteur ; calcul de la rémunération des auteurs ; négociations collectives pour la détermination des taux de rémunération) - Son amendement n° 13 : rémunération des auteurs versée par le producteur ; calcul de cette rémunération pour les oeuvres audiovisuelles exploitées dans les salles de cinéma ; adopté - (p. 1262) : ses amendements n° 14 : suppression de la mention ayant trait aux sociétés de perception et de répartition des droits mandatées par les auteurs ; n° 15 : contrôle des comptes du producteur par les auteurs ; et n° 16 : suppression de la référence à une exploitation « suivie » de l'oeuvre par le producteur ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman (contrôle des comptes du producteur par les auteurs) - (p. 1263) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman (droits des coauteurs en cas de manquement du producteur à l'obligation d'exploitation suivie de l'oeuvre) - **Art. 12 bis** (p. 1264) : son amendement n° 17 : rémunération d'une oeuvre de commande utilisée pour la publicité ; adopté - **Après l'art. 12 bis** (p. 1266) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Jean Cluzel (rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques) - **Art. 13** (p. 1268) : son amendement n° 18 : coexistence des droits d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur ; adopté - Synthèse des articles 13 et 30 relatifs aux droits voisins - **Art. 14** : son amendement n° 19 : définition de l'artiste-interprète ; adopté - **Avant l'art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Charles Lederman (existence d'un contrat de travail entre toute personne physique ou morale s'assurant le concours d'un artiste-interprète) - **Art. 16** (p. 1269) : son amendement n° 20 : suppression de certaines autorisations de l'artiste-interprète pour la diffusion de son oeuvre dans le domaine audiovisuel ; rejeté - (p. 1270) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (diffusion en France d'oeuvres musicales étrangères soumise à certaines autorisations) - **Art. 17** : son amendement n° 21 : garanties accordées aux artistes-interprètes lors de la cession au producteur du droit de communiquer au public leurs

prestations ; adopté - **Art. 18** (p. 1271) : son amendement n° 22 : rémunération des artistes-interprètes pour les communications au public des prestations cédées ; adopté - **Art. 20** (p. 1272) : son amendement n° 23 : utilisation d'un phonogramme : distribution par câble simultanée et intégrale de sa radiodiffusion ; adopté - **Art. 21** (p. 1273) : son amendement n° 25 : suppression des dispositions prévoyant que les redevables de la rémunération fournissent aux bénéficiaires les éléments indispensables à la répartition des droits ; adopté - **Art. 22** : ses amendements n° 26 : composition de la commission de fixation de la rémunération des artistes-interprètes et des producteurs ; et n° 27 : seconde délibération pouvant être demandée par le président de la commission ; adoptés - **Art. 23** : son amendement de suppression n° 28 ; adopté - **Art. 27** (p. 1274) : son amendement n° 30 : répartition entre les différents bénéficiaires des droits à rémunération ; adopté - **Art. 28** : son amendement n° 31 : reproduction et communication publique d'une oeuvre si elle est accessoire à un événement à caractère public ; adopté - **Art. 30** (p. 1275) : son amendement de suppression pour coordination n° 32 ; adopté - **Art. 33** : son amendement n° 33 : composition et fonctionnement de la commission chargée de la rémunération pour copie privée ; adopté - **Art. 36** (p. 1276) : accepte les amendements identiques n° 59 de M. Jacques Carat et n° 71 de M. Jean Colin (participation des éditeurs aux sociétés de perception et de répartition des droits) - (p. 1277) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 96 (suppression de l'alinéa relatif aux réductions accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits aux associations ayant un but d'intérêt général) et n° 97 (réductions accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits aux associations culturelles et d'éducation populaire, sous certaines conditions) - (p. 1278) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de M. Jacques Carat (obligation pour les sociétés de perception de tenir à la disposition des utilisateurs éventuels le répertoire complet des auteurs et compositeurs français et étrangers qu'elles représentent) - Ses amendements n° 35 et n° 36, relatifs à l'utilisation et la répartition des sommes non répartissables ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman (contrats de représentation signés avec les sociétés de perception et de répartition des droits ne pouvant être considérés comme des cessions de droits d'auteur) - **Art. 36 bis** (p. 1279) : son amendement n° 37 : simple vérification lors de la création et du dépôt des statuts des sociétés de perception et de répartition des droits se substituant à l'obligation d'agrément du ministre chargé de la culture ; adopté - **Art. 37** : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au retrait d'agrément des sociétés de perception et de répartition des droits ; adopté - **Art. 38** : son amendement n° 39 : suppression des dispositions de cet article relatives au contrôle des comptes annuels des sociétés de perception et de répartition des droits ; adopté - **Art. 38 ter 1** (p. 1280) : son amendement n° 41 : suppression des dispositions relatives au régime transitoire durant lequel les associations de perception et de répartition des droits pourront être associées aux sociétés de perception à qui elles ont transmis leur patrimoine ; adopté - **Art. 38 quater** : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif à la protection des logiciels ; adopté - Ses amendements n° 43 : droits des entreprises dans la création des logiciels ; et n° 44 : logiciel appartenant à l'employeur lorsqu'il est réalisé en vertu d'un contrat de louage d'ouvrage ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 56 de M. Edgar Faure (protection des logiciels créés à l'occasion d'un travail salarié) et n° 100 de M. Charles Lederman (protection des logiciels élaborés par des employés ou agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions) - (p. 1282) : ses amendements n° 45 : procédure judiciaire en cas de litige sur l'attribution de la propriété intellectuelle d'un logiciel ; et n° 46 : dispositions du présent article applicables aux agents de l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics et aux personnes morales de droit public ; adoptés - **Art. 38 sexies** : son amendement n° 47 : droit d'adaptation du cessionnaire limité aux droits cédés par l'auteur ; adopté - **Art. 38 octies**

(p. 1283) : son amendement n° 48 : durée de protection des logiciels ramenée de 50 à 25 ans ; adopté - (p. 1284) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Séramy (modalités d'exécution de la saisie contrefaçon) - Son amendement n° 49 : en cas de saisie contrefaçon, intervention possible d'un commissaire de police agissant sur ordonnance du magistrat ; devenu sans objet - Art. 38 undecies (p. 1285) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Jean Colin (bénéfice des droits attachés à la protection des logiciels accordé aux étrangers, sous réserve des conventions internationales et après consultation du ministre des affaires étrangères) - Art. 43 : accepte l'amendement n° 64 de M. Jack Lang, ministre (peine d'amende applicable en cas d'atteinte aux droits voisins du droit d'auteur) - Art. 46 quater (p. 1286) : son amendement n° 102 : sanctions pénales applicables en cas de violation des dispositions de la loi du 29 juillet 1982 relatives à la diffusion des oeuvres cinématographiques ; adopté - Après l'art. 49 : son amendement n° 53 : entrée en vigueur reportée de certains articles de la présente loi ; adopté - (p. 1287) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman (dispositions prévues à l'article 63-3 de la loi du 11 mars 1957 applicables à l'ensemble des oeuvres existantes au jour de la promulgation de la présente loi) - Intitulé : son amendement n° 54 : « Projet de loi sur le droit d'auteur et ses droits voisins » ; adopté - **Seconde délibération** - Art. 16 : son amendement n° 1 : autorisation écrite de l'artiste-interprète obligatoire pour certaines prestations ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 332 (84-85)]** - (24 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1600) : interrogation sur la finalité du projet de loi, information immédiate du public ou constitution d'archives historiques - Système judiciaire français : secret de l'instruction et publicité de l'audience ; exceptions à la publicité de l'audience ; délai de libre consultation des archives et dérogations - Pouvoir des médias - Intrusion de matériel audiovisuel et altération du comportement des acteurs du procès - Modalités de sélection des enregistrements à effectuer - Finalité du projet en matière d'archivage judiciaire ; événements historiques ; histoire sociologique et mémoire du quotidien judiciaire - Dépôt d'amendements ; membres de l'autorité judiciaire compétents pour décider des enregistrements à effectuer ; délai de consultation sans diffusion ; délai de diffusion avec autorisation de la justice - (p. 1601) : droit à l'information et respect du fonctionnement de la justice - Art. 2 (p. 1602) : son amendement n° 1 : pouvoir de décision du premier président de la Cour d'appel face à l'enregistrement des procès dans les juridictions de son ressort ; adopté - Art. 3 : ses amendements n° 2 : prise de décision d'office à la requête d'une des parties ou de ses représentants ; et n° 3 : observations des parties ou de leurs représentants ; adoptés - Art. 4 (p. 1603) : son amendement n° 4 : composition de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice et modalités de nomination d'un nouveau membre en cas de vacance ; adopté - Après l'art. 5 : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 13 (création d'un service dépendant du ministère de la justice chargé de l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques) et n° 14 (rôle des sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion en matière d'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques) - Art. 6 : son amendement n° 5 : modalités de réalisation des enregistrements et détermination du pouvoir de police du président de l'audience en matière d'enregistrement ; adopté - Art. 8 (p. 1604) : son amendement n° 6 : prolongation du délai durant lequel la consultation des enregistrements n'est possible que pour les chercheurs ; rejeté - (p. 1605) : ses amendements rédactionnels, n° 7 et n° 8 ; adoptés - Ses amendements n° 9 : prise de décision collégiale par le président du Tribunal de grande instance et deux assesseurs en matière d'autorisation de reproduction ou de diffusion des enregistrements ; et n° 10 : augmentation du délai de liberté de diffusion des enregistrements à 80 ans ; rejetés - (p. 1606) : affaire Dreyfus - (p. 1607) : s'oppose à l'amendement

n° 15 de M. Charles Lederman (dérogation au principe du délai de diffusion des audiences pour les procès présentant un caractère historique certain) - Après l'art. 8 (p. 1608) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Lederman (avis des parties et modalités d'emploi des caméras de télévision et de cinéma sous l'autorité du président du tribunal ; pouvoir de police de l'audience du président du tribunal) - Art. 10 : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - Intitulé : son amendement n° 12 : « Projet de loi tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la justice » ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 410 (84-85)]** - (28 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1794) : accord entre les deux assemblées - Caractère technique de ce texte - Protection des logiciels - Extension de la durée de protection des compositions musicales - Notions d'exposition publique et de présentation publique - Câbles et satellites ; strict contrôle de l'oeuvre par son auteur ; contrôle au pied de l'antenne - Assiette de la rémunération des auteurs ; assiette-salle et prise en compte des réalités de la profession ; système proportionnel fondé sur les tarifs dégressifs accordés par le distributeur à l'exploitant - Droits d'auteur d'oeuvres publicitaires - Exclusion des oeuvres de mécénat de cet article - Présidence de la commission par un magistrat de l'ordre judiciaire - (p. 1795) : prééminence des droits d'auteur - Extension du droit d'autoriser ou d'interdire de l'artiste-interprète à l'audiovisuel - Conséquence de la signature d'un contrat par un artiste interprète de l'audiovisuel - Détermination dans le contrat d'une rémunération distincte pour chaque mode d'exploitation - Prise en compte de chacun des secteurs de l'activité de l'audiovisuel - Caractère salarial des rémunérations des artistes-interprètes et extension aux rémunérations résultant de la convention collective - Situation des contrats antérieurs à cette loi ; simplification de l'exploitation des oeuvres et respect des contrats passés - Possibilité d'extension des conventions ou accords collectifs - Détermination dans certains cas des rémunérations par une commission - Distribution par câble des phonogrammes - Actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant - Actions de formation d'artistes - Contrôle du tribunal sur la création des sociétés de perception - Sanctions adaptées à la gravité des violations de la loi commises par une société de perception - Logiciels et suppression des dispositions relatives au contrat de louage d'ouvrage - Délai d'entrée en vigueur de la loi - Secteur de la publicité - Art. 3 (p. 1797) : son amendement n° 1 : achèvement de l'oeuvre audiovisuelle après établissement de la version définitive d'un commun accord entre le réalisateur ou éventuellement les co-auteurs et le producteur ; réservé, puis adopté - Art. 11 (p. 1798) : son amendement n° 2 : autorisation de télédiffuser l'oeuvre par voie hertzienne ; émission vers un satellite avec réception de cette oeuvre par l'intermédiaire d'organismes tiers après autorisation contractuelle des auteurs de ces organismes à communiquer l'oeuvre au public ; exonération de l'organisme d'émission du paiement de toute rémunération ; réservé, puis adopté - Art. 17 (p. 1799) : ses amendements n° 3 : détermination par le contrat d'une rémunération distincte pour chaque mode d'exploitation de l'oeuvre ; et n° 4 : suppression du caractère express de l'exclusion par les artistes-interprètes ou les producteurs de modes d'exploitation en matière de contrats antérieurs à l'entrée en vigueur de cette loi ; réservés, puis adoptés - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1801) : caractère indispensable du bicaméralisme - Dépassement des clivages politiques traditionnels - Droits d'auteur - (p. 1802) : travaux des membres de la commission spéciale et des fonctionnaires.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 436 (84-85)]** - (28 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale

(p. 1811) : détermination de l'autorité compétente pour décider de l'enregistrement des audiences devant les juridictions judiciaires ; premier président de chaque cour d'appel pour toutes les juridictions de son ressort selon le Sénat - Délai de consultation, de reproduction avec consultation libre et de diffusion libre des enregistrements.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 435 (84-85)] - (28 juin 1985) - En remplacement de M. Jean Arthuis, rapporteur - **Discussion générale** (p. 1812) : accord au sein de la commission mixte paritaire - Objet social du projet ; concept de société à associé unique ; actualisation de la rédaction de l'article 1832 du code civil ; fusion de la société unipersonnelle dans le moule juridique de la SARL ; assouplissement des dispositions applicables aux SARL unipersonnelles - Absence de modification des statuts pour une société devenant unipersonnelle ou pluripersonnelle - Unification du régime juridique des SARL - Grille de lecture - Exclusion du champ de la procédure de contrôle a posteriori - Société civile d'exploitation à responsabilité limitée ; distinction des différents éléments du patrimoine ; transmission de l'exploitation agricole - Prééminence des associés exploitants agricoles au sein du capital social et ouverture limitée sur les capitaux extérieurs - Caractères marquants de l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Divergence entre les deux assemblées : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL ; levée des prohibitions, interdiction pour une personne physique d'être associé unique de plus d'une SARL ; allègement des contrôles pesant sur la société unipersonnelle - (p. 1813) : refus d'une assimilation totale entre les sociétés unipersonnelles et les SARL - Association des personnes morales à une exploitation agricole à responsabilité limitée ; objet des exploitations ; limitation des apports aux seuls biens immobiliers non bâtis - Limitation de la formule de la société unipersonnelle à des utilisateurs potentiels constitués par des artisans, des commerçants ou des exploitants agricoles - Assouplissement du régime juridique de ces sociétés - Rétablissement de l'interdiction faite à une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une SARL - Limitation aux personnes physiques de la possibilité de constituer une exploitation agricole à responsabilité limitée - Modalités de contrôle des conventions entre la société et l'associé unique ou un gérant - Elaboration d'un statut social et fiscal des entrepreneurs - Extension aux exploitants agricoles des procédures collectives d'apurement du passif.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2395) : nombreuses modifications apportées au projet par l'Assemblée nationale - Difficile équilibre entre simplification des règles de procédure pénale et atteinte aux droits et libertés des citoyens - Profond désaccord de la commission des lois avec les mesures ne respectant pas les grands principes du système procédural - Autorité de la chose jugée - Impossibilité pour le pouvoir exécutif de choisir les magistrats chargés de juger un prévenu ou un accusé - Respect des droits de la défense - Maintien de certaines garanties procédurales - Suppression du système de l'adresse déclarée, tant pour l'inculpé que pour la partie civile - Expertise contradictoire - Elaboration d'un système unique pour les notifications en matière pénale - (p. 2396) : assouplissement modéré du régime de la semi-liberté - Règlement des dossiers d'instruction - Accord de la commission sur de nombreuses modifications envisagées par la présente loi - Information du plaignant et de la victime - Restitution des objets saisis - Renforcement des pouvoirs des officiers de police judiciaire - Procédure de dépôt des demandes de mise en liberté - Allongement des délais d'appel des ordonnances du juge d'instruction - Jugement des contraventions - Règlement des infractions en matière de circulation routière - Régime de la contrainte par corps - Modification de l'intitulé de la loi - **Art. 1** (p. 2398) : son amendement n° 1 : en cas de classement d'une affaire,

information du plaignant et de la victime par lettre recommandée ; adopté - **Art. 2** (p. 2399) : son amendement n° 91 : délai de restitution des objets placés sous main de justice et respect des droits des tiers ; adopté - **Art. 12** (p. 2401) : son amendement n° 87 : suppression de cet article visant à substituer au système de l'adresse déclarée par la partie civile celui de l'élection de domicile ; adopté - **Art. 13** (p. 2403) : son amendement n° 9 : suppression du système de l'adresse déclarée pour l'inculpé ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 39 (obligation pour l'inculpé de signaler au juge d'instruction tout changement de l'adresse déclarée ; conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur au prévenu) et n° 40 (notification ou signification « à personne » ainsi que déclaration d'adresse portées par le greffier au procès-verbal paraphé par l'inculpé) - **Art. 15** (p. 2404) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Charles Lederman (en cas de demande de mise en liberté présentée par un inculpé, information par lettre recommandée de la partie civile) - **Art. 16** (p. 2405) : ses amendements de coordination n° 10 et n° 11, visant à supprimer la notion d'adresse déclarée ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 42 (conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur à l'inculpé détenu) et n° 43 (explications fournies par le magistrat instructeur et déclaration d'adresse portée par le greffier au procès-verbal, paraphé par l'inculpé) - **Art. 17** (p. 2406) : s'oppose aux amendements n° 64 de M. Pierre Lacour (suppression de cet article relatif à la procédure de dépôt des demandes de mise en liberté et de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire) et n° 44 de M. Charles Lederman (délai accordé au juge ou à la juridiction compétente pour statuer sur une demande de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire ou de mise en liberté) - **Art. 18** (p. 2407) : son amendement n° 12 : procureur de la République informé des commissions rogatoires adressées par le juge d'instruction, en dehors de son ressort, à tout officier de police judiciaire ; adopté - **Art. 23** (p. 2408) : son amendement n° 14 : notification aux parties des conclusions de l'expertise, par lettre recommandée ; adopté - Sur cet amendement, accepte, à titre personnel, les sous-amendements de M. Robert Badinter, ministre, n° 67 (suppression de la demande de l'avis de réception lors de la notification aux parties des conclusions d'expertise) et n° 85 (décision motivée du juge d'instruction s'il désigne un seul expert alors que plusieurs étaient souhaités par les parties) - (p. 2409) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 46 (notification aux parties, par lettre recommandée avec avis de réception, des conclusions de l'expertise) et n° 63 (délai fixé aux parties pour présenter des observations à la suite des conclusions d'une expertise) - **Art. 20** (suite) (p. 2410) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Charles Lederman (désignation d'un expert par le prévenu ou la partie civile ; dépôt d'un rapport par cet expert en cas de désaccord avec l'expert désigné par le juge) - **Art. 24 bis** (p. 2411) : son amendement n° 15 : pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Charles Lederman (pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet ; délai maximal de deux mois accordé au président de la chambre d'accusation pour se mettre en rapport avec le juge d'instruction) - **Art. 25** (p. 2412) : son amendement n° 16 : notification effectuée soit verbalement, avec émargement au dossier de la procédure, soit par lettre recommandée ; adopté - (p. 2413) : son amendement n° 18 : notification aux conseils de l'inculpé ou de la partie civile des ordonnances de règlement, soit verbalement avec émargement au dossier de la procédure, soit par lettre recommandée ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Robert Badinter, ministre (notification simultanée et selon les mêmes modalités des ordonnances de règlement aux conseils de l'inculpé ou de la partie civile) - **Art. 26** : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Charles Lederman (prise en compte des délais d'acheminement de la poste dans les délais d'appel) - **Art. 29** (p. 2414) : son

amendement n° 88 : notification de la date d'audience de la chambre d'accusation ; adopté - Art. 32 (p. 2415) : accepte l'amendement n° 70 de M. Robert Badinter, ministre (fixation du nombre des jurés suppléants par décret en Conseil d'Etat) - Art. 35 : son amendement n° 21 : suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles concernant l'audition des experts et des témoins ; adopté - Art. 33 (suite) (p. 2416) : son amendement n° 20 : suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles de la procédure précédant l'ouverture des débats ; adopté - (p. 2417) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Robert Badinter, ministre (modification du régime des nullités en cas de violation des formalités prévues aux articles 268 à 287 du code de procédure pénale) - Art. 36 : accepte l'amendement n° 54 de M. Charles Lederman (convocation en justice notifiée au prévenu par lettre recommandée avec avis de réception) - Art. 42 (p. 2418) : son amendement n° 22 : suppression de cet article visant à modifier les pouvoirs du tribunal en cas de non comparution de l'opposant ; adopté - Autorité de la chose jugée - Maintien du système de l'itératif défaut - Art. 43 (p. 2420) : son amendement n° 90 de suppression pour coordination ; adopté - Art. 46 (p. 2421) : accepte les amendements de M. Robert Badinter, ministre, n° 71 à n° 74 (procédure de l'amende forfaitaire applicable à certaines infractions concernant l'assurance obligatoire des véhicules) - Art. 48 (p. 2422) : son amendement n° 23 : suppression de certaines conditions d'octroi du régime de semi-liberté ; possibilité d'exercer un emploi temporaire ; adopté - Travaux d'utilité collective, TUC - Art. 50 (p. 2423) : son amendement n° 25 : suppression de cet article permettant l'application du travail d'intérêt général en cas de condamnation à l'emprisonnement ; adopté - Art. 52 : accepte l'amendement n° 76 de M. Robert Badinter, ministre (« contreventionnalisation » du défaut d'assurance pouvant entraîner une suspension du permis de conduire) - Art. 55 (p. 2426) : son amendement n° 27 : suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence territoriale du procureur de la République ; adopté - Art. 56 : son amendement n° 28 : suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence territoriale du juge d'instruction ; adopté - Art. 58 : son amendement n° 29 : suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence du tribunal correctionnel ; adopté - Art. 61 (p. 2427) : son amendement n° 30 : suppression de cet article relatif aux nullités servant de fondement à un pourvoi en cassation ; adopté - Art. 63 : son amendement n° 31 : rétablissement du lieu de détention comme critère de compétence territoriale du procureur, du juge d'instruction et du tribunal correctionnel, dès lors que la détention s'effectue au siège de la juridiction qui a prononcé cette condamnation ; adopté - Art. 64 : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif au dessaisissement de la juridiction d'instruction ou de jugement saisie au profit de la juridiction du lieu de détention provisoire) - Après l'art. 64 (p. 2428) : accepte l'amendement n° 77 de M. Robert Badinter, ministre (compétence donnée aux juridictions françaises pour juger les tortionnaires) - Art. 64 sexies (p. 2429) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Pierre Lacour (suppression de cet article visant à abroger la procédure de recommandation sur écrou) - Art. 65 (p. 2430) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de M. Charles Lederman (recouvrement des amendes pénales prélevées sur salaire, rente accident du travail ou pension d'invalidité, calculé comme en matière de saisie-arrêt sur salaires) - Art. 65 sexies : son amendement n° 32 : suppression de cet article visant à reporter au 1^{er} janvier 1987 la mise à disposition des parties des copies intégrales des pièces pénales, au moment de l'instruction ; adopté - Après l'art. 65 sexies (p. 2431) : son amendement n° 33 : possibilité pour un avocat de signer une déclaration d'appel ; adopté - Avant l'art. 67 : accepte les amendements de M. Robert Badinter, ministre, n° 80 (régime de la détention applicable en cas de défaut de paiement de l'amende prononcée sous forme de jours amende) et n° 82 (nouvelle adresse transmise par l'administration postale aux autorités

judiciaires, au service des contributions directes et au service de la redevance de l'audiovisuel) - (p. 2432) : accepte l'amendement n° 83 du même auteur (généralisation des permanences éducatives mises en place auprès des tribunaux pour enfants) - Avant l'art. 55 (suite) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Charles Lederman (nouvelles conditions de détention provisoire des mineurs) - Commission des lois sensible au problème des mineurs délinquants - Disposition examinée dans un prochain débat - Intitulé (p. 2433) : son amendement n° 34 : « Projet de loi portant diverses modifications du code de procédure pénale » ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)] - Suite de la discussion** - (28 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3442) : intervention en tant qu'ancien rapporteur du projet de loi sur les droits d'auteur - Signature d'un contrat de concession de service public avec MM. Seydoux et Berlusconi et cahier des charges de la future cinquième chaîne plus souple que ceux des chaînes publiques posant un problème quant au droit moral des auteurs et des artistes - Interruption d'une émission par des messages publicitaires conduisant à la dénaturaison des oeuvres - Nouvelle oeuvre se définissant du générique du début au générique de fin et interprétation de l'article 16 de la loi de 1957 - France, berceau des droits d'auteur, s'engageant avec dix ans de retard dans la voie de la télévision privée - (p. 3443) : droit des artistes interprètes devant l'emporter sur toutes les considérations commerciales - Souhaite que le Sénat ou le Parlement français ne puissent être accusés d'avoir précipité l'agonie du cinéma français. - Interdiction d'interruption d'un film par des messages publicitaires par l'application par les tribunaux d'un droit très ancien dont l'origine remonte à la loi Beaumarchais de 1793 - Souhaite que le Gouvernement conforme ses actes aux discours tenus en avril et juillet 1985 par M. Jack Lang, ministre de la culture - Gouvernement risquant de porter la responsabilité de la disparition du cinéma français.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales - Deuxième lecture [n° 113 (85-86)]** - (10 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3708) : accord entre les deux assemblées sur la suppression du critère du lieu de détention pour déterminer la compétence des tribunaux - Modification du système de l'adresse déclarée - Règlement des dossiers d'instruction - (p. 3709) : délai en matière de prescription acquisitive - Divergences avec l'Assemblée nationale sur le système de l'itératif défaut - Semi-liberté - Perquisitions dans les cabinets d'avocats - Art. 1 : son amendement n° 1 : classement d'affaires : information du plaignant par lettre recommandée simple ; adopté - Art. 2 (p. 3711) : son amendement n° 3 : délai de la prescription acquisitive ; adopté - Art. 10 A (p. 3712) : son amendement n° 25 : modalités de perquisition dans les cabinets d'avocats ; adopté - Arrêt de la cour d'appel de Limoges instaurant une distinction entre le secret des affaires et le droit de la confiance ; arrêt Rochenoir de la Cour de cassation ; privilège général du secret de la confidentialité énoncé par la Cour de justice des communautés européennes - Rôle du bâtonnier - (p. 3714) : nécessité de respecter la confidentialité des correspondances entre l'avocat et son client - Art. 12 (p. 3715) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman (suppression de la mention du défaut de déclaration d'adresse) - Art. 25 (p. 3717, 3718) : son amendement n° 4 : modalités de modification des ordonnances de règlement ; adopté - Art. 33 : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Lederman (suppression de cet article obligeant à soulever les nullités survenues entre l'arrêt de renvoi devenu définitif et l'ouverture des débats dès que le jury de jugement est définitivement constitué) - Art. 42 (p. 3719) : son amendement n° 5 : suppression de cet article permettant la modification du jugement en cas d'itératif défaut ; adopté - Loi du 29 décembre 1972 - Art. 43 (p. 3719) : son amendement n° 6 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 48 : son amendement n° 7 : limitation des aménagements du régime de

semi-liberté ; adopté - **Art. 49** : son amendement n° 8, de coordination avec le précédent ; adopté - **Art. 50** (p. 3721) : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif à la transformation par le tribunal l'ayant prononcée d'une courte peine d'emprisonnement en travail d'intérêt général ; adopté - **Art. 65 sexies** : son amendement n° 10 : suppression de cet article reportant au 1^{er} janvier 1987 la fourniture des copies de pièces dans les procès ; adopté - **Intitulé** (p. 3722) : son amendement n° 11 : « Projet de loi portant diverses dispositions de procédure pénale et de droit pénal » ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 183 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4059) : accord de la commission mixte paritaire sur ce texte - Bicaméralisme - Avis donné au plaignant en cas de classement de l'affaire par le procureur de la République - Délai de restitution - Modalités de perquisition dans le cabinet d'un avocat ou à son domicile - Notifications dans le cadre de la procédure du juge d'instruction - Itératif défaut - Régime de la semi-liberté - Délai de délivrance des copies de pièces de procédure - Art. 10 A (p. 4060) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (absence de limitation du pouvoir des magistrats en matière de perquisition aux magistrats instructeurs) - Après l'art. 65 sexies (p. 4062) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Robert Badinter, ministre (harmonisation des dispositions de cette loi avec la loi du 10 décembre 1985 portant réforme de la procédure d'instruction).

JOSSELIN (Charles), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports (nommé le 15 novembre 1985 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 16 novembre 1985, p. 13319].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Deuxième lecture [n° 125 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3939) : multipropriété - Coût du contrôle obligatoire - Inconvénients de l'institution d'un droit réel - (p. 3940) : formule coopérative - Chapitre I A (p. 3941) : s'oppose à tous les amendements déposés à ce chapitre par M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur, relatifs à l'organisation de la multipropriété sur le fondement d'un droit réel - Art. 1 D (p. 3942) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (garanties des co-indivisaires) - Après l'art. 1 D : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (champ d'application du domaine de la multipropriété) - Chapitre I : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (intitulé ; « Dispositions relatives aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé ») - Avant l'art. 1 (p. 3943) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (insertion d'une section I et de son intitulé ; « Dispositions communes ») - Art. 4 : régime des apports selon les types de société - Sociétés coopératives - Avant l'art. 5 : accepte l'amendement n° 9 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nomination du gérant des sociétés d'attribution de forme civile) - Art. 7 (p. 3944) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (définition des charges communes ou de type privatif ; modalités de participation aux charges des associés) - Art. 14 (p. 3945) : accepte l'amendement n° 11, de coordination de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur et s'oppose à l'amendement n° 12 du même auteur (taux minimal de voix détenues par l'ensemble des cessionnaires de parts ou actions) - Art. 18 (p. 3946) : accepte les amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur, n° 13 et n° 14, relatifs aux conditions de forme liées à la souscription ou à la cession de parts ou d'actions et n° 23 (inapplicabilité des dispositions**

de cet article en cas de souscription effectuée lors de la constitution de la société) - Art. 19 (p. 3947) : accepte l'amendement n° 15 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (conditions de fond liées à la cession des parts ou des actions) - Chapitre II : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (insertion d'une section II et de son intitulé ; « Dispositions dérogatoires propres aux sociétés coopératives d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé ») ; adopté - Art. 19 ter (p. 3948) : accepte l'amendement n° 21 de M. Marc Boeuf (modalités de développement des coopératives dans le secteur du tourisme) et s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (durée du différé de l'obligation de garantie pour les sociétés coopératives) - Art. 22 (p. 3949) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (exclusion des termes de « propriétaire » en matière de publicité) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (« Projet de loi relatif à l'indivision par période dite multipropriété et aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé »).

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Deuxième lecture [n° 123 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3950) : système de la copropriété et loi du 10 juillet 1965 - Mode de gestion de la copropriété - Prise en compte du progrès technique et de l'environnement économique - Droit individuel à la communication des comptes de copropriété - Conditions des transferts de fonds et des documents en cas de changement de syndic - Subordination de l'exécution des travaux à l'expiration du délai de contestation possible - Délai de notification des procès-verbaux des assemblées générales - Notification préalable des travaux importants - (p. 3951) : réglementation relative à la fermeture des portes d'entrée - Unions de syndicats - Syndicats coopératifs de copropriété - Conseil syndical - Obligation de comptes bancaires distincts - Pouvoir des syndics - Art. 1 (p. 3952) : accepte l'amendement n° 1 de M. François Collet, rapporteur (missions du syndic en matière d'ouverture de comptes bancaires ou postaux au nom du syndicat) et s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Charles Lederman (absence d'option entre le système du compte séparé ou la comptabilité commune) - Art. 2 (p. 3954) : accepte l'amendement n° 2 de M. François Collet, rapporteur (droits du copropriétaire opposant ayant manifesté son opposition lors de l'assemblée générale) et s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 10 (délai de vérification avant la tenue de l'assemblée générale des pièces justificatives des charges de copropriété par les copropriétaires) et n° 11 (modalités de consultation des pièces justificatives) - Art. 3 (p. 3955) : accepte les amendements de M. François Collet, rapporteur, n° 15 (rôle du conseil syndical) et n° 16 (possibilité pour les accédants d'être membre du conseil syndical) - (p. 3956) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 12 (suppression de la possibilité laissée à l'assemblée générale de ne pas instituer de conseil syndical) et n° 13 (suppression des dispositions de cet article relatives à la désignation par le juge des membres du conseil syndical, à défaut de désignation par l'assemblée générale à la majorité requise ou en cas de constatation d'impossibilité d'institution d'un conseil syndical) - Art. 4 (p. 3957) : s'oppose aux amendements n° 14 de M. Charles Lederman (modalités de délégation du droit de vote du copropriétaire ; limitation des droits de vote du mandataire) et n° 17 de M. François Collet, rapporteur (limitation des droits de vote des mandataires et des copropriétaires) - Art. 5 (p. 3958) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Marc Boeuf (possibilité pour le syndicat des copropriétaires de décider le remplacement d'un chauffage collectif par des chauffages individuels et les travaux d'économie d'énergie) - Accepte l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (conditions de majorité en matière d'installation d'antennes collectives) - Art. 8 (p. 3959) : accepte l'amendement n° 4 de M. François Collet, rapporteur (travaux d'intérêt général à l'intérieur des parties privatives et suppression de la référence à la nécessité d'une altération**

« significative » de l'affectation et de la jouissance normales des parties privatives comprises dans le lot du propriétaire)
- Art. 11 : son amendement de coordination n° 6 ; adopté.

JOUANY (André), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

JOXE (Pierre), ministre de l'intérieur et de la décentralisation (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)] (13 juin 1985) - Collectivités locales.

Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Collectivités locales.

Projet de loi déposé avec M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)] (6 novembre 1985).

Projet de loi déposé avec M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française [n° 187 (85-86)] (11 décembre 1985).

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 569 de M. Alain Pluchet : sécurité publique (sécurité des personnes) (14 juin 1985) (p. 1222, 1223).

n° 606 de M. Alain Pluchet : terrorisme (mesures mises en oeuvre pour la lutte contre le terrorisme) (14 juin 1985) (p. 1224, 1225).

n° 629 de M. Jean Colin : sécurité publique (insécurité dans le département de l'Essonne) (14 juin 1985) (p. 1221, 1222).

n° 684 de M. André Rouvière : incendies (prévention des incendies de forêt et lutte contre le feu (18 octobre 1985) (p. 2327 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Discussion générale (p. 39) : départ de la salle des séances de M. Laurent Fabius, Premier ministre - (p. 40) : objectifs du Président de la République à la suite de son voyage en Nouvelle-Calédonie : volonté de maintenir le dialogue manifestée également par M. Dick Ukeiwé ; nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, but de la prorogation de l'état d'urgence ; reprise de l'activité économique après les opérations de sabotage sur les installations de la société Le Nickel ; demande de compléter et préciser les propositions du délégué du Gouvernement ; maintien du rôle et de la présence

stratégique de la France - Art. unique (p. 41) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (réduction à un mois de la durée de la prorogation de l'état d'urgence) - (p. 42) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Larché, rapporteur (suppression de la référence à l'article 11 de la loi de 1955 relative au droit de perquisition) - Après l'art. unique (p. 43, 44, 45) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence) - S'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché, rapporteur (non application aux citoyens français des dispositions sur l'interdiction de séjour pendant la durée de l'état d'urgence) - (p. 46, 47) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky) - (p. 49) : son amendement n° 2 : applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut-commissaire ; adopté - (p. 50) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 9 de M. Etienne Dailly (publication de la loi au Journal officiel de la République française avant promulgation en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire).

- Question au Gouvernement, de M. Paul Séramy : mise en oeuvre de la loi du 25 janvier 1985 - (18 avril 1985) - (p. 272) : mise en oeuvre des grandes réformes de décentralisation - Publication de plusieurs décrets d'application de la loi sur l'enseignement - Concertation relative à un projet de décret et partage de l'exercice du pouvoir réglementaire avec les associations de parents ou d'enseignants - Liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat - (p. 273) : liste des établissements d'enseignement dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat - Publication de circulaires ; utilisation des locaux scolaires par le maire ; répartition entre les communes des charges de fonctionnement et d'annuités d'emprunt - Mise à disposition des biens meubles et immeubles des établissements scolaires ; mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice des compétences transférées aux collectivités locales en matière d'enseignement - Rapports entre l'Etat et les collectivités locales - Calendrier de la réforme.

- Questions au Gouvernement, de M. Jean-Pierre Fourcade (terrorisme international) et de M. Michel Dreyfus-Schmidt (attentats terroristes à Paris) - (18 avril 1985) - (p. 273) : absence de recrudescence du terrorisme en France - Nombre d'attentats à l'explosif par an - Action des services de police ou de gendarmerie - Terrorisme d'origine internationale - (p. 274) : Corse et outre-mer - Attentats récents ; cinéma Rivoli-Beaubourg ; banque Leumi d'Israël ; Office national de l'immigration ; journal Minute - Lois d'amnistie - Mesures préventives ou répressives - Lutte contre les mouvements clandestins - Contacts internationaux ; Allemagne fédérale ; pays de la Communauté européenne - Collaboration des services de police.

- Question au Gouvernement, de M. Jean-Pierre Tizon : sécurité des personnes en Nouvelle-Calédonie en l'absence du haut-commissaire - (18 avril 1985) - (p. 274) : situation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie - Résidence d'un membre du corps préfectoral en permanence, le préfet M. Blanc - Elaboration par M. Edgard Pisani d'un certain nombre de propositions - Dialogue et rétablissement de l'ordre en Nouvelle-Calédonie - (p. 275) : délibération du Gouvernement sur les propositions de M. Edgard Pisani - Renforcement des effectifs dans tous les secteurs de la fonction publique - Intérim de M. Edgard Pisani assuré par le Préfet Blanc.

- Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)] - (2 mai 1985) - Discussion générale (p. 383) : réunion cet après-midi à Rome sur des questions de sécurité - Projet attendu par une opinion indignée - Publicité irresponsable en faveur des armes à feu, de leur vente et de leur diffusion - Problème de l'action psychologique exercée sur le public par la publicité à des fins commerciales - Banalisation des

armes à feu inadmissible - Existence en France d'environ dix millions d'armes à feu détenues par des personnes privées, dont 1.800.000 chasseurs et 130.000 tireurs sportifs - (p. 384) : achat d'arme à feu sans idée préconçue - Projet se présentant dans un ensemble de mesures tendant à modifier les lois et règlements applicables aux armes - Armes et munitions régies actuellement essentiellement par le décret loi du 18 avril 1939 - Réglementation renforcée depuis une dizaine d'années, afin d'éviter que des armes dangereuses ne puissent être dérobées chez les personnes habilitées à en disposer ou à les vendre - Aggravation de la réglementation consistant à contrôler plus strictement l'acquisition des armes dangereuses ainsi que l'autorisation préalable à l'achat - Débanalisation de l'arme à feu, objectif de ce projet - Responsabilisation de l'acheteur potentiel d'une arme à feu - Achat d'armes de première catégorie ne pouvant avoir lieu que dans des locaux spécialisés - Limitation du contenu de la publicité - Interdiction du démarchage auprès des consommateurs - Législation nécessaire sur le plan de la sécurité peut-être sans effet sur le criminel qui détient des armes mais ayant une action dissuasive pour les jeunes - Donne lecture d'une citation du cardinal de Retz : « Les armes qui ne sont pas modérées par les lois tombent bientôt dans l'anarchie » - (p. 385) : texte de ce projet tendant à éviter l'anarchie - (p. 387) : problème des émissions télévisées et de certains films qui peuvent inciter à la violence, du domaine de la censure sur la littérature ou le cinéma - Problème dépassant la réglementation sur les armes - (p. 388) : publicités pour les armes abusives - Caractère aguicheur de certaines publicités - Rareté des accidents de chasse mortels mais existence d'assassinats commis avec des armes de chasse - Multiplication des cas de forcenés tirant avec des fusils de chasse - Absence d'intention du Gouvernement de détruire une corporation et de sous-estimer les inconvénients de la réglementation nouvelle pour les fabricants français d'armes de chasse - Art. 1 (p. 389) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions) - (p. 391) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. François Collet (publicité en faveur des armes pouvant comporter la dénomination et les fonctions de l'arme ou de la munition) - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions du mode de fabrication, de la qualité de la finition, des brevet et matériaux utilisés) - (p. 392) : accepte l'amendement n° 4 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions des accessoires adaptables, à l'exclusion des silencieux) - Art. 2 (p. 393) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Guy Besse (suppression de l'extension des dispositions de cet article aux munitions).

- **Question au Gouvernement**, de M. Marc Boeuf : disparitions d'enfants - (23 mai 1985) - (p. 695) : déroulement de la procédure mise en route après la disparition d'un mineur ; fichier automatisé des personnes recherchées - Statistiques de la brigade des mineurs de la police judiciaire de Paris - Absence en France de réseaux de prostitution infantine - Publicité spectaculaire donnée par certains journaux à des affaires récentes - Lutte contre la drogue - (p. 696) : action des services de police et de gendarmerie.

- **S'associe, au nom du Gouvernement, à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines** (29 mai 1985) (p. 761).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés.** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 769) : objet unique des deux projets en examen : modification du mode d'élection des députés, à savoir suppression du mode de scrutin majoritaire de circonscription et introduction de la représentation proportionnelle départementale - Réactions des organes de presse et des hommes publics sur cette réforme incluse dans les propositions de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République - Équité et simplicité du

scrutin proportionnel - (p. 770) : conséquences du mode de scrutin majoritaire - Justice et équité du scrutin majoritaire et du scrutin proportionnel, dans un cadre départemental, reconnues par le Général de Gaulle - Problèmes de représentation liés aux difficultés du découpage par circonscriptions - Scrutin proportionnel départemental : nombre de représentants déterminé en fonction de critères démographiques objectifs - Effets de seuil - Représentation au Parlement de toute formation politique, proportionnellement à son influence - Analyse des critiques émises sur cette réforme - Remise en cause de l'équilibre institutionnel, juridique et politique de la Vème République - Émiettement de la représentation parlementaire - (p. 771) : scrutin proportionnel, facteur d'instabilité - Rappelle l'instabilité des gouvernements sous le régime du scrutin majoritaire d'arrondissement de la IIIe République - Désapprouve l'argument selon lequel le scrutin majoritaire laisse le libre choix aux électeurs et le scrutin proportionnel où prédomine le choix des partis politiques - Réfute l'argument de fond développé par le rapporteur de la commission des lois : Constitution de 1958 indissociable du scrutin majoritaire - Bref historique des travaux préparatoires de la Constitution de 1958 - Mode de scrutin défini dans l'ordonnance du 13 octobre 1958 - Transformation profonde du système institutionnel de 1958 : élection du Président de la République au suffrage universel instauré en 1962 - Projet en examen respectant les prérogatives du Président de la République, et notamment le droit de dissolution - (p. 772) : analyse le contexte politique des dissolutions intervenues en 1962, 1968 et 1981 - Détermination de l'électorat en fonction de la continuité incarnée par le Président de la République - Représentation proportionnelle respectant cet enjeu fondamental de la Vème République - Scrutin proportionnel, condition nécessaire d'une véritable démocratie - Demande au Sénat d'approuver la réforme proposée - (p. 775) : s'oppose au rapprochement fait par le rapporteur entre le mode de scrutin proportionnel et le régime du IIe Reich - Réforme du mode de scrutin dans de nombreux pays européens - Initiative de la réforme - (p. 779, 780).

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 769 à 772 et p. 775) - (p. 779) : règles particulières d'adoption des lois organiques - Seuil minimal d'habitants initialement fixé pour l'élection d'un député - Ajustements nécessaires pour certains départements - (p. 780) : clarté, équité et simplicité de la représentation proportionnelle départementale au scrutin de liste - Représentation proportionnelle en vigueur pour l'élection de certains sénateurs - Augmentation du nombre des députés - Complexité du mode d'élection des sénateurs - Demande au Sénat d'adopter le présent projet.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 819) : représentation proportionnelle, vieille revendication démocratique, comme l'a rappelé M. Geoffroy de Montalembert - Scrutin proportionnel applicable dans certains cas à l'élection des sénateurs - Amélioration possible des modalités d'application de la représentation proportionnelle - Analyse les critiques circonstanciées faites par de nombreux sénateurs : réforme décidée par le seul parti socialiste - (p. 820) : mise en place de la représentation proportionnelle prévue dans les engagements du Président de la République - Modification du mode de scrutin envisagée dans le passé par de nombreux hommes politiques de droite et du centre - Représentation proportionnelle en vigueur dans toutes les grandes démocraties européennes, à l'exception de la Grande-Bretagne - Représentation proportionnelle intégrale en République fédérale d'Allemagne, RFA - (p. 821) : redécoupage électoral envisagé par M. Lucien Neuwirth - Inégalités de représentation - Représentation proportionnelle à l'échelon national retenue en France pour les élections européennes - Cadre départemental retenu pour les élections législatives - Sous-représentation de certaines catégories sociales évoquée par M. Roland du Luart - Conséquences

de cette réforme sur les pouvoirs du Président de la République - Fraudes électorales dans certains départements d'outre-mer, DOM : confection des listes électorales, délimitation géographique des bureaux de vote et déroulement des opérations de vote - Instauration de commissions de contrôle dans les grandes villes - Représentation des Français de l'étranger au Sénat et non à l'Assemblée nationale - Problème de l'inscription sur les listes électorales de certains Français établis hors de France - En réponse à M. Lucien Neuwirth, précise que les territoires d'outre-mer, TOM, son exclus du champ d'application des deux projets en examen - (p. 822) : augmentation du nombre des députés - Composition du Congrès - Nombreuses augmentations des effectifs du Sénat depuis 1958 - Répartition des sièges - Nombre des élus de Paris - (p. 823) : comparaison entre le mode de remplacement des députés et des sénateurs - Constitutionnalité des mesures proposées - Conditions d'inéligibilité - Question préalable (p. 825) : réforme ne pouvant être présentée comme portant atteinte aux institutions de la Vème République - Fondement de ces institutions : rôle primordial du Président de la République ; mode de fonctionnement de l'institution parlementaire - (p. 826) : conséquences de la modification du scrutin présidentiel en 1962 - Discipline imposée par la Constitution au Parlement - Stabilité des institutions garantie par la réforme proposée - S'oppose à la motion n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 819 à 823) - Question préalable (p. 827) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Augmentation du nombre de députés - (p. 828) : conséquences sur la composition du Congrès.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)]** - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 1006) : loi de décentralisation du 2 mars 1982 - Principe de la transformation des établissements publics régionaux en collectivités territoriales de plein exercice à partir de l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct - Comités de développement économique et régional, CODER - Régions de programme - Création en 1972 des établissements publics régionaux gérés par un conseiller régional - Composition du conseil régional - Préfets de régions - Mode de fonctionnement des établissements publics régionaux - Régions et cohérence dans le développement économique régional - Action des précédents ministres de l'intérieur - (p. 1007) : transformation des établissements publics régionaux en collectivités territoriales de plein exercice - Election des conseillers généraux au suffrage universel direct - Simultanéité de la date des élections législatives avec celles des premières élections régionales au suffrage direct - Régime électoral - Inéligibilités et incompatibilités - Scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne - Incidences de la représentation proportionnelle sur les institutions - Dissolution de l'Assemblée nationale et responsabilité du Président de la République - Dissolution d'une assemblée locale par l'autorité gouvernementale sous le contrôle de la juridiction administrative - Seuil d'exclusion de 5 % en vue d'empêcher la multiplication et l'émiettement des candidatures - (p. 1008) : régime électoral de l'assemblée de Corse - Définition du cadre du scrutin ; ampleur des circonscriptions ; emploi des effectifs des conseils régionaux ; répartition des sièges entre les circonscriptions composant la région - Scrutin de liste - Choix du département comme circonscription électorale pour les élections régionales - Compétence des régions en matière d'aménagement du territoire ; région Provence-Côte d'Azur - Principe de l'égalité de suffrage - Elections sénatoriales - Modalités de répartition des sièges entre les départements - (p. 1009) : égalité de représentation et de traitement à l'intérieur de chaque région - Modalités de détermination de l'effectif des conseils régionaux - Région d'Ile-de-France - Nombre de représentants des départe-

ments - Cas des statuts possédant un organe délibérant élu au suffrage universel direct ; Corse, conseils régionaux d'outre-mer - Renouvellement des mandats des assemblées régionales en fonction en même temps que la première élection des autres conseillers régionaux - Gestion par les conseils régionaux élus pour six ans des collectivités locales de plein exercice - Lois de décentralisation - Suffrage universel direct - Elections régionales et législatives en mars 1986 - (p. 1020) : nature juridique des régions - Moyens financiers - Modalités d'élection des bureaux des conseils régionaux et généraux - Mode de scrutin - (p. 1021) : cadre départemental - Statut de la Corse - Art. 1 : *Art. L. 338 du code électoral* (p. 1024) : s'oppose aux amendements n° 30 de M. Charles Lederman et n° 5 de M. Jean Béranger, relatifs à l'élection des conseillers régionaux au scrutin de liste départemental sans panachage ni vote préférentiel, aux modalités d'attribution des sièges, de constitution de listes régionales, à la règle du plus fort reste, à l'ordre de présentation sur chaque liste et à la totalisation des suffrages non utilisés par les listes départementales au profit de chaque liste régionale - S'oppose aux amendements n° 6 de M. Jean Béranger et n° 31 de M. Charles Lederman, relatifs à la règle du plus fort reste, et aux amendements n° 7 de M. Jean Béranger et n° 32 de M. Charles Lederman, relatifs à la suppression des dispositions de cet article afférentes au seuil de participation à la répartition des sièges - S'oppose aux amendements n° 8 de M. Jean Béranger (système d'attribution des sièges et règle du plus fort reste) et n° 19 de M. Michel Giraud, rapporteur (élection des conseillers régionaux dans chaque département au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; seuil de participation à la répartition des sièges ; règle de la plus forte moyenne) - *Art. L. 337 (suite)* (p. 1026) : déclare n'être pas opposé aux amendements de M. Guy Allouche, n° 20 (modalités de détermination de l'effectif des conseils régionaux et de la répartition des sièges ; nombre minimal de conseillers régionaux par région) et n° 21 (nombre de conseillers régionaux et modalités de répartition des sièges) - *Après l'art. L. 356* (p. 1028) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (émissions télévisées de propagande pour les élections aux conseils régionaux) - *Après l'art. L. 363* (p. 1029) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de M. Bastien Leccia (dispositions spéciales à l'assemblée de Corse ; élection des membres de l'assemblée de Corse dans le cadre régional) - *Après l'art. 1* (p. 1031) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Louis Virapoullé (alignement du régime applicable aux régions d'outre-mer sur le régime de droit commun) - *Après l'art. 7* : son amendement n° 35 : abrogation de la loi n° 83-549 du 30 juin 1983 organisant la participation au collège électoral sénatorial des assemblées régionales des régions d'outre-mer à titre intérimaire ; adopté - *Art. 9* : son amendement n° 36 : dispositions transitoires pour les départements d'outre-mer en cas d'élection sénatoriale avant mars 1986 ; adopté - *In fine* : son amendement n° 11 : prise en compte des élections régionales dans la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinion ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Deuxième lecture [n° 342 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1398) : renforcement des mesures de sécurité des locaux des armuriers - Amélioration des conditions de stockage des armes - Contrôle de l'acquisition et de la détention des armes dangereuses - Augmentation des peines maximales encourues en cas de port irrégulier d'arme à feu - Modifications apportées par l'Assemblée nationale - Refuse toute dérogation aux règles de limitation de la publicité pour les armes à feu - Saisie par les officiers de police judiciaire des documents publicitaires contrevenant aux dispositions du présent projet - *Art. 3* (p. 1399) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (dérogation aux règles de limitation de la publicité pour les armes de chasse) - Publicité étrangère sur les armes de chasse visée par les mesures de saisie de documents publicitaires contrevenant aux dispositions du présent projet

- (p. 1400) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jacques Ménard (publicité des armuriers et des fabricants d'armes dans la presse; conditions de délivrance des armes de chasse) - **Art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Lacour (envoi de documents publicitaires aux clients et abonnés des entreprises) - **Art. 6** (p. 1401) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la saisie par les officiers de police judiciaire de documents publicitaires contrevenant aux dispositions du projet) - **Art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (possibilité d'adresser des documents publicitaires aux fonctionnaires d'administration ou de police municipale autorisés professionnellement à porter des armes).

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1405) : élection des sénateurs à la représentation proportionnelle - (p. 1410) : examine les différentes questions posées par M. Jacques Larché, président de la commission des lois : recevabilité de la motion référendaire et applicabilité de l'article 11 de la Constitution - (p. 1411) : opposition de la majorité sénatoriale au mode de représentation proportionnelle pour les futures élections législatives - Utilisation par l'opposition de toutes les ressources de la procédure parlementaire - Analyse des différents systèmes de représentation parlementaire faite par M. Carré de Malberg dans son ouvrage « *La contribution à la théorie générale de l'Etat* » : régime « représentatif », régime parlementaire et régime démocratique - (p. 1412) : scrutin proportionnel conforme à l'esprit de la démocratie et respectant les institutions de la Ve République - Fixation par ordonnance du régime électoral, en 1958 - Scrutin majoritaire - Absence de consultation des Français sur le mode d'élection des députés, contrairement à la décision du comité consultatif constitutionnel de l'époque - Mode électoral des assemblées relevant d'une loi ordinaire - Modification du mode de scrutin relevant d'une décision du Parlement - Se déclare opposé à la motion référendaire.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux - Nouvelle lecture [n° 374 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1417) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Adoption par l'Assemblée nationale d'un nouveau tableau de répartition des sièges des conseillers à l'intérieur des régions - Opposé à l'amendement sénatorial visant à modifier le mode d'attribution des sièges - Modification du nombre total des conseillers régionaux du Limousin - **Art. 1** : **Art. L. 364 du code électoral** (p. 1421) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Michel Giraud, rapporteur (modification de la répartition des sièges de conseillers régionaux entre les départements) - Répartition des membres du conseil régional à l'intérieur d'un région - Inégalités de représentation - (p. 1423) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Eberhard, n° 1 (instauration d'un système proportionnel au plus fort reste, avec répartition au niveau régional), n° 2 (suppression du seuil de 5 % obligatoire pour qu'une formation puisse avoir des représentants) et n° 3 (remboursement du cautionnement après l'élection) ainsi qu'à l'amendement n° 5 de M. Michel Giraud, rapporteur (introduction du correctif majoritaire dans la répartition des conseillers régionaux par départements) - **Art. 1 bis A** (p. 1424) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Michel Giraud, rapporteur (rétablissement du droit commun pour l'organisation des régions d'outre-mer).

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 372 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1672, 1673) : son intervention présentée par M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement - **Question préalable**

(p. 1679) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 373 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1672, 1673) : son intervention présentée par M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement - **Question préalable** (p. 1678) : s'oppose à la motion n° 8 de M. Jacques Larché, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Nouvelle lecture [n° 425 (84-85)]** - (27 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1731) : projet présenté au Sénat pour la troisième fois destiné à compléter le dispositif législatif - Affirmation de la spécificité des armes à feu limitant strictement la publicité qui peut être faite à leur sujet - Rétablissement par l'Assemblée nationale de dispositions supprimées par le Sénat - (p. 1732) : inclusion souhaitable de toutes les armes à feu de la cinquième catégorie dans le champ d'application de la loi.

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)] - Suite de la discussion** - (27 juin 1985) - **Art. 3** (p. 1734) : sur l'amendement n° 3 de M. André-Georges Voisin (subordination du règlement d'office de l'état des emplois à la consultation de la chambre régionale des comptes et à une procédure de justification par écrit des parties en cause), son sous-amendement n° 33 : subordination du règlement d'office de l'état des emplois à la consultation de la chambre régionale des comptes territorialement compétente ; adopté - **Art. 6** (p. 1735) : sur l'amendement n° 4 de M. André-Georges Voisin (coordination des délais de calcul des dépenses afférentes au personnel et de révision des conventions de partage des services), son sous-amendement n° 38 : montant des dépenses arrêtées dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente loi ; adopté - **Art. 7** (p. 1736) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (critères d'actualisation soumis au double contrôle du Conseil d'Etat et du Comité des finances locales) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 26 de M. Henri Goetschy (absence de prise en compte pour le calcul du solde des dépenses afférentes aux personnels départementaux mis à la disposition de l'Etat) - Amendement en contradiction avec les principes de neutralité financière du projet - (p. 1737) : son amendement n° 42 : régularisation de la compensation financière devant intervenir au plus tard dans la loi de finances de la deuxième année suivant l'exercice considéré ; adopté - **Art. 9** (p. 1738) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (obligation pour l'Etat de réviser les statuts particuliers dans un délai de deux ans) - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif au recrutement prioritaire par l'Etat d'agents des collectivités territoriales plutôt que des contractuels) - **Art. 13** (p. 1739) : accepte l'amendement n° 13 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (mise à la disposition de l'Etat à titre gratuit des immeubles ou partie d'immeubles départementaux et régionaux abritant des locaux affectés au fonctionnement de l'administration préfectorale) - **Art. 15** (p. 1740) : accepte l'amendement n° 15 de M. André-Georges Voisin (mise à disposition s'étendant aux meubles, matériels et véhicules actuellement affectés à l'administration départementale ou régionale, région ou département assumant l'entretien et le renouvellement de ces biens immobiliers) - **Art. 20** (p. 1742) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. André-Georges Voisin (suppression de cet article relatif aux dépenses d'équipement) - **Art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (montant des dépenses de fonctionnement arrêté sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements pour

1985) - (p. 1743) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Henri Goetschy (suppression des dispositions permettant de prendre en compte les changements de structure dont les opérations financières ne seraient pas traduites en années pleines et les décisions des juridictions comptables et administratives) - Son amendement n° 31 : prise en compte de la situation particulière des 4 départements ayant fait l'objet de la prise en charge expérimentale prévue par l'article 70 de la loi de finances pour 1985 sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements; adopté - (p. 1744) : accepte l'amendement n° 28 de M. Henri Goetschy (fixation des conditions d'actualisation des dépenses prévues au présent alinéa par décret en Conseil d'Etat après consultation du comité des finances locales) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 19 de M. André-Georges Voisin (charges d'emprunt afférentes aux équipements effectués depuis moins de cinq ans venant en déduction pour l'évaluation des dépenses) - (p. 1745) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (décret en Conseil d'Etat fixant les conditions dans lesquelles sera prise en compte la taxe à la valeur ajoutée) - Art. 21 (p. 1746) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Henri Goetschy (possibilité d'une prise en charge par le département ou la région assortie d'une mise à disposition de l'Etat par voie conventionnelle lorsque le partage des services risque de s'avérer impossible) - Art. 22 (p. 1747) : son amendement n° 32 : décret prévoyant la modification de l'état des emplois et des agents mentionnés à l'article 3 de la loi; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 36 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (décret pris après consultation de la chambre régionale des comptes territorialement compétente et aux vues des mémoires écrits des parties concernées) - Après l'art. 23 (p. 1748) : sur l'amendement n° 23 de M. André-Georges Voisin, rapporteur, ses sous-amendements n° 39 : équipements immobiliers neufs mis à la disposition de l'Etat postérieurement à la date du 1^{er} janvier 1986; adopté; et n° 40 : suppression du deuxième alinéa relatif aux défauts de rachat ou de location par l'Etat des équipements immobiliers neufs; rejeté - Art. 26 : son amendement n° 41 : inapplicabilité du texte de ce projet de loi à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon; adopté - **Seconde délibération Art. 16** (p. 1750) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (suppression du texte de l'amendement n° 31 de M. Pierre Joxe adopté par le Sénat faisant « doublon » avec l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (montant des dépenses de fonctionnement arrêté sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements pour 1985)) - **Vote sur l'ensemble** (p. 1750) : texte technique ayant permis de mettre en lumière les problèmes posés par la décentralisation - Désaccord politique sur les problèmes financiers - Souhaite que le texte définitivement adopté réponde pour l'essentiel aux objectifs qui lui étaient fixés.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)]** - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1890, 1891) : modernisation de la police programmée sur plusieurs années - Evolution inquiétante de la délinquance et de la criminalité depuis dix ans; inflexion positive depuis 1983 - Effort de programmation apprécié par les rapporteurs de la commission des lois et des finances du Sénat - Objectifs de ce projet : rendre la police nationale plus opérationnelle; accroître l'efficacité des investigations; renforcer la protection du territoire et des institutions; améliorer les conditions de travail des personnels de la préfecture de police de Paris - A compter de 1986, accroissement considérable des moyens d'équipement et de fonctionnement de la police nationale - Création d'une direction de la formation - Concentration des transmissions et de l'informatique - Projet répondant aux aspirations des organisations syndicales de fonctionnaires de police - Amélioration de la sécurité des citoyens au niveau de la prévention - Coordination des moyens publics, parapublics, privés et des collectivités locales - Exemple de

l'expérience entreprise dans le département de la Seine-Saint-Denis - (p. 1892) : exploitation de la délinquance et de l'insécurité par les médias - Efficacité de la police et sécurité des Français - Lutte contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et les violences sur la voie publique - Aspects budgétaires du projet de loi - Modernisation de l'équipement - Immobilier : vétusté des locaux de la police nationale - Informatique - Bureautique - Transport : reconstitution du parc automobile et entretien des véhicules - Transmissions - Missions extérieures des fonctionnaires - (p. 1893) : construction de nouveaux locaux - Logements des fonctionnaires de police, particulièrement à Paris - Police scientifique et technique : recrutements, constructions immobilières, équipement en matériel - Réforme de l'infrastructure des transmissions radio - Cryptophonie - Informatisation de la police : conversion des fichiers de la police nationale et refonte des terminaux d'interrogation; création d'un fichier d'informations criminelles; informatisation des empreintes digitales; équipement des services territoriaux de police en micro-informatique - Formation des personnels - Sécurité des policiers - (p. 1894) : satisfaction des revendications professionnelles et syndicales de la police nationale - Elaboration d'un code de déontologie - Amélioration de la gestion, tant des moyens que des effectifs - Mise en place d'un programme pluriannuel de gestion - Schéma directeur des implantations immobilières - Mise en application des schémas directeurs dans le domaine de l'informatique et des transmissions - Augmentation des dotations de fonctionnement - (p. 1895) : responsabilité des gestionnaires au niveau régional - Réforme nécessaire des structures administratives de gestion - Réduction des « charges indues » - Nouvelles dimensions juridique, administrative, technique, scientifique et humaine du service public de la police nationale - Souhaite l'adoption de ce projet par le Sénat - (p. 1903) : statut juridique des appelés du contingent volontaires pour effectuer leur service militaire dans la police nationale - Défense civile - (p. 1904) : appelés du contingent recrutés comme gendarmes auxiliaires - Service national non militaire : coopération ou aide technique - Conditions d'hébergement, de formation, d'encadrement et d'emploi des policiers auxiliaires, déterminées par similitude avec l'emploi de gendarmes auxiliaires - Participation volontaire des collectivités locales à certaines charges, notamment l'hébergement des policiers auxiliaires - Absence de revalorisation des amendes pénales depuis cinq ans; nécessaire mise à jour proportionnelle à l'inflation - Caractéristiques d'une loi de programmation - Comparaison avec les récentes lois de programmation adoptées dans les domaines de la recherche scientifique et de la défense nationale - (p. 1905) : étude sur la modernisation de la police confiée à la direction de la formation et de l'équipement de la police nationale - Projet inclus dans les engagements électoraux du Président de la République - (p. 1912) : vols à la tire commis par des enfants yougoslaves sur les touristes à Paris, évoqués par M. Michel Caldaguès - (p. 1913) : coopération entre les polices française et yougoslave afin d'identifier les adultes à l'origine de cette délinquance - (p. 1925) : analyse des différentes catégories professionnelles employées dans les laboratoires de la police scientifique et technique - Réorganisation des structures de la police relevant du pouvoir réglementaire - Informatisation en cours de la police de l'air et des frontières - Problème du maintien de l'ordre évoqué par M. Paul Masson - (p. 1926) : délinquance dans les régions touristiques évoquée par M. Marcel Vidal - Ilôtage - Disparité entre les circonscriptions de police - Suppression de certaines tâches indues - Attribution de la qualification d'agent de police judiciaire - Coopération entre les polices européennes en matière de lutte contre la criminalité, le grand banditisme, la drogue et le terrorisme - Coopération bilatérale avec l'Espagne et la République fédérale d'Allemagne - (p. 1927) : réajustement du taux des amendes sur l'inflation depuis cinq ans - Recrutement, formation et carrière des policiers - **Avant l'art. 1** : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. James Marson (création d'une délégation parlementaire permanente à la sécurité publique; composition et mission de cette délégation) - (p. 1928) : s'oppose aux amendements

de M. James Marson, n° 16 (missions de la police et répartition des compétences entre la police administrative et la police judiciaire) et n° 17 (définition d'un code de déontologie pour la police) - Art. 2 (p. 1929) : en réponse à M. Louis Longueue, précise que la construction d'une nouvelle caserne pour la CRS 20, stationnée à Limoges, est prévue pour 1986 - Art. 4 (p. 1930) : s'oppose aux amendements n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au code de déontologie de la police nationale prochainement édicté par le Gouvernement) et n° 18 de M. James Marson (code de déontologie de la force publique prochainement soumis au Parlement) - Avant l'art. 4 bis (p. 1931) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Salvi, rapporteur, n° 2 (détention obligatoire d'une carte nationale d'identité infalsifiable pour tout Français âgé de plus de seize ans) et n° 3 (contrôles d'identité) - Art. 4 bis (p. 1932) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. James Marson (suppression de cet article relatif à la possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service actif dans la police nationale) et accepte, « sous bénéfice d'inventaire », l'amendement n° 21 de M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis (insertion à l'article L. 1^{er} du code du service national des dispositions relatives à la possibilité pour les jeunes appelés du contingent d'accomplir leur service actif dans la police nationale) - Après l'art. 4 bis : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Pierre Salvi, rapporteur (dépôt prochain devant le Parlement d'un projet de loi portant réforme des structures de la police nationale) - Art. 5 (p. 1933) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au montant des amendes pour contravention de police) - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au taux des contraventions de police) - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au montant maximum de l'amende correctionnelle) - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif aux modalités de paiement des amendes pénales fixes) - Art. 9 (p. 1934) : son amendement n° 22 : entrée en vigueur des articles 5 à 8 à compter du 1^{er} octobre 1985 ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services sous leur autorité - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 464 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2173) :** amendements du Gouvernement raccourcissant les délais des diverses opérations afin d'assurer l'entrée en vigueur du nouveau dispositif juridique le 1^{er} janvier 1986 - Conditions de consultation de la chambre régionale des comptes en cas de désaccord sur les évaluations - Options des personnels - Prise en compte de la TVA - (p. 2174) : différence entre les bases de référence retenues selon qu'il s'agit de transferts de l'Etat vers les départements ou des départements vers l'Etat - Exemple des crédits de constructions scolaires - Art. 3, 6, 13, 15, 16 (p. 2175 à 2177) : ses amendements n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 : raccourcissement des délais d'établissement des textes afférents aux conventions conclues en application de la loi du 2 mars 1982 ; adoptés - Art. 17 : son amendement n° 6 : suppression de l'obligation d'avis de la chambre régionale des comptes en cas de désaccord sur les évaluations provisoires avant l'adoption du compte administratif 1985 ; adopté - Art. 22 (p. 2178) : son amendement n° 7 : avenant à la convention de partage de services ; raccourcissement du délai ; adopté - Art. 25 bis (p. 2179) : son amendement n° 8 : prorogation du délai fixé pour permettre aux régions et aux départements d'élaborer des règles statutaires ; adopté - Sur l'ensemble : compromis en commission mixte paritaire ; intention personnelle d'abstention manifestée par M. André-Georges Voisin, rapporteur.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction**

publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2248) : politique générale de décentralisation - Fonction publique territoriale ; indépendance ; formation ; perspectives de carrières ; intérêt du service public - Travail réglementaire ; mobilité des agents entre l'Etat et les collectivités territoriales - Statuts particuliers - (p. 2249) : mission des centres de gestion ; lois relatives à la fonction publique territoriale ; missions obligatoires et facultatives des centres départementaux de gestion - Activités des centres de formation et rythme de parution des statuts particuliers de la fonction publique territoriale - Compétences des syndicats de communes pour le personnel communal et du Centre de formation des personnels communaux, CFPC - Besoin de financement des syndicats de communes, des centres de gestion et de formation - Concertation préalable - Vote des taux et recouvrement des cotisations ; coopération entre les nouvelles et les anciennes structures - Loi du 26 janvier 1984 et création de centres de gestion national, régionaux et départementaux - (p. 2250) : inadaptation du niveau régional et suppression des centres régionaux de gestion - Loi du 12 juillet 1984 relative aux centres régionaux de formation ; spécificité des régions Ile-de-France et Rhône-Alpes ; création de plusieurs centres interdépartementaux de formation - Agents de catégories A et B - Critères d'affiliation aux centres départementaux de gestion - Calendrier d'installation des centres de gestion - (p. 2252) : nombre de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels - Idée de secours et de sécurité - Manifestation violente de sapeurs-pompiers en uniforme lors de la venue en Bretagne du Président de la République ; jet de projectiles en direction des fonctionnaires de police ; devoir des sapeurs-pompiers professionnels - Congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers à Tours - Action des sapeurs-pompiers au Mexique après le tremblement de terre et solidarité internationale - Décision favorable à la dissolution du corps de sapeurs-pompiers lorientais de la part du conseil d'administration du syndicat intercommunal à vocation multiple, SIVOM, et des services publics - Réorganisation du corps des sapeurs-pompiers de Lorient - Abus du prétexte syndical - Art. 1 A (p. 2256) : son amendement n° 60 : recrutement et gestion des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion et exceptions en faveur des statuts particuliers ; devenu sans objet - S'oppose aux amendements n° 53 de M. Jacques Eberhard (suppression de cet article relatif aux modalités de recrutement et de gestion des corps de catégories A et B) et n° 22 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (recrutement et gestion de l'ensemble des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion) - Art. 1 C (p. 2257) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (modalités de détermination du taux de la cotisation dans la limite d'un maximum fixé par la loi) - Avant l'art. 1 : accepte l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (extension aux offices publics d'aménagement et de construction, OPAC, du droit de s'affilier et de cotiser aux centres de gestion) - (p. 2258) : ses amendements n° 1 : conséquences de la suppression des centres régionaux de gestion sur la gestion des fonctionnaires des différents corps dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; n° 2 : modalités de gestion du personnel dans les communes des départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines ; n° 3 : gestion des corps spécifiques à Paris par le centre unique de Paris ; et n° 4 : situation des établissements publics ayant leur siège à Paris et affiliation au centre interdépartemental pour la gestion des corps de fonctionnaires de catégorie B ; rejetés - Son amendement n° 5 : conséquence de la suppression des centres régionaux de gestion et alignement des départements d'outre-mer sur le droit commun ; adopté - Ses amendements n° 6 : centres départementaux de gestion et droits syndicaux ; n° 7 et n° 61, relatifs au centre unique de gestion de Paris et au centre unique de formation de Paris ; rejetés - Art. 1 (p. 2259) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (taux maximal de cotisations au centre national de gestion au titre des fonctionnaires de catégorie A, au centre départemental de gestion au titre des

fonctionnaires de catégories B, C et D) et accepte l'amendement n° 27 du même auteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'affiliation des offices publics d'aménagement et de construction au centre de gestion) - Art. 2 (p. 2260) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (taux maximal de cotisations aux centres interdépartementaux de gestion, au centre unique de gestion de Paris, aux centres de gestion des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les différentes catégories de fonctionnaires) - Son amendement n° 8 : conséquences de la suppression des centres régionaux sur la situation du centre unique de gestion de Paris assurant la gestion des fonctionnaires de certains corps de catégorie A et taux maximal de cotisation ; devenu sans objet - Art. 2 bis (p. 2261) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'assiette des cotisations pour les centres régionaux de formation) - Art. 2 ter : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'assiette de la cotisation pour le centre national de formation) - Art. 3 : son amendement n° 9, de réparation d'une omission ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 31 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (taux minimal et maximal de cotisations versées aux centres régionaux et au centre national de formation) - (p. 2262) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Jean Chérioux (modalités de financement de la formation obligatoire et préalable à la titularisation des corps de catégorie A ; déduction de la cotisation au centre national de formation) - Après l'art. 14 (p. 2269) : accepte l'amendement n° 44 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (intitulé ; « Chapitre III - Dispositions diverses ») - Son amendement n° 21 : code des pensions pour les pensionnés de la fonction publique territoriale atteints d'infirmités ; adopté - Accepte l'amendement n° 45 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (détachement d'un fonctionnaire depuis cinq ans auprès d'un organisme international et possibilité de placement en position hors cadres) - (p. 2270) : accepte l'amendement n° 50 de M. Christian Bonnet (situation des agents mis à la disposition du président du conseil régional depuis 1982) - (p. 2271) : son amendement n° 48 : possibilité de détachement ou d'intégration dans les corps et emplois relevant de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale des fonctionnaires appartenant à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, des DOM et TOM ; adopté.

- **Evénements d'Afrique du Sud** (18 octobre 1985) (p. 2327) : s'associe à l'émotion marquée par le Président du Sénat devant le drame qui s'est déroulé en Afrique du Sud.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement.** [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2433) : mise en place de la dotation globale de fonctionnement, DGF, dès 1979 - Globalisation de l'aide de l'Etat aux collectivités locales - (p. 2434) : réforme préparée par le Gouvernement en liaison avec les associations représentatives d'élus locaux et le comité des finances locales - Indexation de la DGF sur la TVA - Transition entre le système du versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS, et celui de la DGF - Redistribution des ressources entre collectivités locales - Détermination du montant total de la DGF à répartir - Mécanismes de répartition de la DGF - Innovations introduites par le projet de loi sur la DGF des communes - Dotation forfaitaire remplacée par une dotation de base modulée en fonction de la taille des communes - (p. 2435) : suppression de nombreux versements et concours particuliers liés à la population des communes - Rénovation des mécanismes de répartition de la dotation de péréquation - Mise en place d'une dotation de compensation - Mise en oeuvre du nouveau système échelonnée sur cinq ans - Répartition de la DGF des départements - Reconstitution du système actuel sous réserve d'aménagements très limités - Mécanismes de répartition de la DGF spécifiques aux collectivités d'outre-mer - Affectation de quotes-parts majorées de la dotation de péréquation - Dotation de compensation et

concours particuliers octroyés à ces collectivités - Analyse les amendements déposés par le Gouvernement devant le Sénat - Dotation particulière destinée aux villes centres d'agglomérations - Groupements de communes dotés d'une fiscalité propre - (p. 2436) : projet visant à mieux répondre aux besoins des collectivités locales - Nouveaux rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 2441) : opposé aux résultats « politiques » des simulations entre la DGF 1986 et la DGF 1985, évoqués par M. Paul Girod, rapporteur pour avis - Contesté l'interprétation des moyennes obtenues par M. Paul Girod, faisant état de divergences entre communes de gauche et communes de droite - (p. 2442) : critère des logements sociaux privilégié par les commissions des deux assemblées - Interprétation des résultats obtenus par M. Paul Girod - Incidence sur les budgets communaux de la prise en compte des logements sociaux locatifs.

Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2467) : bilan de la dotation globale de fonctionnement, DGF, présenté par M. René Monory - Lien entre l'évolution de la DGF et celle du produit de la TVA - Travaux du comité des finances locales - Indexation de la DGF sur le produit net de la TVA - Modalités de progression du produit neutre de la TVA par rapport au produit brut - Problème de l'abondement évoqué par MM. Alain Pluchet, Roland du Luart et Camille Vallin - Allègements des taxes professionnelles - Evolution des concours de l'Etat ; indexation - Contraintes transitoires - Problème des petites communes ; communes rurales - Critères de la population et de l'effort fiscal - Hiérarchisation pour le calcul de la dotation de base - Modalités de répartition de la dotation de compensation - (p. 2468) : critères, voirie, logements sociaux - Nouveaux mécanismes de répartition et garantie annuelle de progression - Nécessité de la mise en oeuvre d'une révision générale des valeurs locatives cadastrales évoquée par MM. Jacques Descours Desacres, Paul Girod et René Régnauld - Réalisation d'une simulation dans plusieurs départements - Absence de subordination de la mise en application de la réforme de la DGF à la réalisation d'une révision générale des valeurs locatives - Comité des finances locales - Art. 15 (p. 2498) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Camille Vallin (élargissement de la notion ville centre aux communes chefs-lieux de canton et aux communes disposant d'un certain nombre d'équipements fixés par décret en Conseil d'Etat après avis du comité des finances locales) - (p. 2500) : son amendement n° 83 : dotation ville centre réservée aux communes chefs-lieux de département dans la région d'Ile-de-France ; modalités de répartition de la dotation ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (dotation ville centre pour les communes chefs-lieux de département) - (p. 2501) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Girault, n° 104 (modalités de répartition de la dotation ville centre) et n° 122 (modalités de calcul de la dotation ville centre) et aux amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 33 (dotation ville centre pour les communes chefs-lieux de département) et n° 34 (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de dotation ville centre pour les communes au-delà d'un certain potentiel fiscal) - Art. 13 (suite) (p. 2502) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Jean-Marie Girault (possibilité d'augmentation par le comité des finances locales de la part des ressources affectée aux concours particuliers) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. René Monory, rapporteur (inscription distincte de la dotation relative au logement des instituteurs) - Art. 14 (suite) (p. 2503) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Jacques Descours Desacres (modalités d'évolution de la dotation particulière) - Art. 16 (p. 2504) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Josy Moinet (concours particuliers et prélèvement sur le montant total de la dotation globale de fonctionnement destiné à couvrir les charges représentant le coût des rémunérations des fonctionnaires mis à la disposition des associations de maires par les collectivités locales) - (p. 2505) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (rembourse-

ment aux collectivités et établissements mettant des fonctionnaires à la disposition des organisations syndicales des charges salariales correspondantes par une dotation particulière prélevée sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement et non plus au titre des concours particuliers) - **Art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prélèvement d'une dotation, destinée à couvrir les frais de fonctionnement du comité des finances locales et le coût des travaux nécessaires, sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement) - **Art. 18** (p. 2506) : son amendement n° 84 : attribution de la dotation globale de fonctionnement aux groupements de communes dotés d'une fiscalité propre et rôle du comité des finances locales ; modalités de prélèvement de la dotation globale de fonctionnement des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre ; coefficient d'intégration fiscale ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 127 de M. René Monory, rapporteur (suppression de la référence à l'indemnité des instituteurs) - S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (modalités de détermination du montant des sommes affectées à la dotation globale de fonctionnement des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 20** (p. 2507) : son amendement n° 108 : taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes ; adopté - (p. 2508) : s'oppose aux amendements n° 6 de M. Camille Vallin (modalités de progression de l'attribution reçue par les communes et groupements de communes au titre de la dotation globale de fonctionnement), n° 14 de M. René Monory, rapporteur (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes), n° 39 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au taux garanti de progression minimale au-delà d'un certain taux de progression du produit estimé à la TVA) et n° 114 de M. Jacques Pelletier (détermination par le comité des finances locales du montant des sommes correspondantes à la progression minimale garantie) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 123 de M. Marcel Lucotte (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes) et n° 15 de M. René Monory, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la dotation logement des instituteurs) - **Art. 23** (p. 2509) : son amendement n° 85 : de rectification d'une erreur matérielle ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 16 de M. René Monory, rapporteur (consultation par le Parlement du comité des finances locales sur les projets de loi et les amendements du Gouvernement relatifs aux finances locales) - **Art. 24** (p. 2510) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. René Monory, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la dotation logement des instituteurs) - Son amendement n° 87 : modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement pendant la période transitoire ; rejeté - (p. 2512) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. René Monory, rapporteur, n° 19 (durée de la période transitoire et modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement) et n° 20 (suppression des dispositions relatives à la dotation spéciale des instituteurs) - **Art. 26** : son amendement n° 88 : modalités de détermination des règles de répartition des quotes-parts entre les communes des départements d'outre-mer ; adopté - **Art. 27** (p. 2513) : son amendement n° 89 : règles de répartition des quotes-parts entre les communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - **Art. 28** : son amendement n° 90, rédactionnel ; adopté - **Art. 29** (p. 2514) : ses amendements n° 91 : évolution des dotations, forfaitaire, de péréquation, concours particuliers et éventuellement des garanties d'évolution comme la dotation globale de fonctionnement mise en répartition ; adopté ; et n° 109 : prise en compte par les mécanismes de répartition du potentiel fiscal moyen par habitant ; adopté - **Art. 30** : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (référence à la totalité du

foncier non bâti pour les impôts au niveau du département) - **Art. 31** : son amendement n° 92 : date de référence des éléments utilisés pour le calcul du potentiel fiscal des départements ; adopté - **Art. 32** (p. 2515) : son amendement n° 110 : modalités d'évolution du concours particulier des départements ; adopté.

- **Projet de loi, modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale et du code de la route et relatif à la police judiciaire [n° 29 (85-86)]** - (5 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2736) : adoption par le Parlement l'été dernier du projet de loi relatif à la modernisation de la police devant permettre de rattraper le retard pris en matière d'équipement - Présent projet tendant à améliorer le fonctionnement de la police judiciaire en assurant un meilleur accueil des victimes - Nombre insuffisant d'officiers de police judiciaire - Gardiens de la paix, agents de police judiciaire adjoints ne pouvant que dresser un rapport et conséquences fâcheuses pour les victimes - Rappelle que tous les membres de la gendarmerie sont agents de police judiciaire - (p. 2737) : formation des agents en tenue sortant des écoles de police n'ayant rien à envier à celle des gendarmes - Qualification d'agents de police judiciaire n'étant accordée que sous certaines conditions d'aptitude - Qualification non obligatoire - Extension de la qualification à la suite d'une période de formation s'étendant sur trois ou quatre ans - Problème de l'extension de la qualité d'agent de police judiciaire se posant dans le cadre d'exercice de mission de police judiciaire seulement - Suspension de la qualification lorsqu'un des intéressés participera à des opérations de maintien de l'ordre - Aménagement des compétences territoriales des officiers de police judiciaire et des agents de police judiciaire devant permettre d'éviter toute confusion entre les différentes compétences des compagnies républicaines de sécurité, CRS et des gendarmes agissant en qualité d'agent de police judiciaire ou venant en renfort saisonnier - Modification de compétence territoriale proposée en matière de code de la route - Simplification de la procédure actuelle de constatation des infractions lors des accidents de la route - Prise en compte du ressort de cour d'appel pour définir le cadre maximal d'exercice des compétences des officiers de police judiciaire et agents de police judiciaire - Texte de ce projet de loi s'inscrivant dans la ligne directe des mesures prises en juillet afin d'assurer une plus grande efficacité et une plus grande souplesse à la police nationale - Texte adopté à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale - (p. 2740) : création du corps des enquêteurs voilà une douzaine d'années avec un grade unique - Nombreux agents pouvant devenir inspecteurs - Influence de la formation sur l'organisation des services - Formation et amélioration du fonctionnement des services de police - Absence du ministre de la défense malgré certaines dispositions concernant le problème de la gendarmerie - Texte étendant des dispositions existant déjà pour certaines forces de sécurité - (p. 2741) : extension aux personnels des compagnies républicaines de sécurité des dispositions existant déjà pour les personnels de la gendarmerie mobile - Confirme l'existence d'un accord complet entre les membres du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la politique suivie en matière judiciaire et pénale - Elaboration de plusieurs décrets en accord avec la Chancellerie - **Vote sur l'ensemble** (p. 2743) : rectifications d'ordre matériel proposées par le Sénat apportant des modifications au texte adopté par l'Assemblée nationale sans en altérer le fond.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2757) : décentralisation - Réforme de la dotation globale d'équipement, DGE - Objet essentiel de la DGE : globaliser au sein d'une seule dotation les aides multiples à l'équipement des collectivités locales - Suppression des contrôles financiers et techniques exercés par l'Etat sur les décisions d'investissement des collectivités locales - (p. 2758) : évolution garantie de l'aide de l'Etat pour les collectivités locales - Révision indispensable des mécanismes de répartition, inadaptés à la situation des petites et moyennes communes - Amélioration du système de

financement des investissements des petites communes - Concertation sur ce texte avec les élus locaux, leurs associations représentatives et le comité des finances locales - Innovations de ce projet : attribution d'une partie des crédits de la DGE des communes sous forme de subventions spécifiques ; réelle association des élus locaux aux décisions d'attribution des aides de l'Etat - Répartition de la DGE assurée dans le cadre d'une commission créée dans chaque département auprès du commissaire de la République - Garantie d'objectivité et de neutralité dans la répartition des crédits - (p. 2759) : problème du droit d'option : définition des modalités de mise en oeuvre de ce système optionnel (champ d'application et durée de la liberté d'option) - Réforme visant à mieux aider l'investissement des communes rurales - Examen de ce projet subordonné, par les deux commissions du Sénat, à une mesure financière discutée prochainement dans le budget - Favorable au système proposé d'indexation et de garantie du financement des collectivités locales - (p. 2762) : réforme de la DGE réclamée depuis plus d'un an par la commission des communes rurales - Opposé à la suggestion de la commission des finances subordonnant l'examen de ce projet à l'abondement de la DGE - Abondement de la dotation pouvant être examiné prochainement lors du projet de loi de finances pour 1986 - Possibilité pour la commission des finances de demander l'augmentation d'une dotation budgétaire - (p. 2763) : gestion des finances publiques - Demande au Sénat d'examiner cette réforme réclamée par la commission des communes rurales - (p. 2775) : augmentation du volume de la DGE - Subventions spécifiques - Droit d'option - Prerogatives de la commission d'élus - Respect des principes de la décentralisation - Rôle du commissaire de la République - (p. 2776) : inadaptation de la formule actuelle de la DGE aux petites communes, notamment en ce qui concerne les constructions scolaires - Regrette le dépôt de la question préalable sur cette réforme éminemment utile.

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Kauss : situation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales** - (14 novembre 1985) (p. 3061) : compensation entre les régimes de retraite au nom de la solidarité nationale - Financement des retraites des agriculteurs ; budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA ; alignement des droits à la retraite des agriculteurs sur ceux de tous les Français - Extension de la compensation aux régimes spéciaux des fonctionnaires de l'Etat, collectivités locales et des établissements publics.

- **Question au Gouvernement, de M. André Diligent : situation économique à Roubaix-Tourcoing et expulsion d'élus de la préfecture de Lille** - (14 novembre 1985) (p. 3066) : effort du Gouvernement en faveur de l'industrie textile depuis 1981 - Effort de concertation du commissaire de la République du Nord avec les élus locaux - Caractère anormal de la démarche de la délégation d'élus visant à l'occupation des locaux de l'hôtel du département et intervention justifiée des forces de police.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Vallon : politique à l'égard des collectivités locales** - (14 novembre 1985) (p. 3068) : endettement des communes et baisse de l'inflation - Amélioration de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 3069) : réforme de la dotation globale d'équipement, DGE : prise en compte des demandes des maires des communes rurales - Refus du Sénat d'examiner la réforme de la DGE par l'adoption de la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)]** - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3177) : se réjouit du succès de la commission mixte paritaire - Amendements essentiellement techniques déposés par le Gouvernement - Référence au nombre d'élèves domiciliés dans la commune plutôt qu'aux enfants de trois à seize ans - Garantie de progression minimale ; effets de seuil - Population du dernier recensement de 1982, prise en compte pour le calcul de la dotation globale de

fonctionnement, DGF, des départements - Souhaite que le Sénat adopte ces modifications mineures.

- **Question au Gouvernement, de M. Marc Bécam : sécurité des transports de fonds** (12 décembre 1985) (p. 3829).

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Chérioux : lutte contre le terrorisme** (12 décembre 1985) (p. 3830, 3831).

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Roger ; réglementation du jeu de loto** (12 décembre 1985) (p. 3843).

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux.** [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3865) : loi de décentralisation du 2 mars 1982 - Etablissements publics régionaux - Loi du 10 juillet 1985 relative à l'élection au suffrage universel et à la représentation proportionnelle des conseillers régionaux - Compétence et fonctionnement des conseils régionaux - Rôle des comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Harmonisation des règles de fonctionnement applicables aux départements et aux régions - (p. 3866) : modification des règles de fonctionnement des conseils généraux - Décentralisation - Partage des rôles entre l'assemblée délibérante et l'exécutif - Prerogatives du président du conseil général - Statut des collectivités locales - (p. 3871) : élection au scrutin proportionnel des membres du bureau des conseils généraux et régionaux - (p. 3872) : prerogatives de la commission départementale - Répartition des sièges au bureau de la région d'Ile-de-France - Composition du bureau des conseils régionaux du Nord-Pas-de-Calais, de Franche-Comté et de Bourgogne - Art. 7 (p. 3877) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel Giraud (compétences du comité économique et social régional), son sous-amendement n° 65 ; adopté - Art. 8 (p. 3879, 3880) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Marc Bécam, rapporteur (organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social) - Son amendement n° 56 : rapports entre le comité économique et social et le conseil national de la communication audiovisuelle ; rejeté - (p. 3881) : sur les amendements de M. Marc Bécam, rapporteur, accepte le n° 15 (communication au conseil régional des avis et rapports établis par les sections), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 16 (moyens mis à la disposition du conseil régional pour réaliser certaines études) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 18 (participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des sections du comité économique et social) - (p. 3882) : son amendement n° 57 : dispositions applicables au président et aux membres du comité économique et social ; adopté - Art. 10 (p. 3883) : accepte les amendements de M. Marc Bécam, rapporteur, n° 20, n° 21 et n° 22 (dispositions spécifiques à la région d'Ile-de-France) - Art. 11 à Art. 18 (p. 3883, 3884) : accepte les amendements de suppression n° 23 à n° 30 de M. Marc Bécam, rapporteur (dispositions modifiant la loi du 6 mai 1976 relative à la région d'Ile-de-France) - Art. 21 (p. 3885) : son amendement n° 58 : dispositions applicables aux présidents et aux membres des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse ; adopté - Art. 22 (p. 3886) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Marc Bécam, rapporteur (compétence du conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie en matière de communication audiovisuelle) - Art. 23 (p. 3887) : son amendement n° 60 : dispositions applicables aux présidents et aux membres des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer ; adopté - Art. 24 : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Marc Bécam, rapporteur (compétence des comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement des régions d'outre-mer, en matière de communication audiovisuelle) - Art. 30 (p. 3890) : s'oppose aux amendements de suppression n° 44 de M. Marc Bécam, rapporteur et n° 54 de M. Pierre Salvi (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle) - Art. 4 (suite) (p. 3891) : sur le vote du budget des régions, accepte l'amendement n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur et s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Giraud - Art. 34 bis : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Louis de Catuelan (modification par voie législative de la loi du 2

mars 1982 relative aux comités économiques et sociaux) - **Art. 35 bis** : s'oppose aux amendements n° 64 de M. Daniel Hoeffel, n° 49 et n° 50 de M. Marc Bécam, rapporteur, relatifs aux conditions d'inéligibilité aux conseils généraux et régionaux - **Art. 35 ter** (p. 3894) : accepte l'amendement n° 51 de M. Marc Bécam, rapporteur (compétence du comité économique et social de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière audiovisuelle) - **Après l'art. 35 ter** (p. 3895) : sur l'amendement n° 3 de M. Michel Giraud (taux de la taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement, TRADE), son sous-amendement n° 69 ; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 119) (p. 4099) : adoption de ce texte à l'unanimité à l'Assemblée nationale - Situation en Europe occidentale en matière de cumul des mandats - Modes de scrutin en France - Conseils généraux ou régionaux - Assemblée nationale - Dépôt de nombreuses propositions de loi - Démocratie et décentralisation ; nécessité d'une réduction du cumul des mandats - (p. 4100) : incompatibilités - Limitation à deux des mandats ou fonctions ; exclusion du mandat de conseiller municipal de cette limitation, sauf pour les mandats de conseillers de Paris - Exclusion du mandat de maire au-dessous d'un seuil de population - Application progressive de ce texte - Statut de l'élu - Proposition de loi de M. Clément, député ; crédit d'heures pour les élus salariés du secteur privé ; coût de cette proposition - Dépôt d'amendements par la commission des lois ; exclusion de la présidence d'un conseil de communauté urbaine de la limitation et inventaire des responsabilités réelles ; seuil démographique des communes permettant l'exclusion des maires de cette limitation - (p. 4101) : période de transition - (p. 4121) : décentralisation et nécessité de limiter le cumul des mandats reconnue par quasiment tous les groupes politiques - Réforme législative en fin de législature - Droit comparé en matière de cumul des mandats - Création d'incompatibilités - Modalités de choix de l'élu - (p. 4122) : vote de ce texte à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Nature de loi organique relative au Sénat - Dépôt d'un amendement par la commission des lois relatif à l'achèvement des mandats en cours et à la possibilité d'accroissement du nombre des mandats par les élus dans les deux mois suivant le vote de cette loi - **Art. 4** (par priorité) (p. 4123) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi) - **Art. 1** (p. 4125, 4126) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Salvi, rapporteur, n° 1 (élévation du seuil de population d'une commune au-delà duquel la fonction de maire figure au nombre des incompatibilités) et n° 2 (exclusion de la liste des incompatibilités de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine) - (p. 4127) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Louis Longueue (exclusion de la limitation des mandats des adjoints spéciaux élus en application de l'article L. 122-3 du code des communes et membres du conseil municipal).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 120) (p. 4099 à 4101).

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires - Deuxième lecture** [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4544) : introduction par l'Assemblée nationale d'un système d'incompatibilités visant à réduire les possibilités de cumul des mandats électoraux - **Art. 1** (p. 4546) : accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (incompatibilités propres au mandat de député) - Modification du seuil démographique communal - Suppression de la référence à la fonction de président de communauté urbaine - Prise en compte du dernier recensement national au moment de l'élection - **Art. 4** (p. 4547) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (au cours

de la période transitoire, cumul possible de trois mandats électoraux).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives - Deuxième lecture** [n° 261 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Art. 4** (p. 4549) : accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (modification du seuil démographique communal ; suppression de la référence au président du conseil de communauté urbaine) - **Art. 7** (p. 4550) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (au cours de la période transitoire, cumul possible de trois mandats électoraux) - **Sur l'ensemble** (p. 4550) : satisfait du consensus parlementaire sur la limitation du cumul des mandats.

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 131 (85-86)] - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4590) : événements de Nouvelle-Calédonie depuis le mois de novembre 1984 et rétablissement par le Gouvernement de l'ordre et du dialogue - Loi du 23 août 1985 et ordonnances - (p. 4591) : statut d'indépendance-association - Dispositions transitoires ; régionalisation ; action pour remédier aux inégalités économiques et sociales - Amnistie des infractions commises antérieurement au 30 septembre 1985 - Elections aux conseils de régions et au congrès du territoire de la Nouvelle-Calédonie - Exclusion de l'amnistie des infractions ayant entraîné la mort ou des infirmités permanentes et les recours à une arme à feu - Effets de l'amnistie sur le contentieux de l'amnistie - (p. 4594) : référence à la tradition en matière de loi d'amnistie - Historique des lois d'amnistie depuis 1964 - Désaccord de la commission des lois avec ce projet de loi - (p. 4596) : délai d'obtention de renseignements sur les incidents survenus en Nouvelle-Calédonie - Viols - (p. 4597) : loi d'amnistie en Corse de 1982 et nombre d'attentats en Corse - Modalités de mise en oeuvre de la réforme issue de la loi d'août 1985 ; publication des ordonnances et signature des décrets en 1985 ; moyens humains et en matériels - Obtention de la liste des événements survenus après le 30 septembre 1985 sur des infractions et des faits non amnistiables - Dépêche de l'Agence France-Presse, AFP, relative aux viols de Thio et applicabilité de ce projet de loi aux viols - Politique d'indépendance-association - (p. 4598) : amnistie des infractions commises avant le 30 septembre 1985 à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie - Absence d'amnistie du crime de viol - Paix sociale et dialogue - (p. 4599) : action du Gouvernement en faveur de la paix civile et de l'apaisement - Loi d'amnistie et absence d'atteinte aux intérêts des personnes lésées par des crimes ou délits - Droits à réparation des dommages causés aux familles ou aux tiers lésés et absence d'effets de l'amnistie en matière civile - (p. 4602) : délai d'instruction des dossiers d'indemnisation des victimes d'incidents et d'exactions - Action du Gouvernement et rôle des fonctionnaires - Visite du Président de la République en Guyane, en Martinique et à la Guadeloupe - Action de M. Edgard Pisani - Demande le rejet de la question préalable.

JUNG (Louis), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 397 (84-85)] adopté par

l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges de la Fondation européenne [n° 400 (84-85)] (20 juin 1985) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 399 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole sur les immunités de la Fondation européenne, ouvert à la signature des Etats signataires de l'Accord fait à Bruxelles le 29 mars 1982 instituant cette fondation [n° 401 (84-85)] (20 juin 1985) - Traités et conventions.

Proposition de loi visant à modifier l'article L. 356 du code de la sécurité sociale et améliorer la situation des invalides du travail [n° 73 (85-86)] (6 novembre 1985) - Invalidité.

Proposition de loi visant à ramener à 31 % le taux de la TVA pour les automobiles équipées d'un pot d'échappement catalytique [n° 254 (85-86)] (19 décembre 1985) - Taxe sur la valeur ajoutée.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 660) : introduction dans le droit des affaires de la société à responsabilité limitée, SARL, à un seul associé - Séparation des patrimoines - Promotion de la volonté d'entreprendre - Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Absence de statut spécifique reposant sur le principe du patrimoine d'affectation excluant l'application du droit des sociétés - Droit comparé - Absence de prise en compte de l'environnement fiscal et social - Régime fiscal - Taux de taxation des cessions de parts - Loi de finances 1986 - Modalités d'imposition de l'apport des éléments d'actif de l'entreprise individuelle à l'EURL - Insuffisance du statut social du gérant majoritaire en matière d'assurance maladie, de retraite et de chômage - Exploitants agricoles - Vote de ce texte amendé par la commission des lois.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 1011) : détention au Liban de MM. Michel Seurat et Jean-Paul Kauffmann - Election des conseillers régionaux - Election au suffrage universel direct - Période transitoire pour la région depuis 1982 - Transferts aux conseils régionaux de compétences en matière de formation professionnelle, d'apprentissage, de logement ou en matière d'éducation par les lois de 1982 et 1983 - Problème de la compatibilité entre les trois échelons de l'administration territoriale - Lois de décentralisation - (p. 1012) : mode de scrutin - Représentation proportionnelle - Dépôt d'une proposition de loi relative à l'élection des conseils régionaux en 1982 - Cohérence entre les modes d'élection des différentes institutions locales - Cadre départemental - Représentation des collectivités territoriales de la République au Sénat - Relations et fonctions respectives des départements et des régions - Vote de ce texte modifié par la commission des lois - Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral (p. 1023) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Michel Giraud, rapporteur (élection des conseillers régionaux dans chaque département au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; seuil de participation à la répartition des sièges ; règle de la plus forte moyenne) - Après l'art. 1 (p. 1031) : soutient l'amendement n° 29 de M. Louis Virapoullé (alignement du régime applicable aux régions d'outre-mer sur le régime de droit commun).

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** - Deuxième lecture [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - Après l'art. 14 bis (p. 1446) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jean Cauchon (suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations).

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1460) : centralisation de l'administration forestière française - Demande le transfert de la gestion des forêts domaniales aux régions - Personnel forestier - (p. 1461) : école de sylviculture de Croigny - Importance des frais de garderie payés par les communes ; avantages de la gestion sous forme de syndicats autonomes - Demande de recrutement régional - Cellulose de Strasbourg - Dépérissement des forêts et pluies acides - Art. 1 (p. 1480) : sur l'amendement n° 4 de M. Philippe François, rapporteur (compétence de l'Etat pour la politique de mise en valeur de la forêt), son sous-amendement n° 137 : partage de compétence entre l'Etat et les régions ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 2 (p. 1504) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Philippe François, rapporteur (Office national des forêts autorisé à procéder à des opérations d'exploitation en régie, conformément à des programmes expérimentaux établis en concertation avec la profession, ces opérations étant exécutées, soit en régie par entreprise, soit en régie directe) - Après l'art. 17 (p. 1552) : son amendement n° 130, soutenu par M. Pierre Lacour : application du régime de la mutualité sociale agricole aux personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle agricole s'installant comme artisans bûcherons sylviculteurs dont le statut sera précisé par décret ; retiré - Art. 22 (p. 1556) : son amendement n° 131, soutenu par M. Pierre Lacour : possibilité pour la commission communale, afin de déterminer les différents types de peuplement forestier, de recueillir les avis d'un expert forestier agréé ; retiré - (p. 1557) : ses amendements soutenus par M. Pierre Lacour, n° 132 : exploitation du bois, des plantations et des travaux d'entretien étant subordonnée à une autorisation préalable pendant une période qui ne saurait excéder quinze mois ; et n° 133 : demande d'autorisation préalable considérée comme acceptée sauf lorsque les travaux résultent de l'application d'un plan simple de gestion agréé ; retirés - Art. 44 (p. 1571) : son amendement n° 149, soutenu par M. Pierre Lacour : exemption du paiement de la taxe dans les zones difficiles ; adopté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges de la Fondation européenne** [n° 397 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 399) (p. 1701) : refus britannique d'accorder des immunités à la Fondation européenne - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les immunités de la Fondation européenne** [n° 399 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 397) (p. 1700).

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2041) : chômage des jeunes - Demande la suppression du salaire minimum pour les jeunes de moins de vingt ans - Absence de salaire minimum en Suisse, en Allemagne ou au Japon - Se déclare favorable à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales - Véritable politique de l'emploi des jeunes et abandon du SMIC - Instauration de règles souples d'incitation à l'embauche des jeunes et élaboration par les partenaires sociaux.

- **Projet de loi, modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale et du code de la route et relatif à la police judiciaire** [n° 29 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2743) : au nom du groupe de l'union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de défense et de relations extérieures : Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3612) : en sa qualité de vice-président de la délégation

française de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, attire l'attention sur la situation budgétaire de cette organisation - Coopération politique et culturelle - Droits de l'homme - Position stratégique de Strasbourg dans la Communauté européenne.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Deuxième lecture [n° 103 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3750) : confirme sa position favorable à l'abolition de la peine de mort - Se déclare opposé à l'adoption de la question préalable.**

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3767) : ardent défenseur de l'élargissement de l'Europe - Rejet de l'Espagne et du Portugal de la Communauté économique européenne, CEE, risquant de les installer dans un désordre politique préjudiciable - Ouverture d'un nouveau marché de 45 millions de consommateurs - Existence de garanties**

contre les dangers que la concurrence fera courir à la pêche et aux productions méditerranéennes - Abrogation des accords de 1970 avec l'Espagne et application de la TVA à compter de janvier 1986 - Interconnexion des économies du Sud-Ouest avec celles de la péninsule ibérique - Rappelle les craintes exprimées il y a vingt ans lors de la signature du Traité de Rome - Possibilité de refuser la ratification - Rappelle les funestes conséquences du refus de renégocier le Traité de Versailles - Ensemble des partis politiques portugais et espagnols favorables à l'adhésion - (p. 3768) : élargissement assurant un rééquilibrage politique, stratégique, économique et culturel en direction du bassin méditerranéen et de l'Amérique latine - Elargissement devant s'harmoniser avec les accords existants dans le domaine agricole au bénéfice du Maroc, de la Tunisie, de Chypre et de la Turquie - Changement d'échelle pour la CEE - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Après l'art. 7 (p. 4226, 4227) : soutient les amendements n° 4 (extension aux entreprises commerciales des exonérations prévues dans le cas de reprise d'entreprises industrielles en difficulté) et n° 5 (extension du régime de l'amortissement exceptionnel prévu pour les subventions d'équipement ou primes régionales à l'emploi et à la création d'entreprises) de M. Jean-Marie Rausch - Art. 17 (p. 4231) : soutient l'amendement n° 8 de M. Jean Colin (suppression de cet article modifiant l'assiette de la contribution au fond de compensation des risques de l'assurance de la construction).**

K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne (30 mai 1985) (p. 769).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (30 mai 1985) (p. 809).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à exonérer de l'impôt sur le revenu les primes versées aux salariés quittant volontairement leur emploi, dans le cadre d'une restructuration de l'entreprise [n° 439 (84-85)] (27 juin 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1082) : diversité des dispositions proposées et occasion inespérée pour faire passer des articles aux conséquences insidieuses sur les finances des collectivités locales - Article 12 stipulant que l'actualisation des valeurs locatives foncières est remplacée par une revalorisation forfaitaire - Absence de révision des valeurs locatives foncières depuis 1970 - Application du coefficient déflateur privant les communes d'une certaine marge de manoeuvre incitant les élus à augmenter les taux et les prélèvements obligatoires - Article 15 prévoyant un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation en faveur de deux millions de contribuables - Modification des bases de la dotation globale de fonctionnement par substitution de l'indice 334 de la fonction publique à l'indice 100, privant ainsi les communes d'importantes ressources - (p. 1083) : souhaite que les communes puissent conserver leur libre arbitre et regrette que les dispositions des articles 12 et 15 aillent à l'encontre, de ce principe fondamental - Réforme de la fiscalité locale seule en mesure de donner une dimension nouvelle et cohérente à la volonté de décentralisation du Gouvernement - Décentralisation risquant de devenir pour les élus de base une contrainte de plus en plus insupportable en raison de la distorsion entre l'importance des responsabilités qui leur sont transférées et la stagnation des moyens financiers mis à leur disposition.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2442) : institution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en 1979 - DGF des départements satisfaisante - Modification du système de péréquation et simplification des bases de calcul de la DGF des communes - Garantie de progression minimale de la DGF - (p. 2443) : indexation sur l'évolution de la TVA - Fiscalité locale - Cas particulier d'une diminution du rendement de la TVA - Désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territo-

riales - Création d'un indicateur de charges - Evolution de la DGF par rapport à l'inflation - Difficultés financières croissantes des collectivités locales - Distorsions entre les petites, moyennes et grandes agglomérations - Groupe du RPR favorable à ce projet, sous réserve de l'adoption des nombreuses modifications proposées par la commission des lois.

- **Question orale avec débat : industrie du raffinage** - (25 octobre 1985) (p. 2556) : fermeture des raffineries de Pauillac et d'Ambès mettant en évidence le problème du raffinage en France - Perte des sociétés de raffinage européennes atteignant vingt milliards de francs en 1983 - Faible augmentation des besoins pétroliers des pays de la Communauté économique européenne, CEE - Déclin des gisements de pétrole actuels en l'an 2000 - Remplacement du pétrole traditionnel par des bruts lourds nécessitant des installations adaptées à leur traitement - Réalisation à Solaize, près de Feysin, d'un pilote industriel - Investissements nécessaires pour fournir l'essence sans plomb - (p. 2557) : quotas d'importation de produits pétroliers hors droits de douane accordés aux pays producteurs - Nécessité d'étudier de nouvelles dispositions fiscales et juridiques, donner la liberté des prix aux raffineurs-distributeurs - Fioul domestique restant soumis à la formule des prix - Secteur pétrolier étant le seul à supporter une aggravation de la charge fiscale en 1986 - Reconduction du prélèvement exceptionnel risquant de stériliser les efforts faits pour trouver du pétrole en France - Absence d'accord de l'Etat pour la fermeture des raffineries de Pauillac et d'Ambès - Nécessité d'une politique communautaire en matière de politique pétrolière pour persuader les sociétés de raffinage de maintenir en activité ces raffineries - Interrogation sur les intentions du Gouvernement pour réutiliser, réaménager à des fins industrielles les sites industriels devenus vacants.

- **Question au Gouvernement : situation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales** - (14 novembre 1985) (p. 3060, 3061) : menace sur l'équilibre des finances de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, des versements au titre de la compensation interrégimes et de la compensation spécifique complémentaire prévue par le projet de loi de finances pour 1986.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la **discussion générale** - (3 décembre 1985) (p. 3532, 3533) : évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, de la dotation globale d'équipement, DGE, et de la dotation générale de décentralisation, DGD - Fonds de compensation de la TVA - Décentralisation - Difficulté d'équilibrer les budgets des collectivités locales - Mécanismes et taux des prêts aux collectivités locales - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Instauration par le Gouvernement d'une compensation spécifique en vue de combler les déficits des autres régimes spéciaux de retraite et incidences sur l'augmentation des cotisations - Blocage des tarifs publics - Equilibre financier des régies municipales - Déficit de l'agence de bassin Rhin-Meuse, après le blocage des taux des redevances et du coefficient de collecte - Statut du personnel communal - Imputation de charges nouvelles à partir de 1986 sur les budgets des communes ; centres de gestion - Transfert vers les collectivités de dépenses normalement assurées par l'Etat - Diminution des capacités d'investissement des communes - Fiscalité locale.

L

LABARRERE (André), *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement* (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 576 de M. Roger Husson : **charbon** (conséquences du plan charbonnier pour la région Lorraine) (29 octobre 1985) (p. 2581).

n° 644 de M. Jean Cauchon : **téléphone** (tarification des communications téléphoniques de voisinage) (8 octobre 1985) (p. 2203).

n° 668 de M. Guy Schmaus : **patrimoine (protection du)** (acquisition par la collectivité publique de l'auberge où mourut Van Gogh) (8 octobre 1985) (p. 2204, 2205).

n° 670 de M. Jean Francou : **incendies** (accusations portées contre certains pompiers) (8 octobre 1985) (p. 2202).

n° 690 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **emploi** (sauvegarde de l'emploi à l'entreprise Chimex de Thillay (Val d'Oise)) (29 octobre 1985) (p. 2580, 2581).

n° 691 de M. James Marson : **radiodiffusion et télévision** (silence des chaînes de télévision et de radio sur les journées parlementaires des groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat) (29 octobre 1985) (p. 2581, 2582).

n° 693 de M. Pierre Lacour : **enseignement supérieur** (admission directe d'élèves de l'École normale supérieure à l'École normale d'administration) (20 décembre 1985) (p. 4486, 4487).

n° 714 de M. Jean Colin : **commerce et artisanat** (respect du repos dominical au magasin Continent de la Ville-du-Bois (Essonne)) (20 décembre 1985) (p. 4490, 4491).

n° 718 de M. Paul Souffrin : **industrie** (situation de l'entreprise Scholtès à Thionville (Moselle)) (20 décembre 1985) (p. 4487, 4488).

n° 735 de M. Pierre Laffitte : **expositions et salons** (conséquences à tirer de l'opération « forum des industries et techniques » (FIT)) (20 décembre 1985) (p. 4486, 4487).

n° 739 de M. Jean Faure : **tourisme** (conséquences de la diminution de l'amplitude des vacances scolaires sur l'économie touristique de montagne) (20 décembre 1985) (p. 4488, 4489).

n° 740 de M. Roger Lise : **coiffure** (réglementation de la profession de coiffeur dans les DOM) (20 décembre 1985) (p. 4489, 4490).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 39) : organisation du débat : décisions de la conférence des présidents.

- **Proposition de résolution (n° 194 (84-85))**, de M. Etienne Dailly, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ordonner l'affichage du discours prononcé par M. Dick Ukeiwé devant le Sénat de la République le 24 janvier 1985 [n° 194 (84-85)] - (24 janvier 1985) - (p. 55) : non inscription à l'ordre du jour de la session extraordinaire de la proposition de résolution de M. Etienne Dailly tendant à ordonner l'affichage du discours prononcé le 24 janvier 1985 par M. Dick Ukeiwé.

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Vote sur l'ensemble** (p. 60) : mauvais procès fait au Gouvernement par certains sénateurs - **Hommage à M. Dick Ukeiwé**, sénateur de Nouvelle-Calédonie et président du gouvernement territorial.

- **Question au Gouvernement, de Mme Hélène Luc : politique d'emploi et de formation des jeunes** - (18 avril 1985) - (p. 275) : réseau d'accueil - Information et orientation des jeunes - Missions locales - Stages de formation pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans - Stages d'insertion ou de qualification - Contrats emploi formation - Formation des jeunes - Travaux d'utilité collective, TUC - (p. 276) - formations en alternance - Fonds départemental « initiative jeunes » - Associations de main-d'oeuvre et de formation, AMOF.

- **Question au Gouvernement, de Mme Cécile Goldet : option « informatique » pour toutes les séries du baccalauréat** - (18 avril 1985) - (p. 276) : option « informatique » pour le baccalauréat de la série H, de techniciens dans le domaine de l'informatique - Enseignement optionnel complémentaire d'informatique dans les classes du second cycle - Extension progressive à l'ensemble des établissements - Absence d'organisation d'épreuve d'examen au baccalauréat - Nombre d'élèves de seconde ayant choisi l'option « informatique ».

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Robert : conséquences des licenciements chez Ducellier à Issoire** - (18 avril 1985) - (p. 278) : groupe VALEO - **Projet de restructuration de Ducellier** - Machines tournantes - Plan industriel et regroupement des fabrications par usine et ligne de produits - Montant des investissements - Prime d'aménagement du territoire, PAT - Val d'Allier - Pôle de conversion.

- **Question au Gouvernement, de M. Dick Ukeiwé : présence de M. Tjibaou à l'inauguration du musée imaginaire du Pacifique** - (18 avril 1985) - (p. 279) : inauguration du musée imaginaire des arts de l'Océanie - Organisation par l'office culturel, scientifique et technique kanak - Contenu de cette exposition - Invitation de M. Tjibaou en tant que président de l'office culturel, scientifique et technique kanak - Suppression d'une subvention à cet office culturel par le gouvernement territorial de la Nouvelle-Calédonie.

- **Question au Gouvernement, de M. Yvon Bourges : retard d'agrément de radios locales** - (18 avril 1985) - (p. 281) : radios libres et importance du travail des administrations concernées - Retards d'agrément - Avis technique de Télévision, Diffusion de France, TDF, et du comité d'étude de la répartition géographique des stations radioélectriques, Coresta - Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Organisation d'une nouvelle liberté d'émettre pour les diffuseurs privés - (p. 282) : respect par le Gouvernement de l'indépendance de la Haute Autorité.

- **Rappels au règlement** - (18 avril 1985) - (p. 283) : instauration des questions au Gouvernement au Sénat à la demande de M. François Mitterrand, Président de la République - Présence de nombreux membres du Gouvernement - Respect du Parlement - Propositions du Gouvernement sur la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés** [n° 236 (84-85)] - (25 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 372) : réparation d'une injustice à l'égard des maîtres de l'enseignement privé intégrés dans des corps d'enseignants titulaires et ne pouvant bénéficier ni des dispositions prises en application de la loi Guerneur ni d'une pension au taux plein à 55 ou 60 ans, en raison du régime de sécurité sociale antérieur à leur entrée dans la fonction publique - Code des pensions civiles et militaires - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 373) : application de la loi Guerneur : distinction entre le régime général de la sécurité sociale auquel sont affiliés les maîtres de l'enseignement

privé et le code des pensions civiles dont relèvent les fonctionnaires de l'Etat - (p. 374) : évocation par M. Habert du cas des enseignants des écoles françaises de l'étranger ne relevant pas des dispositions du projet de loi.

- **Question orale avec débat : mission du délégué chargé des formations nouvelles** - (14 mai 1985) - (p. 510) : nomination par le Premier ministre, par arrêté publié au Journal officiel du 8 décembre 1984, de M. Gilbert Trigano comme délégué chargé des nouvelles formations - Hommage aux qualités d'entrepreneur de M. Trigano et choix judicieux du Premier ministre - Mission horizontale et prospective n'empiétant pas sur les prérogatives des ministères en charge de la formation - Rôle de coordonnateur et d'initiateur de M. Trigano - Action de M. Trigano orientée vers la recherche de nouvelles formations ou l'amélioration de formations existantes, ainsi qu'une mise en place du plan informatique pour tous, qui a pour objectif d'initier à l'informatique tous les élèves de tous les niveaux d'enseignement, de former de très nombreuses équipes d'enseignants, d'ouvrir l'outil informatique à tous les citoyens en passant des conventions avec les collectivités publiques et les associations - Délégué chargé des nouvelles formations bénéficiant de l'appui total du ministère de l'éducation nationale - (p. 511) : France, un des tous premiers pays du monde dans l'enseignement de l'informatique dès septembre 1985 - Lancement réussi du plan informatique pour tous, un des premiers résultats de l'action du délégué - Absence de mystère entourant la mission de M. Trigano - Participation souhaitée du Parlement - Fera part à M. Fabius des regrets que le Sénat éprouve pour son absence - Présence de tous les membres du Gouvernement au Sénat et respect du Gouvernement envers le Parlement.

- **Question au Gouvernement, de M. Max Lejeune : chômeurs en fin de droits** - (23 mai 1985) - (p. 696, 697) : efforts de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emplois ; cas des chômeurs les plus âgés ; préparation de mesures pour améliorer l'indemnisation - Développement de la formation dans les entreprises - Mise en oeuvre de contrats formation-recherche d'emploi.

- **Question au Gouvernement, de M. Georges Mouly : situation de l'industrie du meuble** - (23 mai 1985) - (p. 697) : difficultés de l'industrie du meuble ; dégradation de la productivité ; inadaptation à la demande et à l'évolution des goûts des consommateurs - Aide à la modernisation et à l'automatisation des entreprises - Encouragement à la créativité : succès de l'action du comité « valorisation de l'innovation dans l'ameublement », VIA - Rapports entre la production et le négoce : action du comité de développement de l'industrie française de l'ameublement, Codifa - Taux de la taxe parafiscale - Effort de développement des exportations.

- **Question au Gouvernement, de M. Auguste Cazalet : hostilité des médias algériens à l'égard de la France** - (23 mai 1985) - (p. 699) : communiqué publié par le ministère des relations extérieures à la suite d'une émission de la télévision algérienne mettant en cause la France - Mise au point du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, et du Premier ministre - (p. 700) : maintien des relations et des échanges entre la France et l'Algérie - Dossiers en suspens : situation des ressortissants français en Algérie ; situation des enfants de couples séparés en Algérie - Détermination du Gouvernement relative à la sécurité des ressortissants algériens en France.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Huchon : situation de l'agriculture** - (23 mai 1985) - (p. 700) : effondrement des cours en 1984 - Conférence sur la viande bovine en novembre 1984 ; renforcement des moyens financiers de l'Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture ; report de prêts et aides pour les éleveurs naisseurs - (p. 701) : mesures de soutien du marché à prendre par la commission de la Communauté économique européenne, CEE.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Arthuis : conventions de développement culturel en 1985** - (23 mai

1985) - (p. 702) : conventions de développement culturel à l'initiative des communes candidates - (p. 703) : initiatives actuelles des petites communes - Contenu et budget de ces programmes - Hommage à M. Jack Lang, ministre de la culture.

- **Motion d'ordre** - (29 mai 1985) - (p. 762) : rappelle les conséquences pour le Parlement de tout retard dans l'examen des projets - Retard dans la nomination des rapporteurs sur les deux projets de loi relatifs à l'élection des députés et le projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux - (p. 763) : décision de la conférence des présidents : examen ce jour du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Accord du Gouvernement sur la proposition de M. Jacques Larché, président de la commission des lois, relative à la discussion générale commune du projet de loi instituant la représentation proportionnelle et le projet de loi organique relatif au nombre de députés - Examen prochain du projet de loi relatif aux élections régionales - Regrette la mise en cause d'une décision formelle de la conférence des présidents - Accepte le report de l'examen des deux textes au lendemain.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation** - *Troisième lecture* [n° 298 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 993) : travaux de la commission des lois - Améliorations apportées au texte par le Sénat et l'Assemblée nationale - Exonération pour les contrats décès soucrits à titre temporaire des dispositions relatives au remboursement intégral de la prime en cas d'exercice du droit de renonciation - Date d'entrée en vigueur du texte - Information annuelle de l'assuré sur la valeur de rachat et la valeur de réduction de son contrat - Obligation pour l'assureur d'avertir l'assuré de la possibilité de soustraire le contrat à l'application de la loi locale en Alsace et Moselle pour le soumettre au droit commun ; information de l'assuré sur les différences entre les deux législations - Délai de remboursement de l'assuré par l'assureur en cas de renonciation ou de rachat - Modalités de versement d'intérêts de retard par l'assureur ne remboursant pas à l'assuré les sommes dues dans les délais légaux - Problème du paiement d'intérêts de retard - Protection des assurés - Action du Gouvernement depuis la disparition au Liban du journaliste Jean-Paul Kauffmann et du chercheur Michel Seurat.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée** - *Deuxième lecture* [n° 392 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1652) : extension aux agriculteurs de ce projet initialement conçu pour les commerçants et les artisans - (p. 1653) : adaptation des statuts juridiques - Mesures fiscales et sociales prévues dans la prochaine loi de finances - Dépôt de nombreux amendements par la commission des lois - (p. 1654) : possibilité pour un entrepreneur d'exercer sa profession sous la forme d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée et de fonder par ailleurs une ou plusieurs SARL - **Art. 3** (p. 1655) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (assouplissement de la transition entre la SARL pluripersonnelle et la SARL unipersonnelle) - (p. 1656) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions interdisant à une personne physique d'être l'associé unique de plus d'une SARL unipersonnelle et à une SARL d'avoir pour associé unique une autre SARL composée d'une seule personne) - **Art. 4 bis** : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (rétablissement de cet article relatif à l'évaluation des apports en nature en cas d'augmentation de capital d'une SARL) - **Art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conventions conclues par un gérant non associé soumises à l'approbation préalable de l'assemblée, s'il n'existe pas de commissaire aux comptes) - **Art. 6 bis** (p. 1657) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article interdisant, à peine de nullité, la conclusion de

conventions spéciales entre la société et l'associé unique gérant, en l'absence de commissaire aux comptes) - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'approbation des comptes par l'associé unique) - Art. 10 ter (p. 1658) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des dispositions de cet article réservant aux seules personnes physiques la faculté de créer une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, uni ou pluripersonnelle) - Art. 10 ter-1 : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel (objet de l'exploitation agricole à responsabilité limitée) - (p. 1659) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel (suppression des dispositions de cet article concernant les limitations à la surface mise en valeur par une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Art. 10 ter-2 : accepte les amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, rédactionnel n° 15 et de coordination n° 17 - Art. 10 ter-3 (p. 1660) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Michel Sordel (apports d'immeubles à l'EARL limités aux immeubles non bâtis appartenant aux sociétaires exploitants).

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 372 (84-85)]** - (25 juin 1985) - En remplacement de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1672, 1673).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 373 (84-85)]** - (25 juin 1985) - En remplacement de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1672) : rejet du texte par le Sénat en première lecture - Dépôt d'une motion référendaire lors de la deuxième lecture - Régime électoral - (p. 1673) : projet de loi organique relatif au nombre des députés et à leur mode de remplacement - Intervention de M. Pierre Marcilhacy, en 1972, favorable à la non-intervention du Sénat sur les textes relatifs au mode d'élection des députés - Augmentation du nombre des sénateurs depuis 1958 - Droit de veto des deux assemblées sur la réunion du Congrès - Faibles modifications du collège électoral des sénateurs - Opposition de l'Assemblée nationale à la motion référendaire déposée par M. Charles Pasqua.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Gamboa : relèvement des taxes sur les assurances automobiles** - (27 juin 1985) (p. 1751) : équilibre de la sécurité sociale en 1985 et en 1986 - Importance du poids des accidents de la route sur l'assurance maladie - Etude en cours afin que les mesures de relèvement des taxes ne frappent pas les jeunes automobilistes et les motards.

- **Question au Gouvernement, de M. Louis Brives : politique charbonnière - Découverte de Sainte-Marie** - (27 juin 1985) (p. 1753) : engagement du Gouvernement de maintenir au même niveau, en franc constant, durant toute la durée du 9^e Plan la subvention allouée en 1984 à Charbonnages de France - Effort financier sans précédent - (p. 1754) : équilibre nécessitant la mise en oeuvre d'une politique énergétique de redressement et de concentration sur les installations les plus rentables - Maintien en service de la cokerie de la centrale de Carmaux incompatible avec l'objectif d'équilibre recherché - Devoir des pouvoirs publics de garantir l'avenir des travailleurs et des régions minières - Effort du Gouvernement en faveur de la réindustrialisation des bassins miniers.

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Rigou : augmentation du ticket modérateur** - (27 juin 1985) (p. 1754) : maintien de l'équilibre financier, meilleure sauvegarde de la protection sociale - Alignement des tarifs des consultations externes devant assurer une meilleure transparence et un meilleur accueil des malades - Alignement des tarifs des analyses biologiques constituant une mesure technique d'harmonisation - (p. 1755) : majorité des personnes âgées prise en charge à 100 % - Maîtrise des dépenses et bon usage des soins devant être l'affaire de tous

- Absence de remise en cause de la nature profonde des relations entre les caisses d'assurance maladie et les mutuelles.

- **Question au Gouvernement, de M. Guy Besse : stockage de déchets radioactifs** - (27 juin 1985) (p. 1755) : France entendant maîtriser la totalité du cycle du combustible nucléaire - Lancement de recherches sur la création de deux centres en matière de stockage de déchets radioactifs - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs devant travailler en concertation avec les élus - Droit français prévoyant une possibilité d'information et d'expression du public à l'occasion de l'enquête publique précédant l'autorisation par décret de la création d'une installation nucléaire de base - Tenue d'un référendum avant que tous les éléments n'aient été réunis pour une information complète n'ayant qu'une valeur limitée - Forages visant à s'assurer du respect des objectifs de sûreté à long terme déterminant pour le choix des sites et ne préjugant en rien une décision éventuelle - Gouvernement tenant compte de l'ensemble des éléments du dossier et notamment du référendum du canton de Bélâbre.

- **Question au Gouvernement, de M. Philippe François : licenciement d'un directeur de l'Union de banques à Paris** - (27 juin 1985) (p. 1756) : gravité des accusations portées par M. Philippe François - Interdiction d'accuser le Gouvernement de « virer » quelqu'un pour des raisons politiques - Comité du personnel des banques relevant de l'autorité et de la compétence de chaque président - Gestion autonome de chaque établissement bancaire - Licenciement d'un cadre de l'Union de banques à Paris pour des insuffisances allant jusqu'à la faute professionnelle et non pas pour des opinions politiques - Nul ne peut être poursuivi pour ses opinions politiques, règle s'imposant à tous et plus particulièrement au secteur public.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Chérioux : infirmières libérales** - (27 juin 1985) (p. 1757) : négociations en cours concernant les tarifs d'honoraires des professions paramédicales entre les caisses d'assurance maladie et les organisations représentatives des professions intéressées - Proposition des infirmières n'étant pas conciliable avec la politique des revenus arrêtée par le Gouvernement - (p. 1758) : s'associe à l'hommage rendu aux infirmiers libéraux - Regrette l'absence d'hommage aux infirmiers et infirmières du secteur public.

- **Question au Gouvernement, de M. Josselin de Rohan : enseignement libre** - (27 juin 1985) (p. 1758) : excuse M. Jean-Pierre Chevènement - Dispositions visées s'inscrivant dans le cadre de la législation applicable à l'enseignement privé - Emplois destinés aux maîtres sous contrat d'association calculé comme le prévoyait la loi de finances conformément aux règles et aux contraintes du service public - Augmentation des effectifs prise en compte pour la prochaine rentrée - Etablissements privés soumis aux mêmes règles et contraintes que l'enseignement public - Enseignement privé bénéficiant d'avantages prévus par la loi notamment des mesures sociales en faveur des maîtres - Nomination des maîtres sous contrat d'association après une large concertation - Texte réglementaire devant assurer des garanties équilibrées aux maîtres et aux chefs d'établissements - Politique consistant à appliquer la loi rien que la loi mais toute la loi.

- **Question au Gouvernement, de M. Louis Caiveau : aide budgétaire d'urgence aux collectivités locales** - (27 juin 1985) (p. 1760) : excuse l'absence de M. Pierre Joxe - Concours financier de l'Etat aux collectivités locales représentant plus de 110 milliards de francs - Augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, cette année de 5,18 % - Globalisation progressive des crédits de paiement concernant la dotation globale d'équipement, DGE, conformément aux engagements du Gouvernement - Mécanisme régissant la répartition de la DGE inadapté aux petites communes - Réforme du mécanisme de répartition à l'étude par le Gouvernement - Transferts de compétences faisant l'objet d'une compensation financière complète - Mise en place par l'Etat d'un dispositif très

complet d'avances sur la fiscalité transférée et d'échelonnements mensuels de la dotation générale de décentralisation, DGD - Echelonnement des versements concernant le fonds de compensation de la TVA - Institution d'un dégrèvement de 10 milliards de francs en 1985 pour la taxe professionnelle pris en charge par l'Etat - Trésorerie des collectivités locales actuellement à un niveau rarement atteint - (p. 1761) : augmentation de 5 % en 1985 de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Absence de raisons d'accorder une aide budgétaire d'urgence aux collectivités locales.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Cauchon : initiatives gouvernementales après l'échec des négociations sociales** - (27 juin 1985) (p. 1761) : absence d'échec des négociations interprofessionnelles - Accord salarial signé dans la fonction publique - Accord aboutissant habituellement consacré par la loi - Enjeu de la négociation devant permettre de mettre au point la reconversion des personnes licenciées pour raison économique - Ministre du travail devant rencontrer le 2 juillet prochain l'ensemble des partenaires sociaux afin d'étudier les moyens de sortir de cette situation.

- **Question au Gouvernement, de M. Albert Voilquin : pluies acides** - (27 juin 1985) (p. 1763) : présence de Mme Huguette Bouchardeau au Conseil des ministres européen qui traite actuellement des problèmes de pollution - Importance des progrès accomplis dans la lutte contre la pollution de l'air depuis 10 ans - Meilleure qualité de l'air dans les villes par rapport aux années 1970 - Problème de la retombée des pollutions très loin de leurs sources - Acidification et mort des lacs dans les pays du Nord de l'Europe et du Nord de l'Amérique signalés lors de la conférence des ministres de l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972 - Dépérissement des forêts signalé par les allemands depuis trois ou quatre ans en raison de l'acidification de l'atmosphère - Renforcement de la surveillance de la qualité de l'air en Alsace et en Franche-Comté - Phénomène de transports transfrontières de pollutions globales - Objectifs du Gouvernement d'obtenir une décision commune sur des normes européennes - Mise au point de voitures non polluantes - Importante responsabilité des installations industrielles dans l'acidification de l'atmosphère - Réduction de moitié en France des rejets sulfurés des usines - Récent décret organisant une « mutuelle de l'air » ayant pour objectif de réduire les émissions acides - Importance de ce problème pour l'avenir du couvert végétal de la France et de l'avenir des forêts.

- **Question au Gouvernement, de M. Marcel Lucotte : double politique en matière de sécurité sociale** - (27 juin 1985) (p. 1764) : effort du Gouvernement en faveur du maintien de la qualité de la protection sociale et de la limitation des dépenses - (p. 1765) : effort en faveur des équipements de pointe et 200 scanners en service fin 1985 - Gouvernement près à étudier le remboursement des médicaments cas par cas - Mise à la disposition des Français chaque année de nouveaux médicaments remboursés - Excédent de 18 milliards dégagés en 1984 par le régime général de la sécurité sociale - Suppression d'un prélèvement annoncé dès les premiers jours comme exceptionnel - Attachement du Gouvernement au maintien de la sécurité sociale - Coût excessif des accidents de la circulation et nécessité de faire un effort dans ce domaine.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** - *Nouvelle lecture* [n° 407 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1850) : désaccord en commission mixte paritaire, CMP : définition de la limite extérieure de la zone de bruit modéré ; proposition de fixation par décret - Demande l'adoption du texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. 1 : Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme** (p. 1852) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (suppression de la notion de modulation des valeurs des indices évaluant la gêne due au bruit des aéronefs) - **Après l'art. 2** (p. 1853) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur (saisine de la commission consultative de l'environnement en matière de réglementation des décollages de nuit).

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - *Nouvelle lecture* [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1854) : dispositions introduites par l'Assemblée nationale : mode de consultation des entrepreneurs et variations du contenu de la mission de base pour les ouvrages de bâtiment ; dispositions spécifiques aux architectes : régime social des architectes associés salariés de leur société d'architecture ; bénéfice de l'amnistie des sanctions disciplinaires touchant l'ensemble des autres professions libérales - Demande l'adoption de ce projet de loi - **Art. 3** (p. 1856) : s'oppose aux amendements n° 4 à n° 7 de M. Robert Laucournet, rapporteur (modification des conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage peut confier certaines de ses attributions au mandataire) - **Art. 7 bis** (p. 1857) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte (variation de la mission du maître d'oeuvre selon le mode de consultation des entreprises).

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** - *Nouvelle lecture* [n° 445 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1860) : accord de l'Assemblée nationale sur certaines mesures adoptées par le Sénat relatives au financement par capitaux extérieurs des sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP - (p. 1863) : procédure d'urgence - Possibilité actuelle d'apport de capitaux extérieurs dans les SCOP - Réévaluation des parts sociales des SCOP - **Art. 10** (p. 1867) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Masson, rapporteur (suppression de ces articles relatifs aux sociétés coopératives maritimes) - **Art. 12 bis - 1** (p. 1869) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (extension du titre participatif aux assurances à forme mutuelle) - Extension du titre participatif aux coopératives agricoles - Loi du 3 janvier 1983.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** - *Nouvelle lecture* [n° 449 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1870) : désaccord persistant entre le Gouvernement et le Sénat.

- **Convocation du Parlement en session extraordinaire** - (29 juin 1985) - (p. 1879) : ordre du jour de la session extraordinaire - Travail accompli pendant la session ordinaire par les sénateurs et le personnel du Sénat.

- **Rappel au règlement** - (17 juillet 1985) (p. 1889) : otages français et américains détenus au Liban - Efforts constants du Gouvernement pour la libération des quatre otages français - S'associe à la démarche de M. Maurice Schumann relative à une suspension de séance en hommage aux otages et à leurs familles.

- **Motion d'ordre** - (24 juillet 1985) (p. 1995) : fin des débats sur la Nouvelle-Calédonie dans l'après-midi - Tenue de la commission mixte paritaire sur la police pendant le débat relatif aux congés de conversion.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** - *Nouvelle lecture* [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2055) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - **Art. 4 bis A et 4 bis B** (p. 2056) : s'oppose aux amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ces articles relatifs à la carte nationale d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité) - Etrangers en situation irrégulière en France - **Art. 5 à 8** (p. 2058) : s'oppose aux amendements n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de ces articles relatifs au montant et à la procédure de recouvrement des amendes pour contraventions de police).

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** - *Nouvelle lecture* [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2159) : habitude de la conférence des présidents de repousser la lecture des projets de loi ; exemple du texte sur la Nouvelle-Calédonie - Recours devant le Conseil constitutionnel et attente de sa décision - **Rappel au règlement** : mise en cause par M.

Etienne Dailly des méthodes de travail de l'Assemblée nationale et de son rapporteur, M. Massot.

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Rigou : campagne double pour les militaires des confins du Sud marocain et du Sahara** - (10 octobre 1985) (p. 2225) : abrogation des différents décrets relatifs au bénéfice de la campagne double pour les militaires stationnés dans les confins du Sud marocain et du Sahara - Absence d'engagement français dans les zones concernées - Abrogation ne portant nullement atteinte aux droits acquis - Groupe de travail interministériel chargé d'évaluer le coût financier de l'octroi de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

- **Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : choix des livres d'éducation civique** - (10 octobre 1985) (p. 2231) : absence de contrôle du ministre de l'éducation nationale sur le contenu des ouvrages scolaires - Liberté entière des auteurs et des éditeurs - Mise en garde des enseignants contre le risque de passer de l'éducation civique au militantisme politique, voire à l'endoctrinement.

- **Question au Gouvernement, de M. Arthur Moulin : organisation des secours lors de la catastrophe de Flaujac** - (10 octobre 1985) (p. 2232) : rappelle les conditions de l'accident de Flaujac - Alerte donnée à la brigade de gendarmerie compétente, aux ambulanciers privés, aux médecins et au SAMU de Toulouse - Direction des opérations assurée dans un premier temps par un officier du corps des sapeurs pompiers - Mobilisation des hélicoptères de Toulouse et de Clermont-Ferrand - Evacuation des victimes - Lieu de l'accident éloigné des centres hospitaliers importants - Conclusions d'une récente réunion relative à l'organisation des secours lors des catastrophes ferroviaires : amélioration du matériel de désincarcération et poursuite de l'effort de formation de médecins de situation de catastrophe.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Colin : sécurité des usagers de la SNCF** - (10 octobre 1985) (p. 2233) : relations entre le Gouvernement et le Sénat - Sécurité et fiabilité des chemins de fer français - Analyse en profondeur les causes des récents accidents ferroviaires - Consultation de la Commission nationale mixte de sécurité de l'exploitation des chemins de fer - Equipement des lignes ferroviaires en liaison radio sol-trains - Cas particulier des voies uniques - Part des dépenses de sécurité dans les programmes d'investissement de la SNCF.

- **Question au Gouvernement, de M. André Fosset : Institut national de la consommation** - (10 octobre 1985) (p. 2234) : rôle important de l'Institut national de la consommation, INC - Information des consommateurs par l'intermédiaire de ses publications, de ses émissions télévisées et de son réseau télématique - Etudes technique, juridique et économique - Formation des consommateurs - Moyens financiers mis par le Gouvernement au service de l'INC - Rédaction d'un cahier des charges relatif au statut et au fonctionnement de l'INC.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre-Christian Taittinger : suppression de certaines libertés individuelles lors de la visite d'un chef d'Etat étranger** - (10 octobre 1985) (p. 2236) : mesures de sécurité prises lors de la visite en France de tout chef d'Etat étranger - Mesures identiques prises par les précédents gouvernements - Exercice des libertés collectives - Interpellation de M. Pliouch à l'issue d'une manifestation préalablement interdite.

- **Faits personnels** - (10 octobre 1985) (p. 2239) : ses récents propos tenus à l'égard de M. Franz Duboscq - Récente élection du président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques - (p. 2240) : évoque ses rapports courtois avec le Sénat depuis 1981 - Arrogance de certains sénateurs à son égard - Respect de l'institution parlementaire.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à**

la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Après l'art. 3 (p. 2263) : accepte les amendements de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 32 et n° 33, relatifs aux offices publics d'aménagement et de construction - Accepte l'amendement n° 34 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (cotisations aux centres de gestion et aux centres de formation) - Art. 5 (p. 2264) : son amendement n° 10 : recul de la date d'entrée en application des centres de gestion jusqu'à l'installation de leurs conseils d'administration ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la gestion des emplois de catégorie B dans l'attente de la publication des statuts particuliers) - Art. 6 : son amendement n° 11 : recul de la date de fin de mission du syndicat de communes jusqu'au 31 décembre 1986 ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 12 : date ultime de détermination du taux des cotisations par les conseils d'administration des centres ; à défaut de vote du taux des cotisations, fixation des taux applicables ; adopté - Art. 8 (p. 2265) : son amendement n° 13 : date limite de versement du solde ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 14 : modalités de recouvrement de la cotisation au centre départemental de gestion et aux centres de gestion des DOM ; adopté - Accepte l'amendement n° 37 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (cotisations dues au titre de l'exercice 1986 aux centres départementaux de gestion) - Son amendement n° 15 : recouvrement direct des cotisations par les centres de Paris et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Art. 10 (p. 2266) : son amendement n° 16 : maintien en vigueur des articles L. 411-26 à L. 411-30 du code des communes jusqu'au 31 décembre 1986 ; adopté - Art. 10 bis : son amendement n° 17 : remise en vigueur des articles L. 412-28, L. 412-33 à L. 412-38, L. 412-40 et L. 412-45 du code des communes jusqu'au 31 décembre 1986 ; adopté - Art. 11 : son amendement n° 18 : dépôt d'un rapport sur l'application des dispositions de cette loi et les conditions de fonctionnement des centres de gestion et de formation sur le bureau des assemblées avant la fin de la deuxième session ordinaire de 1986-1987 ; adopté - Art. 11 bis : accepte l'amendement n° 38 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif au cas de détachement d'un fonctionnaire auprès d'un organisme international et à sa position hors cadres) - Art. 11 ter (p. 2267) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration des centres de formation) - Son amendement n° 19 : suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression des centres régionaux ; rejeté et à l'amendement n° 40 du même auteur (suppression des dispositions de cet articles relatives aux modalités d'institution des commissions administratives paritaires pour les corps de catégorie B) - Art. 11 quater : s'oppose aux amendements de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 41 (représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration des centres de gestion) et n° 52, de coordination - Art. 13 (p. 2268) : son amendement n° 47 : suppression de cet article relatif aux adaptations des statuts particuliers des corps de la fonction publique d'Etat et des règles statutaires applicables aux agents des collectivités territoriales et à la possibilité d'accès des fonctionnaires d'Etat et des fonctionnaires territoriaux à la hiérarchie des corps et emplois par voie de détachement, de promotion interne et de tour extérieur ; adopté - Art. 14 (p. 2269) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif au centre de formation propre aux départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et à ses missions) et accepte l'amendement n° 59 de M. René Régnault (missions du centre de formation propre aux départements des Alpes-Maritimes et du Var).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - Art. 4 (p. 2483) : son amendement n° 78 : modification des limites territoriales des communes et calcul du montant de la dotation de base en tenant compte

des variations de population intervenues ; adopté - Art. 6 (p. 2484) : ses amendements n° 79, de coordination ; devenu sans objet ; et n° 116 : période transitoire en vue de permettre la collecte des données relatives aux revenus imposables ; disponibilité immédiate uniquement des données relatives aux revenus effectivement imposés ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la référence dans la dotation de péréquation à l'insuffisance du revenu personnel des habitants d'une commune ; taux de la masse totale de la dotation de péréquation par rapport au tronc commun de la DGF), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9, de coordination, de M. René Monory, rapporteur - Art. 7 (p. 2485) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au potentiel fiscal) - Art. 8 (p. 2487) : son amendement n° 80 : base brute de la dernière année dont les résultats sont connus ; taux moyen national d'imposition à la taxe concernée constaté lors de la dernière année dont les résultats sont connus ; adopté - Art. 9 (p. 2488) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de M. Jacques Descours Desacres (exonération partiellement compensée par l'Etat et prise en compte seulement de la partie compensée) - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Camille Vallin (prise en compte des établissements hospitaliers pour calculer la dotation commune) - Art. 10 (p. 2489) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Jacques Descours Desacres (critères d'attribution à chaque commune de la dotation de péréquation) - (p. 2490) : ses amendements n° 81 : absence de versement de recette au titre de la première fraction de la dotation de péréquation ; devenu sans objet ; et n° 117 : définition des modalités de calcul de la deuxième fraction de la dotation de péréquation ; rejeté - S'oppose aux amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 29, de coordination, et n° 30 (maintien de la suppression de la dotation pour les communes ayant un potentiel fiscal égal au triple de leur strate) - Art. 11 (p. 2491) : ses amendements n° 106 et n° 107, relatifs au calcul du montant de la première et de la seconde fraction de la dotation de péréquation ; devenus sans objet - Art. 12 (p. 2493) : son amendement n° 82 : critères de répartition de la dotation de compensation et prise en compte d'un critère élève ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 105 de M. Josselin de Rohan (réduction du montant de la dotation répartie proportionnellement au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune ; répartition d'un certain pourcentage en fonction d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public situés sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants) - (p. 2494) : s'oppose aux amendements de M. Raymond Bouvier, n° 60 (doublement du critère relatif au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune pour les communes situées en zone de montagne) et n° 61 (modalités de répartition de la dotation de compensation pour les communes rurales situées en zone de montagne) et à l'amendement n° 4 de M. Camille Vallin (critères de répartition de la dotation de compensation et critère des logements sociaux locatifs, HLM, ou logements appartenant à des sociétés d'économie mixte) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12, de coordination, de M. René Monory, rapporteur - Logement social.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2769) : première expérience de décentralisation tentée en France - Réforme en examen respectant les principes de la décentralisation - Pouvoirs de la commission consultative - Rôle du préfet dans l'attribution des subventions spécifiques - (p. 2770) : difficultés de mise en oeuvre d'une véritable décentralisation - (p. 2773) : contrairement aux propos tenus par M. Guy Malé, précise que les petites communes sont avantagées par la répartition de la DGE.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - Art. 1 (p. 2807) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (insertion d'une section III bis relative aux obligations avec bons de souscription d'actions et aux obligations convertibles et échangeables) - (p. 2808, 2809) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (liberté de création de toutes les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'une quote-part du capital social) - Accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 11 (émission par des sociétés par actions de valeurs mobilières hybrides donnant droit à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital) et n° 12 (règles du droit préférentiel de souscription) - (p. 2810, 2811) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (compétence sans restriction de l'assemblée générale extraordinaire pour décider du principe de l'émission de valeurs mobilières) - Accepte l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur (émission des titres de la société-mère attribués) - (p. 2812) : accepte l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (droit de préférence des titulaires des certificats d'investissement à la souscription des valeurs mobilières lorsqu'elles donnent lieu à l'attribution de certificats d'investissement ; modalités d'attribution des certificats de droit de vote) - (p. 2813) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (régime de l'émission des bons de souscription) - (p. 2814) : accepte l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (délais, formalités et conditions de réalisation des émissions de valeurs mobilières composées) - S'oppose aux amendements identiques, n° 18 de M. Etienne Dailly, rapporteur, et n° 5 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au remboursement des valeurs mobilières lors de leur émission uniquement après désintéressement des autres créanciers, sauf les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs, remboursés en dernier rang) - **Après l'art. 1** (p. 2815, 2816) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (exonération de droit d'apport pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions) et s'oppose à l'amendement n° 7 du même auteur (exonération de droit d'apport du produit retiré par les sociétés de l'émission des bons de souscription autonomes).

- **Questions au Gouvernement, de MM. Georges Mouly et Robert Schwint : programme de lutte contre la pauvreté** - (14 novembre 1985) (p. 3058) : programme pour l'hiver 1985-1986 : logement des familles en difficulté ; mesures prises en collaboration avec EDF-GDF pour éviter les coupures de gaz et d'électricité - (p. 3059) : mise en place par le département de fonds d'aide destinés à couvrir les impayés de loyers et de fonds d'aide au logement - Aide financière de l'Etat aux collectivités locales mettant en place des dispositifs de réinsertion professionnelle - Action spécifique en faveur des femmes isolées - Mise en place d'un système de distribution de produits alimentaires aux personnes les plus démunies - Hébergement d'urgence efficace : permanence dans les grandes agglomérations - Création des cellule pauvreté-précarité.

- **Question au Gouvernement, de M. Louis Brives : délai de réponse aux questions écrites** (14 novembre 1985) (p. 3060).

- **Question au Gouvernement, de M. Roger Husson : avenir du site chimique de Dieuze.** - (14 novembre 1985) (p. 3064) : stabilisation des effectifs - Production éventuelle d'éthanol à l'étude.

- **Question au Gouvernement, de M. Serge Mathieu : répartition des temps d'antenne à la télévision** - (14 novembre 1985) (p. 3069) : responsabilité confiée par la loi à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Respect du pluralisme ; organisation des campagnes électorales sur les médias audiovisuels publics - Comparaison avec l'attitude des gouvernements soutenus par la précédente majorité et le Gouvernement actuel.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** - *Nouvelle lecture* [n° 86 (85-86)] - (19 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3173) : rythme des débats parlementaires - Suspension de séance demandée par M. Charles Pasqua, rapporteur de la commission des affaires culturelles - Fixation du calendrier des auditions auxquelles la commission souhaite procéder à la suite du vote, par l'Assemblée nationale, d'un amendement gouvernemental relatif à l'implantation par Télédiffusion de France, TDF, des émetteurs sur certains emplacements.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3249) : établissement d'un calendrier de discussion de la loi de finances par la majorité sénatoriale empêchant la discussion de la deuxième partie - Sénat entendant rejeter la première partie - Détournement de procédure inacceptable contrairement à l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances et à la décision du Conseil constitutionnel du 24 décembre 1979 - Absence d'intervention des rapporteurs spéciaux de la commission des finances - Absence des ministres concernés lors des discussions « par thème ».

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - **Rappels au règlement** (p. 3377) : réserves du Gouvernement sur la procédure décidée par la conférence des présidents en matière de discussion budgétaire - Venue au Sénat des ministres dans le respect de la loi organique, c'est-à-dire lors des débats relatifs à la seconde partie - Réserves de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, sur cette même procédure - Date du scrutin sur la première partie de la loi de finances - Action de la majorité sénatoriale - (p. 3379) : venue au Sénat des ministres concernés lors de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances - Détournement de procédure de la part du Sénat - Absence du ministre de l'agriculture lors du débat au Sénat sur la politique agricole ce jour - Attente de l'examen du budget de l'agriculture dans la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3399) : absence de participation des sénateurs socialistes et communistes à la discussion générale sur le budget organisée par la majorité sénatoriale - Regrette le faible nombre de sénateurs de droite présents s'intéressant à l'agriculture.

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3491, 3492) : programmes culturels prévus pour la cinquième chaîne de télévision - (p. 3498) : décentralisation culturelle.

Politique dans le domaine de la jeunesse et des sports :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3622) : désintérêt du Sénat pour le budget de la jeunesse et des sports - (p. 3623) : examen de la loi de finances au Parlement.

Politique dans le domaine des anciens combattants :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3625) : examen de la loi de finances au Sénat - Elections législatives de mars 1986.

– **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse** - *Nouvelle lecture* [n° 165 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3808) : réforme du marché monétaire et financier - Billet de trésorerie - Marché unifié - Echec de la commission mixte paritaire - Emission des titres participatifs - Certificats d'investissement - Plans d'actionnariat - Art.

1 (p. 3814) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur (obligations à bons de souscription d'actions et obligations convertibles et échangeables) - (p. 3815) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 2 (rétablissement du délai de deux ans pour l'émission des bons de souscription) et s'oppose au n° 3 (émission de valeurs mobilières représentatives d'une créance sur la société émettrice) - Art. 1 ter (p. 3816) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. André Fosset, rapporteur pour avis (exonération du droit d'apport sur les augmentations de capital résultant de l'émission de bons de souscription).

– **Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : transfert à Lille du musée des plans-reliefs** (12 décembre 1985) (p. 3827).

– **Question au Gouvernement, de M. Claude Prouvoeur : avenir des chantiers navals** (12 décembre 1985) (p. 3828).

– **Question au Gouvernement, de M. Roger Lise : régime de l'assurance personnelle dans les DOM** (12 décembre 1985) (p. 3832).

– **Question au Gouvernement, de M. Pierre Ceccaldi-Pavard : transfert de l'aéroport de Guyancourt** (12 décembre 1985) (p. 3833).

– **Question au Gouvernement, de M. Pierre-Christian Taittinger : difficultés de communication interne au sein du Gouvernement** (12 décembre 1985) (p. 3835, 3836).

– **Question au Gouvernement, de M. Jacques Eberhard : conséquences de la libération de l'importation des produits pétroliers** (12 décembre 1985) (p. 3837, 3838).

– **Question au Gouvernement, de Mme Marie-Claude Beauveau : prime exceptionnelle de Noël** (12 décembre 1985) (p. 3838, 3839).

– **Question au Gouvernement, de M. Gérard Delfau : développement rural** (12 décembre 1985) (p. 3839).

– **Question au Gouvernement, de M. Jean Mercier : transfert des cendres de René Cassin au Panthéon** (12 décembre 1985) (p. 3841).

– **Question au Gouvernement de M. Max Lejeune : liaisons routières dans le département de la Somme** (12 décembre 1985) (p. 3841, 3842).

– **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale.** [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3859, 3860) : sur la composition des conseils de l'éducation nationale, son amendement n° 11 ; adopté - S'oppose aux amendements n° 1 et n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur, et aux amendements n° 9 et n° 10 de Mme Danielle Bidard-Reydet - Art. 2 (p. 3861) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur - Art. 3 (p. 3862) : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur (décisions du conseil en matière contentieuse et disciplinaire prises à la majorité absolue des suffrages exprimés) - Art. 5 : accepte l'amendement n° 6 de M. Paul Séramy, rapporteur (compétences consultatives du conseil concernant l'enseignement privé ; attribution des locaux) - Après l'art. 6 (p. 3863) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur (composition du conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en matière contentieuse et disciplinaire à l'égard de l'enseignement privé) - Art. 9 (p. 3864) : accepte l'amendement n° 8 de M. Paul Séramy, rapporteur (abrogation de certaines dispositions de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire).

– **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17

décembre 1985) - **Art. 4** (p. 4129) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Marie Girault (exclusion des incompatibilités des maires-adjoints de villes de plus de cent mille habitants ; élévation du seuil de population d'une commune pour la prise en compte des fonctions de maire parmi les incompatibilités) ainsi qu'aux amendements de M. Pierre Salvi, rapporteur, n° 1 (élévation du seuil de population d'une commune pour la prise en compte des fonctions de maire parmi les incompatibilités) et n° 2 (exclusion de ce projet de loi du mandat de président d'un conseil de communauté urbaine) - **Art. 7** (p. 4130) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi).

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel**, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi (n° 172, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4132) : opposition du Sénat à la loi du 23 octobre 1984 sur la transparence et le pluralisme de la presse - Seuils de diffusion - Modalités de cession d'actions constituant un capital social d'une entreprise de presse - Position des organisations professionnelles de la presse - Loi du marché - Abrogation des ordonnances du 26 août 1944 - (p. 4133) : caractère spécifique de la presse - Compétence d'une autorité indépendante pour veiller au respect de la législation sur la presse - Décision du Conseil constitutionnel des 10 et 11 octobre 1984 ; référence à l'objectif de transparence financière et au caractère constitutionnel de l'objectif de pluralisme des quotidiens d'information politique et générale.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4390) : décentralisation engagée dès le printemps 1981 et modification des relations entre l'Etat et les collectivités locales - Rappelle les lois du 29 décembre 1983, du 31 décembre 1984 et du 25 janvier 1985 - Relations financières entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 4391) : projet visant à réformer le Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales - Fixation au 27 janvier 1987 de la date de réorganisation des services de l'Etat consécutive au transfert de compétences - Huit articles relatifs à la culture, dont quatre concernant la lecture publique - Achèvement du programme d'équipement des départements en bibliothèques centrales de prêt - Article 15 concernant les musées - Articles 16 et 17 traitant des enseignements supérieurs artistiques - (p. 4392) : article 18 bis concernant les archives - Dispositif garantissant le respect par les collectivités locales des impératifs de la défense nationale - Adaptation des contributions financières des communes à l'évolution de leurs ressources - Liberté des familles dans le choix du service des pompes funèbres - Coopération entre les collectivités locales et les transports - Répartition intercommunale des charges des écoles - (p. 4393) : mise en oeuvre progressive des nouvelles règles à partir de la rentrée scolaire 1986-1987 et cas de la ville de Pau qui reçoit dans ses écoles des enfants de communes voisines sans demander de participation financière - Absence de remise en cause des pratiques de scolarisation - Souci du Gouvernement d'améliorer les conditions de la mise en oeuvre de la décentralisation - (p. 4397) : caractère prévisionnel d'un budget - Respect du Parlement et instauration de la procédure des questions au Gouvernement - Présence constante des ministres - **Art. 1** (p. 4403) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification des modalités de calcul du droit à compensation de certains départements) - **Après l'art. 30** (p. 4409) : son amendement n° 59 : modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune ; adopté - (p. 4410, 4411) : sur son amendement n° 59, accepte le sous-amendement n° 65 de M. Paul Girod, rapporteur, et s'oppose à ses sous-amendements n° 66, n° 67 et n° 68 -

Accepte le sous-amendement n° 72 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis, et s'oppose à son sous-amendement n° 73 - S'oppose aux sous-amendements n° 76 et n° 77 de Mme Hélène Luc et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 75 de M. Jacques Descours Desacres - **Art. 26** (p. 4414) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification de la législation funéraire) - **Après l'art. 26** (p. 4415) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de la commission (entreprises privées participant au service des pompes funèbres agréées selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 28** : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (suppression de cet article relatif au régime applicable en Alsace-Moselle) - **Art. 20 et 21** (p. 4416, 4417) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 21 et n° 22 relatifs à la procédure de mandatement des intérêts moratoires pour paiement tardif des commandes publiques - **Art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (maintien de la compétence des tribunaux administratifs juges de premier ressort) - **Art. 23 bis** (p. 4418) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (articles L. 133-1 à L. 133-8 du code des communes ne s'appliquant qu'aux actions contentieuses en responsabilité introduites pour des faits survenus avant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 83-8, du 7 janvier 1983) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour son amendement n° 26 (application à la collectivité territoriale de Mayotte et aux territoires d'outre-mer des dispositions de l'article 92 de la loi du 7 janvier 1983) - **Après l'art. 29** (p. 4420) : accepte l'amendement n° 5 de M. Amédée Bouquerel (décision d'institution prévoyant la représentation d'une commune dans le comité du syndicat par un délégué suppléant) - **Après l'art. 30** (p. 4421) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Alain Pluchet (modification de l'article L. 29 du code des débits de boissons) - (p. 4422) : ses amendements n° 69 et n° 64 relatifs au recrutement et à la promotion des fonctionnaires territoriaux ; adoptés - **Art. 7** (p. 4423) : demande le retrait de l'amendement n° 11 de la commission (suppression de cet article relatif au report du transfert de compétences dans le domaine de la justice) - **Art. 8** (p. 4424) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 (suppression du paragraphe I de cet article relatif au report du délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat) et n° 71 (arrêté conjoint des ministres intéressés pouvant fixer les conditions de mise en oeuvre du présent article à défaut de convention conclue avant le 1^{er} janvier 1987) - **Art. 9** (p. 4426) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (tâches exercées par le service départemental pouvant entrer dans le champ de la convention de collaboration) - **Art. 12** (p. 4428) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt) - **Après l'art. 11** (p. 4429) : son amendement n° 58, précédemment réservé : modification du mode de répartition des crédits destinés à compenser le transfert de compétences en matière de fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 70 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis - **Art. 13** : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux opérations en cours à la date du transfert).

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires - Nouvelle lecture** [n° 250 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4510) : fonctionnement des services d'aide médicale urgente, SAMU - Modernisation du secteur des transports sanitaires - Création d'un comité départemental d'aide médicale urgente et de transports sanitaires - Opposé à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique - Nouvelle lecture** [n° 249 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4511, 4512) : financement de la psychiatrie de service public - Lutte contre les maladies mentales - Alternatives à l'hospitalisation - Charges en matière de psychiatrie pour les collectivités territoriales -

Entrée en vigueur de la présente loi - Opposé à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Nouvelle lecture** [n° 230 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4513) : nouveau statut des personnels hospitaliers - Adaptation de certaines règles de la fonction publique à la spécificité du secteur sanitaire et social - Avancée sociale significative de ce projet - S'oppose à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail - Nouvelle lecture** [n° 247 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4515) : échec de la commission mixte paritaire - Développement du droit d'expression des salariés dans l'entreprise - Négociations collectives - Droit spécifique d'expression accordé au personnel d'encadrement - Extension du domaine d'intervention des salariés - Souhaite l'adoption de cette réforme, dans l'intérêt des salariés et des entreprises françaises.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 244 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4517) : se félicite du compromis intervenu en commission mixte paritaire - Demande au Sénat d'adopter le présent projet.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 243 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4522) : demande au Sénat d'adopter le projet, tel qu'issu de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4540) : simplifications administratives - Réglementation de la profession de diététicien - Protection sociale des artistes auteurs et des agriculteurs pluriactifs - Reconnaissance des droits de déportés, de résistants ou d'anciens combattants - Répression du petit trafic de drogue - Lutte contre l'alcoolisme des automobilistes - Prestations d'invalidité accordées aux chômeurs en fin de droit.

- **Convocation du Parlement en session extraordinaire** (20 décembre 1985) (p. 4550, 4551).

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux. - Nouvelle lecture** [n° 258 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4551) : organisation des régions - Fonctionnement des conseils généraux - Composition du bureau du conseil général et du conseil régional - Définition des attributions consultatives des comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Prerogatives du conseil régional - Inéligibilités - Fonctionnement des régions - Nouvelles garanties apportées aux membres des assemblées locales pour l'exercice de leur mandat - S'oppose aux amendements déposés par la commission des lois - **Art. 8** (p. 4554) : s'oppose aux amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécam, rapporteur (organisation et règles de fonctionnement du comité économique et social) - **Art. 9** (p. 4555) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de M. Marc Bécam, rapporteur (communication au conseil régional des informations nécessaires à ses délibérations) - **Art. 20** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (délai d'envoi des rapports préparatoires aux membres de l'assemblée de Corse) - **Art. 21** (p. 4556) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des conseils consultatifs de l'assemblée de Corse) - **Art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Marc Bécam, rapporteur (moyens de fonctionnement des comités consultatifs des conseils régionaux d'outre-mer) - **Art. 30** (p. 4557) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, rapporteur (désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle).

Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - **Art. 31** (p. 4568) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication au conseil général des rapports préalablement à ses délibérations) - **Art. 31 bis** : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de communication des rapports budgétaires) - **Après l'art. 36** (p. 4570) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Christian Bonnet (nombre de candidats par rapport au nombre de sièges pour les listes des départements de moins de six sièges).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Art. 1 bis** (p. 4573) : accepte l'amendement n° 12 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (enquête de personnalité facultative en cas de comparution immédiate pour infraction à l'article L. 627-2 du code de la santé publique) - **Art. 1 ter** : accepte l'amendement n° 13 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (saisine et confiscation des installations ayant servi à la commission de l'infraction, sauf en cas de bonne foi des propriétaires) - **Après l'art. 3** (p. 4574) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Bayle (répartition des Français de l'étranger assurés volontaires en deux catégories selon leurs revenus) et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Cantegrit (date d'entrée en vigueur de ces dispositions) - (p. 4575) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Jean-Luc Bécart (transfert de la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des mineurs des houillères au régime minier de sécurité sociale) - **Art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence accordées aux représentants d'associations familiales) - **Art. 6 bis** (p. 4576) : accepte l'amendement n° 26 de Mme Cécile Goldet (modalités d'agrément en cas d'adoption d'enfants français ou étrangers) - **Art. 7 bis** (p. 4577) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article interdisant les discriminations liées au sexe ou aux moeurs au sein du règlement intérieur d'entreprise) - **Art. 8** (p. 4578) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques, n° 1 de M. André Rabineau et n° 22 de M. Fernand Lefort (application du droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance) - **Après l'art. 8** (p. 4579) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin (possibilité d'intégration dans les cadres de la fonction publique métropolitaine des agents des établissements publics, industriels et commerciaux et des services concédés, ainsi que des agents et des anciens cadres de la France d'outre-mer) - (p. 4580) : s'oppose à l'amendement n° 18 de Franz Duboscq (extension des conditions d'attribution des titres de déporté résistant ou politique aux personnes ayant succombé à l'occasion du transfert) - (p. 4581) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Fernand Lefort (montant du plafond majorable par l'Etat de la retraite mutualiste des anciens combattants et victimes de guerre) - **Rattrapage du rapport constant - Art. 9** (p. 4582) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires) - **Après l'art. 9** (p. 4583) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Bayle (majoration d'ancienneté pour les fonctionnaires servant dans des organisations internationales) - **Après l'art. 10** : accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (situation du personnel de l'établissement national de bienfaisance Antoine-Koenigswarter) - **Art. 10 bis** (p. 4584) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux critères de définition des prix de journée des centres d'aide par le travail) - **Art. 10 ter** : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux critères de définition des prix de journée des centres d'hébergement et de réadaptation sociale) - **Art. 11**

(p. 4586) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini, rapporteur pour avis (rétention du permis de conduire et immobilisation du véhicule ; cas de cessation de cette immobilisation) - **Après l'art. 11** : demande le retrait de l'amendement n° 24 de Mme Cécile Goldet (amendes en cas d'excès de vitesse) - **Art. 12** (p. 4587) : accepte l'amendement n° 9 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article étendant la motivation des actes administratifs à toutes les décisions de refus d'autorisation de l'administration) - **Art. 13** : accepte l'amendement n° 10 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif au délai de demande des motifs d'une décision administrative non motivée en raison d'une urgence absolue) - **Art. 14** (p. 4588) : accepte l'amendement n° 11 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation de motivation des refus d'attribution d'une aide ou d'une subvention par les organismes de sécurité sociale et de chômage) - **Avant l'art. 16** : son amendement n° 29 : exonération totale de cotisations d'allocations familiales pour les groupements d'employeurs constitués d'exploitants agricoles ; adopté - **Après l'art. 16** : son amendement n° 31 : cas de couverture sociale des salariés agricoles en congé de conversion ; adopté - **Sur l'ensemble** : projet de décret relatif à la médecine du travail - Domaines législatif et réglementaire - Avis des organisations d'employeurs et de salariés.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 266 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4611) : accord sur ce projet de loi au sein de la commission mixte paritaire - Règles de fonctionnement et composition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs - Compétences du secrétaire général des tribunaux administratifs et corps d'appartenance - Suppression de la participation du chef de l'inspection générale de l'administration au sein du Conseil supérieur - Modalités de promotion au grade de président - (p. 4612) : obligation de dépôt des conclusions par le commissaire du Gouvernement - Mission de conciliation des tribunaux administratifs - Libertés publiques.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4614) : décentralisation - Archives - Absence d'accord au sein de la commission mixte paritaire - Date limite de réorganisation et de partage des services de l'Etat - Compétences de l'Etat en matière d'action sociale - Délai de partage des directions départementales de l'équipement, DDE - Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, DDASS - Action culturelle - Bibliothèques municipales - Pompes funèbres - (p. 4615) : scolarisation des enfants dans une commune autre que leur commune de résidence ; répartition intercommunale des charges pour les seules dépenses de fonctionnement des écoles ; date d'entrée en vigueur de ces dispositions ; modalités d'inscription d'un enfant dans une école d'une commune d'accueil ; charges des communes selon leur taille - Concertation avec l'Association des maires de France - **Rappel au règlement** (p. 4617, 4618) : impossibilité pour M. Michel Darras d'obtenir le rapport de la commission des lois - Multiplication des débats en fin de session - **Art. 1 bis** : action du Gouvernement en faveur des collectivités locales - Pertes de produit fiscal liées à la suppression de la taxe spéciale sur les véhicules automobiles de plus de 16 CV - **Art. 3** (p. 4619) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (modalités de calcul de l'attribution versée à une commune cessant de remplir les conditions requises pour bénéficier de la part principale du surplus des ressources du fonds de péréquation de la taxe professionnelle) - **Art. 8** (p. 4620) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (date et modalités de partage des services extérieurs de l'Etat à défaut de convention) - **Art. 12** (p. 4621) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Girod, rapporteur (subordination de l'entrée en vigueur du transfert des bibliothèques centrales de prêts à l'achèvement du programme d'équipe-

ment réalisé par l'Etat ; montant du crédit) - **Art. 17 bis** (par priorité) (p. 4622) : rôle du comité des finances locales - Enseignements d'art plastique, de musique, de danse et d'art dramatique - **Art. 20** (p. 4623) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Girod, rapporteur (mise en recouvrement automatique des intérêts moratoires dus par la collectivité territoriale et critères de la durée du retard et du montant du principal) - **Art. 26** (p. 4624) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Paul Girod, rapporteur (possibilité de mise à disposition des familles, par le maire d'une commune dans laquelle aucune entreprise de pompes funèbres n'est implantée, de la liste des entreprises pouvant intervenir sur le territoire) - **Art. 30** (p. 4625) : s'oppose aux amendements de M. Paul Girod, rapporteur, n° 7 (extension des possibilités de retrait d'une commune membre d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en cas de désaccord avec une décision d'extension des compétences de cet organisme) et n° 8 (suppression des dispositions de cet article faisant rétroagir l'applicabilité de l'article L. 163-17-2 du code des communes aux décisions d'extension des compétences des syndicats de communes à vocation multiple) - **Art. 31** (p. 4627) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas d'obligation pour la commune de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par certains motifs) - (p. 4629) : s'oppose aux amendements n° 10 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction du caractère progressif de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la répartition entre les communes des dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles à fréquentation intercommunale) et n° 14 de M. Jacques Descours Desacres (absence de remise en cause de l'inscription d'un enfant déjà scolarisé dans l'enseignement du premier degré dans l'école où il vient d'accomplir une année d'études primaires, par le maire de la commune d'accueil ou de résidence) - (p. 4630) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Paul Girod, rapporteur (dispositions transitoires pour 1985-1986 et 1986-1987) - **Art. 33** : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Girod, rapporteur (possibilité pour certains établissements hôteliers d'exploiter plus d'une licence de boissons) - **Art. 34** (p. 4631) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Paul Girod, rapporteur (modalités de remplacement du maire en cas d'absence).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 278 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4631, 4632) : définition du champ d'application de l'amnistie et exclusion du viol du champ d'application de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)]** - (22 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4641) : adoption de deux amendements par l'Assemblée nationale - Accord possible.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Nouvelle lecture [n° 274 (85-86)]** - (22 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4648) : large consensus des deux assemblées sur le texte de ce projet de loi - Gouvernement favorable au retour à la rédaction adoptée par le Sénat relative au régime d'autorisation et à la composition des centres communaux d'action sociale - **Art. 51** (p. 4652) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux, rapporteur (composition du conseil d'administration du centre d'action sociale).

- **Intervention suivant l'allocution de fin de session du Président du Sénat** (22 décembre 1985) (p. 4654)

LABEYRIE (Philippe), sénateur des Landes (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LACOUR (Pierre), sénateur de la Charente (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à réformer les structures de la chasse et le statut juridique des fédérations départementales des chasseurs [n° 199 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985)).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la protection des carnivores domestiques [n° 2 (85-86)] (2 octobre 1985) - Animaux.

Proposition de loi relative à la protection et à la conservation des nappes d'eau souterraines [n° 24 (85-86)] (10 octobre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer [n° 98, tome XXIII (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 693 (JO Débats, 16 octobre 1985) (p. 2273) à M. le Premier ministre : enseignement supérieur (admission directe d'élèves de l'École normale supérieure à l'École nationale d'administration) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4486, 4487).

n° 741 (JO Débats, 18 décembre 1985) (p. 4137) à M. le ministre de la justice : justice (actes accomplis par une personne morale inexistante).

Questions orales avec débat :

n° 128 (13 août 1985) (p. 2095) à M. le Premier ministre : services secrets (procédure d'enquête relative à l'attentat contre le navire de l'organisation Greenpeace).

n° 132 (2 octobre 1985) (p. 2170) à M. le ministre de l'agriculture : viande (crise du marché de la viande bovine).

n° 133 (8 octobre 1985) (p. 2194) à M. le ministre de l'agriculture : calamités agricoles (mesures en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse).

INTERVENTIONS

- Rappel au règlement - (4 juin 1985) - (p. 841) : disparition depuis le 22 mai dernier de M. Jean-Paul

Kauffman, journaliste en mission au Liban et de M. Michel Seurat, universitaire - Enlèvements constituant une atteinte criminelle aux droits de l'Homme et à la liberté de la presse - Demande au Gouvernement d'user de son influence auprès des pays impliqués dans le drame libanais pour la libération de ces deux Français.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1360) : évoque la situation dramatique qui se joue actuellement au Liban - Disparition du journaliste Jean-Paul Kauffmann et du chercheur Michel Seurat - Attend du Gouvernement des informations permettant de rassurer les familles des disparus - Nécessaire actualisation du code de la mutualité remontant, pour certaines dispositions, à 1898 - Remboursement complémentaire de la sécurité sociale - Rôle des mutuelles distinct de l'activité des compagnies d'assurance - Allègement des contrôles - Capacité civile reconnue aux groupements mutualistes - Concurrence entre les oeuvres sociales de la mutualité et celles des différentes associations agissant dans ce domaine - (p. 1361) : taxe sur les conventions d'assurance applicable aux couvertures de risques de maladie par les groupements mutualistes - Préservation de la spécificité de la mutuelle et reconnaissance de l'importance de la qualité des services rendus.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat** [n° 282 (84-85)] - (19 juin 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1395) : groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet - Regrette l'absence de dispositions de nature à garantir le droit au travail et la protection de la deuxième carrière des militaires retraités - Adoption par le Sénat, en 1982, d'une proposition de loi répondant à cet objectif.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Deuxième lecture** [n° 342 (84-85)] - (19 juin 1985) - Art. 4 (p. 1400) : son amendement n° 5 : envoi de documents publicitaires aux clients et abonnés des entreprises ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1461) : déséquilibre entre l'importance du domaine forestier de la France et le déficit de la balance commerciale des produits du bois - Problème des débouchés de la production forestière - Demande l'organisation des marchés du bois ; ameublement ; pâtes à papier et carton - Marché de la traverse de chemin de fer rejetée par la SNCF au profit de la traverse en ciment - Demande un plan bois - Art. 1 A (p. 1479) : son amendement n° 136 : principes de mise en valeur de la forêt : distinction entre la propriété publique et privée ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 11 (p. 1514) : son amendement n° 129 : possibilité pour les associations syndicales de gestion foncière d'autoriser ou de réaliser à titre accessoire des équipements sociaux légers à des fins ni forestières ni pastorales, sous certaines conditions ; adopté - Art. 12 bis (p. 1549) : institution d'un statut spécial du droit de chasse attribut du droit de propriété sans la moindre référence à la législation sur les associations communales de chasse agréée - (p. 1550) : interrogation sur le délai de dix ans - Après l'art. 12 bis : son amendement n° 182 : possibilité pour le ministre chargé de la chasse d'instituer dans les massifs forestiers s'étendant sur plusieurs départements un plan de chasse du grand gibier pour l'ensemble du massif après avis des fédérations départementales des chasseurs concernés ; adopté - Art. 13 (p. 1551) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Philippe François, rapporteur (élection d'un représentant pour chaque chambre régionale dans le cas où la compétence territoriale d'un centre excède celle d'une seule chambre régionale) - Art. 16 (p. 1552) : soutient l'amendement n° 206 de M. Michel Souplet (présomption de

salariat levée pour la personne présumée bénéficiaire d'un contrat de travail, sauf si elle exerce son activité dans des conditions excluant une dépendance hiérarchique) - **Après l'art. 17** : soutient l'amendement n° 130 de M. Louis Jung (application du régime de la mutualité sociale agricole aux personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle agricole s'installant comme artisans bûcherons sylviculteurs dont le statut sera précisé par décret) - **Art. 22** (p. 1556) : soutient l'amendement n° 131 de M. Louis Jung (possibilité pour la commission communale, afin de déterminer les différents types de peuplement forestier, de recueillir les avis d'un expert forestier agréé) - (p. 1557) : soutient les amendements de M. Louis Jung, n° 132 (exploitation du bois, des plantations et des travaux d'entretien étant subordonnée à une autorisation préalable pendant une période qui ne saurait excéder quinze mois) et n° 133 (demande d'autorisation préalable considérée comme acceptée sauf lorsque les travaux résultent de l'application d'un plan simple de gestion agréée) - **Après l'art. 24** (p. 1560) : soutient l'amendement n° 156 de M. Jean Faure (possibilité pour la commission communale d'aménagement foncier de donner son avis sur les autorisations de boisement dans les zones réglementées) - **Art. 26** (p. 1561) : se déclare favorable à l'amendement n° 56 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour les petits propriétaires de parcelles forestières de ne pas se voir léser par la mise en oeuvre d'une procédure d'aménagement mixte) - **Art. 27** (p. 1562) : son amendement n° 147 : suppression du texte de cet article relatif à l'article 52-6 du code rural relatif à l'institution de deux rôles pour la répartition des dépenses afférentes aux travaux, selon qu'ils se rapportent aux zones agricoles ou aux zones forestières ; retiré - **Art. 44** (p. 1571) : soutient l'amendement n° 149 de M. Louis Jung (exemption du paiement de la taxe dans les zones difficiles) - **Art. 56** (p. 1577) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour le maire de rendre obligatoire pour les propriétaires, les ayants-droit ou la personne à qui a été confiée l'exploitation, le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé).

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions** - *Nouvelle lecture* [n° 425 (84-85)] - (27 juin 1985) - **Art. 4** (p. 1733) : soutient l'amendement n° 5 de M. Daniel Millaud (poursuite autorisée d'envoi de documents publicitaires et de périodiques pour les catalogues dont l'essentiel du contenu a trait à la chasse, à la pêche ou au tir sportif).

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - *Suite de la discussion* - (27 juin 1985) - **Art. 7** (p. 1736) : soutient l'amendement n° 26 de M. Henri Goetschy (absence de prise en compte pour le calcul du solde des dépenses afférentes aux personnels départementaux mis à la disposition de l'Etat) - **Art. 16** (p. 1742) : soutient l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (montant des dépenses de fonctionnement arrêté sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements pour 1985) - (p. 1743) : soutient l'amendement n° 29 de M. Henri Goetschy (suppression des dispositions permettant de prendre en compte les changements de structure dont les opérations financières ne seraient pas traduites en années pleines et les décisions des juridictions comptables et administratives) - (p. 1744) : soutient l'amendement n° 28 de M. Henri Goetschy (fixation des conditions d'actualisation des dépenses prévues au présent alinéa par décret en Conseil d'Etat après consultation du comité des finances locales) - **Art. 21** (p. 1746) : soutient l'amendement n° 30 de M. Henri Goetschy (possibilité d'une prise en charge par le département ou la région assortie d'une mise à disposition de l'Etat par voie conventionnelle lorsque le partage des services risque de s'avérer impossible) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1750) : au nom du groupe de l'union centriste, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** - *Nouvelle lecture* [n° 415 (84-85)] - (27 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1779) : s'associe à la décision de la commission des finances mais regrette l'impossibilité de soutenir les amendements présentés précisant les conditions d'utilisation des alcools selon leurs origines et prenant des précautions pour éviter de transformer tous les excédents de vin en excédents d'eau-de-vie - Espère que le Gouvernement protégera et garantira l'important marché des alcools nobles parmi lesquels le cognac.

- **Question au Gouvernement : action de la France en faveur des otages du Liban** - (27 juin 1985) (p. 1759) : regrette l'absence du premier ministre - Rappel au règlement du Sénat sur ce drame dès le 4 juin dernier - Libération des otages français dépendant de M. Nabih Berri - (p. 1760) : risque d'une remise en cause de la politique de la France au Liban.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - *Suite de la discussion* - (24 juillet 1985) - **Art. 1** (p. 1996) : son amendement n° 37, soutenu par M. Daniel Hoeffel : vote des électeurs de Nouvelle-Calédonie et dépendances sur l'accession du territoire à l'indépendance ou le maintien de son statut de territoire d'outre-mer avant le 31 décembre 1987 ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2066) : concession du Sénat sur les élections régionales - Principes nécessaires à une politique de l'outre-mer français - Perte de confiance du département de la Guadeloupe à l'égard du Gouvernement - Vote de ce projet de loi, amendé par le Sénat, par le groupe de l'union centriste.

- **Rappels au règlement** - (19 août 1985) (p. 2103) : gravité de l'affaire Greenpeace - Crédibilité de la France sur la scène internationale - Rapport Tricot - Souhaite que le Premier ministre fournisse toute information au Sénat sur l'implication de la France dans l'attentat contre le bateau de Greenpeace - Intérêts de la France dans le Pacifique.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2357) : nouvelle loi de programme laissant la majorité de mars 1986 en supporter le poids financier - Présentation illogique de lois de programme en fin de législature - Rappelle que les objectifs de la loi de programmation et de recherche votée en 1982 n'ont pas été atteints - Insuffisante progression des effectifs - Insuffisante croissance de la recherche industrielle par an en volume - Effort de recherche des entreprises relevant du secteur public n'atteignant que 7,4 % et celui des entreprises du secteur concurrentiel 2,7 % - Importance des contraintes fiscales et sociales supportées par les entreprises - Interrogation sur la possibilité d'accroître le budget de la recherche de 4 % par an si la croissance économique n'est pas plus soutenue - (p. 2358) : 18 milliards supplémentaires nécessaires à la recherche industrielle française pour égaler les entreprises des pays les plus développés - Prévision d'un doublement du crédit d'impôt pour la recherche - Problèmes d'application de la mise en place d'un congé recherche et d'innovation au profit des travailleurs des entreprises - Mobilité devant s'opérer du public vers le privé, plutôt qu'en sens inverse - Importance en France des crédits de recherche dépensés dans les laboratoires publics dont les résultats technologiques sont limités et sans rapport avec les besoins du marché - Université devant être associée à une politique globale de recherche - Inquiétude face à la politisation de la recherche et de l'éviction des responsables du Centre national de la recherche scientifique, CNRS - Non-respect des objectifs du Gouvernement concernant l'augmentation des moyens humains et matériels mis à la disposition de la recherche - Bilan de la loi d'orientation de 1982 laissant mal augurer des conditions réelles d'application du texte de ce projet de loi de programme - Au nom du groupe de l'union centriste, émet les plus sérieuses réserves sur le texte de ce projet de loi - **Art. 6** (p. 2367) : soutient l'amendement n° 37 de M. Jean Huchon (consul-

tation chaque année du comité d'entreprise sur la politique de recherche de l'entreprise).

– **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Art. 17 (p. 2406) : son amendement n° 64, soutenu par M. Jean Huchon : suppression de cet article relatif à la procédure de dépôt des demandes de mise en liberté et de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire ; retiré - Art. 64 sexies (p. 2428) : son amendement n° 65, soutenu par M. Jean Huchon : suppression de cet article visant à abroger la procédure de recommandation sur écrou ; retiré.

– **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - Art. 6 (p. 2602) : ses amendements, soutenus par M. Pierre Lacour, n° 9 : abrogation des règles d'urbanisme relatives aux lotissements antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 14 mars 1919 ; et n° 10 : abrogation de certaines dispositions des cahiers des charges pour les lotissements de plus de dix ans ; retirés.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3401) : crise du monde agricole et rural - (p. 3402) : extension du régime fiscal des vins aux boissons aromatisées à double teneur alcoolique - Droit de circulation - Droit de consommation sur l'alcool - Refus de l'administration d'accorder le régime du vin aux vins des Charentes - Modalités de taxation du cognac, de l'armagnac, de l'eau de vie naturelle et du pineau des Charentes - Conclusions du voyage du Président de la République et organisation de la viticulture charentaise en vue de valoriser ses produits - Incidence de la sécheresse - Evolution du prix de l'orge et rôle des organismes stockeurs - Elevage.

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3522) : développement économique et social des DOM-TOM - Diversité géographique, historique et sociologique de l'outre-mer français - Intérêt stratégique et économique des DOM-TOM - Liens entre la France métropolitaine et ses bases françaises - Espace maritime français - Incidences des événements de Nouvelle-Calédonie en novembre 1984 sur l'économie - Production calédonienne de nickel - Société Le Nickel - Agriculture ; manque de formation technique et économique des agriculteurs et vieillissement de la population rurale - Réforme foncière - Expropriation forestière et droit d'exploitation des forêts domaniales - Ressources maritimes : aquaculture et pêche artisanale ; pêche industrielle et liquidation des sociétés Transpêche et Polypêche - (p. 3523) : emploi dans le secteur des PME-PMI et de l'artisanat - Cyclones de 1983 - Production de coprah, de café et de vanille - Horticulture ornementale - Arrêt de l'exploitation de la ligne aérienne Papeete-Tokyo - Pêche industrielle ; aquaculture ; culture perlière - Industrie et artisanat polynésiens - Fermeture du village du Club Méditerranée à Moorea - Réduction de la desserte aérienne internationale du territoire - Centre d'expérimentation du Pacifique et Commissariat à l'énergie atomique en Polynésie - Situation économique de Wallis-et-Futuna ; production locale et importations - Pêche au large - Artisanat local et manque de débouchés - Souhaite la création d'une association pour le développement du tourisme et de l'artisanat - Terres australes et antarctiques françaises ; ressources maritimes ; piste aérienne en Terre Adélie ; traité de l'Antarctique - (p. 3524) : action du Gouvernement - Situation de l'emploi ; exemple de la Réunion - Hostilité de la commission des affaires économiques à l'adoption des crédits destinés aux DOM-TOM.

– **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la**

République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3777) : être ou ne pas être, problème se posant à l'Europe - Evoque le souvenir de Jean Monnet et avenir de la France se trouvant dans une alliance des nations de l'Europe - Traité, résultat d'une longue évolution élargissant à l'ensemble des Etats démocratiques l'Europe de la liberté - Se déclare favorable à l'élargissement - Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE, permettant de favoriser la croissance économique des pays européens, de renforcer la puissance stratégique de l'Europe et d'en achever l'unité culturelle.

– **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Art. 2 (p. 4456) : ses amendements n° 35 et n° 36 relatifs aux règles d'incompatibilité concernant les membres des tribunaux administratifs ; retirés - Art. 10 (p. 4460) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, relatif à la composition du conseil supérieur des tribunaux administratifs - Après l'art. 10 (p. 4461) : son amendement n° 27 : poursuite de l'exercice de leurs attributions jusqu'à la mise en place du conseil supérieur des tribunaux administratifs par la commission administrative paritaire, le comité technique paritaire et la commission spéciale ; adopté - Art. 11 : ses amendements n° 38, n° 39 et n° 40 relatifs à l'avancement de grade et à la nomination des présidents de tribunal administratif ; retirés - Art. 13 (p. 4462) : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction de cet article précisant la nature des attributions du commissaire du Gouvernement ; retiré en faveur de l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nomination et nature des attributions du commissaire du Gouvernement).

LAFFITTE (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

Devient sénateur le 13 mai 1985 en remplacement de M. Francis Palmero, décédé (14 mai 1985) (p. 508).

NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (11 juin 1985) (p. 1067).

– Est nommé membre de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et les services de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (15 octobre 1985) (p. 2248).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325

du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 456 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la recherche et au développement technologique [n° 37 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Recherche scientifique et technique**.

Proposition de loi tendant à faciliter la création d'entreprises innovantes en incitant fiscalement les personnes physiques à investir [n° 267 (85-86)] (20 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 735 (JO Débats, 5 décembre 1985) (p. 3559) à M. le ministre de la recherche : **expositions et salons** (conséquences à tirer de l'opération « forum des industries et techniques » (FIT)) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4486, 4487).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2349) : importance de la recherche et du développement technologique pour l'avenir de la nation - Texte dénaturé par l'Assemblée nationale - Heureuse innovation concernant le recours accru au crédit d'impôt - Importance de la durée en matière de recherche scientifique et technique - (p. 2350) : point culminant de la phase de développement et dépenses de recherche en 1967 - Brièveté de la préparation de ce projet de loi - 8^e Plan faisant de la recherche la priorité des priorités - Affectation de 3 % du produit intérieur brut, PIB, à la recherche en 1990 - Insuffisante mobilité du personnel - Augmentation de la mobilité nécessitant une grande vitalité de la recherche industrielle, des incitations aux transferts, un rééquilibrage de la recherche publique et un développement des sociétés de recherche sous contrat - Caractère international de la recherche et crainte de voir des pôles d'excellence drainer les meilleurs cerveaux, et nécessité de créer des pôles comparables en Europe - (p. 2351) : rappelle l'existence en France des pôles de Grenoble, de la région parisienne, de Sophia Antipolis et de la région de Toulouse - Economie mondiale contemporaine s'appuyant sur les entrepreneurs imaginatifs et tenaces - Regrette que Mlle Kempf aille s'installer aux Etats-Unis, faute d'un environnement financier dynamique en France - Relative régression des multinationales et importance des brevets déposés par des petites entreprises - Existence en France de sociétés de capital-risque et faiblesse des investissements effectués par les gestionnaires des fonds communs de placement à risque - Importance du risque en phase initiale - Instauration souhaitée par la commission d'un environnement favorable à la création d'entreprises innovantes - (p. 2352) : déduction du revenu imposable des investissements dans des sociétés innovantes - Bénéfice d'un avantage fiscal exorbitant accordé à l'industrie audiovisuelle et cinématographique ou industrie de l'imaginaire et extension de cet avantage fiscal à la recherche - Problème de la souplesse de l'emploi scientifique - Possibilité d'être à la fois chercheur et enseignant, chercheur et ministre - Regrette le manque de mobilité des chercheurs - Nécessaire reconsidération de la fonctionnarisation de l'ensemble des personnels de recherche - Souhaite la réserve de postes budgétaires en faveur d'organismes scientifiques ayant opéré la meilleure mobilité - Augmentation des postes d'accueil de haut niveau -

Formation supérieure devant bénéficier d'une priorité essentielle - (p. 2353) : préconise la multiplication à l'exemple des Etats-Unis des « agences d'objectifs » permettant un pilotage effectif des orientations assignées par la politique de recherche - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi contenant des innovations, mais sous réserve de l'adoption d'un certain nombre d'amendements - **Après l'art. 7** (p. 2368) : son amendement n° 39 : intitulé ; « Titre II bis - Le transfert technologique et la création d'entreprises » ; réservé puis adopté (p. 2372) - (p. 2369) : ses amendements n° 40 : politique nationale devant concourir à la création d'entreprises ; n° 41 : réintroduction de l'article 5 précédemment réservé, relatif à l'obligation de clauses « recherche » dans les contrats de plan Etat-entreprises, après l'article 7 ; n° 38 : suppression de l'article 5 relatif à l'obligation de clauses « recherche » dans les contrats de plan Etat-entreprises ; et n° 42 : article 244 quater B du code général des impôts prenant en compte les dépenses exposées pour la mise en place de structures autonomes destinées aux transferts technologiques vers les petites et moyennes entreprises ; adoptés - (p. 2370) : ses amendements n° 43 : codification des concours des équipes de recherche existantes auprès de petites entreprises à haut contenu technologique ; et n° 44 : incitation fiscale pour les investissements réalisés par les particuliers en faveur de la création ou du financement initial des sociétés innovantes ; adoptés - **Art. 15 bis** (p. 2380) : son amendement n° 45 : croissance de la part de la recherche et du développement dans le produit intérieur brut, PIB, tout en restant inférieure à ce qu'elle est dans les principaux pays industriels ; adopté - Son amendement n° 46 : importance des transferts technologiques vers les petites et moyennes entreprises et problème de la valorisation de l'apport immatériel ; adopté - (p. 2382) : ses amendements n° 47 : priorité aux postes d'accueil de haut niveau ; et n° 48 : attribution prioritaire de postes de chercheurs débutants aux organismes qui auront démontré leur capacité de transfert technologique par voie de mobilité ; adoptés - Son amendement n° 49 : réalité des transferts technologiques effectués par chaque organisme de recherche devant être systématiquement prise en compte ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Art. 56** (p. 2702, 2703) : soutient les amendements de M. Pierre Merli, n° 37 (extension de l'obligation du débroussaillage aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS, et comportant des zones naturelles ou boisées) et n° 38 (recouvrement par les communes des créances sur des propriétaires défaillants).

LALUMIERE (Catherine), secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes (nommée le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 561 de M. Jean Francou : **communauté économique européenne (CEE)** (reconduction des aides accordées par la CEE au Nicaragua) (31 mai 1985) (p. 830, 831).

n° 567 de M. Josselin de Rohan : **UNESCO** (crise politique et financière au sein de l'UNESCO) (8 octobre 1985) (p. 2214, 2215).

n° 573 de M. Jean Francou : **politique sociale** (mesures en faveur des nouveaux pauvres) (31 mai 1985) (p. 829, 830).

n° 581 de M. Pierre-Christian Taittinger : **politique extérieure** (nécessité de réviser la politique gouvernementale à l'égard du Nicaragua) (8 octobre 1985) (p. 2214).

n° 585 de M. Jean Francou : **boulangerie-pâtisserie** (insatisfaction des boulangers pâtisseries face à la concurrence des grands distributeurs) (31 mai 1985) (p. 831, 832).

n° 666 de M. Claude Huriet : sidérurgie (situation de la commune de Bazailles (Meurthe-et-Moselle) au regard de la restructuration de la sidérurgie) (8 octobre 1985) (p. 2216, 2217).

n° 667 de M. Ivan Renar : enseignants (manque de postes d'enseignants-chercheurs à l'université des sciences et techniques de Lille (Nord)) (8 octobre 1985) (p. 2217, 2218).

n° 687 de M. Josselin de Rohan : archives (sens précis de l'expression « archives de souveraineté ») (8 octobre 1985) (p. 2215, 2216).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève) (ensemble une annexe) [n° 306 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1697) :** désenclavement de la voirie de Saint-Julien-en-Genevois ; élément de la liaison autoroutière Paris-Genève ; liaison autoroutière européenne - Viaduc autoroutier ; maîtrise d'ouvrage française - Répartition du financement : importance de la participation helvétique - (p. 1698) : visite de M. François Mitterrand, Président de la République, en Suisse en 1983 - (p. 1699) : amélioration des relations douanières franco-suisse ; colloque à Lausanne du 26 octobre 1984 concernant la réglementation française des changes - Négociations fiscales menées par M. Pierre Bérégoz, ministre de l'économie, relatives à l'imposition des travailleurs frontaliers - Taxe suisse sur les poids-lourds : caractère unilatéral, arbitraire et inadapté au caractère frontalier du trafic franco-suisse ; suppression par le gouvernement de l'exonération accordée en France aux véhicules assujettis à la taxe à l'essieu ; négociations avec le Conseil fédéral - Contrôle des changes - Intérêt du Gouvernement helvétique pour le projet Eurêka de communauté technologique européenne.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges de la Fondation européenne [n° 397 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 399) (p. 1700) :** signature de deux protocoles relatifs respectivement aux privilèges et aux immunités de la Fondation européenne ; hostilité de la Grande-Bretagne au protocole sur les immunités de la Fondation européenne - Dispositions et mesures d'aménagement prévues - Demande l'adoption de ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les immunités de la Fondation européenne [n° 399 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 397) (p. 1700).**

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océaniques (Cost 43) (ensemble trois annexes) [n° 310 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1701) :** coopération scientifique et technique européenne ; suite de l'accord pour la mise en place d'un réseau européen expérimental de stations océanographiques ; regroupement en deux grandes régions au Nord et au Sud ; promotion du système Argos - Signature de cet accord par des pays n'appartenant pas à la Communauté économique européenne, CEE - (p. 1702) : demande l'adoption de ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat) [n° 313 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1702, 1703) :** accord de siège conclu par Inmarsat avec le gouvernement du Royaume-uni le 25 février 1980 - Aménagements apportés aux immunités et privilèges classiques en la matière - Demande l'adoption de ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de délimitation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco [n° 311 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1704) :** désenclavement des eaux territoriales monégasques - Maintien des intérêts français : droits des marins pêcheurs et droits sur l'exploitation des ressources halieutiques.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) et son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) [n° 312 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1705) :** programme des mers régionales des Nations unies pour l'environnement, PNUE - Marché commun des Caraïbes, Caricom - Participation de la France au titre des départements d'outre-mer des Antilles - Lutte contre la pollution du milieu marin - (p. 1706) : protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures - Conférence de Cartagena en Colombie - Possibilité de participation éventuelle de la Communauté économique européenne, CEE, à la convention - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1707) : convention des Nations unies sur le droit de la mer : demande par la France de révision des dispositions relatives à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins avant de décider la ratification de ce texte.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise (ensemble un protocole) [n° 346 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (p. 1707) :** actualisation des conventions de même objet du 18 novembre 1959 et du 12 février 1974 - Prise en compte des missions d'experts de courte durée et des stages de formation des Gabonais en France - Comité paritaire ad hoc dans le cadre de la grande commission mixte - Modification de la répartition des charges financières - (p. 1708) : demande l'adoption de ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant l'adhésion à un protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures [n° 371 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2633, 2634) :** accidents des navires transportant des cargaisons de produits toxiques et grave source de pollution des océans - Prise de mesures par l'Organisation maritime internationale, OMI - Adoption de deux conventions internationales, en 1969, relative aux hydrocarbures et en 1973, relative aux autres substances dangereuses - Action des Etats menacés de pollution - Réticences du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, face à la définition des matières radioactives - Date d'entrée en vigueur du protocole après ratification.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal [n° 480 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2635) :** signature de cet accord à Katmandou le 2 mai 1983 - Enseignement du français - Programmes scientifiques et techniques dans les domaines de l'étude des écosystèmes, de l'agronomie et de la lutte contre la cécité - Statut des coopérants - Présence française au Népal.

– **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 412 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2637) :** action de la communauté internationale contre la torture - Référence à la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et au pacte des Nations unies relatif aux droits civils et politiques de 1966 - Déclaration de l'assemblée générale des Nations unies de 1978 - Action de la France depuis 1981 en matière de défense des Droits de l'homme et des libertés fondamentales - Coexistence de deux systèmes

distincts pour lutter contre la torture; poursuites et sanctions pénales pour faits de torture contre les tortionnaires sur le territoire de l'Etat partie; mécanisme international de contrôle des manquements possibles des Etats - Système de répression - Définition de la torture - Action des Etats parties - Droit français - Institution d'un comité contre la torture; domaines de compétence du comité - (p. 2638): pacte international relatif aux droits civils et politiques - Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales - (p. 2642): liste des pays signataires - Ordre chronologique des signatures; exemple de l'Afghanistan - Insuffisances de la convention mais vote favorable de la France - Concept de sanctions légitimes.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort** [n° 413 (84-85)] - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2643): protection des Droits de l'homme et tradition de la France - Reconnaissance du droit à la vie dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, dans la convention européenne des Droits de l'homme de 1950 et dans le pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques de 1966 - Disparition de fait ou de droit de la peine de mort en Europe occidentale - Loi du 9 octobre 1981 et abolition de la peine capitale en France - Résolutions des ministres européens de la justice en juin 1978 et en mai 1980 - Ratification de ce protocole par cinq pays; date d'entrée en vigueur - Abolition de la peine de mort en temps de paix - Applicabilité du protocole sur l'ensemble du territoire de la République - Dispositions de la convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme - Modalités de dénonciation du protocole - Constitutionnalité du protocole - (p. 2644): vocation européenne de la France et édification de garanties internationales des Droits de l'homme - (p. 2653): peine de substitution - Absence d'irréversibilité de l'abolition de la peine de mort; conditions de dénonciation du protocole et de la convention - Constitutionnalité du protocole - (p. 2654): abolition de la peine de mort en temps de paix - Argumentation du Conseil constitutionnel et absence de dessaisissement du Parlement.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers** [n° 114 (85-86)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1985) - Après l'art. 2 (p. 3741): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de l'article 23-6 du décret réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal) - Art. 3 (p. 3742): s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de la possibilité offerte aux propriétaires d'un fonds de commerce de se porter locataires de celui-ci, alors qu'il aurait été repris par un organisme de crédit-bail) - Art. 5 et 6 (p. 3742, 3743): s'oppose aux amendements n° 3 et n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de ces articles relatifs au plafonnement de l'évolution des loyers des locaux professionnels, de certains garages et des locations saisonnières) - Après l'art. 6: son amendement n° 6: modification des règles de désignation des juges des tribunaux de commerce; adopté - Intitulé: s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Arthuis, rapporteur («*Projet de loi tendant à rétablir la libre négociation des loyers des baux commerciaux, à autoriser le crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à maintenir en fonctions certains juges des tribunaux de commerce*»).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983, complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985** [n° 104 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion**

générale (p. 3744): révision nécessaire des accords de 1910, 1911, 1921 et 1935 afin de tenir compte de l'évolution des flux de main-d'oeuvre - Imposition actuelle des travailleurs frontaliers uniquement dans l'Etat de résidence et non dans l'Etat où ils exercent leur activité - Intention des cantons suisses de revenir à la règle générale d'imposition des travailleurs dans l'Etat d'exercice de l'activité - Réaffirmation du principe d'imposition des travailleurs frontaliers au lieu de résidence - Compensation financière prévue au profit de l'Etat d'exercice de l'activité - Recettes fiscales revenant pour 60 % au pays d'activité et pour 40 % au pays de résidence - Définition du travailleur frontalier par référence au déplacement quotidien - Date d'effet de l'accord initialement fixée au 1^{er} janvier 1983, s'appliquant en définitive aux rémunérations perçues à compter du 1^{er} janvier 1985 - (p. 3746): accord véritablement réciproque - Existence d'un versement opéré par le gouvernement suisse pour les travailleurs suisses travaillant en France, sauf pour le canton de Genève - (p. 3747): souhait des travailleurs frontaliers français de rester imposés en France - Harmonisation des mesures sociales entre les deux pays ne faisant pas l'objet de l'accord en discussion.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Deuxième lecture** [n° 103 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3747): importance de cette ratification dans l'action menée en faveur de la protection des droits de l'homme - Droit à la vie reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, proclamé à l'article 2 de la Convention européenne des Droits de l'homme et consacré par le pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques de 1966 - Disparition de la peine de mort en Europe occidentale - Protocole élaboré à la suite de recommandations des ministres de la justice et de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe - Protocole signé par quinze pays, dont la France, ratifié par cinq pays et entré en vigueur le 1^{er} mars 1985 - Abolition expresse de la peine de mort - Article 2 prévoyant le maintien de la peine de mort en temps de guerre - Article 3 interdisant le rétablissement de la peine de mort dans la seule hypothèse de «*danger public menaçant la vie de la nation*» - Article 4 interdisant toute réserve au protocole - Trois objections à la ratification du protocole exprimées par le Sénat en première lecture concernant le caractère irréversible de l'engagement international, le problème des conséquences de la ratification du protocole sur les pouvoirs dévolus au Président de la République en vertu de l'article 16 de la Constitution - (p. 3748): absence d'une peine de sûreté incompressible comme peine de remplacement de la peine de mort et révision non encore effectuée de l'échelle des peines - Existence, depuis la loi du 22 novembre 1978, d'une peine de sûreté de quinze ans pouvant être portée à dix-huit années - Redéfinition des peines réalisée par le projet de nouveau code en cours d'achèvement - Ratification de ce protocole par la France la plaçant au premier rang des pays oeuvrant pour garantir les droits de l'homme - **Question préalable** (p. 3751): s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3781, 3782): division du Sénat quant à l'attitude à adopter face à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Nécessité de prendre des garanties et utilité des périodes de transition qui s'élèvent à dix ans en ce qui concerne les fruits et légumes - Absence

de responsabilité du gouvernement français de l'irrespect des règlements communautaires par l'Italie - Problème spécifique grec s'ajoutant aux insuffisances du traité - Traité prévoyant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE contenant une disposition imprudente ayant entraîné des renégociations - Souci du Gouvernement de ne pas renouveler les erreurs du passé - Souligne l'esprit communautaire des Espagnols et des Portugais - Hostilité des partenaires au passage d'une phase à une autre subordonné à une décision prise à l'unanimité en Conseil des ministres - Périodes de transition prévues constituant des garanties sérieuses - Problème de l'accès privilégié des produits continentaux en Espagne - Relèvement du tarif douanier commun par le Conseil des ministres et application du nouveau tarif dans un délai de deux ans - (p. 3783) : effort du Gouvernement pour prendre des précautions qui n'avaient pas été prises lors de l'adhésion de la Grèce à la CEE - Reconnaît les difficultés des négociations avec le GATT - Nécessité de prendre un minimum de précautions - Report du règlement précis du problème de l'huile d'olive à une date ultérieure - Problèmes du vin, des fruits et des légumes prioritaires - Huile d'olive profitant de la préférence communautaire et autres oléagineux exonérés des droits de douane et des prélèvements depuis les origines de la politique agricole commune - Confirme l'apreté des problèmes posés par les Etats-Unis - (p. 3784) : plan du grand Sud-Ouest - Crédits des programmes intégrés méditerranéens - Conseil européen de Fontainebleau et compensation britannique - Problème de la solidarité financière - France favorable à une aide aux pays les plus défavorisés ainsi qu'à une discipline budgétaire - Avenir de la politique agricole commune - Restauration des quotas - Différend franco-allemand en matière agricole - Résultats appréciables du Conseil européen de Luxembourg - (p. 3785) : Europe accusée de tous les maux par les sénateurs communistes - Part de la France dans les programmes intégrés méditerranéens - Opération politique restant intergouvernementale - (p. 3786) : solidarité entre les pays riches et les pays moins riches - Recherche et technologie à l'intérieur de la Communauté - Caractère extracommunautaire du projet Eurêka - Poursuite de l'existence d'Eurêka en dehors de la Communauté - Problème des vins doux naturels français et espagnols - PIM bénéficiant à l'agriculture et aux petites et moyennes entreprises - Relations diplomatiques entre l'Espagne et Israël - Equilibre politique de la Méditerranée - Maintien des exportations des pays tiers méditerranéens vers la Communauté - Protocole financier devant être renégocié courant 1986 - (p. 3787) : PIM et accord avec les pays tiers méditerranéens constituant les mesures d'accompagnement - Souhaite l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés [n° 105 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 106) (p. 3789) : accroissement des recettes de la Communauté pour 1985 et les années suivantes - Continuité de la politique agricole commune - Part de la France s'élevant à trois milliards de francs - Recettes supplémentaires destinées exclusivement à financer des dépenses agricoles - Nouveau système de ressources propres applicable à partir de 1986 réformant la décision du 21 avril 1970 introduisant le principe du paiement des contributions nationales à partir d'une assiette TVA harmonisée - Relèvement du plafond de 1 à 1,4 % - Problème de la compensation britannique - Fin d'une situation de surcompensation dont le Royaume-Uni a indûment bénéficié - Système ne retenant que des versements TVA et non les prélèvements et droits de douane - Conseil européen de Fontainebleau et succès de la présidence française - Financement spécifique pour la recherche - Position française sur le programme Eurêka - (p. 3793) : éventuelle élévation du plafond de la TVA à 1,6 % en janvier 1988 - Cas de décision unanime du Conseil des ministres de la CEE - (p. 3794) : absence d'influence du Conseil européen de Luxembourg sur la procédure de

décision concernant l'éventuelle augmentation du plafond de la TVA - Hétérogénéité de la Communauté - Résultats positifs de Luxembourg n'étant pas acquis d'avance - Accord de mai 1980 étant la contrepartie des conditions un peu bâclées de l'élargissement au Royaume-Uni - Accord déséquilibré, mal négocié et très coûteux pour les autres membres de la CEE - Accord de Fontainebleau constituant la mauvaise solution - Absence de compensation concernant les droits de douane et les prélèvements - Difficulté de trouver une solution au problème du financement futur de la Communauté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 106 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 105) (p. 3789, 3793 et 3794).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale du 12 février 1979 [n° 146 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4150) : extension des dispositions de l'entente aux ressortissants Français exerçant une activité non salariée au Québec.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire, ensemble deux protocoles [n° 145 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4152) : coordination destinée à assurer la continuité de la protection sociale ; garantie du versement des droits à prestation de pension de retraite acquis dans le pays d'accueil en cas de retour dans le pays d'origine.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 7 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales [n° 154 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4153) : harmonisation entre le pacte international des Nations unies sur les droits civils et politiques et la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; garantie de nouveaux droits - (p. 4154) : acceptation du droit de recours individuel devant la commission européenne des droits de l'homme et la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme en ce qui concerne les droits reconnus par le protocole.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République populaire du Bénin en application de l'accord du 7 janvier 1984 [n° 149 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4154, 4155) : indemnité versée par le Gouvernement de la République populaire du Bénin en contrepartie de la nationalisation de certaines entreprises appartenant à des ressortissants français - Recours à l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer pour répartir cette indemnité - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe) [n° 152 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4156) : création au service de la banque interaméricaine de développement d'un organisme spécialisé dans le financement à long terme des entreprises petites et moyennes - Représentation et rôle renforcés des neuf pays non américains membres de la société - Politique d'aide au développement menée par la France - Statut particulier de la France dans la région des Caraïbes - (p. 4157, 4158) : visite du Président de la République au Brésil et en Colombie - Garanties sur le statut de pays régional donné à la France ; déclaration unilatérale jointe par le Gouvernement à son instrument de ratification ; destination des opérations de la société au bénéfice des pays régionaux en voie de développement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le**

Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise [n° 147 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4158) : demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 [n° 153 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4159, 4160) : relèvement de la norme minimale européenne de sécurité sociale ; demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, ensemble une annexe [n° 148 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4161) : accord signé à Bonn le 13 septembre 1983 ; inclusion de la Manche dans son champ d'application - Demande son adoption.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne d'extradition [n° 150 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4162) : pays parties à cette convention remplaçant d'anciennes conventions bilatérales - Détermination du champ d'application en fonction du quantum de la peine remplaçant le système de conventions à listes - Cas de refus d'extradition.- Renforcement de la coopération européenne dans la lutte contre la criminalité - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat) [n° 151 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4163, 4164) : nécessité de donner un siège définitif à l'Eutelsat installé provisoirement à Paris depuis 1977 - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Nouvelle lecture [n° 231 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4165) : portée juridique limitée de cette convention en raison des délais de dénonciation de la convention et du protocole annexe - Décision du Conseil constitutionnel du 22 mai 1985 - En l'absence d'une peine de sûreté incompressible comme peine de remplacement, garantie apportée par la période de sûreté prévue par la loi du 22 novembre 1978 et la redéfinition de l'échelle des peines figurant dans le projet du nouveau code pénal - Demande l'adoption de ce projet de loi - Question préalable (p. 4166) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)]

- (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3773) : construction européenne n'impressionnant pas l'opinion publique - Décalage entre les discours et la réalité - Caractère abusif et destructeur des revendications britanniques - Interrogation sur la signification d'une législation commune quand chacun prend les initiatives qu'il lui plaît - Affaire de la pollution provoquée par les véhicules automobiles - Crise budgétaire permanente et augmentation des ressources de TVA n'ayant rien résolu - Abandon de la solidarité financière - (p. 3774) : diminution du revenu des agriculteurs - Diminution des ressources des fonds structurels, sociaux et régionaux indispensable à l'équilibre de la Communauté - Absence d'Europe des transports ou de l'énergie - Développement de la recherche et de la technologie en dehors des institutions communautaires - Entreprise européenne se transformant en zone de libre-échange - Elargissement à deux pays moins développés ne pouvant que coûter cher - Région du sud supportant l'essentiel du poids - Rappelle que l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, à la Grande-Bretagne, a été voulue et imposée par la République fédérale d'Allemagne, RFA, et par la Hollande, contre l'avis du général de Gaulle - Adaptation à douze par M. Natali des réglementations qui avaient été faites pour six, puis neuf et dix membres - (p. 3775) : absence de mesures concernant les institutions ou les finances - Programmes intégrés méditerranéens ne constituant que de médiocres faux-semblants de courte durée - Intégration sans compensation de l'énorme flotte de pêche espagnole - Problème des producteurs de vins doux naturels des Pyrénées-Orientales - Redoute les difficultés, les alourdissements et les blocages - Communauté faisant porter une partie du poids de l'élargissement sur les producteurs du sud - Gouvernement appelé à assumer entièrement le problème européen afin que ne s'accroissent pas les déviations et les alourdissements - Nécessité d'une véritable politique communautaire - Espagne et Portugal ayant leur place dans l'Europe et impossibilité d'approuver un traité constituant une approche hypocrite des problèmes posés - Abstention du groupe RPR - (p. 3786) : établissement du secrétariat Euréka à Strasbourg, indépendamment des institutions communautaires siégeant à Bruxelles.

LANG (Jack), ministre de la culture (nommé le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - Discussion générale (p. 69) : encouragement de toutes les formes de création : artistique, intellectuelle et scientifique - Formation et éducation artistiques des jeunes - Encouragement des nouvelles techniques : plan câble, fibres optiques - Agence nationale pour les nouvelles technologies - Plan image - Plan son - Concertation avec les artistes, les professionnels et les techniciens - Modernisation de la loi de 1957 - Protection du logiciel - Contrat de production audiovisuelle - Nouveaux modes d'exploitation des oeuvres : câbles et satellites - Place privilégiée reconnue aux auteurs et aux producteurs - (p. 70) : meilleure définition de l'étendue des nouveaux droits en matière audiovisuelle - Droits propres des artistes - Recherche d'un équilibre entre la protection nécessaire et l'exigence de l'exploitation des oeuvres - Large pouvoir d'appréciation laissé au juge en cas de conflit entre titulaires de droits - Développement des relations contractuelles entre les divers partenaires de la création et de la production d'une part, et entre les branches professionnelles et la puissance publique d'autre part - Cadre conventionnel spécifique au cinéma - Remèdes aux tensions entre radios et producteurs de disques - Equilibre entre créateurs et

agences de publicité - Droit de regard de l'Etat sur les sociétés de perception et de répartition des droits - Contrôle dans les autres pays européens - Agrément de ces sociétés et retrait éventuel par décision du juge administratif - Solution adoptée à l'unanimité par la profession - Remercie le Sénat pour son esprit de coopération sur ce texte.

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Victor Robini, sénateur des Alpes-Maritimes (3 avril 1985) (p. 97).

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle.** [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (3 avril 1985) - **Art. 1** (p. 98) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (champ des oeuvres audiovisuelles protégées) - (p. 100) : son amendement n° 128 : extension aux logiciels ; rejeté - **Art. 3** (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Jolibois, rapporteur (auteur et coauteurs d'une oeuvre audiovisuelle) - (p. 103) : s'oppose aux amendements n° 85 de M. Jean Colin (suppression de la disposition prévoyant la consultation du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support) et n° 155 de M. Charles Lederman (accord préalable du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support) - **Après l'art. 7** (p. 105) : accepte l'amendement n° 9 de M. Charles Jolibois, rapporteur (extension à 70 ans de la durée de protection des compositions musicales) - S'oppose à l'amendement n° 156 de M. Charles Lederman (extension à 70 ans de la protection de tous les droits d'auteur) - **Art. 8** (p. 105, 106) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modification de la liste des procédés de représentation de l'oeuvre) et au sous-amendement n° 158 de M. Charles Lederman (projections publiques) - **Art. 9** (p. 107, 108) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 147 de M. Edgar Faure (contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle) - **Art. 10** (p. 110) : émet un avis réservé sur les amendements n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression du paragraphe 2 de cet article relatif au droit à rémunération pour la copie privée) et n° 188 de M. André Fosset (rémunération au titre de la reproduction d'une oeuvre télédiffusée) - **Art. 11** (p. 112) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Jolibois, rapporteur (conditions de distribution par câble d'une télédiffusion autorisée par voie hertzienne) - Convention de Berne de 1971 - Son amendement n° 129 : diffusion par satellite : autorisation de l'organisme tiers par les ayants droit ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Jolibois, rapporteur (diffusion par satellite : exonération du paiement de toute rémunération par l'organisme d'émission dès lors que l'organisme tiers a été contractuellement autorisé par les ayants droit à diffuser l'oeuvre) - **Art. 12** (p. 114, 115) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (contrat de production d'une oeuvre audiovisuelle), ainsi que sur cet amendement au sous-amendement n° 180 de M. Bernard Parmantier (caractère distinct de la cession des droits graphiques sur l'oeuvre) et à l'amendement n° 161 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'auteur d'apporter ses droits à une société de perception et de répartition des droits d'auteur) - (p. 116) : sur les modalités et le calcul de la rémunération de l'auteur par le producteur, s'oppose aux amendements n° 86 de M. Jean Colin, n° 18 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 162 de M. Charles Lederman - Importance de la présomption de cession au producteur - **Art. 12 bis** (p. 121) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article relatif au contrat d'une oeuvre publicitaire) - Accepte l'amendement n° 167 de M. Charles Lederman (rémunération des oeuvres destinées à la publicité : intervention d'une commission en cas d'absence d'accord entre les organisations représentatives des auteurs et celles des producteurs) - (p. 122) : compatibilité des dispositions de l'article 12 bis avec le traité de Rome - Mouvement au sein des professions de photographe et graphiste illustrateur - **Après l'art. 12 bis** (p. 123) : son amendement n° 130 :

protection du logiciel ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 38 - **Art. 13** : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prééminence des droits des auteurs en matière de propriété littéraire et artistique, sur les droits voisins du droit d'auteur) - **Art. 14** (p. 124) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Jolibois, rapporteur (définition de l'artiste interprète : exclusion de l'artiste de complément) - **Art. 16** (p. 126) : son amendement n° 132 : référence aux dispositions du code du travail ; devenu sans objet - (p. 127) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur (délimitation du droit d'autoriser ou d'interdire des artistes interprètes) - (p. 128) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Charles Lederman (présomption de contrat de travail pour tout contrat assurant, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle) - **Après l'art. 12 bis suite** (p. 129) : demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Paul Séramy (cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail) - Prochain dépôt d'un projet de loi sur les spectacles - **Art. 17** (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération distincte versée par le producteur à l'artiste interprète pour chaque mode d'exploitation de l'oeuvre) - Son amendement n° 133 : présomption de cession au producteur par l'artiste interprète lorsqu'un accord collectif a fixé les modalités de la rémunération de ce dernier ; devenu sans objet - **Art. 18** (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article relatif à la rémunération des artistes interprètes pour les communications au public des prestations présumées cédées) - Son amendement n° 134 : modalités selon lesquelles sont conclus les accords prévus par l'article 17 entre producteurs et artistes interprètes ; devenu sans objet - **Art. 19** (p. 132) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Charles Jolibois, rapporteur (définition du droit d'autoriser et d'interdire des producteurs de phonogrammes).

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - **Art. 20** (p. 138) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Jolibois, rapporteur (artiste-interprète et producteur ne pouvant s'opposer à la radiodiffusion et à la distribution par câble simultanée et intégrale de la radiodiffusion) - S'oppose à l'amendement n° 172 de M. Charles Lederman (obligation de recueillir l'autorisation de l'artiste-interprète et du producteur lorsqu'un phonogramme qui n'est pas solidaire de l'image au départ est utilisé comme support sonore dans une émission) - (p. 139) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération assise sur les recettes de l'exploitation ou, à défaut, évaluée forfaitairement dans les cas prévus à l'article 35 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique) - **Art. 21** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Charles Jolibois, rapporteur (barème de rémunération et modalités de versement de la rémunération établis par des accords quinquennaux spécifiques) - (p. 140) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Charles Jolibois, rapporteur (fixation à dire d'expert du barème et des modalités de versement de la rémunération à défaut d'accord dans l'année de l'entrée en vigueur de la présente loi ; adopté - **Avant l'art. 26** (p. 143) : sur l'amendement n° 104 de M. Pierre Vallon (sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci), son sous-amendement n° 200 : dispositions s'appliquant pour les sociétés d'artistes-interprètes ; réservé puis adopté, voir p. 163 - **Art. 26** (p. 144) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression du dernier alinéa de cet article définissant les entreprises de communication audiovisuelle) - **Art. 29** (p. 146) : son amendement n° 135 : période de trente ans comptée du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle de la première reproduction ou première mise à la

disposition du public ; devenu sans objet - Art. 30 (p. 147) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la prééminence du droit d'auteur) - Art. 33 (p. 149) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Charles Jolibois, rapporteur (commission se déterminant à la majorité des membres présents, son président ne prenant pas part au vote ou à défaut d'accord dans les six mois suivant la publication de la loi, les ministres chargés de la culture et des finances désignant chacun une personnalité qualifiée pour compléter la commission) - (p. 154) : son amendement n° 136 : obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt générale bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser ; adopté - (p. 157) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation pour les sociétés d'utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes, la totalité des sommes non répartissables et 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée, l'utilisation de ces sommes devant faire l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire aux comptes) - (p. 158) : possibilité de restaurer un véritable mécénat d'Etat - Effort national ayant un effet d'entraînement et de multiplication - Diversité de l'effort national pour la culture - Nombreux efforts des collectivités locales et participation des entreprises privées elles-mêmes à l'effort collectif - Absence d'un retrait de l'Etat - Compétition entre les mécanismes différents, source supplémentaire de vitalité pour la liberté de création - Art. 36 bis (p. 159) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Charles Jolibois, rapporteur (projets de statut et de règlement généraux des sociétés de perception et de répartition des droits adressés au ministre chargé de la culture) - Après l'art. 36 bis (p. 161) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Jacques Carat (détermination par voie d'accords entre les sociétés de perception et les organisations représentatives des différentes catégories d'utilisateurs des taux des droits d'auteur réclamés par les sociétés de perception, la définition des bases sur lesquelles ces taux calculés ou les éléments qui servent à l'établissement d'une redevance forfaitaire) - Après l'art. 12 bis (p. 163) : son amendement n° 130 précédemment réservé : insertion après le Titre III de la loi du 11 mars 1957 d'un Titre additionnel III bis concernant l'élaboration du logiciel, sa reproduction, le prix de la cession des droits et la fixation à 50 ans de la durée de sa protection à compter de sa réalisation ; rejeté - Après l'art. 38 (p. 164) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Charles Jolibois, rapporteur (détermination du titulaire du droit voisin du droit d'auteur pour les logiciels créés par des salariés) - Art. 40 (p. 166) : son amendement n° 137 : constatation des infractions par des agents assermentés désignés par le centre national de la cinématographie ; adopté - Art. 43 (p. 168) : sur l'amendement n° 74 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'incrimination des atteintes aux droits dits voisins du droit d'auteur), son sous-amendement n° 139 : application des mêmes peines pour toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisée sans l'autorisation du producteur ou de l'artiste-interprète lorsqu'elle est exigée ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 184 de M. André Fosset (dispositions ne s'appliquant pas aux organismes de télévision) - Vote sur l'ensemble (p. 171) : rend hommage au travail accompli par le Sénat - Nombreux articles recevant l'approbation du Gouvernement et formant un socle solide pour la législation en préparation - Projet déjà connu et apprécié à l'étranger.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre [n° 235 (84-85)]** - (25 avril 1985)
 - **Discussion générale** (p. 367) : mise en conformité de la loi du 10 août 1981 avec un arrêt rendu par la Cour de justice des Communautés européennes sur la fixation du prix des livres en provenance des pays de la Communauté

économique européenne, CEE - Généralisation progressive en Europe du système du prix unique du livre - Protection de la liberté du consommateur, de l'éditeur et de l'écrivain - Souhait de directives communautaires - Conférence européenne du livre organisée par le Gouvernement dans la ville d'Arles au mois de juin 1985 - Regrette l'insuffisance du nombre de traductions, restriction aux échanges de livres en Europe - Art. 1 (p. 370) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Jacques Carat, rapporteur (définition des réimportations artificielles) - Jugement rendu par la cour d'appel de Paris confirmant l'ordonnance de référé rendue en juin 1984 contre la FNAC pour son opération baptisée « Prix européens » - (p. 371) : réédition à prix réduit par des clubs de livres ; demande de M. Jacques Habert d'autoriser des libraires à accorder des réductions comparables au bout d'un certain délai : expérience des autres pays du Marché commun ; lenteur de rotation et coût financier des stocks de livres de fond des librairies - Importance culturelle de ces fonds - Art. 2 (p. 372) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jacques Carat, rapporteur (amende contraventionnelle en cas d'infraction aux dispositions de la présente loi).

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)]** - (17 juin 1985)
 - Art. 1 (p. 1253) : accepte l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (protection des logiciels) - Art. 3 (p. 1254) : s'oppose aux amendements n° 3 de M. Charles Jolibois, rapporteur (version définitive de l'oeuvre audiovisuelle établie d'un commun accord entre le réalisateur et le producteur, après consultation des autres coauteurs) et n° 79 de M. Charles Lederman (version définitive de l'oeuvre audiovisuelle établie d'un commun accord entre le réalisateur, les autres coauteurs et le producteur) - Art. 8 (p. 1256) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Charles Jolibois, rapporteur (notion de représentation étendue aux expositions publiques) et accepte l'amendement n° 8 du même auteur (émission d'une oeuvre vers un satellite assimilée à une représentation) - Art. 9 (p. 1259) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle) - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Charles Jolibois, rapporteur (autorisation de télédiffuser l'oeuvre par câble et par satellite à l'intérieur du périmètre autorisé) - Art. 12 (p. 1261) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 86 (suppression de la présomption de cession des droits d'auteur au producteur) et n° 87 (suppression de l'automatisme du paiement de l'auteur par le producteur ; calcul de la rémunération des auteurs ; négociations collectives pour la détermination des taux de rémunération) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération des auteurs versée par le producteur ; calcul de cette rémunération pour les oeuvres audiovisuelles exploitées dans les salles de cinéma) - Souhaite qu'un accord puisse intervenir sur ce problème au sein de la commission mixte paritaire - (p. 1262) : accepte l'amendement n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de la mention ayant trait aux sociétés de perception et de répartition des droits mandatées par les auteurs) et s'oppose aux amendements du même auteur, n° 15 (contrôle des comptes du producteur par les auteurs) et n° 16 (suppression de la référence à une exploitation « suivie » de l'oeuvre par le producteur) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman (contrôle des comptes du producteur par les auteurs) - (p. 1263) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman (droits des coauteurs en cas de manquement du producteur à l'obligation d'exploitation suivie de l'oeuvre) - Art. 12 bis (p. 1265) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération d'une oeuvre de commande utilisée pour la publicité) et à l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman (oeuvres musicales utilisées à des fins de publicité exclues

du champs d'application de la présomption de cession) - **Après l'art. 12 bis** (p. 1267) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Jean Cluzel (rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques) - **Art. 13** (p. 1268) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. Charles Jolibois, rapporteur (coexistence des droits d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur) - **Avant l'art. 16** (p. 1269) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Charles Lederman (existence d'un contrat de travail entre toute personne physique ou morale s'assurant le concours d'un artiste-interprète) - **Art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de certaines autorisations de l'artiste-interprète pour la diffusion de son oeuvre dans le domaine audiovisuel) - (p. 1270) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (diffusion en France d'oeuvres musicales étrangères soumise à certaines autorisations) - **Art. 17** (p. 1271) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Jolibois, rapporteur (garanties accordées aux artistes-interprètes lors de la cession au producteur du droit de communiquer au public leurs prestations) - **Art. 18** (p. 1272) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération des artistes-interprètes pour les communications au public des prestations cédées) - **Art. 20** : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur (utilisation d'un phonogramme : distribution par câble simultanée et intégrale de sa radiodiffusion) - **Art. 21** (p. 1273) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression des dispositions prévoyant que les redevables de la rémunération fournissent aux bénéficiaires les éléments indispensables à la répartition des droits) - **Art. 22** : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Jolibois, rapporteur (composition de la commission de fixation de la rémunération des artistes-interprètes et des producteurs) - **Art. 27** (p. 1274) : accepte l'amendement n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur (répartition entre les différents bénéficiaires des droits à rémunération) - **Art. 28** : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Charles Jolibois, rapporteur (reproduction et communication publique d'une oeuvre si elle est accessoire à un événement à caractère public) - **Art. 33** (p. 1275) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Jolibois, rapporteur (composition et fonctionnement de la commission chargée de la rémunération pour copie privée) - **Art. 36** (p. 1276) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Jacques Carat (suppression du caractère de monopole de certaines sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins) - (p. 1277) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman (suppression de l'alinéa relatif aux réductions accordées par les sociétés de perception et de répartitions des droits aux associations ayant un but d'intérêt général) et s'oppose à l'amendement n° 97 du même auteur (réductions accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits aux associations culturelles et d'éducation populaire, sous certaines conditions) - (p. 1278) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Jacques Carat (obligation pour les sociétés de perception de tenir à la disposition des utilisateurs éventuels le répertoire complet des auteurs et compositeurs français et étrangers qu'elles représentent) - Risque d'alourdissement des conditions de fonctionnement et de perception de ces sociétés - S'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman (contrats de représentation signés avec les sociétés de perception et de répartition des droits ne pouvant être considérés comme des cessions de droits d'auteur) - **Art. 36 bis** (p. 1279) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Charles Jolibois, rapporteur (simple vérification lors de la création et du dépôt des statuts des sociétés de perception et de répartition des droits se substituant à l'obligation d'agrément du ministre chargé de la culture) - **Art. 38 quinquies** (p. 1282) : s'oppose aux amendements n° 56 de M. Edgar Faure (protection des logiciels créés à l'occasion d'un travail salarié), n° 100 de M. Charles Lederman (protection des logiciels élaborés par des employés ou agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions) et n° 44 de M. Charles Jolibois, rapporteur (logiciel appartenant à l'employeur lorsqu'il est réalisé en

vertu d'un contrat de louage d'ouvrage) - Accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 43 (droits des entreprises dans la création des logiciels) et n° 46 (dispositions du présent article applicables aux agents de l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics et aux personnes morales de droit public) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 du même auteur (procédure judiciaire en cas de litige sur l'attribution de la propriété intellectuelle d'un logiciel) - **Art. 38 sexies** (p. 1283) : accepte l'amendement n° 47 de M. Charles Jolibois, rapporteur (droit d'adaptation du cessionnaire limité aux droits cédés par l'auteur) - **Art. 38 octies** : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Charles Jolibois, rapporteur (durée de protection des logiciels ramenée de 50 à 25 ans) - Amendement non conforme à la Convention de Berne prévoyant une durée minimale de protection de 50 ans en matière de droits d'auteur - **Art. 38 decies** (p. 1284) : accepte les amendements n° 73 de M. Paul Séramy (modalités d'exécution de la saisie contrefaçon) et n° 49 de M. Charles Jolibois, rapporteur (en cas de saisie contrefaçon, intervention possible d'un commissaire de police agissant sur ordonnance du magistrat) - **Art. 38 undecies** (p. 1285) : accepte l'amendement n° 74 de M. Jean Colin (bénéfice des droits attachés à la protection des logiciels accordé aux étrangers, sous réserve des conventions internationales et après consultation du ministre des affaires étrangères) - **Art. 43** : son amendement n° 64 : peine d'amende applicable en cas d'atteinte aux droits voisins du droit d'auteur ; adopté - **Art. 46 quater** (p. 1286) : accepte l'amendement n° 102 de M. Charles Jolibois, rapporteur (sanctions pénales applicables en cas de violation des dispositions de la loi du 29 juillet 1982 relatives à la diffusion des oeuvres cinématographiques) - **Après l'art. 49** (p. 1287) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Charles Jolibois, rapporteur (entrée en vigueur reportée de certains articles de la présente loi) et à l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman (dispositions prévues à l'article 63-3 de la loi du 11 mars 1957 applicables à l'ensemble des oeuvres existantes au jour de la promulgation de la présente loi) - **Intitulé** : accepte l'amendement n° 54 de M. Charles Jolibois, rapporteur (« Projet de loi sur le droit d'auteur et ses droits voisins ») - **Seconde délibération** - **Art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (autorisation écrite de l'artiste-interprète obligatoire pour certaines prestations).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 410 (84-85)] - (28 juin 1985) - Discussion générale (p. 1795) : accord entre les deux assemblées - Durée de vie de cette loi - Création artistique et création par les investissements des producteurs - Instauration d'une nouvelle synergie entre les auteurs, les artistes et les producteurs face aux nouvelles techniques de communication - Référence à la loi de 1957 - (p. 1796) : satellite Point à Point - Définition du minimum par les conventions collectives ou par décision de la commission d'arbitrage - Situation des contrats antérieurs à la loi - Retard dans l'application de la perception de la rémunération équitable du disque et de celle pour copie privée - Date de mise en vigueur de la loi - Préparation de décrets relatifs aux commissions d'arbitrage - Solidarité profonde entre les partenaires de l'acte de création : l'auteur, l'artiste, le producteur et le diffuseur - Mesures techniques, économiques et fiscales en vue de préserver une culture riche et vivante - Art. 3 (p. 1797) : accepte l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (achèvement de l'oeuvre audiovisuelle après établissement de la version définitive d'un commun accord entre le réalisateur ou éventuellement les co-auteurs et le producteur) - Art. 11 (p. 1798) : accepte l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (autorisation de télédiffuser l'oeuvre par voie hertzienne ; émission vers un satellite avec réception de cette oeuvre par l'intermédiaire d'organismes tiers après autorisation contractuelle des auteurs de ces organismes à communiquer l'oeuvre au public ; exonération de l'organisme d'émission du paiement de toute rémunération) - Art. 17 (p. 1799) : accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 3 (détermination par le contrat d'une rémunération

distincte pour chaque mode d'exploitation de l'oeuvre) et n° 4 (suppression du caractère express de l'exclusion par les artistes-interprètes ou les producteurs de modes d'exploitation en matière de contrats antérieurs à l'entrée en vigueur de cette loi) - Sur l'ensemble (p. 1802) : travaux de la commission spéciale - Avancée positive pour les éditeurs de disques, les auteurs, les réalisateurs, les artistes et les producteurs - Création et concurrence internationale - Action des groupes politiques - Elaboration des décrets d'application et date d'applicabilité de ce projet de loi - (p. 1803) : référence à l'adoption à l'unanimité de la loi sur le livre et des dispositions relatives au cinéma figurant dans la loi sur la communication audiovisuelle de 1982.

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine-et-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 192 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 193 (84-85)] (24 janvier 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 195 (84-85)] (24 janvier 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 260 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 301 (84-85)] (22 mai 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 344 (84-85)] (6 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée du 25 septembre au 6 octobre 1985 dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, en vue d'assurer l'information du Sénat sur le déroulement des élections régionales du 29 septembre 1985 [n° 22 (85-86)] (10 octobre 1985) - Nouvelle-Calédonie.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)]** - (24 janvier 1985) - Président de la commission des lois et rapporteur - **Discussion générale** (p. 18) : brièveté des délais laissés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat pour voter le rétablissement de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie - Elections du 18 novembre 1984 ; entraves à la liberté de vote ; commission de contrôle du Sénat - Ordres donnés aux forces de gendarmerie - (p. 19) : délégué général du Gouvernement ; dispositions de la loi du 3 avril 1955 complétée par l'ordonnance du 15 avril 1960 sur l'état d'urgence - Applicabilité dans le territoire de Nouvelle-Calédonie - Durée de la prorogation demandée de l'état d'urgence : entraves aux libertés publiques et risque de paralysie économique - Importance des forces de l'ordre présentes sur le territoire - Absence de surveillance des équipements économiques importants - Importance du rassemblement destiné à manifester l'attachement de la population à la France - Plan Pisani - (p. 20) : propositions du Sénat : limitation de la durée d'application de l'état d'urgence ; association du gouvernement du territoire ; limitation de l'atteinte aux libertés publiques et reprise de l'activité économique ; prochaine mission de la commission des lois - Propose le vote de ce projet de loi après adoption des modifications proposées par la commission - (p. 22) : souhait que l'état d'urgence permette la reprise de l'activité économique et le rétablissement de l'ordre français sur le territoire de Nouvelle-Calédonie - **Art. unique** (p. 41) : doute sur l'efficacité de l'état d'urgence - Opérations de sabotage commises sans que le délégué ait pu les empêcher - Son amendement n° 3 : réduction à un mois de la durée

de la prorogation de l'état d'urgence ; adopté - (p. 42) : son amendement n° 4 : suppression de la référence à l'article 11 de la loi de 1955 relative au droit de perquisition ; adopté - **Après l'art. unique** (p. 43) : son amendement n° 5 : information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence ; adopté - Souci du maintien des activités professionnelles - (p. 45) : son amendement n° 6 : non application aux citoyens français des dispositions sur l'interdiction de séjour pendant la durée de l'état d'urgence ; adopté - (p. 46) : son amendement n° 7 : dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky ; adopté - (p. 49) : accepte l'amendement n° 2 de M. Pierre Joxe, ministre (applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut-commissaire) - (p. 50) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 9 de M. Etienne Dailly (publication de la loi au Journal officiel de la République française avant promulgation en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire).

Nouvelle lecture [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Président de la commission des lois et rapporteur - **Discussion générale** (p. 56) : échec de la commission mixte paritaire : désaccord sur la date limite d'application du texte ; rétablissement du pouvoir du haut-commissaire de demander des perquisitions de jour et de nuit à l'encontre de quiconque - (p. 57) : refus des dispositions introduites par le Sénat relatives à l'information et au pouvoir d'initiative en matière économique du président du gouvernement du territoire ; rejet de l'application aux seuls étrangers des restrictions de circulation ; refus de la dissolution du groupement de fait dénommé gouvernement provisoire de la République de Kanaky ; refus dans l'article 5 de la référence de la publication au journal officiel - Refus du dialogue du Gouvernement - Demande au Sénat le rejet de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Président de la commission des lois - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 267) : envisage le dépôt d'une proposition de loi allant dans le sens de l'amendement du groupe socialiste relatif au statut foncier des terrains entourant une installation classée.

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 339) : différence du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon, devenu département d'outre-mer par une loi de 1976 et de celui des quatre départements d'outre-mer institués tels par la Constitution - Demande au Gouvernement de s'engager à ne pas considérer ce changement de statut comme un précédent - **Art. 1** (p. 339, 340) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (référence à l'article 72 de la Constitution) - **Après l'art. 24** (p. 350) : intervient sur l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (association et participation du président du conseil général à la négociation des accords mentionnés à l'article 24) et sur le sous-amendement n° 39 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (possibilité de participation du président du conseil général) - **Après l'art. 37** (p. 355) : intervient sur l'amendement n° 41 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (adaptation des dispositions des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale) - Lourdeur du système des centres de gestion.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 10 bis** (p. 672) : avantages sociaux et fiscaux en faveur des entrepreneurs personnels transformant leur société.

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 10 bis (suite)** (p. 683, 684) : intervient sur l'amendement n° 22 de M. Jean Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée).

- **Motion d'ordre** - (29 mai 1985) - Président de la commission des lois (p. 761) : souhaite informer la Haute assemblée de l'avancement des travaux de la commission des lois - (p. 762) : demande une discussion générale commune pour le projet de loi organique et le projet de loi modifiant le code électoral et relatifs à l'élection des députés - Demande l'aval du Gouvernement ou de la conférence des présidents - Débat commun proposé sur les deux textes par le rapporteur de la commission des lois dans un souci de clarté et de bonne conduite de la discussion.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 772, 773) : souhaite un vrai débat sur les conséquences du mode de scrutin proportionnel sur l'équilibre des institutions de la Ve République - Lien entre la règle institutionnelle et la loi électorale - Recours dans le passé à tous les systèmes électoraux - Fidélité du parti communiste français à la représentation proportionnelle - Rôle équivalent joué par les deux assemblées dans les décisions de modification des lois électorales - Réfute l'argument selon lequel la représentation proportionnelle doit être instituée, car faisant partie des propositions du candidat François Mitterrand à la présidence de la République - Rôle du Parlement, notamment pour empêcher l'adoption récente de certaines de ces propositions - Contexte institutionnel de la Ve République - Régime parlementaire rationalisé de façon à prévenir toute instabilité ministérielle - Stabilité réalisée grâce au fait majoritaire - (p. 774) : conséquences de cette loi sur le jeu politique : nouveaux pouvoirs du citoyen et des partis, émiettement des forces politiques au sein de l'Assemblée nationale - Procédures protectrices tendant à éviter l'instabilité ministérielle : engagement de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, recours au pouvoir réglementaire, ordonnances, vote bloqué - Analyse des trois dissolutions de 1962, 1968 et 1981 - Lien entre le fait majoritaire et la pleine signification du droit de dissolution - Régime d'assemblée - Référence historique au régime du IIe Reich - (p. 775) : interroge le ministre sur le rôle éventuel joué par le Président de la République dans l'élaboration de cette loi - Regrette que la France, contrairement aux grandes démocraties, change continuellement de système électoral - Stabilité institutionnelle et électorale depuis 1958 - Défense des institutions par la Haute assemblée - (p. 776) : évoque certains propos tenus par l'ancien sénateur socialiste, M. Marcel Champeix : illustration tragique de la représentation proportionnelle dans les gouvernements autrichien et allemand de 1929 - Systèmes institutionnel et électoral garants de la démocratie.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois pour le projet n° 260 - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 772 à 776).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 820) : majorité absolue du parti socialiste à l'Assemblée nationale - Opposition de la droite aux mesures adoptées suivant une procédure tout à fait régulière - **Question préalable** (p. 823) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Risque d'instabilité gouvernementale - Intérêt national - Atteinte aux prérogatives du Président de la République - Déséquilibre des institutions de la Vème République - (p. 824) : modernité institutionnelle.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois pour le projet n° 260 - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 820).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 juin 1985) - Art. 13 (p. 1236) ; problème de la qualification des experts en automobile - Examen d'expert en automobile.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1402) : déroulement des débats sur ce texte, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat - **Motions** - **Question préalable** - (p. 1403) : échec de la commission mixte paritaire - Dépôt au Sénat d'une motion référendaire - Recevabilité de cette motion - Applicabilité de l'article 11 de la Constitution - Pouvoirs du Président de la République - Bicaméralisme - Loi électorale - Organisation des pouvoirs publics - Motion identique discutée et repoussée par l'Assemblée nationale - (p. 1404) : organisation des pouvoirs publics - Procédure de désignation des députés - Recours au référendum - Respect des prérogatives du Parlement - Pouvoirs du Président de la République - Souveraineté nationale - Loi électorale - Stabilité institutionnelle - Favorable au maintien du scrutin majoritaire - Définition de la démocratie : capacité de choix et de décision - Demande au Sénat d'adopter la motion proposée - (p. 1408) : ordonnance de 1958 accordant au Gouvernement un pouvoir législatif - (p. 1414) : évolution des institutions de la Ve République - (p. 1415) : stabilité institutionnelle préservée par l'harmonie entre la Constitution et la loi électorale - Faveur constante du parti communiste pour la représentation proportionnelle - Menace d'instabilité gouvernementale - Applicabilité de l'article 11 à ce projet relatif à l'organisation des pouvoirs publics.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** - **Nouvelle lecture** [n° 374 (84-85)] - (19 juin 1985) - Président de la commission des lois - Art. 1 : *Art. L. 364 du code électoral* (p. 1422) : surreprésentation du département de la Lozère.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** - **Nouvelle lecture** [n° 373 (84-85)] - (25 juin 1985) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1673, 1674) : prérogatives du Parlement - Nombreux projets gouvernementaux tenus en échec par le Sénat depuis 1981 - Saisine du Conseil constitutionnel - Rejet par l'Assemblée nationale de la motion référendaire déposée par M. Charles Pasqua - Conséquences de la réforme électorale sur le parti socialiste - Prépondérance du rôle des états-majors des partis politiques - Demande au Sénat d'adopter la question préalable - Opposé à ce projet en nouvelle lecture - (p. 1676) : suite à l'intervention de M. Guy Allouche, souligne le respect de la procédure parlementaire sur ce texte - Vive opposition de la majorité sénatoriale à la représentation proportionnelle - **Question préalable** (p. 1678) : sa motion n° 8, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 Juillet 1985) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1945) : description de la situation géographique et de la démographique de la Nouvelle-Calédonie - Envoi d'une délégation du Sénat dans ce territoire - Audition s'étant déroulée au siège du Haut commissariat - Nombreux contacts et entretiens à Nouméa et sur la totalité du territoire - Souci de rapporter le maximum d'informations - Hommage à M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial - Non application de la loi du 6 septembre 1984 - Insuffisant rétablissement de l'ordre - Reprise par la gendarmerie territoriale de son rôle de syndic de la coutume - Plus grande liberté souhaitée par l'armée - Importance du rôle de la coutume - (p. 1946) : influence de l'environnement

international hostile à la situation en Nouvelle-Calédonie - Structures administratives actuelles bouleversées par les créations prévues par le projet gouvernemental - Lancement d'ordres de boycottage par le FLNKS - Signature forcée d'engagements politiques - Situation économique préoccupante - Equipements publics sanitaires et scolaires en péril - Faiblesse des résultats des formes collectives d'exploitation - Interrogation sur le caractère démocratique du FLNKS - Attitude plus légaliste du LKS - Volonté du RPCR de voir la Calédonie demeurer dans le cadre de la République - (p. 1947) : front national considérant comme impossible une consultation dans des conditions normales - Lancement dans la presse d'un appel à la pacification des esprits - Interrogation sur les garanties dont le scrutin doit être assorti pour que le résultat puisse être accepté et tenu pour non contestable par tous - Interrogation sur une confirmation possible de l'apaisement - Intervention dans un délai à déterminer d'une consultation permettant à la Calédonie de choisir son destin - Rôle de la délégation pour aider un territoire français à retrouver la paix publique nécessaire à l'affirmation et au libre choix de son destin.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Président de la commission des lois - Rappel au règlement (p. 1986) : inscriptions sur le monument aux morts de Nouméa - Absence de participation des Mélanésiens à la guerre de 1914-1918 - Participation de Mélanésiens et de Calédoniens d'origine européenne à la guerre de 1939-1945 - Suppression du code de l'indigénat en 1945 - Discussion générale (p. 1994) : inscriptions sur le monument aux morts de Nouméa - (p. 1996) : donne acte à M. Edgard Pisani de sa déclaration relative au monument aux morts de Nouméa - Art. 3 (p. 2005) : référence au déroulement des élections municipales dans la commune de Hienghène - Après l'art. 5 (p. 2010) : intervient sur l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réunion des électeurs au chef-lieu de la commune ; possibilité de maintien ou de suppression par arrêté du haut-commissaire des bureaux de vote de tribus ; présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire) - Art. 6 (p. 2015) : se déclare défavorable à l'amendement n° 50 de M. Edgard Pisani, ministre (présence d'un membre de la commission de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes ; suppression du dépouillement régional et du transport des urnes).

- Motion d'ordre - (24 juillet 1985) - Président de la commission des lois - (p. 1995) : modalités de déroulement des débats sur la Nouvelle-Calédonie et incidences sur le calendrier de réunion des commissions mixtes paritaires relatives à la modernisation de la police et à la Nouvelle-Calédonie - Tenue de la commission mixte paritaire sur la police pendant le débat relatif aux congés de conversion.

- Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 2070, 2071) : demande des garanties destinées à assurer une meilleure sécurité des élections ; gravité du refus de M. Edgard Pisani, ministre, de confier à des magistrats la présidence des bureaux de vote - Art. 5 quater (p. 2077) : régularité des élections municipales de 1983 organisées dans des conditions normales - (p. 2078) : circonstances exceptionnelles actuelles ; présence de nombreux réfugiés et nécessité d'adapter le droit électoral - (p. 2078) : cas des habitants des îles Loyauté.

- Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution - Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 2158) : travaux de la commission des lois du Sénat et date de départ en mission en Nouvelle-Calédonie - Caractère positif de la mission en Nouvelle-Calédonie - (p. 2159) : dépôt d'un second recours devant le Conseil constitutionnel.

- Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative

à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 11 (85-86)] - (16 octobre 1985) - Président de la commission des lois - Après l'art. 2 (p. 2282) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (dévolution à terme du reliquat du fonds de compensation à la dotation globale de fonctionnement).

- Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Président de la commission des lois - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3087) : regrette les propos tenus par M. Daniel Millaud sur les conditions d'examen de ce projet de loi.

- Conclusions du rapport de M. Charles Pasqua, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de résolution (n° 111, 85-86) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision [n° 111 (85-86)] - (28 novembre 1985) - Président et rapporteur pour avis de la commission des lois - Discussion générale (p. 3466) : voir intervention de M. Roger Romani.

- Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 131 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4597) : amnistie des infractions commises avant le 30 septembre 1985 à l'occasion d'événements d'ordre politique, sauf cas de mort ou d'infirmités permanentes - (p. 4598) : exclusion de tous les crimes n'ayant pas entraîné la mort ou des infirmités permanentes - Cas du viol - Rôle du Sénat dans le retour progressif à l'apaisement en Nouvelle-Calédonie.

LARUE (Tony), sénateur de la Seine-Maritime (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (15 octobre 1985) (p. 2272) puis secrétaire-rapporteur de cette commission.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement.

des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Mer : ports [n° 96, annexe 20 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur [n° 96, annexe 24 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3279) : budget pour 1986, expression de la politique prudente et rigoureuse du Gouvernement, portant témoignage du redressement de l'économie française - Diminution du taux d'inflation - (p. 3280) : redressement de l'équilibre du commerce extérieur capital pour l'économie - Insuffisante capacité exportatrice - Augmentation du déficit énergétique en raison de la hausse du dollar - Déficit de la balance commerciale devant s'élever à vingt-cinq milliards de francs en 1985 - Bons résultats de trois entreprises nationalisées : Thomson, Alstom et la Snecma - Excédents de recettes cette année des comptes de la sécurité sociale - Déficit publics français inférieurs à ceux des grands pays industrialisés - Endettement extérieur de la France le moins élevé de tout le monde occidental - Aide extérieure de la France s'élevant à 10,5 du produit intérieur brut, PIB - Dette publique de la France égale à 34 du PIB - Amélioration du secteur industriel - Progression des investissements productifs au cours des deux dernières années - Augmentation de l'effort de recherche - Triplement des placements sur le marché financier et doublement de la valeur des actions - Réalisation du redressement économique sans récession ni régression - Lente croissance du PIB en France de 1980 à 1985, mais autant que la moyenne de la croissance dans la Communauté économique européenne, CEE - Progression plus rapide du revenu disponible des ménages par rapport au coût de la vie - (p. 3281) : Gouvernement attentif au pouvoir d'achat des foyers modestes et augmentation du SMIC et du minimum vieillesse - Caractère dramatique du chômage et absence de solution en vue - Réalisation de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale en 1983 et excédents en 1984, résultat d'une gestion rigoureuse et d'une mise à jour des comptes de la sécurité sociale - Diminution de l'impôt sur le revenu

en 1985 - Mise à contribution des gros revenus, création d'une tranche de revenus imposée à 65, plafonnement du quotient familial et institution de l'impôt sur les grandes fortunes - Allègement du poids de la taxe professionnelle 1986 devant être la seconde année consécutive de baisse des prélèvements obligatoires - Effort pour garantir la sécurité des Français et augmentation des moyens en matériels et équipements de la police - Augmentation des crédits consacrés à la politique culturelle - Priorité à la modernisation économique et sociale - Crédits affectés au projet Euréka et dotation à l'enseignement technique au titre de la formation - Diminution des crédits de politique industrielle ne traduisant pas un désengagement de l'Etat et concentration de son effort sur les secteurs en difficulté - (p. 3282) : importants crédits consacrés à l'indemnisation du chômage et à la solidarité envers les allocataires en fin de droits - Amélioration de l'efficacité de la gestion économique grâce à la modernisation accélérée du système financier et à une meilleure orientation de l'épargne - Absence de désengagement de l'Etat en matière de protection sociale dont les dépenses s'élèvent à quatre-vingt deux mille deux cent millions de francs - Développement de l'activité économique - Régression de l'inflation - Augmentation du pouvoir d'achat et stabilisation du chômage - Rétablissement des équilibres extérieurs - Baisse des taux d'intérêt - Résultats obtenus grâce à la politique courageuse, prudente et intelligente du Gouvernement - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Augmentation de la dette intérieure résultant de l'obligation pour le Gouvernement de présenter un budget déficitaire dû essentiellement au financement du chômage.

LAUCOURNET (Robert), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 158 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 273 (84-85)] (9 mai 1985) - Bâtiment et travaux publics.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 354 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 386 (84-85)] (19 juin 1985) - **Bâtiment et travaux publics**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 429 (84-85)] (26 juin 1985) - **Bâtiment et travaux publics**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Logement** [n° 98, tome XIV (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 72 (3 avril 1985) (p. 133) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **bâtiment et travaux publics** (situation des entreprises du bâtiment) - Discutée le 7 juin 1985 (débat commun) (p. 1046 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 514) : projet apportant des réponses adaptées aux questions que se posent les élus en matière d'aménagement et d'urbanisme - (p. 515) : libération des initiatives décentralisées - Réforme du droit de préemption - Simplification des instruments d'aménagement - Modification de la taxe locale d'équipement - Nombreuses modifications apportées par le Sénat en première lecture retenues par l'Assemblée nationale - Persistance de trois points de désaccord concernant la qualification des terrains à bâtir à l'article 3 ; le champ d'application du droit de préemption à l'article 6 et le problème de l'attribution des logements à l'article 27 - Expliquera lors de la discussion des articles la position du groupe socialiste qui s'oppose aux propositions de la commission - Importance de cette loi devant affirmer la réalité de la décentralisation dans le domaine de l'aménagement - **Art. 3** (p. 524) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, aux amendements n° 53 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article concernant la qualification de terrains à bâtir) et n° 7 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 26** (p. 557) : se déclare favorable à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - Amendement permettant de réactualiser des décisions anciennes et de faire revivre les villes - **Art. 27** (p. 558) : son amendement n° 49 : exclusion des locaux commerciaux ou artisanaux appartenant aux organismes d'habitation du champ d'application de cette loi ; adopté - Son amendement n° 50 : décret fixant les conditions dans lesquelles le maire de la commune d'implantation des logements est consulté sur les principes régissant ces attributions et sur le résultat de leur application ; adopté - (p. 560) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement de la suppression votée par le Sénat en première lecture de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation) - **Art. 20** (p. 3094) : son amendement n° 172 : possibilité pour le conseil municipal dans les départements d'outre-mer de renoncer à percevoir en tout ou partie la taxe locale d'équipement ; réservé puis adopté (p. 3097) - (p. 3095) :

son amendement n° 173 : taxe devant être payée à la recette des impôts de la situation des biens en un versement exigible à l'expiration d'un délai de dix-huit mois à compter de la date de délivrance du permis de construire ; retiré - **Art. 24** (p. 3105) : son amendement n° 174 : possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 565) : persistance de trois points de discordance entre l'Assemblée nationale et le Sénat portant sur les articles 3, 6 et 27 - Au nom du groupe socialiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 586) : projet visant à modifier la réglementation relative à la préparation, la passation et l'exécution des commandes publiques d'ingénierie et d'architecture - Relations entre le maître de l'ouvrage, le maître d'oeuvre et l'entrepreneur - (p. 587) : importance des commandes publiques passées par les collectivités locales - Amélioration de la qualité des constructions publiques - Création architecturale - Modification des règles du code des marchés publics - Maîtrise d'oeuvre privée - Définition d'une mission de base pour les ouvrages et bâtiments - Interroge le Gouvernement sur le dépôt prochain d'un nouveau projet de loi sur l'architecture modifiant les dispositions de la loi de 1977 - Rapport Millier, publié en 1982, après une mission d'études et de propositions sur les finalités et les modalités de la réglementation concernant la commande publique d'ingénierie et d'architecture - Définition et rémunération des missions d'ingénierie et d'architecture confiées par les collectivités publiques à des personnes privées - Principaux objectifs de la réforme de 1973 organisant les rapports entre maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'oeuvre privée - Rémunération de la maîtrise d'oeuvre - Définition et contenu des missions - Champ d'application du projet de loi - Différence entre les missions d'ingénierie dans les domaines du bâtiment, de l'infrastructure et de l'industrie - Distinction entre la responsabilité du programme et celle des moyens à mettre en oeuvre pour réaliser l'ouvrage - (p. 588) : délégation de maîtrise d'ouvrage - Enumération des attributions de la maîtrise d'ouvrage confiées à un mandataire - Recours à un conducteur d'opération pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique - Définition de la maîtrise d'oeuvre - Rémunération forfaitaire - Négociations entre les différents partenaires sur les dispositions relatives à la maîtrise d'oeuvre - Rôle de l'entrepreneur - Ouvrages réalisés à titre de recherche, d'essai ou d'expérimentation - Commission des affaires économiques favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1** (p. 595) : son amendement, n° 13 : extension du champ d'application de la loi aux groupements de collectivités territoriales avec des établissements publics ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Bernard-Michel Hugo (restriction du champ d'application de la loi aux seuls logements locatifs aidés par l'Etat) - (p. 596) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de M. Paul Quilès, ministre (équipements industriels, ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure destinés à une activité industrielle exclus du champ d'application de ce texte) - **Avant l'art. 2** : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Delong (mission de la maîtrise d'ouvrage publique) - **Art. 2** (p. 597) : accepte l'amendement n° 46 de M. Paul Quilès, ministre (attributions du maître d'ouvrage) - Son amendement n° 14 : détermination par le maître d'ouvrage de la localisation d'une opération, immédiatement après les études de faisabilité et d'opportunité ; adopté - (p. 598) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Paul Quilès, ministre (procédure de consultation et d'information du public déterminée par le maître d'ouvrage, lorsqu'une telle procédure n'est pas déjà prévue) - Son amendement n° 15 : possibilité de poursuivre les études de programme et la détermination de l'enveloppe financière au-delà du commencement des études d'avant-projets, étendue à tous les ouvrages qualifiés d'ouvrages complexes d'infrastructure par un décret en Conseil d'Etat ; adopté -

(p. 599) : son amendement n° 16 : délégation par le maître de l'ouvrage de certaines études à une personne publique ou privée ; adopté - Art. 3 (p. 600) : son amendement n° 17 : mobilisation des financements inclus dans les attributions que le maître d'ouvrage peut confier à un mandataire ; devenu sans objet - (p. 601) : ses amendements n° 18 : délégation à un mandataire de la réception de l'ouvrage, après accord du maître de l'ouvrage ; et n° 19 : investissements exécutés par le mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale considérés comme réalisés directement par cette collectivité et inscrits en recettes et dépenses dans les comptes de celle-ci ; devenus sans objet - Modalités d'éligibilité au fonds de compensation de la TVA des projets d'aménagement rural et forestier réalisés pour le compte d'une collectivité locale par un mandataire - (p. 603) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Delong (distinction entre les attributions exercées directement par le maître de l'ouvrage et celle pouvant être déléguée à un mandataire, à savoir le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux) - Après l'art. 3 (p. 604) : son amendement n° 89 : délégation des attributions du maître de l'ouvrage, notamment aux sociétés régionales d'aménagement ; adopté - En réponse à M. Jacques Descours Desacres, affirme la « responsabilité politique » du maître d'ouvrage sur l'ensemble d'une opération - (p. 605) : son amendement n° 90 : investissements exécutés par le mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale considérés comme réalisés directement par cette collectivité et inscrits en recettes et dépenses dans les comptes de celle-ci ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 4 : accepte l'amendement n° 48 de M. Paul Quilès, ministre (attributions du maître de l'ouvrage déléguées à certains mandataires, dans les limites de leurs compétences) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 du même auteur (possibilité pour les organismes privés d'HLM d'intervenir en qualité de mandataires pour le compte des divers maîtres d'ouvrages mentionnés au projet de loi) - Son amendement n° 20 : possibilité laissée aux sociétés anonymes d'HLM d'être mandataires, pour le compte des collectivités territoriales, de certains éléments de la maîtrise d'ouvrage, à l'exception de l'approbation des avant-projets et accords sur le projet et de la réception de l'ouvrage ; retiré - (p. 606) : sur l'amendement n° 68 de M. Jacques Mossion (délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage aux chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'aux chambres de métiers pour la réalisation d'ouvrages destinés à l'accueil des activités économiques qu'elles représentent), son sous-amendement n° 87 : délégation des attributions du maître de l'ouvrage aux chambres d'agriculture ; retiré - Son amendement n° 21 : obligation pour le mandataire de se conformer, pour l'exécution et le règlement des marchés, aux règles applicables aux maîtres d'ouvrages, sous réserve des adaptations nécessaires ; rejeté - Art. 5 (p. 607) : accepte l'amendement n° 42 de M. Jean Boyer (montant et mode de financement de l'ouvrage devant obligatoirement figurer dans la convention liant le maître d'ouvrage et son mandataire) - (p. 608) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Delong (modalités du contrôle architectural exercé par le maître de l'ouvrage définies dans la convention) - Son amendement n° 91 : suppression de l'alinéa prévoyant que la convention préciserait les conditions dans lesquelles le mandataire peut ester en justice pour le compte du maître de l'ouvrage ; adopté - Art. 6 (p. 609) : accepte l'amendement n° 39 de M. Georges Berchet (mission de conduite d'opération pouvant être confiée à des personnes morales ou physiques) - Son amendement n° 22 : missions de conduite d'opération pouvant être assurées par les personnes morales assumant actuellement les mêmes missions ; adopté - Art. 7 (p. 610, 611) : ses amendements n° 25 et n° 26 relatifs à la distinction entre la mission de maîtrise d'oeuvre et celle de l'entrepreneur ; devenus sans objet - (p. 612) : ses amendements n° 27 : primauté accordée à la synthèse architecturale dans la mission de base pour les ouvrages de bâtiment ; et n° 28 : désignation par le maître de l'ouvrage du ou des titulaires de contrats de travaux ; devenus sans objet - Recours aux petites entreprises des différents corps de

métiers - S'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean Boyer (énumération de l'ensemble des tâches de maîtrise d'oeuvre ; parmi ces tâches, énumération de celles ne pouvant être affectées aux entreprises ; définition des objectifs auxquels doit répondre la mission de base) - Art. 8 (p. 613) : accepte l'amendement n° 41 de M. Georges Berchet (rémunération en dépenses contrôlées définie dans le cas d'une opération de réhabilitation) - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Bernard-Michel Hugo (suppression de la participation des entreprises aux avant-projets) - Art. 10 (p. 614) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jacques Delong (création au niveau national d'un groupe chargé de la mise en oeuvre des missions et des rémunérations de maîtrise d'oeuvre) - Commission favorable au maintien des trois groupements définis à l'article 10, traitant respectivement des constructions de logements, des ouvrages relevant des collectivités territoriales et des régions et des constructions de l'Etat - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Delong (représentation des organisations professionnelles d'architectes lors de la négociation des accords) - Art. 12 (p. 615) : s'oppose aux amendements n° 35 de M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis (collège des entreprises exclu de toute ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre), n° 60 de M. Bernard-Michel Hugo (suppression de la participation du collège des entreprises lors du vote sur des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre), n° 44 de M. Jean Boyer et n° 85 de M. Maurice Lombard (participation des organisations professionnelles lors de la ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre) - (p. 616) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Roger Lise (participation des organisations représentatives des entreprises du bâtiment aux négociations relatives à la mission de base) - Art. 17 (p. 617) : accepte l'amendement n° 45 de M. Jean Boyer (recours à la procédure d'appel d'offres avec concours prévu par le code des marchés publics) - Art. 18 : accepte les amendements de M. Paul Quilès, ministre, n° 50 (extension des dispositions relatives au droit de propriété du concessionnaire à toutes les catégories de concessions) et n° 51 (élargissement par voie réglementaire du champ des attributions déléguées par le maître de l'ouvrage à un mandataire pour les opérations d'aménagement du réseau routier national des territoires d'outre-mer et dans le domaine des grandes infrastructures de transports) - In fine (p. 618) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Jacques Toutain (monuments à caractère d'oeuvre d'art édifiés avant la date de promulgation de la présente loi dispensés de la formalité du permis de construire ; distinction entre la qualité artistique de l'oeuvre et son impact sur l'environnement).

- **Questions orales avec débat jointes : situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics** - (7 juin 1985) - (p. 1048) : désenclavement du Limousin - Situation actuelle du bâtiment et de la construction - Place du bâtiment dans l'économie nationale et évolution de ce secteur depuis dix ans - Diminution du nombre des mises en chantier - Désengagement progressif de l'Etat pour le logement social - Ralentissement de la demande lié à la crise économique internationale - Rattrapage des besoins en logements depuis 1970 - Diminution des emplois - Coût du logement pour les ménages, par ailleurs soumis à une réduction du pouvoir d'achat - Recul du secteur privé locatif - (p. 1049) : demande au Gouvernement la mise en place d'un dispositif financier d'aide aux entreprises faisant un effort de mutation et de modernisation - Concertation engagée par l'Etat avec les représentants des professions du bâtiment et des travaux publics.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 7 ter (p. 1153) : son amendement n° 88, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : financement des frais de l'union et des fédérations groupant les organismes d'HLM ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - Deuxième lecture [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - Rapporteur -

Discussion générale (p. 1662) : modification des rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'oeuvre privée - **Délégation des attributions du maître d'ouvrage** - (p. 1663) : mission de la maîtrise d'oeuvre - Mission de base pour les ouvrages de bâtiment - Modification de la loi de 1977 sur l'architecture - **Art. 2 A** (p. 1665) : son amendement n° 1 : rétablissement de cet article relatif aux missions de la maîtrise d'ouvrage ; adopté - **Art. 3** (p. 1666) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Philippe François (suppression de la délégation des attributions du maître de l'ouvrage) - Ses amendements n° 3, 4, 5 et 6 relatifs aux attributions déléguées par le maître de l'ouvrage ; adoptés - **Art. 4** (p. 1667) : son amendement n° 7 : intervention des organismes d'HLM en qualité de mandataires pour le compte des divers maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article premier ; adopté - **Art. 6** (p. 1668) : son amendement n° 8 : conduite d'opérations confiée à des personnes qui assuraient la même mission avant la promulgation de la présente loi ; retiré au profit de l'amendement n° 21 de M. Paul Quilès, ministre (conduite d'opérations confiée à des personnes qui exerçaient de manière habituelle, avant le 3 mars 1984, des missions complètes de conduite d'opérations) - **Art. 7** (p. 1669) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Paul Quilès, ministre (suppression des dispositions relatives à la dévolution des travaux par lots séparés) - **Art. 11** : son amendement n° 9 : collège des maîtres d'oeuvre comprenant une majorité de représentants des organisations professionnelles d'architectes ; adopté - **Art. 12** : s'oppose aux amendements de M. Bernard, Michel Hugo, n° 19 (renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans lors des négociations) et n° 20 (rôle consultatif réservé au second collège dans les missions de base) - **Art. 17** (p. 1670) : son amendement n° 10 : réintroduction de la procédure d'appel d'offres avec concours ; adopté - **Art. 21 à 23** (p. 1671) : accepte les amendements de M. Philippe François, n° 15, n° 16 et n° 17 (suppression de ces trois articles introduisant des dispositions relatives à l'architecture) - **Après l'art. 23** (p. 1672) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Paul Quilès, ministre (abrogation de l'article 35 de la loi de 1977 relative au rattachement au régime des professions libérales des associés de sociétés d'architecture).

Nouvelle lecture [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1854) : voir l'intervention de M. Roland Grimaldi - **Art. 2 A** (p. 1855) : son amendement n° 2, soutenu par M. Roland Grimaldi : rétablissement de cet article relatif aux objectifs de la maîtrise d'ouvrage publique ; adopté - **Art. 3** (p. 1856) : ses amendements n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7, soutenus par M. Roland Grimaldi : modification des conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage peut confier certaines de ses attributions au mandataire ; adopté - **Art. 11** (p. 1857) : son amendement n° 8, soutenu par M. Roland Grimaldi, rapporteur : composition des organisations nationales représentatives des professionnels de la maîtrise d'oeuvre participant à la négociation des accords ; adopté - **Art. 20 bis à 26** (p. 1858 à 1860) : ses amendements n° 9 à n° 16 : suppression de ces articles relatifs à la profession d'architecte et de géomètre-expert ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2585) : importance de cette réforme de l'urbanisme favorable aux élus locaux, aux citoyens et aux entreprises du bâtiment - (p. 2586) : élargissement du régime déclaratif pour les constructions de faible importance et pour les clôtures - Retour aux règles d'urbanisme de droit commun pour les lotissements de plus de dix ans, lorsqu'il existe un plan d'occupation des sols, POS, approuvé - Acquisition facilitée, par les collectivités locales, des terrains réservés par les POS ; réduction du délai de prise de décision et du délai de paiement - (p. 2587) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 4** (p. 2595) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Marcel Lucotte (conditions de présentation de la déclaration faite auprès du maire de la

commune) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2604) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis** [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2717) : texte de cette proposition de loi adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Adaptation de la loi de 1965 aux réalités d'aujourd'hui - Groupe socialiste approuvant les dispositions concernant l'amélioration de la gestion des copropriétés, la conservation et l'amélioration du patrimoine - Article premier tendant à assurer l'information de l'ensemble des copropriétaires sur la gestion de la copropriété ainsi que l'assistance et le contrôle du syndic par le conseil syndical - Syndic devant établir le budget prévisionnel du syndicat et tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée - Obligation d'ouverture d'un compte bancaire séparé pour chaque syndicat de copropriétaires - Délai de deux ans, prévu à l'article 11, laissé aux syndicats et aux techniciens pour adapter l'informatique aux nouvelles exigences - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi revêtant une grande importance pour l'amélioration du fonctionnement des syndicats de copropriété bâtie.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2753) : s'oppose aux critiques sévères du fonds spécial de grands travaux, FSGT, portées sur ce projet par M. Josy Moinet, rapporteur - Souplesse et rapidité d'intervention du FSGT - Contrôle du fonds par le Trésor public - Augmentation modérée de la taxe sur les produits pétroliers - Libération des prix de l'essence à la pompe favorable aux consommateurs français - Incidence de la fiscalité pétrolière sur l'industrie de l'automobile, examinée dans le rapport de la commission des finances - (p. 2754) : crise de l'industrie automobile française liée à beaucoup d'autres facteurs : concurrence étrangère et nécessité de restructurations - Aide apportée par le FSGT à l'équipement régional ; exemple de la déviation de Limoges - Nécessaire désenclavement de certaines régions - Réforme des aides au logement - Accroissement du coût budgétaire des bonifications de prêts - Au nom du groupe socialiste, approuve la répartition des crédits de la cinquième tranche du FSGT : infrastructures routières, TGV Atlantique, métros urbains, installations portuaires et économies d'énergie dans le logement social - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - **Art. 2** (p. 2988, 2989) : personnels des établissements publics ou à caractère public pour mineurs ou adultes handicapés - Centres d'aide par le travail, CAT.

LAURENT (Bernard), sénateur de l'Aube (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3587) : navigation fluviale - Vétusté du réseau français ne permettant pas la circulation des convois modernes - Concurrence avec le rail - Disparition progressive de la batellerie - Rapport Grégoire - Désenclavement de la Champagne - Conséquences des crues de la Seine pour l'agriculture - Création d'un canal entre la Seine et la Moselle - Ecluse du Vezoult - Participation financière du fonds spécial de grands travaux, FSGT, pour la construction de ce canal.

LA VERPILLIERE (Guy de), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2752) :** souligne que le soutien apporté à l'activité du bâtiment et des travaux publics par le fonds spécial de grands travaux, FSGT, compromet l'activité du secteur de la verrerie, gros consommateur de produits pétroliers.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3548) : article 16 de la loi de finances prévoyant l'augmentation de la surtaxe sur le fioul lourd instituée en 1983 pour inciter les industriels à utiliser l'énergie électrique de préférence à l'énergie importée - Héritage d'un parc de centrales électro-nucléaires assurant l'indépendance énergétique de la France - Importante réduction des importations de pétrole par EDF et économie de devises - Augmentation en trois ans de 420 % de la taxe sur le fioul - Electricité ne convenant pas à certaines industries telle que la verrerie ou le cartonage et forte augmentation des prix de revient de ces industries - (p. 3549) : fermeture d'une usine verrière - Production excédentaire d'électricité et exportation de kilowatts à des prix marginaux - Fourniture d'énergie à bas prix aux Italiens, grâce à leur participation à Super Phénix et abaissement des prix de revient des industriels de Brescia - Souhaite, pour les industriels français, le bénéfice des mêmes tarifs préférentiels que ceux accordés à nos voisins.

LAZUECH (Louis), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Discussion générale (p. 1172) :** convention prévue par le décret du 19 octobre 1984 afin d'assurer le partage entre le département et l'Etat des compétences en matière sociale et de santé - (p. 1173) : refus d'approbation par le ministère des affaires sociales d'un certain nombre de conventions conclues dans les départements - Département de la Manche : refus de ratification de la convention de partition des services en raison du non partage du service social polyvalent ; demande de l'Etat, contrairement au texte de la loi du 22 juillet 1983, d'une répartition des personnels concernés entre l'Etat et le département.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4506) :** groupe de l'UREI opposé à l'adoption de ce projet.

LE BELLEGOU-BEGUIN (Geneviève), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

— Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 224 (84-85)] de M. Pierre Schiélé et ses collègues, relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 242 (84-85)] (17 avril 1985).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation** - *Deuxième lecture* [n° 183 (84-85)] - (10 avril 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 182) : vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

— **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation** [n° 165 (84-85)] - (10 avril 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 221) : amélioration du sort des victimes d'accidents de la circulation ; enfants et personnes âgées - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement** [n° 140 (84-85)] - (17 avril 1985) - **Après l'art. 8** (p. 265) : son amendement n° 12, soutenu par M. André Rouvière : statut foncier des terrains entourant une installation classée ; servitude découlant de l'installation accompagnée d'une indemnisation ; retiré.

— **Conclusions du rapport de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 424 (83-84)] - (22 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 643) : infractions de presse et loi du 29 juillet 1981 - Equilibre entre la protection des victimes injuriées ou diffamées et les principes de la liberté de la presse - Dispositions répressives dérogatoires au droit commun en cas d'atteinte à l'honneur ou à la dignité

personnelle d'un corps ou d'une personne revêtant un caractère public - Enumération des infractions de presse - Caractère limitatif des moyens de diffusion - Injure ou diffamation et traitement différent selon la qualité de la victime - Acte de diffamation à raison de la fonction, de la qualité des personnes ou concernant la vie privée - Amendes et durée d'emprisonnement selon les cas - Injure et qualité de la victime - Règles spécifiques de procédure - Limitations apportées à la liberté d'action du ministère public et de la victime - Délai de prescription pour l'action publique - Contenu de l'acte de saisine de la juridiction d'instruction ou du jugement - (p. 644) : régime procédural des infractions de presse - Délai de prescription de l'action publique - Action civile - Contenu de l'acte de saisine - Acte de poursuite - Incidences négatives de l'obligation de qualifier les faits dans l'acte de saisine - Difficulté de la détermination de la qualité de la victime diffamée - Modifications de la procédure pénale ; injure ou diffamation - Augmentation du délai de prescription - Retour aux règles habituelles du droit pénal pour le contenu de l'acte de saisine - Suppression de la distinction entre les diffamations commises à raison des fonctions, de la qualité ou concernant la vie privée - Publication d'un rapport de la commission presse justice présidée par le conseiller d'Etat Errera - Procédure relative à l'action de diffamation - Régime procédural, diffamation et injure - Absence de prise en compte de nombreux autres délits - Discrimination entre l'injure ou la diffamation et les autres délits de presse - (p. 645) : absence de modification du délai de prescription pour les provocations aux crimes, délits, ou à la discrimination religieuse ou raciale - Liberté d'expression - Respect des droits des personnes - Interruption du délai de prescription par l'acte de poursuite - Mise au point par le Gouvernement d'une réforme d'ensemble du code pénal - Actualisation de la loi de 1881 - Source de confusion occasionnée par les articles 31 et 32 de la loi de 1881 - Modification des régimes propres au contenu de l'acte de saisine et au délai de prescription - Suppression de l'incrimination spécifique aux diffamations envers des personnes à raison de leurs fonctions ou qualités - Sanctions - **Art. 3** (p. 647) : accepte l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (suppression de la distinction entre l'injure commise envers des particuliers et l'injure commise en raison de leurs fonctions envers certaines personnes dépositaires d'une parcelle de l'autorité publique ; durée maximale de l'emprisonnement et maintien du principe de l'excuse de provocation) - **Art. 6** : accepte l'amendement n° 2 de M. Robert Badinter, ministre (poursuite lorsque l'injure ou la diffamation est commise à raison des fonctions ou de la qualité, ou d'office sur la plainte du ministre dont relèvent les personnes ; poursuite sur la plainte de la personne diffamée ou injuriée dans le cas de diffamation ou d'injure envers les particuliers) - **Art. 7** (p. 648) : accepte l'amendement n° 3 de coordination de M. Robert Badinter, ministre.

— **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale** [n° 34 (85-86)] - (12 novembre 1985) - **Art. 19** (p. 2957) : son amendement n° 16, soutenu par M. Michel Darras : décision de liberté provisoire ou de détention préventive rendue par la chambre d'instruction, en audience publique, après débat contradictoire entre le ministère public, l'accusé et son conseil ; retiré - **Après l'art. 44** (p. 2960) : son amendement n° 14, soutenu par M. Michel Darras : sanctions applicables aux excès de certains médias ; retiré - **Art. 45** (p. 2962) : son amendement n° 17, soutenu par M. Michel Darras : égalité des parties au pénal ; retiré.

LE BRETON (Henri), sénateur du Morbihan (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires culturelles.

— Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Nouvelle lecture** [n° 338 (84-85)] - (13 juin 1985) - Après l'art. 37 (p. 1148) : son amendement n° 36, soutenu par M. Jean Colin : substitution au permis de construire de l'approbation du projet d'exécution des travaux d'établissement des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique ; retiré.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2587) : complexité du code de l'urbanisme et du code de la construction - Adaptation des règles d'urbanisme avec les lois de décentralisation - (p. 2588) : élargissement du régime déclaratif pour les constructions de faible importance et pour les clôtures - Retour aux règles d'urbanisme de droit commun pour les lotissements de plus de dix ans, lorsqu'un plan d'occupation des sols, POS, existe - Amélioration des garanties offertes aux propriétaires de terrains réservés dans les POS pour la réalisation d'équipements publics - Simplification des démarches des citoyens et allègement des procédures entreprises par l'administration ou les collectivités locales à l'occasion des demandes de permis de construire - Interroge le Gouvernement sur l'application aux organismes publics d'HLM du régime d'exemption du permis de construire - Protection de l'environnement et de la qualité des sites architecturaux ou naturels - Réduction des délais dans lesquels les collectivités publiques sont tenues de procéder au rachat des emprises réservées : opposé à toute charge supplémentaire pour les finances locales.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - Après l'art. 9 (p. 2621) : ses amendements n° 17 : application des dispositions du code de la sécurité sociale sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation ; et n° 18 : application des dispositions du code rural sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation ; retirés au profit des amendements analogues n° 15 et n° 16 de M. Louis Souvet, rapporteur.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4125) : rapport Debarge de 1982 - Limitation du cumul des mandats et statut de l'élu local.

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 41 (24 octobre 1984) (p. 2703) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (efficacité de la politique extérieure du Gouvernement) - Retirée le 8 octobre 1985 (p. 2195).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier

1985) - **Discussion générale** (p. 23) : souhait du groupe centriste de l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie dans l'équité à l'égard de toutes les parties - (p. 24) : question sur le rôle des forces importantes envoyées en Nouvelle-Calédonie - Incohérence de l'action du Gouvernement : organisation d'élections en l'absence de liberté de vote ; propos de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer opposant le pays réel au pays légal ; différence de l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de M. Dick Ukeiwé, représentant le gouvernement légal et M. Tjibaou représentant le soi-disant gouvernement provisoire kanak - Nomination de M. Edgard Pisani comme délégué général du Gouvernement - Voyage du chef de l'Etat en Nouvelle-Calédonie - Interview accordé par M. Edgard Pisani à un journal australien - (p. 25) : propos sans équivoque tenus par M. Tjibaou sur l'indépendance-association : disparition future de la présence de la France - Demande au Gouvernement d'utiliser l'état d'urgence pour rétablir l'ordre ; amendement de M. Max Lejeune sur la limitation de la durée de l'état d'urgence - Incompatibilité de l'état d'urgence avec la campagne pour le référendum sur l'autodétermination - (p. 26) : espoir dans les propositions de M. Dick Ukeiwé.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3597) : bilan de la gestion socialiste - Visite du chef de l'Etat polonais et « trouble » du Premier ministre - Rapports entre l'exécutif et le Parlement - (p. 3598) : politique étrangère - Relations est-ouest - Accords d'Helsinki - Initiative de défense stratégique, IDS - (p. 3599) : refus de la France de coopérer à la « guerre des étoiles » - Projet européen EUREKA - Programme européen de rattrapage technologique - Communauté économique européenne, CEE - IDS - Coopération militaire franco-allemande - Affaiblissement économique et commercial de la France - Lois de programmation militaire - (p. 3600) : nombreuses annulations d'autorisations de programme - Programmation militaire depuis 1981 - Programmes nucléaires - Force d'action rapide, FAR - Coopération militaire européenne - Atteinte au moral des armées - Loi sur le cumul des pensions et des rémunérations - Vieillesse des cadres militaires - (p. 3601) : affaire Greenpeace - Récente visite en France du chef de l'Etat polonais.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal** [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Président de la commission des affaires étrangères - **Question préalable** (p. 3763) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Louis Minetti, tendant à opposer la question préalable - **Discussion générale** : attachement à l'union de l'Europe, chemin de l'avenir pour les démocraties de liberté - Favorable en 1972 à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, CEE, et abstention des socialistes - Adhésion de l'Espagne et du Portugal mal préparée et imparfaitement négociée - Nombreuses difficultés éludées ou solutions reportées à plus tard : viticulture, légumes et fruits, pêche - Recours généralisé à la technique de la phase transitoire - Mise en oeuvre intégrale du traité n'intervenant qu'au terme d'une décennie - (p. 3764) : évaluation financière imprécise relative au coût de l'élargissement - Inquiétude face à l'extrême hétérogénéité de l'Europe des Douze - Aggravation des disparités - Redoute la pratique par l'Espagne et le Portugal de salaires très inférieurs à ceux des autres pays membres de la CEE - Interrogation sur la capacité des institutions communautaires d'édifier une Europe à

douze - Danger d'une incapacité à décider au milieu d'une multiplication de revendications nationales et de conflits d'intérêts - Elargissement de la Communauté exigeant un nouvel élan politique vers une union européenne - Europe élargie devenant la principale zone d'échanges dans le monde - Renforcement de l'Europe des libertés - Europe unie, seule manière de mettre en échec l'impérialisme soviétique - Appartenance de l'Espagne et du Portugal à la fois à la CEE et à l'Alliance atlantique étant d'une grande portée pour l'avenir - Entrée refusée risquant de détériorer les relations avec nos proches voisins et contraire aux intérêts de la France et de l'Europe libre - Elargissement permettant un approfondissement des relations entre l'Europe et l'Amérique latine - (p. 3765) : CEE plus harmonieuse et plus équilibrée - Inquiétude quant aux conditions de l'adhésion - Se déclare favorable à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE malgré le climat de résignation présidant à ces deux adhésions.

LECCIA (Bastien), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)]** - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 1016) : assemblée de Corse ; loi du 2 mars 1982 - Spécificité géographique, historique et culturelle de la Corse - (p. 1017) : action des gouvernements précédents - Processus de la bidépartementalisation dès 1974 - Promesse du candidat François Mitterrand de doter la Corse d'un statut particulier - Dépôt d'un amendement visant à ce que la Corse demeure une circonscription unique - Référence à l'article de M. Charles Leben en 1982, « Le Conseil Constitutionnel et le principe d'égalité devant la loi » - Absence de rupture du principe d'égalité en cas d'établissement de règles différentes à l'égard de personnes dans des situations différentes - Jurisprudence - Assemblée de Corse, assemblée spécifique - Existence et compétences des conseils consultatifs - (p. 1018) : consultations régionales d'août 1982 et 1984 - Importance du particularisme corse - Amendement en faveur de la circonscription régionale et non départementale - Principes d'égalité et d'indivisibilité

de la République - Modalités de répartition des 61 voix de la région - Respect des diversités - **Art. 1 : Après l'art. L. 363 du code électoral** (p. 1029) : son amendement n° 27 : dispositions spéciales à l'assemblée de Corse ; élection des membres de l'assemblée de Corse dans le cadre régional ; rejeté.

LECHENAULT (France), sénateur de la Saône-et-Loire (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

LE COZANNET (Yves), sénateur des Côtes-du-Nord (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (25 octobre 1985) (p. 2532).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Marine marchande** [n° 98, tome XX (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 4077) : soutient les amendements de M. Jean Arthuis, n° 33 (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de représentation du propriétaire dans la procédure de réorganisation foncière) et n° 34 (attribution à chaque propriétaire d'une valeur de productivité réelle équivalente à celle de ses apports et d'une certaine superficie).

LEDERMAN (Charles), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François

Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles

garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre, titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'exercice sans restriction du droit de grève [n° 486 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles prises à l'encontre des travailleurs à l'occasion d'un conflit collectif du travail et abrogeant l'article 414 du code pénal [n° 487 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une délégation aux libertés [n° 488 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Libertés publiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 631 (JO Débats, 2 mai 1985) (p. 404) à M. le ministre de l'intérieur : jeunes (disparition de jeunes adolescents) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 mai 1985) (p. 722, 723).

n° 635 (JO Débats, 10 mai 1985) (p. 455) à M. le Premier ministre : défense nationale (participation d'entreprises françaises à la « stratégie défense initiative organization ») - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 mai 1985) (p. 721).

Questions orales avec débat :

n° 172 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le Premier ministre : droits de l'homme (conceptions du Gouvernement français en matière de droits de l'homme) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 32) : rappel de la loi du 3 avril 1955 : suspension par l'état d'urgence de l'exercice de toutes les libertés et garanties démocratiques ; article 12 : possibilité de saisine de la juridiction militaire - Moyens à la disposition des autorités pour assurer l'ordre en dehors de l'état d'urgence - Application partielle de l'état d'exception en Nouvelle-Calédonie - (p. 33) : fait colonial en Nouvelle-Calédonie : statistiques sur la part de propriété foncière des communautés européenne et canaque ; propos de M. Lafleur, député de Nouméa - Ecrasement de la réalité culturelle - Evolution de la population canaque depuis un siècle - Assassinat de Pierre Declercq, président de l'Union calédonienne, par l'extrême droite en 1983 - Déclaration de Nainville-les-Roches en juillet 1983 : reconnaissance de la civilisation mélanésienne et de sa représentativité par la coutume ; légitimité du peuple canaque, premier occupant du territoire ; préparation de l'autodétermination - Rôle stratégique de la Nouvelle-Calédonie : sauvegarde d'intérêts américains - Plan Pisani - (p. 34) : demande un dialogue intercommunautaire -

Rappel au règlement de M. Michel Caldaguès : maintient ses propos qualifiant d'assassinat la mort d'Eloi Machoro - Travaux de la commission sénatoriale d'enquête - **Après l'art. unique** (p. 44) : intervient sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence) - Esprit discriminatoire de cet amendement favorable aux commerçants de Nouméa - (p. 47) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (dissolution du groupement intitulé gouvernement provisoire de la République de Kanaky) - Loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 53, 54) : opposition à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie - Aggravation du projet de loi gouvernemental par les amendements du Sénat et vote défavorable du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 81) : actualisation de la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique - Renforcement des principes fondamentaux des droits des auteurs - Création de droits voisins pour les artistes interprètes - Droit à la copie privée - Sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur soumises à l'agrément du ministre de la culture ; monopole de fait de ces sociétés - Taxe sur les supports d'enregistrements vierges utilisée en partie à des actions d'aide à la création et à la diffusion - (p. 82) : conditions économiques et financières favorables au développement de la création - Rentabilité financière des capitaux investis dans le domaine culturel - Concurrence des grandes sociétés américaines - Opposé à tout développement du secteur privé au détriment du service public ; exemple de l'Italie - Identité culturelle nationale - Rayonnement culturel international de la France - Protection du patrimoine national - Formation artistique des jeunes - Créativité de l'enfant - Culture esthétique de l'enfant et de l'adolescent possible grâce à la télévision - (p. 83) : encouragement des jeunes, notamment les jeunes cinéastes, pour affronter la difficile carrière artistique - Développement de la création - Possibilités d'emploi offertes aux artistes interprètes - Dépôt d'un amendement visant à établir le caractère salarial des rémunérations d'oeuvres, garantissant les droits sociaux des artistes - Présomption de cession des droits des artistes interprètes aux producteurs - Rôle des sociétés de perception et de répartition des droits dans la protection des artistes interprètes - Contrôle de la diffusion de son oeuvre par l'artiste interprète - Amendement du parti communiste français visant à sauvegarder et développer la culture nationale.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - **Art. 1** (p. 98) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (champ des oeuvres audiovisuelles) - (p. 100) : son amendement n° 152 : extension aux logiciels d'ordinateur ; retiré - Vide juridique ; jurisprudence : arrêt BMW du 2 novembre 1982 de la Cour d'appel de Paris ; travaux d'une commission de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI - **Art. 3** (p. 101, 102) : son amendement n° 153 : oeuvre audiovisuelle : réalisateur et coauteurs ; devenu sans objet - Son amendement n° 154 : interdiction de destruction de la matrice constituant la version définitive d'une oeuvre audiovisuelle ; retiré - (p. 103) : son amendement n° 155 : accord préalable du réalisateur avant tout transfert de l'oeuvre audiovisuelle sur un autre type de support ; rejeté - **Après l'art. 7** (p. 105) : son amendement n° 156 : extension à 70 ans de la protection de tous les droits d'auteur ; devenu sans objet - **Art. 8** (p. 105) : sur l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modification de la liste des procédés de représentation de l'oeuvre), son sous-amendement n° 158 : projections publiques ; rejeté - (p. 106) : son amendement n° 157 : suppression de la référence aux enregistrements de la représentation ; devenu sans objet - **Après l'art. 11** (par priorité) (p. 109) : intervient sur l'amendement n° 179 de M. Bernard

Parmantier (insertion après l'article 11 d'un article additionnel distinguant le contrat d'édition et la cession à l'éditeur des droits audiovisuels sur l'oeuvre) - **Art. 9** (p. 110) : vote par le groupe communiste de l'amendement n° 147 de M. Edgar Faure (contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle) - **Art. 11** (p. 111) : ses amendements n° 160 : limitation au service public de radiodiffusion de l'autorisation prévue à cet article ; et n° 159 : absence de rémunération pour la diffusion d'une oeuvre dont l'autorisation a été contractuellement autorisée ; devenus sans objet - (p. 113) : se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Jack Lang, ministre (diffusion par satellite : autorisation de l'organisme tiers par les ayants droit) - **Art. 12** (p. 114) : son amendement n° 161 : possibilité pour l'auteur d'apporter ses droits à une société de perception et de répartition des droits d'auteur ; devenu sans objet - Caractère défavorable aux auteurs de la présomption de cession au bénéfice du producteur des droits exclusifs de l'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle - (p. 116) : son amendement n° 162 : calcul de la rémunération des auteurs ; principe de la négociation collective entre les auteurs et les producteurs ; devenu sans objet - Son amendement n° 164 : fourniture par le producteur de pièces justificatives propres à établir l'exactitude des comptes ; devenu sans objet - (p. 118, 119) : son amendement n° 165 : devoir d'exploitation du producteur : nouvelle exploitation de l'oeuvre en cas de carence ; devenu sans objet - **Art. 12 bis** (p. 121) : son amendement n° 167 : rémunération des oeuvres destinées à la publicité : intervention d'une commission en cas d'absence d'accord entre les organisations représentatives des auteurs et celles des producteurs ; devenu sans objet - **Après l'art. 12 bis** (p. 122) : intervient sur l'amendement n° 90 de M. Paul Séramy (cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail) - **Art. 16** (p. 126) : son amendement n° 169 : soumission aux accords collectifs de l'utilisation des phonogrammes enregistrés à l'étranger ; devenu sans objet - (p. 127) : son amendement n° 170 : présomption de contrat de travail pour tout contrat assurant, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle ; devenu sans objet - (p. 128) : importance attachée par le groupe communiste au caractère salarial à donner aux rémunérations nouvelles apportées par le projet de loi - **Art. 17** (p. 130) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rémunération distincte versée par le producteur à l'artiste interprète pour chaque mode d'exploitation de l'oeuvre).

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - **Art. 20** (p. 138) : son amendement n° 172 : obligation de recueillir l'autorisation de l'artiste-interprète et du producteur lorsqu'un phonogramme qui n'est pas solidaire de l'image au départ est utilisé comme support sonore dans une émission ; rejeté - **Art. 21** (p. 139) : se déclare opposé, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 35 de M. Charles Jolibois, rapporteur (barème de rémunération et modalités de versement de la rémunération établis par des accords quinquennaux spécifiques) - Son amendement n° 173 : accords précisant les modalités d'échanges d'information sur l'utilisation de phonogrammes entre les utilisateurs et les sociétés de perception et de répartition agréées ; rejeté - (p. 140) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 36 de M. Charles Jolibois, rapporteur (fixation à dire d'expert du barème et des modalités de versement de la rémunération à défaut d'accord dans l'année de l'entrée en vigueur de la présente loi) - **Avant l'art. 26** (p. 143) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements n° 104 de M. Pierre Vallon (sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci) et n° 112 de M. Edgar Faure (sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant

la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci) - **Art. 36** (p. 151) : se déclare opposé au premier (patrimoine des personnes morales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 pouvant être transféré à une société civile de perception dans un délai maximum d'un an) et au deuxième (modification des statuts ne donnant lieu à aucune perception fiscale particulière) de l'amendement n° 93 de M. Jean Colin - (p. 154) : son amendement n° 174 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les statuts des sociétés de perception et de répartition des droits de prévoir les conditions dans lesquelles les associations ayant un but d'intérêt général bénéficieront pour leurs manifestations ne donnant pas lieu à entrées payantes, soit d'une exonération, soit d'une réduction sur le montant des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes qu'elles auraient à verser ; rejeté - (p. 157) : son amendement n° 176 : apports des droits des auteurs aux sociétés visées à l'alinéa premier du présent article ne pouvant en aucun cas être considérés comme des cessions ; rejeté - **Art. 36 bis** (p. 159) : se déclare opposé à l'amendement n° 59 de M. Charles Jolibois, rapporteur (projets de statut et de règlement généraux des sociétés de perception et de répartition des droits adressés au ministre chargé de la culture) - **Après l'art. 12 bis** (p. 164) : sur l'amendement n° 130 de M. Jacques Lang, ministre (insertion après le Titre III de la loi du 11 mars 1957 d'un Titre additionnel III bis concernant l'élaboration du logiciel, sa reproduction, le prix de la cession des droits et la fixation à 50 ans de la durée de sa protection à compter de sa réalisation), son sous-amendement n° 201 : élaboration du logiciel par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions appartenant à l'employeur auquel sont dévolus tous les droits reconnus à l'auteur exception faite des inventions faites hors les missions inventives résultant du contrat de travail ; rejeté - **Art. 41** (p. 167) : son amendement n° 177 : publicité des actes d'adhésions des auteurs aux statuts des sociétés de gestion assurée par leur inscription au registre prévu au titre III du code de l'industrie cinématographique ; devenu sans objet - **Art. 49** (p. 170) : son amendement n° 178 : codification des textes de nature législative et réglementaire sous le nom de code relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle ; devenu sans objet - **Après l'art. 49** : son amendement n° 197 : dispositions prévues aux articles 16 et 63-3 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 applicables à l'ensemble des oeuvres existantes au jour de la promulgation de la présente loi ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** : nécessité de corriger le déséquilibre des relations entre auteurs et producteurs au bénéfice de ces derniers - Regrette le rejet systématique par la commission de tous les amendements communistes tendant à renforcer les droits des auteurs face aux producteurs et à favoriser l'épanouissement de la culture nationale - Disparition de l'agrément du ministre chargé de la culture pour les sociétés de perception et de répartition des droits - Abstention du groupe communiste sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 191) : information de la victime par l'assureur - Assistance d'un avocat ou d'un médecin - Multiplication des polices d'assurance défense recours, défense procès ou assurance recours - Règlement des problèmes d'indemnisation entre les compagnies elles-mêmes - Rôle du médecin ou de l'avocat de la compagnie d'assurance - (p. 192) : mainmise des compagnies d'assurance - Dépôt d'amendements - **Art. 10** (p. 198) : sur l'amendement n° 9 de M. François Collet, rapporteur (offre transactionnelle obligatoire de l'assureur à la victime ; délai maximum de huit mois à compter de l'accident ; contenu

global et unicité de l'offre ; prise en compte de l'état de la victime, consolidé ou non), son sous-amendement n° 56 : présentation d'une offre d'indemnité à la victime par l'assureur garantissant la responsabilité civile du fait d'un véhicule terrestre à moteur ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 199) : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. François Collet, rapporteur (procédure contentieuse et indemnité provisionnelle pour la victime dès lors que l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable ; caractère exécutoire de plein droit de la décision au fond ; automaticité de la procédure de l'évocation) - **Art. 11** (p. 201) : sur l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (généralisation de la notion de conseil de la victime et assistance par un avocat ou un conseil appartenant à une profession réglementée et, en cas d'expertise, d'un médecin), son sous-amendement n° 57 : possibilité de désignation d'un conseil autre que celui désigné par l'assurance défense recours si la victime a souscrit une telle police ; rejeté - **Art. 13** (p. 203) : se déclare défavorable à l'amendement n° 14 de M. François Collet, rapporteur (droits des tiers payeurs même en l'absence de faute de la victime et preuve de l'impossibilité de production des créances) - **Art. 18** (p. 205) : son amendement n° 58 : dénonciation de la transaction, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à celui des assureurs qui a présenté l'offre ; retiré - **Art. 30** (p. 217) : son amendement n° 59 : cas de possibilité de dispense de la majoration du taux de l'intérêt légal ; devenu sans objet - **Seconde délibération - Art. 29** (p. 221) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (indemnisation des victimes, mêmes transportées en vertu d'un contrat, d'un accident dans lequel est impliqué un véhicule terrestre) - **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe communiste lors du vote sur ce projet de loi.

- **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation [n° 209 (84-85)]** - (16 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 226) : rectification des actes de l'état civil des personnes déportées réclamée par les associations de déportés, les associations antiracistes et les parlementaires communistes - Modification de l'acte de décès de tout déporté politique ou racial - Camps de concentration - Résistance - Fascisme - Racisme - Politique de l'extrême droite tendant à banaliser les crimes nazis - Respect de la vérité historique - **Art. 1** (p. 227) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur (modification des actes de décès des personnes ayant fait l'objet d'un transfert dans une prison ou un camp de concentration) - Souhaite que soit reconnu le caractère de volonté politique des personnes ayant ordonné les déportations - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 228) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet - Amendement de la commission allant à l'encontre de l'esprit du texte.

- **Question orale avec débat : déchets industriels toxiques** - (16 avril 1985) - (p. 234) : rapport de la commission de contrôle sur les déchets toxiques approuvé par le groupe communiste - Protection de l'environnement - Traitement des déchets toxiques ; bilan de la situation actuelle - Attitude néocolonialiste des industriels occidentaux : envoi de déchets dangereux dans les pays du tiers monde - Nombre insuffisant d'inspecteurs des installations classées - Elimination, valorisation ou récupération des déchets conjuguées à la lutte contre les gaspillages - Information des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT - Responsabilité des entrepreneurs - Droits des travailleurs - (p. 235) : secret industriel - Transparence de la collecte et du transport des déchets toxiques - Détermination des responsabilités.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - **Art. 1** (p. 391) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. François Collet (publicité en faveur des armes pouvant comporter la dénomination et les fonctions de l'arme ou de la munition) - **Art. 3** (p. 395) : se déclare opposé à l'amendement n° 12

de M. Roland du Luart (fusils, carabines ou canardières de la cinquième catégorie ayant un ou plusieurs canons lisses et leurs munitions pouvant être proposés à la vente ou faire l'objet de publicité sur des catalogues) - Qualification de l'armurier professionnel pour guider l'acheteur - Absence de mise en cause de la moralité des chasseurs - Deux millions de chasseurs dénombrés en France et existence de dix millions d'armes - Problème de l'inviolabilité du secret de la correspondance - Se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Lucien Neuwirth (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions) - Défavorable à l'exclusion des armes d'alarme - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 400) : amendement de M. Neuwirth enlevant tout intérêt et toute efficacité au texte de ce projet de loi - Abstention du groupe communiste sur le texte de ce projet de loi - Absence d'intervention en faveur de Manufrance, la plus ancienne fabrique d'armes de chasse, par les auteurs des interventions d'aujourd'hui.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 659) : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Situation antérieure pour les chefs d'entreprises individuelles - Maintien de formes de propriété sociale, dans les domaines du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises - Difficultés des petites entreprises artisanales - Opposition à l'extension de ce texte à l'agriculture - Adaptation aux EURL du modèle de la société à responsabilité limitée, SARL - Séparation légale entre le patrimoine de la société et celui de l'entrepreneur - Usages bancaires et risque de limitation théorique de la responsabilité - Droits de mutation - Taux des droits d'enregistrement supportés par l'acquéreur.

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - **Après l'art. 10 bis (suite)** (p. 684) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Jean Arthuis, rapporteur (création d'un statut de société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée), ainsi qu'au sous-amendement n° 32 de M. Philippe François (dénomination sociale de la société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 688) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 790) : regrette le dépôt d'une question préalable par la commission des lois - Instauration de la représentation proportionnelle attendue par les communistes - Rappels historiques sur le soutien indéfectible de la majorité sénatoriale au scrutin majoritaire - (p. 791) : conception de la défense des libertés pour les partis de droite - Profonde injustice engendrée par le scrutin majoritaire : découpage des circonscriptions ; différence entre droit de vote et droit à la représentation ; bipolarisation constituant un frein pour la vie politique française - Liens entre scrutin majoritaire et stabilité gouvernementale - Exemples historiques pris sous la III^{ème} République - Stabilité politique en République fédérale d'Allemagne malgré le scrutin proportionnel - (p. 792) : souhait du parti communiste français de mettre en place un système de proportionnelle intégrale - Proportionnelle au plus fort reste avec redistribution au niveau national conciliant la représentation territoriale du député et la sauvegarde de toutes les voix des électeurs - Suppression du seuil de 5 % - Remboursement du cautionnement - Représentation de l'extrême droite à l'Assemblée nationale - Récentes alliances entre l'opposition et le Front national - Opposé à la question préalable empêchant la discussion des amendements déposés par le groupe communiste.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 790 à 792).

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des**

procédures d'indemnisation - Deuxième lecture [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Art. 11 (p. 998) : se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. François Collet, rapporteur (possibilité de communication à la victime de la copie du procès-verbal d'enquête de police ou de gendarmerie ; assistance d'un avocat ou d'un conseil appartenant à une profession réglementée, ou d'un médecin en cas d'examen médical) - Art. 14 (p. 1000) : se déclare défavorable à l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (taux des pénalités de retard).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1014) : position de principe du parti communiste en faveur de la proportionnelle - Rôle des régions - (p. 1015) : 9° Plan et besoins régionaux - Incidences du transfert de compétences - Action des présidents et des bureaux des assemblées régionales - Mode de désignation des conseillers régionaux - Stabilité des conseils régionaux - Continuité dans l'élaboration de la politique régionale - Mode de scrutin - Attribution des sièges à la plus forte moyenne - Dépôt d'amendements - Opposition aux amendements de la commission des lois - Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral (p. 1023, 1024) : ses amendements n° 30 : élection des conseillers régionaux sans panachage ni vote préférentiel au scrutin de liste départemental à la représentation proportionnelle ; attribution de sièges complémentaires au plan régional et règle du plus fort reste ; modalités de répartition des sièges de conseillers régionaux ; rejeté ; n° 31 : règle du plus fort reste ; devenu sans objet ; et n° 32 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'existence d'un seuil de participation à la répartition des sièges ; rejeté - (p. 1024) : se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de M. Michel Giraud, rapporteur (élection des conseillers régionaux dans chaque département au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; seuil de participation à la répartition des sièges ; règle de la plus forte moyenne) - Après l'art. L. 356 (p. 1028) : son amendement n° 34 : émissions télévisées de propagande pour les élections aux conseils régionaux ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1031) : opposition du groupe communiste sur ce projet de loi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture** [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1251) : protection des logiciels - Sous-estimation des droits des auteurs et des artistes-interprètes par rapport à ceux des producteurs - Satisfait du rétablissement de certaines dispositions par l'Assemblée nationale - Protection des oeuvres commandées à des fins publicitaires - Mode et taux de rémunération des artistes-interprètes - Place accordée à la culture et à la création en France - Préservation et développement du patrimoine culturel national - Création d'un fonds de soutien à l'audiovisuel - Regrette que l'argent détermine les priorités en matière de culture, et particulièrement dans l'audiovisuel - Difficultés actuelles du cinéma français - (p. 1252) : proposition du Conseil économique et social relative au financement de la création originale française - Caractère salarial accordé aux rémunérations des artistes-interprètes - Présomption de cession des oeuvres aux producteurs par les auteurs et les artistes-interprètes - Priorité à la commercialisation ou à la création - Art. 3 (p. 1254) : son amendement n° 79 : version définitive de l'oeuvre audiovisuelle établie d'un commun accord entre le réalisateur, les autres coauteurs et le producteur ; rejeté - Art. 7 bis (p. 1255) : son amendement n° 81 : durée de protection de toutes les oeuvres portée de 50 à 70 ans ; rejeté - Art. 9 (p. 1257) : son amendement n° 83, soutenu par M. James Marson : suppression de l'alinéa dégageant le cessionnaire de toute obligation de résultat en matière d'exploitation des droits patrimoniaux ; rejeté - (p. 1258) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (obligation de moyens et de rémunération incombant au bénéficiaire de la cession des droits d'adaptation audiovisuelle) - Art. 11 (p. 1260) : ses amendements, soutenus par

M. James Marson, n° 84 : stations périphériques exclues des dispositions relatives à la télédiffusion par câble ; rejeté ; et n° 85 : contrat autorisant certains organismes à télédiffuser une oeuvre par satellite ; retiré - Art. 12 (p. 1261) : ses amendements, soutenus par M. James Marson, n° 86 : suppression de la présomption de cession des droits d'auteur au producteur ; et n° 87 : suppression de l'automatisme du paiement de l'auteur par le producteur ; calcul de la rémunération des auteurs ; négociations collectives pour la détermination des taux de rémunération ; rejetés - (p. 1262) : son amendement n° 88 : contrôle des comptes du producteur par les auteurs ; rejeté - (p. 1263) : son amendement n° 89 : droits des coauteurs en cas de manquement du producteur à l'obligation d'exploitation suivie de l'oeuvre ; rejeté - Art. 12 bis (p. 1264) : son amendement n° 91 : rémunération d'une oeuvre utilisée pour la publicité ; à défaut d'accord entre les intéressés, barèmes de rémunération et modalités de versement définis par une commission ; composition et fonctionnement de cette commission ; devenu sans objet - (p. 1265) : son amendement n° 90 : oeuvres musicales utilisées à des fins de publicité exclues du champ d'application de la présomption de cession ; devenu sans objet - Avant l'art. 16 (p. 1268) : son amendement n° 92 : existence d'un contrat de travail entre toute personne physique ou morale s'assurant le concours d'un artiste-interprète ; rejeté - Art. 16 (p. 1270) : son amendement n° 93 : diffusion en France d'oeuvres musicales étrangères soumise à certaines autorisations ; rejeté - Art. 20 (p. 1272) : son amendement n° 95 : télédiffusion des oeuvres musicales ; devenu sans objet - Se déclare opposé à l'amendement n° 23 de M. Charles Jolibois, rapporteur (utilisation d'un phonogramme : distribution par câble simultanée et intégrale de sa radiodiffusion) - Art. 21 (p. 1273) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression des dispositions prévoyant que les redevables de la rémunération fournissent aux bénéficiaires les éléments indispensables à la répartition des droits) - Art. 27 (p. 1274) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Charles Jolibois, rapporteur (répartition entre les différents bénéficiaires des droits à rémunération) - Souhaite que soit maintenue une idée de priorité dans l'ordre de répartition des droits - Art. 36 (p. 1276) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de M. Jacques Carat (suppression du caractère de monopole de certaines sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins) - Se déclare opposé aux amendements identiques n° 59 de M. Jacques Carat et n° 71 de M. Jean Colin (participation des éditeurs aux sociétés de perception et de répartition des droits) - Son amendement n° 96 : suppression de l'alinéa relatif aux réductions accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits aux associations ayant un but d'intérêt général ; rejeté - (p. 1277) : son amendement n° 97 : réductions accordées par les sociétés de perception et de répartition des droits aux associations culturelles et d'éducation populaire, sous certaines conditions ; rejeté - (p. 1278) : son amendement n° 99 : contrats de représentation signés avec les sociétés de perception et de répartition des droits ne pouvant être considérés comme des cessions de droits d'auteur ; rejeté - Art. 38 quinquies (p. 1281) : son amendement n° 100 : protection des logiciels élaborés par des employés ou agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions ; devenu sans objet - (p. 1282) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 de M. Charles Jolibois, rapporteur (dispositions du présent article applicables aux agents de l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics et aux personnes morales de droit public) - Après l'art. 49 (p. 1287) : son amendement n° 101 : dispositions prévues à l'article 63-3 de la loi du 11 mars 1957 applicables à l'ensemble des oeuvres existantes au jour de la promulgation de la présente loi ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** : groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet - Regrette que certains amendements communistes n'aient pas reçu une approbation nette du ministre - (p. 1288) : opposé à de nombreux amendements de la commission adoptés par le Sénat - Souhaite la prise en compte, en troisième lecture, d'un amendement communiste relatif au caractère salarial des

rémunérations des artistes-interprètes - Protection des logiciels, propriété de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1985) - **Après l'art. 1** (p. 1293) : son amendement n° 90, soutenu par M. Paul Souffrin : abrogation de l'article 414 du code pénal portant atteinte au droit de grève ; rejeté - Historique de cet article, vestige de la législation de l'Ancien Régime et de la Révolution - Droit de grève - Délit de coalition - Droit de réunion - Liberté syndicale.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs [n° 271 (84-85)]** - (18 juin 1985) - **Art. 1** (p. 1334) : son amendement n° 21, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : mandat révocable dans les conditions de l'article 2003 du présent code ; devenu sans objet - **Art. 1 bis** (p. 1335) : son amendement n° 22 : absence de solidarité entre les époux si les emprunts ont été conclus pour des achats à tempérament, à moins que ceux-ci ne correspondent aux besoins de la vie courante ; rejeté - **Après l'art. 5** (p. 1337) : son amendement n° 23, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : possibilité pour les époux au moment du mariage de dresser, même sous seing privé, l'inventaire de leurs biens existants, sauf enregistrement, cet inventaire n'ayant valeur de preuve qu'entre les époux ; rejeté - **Art. 7** (p. 1338) : son amendement n° 24, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : suppression de cet article relatif au droit de poursuite des créanciers antérieurs au mariage ; rejeté - Son amendement n° 25 : remplacement des mots : « les biens propres et les revenus de leur débiteur » par les mots : « les biens propres de leur débiteur et éventuellement sur les revenus de ces biens » ; rejeté - **Art. 8** : son amendement n° 26, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : possibilité pour chacun des époux de n'engager que ses biens propres ; rejeté - **Art. 10** (p. 1339) : son amendement n° 27, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : extension du régime de cogestion appliqué aux actes importants à l'aliénation des valeurs mobilières négociables en bourse ; retiré - **Avant l'art. 39-A** (p. 1344) : son amendement n° 28, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : mariage n'entraînant pas de changement de nom - Possibilité pour les époux d'opter pour un de leurs noms et de choisir d'accorder dans l'ordre qu'ils déterminent le nom de chacun d'eux ou deux de leurs noms s'il s'agit d'un nom double ; réservé puis rejeté (p. 1346) - **Art. 39-A** (p. 1345) : son amendement n° 29, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : nouvelle rédaction de cet article relatif à la transmission du nom patronymique ; devenu sans objet - **Avant l'art. 41** (p. 1346) : son amendement n° 30 : modification de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ; rejeté.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1407) : dépôt par la majorité sénatoriale d'une motion référendaire - Absence de référendum, depuis 1958, sur le mode de scrutin pour l'élection des députés - Référendum, en 1962, sur l'élection du Président de la République au suffrage universel - Réforme de la loi électorale non assimilable à une réforme constitutionnelle - (p. 1408) : attachement de la majorité sénatoriale au scrutin majoritaire - Conception de la démocratie - Ordonnance de 1958 donnant pouvoir législatif au Gouvernement, en vertu de l'article 92 de la Constitution - Interroge M. Charles Pasqua sur la valeur de l'élection à la représentation proportionnelle - Différence de valeur introduite par la majorité sénatoriale entre la démocratie parlementaire et la démocratie référendaire - Opposition des parlementaires communistes vis-à-vis de cette conception - Usage politicien de la notion de référendum par le Président de la République lors du projet de réforme de

l'enseignement - Motion tardive de la majorité sénatoriale - (p. 1409) : système majoritaire anti-démocratique - Découpage électoral.

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes [n° 331 (84-85)]** - (24 juin 1985) - **Art. 2** (p. 1596) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (absence de contradiction entre les nouvelles règles d'interdiction et les dispositions législatives et réglementaires prévoyant la représentation en justice) - **Art. 5** (p. 1597) : vote défavorable du groupe communiste sur l'ensemble de la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale [n° 332 (84-85)]** - (24 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1601) : enregistrement d'audiences, à la demande des parties ou du ministère public - Avis de la commission des archives audiovisuelles - Absence de retransmission en direct des débats - Délai de consultation des archives - Référence au procès à venir de Klaus Barbie ; information des jeunes générations sur le nazisme - Modalités d'enregistrement des audiences et nécessité de confier cette tâche à un service public - Dépôt d'amendements - Action de la majorité sénatoriale - **Art. 2** (p. 1602) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (pouvoir de décision du premier président de la Cour d'appel face à l'enregistrement des procès dans les juridictions de son ressort) - **Après l'art. 5** (p. 1603) : ses amendements n° 13 : création d'un service dépendant du ministère de la justice chargé de l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques ; et n° 14 : rôle des sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion en matière d'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques ; rejetés - **Art. 8** (p. 1604) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Charles Jolibois, rapporteur (prolongation du délai durant lequel la consultation des enregistrements n'est possible que pour les chercheurs) - (p. 1607) : son amendement n° 15 : dérogation au principe du délai de diffusion des audiences pour les procès présentant un caractère historique certain ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 1608) : son amendement n° 16 : avis des parties et modalités d'emploi des caméras de télévision et de cinéma sous l'autorité du président du tribunal ; pouvoir de police de l'audience du président du tribunal ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe communiste lors du vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 372 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1677) - **Question préalable** (p. 1678) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 373 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1677) : rejet par l'Assemblée nationale de la motion référendaire adoptée par le Sénat en seconde lecture - Groupe communiste satisfait de la modification du régime électoral - Préconise une proportionnelle au plus fort reste avec répartition à l'échelon national - Opposé au maintien du seuil de 5 % nécessaire pour qu'une formation ait droit à sa représentation - Défavorable à la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 410 (84-85)]** - (28 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1796) : création française et développement audiovisuel - Essor culturel national - Reconnaissance de certains droits à rémunération pour les auteurs d'oeuvres audiovisuelles et les artistes-interprètes - Dangers de la copie privée - Position du groupe communiste - Logiciels - Publicité et garantie pour les oeuvres de commande - Disparition de la clause contraire quant au versement des

rémunérations aux auteurs - Prise en compte des tarifs dégressifs éventuels accordés par le distributeur à l'exploitant ; rémunérations proportionnelles payées par le public - Rapports entre écrivains et éditeurs ; référence aux usages de la profession ; obligation de moyens pour le producteur ; caractère salarial des rémunérations des artistes-interprètes ; disparition de la clause contraire à la présomption de cession - Rémunération distincte pour chaque mode d'exploitation dans le contrat - Application de l'article aux contrats en cours - (p. 1797) : sociétés de perception et de répartition des droits - Répertoire complet des auteurs et compositeurs français et étrangers représentés par les sociétés de perception - Substitution à la procédure d'agrément de ces sociétés par le ministre de la culture d'un dispositif judiciaire lourd et moins efficace - Date d'entrée en vigueur de la loi - Abstention du groupe communiste lors du vote de ce projet de loi - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1802) : abstention du groupe communiste lors du vote de ce texte.

- **Rappel au règlement** - (23 juillet 1985) (p. 1944) : instauration de l'état d'urgence dans 36 districts par le Gouvernement de Prétoria - Lutte de la population noire pour sa dignité et réponse par la violence du gouvernement sud-africain - Internement de Nelson Mandela depuis 25 ans - Prêts accordés par trois banques nationalisées à l'Afrique du Sud - Demande le respect par le Gouvernement des engagements pris à l'ONU, notamment l'observation des sanctions décidées par les Nations Unies contre le gouvernement sud-africain.

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes** - *Deuxième lecture* [n° 442 (84-85)] - (2 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2171) : satisfaction de l'accord entre les deux assemblées.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales** [n° 437 (84-85)] - (23 octobre 1985) - **Art. 1** (p. 2398) : son amendement n° 35 : en cas de classement d'une affaire, information du plaignant et de la victime par lettre recommandée ; retiré - **Art. 2** (p. 2399) : son amendement n° 36 : délai de restitution des objets saisis sous main de justice et respect des droits des tiers ; adopté - **Art. 3** (p. 2400) : son amendement n° 37 : octroi des documents placés sous main de justice aux seules personnes intéressées, dans les plus brefs délais ; adopté - **Art. 12** (p. 2401) : son amendement n° 38 : suppression des dispositions de cet article relatives à la constitution de partie civile sans déclaration d'adresse ; devenu sans objet - **Art. 13** (p. 2403) : ses amendements n° 39 : obligation pour l'inculpé de signaler au juge d'instruction tout changement de l'adresse déclarée ; conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur au prévenu ; et n° 40 : notification ou signification « à personne » ainsi que déclaration d'adresse portées par le greffier au procès-verbal paraphé par l'inculpé ; rejetés - **Art. 15** (p. 2404) : son amendement n° 41 : en cas de demande de mise en liberté présentée par un inculpé, information par lettre recommandée de la partie civile ; rejeté - **Art. 16** (p. 2405) : son amendement n° 42 : conséquences judiciaires de la notification ou signification « à personne » fournie par le magistrat instructeur à l'inculpé détenu ; devenu sans objet ; et n° 43 : explications fournies par le magistrat instructeur et déclaration d'adresse portée par le greffier au procès-verbal, paraphé par l'inculpé ; rejeté - **Art. 17** (p. 2406) : son amendement n° 44 : délai accordé au juge ou à la juridiction compétente pour statuer sur une demande de mainlevée ou de modification du contrôle judiciaire ou de mise en liberté ; rejeté - **Art. 23** (p. 2407) : ses amendements n° 46 : notification aux parties, par lettre recommandée avec avis de réception, des conclusions de l'expertise ; et n° 63 : délai fixé aux parties pour présenter des observations à la suite des conclusions d'une expertise ; devenus sans objet - **Art. 20** (suite) (p. 2409) : son amendement n° 45 : désignation d'un expert par le prévenu ou la partie civile ; dépôt d'un rapport par cet expert en cas de désaccord avec l'expert désigné par le juge ; rejeté - **Expertise contrôlée** - **Expertise contradictoire** - **Contre-expertise** - **Art. 24 bis** (p. 2411) :

son amendement n° 47 : pouvoir de règlement du juge d'instruction subordonné à l'accord de la chambre d'accusation et du Parquet ; délai maximal de deux mois accordé au président de la chambre d'accusation pour se mettre en rapport avec le juge d'instruction ; retiré - **Art. 25** (p. 2412) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Charles Jolibois, rapporteur (notification effectuée soit verbalement, avec émargement au dossier de la procédure, soit par lettre recommandée) - (p. 2413) : son amendement n° 49 : notification ou signification « à personne » ; conséquences judiciaires fournies par le magistrat instructeur à l'inculpé ; rejeté - **Art. 26** (p. 2413) : son amendement n° 50 : prise en compte des délais d'acheminement de la poste dans les délais d'appel ; retiré - **Art. 35** (p. 2416) : son amendement n° 53 : suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles concernant l'audition des experts et des témoins ; adopté - **Art. 33** (suite) : son amendement n° 52 : suppression de cet article relatif à la nullité résultant de la violation des règles de la procédure précédant l'ouverture des débats ; adopté - **Art. 36** (p. 2417) : son amendement n° 54 : convocation en justice notifiée au prévenu par lettre recommandée avec avis de réception ; retiré - **Art. 42** (p. 2418) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article visant à modifier les pouvoirs du tribunal en cas de non comparution de l'opposant) - **Art. 50** (p. 2424) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de cet article permettant l'application du travail d'intérêt général en cas de condamnation à l'emprisonnement) - **Art. 55** (p. 2426) : son amendement n° 57 : suppression de cet article admettant le lieu de détention comme nouveau critère de compétence territoriale du procureur de la République ; adopté - **Art. 61** (p. 2427) : son amendement n° 58 : suppression de cet article relatif aux nullités servant de fondement à un pourvoi en cassation ; adopté - **Art. 64** : son amendement n° 59 : suppression de cet article relatif au dessaisissement de la juridiction d'instruction ou de jugement saisie au profit de la juridiction du lieu de détention provisoire ; rejeté - **Art. 65** (p. 2429) : son amendement n° 60 : recouvrement des amendes pénales prélevées sur salaire, rente accident du travail ou pension d'invalidité, calculé comme en matière de saisie-arrêt sur salaires ; rejeté - **Art. 65 sexies** (p. 2430) : son amendement n° 61 : suppression de cet article visant à reporter au 1^{er} janvier 1987 la mise à disposition des parties des copies intégrales des pièces pénales, au moment de l'instruction ; adopté - **Après l'art. 65 sexies** (p. 2431) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Charles Jolibois, rapporteur (possibilité pour un avocat de signer une déclaration d'appel) - **Avant l'art. 55** (suite) (p. 2432) : son amendement n° 55 : nouvelles conditions de détention provisoire des mineurs ; rejeté.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2550) : situation de l'industrie graphique en Ile-de-France - Imprimerie française important deux fois et demie plus qu'elle n'exporte - Balance commerciale déficitaire d'1,5 milliard, cas unique dans la Communauté économique européenne, CEE - Interrogation sur l'avenir de l'information et de la culture lorsque l'essentiel des travaux sera assuré par des pays étrangers - Prix pratiqués en matière d'édition en République fédérale d'Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas supérieurs à ceux de la France - Fiscalité et coûts sociaux français n'étant pas les plus élevés d'Europe - Politique papetière désastreuse en région parisienne et cas de l'entreprise de la Chapelle-Darblay - Sous-emploi d'un matériel ultra-performant - (p. 2551) : menace de fermeture des imprimeries de Maisons-Alfort et d'Ozoir-la-Ferrière dotées de machines d'héliogravure ultramodernes - Impression à l'étranger de catalogues de vente par correspondance - **Débat** portant sur la réorganisation du marché et des prix et sur le retour des travaux de l'étranger - **Nécessité** d'arrêter tout licenciement et toute fermeture d'entreprise - **Souhaite** l'obligation pour les éditeurs d'investir dans les imprimeries qu'ils utilisent - **Propositions** déjà anciennes du groupe communiste concernant la création d'un grand

centre graphique pilote à Arcueil, d'une école de formation aux métiers nouveaux et d'un centre de recherches et d'essais.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [n° 412 (84-85)]** - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2640) : ratification de la convention contre la torture ouverte à la signature à New-York dès le 4 février 1985 - Réactions de l'Organisation des Nations unies, ONU, face à l'usage systématique de la torture au Chili - Action de la France en matière de défense des libertés - Pays concernés par la torture - Conclusions de la Commission européenne des Droits de l'homme - Formation de bourreaux en Grèce à l'époque des colonels ou en Afrique du Sud - Torture et signe de dégradation de la démocratie - Regrette que la torture ne figure pas parmi les crimes contre l'humanité - Absence de prise en compte des tortures consécutives à une décision judiciaire, comme les amputations pratiquées en Iran - Vote favorable du groupe communiste sur ce texte - (p. 2641) : action des médias - Résurgence de l'extrême-droite - Violence et respect de l'homme - Défense de l'état de droit au service de la démocratie - (p. 2642) : action du parti communiste français depuis 1921.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort [n° 413 (84-85)]** - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2650) : vote favorable de la majorité du Sénat à l'abolition de la peine de mort en octobre 1981 - Absence d'exemplarité de la peine de mort - Respect de la vie humaine - Notion de circonstances atténuantes - Elimination des causes de la criminalité - (p. 2651) : dépôt de cinq propositions de loi en 1984 relatives au rétablissement de la peine de mort - Vote défavorable du groupe communiste sur la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs - Deuxième lecture [n° 15 (85-86)]** - (30 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2658) : liberté des femmes et égalité entre les sexes - Conditions de travail des femmes - Contexte de crise - Chômage et incidences sur l'emploi des femmes - Modalités d'administration de la communauté et des biens des enfants - Régime du passif dans la communauté - Problème de transmission du nom - Vote favorable sur ce projet de loi - **Art. 1** : son amendement n° 8 : modalités de révocation du mandat ; retiré - **Art. 39 A** (p. 2660) : son amendement n° 9 : possibilité pour l'enfant légitime de porter les noms accolés de ses deux parents ou un seul nom, selon le choix des parents ; rejeté - **Après l'art. 51** (p. 2661) : soutient l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beauveau (modalités de modification du statut matrimonial).

- **Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 16 (85-86)]** - (5 novembre 1985) - **Avant l'art. 1** (p. 2720) : son amendement n° 12 : notification des décisions prises en assemblée générale dans un délai d'un mois à tous les copropriétaires par lettre recommandée du syndic ; rejeté - **Art. 1** (p. 2722) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (établissement du budget prévisionnel du syndicat et soumission au vote de l'assemblée générale ; comptabilité séparée pour chaque syndicat faisant apparaître la position de chaque copropriétaire) - (p. 2723) : son amendement n° 13 : obligation pour l'assemblée générale d'ouvrir un compte séparé pour chaque syndicat ; devenu sans objet - Mélange de fonds appartenant à plusieurs syndicats favorisant un certain nombre de scandales récents - **Art. 2** (p. 2725) : son amendement n° 17 : communication des pièces justificatives un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale ; devenu sans objet - Sur l'amendement n° 3 de M. François Collet (syndic devant indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter les pièces

justificatives des charges de copropriété ; possibilité pour tout copropriétaire de se joindre au conseil syndical), se déclare opposé au sous-amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (lorsqu'il n'existe pas de conseil syndical, le syndic doit indiquer dans la convocation de l'assemblée générale appelée à connaître les comptes du syndicat le jour auquel les copropriétaires peuvent consulter, les pièces justificatives des charges de copropriété) - **Art. 2 bis** (p. 2727) : sur l'amendement n° 24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (syndic sortant tenu de remettre au nouveau syndic dans le délai d'un mois après la cessation de ses fonctions une situation de trésorerie et le solde des fonds disponibles dans le délai de trois mois), son sous-amendement n° 14 : syndic nouvellement désigné pouvant demander au juge du tribunal d'instance après une mise en demeure restée infructueuse d'ordonner la transmission de l'ensemble des documents et archives du syndicat et la totalité des fonds disponibles ; adopté - **Art. 4** (p. 2731) : son amendement n° 16 : copropriétaire pouvant déléguer son droit de vote à un mandataire membre du syndicat ou à un membre de sa famille et limitation à cinq délégations de vote pour chaque mandataire ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2735) : abstention du groupe communiste lors du vote sur l'ensemble de ce texte en raison de la non prise en compte de ses amendements.

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2797, 2798) : expansion du marché financier français - Accroissement de l'activité du marché financier - Dichotomie entre le marché financier florissant et la crise économique de la France - Spéculation et capitalisme - Absence de lien entre le développement réel du marché financier et le retour des capitaux aux entreprises et aux activités industrielles - Indice Dow Jones de New-York - Renforcement des pouvoirs et rôle de la Commission des opérations de bourse, COB - Protection des petits porteurs - Part de l'Etat dans l'effort de financement du déficit public - Recherche par les collectivités locales sur le marché des financements nécessaires - Rôle d'accélérateur de la croissance du marché financier joué par les banques - Finance et spéculation - (p. 2799) : rémunération de l'investissement spéculatif et stérilisation des ressources exigées par l'économie nationale - Exemple des SICAV et des fonds communs de placement - Vote défavorable sur ce projet de budget - COB.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 34 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2949) : réforme indispensable de la procédure d'instruction pénale - Solitude du juge d'instruction - Création d'une chambre d'instruction - Avantages de la collégialité pour les justiciables - (p. 2950) : unicité du juge du fond - Dérogation au principe de la collégialité en matière de détention provisoire - Rapports justice et police judiciaire - Problèmes liés à la détention provisoire, et particulièrement à celle des mineurs - Groupe communiste favorable à la création de chambres d'instruction pour mineurs - Nécessaire réforme du Conseil supérieur de la magistrature et du statut de la magistrature - Secret de l'instruction - Publicité devant faire partie des droits de la défense - Déontologie professionnelle des juges, des policiers et des journalistes - Opposé au délai excessif de mise en oeuvre de cette réforme - **Après l'art. 13** (p. 2955) : son amendement n° 19 : réglementation relative à toute perquisition, opérée par le juge d'instruction, au domicile professionnel d'une personne dont la profession est couverte par le secret ; rejeté - **Après l'art. 19** (p. 2957) : son amendement n° 13 : détention provisoire des mineurs ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3051) : absence de vrai débat devant le Parlement - Absence de conditions économiques permettant l'existence de télévisions locales non regroupées en réseaux - Chaînes multivilles - Exclusion par le projet de loi de la coopération intercollectivités territoriales - Assimilation de la liberté à la privatisation - Enjeu de

l'identité culturelle : augmentation des séries et téléfilms d'origine étrangère ; diminution du nombre d'heures commandées par les chaînes publiques à la Société française de production, SFP ; stagnation des crédits de la création audiovisuelle ; uniformisation et médiocrisation des programmes - (p. 3052) : menace sur le service public : objectif de la déréglementation de l'espace audiovisuel - Affrontement des intérêts des puissances d'argent autour du satellite Télédiffusion de France, TDF 1 et des chaînes multivilles - Exemple de M. Berlusconi - Engagement financier pris par l'Etat en faveur des télévisions privées par l'intermédiaire de TDF - Augmentation de la part de la publicité et intérêt des téléspectateurs - Plan câble - (p. 3053) : enjeu du pluralisme : exemple de cohabitation donné par la droite et le parti socialiste par l'utilisation à la télévision des thèmes de l'anticommunisme - Danger pour la presse écrite - Proposition d'un service public rénové : intégration de Canal Plus ; institution de services de télévisions locales avec la participation des collectivités locales et en coopération avec FR3 ; câblage en fibre optique - Suppression de la tutelle politique du pouvoir - Rôle de la SFP, moyens nécessaires à ses missions - Dispositions inquiétantes pour les moyens des chaînes dans le projet de budget pour 1986 - (p. 3054) : renforcement nécessaire de l'Institut national de l'audiovisuel, INA - Dépôt par le groupe communiste d'une question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Art. 12** (p. 3654) : son amendement n° 1-22, soutenu par M. James Marson : abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts sur les crédits d'aide à la presse écrite ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs - Nouvelle lecture [n° 127 (85-86)]** - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3707) : vote par le groupe communiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales - Deuxième lecture [n° 113 (85-86)]** - (10 décembre 1985) - **Art. 1** (p. 3710) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (classement d'affaires : information du plaignant par lettre recommandée simple) - **Art. 2** (p. 3711) : son amendement n° 13 : modification du délai de la prescription acquisitive ; rejeté - **Art. 10 A** (p. 3712) : son amendement n° 14 : modalités de perquisition au domicile professionnel de personnes exerçant une profession couverte par le secret ; retiré - **Art. 12** (p. 3715) : son amendement n° 15 : suppression de la mention du défaut de déclaration d'adresse ; rejeté - **Art. 13** (p. 3716) : ses amendements n° 16 et 17 : avis sur la notification personnelle : fourniture d'explications par le magistrat instructeur et mention au procès-verbal ; rejeté - **Art. 16** : ses amendements n° 18 et 19 : même objet ; rejetés - **Art. 23** (p. 3717) : son amendement n° 20 : délai minimum mis à la disposition des parties pour présenter des observations ou formuler une demande après notification d'expertise ; rejeté - **Art. 33** (p. 3718) : son amendement n° 21 : suppression de cet article obligeant à soulever les nullités survenues entre l'arrêt de renvoi devenu définitif et l'ouverture des débats dès que le jury de jugement est définitivement constitué ; rejeté - **Art. 61** (p. 3721) : son amendement n° 22 : suppression de cet article pour coordination ; rejeté - **Art. 67** (p. 3722) : son amendement n° 24 : dispositions relatives à l'emprisonnement des mineurs ; rejeté - Caractère criminogène du milieu carcéral - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3723) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 114 (85-86)]** - Suite de la discussion - (11

décembre 1985) - **Après l'art. 2** (p. 3741) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de l'article 23-6 du décret réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal) - **Après l'art. 6** (p. 3743) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 6 de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat (modification des règles de désignation des juges de tribunaux de commerce) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3744) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé au texte de ce projet de loi, tel qu'il a été amendé par la majorité du Sénat.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse - Nouvelle lecture [n° 165 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3825) : opposition du groupe communiste à ce projet de loi.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis - Deuxième lecture [n° 123 (85-86)]** - (13 décembre 1985) - **Avant l'art. 1** (p. 3951) : son amendement n° 8 : délai et modalités de notification par le syndic des décisions prises en assemblée générale ; retiré - **Art. 1** (p. 3952) : son amendement n° 9 : absence d'option entre le système du compte séparé ou la comptabilité commune ; devenu sans objet - **Art. 2** (p. 3953, 3954) : ses amendements n° 10 : délai de vérification avant la tenue de l'assemblée générale des pièces justificatives des charges de copropriété par les copropriétaires ; et n° 11 : modalités de consultation des pièces justificatives ; devenus sans objet - **Art. 3** (p. 3955, 3956) : ses amendements n° 12 : suppression de la possibilité laissée à l'assemblée générale de ne pas instituer de conseil syndical ; et n° 13 : suppression des dispositions de cet article relatives à la désignation par le juge des membres du conseil syndical, à défaut de désignation par l'assemblée générale à la majorité requise ou en cas de constatation d'impossibilité d'institution d'un conseil syndical ; rejetés - **Art. 4** (p. 3957) : son amendement n° 14 : modalités de délégation du droit de vote du copropriétaire ; limitation des droits de vote du mandataire ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3959) : rejet des amendements déposés par le groupe communiste - Abstention lors du vote sur cette proposition de loi amendée.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4093) : rencontres internationales sur les libertés et les droits de l'homme en mai 1985 - Association Greenpeace et action des services secrets français - Suspension de l'aide alimentaire à l'Ethiopie - Sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et vote contre la résolution de la commission de décolonisation des Nations unies en vue de mettre fin à toute collaboration avec l'Afrique du Sud - Retrait de la plainte déposée en 1982 contre la Turquie devant la commission européenne des droits de l'homme - Assassinat de membres du parti communiste indonésien - Flexibilité de l'emploi - Chômage - Echec scolaire - Situation des droits de l'homme dans les pays africains - Intervention du parti communiste en faveur de MM. Andreï Sakharov et Anatoli Chtcharansky.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi (n° 172, 85-86), déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4133) : démocratie et assainissement des entreprises de presse - Action du Conseil national de la Résistance au lendemain de la Libération ; ordonnances du 26 août 1944 - Absence d'application des ordonnances et accélération de la concentration - Presse d'opinion - Transparence et pluralisme de la presse - Loi du 23 octobre 1984 - Mise en cause de l'information - Spécificité de la presse écrite et abrogation des ordonnances du 26 août 1944 - (p. 4134) : retour à la concentration et réduction de la transparence - Vote défavorable sur ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Nouvelle lecture** [n° 231 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4165) : garanties apportées par l'existence de peines de sûreté incompressibles ; mesures devant figurer dans le nouveau code pénal - **Vote du groupe communiste** contre la motion de M. Charles Bosson, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

– **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Art. 13** (p. 4462) : sur l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nomination et nature des attributions du commissaire du Gouvernement), son sous-amendement n° 44, soutenu par Mme Monique Midy ; rejeté.

– **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Nouvelle lecture** [n° 274 (85-86)] - (22 décembre 1985) - **Art. 51** (p. 4652) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux, rapporteur (composition du conseil d'administration du centre d'action sociale) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4653) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

LEFORT (Fernand), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, en vue de rétablir le rapport constant entre le montant des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et le traitement des fonctionnaires [n° 79 (85-86)] (12 novembre 1985) - **Anciens combattants**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Environnement** [n° 96, annexe 14 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre : I. Economie sociale** [n° 96, annexe 28 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Services du Premier ministre : III. Conseil économique et social** [n° 96, annexe 31 (85-86)] (21 novembre 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues portant extension aux bénéficiaires des lois n° 50-1027 du 22 août 1950 et n° 51-538 du 14 mai 1951, de l'ensemble des dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre 60 et 65 ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de 65 ans, et tendant à la création d'une commission d'étude sur la pathologie de la déportation du travail [n° 142 (85-86)] (4 décembre 1985) - **Pensions de retraite civiles et militaires**.

INTERVENTIONS

– **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 493) : situation dans le département de la Seine-Saint-Denis - Ville de Saint-Ouen - Augmentation et rajeunissement de la population - Age de scolarisation des enfants en maternelle et liste d'attente - Carte scolaire - Moyenne par classe dans les écoles primaires - Insuffisance de créations de postes - Groupes d'aide psycho-pédagogique, GAPP - Elèves non francophones - Enseignement secondaire ou technique - Taux d'encadrement heure/élève - Suppression des heures de soutien en français et mathématiques - Risque de suppression d'options en quatrième - Lycée d'enseignement professionnel, LEP - Train-forum de l'éducation nationale - (p. 494) : Seine-Saint-Denis.

– **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 847, 848) : rôle éminent des associations dans la vie démocratique - Gestion difficile des associations en raison de la crise et du désengagement financier de l'Etat - **Projet autorisant certaines associations à émettre une nouvelle sorte de valeurs mobilières leur donnant la possibilité d'émettre des obligations** - **Projet limité ne semblant pas capable d'assurer l'indépendance des associations tout en augmentant leur capacité d'action** - Conseil d'Etat estimant qu'il y avait un risque de confusion entre association et société commerciale - Risque de désengagement de l'Etat et des collectivités publiques de leur juste participation à la vie des associations - Absence d'indépendance et d'autonomie des associations à l'égard du souscripteur - Extension des dispositions de la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales aux associations émettant des valeurs mobilières - Caractère non lucratif des associations pouvant être affecté par la rémunération des titres - Risque d'une distribution maquillée des bénéfices - **Objectif fondamental des associations n'étant pas de renforcer leurs fonds propres mais de dégager des moyens pour l'intervention sociale** - Abstention du groupe communiste sur le texte de ce projet de loi ne répondant pas aux questions essentielles qui se posent aujourd'hui aux associations - **Avant l'art. 1** (p. 853) : au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Jean Cauchon (suppression de l'interdiction pour les associations reconnues d'utilité publique de posséder ou d'acquérir d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires au but qu'elles se proposent d'atteindre) - **Art. 1** (p. 855) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 7 de M. Yves Durand, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article subordonnant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 à l'exercice d'une activité de vente de biens ou de prestations de service à titre onéreux de manière effective depuis au moins cinq ans pour émettre des obligations) - **Après l'art. 3** (p. 860) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Yves Durand, rapporteur (taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission ne pouvant être supérieur au taux moyen du marché obligataire lorsqu'il n'est pas fait appel public à l'épargne) - Se déclare favorable, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 13 de M. Yves Durand, rapporteur (extension du champ d'application de la prohibition du partage des bénéfices à tous les contrats de prêts) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 866) : se déclare perplexe devant les dangers et les contradictions de ce projet - Abstention du groupe communiste sur le texte de ce projet de loi.

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Art. 1** (p. 1091) : bénéfice d'une totale exonération en faveur des sociétés de capital-risque - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à cet article - **Art. 2** (p. 1103) : suppression du droit d'apport sur les augmentations de capital en numéraire constituant un nouveau cadeau fiscal - **Art. 4 ter** (p. 1113) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article visant à réformer le financement hypothécaire - **Art. 5**

(p. 1114) : régime d'imposition des produits nouveaux - Fiscalité devant être la même pour tous les revenus identiques - Amendement du groupe communiste proposant la suppression du paragraphe V introduisant une discrimination.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Art. 12 (p. 1231) : article 1518 du code général des impôts et actualisation des valeurs locatives tous les trois ans - Propriétés non bâties - Date de la dernière révision générale - Absence de révisions triennales - Insuffisance des effectifs des personnels de l'administration fiscale - Système annuel de la variation forfaitaire fixée par la loi de finances - Irrespect en matière de variation des valeurs locatives foncières de la référence, aux variations de loyers - Base d'imposition du foncier bâti industriel, des immobilisations non foncières et de la masse salariale - Réévaluation des valeurs locatives foncières - Loi Quilliot - Variation des loyers en 1983 - Déflateur appliqué aux bases - Transfert des contribuables de la taxe professionnelle sur les trois autres bases - Information sur l'évolution comparée des bases d'imposition des taxes locales - Allègement sur la taxe professionnelle - Emploi - Art. 12 (p. 1232) : soutient les amendements de M. Camille Vallin, n° 76 (substitution à l'actualisation des valeurs locatives foncières d'une revalorisation forfaitaire) et n° 5 (multiplication des valeurs locatives foncières entrant dans le calcul d'imposition par un coefficient) - Art. 15 (p. 1237) : allègement de la taxe d'habitation pour les cotisations excédant 1000 francs - Problème de la réforme de la taxe d'habitation - Soutient l'amendement n° 6 de M. Pierre Gamboa (dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation pour les foyers aux revenus modestes).

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** - *Deuxième lecture* [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1434, 1435) : risque de l'endettement des associations et d'une distribution maquillée des bénéfices ; risque de disparition du caractère non lucratif des associations - Abstention du groupe communiste pour le vote sur ce projet de loi - Art. 1 (p. 1438) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 6 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à titre onéreux) - Art. 3 quater (p. 1441) : vote par le groupe communiste de l'amendement n° 11 de M. Yves Durand (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale et plafonnant le taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission au taux moyen du marché obligataire) - Art. 3 quinquies (p. 1441) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale et interdisant le partage des bénéfices des contrats de prêt ou d'émission d'obligations) - Art. 12 (p. 1444) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de M. Yves Durand, rapporteur (conditions de regroupement des associations aux fins d'émettre des obligations ; possibilité de groupements d'intérêt économique, GIE) - Après l'art. 14 bis (p. 1445) : abstention du groupe communiste sur les amendements n° 2, n° 3, n° 4 de M. Jean Cauchon (dons manuels) - (p. 1446) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Jean Cauchon (suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations).

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - (25 juin 1985) - Discussion générale (p. 1683) : autonomie des collectivités territoriales consacrée par la loi de décentralisation de 1982 - Suppression des tutelles administrative et financière - Organisation de la répartition des compétences entre les trois niveaux de collectivité territoriale organisés en 1983 - Nouveaux rapports entre les citoyens et les élus - Exécutif du département confié au conseil général - Groupe

communiste favorable à des transferts financiers correspondant aux transferts de charges - Difficultés financières rencontrées actuellement par les collectivités locales - Augmentation considérable des dépenses d'investissement des communes - Remplacement des subventions spécifiques par la dotation globale d'équipement, DGE - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Parlementaires communistes attachés à l'une des propositions de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République, relative à la mise à disposition des collectivités locales du quart des ressources fiscales nationales - Transfert des charges d'enseignement - (p. 1684) : investissement en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes - Divergences au sein des départements pour l'évaluation des dépenses relatives au fonctionnement et à l'équipement de l'administration préfectorale - Participation des départements de la région d'Île-de-France aux dépenses de la préfecture de police - Abstention du groupe communiste lors du vote sur ce texte.

Suite de la discussion - (27 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1750) : souhaite une application de la politique de décentralisation dans les meilleures conditions - Abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 426 (84-85)] - (27 juin 1985) - Discussion générale (p. 1785) : texte représentant une avancée significative mais abstention du groupe communiste en première et deuxième lecture en raison des risques que faisait porter sur l'indépendance des associations l'acquisition des titres - Texte présenté supprimant le recours au titre associatif de type participatif - Exclusion de la distribution des bénéfices - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte élaboré par la commission mixte paritaire, CMP.

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services sous leur autorité** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 464 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2174) : différence entre les mesures budgétaires prévues au bénéfice du grand patronat et l'insuffisance du transfert de ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales - Règlement des conflits éventuels entre l'Etat et les collectivités territoriales par décret ou arrêté ministériel - Pénalisation des collectivités ayant réalisé le plus d'investissements - Transferts financiers calculés par référence au passé - Abstention du groupe communiste.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2546) : nombreuses disparitions de petites et moyennes entreprises, PME, tenant une part importante dans l'économie de la région parisienne - Diminution des commandes aux PME et accélération des achats à l'étranger - Rôle important des groupes bancaires dans le déclin des PME - Souhaite une fiscalité moins défavorable pour les PME et la création d'un centre régional de la machine-outil - Problème de la formation et de la qualification des travailleurs des PME - Problème de la gestion des fonds pour la formation - (p. 2547) : recensement des besoins de formation, à la gestion des fonds et à la définition de projet de formation au sein d'une commission paritaire départementale travailleurs-employeurs.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (29 octobre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2577) : diminution constante de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes et augmentation simultanée de la fiscalité locale - Dépôt, par le groupe communiste, d'un amendement visant à augmenter considérablement la DGF afin de pallier les difficultés financières des collectivités locales - Propose que la DGF soit indexée sur le produit intérieur brut prévisionnel - Exonération de la taxe professionnelle - Stagnation des investissements des entreprises malgré une augmentation de leurs profits - Nombreux

licenciements économiques - (p. 2578) : rôle joué par les collectivités locales dans l'activité économique - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3189) : exclusion de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Garantie minimale de progression : référence à un indice médian de la fonction publique - Rejet de la proposition communiste relative à la majoration de la DGF - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Art. 3 (p. 3645) : avantages fiscaux accordés aux entreprises - Capacité d'autofinancement des entreprises - Evolution de l'investissement - Taux d'intérêt - Absence de contrepartie en matière de création d'emplois - Soutient l'amendement n° I-9 de M. Pierre Gamboa (suppression de cet article relatif à la réduction du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés non distribué) - Après l'art. 3 (p. 3646) : soutient l'amendement n° I-10 de M. Pierre Gamboa (abrogation de l'article 19 de la loi de finances pour 1985 relatif au mécanisme de report en arrière pour les pertes des entreprises) - Après l'art. 8 (p. 3652) : soutient les amendements de M. Camille Vallin, n° I-17 (abrogation de l'article 1647 bis du code général des impôts relatif au dégrèvement consenti aux assujettis à la taxe professionnelle) et n° I-18 (progressivité du dispositif d'allègement de la taxe professionnelle par rapport au taux d'imposition effectivement supporté par les entreprises) - Art. 9 (p. 3653) : son amendement n° I-19 : suppression des dispositions de cet article abrogeant le troisième alinéa du 1° de l'article 170 du code général des impôts ; rejeté - Après l'art. 10 : soutient l'amendement n° I-20 de M. Camille Vallin (cas de dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation) - Art. 11 (p. 3654) : soutient l'amendement n° I-21 de M. Camille Vallin (suppression des dispositions de cet article accordant certains avantages aux entreprises créées en 1986) - Art. 14 (p. 3656) : impôt sur les grandes fortunes, IGF, et réduction de son rendement - Nombre de contribuables assujettis et de biens ou patrimoines exclus de cet impôt - Rendement réel de l'IGF - Prévisions pour 1986 - (p. 3657) : bons anonymes - Valeurs mobilières - Ses amendements n° I-24 : doublement des taux de l'impôt sur les grandes fortunes ; et n° I-25 : création d'un seuil minimum déclaratif pour l'impôt sur les grandes fortunes ; devenus sans objet - Art. 23 (p. 3664) : soutient l'amendement n° I-31 de M. Camille Vallin (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985 [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4219, 4220) : augmentation du déficit budgétaire - Evolution des masses de recettes fiscales au bénéfice des sociétés et au détriment des citoyens contribuables - Augmentation de la TVA et des impôts indirects inévitable - Vote des sénateurs communistes contre ce projet de loi.**

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique - Nouvelle lecture [n° 249 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4512) : réforme insuffisante du secteur psychiatrique - Favorable à une poursuite de la discussion - S'oppose à la question préalable déposée par la commission des affaires sociales.**

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 244 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4522) : abstention du groupe communiste sur ce projet.**

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé - Conclusions du rapport de**

la commission mixte paritaire [n° 243 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4524) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Après l'art. 3 (p. 4575) : soutient l'amendement n° 19 de M. Jean-Luc Bécart (transfert de la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des mineurs des houillères au régime minier de sécurité sociale) - Art. 8 (p. 4577, 4578) : ses amendements n° 21 : suppression de la restriction quant à la reconnaissance des seuls services rendus dans la Résistance homologués par l'autorité militaire ; retiré ; et n° 22 : application du droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 8 (p. 4580) : son amendement n° 20 : montant du plafond majorable par l'Etat de la retraite mutualiste des anciens combattants et victimes de guerre ; retiré - Rattrapage du rapport constant - Art. 9 (p. 4581) : intégration dans le corps des ministres plénipotentiaires des personnalités extérieures ayant exercé six mois les fonctions de chef de mission diplomatique - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4589) : vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi.**

Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Art. 9 (p. 4645) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture relatif à l'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4646) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Droit des évadés en cours de déportation - Attribution du titre de combattant volontaire de la résistance - Demande de carte de combattant volontaire de la résistance.

LE GARREC (Jean), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

DÉPÔTS

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 11 (85-86)] (8 octobre 1985) - Fonctionnaires et agents publics.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 674 de M. Christian Poncelet : lois de finances (conséquences de l'inconstitutionnalité de la loi portant règlement définitif du budget de 1983) (8 novembre 1985) (p. 2893, 2894).

n° 694 de Mme Hélène Luc : transports aériens (insuffisance des effectifs de la police de l'air et des frontières) (8 novembre 1985) (p. 2887, 2888).

n° 706 de M. Félix Ciccolini : fonction publique (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 707 de M. Pierre-Christian Taittinger : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 708 de M. Pierre Schiélé : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 710 de M. Jacques Bialski : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 711 de M. Edmond Valcin : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 712 de M. Etienne Dailly : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 713 de M. Pierre Carous : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Jacques Toutain, sénateur des Yvelines (16 octobre 1985) (p. 2278).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984. [n° 11 (85-86)] - (16 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2278, 2279) : objectifs des ordonnances de 1982, relatives à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique territoriale, similaires à ceux des contrats de solidarité - Fonds de compensation destiné à rembourser aux collectivités locales la moitié de l'indemnité exceptionnelle servie aux bénéficiaires de la mesure - Nombre de femmes parmi les demandeurs de cessation progressive d'activité - Souplesse de cette formule et caractère exemplaire de l'évolution des comportements dans la fonction publique - Après l'art. 2 (p. 2280, 2281) : accepte l'amendement n° 1 de M. René Régnault (nouvelle répartition de la charge de l'indemnité entre le fonds de compensation et la collectivité territoriale employeur) - Pérennisation éventuelle du processus de cessation progressive d'activité - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (dévolution à terme du reliquat du Fonds de compensation à la dotation globale de fonctionnement) - Préférence pour le versement du reliquat éventuel à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL.**

- **Projet de loi relatif aux valeurs mobilières [n° 17 (85-86)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1985) - Après l'art. 1 (p. 2879) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat, une première fois le 17 novembre 1983 lors de l'examen du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, et une seconde fois le 14 juin 1985 lors de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier relatives au rétablissement de la conformité des droits français de la constitution des sociétés avec la première directive européenne), amendement augmentant inutilement le coût de la constitution des sociétés anonymes - Art. 2 (p. 2881) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly, rapporteur (limitation de l'appel au public aux sociétés dont les actions sont inscrites à la cote du**

second marché) - (p. 2882) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur (émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles, réalisée dans un délai de trois ans à compter de l'assemblée qui l'a autorisée) - (p. 2883) : accepte l'amendement n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur (assemblée générale extraordinaire se prononçant sur rapport du conseil d'administration) - **Après l'art. 2 : son amendement n° 63 : créances transférées au crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises lors de sa création par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, la caisse nationale des marchés de l'Etat et le groupement interprofessionnel des petites et moyennes entreprises, valablement dévolues au crédit d'équipement et à l'égard des tiers à la date de leur transfert ; adopté - Art. 3 (p. 2885) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, rapporteur (remplacer dans le premier alinéa de l'article 188 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 les mots « quinze jours » par les mots « vingt jours ») - Art. 7 (p. 2886) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly, rapporteur (assemblée générale des porteurs de certificats d'investissements exerçant les compétences attribuées à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'application de l'article 217-2).**

LEGOUEZ (Modeste), sénateur de l'Eure (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense : dépenses ordinaires [n° 96, annexe 45 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3591) : compression des dépenses du budget de la défense - Dépenses de personnel et de fonctionnement du service des essences des armées - Coût des opérations extérieures (Afrique, Proche-Orient, Nouvelle-Calédonie) - Crédits opérationnels - Entretien et remplacement des matériels - (p. 3592) : facteurs propres à chacune des trois armées - Crédits de fonctionnement - Rénovation et construction de casernement - Statut des personnels - Affaire Greenpeace - Retraite des militaires - Effectifs de la gendarmerie - Rémunérations et conditions de vie des personnels d'active - Conditions d'exécution de la programmation militaire - (p. 3593) : inadéquation des crédits de fonctionnement aux missions de l'armée.

LEGRAND (Bernard), sénateur de la Loire-Atlantique (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire du premier collège du Conseil supérieur de l'aviation marchande (14 novembre 1985) (p. 3088).

— Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile [n° 98, tome XIX (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - Art. 4 (p. 2594) : ses amendements n° 17 : travaux exemptés du permis de construire du fait de leur nature ; réintroduction dans le droit commun des installations techniques nécessaires aux pouvoirs publics ; rejeté ; et n° 18 : conditions de présentation de la déclaration faite auprès du maire de la commune ; retiré - (p. 2596) : ses amendements n° 19 : sauf désaccord motivé du maire, possibilité d'effectuer les travaux dans le respect des prescriptions présentées par l'autorité compétente en matière de permis de construire ; retiré ; et n° 20 : durée de validité de l'autorisation de construire ; adopté - (p. 2597) : son amendement n° 21 : suppression des dispositions relatives au contrôle de l'application de certaines dispositions législatives ou réglementaires par un ministre autre que celui qui est chargé de l'urbanisme ; retiré - (p. 2598) : sur l'amendement n° 2 de M. Maurice Janetti, rapporteur, ses sous-amendements n° 24 : délai supplémentaire accordé aux maires pour s'opposer à l'exécution de travaux, après avis d'une administration tierce ; et n° 25 : délai de validité de l'autorisation de construire ; adoptés - (p. 2599) : son amendement n° 23 : consultation pour avis, par le maire, de l'autorité chargée de l'urbanisme et de l'architecture, pour les travaux dans les zones sensibles ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3564) : aviation civile - Politique de déréglementation lancée par les Etats-Unis en 1978 - Renégociation des accords bilatéraux privilégiant les compagnies américaines - Application de la loi du 31 décembre 1984 relative au droit de grève des contrôleurs aériens - Sécurité du transport aérien - (p. 3565) : défaillances humaine ou mécanique et terrorisme - Désengagement de l'Etat dans le contrôle anti-terroriste.

— **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Art. 12 (p. 4035) : se déclare opposé à l'amendement n° 78 de M. Christian Bonnet (limitation du champ des bénéficiaires de la taxe de séjour) - Après l'art. 14 (p. 4039) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de M. Louis Caiveau (obligations de l'Etat en matière de protection du littoral contre les attaques de la mer).

LE GRAND (Jean-François), sénateur de la Manche (RPR).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires culturelles.

— Membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre titulaire de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

— Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

INTERVENTIONS

— **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1542) : justification de la taxe de coresponsabilité intervenant dans un système de libre production et ne se justifiant plus avec l'institution des quotas laitiers - Nécessité d'une politique d'ensemble du marché des matières grasses - Importation importante de produits exemptés de droits - Accroissement de la distorsion entre les huiles végétales d'une part, et le beurre et autres matières grasses d'autre part - Nécessaire maîtrise de la production laitière - Souhaite le respect des spécificités régionales - Département de la Manche gravement pénalisé - Nécessaire freinage de la production des usines à lait - (p. 1543) : souhaite le cumul des campagnes 1984-1985 et 1985-1986 pour évaluer les dépassements de quantités de références par les producteurs - Souhaite un renforcement des pouvoirs des commissions mixtes dans le cadre des installations et des attributions - Problème de l'évolution des charges sociales frappant les exploitants.

— **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2938) : adaptation de la législation sur la concurrence aux réalités économiques - Difficulté de la Direction générale de la concurrence et de la consommation, DGCC, de contrôler les abus en matière de tarification - Réforme parcellaire - Libération des prix - Elargissement des compétences et véritable autonomie accordée à la commission de la concurrence - Groupe du RPR favorable à l'adoption du projet ainsi amendé.

— **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3391) : enseignement agricole - Lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984 - Formation agricole des chefs d'exploitation - Formation des adultes - Moyens de l'enseignement agricole - Besoins de l'enseignement agricole privé - Bourses scolaires - Financement de la formation des adultes et rôle de l'Etat - Enseignement supérieur agricole et vétérinaire - Rapport Mothes.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3586) : problèmes d'investissement à l'aéroport de Nice - Navigation aérienne ; droit de grève des contrôleurs - Sécurité des passagers - Problèmes posés aux compagnies françaises par l'application des accords franco-américains de 1946 - (p. 3587) : bonne santé financière des compagnies aériennes françaises - Succès à l'exportation de la construction aéronautique.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la**

Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3780) : apparition d'un déséquilibre sur les prix - Interrogation sur la compétitivité des producteurs français face aux producteurs espagnols quand les salaires et les charges sociales ne sont pas comparables - Communauté économique européenne, CEE, risquant de devenir largement excédentaire pour les légumes, les fruits et le vin - Possibilité pour l'Espagne d'inonder l'Europe grâce à ses progrès techniques et aux dispositions transitoires insuffisamment protectrices - Faiblesse du niveau de protection du marché français - Elargissement s'inscrivant dans l'esprit du Traité de Rome et ne devant pas tuer la politique agricole commune - Elargissement coûtant cher et aggravant les charges financières de l'Europe déjà liée, par des contrats bilatéraux, à de nombreux pays du bassin méditerranéen - Importante partie de la contribution espagnole supportée par les partenaires de la CEE jusqu'en 1992 - Conséquences de l'accord de Fontainebleau au cours duquel le Gouvernement a abandonné l'atout agricole de la France - Possibilité pour la RFA de subventionner son agriculture à concurrence de 5 % de son chiffre d'affaires jusqu'en 1988 et création de distorsions de concurrence dangereuses pour les agriculteurs français - (p. 3781) : Grande-Bretagne bénéficiant d'un allègement de sa contribution à la Communauté - Volonté des Etats-Unis de mettre à genoux l'agriculture européenne - Négociations au GATT n'étant qu'un moyen de soumettre les autres pays à leur volonté - Nécessité de revoir certaines dispositions techniques dont l'application serait extrêmement préjudiciable à l'agriculture française - S'abstiendra avec le groupe RPR lors du vote du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés [n° 105 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 106) (p. 3791) : textes posant le problème du financement futur des Communautés européennes - Traduction des conclusions adoptées par la délégation du Sénat pour les Communautés européennes et rapport de M. Bernard Barbier - Premier projet intéressant l'actuel exercice budgétaire et constituant des « avances non remboursables » - Second projet entérinant la décision du 7 mai 1985 relevant le plafond de TVA à 1,4 % à compter du 1^{er} janvier 1986 - Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 - Projet répondant à une nécessité et à un besoin - (p. 3792) : problèmes budgétaires et financiers de la Communauté - Correction des déséquilibres budgétaires et compensations financières au profit du Royaume-Uni - Principe du « juste retour » faisant peu de cas du principe de solidarité financière des Etats membres - Système devant inciter le Royaume-Uni à respecter le principe de la préférence communautaire - Fixation du plafond de TVA à 1,4 % - Problème de la discipline budgétaire - Augmentation des ressources propres liée à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal - Coût de l'élargissement pesant lourdement sur le budget communautaire - (p. 3793) : nouveau plafond de TVA pouvant être atteint dès 1986 - Institution nécessaire d'un régime répondant au principe de la solidarité communautaire - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3794) : propos reflétant la pensée de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes - Abstention du groupe RPR sur les textes de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 106 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 105) (p. 3791 à 3793) - Explication de vote sur l'ensemble (commune avec le projet n° 105) (p. 3794).

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4003) : richesse et impor-

tance du littoral français - Activité portuaire, culture marine et équipement naval - Absence d'aspect économique et d'aspect financier - Développement des ports lié au commerce extérieur - Nécessaire modernisation des chantiers navals existants - Rôle du tourisme - Urbanisation des rivages - (p. 4004) : charges nouvelles pour les collectivités et absence de moyens de financement correspondants - Norme nouvelle d'hygiène de l'eau - Projet ne répondant à aucun souci de réalisme - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements déposés - **Avant l'art. 26** (p. 4048) : soutient l'amendement n° 94 de M. Jacques Valade (fonctionnaires des différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port disposant des mêmes possibilités que celles qui sont prévues dans les autres établissements publics).

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 587 (JO Questions, 14 février 1985) (p. 237) à M. le ministre de l'économie : **entreprises** (mesures en faveur des entreprises) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 412, 413).

n° 695 (JO Débats, 17 octobre 1985) (p. 2283) à Mme le ministre des affaires sociales : **pensions de retraite** (avenir des systèmes de retraite par répartition) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (15 novembre 1985) (p. 3163, 3164).

n° 696 (JO Débats, 17 octobre 1985) à Mme le ministre des affaires sociales : **démographie** (mesures concrètes en vue d'un renouveau démographique) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (15 novembre 1985) (p. 3164, 3165).

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Défense : Section marine** [n° 99, tome VIII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)]** - (24 janvier 1985) - Discussion générale (p. 35) : responsabilité du Gouvernement dans la dégradation de l'ordre public en Nouvelle-Calédonie - Nouveau statut ; élections : entraves apportées par le Front de libération national kanak socialiste, FLNKS à la liberté de vote ; différence de l'attitude des autorités vis-à-vis de M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement légal du territoire et de M.

Jean-Marie Tjibaou - Développement du racisme en Nouvelle-Calédonie - Convocation du Parlement en session extraordinaire - (p. 36) : caractère illusoire de l'indépendance-association et des attributions de défense et de sécurité que conserverait la France - Demande de prolongation de l'état d'urgence : durée excessive ; entrave à une libre campagne électorale pour l'autodétermination ; incidences économiques ; inefficacité de l'état d'urgence : cas des installations minières de Thio - Finalité de l'état d'urgence : rétablissement de l'ordre ou entrave à l'expression des Calédoniens loyalistes et à l'exercice des pouvoirs du gouvernement territorial légitime - Danger de l'utilisation des dispositions de la loi du 3 avril 1955 : possibilité d'interdire les déplacements en Nouvelle-Calédonie des dirigeants de l'opposition ; atteinte aux libertés de la presse - Demande au Président de la République de faire respecter la légalité républicaine.

- **Rappels au règlement** - (18 avril 1985) - (p. 282) : question au Gouvernement posée par M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial de la Nouvelle-Calédonie, relative à la Nouvelle-Calédonie et absence du Premier ministre, M. Laurent Fabius, à cette séance - Présence de M. Tjibaou à l'inauguration du musée imaginaire du Pacifique - Fidélité de la Nouvelle-Calédonie à la République et à la patrie - Action de M. Edgard Pisani.

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 335) : ambiguïté, exposée dans le rapport de la commission des lois, sur les conditions juridiques du retour de Saint-Pierre-et-Miquelon au statut de pays et territoire d'outre-mer, PTOM, associé à la Communauté économique européenne, CEE - Doute sur l'incidence du changement de statut sur les négociations avec le Canada relatives aux droits de pêche - (p. 336) : absence de consultation légale de la population ; résultat des élections européennes ; consultation des électeurs organisée à l'initiative de M. Albert Pen, maire de Saint-Pierre - Opposition des organisations syndicales représentatives à ce projet de loi ; propos de M. André Bergeron, secrétaire général de force ouvrière, FO - Incidence du changement de statut sur l'attribution des quotas de pêche et conséquences pour l'archipel - Maintien dans le territoire national garanti par le projet de loi - (p. 337) : regret d'absence de négociation avec la CEE.

- **Question au Gouvernement : chômeurs en fin de droits** - (23 mai 1985) - (p. 696) : augmentation du nombre de chômeurs en fin de droits par la modification du régime de l'indemnisation par l'Assédic - Nombre de demandeurs d'emplois non indemnisés dans le département de la Somme, allocation de solidarité attribuée par le conseil général et demande d'intervention de l'Etat.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 794) : corrélation entre la substitution du scrutin proportionnel au scrutin majoritaire, l'augmentation du nombre des députés et la défense des intérêts fondamentaux de la France - Défauts du scrutin majoritaire analysés par M. Pierre Joxe - Stabilité ministérielle - Dénonce les manoeuvres électorales du parti socialiste lors des dernières élections cantonales - (p. 795) : découpage régional de la Nouvelle-Calédonie - Défense des intérêts du seul parti socialiste - Député éloigné de l'électeur - Recours à des majorités de coalition - Renforcement des pouvoirs du Président de la République - Risque d'instabilité ministérielle - Abandon du redressement économique de la France - Augmentation considérable du nombre des députés - Modification du collège électoral des sénateurs - Incidences financières de cette inflation parlementaire - Equilibre du Congrès - Favorable au vote de la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 794, 795).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1922) : accroissement du taux de criminalité et de délinquance - Malaise profond dans la police - Code de déontologie de la police édicté par décret - Programme quinquennal de fonctionnement, de formation et d'équipement de la police - Opposé à ce projet pour diverses raisons, et notamment le lien établi entre le nombre et l'importance des contraventions et le financement des services de police - Simultanéité du doublement des amendes et des mesures d'indulgence en faveur des délinquants et des criminels - Nombreuses lacunes de ce projet, particulièrement en ce qui concerne la protection des policiers et des gendarmes - Lutte antiterroriste - Méfiance insupportable de certains magistrats à l'égard des policiers - Suppression regrettable des contrôles d'identité - (p. 1923) : utilisation abusive de la qualité de réfugié politique - Taux particulièrement élevé d'attentats terroristes en France - Coopération entre les polices européennes dans la lutte anti-terroriste - Application plus stricte de la convention de Vienne - Regrette le mutisme du projet sur toutes les mesures relatives à la protection du territoire et des citoyens.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1968) : cinquième statut proposé par le Gouvernement s'acharnant à créer une évolution irréversible - Nouvelle-Calédonie ayant reçu le statut de territoire d'outre-mer par la loi-cadre de 1956 - Etablissement d'une certaine harmonie entre les divers éléments de souches européenne, mélanésienne, océanienne, asiatique et antillaise - Accueil enthousiaste réservé en juillet 1979 au Président Giscard d'Estaing confirmant l'appartenance française - Dégradation depuis 1981 - Déclaration du parti socialiste du 9 novembre 1979 exprimant sa pleine solidarité au Front indépendantiste - Protocole signé par M. François Mitterrand en 1979 s'engageant à accorder l'indépendance à la Nouvelle-Calédonie - (p. 1969) : création du Front indépendantiste en janvier 1982 - Conférence de Nainville-les-Roches en juillet 1983 et adoption d'un texte mentionnant la reconnaissance de la légitimité du peuple canaque - Approbation en juillet 1984 du « statut Lemoine » et création du Front de libération nationale kanak socialiste, FLNKS - Multiplication des incidents et boycott des élections par les extrémistes canaques - Violence symbolisée par Eloi Machoro brisant une urne à coups de hache en l'absence d'intervention des forces de l'ordre - Election de M. Dick Ukeiwé comme président du gouvernement territorial et création en réplique d'un gouvernement provisoire canaque présidé par M. Djibaou sans réaction aucune du pouvoir central - Mission de M. Edgar Pisani sévèrement critiquée par la commission des lois - Rappelle l'hommage posthume rendu sur la tombe de Machoro - Indépendance-association ne résistant pas à un examen sérieux - Annonce par le Président de la République en janvier 1985 de la création d'une base militaire à Nouméa - Combinaison présentée accordant la majorité dans trois régions sur quatre à ceux qui sont minoritaires - Propositions gouvernementales engageant la responsabilité du Chef de l'Etat, garant de l'intégrité du territoire et du respect de la Constitution.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2121) : absence du Premier ministre dans l'hémicycle - Favorable au scrutin d'autodétermination - Analyse les nombreuses étapes suivies par le Gouvernement pour aboutir à l'indépendance-association - Découpage des régions assurant une majorité artificielle au FLNKS - Egalité de tous les citoyens dans une société multiraciale comme la Nouvelle-Calédonie - (p. 2122) : dégradation de l'économie calédonienne et risque de déstabilisation du territoire - Bureaux de vote pour les réfugiés à Nouméa - Création d'une base militaire à Nouméa - Affaire Greenpeace - Responsabilité du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, du Premier ministre et du Président

de la République, quant à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3604) : défense maritime - Loi de programmation militaire - Force océanique stratégique, FOST - Sous-marin nucléaire lanceur d'engins, SNLE - Porte-avions nucléaire - (p. 3605) : FOST - Loi de programmation militaire - Constructions navales militaires - Personnel militaire - Carrière d'un officier de marine - Equipages de la flotte - Loi relative au cumul emploi-retraite - Réparation navale et entretien de la flotte - (p. 3606) : base stratégique en Nouvelle-Calédonie.

- **Question au Gouvernement : liaisons routières dans le département de la Somme** (12 décembre 1985) (p. 3841).

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires.** - *Deuxième lecture* [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4545, 4546) : cumul des mandats électoraux - Son expérience d'élu, depuis 1936 - Indemnités propres à chaque fonction - Règles du cumul non applicables aux fonctions ministérielles.

LEMARIE (Bernard), sénateur des Côtes-du-Nord (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** - *Nouvelle lecture* [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Rapport annexé** - *Après la modification XVII* (p. 3969) : soutient l'amendement n° 43 de M. Jean-Marie Rausch (programme « déperissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique », Deforpa).

LEMOINE (Georges), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

DÉPÔTS

Projet de loi déposé avec M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 74 (85-86)] (6 novembre 1985).

Projet de loi déposé avec M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française [n° 187 (85-86)] (11 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 328) : inadéquation du statut départemental, établi par la loi du 19 juillet 1976, à la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon - Appartenance à la Communauté économique européenne, CEE ; jurisprudence de l'arrêt Hansen de la Cour de justice des Communautés du 10 octobre 1978 ; conséquences inflationnistes de l'application du tarif extérieur commun aux importations de Saint-Pierre-et-Miquelon en provenance du Canada ; perte de ressources fiscales pour le département ; difficulté de tenir à l'écart Saint-Pierre-et-Miquelon du champ d'application du règlement du 23 juillet 1984 relatif au territoire douanier de la Communauté - (p. 329) : négociation entre la France et le Canada sur le droit de pêche et la délimitation de la zone économique exclusive au large des côtes de l'archipel - Difficulté d'adapter la décentralisation à la situation de l'archipel ; extension partielle des législations métropolitaines par les ordonnances du 26 septembre 1977 ; insuffisance des adaptations autorisées par l'article 73 de la Constitution pour les départements d'outre-mer - Constitutionnalité de la remise en cause de la départementalisation - Exclusion du risque de précédent du fait de la spécificité de la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon par rapport aux autres départements d'outre-mer - Maintien du conseil général ; modification du mode d'élection ; institution d'un comité économique et social - Compétences particulières du conseil général en matière fiscale, douanière et d'urbanisme ; maintien de la compétence de l'Etat pour la construction et l'entretien des équipements scolaires du second degré - Rapports entre l'Etat et la collectivité territoriale : mise à disposition des services de l'Etat - (p. 330) : régime des législations et réglementations existantes, et des services publics nationaux : maintien en vigueur des ordonnances du 26 septembre 1977 ; adaptation des lois du 26 janvier et 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale ; maintien des concours financiers de l'Etat dans les mêmes conditions que sous le statut départemental - Possibilité pour Saint-Pierre-et-Miquelon d'émettre des timbres - Difficultés économiques de l'archipel - Demande l'adoption de ce projet de loi - Souhait de changement de statut exprimé par les Saint-Pierrais et les Miquelonnais - Origine française des habitants de l'archipel - Rapports avec la CEE : inexactitude du parallèle établi par certains sénateurs avec la situation des Canaries et celle du Groenland ; caractère temporaire des mesures dérogatoires obtenues de la CEE ; retour au statut légal de pays et territoire d'outre-mer, PTOM, inscrit dans le traité de Rome - Pêche : handicap du statut de département d'outre-mer donnant accès aux navires des autres Etats de la CEE à la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon ; négociations avec le Canada - Art. 1 (p. 339) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur. (référence à l'article 72 de la Constitution) - (p. 340) : changement de statut de Saint-Pierre-et-Miquelon, résultat de sa situation spécifique, et ne pouvant en aucun cas servir de précédent - **Après l'art. 1** (p. 340) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Tizon (représentation de la collectivité territoriale par les actuels député et sénateur du département de Saint-Pierre-et-Miquelon) - Modification prochaine des lois organiques relatives aux élections de ces représentants - **Après l'art. 2** (p. 342) : accepte l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (scrutin de liste à deux tours à la représentation proportionnelle pour l'élection du conseil général) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 30 : remplacement par le suivant de liste en cas de

vacance de siège; adopté - Art. 5 (p. 343): accepte l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (expiration des pouvoirs du bureau précédent à l'ouverture de la première réunion suivant chaque renouvellement du conseil général) - Art. 6 (p. 344): son amendement n° 32: audition du représentant de l'Etat par le conseil général par accord avec le président du conseil général; adopté - Art. 17 (p. 346): accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation et à l'organisation du comité économique et social), sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements n° 33: composition du comité; n° 34, 36 et 37 supprimant certaines dispositions à prendre par décret en Conseil d'Etat ou relevant de la loi organique; adoptés - Après l'art. 24, (p. 349): accepte l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Tizon (association et participation du président du conseil général à la négociation des accords mentionnés à l'article 24) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 39: possibilité de participation du président du conseil général; adopté - Volonté d'affirmer la responsabilité de l'Etat - Différence entre un président du conseil général et un président de gouvernement autonome; contradiction avec le regret du statut départemental exprimé par la majorité sénatoriale - Art. 27 (p. 351): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (extension de la compétence consultative du comité économique et social à l'ensemble du projet de budget de la collectivité territoriale) - Art. 28 (p. 352): accepte l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (suppléance du représentant de l'Etat par le secrétaire général en cas d'absence ou d'empêchement) - Art. 28 (p. 352): intervient sur l'amendement n° 17 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (droit du représentant de l'Etat de proclamer l'état d'urgence) - Applicabilité de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence dans la collectivité territoriale - Art. 30 (p. 353): accepte l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (mise à disposition des services de l'Etat: maintien de l'application de l'article 13 de la loi du 7 janvier 1983 excluant les agents des services de l'Etat ayant apporté leur concours à une collectivité territoriale pour une opération du contrôle de la légalité des actes afférents à cette opération) - Art. 36 (p. 354): son amendement n° 40: attribution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, à la collectivité territoriale; adopté - Après l'art. 36: demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (maintien des interventions directes de l'Etat au bénéfice de la collectivité territoriale) - Après l'art. 37 (p. 355): son amendement n° 41: adaptation des dispositions des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale; rejeté - Centres de gestion et de formation - Art. 38 suite (p. 357): s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (élections partielles destinées à porter l'effectif du conseil général au nombre fixé à l'article L. 329 du code électoral) - Après l'art. 42 (p. 358): son amendement n° 42: modification du chapitre IV du code de l'organisation judiciaire, relatif aux juridictions de Saint-Pierre-et-Miquelon: délégué à la protection de l'enfance; indemnisation des victimes d'infractions; juge des enfants; juge de l'application des peines; rejeté - (p. 359): son amendement n° 43: modification de l'ordonnance du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon, de certaines dispositions relatives à l'organisation judiciaire; rejeté - Après l'art. 43 bis: son amendement n° 35: compétences de la collectivité territoriale pour l'exécution du service postal; adopté.

- Question au Gouvernement, de M. Roger Lise: aide au logement dans les départements d'outre-mer - (23 mai 1985) - (p. 701): augmentation depuis 1981 des crédits destinés au logement social dans les départements d'outre-mer; apport de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM; progression des crédits consacrés à la résorption de l'habitat insalubre; rattrapage des crédits affectés à la Martinique défavorisée jusqu'en 1981 - Sociétés d'habitations à loyer modéré, HLM, de la Martinique.

- Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon - Deuxième lecture [n° 283 (84-85)] - (28 mai 1985) - Discussion générale (p. 747): situation de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au regard du droit communautaire - Seul département français où le tarif extérieur commun ne peut s'appliquer - Inadaptation de l'actuel statut départemental aux exigences de la décentralisation qui sera appliqué de manière rationnelle - Maintien de la législation en vigueur - Application de la loi dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon moyennant certaines adaptations comme dans les autres départements d'outre-mer - Accord du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur le régime électoral proposé par le Sénat - Seule une divergence demeurant sur le calendrier - Amendement de la commission des lois à l'article 38 visant à renouveler le conseil général en même temps que la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel en 1986 - Changement de statut ne devant pas écourter le mandat d'un conseil général - Dissolution du conseil général en 1986 non conforme aux règles démocratiques - En appelle à la sagesse du Sénat pour rejeter un tel amendement - Absence d'accord en ce qui concerne la fonction publique territoriale - Amendement adopté par l'Assemblée nationale tirant les conséquences de l'applicabilité à Saint-Pierre-et-Miquelon des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives aux dispositions statutaires et à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Commission des lois proposant de supprimer le centre de gestion en rattachant les agents des collectivités de l'archipel au centre de formation de la région de Basse-Normandie - (p. 748): centre de formation de l'archipel pouvant envoyer en métropole des agents pour suivre une formation auprès d'un centre régional - Souhaite que le nouveau statut permette aux Saint-Pierrais et Miquelonnais de promouvoir le développement économique de l'archipel dans le respect de l'attachement à la France des 6.000 Français au large du continent américain - Art. 17 (p. 750): s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et précision concernant la mention de l'incompatibilité entre les mandats de conseiller général et de membre du Conseil économique et social, ainsi que la fixation par décret des conditions de désignation de personnalités qualifiées) - Art. 37 bis (p. 751): nécessité d'adapter la loi à la situation particulière de Saint-Pierre-et-Miquelon - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 38 (p. 752): s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (conseil général élu en 1982 maintenu en fonction jusqu'à la date de la première élection au suffrage universel des conseillers régionaux) - Nécessité de ne pas mélanger le conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon avec les conseillers régionaux de la métropole - Art. 42 bis (p. 753): sur les amendements de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, accepte l'amendement n° 7 (composition de la commission chargée de dresser la liste annuelle du jury) et demande le retrait de l'amendement n° 8 (procédure applicable à l'indemnisation des victimes d'infractions).

- Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 366 (84-85)] - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1446): extension de la réforme du mode de scrutin - Territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie: scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne; représentation par deux députés - (p. 1447): Wallis-et-Futuna, collectivité territoriale de Mayotte, collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon: maintien d'un député pour chaque collectivité; scrutin uninominal majoritaire à deux tours - Extension aux territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie des titres I et II du livre premier du code électoral; mise en correspondance avec l'organisation administrative de ces territoires - Application du code électoral à la collectivité territoriale de Mayotte, à celle de

Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'au territoire de Wallis-et-Futuna malgré l'absence de commune sur ce dernier - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1448) : choix du critère démographique et non géographique pour fixer le nombre de députés - Temps d'antenne sur Radio France d'Outre-mer, RFO - Consultation des assemblées territoriales ; avis de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie lors de l'examen du projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie - **Question préalable** (p. 1450) : s'oppose à la motion n° 3 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 367 (84-85)]** - (20 juin 1985) - **Discussion générale** : voir son intervention p. 1446, 1447.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture [n° 421 (84-85)]** - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 423)(p. 1709) : propos tenus lors de la discussion en première lecture par M. Daniel Millaud sur l'accès des formations politiques locales au service public de la radio et de la télévision - (p. 1710) : possibilité d'expression dans le cadre des émissions particulières à Radio France outre-mer, RFO.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture [n° 423 (84-85)]** - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 421)(p. 1709, 1710).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - **Avant la section I** (p. 2469) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - (p. 2472) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. René Monory, rapporteur (séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement), et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 67 de M. Jacques Descours Desacres (substitution à la dotation spéciale d'une indemnité versée directement par l'Etat aux instituteurs pour leur habitation) - (p. 2474) : son amendement n° 76 : précision des différents bénéficiaires de la dotation globale de fonctionnement ; détermination des modalités de partage entre la part de DGF affectée aux communes et à leurs groupements et celle affectée aux départements et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'à la région Ile-de-France ; rejeté - **Art. 1** (p. 2476) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Camille Vallin (modification du système d'indexation de la progression de la DGF ; indexation sur le produit intérieur brut total prévisionnel ; abondement de la DGF) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (institution et composition de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes et de certains de leurs groupements) - **Après l'art. 1** (p. 2477) : s'oppose aux amendements n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis et n° 98 de M. Camille Vallin (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - **Art. 1** (suite) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 58 de M. Adolphe Chauvin et n° 121 de M. Marcel Lucotte - **Art. 3** (p. 2480) : son amendement n° 77 : modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes ; rectification d'une erreur matérielle pour les communes de 5 000 à 7 500 habitants ; création d'une nouvelle catégorie pour les communes de plus de 400 000 habitants ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 102 de M. Jean-Marie Girault (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement

en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000 habitants) - (p. 2483) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 126 de M. Raymond Bouvier (augmentation du taux pour les communes de 0 à 999 habitants).

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - **Art. 33** (p. 2566) : son amendement n° 111 : évolution de la dotation forfaitaire des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon comparable à celle de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des départements ; adopté - **Art. 35** (p. 2567) : son amendement n° 118 : taux d'évolution minimale garantie de la DGF des départements calculé en fonction des sommes reçues l'année précédente au titre de la dotation forfaitaire, de la dotation de péréquation et de la garantie d'évolution ; réservé puis retiré (p. 2575) - **Art. 36** : son amendement n° 119 : modalités de partage, entre la ville et le département de Paris, du produit des impôts sur les ménages ; adopté - **Art. 37** (p. 2568) : accepte l'amendement n° 100 de M. Michel Giraud (régime particulier de péréquation applicable à la région Ile-de-France : fixation par le comité des finances locales du coefficient applicable aux impôts des ménages) - **Après l'art. 37** : accepte les amendements de M. Pierre-Christian Taittinger, n° 65 et n° 66 relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale - **Art. 38** (p. 2569) : son amendement n° 95 : suppression de cet article relatif à la répartition des diverses masses de la DGF ; rejeté - **Art. 39** : son amendement n° 113 : rapport sur les conditions de fonctionnement de la DGF présenté au Parlement par le Gouvernement lors de la première session ordinaire de 1990-1991 ; présentation d'un rapport annuel sur l'exécution de la présente loi à l'ouverture de la première session ordinaire ; devenu sans objet - (p. 2570) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire) - **Avant l'art. 41** (p. 2573) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Jacques Descours Desacres (entrée en vigueur de la présente loi reportée jusqu'à l'actualisation des valeurs locatives cadastrales) - **Art. 41** (p. 2574) : son amendement n° 96 : abrogations diverses ; retiré - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 74 de M. Jacques Descours Desacres (abrogation de certains textes à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, telle que fixée par l'article 40 bis) - **Art. 35** (suite) (p. 2575) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 48 et n° 49 relatifs à la garantie de progression minimale accordée aux départements - **Sur l'ensemble** (p. 2578) : dotation globale de fonctionnement, DGF, sans commune mesure avec les charges financières actuelles des collectivités locales - (p. 2579) : blocage des prix des services publics locaux - Dotation de péréquation - Fiscalité locale - Valeur locative foncière - Taux de progression de la garantie minimale - Réforme nécessaire de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation - Difficile équilibre entre la DGF, une pression fiscale raisonnable et la satisfaction des besoins des citoyens.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture [n° 65 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2918) : retour au texte initial par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture - Assiette des cotisations aux centres de gestion et aux centres de formation - (p. 2919) : niveau de gestion des agents de catégorie B - Répartition du centre régional de formation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en deux centres interdépartementaux - Participation des présidents de communautés urbaines aux élections des conseils d'administration des centres de gestion et de formation - Modifications introduites par l'Assemblée nationale en seconde lecture - Organisation des concours destinés aux agents des offices publics d'habitations à loyer modéré, OPHLM - Modalités de reversement de la cotisation

prélevée par le Centre de formation des personnels communaux, CFPC, aux centres régionaux de formation, en 1986 - Droits des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie - Art. 1 A (p. 2922) : s'oppose aux amendements n° 28 de M. Jacques Eberhard (suppression de cet article fixant les principes relatifs au recrutement et à la gestion des corps des catégories A et B) et n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (gestion des corps de catégorie B par les centres départementaux de gestion) - Art. 1 C : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (assiette de la cotisation versée au centre de gestion ramenée à la seule rémunération des personnels concernés ; taux de cette cotisation fixé par le conseil d'administration du centre de gestion) - Art. 1 F (p. 2923) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de la petite couronne) - Art. 1 G : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de la grande couronne) - Art. 1 H : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article alignant sur le droit commun de gestion le centre interdépartemental unique de Paris) - Art. 1 I : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'affiliation obligatoire au centre interdépartemental de Paris des établissements publics nationaux ayant leur siège à Paris) - Art. 1 J : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article fixant le régime des décharges d'activité de service et les conditions de versement des rémunérations afférentes à ces décharges) - Art. 1 K : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension aux centres de gestion et de formation de Paris de l'article 118 de la loi du 26 janvier 1984) - Art. 1 L (p. 2924) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension aux centres de gestion et de formation de Paris de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1984) - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (fixation du taux maximal des cotisations versées au centre national et au centre départemental de gestion) - Art. 2 (p. 2925) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (alignement du taux de cotisation aux centres particuliers sur l'ensemble des centres du régime général) - Art. 2 bis : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article fixant l'assiette de la cotisation versée aux centres de formation) - Art. 2 ter : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article fixant l'assiette de la cotisation versée au centre national de formation) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des taux minima et maxima des cotisations versées au centre de formation) - Art. 5 (p. 2926) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la répartition des emplois de catégorie B) - Art. 7 bis : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article précisant les conditions dans lesquelles le Centre de formation des personnels communaux reverse aux centres de formation les cotisations perçues pendant la période transitoire) - Art. 8 (p. 2927) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (conditions de versement de l'acompte de cotisations dues au titre de 1986) - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (conditions de perception et de répartition des cotisations versées au titre de 1986) - Art. 11 ter : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (représentation des communautés urbaines au sein des conseils d'administration) - Art. 11 quater (p. 2928) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 23 et n° 24 relatifs à la participation des représentants des communautés urbaines dans les conseils des centres de formation - Art. 14 : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article visant à créer un statut dérogatoire pour les

départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse) - Art. 18 : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif au statut des fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie).

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française** [n° 74 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3074) : origine du projet de loi : amendement de M. Daniel Millaud visant à augmenter le nombre des membres de l'assemblée territoriale de Polynésie, lors du débat de la loi du 6 septembre 1984 portant statut de la Polynésie française - Voeu adopté par l'assemblée territoriale le 29 août 1985 demandant sa dissolution avant l'expiration de son mandat - (p. 3075) : augmentation du nombre des membres de l'Assemblée territoriale rendue nécessaire par l'augmentation de la population et l'extrême dispersion des archipels polynésiens rendant difficile une représentation permanente au siège de l'assemblée territoriale - Respect de l'équilibre de la répartition des sièges - Avis favorable de l'assemblée territoriale - Extension à la Polynésie française du droit commun électoral : seuil permettant aux listes d'être admises à la répartition des sièges ; cautionnement ; commission de propagande ; position sur le contentieux électoral - Se déclare convaincu de l'adoption de ce projet de loi - (p. 3077) : examen actuel par le Conseil d'Etat du projet de loi relatif à l'extension du code du travail en Polynésie française - Transmission de l'avis de l'assemblée territoriale au Sénat - Rappel du débat sur l'incompatibilité de certains mandats avec celui de président du gouvernement territorial lors de la discussion du projet de statut de la Polynésie - Seuil de 5 % de suffrages exprimés permettant aux listes d'être admises à la répartition des sièges - Art. 2 (p. 3078, 3079) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Daniel Millaud (scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) - Adoption pour toutes les élections de la règle du 5 % ; cas de la Nouvelle-Calédonie - Après l'art. 5 (p. 3081) : accepte l'amendement n° 2 de M. Daniel Millaud (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 23 ans ; domiciliation depuis 5 ans au moins dans le territoire) - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire) - Cohérence avec la disposition des statuts faisant obligation pour les membres du Gouvernement d'avoir 23 ans et d'être domiciliés depuis 5 ans au moins dans le territoire - (p. 3082) : son amendement n° 16 : dépôt des candidatures : actualisation des dispositions de la loi du 21 octobre 1952 ; adopté - Art. 8 (p. 3084) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Daniel Millaud (campagne pour les élections à l'assemblée territoriale : principe d'un temps d'antenne égal accordé par la seule station locale de Radio-France outre-mer, RFO) - Compétence de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle ; exemple de la Nouvelle-Calédonie - Art. 9 (p. 3085) : sur l'amendement n° 10, qu'il accepte, de M. Roger Romani, rapporteur (calendrier des opérations électorales), son sous-amendement n° 15 : changement du délai entre la date de la convocation et celle de l'élection et modification de la durée de la campagne électorale ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 3087) : réponse aux propos de M. Daniel Millaud ; intérêt porté par le Gouvernement au territoire de la Polynésie française et respect de sa spécificité - Transmission de l'avis de l'assemblée territoriale.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3181) : vive critique de M. Paul Girod, à l'égard des hauts fonctionnaires chargés de préparer les projets de loi - Dotation ville-centre, évoquée par M. Jean-Marie Girault - (p. 3182) : application progressive de la réforme de cette dotation - Révision des valeurs locatives - Art. 12 (p. 3184) : son amendement n° 1 : pour la répartition de la dotation de compensation, référence au critère des élèves relevant de l'enseignement obligatoire et préélémentaire ; adopté avec l'ensemble du texte - Art. 20

(p. 3186) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté avec l'ensemble du texte - Art. 35 (p. 3188) : son amendement de coordination n° 3 ; adopté avec l'ensemble du texte - Après l'art. 38 : son amendement n° 4 : prise en compte du recensement général de 1982 pour le calcul de la DGF des départements ; adopté avec l'ensemble du texte.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Art. 14 (p. 4431) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif au maintien provisoire au budget de l'Etat de certains crédits de fonctionnement des bibliothèques) - S'oppose à l'amendement n° 38 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif au maintien des concours financiers de l'Etat aux musées) - Art. 16 (p. 4433) : s'oppose aux amendements de suppression n° 16 de la commission (suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs) et n° 44 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis - Après l'art. 16 (p. 4434) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (intégration des crédits d'équipement consacrés par l'Etat aux établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans la dotation générale de décentralisation) - Après l'art. 17 bis (p. 4435) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (intégration dans la dotation générale de décentralisation des crédits d'équipement consacrés par l'Etat aux établissements d'enseignement public des arts plastiques) - Art. 19 (p. 4438) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (suppression de cet article relatif aux crédits d'équipement et de fonctionnement des bibliothèques municipales).

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - Nouvelle lecture [n° 209 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4439) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Principe du lease-back écarté - Prochain dépôt d'un texte définissant le régime fiscal du crédit-bail sur fonds de commerce - Rétablissement des articles 5 et 6 tendant à encadrer l'évolution des prix de certaines locations - Harmonisation de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires avec le Traité de Rome - Suppression de dispositions discriminatoires relatives à la nationalité - Après l'art. 3 (p. 4441) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie autorisées à pratiquer le crédit-bail sur fonds de commerce) - (p. 4442) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (cas d'inapplicabilité aux opérations de crédit-bail en matière de fonds de commerce).

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme et à diverses dispositions concernant le bâtiment - Nouvelle lecture [n° 234 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4443) : permis de construire, lotissements et emplacements réservés des plans d'occupation des sols - Désaccord en commission mixte paritaire sur la disposition traitant des monuments historiques - Contrôle indispensable sur les édifices classés - (p. 4444) : rôle de la commission régionale pour le patrimoine historique, archéologique et ethnologique - Respect du principe de compatibilité des plans d'aménagement de zone avec les schémas directeurs - Extension aux secteurs sauvegardés des dispositions relatives aux participations pour non réalisation d'aires de stationnement - Modification de la loi relative à la sous-traitance - Renforcement de la sécurité dans les ascenseurs - Art. 11 (p. 4446) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la sous-traitance ; rejeté - Art. 12 (p. 4447) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Maurice Janetti, rapporteur (suppression de cet article relatif au problème de sécurité posé par les ascenseurs à parois lisses).

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 228 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4448) : oeuvre de simplification administrative - Dispositions législatives datant de plus d'un siècle - Propose l'adoption du texte commun élaboré par la commission mixte paritaire, CMP, sous réserve d'un amendement rédactionnel à l'article 6 bis.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs [n° 130 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4449) : règles garantissant l'indépendance, le recrutement, l'avancement et la discipline des membres des tribunaux administratifs, d'ordre législatif - Membres des tribunaux administratifs exerçant une activité de magistrat et de conseil - (p. 4450) : inamovibilité des juges des tribunaux administratifs - Mobilité entre les tribunaux administratifs et l'administration active - Définition des règles de recrutement, d'avancement et de discipline - Nomination et promotion par décret du Président de la République - Création, missions et composition du conseil supérieur des tribunaux administratifs - Détermination par voie législative de certaines règles de fonctionnement des tribunaux administratifs - Insuffisance des effectifs du corps des tribunaux administratifs par rapport à l'augmentation du contentieux - Création d'un tour extérieur au Conseil d'Etat réservé aux membres des tribunaux administratifs - (p. 4453) : parallèle avec la cour régionale des comptes - Membres des tribunaux administratifs exerçant une fonction de magistrat dépendants toujours de la fonction publique - Inamovibilité des membres des tribunaux administratifs - Forte croissance des demandes formulées auprès des tribunaux administratifs et augmentation progressive de leurs effectifs - Après l'art. 1 ter (p. 4455) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (incompatibilités existant entre la fonction de membre d'un tribunal administratif et celle d'élu) - Art. 4 (p. 4456) : son amendement n° 41 : recrutement des membres des tribunaux administratifs parmi les anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration ; réservé puis rejeté (p. 4459) - Après l'art. 15 (p. 4464) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (exercice d'une mission de conciliation par les tribunaux administratifs).

LENGAGNE (Guy), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 704 de M. Josselin de Rohan : pêche (action gouvernementale dans le domaine de la politique européenne des pêches) (8 novembre 1985) (p. 2890 à 2892).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes [n° 243 (84-85)]** - (9 mai 1985) - Discussion générale (p. 430) : convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes - Dialogue Nord-Sud - Organisation des transports maritimes réguliers - Croissance des relations économiques et commerciales internationales - Convention répandant aux préoccupations des pays du tiers-monde, des pays européens et des chargeurs - Compétitivité et efficacité des transports maritimes internationaux - Accords bilatéraux, notamment

avec les pays africains - Droits de trafic reconnus aux compagnies membres - Compétence communautaire en raison des interférences de la convention avec certains principes du Traité de Rome touchant au droit d'établissement, à la non-discrimination et aux règles de la concurrence - Adhésion de tous les pays membres de la Communauté économique européenne, CEE - Convention déjà ratifiée par 59 Etats - Demande au Sénat d'autoriser l'approbation de cette convention.

- **Projet de loi relatif à l'application du code de conduite des conférences maritimes établi par la convention des Nations unies conclue à Genève le 6 avril 1974 [n° 244 (84-85)] - (9 mai 1985) - Discussion générale (p. 433) :** récente adoption de la convention relative au code de conduite des conférences maritimes - Mesures d'application propres à la législation de chaque Etat membre - Définition des critères de désignation des compagnies nationales : qualité d'armateur et usage à titre habituel et principal de navires sous pavillon français - Règlement des litiges entre compagnies candidates à la qualité de compagnies nationales ; intervention de l'administration - Respect du droit d'établissement - Ratification de cette convention constituant un acte diplomatique important pour la France - Importance de ce code pour les pays en voie de développement et le devenir du dialogue Nord-Sud - (p. 434) : groupe communiste opposé à ce projet compte tenu du fait que la ratification du code de conduite est soumise aux conditions de 1979 de la Communauté économique européenne, CEE - Pavillons de complaisance - Statut social des marins - Préoccupations du gouvernement français ne faisant pas toujours l'unanimité au niveau de la CEE - Favorable à une répartition équitable du trafic maritime, notamment en faveur des pays en voie de développement - Présent code, rédigé en 1974, ne correspondant plus tout à fait à la réalité du trafic mondial - (p. 435) : préparation de nouvelles conventions dans le cadre de la Conférence des Nations unies pour le commerce et de développement, CNUCED - Définition d'une compagnie nationale évoquée par M. René Régnault - Art. 2 (p. 436) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°1 de M. René Régnault (qualité de compagnie maritime nationale octroyée à la condition d'user à titre général et permanent de navires battant pavillon français).

- **Projet de loi modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime [n° 247 (84-85)] - (9 mai 1985) - Discussion générale (p. 437) :** conditions d'exercice de la pêche maritime définie dans un décret de 1852 - Nécessaire actualisation de cette législation en raison de la conférence internationale sur le droit de la mer, de la mise en place de « l'Europe bleue » et de la récente adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne, CEE - Loi du 5 juillet 1983 sur le régime de saisie des navires en infraction - Dispositif législatif et réglementaire ne répondant plus aux obligations résultant des engagements communautaires de la France - Modification des conditions d'exercice de la pêche sous-marine et de la pêche à pied - Cas particulier des estuaires : harmonisation de la situation des pêcheurs en eaux salées avec ceux de la zone fluviale - Régime pénal des infractions - Sanctions des infractions aux règlements de la CEE - Institution de sanctions administratives - Réglementation des pêches applicable dans les territoires d'outre-mer devant faire l'objet d'une prochaine loi spécifique - (p. 439, 440) : examen par le Parlement, lors de la prochaine session parlementaire, du projet de loi sur le littoral - Respect de la réglementation communautaire par la flotte espagnole - Instauration par la CEE d'une flotte de contrôle - Se réjouit de la première intervention de M. Ivan Renar dans cet hémicycle - Problème de la pêche en Méditerranée ne relevant pas des règlements communautaires - Problème des pavillons de complaisance - Renforcement de la surveillance des eaux communautaires - Compétence des personnels des affaires maritimes - Importance de « l'Europe bleue » pour les pêcheurs français - Partage les inquiétudes de M. Ivan Renar quant à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE - Récent dépôt d'un texte devant le

Conseil des ministres de la Communauté tendant à l'uniformisation des régimes sociaux - Art. 1 (p. 442) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°1 de M. Ivan Renar (accès aux eaux territoriales françaises de navires battant pavillon étranger, sous réserve de l'accord du gouvernement français) - Accepte l'amendement n°2 du même auteur (sanctions des pollutions telluriques).

- **Projet de loi relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés [n° 248 (84-85)] - (9 mai 1985) - Discussion générale (p. 444) :** récente affaire du navire « Med Multina » abandonné en 1977 sur l'étang de Berre - Danger en cas d'explosion, d'incendie ou de tempête - Nombreux navires abandonnés sur le littoral ou dans les ports français depuis 1980 - Diversité de ces abandons - Intervention du préfet maritime en cas d'abandon d'un navire en mer dans les seuls cas d'accident, avarie ou danger pour l'environnement - Contravention de grande voirie prononcée par le tribunal administratif contre l'armateur pour les bâtiments abandonnés dans un port ou en rade - Procédure de saisie-exécution - Projet en examen permettant aux pouvoirs publics d'intervenir sur des navires abandonnés dans les eaux territoriales - Déchéance des droits du propriétaire - Possibilité pour l'Etat de vendre le navire ou l'engin flottant abandonné - Sauvegarde des droits des propriétaires de la cargaison - Art. 1 (p. 446) : accepte l'amendement n°1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (limitation du champ d'application de la loi : état d'abandon, existence d'un danger, zone d'intervention de l'Etat ; définition de la notion d'abandon) - Art. 1 bis (p. 447) : accepte les amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur, n°2 (procédure de mise en demeure du propriétaire étendue à l'armateur ou à l'exploitant) et n°3 (intervention de l'administration, sans mise en demeure préalable, en cas d'urgence) - Art. 1 ter (p. 448) : accepte les amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur, n°4 (déchéance des droits du propriétaire en cas de persistance de l'état d'abandon), n°5 (vente du navire ou de l'engin flottant abandonné ne pouvant intervenir qu'après déchéance des droits du propriétaire, à l'expiration d'un délai de deux mois et sous réserve des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires), et n°6 (administration ou collectivité territoriale remboursée en priorité sur le produit de la vente du navire ou de l'engin flottant abandonné).

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3999) :** importance du littoral français tant métropolitain que dans les départements d'outre-mer - Richesse économique et touristique - Importance de la population dans les communes du littoral - Important pourcentage des vacanciers d'été choisissant le bord de mer - Nombreux emplois liés à la mer - Problème de la conciliation d'intérêts contradictoires - Projet élaboré en concertation avec tous les intéressés - Responsabilité de l'Etat dans le domaine public maritime - Problèmes de sécurité et de police en mer - Commune s'étendant en mer jusqu'à la limite des eaux territoriales - Limitation à trois cents mètres de la responsabilité des activités nautiques par les maires - Loi de protection de la zone littorale - Protection nécessaire du littoral - (p. 4000) : nécessaire développement des activités économiques et touristiques - Qualité des eaux marines - Zone des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer - Renforcement de la transparence de la vie littorale - Nouveau droit d'information des citoyens dans la gestion du littoral - Renforcement du libre accès du public à la mer et réaffirmation de la vocation de bien collectif du domaine public maritime par constitution d'une servitude de passage des piétons - (p. 4005) : texte en préparation depuis longtemps - (p. 4006) : importante concertation avec les professionnels, les collectivités locales et les élus - Taxe de séjour n'étant pas perçue seulement par les communes touristiques - Problème de la construction navale - Surcapacité de la flotte mondiale - Elaboration en cours d'un décret concernant les schémas de mise en valeur de la mer - Création d'un fonds pour la taxe de francisation posant des problèmes juridiques - Proposition de M.

Marcellin définissant le domaine public maritime en introduisant une différenciation entre le domaine public maritime naturel et le reste du domaine public maritime - Projet ne traitant pas du tourisme social - (p. 4007) : accès au domaine public maritime libre pour tous - Commune littorale bénéficiant d'un certain nombre d'avantages - Financement des programmes d'assainissement - Art. 2 : *Art. L 146-1 du code de l'urbanisme* (p. 4012) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (demande de classement parmi les communes littorales devant être adressée au représentant de l'Etat dans le département et soumise à l'avis du conservatoire de l'espace du littoral) - *Art. L 146-1 bis* (p. 4013) : son amendement n° 102 : remplacer les mots : « entre les zones urbanisées et à urbaniser » par les mots : « entre les zones urbanisées ou à urbaniser » ; devenu sans objet - *Art. L 146-2* : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (extension de l'urbanisation des espaces proches du rivage devant être justifiée dans le plan d'occupation des sols par des motifs liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau) - (p. 4015) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (dispositions permettant la dérogation au principe établi en matière d'urbanisation des espaces proches du rivage et des rives) et aux amendements n° 81 (suppression d'un dispositif d'ordre procédural tendant à paralyser tout projet d'urbanisation dans les zones concernées des communes littorales) et n° 82 (possibilité pour le représentant de l'Etat de saisir pour avis la commission départementale des sites) de M. Louis Caiveau - (p. 4016) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (principe d'inconstructibilité d'une bande littorale d'au moins cent mètres à compter de la limite haute du rivage) et s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 16 (suppression de la possibilité pour un décret de fixer les limites de liberté des communes) - (p. 4017) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Alphonse Arzel, rapporteur pour avis (dispositions prévoyant l'interdiction de construire dans la bande des cent mètres inopposables aux plans d'occupation des sols régulièrement approuvés avant la date de promulgation de la présente loi) - Son amendement n° 104 : dispositions des paragraphes II et III s'appliquant aux rives des estuaires les plus importants dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Sur l'amendement n° 17 de la commission (accueil des installations touristiques légères), son sous-amendement n° 111 ; adopté - *Art. L 146-4* (p. 4019) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (fixation par décret de la liste des espaces et milieux à préserver) - (p. 4020) : s'oppose aux amendements n° 20 (suppression de la soumission pour les aménagements légers et à enquête publique) et n° 22 (suppression de l'alinéa relatif aux modalités particulières de préservation des parcs et ensembles boisés des communes en faisant obligation au plan d'occupation des sols de recourir à la procédure de classement) de la commission - *Art. L 146-5* (p. 4021) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'implantation de nouvelles routes sur le littoral) - *Art. L 146-6* (p. 4022) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Louis Caiveau (extension de la non soumission aux dispositions du présent chapitre aux services publics portuaires de commerce, de pêche et de plaisance) - Son amendement n° 105 : opérations d'aménagement du littoral Languedoc Roussillon non soumises aux dispositions du présent chapitre jusqu'à leur achèvement ; adopté - *Après l'art. L 146-6* (p. 4023) : son amendement n° 106 : harmonisation des procédures d'accord et d'autorisation prévues par les lois relatives à la montagne et au littoral dans les cas où existent des interférences ; adopté - *Art. 3* (p. 4024) : sur l'amendement n° 25 de la commission (servitude de passage des piétons transversale au rivage pouvant être instituée sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants), son sous-amendement n° 112 ; rejeté - *Art. 4* : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (cessation des effets de la directive d'aménagement national relative au littoral à la publication du décret prévu à l'article premier) - *Art. 7* (p. 4027) : sur l'amendement n° 29 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux zones et normes spécifiques de

qualité des eaux), ses sous-amendements n° 113 ; adopté ; et n° 114 ; rejeté - *Après l'art. 7 quater* (p. 4028) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de la commission (faculté pour les organisations professionnelles de la pêche de se constituer partie civile en cas d'infraction à la réglementation des pêches maritimes) - *Art. 9 A* (p. 4030) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (suppression de cet article relatif aux schémas de mise en valeur de la mer) - *Art. 9* (p. 4031) : s'oppose aux amendements n° 36 (nouvelle rédaction du premier paragraphe de cet article relatif à la maîtrise des communes sur les opérations d'aménagement touristique) et n° 37 (convention définissant le contenu de l'opération, ses conditions de réalisation, les modalités de gestion, d'animation et de promotion et les équipements collectifs qu'elle comporte) de la commission - Son amendement n° 115 : convention avec la personne publique ou privée assurant la gestion, la promotion et l'animation de l'ensemble touristique ; devenu sans objet - *Art. 10* (p. 4032) : s'oppose aux amendements n° 38 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux principes régissant l'accueil des bateaux de plaisance) et n° 90 de M. Louis Caiveau (suppression pour l'accueil des navires de plaisance de l'appel de préférence à des formules légères d'aménagement) - *Après l'art. 10* (p. 4033) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (sauvegarde des sites et activités économiques lors de la construction de ports de plaisance) - *Art. 12* (p. 4034) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Christian Bonnet (limitation du champ des bénéficiaires de la taxe de séjour) - *Art. 13* (p. 4036) : s'oppose à l'amendement n° 42 de la commission (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif aux décisions d'utilisation des zones du domaine public maritime) - *Art. 14* (p. 4037) : son amendement n° 117 : limites du rivage constatées par l'Etat en fonction des observations opérées sur le lieu à délimiter ou des informations fournies par des procédés scientifiques ; adopté - Sur l'amendement n° 46 de la commission (décret en conseil d'Etat déterminant la liste des instruments scientifiques visés au premier alinéa du présent article), son sous-amendement n° 116 ; adopté - *Après l'art. 14* (p. 4038) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Louis Caiveau (obligations de l'Etat en matière de protection du littoral contre les attaques de la mer) - *Art. 15* (p. 4039) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Louis Caiveau (interdiction de porter atteinte à l'état naturel du rivage de la mer sous réserve de l'exécution des opérations de défense contre la mer et de la réalisation des ouvrages et installations nécessaires à la pêche maritime, à la saliculture, aux cultures marines et aux travaux de confortement des nouveaux atterrissements) - *Art. 16* (p. 4040) : son amendement n° 118 : conditions d'application du présent article fixées par décret en Conseil d'Etat définissant les règles générales de la police et de l'exploitation des mouillages ; adopté - *Art. 17* (p. 4041) : s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (suppression du troisième alinéa de cet article prévoyant que la collectivité ne peut refuser son accord que pour des motifs relatifs au bon fonctionnement du service public portuaire) - *Art. 18* : s'oppose à l'amendement n° 52 de la commission (suppression du second alinéa de cet article précisant que l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines) - (p. 4042) : s'oppose aux amendements n° 53 (limitations à l'usage libre et gratuit des plages pouvant être interdites sauf dans le cas de concessions de plages artificielles ou dans le cas du renouvellement de concessions de plages existantes), n° 54 (suppression de l'interdiction totale de clôture) et n° 55 (circulation et stationnement des véhicules terrestres sur les plages interdit sauf autorisation donnée par le maire) de la commission - *Art. 20* (p. 4043) : son amendement n° 107 : maire réglementant l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique des activités nautiques et pourvoyant d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours ; adopté - *Art. 22* (p. 4046) : sur l'amendement n° 59 de la commission (réservation des terrains situés dans la bande littorale aux installations des services publics, à des activités économiques ou à des équipements collectifs lorsqu'ils sont

liés à l'usage de la mer), son sous-amendement n° 109 ; adopté - **Avant l'art. 26** (p. 4048) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 94 de M. Jacques Valade (fonctionnaires des différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port disposant des mêmes possibilités que celles qui sont prévues dans les autres établissements publics) et n° 92 de M. Jacques Eberhard (fonctionnaires de différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port placés dans la position de détachement) - **Art. 26** (p. 4049) : s'oppose à l'amendement n° 68 de la commission (suppression de cet article relatif à la modification de la législation des installations classées pour permettre au commissaire de la République d'imposer aux exploitants des mesures d'urgence en cas d'accident) - Accident de l'Amoco Cadiz.

LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Industries agricoles et alimentaires** [n° 98, tome III (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3384) : situation des industries agricoles et alimentaires, IAA, françaises en 1984-1985 - Contribution au produit intérieur brut, PIB - Nombre de salariés - Dépendance vis-à-vis du volume et de la structure des productions agricoles - Gisement de matières premières renouvelables - Difficultés des exploitants - Chiffre d'affaires et production des IAA - Taux de marge brute d'autofinancement - Ecart de performances croissants entre les moyennes et les grandes entreprises - Frais généraux et masse salariale - Insuffisance des investissements immatériels consacrés à la recherche et au développement - Mesures de la CEE en matière de maîtrise de la production - Diminution de la rentabilité des exploitations agricoles - Besoins nouveaux des IAA - Echanges extérieurs - Solde excédentaire et excédent prévisible - Secteurs excédentaires, déficitaires ; dégradation de certains résultats - Résultats de la première transformation - (p. 3385) : deuxième transformation - Modification des réseaux d'échanges - CEE et pays tiers - Commerce extérieur - Diminution des aides en capital aux IAA - Blocage des crédits de politique industrielle en francs courants depuis trois ans - Difficultés des secteurs de la sucrerie et de la transformation du lait - Valorisation des productions agricoles et augmentation fictive de crédits - Diminution des dotations aux offices - Diminution de la

dotations de la Société interprofessionnelle des oléagineux - Diminution de la participation de l'Etat à la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, Sopexa, au Centre français du commerce extérieur, CFCE, et au Centre national des expositions et concours agricoles, Ceneca - Diminution des dépenses ordinaires - Crédits d'équipement et recherche - Association de coordination technique agricole, ACTA - Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire, ACTIA - Dotation du fonds de la recherche du ministère de la recherche - Thèmes du programme prioritaire pluriannuel de recherche de 1986 pour les IAA - Biotechnologies ; éthanol - Equipements de stockage, de conditionnement et de mise en marché ; exceptionnelle récolte de céréales de 1984 - Abattoirs publics - Transformation et commercialisation des produits agricoles et alimentaires - (p. 3386) : primes d'orientation agricole, POA - Fonds d'intervention stratégique - Marché mondial et action de la CEE face aux Etats-Unis - Chute du revenu agricole moyen par habitant ; exemple de la Somme - Régression du revenu et diminution des possibilités d'autofinancement - Négociations avec la CEE et les Etats-Unis - Ethanol.

LISE (Roger), sénateur de la Martinique (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer** [n° 100, tome VI (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 649 (JO Débats, 29 mai 1985) (p. 758) à M. le ministre de l'agriculture : **fruits et légumes** (difficultés des producteurs d'avocats de la Martinique) - Réponse de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture (7 juin 1985) (p. 1040).

n° 655 (JO Débats, 12 juin 1985) (p. 1069) à M. le ministre chargé des PTT : **postes et télécommunications** (fonctionnement du téléphone et de la distribution du courrier dans le département de la Martinique) - Réponse de M. Louis Mexandeau, ministre chargé des PTT (28 juin 1985) (p. 1808 et suivantes).

n° 720 (JO Débats, 16 novembre 1985) (p. 3166) à M. le ministre de l'économie : **impôt sur le revenu** (date de remise de la feuille de non-imposition aux non-imposables dans le département de la Martinique).

n° 740 (JO Débats, 17 décembre 1985) (p. 4052) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme : **coiffure** (réglementation de la profession de coiffeur dans les DOM) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4489, 4490).

Questions orales avec débat :

n° 139 (8 octobre 1985) (p. 2195) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : **départements et territoires d'outre-mer** (relance de l'activité économique dans les départements d'outre-mer).

n° 151 (12 novembre 1985) (p. 2964) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :

chômage (lutte contre le chômage dans les départements d'outre-mer).

INTERVENTIONS.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 592) : texte comblant le vide juridique issu de la loi de décentralisation et de l'abrogation des textes de 1973 sur la maîtrise d'oeuvre - Délégation de certaines missions par le maître d'ouvrage public - Compétence du conducteur d'opération - Projet allant au-delà des réformes proposées par le rapport Millier - Inquiétudes des petites et moyennes entreprises, PME, et des architectes - Importance des marchés publics pour l'avenir de l'artisanat et du bâtiment à l'échelon régional ou local - Sous-traitance - Regrette que la définition de la mission de base soit renvoyée à une négociation entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et entreprises - Risque d'inégalité d'accès des entreprises aux marchés publics - Consultation des entreprises par lots séparés - Indépendance de la maîtrise d'oeuvre - Qualité architecturale des ouvrages - (p. 593) : profession d'architecte soumise à une grave crise tenant à l'anémie du marché et aux lourdes servitudes imposées notamment dans le secteur social - Souhaite de nouvelles dispositions garantissant les conditions réelles d'une architecture de qualité - Réforme de la loi de 1977 sur l'architecture : hostilité de la profession aux orientations générales de cette réforme - Maîtrise d'ouvrage publique - Suppression dans le projet en examen des principales conclusions du rapport Millier - Difficultés rencontrées par les architectes en Martinique - Art. 4 (p. 606) : soutient l'amendement n° 68 de M. Jacques Mossion (délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage aux chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'aux chambres de métiers pour la réalisation d'ouvrages destinés à l'accueil des activités économiques qu'elles représentent) - Art. 7 (p. 610) : soutient les amendements n° 73 de M. Jacques Mossion (principe du recours obligatoire à l'architecte) et n° 72 de M. Jean-Pierre Blanc (compétences des différents spécialistes composant la maîtrise d'oeuvre) - (p. 611) : soutient les amendements n° 74 de M. Maurice Blin (agrément de conformité donné par le maître d'oeuvre aux études techniques de l'entrepreneur) et n° 70 de M. Albert Vecten (suppression des alinéas relatifs à la mission de base pour les ouvrages de bâtiment) - Son amendement n° 76 : mission de maîtrise d'oeuvre pour les ouvrages de bâtiment ; devenu sans objet - Harmonisation de la présente loi avec la réforme de la loi de 1977 sur l'architecture - Etablissement du projet architectural relevant de la seule compétence des architectes et agréés en architecture - (p. 612) : soutient l'amendement n° 75 de M. Jean Cluzel (accès des petites et moyennes entreprises, PME, et des entreprises artisanales aux marchés publics) - Art. 12 (p. 616) : son amendement n° 82 : participation des organisations représentatives des entreprises du bâtiment aux négociations relatives à la mission de base ; adopté.

- **Question au Gouvernement : aide au logement dans les départements d'outre-mer** - (23 mai 1985) - (p. 701) : crise du logement à la Martinique - Application discriminatoire de l'allocation logement - Crise du secteur du bâtiment - Demande de plan quantitatif de construction de logements sociaux.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1969, 1970) : expression indépendance-association faussant le libre choix offert pour l'autodétermination - Indépendance formellement promise aux canaques par le candidat François Mitterrand - Partage en quatre régions n'étant qu'un faux-fuyant - Projet n'améliorant pas la situation sociale et économique de la population indigène - Séparation de l'usine métallurgique de son centre de ravitaillement en nickel et de son centre de ravitaillement en énergie - Découpage faussant le vote des électeurs, favorisant la minorité en lui octroyant une majorité de

sièges - Projet ne répondant pas à l'attente des populations - Condamnation de toutes les politiques antérieures à commencer par la loi-cadre de M. Gaston Defferre en 1956 - (p. 1971) : interrogation sur l'utilité des assemblées régionales ne disposant pas de crédits suffisants - Baisse du niveau de vie de la Papouasie récemment indépendante - Véritable indépendance s'obtenant par l'effort, la volonté et le travail des autochtones et par un sacrifice financier de la nation.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis : son intervention présentée par M. Jacques Machet (p. 3524 à 3526).

- **Question au Gouvernement : régime de l'assurance personnelle dans les DOM** (12 décembre 1985) (p. 3831, 3832)

LOMBARD (Georges), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Proposition de loi portant abrogation des ordonnances n° 45-1483 et 45-1484 du 30 juin 1945 relatives aux prix [n° 219 (84-85)] (2 avril 1985) - **Prix et concurrence.**

Proposition de loi, déposée avec M. Francis Palmero, relative aux prélèvements d'organes et aux expérimentations sur l'enfant conçu [n° 238 (84-85)] (16 avril 1985) - **Sang et organes humains.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Justice** [n° 96, annexe 18 (85-86)] (21 novembre 1985).

LOMBARD (Maurice), sénateur de la Côte-d'Or (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées (20 juin 1985) (p. 1485).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 659 (JO Débats, 19 juin 1985) (p. 1350) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **catastrophes naturelles** (conséquences des inondations de mai 1985 dans la vallée de la Saône).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - **Art. 12** (p. 615) : son amendement n° 85 : participation des organisations professionnelles lors

de la ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre ; devenu sans objet.

– **Question au Gouvernement : mission des personnels des rectorats** - (14 novembre 1985) (p. 3064) : transfert des établissements secondaires aux départements et aux régions ; question sur l'utilisation des personnels d'Etat, leur détachement ou leur mise à disposition.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3413) : transfert des compétences aux départements et régions en matière scolaire - Carence de l'Etat dans l'entretien des établissements ces dernières années - Insuffisance des moyens transférés aux collectivités locales ; non prise en compte des charges d'assurances ; exemple de la majoration de dotation versée aux établissements privés à des fins d'assurance - (p. 3414) : mise à dispositions des personnels : attributions et devenir d'un grand nombre d'agents des rectorats et des inspections d'académie ; exemple du département de la Côte-d'Or - Absence de programme en matière d'évolution des effectifs et de pédagogie dans l'enseignement secondaire.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3573) : transports publics urbains - Augmentation des coûts de fonctionnement et blocage des tarifs - Augmentation de la participation des directions des impôts locaux au financement des réseaux - Situation financière préoccupante de la RATP - Participation des collectivités locales à l'équilibre de leur budget des transports - Diminution des effectifs - Prolongation de la durée de service des matériels - (p. 3574) : détérioration des transports publics en milieu rural.

LONGEQUEUE (Louis), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat** [n° 282 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1394) : lois du 2 janvier 1970 et du 30 octobre 1975 visant à réduire les effectifs des cadres militaires recrutés lors des conflits d'Indochine et d'Algérie et également en raison de la politique de dissuasion nucléaire - (p. 1395) : réduction des effectifs prévue dans la loi de programmation militaire pour 1984-1988 - Mesures en faveur des départs volontaires - Prorogation de certaines dispositions de la loi de 1975 accordant à certains officiers le bénéfice de la pension du grade supérieur - Reconduction de certaines dispositions de la loi du 2 janvier 1970, permettant aux officiers de se présenter à certains concours d'accès à la fonction publique civile - Bénéfice de ces dispositions étendu aux sous-officiers et officiers mariniers des grades les plus élevés - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux - Nouvelle lecture** [n° 374 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Art. 1 : Art. L. 364 du code électoral** (p. 1421) : modification du nombre des conseillers

régionaux du Limousin - (p. 1422) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Michel Giraud, rapporteur (modification de la répartition des sièges de conseillers régionaux entre les départements) - Amendement sénatorial créant une inégalité de représentation.

– **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Art. 2** (p. 1929) : situation alarmante des bâtiments de la CRS 20 stationnée à Limoges - Difficultés d'accès à la caserne - Transaction foncière en cours entre la ville de Limoges et le ministère de l'intérieur - Souhaite que les crédits nécessaires à la réalisation indispensable de cet équipement soient inscrits dans la loi de programmation pour 1986.

– **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Art. 1** (p. 4127) : son amendement n° 4 : exclusion de la limitation des mandats des adjoints spéciaux élus en application de l'article L. 122-3 du code des communes et membres du conseil municipal ; retiré.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

– Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 90 (2 mai 1985) (p. 382) à M. le ministre de l'agriculture : exploitants agricoles (installation des jeunes exploitants agricoles) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

n° 157 (21 novembre 1985) (p. 3303) à Mme le ministre des affaires sociales : veuves (réforme de l'assurance veuvage).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1532) : problème de l'installation des jeunes agriculteurs - Adaptation nécessaire des mesures retenues au cours de l'année 1984, concernant la limitation de la production laitière - (p. 1533) : insuffisant taux de remplacement des agriculteurs âgés - Nécessité d'enrayer le processus de désertification rurale - Concentration des structures agricoles l'emportant sur la reprise des exploitations - Souhaite la prise en compte de la spécificité régionale - Absence de liens entre les aides à la cessation de production laitière et la politique des structures - Perte de toute référence laitière conduisant au démantèlement d'exploitations sans successeurs - Réglementation de l'indemnité annuelle de départ, IAD, et de l'indemnité viagère de départ, IVD, méconnaissant les spécificités locales - Réforme du régime des aides à l'installation - Décret d'août 1984 portant à 21 ans l'âge minimum d'installation - Double rôle de l'agriculture de produire et participer à l'aménagement du territoire devant être reconnu par la nation - Problème de survie dépendant du maintien d'une population agricole suffisante - Nécessité d'encourager un plus grand nombre de jeunes à s'installer en observant les réalités géographiques et sociologiques.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme [n° 12 (85-86)]** - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2589) : simplification des procédures d'urbanisme - Relance de la construction - Equilibre entre allègement administratif et protection de l'environnement - Exemption du permis de construire pour les travaux de faible importance et les clôtures - Simplification de la réglementation des lotissements - Souhaite que la réglementation actuelle du permis de construire soit maintenue pour les zones sensibles et les sites inscrits - Favorable à un allongement du délai accordé à l'administration pour émettre un avis avant le commencement des travaux - Favorable à l'affichage pour toute demande de travaux - Sous certaines réserves, groupe de l'UREI favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 4** (p. 2594) : soutient l'amendement n° 12 de M. Roland du Luart (allongement du délai accordé aux autorités administratives pour examiner les dossiers de déclaration de travaux) - (p. 2597) : soutient les amendements n° 13 et n° 14 de M. Roland du Luart (afin de permettre la prise en compte des préoccupations-d'environnement et d'architecture, allongement du délai accordé aux autorités administratives pour se prononcer sur d'éventuels travaux) - (p. 2601) : soutient l'amendement n° 16 de M. Roland du Luart (installations provisoires de chantiers non soumises à l'autorisation de permis de construire).

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 485 (84-85)]** - (29 octobre 1985) - **Art. 3** (p. 2615) : sur l'amendement n° 5 de M. Louis Souvet, rapporteur (fractionnement possible du congé de formation, la durée de chaque congé ne pouvant toutefois être inférieure à deux jours ouvrables), soutient le sous-amendement n° 19 de M. Jean-Paul Bataille (fractionnement du congé de formation, au maximum en trois fois) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2622) : groupe de l'UREI favorable à l'adoption de ce projet, ainsi modifié par les amendements de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3204) : aide médicale urgente et transport sanitaire - Action des gouvernements précédents - Travaux de la commission des affaires sociales - Problèmes de coordination - Rôle des structures hospitalières - Création d'un comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires - Centre chargé de la réception et de la régulation - (p. 3205) : services d'aide médicale urgente, SAMU - Harmonisation des transports sanitaires ; réglementation de l'agrément et prise en charge des frais de transports - Rôle de l'Etat, du département et des communes - Situation du secteur hospitalier privé et des associations médicales de permanence - Participation des sapeurs-pompiers - Mécanismes de financement - Organisation générale et tutelle du commissaire de la République - Réponse à l'urgence - Réception de l'appel de détresse - Autorité de tutelle du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU - Définition des transports sanitaires - Procédure de l'agrément et détermination du tarif des transports - Rôle du comité départemental des transports sanitaires - Cas des ambulanciers non agréés - Mise en place d'un service médical et social efficace.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3395) : nombre d'exploitations agricoles disparues - Compensation de l'érosion du revenu par les gains de production et de productivité - Diminution à structure constante du budget du ministère de l'agriculture - Crédits d'enseignement et de formation - Budget social des agriculteurs - Attente de la parité et de l'harmonisation en matière de retraite vieillesse - Vaccination anti grippale - Aide ménagère - Statut et protection des femmes - Invalidité des conjoints - Evolution des cotisations et taux d'inflation - Financement extraprofessionnel - (p. 3396) : compensation par le régime général - Projet d'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs - Durée de l'activité - Disparition des droits dérivés du conjoint - Conditions de versement de la réversion - Suppression de l'indemnité annuelle de départ et des primes de cessation à des tiers - Modalités de financement du coût de l'opération - Harmonisation des niveaux de retraite entre l'agriculture et le régime général - Situation économique et sociale de la France.

LUART (Roland du), sénateur de la Sarthe (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 280 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 364 (84-85)] (12 juin 1985) - Bois et forêts.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 702 (JO Débats, 24 octobre 1985) (p. 2448) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (bilan des mesures engagées en vue de diminuer la production laitière).

Questions orales avec débat :

n° 86 (24 avril 1985) (p. 362) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (situation des producteurs de lait) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions [n° 230 (84-85)]** - (2 mai 1985) - Art. 1 (p. 390) : texte de ce projet risquant de faire l'objet de réserves au plan communautaire, risquant d'aboutir à opérer une discrimination à rebours en défavorisant les ressortissants nationaux par rapport aux autres ressortissants de la Communauté économique européenne - Problème du secret du courrier - Texte n'apportant pas grand-chose quant à la sécurité mais risquant de mettre l'armurerie française en situation de faiblesse par rapport à la concurrence étrangère - Rétablissement de la chevrotine dans le département du Var par Mme Bouchardeau - Dépôt d'un amendement à l'article 3 ayant les mêmes motivations que celles de M. Lucien Neuwirth - Art. 3 (p. 393) : son amendement n° 12 : fusils, carabines ou canardières de la cinquième catégorie ayant un ou plusieurs canons lisses et leurs munitions pouvant être proposés à la vente ou faire l'objet de publicité sur des catalogues ; adopté - Art. 4 (p. 397) : son amendement de coordination n° 13 ; adopté.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 793) : considère la réforme du mode de scrutin comme une manœuvre au profit du parti socialiste - Première loi électorale, depuis 1975, approuvée par un seul parti politique - Introduction de la proportionnelle départementale - Scrutin majoritaire - Représentation des minorités du corps électoral - Stabilité des institutions de la Vème République grâce au scrutin majoritaire - Pouvoirs des majorités de coalition - Eloignement entre l'électeur et le

député - Découpage des circonscriptions - Sous-représentativité de certaines catégories socio-professionnelles - Vème République fondée sur un juste équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif - Réforme remettant en cause le droit de dissolution - (p. 794) : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne - Augmentation injustifiée du nombre des députés entraînant un accroissement considérable des charges pour le contribuable - Equilibre institutionnel entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Réforme partisane visant à sauvegarder les intérêts du parti socialiste - Favorable au scrutin majoritaire - Votera la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 793, 794).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1080) : dispositions essentielles concernant la dotation globale de fonctionnement, DGF, et l'article 12 - Mesures gouvernementales rendues publiques il y a quelques semaines concernant la taxe d'habitation en l'absence d'adoption par le Parlement - Nouveau dispositif réglant l'évolution de la DGF sur celle de l'indice 334 de la fonction publique adopté à la sauvegarde à l'Assemblée nationale, diminuant les ressources des collectivités locales de plus d'un milliard de francs - Dépôt d'un amendement du groupe UREI tendant à la suppression de ce dispositif - Article 12 concernant l'actualisation des valeurs locatives reprenant l'article 75 du projet de loi de finances pour 1985 rejeté par le Parlement - S'élève contre la hausse excessive du foncier non bâti - Hausse seulement de 1,44 % du prix du blé-fermage pour la campagne 1984-1985 et augmentation de 66 % de la taxe sur le foncier bâti depuis 1980 - Dépôt d'un amendement alignant la hausse du foncier non bâti sur celle du prix du blé-fermage - Foncier non bâti constituant pour les agriculteurs l'équivalent de la taxe professionnelle - Attente du rapport sur le problème foncier non bâti promis par l'actuel Premier ministre en 1982, alors qu'il était ministre du budget - (p. 1081) : se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 11 bis (p. 1164) : son amendement n° 78, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1458) : action sur le long terme d'une politique de la forêt ; exemple de la forêt de Bercé dans la Sarthe - Rapport de M. Roger Duroure, député en mission pour le Gouvernement - Données statistiques sur la forêt française ; forêts soumises au régime forestier et forêts privées ; propriété forestière communale ; Office national des forêts, ONF ; morcellement - (p. 1459) : bilan des aides versées par le Fonds forestier national ; centres régionaux de la propriété forestière, CRPF, créés par la loi du 6 août 1963 ; plans simples de gestion - Projet de loi relatif à la mise en valeur et à la protection de la forêt française présenté en 1980 par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture - Texte en projet : accord de la commission sur l'abaissement du seuil de superficie permettant à un propriétaire de se doter d'un plan simple de gestion et sur les pouvoirs d'intervention et de débroussaillage donnés aux collectivités locales pour prévenir les incendies - Priorité à la modernisation de l'industrie du bois ; déficit de la filière bois ; création prochaine d'un institut de développement industriel du bois - (p. 1460) : condition de l'aide de l'Etat : engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière ; risque de rigidité et d'accroissement des coûts de gestion - Propositions de la commission : possibilité de levée de l'engagement

de non démembrement; clause de sauvegarde; coupes soumises à un régime spécial d'autorisation administrative; limitation du champ d'application de la formule de l'association syndicale autorisée - Crainte de désengagement financier de l'Etat - Demande de moyens budgétaires permettant d'assurer la valorisation des produits forestiers - **Art. 1 A** (p. 1479): son amendement n° 92: principes de mise en valeur et de protection de la forêt française: spécificités respectives de la forêt publique et de la forêt privée; adopté - **Art. 1** (p. 1482): son amendement n° 93: élaboration des orientations régionales forestières par le conseil régional; adopté - Son amendement n° 94: possibilité de levée de l'engagement de ne pas démembrer volontairement l'unité de gestion forestière; retiré - (p. 1484): son amendement n° 95: cas où l'engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière peut être levé par le représentant de l'Etat; retiré - (1485): son amendement n° 96: levée par le représentant de l'Etat de l'engagement de ne pas démembrer une unité de gestion forestière: procédure d'autorisation implicite; adopté.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Rapporteur pour avis - **Art. 1 (suite)** (p. 1502): son amendement n° 97: clause de sauvegarde exonérant de sa responsabilité le propriétaire d'une forêt bénéficiant des aides publiques lorsque les manquements à la garantie de bonne gestion ou à l'engagement de ne pas démembrer la forêt ne résultent pas de son fait; retiré en faveur de l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont intervenus) - **Art. 2** (p. 1503): son amendement n° 98: autorisation pour l'Office national des forêts de procéder, lorsqu'un appel à la concurrence aura été infructueux, à des opérations d'exploitation en régie, conformément à des programmes expérimentaux; retiré - **Art. 8** (p. 1509): son amendement n° 99: propriétaire tenu d'exécuter dans les cinq ans qui suivent l'exploitation les travaux prévus au plan simple de gestion en vue de la reconstitution du peuplement forestier; adopté - (p. 1510): son amendement n° 100: suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'exécution du programme d'exploitation; retiré en faveur de l'amendement n° 21 de M. Philippe François, rapporteur (nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article relatif à l'exécution du programme d'exploitation et à l'abattage de bois pour la satisfaction directe de la consommation rurale et domestique du propriétaire) - **Art. 9**: ses amendements n° 101 et n° 155, tendant à limiter le champ d'application de la continuité du plan simple de gestion aux forêts soumises à l'obligation d'être dotées d'un tel document; retiré et devenu sans objet - **Art. 10** (p. 1513): ses amendements n° 102: autorisation pouvant être assortie de l'obligation pour le bénéficiaire d'exécuter, dans les cinq ans qui suivent l'exploitation, les travaux nécessaires à la reconstitution du peuplement forestier; et n° 103: autorisation d'effectuer une coupe réputée accordée si la décision du représentant de l'Etat dans le département n'a pas été notifiée au demandeur dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande; adoptés - **Art. 11** (p. 1516): son amendement n° 104: limitation des possibilités de constituer des associations autorisées; rejeté - (p. 1517): loi sur les syndicats reconnu prévoyant une majorité des trois-quarts - Son amendement n° 106: possibilité de réunir les propriétaires intéressés en association syndicale de gestion foncière autorisée si la société d'aménagement foncier d'établissement rural ou un propriétaire de terrain situé dans le périmètre, ou à défaut un tiers, prend l'engagement d'acquérir les biens susceptibles d'être délaissés, en application de l'article L. 247-4; adopté. - Son amendement n° 107: réunion possible des propriétaires intéressés en association syndicale de gestion forestière autorisée si l'ensemble des terrains forestiers inclus dans le périmètre de l'association constitue une unité de gestion forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion agréé; adopté - (p. 1547): son amendement n° 109:

suppression du texte proposé pour l'article L. 247-7 du code forestier relatif à l'adhésion d'une association syndicale de gestion forestière autorisée à une coopérative; retiré en faveur de l'amendement n° 37 de M. Philippe François, rapporteur (nouvelle rédaction de l'article L. 247-7 du code forestier relatif à l'autorisation pour une association syndicale de gestion forestière autorisée d'avoir recours aux services d'un groupement de producteurs forestiers ou à une coopérative) - **Art. 12 bis** (p. 1549): son amendement n° 112: suppression de cet article relatif au régime des apports aux associations communales de chasse agréée; retiré - Accepte l'amendement n° 220 de M. René Souchon, ministre (possibilité pour un propriétaire apporteur de continuer à disposer de son droit de chasse pendant un délai raisonnable postérieurement à l'apport) - **Art. 13** (p. 1550): son amendement n° 113: droit pour les organisations les plus représentatives de la forêt privée d'élire le tiers des administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière; adopté - **Art. 19** (p. 1555): son amendement n° 114: suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la prise en charge par les collectivités qui en ont pris l'initiative des dépenses relatives à la mise en oeuvre des travaux prescrits ou exécutés par les collectivités locales, en application de l'article 175 du code rural; rejeté - **Art. 22** (p. 1556): son amendement n° 115: reprise de la rédaction initiale du texte du projet de loi concernant l'article L. 512-2 du code forestier relatif aux caractéristiques des nouveaux lotissements; adopté - **Art. 31** (p. 1563): son amendement n° 116: participation des quatre propriétaires forestiers aux travaux de la commission communale lorsque cette instance intervient en matière d'aménagement foncier et également lorsqu'elle agit dans le domaine de l'aménagement foncier et agricole; adopté - **Art. 33** (p. 1565): son amendement n° 117: représentation des communes forestières, lorsque la commission départementale statue en matière de remembrement forestier, par deux maires; retiré - **Art. 38** (p. 1568): son amendement n° 118: nouvelle rédaction de cet article relatif aux opérations assimilées à un défrichement; adopté - Définition du défrichement proche de celle qui est utilisée par la section des travaux publics du Conseil d'Etat - **Art. 56** (p. 1576): son amendement n° 119: remplacement dans le cinquième alinéa, c du texte présenté pour l'article L. 322-3 du code forestier des références: « L. 444-1, b, c, d » par les références: « L. 441-1, b et d »; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes: agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1526): inquéétude des producteurs de lait - Annonce de la mise en place d'un nouveau programme d'aides au départ - Producteurs dans l'attente de connaître les quantités auxquelles ils auront droit - Politique de réduction de la production et conséquences négatives sur les installations de jeunes agriculteurs - Crédit agricole continuant d'exiger des producteurs les remboursements prévus - Droits à produire de la présente campagne devant être calculés sur la base de la référence effectivement notifiée - Part maximale de 200.000 litres de lait par producteur demeurant inchangée - Coopératives et industries laitières risquant d'être pénalisées par les frais de collecte en cas de maintien de la barre de 200.000 litres - (p. 1530): nécessité pour l'ensemble des producteurs que des références soient données aux laiteries dès le début de juillet - Importantes souscriptions des agriculteurs aux plans de développement.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2456): dotation globale de fonctionnement, DGF - Loi du 3 juin 1979 - Solidarité entre les communes - Altérations subies par la DGF depuis sa création - Montant et taux de la DGF par rapport aux concours de l'Etat aux collectivités locales - Dotation de base - Mécanisme de péréquation; dotation de capitation - Dotation de compensation et prise en compte des besoins sociaux des collectivités locales - Simplification du mode de calcul de la DGF - Nombre de concours particuliers - Parti pris du Gouvernement en faveur des villes et importance relative à la dotation de base par rapport au tronc commun - Dotation de péréquation et incidence de la répartition

d'une fraction de cette dotation en fonction du revenu des habitants - Dotation de compensation ; critères du nombre d'enfants, de la voirie et du parc des logements sociaux locatifs ; pondération des critères et avantages pour les communes urbaines - Incitations au regroupement des communes - Brièveté des délais d'entrée en vigueur de cette loi - Abandon du critère impôt sur les ménages - Critères de potentiel et d'effort fiscal - (p. 2457) : évolution de la fiscalité locale - Processus de désengagement de l'Etat - Rattachement de la DGF à la TVA - Rythme de progression de la DGF - Augmentation des dépenses de fonctionnement des communes - Intégration à la DGF d'une dotation spéciale afférente à l'indemnité de logement des instituteurs - Indice de référence - Nécessité de l'abondement de la DGF - Mission de l'Etat face aux collectivités locales - Révision des bases de taxation et harmonisation des taxes en vue d'une réforme de la fiscalité locale - Situation du foncier non bâti - Application progressive de cette réforme - Taux de progression minimale garantie par rapport au taux d'évolution de l'ensemble de la DGF - Demande l'exclusion de la dotation spéciale instituteurs du montant de la DGF et la prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs - Présentation d'un rapport annuel - Dépôt d'amendements.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - Art. 4 (p. 2594) : son amendement n° 12, soutenu par M. Pierre Louvot : allongement du délai accordé aux autorités administratives pour examiner les dossiers de déclaration de travaux ; retiré - (p. 2597) : ses amendements n° 13 et n° 14, soutenus par M. Pierre Louvot : afin de permettre la prise en compte des préoccupations d'environnement et d'architecture, allongement du délai accordé aux autorités administratives pour se prononcer sur d'éventuels travaux ; rejetés - (p. 2599) : son amendement n° 15, soutenu par M. Pierre Louvot : affichage de toute demande de travaux ; retiré au profit de l'amendement identique n° 8 de M. Philippe François - (p. 2601) : son amendement n° 16, soutenu par M. Pierre Louvot : installations provisoires de chantiers non soumises à l'autorisation de permis de construire ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2677) : adoption par l'Assemblée nationale de certaines dispositions introduites par le Sénat - (p. 2678) : divergences : levée de l'engagement de ne pas démembrement la propriété forestière ; décentralisation de la procédure d'élaboration des orientations régionales forestières ; reconnaissance des spécificités de la forêt non domaniale ; clauses de sauvegarde en cas de manquement aux garanties de bonne gestion dû à des causes étrangères à la volonté du propriétaire ; cas des propriétaires ayant adhéré à une société coopérative - (p. 2679) : organisations professionnelles représentées au sein des centres régionaux de la propriété forestière, CRPF ; Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers et sylviculteurs - Institut de participation du bois et du meuble - Art. 1 A (p. 2684) : son amendement n° 30 : prise en compte de la spécificité de la forêt privée ; adopté - Art. 1 (p. 2685, 2686) : ses amendements n° 31 : cas de levée de plein droit de l'engagement de non-démembrement de la propriété forestière ; n° 32 : durée d'application de la mesure assimilant l'adhésion d'un propriétaire à une société coopérative à une garantie de bonne gestion ; et n° 33 : manquement aux garanties de bonne gestion résultant d'éléments n'étant pas du fait du propriétaire ; retirés - Art. 8 (p. 2688) : son amendement n° 24 : travaux obligatoires prévus au plan simple de gestion : limitation à la reconstitution du peuplement forestier ; retiré - **Après l'art. 12** (p. 2692) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation) - Importance de

la règle de l'unanimité pour les délibérations du comité - **Art. 13** (p. 2694) : son amendement n° 35 : élection des administrateurs des centres régionaux forestiers ; collège des organisations professionnelles les plus représentatives ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2706) : vote de ce projet de loi par le groupe UREI.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement** [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2763) : conséquences financières du désengagement de l'Etat dénoncé lors de la récente réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Souligne que les mêmes conclusions s'imposent pour la dotation globale d'équipement, DGE, communale - Devenir de la décentralisation, faute du transfert de véritables moyens financiers - Insuffisance de la DGE et dispersion des crédits - Refus du Gouvernement d'abonder la DGE - Maintien du mécanisme actuel de taux de concours pour les communes de plus de deux mille habitants - (p. 2764) : retour aux subventions spécifiques pour les communes de moins de deux mille habitants - Droit d'option pour les communes de deux à dix mille habitants - Tutelle du préfet sur la répartition des crédits - Craint une réduction du rythme de progression de la DGE - Favorable à une concertation entre élus et préfet - Choix difficile entre le maintien du taux de concours dérisoire ne répondant nullement aux besoins des petites communes et le retour à la tutelle préfectorale pour la répartition des subventions - Extension à toutes les communes du droit d'option, demandée par la Fédération nationale des maires ruraux.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3399) : réflexion d'ensemble sur les résultats agricoles depuis cinq ans - Evolution des revenus depuis 1981 ; étude du Centre d'étude des revenus et des coûts, CERC - Domaine social et absence de disparité avec le régime général pour les prestations familiales et les soins de santé ; disparités en matière d'invalidité et dans le domaine des retraites - Endettement important de l'agriculture ; structure de répartition et frein pour l'investissement - Baisse des marges brutes d'autofinancement de l'agriculture - Vieillesse de la population - Incidence des chocs pétroliers sur l'agriculture - Remise en cause de la politique agricole commune, PAC - Elargissement de la CEE - Elévation régulière de l'autosuffisance des partenaires européens - Secteur du vin - Quotas laitiers - Recherche de nouveaux débouchés - Epuisement des ressources propres et production excédentaire de la CEE - Rupture sur le plan interne du principe de l'unité des prix et du marché ; (p. 3400) ; incidence des montants compensatoires monétaires, MCM - Atteinte à la préférence communautaire - Remise en cause de la solidarité financière par la Grande-Bretagne - Travaux de la commission de Bruxelles - Céréales en provenance du Maghreb - Elargissement du Marché commun ; menace pour les viticulteurs, les maraîchers et les producteurs de fruits des régions méditerranéennes - Plan du grand Sud-Ouest - Contrats de plan Etat-régions - Programmes intégrés méditerranéens, PIM - Situation défavorable de l'agriculture.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4068) : définition de l'aménagement foncier rural - Rôle des associations foncières et travaux liés aux opérations de remembrement - Action du Gouvernement face à l'agriculture - Attente d'une réforme sur le financement du foncier conditionnant l'installation des jeunes agriculteurs - (p. 4069) : absence de volonté de la part du Gouvernement de proposer une véritable réforme.

LUC (Hélène), sénateur du Val-de-Marne (président du groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant création d'une délégation parlementaire permanente chargée du contrôle des activités des services secrets [n° 483 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Parlement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la gratuité, à l'aide sociale en matière scolaire et universitaire et à la création d'une prime de rentrée scolaire [n° 484 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Temps libre et éducation populaire [n° 97, tome XI (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 694 (JO Débats, 17 octobre 1985) (p. 2283) à M. le Premier ministre : transports aériens (insuffisance des effectifs de la police de l'air et des frontières) - Rectifiée le 17 octobre 1985 : à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2887, 2888).

n° 721 (JO Débats, 20 novembre 1985) (p. 3193) à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et technologique : enseignement technique et professionnel (accès au métier d'opticien-lunetier).

Questions orales avec débat :

n° 73 (4 avril 1985) (p. 172) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (situation de l'enseignement dans le département du Val-de-Marne) - Discutée le 10 mai 1985 (p. 477 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement : politique d'emploi et de formation des jeunes - (18 avril 1985) - (p. 275) : chômage des jeunes - Importance de la formation professionnelle et insuffisance du système éducatif - Stages de formation,

d'insertion et de qualification - Travaux d'utilité collective, TUC - Contrats de formation et de reconversion, CFR - Travaux d'intérêt général, TIG - Travail à temps partiel ou à durée déterminée - Technologies nouvelles - Stages pour les jeunes de seize à dix-huit ans - Contrats de formation pour les jeunes - (p. 276) : nombre de candidats à des stages de formation.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)]** - (18 avril 1985) - Discussion générale (p. 289) : situation des populations riveraines des aéroports - Action du préfet de la région d'Ile-de-France et extension anormale de la zone de bruit C - Contraintes relatives à la construction - Engagements de M. Charles Fiterman en 1981 relatifs à la réduction des nuisances phoniques à la source, à l'abandon des projets d'extension des zones de bruit et à l'amélioration de l'aide aux particuliers et aux communes - Réduction du bruit à la source et progrès des avions en matière de bruit - Situation des mal logés - Spoliation pour de nombreux petits propriétaires dans une zone de bruit modérée - Demande pour les élus locaux la maîtrise de l'attribution des logements au bénéfice des habitants de leur commune - Décentralisation - Importance des contraintes pour les élus locaux - Différence entre le montant de l'aide pour les habitations au voisinage des aéroports d'Orly et de Roissy - Zones 1 et 2 de l'aéroport d'Orly - Concertation avec les élus et les représentants d'associations de riverains - Conciliation entre le développement de l'activité aérienne, les intérêts des riverains et ceux de la puissance publique.

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 480) : inauguration du train-forum par le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement - Réalité actuelle de l'école publique - Actions des parents d'élèves, des enseignants et des travailleurs en Ile-de-France - Ampleur de la crise du système scolaire - Attente d'un grand débat national sur l'école - Rénovation du système public d'enseignement - Prise en compte des problèmes d'échec scolaire, d'inégalité et d'inadaptation du système scolaire - Conditions de vie - Emploi - Baisse du pouvoir d'achat - Travaux d'utilité collective, TUC - Flexibilité de l'emploi - Aggravation de la situation économique et sociale - Insuffisance du budget 1985 - Réduction des créations de postes - Places offertes au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, CAPES, au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, CAPET, et à l'agrégation - Situation du Val-de-Marne - (p. 481) : diminution des postes et aggravation des conditions d'enseignement des élèves et de travail des personnels de l'éducation nationale - Fermetures de classes et augmentation des classes à double niveau - Pourcentage des enfants dans le second cycle - Suppression de postes - Abandon de la notion d'effectif maximum par classe - Réduction des horaires affectés au français, aux mathématiques et aux langues - Suppression des heures de soutien - Echec scolaire - TUC - Action des gouvernements précédents - Formation des enseignants et état des locaux scolaires - Incidences de l'alourdissement actuel des effectifs par classe - Sacrifice de l'enseignement au nom de l'austérité - (p. 482) : demande une révision en hausse du budget - Soutien à l'action des parents et des enseignants - Sortie en 1984 de 200.000 jeunes de l'école sans diplôme ni formation - Incidences de la décentralisation en matière de construction de collèges d'enseignement secondaire, CES - (p. 500) : congrès des parents d'élèves du Val-de-Marne et importance des critiques formulées - (p. 502) : crise de l'école - Action du Gouvernement - Politique du parti communiste face au problème de l'école publique - Référence : au plan Langevin-Wallon - Diminution dans le Val-de-Marne du nombre d'enfants de deux ans scolarisés - Echec scolaire - Créations de postes - (p. 503) : zones d'éducation prioritaires, ZEP - Manifestation de la Fédération de l'éducation nationale, FEN, le 29 mai 1985 - Rentrée 1985.

- **Rappel au Règlement** - (5 juin 1985) - (p. 872) : violences policières envers les travailleurs de l'usine SKF d'Ivry -

Arrestations - Action des forces de l'ordre et recours à la violence - Emploi à Ivry - Responsabilité du Gouvernement.

- **Question au Gouvernement: politique familiale** - (10 octobre 1985) (p. 2236): promesse gouvernementale non tenue relative au maintien du pouvoir d'achat des prestations familiales en 1984 - Détérioration du pouvoir d'achat des familles - Paiement retardé des prestations familiales - (p. 2237): allocations familiales - Prime de rentrée scolaire - Nécessité d'une autre politique pour les familles fondée sur des critères sociaux et de justice - Inégalité financière des familles devant la scolarisation.

- **Question orale avec débat: industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2548): formation professionnelle scandaleusement délaissée dans la région parisienne - Manque de places dans un lycée d'enseignement professionnel - Dotation en faveur de la formation professionnelle ne couvrant pas le taux d'inflation - Droite refusant tout contrat de plan entre la région et l'Etat - Formation professionnelle inscrite comme une priorité du IXe Plan - Oppose l'adaptation de la formation professionnelle aux offres d'emplois non satisfaites et aux besoins futurs de l'industrie et de la recherche, la création de centres de formation professionnelle dans toutes les grandes entreprises - Propose la création d'un centre de diffusion technologique et d'innovation sociale.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985)

- **Discussion générale** (p. 2828): enseignement technologique et professionnel - Emploi, formation et essor de l'économie française - Réorganisation des enseignements techniques et professionnels - Mobilisation scolaire des jeunes - Opposition à l'adaptation d'un système de formation à la décroissance globale de l'emploi et à la désagrégation du tissu industriel - Objectifs et moyens de ce projet de loi - Nombre d'enseignants - Baccalauréats technologique, professionnel ou d'enseignement général - Elévation de la formation des jeunes - Lycée d'enseignement professionnel, LEP - (p. 2829): échec scolaire - Certificat d'aptitude professionnelle, CAP - Brevet d'études professionnelles, BEP - Conditions de préparation du baccalauréat professionnel - Avenir des personnels de LEP - Universités technologiques et sortie du système universitaire d'une grande partie des formations technologiques - Structuration d'un système éducatif à trois vitesses: formation professionnelle; enseignement général; échec et exclusion du système - Besoin de formation et de qualification - (p. 2830): vote défavorable du groupe communiste sur ce projet de loi - **Art. 6** (p. 2841): son amendement n° 36, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet: mission des formations technologiques et professionnelles du second degré; mise en place d'un baccalauréat unique, série technologique et professionnelle; rejeté - **Art. 8 ter** (p. 2845): son amendement n° 38, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet: remodelage des CAP et des BEP dans les lycées professionnels; devenu sans objet - **Après l'art. 8 quater** (p. 2846): son amendement n° 39, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet: niveau de qualification des maîtres préparant à un baccalauréat ou à un brevet de technicien; rejeté - **Art. 9** (p. 2847): ses amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 40: rôle des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, après regroupement d'établissements supérieurs existants, en matière de formation d'ingénieurs, de développement de la recherche et de technologie; rejeté; et n° 41: soumission aux articles 25 à 33 de la loi du 26 janvier 1984; devenu sans objet - **Art. 10** (p. 2848): son amendement n° 42, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet: absence de soumission des centres polytechniques universitaires aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984; devenu sans objet - **Art. 14** (p. 2852): son amendement n° 43, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet: critères de compétence des salariés extérieurs aux établissements d'enseignement; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2854): conditions de développement des politiques de formation et de qualification - Enseignement professionnel et technologique - Chômage - Formation des hommes -

Ambition du parti communiste de faire accéder tous les jeunes à des formations leur assurant une qualification et un emploi - Niveau des diplômés - Vote défavorable sur ce projet de loi modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

- **Discussion générale** - (21 novembre 1985) (p. 3285): présentation flatteuse de la loi de finances pour 1986 - Budget traduisant la soumission du Gouvernement aux exigences du patronat - Etape nouvelle dans le désengagement de l'Etat - Gouvernement récupérant les arguments de la droite - (p. 3286): austérité, chômage et mise en cause du potentiel industriel des services publics - Abandon de la solidarité nationale pour les familles - Suppressions d'emplois - Appauvrissement des régions - Abandon des engagements de 1981 - Chômage touchant près de trois millions de personnes - Aggravation du déficit extérieur - Baisse en volume de l'investissement des grandes entreprises nationales, dans l'agriculture et le bâtiment - Perte d'efficacité et de compétitivité de notre appareil de production - Budget renforçant les inégalités et les injustices - Allègement de l'impôt sur le revenu faussement égalitaire - Critique la réduction de la durée de l'exonération d'impôt foncier - (p. 3287): nécessité de supprimer cette mesure non conforme à la parole donnée - Multiplication par 2,5 des placements financiers depuis 1983 - Justice sociale devenue une idée archaïque - Taux d'investissement le plus bas enregistré depuis deux décennies - Gonflement des portefeuilles de valeurs mobilières des sociétés - Budget sacrifiant la santé, l'industrie, la jeunesse, la solidarité nationale et les collectivités locales - Budget accentuant les transferts de charges et sollicitant davantage la masse des contribuables modestes - Projet de budget condamné par la quasi-totalité des syndicats - Projet sacrifiant délibérément le soutien au logement constaté par la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - Mesures positives adoptées en 1981 vidées de leur contenu - (p. 3288): affaiblissement des industries et de l'emploi et retard en matière de formation et de modernisation - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du projet de loi de finances pour 1986 tout en proposant d'autres choix - Nécessité pour la France d'utiliser tous ses atouts - Lutte contre le chômage en encourageant toutes les initiatives, en développant les productions, l'investissement productif et la formation des hommes - Nécessité pour la France de préserver son indépendance et de s'opposer résolument à la « guerre des étoiles » - Au nom des sénateurs communistes, élève une protestation contre les conditions d'examen de ce budget - Dépôt de trente et un amendements sur la première partie de ce projet de loi de finances par le groupe communiste - Nécessité d'une nouvelle croissance économique permettant à tous ceux qui le désirent d'avoir un emploi stable et un pouvoir d'achat en rapport avec celui-ci.

- **Conférence des Présidents** - (21 novembre 1985) (p. 3271): défavorable aux conclusions de la conférence des présidents et aux conditions d'examen du budget - Diminution du temps de parole des groupes - Vote du budget, acte le plus important du Parlement - Souhait du groupe communiste de présenter ses amendements et de discuter le budget - Conférence des présidents responsable de son programme et suppression inadmissible de la discussion de budgets très importants tel que celui de la jeunesse et des sports.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

- **Suite de la discussion générale** - (26 novembre 1985) - **Rappels au règlement** (p. 3375): budget d'austérité, de développement du chômage et de régression sociale - Dépôt d'amendements - Convergences de la majorité sénatoriale et du Gouvernement - Discours de cohabitation tenu par le Président de la République lors de sa conférence de presse - Elections législatives de mars 1986 - Refus de la majorité sénatoriale de suivre la procédure normale et constitutionnelle de discussion du budget et atteinte au rôle du Parlement - Absence de participation du groupe communiste aux discussions particulières des budgets pour 1986 - Vote

défavorable à l'organisation de la discussion générale actuelle lors de la réunion de la conférence des présidents.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985)
- Après l'art. 30 (p. 4410) : sur l'amendement n° 59 de M. André Labarrère, ministre (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune), ses sous-amendements n° 76 et n° 77 ; rejetés.

LUCOTTE (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (Président du groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Charles Pasqua, tendant à rétablir le mode de scrutin majoritaire pour l'élection des députés [n° 4 (85-86)] (2 octobre 1985) - Elections et référendums.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Energie [n° 98, tome V (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 717 (JO Débats, 13 novembre 1985) (p. 2965) à M. le ministre de l'agriculture : élevage (difficultés de revenu des éleveurs bovins).

Questions orales avec débat :

n° 101 (9 mai 1985) (p. 428) à M. le ministre de l'agriculture : élevage (situation de l'élevage bovin) - Retirée le 13 juin 1985 (p. 1134).

n° 105 (21 mai 1985) (p. 585) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : bâtiment et travaux publics (relance de l'activité du secteur du bâtiment) - Retirée le 31 mai 1985 (p. 834).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Discussion générale (p. 26) : convocation du Parlement en session extraordinaire après le voyage du

Président de la République en Nouvelle-Calédonie - (p. 27) : promesses imprudentes faites par le parti socialiste lors des campagnes électorales de 1974 à 1981 - Accueil réservé à M. Tjibaou à Paris - Non application du statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie voté par le Parlement ; élections du 18 novembre 1984 et déclaration de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer distinguant le pays réel et le pays légal - Présidence du Gouvernement du territoire par M. Dick Ukeiwé - Parallèle avec l'attitude du Gouvernement lors du débat sur l'enseignement - Doute sur l'opportunité de l'état d'urgence ; possibilité de maintien de l'ordre par l'utilisation des forces stationnées en nombre largement suffisant sur le territoire - Questions sur le refus d'utilisation du plan de rétablissement de l'ordre dit plan Périgord - (p. 28) : attitude du Gouvernement vis-à-vis de M. Jean-Marie Tjibaou, chef rebelle agissant contre l'intégrité du territoire français - Etat d'urgence : entrave à l'expression des Calédoniens manifestant leur attachement à la France ; conséquences économiques ; prorogation pour six mois ; impossibilité d'une campagne normale pour le scrutin d'autodétermination et de débats parlementaires pendant la session ordinaire - Accord de la majorité du Sénat sur le rétablissement de l'état d'urgence pour un mois proposé par M. Jacques Larché, rapporteur - (p. 29) : s'affirme en faveur de la liberté des Calédoniens de choisir la France ou de la quitter : leurre de l'indépendance-association et risque de l'abandon de la présence française dans une partie du Pacifique.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - Art. 27 (p. 560) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement de la suppression votée par le Sénat en première lecture de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation) - Art. L. 211-4 (p. 3055) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article relatif à l'exercice du droit de préemption à l'intérieur des zones d'intervention foncière et suppression du paragraphe IV) - Art. L. 211-5 (p. 3056) : son amendement n° 15 : transmission de la copie de la proposition faite par le propriétaire au titulaire du droit de préemption, transmise par le maire au directeur des services fiscaux ; adopté - Art. 7 (p. 3057) : son amendement n° 16 : droit de préemption ne pouvant être exercé que par les sociétés d'économie mixte bénéficiant d'une concession d'aménagement ; adopté - Art. 8 : art. L. 213-1 (p. 3058) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 183 de M. Jean Colin (en cas d'adjudication, l'acquisition par le titulaire du droit de préemption peut avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire, après avis conforme des services fiscaux) - Après l'art. L. 213-2 (p. 3059) : son amendement n° 19 : absence de soumission des opérations de location accession au droit de préemption ; adopté - Art. L. 213-4 (p. 3061) : s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Alain Pluchet (octroi d'une indemnité par la juridiction en cas de délaissement) - Ses amendements n° 21 : prix d'acquisition fixé, payé et, le cas échéant, consigné comme en matière d'expropriation ; n° 22 : améliorations et transformations n'étant pas présumées revêtir un caractère spéculatif ; et n° 23 : prise en compte des mutations et accords amiables intervenus pour des biens de même qualification situés dans la même catégorie de zone ; adoptés - (p. 3062) : son amendement n° 212 : respect des conditions de paiement proposées par le vendeur lorsque la juridiction compétente en matière d'expropriation est appelée à fixer le prix d'un bien dont l'aliénation est envisagée sous forme de vente avec constitution de rente viagère ; adopté - Art. L. 213-7 (p. 3067) : son amendement n° 24 : silence des parties dans le délai de deux mois valant acceptation du prix fixé par le juge et transfert de propriété au profit du titulaire du droit de préemption ; adopté - S'oppose aux amendements n° 118 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la renonciation à la transaction) et n° 156 de M. Alain Pluchet (renoncement possible de l'une

ou l'autre des parties en cas de fixation judiciaire et possibilité pour le vendeur de demander, dans un délai de trois mois, l'acquisition du bien au prix fixé par le tribunal, au titulaire du droit de préemption) - *Art. L. 213-8* (p. 3069) : accepte l'amendement n° 184 de M. Jean Colin (délai de dix ans nécessaire au titulaire de droit de préemption ayant renoncé à l'exercice de son droit sur un bien donné dont le prix a été fixé judiciairement, pour l'exercer à nouveau à l'égard du même propriétaire) - *Art. L. 213-9* : son amendement n° 25 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'obligation d'information lorsque le titulaire du droit de préemption a fait connaître son intention d'acquérir le bien ; adopté - *Art. L. 213-10* : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'ensemble des dispositions régissant les droits des occupants d'un bien acquis par l'exercice du droit de préemption ; adopté - *Art. L. 213-11* (p. 3071) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité d'utiliser ou d'aliéner le bien préempté au profit d'une personne privée) - *Art. L. 213-12* : son amendement n° 30 : sanction en cas de non respect des obligations, pour le titulaire du droit de préemption, de proposer le bien préempté à la personne qui avait l'intention de l'acquérir lorsque l'ancien propriétaire y avait renoncé ; adopté - (p. 3072) : son amendement n° 31 : suppression du dernier alinéa de cet article précisant que ces dispositions ne peuvent jouer en faveur des personnes qui ont renoncé à racheter un bien dans le cadre du droit de rétrocession ; adopté - *Art. L. 213-15* : son amendement n° 32 : ancien propriétaire d'un bien acquis par voie de préemption conservant la jouissance et la responsabilité de ce bien jusqu'au paiement intégral du prix ; adopté - *Art. 9* (p. 3073) : demande le retrait de l'amendement n° 158 de M. Alain Pluchet (soumission au droit de préemption urbain après délibération du conseil municipal) - *Art. 10* : son amendement n° 33 : constitution de réserves foncières par l'Etat, les collectivités locales ou leurs groupements ayant compétence en matière d'urbanisme, les syndicats mixtes et les établissements publics d'aménagement ; adopté - *Art. 11* : *art. L. 142-2* (p. 3075) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour sa participation à l'acquisition de terrains par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France) - Se déclare favorable à l'amendement n° 123 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités locales) - Son amendement n° 35 : exclusion du champ d'application de la taxe départementale des espaces naturels sensibles des locaux artisanaux situés en zone rurale ; adopté - Son amendement n° 36 : possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les organismes d'habitation à loyer modéré, HLM, et les locaux à usage d'habitation ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ; adopté - (p. 3076) : son amendement n° 37 : taux de la taxe départementale des espaces naturels sensibles ne devant pas dépasser 1 % et s'appliquant à l'ensemble du territoire du département ; adopté - *Art. L. 142-3* (p. 3077) : son amendement n° 38 : délimitation des zones de préemption par le conseil général après avis de la chambre d'agriculture ; adopté - (p. 3078) : son amendement n° 39 : accord obligatoire des conseils municipaux intéressés pour la création des zones de préemption ; adopté - (p. 3079) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (décret en Conseil d'Etat déterminant les caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption) - *Art. L. 142-8* (p. 3081) : son amendement n° 99 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la rétrocession d'un terrain préempté ; adopté - *Après l'art. L. 142-8* : son amendement n° 43 : actions en dommages-intérêts en cas de non respect des obligations ; adopté - *Art. L. 142-10* (p. 3082) : son amendement n° 44 : aménagements devant être compatibles avec la sauvegarde des sites,

des paysages et des milieux naturels ; adopté - *Art. L. 142-12* : accepte l'amendement n° 168 de M. Maurice Janetti (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation préalable des divisions volontaires de propriétés foncières) - (p. 3083) : accepte l'amendement n° 169 de M. Maurice Janetti (décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après accord du conseil municipal) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 209 de M. Paul Quilès, ministre (décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après avis du conseil municipal) - S'oppose à l'amendement n° 170 de M. Maurice Janetti (autorisation ne pouvant être refusée que si la division, par son importance, le nombre des lots ou les travaux qu'elle entraîne, est susceptible de compromettre le caractère naturel des espaces sensibles) - *Avant l'art. 14* (p. 3084) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Bernard, Michel Hugo (rétablissement de la disposition prévoyant que l'utilité publique entraînant l'expropriation est déclarée au nom de la commune dotée d'un plan d'occupation des sols) - *Art. 14* (p. 3085) : son amendement n° 100 : établissement dans chaque zone d'aménagement concerté d'un plan d'aménagement de zone compatible, en l'absence de plan d'occupation des sols, aux orientations du schéma directeur, s'il en existe un ; adopté - (p. 3086) : ses amendements n° 101 : nouvelle rédaction de la disposition relative aux différentes personnes associées à l'élaboration du plan d'aménagement de zone ; n° 102 : représentant de l'Etat portant à la connaissance de la personne publique qui a pris l'initiative de la création, les mêmes prescriptions qu'il est appelé, par l'article L. 123-3 du code de l'urbanisme, à lui notifier avant l'élaboration d'un plan d'occupation des sols ; et n° 103 : plan d'aménagement de zone ne pouvant, en tout état de cause, être approuvé qu'avec l'accord de la commune ; adoptés - *Sur l'amendement n° 141 de M. Paul Quilès, ministre (nouvelle rédaction du paragraphe V de cet article permettant au représentant de l'Etat de modifier le plan d'aménagement de zone dans les conditions et selon les formes retenues pour la modification du plan d'occupation des sols), son sous-amendement n° 216 : suppression de la disposition permettant la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général relevant de l'Etat, de la région, du département ou d'autres intervenants ; adopté - Art. 15* (p. 3088) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Bernard, Michel Hugo (nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article abrogeant les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la rénovation urbaine) - *Art. 16* (p. 3090) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Jean Colin (personne publique ayant pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après et à celles applicables aux locataires ou preneurs de biens agricoles) - (p. 3091) : son amendement n° 48 : offre de relogement définitif ou provisoire devant être notifiée à la personne concernée au moins six mois avant son éviction ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 171 de M. Robert Laucournet (associations fondées suivant les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, bénéficiant de plein droit de l'ensemble des dispositions prévues au présent chapitre IV) - *Après l'art. 17* : son amendement n° 49 : arrêté d'autorisation et cahier des charges fixant les conditions de vente ou de location des lots remis à l'acquéreur lors de la signature de la promesse ou de l'acte de vente, ainsi qu'au preneur lors de la signature des engagements de location ; adopté - *Art. 19* (p. 3092) : son amendement n° 50 : nomination et rôle des directeurs des associations foncières urbaines autorisées ; adopté - *Art. 20* (p. 3093) : son amendement n° 51 : extension de la faculté d'exonération de la taxe locale d'équipement à l'ensemble des logements financés à titre prépondérant, au moyen de prêts ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ; adopté - (p. 3095) : son

amendement n° 52 : possibilité d'exonération de la taxe locale d'équipement pour les bâtiments à usage agricole autres que ceux mentionnés à l'article L. 112-7 du code de l'urbanisme ; adopté - Art. 21 : art. L. 332-6 (p. 3097) : son amendement n° 53 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles des constructeurs ; adopté - *Après l'art. L. 332-6* (p. 3098) : son amendement n° 54 : énumération des participations à la réalisation d'équipements publics ; adopté - Sur cet amendement, accepté le sous-amendement n° 192 de M. Jean Colin (domaines d'application des dispositions de cet article ne s'étendant pas aux zones classées NC ou ND) - Art. L. 332-7 : son amendement n° 55 : lorsque l'une des prescriptions imposant des contributions indues est annulée, l'autorité ayant délivré l'autorisation doit prendre un nouvel arrêté tenant compte, pour la fixation des nouvelles contributions exigibles, de la décision juridictionnelle définitive intervenue ; adopté - Art. L. 332-8 (p. 3099) : son amendement n° 56 : participation spécifique pouvant être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal, nécessitant la réalisation d'équipements publics exceptionnels ; adopté - Art. L. 332-9 : son amendement n° 58 : détermination de la nature et de la situation des équipements publics pouvant être mis à la charge des constructeurs ; adopté - Art. L. 332-11 (p. 3100) : ses amendements n° 60 : somme à rembourser portant intérêt au taux légal ; et n° 61 : lorsque les équipements publics sont réalisés par un lotisseur ou par une association foncière urbaine de remembrement, les sommes définies à l'alinéa précédent peuvent être réclamées par les constructeurs qui en auront supporté la charge ; adoptés - Art. L. 332-12 (p. 3101) : son amendement n° 62 : dispositions des articles L. 332-6 et 332-7 applicables aux lotisseurs ainsi qu'aux personnes aménageant des terrains destinés à l'accueil d'habitations légères de loisir ; adopté - Art. 22 (p. 3102) : son amendement n° 68 : remplacement des mots « les réseaux de télécommunication » par les mots « les fourreaux de télécommunication » ; adopté - Commission jugeant plus prudent et plus juste de n'exiger que l'installation des gaines destinées à recevoir ultérieurement, lors des branchements de télécommunication, les câbles de liaison - Art. 23 (p. 3103) : son amendement n° 71 : possibilité pour les communes de plus de cinquante mille habitants de modifier à nouveau et à titre exceptionnel la limite de densité applicable sur leur territoire ; adopté - Art. 24 (p. 3106) : schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme n'étant plus, dans un certain nombre de cas, adaptés à la dimension des villes - Accepte l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur) - (p. 3107) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 190 de M. Jean Colin (procédure simplifiée n'étant pas applicable lorsque la modification remet en cause les règles substantielles du POS primitif ou porte sur des zones agricoles ou des périmètres exposés au bruit) - Son amendement n° 72 : suppression de la condition d'existence préalable de l'établissement de coopération intercommunale ; adopté - (p. 3108) : sur l'amendement n° 143 de M. Paul Quilès (actions en dommages-intérêts en cas de non respect des obligations), son sous-amendement n° 217 : acte déclaratif d'utilité publique pris après avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ; adopté - Son amendement n° 74 : possibilité pour les chambres de métiers de bénéficier du droit de préemption urbain ; adopté - (p. 3109) : son amendement n° 75 : obligation d'obtention d'une autorisation de construire s'imposant à toutes les personnes privées ou concessionnaires de services publics des régions ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus) - Art. 25 (p. 3110) : son amendement n° 77 : reprise à l'article L. 380-9 du code des communes des termes mêmes retenus

pour la rédaction de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme relatif à la compétence de toute personne physique ou morale en matière d'étude ou de réalisation d'opérations d'aménagement ; adopté - Art. 26 (p. 3111) : son amendement n° 78 : nouvelle définition des compétences conférées aux offices publics d'aménagement et de construction ; adopté - Son amendement n° 79 : décision d'extension globale ou partielle de compétences conférée aux seules collectivités locales ; adopté - (p. 3112) : ses amendements n° 80 : suppression du paragraphe IV relatif aux offices publics d'HLM ; n° 81 : extension aux sociétés anonymes d'HLM des compétences dévolues aux autres organismes et concernant la réalisation d'hébergement de loisirs à vocation sociale ; n° 82 : possibilité pour les sociétés anonymes de production d'habitation à loyer modéré, de réaliser, en qualité de prestataires de services, les hébergements de loisirs à vocation sociale ; et n° 84 : harmonisation du statut des sociétés anonymes de crédit immobilier avec celui des autres organismes ; adoptés - Art. 27 : art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 3113) : ses amendements n° 85 : logements concernés par les critères d'attribution définis au présent article concernant ceux qui sont financés avec le concours de l'Etat et ceux qui ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement ; n° 86 : suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes ; et n° 87 : décret en Conseil d'Etat fixant les critères généraux de priorité pour l'attribution des logements, notamment au profit de personnes mal logées ou défavorisées ; adoptés - (p. 3114) : son amendement n° 88 : institution d'une consultation régulière entre organismes et communes sur leur politique d'attribution de logement ; adopté - (p. 3115) : son amendement n° 89 : décret en Conseil d'Etat déterminant les conditions de réservation des logements au profit des personnes prioritaires mal logées ou défavorisées ; adopté - In fine (p. 3119) : ses amendements n° 96 : coordination de la rédaction de l'article 207 du code général des impôts avec la nouvelle définition des établissements publics et sociétés concessionnaires d'opérations d'aménagement ; et n° 97 : modification de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ; adoptés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 566) : hommage au travail accompli par la commission - Dispositions essentielles adoptées en première lecture par le Sénat réintroduites dans le texte - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1406) : projet rejeté par le Sénat en première lecture - Modification des institutions de la Ve République - Pouvoirs du Président de la République - (p. 1407) : élection des députés au scrutin proportionnel - Souveraineté nationale - Prépondérance des partis politiques - Droit de dissolution - Modification de la loi électorale dans le seul but de sauvegarder la position du parti socialiste - Favorable à la motion référendaire proposée - Projet relatif à l'organisation des pouvoirs publics.

- **Question au Gouvernement : double politique en matière de sécurité sociale** - (27 juin 1985) (p. 1764) : marché de dupes conclu avec les Français - Augmentation de la taxe sur les primes d'assurance automobile en faveur de la sécurité sociale - Suppression du remboursement de certains médicaments dits de confort - Non remboursement du vaccin antigrippal et remboursement de l'avortement - Souci d'opérer un réel camouflage afin de passer le sas 1985-1986 - (p. 1765) : rappelle l'augmentation du prélèvement sur les assurances automobiles compensant, et au-delà, le 1 % supprimé.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - *Nouvelle lecture* [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - Art. 7 bis

(p. 1857) : son amendement n° 1, soutenu par M. André Bettencourt : variation de la mission du maître d'oeuvre selon le mode de consultation des entreprises ; retiré.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985)
- **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2027) : travaux de la commission des lois - Scrutin et mise en place d'un nouveau statut provisoire - Création de régions et redécoupage électoral - Garanties liées à ce scrutin - Relations entre les communautés - Liberté de candidature et liberté de choix des électeurs - Vote de ce projet de loi amendé par la majorité sénatoriale - Conditions de déroulement des élections régionales - Refus de conférer au Gouvernement le pouvoir de légiférer par ordonnances - Opposition à un dessaisissement du Parlement - Attitude de l'Assemblée nationale - (p. 2028) : tenue de la réunion de la commission mixte paritaire - Avenir de la Nouvelle-Calédonie - Propos tenus par le porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Mme Véronique Neiertz.

- **Rappels au règlement** - (19 août 1985) (p. 2102) : nouvelle délibération de la loi sur la Nouvelle-Calédonie ne pouvant entrer dans le champ d'application prévu par l'article 45 de la Constitution et l'article 42 du Règlement du Sénat - Réserves quant à la réunion d'une éventuelle commission mixte paritaire - Objectif du Gouvernement : indépendance de la Nouvelle-Calédonie - (p. 2103) : précipitation du Gouvernement en raison de l'approche de l'échéance législative de 1986 - Gravité de l'affaire Greenpeace - Image de la France dans le monde.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985)
- **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2151) : volonté de la commission des lois de répondre à l'attente du peuple calédonien - Respect de la démocratie et restauration de l'ordre public - Récente décision du Conseil constitutionnel : nombre des sièges attribués à chaque région déclaré inconstitutionnel - Application contestable de l'article 10 de la Constitution - (p. 2152) : nouveau recours de la majorité sénatoriale devant le Conseil constitutionnel.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - **Art. 1 (suite)** (p. 2477) : son amendement n° 121, soutenu par M. Jean-Marie Girault : retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires ; réservé, puis devenu sans objet - **Art. 20** (p. 2507) : son amendement n° 123, soutenu par M. Christian Bonnet : taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme** [n° 12 (85-86)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2591) : en sa qualité de maire d'Autun, attire l'attention du Gouvernement sur la protection des monuments historiques - Difficultés engendrées par le régime de la simple déclaration - Délai trop bref accordé aux maires pour consulter les autorités administratives concernées - Protection du patrimoine - **Art. 4** (p. 2595) : son amendement n° 18 ; conditions de présentation de la déclaration faite auprès du maire de la commune ; rejeté - (p. 2600) : interroge le Gouvernement sur ses motivations relatives à la différence de traitement entre les immeubles inscrits à l'inventaire des monuments historiques et les immeubles classés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2604) : faible différence entre la demande d'autorisation instituée par le présent projet et la demande de permis de construire actuellement en vigueur - Complexité des tâches des élus locaux - Nombreux points importants relevant du domaine réglementaire - Sauvegarde du patrimoine - Opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3282) : mise en cause par M. Tony Larue du rapport publié par la

commission sénatoriale d'enquête sur l'endettement extérieur de la France - Cite le rapport de M. Pierret, rapporteur général - de la commission des finances de l'Assemblée nationale - Crédits d'investissement dans les budgets civils de 1986 représentant 7,2 et charge de la dette représentant 9,1 - Trop lourde dette de la France - (p. 3300) : économie et finances publiques souffrant aujourd'hui des erreurs commises en 1981-1982 - Budget traduisant un recul de la France en matière de croissance par rapport aux principaux partenaires - Projet de budget peu sincère, phénomène de sous-évaluation de certaines dépenses et amplification de la débudgétisation - Budget prisonnier du passé - Dépenses de fonctionnement assurées au détriment des budgets d'équipement - Budget sacrifiant délibérément l'avenir au présent - Hypothèses économiques hasardeuses accompagnant le projet de budget - Croissance du produit intérieur brut, PIB, en volume n'étant que de 1,3 - (p. 3301) : compétitivité des entreprises françaises fortement réduite faute d'investissements depuis 1981 - Augmentation des prix de 13 malgré la désinflation et le blocage des prix - Diminution de nos parts de marché et augmentation du taux de pénétration des produits industriels étrangers - Reconnaît une amélioration de la situation financière des entreprises par rapport aux résultats inquiétants de 1982 - Vieillesse de notre appareil productif - Situation inquiétante de l'épargne - Déficit publics excessifs - Baisse des taux d'intérêt trop lente ne facilitant pas l'investissement - Réduction de l'impôt sur les sociétés pour des bénéfices réinvestis et taxation du fuel lourd et du gaz naturel - Débudgétisation réduisant artificiellement le déficit - Nouveau transfert cette année visant surtout la sécurité sociale - Ouverture d'une nouvelle tranche du fonds spécial de grands travaux - Création d'un système de compensation entre régimes spéciaux - Allègement compensé par une ponction sur les ressources de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales se traduisant par un accroissement des charges des collectivités locales - Budget restant prisonnier du passé - Opérations de sous-estimation de ce déficit évaluées à vingt milliards de francs - Budget statique - Croissance exceptionnelle de la dette publique - (p. 3302) : charge de la dette publique devenant un facteur de blocage des dépenses publiques - Dette de l'Etat risquant de passer au tiers du PIB à l'horizon 1990 - Réduction du nombre de postes ne correspondant pas aux objectifs initiaux - Dégradation des capacités d'investissement en agriculture - Chute des dotations aux industries agro-alimentaires - Secteur du logement sacrifié - Baisse des crédits de politique industrielle - Baisse de 25 des dotations aux entreprises publiques - Chimie se trouvant dans une situation financière désastreuse - Entreprises nationales se trouvant dans l'obligation de se procurer les ressources nécessaires à leur développement sur les marchés financiers - Bilan des cinq dernières années se résumant par trois dévaluations ; un déficit budgétaire énorme ; un endettement interne et externe problématique - Erreurs devant se payer en terme de croissance, d'emploi et de revenus - Au nom du groupe UREI, se déclare opposé à l'adoption du budget 1986.

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3391, 3392) : crise de l'agriculture française - Politique du Gouvernement - Absence de programme prioritaire du IXe Plan relatif à l'agriculture - Action des régions ; contrats de plan régionaux - Retrait par le Gouvernement d'une grande partie du financement de l'agriculture - Intérêt des prêts bonifiés à la charge de l'Etat - Substitution des comptes pour le développement industriel, Codevi, aux prêts à moyen terme ordinaires, MTO - Suppression des prêts bonifiés en faveur des collectivités locales - Besoin de financement des agriculteurs - Agriculture et intervention de l'Etat - Technologies nouvelles - Soutien par le gouvernement américain de son agriculture - Solidarité nationale - Marché européen et rôle de la CEE - Réduction de la capacité de financement de l'agriculture - Evolution du revenu agricole - Situation des éleveurs bovins - Rupture

du dialogue entre les agriculteurs et le Gouvernement -
 Projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite -
 Quotas laitiers ; incidence sur les producteurs français et
 sur l'emploi - (p. 3393) : faillite de la politique menée en
 matière agricole - Offices par produits - Politique de
 contrôle des structures et gravité de la situation agricole.

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) -
 Rapporteur pour avis (p. 3537) : taux d'indépendance
 énergétique de la France s'élevant à 42,6 % en 1984 -
 Facture énergétique atteignant 188,8 milliards de francs -
 Légère reprise de la consommation d'énergie - Politique
 charbonnière et retour des Charbonnages de France à un
 objectif de rentabilité industrielle et à l'exploitation des
 sièges les plus performants - (p. 3538) : réduction d'effectifs
 sans licenciements - Gaz naturel représentant 12,3 % de la
 consommation totale d'énergie, consommation provenant
 pour les trois-quarts d'importations, notamment d'Algérie,
 des Pays-Bas et de l'URSS - Nécessité d'une renégociation
 du contrat avec l'Algérie - Défavorable à l'institution d'une
 taxation du gaz industriel - Progression de 5 % des
 importations de pétrole brut de 1983 à 1984 - Poursuite de

la diversification des approvisionnements - Libération des
 prix des carburants en 1985 et maintien à un niveau
 inférieur aux prix moyens européens - Disparition de
 nombreux points de vente - Importantes taxations en
 France - Surtaxation du fioul lourd handicapant l'industrie
 française par rapport à ses concurrentes et détériorant la
 situation des raffineries - Reconstitution du prélèvement
 exceptionnel institué en 1985 sur les sociétés se livrant à
 des recherches d'hydrocarbures en France, en contradiction
 avec l'objectif d'une réduction de la dépendance énergétique
 - (p. 3539) : 63 % d'électricité d'origine nucléaire contre
 48 % l'année précédente - Equipements électronucléaires
 particulièrement aptes à une adaptation des variations de
 la demande - France se situant au second rang des pays
 ayant développé un programme électronucléaire - Energies
 hydraulique et nucléaire représentant 70 % de l'ensemble
 de l'énergie primaire produite en France contre 33 % lors
 du choc pétrolier - Poursuite nécessaire d'un programme
 électronucléaire minimal - Doublement des ventes d'élec-
 tricité à l'étranger de 1983 à 1985 - Fonctionnement
 insatisfaisant de l'Agence française pour la maîtrise de
 l'énergie, AFME - Nécessité de revoir le fonctionnement de
 l'AFME et de préciser les missions de l'agence - Politique
 gouvernementale comportant des incertitudes en matière
 d'électricité et demeurant très contestable dans les secteurs
 pétroliers et gaziers.

M

MACHET (Jacques), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 163 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 207 (85-86)] (12 décembre 1985) - Mutualité sociale agricole.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 272 (85-86)] (21 décembre 1985) - Mutualité sociale agricole.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 279 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 282 (85-86)] (22 décembre 1985) - Mutualité sociale agricole.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 122 (13 juin 1985) (p. 1206) à M. le ministre de l'agriculture : carburants (production d'éthanol) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol - (28 mai 1985) - (p. 746) : Parlant au nom de tous les agriculteurs, signale que ces derniers sont prêts et dans l'attente de l'arbitrage du Gouvernement.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Discussion générale (p. 1172) : souhait d'un projet de loi spécifique sur les discriminations fondées sur le sexe ou la race - Adoption internationale : demande l'intervention obligatoire de l'aide sociale à l'enfance - Demande d'un projet de loi sur la politique de psychiatrie - Usage professionnel du titre de psychologue - Opposition à la modification du régime de

financement et de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 30 juin 1975 - Diminution du pouvoir d'achat des préretraités - Avant l'art. 27 (p. 1178) : soutient l'amendement n° 82 de M. Jean Cauchon (possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part) - Art. 43 (p. 1185) : soutient l'amendement n° 149 de M. Jean Cauchon (tenue du registre des délégués du personnel) - Avant l'art. 47 (p. 1189) : sur l'amendement n° 4 de M. Michel Delebarre, ministre (application d'un accord collectif dans la branche du travail temporaire), soutient le sous-amendement n° 150 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (durée de mission à partir de laquelle l'autorisation administrative de recourir à des contrats de travail temporaire est nécessaire) - (p. 1191) : sur le même amendement, soutient le sous-amendement n° 151 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (recours à une mission d'intérim pour pourvoir un poste à l'expiration d'un contrat de mission de salarié intérimaire) - (p. 1193) : sur l'amendement n° 19 de M. Michel Delebarre, ministre (modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée), soutient les sous-amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, n° 152 (coordination avec la réglementation du contrat de travail temporaire) et n° 153 (autorisation administrative obligatoire seulement dans le cas d'un contrat d'une durée excédant six mois) - (p. 1194) : soutient l'amendement n° 156 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (renouvellement d'un contrat à durée déterminée conclu avec un terme précis en cas de remplacement d'un salarié absent) et, du même auteur, l'amendement n° 155 (en cas de poursuite de relation contractuelle du travail après l'échéance du terme du contrat, possibilité de conclure un nouveau contrat de travail à durée déterminée) - (p. 1195) : soutient l'amendement n° 154 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation de l'article L. 122-3-13 du code du travail, donnant obligatoirement à un contrat de travail conclu à l'issue du contrat d'apprentissage, le statut de contrat à durée indéterminée) - Après l'art. 52 (p. 1198) : soutient l'amendement n° 157 de M. Claude Huriet (alignement des cotisations sociales des préretraités au niveau de celles des retraités).

- Questions orales avec débat jointes : agriculture - (21 juin 1985) - (p. 1541) : avantages du recours à des carburants de substitution et problème de l'éthanol - Indépendance au plan des protéines - Réduction des importations - Défavorable à une diminution de l'indice d'octane - Commission Malvy connaissant tous les éléments du problème et nécessité de faire un choix - Possibilité de fabriquer un carburant diminuant notre dépendance énergétique et procurant à l'agriculture un nouveau débouché - Présente l'intervention de M. Rémi Herment sur les quotas laitiers - Producteurs se trouvant en zone sinistrée devant bénéficier d'un supplément de références comme le précédent ministre de l'agriculture s'y était engagé - Risque de conséquences graves pour les producteurs de la région lorraine - Importante diminution des installations de jeunes dans la production laitière - (p. 1542) : maîtrise de la production mettant fin à l'expansion des entreprises de transformation mais précipitant l'arrêt de l'activité de certaines entreprises - Uniformité de l'application des quotas à toutes les entreprises de transformation laitière dangereuse - (p. 1545) : importance de l'utilisation de l'éthanol pour l'indépendance énergétique.

- Question au Gouvernement : conséquences de la sécheresse et difficultés des agriculteurs - (10 octobre 1985) (p. 2228) : désengagement de l'Etat vis-à-vis des agriculteurs - Interroge le Gouvernement sur le rétablissement de la conférence annuelle agricole et sur les mesures envisagées en faveur des céréaliers et betteraviers - Production de l'éthanol.

- Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3210) : travaux de la commission des affaires sociales - Accroissement des demandes et développement de structures variées - Responsabilité des

intervenant publics, Etat ou collectivités locales, et privés - Définition du rôle de la puissance publique dans l'organisation d'aide médicale urgente - Comités départementaux d'aide médicale urgente, CDAMU - Monopole de fait du secteur public et exclusion du secteur privé du dispositif de réponse à l'urgence - Rôle des médecins des urgences, des ambulanciers, des établissements hospitaliers publics et privés, de la sécurité sociale et des élus locaux - Services d'aide médicale urgente, SAMU - Rôle des sapeurs-pompiers - (p. 3211) : centres 15 et coopération entre le service public hospitalier et la médecine privée - **Art. 1** (p. 3216) : son amendement n° 32 : composition du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires créé dans chaque département ; retiré - **Art. 3** (p. 3221) : son amendement n° 33 : modalités d'organisation de l'aide médicale urgente et rôle des secteurs de santé publics et privés ; retiré - **Art. 4** (p. 3222) : son amendement n° 34 : aide médicale urgente et participation des établissements hospitaliers ou des praticiens publics ou privés ; retiré - **Art. 5** (p. 3226) : son amendement n° 35 : modalités de financement des dépenses de l'aide médicale urgente et des dépenses des centres de réception et de régulation des appels ; retiré - **Art. 8** (p. 3236) : son amendement n° 36 : modalités de détermination des conditions dans lesquelles l'assuré peut être dispensé de l'avance des frais ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3403) : problèmes du secteur agricole - (p. 3404) : évolution de l'ensemble des dépenses en faveur de l'agriculture par rapport à l'augmentation moyenne du budget de la nation - Transfert de charges nouvelles ; service des alcools ; allocation aux adultes handicapés - Aide aux investissements ; baisse des crédits d'équipement et des autorisations de programme - Baisse des subventions au secteur agro-alimentaire et baisse des charges de bonification d'intérêts de prêts de la caisse du Crédit agricole - Evolution des taux bonifiés - Fiscalité agricole - Régime d'imposition des vins de Champagne - Régression des crédits affectés au ministère de l'agriculture en francs constants - Ethanol - Baisse du revenu des agriculteurs céréaliers betteraviers - Projet de loi relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs non salariés - Place de l'agriculture dans l'économie.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3417, 3418) : manque de sérieux du plan « informatique pour tous » ; coût des investissements pour les collectivités locales ; exemple du département de la Marne - Transferts de compétences aux collectivités locales : mauvais état du patrimoine scolaire remis par l'Etat ; problème du financement des assurances - Contradiction entre le manque de moyens des régions et des départements et l'objectif de mener 80 % des jeunes Français au baccalauréat - Objectif politique des mesures prises dans le domaine de l'enseignement depuis 1981.

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3511) : place des élus et des maires - Transfert de compétences et de charges - Evolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités par rapport à l'augmentation réelle des dépenses des communes - Diminution de l'aide à l'investissement en francs constants - Prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Nouvelles règles de répartition du fonds de compensation de la TVA et réduction de l'apport de l'Etat - Evolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Taux de croissance des charges de fonctionnement et réduction de la part de la DGF dans les recettes de fonctionnement - Amélioration de certains critères en matière de DGF - Taxe professionnelle - Blocage du prix du mètre cube d'eau - Fiscalité locale -

Allègement de la taxe d'habitation au profit des contribuables les plus modestes - Impôt local et absence de prise en compte de la capacité contributive des contribuables - Dotation globale d'équipement, DGE, pour les petites communes - Notion de subvention spécifique - Composition et rôle de la commission en matière d'établissement de la liste des opérations subventionnées - Difficultés des communes à rembourser les prêts accordés.

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Au nom de la commission des affaires sociales (p. 3524) : intervention au nom de M. Roger Lise, rapporteur pour avis : situation économique et sociale dans les DOM - Incidences économiques, sociales et culturelles de la situation démographique - Sous-emploi réel - Diminution des dotations des chantiers de développement dans les DOM - Travaux d'utilité collective, TUC - Modalités d'indemnisation des jeunes chômeurs et des chômeurs de longue durée - Insuffisance de la formation professionnelle - (p. 3525) : politique de logement social - Mode de financement collectif des logements construits ou améliorés dans les DOM - Ligne budgétaire unique, LBU - Logement très social, LTS - Amélioration du patrimoine existant - Résorption de l'habitat insalubre - Chômage - Conditions d'octroi de l'allocation de logement - Insuffisance de la protection sociale dans les DOM-TOM ; cas de disparité avec la métropole - Assurance maladie, maternité, invalidité - Assurance contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles - Attente des décrets d'application de la loi de 1983 - Inapplicabilité aux professions hors-sol - Assurance vieillesse - Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire dans les DOM, FASSO - Non respect de la règle de la parité globale - Prestations non contributives de vieillesse - Conditions d'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, du secours viager, et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité - Allocation spéciale de vieillesse - Allocation aux mères de famille - Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Emploi - Aides à la construction - Couverture sociale - (p. 3526) : solidarité nationale et parité sociale.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985)** - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4477) : rappelle son adhésion, comme celle de M. Henri Nallet, ministre, à la jeunesse agricole catholique, JAC - Abaissement de l'âge de la retraite pour les agriculteurs - Abandon par le Gouvernement de la parité des retraites, revendication prioritaire des agriculteurs - Prestations vieillesse servies aux non salariés agricoles - Fonds national de solidarité - Proratisation des prestations vieillesse - (p. 4478) : pénalités supportées par les agriculteurs prenant leur retraite avant soixante-cinq ans - Récente loi visant à limiter le cumul emploi retraite ; dérogations consenties aux agriculteurs - Conséquence de ce projet sur les retraites des veuves d'exploitants agricoles - Incidences de l'augmentation rapide du nombre des retraités sur les cotisations des agriculteurs - Souhaite que l'abaissement progressif de l'âge de la retraite des agriculteurs s'accompagne de l'harmonisation des retraites agricoles avec celles des autres régimes - Suspension de l'obligation de cessation d'activité - Projet supprimant nombre d'avantages accordés aux non salariés agricoles - (p. 4479) : conditions du départ à la retraite des agriculteurs - Prolongation souhaitable de l'activité du fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles, FASASA, jusqu'en 1990 - Souhaite que le Sénat adopte les nombreux amendements de la commission des affaires sociales - **Art. 2** (p. 4496, 4497, 4498) : ses amendements n° 1 à n° 5 : calcul du montant de la retraite ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Art. 3** (p. 4499) : son amendement n° 6 : droits des conjoints des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Art. 5**

(p. 4500) : accepte l'amendement n° 31 du Gouvernement (droit à pension ; suppression de la référence aux ayants droit) - Art. 6 : son amendement n° 7 : report au 1^{er} janvier 1990 de la suppression de l'exonération de la cotisation individuelle d'assurance vieillesse ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 7 (p. 4501) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Cauchon (inaptitude au travail des non salariés agricoles) - Art. 8 : sur l'obligation de cessation d'activité, ses amendements n° 8 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; et n° 9 ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 40 du Gouvernement (obligation de cessation d'activité) - Art. 9 (p. 4502) : sur la possibilité de poursuite d'une exploitation, ses amendements n° 10 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; et n° 11 ; adopté - Art. 10 à Art. 13 (p. 4503) : ses amendements n° 13, n° 14, n° 15 et n° 16 : suppression de ces articles relatifs à la contribution de solidarité ; adoptés - Art. 14 (p. 4504) : son amendement n° 17 : prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1989 ; adopté - Après l'art. 15 (p. 4505) : son amendement n° 18 : octroi d'une indemnité complémentaire de retraite aux agriculteurs cessant d'exploiter, dans certaines conditions, avant l'âge de soixante-cinq ans ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - S'oppose à l'amendement n° 32 du Gouvernement (dispositions transitoires).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 280 (85-86)]** - (22 décembre 1985) - Art. 9 (p. 4644) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture relatif à l'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires).

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles - Nouvelle lecture [n° 279 (85-86)]** - (22 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4646) : absence de prise en compte des modifications apportées par le Sénat en première lecture - Critique l'ajout d'un article relatif à l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC - (p. 4647) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Texte dissuadant de nombreux agriculteurs de prendre leur retraite - Cessation de l'activité obligatoire aggravant les problèmes de revenus des agriculteurs retraités - Critique la rapidité de la mise en application de ce texte - Volonté de la commission de garantir aux agriculteurs désirant cesser leur activité avant soixante-cinq ans la possibilité d'obtenir des ressources équivalentes - Maintien du désaccord entre les deux assemblées sur les problèmes fondamentaux concernant les délais et l'obligation de cessation d'activité, les avantages vieillesse, la contribution de solidarité - Propose, au nom de la commission, d'opposer la question préalable - Question préalable : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adopté.

MADLAIN (Jean), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 459 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux congés de conversion [n° 465 (84-85)] (23 juillet 1985) - Emploi, activité.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux congés de conversion [n° 467 (84-85)] (25 juillet 1985) - Emploi, activité.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 468 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux congés de conversion [n° 469 (84-85)] (25 juillet 1985) - Emploi, activité.

Avis présenté avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Travail et formation professionnelle [n° 100, tome IV (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 107 (85-86)] adopté par

l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 161 (85-86)] (5 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2033) : travaux d'utilité collective, TUC - Travail à temps partiel - Durée maximale des contrats à durée déterminée - Regroupement de plusieurs employeurs en association pour se partager le travail d'un même salarié - Possibilité pour les salariés en congé de conversion de bénéficier des services de l'ANPE ; demandeurs d'emplois de catégorie 5 - Absence de comptabilisation au nombre des chômeurs, conformément aux règles du Bureau international du travail, BIT ; manipulation des statistiques du chômage - Extension du système des congés de conversion actuellement appliqué par voie conventionnelle aux secteurs de la sidérurgie et des chantiers navals - Substitution du Gouvernement aux partenaires sociaux - Cas de suspension provisoire du contrat de travail pour certains salariés - Conventions du Fonds national de l'emploi, FNE - Contribution financière de l'entreprise et exonération du versement forfaitaire sur les salaires et des cotisations de sécurité sociale - Absence de précision sur le financement, la mise en oeuvre, la durée, le montant de l'allocation, le nombre de salariés concernés et le caractère obligatoire ou non du système, voire de la formation dispensée - (p. 2034) : modalités de financement des congés de conversion et du déficit du chapitre budgétaire du FNE ; transfert de crédits - Autorisation administrative de licenciement - Contenu des actions de reclassement - Négociations collectives et projet de Force ouvrière, FO, en date du 4 juillet 1985, en matière de contrat de conversion, permettant la reprise de la négociation collective - Précipitation du Gouvernement lors du dépôt de ce projet de loi - Statistiques des demandeurs d'emplois - Evaluation des crédits - (p. 2035) : insuffisance des actions envisagées pour offrir des chances réelles aux salariés licenciés de retrouver un emploi - Relance de la négociation collective sur la base des propositions de FO - Dépôt d'une question préalable - **Question préalable** (p. 2045) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

Nouvelle lecture [n° 468 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2054) : échec de la commission mixte paritaire - Absence de précisions sur le financement du projet de loi - Risque de mainmise étatique sur la politique sociale de l'entreprise - Report sur la sécurité sociale et le Fonds national de l'emploi de la charge des congés de conversion - **Question préalable** (p. 2055) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Art. 4 (p. 2990) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Claude Huriet, rapporteur (recrutement et gestion au niveau national des corps et emplois des personnels de direction et des psychologues).

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3475, 3476) : formation professionnelle - Apprentissage - Transfert aux régions de certaines charges de formation professionnelle - Formation des jeunes : coût élevé et manque d'efficacité - Travaux d'utilité collective, TUC - Mesures en faveur des demandeurs d'emplois - Action limitée de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Financement de l'apprentissage - Actions de rénovation et de renforcement de l'apprentissage mises en oeuvre par les régions en 1986 - Résultat négatif de la politique actuelle de l'emploi et de la formation profession-

nelle - (p. 3477) : rejet de cette politique par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4394) : remboursement de la dette de l'Etat au titre de sa participation aux dépenses des bureaux municipaux d'hygiène - Nouvelles règles de fonctionnement du service départemental d'action sociale à la suite du partage des compétences - Article 9 contrevenant aux principes essentiels fondant la décentralisation - (p. 4395) : prorogation du délai de validité du régime financier provisoire arrêté par la loi du 29 décembre 1983 en matière de frais communs d'aide sociale jusqu'au 31 décembre 1986 - Prorogation jusqu'au 31 décembre 1986 du régime transitoire applicable aux bureaux municipaux d'hygiène - Sous réserve de ses amendements, se déclare favorable, au nom de la commission, à l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 2 (p. 4404) : son amendement n° 2 : remboursement de la dette de l'Etat au titre des bureaux municipaux d'hygiène en deux annuités ; adopté - Art. 9 (p. 4426) : son amendement n° 4, soutenu par M. Georges Dagonia : fixation des compétences d'exception de l'Etat dans le fonctionnement du service public départemental d'action sociale ; adopté.

MADRELLE (Philippe), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 144 (17 octobre 1985) (p. 2319) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : jeux et paris (loto sportif) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2523 et suivantes).

n° 146 (17 octobre 1985) (p. 2319) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : carburants (situation de l'industrie du raffinage de l'estuaire de la Gironde) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2556 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2525) : création du loto sportif omnisport il y a un an - (p. 2526) : rend hommage à M. Alain Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports - Nouvelle forme de loto plus accessible et plus simple - Plus de cinq millions de parieurs chaque semaine - Interrogation sur les parts revenant respectivement au sport et à l'Etat - Interrogation sur le choix d'autres supports pour le loto sportif - Souhaite connaître le montant approximatif des recettes susceptibles d'être réalisées sur une année - Souhaite connaître les priorités d'affectation des recettes nouvelles - Se réjouit de l'évolution prometteuse du loto sportif nouvelle formule.

- **Question orale avec débat : industrie du raffinage** - (25 octobre 1985) (p. 2557) : fermeture définitive des raffineries d'Ambès et de Pauillac risquant de porter un coup fatal à la Gironde - Fermetures inacceptables - Aquitaine, seule région présentant un bilan énergétique excédentaire il y a dix ans - (p. 2558) : importantes conséquences sur l'emploi des raffineries des raffineries - Société financière régionale Elf Aquitaine ne pouvant apporter de solution miraculeuse - Demande le maintien des unités d'Elf d'Ambès et de Shell Pauillac.

MALASSAGNE (Paul), sénateur du Cantal (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Tourisme [n° 98, tome XVI (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 654 (JO Débats 5 juin 1985) (p. 869) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme : **tourisme** (échec de la politique touristique et relance du tourisme).

n° 699 (JO Débats 23 octobre 1985) (p. 2385) à M. le ministre de l'agriculture : **lait et produits laitiers** (bilan des actions en vue de la reconversion des producteurs de lait).

Questions orales avec débat :

n° 120 (13 juin 1985) (p. 1206) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme : **tourisme** (échec de la politique touristique et relance du tourisme) - Retirée le 20 juin 1985 (p. 1468).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - Après l'art. 2 (p. 299) : sur l'amendement n° 5 de M. Jean Colin, rapporteur (modalités d'autorisation des décollages de nuit pour les aérodromes dotés d'un plan d'exposition au bruit), son sous-amendement n° 18 : possibilité d'utilisation de la redevance pour acquérir les terrains et immeubles et aménager les espaces libérés ; adopté.

– **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 7 (p. 1508) : son amendement n° 180 soutenu par M. Henri Belcour : abaissement du seuil à deux hectares de surface souhaitable pour les peupleraies et les noyeraies ; devenu sans objet.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Art. 6 (p. 3105) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de la définition du service local de télévision par voie hertzienne par référence à une zone de desserte).

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3547)) : tourisme contribuant largement à éponger les déficits de la politique gouvernementale suivie depuis 1981 - Absence d'une véritable politique en matière de tourisme - Rôle des professionnels et des collectivités locales - Gouvernement irresponsable des excédents de la balance touristique - Interventions du Gouvernement prenant plutôt la forme de contraintes que d'actions de soutien - Cite le rapport de M. Trigano devant le Conseil économique et social à propos de l'enveloppe budgétaire du tourisme - Baisse du nombre de Français partis en vacances pour la saison 1984-1985 - Solde positif de 27,7 milliards de francs

en 1984 de la balance touristique - (p. 3548) : nécessité de revoir le système du chèque vacances et de ne pas privilégier exclusivement les comités d'entreprises - Secteur du tourisme ayant besoin de plus de liberté - Contraintes administratives applicables à l'hôtellerie de luxe freinant la progression du nombre d'emplois salariés et entraînant pour 1985 la fermeture de nombreuses chambres - Echec de l'étalement des vacances - Remise en cause de la définition même des activités des agences de voyages - Effort nécessaire sur les crédits affectés aux études et aux statistiques - Problème de la création d'un compte satellite du tourisme.

– **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4075) : sur l'amendement n° 29 de M. Philippe François (évaluation des peuplements forestiers par les techniciens et experts forestiers inscrits sur la liste dressée par le ministre de l'agriculture), son sous-amendement n° 47 : possibilité pour le technicien d'être assisté d'un expert forestier ; adopté.

MALE (Guy), sénateur des Pyrénées-Orientales (UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 175 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le Premier ministre : **Communautés européennes** (conséquences de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 3 (p. 600) : son amendement n° 66, soutenu par M. Daniel Hoeffel : mobilisation des financements incluse dans les attributions que le maître d'ouvrage peut confier à un mandataire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur.

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux - Nouvelle lecture** [n° 374 (84-85)] - (19 juin 1985) - Art. 1 : *Art. L. 364 du code électoral* (p. 1422) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Michel Giraud, rapporteur (modification de la répartition des sièges de conseillers régionaux entre les départements).

– **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2612) : loi du 23 juillet 1957 instituant le congé d'éducation ouvrière. - Congé inadapté aux nouvelles fonctions des représentants syndicaux ;

Globalisation de l'ensemble des journées de formation - Assouplissement des règles de fractionnement - Restriction du pouvoir de décision des employeurs en raison du recours en référé au conseil de prud'hommes en cas de litige sur l'attribution du congé - Absence de toute disposition relative à la couverture sociale des stagiaires, notamment en ce qui concerne les accidents du travail - Financement de la formation déterminé par négociation entre les partenaires sociaux - Création envisagée de fonds mutualisés - Risque d'inapplication de cette loi en raison des problèmes de financement des stages de formation économique, sociale et syndicale.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2772) :** remplacement des dotations spécifiques forfaitaires par la dotation globale d'équipement, DGE, vivement souhaité par les élus locaux - Déception des maires, surtout ceux des petites communes, en raison du caractère dérisoire du taux des concours - Réduction du pouvoir d'achat des budgets locaux - Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF, depuis 1981 - Parallèle établi avec la progression de la DGE - Nouvelle règle de répartition de la DGE défavorable aux petites communes - Etude présentée à ce sujet par le groupe de travail dirigé par M. Jean-Pierre Fourcade - Décalage important entre les besoins de financement des petites et moyennes communes et le montant des concours de l'Etat - Augmentation de la pression fiscale locale - Rétablissement des subventions spécifiques pour les petites communes et droit d'option pour celles de deux à dix mille habitants - (p. 2773) : opposé à la tutelle préfectorale en matière de répartition des subventions spécifiques - Emet des réserves sur la mise en oeuvre de la réforme proposée.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Art. 6 (p. 3105) :** son amendement n° 45, soutenu par M. Daniel Millaud : extension de la zone de desserte pour les services locaux de télévision dont la langue véhiculaire est une langue régionale ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3516, 3517) : décentralisation - Différentiel d'évolution entre les ressources et les dépenses transférées - Exemples de l'entretien ou de la réfection des bâtiments scolaires, de l'aide sociale, du produit des cartes grises, de la vignette automobile, des droits de mutation et de la dotation générale de décentralisation, DGD - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation globale d'équipement, DGE - Réforme de la DGF sans simulation sérieuse - Absence de révision des bases de la fiscalité locale - Contexte économique et taux de progression de la DGF - Création de la DGE ; baisse de l'ensemble des concours financiers accordés par l'Etat aux collectivités locales et caractère peu élevé du taux de concours - Incidence sur l'investissement des communes et sur la fiscalité locale - Insuffisance des crédits inscrits au titre de la DGE au budget de l'Etat - Situation des petites et moyennes communes - (p. 3518) : répartition par les préfets des subventions entre les communes de moins de deux mille habitants - Stagnation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Charges de remboursement et taux d'intérêt des emprunts - Diminution des ressources des caisses d'épargne et de la Caisse des dépôts et consignations - Blocage des prix des services publics locaux - Pression fiscale communale - Nouveau mode de calcul de l'assiette du fonds de compensation de la TVA - Nouveau système de calcul de la régularisation de la DGF - Prélèvements de l'Etat - Effectifs de police et horaires de travail - Tâches administratives et présence policière dans la rue - Plan de modernisation de la police en 1985 - Retards en ce qui concerne l'immobilier, les moyens de transport et de transmission - Attente d'une législation claire relative aux

droits et aux devoirs de la police nationale - Contrôles d'identité et lutte contre la délinquance - (p. 3519) : place de la police au sein de la société - Criminalité et toxicomanie - Modernisation des moyens et meilleure utilisation des personnels de police - Nécessité d'élaborer un projet de loi d'orientation accompagné d'un schéma directeur pour la police assorti d'un financement pluriannuel et déterminant les moyens à mettre en oeuvre - Conseil national de sécurité publique - Modalités d'implantation des secrétariats généraux pour l'administration de la police - Rôle du comité de prévention à l'échelon de l'arrondissement - Regroupement dans un réseau informatisé de divers services d'information - Création à l'échelon départemental d'un fonds d'intervention et rôle de ce fonds - Prévention et répression - Equilibre entre la protection de la société et les droits de la défense des prévenus ou les chances de réinsertion des condamnés - Insécurité et chômage - Action des pouvoirs publics.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3588, 3589) : réduction du taux de participation des entreprises à l'effort de construction - Absence de concertation avec les partenaires sociaux - Conséquences de cette mesure sur la construction des logements sociaux en France - Ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances et à la nature juridique de la participation des employeurs à l'effort de construction.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3870) :** fonctionnement, compétences et ressources des régions - Comités économiques et sociaux régionaux, CESR - Création de sections spécialisées (communication audiovisuelle, enseignement supérieur) - Conseil économique et social - Bureaux des conseils généraux et régionaux élus au scrutin proportionnel - (p. 3871) : opposé à ce mode de désignation, et partant, au projet de loi - Avant l'art. 7 (p. 3875) : son amendement n° 5, soutenu par M. Marcel Daunay : composition des comités économiques et sociaux régionaux, CESR ; retiré.

MALECOT (Kléber), sénateur du Loiret (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

MALVY (Martin), secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Jean-Luc Bécart : devenir du bassin minier Nord-Pas-de-Calais - (23 mai 1985) - (p. 692) :** aide de l'Etat pour le retour à l'équilibre financier de Charbonnages de France - Enveloppe destinée à soutenir les actions de réindustrialisation des zones minières pour la période 1984-1988 - Cas particulier du siège de l'Escarpelle - (p. 693) : crédits accordés au Nord-Pas-de-Calais sur la dotation spécifique pour la réindustrialisation des bassins miniers - Opérations financées par le fonds d'industrialisation du bassin minier - Hydrogénoduc destiné à alimenter le pilote de Mazingarbe.

— **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 743) : création, il y a quatre ans, d'un groupement d'études de l'utilisation des carburants de substitution et, en mars 1984, d'une commission sur les carburants de substitution présidée par M. Rodet, qui vient de déposer son rapport - Comparaisons internationales devant être utilisées avec précaution - Utilisation d'additif dans l'essence devant être très prudente - Rappelle les incidents récents qu'ont connus certains utilisateurs de gazole l'hiver dernier - (p. 744) : expériences avec adjonction dans l'essence de 5 % d'éthanol et 2 % de cosolvant, portant sur un parc de mille véhicules - Favorable à la proposition de la commission consultative proposant une formule à 7 % d'éthanol sans cosolvant - Problème de l'indice d'octane - Existence de l'indice « recherche » et de l'indice « moteur » - Techniques de production de manière industrielle de l'éthanol et du méthanol actuellement bien connues - Espoir d'une réduction du coût de l'éthanol par une meilleure valorisation des sous-produits - Alcool butylique tertiaire, TBA, coproduit avec le polypropylène - Réalisation d'une usine à Fos n'étant pas de nature à compromettre un choix en faveur de l'éthanol - Absence d'engagement du Gouvernement à financer une quelconque usine - Utilisation de l'éthanol agricole dans les industries chimiques débouchant sur un marché important - Choix de l'éthanol par le Brésil et du méthanol par l'Allemagne - Absence d'accord sur l'indice d'octane dans les années à venir entre l'industrie du raffinage et l'industrie automobile - (p. 745) : problème de pollution de certains dérivés de l'éthanol - Décision définitive du Gouvernement après achèvement des études en cours - Réflexion nécessaire dans l'attente que la Communauté définisse elle-même ses propres règles en matière de carburant de substitution - Dimension européenne paraissant fondamentale - Nécessaire respect de la vérité économique - Existence d'un écart substantiel entre le coût de production de l'éthanol et sa valeur d'usage - Prise en compte des avantages du site de Dieuze signalés par M. Husson pour y implanter une unité de production d'éthanol - Conteste la réduction sans précédent du revenu agricole au cours des dernières années - Prise en compte des arguments de M. Ruffin qui souhaite une implantation dans la Meuse - Ambitieux projet que d'asseoir sur une production agricole une consommation énergétique de masse - Intention du Gouvernement de poursuivre l'examen de cette question après le dépôt des conclusions de la commission consultative - (p. 746) : directive communautaire sur les carburants sans plomb datant du 24 mars 1985 - Absence de fixation de l'indice d'octane sur le plan européen - Importance du problème de l'avenir de certaines productions agricoles - Nécessité de prendre toutes les garanties avant de prendre une décision en faveur de l'éthanol, tout en sachant les limites de la solution retenue.

MANET (Michel), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget : II - Services financiers - Consommation [n° 96, annexes 10 et 11 (85-86)] (21 novembre 1985).

MARSON (James), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

— Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
— Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les

études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 593 (JO Questions 28 février 1985) (p. 343) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : presse (fonctionnement de l'Agence France-Presse d'Asuncion (Paraguay)) - Réponse de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication (3 mai 1985) (p. 408 et suivantes).

n° 625 (JO Débats 20 avril 1985) (p. 324) à M. le ministre de l'intérieur : police (état du parc automobile de la police en Seine-Saint-Denis) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 416, 417).

n° 691 (JO Débats 9 octobre 1985) (p. 2220) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : radiodiffusion et télévision (silence des chaînes de télévision et de radio sur les journées parlementaires des groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (29 octobre 1985) (p. 2581, 2582).

n° 728 (JO Débats 27 novembre 1985) (p. 3405) à M. le ministre de l'intérieur : police (personnel de) (diminution des effectifs de police en Seine-Saint-Denis) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (13 décembre 1985) (p. 3927, 3928).

Questions orales avec débat :

n° 84 (24 avril 1985) (p. 327) à M. le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication : radiodiffusion et télévision (retransmission télévisée d'une rencontre de football) - Retirée le 8 octobre 1985 (p. 2195).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Art. 29 (p. 146) : se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Charles Jolibois, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la durée des droits dits voisins du droit d'auteur).

— **Projet de loi modifiant la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre** [n° 235 (84-85)] - (25 avril 1985)

- **Discussion générale** (p. 369) : effet positif du prix unique du livre - Demande de nouvelle politique afin de rapprocher les Français de la lecture - Réduction des crédits aux bibliothèques municipales et centrales de prêt pour 1985 - (p. 370) : difficultés des librairies traditionnelles - Arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 10 janvier 1985 : défense de la loi du marché en contradiction avec la note sur la politique du livre transmise au conseil des ministres des Dix par la délégation française le 22 novembre 1984 - Difficulté d'apprécier la différence entre les réimportations légitimes et frauduleuses de livres - Livres francophones belges - Abstention du groupe communiste.

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 492) : conséquences des orientations gouvernementales sur la carte scolaire et l'école - Cas de La Courneuve - Fermetures de classes primaires dans une zone d'éducation prioritaire, ZEP - Echec scolaire - Action des enseignants - Engagement des parents d'élèves et des élus - Choix budgétaires du Gouvernement pour l'école en 1985 - Absence de baisse des effectifs à La Courneuve - Nombre d'élèves par classe - Expérience de la classe passerelle - Suppression des moyens de la ZEP - (p. 493) : amélioration de la maîtrise des disciplines - Liaisons école collège - Ateliers informatiques - Discothèques - Modification des comportements des enfants vis-à-vis de l'école - Enseignement pré-élémentaire et scolarisation des enfants de deux ans - Incidences des fermetures de classes sur l'échec scolaire - Taxe professionnelle - Modalités d'ouverture de classes - Education physique et sportive, EPS, et situation du Val-de-Marne - Déficit horaire en EPS - Eclatement des équipes pédagogiques - Atteinte à la qualité de l'enseignement et à l'investissement pédagogique - Demande par les enseignants en EPS d'une élaboration d'un plan de développement de l'EPS et de la prise en compte de la spécificité de l'EPS.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture** [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - **Art. 9** (p. 1257) : soutient l'amendement n° 83 de M. Charles Lederman (suppression de l'alinéa dégageant le cessionnaire de toute obligation de résultat en matière d'exploitation des droits patrimoniaux) - **Art. 11** (p. 1260) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 84 (stations périphériques exclues des dispositions relatives à la télédiffusion par câble) et n° 85 (contrat autorisant certains organismes à télédiffuser une oeuvre par satellite) - **Art. 12** (p. 1261) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 86 (suppression de la présomption de cession des droits d'auteur au producteur) et n° 87 (suppression de l'automatisme du paiement de l'auteur par le producteur ; calcul de la rémunération des auteurs ; négociations collectives pour la détermination des taux de rémunération).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1920) : dépôt par le groupe communiste, en 1980, d'une proposition de loi-cadre tendant à l'utilisation démocratique de la force publique et instituant des règles déontologiques applicables aux fonctionnaires de police - Problème de l'insécurité des citoyens alors résolu par un arsenal répressif, à savoir la loi sécurité et libertés - Conclusions de la commission des maires sur la sécurité, rendues publiques en 1982 - Projet de modernisation de la police insuffisant - Etat du parc automobile de la police dans le département de la Seine-Saint-Denis - Analyse des sources de la délinquance - En sa qualité de maire de La Courneuve, dénonce les rapprochements entre urbanisation, insécurité et délinquance - Analyse les multiples raisons de la délinquance : concentration hors des villes des populations défavorisées ; chômage ; aggravation des inégalités sociales - Modernisation de la police s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration d'une authentique politique de la sécurité fondée sur le tryptique : prévention, dissuasion, répression-réinsertion - (p. 1921) : conséquences de l'emprisonnement

des marginaux - Allègement des charges administratives assumées par les policiers, grâce à l'informatisation - Formation des policiers aux missions de prévention - Rénovation et construction de locaux - Logement des policiers - Renforcement de l'ilôtage - En matière de prévention de la délinquance, concertation entre la police, les élus, la justice, les enseignants et les associations - Peine de substitution - Travaux d'intérêt général - Lutte contre la toxicomanie - Détournement de la police de sa mission de défense des personnes et des biens vers la répression des luttes sociales - Récents affrontements avec les travailleurs de Citroën, de SKF ou des chantiers navals - Opposé à un accroissement des moyens de maintien de l'ordre - Absence de référence à la gendarmerie - Opposé aux règles déontologiques édictées par décret - Réserves quant à l'augmentation massive du montant des contraventions - Analyse les nombreux moyens de financement possibles, notamment les sanctions contre la fraude fiscale - (p. 1922) : possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police - Participation des élus communistes à l'amélioration de la sécurité des citoyens - Création de conseils communaux de prévention de la délinquance ; amélioration des conditions de fonctionnement des services de police nationale plutôt que création de polices municipales - Regrette l'absence de réforme des structures de la police nationale - Projet se limitant à une simple modernisation matérielle - **Avant l'art. 1** (p. 1927) : ses amendements n° 15 : création d'une délégation parlementaire permanente à la sécurité publique ; composition et mission de cette délégation ; et n° 16 : missions de la police et répartition des compétences entre la police administrative et la police judiciaire ; rejetés - (p. 1928) son amendement n° 17 : définition d'un code de déontologie pour la police ; rejeté - **Art. 4** (p. 1930) : son amendement n° 18 : code de déontologie de la force publique prochainement soumis au Parlement ; devenu sans objet - Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi, rapporteur (suppression de cet article relatif au code de déontologie de la police nationale prochainement édicté par le Gouvernement) - **Art. 4 bis** (p. 1931) : son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif à la possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service actif dans la police nationale ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1935) : groupe communiste favorable à la modernisation de la police - Projet trop restrictif - Contrôle parlementaire sur les missions de la police, la répartition des compétences, la séparation des pouvoirs et la rédaction d'un code de déontologie - Opposé à la possibilité pour les jeunes appelés du contingent d'effectuer leur service dans la police nationale - Contrôles d'identité inefficaces vis-à-vis de la petite et moyenne délinquance - Groupe communiste opposé à l'adoption du projet amendé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2059) : inefficacité des contrôles d'identité - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi modifié par les amendements du Sénat.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2545) : nombreuses suppressions d'emplois dans le bâtiment depuis dix ans - Effets de la crise renforcés par les choix du Gouvernement tendant à faire de Paris une ville vitrine - Précarité de l'emploi dans le secteur du bâtiment - Abandon programmé de l'aide à la pierre - Importance des besoins en logements - Assainissement des mécanismes de financement de la construction - Aide budgétaire devant aller à la construction et non aux investissements à l'étranger - Formation des hommes et stabilisation de l'emploi, objectifs prioritaires - Respect des conditions de sécurité et des droits des travailleurs - (p. 2546) : concentration s'accompagnant à chaque rachat de licenciements - Propose un vaste programme de logements sociaux neufs - Réalisation des grands projets d'architecture et d'urbanisme devant s'inscrire dans un vaste programme respectant l'équilibre sociologique de la région - Défavorable à l'installation du village olympique de 1992 sur le site industriel de Tolbiac

- Existence d'une place en Ile-de-France pour une industrie du bâtiment et des travaux publics forte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)]** - (14 novembre 1985) - **Question préalable** (p. 3088) : sa motion n° 54, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Tentative de privatisation et de déréglementation de la télévision ; régression de la production culturelle audiovisuelle ; intervention de M. Berlusconi - **Projet de budget pour 1985** : limitation des moyens destinés à la création dans les chaînes publiques - **Avant l'art. 1** (p. 3092) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 14 de M. Charles Pasqua, rapporteur (répartition des fréquences et contrôle de leur utilisation par la Haute Autorité) - **Art. 1** (p. 3093) : son amendement n° 55 : suppression de cet article relatif aux autorisations délivrées par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle ; rejeté - **Art. 1 bis** (p. 3094) : son amendement n° 56 : avis du Conseil national de la communication audiovisuelle pour la qualité des programmes de services de télévision par voie hertzienne autres que locaux ; devenu sans objet - **Art. 4** (p. 3103) : ses amendements n° 58 et n° 59 : exploitation des services faisant l'objet de la concession aux risques et périls du concessionnaire ; devenus sans objet - **Art. 5** (p. 3104) : ses amendements n° 60 : application des dispositions de l'article au titulaire d'une concession ; et n° 61 : limitation à un seul service local du contrôle assuré par une même personne ; devenus sans objet - **Art. 6** (p. 3106) : son amendement n° 63 : possibilité pour un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote dans un service local de télévision hertzienne ; devenu sans objet - **Art. 9** (p. 3110) : son amendement n° 67 : subordination de l'octroi des autorisations au respect de deux cahiers des charges ; adopté - Se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Pierre-Christian Taittinger (introduction dans le cahier des charges du régime de diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles) - Son amendement n° 69 : interdiction de l'interruption du cours d'une émission par la diffusion de messages publicitaires ; rejeté - (p. 3112, 3113) : son amendement n° 70 : introduction dans le cahier des charges de dispositions relatives au pluralisme dans l'organisation des campagnes électorales ; rejeté - **Art. 10** (p. 3113) : son amendement n° 71 : suppression de cet article prévoyant la suppression du plafond de la part de publicité dans les recettes des chaînes ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3119) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)]** - **Suite de la discussion** - (28 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3441) : projet dérisoire et dangereux - Conditions de création de télévisions locales indépendantes n'étant pas réunies - Poursuite de l'ouverture au privé du système télévisuel - Accord entre le Gouvernement et la droite pour le partage des ondes entre le public et le privé - Déclenchement de la colère de la droite après l'adoption de l'amendement Tour Eiffel et l'accord entre le Gouvernement et MM. Seydoux et Berlusconi - Refuse le choix entre la télévision Berlusconi et la télévision Hersant - Rejet par le groupe socialiste de l'amendement condamnant l'interruption des programmes par la publicité - Existence du cinéma français grâce à la réglementation concernant la télévision qui le protège - Qualité de la télévision française en raison de son statut de service public et de l'existence de moyens de production propres - Ouverture d'une chaîne musicale souhaitée par le Premier ministre en désaccord avec le Conseil national de l'audiovisuel - (p. 3442) : absence de condition dans le cahier des charges de la cinquième chaîne - Début de la dégradation de la télévision avec la loi de 1974 qui a fait éclater l'ORTF - Introduction de la concurrence par la loi de 1982 ayant fortement nui à la qualité du service public - **Art. 9** (p. 3462) : son amendement n° 3 : interdiction d'interruption par message publicitaire de toute diffusion télévisée d'oeuvres définie par

les lois relatives aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes ; rejeté.

- **Conclusions du rapport de M. Charles Pasqua**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa **proposition de résolution** (n° 111, 85-86) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision [n° 111 (85-86)] - (28 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3467) : caractère dangereux de la création d'une cinquième chaîne souligné par le groupe communiste - Danger d'une privatisation de deux des chaînes actuelles du service public - Déploie le processus aboutissant à la décision de mise en place de la cinquième chaîne et aux choix qui ont été faits quant à ses dirigeants - Approuve la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne et signale la participation du groupe communiste à cette commission.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (9 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 3635) : déficit structurel des finances publiques et parapubliques ; réduction des prélèvements obligatoires par le Gouvernement en contradiction avec l'efficacité sociale - Remise en cause de la solidarité nationale ; exemples des crédits des différents ministères, du transfert de charges au détriment de la sécurité sociale et de la cotisation des adultes handicapés ou de la sectorisation psychiatrique - Déficit de la sécurité sociale : Absence d'augmentation de la part patronale et incidences sur la cotisation salariale ou sur les prestations - Transferts de charges sur la caisse de retraite des collectivités territoriales - Diminution de la cotisation patronale pour le logement - Dépôt d'amendements sur cet article - Cas d'exonération de l'impôt sur le revenu - (p. 3636) : notion de surtaxe exceptionnelle - Baisse de l'impôt pour une minorité de hauts revenus et augmentation pour la masse des petits contribuables - **Art. 12** (p. 3654) : soutient l'amendement n° I-22 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts sur les crédits d'aide à la presse écrite).

- **Suite de la discussion** - (10 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3693) : manoeuvre politicienne de la majorité sénatoriale détournant la procédure budgétaire - Amendements proposés par le groupe communiste, rejetés par le groupe socialiste - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - **Art. 16** (p. 4432) : son amendement n° 54, soutenu par M. Guy Schmaus : responsabilité des communes, des départements et des régions en matière de musique, de danse, d'art dramatique et d'art plastique et fixation par décret de la liste des enseignements supérieurs pris en charge par l'Etat ; devenu sans objet.

MARTIN (Hubert), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François

Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 97, tome III (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise relatif à l'exemption fiscale des instituts hongrois à Paris et français à Budapest** [n° 132 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 873) : intervention en tant que président du groupe sénatorial d'amitié France Hongrie - **Projet de construction d'un nouvel institut français à Budapest** - Mission d'information de la commission des affaires culturelles en août 1982 - Interrogation sur l'état des travaux de ce nouvel institut.

MARTIN (René), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 617 (JO Débats 4 avril 1985) (p. 134) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (situation scolaire dans le département des Yvelines).

Questions orales avec débat :

n° 88 (25 avril 1985) (p. 375) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (situation scolaire dans le département des Yvelines) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 478 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 489) : campagne d'information « vive l'école » - Situation du département des Yvelines - Expansion démographique et insuffisance des créations de postes budgétaires - Manifestation à Versailles - Maternelles - Formation - Remplacement des maîtres en congé - Création de postes en maternelles - Scolarisation des enfants de deux ans - Nombre d'élèves par classe dans les maternelles et moyenne nationale - Zones rurales - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Echec scolaire - (p. 490) : rôle de l'école maternelle - Effectifs scolaires - Prévention et médecine scolaire - Scolarisation des enfants de deux à trois ans ou crèches familiales - Ecole élémentaire ; nombre d'enfants par classe dans les Yvelines et moyenne générale en France - Nombre de créations et de suppressions de postes - Cas de Mantes-la-Jolie et des Mureaux - Remplacement des personnels en congé de maladie, de maternité ou en stage de formation - Amélioration des normes d'attribution des décharges de classes et absence de création de poste - Conséquences de l'insuffisance des créations de postes par rapport aux besoins - Situation de l'académie de Versailles - Dégradation des conditions de travail - Augmentation de la moyenne des effectifs par classe - Réduction des heures consacrées aux enseignements artistiques - Formation des maîtres - (p. 491) : remplacement de maîtres en stages - Démocratisation du système éducatif ou élitisme - Action des gouvernements précédents - Inadaptation du train-forum aux besoins réels de la France en matière d'éducation.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - Art. 1 - LIVRE I - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 111-2 du code de la mutualité (p. 1364) : soutient l'amendement n° 34 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité pour les compagnies d'assurance de verser des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale) - Après l'art. L. 111-2 (p. 1365) : soutient l'amendement n° 35 de Mme Monique Midy (création auprès de chacun des organismes de sécurité sociale d'un comité de consultation, de coordination et de coopération avec les sociétés mutualistes) - Titre II - Chapitre I : Art. L. 121-2 (p. 1366) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Monique Midy (suppression de la possibilité accordée aux mutuelles de prévoir une sélection des risques, à l'instar des compagnies d'assurance) - Titre II - Chapitre II : Art. L. 122-3 (p. 1367) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de l'obligation faite aux sociétés d'assurance à forme mutuelle ou aux sociétés mutuelles d'assurance de modifier leur raison sociale ; information des consommateurs) - Art. L. 122-5 : soutient l'amendement n° 37 de Mme Monique Midy (approbation des statuts par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt desdits statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative) - Art. L. 122-7 (p. 1368) : soutient l'amendement n° 38 de Mme Monique Midy (modifications statutaires considérées comme approuvées tacitement par l'autorité administrative à l'expiration d'un délai de trois mois) - Chapitre III : Art. L. 123-1 : soutient l'amendement n° 39 de Mme Monique Midy (possibilité pour les sections locales d'adhérer aux unions créées dans le ressort desdites sections) - Chapitre IV - Section I : Art. L. 124-4 (p. 1369) : soutient l'amendement n° 40 de Mme Monique Midy (délai et conditions d'intervention de l'autorité administrative pour l'acceptation des dons et legs par les mutuelles) - LIVRE III - Titre II - Chapitre unique : Art. L. 321-1 (p. 1382) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux, rapporteur (protection sociale complémentaire étendue aux organismes figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé de la

mutualité et du ministre des finances) - *Art. L. 321-2*: soutient l'amendement n° 55 de Mme Monique Midy (approbation du règlement d'une caisse autonome par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts; approbation tacite de l'autorité administrative) - **LIVRE IV - Titre unique - Chapitre unique: Art. L. 411-1** (p. 1384): se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Jean Chérioux, rapporteur (création d'oeuvres sociales par les mutuelles devant obligatoirement s'inscrire dans le cadre de la loi hospitalière de 1970 et de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales de 1975; interdiction pour les mutuelles d'exercer toute activité dans le domaine culturel) - *Art. L. 411-6* (p. 1386): soutient les amendements de Mme Monique Midy, n° 56 (règlement des établissements et services relevant des mutuelles et convention de gestion soumis à une simple déclaration auprès de l'autorité administrative) et n° 57 (approbation par l'autorité administrative des règlements des établissements et services relevant des mutuelles, dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts; approbation tacite de l'autorité administrative) - **LIVRE V - Titre III - Chapitre unique: Art. L. 531-4** (p. 1388): soutient l'amendement n° 60 de Mme Monique Midy (recours à un administrateur provisoire dans le seul cas d'irrégularité grave constatée dans le fonctionnement d'une mutuelle) - *Art. 4* (p. 1389): se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Jean Chérioux, rapporteur (exercice de l'activité mutualiste dans l'entreprise défini par les conventions collectives) - *Art. 5*: se déclare opposé à l'amendement n° 28 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif aux interdictions de sanctions et de licenciement fondés sur l'exercice d'activités mutualistes) - *Art. 6* (p. 1390): soutient l'amendement n° 61 de Mme Monique Midy (crédit d'heures accordé aux administrateurs salariés d'une mutuelle pour l'exercice de leurs responsabilités).

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)] - Suite de la discussion - (27 juin 1985) - Art. 3** (p. 1734): au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (subordination du règlement d'office de l'état des emplois à la consultation de la chambre régionale des comptes et à une procédure de justification par écrit des parties en cause) - *Art. 13* (p. 1739): se déclare opposé, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 13 de M. André-Georges Voisin, rapporteur (mise à la disposition de l'Etat à titre gratuit des immeubles ou partie d'immeubles départementaux et régionaux abritant des locaux affectés au fonctionnement de l'administration préfectorale).

- **Question orale avec débat: industrie et emploi en Ile-de-France - (25 octobre 1985) (p. 2547)**: casse industrielle en Ile-de-France n'épargnant pas le secteur public - Exemple du service public des PTT où la fonction commerciale est considérée comme prioritaire - Nombreuses suppressions d'emplois en 1985 et 1986 et recrutement de tucistes - Evoque la nouvelle numérotation du téléphone concernant vingt-trois millions de numéros - Création d'un établissement public par séparation de la poste des télécommunications et atteinte aux garanties et droits statutaires du personnel - Publication en juin dernier du rapport de la commission sénatoriale de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes - Rôle de service public des PTT devant être réaffirmé - Fabrication à l'étranger de la moitié du parc du matériel informatique des postes - Fragilité du plus gros réseau de transmission numérique d'information: Transpac - Souhaite la réintégration de Transpac et France-Câbles dans le service public - Etat devant prendre en charge le déficit de la presse - Demande l'exonération progressive pour toutes les dépenses d'investissement des PTT - Problème des machines à affranchir et de la fraude représentant 8 à 10% de la consommation - (p. 2548): absence de formation du personnel aux micro ordinateurs - Service public des PTT

devant rester au service de l'intérêt général et de la justice sociale.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Art. 1** (p. 2929): soutient l'amendement n° 13 de Mme Monique Midy (avis du comité d'entreprise pris en compte dans l'appréciation de la légalité des conventions licites relatives au refus de vente et à la distribution sélective) - (p. 2931): soutient les amendements de Mme Monique Midy, n° 14 (renforcement de l'obligation faite à tout producteur de communiquer au revendeur qui en fera la demande ses barèmes de prix et ses conditions de vente) et n° 15 (limitation des ventes à perte) - *Art. 2* (p. 2932): soutient l'amendement n° 16 de Mme Monique Midy (partie équitable du profit résultant des ententes réservée aux utilisateurs et aux salariés des entreprises concernées) - *Art. 5* (p. 2935): soutient les amendements de Mme Monique Midy, n° 17 (composition de la commission de la concurrence: représentation des professionnels, des salariés et des consommateurs) et n° 18 (rôle consultatif de la commission de la concurrence).

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture [n° 65 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Art. 1 A** (p. 2921): soutient l'amendement n° 28 de M. Jacques Eberhard (suppression de cet article fixant les principes relatifs au recrutement et à la gestion des corps des catégories A et B) - *Art. 1* (p. 2924): se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (fixation du taux maximal des cotisations versées au centre national et au centre départemental de gestion) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2928): attachement du groupe communiste à la formation des personnels dans les centres régionaux - Opposé à l'adoption de ce projet ainsi amendé.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Art. 9** (p. 2994): se déclare favorable à l'amendement n° 71 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (recrutement de contractuels sur des emplois à temps partiel non dotés d'un statut lorsque la quotité de travail est au moins égale à un mi-temps).

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Art. 4** (p. 3221): responsabilité principale du secteur public hospitalier dans l'organisation et la délivrance de l'aide médicale d'urgence - Mission des services d'aide médicale urgente, SAMU - (p. 3222): soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 5 (mission et rôle des SAMU) et n° 6 (formation des praticiens du secteur public ou privé à la régulation des appels parvenus au centre de réception) - (p. 3223): se déclare défavorable à l'amendement n° 16 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la soumission des médecins libéraux au centre hospitalier en cas de participation au centre de régulation) - (p. 3224): se déclare défavorable à l'amendement n° 17 de M. Arthur Moulin, rapporteur (rôle et modalités d'organisation du service départemental de régulation médicale des appels de détresse et du centre de réception) - *Art. 5* (p. 3225): problème du financement des centres de réception et de régulation des appels - (p. 3227): se déclare défavorable à l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur (modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide médicale urgente) - *Art. 6* (suite) (p. 3230): se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de M. Arthur Moulin, rapporteur (définition du transport sanitaire et aide médicale urgente) - Soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 7 (définition du transport sanitaire en cas d'urgence médicale) et dans le prolongement de toute mission de secours) et n° 8 (adaptation du transport sanitaire à l'état de la personne

transportée) - (p. 3231) : intervient sur l'amendement n° 20 de M. Arthur Moulin, rapporteur (nature des interventions des sapeurs-pompiers en matière de transports sanitaires) - (p. 3233) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur (applicabilité de la réglementation sur les transports sanitaires à toute personne effectuant un transport sanitaire sur prescription médicale) - (p. 3234) : soutient l'amendement n° 9 de M. Paul Souffrin (délai de mise en conformité avec la loi des personnes assurant des transports sanitaires) - Après l'art. 7 (p. 3235) : se déclare défavorable à l'amendement n° 24 de M. Arthur Moulin, rapporteur (institution dans chaque département d'un comité départemental des transports sanitaires, en plus du comité départemental de l'aide médicale urgente) - Art. 8 (p. 3236) : soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 10 (modalités de prise en charge des frais de transport médicalisés par les unités mobiles d'urgence et de réanimation) et n° 11 (suppression de la référence au mode de transport le moins onéreux) - Soutient l'amendement n° 28 de M. Paul Souffrin (prise en charge totale des frais occasionnés aux malades, aux blessés, aux handicapés et aux femmes enceintes dans le domaine de l'aide médicale urgente).

MASSERET (Jean-Pierre), sénateur de la Moselle (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : II - Transports : 3 - Transports intérieurs - Voies navigables [n° 96, annexe 36 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Discussion générale (p. 22, 23) : décolonisation ; revendication du peuple kanak et droit à l'autodétermination ; attachement du groupe socialiste à la formule indépendance-association proposée par M. Edgard Pisani - Utilité de l'état d'urgence pour diminuer les tensions et favoriser le dialogue - Garantie du maintien de la liberté de la presse - Conséquences économiques - Accord sur la durée proposée - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** [n° 255 (84-85)] - (4 juin 1985) - Discussion générale (p. 847) : projet représentant une avancée pour le mouvement associatif, premier employeur en région lorraine - Diversification des activités associatives posant le problème de leur financement externe - Importance prise par les associations dans la vie

économique - Rôle nouveau des associations souligné par le rapport Bloch-Lainé dont s'inspire le projet de loi - Revenus propres des associations sans rapport avec l'importance de leurs activités - Insuffisance des dons et legs - Projet proposant aux associations la possibilité de recourir au marché financier - Associations recourant à l'émission de titres associatifs soumises à de sévères contrôles - Intervention de la Commission des opérations de bourse, COB, lorsque les associations assureront une large diffusion de leurs titres - Partage des bénéfices explicitement exclu par le texte - Accroissement des possibilités d'autonomie des associations - Contestes les griefs adressés à ce texte par le rapporteur concernant la protection des épargnants, le risque de concurrence déloyale et le partage de bénéfices occultes - Nécessité de faire confiance au commissaire aux comptes assurant la régularité des mouvements financiers - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il est transmis par l'Assemblée nationale - Art. 13 (p. 865) : son amendement n° 33 : possibilité pour le tribunal d'ordonner aux frais du condamné la publication du jugement, la diffusion d'un message dans les conditions fixées à l'article 44 de la loi Royer ainsi que par l'article 51 du code pénal ; retiré.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 1015) : décentralisation et rôle de la région, collectivité territoriale pleine et entière - Transferts de compétences - Loi du 2 mars 1982 - Mode d'élection des conseillers régionaux ; scrutin universel dans le cadre des départements - Scrutin proportionnel - Dépôt d'amendements - Seuil de participation à la répartition des sièges de 5 % - (p. 1016) : simultanéité des élections régionales et législatives - Comportement des électeurs - Nombre de conseillers des régions métropolitaines - Assemblée de Corse - Egalité de traitement à l'intérieur d'une même région ; facteur démographique comme critère de répartition - Absence de cumul des fonctions d'exécutif départemental et régional - Désignation des sénateurs - Rôle de la région - Vote favorable du groupe socialiste.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1081) : innovation, efficacité et justice sociale caractérisant ce projet - Création à l'article 1^{er} de la société de capital-risque ayant pour objet de concourir au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises non cotées en bourse - Nouveau statut des sociétés de capital-risque comportant un régime fiscal simple - Accès des sociétés ouvert aux particuliers - Sources de financement pour les petites et moyennes entreprises, PME - Rattachement de la caisse des prêts HLM à la Caisse des dépôts et consignations afin de faciliter le financement du logement social - Nécessaire recentrage de la politique de financement de la caisse vers le logement social et les collectivités locales plutôt que vers des secteurs non traditionnels comme le câble ou la télématique - Réforme du marché hypothécaire permettant au logement non aidé de disposer d'un financement moderne et souple - Consolidation des marchés financiers et création du certificat de dépôt négociable à court terme - Attachement de la France au rôle de l'ECU - Possibilité pour les banques mutualistes et coopératives d'émettre des titres participatifs - Libération du marché financier en faisant jouer la concurrence - Volonté du Gouvernement de réduire le coût de l'intermédiation bancaire et rôle de la commission de la concurrence - Amélioration du recouvrement civil des chèques sans provision - (p. 1082) : article 6 mettant fin à l'absence de base légale de la hiérarchie des déductions créées par la doctrine administrative - Allègement de la taxe d'habitation - Groupe socialiste favorable au déflateur de base visé à l'article 12 - Souhaite une révision des valeurs locatives foncières pour les propriétés non bâties et pour les propriétés bâties - Projet faisant partie d'un vaste programme de modernisation des marchés monétaires et financiers et libérant les initiatives - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - **Art. 7 ter** (p. 1152) : intervient au nom de M. Robert Laucournet - Rattachement de la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations - Financement par les fonds délivrés à des caisses d'épargne - Prêts locatifs aidés, PLA - Caisse de garantie du logement social - Souhaite l'adoption de ce projet de loi - (p. 1153) : soutient l'amendement n° 88 de M. Robert Laucournet (financement des frais de l'union et des fédérations groupant les organismes d'HLM).

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - **Art. 13** (p. 1235) : intervention au nom de M. Michel Dreyfus-Schmidt : opposition à cet article - Monopole au bénéfice des experts - Suppression de nombreux emplois au sein des compagnies d'assurance pour les travaux d'expertise - Incidences de la situation de monopole en matière de coût des expertises et de montant des primes d'assurance - Nombre des experts en automobile - Faible niveau d'examen d'obtention de la qualité d'expert.

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** - *Deuxième lecture* [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Art. 1** (p. 1438) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 6 de M. Yves Durand, rapporteur (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat réservant l'émission d'obligations aux associations fournissant des prestations à titre onéreux).

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1990) : applicabilité à la Nouvelle-Calédonie du principe constitutionnel du droit des peuples à l'autodétermination - Réalité calédonienne ; disparités économiques ressenties par une partie de la minorité mélanésienne ; retard scolaire ; niveau d'éducation ; relations de pouvoir entre les communautés - Problèmes de décolonisation économique, culturelle et financière - Respect des principes d'indépendance et de souveraineté des peuples - Rôle de la France dans le Pacifique-Sud - (p. 1991) : scrutin d'autodétermination - Découpage de la Calédonie en quatre régions administrées par des conseils régionaux - Mise en place d'un conseil coutumier par région - Mission du congrès - Rôle du conseil exécutif et pouvoirs du haut-commissaire - Domaine de compétence des régions - Formule d'administration directe - Limitation du champ d'intervention et de la durée des ordonnances - Présence de la France dans le Pacifique-Sud - **Après l'art. 6** (p. 2016) : soutient l'amendement n° 42 de M. Germain Authié (application du code électoral à l'élection des membres des conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptations exigées par l'organisation administrative de la Nouvelle-Calédonie).

- **Questions orales avec débat jointes : politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2527) : promotion de l'activité physique et sportive nécessitant des moyens financiers et un mouvement d'opinion favorable - Absence de véritables mesures d'encouragement à la pratique sportive au cours des vingt dernières années - Sport facteur d'insertion sociale incomparable - Nécessité d'affirmer la valeur de l'activité sportive devant l'opinion publique - Problème de l'aménagement du temps scolaire - Difficulté de concilier les études supérieures et le sport de compétition - Interrogation sur l'organisation des jeux olympiques d'été à Paris en 1992 et les jeux olympiques d'hiver dans le Dauphiné et la Savoie - Crise de l'athlétisme français - Mise en oeuvre du loto sportif dégageant de nouveaux moyens financiers - Politique sportive devant associer l'Etat, les collectivités territoriales et les ligues.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3312) : vision apocalyptique de la situation économique et sociale, donnée par certains intervenants de la majorité sénatoriale - Taux de croissance - Chômage - Endettement - Politique de rigueur - Difficultés économiques résultant de la politique menée avant 1981 - Modernisation des entreprises - Formation des personnels - Coût social du

chômage et des préretraites - Déficit de la balance commerciale - (p. 3313) : politique de redressement économique menée par le gouvernement socialiste - Limitation des déficits publics - Baisse des prélèvements obligatoires - Danger du libéralisme sauvage - Protection de l'épargne populaire - Solde positif de la balance commerciale pour l'agro-alimentaire et le tourisme - Nationalisations - Impôt sur les grandes fortunes, IGF - Désinflation - Indemnisation du chômage - Allocations de solidarité - (p. 3314) : fervent défenseur de cet excellent budget.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Art. 3** (p. 3644) : réduction du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés non distribué, afin d'encourager les sociétés à réinvestir leurs profits - Place de la France dans la compétition internationale - Diminution de l'inflation - Partage des richesses et justice sociale - Emploi - Législation fiscale et importance des mesures adoptées par le Parlement depuis 1981 - (p. 3645) : politique en faveur de l'entreprise et de l'emploi - Soutien du groupe socialiste à l'action du Gouvernement.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse** - *Nouvelle lecture* [n° 165 (85-86)] - (12 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3825) : vote de ce projet par le groupe socialiste - Billets de trésorerie.

- **Question au Gouvernement : avenir des institutions européennes** (12 décembre 1985) (p. 3839, 3840)

- **MASSON (Christian)**, sénateur des Ardennes (RPR).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires culturelles.

— Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

MASSON (Paul), sénateur du Loiret (RPR).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des affaires économiques.

— Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de la cité des sciences et de l'industrie (10 avril 1985) (p. 208).

— Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

DÉPÔTS

Rapport fait au nom de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la S.N.C.F. et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 12 décembre 1984 [n° 293 (84-85)] (21 mai 1985) - **Entreprises publiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 343 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 387 (84-85)] (19 juin 1985).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 430 (84-85)] (26 juin 1985).

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 445 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à certaines activités d'économie sociale [n° 447 (84-85)] (28 juin 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compenser financièrement les sujétions imposées aux habitants riverains des chantiers de centrales nucléaires [n° 48 (85-86)] (23 octobre 1985) - **Energie nucléaire.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 62 (2 avril 1985) (p. 66) à M. le ministre du plan et de l'aménagement du territoire : **établissements publics** (contrats de plan signés entre l'Etat et les régions) - Discutée le 28 mai 1985 (p. 731 et suivantes).

n° 66 (2 avril 1985) (p. 67) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **circulation routière** (effondrement du pont de Sully-sur-Loire (Loiret)) - Discutée le 7 juin 1985 (p. 1043 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : contrats de plan signés entre l'Etat et les régions** - (28 mai 1985) - (p. 731) : contrats de plan partant de l'exemple de la région Centre - Interrogation quant à la répartition à travers la France des différents contrats de Plan des différentes régions françaises - (p. 732) : participations très variables en pourcentage et semblant conduire à des distorsions importantes entre les populations concernées - Constate que la région du Centre est la moins bien lotie de toutes les régions françaises - Mauvaise situation de l'équipement des logements, des problèmes de formation et du chômage dans la région Centre - Ensemble du système des contrats de Plan en cause, système lourd et lent - Situation préjudiciable pour l'économie régionale aggravée par une procédure comptable inadaptée aux régions - Situation signalée par la région Provence Côte d'Azur lors de la présentation du Plan - Souhait du conseil régional du Centre d'une prise en compte de la spécificité des régions, notamment de l'importance de leur budget d'investissement - (p. 733) : article 13 du contrat de Plan précisant que le programme mis en oeuvre ne réduira pas la contribution normale de l'Etat à l'équipement scolaire, afin d'éviter un désengagement de l'Etat sur les dépenses ordinaires - Diminution des crédits d'équipement pour les lycées et collèges en 1985 par rapport aux dotations de 1983 et 1984 - Interrogation sur une révision de la position du Gouvernement à l'égard de la région Centre, compte tenu de l'effondrement de deux

ponts sur la Loire ; sur l'accélération des engagements de crédits afin d'adapter la comptabilité nationale aux spécificités régionales, et sur la date de présentation au Parlement du rapport sur la première année d'exécution du 9^e Plan - (p. 734) : chiffres ne faisant pas la loi - Dotations de l'Etat aux régions n'étant pas exprimées en valeur absolue mais ramenées à leur montant par habitant - Tableau faisant ressortir que le Centre est la région la plus défavorisée - Inégalités résultant d'une volonté délibérée - Région du Centre ayant bien négocié et totalement honoré son contrat en engageant 91 % des crédits délégués - Négociations relatives aux contrats de plan n'ayant pas toutes été conduites avec la même attention.

- **Question orale avec débat : effondrement du pont de Sully-sur-Loire** - (7 juin 1985) - (p. 1043) : effondrement en janvier 1985 du pont de Sully-sur-Loire - Mise en place d'une passerelle provisoire - Construction d'un nouveau pont pour la fin de 1986 - Sujétions pesant sur les riverains, les agriculteurs et les entreprises - Remercie les services de l'équipement pour leur excellente collaboration - Usure de la plupart des ponts de la Loire, situés au sud de Paris - Danger pour les usagers - Effondrement en 1978 du pont de Tours - Reconstruction après la guerre de nombreux ponts de la Loire : acier et béton de mauvaise qualité à cette époque ; structures calculées pour des charges inférieures au trafic actuel - (p. 1044) : cas particulier des ponts en pierre - Bouversement du cours du fleuve en raison de l'importance des extractions de matériaux au cours des dernières années - Etude sur tous les ponts du département du Loiret demandée par le conseil général - Importance des travaux de construction ou de reconstruction des ponts engagés par la région Centre et le département du Loiret - Concours des collectivités locales et de l'Etat pour les problèmes spécifiques à l'aménagement de la Loire : régularisation du cours du fleuve, protection des berges, implantation des centrales nucléaires - Souhaite la même collaboration, s'agissant de la circulation des Français sur les passages de la Loire - Responsabilité indirecte de l'Etat dans la dégradation des ponts - Interroge le Gouvernement sur la possibilité d'examiner en commun les conditions dans lesquelles l'Etat pourrait aider les collectivités locales à résoudre les problèmes de franchissement de la Loire au sud de Paris - Collaboration par le biais des contrats de plan - (p. 1045) : appel à la solidarité nationale pour l'entretien des ponts de la Loire, fréquentés par bon nombre de Parisiens le week-end - Satisfait de la réponse de M. Paul Quilès sur l'engagement de négociations entre l'Etat et les collectivités locales concernées - Contribution financière de l'Etat attendue par les élus du Loiret.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1612, 1613) : sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP ; sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA - Rôle de l'économie sociale dans l'activité nationale - Sources législatives et réglementaires - Organisation souple relative à des marchés éclatés de production et de consommation - Responsabilité, initiative et solidarité dans le risque et le profit - Adaptation à l'évolution économique - Situation du mouvement coopératif à l'étranger - Complexité du régime juridique et réglementaire afférent à l'économie sociale - Insuffisance de la formation des animateurs de l'économie sociale face à l'économie de marché - Statut - Intervention de l'Etat - Exemple de Manufrance - Manque de fonds propres - Institut de développement de l'économie sociale, IDES - Mauvaise rémunération des capitaux - Réhabilitation du profit collectif - Protection sociale et capacité de communication de par les nouvelles techniques de l'informatique et de la télématique - (p. 1614) : procédure d'urgence - Délai de publication des décrets d'application - Ouverture aux tiers du secteur coopératif ; unions d'économie sociale ; SCOP - Obligations communautaires de la France ; marchés publics et SICA - Modalités de contrôle des sociétés coopératives maritimes et artisanales - Accession des SICA au statut coopératif - Adaptation du fonctionnement et assouplissement des règles du quorum des

assurances à forme mutuelle - Emission de titres participatifs par les coopératives agricoles - Art. 1 (p. 1622) : ses amendements rédactionnels n° 1, n° 3 et n° 4 ; adoptés - Ses amendements n° 2 : détention dans les unions d'économie sociale de plus des trois quarts du capital et des droits de vote par des coopératives ou mutuelles ; et n° 5 : dépassement du cinquième du chiffre d'affaires avec des tiers et délai de régularisation de la situation de l'union d'économie sociale ; adoptés - (p. 1623) : son amendement n° 6 : procédure de révision coopérative pour les unions d'économie sociale ; retiré - Art. 3 : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif à l'applicabilité des dispositions de ce titre aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte ; adopté - Titre II : son amendement n° 8 : intitulé ; « Dispositions relatives aux marchés publics » ; réservé jusqu'après l'article 6, puis adopté - Art. 4 : son amendement n° 9 : cas des sociétés anonymes à participation ouvrière s'apparentant aux coopératives ; retiré - Art. 5 (p. 1624) : son amendement n° 10 : notion de groupement reconnu de producteurs agricoles ressortissant des Etats membres de la Communauté économique européenne ; adopté - Art. 6 : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - Titre III : son amendement n° 14 : intitulé ; « Dispositions relatives aux sociétés d'intérêt collectif agricole, aux sociétés coopératives agricoles et leurs unions » ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 7 bis, puis adopté - Art. 7 bis : son amendement n° 13 : insertion d'une section V relative aux titres participatifs ; insertion dans le code rural d'une disposition prévoyant le cas des unions de sociétés de coopératives agricoles ; adopté - Art. 7 (p. 1625) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Daniel Millaud (création ou gestion par les sociétés d'intérêt collectif agricole des installations et équipements ou services rendus dans l'intérêt des agriculteurs d'une région rurale déterminée) - Son amendement n° 12 : statut de sociétés coopératives pour les sociétés d'intérêt collectif agricole ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de M. Michel Sordel (émission de titres participatifs par les sociétés d'intérêt collectif agricole) - (p. 1626) : accepte l'amendement n° 39 de M. Pierre-Christian Taittinger (report de la date prévue pour la mise en harmonie des sociétés d'intérêt collectif agricole) - (p. 1627) : accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat (applicabilité des dispositions du code rural transformant les SICA en coopératives à partir du 1^{er} juillet 1985).

Suite de la discussion - (25 juin 1985) - Rapporteur - Avant l'art. 8 (p. 1634) : accepte l'amendement n° 34 de M. Roland Grimaldi (choix pour les sociétés coopératives ouvrières de production entre trois appellations : SCOP, société coopérative de travailleurs ou société coopérative de production) - Art. 8 (p. 1635) : son amendement n° 15 : évolution du capital minimum des SCOP liée à celle du capital minimum des sociétés commerciales ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 26 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis - (p. 1637) : son amendement n° 16 : participation au capital d'une SCOP, constituée sous forme de société anonyme, de tiers dont l'activité est identique ou complémentaire à la sienne ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques, n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 43 de Mme Monique Midy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction de capitaux extérieurs appartenant à des personnes non employées dans la société et créant une dérogation au principe coopératif de l'unicité des voix) - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société) - Sfp (p. 1640) : sur l'amendement n° 36 de M. Roland Grimaldi (dérogation, pour les SCOP constituées sous forme de SARL, aux dispositions relatives à l'ouverture aux associés extérieurs, tout en maintenant la majorité absolue entre les mains des associés employés de la société), s'oppose au sous-amendement n° 56 de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat (statut

dérogatoire pour les sociétés comptant comme associés 80 % au moins des salariés) - (p. 1641) : accepte l'amendement n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression du second alinéa de l'article 26 de la loi du 19 juillet 1978, de manière à pérenniser au-delà de dix ans le pouvoir de contrôle d'une SCOP mère sur sa filiale) et s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Roland Grimaldi (réévaluation des parts sociales des SCOP) - (p. 1642) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, n° 29 (réévaluation des parts sociales des SCOP) et n° 30 (suppression des dispositions de cet article relatives à la composition des unions des SCOP) - Art. 9 (p. 1643) : accepte l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (délai de cinq ans laissé aux SCOP pour mettre leur capital minimum en conformité avec les nouvelles dispositions ; dissolution ou transformation des SCOP n'ayant pas satisfait à cette obligation dans le délai imparti) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 38 de M. Roland Grimaldi (transformation en société coopérative d'une autre forme obligatoire pour toute SCOP n'ayant pas mis son capital minimum en conformité avec la loi dans un délai de cinq ans) - Art. 10 (p. 1644) : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif à la déconcentration de l'agrément des coopératives maritimes ; adopté - Après l'art. 11 (p. 1645) : son amendement n° 19 : composition du secrétariat des coopératives d'intérêt maritime ; adopté - Art. 12 : son amendement n° 21 : suppression de l'extension du champ d'application de cet article, relatif à la modification exceptionnelle des statuts des sociétés d'assurance à forme mutuelle, aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte ; adopté - Après l'art. 12 bis : son amendement n° 22 : émission de titres participatifs par les sociétés d'assurance à forme mutuelle ; retiré, puis repris par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis - Après l'art. 12 ter (p. 1646) : son amendement n° 23 : émission de titres participatifs par les sociétés mutuelles d'assurance et leurs unions ; adopté - Après l'art. 12 quater (p. 1647) : son amendement n° 53 : assouplissement des règles d'intercoopération au sein des coopératives artisanales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Nouvelle lecture [n° 445 (84-85)] - (29 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1860) : absence d'accord en commission mixte paritaire, CMP, sur les sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP ; abandon du principe « un homme, une voix » - Dispositions adoptées par les deux assemblées - (p. 1861) : disposition adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture et restreignant l'ouverture des SCOP aux capitaux extérieurs - Adoption d'un article relatif au sociétariat des sociétés coopératives artisanales - Demande le vote de ce texte - (p. 1862) : en réponse aux propos de M. Etienne Dailly, déroulement de la commission mixte paritaire - Art. 5 (p. 1864) : son amendement n° 1 : dispositions relatives aux marchés publics : application aux groupements de producteurs agricoles reconnus ; adopté - Art. 8 (p. 1865) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression des dispositions relatives au capital social extérieur et au nombre de voix des associés non employés) - Art. 10 et 11 (p. 1867) : ses amendements n° 2 et n° 3 : suppression de ces articles relatifs aux sociétés coopératives maritimes ; adoptés - Art. 12 bis - 1 (p. 1869) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (extension du titre participatif aux assurances à forme mutuelle).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1908) : augmentation de la délinquance et de la toxicomanie - Faible part budgétaire consacrée à la sécurité des Français - Amplification des effets du terrorisme par les médias - Financement de ce vaste projet de modernisation de la police par une modification du code pénal - Elaboration d'un code de déontologie prévue à l'article 4 - (p. 1909) : diminution constante des crédits affectés à l'équipement de la police depuis 1981 - Projet déposé tardivement à des fins électorales - Projet inspiré de quelques propositions émanant des groupes de l'opposition

nationale, mais comportant de nombreuses lacunes et insuffisances - Lutte contre l'immigration clandestine - Contrôles d'identité préventifs - Contrôles aux frontières et aux aéroports - Lutte contre le terrorisme - Réforme de la Direction de la surveillance du territoire, DST - Rapports entre la police et les journalistes - Augmentation massive des amendes contraventionnelles - Simultanéité regrettable de la répression envers les automobilistes indisciplinés et de la libération anticipée de détenus en raison de surpopulation dans les prisons françaises - (p. 1910) : budget dérisoire du ministère de la justice - Lenteur de la justice et découragement des policiers - Prévention indispensable à la lutte contre la délinquance ; expérience menée à Dreux - Eclatement des clubs et des associations chargés de la prévention, du fait de la décentralisation - Nombreux amendements déposés sur ce texte afin de parvenir à la politique de sécurité souhaitée : prévention ; dissuasion ; répression - Confiance de la majorité sénatoriale envers les personnels de la police nationale.

MATHIEU (Serge), sénateur du Rhône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : répartition des temps d'antenne à la télévision** - (14 novembre 1985) (p. 3069) : proximité des élections législatives de 1986 - Question sur l'interprétation de la règle des trois tiers fixée par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Décompte dans la majorité ou dans l'opposition du temps de parole réservé au parti communiste.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3549) : budget ne portant aucun remède au déficit budgétaire, au déséquilibre du commerce extérieur et au double endettement extérieur et intérieur pesant sur la politique conjoncturelle - Situation résultant des errements de la politique de 1981 - Nécessité de réaliser un excédent commercial de l'ordre de 30 à 40 milliards de francs - Absence de compétitivité des entreprises - Nécessité d'une stimulation de l'investissement productif et de l'accroissement des capacités de production - Vieillesse de l'appareil productif - Fragilité de la situation financière des entreprises - Nécessité d'une liberté complète des prix et des marges, d'une réduction des prélèvements obligatoires - Timidité des incitations budgétaires - Baisse des impôts sur les sociétés absorbée par la surtaxation du fioul lourd et du gaz naturel - Lenteur de la baisse des taux d'intérêt - Situation désastreuse de l'épargne en France - (p. 3550) : désengagement de l'Etat s'agissant des entreprises publiques - Augmentation de la contribution financière payée par les entreprises publiques au détriment de leur capacité d'investissements - Forte diminution des crédits de la politique industrielle - Perte de 680.000 emplois de 1974 à 1981 par l'industrie et perte de 500.000 emplois depuis 1981 - Budget ne permettant pas le redressement de la situation.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3576) : diminution de la contribution de l'Etat au fonds national d'aide au logement, FNAL - Financement de l'aide personnalisée au logement, APL - Réduction de la contribution des entreprises à l'effort de construction en

contrepartie d'une majoration de leur taux de cotisation au FNAL - Mesure contraire au protocole signé en 1983 entre l'Etat et l'Union nationale interprofessionnelle du logement, UNIL - Diminution des mises en chantier - Relance de la construction - Aide au logement en accession à la propriété - Opposé à la politique suivie par le Gouvernement en matière de logement.

MATRAJA (Pierre), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 159 (84-85)] autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (article 3 bis) [n° 265 (84-85)] (2 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 218 (84-85)] autorisant l'approbation de la Convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires [n° 267 (84-85)] (2 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée dans la zone du Pacifique du 2 au 11 février 1985 [n° 268 (84-85)] (3 mai 1985).

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 371 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion à un protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures [n° 41 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information établi, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 153 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 [n° 203 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires [n° 218 (84-85)] - (15 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 573) : son intervention présentée par M. Jean-Pierre Bayle.**

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 3 bis) [n° 159 (84-85)] - (15 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 577, 578) : son intervention présentée par M. Jean-Pierre Bayle.**

- **Question au Gouvernement : négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis - (23 mai 1985) - (p. 696) : négociations dans le cadre de l'accord général sur les tarifs et le commerce, GATT - Refus des Etats-Unis d'Amérique de négocier avec l'ensemble de la Communauté économique européenne, CEE - Projet Euréka - Isolement de la France soutenant les intérêts communautaires au sommet des pays industrialisés à Bonn.**

- **Projet de loi autorisant l'adhésion à un protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures [n° 371 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2634) : adoption en 1969, par l'Organisation maritime internationale, OMI, d'une convention sur la pollution par hydrocarbures - Référence à la catastrophe du Torrey Canyon - Convention de Bruxelles de 1969 et possibilité pour un Etat menacé par une pollution provenant d'un navire d'intervenir contre ce navire - Modalités du droit d'intervention des Etats riverains ; conditions de mise en oeuvre et garanties - Ratification de la France par la loi du 16 décembre 1971 - Date d'entrée en vigueur et absence d'utilisation de cette convention par la France ou contre des navires français - Extension de ce protocole en 1973 aux menaces de pollution par des substances autres que les hydrocarbures - Liste des substances annexée au protocole - Réticences de la France face à la liste des substances radioactives - (p. 2635) : adhésion du Gouvernement au protocole avec possibilité de réserves.**

- **Projet de loi autorisant la ratification de la troisième convention ACP-CEE et documents connexes, signée à Lomé le 8 décembre 1984, l'approbation de l'accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985, et l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième convention ACP-CEE [n° 21 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3030) : caractères des accords de Lomé et augmentation du nombre des Etats parties - Développement agricole et rural ; objectif d'autosuffisance alimentaire - Notions de programmation et de politique globale de longue durée - Coopération culturelle et sociale - Pêche - Refus du Stabex, stabilisation des principales recettes d'exportation - Sysmin, stabilisation des recettes de six minerais - Fusion de deux institutions parlementaires, assemblée consultative et comité paritaire en une seule assemblée paritaire - Coopération et dialogue entre Nord et Sud - Vote favorable du groupe socialiste sur cette convention.**

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3787) : impossibilité d'exclure l'Espagne et le Portugal de la Communauté économique européenne, CEE -**

Effondrement du régime Salazar le 25 avril 1974 - Juan Carlos, roi d'Espagne le 20 novembre 1975 à la mort de Franco - Espagne franquiste ayant sollicité son entrée dans la Communauté dès 1962 - Rééquilibrage de la Communauté vers le Sud - Place prépondérante de l'agriculture méditerranéenne - Concession équilibrée - Majorité des Français favorable à la construction européenne - Aide communautaire aux productions agricoles des régions septentrionales prenant la forme des programmes intégrés méditerranéens, PIM - Augmentation des ressources de la Communauté et relèvement du versement TVA passant de 1 à 1,4 % - Problème des pays tiers méditerranéens - Maintien du volume des échanges entre ces pays et la Communauté - (p. 3788) : modulation des prix d'entrée de cinq produits particulièrement sensibles - Soutien financier accru à l'égard des pays tiers méditerranéens - Désir de l'Espagne et du Portugal d'adhérer à la CEE constituant un atout pour l'Europe - Garanties obtenues satisfaisantes - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 [n° 153 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale : voir intervention de M. Jean-Pierre Bayle (p. 4160).**

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public de diffusion (14 novembre 1985) (p. 3057).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 96, annexe 4 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 651 (JO Débats 30 mai 1985) (p. 765) à M. le ministre des relations extérieures : Communauté économique européenne (CEE) (négociation commerciale entre la CEE et le GATT).

Questions orales avec débat :

n° 113 (6 juin 1985) (p. 1032) à M. le ministre des relations extérieures : Communauté économique européenne (CEE) (négociation commerciale entre la CEE et le GATT) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture - (21 juin 1985) - (p. 1522) : problème de la conciliation d'un**

abaissement du tarif extérieur commun avec le renforcement de la solidarité communautaire - Pressions des Etats-Unis et du Japon pour affaiblir toute protection européenne et tentant de transformer la Communauté économique européenne, CEE, en zone de libre-échange - Traité de Rome prescrivant la poursuite de la négociation avec les pays tiers et une réduction réciproque des barrières douanières - (p. 1523) : Compromis de Luxembourg du 30 janvier 1966 obtenu par le général de Gaulle permettant d'éviter toute décision qui ne serait pas prise à l'unanimité - Préconférence en 1986 au niveau ministériel proposée par le président de la commission - Préparation par l'administration américaine de mesures discriminatoires à l'encontre des produits français - Prétendu succès français remporté à Bonn n'étant qu'une victoire à la Pyrrhus affirmant l'effritement du consensus européen.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)]** - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1923) : attachement du Président de la République au respect des droits de l'homme et du citoyen - (p. 1924) : énumération des droits fondamentaux de l'homme : liberté, sûreté, propriété et résistance à l'oppression - Nouveaux rapports entre la police et les citoyens - Développement d'une police de commissariat au détriment d'une police dans la rue - Informatisation du commissariat d'Asnières ; transfert de nombreuses charges administratives vers la mairie - Création d'une police municipale en raison de la présence insuffisante des policiers dans les quartiers - Déploiement anormal de forces de police pour la garde de personnalités diverses ou pour certaines manifestations - Transfert de certains pouvoirs de police aux maires - Favorable à la rénovation et à une réelle réforme des structures de la police.

MENARD (Jacques), sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (15 octobre 1985) (p. 2272).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 346 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise (ensemble un protocole) [n° 359 (84-85)] (12 juin 1985) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise [n° 197 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Deuxième lecture [n° 342 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Art. 3 (p. 1400) : son amendement n° 7, soutenu par M. Pierre-Christian Taittinger : publicité des armuriers et des fabricants d'armes dans la presse ; conditions de délivrance des armes de chasse ; retiré.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise (ensemble un protocole) [n° 346 (84-85)]** - (26 juin 1985) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 1708) : ancienneté de la coopération entre la France et le Gabon ; passage d'une coopération de substitution à une coopération de projet - Caisse centrale de coopération économique ; Fonds d'aide et de coopération, FAC - Nécessité pour le Gabon de réduire les coûts publics : diminution du nombre des coopérants ; effort de formation afin d'assurer la relève par les personnels gabonais - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise [n° 147 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 4158, 4159) : propose l'adoption de ce projet de loi.

MERCIER (Jean), sénateur du Rhône (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 731 (JO Débats 27 novembre 1985) (p. 3405) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (comportement des forces indonésiennes au Timor oriental).

Questions orales avec débat :

n° 162 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (comportement des forces indonésiennes au Timor oriental) - Retirée le 13 décembre 1985 (p. 3970).

INTERVENTIONS

- **Rappels au règlement** - (19 août 1985) (p. 2103) : absence du Premier ministre dans l'hémicycle - Demande une suspension de séance pour permettre à M. Laurent Fabius de se rendre au Sénat.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort - Deuxième lecture [n° 103 (85-86)]** - (11 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3750) : favorable au maintien de l'abolition de la peine de mort - Interrogation sur la réaction des partenaires européens en cas de rétablissement de la peine de mort - Se déclare opposé à la question préalable.

- **Question au Gouvernement : transfert des cendres de René Cassin au Panthéon** (12 décembre 1985) (p. 3840, 3841)

MERCIER (Louis), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 116 (11 juin 1985) (p. 1067) à M. le ministre de l'agriculture : **élevage** (mesures en faveur des éleveurs de bovins) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 6 (p. 1506) : son amendement n° 143 : suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'interdiction pour les affouagistes de vendre les bois d'oeuvre qui leur ont été délivrés en nature ; devenu sans objet.
- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1534) : difficulté d'une reconversion de la production laitière vers la viande ou vers les productions végétales en raison de l'instauration des quotas laitiers en 1984 - Reconversion impossible dans certaines régions défavorisées du département de la Loire où de nombreux exploitants sont en difficulté - Effondrement des cours de la viande à la production et grave détérioration du revenu des éleveurs, notamment des jeunes installés depuis peu et lourdement endettés - Interrogation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à l'échelon national et international en faveur des producteurs de viande bovine.
- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Après l'art. 38 (p. 2698) : soutient l'amendement n° 39 de M. Michel Souplet (défrichement : définition de l'état boisé par référence à l'article L. 314-5 du code rural).
- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3403) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA ; ralentissement de la progression - Prestations familiales - Assurance vieillesse - Age de la retraite des agriculteurs - Faiblesse des retraites agricoles - Référence à la loi d'orientation agricole de 1980 - Taux d'augmentation des cotisations au BAPSA - Dégradation du rapport actifs-retraités en agriculture - Compensation démographique - Subvention de l'Etat - Demande de prévoir la prise en compte sur le risque pour financer les frais de tutelle aux allocations familiales ainsi que la vaccination antigrip-

pale pour les ressortissants du régime agricole de plus de soixante-quinze ans - Aide ménagère en milieu rural.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4484) : abaissement progressif de l'âge de la retraite pour les agriculteurs - Cessation de toute activité agricole - Conditions d'accès à la retraite - Coût et financement de cette réforme - Economies réalisées sur l'indemnité annuelle de départ, IAD, les primes de cessation d'activité laitière et le budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Retraite à soixante ans octroyée aux agriculteurs à partir de 1990 - Absence d'harmonisation entre les retraites des agriculteurs et celles des autres catégories sociales - Réduction des droits des conjoints survivants - (p. 4485) : opposé à l'adoption de ce projet - Art. 3 (p. 4498) : son amendement n° 20 : droits des conjoints des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ; retiré.

MERIC (André), sénateur de la Haute-Garonne (président du groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 32 du Règlement du Sénat [n° 288 (84-85)] (21 mai 1985).

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 178 (troisième et quatrième alinéas) du code des pensions d'invalidité aux prisonniers de guerre déportés du camp de Rawa-Ruska [n° 289 (84-85)] (21 mai 1985) - Déportés, internés et résistants.

INTERVENTIONS

- **Motion d'ordre** - (29 mai 1985) - (p. 762) : intervention de M. Jacques Larché, président de la commission des lois, relative à la discussion générale commune du projet de loi organique et du projet de loi modifiant le code électoral et relatifs à l'élection des députés - Débat distinct décidé par la dernière conférence des présidents - Proteste contre une telle modification de l'ordre du jour imposée en séance publique.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Deuxième lecture** [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - Art. 11 (p. 998) : se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. François Collet, rapporteur (possibilité de communication à la victime de la copie du procès-verbal d'enquête de police ou de gendarmerie ; assistance d'un avocat ou d'un conseil appartenant à une profession réglementée, ou d'un médecin en cas d'examen médical).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Art. 26 (p. 1177) : son amendement n° 137, soutenu par M. Charles Bonifay : obligation de réembauche prévue par convention collective des salariés employés sous contrat saisonnier ; rejeté - Après l'art. 31 (p. 1192) : son amendement n° 140, précédemment réservé, soutenu par M. Charles Bonifay : possibilité de faire se succéder sans délai de carence les titulaires de contrat de qualification sur un même poste de travail ; adopté - In fine (p. 1204) : son amendement n° 139, soutenu

par M. Charles Bonifay : définition des travaux agricoles ; adopté - (p. 1205) : son amendement n° 141, soutenu par M. Charles Bonifay : insertion dans le code rural d'une référence à la leucose enzootique ; adopté.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Après l'art. 23 bis** (p. 1322) : son amendement n° 133, soutenu par M. Charles Bonifay : simplification des règles d'exercice du mandat d'administrateur suppléant des caisses de sécurité sociale ; adopté - (p. 1323) : son amendement n° 134, soutenu par M. Charles Bonifay : règles de désignation des remplaçants en cas de vacances de sièges non pourvus par le suivant de liste ou le suppléant au sein du conseil d'administration des caisses de sécurité sociale ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - *Deuxième lecture* [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1672) : groupe socialiste opposé à l'adoption de ce texte.

- **Rappel au règlement** - (23 juillet 1985) (p. 1944) : condamnation des événements se déroulant en Afrique du Sud par le groupe socialiste - Défense des libertés et du système démocratique - Soutient des organismes comme Amnesty International et lutte contre les dictatures et le racisme.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2041) : action du Gouvernement depuis 1981 pour lutter contre le chômage - Formation professionnelle - Concertation entre les partenaires sociaux - Situation des licenciés économiques - Présentation des statistiques en matière de chômage - Nombre des congés de conversion par rapport au nombre total des licenciements économiques - Chômage des jeunes - Période de mutation industrielle pour tous les pays industriels - Tentative du Gouvernement de relancer la production par la consommation en 1982 - Prise en compte de la nécessité de transformation et de restructuration des possibilités industrielles ; incidences sur l'emploi - (p. 2042) : action de la majorité sénatoriale ; dépôt d'une question préalable.

- **Conférence des Présidents** - (21 novembre 1985) (p. 3270) : interrogation sur le temps de parole dont disposera le groupe socialiste dans la discussion des différentes politiques - (p. 3271) : désaccord du groupe socialiste avec la méthode d'examen et de vote de la loi de finances et demande d'un scrutin public sur les conclusions de la conférence des présidents.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3371) : opposition délibérée de la majorité sénatoriale à l'examen des dépenses prévues dans la loi de finances pour 1986 ; critiques relatives aux hypothèses servant de base au budget, au déficit, à l'endettement et à ses effets à retardement - Action des gouvernements précédents - Politique économique et financière du Gouvernement - Infirmité des hypothèses associées au budget de 1980 par les experts de M. Raymond Barre - Prix à la consommation - Inflation - Baisse du dollar - Prévision en matière de taux de croissance - Déficit de la balance commerciale ; retour vers l'équilibre de la balance des paiements - (p. 3372) : situation de la France sur le marché international - Modalités de réaménagement de la dette et remboursement de deux emprunts par la France - Redressement des échanges extérieurs - Conditions de maîtrise de la charge de la dette - Modalités de financement du déficit budgétaire - Elections législatives de mars 1986 - Opposition systématique de la majorité sénatoriale - Rôle des parlementaires - Action du parti socialiste - **Rappels au règlement** (p. 3374) : absence de discussion des dépenses affectées à chaque ministère et organisation à l'occasion de la discussion générale sur la première partie de la loi de finances d'un débat politique sur quelques uns des ministères retenus par la conférence des présidents - Détournement de procédure - Action de la majorité

sénatoriale et refus de discuter des crédits inscrits dans la loi de finances - Rejet des articles de la première partie et absence de discussion des articles de la seconde partie - Demande de scrutin public sur la déclaration de M. Gérard Delfau - Se déclare favorable à l'examen du budget - (p. 3376) : dépôt d'une motion par le groupe socialiste du Sénat demandant la discussion des crédits affectés aux différents ministères - (p. 3377) : rôle du Parlement en matière de contrôle des finances de l'Etat - Décision du groupe socialiste de se retirer des discussions politiques budgétaires au sein du Sénat.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** [n° 92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 3990) : son amendement n° 20, soutenu par M. Charles Bonifay : accord comportant des stipulations concernant la formation des animateurs ; retiré.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Art. 29 : Art. 47 du code de la famille et du code de l'aide sociale** (p. 4195) : son amendement n° 85, soutenu par M. Charles Bonifay : modalités de prise en charge des frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret ; adopté - **Art. 54** (p. 4205) : son amendement n° 88, soutenu par M. Charles Bonifay : personne compétente pour percevoir les revenus des personnes admises dans les établissements sociaux et médico-sociaux au titre de l'aide sociale aux personnes âgées ; adopté - **Art. 57 : Art. 193 du code de la famille et de l'aide sociale** : son amendement n° 89, soutenu par M. Charles Bonifay : condition d'acquisition du domicile de secours ; retiré - **Après l'art. 57** (p. 4208) : son amendement n° 90, soutenu par M. Charles Bonifay : contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à l'aide sociale ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Art. 14** (p. 4504) : son amendement n° 29 : prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1989 ; adopté.

MERLI (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 480 (84-85)] autorisant l'approbation de l'accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal [n° 43 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal** [n° 480 (84-85)] - (30 octobre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2635) : signature de cet accord culturel à Katmandou le 2 mai 1983 - Cadre juridique de l'action culturelle française au Népal - Immunité de juridiction des experts français ou népalais - Situation du Népal et relations bilatérales franco-népalaises - Action du souverain népalais, le roi Birendra Premier, et du Premier ministre, M. Lokendra

Chand - Appartenance du Népal, sur le plan international, au mouvement des non-alignés - Attitude neutraliste du Népal et faiblesse économique et militaire - (p. 2636) : situation du Népal au sein des pays les moins avancés, PMA - Agriculture - Potentiel hydro-électrique - Ouverture aux investissements étrangers - Aide internationale, essentiellement bilatérale - Visite du Président de la République française à Katmandou en mai 1983 - Projet du Népal, « zone de paix dénucléarisée » - Signature en 1983 d'un accord bilatéral sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements - Echanges franco-népalais - Implantation d'une banque française à Katmandou - Equipement téléphonique du Népal - Tourisme - Activités du Centre culturel français et enseignement du français - Projets de coopération culturelle, scientifique et technique - Action culturelle française au Népal - Domaines de coopération - Statut des coopérants français au Népal.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - Art. 56 (p. 2702, 2703) : ses amendements, soutenus par M. Pierre Laffitte, n° 37 : extension de l'obligation du débroussaillage aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS, et comportant des zones naturelles ou boisées ; et n° 38 : recouvrement par les communes des créances sur des propriétaires défaillants ; retirés.

MEXANDEAU (Louis), ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des PTT (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis ministre des PTT (nommé le 15 novembre 1985 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 16 novembre 1985, p. 13319].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 655 de M. Roger Lise : postes et télécommunications (fonctionnement du téléphone et de la distribution de courrier dans le département de la Martinique) (28 juin 1985) (p. 1808 et suivantes).

n° 665 de M. Camille Vallin : pollutions et nuisances (installation d'un réseau d'alerte et de prévention des pollutions accidentelles sur le Rhône) (28 juin 1985) (p. 1806 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : avenir du groupe CGCT** - (15 novembre 1985) (p. 3150) : situation de la compagnie générale des constructions téléphoniques, CGCT, faisant l'objet de l'attention du Gouvernement depuis plus de quatre ans - CGCT rachetée à ITT en 1982 et devenant ainsi entreprise publique - Important endettement du groupe à ce jour - Mauvaise exécution du marché avec le Koweït - (p. 3151) : diversification ne portant ses fruits que dans quelques années - Maintien des commandes des PTT en commutation publique - Reprise de la production des décodeurs destinés à canal plus - Avenir de la CGCT intégré dans l'ensemble des discussions en cours à l'échelon national et international entre les industriels de l'électronique - Insuffisance des investissements de modernisation nécessaire par les anciens actionnaires rendant difficile la tâche de redressement de la société - Volonté de l'Etat actionnaire de rétablir la situation de la CGCT - Problèmes de sites, notamment de Massy et de Rennes - Nécessité d'avoir la lucidité et le courage de préparer l'avenir - Volonté du Gouvernement d'apporter une solution positive humaine et dynamique au problème de la CGCT.

MIDY (Monique), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Consommation et concurrence [n° 98, tome VIII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement** [n° 226 (84-85)] - (17 avril 1985) - Discussion générale (p. 248) : relance du secteur de la construction annoncée récemment par le Président de la République - Réforme du financement du logement social réclamée par les sénateurs communistes - Projet insuffisant pour stopper les faillites et les licenciements dans le secteur du bâtiment - Révision profonde de la loi de 1977 - Hausse des loyers - Difficultés de gestion des offices d'HLM - Diminution des mises en chantier - Prêts locatifs aidés, PLA - (p. 249) : demande des informations détaillées sur l'attribution des PLA et la transmission de celles-ci aux comités départementaux pour l'habitat - Prime versée par l'Etat aux titulaires des plans d'épargne logement limitée aux seuls souscripteurs d'un emprunt - Revalorisation du montant maximal des dépenses concernant l'habitation principale ouvrant droit à réduction d'impôts - Elargissement des prêts d'épargne logement aux résidences secondaires - Sous certaines réserves, groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - Après l'art. 26 (p. 557) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - Art. 27 (p. 558) : son amendement n° 68 : attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 566) : regrette le rejet des amendements du groupe communiste - Modifications apportées par le Sénat insuffisantes - Se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics** - (7 juin 1985) - (p. 1049) : difficultés économiques du secteur du bâtiment - Inadaptation des mesures gouvernementales en faveur de la relance de ce secteur - Dépôt de bilan de l'entreprise EIP à Dreux - Acquisition des entreprises en faillite par les grandes entreprises du bâtiment et les cimenteries - (p. 1050) : rappelle les propositions du groupe communiste en faveur de ce secteur, restées lettre morte : lutte contre les gâchis financiers lors de la construction des logements ; instauration de nouvelles formes de coopération entre les grandes entreprises de construction et les petites et moyennes entreprises, PME ; développement d'une politique de formation et de création d'emplois - Effets

pervers de la loi de financement de 1977 - Réforme du financement du logement aidé souhaitée par les offices d'HLM et l'ensemble des associations de locataires - Prix des loyers - Diminution des constructions de logements sociaux - Prêts locatifs aidés, PLA - Diminution considérable du nombre des mises en chantier - Interroge le Gouvernement sur les finalités de la création d'une nouvelle caisse de prêt en faveur du logement social.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 326 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1359) : avenir du système de protection sociale - Complémentarité de la mutualité et de la sécurité sociale - **Projet remettant en cause un certain nombre de principes fondamentaux du mouvement mutualiste** - Non-reconnaissance du fait mutualiste à l'entreprise - Amendement communiste visant à donner aux militants mutualistes les moyens d'assurer leur rôle sur le lieu de travail - Suppression de l'exclusivité des prestations complémentaires à celles de la sécurité sociale - Conséquences de l'intervention des compagnies d'assurance en matière de protection sociale : inégalité devant l'accès aux soins et inflation des dépenses de santé - Exemple des Etats-Unis et du Québec - Conclusions d'une enquête menée par l'inspection générale des affaires sociales, IGAS, sur les dépenses de santé de la population mutualiste - Mêmes constatations développées dans le rapport Sérusclat de 1982 sur la distribution du médicament en France - (p. 1360) : affrontement entre solidarité et profit - Protection sociale pluraliste - Risque de monopole des grandes compagnies d'assurance - Développement de la coopération entre la mutualité, la sécurité sociale et les professionnels en vue d'une meilleure efficacité économique et sociale de la protection sociale - Allègement de la tutelle de l'Etat sur le mouvement mutualiste - Sénateurs communistes opposés à l'adoption de ce projet - **Art. 1 - LIVRE I - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 111-1 du code de la mutualité** (p. 1364) : son amendement n° 33 : exclusivité de la couverture complémentaire de la sécurité sociale accordée aux mutuelles ; rejeté - **Art. L. 111-2** : son amendement n° 34, soutenu par M. René Martin : suppression de la possibilité pour les compagnies d'assurance de verser des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale ; rejeté - **Après l'art. L. 111-2** (p. 1365) : son amendement n° 35, soutenu par M. René Martin : création auprès de chacun des organismes de sécurité sociale d'un comité de consultation, de coordination et de coopération avec les sociétés mutualistes ; rejeté - **Titre II - Chapitre I : Art. L. 121-2** (p. 1366) : son amendement n° 36, soutenu par M. René Martin : suppression de la possibilité accordée aux mutuelles de prévoir une sélection des risques, à l'instar des compagnies d'assurance ; rejeté - **Chapitre II : Art. L. 122-5** (p. 1367) : son amendement n° 37, soutenu par M. René Martin : approbation des statuts par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt desdits statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative ; rejeté - **Art. L. 122-7** (p. 1368) : son amendement n° 38, soutenu par M. René Martin : modifications statutaires considérées comme approuvées tacitement par l'autorité administrative à l'expiration d'un délai de trois mois ; rejeté - **Chapitre III : Art. L. 123-1** : son amendement n° 39, soutenu par M. René Martin : possibilité pour les sections locales d'adhérer aux unions créées dans le ressort desdites sections ; rejeté - **Chapitre IV - Section I : Art. L. 124-4** (p. 1369) : son amendement n° 40, soutenu par M. René Martin : délai et conditions d'intervention de l'autorité administrative pour l'acceptation des dons et legs par les mutuelles ; rejeté - **Chapitre V : Art. L. 125-2** (p. 1370) : son amendement n° 41 : montants ou taux des cotisations déterminés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple ; rejeté - **Art. L. 125-3** (p. 1371) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 8 de M. Jean Chérioux, rapporteur (limitation, fixée par décret, du nombre d'étrangers autorisés à faire partie du conseil d'administration d'une mutuelle) - Son amendement n° 42 : suppression de la possibilité pour les membres honoraires d'être élus administrateurs d'une mutuelle ; rejeté - **Art. L. 125-4**

(p. 1372) : son amendement n° 43 : voix délibérative accordée aux représentants du personnel au sein des conseils d'administration ; devenu sans objet - (p. 1373) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Jean Chérioux, rapporteur (représentation des cadres et agents de maîtrise d'une part, et des employés et ouvriers d'autre part au sein du conseil d'administration de certaines mutuelles) - **Art. L. 125-5** (p. 1374) : se déclare favorable aux amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur, n° 12 (allocation annuelle pouvant être accordée à certains administrateurs par l'assemblée générale) et n° 13 (montant maximum des frais de représentation, de déplacement et de séjour remboursés aux administrateurs, fixé annuellement par l'assemblée générale) - **Art. L. 125-6** : se déclare opposée à l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression des références à certaines dispositions du code du travail dont pourraient bénéficier les administrateurs des mutuelles, et relatives à la formation professionnelle et au congé mutualiste annuel) - **LIVRE II - Titre I** (p. 1376) : son amendement n° 44 : intitulé ; « Mutuelles et sections des mutuelles d'entreprises ou interentreprises » ; adopté - **Chapitre unique : Art. L. 211-1** : ses amendements n° 45 : définition des mutuelles et sections de mutuelles d'entreprises ou interentreprises ; et n° 46 : bénéfice de la protection contre le licenciement accordé aux militants mutualistes d'entreprises ; rejetés - **Après l'art. L. 211-1** (p. 1377) : ses amendements n° 47 : statut des sections de sociétés mutualistes d'entreprise ou d'établissement ; et n° 48 : moyens matériels et techniques mis à la disposition des militants mutualistes d'entreprise par l'employeur ; crédit d'heures accordé aux militants mutualistes, au même titre qu'aux membres des comités d'entreprise ; rejetés - (p. 1378) : ses amendements n° 49 : contrôle du comité d'entreprise sur les sociétés ou sections de sociétés mutualistes d'entreprise ; et n° 50 : avis du comité d'entreprise requis sur certaines décisions de la société mutualiste d'entreprise ; rejetés - **Art. L. 211-3** : son amendement n° 51 : participation financière de l'employeur à la cotisation mutualiste de chaque travailleur ; rejeté - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 231-2** (p. 1379) : son amendement n° 52 : suppression de cet article relatif à l'administration des mutuelles des militaires ; rejeté - **LIVRE III - Titre I - Chapitre unique : Art. L. 314-1** (p. 1380) : ses amendements n° 53 : liberté laissée aux sociétés mutualistes de se fédérer ou non ; et n° 54 : allègement de la tutelle administrative sur les systèmes de garanties des fédérations mutualistes ; rejetés - **Art. L. 321-2** (p. 1382) : son amendement n° 55, soutenu par M. René Martin : approbation du règlement d'une caisse autonome par l'autorité administrative devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative ; rejeté - **LIVRE IV - Titre unique - Chapitre unique : Art. L. 411-6** (p. 1386) : ses amendements, soutenus par M. René Martin, n° 56 : règlement des établissements et services relevant des mutuelles et convention de gestion soumis à une simple déclaration auprès de l'autorité administrative ; et n° 57 : approbation par l'autorité administrative des règlements des établissements et services relevant des mutuelles, dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt des statuts ; approbation tacite de l'autorité administrative valant approbation ; rejetés - **LIVRE V - Titre I - Chapitre I : Art. L. 511-1** : son amendement n° 58 : composition du Conseil supérieur de la mutualité ; rejeté - **Titre III - Chapitre unique : Art. L. 531-1** (p. 1387) : son amendement n° 59 : suppression de cet article relatif à l'exercice du contrôle de l'Etat sur les mutuelles ; rejeté - **Art. L. 531-4** (p. 1388) : son amendement n° 60, soutenu par M. René Martin : recours à un administrateur provisoire dans le seul cas d'irrégularité grave constatée dans le fonctionnement d'une mutuelle ; rejeté - **Art. 6** (p. 1390) : son amendement n° 61, soutenu par M. René Martin : crédit d'heures accordé aux administrateurs salariés d'une mutuelle pour l'exercice de leurs responsabilités ; devenu sans objet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1391) : amendements communistes repoussés par la majorité sénatoriale - Avenir de la protection sociale - Droit à la santé - Rapport Gisserot

- Introduction d'un système de protection sociale à double vitesse, comparable à celui des Etats-Unis - Sénateurs communistes opposés à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1619) : rôle et place de l'économie sociale dans la société ; diversité sociale et économique ; production, consommation, mutualité, crédit, tourisme, culture et logement - Principes de gestion et d'organisation ; solidarité ; partage démocratique du pouvoir ; participation des travailleurs - Efficacité économique et innovation sociale - Situation de l'industrie française et action du patronat - Fonds propres - Secteur bancaire de l'économie sociale - Financement des organismes de l'économie sociale - Risque engendré par la coopération entre le secteur privé et celui de l'économie sociale - Modalités d'exercice du droit de vote - Statut des sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP - (p. 1620) : coopératives agricoles et maritimes - Politique de relance industrielle, de création d'emplois productifs et d'augmentation de la production - Mise en place de mesures incitatives dans le secteur bancaire - Décentralisation de l'Institut de développement de l'économie sociale, IDES - Institutionnalisation des possibilités de cautionnement de dossiers de prêts par les collectivités territoriales - Systèmes d'aide à la recherche, à l'innovation et au développement des entreprises d'économie sociale - Dépôt d'un amendement - Vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi.

Suite de la discussion - (25 juin 1985) - **Art. 8** (p. 1637) : son amendement n° 43 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction de capitaux extérieurs appartenant à des personnes non employées dans la société et créant une dérogation au principe coopératif de l'unicité des voix ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1647) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet - Mesures favorables en faveur des coopératives agricoles et des coopératives maritimes - (p. 1648) : en matière d'économie sociale, groupe communiste favorable à toutes propositions en faveur des sociétaires et des consommateurs - Convergence de vues avec la commission des lois en ce qui concerne la suppression des dispositions relatives à l'ouverture du capital social des SCOP vers les associés non employés.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Deuxième lecture** [n° 414 (84-85)] - (26 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1713) : atteinte au système de protection sociale français par la disparition de l'exclusivité de la complémentarité aux mutuelles ; caractère antisocial de l'arrivée des assurances privées sur le marché de la santé - Fait mutualiste dans l'entreprise - Insuffisance des moyens techniques et financiers et de la protection des militants mutualistes salariés - Vote défavorable du groupe communiste - **Art. 1** : *Art. L. 122-3 du code de la mutualité* (p. 1715) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat permettant aux organismes relevant du code des assurances d'utiliser le terme de mutuelle dans leur raison sociale) - *Art. L. 124-3* : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat pour cet article relatif aux emprunts contractés par les mutuelles) - *Art. L. 125-3* (p. 1716) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux, rapporteur (fixation par décret de la proportion d'administrateurs étrangers éligibles) - *Art. L. 125-4* : vote par le groupe communiste de l'amendement n° 7 de M. Jean Chérioux, rapporteur (représentation avec voix délibérative des salariés des mutuelles aux séances du conseil d'administration) - *Art. L. 125-5* (p. 1717) : vote par le groupe communiste de l'amendement n° 8 de M. Jean Chérioux, rapporteur (fixation par l'assemblée générale du montant maximum des frais de représentation pouvant être remboursés aux administrateurs) - *Art. L. 125-6* : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat pour cet article relatif aux dispositifs de formation des militants mutualistes) - *Art. L. 321-1* (p. 1718) : se

déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat sur cet article relatif aux opérations de prévoyance de la mutualité) - *Art. L. 411-1* (p. 1719) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur (retour au texte voté en première lecture par le Sénat sur cet article relatif à la création d'établissement par les mutuelles) - **Art. 5** (p. 1721) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Jean Chérioux, rapporteur (suppression de cet article relatif à la protection du salarié mutualiste) - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote du groupe communiste contre ce projet de loi dénaturé par les amendements du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Nouvelle lecture** [n° 446 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Art. 21** (p. 1859) : se déclare opposé aux amendements n° 10 à n° 16 de M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression de ces articles relatifs à la profession d'architecte et de géomètre-expert) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1860) : abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale - Nouvelle lecture** [n° 445 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1870) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité - Nouvelle lecture** [n° 449 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1878) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé** [n° 384 (84-85)] - (17 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2296) : insuffisance de la loi de 1971 en matière de protection des droits des associés - Importance économique et sociale du tourisme et fléchissement du taux des départs en vacances en 1984 et 1985 - Abandon de toute politique à caractère social en matière de tourisme - Demande la démocratisation de l'accès aux immeubles en jouissance à temps partagé par le biais de sociétés coopératives et de comités d'entreprises - (p. 2297) : vote par le groupe communiste de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par les députés communistes et voté à l'Assemblée nationale - **Art. 1** (p. 2300) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (définition des sociétés régies par la loi) - **Art. 4** (p. 2302) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (conditions de la responsabilité des associés vis-à-vis des dettes sociales à l'égard des tiers) - **Après l'art. 7** (p. 2304) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (révision judiciaire des charges) - **Art. 16** (p. 2309) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 28 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (pouvoirs du conseil de surveillance), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 53 (extension des interdictions aux conjoints et préposés des dirigeants sociaux), ainsi qu'à l'amendement n° 54 (compétences du conseil de surveillance) de M. Jean Auroux, ministre - (p. 2310) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (commissaires aux comptes : suppression de la référence aux dispositions régissant leurs activités) - **Art. 19 ter** (p. 2313) : se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (emprunt éventuellement contracté pour le compte des associés par la société coopérative) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2319) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2541) : progrès technique n'étant pas responsable de la réduction d'emplois - Importance des importations des produits audiovisuels et électroménagers - Firme Thomson gérée comme une entreprise privée - Accord CGE-Thomson en septembre 1983 devant développer l'emploi selon M. Laurent Fabius - (p. 2542) : accord entraînant la perte de 8 000 emplois - CGCT en voie de démantèlement entre ATT et Philips -

Nécessité de développer le marché national, rajeunir les gammes de produits, constituer des réseaux commerciaux performants et organiser une coopération entre les entreprises françaises - Accord possible entre Thomson et Bull pour l'équipement en informatique - Importance de la maîtrise des composants électroniques pour améliorer le rapport qualité-coût - Possibilité pour les travailleurs de s'occuper de la gestion à condition de pouvoir exercer leurs droits dans l'entreprise.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2913) : avantages des ordonnances de 1945 : fixation des prix par intervention de l'Etat et protection des consommateurs - Recours aux ordonnances de 1945 par tous les gouvernements depuis 1962 - S'interroge sur les types d'intervention de l'Etat et les objectifs poursuivis par le Gouvernement - Lutte contre l'inflation - Défense des intérêts des consommateurs - Récente libération du prix des carburants et augmentation presque simultanée de la taxe sur les produits pétroliers - Déréglementation favorable aux compagnies pétrolières et aux distributeurs - Incidences néfastes du dispositif actuel de contrôle des prix sur les salaires et l'emploi - Favorable à une contractualisation de la fixation des prix entre les partenaires économiques - Meilleur contrôle des prix des produits importés - Opposé au nouveau rôle dévolu à la commission de la concurrence - Défavorable à l'adoption de ce texte - **Art. 1** (p. 2929) : son amendement n° 13, soutenu par M. René Martin : avis du comité d'entreprise pris en compte dans l'appréciation de la légalité des conventions licites relatives au refus de vente et à la distribution sélective ; devenu sans objet - (p. 2931) : ses amendements, soutenus par M. René Martin, n° 14 : renforcement de l'obligation faite à tout producteur de communiquer au revendeur qui en fera la demande ses barèmes de prix et ses conditions de vente ; et n° 15 : limitation des ventes à perte ; rejetés - **Art. 2** (p. 2932) : son amendement n° 16, soutenu par M. René Martin : partie équitable du profit résultant des ententes réservée aux utilisateurs et aux salariés des entreprises concernées ; rejeté - **Art. 5** (p. 2935) : ses amendements, soutenus par M. René Martin, n° 17 : composition de la commission de la concurrence : représentation des professionnels, des salariés et des consommateurs ; et n° 18 : rôle consultatif de la commission de la concurrence ; rejetés.

Nouvelle lecture [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Art. 1 A** (p. 3932) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (détermination des prix et marges des biens et services sous la seule responsabilité des entreprises à compter du 1^{er} janvier 1987) - **Art. 1** (p. 3933) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Jean Colin, rapporteur (définition des pratiques commerciales discriminatoires) - **Art. 4** (p. 3934) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Jean Colin, rapporteur (taux plafonné des amendes infligées par le ministre dans la procédure simplifiée) - **Art. 5 bis** (p. 3935) : déclare s'abstenir sur l'amendement n° 8 de M. Jean Colin, rapporteur (mode d'exercice de la profession de géomètre-expert) - (p. 3936) : son amendement n° 15 : possibilité pour les techniciens géomètres, topographes et experts fonciers non membres de l'ordre de se regrouper dans des sociétés ; rejeté - **Art. 5 quater** (p. 3937) : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. Jean Colin, rapporteur (suppression de cet article relatif aux géomètres-experts) - **Art. 5 sexies** (p. 3938) : son amendement n° 16 : élaboration d'une tarification en relation avec les pouvoirs publics pour le paiement des travaux ; rejeté - **Intitulé** : se déclare défavorable à l'amendement n° 11 de M. Jean Colin, rapporteur (« Projet de loi tendant à rétablir la liberté des prix et à garantir le jeu de la concurrence ») - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote défavorable du groupe communiste sur ce texte - Liberté des prix - Ordre des géomètres-experts et profession de topographe - Création d'un service public - Rejet des amendements du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé** - *Deuxième lecture* [n° 125

(85-86)] - (13 décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3949) : vote défavorable du groupe communiste sur ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Art. 13** (p. 4462) : sur l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nomination et nature des attributions du commissaire du Gouvernement), soutient le sous-amendement n° 44 de M. Charles Lederman.

MILLAUD (Daniel), sénateur de la Polynésie française (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à modifier la composition de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 482 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 675 (JO Questions 12 septembre 1985) (p. 1682) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (dépôt d'un projet de loi ou acceptation de la proposition de loi tendant à augmenter la composition de l'assemblée territoriale de Polynésie française).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations** - *Deuxième lecture* [n° 369 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Après l'art. 14 bis** (p. 1444) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon (extension du champ d'application des organismes d'intérêt général pouvant bénéficier de dons et relèvement de la réduction fiscale en faveur des entreprises soutenant les associations à but non lucratif) - Soutient les amendements de M. Jean Cauchon, n° 2, n° 3, n° 4 (dons manuels) et n° 5 (suppression de l'interdiction contenue à l'article 11 de la loi de 1901 sur la possession ou l'acquisition d'autres immeubles que ceux nécessaires au but que se proposent les associations).

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 366 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1447, 1448) : opposition des députés polynésiens à l'introduction de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés du territoire - Application peu satisfaisante de la procédure de consultation des assemblées territoriales au titre de l'article 74 de la Constitution - Demande la création d'un siège de député supplémentaire pour la Polynésie française en raison de la superficie du territoire et de la dispersion des îles le composant - Accès aux antennes de la radio-télévision française des candidats : préférence pour l'expression sur la station locale de Radio France d'Outre-mer, RFO.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1618) : importance de l'économie sociale dans

le contexte économique actuel - Ouverture aux capitaux extérieurs - Avantages financiers et fiscaux accordés au secteur coopératif - Institut de développement de l'économie sociale, IDES - Danger représenté par les sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP, face aux entreprises du secteur concurrentiel - Coût de l'économie sociale pour l'Etat et les collectivités territoriales ; exemples de Manufrance et de Lip - Interrogation sur l'efficacité économique de certaines entreprises du secteur de l'économie sociale - (p. 1619) : SCOP et emploi - Emission de titres participatifs - Vote favorable du groupe de l'union centriste - Art. 7 (p. 1625) : son amendement n° 42 : création ou gestion par les sociétés d'intérêt collectif agricole des installations et équipements ou services rendus dans l'intérêt des agriculteurs d'une région rurale déterminée ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture** [n° 421 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 423) (p. 1709, 1710) : refus par le Gouvernement de sa proposition permettant aux candidats des territoires d'outre-mer d'exposer leur programme sur les antennes locales de Radio-France outre-mer, RFO ; incohérence avec les dispositions du texte ayant pour objet d'adapter les lois nationales aux spécificités des territoires et collectivités d'outre-mer.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nouvelle lecture** [n° 423 (84-85)] - (26 juin 1985) - Discussion générale (commune avec la discussion générale du projet n° 421) (p. 1710).

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Nouvelle lecture** [n° 425 (84-85)] - (27 juin 1985) - Art. 4 (p. 1732) : son amendement n° 5, soutenu par M. Pierre Lacour : poursuite autorisée d'envoi de documents publicitaires et de périodiques pour les catalogues dont l'essentiel du contenu a trait à la chasse, à la pêche ou au tir sportif ; adopté.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1961, 1962) : absence d'une politique nationale dans le Pacifique - Nécessité de prendre conscience de la mesure exacte des revendications du peuple de Nouvelle-Calédonie - Ancienneté du courant indépendantiste néo-calédonien - Majorité de néo-calédoniens réclamant ou admettant l'indépendance comme inéluctable - Lourde charge financière assumée par la France - Absence de contrôle nécessaire de l'utilisation des fonds publics mis à la disposition des responsables - Laxisme de l'Etat dans l'exercice de ses responsabilités, cause déterminante de la détérioration de la situation - Développement du secteur tertiaire au détriment des économies traditionnelles - Conséquences désastreuses des lois minières Billotte en 1969 pour la Nouvelle-Calédonie - Blocage des vols nolisés par la direction de l'aviation civile métropolitaine - Retour à l'administration directe de la Nouvelle-Calédonie ne pouvant être une solution permanente - Problème de la formation des cadres autochtones - Réglementation en vigueur favorisant « l'expatrié » par rapport à « l'indigène » - Nécessité de repenser avec réalisme la politique d'assimilation - (p. 1963) : confirmation du préambule de la Constitution de 1946 par la Constitution de 1958, Constitution ne répondant pas aux problèmes posés par les territoires d'outre-mer - Révision de la Constitution nécessaire avant l'adoption d'un plan destiné à la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale - Nouvelle lecture** [n° 470 (84-85)] - (25 juillet 1985) - Art. 4 bis A et 4 bis B (p. 2057) : intervient sur les amendements n° 2 et n° 3 de M. Marc Bécarn, rapporteur (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour ces articles relatifs à la carte nationale

d'identité infalsifiable et aux contrôles d'identité) - Spécificités des territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Après l'art. 2 bis (p. 3099) : son amendement n° 10 : fixation d'un seuil de publicité par heure d'antenne ; adopté - Art. 6 (p. 3105) : soutient l'amendement n° 45 de M. Guy Malé (extension de la zone de desserte pour les services locaux de télévision dont la langue véhiculaire est une langue régionale) - Art. 15 (p. 3118) : son amendement n° 12 : campagne électorale des candidats aux élections législatives en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna : expression sur les seules stations de Radio France outre-mer, RFO ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française** [n° 74 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3076) : regrette l'absence d'un nouveau découpage des circonscriptions : poids électoral excessif de Tahiti - Absence de dispositions spéciales concernant la propagande électorale en Polynésie française par les moyens de la communication audiovisuelle : importance de celle dernière en raison de la dispersion des îles ; existence illégale de radios libres dont certaines politisées - Juge inadaptée à la pluriethnicité de la Polynésie française la règle de 5 % des suffrages exprimés en deçà desquels les listes ne sont pas admises à répartition des sièges - Non transmission au Sénat du procès-verbal de la séance au cours de laquelle l'Assemblée territoriale a rendu son avis sur le projet de loi - Précipitation de l'extension du code électoral à la Polynésie française ; maintien de l'application des autres codes archaïques ou inadaptés - Art. 2 (p. 3078) : son amendement n° 1 : scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ; rejeté - Problème posé en Nouvelle-Calédonie et en Corse par l'adoption d'un seuil de 5 % permettant aux listes d'être admises à la répartition des sièges - Après l'art. 5 (p. 3080) : son amendement n° 2 : conditions d'éligibilité à l'Assemblée territoriale : âge minimum de 23 ans ; domiciliation depuis 5 ans au moins dans le territoire ; rejeté - (p. 3082) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (dépôt des candidatures : actualisation des dispositions de la loi du 21 octobre 1952) - Art. 8 (p. 3084) : son amendement n° 3 : campagne pour les élections à l'Assemblée territoriale : principe d'un temps d'antenne égal accordé par la seule station locale de Radio-France outre-mer, RFO ; rejeté - Activité des radios libres sans existence légale - Inopportunité de la comparaison avec la Nouvelle-Calédonie - Art. 9 (p. 3085) : sur l'amendement n° 10 de M. Roger Romani, rapporteur (calendrier des opérations électorales), s'oppose au sous-amendement n° 15 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (changement du délai entre la date de la convocation et celle de l'élection et modification de la durée de la campagne électorale) - Souhaite qu'il n'y ait pas de confusion entre les élections législatives et les élections territoriales - Après l'art. 11 (p. 3086) : intervient sur l'amendement n° 12 de M. Roger Romani, rapporteur (expiration des pouvoirs de l'Assemblée territoriale) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3087) : votera contre ce texte établissant une discrimination entre les différentes catégories de la population polynésienne et ne respectant pas les spécificités du territoire.

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques, puis secrétaire de cette commission.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à développer l'installation des jeunes agriculteurs [n° 315 (84-85)] (28 mai 1985) - **Agriculture**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ouvrir le droit à la retraite à partir de 60 ans aux non-salariés agricoles relevant du régime agricole [n° 316 (84-85)] (28 mai 1985) - **Agriculture**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à développer l'agriculture française en améliorant les conditions de vie et de travail des exploitants agricoles familiaux [n° 479 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 608 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture et à la forêt : **forêts** (bilan chiffré des incendies de forêts dans le Midi de la France).

n° 609 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture et à la forêt : **forêts** (reboisement des forêts du Midi de la France) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (19 avril 1985) (p. 321 et suivantes).

n° 610 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à M. le ministre de l'intérieur : **forêts** (montant des dépenses occasionnées par les incendies de forêts dans le Midi de la France) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (19 avril 1985) (p. 323).

n° 723 (JO Débats 22 novembre 1985) (p. 3306) à M. le Premier ministre : **politique extérieure** (conséquences de l'affaire du « Rainbow Warrior » pour les éleveurs français).

n° 724 (JO Débats 22 novembre 1985) (p. 3306) à M. le ministre de l'agriculture : **viande** (crise de la viande bovine).

n° 725 (JO Débats 22 novembre 1985) (p. 3306) à M. le ministre de l'agriculture : **élevage** (mesures pour remédier aux problèmes des éleveurs de moutons).

n° 726 (JO Débats 22 novembre 1985) (p. 3306) à M. le ministre de l'agriculture : **calamités agricoles** (difficultés des agriculteurs frappés par la sécheresse).

n° 727 (JO Débats 22 novembre 1985) (p. 3306) à M. le ministre de l'agriculture : **élevage** (crise du marché du porc).

Questions orales avec débat :

n° 102 (10 mai 1985) (p. 503) à M. le ministre de l'agriculture : **Communauté économique européenne (CEE)** (élargissement de la Communauté économique européenne)

- Discutée le 21 juin 1965 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

n° 173 (12 décembre 1985) (p. 3897) à M. le Premier ministre : **droits de l'homme** (atteintes aux droits de l'homme en France) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 257) : récentes tragédies liées à des installations industrielles dangereuses (Bhopal, Mexico) - Débat sur la notion de risque technologique majeur - Attitude des industriels capitalistes dans les pays en voie de développement - Amendements communistes adoptés à l'Assemblée nationale : publication par des moyens audiovisuels d'extraits de jugement particulièrement significatifs ; extension de la possibilité reconnue à des associations d'exercer les droits de la partie civile - Faiblesse des moyens du service des installations classées - Meilleure prise en compte des propositions des travailleurs - (p. 258) : demande la mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité dans toutes les entreprises classées - Renforcement des sanctions pénales - **Art. 3** (p. 260) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (diminution du taux maximal de l'amende encourue par l'exploitant d'une installation en infraction avec une mesure de fermeture ou de suspension).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - **Après l'art. 7** (p. 1203) : son amendement n° 118, soutenu par M. Paul Souffrin : seuil de superficie pour l'exploitation d'une surface agricole compatible avec la perception d'une pension de retraite supérieure au minimum servi par le régime agricole ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1472) : souhait d'une politique de la filière bois - Absence de débouchés : industrie de la pâte à papier ; mise au point de la technique bi-vis par le centre technique du bois et Creusot-Loire ; retard des industries du bâtiment et du meuble ; abandon de l'utilisation des traverses de bois destinées aux voies ferrées ; achat du charbon de bois à l'étranger ; utilisation du bois de chauffage - Création prochaine d'un institut financier du bois - Refus de la valorisation du potentiel jugé non rentable pendant le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing - Rapports de M. André Soury, député, sur l'industrie du papier-carton et de M. Duroure, député, sur l'ameublement - Exportation des bois français - Scieries - (p. 1473) : orientations régionales forestières - Morcellement de la forêt privée ; accord sur le dispositif de regroupement proposé - Demande la création d'emplois dans le secteur forestier - Incitation au développement de coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, forestières - Destruction de la forêt méditerranéenne et corse ; lenteur du débroussaillage annuel ; insuffisance du reboisement ; demande de recherche sylvicole ; utilisation de l'agriculture et de l'élevage comme protection contre les feux de forêts ; demande le financement d'installations permettant la récupération des eaux usées épurées en vue de l'irrigation des forêts et collines : symposiums sol-déchets d'avril 1980 et novembre 1981 - (p. 1474) : financement des mesures proposées - **Art. 1** (p. 1482) : son amendement n° 199 : rôle du conseil régional dans l'élaboration des orientations régionales forestières ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 31 bis** (p. 1564) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 61 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article relatif aux consultations de la commission communale d'aménagement foncier) - **Art. 45** (p. 1572) : sur l'amendement n° 120 de M. Philippe François, rapporteur (taxe minimale de 5.000 F ne s'appliquant pas aux constructions à usage agricole), son

sous-amendement n° 201 : taxe minimale de 5.000 F ne pouvant s'appliquer aux constructions à usage forestier ; retiré - Avant l'art. 49 (p. 1574) : son amendement n° 202 : mise en valeur économique de la forêt par l'introduction en son sein de pôles d'agriculture et d'élevage, du développement de l'emploi des travailleurs forestiers et de la valorisation industrielle des ressources sylvestres ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1580) : projet constituant un bon toilettage du code rural et du code forestier - Abstention du groupe communiste.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1520, 1521) : entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun et ignorance des réactions populaires et des multiples raisons s'opposant à l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE - Condamnation de l'élargissement par tous les responsables agricoles - Non respect des préalables posés depuis des années en dépit des promesses socialistes - Existence du Marché commun depuis vingt-cinq ans - Non respect par l'Italie et par la Grande-Bretagne de la préférence communautaire - Elargissement catastrophique pour l'agriculture française et débacle pour les productions méridionales - Arrachage possible de la moitié du vignoble français - Problèmes des fruits et légumes, de la viande et du lait, de l'industrie automobile et mécanique, de la sidérurgie, de l'industrie navale et de l'électronique - (p. 1522) : élargissement de la Communauté entraînant l'éclatement de l'Europe en une zone de libre-échange où les firmes multinationales feront la loi - Amertume devant les résultats de la négociation de Bruxelles - Espagne autosuffisante à 120 % pour le blé - Elargissement constituant un abandon des intérêts du peuple français - Entrée dans le Marché commun de l'Espagne liée à sa participation à l'OTAN suivant la déclaration de son premier ministre, M. Gonzalez - Lutte contre les quotas favorisant les agissements de la mafia sicilienne - Pressions du monde rural pouvant infléchir le vote du Parlement français.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture [n° 18 (85-86)]** - (31 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2679) : faiblesse des ventes des bois français et excédent de l'offre sur la demande - Nécessaire développement de la filière bois - Incendies ; conséquences écologiques de la destruction de la forêt ; exemple des coulées de boue et effondrements de terrains en Corse - Inefficacité des mesures de protection de la forêt méditerranéenne - (p. 2680) : lenteur du débroussaillage - Demande l'utilisation de moyens militaires - Nécessité d'une loi de programme - Reboisement et lutte contre la désertification - Rôle des ovins dans le débroussaillage - Humidification de la forêt provençale : techniques nouvelles d'épuration biologique des eaux usées des villes et expérience conduite par le conservatoire du littoral - Après l'art. 58 (p. 2704) : son amendement n° 29 : dispositions particulières pour la forêt méditerranéenne ; définition du plan des risques d'incendie ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2706) : abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Après l'art. 15 (p. 3659) : son amendement n° I-26, soutenu par M. Pierre Gamboa : allègement des charges des agriculteurs par attribution à chaque exploitant d'un contingent de fioul détaxé et bénéfice de mesures analogues pour les consommateurs de gaz ; rejeté.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à**

l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 3758) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Espagne devenue le pays le plus attractif d'Europe après la RFA pour les multinationales - (p. 3759) : favorable à une Europe des peuples et une Europe démocratique - Construction d'une Europe des multinationales accentuant les déséquilibres entre le nord et le sud - Soutien du régime sud-africain - Réception de Hassan II - Favorable à la promotion d'un nouvel ordre économique national - (p. 3760) : traité bradant l'économie française et augmentant le nombre des chômeurs européens - Lourdes charges pour la France afin d'alimenter les caisses de la Communauté - Menace pour de nombreux secteurs industriels essentiels - Production espagnole de fruits et légumes représentant la moitié de celle de l'Europe - Producteurs français victimes de l'élargissement - (p. 3761) : augmentation des importations de la Communauté en produits de substitution aux céréales - Renforcement des relations économiques, commerciales et de coopération avec les pays d'Amérique latine souhaité par l'Espagne - Risque de désertification de régions entières du sud de la France signalé par toutes les associations françaises agricoles, accélération maximale des importations en provenance d'Espagne au cours des derniers mois, lui permettant d'obtenir des quotas favorables - Flotte espagnole de pêche représentant à elle seule les deux tiers de la flotte communautaire et constituant une menace directe pour nos marins pêcheurs - Création de conserveries de poissons par l'Espagne en commun avec le Maroc - Institution des programmes intégrés méditerranéens, PIM - Communistes défavorables à l'élargissement à la Grande-Bretagne et à la Grèce - (p. 3762) : renvoi de ce débat en réponse au souhait des travailleurs français - **Discussion générale** (p. 3777) : autorisation pour l'Espagne et le Portugal de maintenir leur commerce avec l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud - Absence de respect de la préférence communautaire par l'Italie et par la Grande-Bretagne - Absence de changement d'avis des communistes sur l'Europe - Rappelle les critiques dans le « cahier noir » de François Mauriac sur la classe au pouvoir en France en 1940 - Elargissement constituant un abandon des intérêts du peuple français - (p. 3778) : favorable au désarmement, à la paix, à l'amitié entre les peuples et à la solidarité - Union Berlusconi-Seydoux, exemple typique de l'Europe des marchands.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4093) : visite en France du roi du Maroc Hassan II - Disparitions ou arrestations de nombreux démocrates au Maroc - Droits de l'homme en France pour tous, immigrés ou non - Attaques du patronat contre les délégués syndicaux - (p. 4094) : nombreux exemples de « chasse aux sorcières » - Nombre de demandes de licenciements de délégués syndicaux - Intimidation des militants communistes de la SNCF - Droit au travail et chômage - Travaux d'utilité collective, TUC - Situation du mouvement ouvrier - Profits capitalistes - Situation des personnes sans logement - Rôle négatif du président de l'office public d'aménagement et de construction, OPAC, de Vitrolles, face à ce problème.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4483) : spécificités de la profession agricole - Abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs, reporté jusqu'en 1990 - Conditions d'accès à l'intégralité de la retraite - Cas particulier des conjoints - Augmentation des cotisations des petits et moyens exploitants - Expose sa récente proposition de loi relative à l'abaissement de la retraite pour les agriculteurs : ouverture du droit à la retraite à soixante ans dès 1986, considérée comme un droit et non une obligation ; niveau des pensions ; cumul emploi retraite ; aspect structurel ; financement - (p. 4484) : transfert des indemnités annuelles de départ ; solidarité nationale ; relèvement des cotisations

- Opposition unanime de la profession à ce projet, y compris de la mutualité sociale agricole - Abstention du groupe communiste sur ce projet.

MIROUDOT (Michel), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de programmes FR 3 (24 octobre 1985) (p. 2466).

Est nommé membre titulaire de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France en matière

de répartition des fréquences hertziennes [n° 211 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats (2 avril 1985) - **Audiovisuel**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 273 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 281 (84-85)] (15 mai 1985) - **Bâtiment et travaux publics**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 354 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 416 (84-85)] (25 juin 1985) - **Bâtiment et travaux publics**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Culture** [n° 97, tome I (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 588) : regrette le retard du dépôt du projet de loi portant réforme de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Vide juridique pour les collectivités locales résultant de la loi de décentralisation - Projet décevant face aux objectifs poursuivis : responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et autonomie de la maîtrise d'oeuvre - Rapport Millier, publié en 1982, relatif à une mission d'études et de propositions sur les finalités et les modalités de la réglementation concernant la commande publique d'ingénierie et d'architecture - Recommandations de ce rapport peu suivies dans le présent projet de loi - Délégation de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage - Mission de base - (p. 589) : rapports entre maîtres d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage et entreprises - Amendement de la commission des affaires culturelles relatif à la définition de la mission de base - Excellents résultats à l'exportation des grandes entreprises françaises de bâtiment - Respect des garanties indispensables à la qualité architecturale des constructions publiques - **Art. 3** (p. 600) : ses amendements n° 29 : délégation par le maître de l'ouvrage de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage ; n° 30 : approbation des avant-projets et du projet par le maître de l'ouvrage ; et n° 31 : préparation de la réception de l'ouvrage déléguée à un mandataire ; devenus sans objet - **Art. 7** (p. 610) : son amendement n° 33 : définition des éléments de la mission de maîtrise d'oeuvre permettant d'assurer la synthèse architecturale d'un projet ; devenu sans objet - (p. 611) : son amendement n° 34 : mission de base pour les ouvrages de bâtiment ; devenu sans objet - **Art. 12** (p. 615) : son amendement n° 35 : collège des entreprises exclu de toute ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre ; rejeté - **Art. 19** (p. 618) : dispositions particulières relatives aux édifices protégés - Opérations de restauration des édifices protégés exclues du champ d'application du présent projet de loi - Possibilité pour l'Etat de confier le soin de faire exécuter les travaux sur les édifices classés à leurs propriétaires ou à leurs affectataires - Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques - Subvention versée par l'Etat aux propriétaires lors de travaux sur les monuments historiques classés - **Avis** du Conseil d'Etat, rendu en 1984, ne permettant pas à l'Etat de participer financièrement à des travaux sur des monuments classés dont il n'était pas maître d'ouvrage - Transfert de la maîtrise d'ouvrage - Autonomie des collectivités locales - Transfert prévu par convention entre l'Etat et le propriétaire ou l'affectataire de l'ouvrage - Commission des affaires culturelles favorable à l'adoption de cet article.

- **Question au Gouvernement : actions en faveur du Liban** - (23 mai 1985) - (p. 690, 691) : demande une action

contre le génocide frappant les Chrétiens du Liban - Suggestions des étudiants libanais chrétiens en France sur le déploiement des casques bleus au Liban-Sud et une conférence internationale.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée - Deuxième lecture** [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1663) : exercice de la profession d'architecte - Enseignement de l'architecture - Demande au Gouvernement de déposer rapidement le projet de loi portant réforme de l'architecture.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3143) : texte de ce projet de loi appelant des réserves et comportant de nombreuses faiblesses - Mesures dirigistes et restrictives allant à contrecourant des besoins de la société - Employeur ayant seul compétence pour juger s'il est avantageux pour lui d'employer une personne de plus de soixante ans - (p. 3144) : logique de partage du travail conduisant à abaisser l'âge de la retraite alors que la population vieillit et qu'on adopte la démarche inverse aux Etats-Unis - Atteinte au droit du travail et absence de création d'emplois - Argument de lutte contre le chômage purement électoraliste - Suppression de nombreux emplois de cadres ne pouvant régler le problème des trois millions de chômeurs - Utilité des travaux des chercheurs âgés de plus de soixante ans - Anciens militaires n'étant pas des retraités comme les autres - Loi de programmation militaire pour les années 1984-1988 se traduisant par une réduction d'effectifs - Politique de dégageant volontaire impliquant la reconversion des cadres dans la vie civile - Absence de remise en cause du principe de solidarité entre les personnes actives et les chômeurs - Entrée en vigueur au premier janvier 1986 des dispositions de ce projet de loi prématuré - Projet hâtif mal préparé et injuste ne pouvant supprimer le chômage ni jeter les bases d'une réelle solidarité.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture** [n° 86 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Vice-président de la commission des affaires culturelles - Discussion générale (p. 3174) : suspension de séance, demandée par la commission des affaires culturelles, jusqu'à la conférence des présidents.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3372) : absence de vote par le groupe socialiste avant 1981 des articles de la première partie de la loi de finances.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3416, 3417) : propos scandaleux tenus par MM. Savary et Chevènement, ministres de l'éducation nationale, sur la politique de leurs prédécesseurs - Difficultés de la rentrée scolaire 1985 - Réforme des lycées - Illusions autour du plan « informatique pour tous » - Enseignement universitaire : effets néfastes de la loi du 26 janvier 1984 ; insuffisance du projet de budget pour 1986 en matière d'aide sociale - Enseignement privé : politique d'asphyxie progressive ; réduction du nombre des créations de postes de maîtres - Opposition à l'action gouvernementale dans le secteur de l'éducation.

Politique en matière de justice :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3426) : préoccupation de sécurité des Français - Forte augmentation du budget de la justice depuis 1981 - Effort d'informatisation des juridictions - Importance de l'éducation surveillée ; amélioration de la prévention de la délinquance juvénile ; créations d'emplois ; nécessité d'alternative à l'emprisonnement des mineurs - (p. 3427) ;

engorgement des tribunaux - Délai de traitement des affaires portées devant les juridictions ; faible augmentation du nombre des magistrats et non respect du plan de recrutement élaboré en 1982 - Surpeuplement des prisons ; mise en chantier de nouvelles places ; progression de la population pénale depuis 1981 ; coût financier de l'entretien des détenus - Retard pris par le Gouvernement à cause d'une idéologie hostile à la répression - Insuffisance des moyens consacrés à la justice.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture** [n° 86 (85-86)] - Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - Après l'art. 11 ter (p. 3460) : soutient l'amendement n° 2 de M. Pierre-Christian Taittinger (obligations pour les télévisions nouvelles en matière de diffusion de films cinématographiques identiques à celles exigées des chaînes publiques nationales).

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3486) : aggravation du chômage - Jeunes sans emploi orientés vers les cycles de formation et vers les travaux d'utilité collective, TUC - Contrats formation-emploi - Abaissement de l'âge de la retraite - Eléments susceptibles de permettre la création d'emplois durables : croissance et liberté de choix des entrepreneurs en matière d'investissements - Echec de la politique sociale du gouvernement socialiste.

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3493) : évolution du budget de la culture depuis 1981 - Monuments historiques - Institut national d'histoire de l'art - (p. 3494) : grandes opérations de prestige parisiennes : musée d'Orsay, parc de La Villette, Grand Louvre et opéra de la Bastille - Achat de sculptures pour les jardins du Palais Royal - Palais Garnier et salle Favart - Echec de la politique culturelle du gouvernement socialiste - Mission de l'Etat dans le domaine culturel - (p. 3495) : mesures fiscales en faveur du mécénat privé - Politique culturelle - Cinquième chaîne de télévision - Rayonnement de la culture française dans le monde.

MOINET (Josy), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Est nommé membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (22 décembre 1985) (p. 4653).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 132 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise, relatif à l'exemption fiscale des instituts hongrois à Paris et français à Budapest [n° 274 (84-85)] (9 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 156 (84-85)] autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque, en matière fiscale signée le 29 mars 1974 (ensemble un protocole) [n° 275 (84-85)] (9 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 213 (85-86)] autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 [n° 276 (84-85)] (10 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 214 (84-85)] autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) [n° 277 (84-85)] (10 mai 1985) - **Traités et conventions.**

Proposition de loi tendant à modifier les conditions d'évolution et de répartition de la dotation globale d'équipement des communes [n° 396 (84-85)] (19 juin 1985) - **Collectivités locales.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 13 (85-86)] modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers, instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 46 (85-86)] (23 octobre 1985) - **Impôts et taxes.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 3 (85-86)] autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 6 avril 1966 (ensemble un protocole) [n° 57 (85-86)] (30 octobre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Relations extérieures : I - Services diplomatiques et généraux** [n° 96, annexe 25 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 104 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983, complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985 [n° 117 (85-86)] (28 novembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 105 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des communautés [n° 159 (85-86)] (5 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 106 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 161 (85-86)] (5 décembre 1985) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise relatif à l'exemption fiscale des instituts hongrois à Paris et français à Budapest [n° 132 (84-85)] - (5 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 873) : exonération fiscale des instituts culturels français à Budapest et hongrois à Paris - Absence de statut juridique spécifique de ces instituts - Disparités en matière d'exonération fiscale - Exonération de l'institut culturel hongrois de la taxe d'habitation - Propose l'approbation de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 29 mars 1974 (ensemble un protocole) [n° 156 (84-85)] - (5 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 874) : relations commerciales entre la France et le Sénégal - Echanges de services - Modalités d'imposition des redevances - Risque mineur de double imposition - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 [n° 213 (84-85)] - (5 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 875) : nombre de citoyens américains résidant en France et de citoyens français résidant aux Etats-Unis - Personnes physiques et entreprises - Conséquences internationales de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Notion et critères de la résidence fiscale ; applicabilité à l'IGF - Modalités d'imposition des citoyens américains résidents français et des non-résidents - Prise en compte des impôts fédéraux américains - Imposition de la fortune aux Etats-Unis par le biais de la *property tax* - Modification du partage du droit d'imposer les intérêts - Echanges des**

capitiaux - Situation des établissements stables des banques françaises aux Etats-Unis - Régime d'imposition des artistes et sportifs professionnels - (p. 876) : clause anti-abus et lutte contre l'évasion fiscale - Imposition des sociétés en Californie selon la méthode de la taxation unitaire - (p. 878) : imputation de la *property tax* sur l'IGF - Article 784-A du code général des impôts - Nombre de résidents français aux Etats-Unis - Situation des non-résidents et montant de l'abattement - (p. 879) : seuil de déclenchement de l'IGF pour les biens visés par l'avenant.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Norvège, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un protocole additionnel) [n° 214 (84-85)] - (5 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 880) :** introduction de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF, dans le cadre des relations fiscales entre la France et la Norvège - Nombre de ressortissants norvégiens résidant en France et de Français résidant en Norvège - Régime d'imposition norvégien - Existence d'un impôt sur les grandes fortunes en Norvège - Exonération de la Scandinavian Airlines de taxe professionnelle en France, sous réserve de réciprocité - Notion de société immobilière au regard du régime fiscal.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Après l'art. 11 bis (p. 1227) :** soutient l'amendement n° 10 de M. Maurice Bliin, rapporteur général (montant minimum des crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes à l'issue de la période de globalisation) - (p. 1228) : son amendement n° 11 : regroupement des crédits de subventions d'investissement de l'Etat aux communes et à leurs groupements à caractère administratif déterminés par la loi de finances pour 1983 et par des lois de finances ultérieures ; retiré - Art. 15 (p. 1237) : soutient l'amendement n° 79 de M. Paul Robert (prise en charge du montant total des dégrèvements par le budget de l'Etat).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Art. 12 (p. 2495) :** sur l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation), se déclare défavorable au sous-amendement n° 105 de M. Josselin de Rohan (réduction du montant de la dotation répartie proportionnellement au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune ; répartition d'un certain pourcentage en fonction d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public situés sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants) - (p. 2496) : logement social en accession à la propriété - Se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation) - Art. 16 (p. 2503) : son amendement n° 99 : concours particuliers et prélèvement sur le montant total de la dotation globale de fonctionnement destiné à couvrir les charges représentant le coût des rémunérations des fonctionnaires mis à la disposition des associations de maires par les collectivités locales ; adopté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 6 avril 1966, ensemble un protocole [n° 3 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2748) :** relations franco-ivoiriennes : flux de populations, échanges commerciaux et de services - Avenant à la convention franco-ivoirienne du 6 avril 1966 instituant un nouveau partage du droit d'imposer les redevances - Aide budgétaire accordée par le Trésor français au Trésor

ivoirien - Convention sensiblement analogue à celle précédemment ratifiée avec le Sénégal - Régime d'imposition applicable aux redevances relatives aux droits d'auteur - Commission des finances favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2751) :** majoration de la taxe spécifique sur les carburants instituée au profit du fonds spécial de grands travaux, FSGT - Missions du FSGT : travaux d'équipement, d'infrastructure routière et de maîtrise de l'énergie - Ressources du fonds : taxe spécifique sur les produits pétroliers et emprunts - Evolution de cette taxe depuis sa création, en 1982 - Incidence de cette augmentation considérable de la fiscalité pétrolière sur l'industrie automobile et du raffinage - Remarques sur les emprunts du FSGT : limites de la mobilisation de l'épargne ; taux moins intéressant que celui des emprunts d'Etat - Emploi des crédits du fonds variable d'un secteur à l'autre : mise en oeuvre rapide pour les infrastructures routières et retard pris dans les travaux d'économie d'énergie - (p. 2752) : incidence de ces travaux sur la balance commerciale - Répartition de la cinquième tranche du FSGT - Crédits consacrés aux investissements portuaires - Evolution des affectations entre les différents secteurs - Création du FSGT ayant entraîné la débudgétisation d'un certain nombre de dépenses - Commission des finances favorable à ce projet en raison du soutien apporté au secteur du bâtiment et des travaux publics, confronté à de graves difficultés financières et économiques - (p. 2755) : débudgétisation des dépenses supportées par le FSGT - Accroissement de l'endettement public en raison de la garantie de l'Etat accordée aux emprunts du FSGT - Conséquences de la fiscalité pétrolière sur l'industrie automobile française.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2767, 2768) :** rappelle ses amendements, déposés lors de la récente discussion de diverses dispositions d'ordre financier, tendant à préciser l'assiette de la dotation globale d'équipement, DGE, et à en modifier la répartition et les modalités d'attribution - Amendements transformés en proposition de loi - Crédits de la DGE dérisoires par rapport aux investissements réalisés par les communes - Inadéquation de la DGE aux besoins des petites communes - Son amendement déposé en juin 1985, repris par la commission des finances, tendant à obtenir une indexation du montant de la DGE sur le montant moyen des subventions spécifiques allouées par l'Etat aux communes et groupements de communes pendant les cinq années qui ont précédé la globalisation - Laminage des capacités d'autofinancement des communes du fait de l'accroissement des charges de fonctionnement et de l'encadrement des tarifs publics - Suppression envisagée des prêts bonifiés du Crédit agricole en faveur des investissements réalisés par les petites communes - Risque d'augmentation de la fiscalité locale - Pouvoir d'intervention limité du Sénat en ce qui concerne la DGE - (p. 2769) : introduction d'une différence de traitement entre les communes de moins de deux mille habitants et celles qui ont de deux à dix mille habitants - Crédits délégués par le préfet pour les petites communes et droit d'option pour les moyennes - Commission consultative instituée auprès du préfet - Taux maximal et minimal des subventions fixés par décret en Conseil d'Etat - Recul par rapport aux principes de la décentralisation - Favorable à la liberté d'emploi de la DGE attribuée aux petites communes - Relations financières entre l'Etat et les collectivités locales - Projet difficilement acceptable en l'état.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983,**

complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985 [n° 104 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3744) : importance de cet accord réglant les rapports avec la Suisse et concernant 24.000 compatriotes - Suisse constituant notre septième client et notre douzième fournisseur - Suisse excédentaire en matière de flux financier - (p. 3745) : détérioration des relations franco-helvétiques en raison de la pratique par la France du contrôle des changes et l'application d'une lourde fiscalité - Premier accord concernant un avenant à la convention fiscale de 1966 et second visant à remplacer, un accord de 1935 relatif à l'imposition des travailleurs français - Imposition des frontaliers refusée par le Conseil national - Citoyens suisses résidant en France imposés à l'impôt sur les grandes fortunes, IGF, sur leur fortune suisse - Situation fiscale des travailleurs frontaliers régie actuellement par un accord de 1935 et, pour les Alsaciens, par un accord de 1910 - Accord prévoyant l'imposition des travailleurs frontaliers uniquement dans l'Etat où ils résident, par dérogation au droit commun - Existence de 48.000 frontaliers français travaillant en Suisse contre une centaine de frontaliers suisses travaillant en France - Accord du 11 avril 1983 stipulant qu'une compensation financière sera accordée par l'Etat de résidence à l'Etat du lieu de travail et égale à 4,5 % de la masse salariale brute versée dans l'Etat du lieu de travail - Fixation de la date d'application au 1^{er} janvier 1985 - Accord n'étant pas désavantageux pour la France, attendu avec impatience par les cantons suisses, évitant tout risque de double imposition pour les frontaliers français - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - (p. 3746) : établissement par M. Louis Souvet d'un parallèle entre les accords concernant le canton de Genève et ceux dont nous sommes saisis - Compensation versée par les employeurs genevois à certaines communes de l'Ain et de la Haute-Savoie pour leurs habitants travaillant à Genève - Problème du partage du prélèvement opéré par l'Etat de résidence entre les communes, les départements et l'Etat constituant une question de droit interne.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés [n° 105 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 106) (p. 3789 à 3791) :** mise en place d'un système d'avances non remboursables à la Communauté économique européenne, CEE, et système de ressources propres à la CEE - Financement du budget communautaire - Système d'avances non remboursables pour 1985 remplaçant un système d'avances remboursables retenu en 1984 - Dessaisissement des institutions communautaires au bénéfice des Etats - Texte faisant face à une situation exceptionnelle - Décision du 7 mai 1985 du Conseil des Communautés visant à mettre en place un système définitif concernant les ressources propres de la Communauté - Relèvement du plafond de l'assiette de la TVA affectée à la Communauté de 1 à 1,4 % avec prise d'effet au 1^{er} janvier 1986 - Epuisement des ressources propres à la Communauté - Doublement du budget de la Communauté entre 1979 et 1985 - Absence de discipline budgétaire et problème de la contribution britannique - Conséquences de l'accroissement de la fiscalité communautaire sur les finances publiques de la France - Décision du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres s'imposant à la CEE et aux Etats membres et rendant possible l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal - Plafond de la TVA affecté à la Communauté pouvant atteindre 1,6 % au 1^{er} janvier 1986, sur décision unanime du Conseil et après accord des Etats membres - Règle de l'unanimité adoptée à Fontainebleau et interrogation sur une remise en cause possible par les accords de Luxembourg de décembre 1985 - Renforcement du pouvoir financier de la Communauté élargie supposant une cohésion politique accrue - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du texte de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 [n° 106 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 105) (p. 3789 à 3791).**

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4118) :** fonctionnement de la démocratie représentative et limitation du cumul des mandats - Décentralisation - Complexité des tâches des élus - Multiplicité des niveaux de décision - Temps consacré par mandat électif - Modes de scrutin - Rôle des appareils politiques dans la désignation des candidats - Création des régions - Existence de quatre niveaux d'administration en France - Multiplication des fonctionnaires et alourdissement des frais généraux de la nation ; accroissement des sources de conflits entre les administrations - Pression fiscale - Rapport Debarge et statut de l'élu - Vote favorable sur ce texte.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4118).**

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Après l'art. 30 (p. 4411) :** souligne une contradiction dans le dispositif proposé - Problème de l'autorisation du maire et dépenses obligatoirement inscrites au budget communal dans la rédaction actuelle - Avant l'art. 20 (p. 4416) : son amendement n° 1 : extension aux associations départementales des maires des dispositions déjà en vigueur pour la vie syndicale ; rejeté.

MONORY (René), sénateur de la Vienne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (15 octobre 1985) (p. 2272), puis président de cette commission.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 454 (84-85)] relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 1 (85-86)] (2 octobre 1985) - **Collectivités locales**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 481 (84-85)] relatif à la dotation globale d'équipement [n° 58 (85-86)] (30 octobre 1985) - **Collectivités locales**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 80 (85-86)] (12 novembre 1985) - **Collectivités locales**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Intérieur et décentralisation : administration territoriale, collectivités locales et décentralisation** [n° 96, annexe 16 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport fait, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 118 (85-86)] (28 novembre 1985) - **Collectivités locales**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Après l'art. 1** (p. 1097) : son amendement n° 74, soutenu par M. Jean Colin : possibilité pour des sociétés appartenant au secteur privé dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeur ou à la cote du second marché d'émettre des titres participatifs ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 2436) : importance financière de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Résultat globalement positif de la DGF, sous réserve de trois critiques principales concernant la DGF des communes : complexité du système ; diminution de la part réservée à la péréquation ; alourdissement des prélèvements obligatoires - Concertation entre le Gouvernement et le comité des finances locales - Modifications apportées par le présent projet : remplacement de la dotation forfaitaire par une dotation de base ; modification de la dotation de péréquation ; création d'une dotation de compensation ; simplification du système des concours particuliers ; diminution du taux de la garantie minimale de progression ; étalement de

l'entrée en vigueur du nouveau système sur cinq ans - (p. 2437) : refonte de l'ensemble des dispositions relatives à la DGF - Maintien des règles d'abondement de la dotation - Opposition de la majorité sénatoriale aux dispositions de la loi du 11 juillet 1985 modifiant le système de régularisation par référence à l'indice de la fonction publique - Distorsion entre l'évolution des recettes de TVA et celle des recettes de la DGF - Simplification relative de la DGF : diminution du nombre des concours particuliers et augmentation du nombre des dotations - Dotation de péréquation - Répartition inéquitable de la DGF entre les communes - DGF des départements - Extensions en faveur des territoires d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte - Gestion rigoureuse des collectivités locales - Modération des prélèvements obligatoires - (p. 2438) : objectifs des amendements déposés par la commission des finances : exclusion hors de la DGF de la dotation spéciale de compensation des charges relatives au logement des instituteurs ; extension au secteur de l'accès à la propriété du critère du logement social utilisé pour la répartition de la dotation de compensation ; renforcement des pouvoirs du comité des finances locales ; entrée en vigueur de la présente loi échelonnée sur dix ans et maintien du rapport annuel d'exécution sur l'ensemble du système de la DGF - Sous réserve de l'adoption de ses amendements, avis favorable de la commission des finances sur ce projet.

Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - **Rapporteur - Avant la section I** (p. 2468) : son amendement n° 7 : séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement ; adopté - (p. 2469) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 67 de M. Jacques Descours Desacres (substitution à la dotation spéciale d'une indemnité versée directement par l'Etat aux instituteurs pour leur habitation) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - (p. 2474) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (précision des différents bénéficiaires de la dotation globale de fonctionnement ; détermination des modalités de partage entre la part de DGF affectée aux communes et à leurs groupements et celle affectée aux départements et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'à la région Ile-de-France) - **Art. 1** (p. 2476) : accepte les amendements n° 23 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, et n° 2 de M. Camille Vallin (institution et composition de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes et de certains de leurs groupements) - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Camille Vallin (modification du système d'indexation de la progression de la DGF ; indexation sur le produit intérieur brut total prévisionnel ; abondement de la DGF) - **Après l'art. 1** (p. 2477) : accepte l'amendement n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - **Art. 4** (p. 2484) : accepte l'amendement n° 78 de M. André Labarrère, ministre (modification des limites territoriales des communes et calcul du montant de la dotation de base en tenant compte des variations de population intervenues) - **Art. 6** : son amendement n° 9, de coordination ; devenu sans objet - Accepte l'amendement n° 26 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la référence dans la dotation de péréquation à l'insuffisance du revenu personnel des habitants d'une commune ; taux de la masse totale de la dotation de péréquation par rapport au tronc commun de la DGF) - **Art. 7** (p. 2485) : accepte l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au potentiel fiscal) - **Art. 8** (p. 2487) : accepte l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (base brute de la dernière année dont les résultats sont connus ; taux moyen national d'imposition à la taxe concernée constaté lors de la dernière année dont les résultats sont connus) - **Art. 9** (p. 2488) : accepte l'amendement n° 68 de M. Jacques Descours Desacres (exonération partiellement compensée par l'Etat et prise en compte seulement de la partie compensée) - S'en remet à

la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Camille Vallin (prise en compte des établissements hospitaliers pour calculer la dotation commune) - **Art. 10** (p. 2489) : accepte l'amendement n° 69 de M. Jacques Descours Desacres (critères d'attribution à chaque commune de la dotation de péréquation) - (p. 2490) : accepte l'amendement n° 29, de coordination, de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, et s'oppose à l'amendement n° 81 de M. André Labarrère, ministre (absence de versement de recette au titre de la première fraction de la dotation de péréquation) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (maintien de la suppression de la dotation pour les communes ayant un potentiel fiscal égal au triple de leur strate) et s'oppose à l'amendement n° 117 de M. André Labarrère, ministre (définition des modalités de calcul de la deuxième fraction de la dotation de péréquation) - **Art. 12** (p. 2493) : ses amendements n° 11 : critères de répartition de la dotation de compensation et critère des logements locatifs ou en accession à la propriété ; devenu sans objet ; et n° 12, de coordination - Sur l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation) qu'il accepte, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 105 de M. Josselin de Rohan (réduction du montant de la dotation répartie proportionnellement au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune ; répartition d'un certain pourcentage en fonction d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public situés sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants) - S'oppose à l'amendement n° 82 de M. André Labarrère, ministre (critères de répartition de la dotation de compensation et prise en compte d'un critère élève) - (p. 2494) : logement social - **Art. 15** (p. 2498) : accepte l'amendement n° 5 de M. Camille Vallin (élargissement de la notion ville centre aux communes chefs-lieux de canton et aux communes disposant d'un certain nombre d'équipements fixés par décret en Conseil d'Etat après avis du comité des finances locales) - (p. 2500, 2501) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Girault, n° 104 (modalités de répartition de la dotation ville centre) et n° 122 (modalités de calcul de la dotation ville centre), de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 33 (dotation ville centre pour les communes chefs-lieux de département) et n° 34 (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de dotation ville centre pour les communes au-delà d'un certain potentiel fiscal) et de M. Pierre Joxe, ministre, n° 83 (dotation ville centre réservée aux communes chefs-lieux de département dans la région d'Ile-de-France ; modalités de répartition de la dotation) - **Art. 13** (suite) (p. 2502) : son amendement n° 13 : inscription distincte de la dotation relative au logement des instituteurs ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 103 de M. Jean-Marie Girault (possibilité d'augmentation par le comité des finances locales de la part des ressources affectée aux concours particuliers) - **Art. 14** (suite) (p. 2503) : accepte l'amendement n° 71 de M. Jacques Descours Desacres (modalités d'évolution de la dotation particulière) - **Art. 16** (p. 2504) : accepte l'amendement n° 99 de M. Josy Moinet (concours particuliers et prélèvement sur le montant total de la dotation globale de fonctionnement destiné à couvrir les charges représentant le coût des rémunérations des fonctionnaires mis à la disposition des associations de maires par les collectivités locales) - (p. 2505) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (remboursement aux collectivités et établissements mettant des fonctionnaires à la disposition des organisations syndicales des charges salariales correspondantes par une dotation particulière prélevée sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement et non plus au titre des concours particuliers) - **Art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prélèvement d'une dotation, destinée à couvrir les frais de fonctionnement du comité des finances locales et le coût des travaux nécessaires, sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement) - **Art. 18** (p. 2506) : sur l'amendement n° 84 de M. Pierre Joxe, ministre, qu'il accepte (attribution de la DGF aux groupements de communes dotés d'une

fiscalité propre et rôle du comité des finances locales ; modalités de prélèvement de la DGF des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre ; coefficient d'intégration fiscale), son sous-amendement n° 127 : suppression de la référence à l'indemnité des instituteurs ; adopté - Accepte l'amendement n° 57 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (modalités de détermination du montant des sommes affectées à la dotation globale de fonctionnement des groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 20** (p. 2507) : son amendement n° 14 : taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes ; adopté - (p. 2508) : son amendement n° 15 : suppression des dispositions de cet article relatives à la dotation logement des instituteurs ; adopté - S'oppose aux amendements n° 6 de M. Camille Vallin (modalités de progression de l'attribution reçue par les communes et groupements de communes au titre de la dotation globale de fonctionnement), n° 62 de M. Adolphe Chauvin (taux de garantie d'évolution de la dotation globale de fonctionnement), et n° 123 de M. Marcel Lucotte (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes) - Accepte l'amendement n° 114 de M. Jacques Pelletier (détermination par le comité des finances locales du montant des sommes correspondantes à la progression minimale garantie) - (p. 2509) : accepte l'amendement n° 108 de M. Pierre Joxe, ministre (taux d'évolution minimale garantie de la dotation globale de fonctionnement des communes et groupements de communes) - **Art. 23** : son amendement n° 16 : consultation par le Parlement du comité des finances locales sur les projets de loi et les amendements du Gouvernement relatifs aux finances locales ; adopté - **Art. 24** (p. 2510) : ses amendements n° 17, de rectification d'erreurs matérielles ; et n° 18 : suppression des dispositions relatives à la dotation logement des instituteurs ; et n° 19 : durée de la période transitoire et modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement ; adoptés - (p. 2511) : son amendement n° 20 : suppression des dispositions relatives à la dotation spéciale des instituteurs ; adopté - (p. 2512) : s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Pierre Joxe, ministre (modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement pendant la période transitoire) - **Art. 26** (p. 2513) : accepte l'amendement n° 88 de M. Pierre Joxe, ministre (modalités de détermination des règles de répartition des quotes-parts entre les communes des départements d'outre-mer) - **Art. 27** : accepte l'amendement n° 89 de M. Pierre Joxe, ministre (règles de répartition des quotes-parts entre les communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 29** (p. 2514) : accepte les amendements de M. Pierre Joxe, ministre, n° 91 (évolution des dotations, forfaitaire, de péréquation, concours particuliers et éventuellement des garanties d'évolution comme la dotation globale de fonctionnement mise en répartition) et n° 109 (prise en compte par les mécanismes de répartition du potentiel fiscal moyen par habitant) - **Art. 30** : accepte l'amendement n° 45 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (référence à la totalité du foncier non bâti pour les impôts au niveau du département) - **Art. 31** : accepte l'amendement n° 92 de M. Pierre Joxe, ministre (date de référence des éléments utilisés pour le calcul du potentiel fiscal des départements) - **Art. 32** (p. 2515) : accepte l'amendement n° 110 de M. Pierre Joxe, ministre (modalités d'évolution du concours particulier des départements). /

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - Rapporteur - **Art. 33** (p. 2566) : accepte l'amendement n° 111 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (évolution de la dotation forfaitaire des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon comparable à celle de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des départements) - **Art. 37** (p. 2568) : accepte l'amendement n° 100 de M. Michel Giraud (régime particulier de péréquation applicable à la région Ile-de-France : fixation par le comité des finances locales du coefficient applicable aux impôts des ménages) - **Après l'art. 37** : accepte les amendements de M. Pierre-Christian Taittinger, n° 65 et

n° 66 relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale - Art. 38 (p. 2569) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (suppression de cet article relatif à la répartition des diverses masses de la DGF) - Art. 39 (p. 2570) : son amendement n° 22 : rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire ; adopté - Avant l'art. 41 (p. 2572) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 de M. Jacques Descours Desacres (entrée en vigueur de la présente loi reportée jusqu'à l'actualisation des valeurs locatives cadastrales) - Art. 41 (p. 2575) : son amendement n° 128 : abrogations diverses ; adopté après modification par le sous-amendement n° 74 de M. Jacques Descours Desacres (abrogation de certains textes à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, telle que fixée par l'article 40 bis) - Reprise de l'amendement n° 96 de M. Georges Lemoine, précédemment retiré - Art. 35 (suite) : accepte les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 48 et n° 49 relatifs à la garantie de progression minimale accordée aux départements - Seconde délibération - Article 14 (p. 2576) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Art. 18 : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - Art. 20 : son amendement n° 3 : suppression de la référence à la garantie d'évolution ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2759) : rappel historique de la création et de l'évolution de la dotation globale d'équipement, DGE - (p. 2760) : réforme de la DGE, particulièrement réclamée par les petites communes - Difficulté d'obtenir du ministère de l'intérieur les bases de répartition de la DGE pour 1979 à 1981 - DGE actuelle inférieure aux anciennes dotations spécifiques - Remplacement des dotations globales d'équipement par des dotations spécifiques réclamé par un certain nombre de petites communes - Maintien de la garantie annuelle d'augmentation - Interroge le Gouvernement sur l'abondement du fonds de répartition de la DGE - En sa qualité de fervent défenseur de la décentralisation, s'oppose au pouvoir exorbitant rendu aux commissaires de la République en matière de distribution des subventions spécifiques - Rappelle la création en 1975, à l'initiative du Sénat, du fonds de remboursement de la TVA aux communes - Conditions du succès de la réforme envisagée de la DGE - (p. 2761) : modalités de répartition du nouveau fonds créé pour les petites communes - Gestion de ce fonds - En cas de désaccord avec le Gouvernement sur la possibilité d'augmenter les ressources du fonds de la DGE, dépôt par la commission des finances d'une question préalable - (p. 2763) : pouvoirs de la commission des finances limités par l'article 40 de la Constitution - Augmentation des crédits d'un fonds ne pouvant résulter que d'une initiative gouvernementale - (p. 2775) : abondement de la DGE - Répartition des crédits par le préfet - **Question préalable** (p. 2776) : sa motion n° 25, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 80 (85-86)]** - (19 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3176) : son intervention présentée par M. André Fosset.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3694) : comparaison entre l'évolution des taux d'inflation en France et dans le monde depuis 1980 ; évolution du prix du pétrole de 1978 à 1985 - Investissements nécessaires à la transformation de la France et entrave apportée par l'énorme déficit du budget pour 1982 - (p. 3695) : poids de la dette extérieure de la France aggravé par l'augmentation

des importations dues à la relance de la consommation en 1981 et 1982 - Conséquences sur le taux de croissance de la France ; concurrence internationale - (p. 3696) : vote du groupe centriste contre ce projet de budget - (p. 3704) : mise en cause de la politique suivie par le Gouvernement auquel il a participé ; rappelle les activités de recherche et d'investissement ayant abouti au train à grande vitesse, TGV, à la fusée Ariane, à la conquête de marchés aux Etats-Unis, à la réduction des importations de pétrole.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement - Nouvelle lecture [n° 132 (85-86)]** - (10 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3725) : faiblesse du montant de la dotation globale d'équipement, DGE ; remise du fonds entre les mains des préfets et coup d'arrêt à la décentralisation - **Question préalable** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Art. 4 (par priorité) (p. 4124) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Pierre Salvi, rapporteur (délai d'entrée en vigueur de cette loi).

MONT (Claude), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre Salvi, tendant à assurer aux territoires d'outre-mer les mêmes garanties juridiques que la métropole et les départements d'outre-mer en cas de mise en oeuvre de l'état d'urgence [n° 191 (84-85)] (23 janvier 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 313 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (I.N.M.A.R.S.A.T.) [n° 358 (84-85)] (12 juin 1985) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 21 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la troisième Convention A.C.P.-C.E.E. (et documents connexes), signée à Lomé le 8 décembre 1984 ; l'approbation de l'Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985 ; l'approbation de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention A.C.P.-C.E.E. [n° 71 (85-86)] (6 novembre 1985) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Relations extérieures [n° 99, tome I (85-86)]** (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 673 (JO Débats 24 juillet 1985) (p. 1982) à M. le ministre de la justice : justice (suppression du tribunal de grande instance de Montbrison) (Loire).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture [n° 161**

(84-85) - (14 mai 1985) - Art. 35 (p. 563) : se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - (p. 564) : existence d'un contrat entre l'Etat et la ville de Paris, l'Etat ayant toujours le droit de maintenir ses prérogatives s'agissant de l'environnement des espaces verts et de la salubrité publique.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat) [n° 313 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1703) :** progrès apportés par le système de télécommunications maritimes par satellites, Marisat ; nouvelle organisation internationale, Inmarsat ; modalités administratives et financières - Mise en service de cinq satellites et treize stations côtières ; processus d'équipement des navires de terminaux Inmarsat ; lancement de satellites par la fusée Ariane - Immunités et privilèges d'Inmarsat et de son personnel : aménagement dans un sens restrictif - (p. 1704) : réserve et déclaration interprétative du Gouvernement français - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Motion d'ordre - (25 octobre 1985) (p. 2559) :** regrette d'avoir attendu jusqu'à une heure aussi tardive et de ne pouvoir intervenir - Questions inscrites à l'ordre du jour dans les conditions les plus régulières et les plus officielles - Souhaite des observations fermes et utiles adressées au Gouvernement à ce sujet.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la troisième convention ACP-CEE et documents connexes, signée à Lomé le 8 décembre 1984, l'approbation de l'accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985, et l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième convention ACP-CEE [n° 21 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3027) :** volonté de coopération concertée puis organisée avec les pays en voie de développement, PVD - Historique de l'action de la Communauté économique européenne, CEE, avec les anciennes colonies francophones d'Afrique depuis 1960 - Conventions de Yaoundé et de Lomé - (p. 3028) : montant de l'aide financière - Production agricole - Développement industriel - Echanges commerciaux - Centre technique de coopération agricole et rural - Banque européenne d'investissement, BEI - Fonds européen de développement, FED - Système Stabex, stabilisation des principales recettes d'exportation - Conditions d'importation des produits originaires des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Lutte contre le sous-développement - Liste des produits exportés par les pays ACP - Système de préférence commerciale en faveur du groupe des soixante-dix-sept de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED - Situation démographique - Nombre d'Etats parties aux conventions de Yaoundé et de Lomé - Développement rural - Dialogue sur les politiques - Mémoire Pisani de septembre 1982 - Droits de l'homme - Adoption par le Conseil des Communautés d'un mandat de négociation en 1983 - Dialogue Nord-Sud - (p. 3029) : ouverture de négociations le 6 octobre 1983 à Luxembourg - Montant de l'aide financière - Stabex - Sysmin, stabilisation des recettes de six minerais - Association de la conception occidentale des Droits de l'homme et de la conception tiers-mondiste des droits des peuples considérés comme des entités - Dispositions économiques de la convention de Lomé III - Augmentation du nombre des Etats parties à la convention ; Angola et Mozambique - Augmentation de la participation de l'Italie et contribution de l'Espagne et du Portugal - Pêche et promotion des ressources halieutiques - Commercialisation des produits de la pêche - Coopération régionale, culturelle et sociale - Elaboration d'une politique au service de l'homme - Elaboration d'un code élémentaire du travail - Demande le vote de cette convention.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3595) : crédits des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures - Situation des personnels - Informatisation des services - (p. 3596) : abandon du plan de 1978 d'adaptation des effectifs aux missions des services - Politique internationale - Ouverture de nouvelles négociations commerciales multilatérales, NCM, au sein du GATT - Protectionnisme américain - Politique agricole commune européenne, PAC - Initiative de défense stratégique, IDS - Protection contre l'invasion des satellites - Coopération militaire - Programmes ESPRIT - Système EUREKA - Non-respect de l'accord franco-libyen du 17 septembre 1984 sur l'évacuation du Tchad - (p. 3597) : récente visite à Paris du général polonais Jaruzelski - En remplacement de M. Paul Alduy, rapporteur pour avis : relations culturelles - Transfert budgétaire entre les services diplomatiques et généraux et les services de la coopération et du développement - Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST - Projet culturel extérieur - Politique francophone - Etablissements scolaires français à l'étranger - Alliance française - Bourses d'étude - Radiodiffusion et télévision - Coordination de l'action culturelle de la France à l'étranger - Désengagement du Gouvernement vis-à-vis du rayonnement culturel international de la France.

MONTALEMBERT (Geoffroy de), sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - *Plan et aménagement du territoire* [n° 96, annexe 21 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 818) : favorable aux conclusions du rapport du président Larché sur l'évolution des modes de scrutin en France et partant, à l'adoption de la question préalable - Confusion entre la politique et la défense des intérêts du pays - Désaffection actuelle de l'opinion pour le Parlement et le Gouvernement - Nombreux découpages électoraux depuis 1875 - Scrutin proportionnel favorable aux minorités - (p. 819) : abandon par le parti socialiste du scrutin majoritaire dans le seul but de sauvegarder ses intérêts - Projet inopportun et dangereux.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 818, 819).

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1412) : rappelle un échange de propos entre Clemenceau et Briand relatif à l'opposition du Sénat au mode de scrutin proportionnel - Conclusions du comité consultatif constitutionnel de 1958 relatives à la modification du régime électoral - Majorité sénatoriale favorable au recours au référendum.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Art. 1 (p. 2001) : opposition de la majorité sénatoriale à la politique d'abandon menée par le Gouvernement.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie**, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2152) : groupe du RPR favorable à l'adoption de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie ainsi amendée - Défense des intérêts de la France.

- **Projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 109 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Art. 1 A (p. 4180) : création du conseil de développement social par un amendement adopté par l'Assemblée nationale ; question sur l'avenir des comités de coordination des services sociaux.

MOREIGNE (Michel), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 87 (24 avril 1985) (p. 362) à M. le ministre de l'agriculture : **élevage** (situation des producteurs de bovins maigres) - Rectifiée le 23 mai 1985 - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1519 et suivantes).

n° 158 (21 novembre 1985) (p. 3303) à Mme le ministre des affaires sociales : **pensions de réversion** (conditions d'attribution des pensions de réversion).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - Art. 1 : *Art. L. 337 du code électoral* (p. 1026) : soutient l'amendement n° 20 de M. Guy Allouche (modalités de détermination de l'effectif des conseils régionaux et de la répartition des sièges ; nombre minimal de conseillers régionaux par région).

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1531) : intervention du ministre de l'agriculture positive, tant sur les quotas que sur la prochaine indication des références aux laiteries - Graves difficultés en 1984 des éleveurs de la zone « vache allaitante » du nord du Massif central - Importance de l'élevage des brouillards dans le département de la Creuse - Nécessité de maîtriser les importations dérogatoires de jeunes bovins mâles destinés à l'engraissement - (p. 1532) : stagnation du marché des viandes bovines et difficultés du marché du veau - Effondrement du cours du mouton - Nécessité de soutenir le marché du maigre par l'intervention d'un fonds de régulation comme le propose la profession - Mise en oeuvre souhaitée d'un programme de développement du bassin allaitant rendu indispensable par la mise en place des quotas laitiers - Zones de plaine s'orientant vers la viande concurrençant durement les zones défavorisées - Nécessaires mesures propres à conforter la situation des exploitants pratiquant l'élevage des bovins allaitants dans les zones défavorisées - Présentation de dossiers spécifiques aux instances communautaires - Souhaite que le bassin Charolais-Limousin ayant un dossier très complet reçoive satisfaction en premier.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4480) : favorable à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs - Budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Harmonisation des conditions d'accès à la retraite des agriculteurs avec celles des autres régimes - Motion de la chambre d'agriculture de la Creuse : revalorisation gratuite des points de retraite - (p. 4481) : obligation de cessation d'activité - Problème de la retraite des agriculteurs lié à celui des structures agricoles - Mise en oeuvre progressive de la présente loi, conformément au vœu du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole - Prise en compte des spécificités du monde agricole pour le calcul des retraites - Favorable à une extension des périodes assimilées à des périodes d'activité - Dispositions en faveur des conjoints survivants - Modalités d'application de la pension de réversion - Cumul des droits propres et des droits dérivés

- Cumul emploi retraite - Cessation définitive de l'activité professionnelle agricole - Possibilité d'activité sur une surface restreinte - Cession des exploitations agricoles - Situation actuelle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - (p. 4482) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - Art. 14 (p. 4504) : soutient l'amendement n° 29 de M. André Méric (prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4506) : abstention du groupe socialiste sur le projet amendé par la majorité sénatoriale.

MOSSION (Jacques), sénateur de la Somme (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

Est nommé membre de la commission centrale de classement des débits de tabac (7 novembre 1985) (p. 2816).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Santé, solidarité nationale, travail, emploi et formation professionnelle : Services généraux - Travail, emploi et formation professionnelle** [n° 96, annexe 1 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 25 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **bâtiment et travaux publics** (situation de l'industrie française des travaux publics) - Discutée le 7 juin 1985 (débat commun) (p. 1046 et suivantes).

n° 61 (2 avril 1985) (p. 66) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **circulation routière** (causes des accidents de la circulation) - Discutée le 7 juin 1985 (p. 1041 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 4 (p. 606) : son amendement n° 68, soutenu par M. Roger Lise : délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage aux chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'aux chambres de métiers pour la réalisation d'ouvrages destinés à l'accueil des activités économiques qu'elles représentent ; rejeté - Art. 7 (p. 610) : son amendement n° 73, soutenu par M. Roger Lise : principe du recours obligatoire à l'architecte ; devenu sans objet.

- **Question orale avec débat : accidents de la circulation** - (7 juin 1985) - (p. 1041) : résultats d'un programme d'étude intitulé « REAGIR » (réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier), évoqués dans certains journaux spécialisés - Enquêtes menées par le ministère des transports et la délégation à la sécurité routière - Recherche des véritables causes des accidents de la route - Lancement d'une opération intitulée « moins 10 % » : facilités financières accordées aux communes engageant des investissements pour une meilleure sécurité routière - Enquêtes mettant en cause les infrastructures routières et autoroutières - Analyse les causes de l'inadéquation des infrastructures au trafic - Diminution des crédits d'investissements routiers et augmentation de la pression fiscale sur les automobilistes - Taxes sur les carburants - Péages sur les autoroutes - Mauvais état des véhicules - Insuffisance du contrôle technique obligatoire des véhicules d'occasion envisagé par le Gouvernement - Responsabilité des conducteurs (fatigue, alcoolémie, fautes de conduite) - (p. 1042) : recherche de la responsabilité respective des facteurs multiples énumérés dans les causes d'accidents de la circulation - Responsabilité de l'Etat et des conducteurs.

- **Questions orales avec débat jointes : situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics** - (7 juin 1985) - (p. 1046) : importance économique des entreprises de travaux publics - Performances exemplaires à l'exportation - Depuis 1981, chute brutale de l'activité et diminution considérable des effectifs - (p. 1047) : situation moins catastrophique dans les autres pays européens - Nombreux besoins en équipements, notamment au niveau du réseau routier national : mise hors gel du réseau national, départemental et communal ; désenclavement de la région Aquitaine du fait de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE ; reprise du programme autoroutier - Voies navigables - TGV Atlantique et liaisons européennes - Adduction et assainissement - Relance immédiate des travaux publics positive pour l'économie française - Moyens de redressement - Souplesse dans l'utilisation des crédits affectés à la formation professionnelle et dans les mesures de retour volontaire des immigrés - Transfert du contrat de travail lors de la modification de la situation juridique d'une entreprise - Autonomie financière des collectivités locales, principaux clients des entreprises de travaux publics - (p. 1048) : libération des prix des services publics locaux - Diminution des prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL - Propose la création d'un budget annexe des routes, en raison du désengagement massif de l'Etat - Fonds spécial de grands travaux, FSGT, détourné de sa mission première - Attend de l'Etat une politique ambitieuse en matière d'équipement.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1923) : surpris par la présentation d'un plan quinquennal en fin de législature - Rénovation des matériels de la police : transmissions, informatique, véhicules et immeubles - Nouveau plan de carrière des policiers - Projet financé par une augmentation exorbitante du montant des amendes - Récente proposition de loi, déposée par M. Pierre Salvi, portant charte de la police nationale - Rédaction d'un code de déontologie par voie réglementaire - Nombreux vices de forme contenus dans ce projet : absence de contreseing du ministre des finances ; pouvoir d'opposition délégué au procureur de la République en matière de délivrance de carte grise, portant atteinte au droit de propriété - Possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police - Favorable aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale** [n° 455 (84-85)] - (15 octobre 1985) - Art. 1 B (p. 2256) : remise en cause de l'appartenance à la catégorie A des secrétaires généraux dans les villes de plus

de 2 000 habitants - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2271) : superposition des centres de gestion départementaux, régionaux et national - Elargissement de la mission dévolue aux centres de gestion et suppression de la maîtrise du recrutement du personnel pour les maires - Vote favorable sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Proposition de loi, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis [n° 16 (85-86)] - (5 novembre 1985) - Art. 3 (p. 2729) :** son amendement n° 25 : personne morale nommée en qualité de membre du conseil syndical pouvant s'y faire représenter à défaut de son représentant légal ou statutaire pour la durée du mandat de la personne morale par un fondé de pouvoir spécialement habilité à cet effet ; retiré - **Art. 4 (p. 2731) :** son amendement n° 26 : possibilité pour tout copropriétaire de déléguer son droit de vote à un mandataire membre ou non du syndicat sauf si le règlement de copropriété en décide autrement ; adopté - **Art. 8 (p. 2734) :** son amendement n° 27 : impossibilité pour les copropriétaires de faire obstacle à l'exécution même à l'intérieur des parties privatives des travaux régulièrement et expressément décidés par l'assemblée générale ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 13 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2754) :** création du fonds spécial de grands travaux, FSGT, en 1982 - Autonomie financière de cet établissement public à caractère administratif - Création de la cinquième tranche de ce fonds - Augmentation de la taxe spécifique sur les produits pétroliers - Soutien du FSGT à l'activité du bâtiment et des travaux publics - Graves difficultés financières de ce secteur et nombreuses disparitions d'entreprises - Critique la débudgétisation de nombreuses dépenses - Transports publics - Circulation routière - Investissements portuaires - Amélioration des logements locatifs - (p. 2755) : favorable à l'adoption de ce texte à la condition que le Gouvernement s'engage sur une répartition précise des crédits de la cinquième tranche du FSGT.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence - Nouvelle lecture [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Art. 5 quater (p. 3937) :** son amendement n° 14, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : suppression de cet article relatif aux géomètres-experts ; retiré.

MOULIN (Arthur), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 307 (84-85)] relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 59 (85-86)] (30 octobre 1985) - Santé.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 222 (85-86)] (16 décembre 1985) - Santé.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : plans de développement souscrits par de jeunes agriculteurs dans un bassin laitier - (18 avril 1985) - (p. 280) :** quotas laitiers - Situation et qualification des jeunes agriculteurs - Programme de développement et agrément de la direction départementale de l'agriculture - Endettement - Utilisation rationnelle et interrégionale des quotas libérés - Absence de remboursement en 1985 du Crédit agricole - Moratoire sur l'annuité en capital et les intérêts.

- **Question au Gouvernement : organisation des secours lors de la catastrophe de Flaujac - (10 octobre 1985) (p. 2231) :** importants moyens mis en oeuvre pour le sauvetage et le dégagement des blessés - Liste des hôpitaux d'accueil - Interroge le Gouvernement sur cinq points : SAMU et SMUR de la région non alertés ; sous-utilisation des hélicoptères sur le terrain - (p. 2232) : désordre dans la répartition des victimes - Absence de direction des secours médicaux - Absence de la DDASS et du médecin inspecteur départemental - Incohérence dans le dénombrement des victimes et leur identification.

- **Rappels au règlement - (6 novembre 1985) (p. 2747, 2748) :** en sa qualité de rapporteur, s'étonne de la déclaration d'urgence et du retrait précipité du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente - Souhaite que soient respectées les décisions de la conférence des présidents.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3201) :** aide médicale urgente et transports sanitaires - Travaux de la commission et consultation des parties intéressées - Rapport du Conseil économique et social - Cadre législatif de l'aide médicale urgente et du transport sanitaire - (p. 3202) : action des gouvernements successifs depuis 1951 ; service national de la protection civile puis direction de la sécurité civile ; plan Orsec ; services d'aide médicale urgente, SAMU ; centres de secours - Référence à l'article « Le secours médical d'urgence, éléments pour une clarification », paru dans la revue de droit sanitaire et social, sous la plume de MM. Chenillet et Pretot - Circulaires du 5 février 1962 et du 3 octobre 1977, relatives à l'assistance aux victimes de la circulation routière - Rôle des corps de sapeurs-pompiers - Services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR - Action des SMUR et des SAMU - Départementalisation

progressive des SAMU - Rôle du secteur sanitaire privé - (p. 3203) : associations départementales d'aide médicale urgente, ADAMU - Centres 15 - Diversité des secours médicaux d'urgence quant aux structures opérationnelles et aux fondements juridiques et administratifs - Adoption le 27 juin 1984 par le Conseil économique et social du rapport de M. Adolphe Steg - Objets et moyens de l'aide médicale urgente - Situation de la communauté urbaine de Lille - Action des sapeurs-pompiers - Modalités de transport des malades et des blessés - Gratuité de la lutte contre l'incendie et nécessaire gratuité pour les secours aux personnes avec possibilité de dérogations - (p. 3204) : signature de conventions entre les hôpitaux et les centres de secours - Propositions de la commission des affaires sociales en faveur de l'élaboration d'une loi-cadre traçant les lignes directrices d'une action coordonnée ; service départemental de l'aide médicale urgente, SDAMU ; services locaux d'intervention médicale urgente, SLIMU ; définition des transports sanitaires - Référence à la loi hospitalière du 31 décembre 1970 - Scission du comité départemental en deux comités distincts - Modalités de remboursement par les organismes d'assurance maladie obligatoire - Demande le vote de ce projet de loi - **Titre I** (p. 3213) : son amendement n° 29 : intitulé ; « Aide médicale urgente » ; adopté - **Avant l'art. 1** : son amendement n° 30 : définition de l'objet de l'aide médicale urgente ; adopté - (p. 3214) : sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 45 de M. Paul Robert (rôle des collectivités locales en matière d'organisation des secours en cas d'événements calamiteux) - **Art. 1** (p. 3216) : son amendement n° 31 : création et composition du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 32 de M. Jacques Machet (composition du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires créé dans chaque département) et s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Souffrin (composition du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires) - (p. 3219) : son amendement n° 12 : mission du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires ; contrôle de l'application des dispositions relatives au service départemental d'aide médicale urgente et aux services locaux d'intervention médicale urgente ; adopté - **Avant l'art. 2** : son amendement n° 13 : suppression de la division Titre II et de son intitulé ; « Aide médicale urgente » ; adopté - **Art. 2** (p. 3220) : son amendement n° 14 : suppression de cet article relatif à l'objet de l'aide médicale urgente ; adopté - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Souffrin (création et mission du numéro unique pour l'urgence, le 15) - **Art. 3** (p. 3221) : son amendement de forme n° 49 ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Jacques Machet (modalités d'organisation de l'aide médicale urgente et rôle des secteurs de santé publics et privés) - **Art. 4** : son amendement de forme n° 50 ; adopté - (p. 3222) : son amendement n° 15 : habilitation des centres hospitaliers, en cas de besoin, à créer des unités participant à l'aide médicale urgente ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 34 de M. Jacques Machet (aide médicale urgente et participation des établissements hospitaliers ou des praticiens publics ou privés) - Son amendement n° 16 : suppression des dispositions de cet article relatives à la soumission des médecins libéraux au centre hospitalier en cas de participation au centre de régulation ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 5 (mission et rôle des SAMU) et n° 6 (formation des praticiens du secteur public ou privé à la régulation des appels parvenus au centre de réception) - (p. 3223) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Cécile Goldet (intégration des moyens nouveaux apportés par les mutations technologiques au fonctionnement des centres de réception et de régulation des appels) - **Après l'art. 4** : son amendement n° 17 : rôle et modalités d'organisation du service départemental de régulation médicale des appels de détresse et du centre de réception ; adopté - **Art. 5** (p. 3225) : son amendement n° 18 : modalités de prise en charge de l'acte de régulation médicale et des actes d'intervention médicale urgente ; modalités de financement des frais de fonctionnement du service départemental d'aide

médicale urgente ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 44 de M. Henri Collard (suppression de la mention d'éventuelles participations de l'Etat et des collectivités territoriales) - S'oppose aux amendements n° 35 de M. Jacques Machet (modalités de financement des dépenses de l'aide médicale urgente et des dépenses des centres de réception et de régulation des appels) et n° 41 de Mme Cécile Goldet (modalités de financement des dépenses des centres de réception et de régulation des appels) - **Art. 6 (suite)** (p. 3228) : son amendement n° 19 : définition du transport sanitaire et aide médicale urgente ; retiré - (p. 3230) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 7 (définition du transport sanitaire en cas d'urgence médicale et dans le prolongement de toute mission de secours) et n° 8 (adaptation du transport sanitaire à l'état de la personne transportée) - (p. 3231) : son amendement n° 20 : nature des interventions des sapeurs-pompiers en matière de transports sanitaires ; adopté - (p. 3232) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Stéphane Bonduel (exclusion des transports sanitaires des transports des personnels de défense effectués à l'aide des moyens propres aux armées et des évacuations d'urgence effectuées dans le cadre de leurs missions de secours par les sapeurs-pompiers) - Son amendement n° 21 : applicabilité de la réglementation sur les transports sanitaires à toute personne effectuant un transport sanitaire sur prescription médicale ; rejeté - (p. 3234) : son amendement n° 22, de forme ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 48 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (peine de 2.000 à 20.000 francs pour toute personne ayant effectué un transport sanitaire sans agrément) - **Art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Souffrin (délai de mise en conformité avec la loi des personnes assurant des transports sanitaires) - Son amendement n° 23 : détermination par décret en Conseil d'Etat des dispositions transitoires applicables aux personnes âgées de plus de cinquante ans, effectuant des transports sanitaires depuis plus de dix ans ; adopté - **Après l'art. 7** (p. 3235) : son amendement n° 24 : institution dans chaque département d'un comité départemental des transports sanitaires, en plus du comité départemental de l'aide médicale urgente ; adopté - **Art. 8** (p. 3236) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 10 (modalités de prise en charge des frais de transport médicalisés par les unités mobiles d'urgence et de réanimation) et n° 11 (suppression de la référence au mode de transport le moins onéreux), ainsi qu'à l'amendement n° 27 de M. Stéphane Bonduel (modalités de prise en charge des frais de transport) - (p. 3237) : accepte les amendements n° 36 de M. Jacques Machet (modalités de détermination des conditions dans lesquelles l'assuré peut être dispensé de l'avance des frais), n° 46 de M. Paul Robert (possibilité pour les entreprises de taxis de passer des conventions types avec les caisses d'assurance maladie en matière de transports), et s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Paul Souffrin (prise en charge totale des frais occasionnés aux malades, aux blessés, aux handicapés et aux femmes enceintes dans le domaine de l'aide médicale urgente) - **Art. 11** : son amendement n° 51, de forme ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 25 : suppression de cet article relatif aux frais de transport des enfants et adolescents handicapés ; adopté.

MOULY (Georges), sénateur de la Corrèze (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Art. 7 (p. 612) : son amendement n° 62 : lors de l'exécution de l'ouvrage, responsabilité du maître d'oeuvre en ce qui concerne le respect des études effectuées ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée [n° 237 (84-85)]** - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 656) : commerce et artisanat - Statut du conjoint d'artisan - Formation professionnelle - Livret d'épargne entreprise - Retraite à 60 ans - Poids des charges sociales - Référence au rapport Sudreau de 1975 - Droit à une sécurité minimale en regard du patrimoine personnel de l'entrepreneur - Droit comparé - (p. 657) : différence de traitement entre un travailleur salarié ou indépendant - Régimes sociaux du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Retraite à 60 ans - Mesures d'incidence sociale ou fiscale - **Après l'art. 10 bis** (p. 670) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Jean Arthuis, rapporteur (applicabilité du régime d'imposition particulier pour les SARL dites de famille aux sociétés unipersonnelles).

Suite de la discussion - (23 mai 1985) - **Intitulé** (p. 687) : son amendement n° 26 : remplacement des mots « l'entreprise » par les mots « la société » ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 688, 689) : regret du recours fréquent du Gouvernement à l'article 40 de la Constitution et de son rejet de certains amendements du Sénat - **Veuves d'artisans** - **Votera ce projet de loi.**

- **Question au Gouvernement : situation de l'industrie du meuble** - (23 mai 1985) - (p. 697) : difficultés de l'industrie du meuble dans le département de la Corrèze - **Plan Dreyfus** - Poids de la grande distribution.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité [n° 326 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1358) : favorable à cette révision de l'ordonnance de 1945 sur la mutualité - Liberté de gestion et capacité civile reconnue aux mutuelles - Principes fondamentaux de la mutualité : liberté, bénévolat, décentralisation de la gestion et solidarité - Large consensus sur ce texte issu des revendications de la mutualité - (p. 1359) : se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1467) : demande de projet de loi relatif à la filière bois ; prochaine création d'un institut de développement industriel du bois - Liens de l'exploitation agricole et forestière dans les régions défavorisées - Contraintes de l'obligation de gestion dans le cadre d'un groupement faite aux propriétaires de moins de dix hectares de surface boisée ; interdiction de sortir de l'unité de gestion ; taxe de défrichement ; revendication de l'association des maires de France concernant les exonérations trentenaires - Anomalie du rôle prépondérant de l'Etat dans le choix des orientations régionales forestières.

- **Question au gouvernement : programme de lutte contre la pauvreté** - (14 novembre 1985) (p. 3058) : aide aux familles en difficulté ne pouvant payer leur loyer - Hébergement d'urgence et réinsertion sociale : rôle des associations, problème de personnel en raison de l'insuffisance de la dotation d'Etat ; demande de possibilité de déblocage des fonds à l'échelon départemental.

MOUTET (Jacques), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aéroports (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à préciser les règles d'estimation de la valeur vénale de certains biens dans le cadre de l'imposition des mutations à titre onéreux [n° 233 (84-85)] (10 avril 1985) - **Impôts et taxes.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3288) : budget en trompe l'oeil - Nombreux décalages entre l'apparence et la réalité - Baisse de 0,8 seulement des prélèvements obligatoires - (p. 3289) : politique fiscale absurde et création d'une tranche d'imposition à 65 - Plafonnement du quotient familial - Suppression de la réduction des intérêts pour la résidence principale - Excessive concentration de l'impôt - Rappelle les propos de M. Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, déclarant que la taxation marginale des revenus supérieurs a atteint sa limite - Echec de l'impôt sur les grandes fortunes, impôt inutile, dangereux, décourageant l'épargne et l'investissement - France, seul pays au monde à taxer aussi excessivement le patrimoine - Budget traduisant une inversion complète de la politique budgétaire suivie depuis 1981 - Rigueur ne s'appliquant pas au coût de fonctionnement de l'Etat - Dépenses concernant l'équipement sacrifiées - Choix de la dette publique devant représenter 60 du produit de l'impôt sur le revenu en 1990 - Endettement intérieur de la France ayant triplé depuis 1981 et endettement extérieur ayant quadruplé - Importance du déficit budgétaire ne respectant pas la norme des 3 du produit intérieur brut, PIB - (p. 3290) : gigantesque mouvement de débudgétisation engagé par le Gouvernement depuis trois ans : création du fonds spécial des grands travaux, contribution du budget des PTT au budget général ; prélèvement sur le fonds de réserve des caisses d'épargne et des caisses des dépôts ; transfert à Gaz de France du surcoût du gaz algérien - Transfert sur la sécurité sociale d'un prélèvement sur la caisse de retraite des agents des collectivités locales - Taux d'inflation réduit de 60 en Allemagne comme en France -

(p. 3291) : soucieux des intérêts de la France, se réjouit de la réduction du taux d'inflation - Absence de contrôle des prix en République fédérale d'Allemagne, RFA, et réduction identique du taux d'inflation - Se déclare opposé à l'adoption du budget de 1986 ne répondant pas aux besoins du pays et sonnait le glas d'une politique dépassée.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Art. 16 (p. 3659, 3660) : majoration de la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd - Politique de maîtrise de l'énergie - Emploi.

- Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne,

le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3788) : s'exprime au nom des Basques et des Béarnais - Aspects bénéfiques du traité et insuffisances des instruments internationaux - Liens historiques, culturels et géographiques - Intérêt de la France de favoriser l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- Question au Gouvernement : retrait de la Grande-Bretagne de l'UNESCO (12 décembre 1985) (p. 3842)

N

NALLET (Henri), ministre de l'agriculture (nommé le 4 avril 1985 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 5 avril 1985, p. 3990].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 649 de M. Roger Lise : fruits et légumes (difficultés des producteurs d'avocats de la Martinique) (7 juin 1985) (p. 1040).

n° 705 de M. Henri Belcour : élevage (mesures envisagées en faveur de la production ovine) (8 novembre 1985) (p. 2892, 2893).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 651) : évolution et avenir de l'exploitation agricole de type familial - Rapport de la mission sur le statut de l'exploitation agricole - Concertation avec les représentants du monde agricole - Demande le retrait des amendements de la commission des lois - Activité agricole et droit civil - Caractère familial de l'exploitation agricole - Jeunes exploitants - Transmission du capital d'exploitation.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1527) : problèmes des revenus des agriculteurs et de l'élargissement de la Communauté - Excellents résultats du secteur céréalier en 1984 - Rôle de l'exportation vers les pays tiers extérieurs à la Communauté - Sort de la céréaliculture lié à sa capacité exportatrice - Année terrible dans le secteur du lait et limitation des volumes produits - Importance des stocks de beurre et de poudre de lait - (p. 1528) : progression du revenu viticole en 1984 et accords de Dublin permettant le maintien des cours - Augmentation de 4,5 % en 1984 du revenu de la branche agricole du fait surtout des céréales et des vins d'appellation d'origine - Disparition à partir d'octobre 1985 de la prime à la brebis exportée - Suppression à compter du 1^{er} août des montants compensatoires négatifs en France - Absence d'accord sur le prix des céréales - Problème de la prochaine campagne laitière et décision du Gouvernement d'accorder une nouvelle aide au départ - Souhaite une reprise du mouvement d'installation des jeunes dans la production laitière - Zones de montagne dispensées de l'effort de restriction - Risque d'un super prélèvement pour les producteurs n'ayant pas respecté la règle des quotas - (p. 1529) : existence de cinq coopératives en Hollande et de 13.000 laiteries en France - Ne partage pas le pessimisme de ceux qui pensent que l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, serait une mauvaise affaire pour l'agriculture française - Création d'une organisation commune des fruits et légumes ; révision du règlement viti-vinicole en 1982 et revu en 1984 à l'occasion des accords de Dublin - Règlement prévoyant un système de distillation obligatoire - Prévision d'une période de transition de dix ans dans le secteur des fruits et légumes - Rédaction d'avenants aux contrats de plan - Programme intégré méditerranéen pouvant comporter des crédits importants en faveur de l'hydraulique et de l'organisation des marchés - Existence de risques car tout élargissement du marché entraîne une augmentation du nombre des offreurs - Elargissement signifiant des débouchés supplémentaires pour les céréales fourragères, pour la viande, pour les produits laitiers - (p. 1530) : impossibilité d'engager immédiatement des négociations commerciales indiquée par le Président de la République au sommet des pays industrialisés à Bonn - Position partagée par la Communauté le 19 mars 1985 à l'occasion d'un conseil des

ministres des affaires étrangères - Négociations commerciales ne pouvant être l'occasion d'une remise en cause des principes fondateurs de la politique agricole commune et des restitutions - Restitution, élément essentiel de la politique agricole commune - (p. 1543) : débat récent au Sénat sur l'éthanol - Débouchés pour les surplus de céréales et production de protéines - Faiblesse des économies en devises - Problème de compétitivité dépendant principalement du prix de revient - Souhaite un débat sur l'utilisation de l'éthanol en tant que débouché industriel de céréales à l'échelon communautaire -- Expérimentation grandeur nature envisagée - Problème de la production laitière et des rectifications d'erreurs ou de mauvaises estimations faites pour les calamités - Récents rectifications favorables au département de la Meuse - Situation des usines de transformation de lait eu égard aux conséquences des quotas - (p. 1544) : conciliation de la limitation de la collecte et de l'approvisionnement des entreprises de transformation - Application des quotas et baisse de l'activité des usines spécialisées dans la production du beurre et de la poudre de lait - Effet bénéfique des quotas laitiers sur les finances communautaires - Reprise de la production laitière et ouverture de nouveaux marchés - Produits frais, fromages à pâte cuite - Nécessaire restructuration de l'appareil de transformation du lait - Droit de groupement des petites laiteries - Problème de la transformation laitière différent d'une région à l'autre - Application difficile de sanctions aux producteurs déraisonnables - (p. 1545) : effort devant être supporté par tous - Collecte de 1983 diminuée de 3 %, référence pour la France - Grande-Bretagne et Allemagne défavorables à la taxation des matières grasses - Taxe de coresponsabilité devant dissuader et promouvoir - Taxe devenue une recette du budget communautaire et appelée à disparaître lorsque les excédents auront été réduits.

- **Question au Gouvernement, de M. Maurice Janetti : période transitoire dans l'élargissement de la CEE** - (27 juin 1985) (p. 1751) : sujet d'actualité après le voyage du Président de la République dans la région du Languedoc-Roussillon - Importance de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - (p. 1752) : réforme du règlement vitivinicole communautaire en 1982 puis lors du sommet de Dublin de façon à raffermir les prix des vins de table - Réorganisation du marché des fruits et légumes - Allongement de la période transitoire et nécessaire adaptation des productions aux conditions nouvelles de concurrence - Modernisation de l'agriculture et amélioration de la productivité des exploitations grâce à de nouveaux prêts - Réorganisation du marché et diversification des productions - Ardèche et Drome figurant dans les zones éligibles aux programmes méditerranéens - Production ovine et insuffisance du règlement actuel soulignées par le Gouvernement - Maintien par la Grande-Bretagne du système de la prime variable - Revenu des producteurs dépendant du prix de marché et du versement en fin de campagne de la prime à la brebis - Gouvernement attentif aux indemnités compensatrices de handicap naturel - Problème des producteurs de viande ovine différent selon les régions - Précautions nécessaires prises par le Gouvernement afin d'affronter l'élargissement.

- **Questions au Gouvernement, de MM. Jean Roger, Henri Belcour et Jacques Machet : conséquences de la sécheresse et difficultés des agriculteurs** - (10 octobre 1985) (p. 2228) : productions céréalière et betteravière, évoquées par M. Jacques Machet - (p. 2229) : propositions communautaires de réforme du marché céréalier - Production de l'éthanol - Conséquences de la sécheresse pour l'agriculture française - Rencontre avec les responsables professionnels des départements sinistrés - Fonds des calamités agricoles - Aides à la trésorerie décidées par le Gouvernement : report des cotisations agricoles ; consolidation des annuités d'emprunt - (p. 2230) : aide au transport des céréales fourragères - Refus de la Communauté économique européenne, CEE, de mettre à la disposition des éleveurs français touchés par la sécheresse des céréales fourragères en stock dans les silos communautaires.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985)
 - **Discussion générale** (p. 4474) : abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs - Concertation avec les organisations professionnelles - Finalité sociale de ce projet - Adoption récente de la loi visant à limiter le cumul emploi retraite - Abaissement de l'âge de la retraite pour les salariés, les artisans et les commerçants - (p. 4475) : revalorisation de la retraite des agriculteurs souhaitée par les organisations professionnelles - Choix du Gouvernement d'abaisser l'âge de la retraite pour les agriculteurs, dans les mêmes conditions que pour les autres catégories de Français - Délai d'application de ce projet - Conditions d'accès à la retraite - Limitation du cumul emploi retraite ; dérogations possibles pour les agriculteurs - (p. 4476) : coût de cette réforme - Budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Répartition du financement - Intérêt des agriculteurs pour ce droit nouveau - Rappelle les nombreux agriculteurs intéressés par l'indemnité de cessation d'activité laitière - (p. 4477) : protection sociale ; rapprochement des agriculteurs des autres catégories de Français - (p. 4493) : harmonisation des retraites - Proratisation - Limitations du cumul emploi retraite - Conditions d'attribution de la prime laitière annuelle - Coût financier de la réforme - (p. 4494) : harmonisation entre les retraites du régime agricole et celles des autres régimes - Périodes assimilées à des périodes d'activité - Validation gratuite de ces périodes - Procédure de cession d'une exploitation - Recensement des agriculteurs bénéficiaires de cette réforme dès 1986 - Positions des organisations professionnelles sur ce projet de loi - (p. 4495) : proratisation de la retraite de base - Conditions de cessation d'activité - Financement de la réforme - Adaptation de la loi limitant le cumul emploi retraite aux spécificités de l'agriculture - Revalorisation prochaine des retraites des agriculteurs - Projet favorable aux agriculteurs des petites et moyennes exploitations - Art. 2 (p. 4496, 4497, 4498) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 1 à n° 5 de M. Jacques Machet, rapporteur (calcul du montant de la retraite) - Art. 3 (p. 4499) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 6 de M. Jacques Machet, rapporteur (droits des conjoints des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole) - Art. 5 (p. 4500) : son amendement n° 31 : droit à pension : suppression de la référence aux ayants droit ; adopté - Art. 6 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 7 de M. Jacques Machet, rapporteur (report au 1^{er} janvier 1990 de la suppression de l'exonération de la cotisation individuelle d'assurance vieillesse) - Art. 8 (p. 4501) : son amendement n° 40 : obligation de cessation d'activité ; rejeté - Sur le même objet, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 8 de M. Jacques Machet, rapporteur - Art. 9 (p. 4502) : sur la possibilité de poursuite d'une exploitation, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Jacques Machet, rapporteur, et s'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur - Art. 10 à Art. 13 (p. 4503) : s'oppose aux amendements n° 13 à n° 16 de M. Jacques Machet, rapporteur (suppression de ces articles relatifs à la contribution de solidarité) - Art. 14 (p. 4504) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 17 de M. Jacques Machet, rapporteur et n° 29 de M. André Méric (prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1989) - Après l'art. 15 (p. 4505) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 18 de M. Jacques Machet, rapporteur (octroi d'une indemnité complémentaire de retraite aux agriculteurs cessant d'exploiter, dans certaines conditions, avant l'âge de soixante-cinq ans) - Son amendement n° 32 : dispositions transitoires ; rejeté - Après l'art. 16 : son amendement n° 42 : nature juridique de l'Office national interprofessionnel des céréales, ONIC ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 235 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale**

(p. 4507) : simplification des procédures d'aménagement foncier - Mise en place de la décentralisation - Se félicite du succès de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles - Nouvelle lecture** [n° 279 (85-86)] - (22 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4646) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Contrainte financière pesant sur le régime agricole de protection sociale - Droit pour toutes les catégories de Français de bénéficier d'un repos dès l'âge de soixante ans.

NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

NEUWIRTH (Lucien), sénateur de la Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne (30 mai 1985) (p. 769).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (30 mai 1985) (p. 809).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au régime des formalités hypothécaires demandées par les collectivités locales [n° 206 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - Après l'art. unique (p. 43) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (information et rôle d'initiative économique du président du gouvernement du territoire pendant la durée de l'état d'urgence) - (p. 50) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Pierre Joxe, ministre (applicabilité de l'état d'urgence dès sa promulgation par le haut-commissaire).

- **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation** [n° 209 (84-85)] - (16 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 227, 228) : groupe du RPR, comptant dans ses membres nombre de résistants et des hommes de la France libre, favorable à l'adoption de ce projet - Respect de la vérité historique.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions** [n° 230 (84-85)] - (2 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 386) : adoption du texte de ce projet risquant de porter un grave préjudice à certaines industries déjà soumises à la concurrence des pays de l'Est dans le domaine des armes à feu - Dépôt d'un amendement à l'article 1^{er}, tendant à modifier le régime de la publicité pour certaines armes de chasse ou de tir sportif, afin de ne pas favoriser les réseaux belges ou allemands de vente par correspondance - (p. 387) : faiblesse du taux de mortalité due aux armes de chasse et absence de problème de sécurité publique - Inclusion des armes de chasse dans ce projet de loi risquant de compromettre l'industrie française des armes à feu - Elaboration d'une loi exigeant que l'on mesure les conséquences industrielles et humaines - **Art. 1** (p. 388) : son amendement n° 18 : dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux armes de chasse traditionnelles à canon lisse et à leurs munitions ; retiré - (p. 392) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (publicité en faveur des armes pouvant comporter les mentions du mode de fabrication, de la qualité de la finition, des brevet et matériaux utilisés) - **Art. 3** (p. 394) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Roland du Luart (fusils, carabines ou canardières de la cinquième catégorie ayant un ou plusieurs canons lisses et leurs munitions pouvant être proposés à la vente ou faire l'objet de publicité sur des catalogues) - **Projet de loi** tendant à développer la sécurité en limitant la publicité en faveur des armes - (p. 395) : nécessité de faire la demande aux maisons de vente par correspondance pour obtenir des catalogues spécialisés et catalogues étrangers circulant sous le couvert de la Communauté - (p. 396) : son amendement n° 18 : exclusion des dispositions de cet article des armes de signalisation et de starter ; adopté - **Art. 7** (p. 399) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Jacques Eberhard, rapporteur (dispositions de cet article ne s'appliquant pas aux fonctionnaires des services des ministères de l'intérieur, de la défense, ainsi qu'aux polices municipales ou aux entreprises privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 400) : se réjouit de l'adoption de l'amendement préservant l'industrie française de l'arme de chasse - Sceptique quant à l'efficacité de ce projet de loi - Problèmes de sécurité et de lutte antiterroriste communs à toute l'Europe et nécessitant une harmonisation des législations européennes.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 800) : rappelle sa longue expérience parlementaire - Défauts du système proportionnel - Exemple d'Israël et de l'Italie - Représentation des électeurs - Augmentation excessive du nombre des députés - Augmentation raisonnable et progressive du nombre des sénateurs - Propose la consultation du Conseil constitutionnel sur le nouveau découpage électoral - Difficultés économiques et sociales de la France - Coût de l'augmentation des députés - (p. 801) : nouvelles charges pour les contribuables - Scrutin majoritaire - Alternance - Demande au Gouvernement de soumettre cette réforme au référendum - Favorable à l'adoption de la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 800, 801).

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions - Deuxième lecture** [n° 342 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Art. 3** (p. 1399) : son amendement n° 6 : dérogation aux règles de limitation de la publicité pour les armes de chasse ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 1 de M. Jacques Eberhard, rapporteur - Publicité étrangère sur les armes de chasse - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1402) : difficultés engendrées par le présent projet pour de nombreuses entreprises de fabrication d'armes de chasse n'ayant accès qu'au seul marché français.

NOE (Pierre), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : déchets industriels toxiques** - (16 avril 1985) - (p. 234) : maîtrise des déchets toxiques et dangereux - Inquiétude de l'opinion publique et des élus - Protection de l'environnement - Création au Sénat, en 1983, d'une commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques - Renforcement de la prévention des risques et contrôle des activités industrielles - Énumération des actions engagées par le Gouvernement depuis 1983 - Amélioration des conditions d'élimination des déchets industriels - Financement de l'Agence nationale pour la recherche et l'élimination des déchets, ANRED, dans les domaines de l'amélioration, de la sauvegarde, de la récupération et du recyclage des déchets - Dimension européenne, voire internationale du problème.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 287) : limitation de la construction aux abords des aérodromes - Réduction du bruit à la source - Renouvellement des flottes des compagnies aériennes en avions moins bruyants - Taxe d'atterrissage - Aide aux riverains des aéroports d'Orly et de Roissy - Redevance pour atténuation des nuisances phoniques - Composition des commissions consultatives auprès des aéroports civils - Conséquences des lois de décentralisation - Limitation de la construction de nouveaux bâtiments dans les zones de bruit - Recensement des zones exposées au bruit ; zones A, B ou C - Prise en compte de la spécificité de chaque aérodrome - Cas d'Orly - Développement des activités aéronautiques et intérêts des populations au voisinage des aérodromes - (p. 288) : opérations de rénovation et de réhabilitation de l'habitat constant ou liées à l'activité industrielle et agricole - Concertation relative à l'élaboration du plan d'exposition au bruit - Information des populations lors de la procédure d'enquête publique - Zones de bruit et mesures d'isolation acoustique dans l'habitat - Équilibre entre l'intérêt économique général et l'intérêt particulier d'une partie de la population soumise aux agressions du bruit.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation - Deuxième lecture** [n° 335 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Art. 14** (p. 1000) : se déclare défavorable à l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (taux des pénalités de retard) - **Après l'art. 29 A** (p. 1002) : son amendement n° 3 : extension du droit de se porter partie civile aux associations de défense des victimes d'accidents de la circulation et de leurs familles ; retiré - Insécurité routière.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes - Nouvelle lecture** [n° 407 (84-85)] - (29 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1852) : nécessité de réformer

le code de l'aviation civile; cas des petits aéroclubs associatifs - Désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur la composition de la commission consultative d'environnement - Variation des valeurs d'indice évaluant la gêne due au bruit des aéronefs: risque de pénalisation des collectivités locales par une modulation ayant pour conséquence l'extension de la zone C.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2353): projet s'inscrivant dans le prolongement de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et de la technologie votée en 1982 - Confirmation de la priorité accordée à la recherche, fixation d'objectifs ambitieux afin de réduire l'écart entre la France et ses principaux concurrents - Importance pour la recherche de la continuité et de l'ambition - Faiblesse de l'effort de recherche en France avant 1981 et amélioration de la part dans le produit intérieur brut, PIB, de la dépense nationale de recherche depuis - Innovation et décloisonnement, objectifs de la recherche - Importance de la recherche fondamentale - Recherche industrielle constituant l'acte essentiel du plan proposé - Indépendance technologique passant par la capacité de l'industrie à inventer et à produire - (p. 2354): augmentation du crédit d'impôt des aides et incitations spécifiques - Soutien de l'investissement à risque - Projet tendant à dynamiser la recherche industrielle - Constate que le secteur public a progressé plus vite que le secteur privé - Rôle d'entraînement des entreprises nationales - Plan triennal devant diversifier l'effort de recherche - Interrogation sur les perspectives de développement de l'Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Nombreuses mesures allant dans le sens d'un décloisonnement en associant recherche et industrie - (p. 2355): encouragement à la création de laboratoires communs à la recherche et à l'industrie - Signale les initiatives prises en matière de structures d'interface entre recherche et industrie - Régions devant poursuivre leur action en faveur du développement des technopoles - Ile-de-France ayant le triste privilège d'être la lanterne rouge des régions pour l'effort budgétaire consacré au développement économique et au transfert de technologies - Interrogation sur la possibilité d'envisager une collaboration des centres de recherche militaire et de recherche civile - Mise en place d'une politique à long terme de l'emploi scientifique devant permettre à la France de combler en cinq ans le retard pris sur ses principaux concurrents - Cohérence et ambition de ce projet - Constate la relance de la croissance de l'effort de recherche, l'accroissement des échanges entre industries et organismes publics, une meilleure adaptation de la formation aux besoins - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2384): texte de ce projet de loi dénaturé par les amendements du Sénat - Abstention du groupe socialiste.

NUCCI (Christian), *ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement* (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948)** [n° 216 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 570): révision d'une convention de 1979 relative au travail de nuit des enfants dans l'industrie - Définition du terme nuit, énumération des entreprises industrielles concernées et des dérogations à cette interdiction de principe - Dispositions propres à l'Inde et au Pakistan - Retard dans l'adhésion de la France à cette convention en raison d'un défaut

d'harmonisation avec la législation française - Ratification souhaitée pour le bon déroulement des débats entre la France et l'Organisation internationale du travail, OIT.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 148 concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail** [n° 217 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 572): prévention des risques professionnels liés aux conditions de travail et aux contraintes de l'environnement (pollution de l'air, bruit, vibrations) - Application de cette convention à toutes les branches d'activité économique - Consultation des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs pour l'application de cette convention - Critères de définition des risques par les autorités compétentes - Souhaite que la France adhère à cette convention de l'Organisation internationale du travail, OIT - Navires de la marine marchande actuellement exclus du champ d'application de cette convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 152 concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires** [n° 218 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 572): convention de l'Organisation internationale du travail, OIT, concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires - Consultation des organisations concernées d'employeurs et de travailleurs - Champ d'application de cette convention et dérogations - Mesures techniques d'application et intervention de l'Etat - (p. 573): mesures techniques à mettre en oeuvre - Délai d'application et sanctions - Mise à jour des règles concernant cet important secteur d'activité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie du 20 janvier 1972** [n° 169 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 574): double objet de l'avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la France et la Turquie: adaptation de l'ancienne convention à l'évolution des législations d'assurance vieillesse des deux Etats et amélioration de la protection sociale des travailleurs migrants - Mode de liquidation des pensions - Création d'un nouveau système de liquidation des pensions palliant les inconvénients des deux systèmes existants: liquidation séparée et liquidation par totalisation et proratisation - Amélioration de la protection sociale - (p. 576): en réponse à M. Serge Boucheny, souligne la préoccupation du gouvernement français sur la situation en matière de droits de l'homme en Turquie - Commission de sauvegarde des droits de l'homme du Conseil de l'Europe saisie en 1982 par de nombreux pays européens devant l'ampleur de la répression en Turquie - Déplacement au mois de février, en Turquie, d'une mission de cette commission - (p. 577): défense des droits de l'homme.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 3 bis)** [n° 159 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 577): protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale - Rappelle le drame du Boeing sud-coréen abattu en 1983 par la chasse soviétique - Action de la France au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale, OACI - Enquête sur l'accident - Usage prohibé de la force armée contre les aéronefs civils en vol - Renforcement de la sécurité des personnes se trouvant à bord des aéronefs - Souveraineté des Etats sur leur espace aérien - Adoption unanime de ce protocole par la communauté aéronautique internationale.

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Miroudot: actions en faveur du Liban** - (23 mai 1985) - (p. 691): soutien de la France à la suggestion d'une conférence interlibanaise - Aide humanitaire.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Matraja: négociations commerciales entre l'Europe et les Etat-Unis**

- (23 mai 1985) - (p. 696) : sommet des pays industrialisés à Bonn ; position communautaire de la France ; projet Euréka : organisation des efforts de la Communauté économique européenne, CEE, dans le secteur des technologies nouvelles.

- Question au Gouvernement, de M. Stéphane Bonduel : position allemande face au projet technologique européen - (23 mai 1985) - (p. 698) : accord entre la France et la République fédérale d'Allemagne sur le projet Euréka.

- Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : résultats des élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger - (23 mai 1985) - (p. 698, 699) : délai nécessaire à la publication des résultats officiels des élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger, le 19 mai 1985 - Efforts du Gouvernement en faveur des Français de l'étranger depuis 1981.

- Question au Gouvernement, de M. Michel Dreyfus-Schmidt : sort des otages français au Liban - (27 juin 1985) (p. 1753) : marge de manoeuvres limitée - Libération de deux compatriotes enlevés au Liban - Restent détenus : MM. Marcel Carton, Marcel Fontaine, Jean-Paul Kauffmann et Michel Seurat - Libération se posant dans le contexte nouveau créé par le détournement du boeing de la TWA et par les récentes propositions de M. Nabih Berri - Position de la France reposant sur trois principes indissociables : condamnation de la voie de fait dont ont été victimes les otages de Beyrouth ; absence d'intention de négocier pour le compte de qui que ce soit ; absence de dérobade quand il s'agit de sauver des vies humaines - Nécessité de faire preuve de la plus grande prudence et de maintenir le contact avec toutes les parties - Volonté du Gouvernement pour qu'une solution heureuse puisse intervenir dans les meilleurs délais.

- Question au Gouvernement, de M. Pierre Lacour : action de la France en faveur des otages du Liban - (27 juin 1985) (p. 1760) : volonté du Gouvernement d'obtenir dans les meilleures conditions la libération des otages - Nécessité de multiplier les initiatives et les contacts pour trouver la solution la plus humaine possible - Confirme la détermination du Gouvernement pour trouver une solution - Importance de trouver une solution heureuse pour la vie des otages et pour la dignité de l'homme.

- Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : non respect par l'URSS des accords d'Helsinki - (27 juin 1985) (p. 1762) : réunion des ministres des affaires étrangères des dix le 19 juin 1985 à Luxembourg sur les résultats de la réunion d'Ottawa sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales - Absence de progrès sur la voie d'un renforcement des dispositions acceptées par les 35 Etats signataires de l'acte final d'Helsinki dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Volonté du Gouvernement de plaider en faveur du respect des droits de l'homme exprimée encore récemment par le ministre des relations extérieures à Moscou en mars dernier - Nombreux efforts du Gouvernement pour retrouver les personnes présumées disparues en URSS - Législation soviétique ne reconnaissant pas la double nationalité - Action continue et régulière - Réaffirme l'engagement de la France dans le domaine du respect des droits de l'homme.

- Question au Gouvernement, de M. Michel Dreyfus-Schmidt : atteintes aux droits de l'homme en URSS - (10 octobre 1985) (p. 2223) : récente visite de M. Mikhaïl Gorbatchev en France - Relations franco-soviétiques - Attachement de la France au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Accords d'Helsinki - Evocation par M. Gorbatchev de la question des droits de l'homme dans son discours à l'Assemblée nationale - Emigration des juifs soviétiques.

- Question au Gouvernement, de M. Paul Robert : souveraineté des Etats - (10 octobre 1985) (p. 2226) : affaire Greenpeace - Condamnation par la France du raid israélien sur le quartier général de l'OLP à Tunis - Relations franco-tunisiennes.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 6 avril 1966, ensemble un protocole [n° 3 (85-86)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2748) : avenant à la convention franco-ivoirienne du 6 avril 1966 visant à établir un nouveau partage du droit d'imposer les redevances, selon les principes reconnus par l'ONU - Redevances relatives à la jouissance des biens immobiliers imposées exclusivement dans l'Etat où sont situés les biens ou ressources - Autres redevances imposées dans l'Etat du domicile du bénéficiaire mais également dans l'Etat d'où elles proviennent - Redevances relatives aux droits d'auteur pour des oeuvres audiovisuelles - Octroi d'un crédit d'impôt correspondant au montant de l'impôt prélevé dans l'autre pays - (p. 2749) : explique les différences entre l'avenant franco-sénégalais et l'avenant franco-ivoirien sur le régime d'imposition applicable aux redevances relatives aux droits d'auteur - Compromis avec les autorités ivoiriennes sur une simple exonération en faveur des organismes publics de l'audiovisuel - Taux de retenue à la source sur les redevances plus élevé dans l'avenant franco-sénégalais - Importance de la coopération culturelle et économique franco-ivoirienne.

- Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980 [n° 457 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2749) : convention relative à l'adhésion de la Grèce à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles - Récente adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne, CEE - Objet de la convention de Rome sur les obligations contractuelles.

- Projet de loi autorisant la ratification de la troisième convention ACP-CEE et documents connexes, signée à Lomé le 8 décembre 1984, l'approbation de l'accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985, et l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième convention ACP-CEE [n° 21 (85-86)] - (13 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3026) : conditions de négociation de la convention de Lomé - Dialogue Nord-Sud - Efforts de l'Europe en matière de solidarité face aux partenaires du Sud - Elargissement de la Communauté économique européenne, CEE, à l'Espagne et au Portugal - Absence de prise en compte de l'Afrique du Sud dans la convention de Lomé - Montant de l'enveloppe en ECU - Développement rural et autosuffisance alimentaire - Lutte contre la sécheresse et la désertification - (p. 3027) : fourniture de produits agricoles - Amplification de l'aide alimentaire structurelle et développement des activités agricoles - Coopération régionale - Départements d'outre-mer de la région des Caraïbes et prise en compte de la dimension régionale des départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - Département de la Réunion ; demande l'entrée dans la commission de l'océan Indien à vocation régionale - Dialogue des politiques - Adaptation des moyens de la Communauté aux conditions nouvelles du développement - Action de la France - Coopération culturelle - Droits de l'homme - « Autorité politique » des Etats - Demande le vote de ce projet de loi - (p. 3030) : dette des pays ACP - Notion de subvention plutôt que de prêt - (p. 3031) : situation des Etats ACP - Pêche - Rôle de l'Europe - Elargissement de la convention à l'Angola et au Mozambique - Problème de la cogestion et véritable dialogue sur les politiques - Extension du dialogue lors de la prochaine convention - Problèmes des départements d'outre-mer et affirmation de leur identité et de leur autonomie dans un cadre régional - Participation de la France à l'oeuvre de solidarité internationale.

O

OLIVIER (Henri), sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

OOGHE (Jean), sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 15 octobre 1985.

ORNANO (Charles), sénateur de la Corse du Sud (NI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

ORNANO (Paul d'), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

P

PADO (Dominique), sénateur de Paris (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, appareillé et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation - (10 mai 1985) - (p. 501) : situation des écoles maternelles à Paris - Insuffisance du nombre de maîtres - Aggravation des problèmes.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 798) : interroge M. Michel Dreyfus-Schmidt sur les raisons de l'opposition de M. Michel Rocard au scrutin proportionnel et sur son départ précipité du Gouvernement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Thaïlande sur la coopération en matière d'exécution des condamnations pénales [n° 292 (84-85)]** - (5 juin 1985) - Art. unique (p. 882) : disparition de M. Jean-Paul Kauffmann, journaliste français, au Liban - Incidences de l'exercice d'une certaine pression sur les autorités libanaises.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux [n° 337 (84-85)]** - (6 juin 1985) - Discussion générale (p. 1009) : date des élections régionales en cas d'élections législatives anticipées d'ici à 1986 - Art. 1 : *Après l'art. L. 363 du code électoral* (p. 1029) : intervient sur l'amendement n° 27 de M. Bastien Leccia (dispositions spéciales à l'assemblée de Corse ; élection des membres de l'assemblée de Corse dans le cadre régional) - In fine (p. 1031) : sondages d'opinion.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)]** - (17 juin 1985)

- **Art. 17 (p. 1271)** : soutient l'amendement n° 70 de M. Jean Colin (rétroactivité instituée par la loi ne remettant pas en cause les obligations préalablement souscrites par un artiste-interprète avec des tiers).

PALMERO (Francis), sénateur des Alpes-Maritimes (UC).

Décédé le 13 mai 1985 (14 mai 1985) (p. 508) - Eloge funèbre (12 juin 1985) (p. 1072).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à condamner à la peine maximale toute personne se livrant à l'importation, la production, la fabrication ou l'exportation illicite de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants par voie réglementaire [n° 204 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985).

Proposition de loi, déposée avec M. Georges Lombard, relative aux prélèvements d'organes et aux expérimentations sur l'enfant conçu [n° 238 (84-85)] (16 avril 1985) - Sang et organes humains.

Proposition de loi sur l'insémination artificielle [n° 239 (84-85)] (16 avril 1985).

Proposition de loi relative aux conséquences juridiques de l'insémination artificielle post-mortem [n° 257 (84-85)] (24 avril 1985).

PAPILIO (Sosefo Makapé), sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - **Après l'art. 68 (p. 1202)** : son amendement n° 86 : prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires de Wallis-et-Futuna ; adopté - Convention du 24 septembre 1969 donnant en concession l'enseignement primaire à la mission catholique ; avenant du 14 octobre 1974 ; insuffisance de l'enveloppe globale accordée aux établissements par l'Etat.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1978) : hommage à M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Nombreux Wallisiens et Futuniens vivant sur le caillou calédonien - (p. 1979) : difficulté à régler le problème racial politisé par le gouvernement socialiste - Problème calédonien donnant l'occasion de mettre en oeuvre l'une des promesses figurant dans le programme commun - **Projet de statut préparé par le Gouvernement destiné à faciliter l'accession à l'indépendance** - Elaboration d'un projet de réforme réelle par les Calédoniens prenant en compte les intérêts de tous quelle que soit leurs appartenances ethnique ou politique - Souhaite que la Nouvelle-Calédonie reste française dans l'intérêt de tous les Calédoniens et dans l'intérêt du Pacifique.

- Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3492) : répartition des charges d'enseignement, à Wallis-et-Futuna, entre l'Etat et la mission catholique - Statut des instituteurs du cadre local, titulaires du CAP - Elaboration en cours de deux projets de convention : prise en charge par l'Etat du ramassage scolaire ; pouvoirs en matière d'enseignement délégués au territoire, à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'équipement - Détachement d'enseignants du cadre métropolitain - Paiement des arriérés à certains enseignants - Bourses d'études - Dégradation de la situation de l'enseignement à Wallis-et-Futuna.

PARMANTIER (Bernard), sénateur de Paris (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Après l'art. 11 (par priorité) (p. 108) :** son amendement n° 179 : insertion après l'article 11 d'un article additionnel distinguant le contrat d'édition et la cession à l'éditeur des droits audiovisuels sur l'oeuvre ; retiré - Art. 9 (p. 110) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 147 de M. Edgar Faure (contrat d'édition : contrat distinct relatif au droit d'adaptation audiovisuelle) - Art. 12 (p. 114) : sur l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (contrat de production d'une oeuvre audiovisuelle), son sous-amendement n° 180 : caractère distinct de la cession des droits graphiques sur l'oeuvre ; adopté.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 171) : hommage au rapporteur et au président de la commission - Persistance de quelques points de désaccord - Abstention du groupe socialiste sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes [n° 162 (84-85)] - (18 avril 1985) - Discussion générale (p. 289, 290) :** aviation légère et sports aériens - Protection des infrastructures au sol - Aviation légère ; aérodromes classés en catégorie D - Installation d'aérodromes dans des zones urbanisées ou en voie d'urbanisation - Activités de l'aviation légère et des sports aériens - Bruit généré par les aéronefs à hélices - Nombre d'animaux sauvages aux alentours des aérodromes - Réaction des riverains face au bruit des avions à hélices sur les terrains de catégorie D - Nécessaire réconciliation des aéroclubs avec leur environnement social - Initiative des pilotes de montagne pour diminuer le bruit des avions - Absence d'action en faveur du parc des aéroclubs - Réduction des nuisances sonores - Attente d'un soutien financier de la

part du Gouvernement - Aéroports de catégorie D et hydrobases nécessaires à la renaissance de l'hydravion - Assignation de l'aéroclub et du club de vol à voile de Moret-Episy devant les tribunaux en réparation de troubles de voisinage - Art. 1 : art. L. 147-2 du code de l'urbanisme (p. 291) : son amendement n° 19 : applicabilité des dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes autour des aérodromes classés selon le code de l'aviation civile en catégories A, B, C, D et E pour les aérodromes terrestres, et A, B, C pour les hydrobases ; retiré - Art. 2 (p. 296) : son amendement n° 20 : création d'une commission consultative de l'environnement lorsqu'une commune est concernée ; retiré - Après l'art. 2 (p. 302) : son amendement n° 21 : absence de responsabilité de l'exploitant d'aéronefs pour le bruit émis par les aéronefs lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome et d'une plate-forme autorisée, sauf en cas d'infraction à la réglementation en vigueur ; devenu sans objet - (p. 305) : se déclare favorable aux amendements n° 17 de M. Etienne Dailly (absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en matière de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme régulièrement autorisée si l'exploitant est un aéroclub constitué en association à objet aéronautique à but non lucratif régie par la loi 1901) et n° 22 de M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat (absence de responsabilité de l'exploitant d'un aéronef en cas de dommages résultant du bruit émis lors des manoeuvres liées à l'utilisation d'un aérodrome ou d'une plate-forme autorisée, sauf en cas d'infraction à la réglementation en vigueur).

Deuxième lecture [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - Discussion générale (p. 1062) : actualisation prochaine de plusieurs dispositions du code de l'aviation civile datant de 1924 - Problème de l'aviation légère et des aérodromes de catégorie D - Diminution indispensable des nuisances à la source - Perspective encourageante de diminution du bruit des aéronefs du fait de l'évolution des technologies - Art. 1 - Art. L. 147-4 du code de l'urbanisme (p. 1063) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Colin, rapporteur (modification des valeurs d'indice ne pouvant qu'entraîner une diminution de la superficie de la zone C) - Art. 2 (p. 1066) : se déclare opposé aux amendements analogues n° 2 de M. Jean Colin, rapporteur et n° 8 de M. Pierre Gamboa (composition de la commission consultative de l'environnement).

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Après l'art. 12 bis (p. 1266) :** son amendement n° 76 : fixation par contrat du montant des rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques ; retiré au profit de l'amendement n° 55 de M. Jean Cluzel (rémunérations dues par les utilisateurs de photocopies de livres ou de périodiques) - Signature par la France de la convention de Berne sur la protection de la propriété littéraire et artistique - Expérience Transdoc récemment menée par la Fédération nationale de la presse spécialisée, le Centre national de la recherche scientifique, CNRS, l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, EDF-GDF et Télésystème - Périodiques microfichés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2071) :** rappelle sa participation à un groupement d'intérêt économique, GIE, dans le dessein de développer des actions de formation particulièrement en Guadeloupe.

- **Projet de loi de finances pour 1986 - Nouvelle lecture [n° 238 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Question préalable (p. 4215) :** au nom du groupe socialiste, intervient contre la motion n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission spéciale, sur sa proposition de loi**

(n° 122,85-86) déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme du régime juridique de la presse [n° 172 (85-86)] - Suite de la discussion - (18 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4377) : vote du groupe socialiste contre cette proposition de loi.

PASQUA (Charles), sénateur des Hauts-de-Seine (président du groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre *ès qualités* de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (15 octobre 1985) (p. 2272).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée dans le territoire de Nouvelle-Calédonie du 15 au 19 février 1985, en application des dispositions de l'article 22 bis du règlement [n° 224 (84-85)] (3 avril 1985).

Proposition de loi, déposée avec les membres du RPR, portant réforme de la Banque de France [n° 227 (84-85)] (10 avril 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] (18 juin 1985).

Proposition de loi, déposée avec des membres du groupe du RPR, apparentés et rattachés administrativement, tendant à désétatiser la Caisse nationale du Crédit agricole [n° 408 (84-85)] (21 juin 1985 - Banques et établissements financiers).

Proposition de loi, déposée avec M. Marcel Lucotte, tendant à rétablir le mode de scrutin majoritaire pour l'élection des députés [n° 4 (85-86)] (2 octobre 1985) - Elections et référendums.

Rapport fait au nom de la commission de contrôle créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat, le 24 avril 1985, sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public, Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes [n° 45 (85-86)] (23 octobre 1985) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 39 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 81 (85-86)] (12 novembre 1985) - Audiovisuel.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 85 (85-86)] (15 novembre 1985) - Audiovisuel.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Communication audiovisuelle [n° 97, tome XIII (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 86 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 116 (85-86)] (28 novembre 1985) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 246 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 271 (85-86)] (21 décembre 1985) - Audiovisuel.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture* [n° 196 (84-85)] - (24 janvier 1985) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 59) : état d'urgence, manoeuvre politique du Gouvernement devant une majorité refusant l'indépendance qu'il veut imposer à la Nouvelle-Calédonie - Campagne d'explication des sénateurs de l'opposition dans le pays et présence des parlementaires en Nouvelle-Calédonie.

- *Conclusions du rapport de M. Jacques Larché*, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1404) : souveraineté nationale - Démocratie - Réforme du système électoral - Motion tendant à soumettre ce projet à référendum - Applicabilité de l'article 11 de la Constitution - Organisation des pouvoirs publics - Défauts de la représentation proportionnelle - Rôle prépondérant réservé aux partis politiques par l'institution du scrutin de liste - (p. 1405) : incompatibilité entre la représentation proportionnelle pour l'élection des députés et les principes de la souveraineté nationale - Condamnation de la représentation proportionnelle par le professeur Duverger et par de nombreux universitaires réunis lors d'un colloque européen en 1977 - Expression de la souveraineté nationale - Organisation des pouvoirs publics - Droit de dissolution - Instabilité gouvernementale - (p. 1406) : pouvoirs du Président de la République - Incidences de la réforme électorale sur le fonctionnement des institutions - Projet relatif à l'organisation des pouvoirs publics - Recours au référendum politiquement souhaitable - Applicabilité de l'article 11 de la Constitution au présent projet - Droits des citoyens -

Attachement aux institutions de la Ve République - (p. 1408) : élection des députés au suffrage universel direct - Election des sénateurs au suffrage universel indirect au second degré par les représentants des collectivités locales - (p. 1413, 1414) : qualité du débat démocratique - Mode d'élection des députés - Stabilité institutionnelle - Expérience de la proportionnelle avant 1958 - Scrutin majoritaire retenu en 1958 à la demande des dirigeants du parti socialiste - Référence aux oeuvres de M. Carré de Malberg - Découpage des circonscriptions et résultats électoraux de 1981 - Nombreuses promesses du Président Mitterrand non tenues - Projet visant à sauvegarder la position du parti socialiste, désormais minoritaire dans le pays.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2067, 2068) :** rappelle ses propos sur le scrutin d'autodétermination au cours d'une conférence de presse à Nouméa - Propositions du Sénat : suppression du concept d'indépendance-association, modification du découpage électoral, dispositif assurant la régularité des élections à venir, refus du recours aux ordonnances - Refus du dialogue par le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale et volonté de porter les indépendantistes au pouvoir - (p. 2069) : attitude du Gouvernement vis-à-vis des indépendantistes en Guadeloupe et en Corse - Voyage de M. François Mitterrand, Président de la République, en Nouvelle-Calédonie - Expression de la volonté populaire de maintien au sein de la République française par les résultats de toutes les élections depuis 1981 - Incapacité volontaire du Gouvernement à assurer le bon déroulement des élections territoriales du 18 novembre 1984 - Présence française dans le Pacifique : Centre d'expérimentation du Pacifique ; importance de la Nouvelle-Calédonie dans les routes maritimes - (p. 2070) : vote par le groupe RPR de ce projet de loi modifié par les amendements de la commission des lois - Art. 5 ter (p. 2075, 2076) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - Rappelle l'envoi par M. Alain Poher, Président de la République par intérim, de magistrats de l'ordre judiciaire pour veiller à la régularité d'une élection présidentielle dans les départements d'outre-mer - Art. 5 quater (p. 2077) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune) - Art. 8 (p. 2082) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (délégation d'un membre de la Haute autorité de la communication audiovisuelle dans le territoire) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2088) :** importance du travail accompli par le Sénat - Vote par le groupe RPR de ce projet de loi.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2115) :** nombreuses dispositions de la présente loi déclarées non conformes par le Conseil constitutionnel - Rend hommage à M. Giscard d'Estaing pour son éminente contribution à l'élaboration de cette loi - (p. 2116) : absence du Premier ministre dans l'hémicycle - Responsabilité du Gouvernement à l'égard des départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - Encouragement des indépendantistes - Importance stratégique et potentiel économique des DOM-TOM - Souveraineté française en Guyane et en Polynésie - (p. 2117) : importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie rappelée par le général Lacaze, chef d'état-major des armées - Lutte des Calédoniens, et particulièrement de leurs élus, pour rester Français - Indépendance-association - Scrutin d'autodétermination - Intervention de puissances étrangères favorables au retrait de la France de la région du Pacifique - Affaire Greenpeace.

Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - Rappel au règlement (p. 2159) : propos tenus sur le Sénat par le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Labarrère, devant l'Assemblée nationale - Propos tenus par M. Destrade, membre du parti socialiste, à son encontre.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3043, 3044) :** rapport de la commission de contrôle sénatoriale sur la répartition des fréquences hertziennes - Soumission de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle aux avis techniques de l'établissement public de diffusion, Télédiffusion de France, TDF, lui-même dépendant du Gouvernement - (p. 3045) : renforcement par le projet de loi du monopole de diffusion de TDF - Double régime administratif des entreprises privées de télévision : autorisation pour les services locaux et concessions de service public pour les chaînes multivilles - Faible nombre et qualité inégale des fréquences disponibles pour les télévisions privées - Multiplication des interdictions destinées à empêcher toute concentration dans les services locaux de télévision - Propositions de la commission : suppression des concessions de service public et régime unique d'autorisation par la Haute Autorité ; renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité en ce qui concerne la procédure d'attribution des fréquences et le contrôle de l'utilisation de ces fréquences - **Question préalable (p. 3089) :** s'oppose à la motion n° 54 de M. James Marson tendant à opposer la question préalable - **Avant l'art. 1 (p. 3089, 3090) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis (contrôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur la gestion économique et financière des sociétés et établissements publics chargés de l'exécution du service public de la communication audiovisuelle) - Accepte l'amendement n° 2 du même auteur (nomination par la Haute Autorité des présidents de l'établissement public de diffusion et de l'Institut national de la communication audiovisuelle) - Son amendement n° 13 : nomination par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle du président de l'établissement public de diffusion ; retiré - (p. 3091) : son amendement n° 14 : répartition des fréquences et contrôle de leur utilisation par la Haute Autorité ; adopté - Pouvoir exclusif de Télédiffusion de France, TDF - (p. 3092) : arbitraire de la gestion des fréquences par TDF - Proposition d'instruction publique et contradictoire des dossiers par la Haute Autorité - Art. 1 (p. 3093) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. James Marson (suppression de cet article relatif aux autorisations délivrées par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle) - Son amendement n° 15 : extension des compétences de la Haute Autorité ; adopté - Art. 1 bis (p. 3094) : son amendement n° 16 : suppression de cet article relatif à l'avis du Conseil national de la communication audiovisuelle sur l'établissement des plans de fréquences ; adopté - **Après l'art. 1 bis (p. 3095) :** ses amendements n° 17 : nombre de membres du Conseil national de la communication audiovisuelle et durée de leur mandat ; et n° 18 : comités régionaux et territoriaux de la communication audiovisuelle ; adoptés - Art. 2 (p. 3096) : son amendement n° 19 : suppression des dispositions étendant le monopole de TDF à l'ensemble des services de télévision par voie hertzienne ; adopté - Art. 2 bis (p. 3097) : son amendement n° 20 : modification de la composition du conseil d'administration de TDF ; retiré au profit de l'amendement n° 7 sur le même objet de M. Jean Cluzel, rapporteur pour avis - **Après l'art. 2 bis :** son amendement n° 21 : conseils d'administration des sociétés régionales et territoriales de radio et de télévision ; adopté - (p. 3098) : son amendement n° 39 : plafonnement des montants de ressources publicitaires ; réglementation de la parapublicité ; adopté - (p. 3099, 3100) : accepte l'amendement n° 10 de M. Daniel Millaud (fixation d'un seuil de publicité par heure d'antenne) - Art. 3 : son amendement n° 22 : maintien du régime de l'autorisation pour la diffusion des oeuvres cinématographiques ; adopté - Art. 4 (p. 3103) : son amendement n° 23 : suppression de l'article 79 de la loi du

29 juillet 1982 relatif au régime de la concession de service public ; adopté - Art. 5 (p. 3104) : son amendement n° 24 : suppression de la limitation du nombre des autorisations pouvant être délivrées à une même personne ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Jacques Carat (cas des services relevant de l'article 77) - Art. 6 (p. 3105) : son amendement n° 25 : suppression de la définition du service local de télévision par voie hertzienne par référence à une zone de desserte ; adopté - (p. 3106) : son amendement n° 27 : suppression de l'interdiction faite à une même personne ou à un ensemble de collectivités territoriales de détenir la majorité du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation ; adopté - Après l'art. 6 (p. 3107) : son amendement n° 28 : autorisation des services de radiodiffusion sonore à modulation de fréquences ; adopté - Art. 7 (p. 3108) : ses amendements n° 29 : procédure de délivrance des autorisations par la Haute Autorité ; et n° 30 : compétence de cette dernière sur la répartition des fréquences ; adoptés - Art. 8 (p. 3109) : son amendement n° 31 : demande d'autorisation : obligation d'information de la Haute Autorité sur la nature du programme envisagé ; adopté - Accepte l'amendement n° 78 de M. Jacques Carat (obligation de transparence : extension aux associations) - (p. 3111) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. James Marson (interdiction de l'interruption du cours d'une émission par la diffusion de messages publicitaires) - Après l'art. 11 (par priorité) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Jacques Carat (interdiction de couper la diffusion d'une oeuvre cinématographique par un message publicitaire) - (p. 3112) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. James Marson (introduction dans le cahier des charges de dispositions relatives au pluralisme dans l'organisation des campagnes électorales) - (p. 3113) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Jacques Carat (introduction dans le cahier des charges de l'obligation d'information des conventions relatives à la programmation) - Après l'art. 10 : son amendement n° 34 : pouvoir de police des ondes confié à la Haute Autorité ; adopté - Art. 11 (p. 3114) : son amendement n° 36 : obligation de motiver la décision de suspension ou de retrait d'autorisation par la Haute Autorité ; adopté - Art. 12 (p. 3116) : son amendement n° 88 : exigence d'un directeur de la publication pour les programmes d'information politique et générale diffusés par tout service de communication audiovisuelle ; adopté - Son amendement n° 37 : personnes passibles de poursuites en cas d'infraction : suppression de la mention du producteur ; adopté - Art. 14 (p. 3117) : accepte l'amendement n° 86 de M. Jacques Carat (modification des dispositions pénales) - Art. 15 (p. 3118, 3119) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Daniel Millaud (campagne électorale des candidats aux élections législatives en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna : expression sur les seules stations de Radio France outre-mer, RFO).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture [n° 86 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3172) : rythme actuel des débats parlementaires - (p. 3173) : échec de la commission mixte paritaire - Modifications importantes apportées par le Sénat, en première lecture, à la suite des conclusions de la commission sénatoriale de contrôle créée sur la répartition des fréquences hertziennes - Absence de dialogue entre les deux assemblées - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement permettant au Gouvernement d'exproprier la Tour Eiffel - Interroge le Gouvernement sur les raisons du dépôt de cet amendement « surprise » - Négociations engagées entre Télédiffusion de France, TDF, et la ville de Paris - Demande au Sénat une suspension de séance afin d'établir le calendrier des auditions auxquelles la commission des affaires culturelles souhaite procéder - (p. 3174) : droit du Gouvernement de fixer l'ordre du jour prioritaire des assemblées - Favorable à la création de télévisions privées mais opposé au système de concession du service public - Négociations en cours sur la création d'une chaîne privée, avant même l'adoption de la présente loi - Souci du**

Sénat de mesurer les conséquences de l'introduction d'une cinquième chaîne de télévision - (p. 3175) : calendrier des auditions fixé par la commission des affaires culturelles - Demande à la conférence des présidents de modifier l'ordre du jour du Sénat - Audition imminente de MM. Georges Fillioud et Jacques Chirac.

Suite de la discussion - (28 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3435) : dépôt d'un amendement par le Gouvernement lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale - Amendement associé à l'annonce de la conclusion avec MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi d'une concession de service public pour une chaîne de télévision - Audition par la commission de nombreuses personnes susceptibles d'apporter des éléments d'information - Regrette la non audition du ministre de la culture - (p. 3436) : approche des élections expliquant la hâte de la majorité actuelle à agir au mépris de toutes les règles - Nouvelle loi ne s'appliquant qu'aux chaînes privées locales autorisées - Amendement visant le cas de Paris et plus précisément celui de la Tour Eiffel - Interruption des négociations en cours entre la ville de Paris et TDF - Diffusion de la cinquième chaîne n'exigeant pas l'appropriation de l'émetteur de la Tour Eiffel - Candidature de la Compagnie luxembourgeoise de télévision, CLT, à un réseau multivilles remontant à janvier - Gouvernement ayant décidé de ne traiter qu'un seul dossier - Risque de tension avec le Luxembourg - Violation des engagements pris à propos des satellites de communication - Groupe Berlusconi pouvant arroser un marché de 220 millions d'habitants - Attitude contradictoire du Gouvernement et préjudice incalculable causé à l'industrie cinématographique en raison des avantages accordés à la cinquième chaîne - (p. 3437) : avantages accordés concernant notamment le délai de protection des films et le quota de diffusion d'oeuvres d'expression française - Ouverture de certains secteurs réservés jusqu'alors à la radio et à la presse en matière de publicité - Danger d'une chute de la fréquentation des salles de cinéma en raison des conditions généreuses faites à la cinquième chaîne - Cinéma trahi par le gouvernement socialiste pour la deuxième fois - Maintien des propositions de la commission de supprimer le régime de concession de service public et de conférer à la Haute Autorité le pouvoir d'organiser l'utilisation des chaînes - Au nom de la commission, demande le rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture - (p. 3446) : ne peut laisser dire que le Sénat soit hostile à l'introduction de la concurrence dans le secteur audiovisuel - (p. 3448) : favorable à la privatisation du service public tel qu'il existe aujourd'hui - Texte s'inscrivant dans le prolongement de la loi de 1974 - Absence de contestation de la création d'une Haute Autorité mais contestation dans la façon dont la Haute Autorité est composée - Souhaite qu'un seul organisme indépendant du Gouvernement accorde les autorisations aux télévisions privées - Favorable à l'autorisation délivrée par la Haute Autorité et défavorable au système de la concession de service public - Insuffisante indépendance de la Haute Autorité actuellement - Décisions prises concernant l'attribution des canaux dépendants du satellite risquant de mettre en cause l'intérêt national - Association de M. Berlusconi avec un groupe français lui donnant une dimension européenne et lui permettant de communiquer avec deux-cent vingt millions de téléspectateurs grâce au canal qu'il obtiendra sur le satellite français - Rupture unilatérale des conversations engagées avec le Luxembourg et reniement des promesses faites - Signale qu'il ne reste plus qu'un seul canal disponible sur le satellite - (p. 3449) : réservation d'un canal de diffusion convenable pour une télévision locale et non municipale - Absence de radio au service de M. Chirac à Paris - Réponse du maire de Paris concernant une région comptant dix millions d'habitants, méritant d'être mieux traitée par le Gouvernement - Absence de justification de l'amendement introduit par le Gouvernement - Canal 33 inutilisé et disponible pour la télévision locale - Création par le Sénat d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles les fréquences, aussi bien pour les radios que pour les télévisions, sont accordées par TDF - Délivrance des autorisations par la

seule Haute Autorité qui doit disposer des moyens nécessaires au contrôle et à la police des ondes - Demande du rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture - Art. 1 A, 1 B et 1 (p. 3449, 3450) : ses amendements n° 4, 5 et 6 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 1 bis (p. 3451) : son amendement n° 7 : rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 1 ter et 1 quater : ses amendements n° 8 et n° 9 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 2 (p. 3452) : son amendement n° 10 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture concernant le paragraphe I ; adopté - Son amendement n° 11 : possibilité d'installer et d'exploiter sur les toits, terrasses et superstructures des propriétés bâties, publiques ou privées, les moyens de diffusion par voie hertzienne limitée à la réalisation et à l'exploitation des seules installations déclarées d'utilité publique, sous réserve de l'indemnisation des dommages qui sont la conséquence directe des charges imposées par la loi ; adopté - Art. 2 bis, 2 ter, 2 quater, 2 quinquies, 2 sexes (p. 3455, 3456) : ses amendements n° 12 à 16 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 3 (p. 3457) : son amendement n° 17 : rétablissement de la suppression du paragraphe I de cet article votée par le Sénat en première lecture ; retiré au profit de l'amendement n° 38 de M. Jacques Carat (extension du régime de la déclaration préalable à tous les services interactifs même s'agissant de la diffusion d'œuvres cinématographiques) - Art. 4, 5, 6 bis et 7 (p. 3457 à 3459) : ses amendements n° 19, 20, 23, 26 et 27 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 8 (p. 3460) : son amendement n° 28 : remplacer le mot « programmation » par les mots « la nature du programme » ; adopté - Après l'art. 11 ter (p. 3461) : accepte l'amendement n° 2 de M. Pierre-Christian Taittinger (obligations pour les télévisions nouvelles en matière de diffusion de films cinématographiques identiques à celles exigées des chaînes publiques nationales) - Art. 9 (p. 3462) : son amendement n° 29 : suppression de l'obligation de communiquer à l'autorité compétente les conventions relatives à la programmation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. James Marson (interdiction d'interruption par message publicitaire de toute diffusion télévisée d'œuvres définie par les lois relatives aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes) - Art. 10 bis, 11, 11 bis et 12 (p. 3463 à 3465) : ses amendements n° 30 à 36 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés.

- Conclusions du rapport de M. Charles Pasqua, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de résolution (n° 111, 85-86) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision [n° 111 (85-86)] - (28 novembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3466) : commission des affaires culturelles favorable à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision.

- Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de la communication audiovisuelle :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3554) : dépôt de sept projets de loi sur la communication audiovisuelle - Demi libertés accordées en réalité par le Gouvernement - Retard dans le lancement des satellites de télédiffusion - Nombreux obstacles s'opposant à l'exercice de la liberté des radios locales privées, des réseaux câblés ou des futures télévisions

locales - Refus par le Gouvernement de donner à la Haute Autorité les moyens de garantir l'exercice de la liberté - Préservation par l'Etat du monopole de la construction et de la maintenance des équipements, du contrôle des sociétés d'exploitation locales - Report sur les collectivités locales de la totalité de l'effort financier - (p. 3555) : radios locales soumises à des contraintes absurdes et irréalistes dès leur légalisation - Accès interdit à la publicité - Attribution de la nouvelle chaîne au groupe Seydoux-Berlusconi dans des conditions inadmissibles - Rappelle la candidature de la compagnie luxembourgeoise de télévision, CLT, et les avantages incommensurables dont bénéficie la chaîne pour effectuer son démarrage - Cahier des charges de la 5^e chaîne accumulant des avantages interdisant toute concurrence - Contrat de concession pouvant prétendre à l'indemnisation en cas de modification législative du panorama audiovisuel - Parlement lié par des clauses exorbitantes - (p. 3556) : réalisations italiennes dénoncées par le Gouvernement et appel à M. Berlusconi - Doublement du budget de l'audiovisuel en cinq ans - Constate qu'aucune des missions essentielles du service public n'a été correctement remplie - Créations originales françaises en déclin - Sacrifice de la fiction aux rediffusions et aux séries d'origine américaine - Nombreuses rediffusions - Patrimoine audiovisuel de l'Institut national de la communication audiovisuelle, INA, en danger - Militantisme de l'information et changements répétés des titulaires des postes clés de l'audiovisuel - Situation contrastant avec la stabilité antérieure - Souci de faire passer le message politique du moment - Rappelle les démissions en cascade et le bouleversement dans les rédactions - Recours par deux fois aux pouvoirs d'investigation spéciaux conférés par l'article 22 bis du règlement du Sénat en ce qui concerne la couverture des événements intervenus en Corse, d'une part, et en Nouvelle-Calédonie, d'autre part - Absence de respect du pluralisme politique - Inégalités observées dans le partage du temps d'antenne accordé aux invités politiques de la majorité et à ceux de l'opposition au cours de l'année 1984 - Gestion financière catastrophique de TF 1 - Problème des nouvelles techniques de la communication : le câble et le satellite - Premiers canaux du premier satellite français de diffusion directe généreusement octroyés à M. Berlusconi et à M. Robert Maxwell, patron travailliste du groupe de presse britannique Mirror - Rappelle l'attitude méprisante du Gouvernement vis-à-vis du Grand-Duché du Luxembourg - Nombreux sujets de préoccupation depuis 1981.

- Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4604) : amendement « Tour Eiffel » - Absence de prise en compte par l'Assemblée nationale des propositions du Sénat - Cinquième chaîne - Décision du Conseil constitutionnel sur les garanties accordées aux personnes touchées par la mise en oeuvre de la servitude instituée au profit de l'établissement public de diffusion - Procédure d'établissement de la servitude et indemnisation du dommage - (p. 4605) : indemnisation de la servitude - Conclusions d'une concession de service public avec MM. Seydoux et Berlusconi ; conditions de démarrage de la cinquième chaîne ; modification des antennes et incidences sur la réception des chaînes publiques - Emission double et délai de modification - Subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat après information des propriétaires et notion de délais raisonnables ; nécessité pour le législateur de fixer un délai - Art. unique (p. 4608, 4609) : son amendement n° 2 : subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés ; adopté - Durée de l'enquête - Décision du Conseil constitutionnel - Nature des garanties nécessaires ; procédure d'information et de réclamation assortie de délais raisonnables.

PELLARIN (Bernard), sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe de l'UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Rapport spécial fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce, artisanat et tourisme : II - Tourisme [n° 96, annexe 6 (85-86)] (21 novembre 1985).

PELLETIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (président du groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées [n° 234 (84-85)] (10 avril 1985) - **Immunité parlementaire**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Relations culturelles, scientifiques et techniques** [n° 97, tome XIV (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 730 (JO Débats 27 novembre 1985) (p. 3405) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (situation des droits de l'homme dans le monde).

Questions orales avec débat :

n° 70 (2 avril 1985) (p. 70) à M. le Premier ministre : **carburants** (incorporation de l'éthanol dans les carburants) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).

n° 160 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (situation des

droits de l'homme dans le monde) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Art. 36 bis (p. 158) : son amendement n° 146, soutenu par M. Paul Girod : précisions concernant les conditions d'exercice des fonctions de commissaire aux comptes ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 460, 461) : inexistence dans le département de l'Aisne de structures destinées à aider les toxicomanes - Action de l'association « groupe d'information et de lutte contre la toxicomanie » - Absence de centres d'accueil ou de post-cure - Demande l'ouverture d'un centre d'accueil à Laon.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie du 20 janvier 1972** [n° 169 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 575) : intervient au nom de M. Jean-Pierre Cantegrit, empêché - Avenant à la convention de sécurité sociale entre la France et la Turquie - Nouvelles dispositions sociales, notamment en matière d'assurance vieillesse - Importance des conventions bilatérales de sécurité sociale pour les Français de l'étranger - (p. 576) : coordination des systèmes d'assurance vieillesse - Possibilité pour les ressortissants de chaque pays de cotiser aux assurances volontaires de leur pays d'origine - Création d'un nouveau système de liquidation des pensions - Suppression de toute référence à une durée minimale d'assurance - Simplification de l'accès à l'assurance vieillesse : levée des restrictions existant pour les travailleurs non salariés et les fonctionnaires civils et militaires - Demande que des conventions bilatérales similaires soient signées avec d'autres pays étrangers où résident de nombreux Français - Favorable à l'adoption de cet avenant.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 735) : décision des ministres de l'environnement de la Communauté européenne rendant obligatoire la distribution de l'essence sans plomb à partir du 1^{er} octobre 1989 - Obligation pour les États membres de la Communauté d'accélérer leur choix en faveur d'un procédé prévoyant la suppression du plomb - Développement des carburants de substitution - Existence de deux catégories d'additifs pour rehausser l'indice d'octane, l'un à base de méthanol l'autre à base d'éthanol - (p. 736) : rapport du groupe de travail créé en 1983 défavorable à l'éthanol en raison de son moindre pouvoir calorifique - Prix de revient prohibitif de l'éthanol - Etude de l'Institut français du pétrole pour apprécier la valorisation potentielle dont pourrait bénéficier l'éthanol - Importance du prix d'intérêt pour les compagnies pétrolières - Diminution de la différence entre le prix de revient et le prix d'intérêt - Production d'éthanol bénéfique pour l'agriculture, exemple du Brésil et des États-Unis - Ethanol offrant un débouché essentiel pour l'élevage par la production de protéines qu'il engendre - (p. 737) : nombreux avantages procurés par l'éthanol concernant la préservation et la création d'emplois, la réduction de notre dépendance énergétique - Souhaite le choix par le Gouvernement du développement de la fabrication d'un produit national d'appoint, l'éthanol, malgré les conclusions du rapport Rodet - Décision politique devant être prise rapidement - (p. 745) : absence de présentation d'une amorce de choix gouvernemental dans le domaine des carburants de substitution - (p. 746) : difficulté d'être prêts dans trois ans et nécessité d'investissements très lourds - Méthanol coûtant un peu moins cher que l'éthanol mais éthanol restant une solution française plus favorable à la balance commerciale et au surplus agricole - Souhaite la présenta-

tion par le Gouvernement d'une solution avant la fin de l'année 1985, solution française souhaitée.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 782) : son engagement dans un syndicat agricole - Evolution des rapports entre la droite et la gauche - Echec de l'expérience socialiste - Innovation de la Vème République : prédominance de l'exécutif du fait de l'élection présidentielle au suffrage universel - Relèvement de la France par le Général de Gaulle - Position des mouvements centristes dans un mode de scrutin majoritaire - Bipolarisation - Alternance - Proportionnelle - Favorable au maintien du scrutin majoritaire dans les petits départements et à l'institution de la proportionnelle dans les autres départements - (p. 783) : fervent défenseur de la proportionnelle - Augmentation excessive du nombre des députés - Scrutin proportionnel préférable pour une alternance douce entre 1986 et 1988 - Emergence d'une majorité pour faire face aux problèmes économiques - Adhésion aux propositions de M. Jacques Chirac sur le retour à l'économie de marché - Cohabitation - Refus du Général de Gaulle de constitutionnaliser l'élection des députés - Régime des partis - Instabilité - Election du Président de la République au suffrage universel - Evolution de la Vème République - Evoque ses espoirs dans trois domaines : avenir de l'Europe technologique (projet ESPRIT et projet spatial Hermès), développement de la défense européenne et lutte contre le racisme - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 782, 783).

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Art. 1 (p. 1483) : son amendement n° 177, soutenu par M. Paul Robert : aide aux propriétaires adhérant à une société coopérative ou à une société d'intérêt collectif agricole, SICA ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)]** - (22 octobre 1985) - Art. 10 (p. 2376) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Pierre Croze, rapporteur pour avis (progression à un rythme annuel minimum de 4 % des autorisations de programme et des dépenses ordinaires inscrites au budget civil de la recherche, à l'exclusion de la subvention pour le fonctionnement de la cité des sciences et des industries de La Villette).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Art. 20 (p. 2508) : son amendement n° 114, soutenu par M. Paul Girod : détermination par le comité des finances locales du montant des sommes correspondantes à la progression minimale garantie ; adopté.

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - Art. 39 (p. 2569) : son amendement n° 115, soutenu par M. Stéphane Bonduel : rapport annuel d'exécution présenté au Parlement à l'ouverture de la première session ordinaire ; retiré au profit de l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2774) : augmentation de la population rurale et incidence sur les investissements nécessaires en milieu rural - Inadéquation de la dotation globale d'équipement, DGE, aux programmes d'équipement des collectivités locales - Communes rurales pénalisées par la réforme du fonds de péréquation de la taxe professionnelle et risquant de l'être par la réforme du fonds de compensation de la TVA - Suppression envisagée des prêts bonifiés du Crédit agricole

- Retour à la tutelle préfectorale en matière de répartition des subventions spécifiques - Responsabilité du maire, reconnu comme meilleur garant de la qualité de la gestion communale - Efficacité de la répartition, par les élus, du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Dépôt d'un amendement donnant à la commission d'élus le droit de proposer au commissaire de la République la liste des opérations à subventionner et le montant de l'aide de l'Etat attribuée - Coopération intercommunale.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière [n° 30 (85-86)]** - (13 novembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3024, 3025) : statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales - Spécificité et exigences du service public hospitalier - Situation des personnels - Elargissement du livre IX du code de la santé publique à certains établissements sociaux publics - Extension du statut de la fonction publique au personnel de l'Assistance publique de Paris - Statut des personnels hospitaliers - Fonctionnement des hôpitaux - Suppression d'emplois et recours aux licenciements - Protection des personnels en électroradiologie - Pharmaciens résidents - Vote favorable du groupe de la gauche démocratique sur ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4086) : action du bureau de l'intergroupe de défense des droits de l'homme du Sénat - Histoire et évolution de l'humanité - Nouvelles atteintes aux droits de l'homme : disparitions de personnes, déplacements massifs de populations, tortures médicalisées, prises d'otages - Situation d'Andreï Sakharov - Meurtre du père Popieluzko - Détention de Nelson Mandela en Afrique du Sud - Populations d'Ethiopie, du Chili, d'Afghanistan, du Cambodge, du Timor et du Liban - (p. 4087) : ratification de textes de portée internationale par la majorité des Etats membres des Nations unies - Multiplication des organismes non gouvernementaux - Action du gouvernement français - Rôle des médias - Amnesty international - Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, MRAP - Ligue des droits de l'homme - Démocratisation des pays de l'Europe et de l'Argentine - Famine - Détention au Liban de quatre otages français, MM. Kauffmann, Carton, Fontaine et Seurat.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4115) : dépôt d'une proposition de loi relative à la limitation du cumul des mandats il y a dix ans - Opération électorale liée au dépôt des projets de loi actuels - (p. 4116) : cumul des mandats et efficacité - Décentralisation et croissance des charges des élus par mandat électif - Entrée des jeunes dans la politique - Réserves sur les modalités de cette loi - Fonctions et mandats - Fonctions ministérielles - Statut de l'élu - Achèvement des mandats en cours - Exercice de l'option par l'élu préalablement aux élections - Dépôt d'amendements par la commission des lois concernant l'élévation du plafond relatif au mandat municipal et la suppression dans la liste des cumuls des fonctions de président du conseil d'une communauté urbaine.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 119 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4115, 4116).

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - Après l'art. 30 (p. 4411) : sur l'amendement n° 59 de M. André Labarrère, ministre (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune), se déclare favorable au sous-amendement n° 66 de M. Paul Girod, rapporteur.

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 246 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Art. unique (p. 4610) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés) - Amendement « Tour Eiffel ».

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture [n° 275 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - Art. 31 (p. 4628) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Jacques Descours Desacres (participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire en cas de justification à l'inscription dans une autre commune par des motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles, à défaut de structure d'accueil en dehors des horaires scolaires dans la commune de résidence).

PERCHERON (Daniel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PERLICAN (Rolande), sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 626 (JO Débats 26 avril 1985) (p. 378) à M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé : **hôpitaux** (devenir de l'hôpital conventionné Tarnier à Paris) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 420, 421).

Questions orales avec débat :

n° 83 (24 avril 1985) (p. 327) à M. le ministre de l'éducation nationale : **enseignement** (conséquences de l'application de la carte scolaire à Paris) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 477 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation** - (10 mai 1985) - (p. 485) : développement des sciences et techniques - Action de l'opposition - Rôle de l'enseignement dans le processus d'élévation du niveau de qualification et de connaissance du pays - Rentrée de 1985 et austérité - Suppression de postes d'enseignants - Cas de Paris - Aggravation du nombre d'échecs scolaires et des inégalités - Maternelles et listes d'attente - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Primaire et nombre de classes à double niveau ; problèmes des enfants immigrés -

(p. 486) : nombre de langues maternelles différentes dans une même classe - Remplacement des enseignants malades - Contradictions avec les orientations du Gouvernement affirmées en 1981 - Situation de l'enseignement technique à Paris - Suppression de sections de lycées d'enseignement professionnel, LEP ; cas du LEP Ledru-Rollin et du lycée technique Raspail - Ecole Boule - Filière bois - Refus du dédoublement de la section BTS de l'école Boule - (p. 487) : université et remise en cause dans les faits du processus de rénovation du premier cycle d'études - Austérité - Recul du financement public pour la formation - Nombre de jeunes sans formation - Travaux d'utilité collective, TUC - Régression du système éducatif - Exigence de formation des jeunes.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948) [n° 216 (84-85)]** - (15 mai 1985) - Discussion générale (p. 571) : convention internationale du travail posant le principe de l'interdiction du travail de nuit des enfants de moins de 18 ans dans les entreprises industrielles - Groupe communiste favorable à l'adoption de cette convention garantissant les droits fondamentaux des enfants - Demande l'application stricte des principes énoncés - Favorable à une augmentation de la durée du repos compensateur après un travail de nuit.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1974) : problème de l'accession à l'indépendance d'un peuple colonisé - Droit à l'autodétermination du peuple canaque - Projet abandonnant tous les engagements pris par le Gouvernement et aboutissant au maintien du fait colonial - (p. 1975) : article 17 autorisant le Gouvernement à légiférer par ordonnances dessaisissant le Parlement - Persistance des inégalités et des injustices malgré la loi d'habilitation de 1982 - Opposé à l'état d'urgence - Groupe communiste opposé à la demande de pleins pouvoirs - Nouvelle-Calédonie exclusivement mélanésienne lors de sa découverte en 1774 - Rappelle les terribles massacres de 1878 et 1917 consécutifs aux révoltes des Kanaks contre la spoliation des terres - Politique du peuplement par des Européens au détriment des canaques lors du « boom » du nickel - Fait colonial se traduisant par la spoliation des terres et dans tous les domaines de la vie sociale et économique ainsi que dans l'accès aux responsabilités : Régime fiscal du nickel instauré en 1974 exonérant les familles riches au détriment du budget du territoire - Oppression culturelle permanente - Projet marquant un net recul par rapport aux promesses de 1981 et au calendrier Pisani - Constitution du Front indépendantiste en 1977 - (p. 1976) : déclaration de Nainville-les-Roches en 1983 - Rappelle l'assassinat de dix militants du FLNKS et les conditions non élucidées de l'assassinat d'Eloi Machoro et de son adjoint - Report du référendum à fin 1987 - Inconstitutionnalité, argument de circonstance - Volonté des Kanaks de prendre en compte la réalité historique et de négocier avec chaque groupe ethnique - Projet contraire aux droits légitimes du peuple canaque - Mouvements de libération nationale, fait de notre époque - Principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes reconnu par l'ONU qui fête son quarantième anniversaire - Lutte des communistes pour la décolonisation - Autodétermination, seule solution possible - (p. 1977) : au nom du groupe communiste se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi maintenant la domination coloniale.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Après l'art. 5 (p. 2013) : se déclare défavorable à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (élections aux conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptation du code électoral aux usages locaux) - Art. 17 (p. 2024) : se déclare défavorable à l'amendement n° 56 de M. Edgard Pisani, ministre (recours du Gouvernement aux ordonnances avant le 15 novembre 1985 ; dépôt d'un projet de loi de ratification devant le Parlement, avant le 1^{er} décembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2028) : politique de domination coloniale menée en Nouvelle-Calédonie par la droite - Indépendance-association - Accord

entre la droite et le Gouvernement - Demande des pleins pouvoirs - Aggravation des tensions entre les communautés - Vote défavorable du groupe communiste sur ce texte.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2088) : défense par la droite des intérêts du grand capital - Abandon par le Gouvernement des engagements de Nainville-les-Roches - Demande la reconnaissance des droits du peuple kanak - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2544) : problème de la politique énergétique lié à la politique industrielle et à celle de l'emploi - Importance de la question énergétique en Ile-de-France - Grave déséquilibre entre la production et la consommation - Politique gouvernementale de désindustrialisation inscrite dans le contrat de plan - Stagnation de la consommation de gaz et d'électricité - Politique gouvernementale aboutissant à une détérioration constante du taux d'indépendance énergétique - Importants transferts énergétiques interrégionaux et internationaux augmentant les risques de pannes généralisées - (p. 2545) : région disposant du nucléaire, du charbon et de la géothermie - Révision en baisse du programme électronucléaire et mise en cause de la poursuite du développement industriel des surgénérateurs ayant, à terme, des effets catastrophiques en Ile-de-France comme dans l'ensemble du pays - Entreprise régionale de traitement des résidus urbains menacée de privatisation par M. Chirac - Nécessité de maintenir les industries traditionnelles et développer les industries nouvelles en les alimentant en énergie - Maintien et modernisation nécessaire des centrales thermiques classiques - Propose la construction d'un réacteur nucléaire de 300 mégawatts sur le site de Saclay.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Postes et télécommunications [n° 96, annexe 42 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983** [n° 300 (84-85)] - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 899) : exécution du budget des PTT de 1983 - Référence à l'article 20 de l'ordonnance de 1959 - Situation des budgets annexes - Rapport de la Cour des comptes - Décision du Conseil constitutionnel - Mise ou non à la charge du budget annexe des PTT d'une contribution au budget général - (p. 900) : calcul du prélèvement par référence aux résultats de l'année d'exploitation et détermination à partir d'excédents d'exploitation des télécommunications et non sur la base du solde des opérations pertes et profits de cette branche - Erreurs d'imputations et d'intitulés budgétaires en 1982 et 1983 - Prélèvement au profit du budget général sous la rubrique « fonds de réserve sur résultat » pour 1984 et 1985 - Interrogation sur l'autonomie financière et la gestion du budget des PTT.

- **Projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes** - *Deuxième lecture* [n° 303 (84-85)] - (11 juin 1985) - Discussion générale (p. 1060) : interroge le Gouvernement sur l'utilisation de la taxe parafiscale d'aéroport - Inadaptation de la législation actuelle au fonctionnement moderne des aéroports - (p. 1061) : souhaite une actualisation des dispositions législatives, en concertation avec les organisations représentatives des riverains et les élus des collectivités locales concernées - Atteinte au droit de propriété des riverains du fait de l'extension de la zone C - Financement des travaux d'insonorisation - Saisine des tribunaux contre les nuisances des avions - Diminution indispensable des nuisances à la source.

- **Fait personnel** - (11 juin 1985) (p. 1068) : souhaite que soit notée au procès-verbal l'adoption par les sénateurs socialistes du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes.

- **Rappel au règlement** - (24 juin 1985) (p. 1585) : article 100 du Règlement du Sénat - Procédure suivie par la commission d'enquête sénatoriale sur le fonctionnement du service public des postes ; modalités d'adoption du rapport ; délai de publication au journal officiel - Conférence de presse de MM. Geoffroy de Montalembert et Pierre Vallon - Article de l'hebdomadaire *Le Point* - (p. 1586) : absence d'information des sénateurs appartenant à la minorité de la commission - Article du *Point* et violation du secret - Référence aux irrégularités constatées lors des travaux de la commission d'enquête sur la dette extérieure de la France.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - **Rappel au règlement** (p. 1985) : déclaration de M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois, sur les ondes

de France-Inter et caractère confidentiel des propos tenus devant la commission parlementaire d'enquête et de contrôle - Attitude du groupe socialiste - Déclaration du général Janou Lacaze, chef d'état-major des armées, devant la commission d'enquête - Référence aux guerres d'Algérie et d'Indochine.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2070, 2071) : intervient suite aux propos de M. Charles Pasqua - **Art. 5 ter** (p. 2075) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - Libre exercice du droit de vote - **Art. 5 quater** (p. 2077) : intervient sur l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune) - **Art. 6 bis** (p. 2080) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (dépouillement à l'échelon régional ; transport de l'urne par la gendarmerie sous le contrôle du président du bureau de vote, magistrat de l'ordre judiciaire) - **Art. 5 ter (suite)** (p. 2086) : intervient sur l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence du bureau de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3054) : loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle : processus de démocratisation de l'information face à l'explosion de la technologie - Demande une existence légale pour la presse télématique née du Télétex et de la distribution des Minitels ; reprise de la notion d'équipe rédactionnelle propre et de directeur de publication.

PEYOU (Hubert), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

PEYRAFITTE (Jean), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PIC (Maurice), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

PINTAT (Jean-François), sénateur de la Gironde (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les

études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme, logement et transports : II - Transports : 2 - Aviation civile - 4 - Météorologie** [n° 96, annexe 34 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Navigation aérienne** [n° 96, annexe 41 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 140 (8 octobre 1985) (p. 2219) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : pétrole (situation de l'industrie française du raffinage) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2556 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3321) : bilan de la politique budgétaire menée depuis 1981 - Budget de relance présenté en 1982 - Augmentation des dépenses publiques - Recours à un déficit budgétaire massif - Augmentation de la pression fiscale - (p. 3322) : lutte contre le chômage - Aggravation des charges pesant sur les entreprises - Conséquences de la politique de relance sur les prix, le déficit public et l'équilibre extérieur - Augmentation du déficit extérieur et conséquences inflationnistes liées à son financement - Budget de rigueur décidé en 1983 - Dévaluations - Blocage des prix et des rémunérations - Débudgétisation de nombreuses dépenses - Lutte contre l'inflation - Ponction sur l'épargne - Recours à l'endettement - Absence de croissance, contrairement à la reprise amorcée dans les principaux pays industrialisés - Aggravation de la pression fiscale et des prélèvements sociaux en 1984 - Aggravation du déficit de la SNCF, d'EDF et de la RATP en raison des créations massives d'emplois - Augmentation du déficit budgétaire prévu pour 1986 - Absence de maîtrise des dépenses publiques - (p. 3323) : budget paralysé par la charge croissante de la dette publique - Mesures liées à l'approche des échéances électorales - Remboursement anticipé de l'emprunt obligatoire de 1983 - Hausse limitée des tarifs publics - Nombreuses taxes sur les produits pétroliers et le gaz naturel - Taxe professionnelle - Impôt sur le revenu - Net accroissement de la charge fiscale depuis 1981 - Groupe de l'UREI opposé à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1985** [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - **Après l'art. 9** (p. 4228) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Descours Desacres, n° 1 : extension aux communes non-membres d'un syndicat de l'exonération des frais de perception de la taxe sur l'électricité par EDF ; et n° 3 : cas des exonérations à partir d'une certaine puissance d'électricité ; adoptés.

PISANI (Edgard), ministre-chargé de la Nouvelle-Calédonie (nommé le 21 mai 1985 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 22 mai 1985, p. 5742] - Fin des fonctions ministérielles le 14 novembre 1985.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1947) : absence d'un rétablissement total de l'ordre dans l'île - Intention du Gouvernement de proposer une modification de la situation présente dans des conditions telles que tous en Nouvelle-Calédonie puissent se sentir concernés - Texte proposant une consultation des populations intéressées avant la fin de l'année 1987 sur le principe de l'indépendance associée à la France - Etats africains contraints à choisir l'indépendance sans communauté faute d'accepter que l'une et l'autre soient associées - Problème de l'accès à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie en association avec la France - Indépendance inéluctable pour tous les responsables - Interrogation sur la date à laquelle l'indépendance sera la plus facile à pratiquer et sur la meilleure façon de la pratiquer - (p. 1948) : coefficient de progression démographique des populations d'origine mélanésienne deux fois supérieur à celui des populations européennes - Jeune classe mélanésienne favorable au concept d'indépendance - Impossibilité d'imaginer un refus de l'indépendance - Déséquilibre entre Nouméa et la brousse atteignant des degrés insupportables - Déséquilibre dans l'exercice des responsabilités et dans la répartition des richesses - Réforme proposée ayant pour objectif de tenter de corriger les inégalités de développement et de responsabilité politique - Octroi d'autonomie du territoire ayant abouti à une concentration plus forte du pouvoir économique et du pouvoir politique entre les mains d'une seule communauté - Création des régions à l'aide de contrats de programme passés avec l'Etat ne portant pas atteinte à l'unité du territoire - (p. 1949) : territoire devant définir les orientations et demeuré responsable de la définition de la politique suivie dans le cadre des lois de la République - Possibilité pour chaque région de signer des contrats de programme avec l'Etat - Découpage des régions et pondération des sièges comportant nécessairement une part d'arbitraire - Ordonnances envisagées tendant à assurer la création et le fonctionnement des institutions nouvelles - Soumission des ordonnances à la délibération de l'assemblée territoriale telle qu'elle est constituée aujourd'hui - Seconde série d'ordonnances devant permettre de mettre en oeuvre quelques réformes essentielles - Réforme foncière ayant permis l'attribution de terres à la coutume, aux tribus et aux clans - Ordonnances devant permettre d'amorcer une réforme du système éducatif, du système fiscal et de la fonction publique - Suggère d'organiser des élections en août ou début septembre prochain - Importance du conseil exécutif - Adoption par le Sénat de techniques de contrôle, de vérification et de protection en contradiction avec le droit électoral traditionnel - Nécessité de trouver des solutions administrativement moins lourdes et politiquement aussi fortes.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - **Rappel au règlement** (p. 1986) : inscriptions sur le monument aux morts de Nouméa ; « nombre d'indigènes morts » - **Discussion générale** (p. 1994) : attente d'informations sur l'indication exacte des inscriptions figurant sur le monument aux morts de Nouméa - (p. 1995) : délai d'obtention des informations - Monument aux morts de Nouméa ; guerre de 1914-1918 : noms des soldats français tués au combat - Nombre de tués par commune sous la mention « indigènes morts pour la France » ; inscription sur un mur situé derrière le monument des noms des soldats tués pendant la guerre de 1939-1945 - **Art. 1** (p. 1998) : inégalités entre Nouméa et la brousse - Problème de l'indépendance ou du maintien dans la République - Convention de Lomé - Concept d'indépendance associée à la France - Notion de populations intéressées - Déséquilibres de l'économie calédonienne - Base stratégique de Nouméa - Détermination

par le Parlement des populations ayant intérêt à définir l'avenir du territoire calédonien et de ses dépendances ; s'interroge sur la nécessité de participation au scrutin des fonctionnaires nommés en Nouvelle-Calédonie pour trois ans - (p. 2000) : situation transitoire - (p. 2002) : accepte l'amendement n°1 de M. Etienne Dailly, rapporteur (scrutin d'autodétermination avant le 31 décembre 1988 et alternative entre l'indépendance et le maintien au sein de la République française) - Accepte l'amendement n° 2 du même auteur (régime transitoire jusqu'au scrutin d'autodétermination ; institution de régions et expression de la diversité du territoire ; plan de réformes et de développement) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 46 : institution de régions et mise en oeuvre d'un plan de réformes et de développement afin de remédier aux inégalités économiques et sociales ; retiré - **Avant l'art. 2** : son amendement n° 47 : composition des institutions du territoire : chef du territoire, conseil exécutif, congrès et conseil coutumier territorial ; devenu sans objet - (p. 2003) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 3 (composition des institutions et des pouvoirs publics dans le territoire : communes et conseils municipaux, régions et conseils de région, congrès du territoire, conseil exécutif et conseil coutumier territorial, haut-commissaire) et n° 4 (modalités d'organisation des communes et des conseils municipaux) - **Art. 2** (p. 2004) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création de quatre régions et délimitation des régions Centre et Sud) - **Art. 3** (p. 2005) : accepte l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur (libre administration des régions constituées en collectivités territoriales par des conseils de région dont les membres sont élus au suffrage universel direct) - S'oppose à l'amendement n° 7 du même auteur (nombre de membres des conseils de région dans les régions Nord, Centre, Sud et des îles Loyauté) - **Art. 3 bis** (p. 2006) : accepte l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (identité de composition du congrès du territoire et des conseils de région) - **Art. 4** (p. 2007) : son amendement n° 48 : durée du mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire jusqu'à la promulgation de la loi tirant les conséquences du scrutin d'autodétermination et, au plus tard, le 31 janvier 1988 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur (substitution à la date du 31 janvier 1988 de celle du 31 janvier 1989) - **Art. 5** (p. 2007, 2008) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 10 (substitution de « région » à « circonscription ») et n° 12 (nombre de candidats par liste égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de deux) - S'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur (inscription des candidats sur la liste électorale de l'une des communes de la région ; éligibilité des membres de l'assemblée territoriale dans toutes les régions du territoire) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 du même auteur (en cas de vacance, élection partielle au scrutin universel uninominal à un tour ; absence d'élection partielle à compter du 1^{er} juillet 1988) - **Son amendement n° 49** : en cas de vacance du tiers des sièges de conseillers régionaux élus dans une région à la suite de décès des titulaires, renouvellement intégral des conseillers régionaux dans cette région dans les trois mois suivant la dernière vacance pour cause de décès ; devenu sans objet - **Après l'art. 5** (p. 2009) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur (applicabilité des dispositions du titre I du livre I du code électoral à l'élection des conseils de région du territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances, sous réserve des adaptations apportées par la loi du 7 août 1984) - (p. 2010) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réunion des électeurs au chef-lieu de la commune ; possibilité de maintien ou de suppression par arrêté du haut-commissaire des bureaux de vote de tribus ; présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire) - (p. 2011) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 60 : présence dans chaque bureau de vote d'un magistrat de l'ordre judiciaire, membre de la commission de contrôle, afin d'assister aux opérations

électorales ; rejeté - (p. 2012) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (cas de réouverture des listes électorales pour les élections aux conseils de région ; vote des réfugiés ; modalités de déroulement du vote) - Vote par correspondance - (p. 2013) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (élections aux conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptation du code électoral aux usages locaux) - Art. 6 (p. 2015) : sur l'amendement n° 18 de M. Etienne Dailly, rapporteur, accepte le 1^o (définition des bulletins nuls et usages locaux) et s'oppose au 2^o (modalités de transport des urnes au centre régional de vote) - Son amendement n° 50 : présence d'un membre de la commission de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes ; suppression du dépouillement régional et du transport des urnes ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 2016) : accepte l'amendement n° 42 de M. Germain Authié (application du code électoral à l'élection des membres des conseils de région de Nouvelle-Calédonie et adaptations exigées par l'organisation administrative de la Nouvelle-Calédonie) - Art. 7 (p. 2017) : son amendement n° 51 : création et mission d'une commission régionale de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes pour l'élection aux conseils de région ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 58 de M. Etienne Dailly, rapporteur (inscription des observations au procès-verbal avant ou après la proclamation des résultats du scrutin ; observations de la commission dans un rapport joint au procès-verbal des opérations de vote) - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (présidence de la commission de contrôle des opérations électorales et de recensement des votes par un magistrat de l'ordre judiciaire) - Son amendement n° 52 : prise en charge directe par l'Etat des frais de transport, de déplacement et d'hébergement des présidents et des membres des commissions, ainsi que de leurs délégués dans l'exercice de leur mission ; adopté - Art. 8 (p. 2018) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur (délégation par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle d'un de ses membres pour la représenter dans le territoire pendant la durée de la campagne électorale) - **Après l'art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly, rapporteur (applicabilité de la loi du 19 juillet 1977 relative aux sondages d'opinions aux élections des conseils de région des territoires de Nouvelle-Calédonie et dépendances) - Art. 9 : accepte l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly, rapporteur (contentieux et délai de recours) - **Après l'art. 9** (p. 2019) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création et mission d'une commission parlementaire de contrôle de l'ensemble des services publics qui auront à connaître des opérations liées aux élections aux conseils de région dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances) - Art. 10 (p. 2020) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur (possibilité pour chaque région de déterminer le nombre de ses vice-présidents à partir d'un minimum de deux) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 54 : suppression de la possibilité pour le conseil de région d'élire parmi ses membres plus de deux vice-présidents ; retiré - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly, rapporteur (institution, mission et composition du conseil coutumier territorial ; possibilité de création d'un conseil consultatif coutumier régional) - Art. 11 ter (p. 2021) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétence du conseil de région pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire et culturel de la région, contribuer à son aménagement et assurer la préservation de son identité dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des compétences du territoire et des communes) - Art. 12 (p. 2022) : accepte les amendements n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur (vote du budget par le conseil de région et approbation des comptes de la région ; actions d'intérêt général et définition des compétences du conseil de région ; contrats de programme ou conventions) et n° 43 de M. Germain Authié (compétence du conseil de région en matière de vie culturelle, jeunesse, sports et loisirs) - Art. 14 : accepte l'amendement n° 28 de

M. Etienne Dailly, rapporteur (élection par le congrès du territoire parmi ses membres d'un président et de deux ou plusieurs vice-présidents ; élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du congrès ; délégation du président au vice-président de tout ou partie de ses attributions) - Art. 14 bis : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de M. Germain Authié (réparation d'une omission matérielle) - S'oppose à l'amendement n° 29 de M. Etienne Dailly, rapporteur (applicabilité au congrès du territoire des dispositions de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, relatives à l'assemblée territoriale, compatibles avec les dispositions de cette loi) - Art. 15 (p. 2023) : accepte l'amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur (mission du haut-commissaire en matière de préparation et d'exécution des délibérations du congrès ; services du territoire placés sous son autorité) - Art. 16 : accepte la première partie de l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, rapporteur (institution auprès du haut-commissaire d'un conseil exécutif) et s'oppose à la deuxième partie (information sur les mesures prises en matière d'ordre public) - Art. 17 (p. 2024) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif au recours du Gouvernement aux ordonnances avant le 1^{er} décembre 1985) - Son amendement n° 56 : recours du Gouvernement aux ordonnances avant le 15 novembre 1985 ; dépôt d'un projet de loi de ratification devant le Parlement, avant le 1^{er} décembre 1985 ; devenu sans objet - Art. 17 bis (p. 2025) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prorogation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances, et au pouvoir conféré au haut-commissaire) - Art. 18 (p. 2026) : s'oppose à la première partie de l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly, rapporteur (date des élections aux conseils de région) et accepte la seconde partie (suppression des termes « élections au congrès du territoire ») - Accepte l'amendement n° 45 de M. Germain Authié (suppression des termes « élections au congrès du territoire ») - Art. 19 : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly, rapporteur (expiration des pouvoirs du gouvernement du territoire et de l'assemblée territoriale à l'ouverture de la première séance du congrès du territoire) - Art. 20 : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur (abrogation des dispositions contraires à la présente loi, et notamment de l'article 1^{er} de la loi du 6 septembre 1984, faisant référence à la déclaration adoptée à l'issue de la conférence de Nainville-les-Roches) - **Sur l'ensemble** (p. 2028) : réunion de la commission mixte paritaire et travaux des groupes représentant les deux assemblées au sein de cette commission - Propos tenus par le porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Mme Véronique Neiertz.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2063) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 2070) : amendement du Gouvernement voté à l'Assemblée nationale tendant à assurer une meilleure sécurité des élections - Art. 5 ter (p. 2074, 2075) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - (p. 2076) : accord du Gouvernement sur la présidence des bureaux de vote par des magistrats - Art. 5 quater (p. 2079) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune) - Art. 6 bis (p. 2080) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (dépouillement à l'échelon régional ; transport de l'urne par la gendarmerie sous le contrôle du président du bureau de vote, magistrat de l'ordre judiciaire) - Art. 5 ter (suite) (p. 2086) : s'oppose à la première et à la deuxième partie de l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus) - Accepte la troisième partie du même

amendement (présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - **Seconde délibération** : art. 5 ter (p. 2087) : s'oppose à l'amendement n° 2 (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus) et accepte l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - Art. 7 : son amendement n° 1 : possibilité pour la commission de contrôle des opérations électorales de s'adjoindre des délégués ; adopté.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)]** - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2104) : nouvel examen de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie en raison de la décision du Conseil constitutionnel - Répartition des sièges entre les différentes régions - Modification du statut de 1984 - Boycott des élections envisagé par certaines forces politiques - Débat politique au sein du congrès - (p. 2105) : répartition des sièges - Loi du 7 août 1984 relative au statut de la Nouvelle-Calédonie - Concept d'égalité des suffrages précisé dans la décision du Conseil constitutionnel du 8 août 1985 - Ecart des quotients démographiques ; parallèle établi avec les élections législatives avant l'instauration de la représentation proportionnelle, la composition du collège électoral des sénateurs et l'élection des conseillers généraux - Rôle du congrès tel que défini par le Conseil constitutionnel - Organisation des élections - Indépendance-association - Coexistence des différentes communautés - (p. 2106) : ordonnances relatives à la mise en place des institutions nouvelles et des moyens de leur fonctionnement soumises à l'assemblée territoriale dès la promulgation de la loi - Second train d'ordonnances relatif aux réformes envisagées par le Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, publié après consultation du congrès du territoire - Précise que l'autosaisine de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances sur la présente loi ne signifie nullement qu'il s'agit d'un texte nouveau concernant l'avenir du territoire - Nouvelle délibération de la loi demandée au Parlement par le Président de la République, en vertu de l'article 10 de la Constitution - Large utilisation de cette procédure sous la IV^{ème} République - (p. 2107) : ordonnance organique - Nouvelle délibération sur la totalité de la loi - Respect des prérogatives du Parlement - Comportement négatif de l'opposition risquant de retarder l'évolution nécessaire de ce territoire - Souhaite que le Sénat reconnaisse que les nouvelles positions prises par le Gouvernement sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie sont conformes à la Constitution et à l'intérêt national - (p. 2133) : souhaite être informé par M. Dick Ukeiwé des difficultés actuelles de certaines fractions de la population calédonienne - Contre-seing du Premier ministre - Procédure constitutionnelle - Respect de l'article 62 de la Constitution - Modification de l'article 4 en raison de la récente décision du Conseil constitutionnel - Article 23 de l'ordonnance de 1958 relative au Conseil constitutionnel - (p. 2134) : distinction entre nouvelle délibération et nouvelle lecture - Parallèle établi entre l'article 10 de la Constitution de 1958 et l'article 36 de la Constitution de 1946 - Demande au Sénat d'adopter la présente loi - (p. 2136) : conteste l'interprétation de l'article 10 de la Constitution faite par M. Etienne Dailly - Art. 1 (p. 2138) : solutions apportées aux différents problèmes soulevés par M. Dick Ukeiwé, à savoir l'apparition d'écoles parallèles et les difficultés alimentaires dans certaines tribus - Impartialité du représentant du Gouvernement - S'oppose aux amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 1 (scrutin d'autodétermination organisé en Nouvelle-Calédonie avant le 31 décembre 1988) et n° 2 (territoire de la Nouvelle-Calédonie administré selon le régime transitoire défini par la présente loi) - Après l'art. 2 (p. 2139) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (organisation des communes de Nouvelle-Calédonie) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur (découpage des régions Centre et Sud) - Art. 4 (p. 2141) : prise en compte de la récente décision du Conseil constitutionnel pour la nouvelle attribution des sièges à

chacune des régions - (p. 2142) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modification du nombre de sièges attribués à chacune des régions) - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur (expiration du mandat des membres des conseils de région et des membres du congrès du territoire au plus tard le 31 janvier 1989) - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur (en cas de vacance dans un conseil de région, impossibilité de recourir à une élection partielle après le 1^{er} juillet 1988) - Art. 8 (p. 2143) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (sous réserve d'adaptations, application de certaines dispositions du code électoral aux élections des conseils de région du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances) - Art. 9 : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire dans l'organisation des bureaux de vote) - Art. 10 (p. 2144) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur (ouverture à Nouméa de bureaux de vote pour les réfugiés des autres régions) - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (règles particulières relatives au déroulement du scrutin) - Art. 13 (p. 2145) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur (dépouillement régional des votes) - Art. 15 (p. 2146) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (délégation par la Haute Autorité, d'un de ses membres pour contrôler la propagande audiovisuelle dans le territoire) - Art. 19 (p. 2147) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un conseil coutumier territorial et possibilité de créer un conseil consultatif coutumier dans chaque région) - Art. 21 : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétences du conseil de région) - Art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur (actions d'intérêt régional menées par chaque conseil régional, dans le respect de la compétence générale du congrès du territoire) - Art. 24 (p. 2148) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (attributions du congrès du territoire) - Art. 26 : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Etienne Dailly, rapporteur (composition du conseil exécutif) - Art. 27 (p. 2149) : objectif essentiel des premières ordonnances : permettre le fonctionnement des nouvelles institutions - Second train d'ordonnances relatif à des réformes plus substantielles : enseignement, culture, développement économique et aménagement du territoire, réforme foncière - Ordonnance fiscale - Fonction publique - Action en matière de santé et de législation du travail - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances) - Art. 28 : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur (élections aux conseils de région dans les 90 jours suivant la date de promulgation de la présente loi) - Art. 29 (p. 2151) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly, rapporteur (expiration des pouvoirs du gouvernement du territoire et de ceux de l'assemblée territoriale) - Art. 31 : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly, rapporteur (abrogation de certaines dispositions contraires à la présente loi).

Nouvelle lecture [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2160) : demande l'adoption de ce texte dans sa rédaction actuelle - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2163) : attente de la décision du Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité de cette loi.

- **Question au Gouvernement, de M. Félix Ciccolini : projet de développement de la Nouvelle-Calédonie** - (10 octobre 1985) (p. 2224) : déroulement et résultats des récentes élections en Nouvelle-Calédonie - Objectif des ordonnances transmises ce jour au congrès du territoire - Organisation de la fonction publique et des services de santé - Développement économique - Education et culture - Fiscalité - (p. 2226) : réforme foncière - Solutions à apporter à certains problèmes, dans l'attente du scrutin d'autodétermination.

PLANTEGENEST (Marc), sénateur de Saint-Pierre et Miquelon (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 333) : erreur de la départementalisation de juillet 1976 - (p. 334) : impossibilité de mettre en oeuvre des mesures d'adaptation en raison des spécificités locales et non application de la loi - Intégration à la Communauté économique européenne, CEE : risque inflationniste de l'application du tarif extérieur commun ; opposition du Canada à la présence d'une zone économique européenne sur les bancs de Terre-Neuve - Système de protection sociale : alignement sur les cotisations du système métropolitain ; situation de l'hôpital de Saint-Pierre - Visite de l'archipel par des missions du Sénat - (p. 335) : se déclare défavorable à la modification immédiate de la composition du conseil général, proposée par la commission des lois - S'oppose à l'amendement de la commission des lois étendant les compétences du comité économique et social - Problème de la prise en charge par l'Etat des contractuels et des auxiliaires rémunérés actuellement sur les fonds de la collectivité - Vote des Saint-Pierrais et des Miquelonnais favorable au changement de statut - (p. 336) : consultation organisée par M. Albert Pen, maire de Saint-Pierre - (p. 337) : départementalisation de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon contre la volonté de ses élus - **Art. 6** (p. 344) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 32 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (audition du représentant de l'Etat par le conseil général par accord avec le président du conseil général) - **Art. 17** (p. 347) : sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation et à l'organisation du comité économique et social), se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (composition du comité) - **Art. 24** (p. 349) : intervient sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (saisine pour avis du conseil général de tout projet d'accord, et plus spécialement entre la République française et les Etats d'Amérique du nord, concernant la coopération régionale) - **Après l'art. 24** (p. 350) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (association et participation du président du conseil général à la négociation des accords mentionnés à l'article 24) - **Art. 27** (p. 351) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (extension de la compétence consultative du comité économique et social à l'ensemble du projet de budget de la collectivité territoriale) - **Art. 28** (p. 352) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (suppléance du représentant de l'Etat par le secrétaire général en cas d'absence ou d'empêchement) - **Art. 30** (p. 353) : abstention sur l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (mise à disposition des services de l'Etat : maintien de l'application de l'article 13 de la loi du 7 janvier 1983 excluant les agents des services de l'Etat ayant apporté leur concours à une collectivité territoriale pour une opération du contrôle de la légalité des actes afférents à cette opération) - Risque de nouveaux recrutements dans la fonction publique locale déjà pléthorique - **Après l'art. 37** (p. 355) : abstention sur l'amendement n° 41 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (adaptation des dispositions des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale) - **Art. 39 ter** (p. 356) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (modification de l'article L. 329 du code électoral, spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon), cette disposition ayant été réclamée par le président du conseil général et le conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon -

Art. 38 suite (p. 357) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (élections partielles destinées à porter l'effectif du conseil général au nombre fixé à l'article L. 329 du code électoral) - **Après l'art. 42** (p. 358) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (modification du chapitre IV du code de l'organisation judiciaire, relatif aux juridictions de Saint-Pierre-et-Miquelon : délégué à la protection de l'enfance ; indemnisation des victimes d'infractions ; juge des enfants ; juge de l'application des peines) - **Après l'art. 43 bis** (p. 359) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (compétences de la collectivité territoriale pour l'exécution du service postal).

Deuxième lecture [n° 283 (84-85)] - (28 mai 1985) - **Discussion générale** : son intervention lue par M. Michel Darrás (p. 748, 749).

PLUCHET (Alain), sénateur de l'Eure (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 161 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 252 (84-85)] (24 avril 1985) - **Urbanisme**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 305 (84-85)] (23 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 338 (84-85)] adopté avec modifications en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 347 (84-85)] (6 juin 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 569 (JO Débats 16 novembre 1984) (p. 3183) à M. le ministre de l'intérieur : **sécurité publique** (sécurité des personnes) - Réponse de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur (14 juin 1985) (p. 1222, 1223).

n° 606 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à M. le ministre de l'intérieur : **terrorisme** (mesures mises en oeuvre pour la lutte contre le terrorisme) - Réponse de M. Pierre Joxé, ministre de l'intérieur (14 juin 1985). (p. 1224, 1225).

Questions orales avec débat :

n° 118 (12 juin 1985) (p. 1123) à M. le ministre de l'agriculture : **lait et produits laitiers** (difficultés rencontrées par certaines entreprises agro-alimentaires après l'instauration des quotas laitiers) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 513) : rapport écrit rappelant les éléments positifs qui avaient conduit le Sénat à adopter ce texte avec un certain nombre de modifications que l'Assemblée nationale a retenues - Trois réserves fondamentales sur la qualification des terrains à bâtir, sur l'extension géographique du droit de préemption urbain et sur l'intervention du délégué de l'Etat pour l'attribution des logements - Solutions du Sénat sur ces trois points rejetées par l'Assemblée nationale - Absence de dialogue - Propose au Sénat de reprendre son texte de première lecture - Art. 1 (p. 519) : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - S'oppose aux amendements n° 67 de M. Bernard-Michel Hugo (nouvelle rédaction de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme définissant l'aménagement) et n° 66 de M. Louis de la Forest (opérations d'aménagement ayant pour objet de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels) - (p. 520) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture concernant les représentants de la profession agricole ; adopté - (p. 521) : ses amendements n° 4 et n° 5 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 3 (p. 522) : son amendement n° 6 : dispositions du présent article applicables aux acquisitions réalisées dans les conditions prévues aux articles L. 123-9 et L. 213-5 du code de l'urbanisme ; adopté - Son amendement n° 51 : possibilité de former un pourvoi en cassation par déclaration aux greffes du tribunal qui a rendu la décision attaquée ou à celui de la Cour de cassation ; adopté - (p. 523) : son amendement n° 7 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; devenu sans objet - Sénat ayant accepté en novembre dernier que la constructibilité soit examinée au vu de l'ensemble de la zone à urbaniser - Art. 4 (p. 525) : s'oppose aux amendements identiques n° 91 de M. Jean Collin et n° 112 de M. François Collet (remplacement de la publicité collective par une notification individuelle) - S'oppose aux amendements identiques n° 92 de M. Jean Colin et n° 113 de M. François Collet (suppression de la date de référence prévue à cet article) - (p. 526) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Jean Colin (suppression de la date de référence prévue à l'article L. 13-15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) - Art. 5 : son amendement n° 8 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - S'oppose aux amendements n° 94 de M. Jean Colin (droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant exercer qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux de voirie nécessaires à l'aménagement) et n° 115 de M. François Collet (droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant être exercé qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux de voirie nécessaires à l'aménagement, à l'exception de ceux visant à sauvegarder les espaces naturels) - Art. 6 (p. 528) : son amendement n° 9 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 529) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Paul Quiles, ministre (établissement public de coopération intercommu-

nal compétent, de par la loi ou ses statuts pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation de zones d'aménagement concerté, de plein droit en matière de droit de préemption urbain) - Art. 8 (p. 531) : son amendement n° 10 : préemption pouvant avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire après avis conforme des services fiscaux, soit au prix fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation ; adopté - (p. 532) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (droit de préemption s'exerçant au prix du marché tel qu'il résulte de la déclaration d'intention d'aliéner lorsque le propriétaire du bien passible de préemption justifie du caractère irrévocable de la décision de l'acquéreur) - Son amendement n° 11 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 533) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (à défaut d'accord sur le prix dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le titulaire du droit de préemption a manifesté son intention de préempter, ce titulaire est tenu d'indiquer au propriétaire du bien s'il entend renoncer à la mutation) - (p. 534) : son amendement n° 12 : rétablissement d'une disposition votée par le Sénat en première lecture ; adopté - Son amendement n° 13 : nonobstant toutes dispositions ou stipulations contraires, les preneurs de biens ruraux, les locataires ou occupants de bonne foi de locaux à usage d'habitation, ne peuvent s'opposer à l'exécution de travaux de restauration ou de transformation intérieure ni à la démolition de ces locaux ; adopté - (p. 535) : son amendement n° 14 : dispositions de cet article visant le cas du prix fixé par adjudication ; adopté - Art. 10 (p. 536) : son amendement n° 15 : possibilité pour l'Etat, les collectivités locales, leur groupement ayant vocation, les syndicats mixtes et les établissements publics d'aménagement, d'acquérir des immeubles au besoin par voie d'expropriation ; adopté - Art. 11 (p. 538) : ses amendements n° 16 : taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour l'entretien des terrains que l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France a acquis par l'exercice du droit de préemption ; n° 17 : exclusion du champ d'application de la taxe pour les locaux artisanaux situés dans des communes de moins de 2000 habitants ; et n° 18 : exclusion du champ d'application de la taxe pour la reconstruction des bâtiments sinistrés ; adoptés - son amendement n° 19 : nouvelle rédaction du 15ème alinéa du texte proposé pour l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme relatif à la possibilité pour le conseil général, d'exonérer de la taxe départementale les espaces naturels sensibles, un certain nombre de locaux d'habitations édifiés à titre social ; adopté - Art. L. 142-3 du code de l'urbanisme (p. 539) : accepte l'amendement n° 101 de M. Jean Colin (pour la mise en oeuvre de la politique prévue à l'article L. 142-1, possibilité pour le conseil général, après avis de la chambre d'agriculture, de créer des zones de préemption avec l'accord des conseils municipaux intéressés) - (p. 540) : son amendement n° 129 : suppression du deuxième alinéa du texte proposé relatif à la création de zones de préemption dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ; adopté - Son amendement n° 22 : décret en Conseil d'Etat déterminant pour l'application du 4ème alinéa de cet article, les caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption ; adopté - (p. 541) : s'oppose aux amendements identiques n° 104 de M. Jean Colin et n° 119 de M. François Collet (possibilité pour le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres dans le cas où il est territorialement compétent, de se substituer au département si celui-ci n'exerce pas le droit de préemption) - Son amendement n° 23 : nouvelle rédaction du 9ème alinéa de cet article relatif à la possibilité pour le département de déléguer son droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien soumis à ce droit, à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Quiles, ministre (suppression du dernier alinéa de cet article donnant au département la possibilité de déléguer son droit de préemption à un établissement public

ayant vocation ou à une société d'économie mixte) - *Art. L. 142-5* (p. 542) : son amendement n° 24 : prise en compte possible des mutations et accords amiables intervenus pour des terrains de même qualification situés dans la même catégorie de zone ; adopté - *Art. L. 142-8* : son amendement n° 25 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - *Art. L. 142-8-1* (p. 543) : son amendement n° 26 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - *Art. L. 142-12* (p. 544) : son amendement n° 27 : suppression de cet article relatif à l'application des dispositions de l'article L. 111-5-2 à l'intérieur des zones de préemption créées en application de l'article L. 142-3 ; adopté - *Art. 11 bis* (p. 545) : son amendement n° 29 : délai de deux mois courant à partir de la déclaration à la mairie ; devenu sans objet - *Art. 16* (p. 548) : son amendement n° 30 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - *Art. 20* : son amendement n° 31 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 549) : accepte l'amendement n° 76 de M. Paul Quilès, ministre (paiement possible en trois versements de la taxe locale d'équipement dans le cas où une construction à usage d'habitation est réalisée en deux tranches) - *Art. 21* (p. 550) : son amendement n° 33 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; retiré - Son amendement n° 34 : limitation des participations privées répondant aux critères de nécessité et de proportionnalité des équipements aux besoins des habitants, à celles correspondant d'une part aux dépenses de réalisation des équipements publics d'accompagnement, et aux dépenses de réalisation des équipements publics, de viabilisation, d'assainissement ou d'éclairage public du secteur concerné ; adopté - *Art. 22* (p. 551) : son amendement n° 36 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; rejeté - *Art. 23* (p. 552) : son amendement n° 37 : dispositions du présent titre à l'exception des paragraphes VI, VIII, IX, de l'article 20 et du I, II, IV, et du IV bis du présent article prenant effet à une date fixée par décret en Conseil d'Etat au plus tard un an après la publication de la présente loi ; adopté - *Art. 24* (p. 553) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Jean Colin (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Son amendement n° 38 : prorogation d'une année du délai de deux ans accordé aux communes par la loi du 7 janvier 1983 pour substituer aux zones d'environnement protégées des plans d'occupation des sols opposables aux tiers ; adopté - (p. 554) : ses amendements n° 39 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; et n° 40 : avis du représentant de l'Etat lorsque la construction projetée est destinée à abriter, à titre permanent ou temporaire, cent personnes ou plus, afin d'assurer le respect des sujétions imposées par la défense nationale, notamment en matière de normes anti-souffle et anti-retombées ; adoptés - *Art. 24 bis* (p. 555) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Paul Quilès, ministre (permis de démolir pouvant prescrire le rétablissement d'une plaque commémorative visible de la voie publique) - *Après l'art. 26* (p. 556) : accepte l'amendement n° 80 de M. Paul Quilès, ministre (extension des sanctions pénales en cas de non respect par les constructeurs de bâtiments d'habitations et d'établissements recevant du public des normes techniques relatives à la sécurité et à la thermique, au non respect des normes pour les personnes handicapées) - *Art. 27* (p. 559) : s'oppose à l'amendement n° 68 de Mme Monique Midy (attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation) et accepte l'amendement n° 50 de M. Robert Laucournet (décret fixant les conditions dans lesquelles le maire de la commune d'implantation des logements est consulté sur les principes régissant ces attributions et sur le résultat de leur application) - Son amendement n° 42 : suppression de la compétence attribuée par le décret au représentant de l'Etat dans le département pour prononcer la réservation des logements au profit des personnes prioritaires ; adopté - Son amendement n° 43 : rétablissement de la suppression votée par le Sénat en première lecture de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation ; adopté - *Art. 33* (p. 561) :

son amendement n° 44 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; retiré - *Art. 35* (p. 562) : son amendement n° 45 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - **Discussion générale** : voir l'intervention de M. Auguste Cazalet (p. 658, 659).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 817) : réforme engagée pour défendre les seuls intérêts du parti socialiste - Stabilité institutionnelle remise en cause par la représentation proportionnelle - Problèmes liés à la cohabitation - (p. 818) : scrutin proportionnel injuste et dangereux - Pouvoir disproportionné accordé aux minorités - Danger pour l'autorité du Président de la République - Pouvoirs exorbitants des partis politiques - Opposé à l'adoption de ces projets.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (31 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 817, 818).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1117) : soutient l'amendement n° 90 de M. Christian Poncelet (communication dans des conditions fixées par décret des documents sociaux à l'exception de l'inventaire aux titulaires, de bons de souscription et concernant les trois derniers exercices de la société émettrice des actions).

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** - **Nouvelle lecture** [n° 338 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 1135) : maintien de la position du Sénat : qualification des terrains à bâtir ; droit de préemption urbain ; règles d'attribution des logements sociaux ; divisions volontaires de propriétés foncières - *Art. 1* : *Art. L. 300-2 du code de l'urbanisme* (p. 1136) : son amendement n° 1 : représentation de la profession agricole pendant l'élaboration d'un projet d'aménagement ; adopté - *Art. 3* : son amendement n° 2 : retour au texte adopté par le Sénat ; adopté - *Art. 6* : *Art. L. 211-1* : son amendement n° 3 : droit de préemption urbain : cas des communes de plus de 10 000 habitants ; adopté - *Art. 8* : *Art. L. 213-4 et Art. L. 213-8* (p. 1138) : ses amendements n° 4 et n° 5 : retour au texte précédemment voté par le Sénat ; adoptés - *Art. 11* : *Art. L. 142-2* (p. 1140) : son amendement n° 6 : faculté du conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les locaux à usage d'habitation ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, APL ; adopté - *Art. L. 142-3* (p. 1141) : son amendement n° 7 : retour au texte précédemment voté par le Sénat ; adopté - Ses amendements n° 8 : détermination par décret en Conseil d'Etat des caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption ; et n° 9 : faculté du département de déléguer son droit de préemption à un établissement public ou à une société d'économie mixte locale ; adoptés - *Art. L. 142-5* : son amendement n° 10 : fixation du prix d'acquisition : terrains situés dans la même catégorie de zone ; adopté - *Art. L. 142-8* : son amendement n° 11 : organisation du droit de rétrocession ; adopté - *Art. 11 bis* (p. 1142) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif à la déclaration préalable de toute division volontaire dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS ; adopté - *Art. 14* (p. 1143) : son amendement n° 14 : approbation du plan d'aménagement de zone créée par l'Etat ; accord du conseil municipal ; adopté - *Art. 16* : son amendement n° 16 : en cas de résiliation d'une opération, obligations de la personne publique vis-à-vis des occupants ; adopté - *Art. 20* (p. 1144) : son amendement n° 17 : logements construits avec des prêts aidés ; adopté - *Art. 21* : son amendement n° 19 : retour au texte adopté par le Sénat ; adopté - *Art. 24* (p. 1145) : son amendement n° 20 :

recours à la procédure simplifiée de modification du plan d'occupation des sols ; retour au texte précédemment voté par le Sénat ; adopté - Ses amendements n° 21 : délégation du droit de préemption urbain aux chambres de métiers ; et n° 22 : avis du représentant de l'Etat pour les constructions destinées à abriter cent personnes ou plus afin d'assurer le respect des sujétions imposées par la défense nationale ; adoptés - **Art. 27 : Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation** (p. 1146) : son amendement n° 23 : suppression de la possibilité d'attribuer des logements par le représentant de l'Etat dans le département ; adopté - **Art. L. 441-2** : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif au règlement départemental, au contrôle du respect des normes d'attribution des logements sociaux, et à la procédure éventuelle de substitution d'office à l'organisme d'HLM ; adopté - **Art. 35** (p. 1147) : son amendement n° 25 : application aux villes de Paris et de Lille du droit commun pour la consultation des communes limitrophes lors de la révision du POS ; adopté - **Après l'art. 37** (p. 1148) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Henri Le Breton (substitution au permis de construire de l'approbation du projet d'exécution des travaux d'établissement des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique).

- **Projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs** [n° 271 (84-85)] - (18 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1330) : projet tendant à faire disparaître du code civil les inégalités juridiques entre les époux en matière de régimes matrimoniaux - **Système fiscal français favorisant les couples illégitimes par rapport aux couples mariés** - (p. 1331) : nécessité de remédier aux effets pervers de la notion de foyer fiscal - **Maintien du principe de la responsabilité solidaire des époux devant l'impôt** - **Nécessité de reconsidérer un système peu adapté aux évolutions de la société** - **Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois.**

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Art. 1 A** (p. 1478) : son amendement n° 160, soutenu par M. Henri Belcour : facilitation de l'accueil du public restreinte à la forêt domaniale ; adopté - **Art. 1** (p. 1482) : son amendement n° 161, soutenu par M. Henri Belcour : référence au respect des équilibres agro-sylvo-pastoraux ; adopté.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Après l'art. 10** (p. 1513) : son amendement n° 162, soutenu par M. Henri Belcour : groupements fonciers agricoles pouvant comporter à titre accessoire des parcelles boisées ; retiré.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1539) : graves déficits pour de nombreuses industries laitières en raison de l'établissement des quotas laitiers et de l'augmentation de leurs charges - **Régression du revenu des producteurs de lait** - **Comportement de certaines centrales d'achat gravement préjudiciable aux producteurs de lait.**

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - **Deuxième lecture** [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Art. 3** (p. 1666) : soutient l'amendement n° 11 de M. Philippe François (suppression de la délégation des attributions du maître de l'ouvrage) - **Art. 21 à 23** (p. 1671) : soutient les amendements n° 15, n° 16 et n° 17 de M. Philippe François (suppression de ces trois articles introduisant des dispositions relatives à l'architecture).

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1919) : dépôt par le RPR d'une proposition de loi d'orientation relative à l'organisation de la police nationale - **Grand débat sur la police nationale souhaité lors de la discussion du dernier budget** - **Projet tardif et insuffisant** - **Financement aléatoire grâce à l'augmentation**

du taux des amendes - **Absence de véritable réforme des structures de la police et d'harmonisation avec les mesures d'ordre judiciaire.**

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2458) : réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et référence à la loi du 3 janvier 1979 - **Incidences de la politique de désengagement financier de l'Etat sur la DGF** - **Suppression de l'indexation du taux de progression de la DGF sur celui des traitements des fonctionnaires à l'indice 100 ; substitution de l'indice 334 à l'indice 100** - (p. 2459) : nécessaire rétablissement d'un mécanisme d'indexation - **Risque d'augmentation de la fiscalité locale** - **Ecart entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt des emprunts communaux** - **Allongement de la période d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.**

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - **Art. 37** (p. 2568) : soutient l'amendement n° 100 de M. Michel Giraud (régime particulier de péréquation applicable à la région Ile-de-France : fixation par le comité des finances locales du coefficient applicable aux impôts des ménages).

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3386) : sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée - **Choix des exploitations agricoles entre les entreprises agricoles à responsabilité limitée, EARL, à associé unique ou à plusieurs associés** - **Suppression de ce choix par l'Assemblée nationale** - **Demande pour l'EARL, quel que soit le nombre des associés, la soumission de plein droit au régime de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles, sauf option en faveur de l'impôt sur les sociétés** - **Demande l'applicabilité de ce régime aux EARL dont les associés ne sont pas liés par des liens familiaux** - **Inadaptation du régime fiscal de droit commun des sociétés à responsabilité limitée de nature commerciale à l'activité agricole** - **Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC** - (p. 3387) : GAEC ; demande le retour à la loi de 1962 sur les modalités d'imposition des bénéfices - **Régime d'imposition simplifié** - **Passage au bénéfice réel de nombreux agriculteurs dans les cinq ans à venir** - **Dépôt d'une question écrite demeurée sans réponse relative au projet de réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices non distribués** - **Problèmes fiscaux de l'agriculture et résultats d'une politique néfaste.**

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3584) : loi Quilliot - **Aggravation de la crise du logement** - **Marché de la location** - **Coût de l'immobilier** - **Dévalorisation du patrimoine immobilier en raison de certaines mesures fiscales et réglementaires** - **Amputation de la contribution des entreprises à l'effort de construction** - **Augmentation du taux de cotisation des employeurs au fonds national d'aide au logement, FNAL** - **Mises en chantier** - **Règle de la « constructibilité limitée » instituée par la loi du 7 janvier 1983** - (p. 3585) : nécessaire assouplissement de cette règle pour les petites communes.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Après l'art. 30** (p. 4421) : son amendement n° 61 : modification de l'article L. 29 du code des débits de boissons ; adopté.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - **Art. 2** (p. 4456) : soutient l'amendement n° 34 de M. Christian Poncelet (nouvelle rédaction de cet article relatif aux inéligibilités et aux empêchements s'appliquant aux membres des tribunaux administratifs).

– **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4492) : alignement des dispositions du régime vieillesse des exploitants agricoles sur celles des autres régimes - Spécificités de la profession agricole - Réforme ne prévoyant aucune revalorisation des retraites agricoles - Limitation des possibilités de cumul emploi retraite - Poursuite possible de l'exploitation sur une surface restreinte - Allocation supplémentaire du fonds national de solidarité - (p. 4493) : projet électoraliste - Non respect des droits des agriculteurs - Opposé à l'adoption de ce projet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4506) : groupe du RPR opposé à l'adoption de ce projet.

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4542) : protection sociale - Cotisations pour les salariés à temps partiel - Protection des artistes auteurs - Affiliation aux assurances sociales de l'associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Intégration dans le corps des ministres plénipotentiaires de personnalités ayant exercé les fonctions d'ambassadeur - Vive opposition des diplomates de carrière à cette mesure.

POHER (Alain), sénateur du Val-de-Marne (UC) - Président du Sénat.

DÉPÔTS

Allocution prononcée par M. Alain Poher, Président du Sénat [n° 284 (85-86)] (22 décembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Ouverture de la seconde session extraordinaire de 1984-1985** (23 janvier 1985) - (p. 2) : rappelle les décès de M. Victor Robini, sénateur des Alpes-maritimes, et de M. Gilbert-Jules, ancien sénateur - Informe le Sénat du remplacement de M. Victor Robini par M. José Balarelo - Donne communication de plusieurs décisions du Conseil Constitutionnel (conformité à la Constitution de la loi de finances rectificative pour 1984 ; non conformité à la Constitution d'une disposition de la loi de finances pour 1985 ; non conformité à la Constitution de certaines dispositions de la loi relative aux administrateurs-judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise ; de la loi relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ; et de la loi modifiant et complétant la loi n° 83-683 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales).

– **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances.** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 34) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Caldaguès après les propos de M. Charles Lederman qualifiant d'assassinat la mort d'Eloi Machoro.

– **Proposition de résolution (n° 194 (84-85))**, de M. Etienne Dailly, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à ordonner l'affichage du discours prononcé par M. Dick Ukeiwé devant le Sénat de la République le 24 janvier 1985 [n° 194 (84-85)] - (24 janvier 1985) - (p. 56) : convocation du Bureau afin de décider de l'affichage du discours prononcé par M. Dick Ukeiwé devant le Sénat le 24 janvier 1985.

– **Ajournement du Sénat** (24 janvier 1985) (p. 61).

– **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1984-1985.** - (2 avril 1985) - (p. 66) : rappelle le décès de Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines, de M. Georges Portmann, ancien vice-président du Sénat, de M. Adolphe

Legeay, conseiller de la République, de M. Robert Burret, ancien sénateur, et de M. Victor Chatenay, ancien membre du Conseil constitutionnel et conseiller de la République - Informe le Sénat du remplacement de M. Gérard Ehlers, démissionnaire, par M. Ivan Renar, et de Mme Brigitte Gros, décédée, par M. Jacques Toutain - Donne communication d'une décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Informe le Sénat de la cessation de la mission temporaire de M. Michel Dreyfus-Schmidt, auprès du ministre chargé des affaires européennes.

– **Prononce l'éloge funèbre de M. Victor Robini, sénateur des Alpes-Maritimes** (3 avril 1985) (p. 97).

– **Bienvenue à une délégation parlementaire suisse** (18 avril 1985) (p. 274).

– **Hommage à la mémoire de Victor Hugo** (22 mai 1985) (p. 625).

– **Bienvenue à une délégation parlementaire de la République démocratique allemande** (22 mai 1985) (p. 628).

– **Prononce l'éloge funèbre de Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines** (29 mai 1985) (p. 760, 761).

– **Eloge funèbre de M. Francis Palmero.** - (12 juin 1985)

– **Prononce l'éloge funèbre de M. Francis Palmero, sénateur des Alpes-Maritimes** (12 juin 1985) (p. 1072, 1073).

– **Prononce l'éloge funèbre de M. Jules Roujon, sénateur de la Lozère** (25 juin 1985) (p. 1648, 1649).

– **Convocation du Parlement en session extraordinaire.** - (29 juin 1985) - (p. 1879) : travail accompli pendant la session ordinaire - Regret de l'utilisation trop fréquente par le Gouvernement de la procédure d'urgence.

– **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture** [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) (p. 2089) : qualité des travaux consacrés par le Sénat au statut de la Nouvelle-Calédonie - Mission d'information de la commission des lois - Souhaite que les principes républicains soient respectés lors du prochain scrutin.

– **Ajournement du Sénat** - (26 juillet 1985) (p. 2089).

– **Ouverture de la quatrième session extraordinaire de 1984-1985** (13 août 1985) (p. 2093, 2094).

– **Ouverture de la 1ère session ordinaire de 1985-1986.** - (2 octobre 1985) (p. 2169) : rappelle le décès de M. Jacques Toutain, sénateur des Yvelines et informe le Sénat de son remplacement par M. Louis de Catuelan - Donne communication d'une décision du Conseil constitutionnel déclarant conforme à la Constitution la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

– **Prononce l'éloge funèbre de M. Jacques Toutain, sénateur des Yvelines** (16 octobre 1985) (p. 2277, 2278).

– **Bienvenue au Président de l'Assemblée nationale de la République populaire hongroise** (22 octobre 1985) (p. 2342).

– **Allocution de fin de session** (22 décembre 1985) (p. 4654).

POIRIER (Raymond), sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne (22 octobre 1985) (p. 2339) - Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (22 octobre 1985) (p. 2384).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3488) : désengagement de l'Etat dans le domaine sanitaire et social - Inquiétude du monde hospitalier à l'égard des faibles hausses budgétaires accordées aux hôpitaux publics - Financement de la réforme de l'internat, des rémunérations médicales, des dépenses informatiques et des dépenses de sectorisation transférées à l'assurance maladie - Versement direct de la dotation aux hôpitaux - Qualité des soins et avenir du système hospitalier français.

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3495) : financement par le budget de la culture des grandes opérations de prestige parisiennes : musée d'Orsay, opéra de la Bastille, Grand Louvre, parc de La Villette, Institut du monde arabe - Entretien du centre Beaubourg - Disparition du Fonds d'intervention culturelle, FIC - Décentralisation culturelle inexistante dans les départements et territoires d'outre-mer - Difficultés du secteur de l'édition française - Crédits des bibliothèques, des monuments historiques et du conservatoire de musique - Crédits en faveur du jazz et du rock - Subventions accordées aux troupes d'art dramatique - (p. 3496) : cirques - Bibliothèque nationale - Délégation aux arts de la table - Organisme de recherche ethnologique pour l'histoire de la France - Culture populaire.

PONCELET (Christian), sénateur des Vosges (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi

portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre : II - Secrétariat général de la défense nationale [n° 96, annexe 30 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Comptes spéciaux du Trésor [n° 96, annexe 46 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 536 (JO Débats 12 septembre 1984) (p. 2511) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie textile (compétitivité de l'industrie française du textile et de l'habillement) - Réponse de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (31 mai 1985) (p. 832, 833).

n° 584 (JO Questions 31 janvier 1985) (p. 147) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (montant des tarifs des consultations externes des hôpitaux).

n° 586 (JO Questions 7 février 1985) (p. 201) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (personnel des) (prise en charge des frais de congrès et de mission pour le personnel médical des hôpitaux).

n° 592 (JO Questions 21 février 1985) (p. 293) à Mme le ministre des affaires sociales : accidents du travail et maladies professionnelles (interdiction pour les artisans et chefs de petites entreprises de s'assurer contre les conséquences de leur propre faute inexcusable).

n° 664 (JO Débats 20 juin 1985) (p. 1427) à M. le ministre de l'économie : banques et établissements financiers (relations entre la caisse des dépôts et consignations et les caisses d'épargne et de prévoyance) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat aux universités (28 juin 1985) (p. 1805, 1806).

n° 674 (JO Débats 27 juillet 1985) (p. 2091) à M. le ministre de l'économie : lois de finances (conséquences de l'inconstitutionnalité de la loi portant règlement définitif du budget 1983) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2893, 2894).

Questions orales avec débat :

n° 29 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre de l'économie : épargne (situation de l'épargne des ménages) - Retirée le 2 octobre 1985 (p. 2170).

n° 65 (2 avril 1985) (p. 67) à M. le ministre de l'économie : Cour des comptes (rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de 1983) - Retirée le 21 juin 1985 (p. 1545).

n° 95 (3 mai 1985) (p. 406) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (tarifs des consultations externes des hôpitaux) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 470 et suivantes).

n° 96 (3 mai 1985) (p. 406) à Mme le ministre des affaires sociales : hôpitaux (personnel des) (prise en charge des frais de congrès et de mission pour le personnel médical des hôpitaux) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 470 et suivantes).

n° 97 (3 mai 1985) (p. 406) à Mme le ministre des affaires sociales : **artisanat** (impossibilité pour les artisans et les dirigeants des petites entreprises de s'assurer contre la faute inexcusable) - Retirée le 4 juin 1985 (p. 841).

n° 107 (22 mai 1985) (p. 627) à M. le ministre de l'agriculture : **horticulture** (situation des horticulteurs due aux augmentations des prix des produits pétroliers) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : frais d'hospitalisation des adultes handicapés-Tarifs des consultations externes - Frais de congrès et de mission pour le personnel médical des hôpitaux** - (10 mai 1985) - (p. 471) : arrêté du 26 décembre 1984 relatif à la fixation des tarifs des actes et consultations externes hospitaliers - Régression du système de protection sociale - Augmentation du prix des consultations hospitalières et diminution du taux des remboursements de sécurité sociale - Maîtrise de la croissance des dépenses de santé - Risque d'éclatement du système de protection sociale - Montant de ressources des assurés et chômage - Avis défavorable des administrateurs de la Caisse nationale d'assurance maladie face à cette réforme - Progression du nombre des assujettis au bureau d'aide sociale - Incidences sur les finances locales - Domaine de la périnatalité - Financement de la formation continue pour le personnel médical des hôpitaux - Insuffisance des budgets de fonctionnement des établissements hospitaliers - Modalités d'affectation des dépenses de formation - Rôle du président du conseil d'administration des établissements hospitaliers - Présidence de l'établissement hospitalier psychiatrique par le président du conseil général - (p. 472) : psychiatrie et compétence exclusive de l'Etat - Risque de diminution de la qualité des soins dans les établissements hospitaliers - Techniques de diagnostic et de soins ; scanners ; appareils de résonance magnétique nucléaire, RMN - Dépenses de formation pour l'utilisation des appareils de RMN - Comparaison entre la formation des médecins hospitaliers et des salariés du secteur privé - (p. 474) : apparition des premières dispositions législatives relatives aux handicapés en 1969 - Financement des dépenses de santé par l'impôt ou la tarification - Immigration - (p. 475) : augmentation des tarifs des visites hospitalières - Tiers payant - Action mutualiste - Décret de novembre 1982 et réduction des droits des personnes privées d'emploi - Formation permanente - Budget des établissements hospitaliers - Appareils RMN.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)]** - (5 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 892) : latitude laissée au ministre chargé du budget par la législation pendant la période complémentaire des deux premiers mois de l'année civile pour imputer des dépenses aux recettes sur la gestion finissante ou sur la nouvelle gestion - Réactions du groupe socialiste à cette pratique avant 1981 - Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de 1983 - (p. 893) : référence à la séance de questions au Gouvernement du 13 décembre 1984 - Ratures et surcharges - Changements d'imputations sur un exercice - Versement d'avances d'actionnaires aux sociétés Sacilor et Usinor - Irrégularité des réimputations - Ampleur inhabituelle des imputations aboutissant à alléger les charges ou à augmenter les ressources de l'exercice 1983 - Contravention de certaines opérations comptables aux dispositions réglementaires en vigueur - Limitation formelle du déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut, PIB - Ratures et surcharges effectuées par les fonctionnaires du ministère des finances sur ordre du ministre - Qualification de faux en écritures publiques - Responsabilité pénale des membres du Gouvernement pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions - Information par la Cour des comptes du ministère de l'économie et des finances en août 1984 sur cette irrégularité - (p. 894) : nécessaire clarification des textes relatifs au système de gestion des finances

publiques - Moralisation de la vie publique - Taux d'intérêts versés par les collectivités locales à la Caisse des dépôts et consignations - **Affaire Stavisky** - (p. 901) : interrogation par la commission des finances de la Cour des comptes ; éventualité de sanctions décidées par la Cour de discipline budgétaire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - (12 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1078) : problème du financement des collectivités locales et articles 7 ter, 11 bis, 12 et 15 les pénalisant - A déjà souligné au début de l'année en tant que rapporteur de la mission sénatoriale d'information sur la décentralisation les difficultés nées des transferts de compétences - Importante croissance de la fiscalité locale - Article 24 de la loi de finances initiale pour 1985 tendant à opérer un prélèvement supplémentaire sur le produit de la fiscalité locale au profit de l'Etat - Politique de rigueur autrefois combattue, aujourd'hui recommandée - Article 7 ter affectant les ressources du livret A au financement privilégié des prêts au logement aidés, PLA - Interrogation sur le sort des prêts de la Caisse des dépôts aux collectivités locales - Collectivités locales devant s'adresser à la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL, dont les taux sont plus onéreux - (p. 1079) : article 11 bis tendant à modifier la clause de régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en fonction de l'indice 100 de la fonction publique - Dispositions revenant sur les modalités d'évolution fixées en 1978 avec l'accord des socialistes et des communistes - Vote de cet article en l'absence de consultation de la commission des finances de l'Assemblée nationale, du Conseil d'Etat et du comité des finances locales - Nouveau système privant les collectivités locales d'un milliard deux cents millions de francs - Référence à l'indice 334 de la fonction publique paraissant plus avantageuse au Gouvernement et signifiant que la moyenne des salaires dans la fonction publique suit avec peine l'inflation - Quasi-totalité des personnels communaux appartenant aux catégories C et D - Article 12 relatif à l'actualisation des valeurs locatives reprenant l'article 75 du projet initial de la loi de finances pour 1985 qui avait été supprimé - Institution d'un coefficient déflateur applicable aux quatre taxes locales, obligeant les collectivités locales à majorer leur taux - Impossibilité pour les collectivités locales d'assumer leur responsabilité dans le domaine de l'enseignement et devant faire appel à l'impôt - (p. 1080) : article 15 instituant des dégrèvements fiscaux en matière de taxe d'habitation - Favorable au caractère social de cette mesure mais interrogation sur la compensation - **Projet imposant de nombreuses contraintes aux collectivités locales et Gouvernement faisant fi des principes de la décentralisation en l'absence de concertation avec les élus locaux** - Espère redresser la situation par des amendements - (p. 1090) : rappelle les promesses faites par le candidat François Mitterrand aux mineurs de Lorraine le 14 avril 1981 concernant la production charbonnière - **Après l'art. 5 bis (p. 1097) : son amendement n° 91 : limitation du montant de l'émission à trois fois le capital nominal et libéré ; devenu sans objet** - (p. 1100) : son amendement n° 86 : commission de la concurrence seule compétente pour constater et sanctionner les ententes illicites ; devenu sans objet - (p. 1101) : carte de crédit magnétique appelée à devenir électronique - Etablissements de crédit échappant en matière de concurrence au droit commun - Commission bancaire ne pouvant être à la fois juge et partie - Commission de la concurrence présentant toutes garanties pour apprécier en toute objectivité les intérêts réciproques - **Après l'art. 5 bis (p. 1116) : son amendement n° 90, soutenu par M. Alain Pluchet : communication dans des conditions fixées par décret des documents sociaux à l'exception de l'inventaire aux titulaires de bons de souscription et concernant les trois derniers exercices de la société émettrice des actions ; adopté.**

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - Voir intervention de M. Roger Husson (p. 1533, 1534).

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité [n° 370 (84-85)] - (25 juin 1985) - Discussion générale (p. 1681) :** en sa qualité de rapporteur de la mission sénatoriale d'information sur les conditions de mise en oeuvre de la décentralisation, souligne les risques financiers du transfert de l'exécutif dans les départements et les régions - Augmentation considérable des frais de fonctionnement des régions - Rappelle le caractère provisoire du système de maintien des prestations réciproques - Caractère provisoire des conventions de partage des services ; conteste le système de remplacement proposé par le Gouvernement - Prise en charge par l'Etat des dépenses d'entretien et d'amélioration des locaux, avec amputation à due concurrence de la dotation générale de décentralisation, DGD, versée aux départements et aux régions - Transfert de charges indues rendu possible par une loi datant du gouvernement de Vichy - (p. 1682) : législation de Vichy relative au transfert de charges financières des préfectures vers les départements maintenue sous les précédents gouvernements - Difficulté d'application de la présente réforme - Risque de conflits engendrés par la révision des conventions de partage des services - Cohabitation dans les hôtels départementaux des services du préfet et des services territoriaux ; difficulté d'établir un calcul précis des frais de fonctionnement - Interroge le Gouvernement sur le calcul des primes versées au personnel, les critères d'actualisation des dépenses de matériel ; le remboursement ou non de la TVA aux collectivités locales - Dépenses d'équipement - Amputation inacceptable de la DGD - Insuffisance de la dotation globale d'équipement, DGE, notamment pour les obligations financières entraînées par les constructions et l'entretien des bâtiments d'enseignement primaire - Déséquilibre entre le produit de la vignette transféré et l'augmentation des dépenses sociales dans un département - (p. 1683) : situation financière des départements - Avenir de la décentralisation - (p. 1686) : insuffisance de la DGE des communes - Trésorerie des départements - Travaux en cours ou programmés par les départements, conséquence de la décentralisation des services - Augmentation inquiétante de la fiscalité départementale dans les années à venir - (p. 1687) : transfert de la charge de construction et d'entretien des collèges aux départements, à compter du 1^{er} janvier 1986 - Conteste le calcul de la dotation correspondante établi en fonction des mêmes charges supportées par l'Etat au cours des trois exercices précédents - Exemple du département des Vosges où aucun collège n'a été construit depuis quatre ans - (p. 1689) : référence à l'indice 100 adoptée grâce à un amendement sénatorial - Indice de la fonction publique pris en compte pour le calcul de la DGF, sans rapport avec l'augmentation des frais de fonctionnement des petites et moyennes collectivités locales - Regrette l'effet rétroactif de la prise en compte de ce nouvel indice.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2766) :** abstention de la majorité sénatoriale lors du projet de loi relatif à la globalisation des subventions d'équipement versées par l'Etat aux collectivités locales - Dotation globale d'équipement, DGE - Réforme de la DGE des départements en décembre 1983 - Amélioration de la DGE des communes réclamée par les petites communes rurales - Faiblesse des sommes allouées au titre de la DGE - Crédits insuffisants pour faire face à la construction et à l'entretien des écoles primaires - Mauvais fonctionnement de la DGE essentiellement dû à la faiblesse des crédits budgétaires inscrits à ce titre, sans commune mesure avec le montant des investissements à réaliser par les communes - Rigueur budgétaire - Estimation du manque à gagner pour la DGE des communes en 1985, non contestée par M. Henri Emmanuelli lors de la discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier - Subventions spécifiques - Système de péréquation - Saupoudrage des crédits préjudiciable pour les moyennes et petites communes - Projet visant à supprimer la DGE pour les communes de moins de deux mille habitants et institution du droit

d'option pour les communes de deux à dix mille habitants - (p. 2767) : projet ne portant aucune revalorisation de la masse de la DGE - Dépôt d'un amendement visant à garantir l'évolution de la DGE - Réforme remettant en cause le principe même de la décentralisation - Modifications importantes de la réforme souhaitées : garantie d'évolution de la masse de la DGE ; simplification du système de répartition ; maintien du système du taux de concours pour les communes de plus de deux mille habitants, sans droit d'option ; mise en place au niveau départemental d'un système déconcentré pour les petites communes - Abondement de la DGE - Souhaits des maires de France : augmentation des crédits ; réforme ne devant concerner que les communes de moins de deux mille habitants ; pouvoir de décision de la commission d'élus chargée de répartir les crédits de la DGE aux petites communes.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

- **Discussion générale - (21 novembre 1985) (p. 3291) :** idéologie sectaire et triomphante des premiers jours du septennat se transformant progressivement sous la contrainte d'un échec économique et social en un socialisme édulcoré - (p. 3292) : revirement des socialistes se retrouvant dans tous les actes récents du Gouvernement - Accroissement des dépenses publiques de 67 de 1981 à 1983 - Budget électoraliste - Interrogation sur le remboursement anticipé de l'emprunt obligatoire et report au 15 avril de la hausse des taxes sur les carburants - Sénat se devant d'apporter une réponse politique à un budget politique - Impossibilité d'améliorer un texte imparfait et de faire des propositions constructives - Refus systématique par la majorité socialiste des amendements du Sénat - Absence de dépôt d'amendement par le groupe du rassemblement pour la République, RPR - (p. 3293) : derniers sondages laissant à penser que la majorité va changer au mois de mars - Budget ne pouvant en rien constituer la base du redressement du pays - Réalité de l'environnement économique et social de ce budget démentant l'optimisme du Gouvernement - Irrégularité de la gestion budgétaire dénoncée par la Cour des comptes - Manque de sincérité et de clarté dans la présentation des comptes - Stagflation définissant la physionomie de la conjoncture économique et financière de la France après cinq années de socialisme - Insuffisante croissance par rapport aux principaux concurrents de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE - Inflation officielle réduite à 5 en raison du contrôle des prix et du blocage de certains tarifs publics - (p. 3294) : signature par l'union pour la démocratie française, UDF, et le rassemblement pour la République, RPR, d'un programme de gouvernement sérieux - Conseille la lecture du livre « Le coup d'Etat permanent » - Commerce extérieur demeurant déficitaire - Politique gouvernementale ayant accentué la faiblesse des exportations et condamné les investissements à l'étranger - Nécessité d'engager un plan de redressement à l'exportation et de devenir fort sur des marchés forts - Privatisation du commerce extérieur afin de le rendre moins dépendant des pouvoirs publics - Déficit du commerce extérieur ne permettant pas d'envisager un redressement rapide - (p. 3295) : poursuite de la progression de la dette intérieure et augmentation de la charge des intérêts - Poursuite de l'accroissement de la dette extérieure - Dette française équivalant à trente mille francs pour chaque Français - Remboursement de la dette publique représentant 9,1 du budget de la nation pour 1986 - Situation de la monnaie n'étant pas très favorable malgré les dévaluations de 1981, 1982 et 1983 - Inquiétude devant l'écart entre l'inflation française et celle de l'Allemagne - Nécessité pour le futur gouvernement de procéder à un réalignement du système monétaire européen, SME - Chômage, élément le plus préoccupant de la conjoncture - Déficit du budget pour 1986 s'élevant à 145 milliards de francs mais faisant l'objet de camouflages dénoncés par la Cour des comptes - Dépenses sous-estimées - (p. 3296) : ampleur des débudgétisations depuis le début de la législature, concernant notamment le compte spécial destiné aux prêts du FDES, le fonds spécial de grands travaux, le budget des PTT et de

la sécurité sociale - Déficit budgétaire s'élevant, en l'absence de mesures correctrices, à environ de 200 milliards de francs, soit 4 du PIB - Important désengagement de l'Etat concernant la sécurité sociale - Prélèvement de quatre milliards de francs dans la caisse de retraite des agents des collectivités locales risquant d'entraîner une augmentation des cotisations des agents et des collectivités locales - Gouvernement de 1986 confronté à un véritable dérapage des finances publiques, Etat plus sécurité sociale - Grève des agents France-pressé en raison de la rigueur salariale - (p. 3297) : nécessité d'un effort supplémentaire pour rester dans le système monétaire européen, SME - Augmentation du nombre de chômeurs depuis 1981 - Dégonflement artificiel des statistiques grâce aux contrats-formation, aux reclassements ou aux travaux d'utilité collective, TUC - Participants aux TUC rayés des listes de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, pendant la durée du stage - Nombreuses disparitions d'emplois entre 1981 et 1985 - France, seul des grands pays continuant de perdre des emplois en 1985 et 1986 - Allongement de la durée moyenne du chômage - Recul du chômage nécessitant une croissance de l'ordre de 3 à 4 et incompatibilité de ce niveau de croissance avec l'équilibre du commerce extérieur - Nécessaire amélioration de notre compétitivité - Retour à l'équilibre ne pouvant se faire que par un effort d'assainissement portant sur l'économie et les structures industrielles, ainsi que sur le secteur budgétaire et financier - (p. 3298) : augmentation du recrutement des fonctionnaires dès 1981 et limitation aujourd'hui - Réduction de la place de l'Etat dans l'économie constituant un objectif prioritaire - Nécessité de procéder à un inventaire rigoureux des types de dépenses susceptibles d'être limités - Absence de mise en application totale de la rationalisation des choix budgétaires - Vote de la loi de finances ne pouvant compter comme l'activité essentielle du Parlement - Assemblée nationale n'ayant pu déplacer que vingt-cinq cent millièmes du budget - Nécessaire développement de l'esprit d'initiative, seul vrai soutien de la croissance et suppression de certains contrôles administratifs décourageant l'entreprise ; liberté de l'entreprise passant par la liberté des prix, la liberté des changes et l'allègement des contrôles administratifs sur l'emploi - Allègement de la pression fiscale et diminution des prélèvements obligatoires - Planification de l'impôt, objectif prioritaire pour la future majorité - Suppression l'an dernier, lors de la discussion budgétaire, des avantages fiscaux inhérents à l'emprunt 7 de 1973 - Décision d'investir faisant toujours l'objet d'un plan pluriannuel - (p. 3299) : mise en place en tant que responsable syndical de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail gérée paritairement par les employeurs et les ouvriers - (p. 3300) : investissements constituant toujours un risque pour l'entreprise - Entreprises ayant besoin d'un environnement stable et bien délimité - Nécessité de passer un véritable contrat de confiance avec les entreprises comportant une réduction de l'impôt - Réalisation d'économies de dépenses facilitant la réforme fiscale - Possibilité de maîtriser les difficultés économiques et financières - Déclin du pays n'étant pas irréversible - Au nom du groupe du RPR, se déclare défavorable à l'adoption du projet de loi de finances pour 1986.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3633) : création en 1958 de l'établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense, EPAD, pour une durée de trente ans - Mission de l'EPAD - Dotation en capital et trésorerie de l'EPAD - Attribution à l'Etat du bonus de liquidation de l'EPAD et incidences sur la situation financière de cet établissement - Interrogation sur la qualification de ce prélèvement - (p. 3634) : composition du conseil d'administration de l'EPAD - Modalités d'indemnisation des personnels à licencier - Demande quelle sera la position du Gouvernement au cas où le conseil d'administration de l'EPAD ne voterait pas ce prélèvement.

Suite de la discussion - (10 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3696) : manipulation du Gouvernement pour l'exécution du budget

de 1984, destinée à dissimuler le déficit budgétaire - Rapport de la Cour des comptes - Projet de budget pour 1986 : irréalisme des hypothèses économiques ; sous-évaluation de nombreuses dépenses ; débudgétisation : prélèvement imposé à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - (p. 3697) : caractère démagogique et préélectoral de ce projet de budget - Inconnues : déficit de la sécurité sociale ; prise en charge par les collectivités locales des lycées et des collèges ; modernisation de la police ; armées - Rappel des mises en garde adressées au Gouvernement par le Sénat au cours de l'examen des projets de budget depuis 1981 - Rejet par le groupe RPR de ce projet de budget.

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Art. 2 (p. 4456) : son amendement n° 34, soutenu par M. Alain Pluchet : nouvelle rédaction de cet article relatif aux inéligibilités et aux empêchements s'appliquant aux membres des tribunaux administratifs ; retiré.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 590 (JO Questions 21 février 1985) (p. 293) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (relance d'une action internationale en faveur des juifs d'URSS) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 310).

Questions orales avec débat :

n° 81 (17 avril 1985) (p. 267) à M. le ministre de l'urbanisme du logement et des transports : transports (projet de liaison transmanche) - Retirée le 2 mai 1985 (p. 383).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,**

Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - **Question préalable** (p. 3762) : motion préalable, façon procédurière de refuser le débat au fond, visant l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE - Refus de l'Europe - Parti communiste solidaire de la fraction la plus conservatrice de la droite - Solidarité envers l'Espagne pour l'aider à « conforter ses institutions démocratiques » - Curieuse façon de saluer la mémoire des communistes espagnols tombés sous le franquisme - Par cohésion avec l'engagement européen de la France et au nom de groupe socialiste, demande au Sénat de rejeter la motion de M. Louis Minetti tendant à opposer la question préalable - **Discussion générale** (p. 3775) : indépendance et respect de l'originalité de chacun, condition du progrès politique - Pensée de Léon Blum correspondant à l'évolution et à marquer le retour dans le monde libre de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal - (p. 3776) : traité proposé précédé d'une négociation longue et sérieuse - Adhésion espagnole constituant un acte de volonté politique souhaitée par la majorité des Espagnols - Elargissement rééquilibrant l'Europe - Complémentarité des industries françaises et espagnoles sur de nombreux points - Importance des investissements français dans la péninsule ibérique - Adhésion de l'Espagne assurant pour la Communauté un débouché culturel, linguistique et politique vers l'Amérique latine - Elargissement de la Communauté donnant à l'Europe les dimensions d'un continent - Elargissement comportant des exigences au plan des relations internationales - Problème du maintien ou non de l'Espagne dans l'OTAN ; de la normalisation de ses relations diplomatiques avec Israël - Limites de l'extension tolérable - Nécessité pour l'Europe d'avoir la volonté permanente d'élargir sa coopération internationale - Rappelle la demande d'adhésion du Maroc à la CEE - Desserrement de l'emprise soviétique sur les pays de l'est de l'Europe ne pouvant venir que de l'existence d'une Europe forte - Existence de deux conceptions de la CEE, l'une très technique et comptable, l'autre plus politique et dynamique faisant face aux difficultés de l'heure et aux défis de l'avenir - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable, sans réserve ni réticence, à l'adoption du texte de ce projet de loi.

PORTIER (Henri), sénateur de l'Aube (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

POUDONSON (Roger), sénateur du Pas-de-Calais (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

POUILLE (Richard), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement (14 mai 1985) (p. 566).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aérodromes (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Environnement** [n° 98, tome XVII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Question orale avec débat : déchets industriels toxiques** - (16 avril 1985) - (p. 235) : rappelle le récent scoop paru dans la presse annonçant une importante quantité de dioxine bloquée en Moselle - Déchets provenant d'usines allemandes, traités en commun avec les ordures ménagères de trente petites communes mosellanes - Prix de revient élevé du traitement en décharges contrôlées - Contrôle des conditions de transport des déchets - Protection de l'environnement - Classement des plages - Information des municipalités sur les moyens de lutte contre la pollution - Souhaite que le Gouvernement suive les nombreuses recommandations formulées par la commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques.

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - **Après l'art. 6** (p. 1123) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Jean Cluzel (modification du nombre de parts à prendre en considération pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés lorsque ceux-ci vivent en concubinage notoire et ont un ou plusieurs enfants à charge).

– **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Deuxième lecture** [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Art. 3** (p. 1666) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Philippe François (suppression de la délégation des attributions du maître de l'ouvrage).

– **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Après l'art. 12** (p. 2692) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation).

PROUVOYEUR (Claude), sénateur du Nord (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Ports maritimes [n° 98, tome XIII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3578) : absence de véritable politique de la mer - Flotte française de commerce - Nombre d'officiers marins - Trafic portuaire de marchandises - Faiblesses de l'environnement portuaire - (p. 3579) : environnement portuaire - Liaisons ferroviaire et routière entre les zones portuaires et les pays d'entrée ou d'accueil des marchandises - Activités périphériques des ports - Nécessaire politique de modernisation de la flotte commerciale.

Politique dans le domaine de la jeunesse et des sports :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3623) : politique sportive menée par les gouvernements socialistes - Jeunesse - Temps libre - Education populaire - Formation des animateurs - Fonds de développement de la vie associative - Financement extra-budgétaire du sport - Réforme du fonds national de développement du sport, FNDS.

– **Question au Gouvernement : avenir des chantiers navals** (12 décembre 1985) (p. 3828)

PUECH (Jean), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'urbanisme au voisinage des aéroports (11 juin 1985) (p. 1067).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement rural [n° 98, tome II (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1464) : année internationale de la forêt - Morcellement de la propriété forestière privée - Déficit commercial de la filière bois - Texte en projet : centralisation ; orientations régionales forestières ; centres régionaux de la propriété forestière, CRPF - Contraintes imposées aux propriétaires privés ; associations syndicales autorisées - Débouchés et transformation du bois ; charte régionale de modernisation des scieries ; institut de développement industriel du bois - (p. 1465) : demande un effort budgétaire de l'Etat en faveur de la forêt ; réduction de l'enveloppe réservée à la transformation et à la commercialisation des produits forestiers - Formation des sylviculteurs - Vote de ce texte sous réserve de l'adoption des amendements du groupe UREI.

- Question au Gouvernement : publicités gouvernementales à la télévision - (14 novembre 1985) (p. 3069, 3070) : décompte dans la majorité ou dans l'opposition du temps de parole réservé au parti communiste pour les élections législatives de 1986 - Question sur l'imputation des campagnes publicitaires d'origine gouvernementale à la télévision sur le temps d'antenne réservé au Gouvernement.

- Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4067, 4068) : liens entre l'agriculture, la forêt et l'urbanisation - Projet d'aménagement foncier rural - Budget de l'agriculture pour 1986 - Décentralisation - Rôle du département - Opérations d'infrastructures publiques en milieu rural - Maîtrise foncière - Loi relative aux structures agricoles de juillet 1984 - Rôle mineur du texte actuellement en discussion.

Q

QUILES (Paul), ministre de l'urbanisme, du logement et des transports (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

Puis ministre de la défense (nommé le 20 septembre 1985 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 21 septembre 1985, p. 10878].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement** [n° 226 (84-85)] - (17 avril 1985) - **Discussion générale** (p. 246) : projet destiné à favoriser le logement des familles et à améliorer l'activité des entreprises du bâtiment - Volet fiscal du projet de loi : relèvement du plafond des intérêts déduits de l'impôt lors de l'accession à la propriété ; augmentation de la déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie - Campagne nationale pour l'abaissement des charges, à l'initiative du Gouvernement - Baisse des taux d'intérêt - (p. 247) : élargissement du champ d'application de l'épargne logement à la construction ou l'amélioration de résidences secondaires - Conditions financières d'octroi des prêts : achat d'une construction neuve ou travaux d'amélioration - Politique de soutien à l'activité des entreprises du bâtiment - (p. 252) : création de la commission de simplification et d'allègement de la réglementation de la construction - Difficultés actuelles du secteur du bâtiment en raison de l'élévation, depuis 1974, des taux d'intérêt liée à la conjoncture internationale - Chute des mises en chantier - Réduction d'impôt pour les investissements locatifs - Intervention de la SOFIPAR-Logement lors de la vente aux enchères des logements des ménages en difficulté - Loi Quilliot - (p. 253) : récent rassemblement des dix ministres européens du logement : constat de crise générale du logement ; comparaison des législations - Loi Quilliot équilibrée dans les droits et les devoirs respectifs des propriétaires et des locataires - Opposé à l'élargissement des dispositions concernant l'épargne logement à l'habitat ancien, sans obligation de travaux - Détail de la programmation des prêts locatifs aidés, PLA, demandé par Mme Monique Midy ; informations transmises par les commissaires de la République aux comités départementaux de l'habitat - Faible coût pour l'Etat de l'épargne logement - Bilan de la conjoncture actuelle du bâtiment - Forte augmentation des financements d'opérations acquisition-amélioration - Baisse sensible du stock de logements invendus - Augmentation de l'avantage fiscal au titre des intérêts d'emprunts contractés pour accéder à la propriété, au profit des ménages à revenus modestes ou moyens - Dépôt d'un amendement visant à augmenter le plafond de prise en compte des intérêts - (p. 254) : demande au Sénat d'adopter ce projet positif pour l'avenir du secteur du bâtiment - **Art. 1** (p. 254) : son amendement n° 2 : augmentation de la déduction fiscale pour les intérêts de prêts conclus lors d'une accession à la propriété à compter du 1^{er} janvier 1985 ; adopté - (p. 255) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de M. Georges Treille (augmentation du plafond de déduction fiscale pour les intérêts d'emprunt conclu pour toute accession à la propriété à compter du 1^{er} janvier 1985 ; augmentation du taux de réduction d'impôt).

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture** [n° 161 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (14 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 512) : texte amendé utilement par le Sénat en première lecture - Possibilité pour les élus d'organiser et d'améliorer leur cité avec la participation de tous les intéressés - Prolongation de la décentralisation et adaptation des instruments de l'aménagement dont disposent les collectivités locales - Nouvelle définition donnée à

l'aménagement - Problème de la qualification de terrains à bâtir - Introduction systématique du droit des sols dès le stade de la qualification du bien - Champ d'application géographique du droit de préemption urbain et solution gouvernementale constituant le point d'équilibre entre les différentes positions - Souhait que certaines dispositions adoptées en deuxième lecture par l'Assemblée nationale soient retenues par le Sénat, s'agissant du contrôle des divisions de propriétés foncières, de la modification des schémas directeurs et du plafond légal de densité - Article 27 portant sur les règles d'attribution des logements - Délégué spécial représentant l'Etat pouvant, en cas d'inobservation des règles d'attribution, se substituer aux autorités détentrices du pouvoir de décision - Représentant de l'Etat n'ayant recours à la procédure de désignation d'un délégué que dans les cas extrêmes - Personnes prioritaires n'étant pas nécessairement insolubles - (p. 513) : constitution de fonds de garantie de loyers dans les départements les plus touchés - Mise en place d'un dispositif de solidarité - Dépôt par le Gouvernement de deux amendements créant deux articles nouveaux prévoyant des sanctions pénales pour le non respect des règles d'accessibilité aux HLM et levant l'interdiction de créer des débits de boissons dans les ensembles d'HLM - Article 35 et régime de la zone de servitude bordant l'ancienne enceinte fortifiée de Paris - Texte devant aider les collectivités locales à conduire leur politique d'aménagement au plus près des réalités locales et au service des conditions de vie de nos concitoyens - **Art. 1** (p. 519) : s'oppose aux amendements n° 67 de M. Bernard-Michel Hugo (nouvelle rédaction de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme définissant l'aménagement) et n° 2 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Accepte l'amendement n° 66 de M. Louis de la Forest (opérations d'aménagement ayant pour objet de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels) - (p. 520) : s'oppose aux amendements n° 87 de M. Jean Colin (concertation associant les habitants et les autres personnes y ayant intérêt, dont les représentants de la profession agricole), n° 111 de M. François Collet (concertation associant les habitants et les autres personnes y ayant intérêt, dont les représentants de la profession agricole) et n° 3 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture concernant les représentants de la profession agricole), - (p. 521) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 7** (p. 3057) : accepte l'amendement n° 16 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (droit de préemption ne pouvant être exercé que par les sociétés d'économie mixte bénéficiant d'une concession d'aménagement) - S'oppose à l'amendement n° 198 de M. Bernard, Michel Hugo (absence d'observation du délai si les biens susceptibles d'être acquis sont des immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation) - **Art. 3** (p. 524) : s'oppose aux amendements n° 53 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article concernant la qualification de terrains à bâtir) et n° 7 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - (p. 525) : s'oppose aux amendements identiques n° 92 de M. Jean Colin et n° 113 de M. François Collet (suppression de la date de référence prévue à cet article) - **Art. 5** (p. 526) : son amendement n° 85 : droit de préemption institué par le présent titre exercé en vue de la réalisation des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites opérations ; adopté - S'oppose aux amendements n° 94 de M. Jean Colin (droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant être exercé qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux de voirie nécessaires à l'aménagement) et n° 115 de M. François Collet (droits de préemption institués par le présent titre ne pouvant être exercé qu'en vue de la réalisation des équipements publics et des réseaux

de voirie nécessaires à l'aménagement, à l'exception de ceux visant à sauvegarder les espaces naturels) - Accepte l'amendement n° 8 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 6 (p. 528) : s'oppose aux amendements n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme tendant à limiter au maximum les zones d'application du droit de préemption) et n° 9 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Son amendement n° 127 : institution d'un droit de préemption urbain sur l'étendue des zones urbaines et dans les communes de plus de 10.000 habitants des zones d'urbanisation futures ; devenu sans objet - (p. 529) : son amendement n° 69 : établissement public de coopération intercommunal compétent, de par la loi ou ses statuts pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation de zones d'aménagement concerté, de plein droit en matière de droit de préemption urbain ; rejeté - Art. 8 (p. 531) : son amendement n° 70 : remplacement du mot « millièmes » par le mot « tantièmes » ; adopté - Modification de la rédaction du texte pour l'adapter aux différentes formes de répartition des droits existants - S'oppose à l'amendement n° 10 de M. Alain Pluchet, rapporteur (préemption pouvant avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire après avis conforme des services fiscaux, soit au prix fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation) - Son amendement n° 71 : exemption du droit de préemption et vente consécutive à l'exercice du droit de délaissement par le propriétaire d'un immeuble situé dans un périmètre de sursis à statuer, dans un emplacement réservé, dans une ZAC ou dans un périmètre de déclaration d'utilité publique ; adopté - (p. 533) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (à défaut d'accord sur le prix dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le titulaire du droit de préemption a manifesté son intention de préempter, ce titulaire est tenu d'indiquer au propriétaire du bien s'il entend renoncer à la mutation) - (p. 535) : son amendement n° 72 : possibilité pour le titulaire du droit de préemption dans la zone d'aménagement différé d'exercer automatiquement le droit de préemption urbain par délégation sauf délibération contraire de la commune dans le cas où le droit de préemption urbain est substitué à une zone d'aménagement différé ; rejeté - Après l'art. 9 (p. 536) : son amendement n° 122 : cas où le droit de préemption urbain est substitué à une zone d'intervention foncière, les biens acquis au titre de cette ZIF sont soumis notamment en ce qui concerne les règles d'utilisation et de cession au nouveau régime juridique institué par la loi ; adopté - Art. 10 (p. 537) : accepte l'amendement n° 15 de M. Alain Pluchet, rapporteur (possibilité pour l'Etat, les collectivités locales, leur groupement ayant vocation, les syndicats mixtes et les établissements publics d'aménagement, d'acquérir des immeubles au besoin par voie d'expropriation) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 117 de M. François Collet (acquisition des immeubles par voie d'expropriation à seule fin de réaliser les équipements publics et les réseaux de voirie nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération d'aménagement) - Art. 11 (p. 538) : s'oppose aux amendements n° 100 de M. Jean Colin (suppression des alinéas 15 à 18 du texte proposé pour l'article L. 141-2 du code de l'urbanisme relatif à la possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles un certain nombre de locaux d'habitation édifiés à titre social) et n° 19 de M. Alain Pluchet, rapporteur (nouvelle rédaction du 15ème alinéa du texte proposé pour l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme relatif à la possibilité pour le conseil général, d'exonérer de la taxe départementale les espaces naturels sensibles, un certain nombre de locaux d'habitations édifiés à titre social) - Art. L. 142-3 du code de l'urbanisme (p. 539) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Jean Colin (pour la mise en oeuvre de la politique prévue à l'article L. 142-1, possibilité pour le conseil général, après avis de la chambre d'agriculture, de créer des zones de préemption avec l'accord des conseils

municipaux intéressés) - Gouvernement néanmoins favorable à la deuxième partie de l'amendement relative aux chambres d'agriculture - (p. 540) : s'oppose aux amendements identiques n° 103 de M. Jean Colin et n° 118 de M. François Collet (suppression du 4ème alinéa du texte de cet article relatif à l'absence d'obstacle à l'exercice du droit de préemption en cas d'existence d'une construction) - S'oppose à l'amendement n° 22 de M. Alain Pluchet, rapporteur (décret en Conseil d'Etat déterminant pour l'application du 4ème alinéa de cet article, les caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption) - (p. 541) : s'oppose aux amendements identiques n° 104 de M. Jean Colin et n° 119 de M. François Collet (possibilité pour le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres dans le cas où il est territorialement compétent, de se substituer au département si celui-ci n'exerce pas le droit de préemption) - Son amendement n° 73 : suppression du dernier alinéa de cet article donnant au département la possibilité de déléguer son droit de préemption à un établissement public ayant vocation ou à une société d'économie mixte ; rejeté - Art. L. 142-5 (p. 542) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Alain Pluchet, rapporteur (prise en compte possible des mutations et accords amiables intervenus pour des terrains de même qualification situés dans la même catégorie de zone) - Art. L. 142-8 (p. 543) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 11 bis (p. 545) : s'oppose aux amendements n° 60 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties) et n° 109 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif au problème de divisions volontaires des propriétés bâties) - Art. 14 (p. 547) : s'oppose aux amendements n° 46 (approbation du plan d'aménagement de zone par l'autorité compétente pour créer la zone après accord du conseil municipal) et n° 47 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) de M. Jean Colin - Art. 20 (p. 549) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Son amendement n° 76 : paiement possible en trois versements de la taxe locale d'équipement dans le cas où une construction à usage d'habitation est réalisée en deux tranches ; adopté - Art. 21 (p. 550) : demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - (p. 551) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Alain Pluchet, rapporteur (limitation des participations privées répondant aux critères de nécessité et de proportionnalité des équipements aux besoins des habitants, à celles correspondant d'une part aux dépenses de réalisation des équipements publics d'accompagnement, et aux dépenses de réalisation des équipements publics, de viabilisation, d'assainissement ou d'éclairage public du secteur concerné) - Art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 24 (p. 553) : son amendement n° 123 : champ d'application et effet juridique de l'article L. 111-5 du code de l'urbanisme ; adopté - (p. 554) : son amendement n° 78 : réunification des régimes d'autorisation à édifier une clôture ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 40 de M. Alain Pluchet, rapporteur (avis du représentant de l'Etat lorsque la construction projetée est destinée à abriter, à titre permanent ou temporaire, cent personnes ou plus, afin d'assurer le respect des sujétions imposées par la défense nationale, notamment en matière de normes anti-souffle et anti-retombées) - Art. 24 bis (p. 555) : son amendement n° 124 : permis de démolir pouvant prescrire le rétablissement d'une plaque commémorative visible de la voie publique ; rejeté - Après l'art. 26 (p. 556) : son amendement n° 80 : extension des sanctions pénales en cas de non respect par les constructeurs de bâtiments d'habitations et d'établissements recevant du public des normes techniques relatives à la sécurité et à la thermique, au non respect des normes pour les personnes handicapées ; adopté - Son amendement n° 79 : droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons

applicables aux habitations à loyer modéré; adopté - Dérogation impossible pour des ensembles de moins de mille logements - Art. 27 (p. 559) : s'oppose à l'amendement n° 68 de Mme Monique Midy (attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation) et accepte l'amendement n° 50 de M. Robert Laucournet (décret fixant les conditions, dans lesquelles le maire de la commune d'implantation des logements est consulté sur les principes régissant ces attributions et sur le résultat de leur application) - S'oppose à l'amendement n° 42 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de la compétence attribuée par le décret au représentant de l'Etat dans le département pour prononcer la réservation des logements au profit des personnes prioritaires) - (p. 560) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement de la suppression votée par le Sénat en première lecture de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation) - Après l'art. 32 (p. 561) : son amendement n° 125 : modification de l'article 18 de la loi sur les villes nouvelles du 13 juillet 1983 en ce qui concerne la compétence du maire pour délivrer les autorisations et actes d'utilisation du sol; adopté - Art. 33 : demande le retrait de l'amendement n° 44 de M. Alain Pluchet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 35 (p. 562) : son amendement n° 128 : nouvelle rédaction de cet article relatif au régime de la zone de servitude bordant les anciennes enceintes fortifiées de Paris et de Lille; adopté - (p. 563) : sur son amendement n° 128, accepte le 1. et le 3. du sous-amendement n° 130 de M. François Collet, s'oppose au 2. et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le 4. du même sous-amendement (1. ville de Paris et communauté urbaine de Lille établissant ou révisant un plan d'occupation des sols pour les zones concernées par l'ancien article 2 de la loi du 19 avril 1919 à Paris, et par l'ancien article 2 de la loi du 19 octobre 1919 à Lille; 2. définition de l'implantation de construction; 3. au paragraphe V remplacer les mots : « espaces verts » par les mots : « espaces libres »; 4. établissement à Paris d'un état des espaces verts de compensation créés en application de l'article 13 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 et depuis cette date) - Après l'art. 35 (p. 565) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (dispositions concernant les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, permettant que les effets des règlements des constructions antérieures se prolongent jusqu'au moment où des plans d'occupation des sols seront mis en place dans les communes en question) - In fine : son amendement n° 84 : actualisation des références de l'article 687 du code général des impôts exonérant des droits d'enregistrement et de timbre certaines acquisitions et extension de ces dispositions aux acquisitions faites par préemption dans les zones de préemption délimitées au titre des espaces naturels sensibles des départements; adopté - Art. 24 (p. 3106) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 214 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (possibilité pour le représentant de l'Etat de suspendre les effets du schéma directeur lorsque sa modification est engagée, sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes couvertes par un plan d'occupation des sols) - (p. 3107) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Jean Colin (procédure simplifiée n'étant pas applicable lorsque la modification remet en cause les règles substantielles du POS primitif ou porte sur des zones agricoles ou des périmètres exposés au bruit) - (p. 3108) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression de la condition d'existence préalable de l'établissement de coopération intercommunale) - Son amendement n° 143 : conditions d'intervention de la déclaration d'utilité publique d'une opération qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 217 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (acte déclaratif d'utilité

publique pris après avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public compétent) - (p. 3109) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus) - Art. 25 (p. 3110) : son amendement n° 144 : prise en compte dans l'article L. 231-8 du code des communes des modifications apportées par le titre IV du projet de loi relatif aux taxes et aux participations financières; adopté - Art. 26 (p. 3111) : accepte l'amendement n° 78 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (nouvelle définition des compétences conférées aux offices publics d'aménagement et de construction) - Art. 27 : art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 3113) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes) - (p. 3114) : s'oppose à l'amendement n° 203 de Mme Monique Midy (attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation) - Art. L. 441-2 (p. 3117) : problème de la nomination d'un délégué par le commissaire de la République pour l'attribution de logements d'un organisme d'HLM; désignation n'intervenant qu'à titre tout-à-fait exceptionnel en cas de manquement grave et répété aux règles fixées dans le département pour le logement des prioritaires - S'oppose à l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré) - In fine (p. 3119) : son amendement n° 206 : maintien de l'exonération dont bénéficient les établissements publics et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'opérations d'aménagement; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 175 de M. François Collet (application du droit commun en matière d'urbanisme à la zone de servitude bordant l'ancienne enceinte fortifiée de Paris) - Vote sur l'ensemble (p. 3121) : caractère constructif des travaux du Sénat - Rappelle le rapport de M. Galley à l'Assemblée nationale en 1975 instituant les zones d'intervention foncière, ZIF - Déploie la non discussion de l'article 27 - Souhaite l'apport d'améliorations au cours de la navette - Avancées importantes réalisées en matière d'urbanisme, grâce à la décentralisation et à la mise en oeuvre d'une politique locale effective de l'habitat.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Discussion générale (p. 585) : conditions de réalisation d'ouvrages intéressant exclusivement le bâtiment et l'infrastructure - Ouvrages industriels exclus du champ d'application de ce projet - Définition du rôle de la maîtrise d'ouvrage et conditions de son exercice - Textes de 1973 régissant les rapports entre maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'oeuvre privée - Détermination du champ d'application de ce projet : objet de l'opération envisagée; qualité du maître de l'ouvrage - Exercice de la maîtrise d'ouvrage; définition du programme de l'opération; détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle - Concertation avec la population et les usagers à l'occasion de la mise en oeuvre d'un projet - Attributions du maître de l'ouvrage confiées à un mandataire - (p. 586) : rôle du mandataire et contrôle de son action définis dans le cadre d'une convention - Intervention d'un conducteur d'opération - Rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'oeuvre privée - Définition des éléments constitutifs de leurs missions respectives - Définition d'une mission de base pour les ouvrages de bâtiment - Création architecturale - Rémunération des maîtres d'oeuvre - Réforme envisagée du code des marchés publics en ce qui concerne les modalités de passation des marchés de maîtrise d'oeuvre - Concours d'architecture et d'ingénierie - Accords librement négociés entre les partenaires : maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, entrepreneurs - Conditions d'intervention des services de l'Etat - Modification des barèmes de

l'ingénierie publique et privée - Projet répondant à un double impératif: qualité technique et architecturale - Concertation entre les partenaires - (p. 593): difficultés actuelles du secteur du bâtiment et des travaux publics - Exposera prochainement devant le Parlement le bilan de l'ensemble des mesures prises pour redonner confiance à ce secteur - Rapport de M. Miroudot quelque peu manichéen: texte de 1973 et rapport Millier d'une part, mauvais projet gouvernemental d'autre part - Définition de la mission de base - Participation des entreprises aux négociations - (p. 594): projet ne reprenant pas toutes les conclusions du rapport Millier, en particulier sur la mission de base, la délégation de maîtrise d'ouvrage et l'établissement de barèmes obligatoires - Dispositions du projet inspirées du rapport Millier: remise en cause du système d'ingénierie; rôle donné au maître d'ouvrage et importance accordée à l'élaboration du programme; mise en compétition des maîtres d'oeuvre et définition générale de la maîtrise d'oeuvre - Mission de conduite d'opération considérée comme une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - Modification des dispositions du code des marchés publics relatives à la procédure des concours - Rôle des petites et moyennes entreprises, PME, et des entreprises artisanales dans les négociations - Dépôt reporté du projet de loi visant à modifier la loi de 1977 sur l'architecture en raison de la complexité de la réforme - Poursuite de la mise en place d'un plan de développement de la profession d'architecte - (p. 595): souci du Gouvernement d'harmoniser la législation avec la situation réelle des secteurs professionnels - Art. 1: accepte l'amendement n° 13 de M. Robert Laucournet, rapporteur (extension du champ d'application de la loi aux groupements de collectivités territoriales avec des établissements publics) et s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Bernard-Michel Hugo (restriction du champ d'application de la loi aux seuls logements locatifs aidés par l'Etat) - (p. 596): son amendement n° 86: équipements industriels, ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure destinés à une activité industrielle exclus du champ d'application de ce texte; adopté - Avant l'art. 2: s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Delong (mission de la maîtrise d'ouvrage publique) - Art. 2 (p. 597): son amendement n° 46: attributions du maître d'ouvrage; adopté - (p. 598): accepte l'amendement n° 14 de M. Robert Laucournet, rapporteur (détermination par le maître d'ouvrage de la localisation d'une opération, immédiatement après les études de faisabilité et d'opportunité) - Son amendement n° 47: procédure de consultation et d'information du public déterminée par le maître d'ouvrage, lorsqu'une telle procédure n'est pas déjà prévue; rejeté - Accepte l'amendement n° 15 de M. Robert Laucournet, rapporteur (possibilité de poursuivre les études de programme et la détermination de l'enveloppe financière au-delà du commencement des études d'avant-projets, étendue à tous les ouvrages qualifiés d'ouvrages complexes d'infrastructure par un décret en Conseil d'Etat) - Art. 3 (p. 603): s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Delong (distinction entre les attributions exercées directement par le maître de l'ouvrage et celle pouvant être déléguée à un mandataire, à savoir le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux) - Après l'art. 3 (p. 604): s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur (délégation des attributions du maître de l'ouvrage, notamment aux sociétés régionales d'aménagement) - (p. 605): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 90 de M. Robert Laucournet, rapporteur (investissements exécutés par le mandataire pour le compte d'une collectivité territoriale considérés comme réalisés directement par cette collectivité et inscrits en recettes et dépenses dans les comptes de celle-ci) - Art. 4: ses amendements n° 48: attributions du maître de l'ouvrage déléguées à certains mandataires, dans les limites de leurs compétences; et n° 49: possibilité pour les organismes privés d'HLM d'intervenir en qualité de mandataires pour le compte des divers maîtres d'ouvrages mentionnés au projet de loi; adoptés - (p. 606): s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Jacques Mossion (délégation de certaines attributions du maître de l'ouvrage aux chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'aux chambres de métiers

pour la réalisation d'ouvrages destinés à l'accueil des activités économiques qu'elles représentent), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 87 de M. Robert Laucournet, rapporteur (délégation des attributions du maître de l'ouvrage aux chambres d'agriculture) - (p. 607): s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Laucournet, rapporteur (obligation pour le mandataire de se conformer, pour l'exécution et le règlement des marchés, aux règles applicables aux maîtres d'ouvrages, sous réserve des adaptations nécessaires) - Art. 5: s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Jean Boyer (montant et mode de financement de l'ouvrage devant obligatoirement figurer dans la convention liant le maître d'ouvrage et son mandataire) - (p. 608): s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Delong (modalités du contrôle architectural exercé par le maître de l'ouvrage définies dans la convention) et à l'amendement n° 91 de M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression de l'alinéa prévoyant que la convention précisera les conditions dans lesquelles le mandataire peut ester en justice pour le compte du maître de l'ouvrage) - Art. 6 (p. 609): s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Georges Berchet (mission de conduite d'opération pouvant être confiée à des personnes morales ou physiques) - Art. 7 (p. 612): s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean Boyer (énumération de l'ensemble des tâches de maîtrise d'oeuvre; parmi ces tâches, énumération de celles ne pouvant être affectées aux entreprises; définition des objectifs auxquels doit répondre la mission de base) - Art. 8 (p. 613): s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Georges Berchet (rémunération en dépenses contrôlées définie dans le cas d'une opération de réhabilitation) - Art. 9: s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Bernard-Michel Hugo (suppression de la participation des entreprises aux avant-projets) - Art. 11 (p. 614): s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Delong (représentation des organisations professionnelles d'architectes lors de la négociation des accords) - Art. 12 (p. 615): s'oppose aux amendements n° 35 de M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis (collège des entreprises exclu de toute ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre), n° 60 de M. Bernard-Michel Hugo (suppression de la participation du collège des entreprises lors du vote sur des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre), n° 44 de M. Jean Boyer et n° 85 de M. Maurice Lombard (participation des organisations professionnelles lors de la ratification des accords entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre) - (p. 616): s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Roger Lise (participation des organisations représentatives des entreprises du bâtiment aux négociations relatives à la mission de base) - Art. 17 (p. 617): s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Jean Boyer (recours à la procédure d'appel d'offres avec concours prévu par le code des marchés publics) - Art. 18: ses amendements n° 50: extension des dispositions relatives au droit de propriété du concessionnaire à toutes les catégories de concessions; et n° 51: élargissement par voie réglementaire du champ des attributions déléguées par le maître de l'ouvrage à un mandataire pour les opérations d'aménagement du réseau routier national des territoires d'outre-mer et dans le domaine des grandes infrastructures de transports; adoptés - In fine (p. 619): demande le retrait de l'amendement n° 52 de M. Jacques Toutain (monuments à caractère d'oeuvre d'art édifiés avant la date de promulgation de la présente loi dispensés de la formalité du permis de construire; distinction entre la qualité artistique de l'oeuvre et son impact sur l'environnement).

- Question au Gouvernement, de M. Henri Elby: relance de la politique du logement - (23 mai 1985) - (p. 691): dispositions fiscales - Revalorisation du montant des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Projet de loi sur le renforcement des aides au logement: mesures relatives au livret d'épargne logement et relèvement du plafond des intérêts d'emprunt ouvrant droit à une réduction d'impôt pour les accédants à la propriété.

- Questions au Gouvernement, de MM. Jacques Bialski et Henri Collette: liaison fixe à travers la Manche - (23 mai 1985) - (p. 694): volonté commune des deux gouverne-

ments; groupe de travail franco-britannique chargé de préparer le traité nécessaire à la réalisation de ce projet - Impact régional sur la Picardie et la région Nord-Pas-de-Calais: création d'emplois; mesures d'accompagnement; soutien et participation financière des communautés européennes - Mission chargée d'examiner, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, les conséquences du projet sur ces régions.

- **Question orale avec débat: accidents de la circulation** - (7 juin 1985) - (p. 1042): tient à la disposition de M. Jacques Moisson les résultats, de 1983, du programme d'étude intitulé « REAGIR » (réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier) - Résultats de 1984 en cours de traitement informatique - Analyse des causes d'accident et recherche des responsabilités - Etat des infrastructures routières et autoroutières - Conditions météorologiques - Attitude des conducteurs (alcoolémie, excès de vitesse, fatigue) - Amélioration du réseau routier - Poursuite du programme autoroutier - Programme mené avec les collectivités locales intitulé « moins 10 % »: aide financière de l'Etat accordée pour les opérations de sécurité menée sur le réseau routier départemental et communal - Montant des dotations affectées par l'Etat à l'entretien du réseau routier national - Tarifs des péages autoroutiers - Taxe sur les carburants - Contrôle de l'état de sécurité des véhicules d'occasion - (p. 1043): informations des enquêtes « REAGIR » stockées dans une base de données informatisées, prochainement accessibles à partir du Minitel - Diffusion sur le plan local des résultats de ces enquêtes par les commissaires de la République - Souhaite une collaboration de l'Etat, des élus et de l'ensemble des citoyens sur les actions en faveur de la sécurité routière.

- **Question orale avec débat: effondrement du pont de Sully-sur-Loire** - (7 juin 1985) - (p. 1044): effondrement en janvier 1985 du pont de Sully-sur-Loire - Intervention des services de l'équipement et du centre national des ponts de secours, CNPS, pour la réalisation d'un pont provisoire - Construction d'un ouvrage neuf engagée par le conseil général du Loiret - (p. 1045): étude d'évaluation de tous les ponts anciens situés sur la Loire, du ressort des conseils généraux - Surveillance renforcée des ouvrages anciens, sous l'égide du conseil général des Ponts-et-chaussées - Rôle des directions départementales de l'équipement - Problèmes liés au régime hydraulique de la Loire, à l'importance du trafic lourd et aux dommages causés par la guerre - Surveillance renforcée des ponts franchissant la Loire, en particulier par inspection de plongeurs - Travaux de rénovation ou de renforcement en cours - Causes respectives d'effondrement des ponts de Sully-sur-Loire et de Tours - Favorable à l'engagement de négociations entre l'Etat et les collectivités concernées pour la fixation éventuelle d'un contrat pluriannuel d'entretien des ponts de la Loire.

- **Question orale avec débat: achèvement de l'autoroute A 64 entre Puyoô et Bayonne** - (7 juin 1985) - (p. 1046): prolongement de l'autoroute A 64 entre Bayonne et Orthez, reconnu d'utilité publique en 1979 - Vives critiques de ce projet de la part des agriculteurs et des comités de défense - Concertation régionale - Commission d'enquête mise en place au niveau des différents tronçons - Déblocage de la section Bayonne-Orthez - Démarrage des travaux prévu par la société des autoroutes du sud de la France en 1987 et mise en service en 1991 - Durée des travaux de la section Soumoulou-Tarbes - Reconnaît l'importance que revêt l'autoroute A 64 pour la région Aquitaine.

- **Questions orales avec débat jointes: situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics** - (7 juin 1985) - (p. 1050): crise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics remontant à 1974 - Accentuation de cette dégradation par des décisions gouvernementales prises en 1979 et 1980: réduction des aides budgétaires au logement social; diminution des capacités de financement de l'Etat et des collectivités locales - (p. 1051): effort du Gouvernement socialiste en faveur du logement social - Augmentation

des prêts locatifs aidés, PLA - Revalorisation du montant des aides à la personne - Diminution du taux de l'ensemble des prêts au logement - Mesures fiscales prises en 1985 favorisant l'investissement des particuliers dans le domaine du logement locatif privé, et accordant une réduction d'impôt pour les travaux de grosses réparations - Ouverture d'une quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Nouvelles dispositions en faveur de l'accession à la propriété: abaissement du taux des prêts d'accession à la propriété, PAP, et des prêts à taux ajustable, PAJ; relèvement du plafond du montant des intérêts d'emprunt ouvrant droit à une réduction fiscale; extension des prêts d'épargne logement à la construction ou l'amélioration de résidences secondaires - Mesures en faveur du logement locatif social: contingent supplémentaire de PLA; programme complémentaire de travaux dans les logements HLM - Réforme de la caisse des prêts aux HLM - Création d'une assurance chômage au profit des accédants à la propriété - Confiance des épargnants dans l'immobilier - Avant 1981, chute d'activité des travaux publics masquée par la montée du programme électronucléaire - Création du FSGT depuis 1981 - (p. 1052): période d'équipement intensif de la France touchant à sa fin - Décentralisation des travaux d'infrastructures urbaines et suburbaines - Travaux du sous-groupe de stratégie industrielle du plan relatif aux travaux publics - Réflexion commune de l'Etat et des collectivités locales sur les projets de concession d'ouvrage, notamment pour les grands ouvrages nationaux ou internationaux - Aide aux petites et moyennes entreprises, PME - Envisage la mise en place de conseillers financiers et techniques auprès des PME à partir de 1986 - Modernisation des entreprises - Accélération des règlements des collectivités locales et de leurs établissements publics - Etalement des cotisations versées aux caisses d'intempéries - Accès des entreprises du bâtiment aux prêts participatifs simplifiés, PPS - Accélération des délais de délivrance des permis de construire - Stabilisation de la chute des emplois - Reprise de l'activité prévue par le bureau d'informations et de prévisions économiques, BIPE - Ampleur et cohérence des mesures gouvernementales de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** - *Nouvelle lecture* [n° 338 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1134): divergences subsistant après la commission mixte paritaire, CMP: régime d'évaluation des biens expropriés et préemptés; champ d'application géographique du droit de préemption; règles d'attribution des logements sociaux; morcellement foncier en zones naturelles; servitudes militaires instituées autour des enceintes fortifiées de Paris et de Lille - **Art. 1: Art. L. 300-2 du code de l'urbanisme** (p. 1136): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Alain Pluchet, rapporteur (représentation de la profession agricole pendant l'élaboration d'un projet d'aménagement) - **Art. 6: Art. L. 211-1**: son amendement n° 37: sur le droit de préemption urbain, retour au texte déposé par le Gouvernement; devenu sans objet - **Art. 11: Art. L. 142-2** (p. 1140): s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Alain Pluchet, rapporteur (faculté du conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les locaux à usage d'habitation ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, APL) - **Art. L. 142-3** (p. 1141): s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Alain Pluchet, rapporteur (retour au texte précédemment voté par le Sénat) - **Art. L. 142-8**: s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Alain Pluchet, rapporteur (organisation du droit de rétrocession) - **Art. 11 bis** (p. 1142): s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la déclaration préalable de toute division volontaire dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols) - **Art. 14** (p. 1143): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Alain Pluchet, rapporteur (approbation du plan d'aménagement de zone créée par l'Etat: accord du conseil municipal) - **Art. 16**: s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Alain Pluchet, rapporteur (en cas de résiliation d'une opération, obligations de la personne publique vis-à-vis des occupants) - **Art. 21** (p. 1144):

s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Alain Pluchet, rapporteur (retour au texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - Art. 24 (p. 1145) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Alain Pluchet, rapporteur (recours à la procédure simplifiée de modification du plan d'occupation des sols, POS ; retour au texte précédemment voté par le Sénat) - Art. 27 : Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 1146) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de la possibilité d'attribuer des logements par le représentant de l'Etat dans le département) - Art. L. 441-2 : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Alain Pluchet, rapporteur (suppression de cet article relatif au règlement départemental, au contrôle du respect des normes d'attribution des logements sociaux, et à la procédure éventuelle de substitution d'office à l'organisme d'HLM) - Art. 35 (p. 1147) : s'oppose aux amendements n° 25 de M. Alain Pluchet, rapporteur, et n° 26 de M. François Collet (application aux villes de Paris et de Lille du droit commun pour la consultation des communes limitrophes lors de la révision du POS).

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée** - *Deuxième lecture* [n° 354 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1661) : déroulement du débat dans les deux assemblées - (p. 1662) : notion de mandataire - **Rapports entre maître d'ouvrage et mandataire** - **Éléments constitutifs de la mission de maîtrise d'oeuvre** - Définition de la mission de base - **Champ d'application de ce projet** - Zones d'aménagement concerté, ZAC, et lotissements - **Futur projet de loi d'ensemble sur l'architecture** - **Modification du code des marchés publics en ce qui concerne la procédure de passation des marchés de maîtrise d'oeuvre** - **Concours d'architecture et d'ingénierie** - **Conditions d'organisation et de représentation de la maîtrise d'oeuvre au sein des groupes de négociation** - **Rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'oeuvre privée** - (p. 1664) : nombreuses sculptures de taille moyenne non soumises à la formalité du permis de construire - **Souhaite que cette obligation soit maintenue pour les sculptures ayant la taille de véritables constructions** - Exemple de la tour Arman - Art. 2 A (p. 1665) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement

de cet article relatif aux missions de la maîtrise d'ouvrage) - Art. 4 (p. 1667) : accepte l'amendement n° 7 de M. Robert Laucournet, rapporteur (intervention des organismes d'HLM en qualité de mandataires pour le compte des divers maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article premier) - Art. 6 (p. 1668) : son amendement n° 21 : conduite d'opérations confiée à des personnes qui exerçaient de manière habituelle, avant le 3 mars 1984, des missions complètes de conduite d'opérations ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 22 : suppression des dispositions relatives à la dévolution des travaux par lots séparés ; rejeté - **Conséquences de l'article 7 sur les exportations françaises de bâtiment et de travaux publics** - Art. 11 (p. 1669) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Robert Laucournet, rapporteur (collège des maîtres d'oeuvre comprenant une majorité de représentants des organisations professionnelles d'architectes) - Art. 12 : s'oppose aux amendements de M. Bernard-Michel Hugo, n° 19 (renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises, PME, et des artisans lors des négociations) et n° 20 (rôle consultatif réservé au second collège dans les missions de base) - Art. 17 (p. 1670) : son amendement n° 23 : adaptation des dispositions du code des marchés publics relatives aux appels d'offres avec concours ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 10 de M. Robert Laucournet, rapporteur (réintroduction de la procédure d'appel d'offres avec concours) - Art. 18 : son amendement n° 25 : financement des opérations d'aménagement du réseau routier national dans les régions d'outre-mer ; adopté - Art. 21 à 23 (p. 1671) : s'oppose aux amendements de M. Philippe François, n° 15, n° 16 et n° 17 (suppression de ces trois articles introduisant des dispositions relatives à l'architecture) - **Après l'art. 23** (p. 1672) : son amendement n° 26 : abrogation de l'article 35 de la loi de 1977 relative au rattachement au régime des professions libérales des associés de sociétés d'architecture ; rejeté.

QUILLIOT (Roger), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

R

RABINEAU (André), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (18 décembre 1985) (p. 4213).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 209 (84-85)] sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation [n° 231 (84-85)] (10 avril 1985) - **Déportés, internés et résistants.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir le rapport constant entre le montant des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et le traitement des fonctionnaires [n° 330 (84-85)] (31 mai 1985).

Avis, présent au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Anciens combattants** [n° 100, tome I (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation** [n° 209 (84-85)] - (16 avril 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 225) : rectification des actes de l'état civil des personnes mortes en déportation - Légitimes revendications des associations de déportés, de la Ligue internationale contre

le racisme et l'antisémitisme, LICRA, du conseil représentatif des institutions juives de France et de nombreux parlementaires - (p. 226) : ordonnance du 30 avril 1945 relative à la présomption de décès - Loi du 30 avril 1946 prévoyant les conditions d'intervention des jugements déclaratifs de décès pour les déportés - Camps de concentration - Intervention des autorités administrative et judiciaire en cas de disparition des corps des déportés - Ordonnance de 1958 permettant de rectifier les actes d'état civil des déportés - Nécessité de remédier aux lacunes des archives nationales d'état civil - Holocauste - Résistance - Associations d'anciens déportés favorables au présent projet de loi - **Art. 1** (p. 227) : son amendement n° 1 : modification des actes de décès des personnes ayant fait l'objet d'un transfert dans une prison ou un camp de concentration ; adopté.

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 359, 360) : regret de la transformation d'un département en collectivité territoriale ; justification par la spécificité de Saint-Pierre-et-Miquelon - Vote par le groupe de l'union centriste de ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1530) : exprime sa sympathie à l'égard des compatriotes disparus ou retenus en otage au Liban - Interrogation sur les démarches effectuées par le Gouvernement Français auprès des Etats du Proche-Orient - Présente la question de M. Jean Cluzel : 1984, mauvaise année pour la production laitière et pour la viande - Elevage, secteur sinistré de l'agriculture - Instauration des quotas laitiers par le conseil des ministres de la Communauté - Crise de la politique agricole commune - Interrogation sur les conversions dans les régions de montagne où l'élevage laitier constitue la seule possibilité de dégager un revenu suffisant - Abattage de nombreuses bêtes provoquant une dégradation des cours de la viande bovine - (p. 1531) : effondrement des cours de la viande de veau à partir de l'été 1984 - Diminution de 8 % du revenu réel des producteurs de viande en 1984 - Interrogation sur la définition d'un nouveau règlement communautaire concernant la production ovine - Relance de la production de porc - Stagnation du revenu agricole dans l'Allier en 1984 - Absence de compensation des départs dus à l'arrivée à l'âge de la retraite ou à la cessation des activités laitières - Problème de l'élevage des chevaux - Interrogation sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la promotion du cheval et des manifestations équestres - Dépôt d'une proposition de loi tendant à rendre obligatoire le tatouage de tous les équidés - Elevage demeurant pour le fisc un signe extérieur de richesse.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - **Après l'art. 9** (p. 2621) : soutient les amendements de M. Henri Le Breton, n° 17 (application des dispositions du code de la sécurité sociale sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation) et n° 18 (application des dispositions du code rural sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation).

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine des anciens combattants :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3623) : insuffisances de la politique gouvernementale à l'égard des anciens combattants - Non respect des promesses électorales de 1981 - (p. 3624) : budget de rigueur - Informatisation du secrétariat d'Etat aux anciens combattants - Renforcement des moyens du centre d'études et de recherches pour l'appareillage des handicapés et des écoles de rééducation professionnelle - Aide ménagère - Maintien à domicile des personnes âgées - Action sociale - Rattrapage du rapport constant - Crédits relatifs aux pensions - Protestations de l'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de

guerre, UFAC - Bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires, anciens combattants d'Afrique du Nord.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Art. 8** (p. 4578) : son amendement n° 1, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : application du droit imprescriptible à réparation en faveur des anciens combattants de la Résistance ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

RAMASSAMY (Albert), sénateur de la Réunion (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 108 (84-85)] - (24 avril 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 360) : caractère satisfaisant d'un statut adapté aux réalités - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 366 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Question préalable** (p. 1449) : intervient contre la motion n° 3 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - **Accroissement de l'intérêt montré par le Gouvernement pour les départements et territoires d'outre-mer.**

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1993) : événements de Nouvelle-Calédonie et politique de décolonisation - Opposition de deux conceptions, issues de la conférence de Brazzaville et de celle de Bandoeng, face à l'indépendance - Position du parti socialiste en matière d'outre-mer - Rôle du Parlement - Intérêts de la France - Situation en Nouvelle-Calédonie et idée d'indépendance-association - Modalités de constitution d'une société multiraciale - Relations entre les Canaques et la communauté européenne.- Avantages de la régionalisation - (p. 1994) : arrivée de la gauche en 1981 et décolonisation - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

RAPUZZI (Irma), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme, logement et transports : II - Transports : 1 - Section commune - 3 - Transports intérieurs : transports terrestres** [n° 96, annexe 33 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) - **Rappel au règlement** (p. 4094) :

situation des personnes sans logement - Mise en cause par M. Louis Minetti du président de l'office public d'aménagement et de construction, OPAC, de Vitrolles - S'interroge sur la non intervention des conseillers généraux communistes membres de l'OPAC et du conseiller général communiste de Vitrolles.

- **RAUSCH (Jean-Marie)**, sénateur de la Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant création d'un haut conseil de la décentralisation et relative au contrôle de l'exécution des lois de décentralisation [n° 202 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Collectivités locales.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Postes et télécommunications** [n° 98, tome XXI (85-86)] (21 novembre 1985).

Dépôt, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, du *rapport*, établi par M. Georges le Baill, député, sur les formes de pollution atmosphérique à longue distance, dites « pluies acides » [n° 211 (85-86)] (13 décembre 1985) - **Pollution et nuisances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (13 juin 1985) - **Art. 11 bis** (p. 1164) : son amendement n° 72 : suppression de cet article relatif à la fixation du taux d'évolution garanti de la dotation globale de fonctionnement, DGF, au niveau de l'évolution réelle moyenne de l'ensemble des traitements et indemnités de résidence de la fonction publique ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - **Art. 3** (p. 2480) : son amendement n° 120 : modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes ; variations de coefficients selon les groupes démographiques ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique - Nouvelle lecture** [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Rapport annexé - Après la modification XVII** (p. 3969) : son amendement n° 43, soutenu par M.

Bernard Lemarié : programme « dépérissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique », Deforpa ; adopté.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1985** [n° 193 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Après l'art. 7 (p. 4226, 4227) : ses amendements n° 4 : extension aux entreprises commerciales des exonérations prévues dans le cas de reprise d'entreprises industrielles en difficulté ; et n° 5 : extension du régime de l'amortissement exceptionnel prévu pour les subventions d'équipement ou primes régionales à l'emploi et à la création d'entreprises ; retirés.

RAYBAUD (Joseph), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} octobre 1984 et le 30 avril 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 325 (84-85)] (29 mai 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 458 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la modernisation de la police nationale [n° 462 (84-85)] (17 juillet 1985).

Participation au rapport d'information établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 94 (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation : administration centrale et sécurité [n° 96, annexe 15 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1900) : mode de financement aléatoire du plan de modernisation de la police - Analyse, article par article, des dispositions de ce projet de loi - (p. 1901) : projet ambitieux mais aléatoire du fait de son caractère pluriannuel - Fidélité aux objectifs du 9^e Plan, malgré quatre inflexions principales : période de référence ; extension de la qualification d'agent de police judiciaire ; informatisation de la gestion ; stagnation des

effectifs - Remarques sur l'effort d'équipement - Augmentation des moyens de fonctionnement et d'équipement léger de la police, ainsi que des autorisations de programme pour l'immobilier et les équipements lourds - Financement fondé sur un alourdissement considérable du tarif des amendes contraventionnelles et une accélération de la procédure de recouvrement de celles-ci - Craintes de la commission des finances sur la capacité financière du plan de modernisation - Souhaite que l'effort d'équipement privilégie les fabrications françaises.

– **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2457) : travaux des commissions des finances et des lois - Situation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, dans le budget des départements et communes - Evolution de la législation par rapport aux collectivités locales - Loi du 3 janvier 1979 instituant la DGF - (p. 2458) : intervention en tant que délégué de l'Association des maires de France - Référence aux droits d'octroi des villes jusqu'à la III^e République - Loi du 6 novembre 1941 et taxe locale sur le chiffre d'affaires - Décret du 9 décembre 1948 et fonds national de péréquation - Loi du 6 janvier 1966 et généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Suppression de la taxe locale sur le chiffre d'affaires - Loi du 29 novembre 1968 et versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS - Fonds d'action locale - Globalisation des subventions de fonctionnement - Fusion dans une DGF du versement du VRTS, du versement représentatif de l'impôt sur les spectacles et de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des communes - Conditions de répartition de la dotation et pouvoirs du comité des finances locales - Modification du régime de la DGF - Montant de la DGF - Problème de la péréquation et aide aux collectivités locales démunies de moyens financiers - Garantie minimale de progression - Présidence du comité des finances locales par M. Jean-Pierre Fourcade - Vote du comité relatif à l'exclusion de la DGF de la dotation spéciale de compensation des charges relatives au logement des instituteurs.

REGNAULT (René), sénateur des Côtes-du-Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la réforme de la dotation globale d'équipement

des communes [n° 198 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - Collectivités locales.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 99 (9 mai 1985) (p. 428) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (bilan du dispositif des quotas laitiers) - Discutée le 21 juin 1985 (débat commun) (p. 1520 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes [n° 243 (84-85)]** - (9 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 432) : difficultés des industries européennes de la mer - Statut des compagnies maritimes nationales ; accès aux droits de trafic reconnus à l'armement français - Conséquences commerciales du présent projet pour les armateurs français - Dépôt d'un amendement relatif à la fixation de critères précis pour la qualification de la notion de compagnie nationale - Recours occasionnel à des navires battant pavillons étrangers - Réduction de l'évasion fiscale - Pavillons de complaisance - Aides aux armements en vue de résorber le chômage dans ce secteur - Action de résorption du chômage - Développement harmonieux d'une politique européenne du transport maritime - Dialogue Nord-Sud - Répartition du trafic entre pays originaires et destinataires des marchandises - Harmonisation de la présente convention des Nations unies avec le Traité de Rome.

- **Projet de loi relatif à l'application du code de conduite des conférences maritimes établi par la convention des Nations unies conclue à Genève le 6 avril 1974 [n° 244 (84-85)]** - (9 mai 1985) Art. 2 (p. 435) : son amendement n° 1 : qualité de compagnie maritime nationale octroyée à la condition d'user à titre général et permanent de navires battant pavillon français ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime [n° 247 (84-85)]** - (9 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 438) : nécessaire actualisation du décret de 1852 relatif à la réglementation générale des pêches maritimes - Conférence internationale du droit de la mer - Mise en place en 1983 de « l'Europe bleue » - Dispositif législatif et réglementaire ne répondant plus aux obligations résultant des engagements communautaires de la France - Sanctions pénales applicables en cas de violation des règlements communautaires - (p. 439) : alignement de la France sur les autres Etats membres de la Communauté économique européenne, CEE, en matière de sanctions pénales - Forte augmentation du taux des peines d'amendes - Délit de fuite - **Projet complétant la réforme engagée en 1983 avec la loi relative au régime de saisie des navires en infraction** - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Nouvelle lecture [n° 338 (84-85)]** - (13 juin 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1148) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - **Suite de la discussion** - (13 juin 1985) - **Art. 11 bis** (p. 1162) : dotation globale d'équipement, DGE ; principe de la globalisation défendue par M. Christian Bonnet alors ministre de l'intérieur en 1980 ; loi du 7 janvier 1983 - Demande de réforme de la DGE par le comité des finances locales et l'Association des maires de France - Proposition de loi déposée par les sénateurs du groupe socialiste le 7 février 1985 - (p. 1163) : nécessité de maintenir des aides

spécifiques adaptées aux investissements des petites communes - Modalités de répartition de la dotation nationale des subventions spécifiques.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - **Après l'art. 11 bis** (p. 1229) : son amendement n° 89 : dotation globale d'équipement des communes ; montant et destination des trois parts de la dotation ; commission de coordination pour le financement des équipements communaux ; inscription de la dotation à la section d'investissement du budget de la commune et du groupement ; cas des communes des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ; retiré.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1526) : mise en oeuvre des quotas laitiers, importante préoccupation pour la profession - Défense des intérêts des producteurs par le Gouvernement : globalisation des références à l'échelon national, possibilité de transfert entre régions, dérogations au profit des exploitants en situation difficile - (p. 1527) : interrogation sur le refinancement de la dette envisagée, sur la suppression des pénalités pour les exploitants dont la production ne dépasse pas 100.000 litres - Possibilité de globaliser les références des deux campagnes 84-85 et 85-86 - Quotas attachés aux exploitations - Souhaite le renforcement des mesures déjà adoptées, encourageant les programmes de modernisation et d'installation des jeunes - Interrogation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que les revalorisations de prix décidées à Bruxelles soient intégralement répercutées aux producteurs.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 455 (84-85)]** - (15 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2254) : mission des sapeurs-pompiers - Lois des 26 janvier et 12 juillet 1984 sur la fonction publique territoriale - Financement et fixation des taux - Calendrier de l'installation des centres de gestion et de formation - Revalorisation de la fonction publique ; parité avec la fonction publique d'Etat et organisation de corps comparables - Attente des statuts particuliers - Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - Garanties et obligations des agents - Structures de gestion - Statut de carrière - Suppression des centres régionaux de gestion - (p. 2255) : assiette des cotisations - Cotisation additionnelle au bénéfice des agents et des fonctionnaires des HLM - Substitution des centres départementaux de gestion aux syndicats de communes actuels en 1986 et dispositions transitoires - Délai de fixation des taux de cotisation - Détermination par les centres de gestion de leurs taux de cotisation - Transfert de compétences des moyens financiers pour les centres de gestion - Présentation d'un rapport au Parlement après avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - **Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi** - **Avant l'art. 1** (p. 2258) : intervient sur l'amendement n° 5 de M. Pierre Joxe, ministre (conséquence de la suppression des centres régionaux de gestion et alignement des départements d'outre-mer sur le droit commun) - Mise en place de la nouvelle fonction publique territoriale et diversité des situations des agents des collectivités ; décalage entre les DOM et la métropole - Situation de la fonction publique territoriale et modalités de gestion des personnels de catégorie B - **Art. 1** (p. 2260) : se déclare défavorable à l'amendement n° 26 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (taux maximal de cotisations au centre national de gestion au titre des fonctionnaires de catégorie A, au centre départemental de gestion au titre des fonctionnaires de catégories B, C et D) - **Art. 2 bis** (p. 2261) : se déclare défavorable à l'amendement n° 29 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'assiette des cotisations pour les centres régionaux de formation) - **Art. 3** (p. 2262) : se déclare défavorable à l'amendement n° 31 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (taux minimal et maximal de cotisations versées aux centres régionaux et au centre national de formation) - Réduction des moyens des centres de gestion et des moyens de la

formation - Action de la majorité sénatoriale - Formation des fonctionnaires publics territoriaux - Art. 7 (p. 2265) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. André Labarrère, ministre (date ultime de détermination du taux des cotisations par les conseils d'administration des centres ; à défaut de vote du taux des cotisations, fixation des taux applicables) - Art. 14 (p. 2268) : son amendement n° 59 : missions du centre de formation propre aux départements des Alpes-Maritimes et du Var ; devenu sans objet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2271) : décentralisation - Réduction des moyens financiers permettant d'assurer le fonctionnement des centres de gestion et la formation des personnels territoriaux - (p. 2272) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce projet de loi dénaturé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 [n° 11 (85-86)] - (16 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2279, 2280) : petit nombre de fonctionnaires territoriaux bénéficiaires des mesures de cessation progressive d'activité et coût pour les collectivités territoriales concernées - Propose une modification de la répartition du financement de l'indemnité exceptionnelle servie aux bénéficiaires de la mesure partiellement remboursée aux collectivités locales par un fonds spécifique de compensation ; avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - Après l'art. 2 : son amendement n° 1 : nouvelle répartition de la charge de l'indemnité entre le fonds de compensation et la collectivité territoriale employeur ; adopté - (p. 2282) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur (dévolution à terme du reliquat du fonds de compensation à la dotation globale de fonctionnement) - Possibilité de versement du reliquat à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL.**

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - (23 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2444) : polémique sur ce projet entre la volonté de réformer la dotation globale de fonctionnement, DGF, et le souci de maintenir certaines situations acquises - Charges sociales des communes et départements favorables à la majorité - Concertation du Gouvernement avec les élus locaux - (p. 2445) : nombreuses améliorations nécessaires de la DGF - Meilleure prise en compte de la réalité des communes - Indexation de la DGF sur la TVA brute - Souhaite la suppression de l'obligation faite aux communes de fournir un logement aux instituteurs ou de leur accorder une compensation financière - Analyse des trois dotations existantes : dotation de base, de péréquation et de compensation - Potentiel fiscal des communes - (p. 2446) : répartition de la dotation de compensation en fonction de la voirie, du logement social locatif et des enfants de la commune scolarisables - Favorable à la prise en compte du patrimoine culturel monumental classé et inscrit - Départements et groupements de communes à fiscalité propre - Solidarité entre les collectivités locales - Taux de progression de la garantie minimale - Mise en application de la loi échelonnée sur cinq ans - Révision des bases d'imposition ; exemple de la ville de Paris - Problème du remboursement de la TVA - Blocage des tarifs publics locaux entraînant une inévitable augmentation de la pression fiscale locale - (p. 2447) : importance financière et politique de la réforme engagée - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.**

Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - Avant la section I (p. 2470) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. René Monory, rapporteur (séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de

fonctionnement) - (p. 2473) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. René Monory, rapporteur (séparation de la dotation pour le logement des instituteurs de la dotation globale de fonctionnement), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 67 de M. Jacques Descours Desacres (substitution à la dotation spéciale d'une indemnité versée directement par l'Etat aux instituteurs pour leur habitation) - Après l'art. 1 (p. 2477) : se déclare défavorable à l'amendement n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires) - Art. 3 (p. 2482) : se déclare défavorable à l'amendement n° 102 de M. Jean-Marie Girault (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000 habitants) - Art. 10 (p. 2489) : se déclare défavorable à l'amendement n° 69 de M. Jacques Descours Desacres (critères d'attribution à chaque commune de la dotation de péréquation) - Art. 12 (p. 2495, 2496) : se déclare défavorable à l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation), et sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° 105 de M. Josselin de Rohan (réduction du montant de la dotation répartie proportionnellement au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune ; répartition d'un certain pourcentage en fonction d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public situés sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants) - Art. 15 (p. 2500) : impôt sur les grandes fortunes, IGF - Art. 14 (suite) (p. 2503) : se déclare défavorable à l'amendement n° 71 de M. Jacques Descours Desacres (modalités d'évolution de la dotation particulière) - Art. 20 (p. 2508) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Camille Vallin (modalités de progression de l'attribution reçue par les communes et groupements de communes au titre de la dotation globale de fonctionnement) - Art. 24 (p. 2511) : demande un vote par division sur l'amendement n° 87 de M. Pierre Joxe, ministre (modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement pendant la période transitoire).

Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - Art. 39 (p. 2571) : se déclare favorable à l'amendement n° 113 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (rapport sur les conditions de fonctionnement de la DGF présenté au Parlement par le Gouvernement lors de la première session ordinaire de 1990-1991 ; présentation d'un rapport annuel sur l'exécution de la présente loi à l'ouverture de la première session ordinaire), et opposé à l'amendement n° 22 de M. René Monory, rapporteur (rapport annuel d'exécution de cette loi présenté au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de la première session ordinaire) - Avant l'art. 41 (p. 2573) : se déclare opposé à l'amendement n° 73 de M. Jacques Descours Desacres (entrée en vigueur de la présente loi reportée jusqu'à l'actualisation des valeurs locatives cadastrales) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2578) : indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur la TVA brute - Financement des collectivités locales - Blocage des prix des services publics locaux - Répartition de la DGF entre les collectivités territoriales - Institution de trois dotations : dotation forfaitaire, de péréquation et de compensation - Economie générale du texte modifiée par l'adoption de certains amendements - Regrette le rejet de la prise en compte du revenu pour la répartition de la dotation de péréquation - Concours particuliers - Taux de progression de la garantie minimale - Dotation spéciale pour les instituteurs - Révision des bases - Abstention du groupe socialiste sur ce texte dénaturé par l'adoption de certains amendements.

- **Projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture [n° 65 (85-86)] - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2920) : déçu par les amendements de la commission des lois - Fonctionnement des centres régionaux de gestion - Niveau de gestion**

des agents de catégorie B - Participation des présidents des communautés urbaines aux conseils d'administration des centres de gestion et de formation - (p. 2921) : moyens financiers des centres de formation et de gestion - Formation des personnels communaux - Remise en cause des principes de la décentralisation - Obstacle fait à la réelle application des lois de décentralisation du 26 janvier et du 12 juillet 1984 - Favorable aux nouvelles propositions du Gouvernement, notamment relatives aux personnels des offices publics d'aménagement et de construction, OPAC, et aux problèmes liés au recrutement des fonctionnaires territoriaux pendant la période transitoire - Demande une mise en place rapide de cette réforme et une réelle promotion de la fonction publique territoriale - Art. 1 (p. 2924) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (fixation du taux maximal des cotisations versées au centre national et au centre départemental de gestion) - Art. 3 (p. 2926) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des taux minima et maxima des cotisations versées au centre de formation) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2928) : satisfait du maintien des dispositions relatives aux fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie - Regrette le retour au texte adopté par le Sénat en première lecture - (p. 2929) : groupe socialiste opposé à l'adoption du projet ainsi amendé.*

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française** [n° 74 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Après l'art. 5 (p. 3080, 3081) : soutient l'amendement n° 14 de M. Félix Ciccolini (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire).

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 80 (85-86)] - (19 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3178) : satisfait du succès de la commission mixte paritaire - Maintien de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, DGF, en trois grandes masses : dotation de base, de péréquation et de compensation - Prise en compte du logement locatif aidé et du logement en accession à la propriété aidé - Dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Délai de mise en application de la loi - Dotation de progression minimale - (p. 3179) : favorable à un abaissement du taux de la TVA plutôt qu'à une augmentation du taux de garantie de progression minimale de la DGF - Révision générale des bases d'imposition - Recensement complémentaire souhaité par les petites communes - Groupe socialiste favorable aux amendements du Gouvernement.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 - Deuxième lecture** [n° 89 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3723, 3724) : question sur l'application éventuelle de ce dispositif aux personnels non titulaires de l'Etat - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement - Nouvelle lecture** [n° 132 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Question préalable (p. 3725) : intervient contre la motion n° 1 de M. René Monory, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Nécessité d'adapter le dispositif de la dotation globale d'équipement, DGE, à la situation des petites communes - Refus du Sénat d'examiner la proposition de loi déposée par le groupe socialiste pendant la session de printemps 1985 - (p. 3726) : refus du Sénat d'examiner ce projet de loi sous prétexte de l'abondement

insuffisant de la DGE - Contradiction avec les votes précédents du Sénat adoptant les principes constitutifs et les modalités financières de la DGE - Accord sur la référence à l'effort fiscal - Demande au Sénat d'accepter de discuter ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4397) : modification des lois procédant dans le cadre de la décentralisation à une répartition nouvelle des compétences entre l'Etat et les collectivités locales - Article 94 à l'initiative du Sénat - Modification du texte concernant les bureaux municipaux d'hygiène - Problème du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et des personnels territoriaux - (p. 4398) : difficile application du dispositif de partage suivant un accord entre les présidents des deux assemblées territoriales en ce qui concerne les départements d'outre-mer, régions monodépartementales - Généralisation des conventions de partage des services - Réussite de la décentralisation et mise en oeuvre des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 - Amendement tendant à aligner la fonction publique territoriale sur la fonction publique de l'Etat - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 3 (p. 4406) : se déclare favorable à l'amendement n° 60 de M. Camille Vallin (modalités d'attribution du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes de plus de cent mille habitants) - (p. 4407) : son amendement n° 63 : modalités de détermination de l'attribution revenant à chaque commune concernée ; retiré.

RENAR (Ivan), sénateur du Nord (C).

Devient sénateur le 2 avril 1985, en remplacement de M. Gérard Ehlers, démissionnaire (2 avril 1985) (p. 66).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (4 avril 1985) (p. 172).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, sur l'adhésion des membres des directions des entreprises publiques et nationalisées à des associations patronales privées [n° 317 (84-85)] (28 mai 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 667 (JO Débats 25 juin 1985) (p. 1630) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignants (manque de postes d'enseignants-chercheurs à l'université des sciences et techniques de Lille (Nord)) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (8 octobre 1985) (p. 2217, 2218).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime** [n° 247 (84-85)] - (9 mai 1985) - Discussion générale (p. 439) : décret de 1852 fixant les conditions d'exercice de la pêche maritime - Mise en place de « l'Europe bleue » - Politique communautaire des

pêches - Libre interprétation par différents pays de la communauté économique européenne, CEE, des règles strictes de gestion et de reproduction des stocks - Pavillons de complaisance britanniques - Trucage en matière de quotas - Pêche en Méditerranée - Surexploitation des fonds marins par la flotte espagnole - Nécessaire harmonisation des régimes sociaux avec le Traité de Rome - Renouvellement de la flotte de pêche - Conditions d'attribution des aides du fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet malgré le préjudice causé par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun pour les pêcheurs et les industries françaises de la pêche - Art. 1 (p. 441) : son amendement n° 1 : accès aux eaux territoriales françaises de navires battant pavillon étranger, sous réserve de l'accord du gouvernement français ; rejeté. - (p. 442) : son amendement n° 2 : sanctions des pollutions telluriques ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés** [n° 248 (84-85)] - (9 mai 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 448) : groupe communiste satisfait des garanties législatives apportées à ce texte par la commission des lois de l'Assemblée nationale - Abstention sur le vote de ce projet ainsi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2360) : loi d'orientation mettant l'accent sur les grands organismes et l'université et présent projet concernant la recherche en entreprise - Problème des rapports entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée - Mise en oeuvre du métro automatique ultramoderne, le VAL, grâce à l'université de Lille - (p. 2361) : mise au point du procédé des nano-réseaux à l'université des sciences et techniques de Lille - Problème des rapports université entreprises et mise sur pied d'une centrale d'évaluation et de faisabilité économiques - Souhaite que l'on ne sacrifie pas la recherche universitaire - Souhaite que l'on donne aux universités les moyens de répondre à leur mission - Politique régionale en matière de recherche se bornant à copier la politique nationale de crèches - Intervention des régions en matière de recherche devant constituer un supplément à l'intervention de l'Etat qui doit assumer sa responsabilité publique nationale dans ce domaine - Echelon régional constituant un lieu privilégié d'interpénétration fécondante entre tissu universitaire et tissu industriel - Déception grandissante parmi les chercheurs - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2384) : texte de ce projet n'étant pas le prolongement de la loi d'orientation de 1982 qui faisait de la recherche un moyen de lutte contre la crise - Regrette le changement d'orientation - Budget de la recherche s'inscrivant dans la politique d'austérité - Absence de contrôle de l'utilisation des crédits des entreprises privées - Loi triennale mariant la politique des crèches à la politique européenne - Mauvaise orientation du plan triennal - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi ne répondant pas à l'attente des personnels de la recherche.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence** [n° 14 (85-86)] - (12 novembre 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2938) : intervient au lieu et place de M. René Martin - Renforcement du rôle de la commission de la concurrence, composée en majorité de professionnels - Déréglementation - Affaiblissement de l'intervention administrative en matière de prix - Opposé à l'adoption de ce projet ainsi amendé.

- **Question au Gouvernement : libertés syndicales dans le Nord-Pas-de-Calais** - (14 novembre 1985) (p. 3072) : demande de licenciement de délégués du personnel et de responsables syndicaux ; exemple de la situation à l'usine Renault de Douai - Tentative de pression du patronat sur l'inspection du travail - Licenciement collectif : choix en priorité des militants syndicaux les plus actifs.

RIGOU (Michel), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (5 décembre 1985) (p. 3564).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 738 (JO Débats 12 décembre 1985) (p. 3796) à M. le ministre de l'intérieur : **fonction publique territoriale** (catégorie de classement des secrétaires généraux des villes de plus de 2 000 habitants).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1019) : mode de scrutin - Référence à la loi de 1972 - Suffrage universel direct - Répartition des compétences - Nature juridique de la région - Simultanéité des élections régionales et législatives - (p. 1020) : scrutin proportionnel ; dépôt d'amendements relatifs à la suppression du seuil de participation à la répartition des sièges de 5 % et à la répartition régionale des restes - Abstention sur ce projet à défaut de l'adoption de ces amendements - **Art. 1 : Art. L. 338 du code électoral** (p. 1024) : soutient les amendements de M. Jean Béranger, n° 5 (élection des conseillers régionaux au scrutin de liste départemental sans panachage ni vote préférentiel ; modalités d'attribution des sièges ; constitution de listes régionales ; règle du plus fort reste et ordre de présentation sur chaque liste ; totalisation des suffrages non utilisés par les listes départementales au profit de chaque liste régionale), n° 6 (règle du plus fort reste), n° 7 (suppression des dispositions de cet article relatives au seuil de participation à la répartition des sièges) et n° 8 (système d'attribution des sièges et règle du plus fort reste).

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Art. unique** (p. 1416) : nombreux sénateurs de la gauche démocratique opposés à l'adoption de cette motion référendaire - Rappelle la position du président Monnerville, en 1962, sur l'utilisation de la procédure référendaire - Manoeuvres de la majorité sénatoriale visant à retarder l'examen de ce projet - Se déclare opposé à l'adoption de cette motion.

- **Question au Gouvernement : augmentation du ticket modérateur** - (27 juin 1985) (p. 1754) : inquiétude des fédérations mutualistes devant l'augmentation du ticket modérateur pour les consultations externes à l'hôpital, les soins infirmiers et les analyses biologiques - Augmentation mal ressentie par les assurés sociaux notamment les personnes âgées - Président de la République opposé à toute régression de la protection sociale lors du congrès de

la mutualité française à Lyon le 2 juin - Importance de la mise en valeur du couple institutionnel, sécurité sociale-mutualité - Mise en place d'un service de soins infirmiers à domicile en Charente-maritime - Situation financière de l'assurance-maladie justifie-t-elle l'augmentation du ticket modérateur.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1935) : opposé à la suppression des articles 5 à 8 relatifs au relèvement du taux des amendes - Abstention des sénateurs radicaux de gauche sur le projet ainsi amendé.

- **Question au Gouvernement : campagne double pour les militaires des confins du Sud marocain et du Sahara** - (10 octobre 1985) (p. 2225) : mécontentement légitime des anciens combattants d'Afrique du Nord et de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, FNACA, lors de l'abrogation des décrets de 1928, 1930 et 1950 relatifs au bénéfice de la campagne double pour les militaires stationnés dans les confins du Sud marocain et du Sahara - Atteinte aux droits acquis.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4493) : faible niveau des retraites des agriculteurs - Etalement sur cinq ans de la réforme - Obligation de cessation d'activité - Pension de reversion des veuves - Conséquences de ce projet sur l'aménagement du territoire - Exemple de la région Poitou-Charentes.

RINCHET (Roger), sénateur de la Savoie (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Aménagement du territoire** [n° 98, tome X (85-86)] (21 novembre 1985).

ROBERT (Paul), sénateur du Cantal (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (11 décembre 1985) (p. 3751).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 216 (84-85)] autorisant

l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948) [n° 266 (84-85)] (2 mai 1985) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 311 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de délimitation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco (ensemble une annexe) [n° 356 (84-85)] (12 juin 1985) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 457 (84-85)] autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980 [n° 42 (85-86)] (17 octobre 1985) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 149 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République populaire du Bénin en application de l'accord du 7 janvier 1984 [n° 199 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Traités et conventions**.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : conséquences des licenciements chez Ducellier à Issoire** - (18 avril 1985) - (p. 278) : ampleur de réductions d'emplois annoncées chez Ducellier - Action de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Groupe VALEO - Création dans le Val d'Allier d'un pôle de conversion.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948)** [n° 216 (84-85)] - (15 mai 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 570) : convention adoptée en 1948 par la Conférence internationale du travail - Principe de l'interdiction du travail de nuit des enfants de moins de 18 ans dans les entreprises industrielles - (p. 571) : dérogations à cette interdiction de principe (apprentissage, formation professionnelle, travail de boulangerie, raisons climatiques) - Mise en place d'un régime d'inspection et tenue d'un registre obligatoire pour les employeurs - Dispositions propres à l'Inde et au Pakistan - Retard d'adhésion de la France à cette convention en raison d'un défaut d'harmonisation de ce texte avec la législation française - Date d'entrée en vigueur du texte - Ratification de cette convention par de nombreux pays en voie de développement - Commission des affaires étrangères favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (14 juin 1985) - **Art. 15** (p. 1237) : son amendement n° 79, soutenu par M. Josy Moinet : prise en charge du montant total des dégrèvements par le budget de l'Etat ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - **Art. 1** (p. 1483) : soutient l'amendement n° 177 de M. Jacques Pelletier (aide aux propriétaires adhérant à une société coopérative ou à une société d'intérêt collectif agricole, SICA).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de délimitation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le prince de Monaco** [n° 311 (84-85)] - (26 juin 1985) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 1704) : désenclavement des eaux territoriales monégasques - Obtention de droits souverains à fins économiques sur le plateau continental - Modalités d'exploration et d'exploitation des

espaces maritimes monégasques - (p. 1705) : protection des intérêts des marins pêcheurs français et du droit français sur l'exploitation des ressources halieutiques - Relations privilégiées entre la Principauté de Monaco et la France - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : souveraineté des Etats** - (10 octobre 1985) (p. 2226) : réserves sur la condamnation par le Gouvernement français du raid israélien sur le quartier général de l'OLP à Tunis - Parallèle établi avec l'affaire Greenpeace.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980 [n° 457 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2749) : adhésion de la Grèce à la convention de Rome sur la loi applicable aux obligations contractuelles - Récente adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne, CEE - Coopération juridique civile - Harmonisation des règles de droit international privé en matière d'obligations - Détermination de la loi applicable, en matière contractuelle, en cas de conflits de lois - Champ d'application de la convention de Rome - Principe général de cette convention : liberté du choix des contractants - (p. 2750) : modalités de mise en oeuvre - Possibilité d'adhésion à la convention de Rome des futurs Etats membres de la CEE - Déploie le retard d'entrée en vigueur de cette convention du fait de sa ratification par deux Etats communautaires seulement, la France et l'Italie - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - **Avant l'art. 1** (p. 3213) : sur l'amendement n° 30 de M. Arthur Moulin, rapporteur (définition de l'objet de l'aide médicale urgente), son sous-amendement n° 45 : rôle des collectivités locales en matière d'organisation des secours en cas d'événements calamiteux ; retiré - **Art. 8** (p. 3237) : son amendement n° 46 : possibilité pour les entreprises de taxis de passer des conventions types avec les caisses d'assurance maladie en matière de transports ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - **Art. 5** (p. 3649) : situation fiscale des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - Assimilation pour l'imposition des bénéfices des EARL pluripersonnelles familiales aux EARL à associé unique - Quasi impossibilité de constitution d'une EARL hors du cadre familial - Pleine application de la loi du 11 juillet 1985 souhaitée par les organisations agricoles - Sécheresse exceptionnelle de 1985 - Quotas laitiers.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République populaire du Bénin en application de l'accord du 7 janvier 1984 [n° 149 (85-86)]** - (18 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4155) : évolution des relations entre la France et le Bénin ; grande commission mixte franco-bénoise - Versement effectué par la République du Bénin et destiné à indemniser les ressortissants français propriétaires d'entreprises nationalisées - Recours pour la répartition de cette indemnité à l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)]** - (20 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4541) : présente l'intervention de M. Stéphane Bonduel - Protection sociale - Délinquance routière - Alcoolisme au volant - Suspension du permis de conduire - (p. 4542) : sanctions applicables aux automobilistes en état d'ivresse - Ethylomètres.

ROBINI (Victor), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

Décédé le 25 décembre 1984 (23 janvier 1985) (p. 2) - Eloge funèbre (3 avril 1985) (p. 97).

ROGER (Jean), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 641 (JO Débats 23 mai 1985) (p. 676) à Mme le ministre des affaires sociales : **handicapés (prestations et ressources)** (application des instructions gouvernementales par les COTOREP) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (14 juin 1985) (p. 1218, 1219).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)]** - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 38) : nécessité du recours à l'état d'urgence en raison de la gravité des événements survenus en Nouvelle-Calédonie - Inconvénients des restrictions apportées aux libertés par l'état d'urgence - Souhait d'un rétablissement de la paix et de la sécurité des biens, des personnes et des moyens de production - Souhait de dialogue - Vote de ce projet de loi par les sénateurs radicaux de gauche.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 802) : sénateurs radicaux de gauche, fervents défenseurs de la représentation proportionnelle dans les « gros » départements - Avantages et inconvénients des différents modes de scrutin - Stabilité gouvernementale - Système majoritaire inadapté aux périodes de rigueur - Représentation parlementaire de tous les courants d'opinion - Rééquilibrage des institutions - Opposé à la répartition des restes à l'échelon départemental et à la plus forte moyenne et au seuil minimal de 5 % des suffrages exprimés nécessaire pour accéder à la répartition des sièges - Réforme inadaptée aux réalités socio-politiques des départements - Représentation des minorités politiques et sociales - Pouvoirs du Président de la République - Cohabitation - (p. 803) : propositions des sénateurs radicaux de gauche garantissant l'indépendance, l'autonomie et le pouvoir des assemblées parlementaires - Abstention des sénateurs radicaux de gauche lors du vote sur la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 802, 803).

- **Question au Gouvernement : conséquences de la sécheresse et difficultés des agriculteurs** - (10 octobre 1985) (p. 2226) : récentes mesures en faveur des agriculteurs sinistrés par la sécheresse - (p. 2227) : mesures ne concernant que les sinistres ayant trait aux fourrages - Conséquences de la sécheresse sur les productions de maïs et de soja en Midi-Pyrénées - Récente chute des cours du maïs décidée à Bruxelles.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas,**

le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal [n° 102 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3778) : lente réalisation de l'Europe - Adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne, CEE, faisant de l'Europe un pays de 320 millions d'habitants - Extension de la latinité et rééquilibrage vis-à-vis des Anglo-Saxons - Se déclare favorable à l'élargissement qui renforce la sécurité européenne - Département du Tarn-et-Garonne considéré par le rapport Maquart comme la troisième victime économique de l'élargissement - Aggravation des difficultés actuelles de la Communauté sur le plan agricole - Baisse du revenu agricole malgré une rentabilisation sans cesse accrue des productions - Inquiétude grandissant face aux perspectives d'avenir - Salaires deux fois moins élevés en Espagne qu'en France et charges sociales très réduites - Adhésion de l'Espagne risquant de condamner beaucoup d'exploitations à disparaître - Complémentarité des productions espagnoles et françaises difficile à organiser, s'agissant du raisin, des pommes ou de l'ail - (p. 3779) : aggravation des difficultés de la production ovine de la région des Causses - Production des semences gravement menacée - Augmentation des ressources de la CEE par le passage à 1,4 % du taux maximum de la TVA - Demande reconventionnelle d'un pays comme la Grèce pouvant épuiser rapidement les marges de manoeuvre financière de la Communauté - Portugal bénéficiant d'une dérogation pour quatre ans et Espagne participant au financement du budget communautaire mais bénéficiant d'une restitution forfaitaire dégressive sur sept ans - Crainte d'une sous-estimation du coût de l'élargissement - Difficultés ignorées risquant de coûter fort cher à terme, notamment en ce qui concerne les matières grasses, les fruits et légumes - Menace d'un blocage de l'élargissement par la Grèce si satisfaction ne lui était pas donnée sur les programmes intégrés méditerranéens, PIM - Déploie l'abandon du plan grand Sud-Ouest - Investissements agricoles freinés par crainte de surproduction - Irrigation demeurant une priorité - Compétitivité des exploitations devant être renforcée par des mesures fiscales, sociales et financières - Modestie des crédits réduisant l'efficacité des ambitions affichées - Commission appliquant une politique agricole commune fondée sur une baisse des prix, par la mise à niveau mondial, et sur des réductions de productions - Prix de vente ne pouvant être européens si les coûts de production sont nationaux - Amélioration de la rentabilité passant par une augmentation du rendement et de la production - Difficultés financières incitant à une nouvelle baisse des prix - Création nécessaire d'organismes départementaux pour recenser les marchés - Mise en place d'un fonds spécial de soutien aux industries agricoles et alimentaires - Rôle des quatre programmes intégrés méditerranéens - Problème des importations de produits de substitution de céréales - (p. 3780) : relations commerciales préférentielles espagnoles avec l'Amérique du Sud et les Etats-Unis devant être réaménagées selon les règles communautaires - Absence de transparence du marché espagnol empêchant toute statistique - Dangers d'une inondation de produits étrangers - Aurait souhaité le règlement, avant la signature du traité, de nombreux problèmes insuffisamment étudiés - Se déclare Européen convaincu mais ne peut accepter de laisser jouer l'avenir de l'agriculture du Tarn-et-Garonne à la roulette - S'abstiendra lors du vote du texte de ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : réglementation du jeu de loto** (12 décembre 1985) (p. 3842, 3843)

ROHAN (Josselin de), sénateur du Morbihan (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale (25 juin 1985) (p. 1648).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (25 juin 1985) (p. 1672).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (16 décembre 1985) (p. 4050).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi [n° 244 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'application du Code de conduite des conférences maritimes établi par la convention des Nations Unies conclue à Genève le 6 avril 1984 [n° 263 (84-85)] (2 mai 1985) - **Transports maritimes.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 247 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime [n° 264 (84-85)] (2 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 108 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 191 (85-86)] (12 décembre 1985) - **Mer, littoral.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 244 (85-86)] (18 décembre 1985) - **Mer, littoral.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 567 (JO Débats 14 novembre 1984) (p. 3159) à M. le ministre des relations extérieures : UNESCO (crise politique et financière au sein de l'UNESCO) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (8 octobre 1985) (p. 2214, 2215).

n° 687 (JO Débats 3 octobre 1985) (p. 2190) à M. le ministre des relations extérieures : archives (sens précis de l'expression « archive de souveraineté ») - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (8 octobre 1985) (p. 2215, 2216).

n° 704 (JO Débats 26 octobre 1985) (p. 2559) à M. le secrétaire d'Etat à la mer : pêche (action gouvernementale dans le domaine de la politique européenne des pêches) - Réponse de M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer (8 novembre 1985) (p. 2890 à 2892).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'application du code de conduite des conférences maritimes établi par la convention des Nations unies conclue à Genève le 6 avril 1974 [n° 244 (84-85)]** - (9 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 433) : code de conduite des conférences maritimes - Mesures d'application propres à la législation française - Respect de la réglementation communautaire - Conditions de reconnaissance de la qualité d'armateur national - Compagnies des pays membres de la Communauté économique européenne, CEE, assimilées aux armements nationaux pour la négociation des parts de trafic - Censure de la Cour européenne de justice en cas de contravention aux obligations communautaires - (p. 434) : possibilité pour les compagnies nationales de recourir à l'affrètement - Evoque un ouvrage de M. Guy Lengagne, paru en 1981, intitulé « La Mer retrouvée » - Thèse socialiste tendant à une répartition équitable du trafic maritime au niveau international - Interroge le Gouvernement sur sa position actuelle lors de la discussion de nouvelles conventions dans le cadre de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED - Code de conduite non applicable au trafic entre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, et aux relations bilatérales avec les pays africains - Compétitivité passant par un allègement des charges d'exploitation des compagnies nationales - Art. 2 (p. 435) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. René Régnault (qualité de compagnie maritime nationale octroyée à la condition d'user à titre général et permanent de navires battant pavillon français) - Affrètement occasionnel de navires étrangers - (p. 436) : possibilité pour les chargeurs de recourir à des armements indépendants hors conférence.

- **Projet de loi modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime [n° 247 (84-85)]** - (9 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 437) : nécessaire actualisation de la législation française sur la pêche maritime en raison notamment de l'évolution de la politique communautaire - (p. 438) : pêche industrielle ou artisanale - Sanctions applicables aux infractions aux règlements communautaires - Réglementation nouvelle tenant compte de l'évolution des techniques de pêche et de commercialisation - Renforcement des pouvoirs des agents chargés de la police des pêches - Relèvement du taux des peines d'amendes - Réglementation de la pêche à pied - Mutisme de ce texte sur les déprédations causées à l'environnement maritime par les pêcheurs occasionnels - Regrette l'abrogation des dispositions du décret de 1852 relatives aux sanctions des pollutions telluriques - Interroge le Gouvernement sur de nouvelles sanctions prévues dans le projet de loi en préparation sur le littoral - Insuffisance des personnels nécessaires au respect de cette nouvelle réglementation - Art. 1 (p. 442) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Ivan Renar (accès aux eaux territoriales françaises de navires battant pavillon d'un Etat étranger, sous réserve de l'accord du gouvernement français) - Amendement contraire au droit communautaire - Demande le retrait de l'amendement n° 2 du même auteur (sanctions des pollutions telluriques) - Lutte contre les infractions relatives à la pollution tellurique envisagée dans le prochain projet de loi sur l'aménagement du littoral.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)]** - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1413) : projet néfaste pour

la stabilité politique et l'équilibre institutionnel de la France - Dépôt d'une motion référendaire par la majorité sénatoriale - Information des électeurs sur les conséquences du changement de scrutin - Représentation proportionnelle - Scrutin uninominal - Lois électorales ; exemples étrangers - Rappelle la précédente expérience de représentation proportionnelle en France.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 372 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 373) (p. 1676, 1677).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés - Nouvelle lecture [n° 373 (84-85)]** - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi organique n° 372) (p. 1676) : défauts de la représentation proportionnelle - Risque d'instabilité gouvernementale du fait des nécessaires majorités de coalition - (p. 1677) : droit de dissolution - Stabilité ministérielle - Système présidentiel ou régime d'assemblée - Droits et devoirs réciproques de l'exécutif et du législatif.

- **Question au Gouvernement : enseignement libre** - (27 juin 1985) (p. 1758) : persistance des inquiétudes un an après le retrait de la loi Savary - Nombreuses communes refusant de financer les dépenses des contrats d'association - Constatation de la vacance d'un poste par une commission paritaire tripartite - Nécessité de ranger le petit équipement pédagogique informatique parmi les dépenses de fonctionnement afin d'assurer l'égalité des chances entre les élèves du public et ceux du privé en matière d'informatique - Interrogation sur l'égalité concernant les ouvertures et les fermetures de classe - Interrogation sur les critères d'attribution des postes d'enseignants pour le privé - Politique du Gouvernement se caractérisant par une égalité dans la contrainte.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - Art. 12 (p. 2492) : sur l'amendement n° 54 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (critères de répartition de la dotation de compensation), son sous-amendement n° 105 : réduction du montant de la dotation répartie proportionnellement au nombre d'enfants de trois à seize ans domiciliés dans la commune ; répartition d'un certain pourcentage en fonction d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public situés sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants ; rejeté - Son amendement n° 75 : réduction du montant de la dotation de compensation répartie en fonction du parc des logements sociaux locatifs ; répartition d'un certain pourcentage de cette dotation en fonction de la présence sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants d'éléments du patrimoine culturel et monumental ouverts au public ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2909) : blocage des marges et des prix - Accroissement des pouvoirs du Gouvernement sur le secteur libre, sous couvert de faire respecter la concurrence - Refus d'abroger les ordonnances du 30 juin 1945 sur les prix - Faible incidence de la libération des prix sur l'inflation - (p. 2910) : maintien des sanctions pénales pour le refus de vente - Introduction dans le droit français du concept allemand de dépendance économique - Abrogation de certaines dispositions de la loi Royer, sans concertation préalable avec les organisations professionnelles intéressées - Abaissement des seuils de concentration - Définition du monopole régional - Pouvoirs respectifs du ministre du commerce et de la commission de la concurrence - Dispositions relatives aux baux commerciaux - Propose la rédaction d'un véritable code de conduite de la concurrence et l'abrogation de l'ordonnance de 1945 sur les prix - Nouvelles prérogatives de la commission de la concurrence - Concertation avec les professionnels concernés - Retour à l'économie de marché, assuré par les dénationalisations - Divergences entre les domaines industriel et commercial - Respect du droit de la concurrence confié aux magistrats - Contrôle soumis au droit commun - Prise en compte des réalités du monde

moderne - Favorable aux amendements déposés par la commission des affaires économiques - (p. 2914) : dénonce la politique de blocage des prix, jadis adoptée par MM. Barre et Chirac - Changement de cap du RPR au vu de l'efficacité limitée de ces mesures et de l'expérience des autres pays européens - Art. 3 (p. 2933) : sur l'amendement n° 7 de M. Jean Colin, rapporteur (communication de procès-verbaux et de rapports d'enquête par l'autorité judiciaire), son sous-amendement n° 22 : documents couverts par le secret de l'instruction ou le secret des affaires ; adopté - Art. 5 (p. 2936) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Colin, rapporteur (contrôle de la concentration économique : suppression de la référence au concept de partie substantielle et réintroduction des notions de concentrations horizontales et verticales), son sous-amendement rédactionnel n° 23 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral [n° 108 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4000) : définition du domaine public maritime - Proposition de loi de M. Raymond Marcellin tendant à définir, délimiter et protéger le domaine public naturel - Schémas de mise en valeur de la mer prévu par la loi de juillet 1983 - Particularité de chaque littoral - Partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 4001) : accroissement des charges des collectivités locales sans augmentation des ressources - Société nationale de sauvetage en mer - Extension de la taxe de séjour à l'ensemble des communes littorales - Conditions d'examen du projet - Respect des prérogatives et des responsabilités des collectivités locales - Sous réserve des amendements de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Avant l'art. 1 A (p. 4007) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Louis Caiveau (renforcement de la solidarité entre tous les agents économiques concernés) - Art. 1 A (p. 4008) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la politique spécifique en faveur du littoral ; adopté - Art. 1 (p. 4009) : son amendement n° 2 : suppression du premier alinéa de cet article relatif à la définition des règles particulières applicables au littoral ; adopté - Après l'art. 1 (p. 4010) : proteste contre le dépôt fait par le Gouvernement d'amendements ou de sous-amendements juste avant le début de la séance - Titre 1^{er} : son amendement n° 5 : « Aménagement et protection du littoral » ; adopté - Art. 2 : Art. L. 146-1 du code de l'urbanisme (p. 4011) : son amendement n° 7 : demande de classement parmi les communes littorales devant être adressée au représentant de l'Etat dans le département et soumise à l'avis du conservatoire de l'espace du littoral ; adopté - Art. L. 146-1 bis (p. 4012) : son amendement n° 9 : détermination de la capacité d'accueil des espaces littoraux ; adopté - Art. L. 146-2 (p. 4013) : son amendement n° 11 extension de l'urbanisation devant se réaliser en continuité avec les agglomérations et villages existants en priorité en direction de l'intérieur des terres ou en hameau nouveau intégré à l'environnement ; adopté - (p. 4014) : son amendement n° 12 : extension de l'urbanisation des espaces proches du rivage devant être justifiée dans le plan d'occupation des sols par des motifs liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ; adopté - (p. 4015) : son amendement n° 13 : dispositions permettant la dérogation au principe établi en matière d'urbanisation des espaces proches du rivage et des rives ; adopté - Son amendement n° 14 : mention des différentes opérations d'aménagement pouvant être réalisées dans les conditions prévues au présent alinéa ; retiré - S'oppose aux amendements n° 81 (suppression d'un dispositif d'ordre procédural tendant à paralyser tout projet d'urbanisation dans les zones concernées des communes littorales) et n° 82 (possibilité pour le représentant de l'Etat de saisir pour avis la commission départementale des sites) de M. Louis Caiveau - (p. 4016) : ses amendements n° 15 : principe d'inconstructibilité d'une bande littorale d'au moins cent mètres à compter de la limite haute du rivage ; et n° 16 : suppression de la possibilité pour un décret de fixer les limites de liberté des communes ; adoptés - (p. 4018) :

accepte l'amendement n° 104 de M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat (dispositions des paragraphes II et III s'appliquant aux rives des estuaires les plus importants dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat) - Art. L. 146-3 : son amendement n° 17 : accueil des installations touristiques légères ; adopté - Art. L. 146-4 (p. 4019) : ses amendements n° 18 : remplacer les mots : « relatifs à la vocation », par les mots : « relatifs à la vocation des zones ou » ; et n° 19 : fixation par décret de la liste des espaces et milieux à préserver ; adoptés - (p. 4020) : ses amendements n° 20 : suppression de la soumission à enquête publique pour les aménagements légers et à enquête publique ; et n° 22 : suppression de l'alinéa relatif aux modalités particulières de préservation des parcs et ensembles boisés des communes en faisant obligation au plan d'occupation des sols de recourir à la procédure de classement ; adoptés - Art. L. 146-5 (p. 4021) : son amendement n° 23 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'implantation de nouvelles routes sur le littoral ; adopté - Art. L. 146-6 (p. 4022) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Louis Caiveau (extension de la non soumission aux dispositions du présent chapitre aux services publics portuaires de commerce, de pêche et de plaisance) - Accepte l'amendement n° 105 du Gouvernement (opérations d'aménagement du littoral Languedoc Roussillon non soumises aux dispositions du présent chapitre jusqu'à leur achèvement) - Art. 3 (p. 4023) : son amendement n° 25 : servitude de passage des piétons transversale au rivage pouvant être instituée sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants ; adopté - Après l'art. 3 (p. 4025) : son amendement n° 26 : responsabilité civile des propriétaires des voies et chemins grevés par les servitudes ne pouvant être engagée au titre de dommages causés ou subis par leurs usagers ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 27 : cessation des effets de la directive d'aménagement national relative au littoral à la publication du décret prévu à l'article premier ; adopté - Art. 5 (p. 4026) : son amendement n° 28 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la qualité des eaux de baignade ; adopté - Art. 7 (p. 4027) : son amendement n° 29 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux zones et normes spécifiques de qualité des eaux ; adopté - Après l'art. 7 quater (p. 4028) : son amendement n° 30 : faculté pour les organisations professionnelles de la pêche de se constituer partie civile en cas d'infraction à la réglementation des pêches maritimes ; adopté - Art. 8 : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - (p. 4029) : son amendement rédactionnel n° 32 ; adopté - Son amendement n° 34 : dispositions applicables à la délivrance des autorisations relatives au camping et au stationnement des caravanes ; adopté - Art. 9A (p. 4030) : son amendement n° 35 : suppression de cet article relatif aux schémas de mise en valeur de la mer ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 36 : nouvelle rédaction du premier paragraphe de cet article relatif à la maîtrise des communes sur les opérations d'aménagement touristique ; adopté - (p. 4031) : son amendement n° 37 : convention définissant le contenu de l'opération, ses conditions de réalisation, les modalités de gestion, d'animation et de promotion et les équipements collectifs qu'elle comporte ; adopté - Art. 10 : son amendement n° 38 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux principes régissant l'accueil des bateaux de plaisance ; adopté - Après l'art. 10 (p. 4033) : son amendement n° 39 : sauvegarde des sites et activités économiques lors de la construction de ports de plaisance ; adopté - Art. 12 bis (p. 4036) : son amendement n° 40 : extraction de matériaux non visés à l'article 2 du code minier limitée ou interdite lorsqu'elle risque de compromettre les exploitations de cultures marines ; adopté - Avant l'art. 13 : son amendement n° 41 : intitulé du chapitre 1^{er} : « Gestion du domaine public maritime et fluvial » ; adopté - Art. 13 : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif aux décisions d'utilisation des zones du domaine public maritime ; adopté - Art. 14 (p. 4037) : ses amendements n° 45 : délai de prescription de la revendication de propriété porté à dix ans ; et n° 46 : décret en Conseil d'Etat déterminant la liste des instruments scientifiques visés au premier alinéa du présent article ; adoptés - Après l'art. 14 (p. 4038) : s'oppose à l'amendement

n° 47 de M. Louis Caiveau (obligations de l'Etat en matière de protection du littoral contre les attaques de la mer) - **Art. 16** (p. 4040) : son amendement n° 48 : fixation par décret en Conseil d'Etat de la définition des équipements légers pouvant bénéficier d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ; retiré - **Art. 17** (p. 4041) : ses amendements n° 50 : utilisation de l'autorisation d'exploitation subordonnée à la délivrance par la collectivité susvisée de l'autorisation d'occupation du domaine public dans les conditions fixées par le décret n° 84-941 du 24 octobre 1984 relatif à l'utilisation du domaine public portuaire mis à disposition des départements et des communes et prévus par l'article 9 de la loi n° 83-663 du 23 juillet 1983 ; et n° 51 : suppression du troisième alinéa de cet article prévoyant que la collectivité ne peut refuser son accord pour des motifs relatifs au bon fonctionnement du service public portuaire ; adoptés - **Art. 18** : son amendement n° 52 : suppression du second alinéa de cet article précisant que l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines ; adopté - (p. 4042) : ses amendements n° 53 : limitations à l'usage libre et gratuit des plages pouvant être interdites sauf dans le cas de concessions de plages artificielles ou dans le cas du renouvellement de concessions de plages existantes ; n° 54 : suppression de l'interdiction totale de clôture ; et n° 55 : circulation et stationnement des véhicules terrestres sur les plages interdit sauf autorisation donnée par le maire ; adoptés - **Titre III** (p. 4044) : son amendement n° 56 : « Dispositions particulières aux départements d'outre-mer » ; adopté - **Art. 22** (p. 4045) : son amendement n° 59 : réservation des terrains situés dans la bande littorale aux installations des services publics, à des activités économiques ou à des équipements collectifs lorsqu'ils sont liés à l'usage de la mer ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 4047) : son amendement n° 65 : modification de l'article L. 88 du code du domaine de l'Etat ; adopté - **Avant l'art. 26** : son amendement n° 67 : **Titre IV** ; « Dispositions diverses » ; adopté - (p. 4048) : s'oppose aux amendements n° 94 de M. Jacques Valade (fonctionnaires des différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port disposant des mêmes possibilités que celles qui sont prévues dans les autres établissements publics) et n° 92 de M. Jacques Eberhard (fonctionnaires de différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port placés dans la position de détachement) - **Art. 26** (p. 4049) : son amendement n° 68 : suppression de cet article relatif à la modification de la législation des installations classées pour permettre au commissaire de la République d'imposer aux exploitants des mesures d'urgence en cas d'accident ; rejeté - Disposition proposée manifestement hors du champ d'application d'un projet sur l'aménagement du littoral - **Après l'art. 27** : son amendement n° 69 : modification de l'article premier de la loi n° 75-602 du 10 juillet 1975 portant création du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 244 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4517) : aménagement, protection et mise en valeur du littoral - Urbanisme - Aménagement des terrains de camping - Implantation de routes côtières - Servitudes d'accès transversal à la mer - Zones de mouillage des bateaux de plaisance - Délimitation des rivages - Réglementation des plages - Demande au Sénat d'adopter le texte issu de la commission mixte paritaire.

ROMANI (Roger), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre du conseil d'administration de la société nationale de programmes TF 1 (24 octobre 1985) (p. 2497).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

- Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 74 (85-86)] relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française [n° 84 (85-86)] (13 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture** [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2071) : suite aux propos de MM. Charles Pasqua et Louis Perrein, intervient sur la situation en Corse et en Guadeloupe.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3054) : contraintes négligées par le projet de loi : rareté des fréquences hertziennes disponibles - **Problème particulier de la région parisienne** - (p. 3055) : étude menée à la demande de la commission de contrôle du Sénat - Difficulté de doter la région parisienne de deux chaînes multivilles et d'une chaîne locale au regard des fréquences disponibles - Coût pour le téléspectateur de la réception des chaînes locales.

- **Projet de loi relatif à la composition et à l'élection de l'assemblée territoriale de la Polynésie française** [n° 74 (85-86)] - (14 novembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3075) : dispositions étendant à la Polynésie française le droit commun électoral à la demande de l'assemblée territoriale - Opportunité de ce projet de loi après le vœu de l'assemblée territoriale demandant sa dissolution - Consensus sur ce projet de loi ; nouvelle

répartition des sièges et nécessité de représenter des territoires difficiles d'accès - (p. 3076) : propose l'adoption de ce texte - Art. 2 (p. 3078) : s'oppose à l'amendement n°1 de M. Daniel Millaud (scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) - Donne lecture de l'avis de l'assemblée territoriale - Multiplicité des listes déposées aux dernières élections territoriales - Rattachement de la Polynésie française au droit commun électoral - Barre de 5 % pour les élections législatives, régionales, européennes pour les départements d'outre-mer et pour l'élection au conseil de région dans le territoire de Nouvelle-Calédonie - Après l'art. 5 (p. 3080) : s'oppose à l'amendement n°2 de M. Daniel Millaud (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 23 ans ; domiciliation depuis 5 ans au moins dans le territoire) - Accepte l'amendement n°14 de M. Félix Ciccolini (conditions d'éligibilité à l'assemblée territoriale : âge minimum de 21 ans ; domiciliation depuis 2 ans au moins dans le territoire) - Suppression de dispositions archaïques et discriminatoires faisant référence au sexe des éligibles et à l'obligation d'être français - Disposition des statuts faisant obligation pour les membres du Gouvernement d'avoir 23 ans et d'avoir résidé 5 ans dans le territoire - (p. 3082) : son amendement n°5 : dépôt des candidatures ; actualisation des dispositions de la loi du 21 octobre 1952 ; retiré - Sur le même objet, accepte l'amendement n°16 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (dépôt des candidatures : actualisation des dispositions de la loi du 21 octobre 1952) - Art. 6 (p. 3083) : son amendement n°6 : liste de candidats ; adopté - Art. 7 : ses amendements n°7 et n°8 : cautionnement ; adoptés - Art. 8 (p. 3084) : s'oppose à l'amendement n°3 de M. Daniel Millaud (campagne pour les élections à l'assemblée territoriale : principe d'un temps d'antenne égal accordé par la seule station locale de Radio-France outre-mer, RFO) - Rôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Art. 9 (p. 3085) : son amendement n°10 : calendrier des opérations électorales ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n°15 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (changement du délai entre la date de la convocation et celle de l'élection et modification de la durée de la campagne électorale) - Art. 10 (p. 3086) : son amendement n°11 : élection du suivant de liste dans le cas de la constatation de l'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats ; adopté - Après l'art. 11 : son amendement n°12 : expiration des pouvoirs de l'assemblée territoriale ; adopté - Intitulé (p. 3087) : son amendement n°13 : « Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française » ; adopté.

- **Conclusions du rapport de M. Charles Pasqua**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de résolution (n°111, 85-86) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision [n°111 (85-86)] - (28 novembre 1985) - En remplacement de M. Jacques Larché, président et rapporteur pour avis de la commission des lois - Discussion générale (p. 3466, 3467) : application de l'article 11 du Règlement du Sénat et avis favorable de la commission des lois sur la conformité à l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 de la proposition de résolution n°111, tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de création d'une cinquième chaîne de télévision.

- **Projet de loi complétant la loi n°82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** [n°246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Art. unique (p. 4610) : amendement « Tour Eiffel » - Se déclare favorable à l'amendement n°2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés).

ROSETTE (Marcel), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

ROUJAS (Gérard), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n°126 (23 juillet 1985) (p. 1981) à M. le ministre de l'économie : carburants (effets de la libération des prix de vente des carburants).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail** [n°92 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3984) : confirmation du principe de la citoyenneté dans l'entreprise - Loi du 4 août 1982 affirmant le droit à l'expression de tous les salariés - Amélioration du climat social et de la communication dans l'entreprise - Bilan positif de la réforme - Texte de ce projet proposant des aménagements souhaités par les partenaires sociaux - Négociation obligatoire pour les entreprises disposant d'un délégué syndical - (p. 3985) : extension du champ de négociation - Renégociation possible des accords tous les trois ans - Importance de la formation des salariés - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

ROUJON (Jules), sénateur de la Lozère (UREI).

Décédé le 26 mai 1985 (28 mai 1985) (p. 728) - Eloge funèbre (25 juin 1985) (p. 1648).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à compléter la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution [n°279 (84-85)] (10 mai 1985) - Eau et assainissement.

ROUVIERE (André), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant amélioration de la concurrence (12 novembre 1985) (p. 2939).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 684 (JO Débats 3 octobre 1985) (p. 2189) à M. le ministre de l'intérieur : incendies (prévention des incendies de forêts et lutte contre le feu) - Réponse de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation (18 octobre 1985) (p. 2327 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Après l'art. 8 (p. 265) : soutient l'amendement n° 12 de Mme Geneviève Le Bellegou-Beguïn (statut foncier des terrains entourant une installation classée ; servitude découlant de l'installation accompagnée d'une indemnisation).

ROUX (Olivier), sénateur des Français établis hors de France - (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 192 (84-85)]** - (24 janvier 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 54) : inutilité du rétablissement de l'état d'urgence et absence de confiance envers la politique suivie en Nouvelle-Calédonie par le Gouvernement - Vote de ce projet de loi par la majorité des sénateurs non inscrits en raison des amendements votés par le Sénat.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés [n° 19 (85-86)]** - (8 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2869) : texte corrigeant pour les rapatriés les insuffisances de la législation sur l'assurance vieillesse - Texte prévoyant l'adhésion sans conditions de délai à l'assurance volontaire prévue par la loi du 10 juillet 1965 dite « loi Armengaud » - Souhaite une révision des conditions de rachat des annuités faisant l'objet d'une interprétation restrictive par les textes d'application de la loi de décembre 1982 - (p. 2870) : se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi constituant un pas en avant dans l'amélioration des conditions de retraite des rapatriés, mais regrette que les impératifs budgétaires interdisent de mettre en oeuvre la complète indemnisation des rapatriés.

RUDLOFF (Marcel), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des

membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 140 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 229 (84-85)] (10 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution [n° 234 (84-85)] de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées [n° 340 (84-85)] (5 juin 1985) - Immunités parlementaires.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 284 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 362 (84-85)] (12 juin 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)]** - Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Après l'art. 38 (p. 163) : son amendement n° 98, soutenu par M. Jean Colin : cas des droits d'auteur perçus par des sociétés de perception et de répartition mentionnées à l'article 36 à l'occasion de manifestations organisées par des associations ayant un but d'intérêt général ; retiré.

- **Projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation [n° 165 (84-85)]** - (10 avril 1985) - Art. 3 (p. 193) : articles 1382 et 1384 du code civil - Droit d'exception - Existence de plusieurs indemnisations

selon la nature des dommages - Situation des victimes - (p. 194) : modalités d'indemnisation des victimes de moins de quinze ans et de plus de soixante-dix ans en cas de dommages volontairement recherchés - Après l'art. 10 (p. 199) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. François Collet, rapporteur (procédure contentieuse et indemnité provisionnelle pour la victime dès lors que l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable ; caractère exécutoire de plein droit de la décision au fond ; automaticité de la procédure de l'évocation) - Art. 11 (p. 202) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. François Collet, rapporteur (généralisation de la notion de conseil de la victime et assistance par un avocat ou un conseil appartenant à une profession réglementée et, en cas d'expertise, d'un médecin).

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 256, 257) : modification de certaines dispositions pénales de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées - Sauvegarde d'un équilibre entre les nécessités de la protection de l'environnement et la liberté du commerce et de l'industrie - Sanctions administratives et pénales en cas d'infraction à la réglementation - Assouplissement des procédures - Ajournement du prononcé de la peine avec injonction - Aggravation des sanctions pénales pour les délits d'homicide et de blessures involontaires provoqués par une infraction à la législation des installations classées - Assimilation de ces infractions aux infractions au code de la route - Favorable à l'adoption de ce texte raisonnable et opportun, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois - Art. 1 (p. 258) : son amendement n° 1 : cessation de l'interdiction d'utiliser l'installation dès l'obtention de l'autorisation ; exécution provisoire pouvant être ordonnée par le tribunal ; suppression de la possibilité pour le tribunal d'ordonner la remise en état des lieux ; adopté - (p. 259) : différence fondamentale entre la remise en état des lieux et l'arrêt d'une exploitation illicite - Art. 2 (p. 260) : ses amendements n° 2 et n° 3, relatifs aux sanctions pénales pour non-respect des prescriptions techniques ; en cas de retard dans l'exécution des prescriptions, liquidation de l'astreinte par le tribunal si une telle mesure a été ordonnée ; adoptés - Art. 3 : son amendement n° 4 : diminution du taux maximal de l'amende encourue par l'exploitant d'une installation en infraction avec une mesure de fermeture ou de suspension ; adopté - (p. 261) : son amendement n° 5 : sanctions à l'encontre de l'exploitant d'une installation ne tenant pas compte d'un arrêté de mise en demeure pris par le représentant de l'Etat dans le département ; adopté - Constatation du délit par l'inspecteur des installations classées - Arrêté de mise en demeure pris par le commissaire de la République, après avis du maire et du conseil départemental de l'hygiène - Après l'art. 3 (p. 262) : son amendement n° 6 : doublement des peines lorsque la blessure ou l'homicide involontaire ont été provoqués par une infraction aux dispositions du présent projet de loi ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 7 : affichage du jugement de condamnation pouvant être ordonné en cas de contravention ; évaluation des frais de publicité à la charge du condamné ; adopté après modification par le sous-amendement n° 15 de Mme Huguette Bouchardeau, ministre (publicité du jugement de condamnation par diffusion d'un message informant le public des motifs et du contenu de la décision du tribunal) - Art. 6 (p. 263) : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à l'habilitation des associations à se constituer partie civile ; adopté - Art. 8 (p. 264) : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif à l'inscription de la liste des installations classées en annexe du plan d'occupation des sols, POS ; adopté - Après l'art. 8 (p. 265) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Geneviève Le Bellegou-Beguïn (statut foncier des terrains entourant une installation classée ; servitude découlant de l'installation accompagnée d'une indemnisation) - Intitulé (p. 266) : son amendement n° 11 : « Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement - Deuxième lecture [n° 161 (84-85)]** - (14 mai 1985) - Après l'art. 26 (p. 557) : se déclare favorable à l'amendement n° 79 de M. Paul Quilès, ministre (droit commun des règles générales relatives à la police des débits de boissons applicables aux habitations à loyer modéré) - Existence de dérogations quant à l'installation de débits de boissons à proximité de logements sociaux - Après l'art. 35 (p. 565) : se déclare favorable à l'amendement n° 64 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (dispositions concernant les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, permettant que les effets des règlements des constructions antérieures se prolongent jusqu'au moment où des plans d'occupation des sols seront mis en place dans les communes en question).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (titre premier et articles 66 et 67) [n° 314 (84-85)]** - Suite de la discussion - (18 juin 1985) - Après l'art. 23 bis (p. 1324) : son amendement n° 147, soutenu par M. Jean Cauchon : possibilité pour les avocats défenseurs, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les greffiers titulaires de charges et les agrées près les tribunaux de commerce, de bénéficier de la prise en charge, moyennant rachat, de leurs années d'activité professionnelle antérieures à leur intégration dans leurs droits à pension de retraite de l'Etat ; adopté.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement - Deuxième lecture [n° 284 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1396) : renforcement des sanctions pour les délits relatifs à la sécurité et à la protection de l'environnement - Participation des tribunaux aux actions de prévention - (p. 1397) : énumération des nombreuses modifications apportées par le Sénat - Analyse des trois points de divergence avec l'Assemblée nationale : remise en état des lieux en cas d'exploitation d'une installation classée sans autorisation ; suppression de l'aggravation des peines prévue par le Sénat lorsque l'infraction aboutit à un homicide ou à des blessures involontaires ; possibilité pour les associations de se constituer partie civile.

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution (n° 234 (84-85)) de M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées [n° 340 (84-85)]** - (19 juin 1985) - Rapporteur de la commission prévue par l'article 105 du règlement - Discussion générale (p. 1424) : demande de suspension des poursuites pénales contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées - Refus du Sénat d'autoriser la levée d'immunité parlementaire demandée par le ministre de la justice - Définition de l'immunité parlementaire, telle qu'elle résulte de l'article 26 de la Constitution - Distinction entre les périodes de session et d'intersession - Jurisprudence constante du Parlement : levée de l'immunité parlementaire refusée lors de poursuites pour faits diffamatoires - Commission favorable à l'adoption de la résolution présentée par M. Jacques Pelletier.

- **Projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale [n° 34 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2948) : réforme attendue de la procédure d'instruction pénale - Solitude du juge d'instruction - Collégialité évoquée depuis plusieurs années - Risque de rupture du dialogue entre le justiciable et la justice devant la chambre d'instruction - Création de la chambre d'instruction nécessaire pour une minorité d'affaires, particulièrement complexes - Favorable à une réforme de la chambre d'accusation - Création d'une chambre spécialisée en détention provisoire - Formalisme et lourdeur dus à la réunion de trois juges - Mise en place de la réforme - Craint la disparition des petits tribunaux - Insuffisance des effectifs - Différence entre une décision

rendue par une collégialité de trois juges et l'actuelle ordonnance de renvoi - Risque d'apparition d'un juge du prononcé de la peine, inspiré de la procédure anglo-saxonne - Favorable à un raccourcissement du délai d'application de la loi - Art. 47 (p. 2962) : son amendement n° 15 : entrée en vigueur progressive de la présente loi, après un délai de six mois à compter de sa publication ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de justice :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3427) : progrès permis par l'augmentation du budget de la justice - (p. 3428) : importance de l'évolution de la législation au cours des dernières années - Risque d'instabilité juridique dû à un excès de réformes - Réalisme des réformes de procédure pénale intervenues ces dernières années - Objectifs d'efficacité et de rapidité de la justice : difficultés d'accélération des procédures - Nécessité de formation : personnel pénitentiaire - Regret de l'absence de confiance des Français en leur justice.

- **Projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales - Deuxième lecture [n° 113 (85-86)] - (10 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3710) :** intervient sur l'amendement n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur (classement d'affaires : information du plaignant par lettre recommandée simple) - Art. 10 A (p. 3715) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modalités de perquisition dans les cabinets d'avocats).

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4126) :** conditions d'exercice du mandat des présidents de conseils de communautés urbaines.

RUET (Roland), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif (arrêté du 1^{er} avril 1985) (2 avril 1985) (p. 88).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2831) :** réforme de l'enseignement technologique et professionnel du second degré et de l'enseignement supérieur - Programme d'enseignement - Objectifs et moyens de ce projet de loi - (p. 2832) : action des gouvernements précédents en matière d'enseignement technologique et professionnel - Nombre d'élèves du technique - Baccalauréat professionnel - Formation de niveau IV - Brevet de technicien - Apprentissage - Passerelles entre les formations de l'enseignement général et technologique - Nombre de places dans les établissements d'enseignement professionnel - Echec scolaire des jeunes - Travaux pratiques - Vote de ce texte amendé par la commission des affaires culturelles.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3492) : crédits consacrés aux activités culturelles -

Participation des collectivités locales - Mécénat privé - (p. 3493) : mesures fiscales visant à encourager le mécénat, préconisées par le Conseil de l'Europe - Investissement dans les industries de programmes - Gestion par l'Etat des grands services publics de la culture - Proposition de loi, déposée par M. Pierre-Christian Taittinger, relative au mécénat individuel dans la création artistique contemporaine.

RUFIN (Michel), sénateur de la Meuse (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 103 (14 mai 1985) (p. 508) à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie : **énergies nouvelles** (production d'éthanol et de fourrages protéiques en Meuse) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol - (28 mai 1985) - (p. 740) :** condamnation par la Communauté européenne le 21 mars dernier du plomb dans l'essence - Plomb responsable des pluies acides détruisant la nature ainsi que de la dégradation de notre santé - Suppression du plomb entraînant une baisse de l'indice d'octane et la nécessité de trouver un produit de remplacement - Solution du méthanol d'origine pétrolière et de l'éthanol d'origine agricole - Implantation industrielle projetée sur le site de Fos-sur-Mer critiquée - Ethanol apparaissant comme une chance unique offerte à l'agriculture française - Nécessité de prendre rapidement une décision - Existence depuis sept ans aux Etats-Unis d'un mélange contenant de l'éthanol - Souhaite des aides financières favorisant l'option éthanol - Réduction de la dépendance énergétique - Réelle compétitivité de l'éthanol malgré le récent rapport de la commission

consultative pour la production de carburant de substitution; rapport ne tenant pas compte des progrès de la technique améliorant les rendements céréaliers - (p. 741) : introduction de 5 % d'éthanol dans l'essence n'entraînant qu'un surcoût d'environ 0,06 F par litre de mélange - Elaboration par les agriculteurs de la Meuse d'un projet de distillerie d'éthanol - Meuse durement touchée par la crise de la sidérurgie se tournant vers la transformation et la valorisation du produit agricole - Projet de distillerie entraînant la création d'emplois directs et le maintien de plusieurs centaines de fermes - Importance du nombre de demandeurs d'emplois dans le département de la Meuse - Création en septembre 1984 d'un groupement d'intérêt économique « Ethanol-protéines Meuse » - Souhaite une position ferme et résolue du Gouvernement français pour le programme éthanol - Décision du Gouvernement attendue avec inquiétude par les agriculteurs.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1977) : nombreux changements de politique du Gouvernement en un an : statut Lemoine, plan Pisani et plan Fabius - Promesse d'indépendance à une fraction minoritaire des habitants de la Nouvelle-Calédonie - Indépendance imposée à toute une population qui n'en veut pas - Nombreux combattants calédoniens tombés au cours des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 - Nouvelle-Calédonie rassemblant toutes les ethnies souhaitant dans sa grande majorité rester française - Laxisme du Gouvernement face aux semeurs de troubles - Gouvernement ne respectant pas les règles élémentaires de la démocratie - Imagine une application à la métropole de la politique appliquée en Nouvelle-Calédonie où existait un équilibre pluri-ethnique remarquable avant l'arrivée de la gauche au pouvoir - Considère comme une faute grave la modification de la gestion du territoire sous prétexte que les élections de 1984 n'ont pas donné les résultats escomptés - Remise en cause par le gouvernement socialiste du statut qu'il vient de faire adopter - « Plan Fabius » injuste, imprécis, régressif et rétrograde - Impossibilité d'organiser des élections libres en l'état actuel des choses - Découpage des régions ne répondant qu'à des considérations politiques - Absence d'une répartition claire des compétences entre les régions et le territoire - (p. 1978) : objectif du FLNKS de prendre le pouvoir par la force - Problème du vote en tribu et du vote libre des électeurs - Défavorable au découpage retenu pour

les quatre régions, engendrant une sur-représentation de la minorité indépendantiste - Vote du projet de loi en son état actuel revenant à signer un chèque en blanc à un gouvernement qui par la grâce de l'article 17 pourrait faciliter l'indépendance et prendre par ordonnance n'importe quelle mesure sans aucun contrôle parlementaire ou constitutionnel jusqu'au 31 décembre 1985 - Projet apparaissant comme un artifice pour gagner du temps tout en poursuivant le but inavoué de l'indépendance-association - France garante de la paix et de la sécurité de toutes les populations, toutes ethnies confondues de la Nouvelle-Calédonie - Importance de la Nouvelle-Calédonie pour la France pour la défense, les expériences nucléaires et spatiales.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2130) : répartition des sièges entre les régions déclarée non conforme par le Conseil constitutionnel - Détournement de la procédure constitutionnelle - (p. 2131) : situation actuelle en Nouvelle-Calédonie - Nombre de sièges attribués à la région de Nouméa - Exode des populations loyalistes vers Nouméa - Fidélité de la majorité des Calédoniens à la France - Manipulation des Canaques par des puissances étrangères - Favorable aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3485) : présente l'intervention de M. Marcel Fortier - Equilibre précaire des comptes de la sécurité sociale - Transfert sur la sécurité sociale ou les collectivités locales de charges jusqu'à présent financées par le budget général - Sectorisation psychiatrique - Assurance maladie des étudiants - Bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé exonérés des cotisations d'assurance maladie - Compensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - (p. 3486) : diminution importante des autorisations de programme et des crédits de paiement - Crédits d'investissement des secteurs sanitaires et sociaux - Modernisation des centres hospitaliers régionaux, CHR - Véritable abandon du secteur social.

S

SALVI (Pierre), sénateur du Val-d'Oise (UC).

NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des lois.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux (6 juin 1985) (p. 1032).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (19 juin 1985) (p. 1402).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (17 juillet 1985) (p. 1935).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Claude Mont, tendant à assurer aux territoires d'outre-mer les mêmes garanties

juridiques que la métropole et les départements d'outre-mer en cas de mise en oeuvre de l'état d'urgence [n° 191 (84-85)] (23 janvier 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 458 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la modernisation de la police nationale [n° 461 (84-85)] (17 juillet 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur [n° 101, tome I (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 119 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 176 (85-86)] (11 décembre 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 120 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 177 (85-86)] (11 décembre 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 260 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 269 (85-86)] (20 décembre 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 261 (85-86)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives [n° 270 (85-86)] (20 décembre 1985) - Elections et référendums.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 150 (29 octobre 1985) (p. 2622) à M. le ministre de l'intérieur : finances locales (règlement des problèmes de personnel entre l'Etat et les départements).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1013) : loi de décentralisation du 2 mars 1982 - Date des élections régionales - Simultanéité du scrutin régional et du scrutin législatif - Mode de scrutin ; représentation proportionnelle à la plus forte moyenne - Assemblée régionale de Corse - Incompatibilité de fonctions - (p. 1014) : problème du cumul des mandats - Statut de l'élu local - Incidences de l'élection au suffrage universel - Compétences des collectivités ; risques de confusion - Origine de la mise en place/des 21 régions de programme - Développement économique et action des différentes collectivités - Situation de la Bretagne - Coûts de fonctionnement - Nécessaire redéfinition de l'organisation des compétences et des ressources des régions - Opposition à ce projet de loi - (p. 1019) : incidences de la simultanéité des élections législatives et régionales.

– **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - (25 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1684) : caractère transitoire du maintien réciproque des prestations de toute nature entre l'Etat et le département - Expiration prochaine des conventions de

partage - Prise en charge progressive des dépenses de personnel par les collectivités locales - Droit d'option des personnels - Dépenses de fonctionnement et d'équipement - Prise en charge par l'Etat des dépenses afférentes aux préfectures - Opposition des élus départementaux à l'article 20, relatif au prélèvement sur la dotation générale de décentralisation, DGD, ou sur la fiscalité transférée, du montant des dépenses d'équipement engagées par les régions ou les départements pour les préfectures ou sous-préfectures - Opposition récente du Sénat au projet visant à modifier le mode de calcul de la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Groupe de l'union centriste favorable aux amendements déposés par la commission des finances - En réponse à M. Fernand Lefort, rappelle les nombreuses étapes de la décentralisation en France, et particulièrement le projet de loi élaboré par la précédente majorité - (p. 1685) : inquiétude des présidents de conseils généraux quant au transfert des charges des collèges - Enumère les trois conditions nécessaires au succès de la décentralisation : déconcentration parallèle ; décentralisation continue ; réforme des finances locales - Récent dépôt, avec plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi tendant à la mise en place d'une commission chargée d'étudier la réforme des finances locales - Souhaite que cette proposition soit rapidement examinée par le Parlement.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1895) : lacunes graves de cette loi de rattrapage - Diminution des capacités opérationnelles de la police - (p. 1896) : mutisme du projet sur la nécessaire réforme des structures de la police - Contrairement au programme présenté par M. Pierre Mauroy, en 1981, renforcement des écoutes téléphoniques pour lutter contre la délinquance - Lutte contre le chômage - Rapport Belorgey sur les problèmes de police - Progression de la délinquance et développement de l'insécurité depuis 1981 - **Projet tardif et précipité** - Financement du plan de modernisation de la police par une augmentation considérable du montant des contraventions - Diminution des effectifs de police - Augmentation en valeur absolue des délits ; comparaison avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne - (p. 1897) : disparition regrettable des contrôles d'identité préventifs - Arrêt « Kandé » - Sécurité des citoyens conciliable avec la liberté d'aller et de venir - **Projet ne répondant pas aux caractéristiques d'une loi de programme** - Amendement de la commission des lois visant à supprimer l'article 4 relatif au code de déontologie de la police nationale, prochainement édicté par le Gouvernement - (p. 1898) : difficultés financières soulevées par ce plan de modernisation - Equipement individuel des policiers - Renouvellement et entretien du parc automobile - Entretien du parc immobilier - Crédits en carburant destinés à la police - Financement aléatoire, fonction du nombre de contraventions dressées - Objectifs fondamentaux de ce projet : meilleure utilisation des effectifs ; formation initiale et continue des personnels de police ; développement de l'ilotage ; extension de la procédure de nomination au choix ; informatisation de la gestion des services de police - Effort en faveur de la police scientifique et technique - Protection des transmissions - Logement des policiers - Régionalisation des recrutements - (p. 1899) : recrutement d'appelés du contingent dans la police nationale - Lacunes majeures de ce projet - Absence de réflexion sur les structures - Réorganisation de la Direction centrale des renseignements généraux en 1984 - Absence de délimitation des zones de compétences respectives de la police et de la gendarmerie - Régionalisation et déconcentration timides des services - Révision des limites géographiques des secrétariats généraux pour l'administration de la police, SGAP - Absence de réflexion sur l'immigration - Renforcement de la police de l'air et des frontières, PAF - Lutte antiterroriste : coopération internationale judiciaire et policière - Soutien insuffisant des responsables hiérarchiques - Regrette l'absence de contreseing du Garde des sceaux, en raison des nombreuses modifications du code pénal et du code de procédure pénale - (p. 1900) : mode de financement aléatoire - Commission

des lois favorable au dépôt d'un projet de loi distinct relatif à la réévaluation du montant des amendes contraventionnelles et au renforcement des modalités de recouvrement desdites amendes, afin de préserver le caractère dissuasif des sanctions pécuniaires - Soutien moral de la police nationale - Réforme des structures - Nombreux amendements déposés par la commission des lois - (p. 1905) : nécessaire distinction entre la revalorisation des amendes contraventionnelles et le projet de modernisation de la police - **Projet tardif et « électoral »** - **Avant l'art. 1** (p. 1927) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. James Marson (création d'une délégation parlementaire permanente à la sécurité publique ; composition et mission de cette délégation) - (p. 1928) s'oppose à l'amendement n° 16 de M. James Marson (missions de la police et répartition des compétences entre la police administrative et la police judiciaire) - (p. 1929) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. James Marson (définition d'un code de déontologie pour la police) - **Art. 4** (p. 1930) : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif au code de déontologie de la police nationale prochainement édicté par le Gouvernement ; adopté - **Avant l'art. 4 bis** : son amendement n° 2 : détention obligatoire d'une carte nationale d'identité infalsifiable pour tout Français âgé de plus de seize ans ; adopté - (p. 1931) : son amendement n° 3 : contrôles d'identité ; adopté - **Art. 4 bis** (p. 1932) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. James Marson (suppression de cet article relatif à la possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service actif dans la police nationale) et accepte l'amendement n° 21 de M. Michel Caldauguès, rapporteur pour avis (insertion à l'article L. 1^{er} du code du service national des dispositions relatives à la possibilité pour les jeunes appelés du contingent d'accomplir leur service actif dans la police nationale) - **Après l'art. 4 bis** : son amendement n° 5 : dépôt prochain devant le Parlement d'un projet de loi portant réforme des structures de la police nationale ; retiré - **Art. 5** : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif au montant des amendes pour contravention de police ; adopté - **Art. 6** (p. 1933) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif au taux des contraventions de police ; adopté - **Art. 7** : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif au montant maximum de l'amende correctionnelle ; adopté - **Art. 8** : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif aux modalités de paiement des amendes pénales fixes ; adopté.

- **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés** [n° 19 (85-86)] - (8 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2870) : nombreuses dispositions législatives ou réglementaires prises depuis vingt-trois ans en faveur des rapatriés - Texte ne portant que sur l'assurance volontaire vieillesse accueilli avec intérêt par toutes les associations de rapatriés - Retraites complémentaires relevant de régimes contractuels dont la responsabilité incombe aux partenaires sociaux - Problème de la validation des périodes d'activité et de la preuve d'affiliation à un régime de sécurité sociale - Problème du financement des dispositions de ce projet de loi - Interrogation sur la mise en application d'une loi définitive sur l'indemnisation des rapatriés promise par le Président de la République - Création d'un fonds spécial d'indemnisation à cet effet - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3511) : situation et évolution des tribunaux administratifs ; engorgement des prétoires et allongement des délais moyens de jugement - Incidence des nouvelles règles du contrôle de la légalité des actes des collectivités locales sur la transmission d'actes au représentant de l'Etat et sur le dépôt de recours devant les tribunaux administratifs - (p. 3512) : collectivités locales - Structure des budgets locaux : dépenses de fonctionnement, d'investissement ; dette des collectivités locales - Fiscalité directe locale ; attente des projets de réforme - Taux de

progression des ressources fiscales de l'Etat et des collectivités locales - Transfert de compétences et non de ressources correspondantes - Prêts et emprunts - Montant total des concours de l'Etat aux collectivités locales - Rythme de progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF; émiettement entre les concours particuliers - Dotation globale d'équipement, DGE - Répartition par le préfet des crédits affectés aux communes de moins de deux mille habitants - Fonds de compensation de la TVA - Incertitudes de la compensation financière des transferts de compétences en direction des collectivités locales - (p. 3513): budget d'aide sociale des départements - Rendement de la carte grise et de la vignette automobile; suppression de la taxe spéciale sur les véhicules particuliers de plus de 16 CV - Rendement des droits d'enregistrement et de la taxe de la propriété foncière sur les mutations immobilières à titre onéreux - Sensibilité des impôts transférés à la conjoncture économique - Situation des collectivités locales après trois ans de décentralisation - Police et sécurité - Loi de modernisation de la police nationale et plan quinquennal - Différence entre les autorisations de programme et les crédits de paiement prévus - Evolution des crédits en matière de fonctionnement et d'investissement - Emploi - Equipement personnel des policiers - Véhicules - Equipement immobilier et logement des policiers - Police scientifique et technique - Equipement en matériel - Evolution des effectifs de la police et diminution des horaires de travail depuis 1981 - Régression de la capacité opérationnelle des forces de police - (p. 3514): effectifs de police en France, en Allemagne et en Italie - Evolution de la délinquance - Action du Gouvernement - Formation des personnels en tenue - Equipement informatique et bureautique - Police scientifique et technique - Disparition des contrôles d'identité - Abandon de la carte d'identité infalsifiable - Plan de modernisation de la police - Montant des amendes en cas d'infraction au code de la route - Efficacité des services de renseignements civils et militaires - Terrorisme dans les DOM-TOM - Lutte contre l'immigration clandestine - Absence de progrès en matière de coopération judiciaire européenne - Crise morale de la police - Confusion des responsabilités syndicales et politiques - Contrôles d'identité en Allemagne et en Italie - Evolution de la conception du Gouvernement en matière de police et de sécurité - Aurait émis un avis défavorable en cas de discussion sur le budget.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** [n° 28 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Art. 30 (p. 3890): son amendement de suppression n° 54, soutenu par M. Marcel Daunay; désignation du bureau du conseil général et du conseil régional à la représentation proportionnelle; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** [n° 120 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 119) (p. 4101): liste des mandats concernés par le cumul - Suffrage universel - Règles du droit électoral et modes de scrutin - Système électoral de Grande-Bretagne - Causalité du cumul; lutte contre les adversaires politiques; indépendance de l'élu à l'égard du parti politique; cumul des indemnités - Dépôt d'amendements - Centralisation administrative - (p. 4102): contre-pouvoir politique face au pouvoir administratif et contrôle de l'électeur sur l'élu lors des élections - Cumul et centralisation - Multiplication des responsabilités et emploi du temps - Processus de régionalisation - Liens entre fonctions et mandats - Cumul des mandats et droit comparé - Propositions de réforme en matière de limitation du cumul des mandats - (p. 4103): dépôt de deux projets de loi le 6 novembre 1985: réforme structurelle et opération électorale ponctuelle - Statut de l'élu local - Rapport Debarge de janvier 1982 - Accès des membres de la fonction publique à la fonction parlementaire - Régime des incompatibilités pour les parlementaires, les élus locaux et les représentants français à l'assemblée des Communautés européennes - Déclaration d'urgence pour un des deux projets de loi - (p. 4104): limitation à deux

des mandats ou fonctions autres que de député ou de sénateur détenus par un élu - Enumération des mandats ou fonctions concernés - Cumul d'un mandat parlementaire avec un seul mandat ou fonction - Délai d'option - Sanction en cas de non option - Incompatibilité entre les fonctions de président de conseil général ou régional - Date d'entrée en vigueur de ces projets de loi - Dispositions transitoires - Mandat régional - Alternative entre la renonciation par anticipation à une nouvelle candidature ou l'abandon postérieur à l'élection des mandats - Risque de redistribution des mandats dès le mois d'avril 1986 - (p. 4105): dépôt d'amendements; délai de mise en application de ce texte; achèvement des mandats détenus par l'élu - Etalement de la mise en application de la réforme de 1986 à 1989 - Seuil de population des villes pour la prise en compte ou non du mandat de maire - Présidents des conseils des communautés urbaines - Art. 4 (par priorité) (p. 4123): son amendement n° 3: délai d'entrée en vigueur de cette loi; adopté - Art. 1 (p. 4125): son amendement n° 1: élévation du seuil de population d'une commune au-delà duquel la fonction de maire figure au nombre des incompatibilités; adopté - (p. 4126): son amendement n° 2: exclusion de la liste des incompatibilités de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine; adopté - (p. 4127): président de conseil de communauté urbaine et président de district - S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Louis Longequeue (exclusion de la limitation des mandats des adjoints spéciaux élus en application de l'article L. 122-3 du code des communes et membres du conseil municipal).

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** [n° 119 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 120) (p. 4101 à 4105) - Art. 4 (p. 4129): ses amendements n° 1: élévation du seuil de population d'une commune pour la prise en compte des fonctions de maire parmi les incompatibilités; et n° 2: exclusion de ce projet de loi du mandat de président d'un conseil de communauté urbaine; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Marie Girault (exclusion des incompatibilités des maires-adjoints de villes de plus de cent mille habitants; élévation du seuil de population d'une commune pour la prise en compte des fonctions de maire parmi les incompatibilités) - Art. 7 (p. 4130): son amendement n° 3: délai d'entrée en vigueur de cette loi; adopté.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires** - *Deuxième lecture* [n° 260 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4544, 4545): mandats et fonctions soumis à la limitation du cumul - Modalités d'entrée en vigueur de la loi - Seuil démographique communal - Référence à la fonction de président de communauté urbaine - Recensement national - Mise en place des dispositions transitoires: stabilisation du nombre de mandats ou de fonctions détenus puis décroissance progressive de ce nombre - Elections régionales, législatives et sénatoriales en 1986 - Demande au Sénat d'adopter les amendements proposés par la commission des lois - Art. 1 (p. 4546): son amendement n° 1: incompatibilités propres au mandat de député; adopté - Modification du seuil démographique communal - Suppression de la référence à la fonction de président de communauté urbaine - Prise en compte du dernier recensement national au moment de l'élection - Art. 4 (p. 4547): son amendement n° 3: au cours de la période transitoire, cumul possible de trois mandats électoraux; adopté.

- **Projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives** - *Deuxième lecture* [n° 261 (85-86)] - (20 décembre 1985) - Art. 4 (p. 4549): son amendement n° 1: modification du seuil démographique communal; suppression de la référence au président du conseil de communauté urbaine; adopté - Art. 7 (p. 4550): son amendement n° 3: au cours de la période transitoire, cumul possible de trois mandats électoraux; adopté.

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 131 (85-86)] - (21 décembre

1985) - **Discussion générale** (p. 4601) : vote favorable à la question préalable - Référence à la loi d'amnistie de 1981 et à la libération de membres d'Action directe, Mme Nathalie Ménigon et M. Jean-Marc Rouillan - Dignité de l'intervention de M. Dick Ukeiwé.

SCHIELE (Pierre), sénateur du Haut-Rhin (UC) - Questeur du Sénat.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à l'amélioration des garanties des contribuables et des rapports avec l'administration [n° 215 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - **Impôts et taxes.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant dérogation à l'article de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale [n° 222 (84-85)] (2 avril 1985) - **Fonctionnaires et agents publics.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 708 (JO Débats 30 octobre 1985) (p. 2623) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : **fonction publique** (conditions de détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1012) : création de l'établissement public régional en 1972 - (p. 1013) : action des collectivités territoriales - Rôle de la région en matière d'innovation, d'incitation et d'impulsion d'actions nouvelles ; économie, énergie, déchets industriels et urbains - Risque de superposition de la région au département - Mode de scrutin - Travaux de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2038) : évolution du chômage et nombre de chômeurs - Augmentation du nombre de licenciements économiques - Traitement économique ou traitement social du chômage ; action du Gouvernement en matière de traitement social et insuffisance des résultats - Action du Gouvernement depuis 1981 ; relance artificielle de l'économie et création d'emplois dans le secteur public ; refroidissement de l'économie ; pré-retraite ; radiation d'office des fichiers de l'ANPE ; congés formation ; travaux d'utilité collective, TUC - Perspectives économiques pour 1985 et prévisions de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE ; taux de croissance et disparition d'emplois salariés - Echec des négociations des partenaires sociaux sur les modalités de mise en oeuvre des congés de conversion - Dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement - Fonds national de l'emploi, FNE, et conclusion de conventions avec les entreprises concernées par les congés de conversion pour leurs salariés - Volontariat des entreprises et des salariés - Rôle des inspecteurs du travail - (p. 2039) : situation des salariés durant leur congé de conversion ; maintien du contrat de travail ; qualité de la formation ; incertitude sur le reclassement des salariés - Absence de véritable politique de l'emploi - Modalités de financement des actions de conversion ; contributions de

l'Etat et des entreprises - Durée des congés de conversion - Présentation des statistiques du chômage - Vote par le groupe de l'union centriste de la question préalable.

SCHMAUS (Guy), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à doter la société nationale des entreprises de presse d'une mission de rénovation et de relance des industries polygraphiques et de la communication [n° 321 (84-85)] (28 mai 1985) - **Edition, imprimerie et presse.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement réservées aux dirigeants bénévoles [n° 452 (84-85)] (29 juin 1985) - **Sécurité sociale : cotisations.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 611 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **imprimerie** (avenir de la société nationale des entreprises de presse et de ses filiales) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 313, 314).

n° 612 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **entreprises publiques** (emploi et avenir de l'usine des « câbles de Lyon » à Clichy (Hauts-de-Seine)) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 314, 315).

n° 613 (JO Débats 3 avril 1985) (p. 93) à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : **automobiles** (bilan de l'action et du fonctionnement du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (19 avril 1985) (p. 320, 321).

n° 656 (JO Débats 12 juin 1985) (p. 1069) à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : **handicapés** (insuffisance en équipements pédagogiques du centre Jean-Pierre Timbaud de Seine-Saint-Denis) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat aux universités (28 juin 1985) (p. 1804, 1805).

n° 668 (JO Questions 11 juillet 1985) (p. 1280) à M. le ministre de la culture : **patrimoine (protection du)** (acquisition par la collectivité publique de l'auberge où mourut Van Gogh) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (8 octobre 1985) (p. 2204, 2205).

n° 676 (JO Questions 19 septembre 1985) (p. 1726) à Mme le ministre du redéploiement industriel : **sports** (raisons du

retrait de la régie Renault du championnat du monde de formule 1).

n° 677 (JO Questions 19 septembre 1985) (p. 1726) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : sports (position du Gouvernement quant à la participation de la France au Grand prix automobile d'Afrique du Sud).

— *Questions orales avec débat :*

n° 125 (17 juillet 1985) (p. 1889) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie (situation de l'industrie et de l'emploi en Ile-de-France) - Discutée le 25 octobre 1985 (p. 2537 et suivantes).

n° 145 (17 octobre 1985) (p. 2319) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports : sports (application de la loi du 6 juillet 1984) - Discutée le 25 octobre 1985 (débat commun) (p. 2523 et suivantes).

INTERVENTIONS

— **Questions orales avec débat jointes : politique sportive** - (25 octobre 1985) (p. 2526) : interrogation sur l'application de la loi de 1984 concernant le sport - Absence de publication de nombreux décrets concernant le Conseil national des activités physiques et sportives et le Centre de recherche de la médecine sportive - Accentuation des inégalités sociales se retrouvant dans l'action de création d'inégalités à l'égard de la pratique sportive - Désengagement de l'Etat favorisant la commercialisation à outrance des marchés du sport - Concours de pronostics ne réglant pas les problèmes du sport - Souhaite une heure quotidienne d'éducation physique et sportive et l'apprentissage systématique de la natation aux enfants - Nécessité d'un plan de formation des instituteurs à dominante éducation physique - Intérêt du sport dans l'entreprise - Charge financière de la pratique sportive reposant sur les collectivités locales et sur les pratiquants - (p. 2527) : interrogation sur le déroulement des futurs jeux olympiques d'été à Paris en 1992 et sur le déroulement des jeux d'hiver à Chambéry.

— **Question orale avec débat : industrie et emploi en Ile-de-France** - (25 octobre 1985) (p. 2538) : appel à la lutte contre les fermetures d'usine et les licenciements en région parisienne par M. Georges Marchais dès 1981 - Activité industrielle sacrifiée sous couvert de décentralisation - Politique désastreuse aboutissant à la désaffectation des usines et au chômage - Nombreuses disparitions d'emplois en Ile-de-France - Menace sur tous les grands secteurs : automobile, aviation, bâtiment et travaux publics - Politique suivie dans l'automobile sacrifiant le marché intérieur aux investissements à l'étranger - Solution ne passant pas par une diminution des effectifs - Avenir de l'entreprise nationale de l'automobile entre les mains des salariés - Maintien d'une grande unité à Billancourt s'imposant - Souhaite le lancement d'un grand modèle populaire pour lequel le marché existe - Interrogation sur le développement de la robotique et sur la coopération avec Peugeot - (p. 2539) : actionnaires de Peugeot devant contribuer au financement des emplois en France - Souhaite le lancement immédiat de la fabrication en France du futur modèle Citroën - Région parisienne disposant de suffisamment d'atouts pour produire tous les organes de ce véhicule - Importance des marques étrangères sur le marché national du véhicule de moins de 41 000 francs - Souhaite que le Gouvernement enlève tous les interdits freinant les implantations industrielles en Ile-de-France - Financements inséparables d'une politique de croissance - Emploi et production menacés en Ile-de-France comme dans le reste du pays - (p. 2556) : réaffirmation de la vocation de l'Ile-de-France comme bastion des multinationales américaines - Modernisation, supercherie destinée à faire passer la casse - Difficulté de prétendre à la modernisation en détruisant des entreprises de pointe - Soumission à l'exigence sacrosainte de rentabilité financière - Estime que la région Ile-

de-France n'est pas vouée au déclin - Possibilité de développer son extraordinaire potentiel.

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Art. 16 (p. 4432) : soutient l'amendement n° 54 de M. James Marson (responsabilité des communes, des départements et des régions en matière de musique, de danse, d'art dramatique et d'art plastique et fixation par décret de la liste des enseignements supérieurs pris en charge par l'Etat).

— **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4452) : indépendance des membres des tribunaux administratifs - Remise à plus tard du texte tendant à la création de chambres adjointes au Conseil d'Etat - Justice administrative menacée d'engorgement - (p. 4453) : importance du nombre de requêtes en instance - Texte complémentaire à la loi du 11 janvier 1984 sur la fonction publique de l'Etat et à celle du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Garantie d'indépendance des membres des tribunaux administratifs relevant du domaine législatif - Création d'un conseil supérieur des tribunaux administratifs - Problème de l'inamovibilité et de la qualité de magistrat des membres des tribunaux administratifs - Rattachement au ministère de l'intérieur - Souhaite pour une justice administrative efficace un renforcement des effectifs des tribunaux administratifs.

SCHUMANN (Maurice), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

— Membre de la commission des finances.

— Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (5 juin 1985) (p. 988).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (14 juin 1985) (p. 1246).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (20 juin 1985) (p. 1446).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi

portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 96, annexe 7 (85-86)] (21 novembre 1985).

Avis, déposé au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 107 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 214 (85-86)] (13 décembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 52, 53) : émotion collective suscitée par le discours de M. Dick Ukeiwé - Refus du dialogue manifesté par M. Pierre Joxe, ministre - Fidélité au principe d'autodétermination - Rappel de la formation à Nouméa du bataillon du Pacifique présent à Bir Hakeim et décoré de la croix de la Libération.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - Président de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 84) : favorable à l'amendement de M. Edgar Faure, relatif à la durée de la protection des oeuvres en matière de composition musicale.

Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Président de la commission spéciale - **Art. 8** (p. 106) : intervient sur l'amendement n° 10 de M. Charles Jolibois, rapporteur (modification de la liste des procédés de représentation de l'oeuvre) - **Art. 16** (p. 128) : intervient sur l'amendement n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur (délimitation du droit d'autoriser ou d'interdire des artistes interprètes) - **Après l'art. 12 bis** (p. 129) : projet de loi sur les spectacles.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Président de la commission spéciale - **Art. 30** (p. 147) : objectif de la commission d'assurer la primauté des droits d'auteur sur les droits voisins - Autorité judiciaire tenue, en cas de conflit, à veiller au respect de cette prééminence - Complémentarité et absence d'opposition et de contradiction - **Art. 36** (p. 157) : bien-fondé des actions d'aide à la création et à la diffusion présentant un intérêt économique - (p. 158) : désengagement financier du ministère de la culture risquant d'aller de pair avec le développement de ces actions - **Titre additionnel après l'art. 38** (p. 163) : consécration législative de la protection des logiciels par un droit voisin des droits d'auteur.

- **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de Victor Hugo** (22 mai 1985) (p. 625, 626).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier**. [n° 309 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (13 juin 1985) - **Art. 7 ter** (p. 1154) : intervient sur l'amendement n° 25 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article rattachant la caisse de prêts aux organismes d'HLM à la Caisse des dépôts et consignations) - Risque d'une disparition des prêts locatifs aidés, PLA, en raison de la décroissance des ressources d'épargne collectées par le biais du livret A - Désengagement éventuel de l'Etat.

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle** - *Deuxième lecture* [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Président de la commission spéciale - **Art. 38 octies** (p. 1283) : durée minimale de protection des oeuvres d'art appliquée à l'industrie fixée par la Convention de Berne à 25 ans - S'étonne de l'opposition de M. Jack Lang vis-à-vis de l'amendement n° 48 de M. Charles Jolibois (durée de protection des logiciels ramenée de 50 à 25 ans) et souhaiterait connaître l'avis de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, avant la réunion de la commission mixte paritaire.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la motion présentée par M. Charles Pasqua, et plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 378 (84-85)] - (19 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1409) : ordonnance de 1958 prise par un gouvernement auquel participait le parti socialiste.

- **Rappel au règlement** - (17 juillet 1985) (p. 1889) : otages français détenus au Liban - Demande une suspension de séance en hommage aux otages et à leurs familles - Efforts du Gouvernement pour leur libération.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** - *Nouvelle lecture* [n° 477 (84-85)] - (20 août 1985) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2163) : action du bataillon néo-calédonien à Bir-Hakeim.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité** [n° 20 (85-86)] - (15 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3142) : interrogation sur l'interprétation de M. Jack Lang, ministre de la culture, de ce texte - Contradiction entre la volonté du Gouvernement de donner à l'activité artistique un caractère discontinu et bafouant ses propres engagements - Ordonnance du 30 mars 1982 excluant du champ d'application de son titre I les activités artistiques - Souhaite la prise en compte des spécificités de l'emploi artistique - Projet portant atteinte à la vie culturelle et aggravant le problème du chômage.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3489) : progression globale et répartition des crédits du budget de la culture - Priorité accordée aux grandes opérations parisiennes (musée d'Orsay, opéra de la Bastille, Grand Louvre) au détriment d'autres établissements publics, tel le Conservatoire national de musique de Lyon - Subventions de fonctionnement allouées au parc de La Villette - (p. 3490) : dépenses d'investissement consacrées aux opérations de prestige - Décentralisation culturelle - Etablissements d'enseignement supérieur - Crédits consacrés au développement culturel - Abandon progressif de la politique de négociation et d'entente avec les régions - Crédits alloués aux écoles de musique et aux musées classés et contrôlés - Bien-fondé de certains travaux en cours - Musée du Louvre - Redéploiement de l'art lyrique à Paris - (p. 3491) : opéra de la Bastille - Grand Louvre - Parc de la Villette - Enquête sur la gestion de ces établissements publics demandée à la Cour des comptes par la commission des finances du Sénat - Donne lecture d'un récent communiqué, adopté à l'unanimité des membres de l'Académie française, relatif à la cinquième chaîne de télévision - (p. 3499) : programmes de la cinquième chaîne de télévision - Opposition unanime de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques à l'accord Fillioud-Berlusconi - Insuffisance de garanties relatives à la production et à la diffusion des oeuvres

françaises et européennes, dans la loi sur les télévisions privées.

– **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 4396) : abus de la procédure d'urgence - Adoption des amendements par les commissions le plus souvent à l'unanimité - (p. 4397) : Gouvernement ayant déjà préjugé l'adoption de tous les articles relatifs à l'action culturelle figurant dans ce projet de loi - Souhaite une plus grande coopération entre le Gouvernement et le Parlement - **Art. 1** (p. 4402) : son amendement n° 33 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification des modalités de calcul du droit à compensation de certains départements ; adopté - **Art. 1 bis** (p. 4404) : son amendement n° 34 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la compensation de la perte de produit fiscal résultant pour les départements de la suppression de la taxe spéciale sur les véhicules de plus de 16 CV ; adopté - **Art. 12** (p. 4427) : son amendement n° 35 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 4429) : sur l'amendement n° 58 du Gouvernement (modification du mode de répartition des crédits destinés à compenser le transfert de compétences en matière de fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt), son sous-amendement de coordination n° 70, précédemment réservé ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 36 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux opérations en cours à la date du transfert ; adopté - **Art. 14** (p. 4431) : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction de cet article relatif au maintien provisoire au budget de l'Etat de certains crédits de fonctionnement des bibliothèques ; adopté - **Art. 15** : son amendement n° 38 : nouvelle rédaction de cet article relatif au maintien des concours financiers de l'Etat aux musées ; adopté - (p. 4432) : évolution catastrophique des dotations consacrées par l'Etat aux musées classés et contrôlés - **Art. 16** (p. 4433) : baisse considérable des crédits alloués par l'Etat à l'enseignement musical au cours des dernières années - Interrogation sur l'établissement de la liste des enseignements supérieurs par un décret - **Après l'art. 16** : son amendement n° 39 : intégration des crédits d'équipement consacrés par l'Etat aux établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans la dotation générale de décentralisation ; adopté - **Après l'art. 17 bis** (p. 4435) : son amendement n° 40 : intégration dans la dotation générale de décentralisation des crédits d'équipement consacrés par l'Etat aux établissements d'enseignement public des arts plastiques ; adopté - **Art. 18 bis** (p. 4437) : son amendement n° 41 : opérations relatives aux archives départementales, en cours à la date d'entrée en vigueur de l'article 66, achevées selon le régime juridique sous lequel elles ont été commencées ; adopté - **Art. 19** (p. 4438) : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif aux crédits d'équipement et de fonctionnement des bibliothèques municipales ; retiré.

– **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 190 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4571, 4572) : qualités et responsabilités du corps diplomatique - Nomination d'amis politiques du Gouvernement comme ministres plénipotentiaires - **Art. 9** (p. 4582) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires).

– **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales - Nouvelle lecture** [n° 275 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - **Art. 1** (p. 4618) : modalités de répartition de 25 millions de francs entre les neuf départements concernés - Principe de la compensation intégrale - Action du Sénat en faveur des collectivités locales - **Art. 1 bis** : acceptation par la commission mixte paritaire de l'amendement du Sénat sur cet article - **Art. 12** (p. 4621) : accepte l'amendement n° 3 de M. Paul Girod, rapporteur (subordination de l'entrée en vigueur du transfert des bibliothèques centrales de prêts à l'achèvement

du programme d'équipement réalisé par l'Etat ; montant du crédit).

SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 639 de M. André Diligent : **politique industrielle** (introduction du versant Nord-Est de la métropole (agglomération de Roubaix-Tourcoing) dans le cadre des zones classées pour les projets industriels) (28 juin 1985) (p. 1803, 1804).

n° 656 de M. Guy Schmaus : **handicapés** (insuffisance en équipements pédagogiques du centre Jean-Pierre Timbaud de Seine-Saint-Denis) (28 juin 1985) (p. 1804, 1805).

n° 664 de M. Christian Poncelet : **banques et établissements financiers** (relations entre la caisse des dépôts et consignations et les caisses d'épargne et de prévoyance) (28 juin 1985) (p. 1805, 1806).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux enseignants associés réfugiés** [n° 10 (85-86)] - (17 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2291) : tradition d'asile de la France : article 120 de la Constitution de 1793 et Préambule de la Constitution de 1946 repris par la Constitution de 1958 - Objet de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, relatif aux enseignants associés : caractère temporaire d'une collaboration permettant des échanges réguliers entre les universités et les milieux extérieurs - Office français de protection des réfugiés et apatrides - Petit nombre des enseignants associés de nationalité étrangère ayant la qualité de réfugié - (p. 2292) : présence à tous les échelons et dans toutes les disciplines ; diversité politique du régime des pays d'origine ; exemple de Iannis Xenakis et de Milan Kundera - Demande l'adoption de ce projet de loi.

SCHWINT (Robert), sénateur du Doubs (S).

NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (24 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2464) : situation des grandes villes et importance de l'effort fiscal annuel par habitant - Historique de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Taxe locale - Système du versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS - Aide de l'Etat sous la forme d'une dotation représentative - Mécanisme de variation des deux parts de la dotation de péréquation ; critères de l'effort fiscal et du potentiel fiscal - Absence de modification des règles d'abondement - Réduction du nombre des concours particuliers - Dotation ville principale - (p. 2465) : propositions de l'Association des maires de France, présidée par M. Jean-Marie Rausch - Importance de la DGF par rapport au budget de fonctionnement des grandes villes - Mise en place des mécanismes de répartition en 1979 et accroissement de la péréquation entre les différentes

catégories de communes - Risque pour la structure des finances locales - Durée de mise en place du nouveau dispositif; fixation du taux de garantie de progression minimale par rapport à l'augmentation de la DGF.

- **Question au Gouvernement : programme de lutte contre la pauvreté** - (14 novembre 1985) (p. 3058) : institution à Besançon d'un minimum social garanti - Demande le bénéfice pour les collectivités locales du programme prévu pour l'hiver 1985.

SEMPE (Abel), sénateur du Gers (apparenté au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Est désigné pour participer, à titre consultatif, aux réunions du conseil de gestion du fonds national pour le développement de la vie associative (7 juin 1985) (p. 1053).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).
- Est nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de la conclusion par l'Etat de concessions de service public et de l'attribution de canaux de satellite dans le domaine de la communication audiovisuelle (5 décembre 1985) (p. 3593).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 236 (84-85)] adopté par

l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés [n° 251 (84-85)] (24 avril 1985) - Assurance-vieillesse : régime des fonctionnaires civils et militaires.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 269 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la création d'établissements d'enseignement public [n° 297 (84-85)] (22 mai 1979) - Enseignement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 10 (85-86)] relatif aux enseignants associés réfugiés [n° 36 (85-86)] (17 octobre 1985) - Enseignement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, sur l'enseignement supérieur [n° 62 (85-86)] (31 octobre 1985) - Enseignement supérieur et post-baccalauréat.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement scolaire [n° 97, tome IV (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 87 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale [n° 173 (85-86)] (11 décembre 1985) - Education : ministère.

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de loi [n° 62 (85-86)] relative à l'enseignement supérieur [n° 174 (85-86)] (11 décembre 1985).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 107 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 194 (85-86)] (12 décembre 1985).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale, siégeant en formation contentieuse et disciplinaire, modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964, relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale [n° 228 (85-86)] (17 décembre 1985) - Education : ministère.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 679 (JO Questions 19 septembre 1985) (p. 1726) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement secondaire (renouvellement des manuels scolaires).

Questions orales avec débat :

n° 5 (30 août 1984) (p. 2472) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (actions prioritaires du Gouvernement en matière d'éducation) - Discutée le 10 mai 1985 (débat commun) (p. 477 et suivantes).

n° 13 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre de la culture : musées (projet architectural dit « du Grand Louvre ») - Retirée le 15 mai 1985 (p. 570).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de**

vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Après l'art. 12 bis (p. 122) : son amendement n° 90, soutenu par M. Jean Colin : cas dans lesquels ne s'applique pas, entre un artiste de spectacles et un entrepreneur de spectacles, la présomption selon laquelle le lien contractuel relève du droit du travail ; réservé jusqu'avant l'examen de l'article 17, puis retiré.

- **Question au Gouvernement : mise en oeuvre de la loi du 25 janvier 1985 - (18 avril 1985) - (p. 272) :** enseignement de la Marseillaise aux écoliers - Recrutement des maîtres de l'enseignement privé - Absence de prise en compte du caractère propre des établissements privés - Pouvoirs de l'administration - Référence à la décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1985 - Contestation devant la parution de trois circulaires et de deux décrets.

- **Projet de loi relatif aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés [n° 236 (84-85)] - (25 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 372) :** loi Debré du 13 décembre 1959 : intégration dans la fonction publique de maîtres d'un petit nombre d'établissements d'enseignement technique liés à de grandes entreprises et intégrés dans l'enseignement public - (p. 373) : convention spéciale liant à l'Etat les éducateurs scolaires et maîtres d'établissements spécialisés pour handicapés - Situation défavorable en matière de possibilité de départ à la retraite à l'âge minimal de cessation d'activité des enseignants : impossibilité de cumul des pensions de différents régimes avant l'âge de 65 ans ; exclusion des avantages de la loi Guerneur - Prise en charge par l'Etat du financement des dispositions du projet de loi visant à aligner la situation des intéressés sur celle des maîtres de l'enseignement privé - Cas particulier des maîtres affiliés auparavant au régime minier de la sécurité sociale - Protection sociale des intéressés - Demande l'application complète de la loi Guerneur prévoyant la réalisation d'une véritable parité entre maîtres de l'enseignement privé et de l'enseignement public : cas des instructeurs ; pensions d'invalidité ; montant des pensions de retraite - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : politique de l'éducation - (10 mai 1985) - (p. 479) :** qualité de l'enseignement - Formation des maîtres - Transmission des savoirs - Nouveaux programmes et instructions relatifs à l'enseignement primaire - Réforme des écoles normales - Durée de l'enseignement en matière d'éducation physique et sportive, EPS - Mise à la disposition par les communes de moniteurs municipaux - Responsabilité du maître pour l'EPS - Aggravation des charges communales - Suppression de postes d'instituteurs - Collège unique - Suppression de l'enseignement de soutien - Travaux d'utilité collective, TUC, pour les études surveillées - Réduction des horaires d'enseignement de matières fondamentales ; français, mathématiques et langues vivantes - Diminution du temps de service des professeurs d'enseignement général de collège, PEGC, des maîtres auxiliaires et des instituteurs exerçant en collège - Décharges d'horaires pour formation - Recrutement souhaitable face à ces diminutions de service - (p. 480) : rythmes scolaires - Rapport Prost - Désorganisation de la fin de l'année scolaire en raison de la date des examens et des conseils de classe - Nombre effectif des jours de classe - Date des examens - Financement des établissements privés - Liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat - Dotation de l'enseignement privé - Règle des crédits limitatifs - Cas du département de Seine-et-Marne ; taux de scolarisation dans les écoles publiques et privées, maternelles et primaires.

- **Projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public [n° 269 (84-85)] - (23 mai 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 706) :** dispositions dérogatoires figurant dans le projet de la loi et permettant à l'Etat de décider la création d'un établissement public d'enseignement en cas de refus de la collectivité territoriale compétente - Risque d'arbitraire ou de conflits scolaires,

cas des communes disposant d'une école privée et dépourvues d'école publique - (p. 707) : prime donnée aux communes ne respectant pas les obligations de la loi du 30 octobre 1886 par la construction d'une école par l'Etat en vertu des dispositions dérogatoires proposées - Etablissements d'enseignement secondaire : risque d'arbitraire de l'Etat - Nécessité d'une procédure permettant l'intervention de l'Etat : obligation de veiller au service public de l'enseignement aux termes de la Constitution de 1946 ; insuffisance de la procédure d'inscription d'office figurant dans la loi de 1886 - (p. 708) : amendements de la commission : introduction de la notion de demande scolaire par référence au droit à l'enseignement figurant dans le préambule de la Constitution de 1946 ; possibilité de recours des collectivités territoriales - Art. unique (p. 710) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article introduisant la notion de demande scolaire et un paragraphe relatif à l'enseignement secondaire ; retiré - (p. 711) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre (principe de la compatibilité des créations d'établissements du second degré avec le schéma prévisionnel des formations prévu par la loi du 22 juillet 1983).

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle - Deuxième lecture [n° 350 (84-85)] - (17 juin 1985) - Art. 38 decies (p. 1284) :** son amendement n° 73, soutenu par M. Jean Colin : modalités d'exécution de la saisie contrefaçon ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux enseignants associés réfugiés [n° 10 (85-86)] - (17 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2290) :** tradition d'accueil des universités françaises - Exemple d'Andréi Siniavski et de Milan Kundera - Modification de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, afin de permettre le renouvellement des fonctions des enseignants associés réfugiés sans limitation de durée totale - (p. 2291) : demande la prise en compte de situations particulières : enseignants n'ayant pas encore obtenu le statut de réfugié politique - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2826) :** histoire de la dichotomie entre la culture et la technique - Essor de l'enseignement professionnel dès la IIIème République - (p. 2827) : brevet d'études professionnelles, BEP - Apprentissage - Baccalauréat technique - Nombre de places et de bourses dans l'enseignement technique - Situation du département de Seine-et-Marne et insuffisance des places dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Baccalauréat professionnel - Formation de niveau V - Technologie - Formation des maîtres - Insuffisance du développement des instituts universitaires de technologie, IUT - Election des directeurs d'IUT - Loi Savary sur l'enseignement supérieur - Surcharge pour les régions - (p. 2828) : enseignement technique privé et enseignement supérieur technologique privé ; demande la possibilité pour ces établissements de conclure un contrat avec l'Etat comme les établissements publics du secondaire - Vote favorable sur ce texte amendé par le Sénat - **Après l'art. 10 (p. 2849) :** son amendement n° 31, soutenu par M. Albert Vecten : composition du conseil d'administration de chaque institut universitaire de technologie ; adopté - **Art. 12 (p. 2850) :** son amendement n° 34, soutenu par M. Albert Vecten : détermination par décret des conditions de développement de la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement professionnel ; adopté - **Après l'art. 12 (p. 2851) :** son amendement n° 32, soutenu par M. Albert Vecten : possibilité de conclusion d'un contrat avec l'Etat par les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif et reconnus par l'Etat ou habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur ; adopté - **Art. 13 :** son amendement n° 35, soutenu par M. Albert Vecten : intégration des dispositions de cette loi dans la loi de plan ; adopté - **Après l'art. 15 (p. 2853) :** son amendement n° 33, soutenu par M. Albert Vecten : institution et rôle de la Commission nationale

d'harmonisation ; information du Parlement sur l'évolution des effectifs d'élèves et de personnels enseignants pour chaque type de formation ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3411) : incohérence et irréalisme de la politique menée depuis 1981 - Enseignants : créations massives d'emplois puis chute brutale du recrutement - (p. 3412) : conséquences sur la qualité du recrutement - Auxiliariat : mise en oeuvre d'un plan de résorption parallèlement à un important recrutement d'auxiliaires - Enseignement primaire ; diminution du nombre des postes d'instituteurs - Collèges : abaissement du temps de service des professeurs d'enseignement général des collèges, PEGC ; absence de création de postes supplémentaires - Annonce de la réforme des lycées et absence de financement concomitant - Enseignement supérieur : dangers de la loi du 26 janvier 1984 ; examen du projet de loi sur l'enseignement technologique et professionnel - Enseignement privé : exclusion du plan informatique ; situation des maîtres - Transferts de compétences - (p. 3413) : mauvais état du patrimoine scolaire remis aux collectivités par le transfert de la charge de l'entretien et de la construction des collèges et des lycées - Coût pour les collectivités locales des matériels de l'opération « informatique pour tous » - Aide sociale : stagnation des effectifs des boursiers et baisse du pouvoir d'achat des bourses - Désapprobation de la politique scolaire et universitaire conduite depuis 1981.

- **Question au Gouvernement : plan informatique (12 décembre 1985) (p. 3833, 3834).**

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale. [n° 87 (85-86)] - (12 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3858) : création d'un conseil de l'éducation nationale au sein de chaque académie - Mode de désignation des membres et composition du conseil supérieur de l'éducation nationale - Formations disciplinaires et contentieuses, à l'échelon académique, compétentes pour l'enseignement privé - Législation sur la fonction publique applicable au personnel de l'enseignement public - Parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé au sein de ces conseils - Art. 1 (p. 3859, 3860) : sur la composition des conseils de l'éducation nationale, ses amendements n° 1 et n° 3 ; adoptés ; et n° 2 ; retiré - S'oppose aux amendements n° 9 et n° 10 de Mme Danielle Bidard-Reydet et accepte l'amendement n° 11 de M. André Labarrère, ministre - Art. 2 (p. 3861) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 5 : décisions du conseil en matière contentieuse et disciplinaire prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ; retiré - Art. 5 (p. 3862) : son amendement n° 6 : compétences consultatives du conseil concernant l'enseignement privé ; attribution des locaux ; adopté - Après l'art. 6 (p. 3863) : son amendement n° 7 : composition du conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en matière contentieuse et disciplinaire à l'égard de l'enseignement privé ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 8 : abrogation de certaines dispositions de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire ; adopté.**

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4395) : transfert aux départements de la compétence de l'Etat en matière de bibliothèques centrales de prêt - Tous les départements dotés d'une bibliothèque dans un délai de**

quatre ans - Intégration à compter de janvier 1986 dans la dotation générale de décentralisation des crédits de subvention consacrés par l'Etat aux bibliothèques - Article 19 tendant à instaurer un concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation des crédits consacrés par l'Etat aux bibliothèques municipales - Loi du 22 juillet 1983 attribuant à l'Etat une compétence dans le domaine des enseignements artistiques supérieurs - Liste des enseignements supérieurs de musique, de danse, d'art dramatique et des arts plastiques devant être établie par décret - Etablissements d'enseignement public de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques relevant de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions à l'exception des enseignements supérieurs - (p. 4396) : interrogation sur la liste des enseignements artistiques financés par l'Etat et le montant des aides reçues par chacun d'eux - Articles 16, 17 et 17 bis fournissant à l'Etat l'occasion de limiter la portée de son engagement financier - Compétence des départements en matière d'archives et prise en charge par l'Etat des rémunérations des conservateurs et des documentalistes - Problème des opérations d'investissement en matière d'archives - Projet illustrant la difficile coexistence entre les grands principes de la décentralisation et les impératifs pratiques de la gestion locale - Solution retenue ressemblant à un compromis - Amendement sur les écoles primaires et maternelles dérapant vers l'obligation législative - Après l'art. 30 (p. 4410) : sur l'amendement n° 59 de M. André Labarrère, ministre (modification du dispositif de répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement lorsque certaines classes de l'école publique d'une commune reçoivent des élèves d'une autre commune), ses sous-amendements n° 72 et n° 73 ; adoptés - Art. 8 (p. 4424) : accepte l'amendement n° 71 de la commission (arrêté conjoint des ministres intéressés pouvant fixer les conditions de mise en oeuvre du présent article à défaut de convention conclue avant le 1^{er} janvier 1987) - Problème de la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'équipement - Art. 9 (p. 4425) : recul de la décentralisation - Art. 12 (p. 4428) : accepte l'amendement n° 35 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt) - Art. 16 (p. 4432) : son amendement n° 44 : suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs ; adopté - Art. 17 (p. 4434) : son amendement n° 45 : suppression de cet article relatif à la prise en charge par l'Etat de certains enseignements supérieurs concernant les arts plastiques ; adopté - Art. 17 bis (p. 4435) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de cet article relatif à l'avis du comité national d'évaluation sur la liste des enseignements supérieurs) - Art. 18 (p. 4436) : son amendement n° 47 : maintien des concours financiers de l'Etat aux archives ; adopté - Art. 18 bis (p. 4437) : son amendement n° 48 : suppression de cet article relatif aux opérations en cours en matière d'archives ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 228 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4447) : élaboration d'un texte commun par la commission mixte paritaire, CMP - Représentation des personnels des établissements privés - Présence d'un chef d'établissement privé au titre de l'enseignement hors contrat - Attribution possible de locaux aux établissements privés par les communes conformément à la « loi Falloux » - Conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en formation disciplinaire et contentieuse - Création d'écoles maternelles privées - Au nom de la commission, propose l'adoption du texte de ce projet de loi.**

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement [n° 140 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 267) : installation d'une usine de Saint-Gobain à Saint-Fons (Rhône) et d'une usine manipulant de l'acide cyanhydrique à Feyzin - Conséquences catastrophiques d'une explosion dans une raffinerie rhodanienne - Satisfait d'une partie des amendements adoptés par le Sénat - Récentes propositions du service des mines relatives aux servitudes envisagées pour un certain nombre d'installations dangereuses - Abstention du groupe socialiste lors du vote sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la création d'établissements d'enseignement public [n° 269 (84-85)]** - (23 mai 1985) - Discussion générale (p. 708, 709) : malgré les propos de M. Paul Séramy, rapporteur, impossibilité de faire passer l'enseignement public et laïque par les établissements privés - Aux termes de la loi du 30 octobre 1886 installation obligatoire d'une école publique dans chaque commune - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Après l'art. 23 (p. 1559) : son amendement n° 192 soutenu par M. William Chervy : réglementation possible des essences forestières lors des reboisements ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)]** - (17 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1924, 1925) : devenir des laboratoires de la police technique et scientifique - Augmentation des effectifs des différents laboratoires de Lille, Marseille et Lyon - Analyse l'utilité des différentes catégories professionnelles dans le fonctionnement des laboratoires : ingénieurs, pharmaciens, officiers de police et médecins légistes - Lutte contre le trafic des stupéfiants - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel [n° 26 (85-86)]** - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2830) : adaptation du système éducatif à l'appareil de production - Enseignement technologique et action des gouvernements précédents - Baccalauréats technologique et professionnel - Place de l'enseignement de la technologie dans le système éducatif - Ouverture de l'école sur son environnement - Jumelage entreprise école - (p. 2831) : contenu de l'enseignement technologique - Modalités de recrutement des élèves pour les cinq filières de baccalauréats professionnels - Valorisation de l'enseignement professionnel et formation des enseignants - Formation des élèves de niveaux IV et V - Adaptation des certificats d'aptitude professionnelle, CAP, et des brevets d'études professionnelles, BEP, aux besoins

- Formation des jeunes - Relations entre les entreprises et les lycées professionnels - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Art. 8 bis (p. 2844) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (apprentissage et formation professionnelle continue) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2854) : vote défavorable sur ce projet de loi modifié par la majorité sénatoriale - Effectifs d'élèves - Modalités de développement des formations - Enseignement privé et enseignement public.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires [n° 307 (84-85)]** - (20 novembre 1985) - Art. 6 (suite) (p. 3233) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur (applicabilité de la réglementation sur les transports sanitaires à toute personne effectuant un transport sanitaire sur prescription médicale).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel - Nouvelle lecture [n° 169 (85-86)]** - (12 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3847) : pluralité de l'enseignement - Enseignement privé - Echec scolaire - (p. 3848) : établissements publics d'enseignement - Apprentissage - Centres de formation accélérée, CFA.

- **Projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires [n° 120 (85-86)]** - (17 décembre 1985) - Art. 1 (p. 4126) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Pierre Salvi, rapporteur (exclusion de la liste des incompatibilités de la fonction de président d'un conseil de communauté urbaine) - Exemple de Lyon.

SICARD (Pierre), sénateur du Cher (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 [n° 300 (84-85)]** - (5 juin 1985) - Discussion générale (p. 900) : rapport de la Cour des comptes - Limitation du déficit du budget de 1983 - (p. 901) : troisième dévaluation du franc - Plan du 25 mars 1983 et austérité - Balance commerciale - Inflation - Déficit - Evolution du produit intérieur brut, PIB - Déficit du budget - Ralentissement de l'activité économique - Annulations de crédits - Reports de charges - Ecritures de fin de gestion - Modalités d'apurement du compte Fonds de compensation pour la TVA - Versement de l'excédent d'exploitation du budget annexe des PTT aux recettes du budget général - Ouverture de crédits pour octroyer une dotation en capital à Péchiney, gagée par un remboursement anticipé par Electricité de France, EDF, d'un prêt - Versement d'avances d'actionnaires aux sociétés Sacilor et Usinor - Attente de la décision du Conseil constitutionnel.

SOLDANI (Edouard), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

SORDEL (Michel), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les

dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural (17 décembre 1985) (p. 4085).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture [n° 98, tome I (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 124 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'aménagement foncier rural [n° 185 (85-86)] (11 décembre 1985) - Agriculture.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 235 (85-86)] (18 décembre 1985) - Agriculture.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 74 (10 avril 1985) (p. 178) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie chimique (projet d'usine pétrochimique à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - **Discussion générale** (p. 659) : situation économique des entrepreneurs responsables d'entreprises personnelles - Responsabilité sans limite de l'entrepreneur individuel sur son patrimoine - Difficulté de la transmission des entreprises face au montant des charges et au volume des capitaux mis en œuvre - Travaux de la commission des lois - Extension de ce texte à l'agriculture - Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Groupements fonciers agricoles, GFA - Proposition de la commission des lois relative à la création d'une société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée - Rapport Gouzes sur le statut de l'entreprise agricole - (p. 660) : statut du fermage - Successions des exploitations agricoles - Législation relative aux structures.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 737) : décision européenne rendant obligatoire la distribution d'essence sans plomb, imposant la recherche des compléments oxygénés capables de rattraper l'indice d'octane et de rétablir les performances des moteurs - Compléments oxygénés pouvant être d'origine pétrochimique : le méthanol ou l'alcool tertio-butylque, ou d'origine agricole : l'éthanol exempt d'adjonction antérieure d'alcool à l'essence - Cas de la société française Desmarests en 1953 pour le carburant « azur » - Rapport du groupe de travail invoquant le prix de revient élevé de l'éthanol - Intérêt de l'utilisation de l'éthanol pour l'agriculture - Réduction possible du coût de l'opération en mêlant éthanol et méthanol - Inquiétude devant l'annonce de la prochaine installation par une société américaine d'une usine d'alcool tertio-butylque à Fos-sur-Mer - Création de cette usine risquant d'entraîner la fermeture de la société Elf se trouvant à proximité - Saturation du marché de l'oxyde de propylène - Alcool tertio-butylque, concurrent direct de l'éthanol - (p. 738) : souhaite un changement de la réglementation française imposant un cosolvant à l'éthanol - Interrogation sur le soutien financier par l'Etat français de l'usine Arco de Lavera et du choix du composé oxygéné nécessaire à l'amélioration de l'essence en faveur de l'alcool tertio-butylque.

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - Art. 7 (p. 1625) : son amendement n° 40 : émission de titres participatifs par les sociétés d'intérêt collectif agricole ; retiré - (p. 1626) : soutient l'amendement n° 39 de M. Pierre-Christian Taittinger (report de la date prévue pour la mise en harmonie des sociétés d'intérêt collectif agricole).

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée - Deuxième lecture** [n° 392 (84-85)] - (25 juin 1985) - Art. 10 ter (p. 1658) : son amendement n° 7 : suppression des dispositions de cet article réservant aux seules personnes physiques la faculté de créer une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, uni ou pluripersonnelle ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur - Art. 10 ter-1 : son amendement n° 8 : objet de l'EARL ; adopté - (p. 1659) : son amendement n° 9 : suppression des dispositions de cet article concernant les limitations à la surface mise en valeur par une EARL ; adopté - Art. 10 ter-3 (p. 1660) : son amendement n° 11 : apports d'immeubles à l'EARL limités aux immeubles non bâtis appartenant aux sociétaires exploitants ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural** [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4064, 4065) : refonte de l'article I du code rural relatif à l'aménagement rural - Action du Gouvernement dans le domaine législatif pour l'agriculture et la forêt - Décentralisation - Aménagement rural agricole et forestier - Réorganisation foncière - Amélioration de la structure du fonds agricole et forestier par l'échange des parcelles et la mise en valeur des terres incultes ou insuffisamment exploitées, après recensement - Procédure d'enquête publique - Rôle de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier et de la commission départementale - Définition des biens susceptibles d'un remembrement - Associations foncières - Participations financières des départements aux frais d'échange - Compétence du représentant de l'Etat en matière de zonage forestier - Situation de la Corse, du Rhin et de la Moselle - Possibilités d'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - (p. 4066) : dépôt d'amendements - Demande le vote de ce projet de loi - Art. 1 (p. 4073) : ses amendements n° 1 : appréciation de l'amélioration au regard de la structure des propriétés et des exploitations ; n° 3 et n° 4, relatifs à l'institution de la commission communale d'aménagement foncier ; et n° 5 : extension à l'ensemble du territoire national de la procédure prévue pour les zones de montagne à l'occasion de l'élaboration et de la révision des plans d'occupation des sols ; adoptés - (p. 4074) : ses amendements n° 7 : modalités de désignation des membres propriétaires et exploitants de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier ; n° 9 : possibilité pour la commission d'appeler à titre consultatif toute personne dont il lui paraît utile de provoquer l'avis ; et n° 12 : suppression des dispositions de cet article relatives au rôle du représentant de l'Etat dans le département, pour coordination ; adoptés - (p. 4075) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Philippe François (évaluation des peuplements forestiers par les techniciens et experts forestiers inscrits sur la liste dressée par le ministre de l'agriculture) - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 47 de M. Paul Malassagne (possibilité pour le technicien d'être assisté d'un expert forestier) - Art. 2 (p. 4077) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, n° 33 (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de représentation du propriétaire dans la procédure de réorganisation foncière) et n° 34 (attribution à chaque propriétaire d'une valeur de productivité réelle équivalente à celle de ses apports et d'une certaine superficie) - Accepte l'amendement n° 37 de M. René Souchon, ministre (établissement par la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier des projets de réalisation de certains des travaux) - Art. 4 (p. 4078) : son amendement n° 17 : biens susceptibles de faire l'objet d'un remembrement rural ; mines et carrières ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 38 de M. René Souchon,

ministre (délai d'enregistrement du droit de foretage) - S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean Colin (suppression des dispositions de cet article relatives aux terrains à bâtir) - Art. 5 (p. 4079) : son amendement n° 18 : exécution de tous travaux et réalisation de tous ouvrages nécessaires à la protection des forêts ; adopté - Art. 9 : accepte l'amendement n° 39 de M. René Souchon, ministre (conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière) - Art. 12 (p. 4080) : son amendement n° 20 : inapplicabilité aux terrains boisés des délais au-delà desquels on peut identifier des terrains agricoles comme abandonnés, incultes ou insuffisamment exploités ; retiré - Art. 15 : son amendement n° 21 : pouvoirs des représentants de l'Etat dans les départements et équilibre du zonage forestier et agricole ; adopté - (p. 4081) : sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (suppression de la prise en compte des intérêts respectifs avant de procéder aux opérations suivantes) - Art. 18 : accepte l'amendement n° 41 de M. René Souchon, ministre (harmonisation des dispositions du troisième alinéa de l'article 58 du code rural avec le présent projet de loi) - Art. 20 : accepte l'amendement n° 42 de M. René Souchon, ministre (abrogation des cinquième et sixième alinéas de l'article 19 ainsi que du premier alinéa de l'article 22 du code rural) - Après l'art. 20 bis (p. 4082) : accepte les amendements n° 28 de M. Philippe François (taxe de défrichement et durée de validité de l'autorisation de défrichement des carrières) et n° 43 de M. René Souchon, ministre (harmonisation des dispositions de l'article L. 512-1 du code forestier avec ce projet de loi) - Art. 21 bis (p. 4084) : accepte l'amendement n° 45 de M. René Souchon, ministre (communication à la commission départementale d'aménagement foncier des éléments non nominatifs d'informations nécessaires à ses missions) - Art. 22 : son amendement n° 26 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'abrogation de l'article 61 de la loi du 9 janvier 1985 concernant la montagne et la modification proposée pour l'article L. 991-1 du code du travail ; adopté - Art. 24 (p. 4085) : accepte l'amendement n° 46 de M. René Souchon, ministre (dispositions transitoires et référence à l'article 24 du code rural relatif aux conditions de publication du plan de remembrement).

SOUCARET (Raymond), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (5 juin 1985) (p. 891).
- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (11 juin 1985) (p. 1067).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - Après l'art. 52 (p. 1197) : soutient l'amendement n° 142 de M. Paul Girod (alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui appliqué aux retraités de base) - Ordonnance n° 82-270 du 26 mars 1982 donnant la possibilité d'accéder dès l'âge de soixante ans à une pension de vieillesse au taux plein - Contrat de solidarité et convention dite du Fonds national de l'emploi - Suppression de l'exonération de cotisation aux assurances sociales pour les allocations versées aux préretraités par la loi n° 82-1 du 4 janvier 1982 - In fine (p. 1204) : sur l'amendement n° 139 de M. André Méric (définition des travaux agricoles), son sous-amendement n° 144 : complément à la définition des travaux agricoles ; retiré.

SOUCHON (René), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt (nommé le 4 avril 1985 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 5 avril 1985, p. 3990].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 653 de M. Jean Francou : fruits et légumes (mesures pour la reconstitution du verger oléicole provençal) (8 octobre 1985) (p. 2211, 2212).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Gérard Delfau : sauvegarde des intérêts du Midi dans l'extension de la CEE** - (18 avril 1985) - (p. 277) : incidences sur les productions industrielles agricoles de l'élargissement de la CEE - Relations avec l'Espagne - Viticulture - Sommet de Dublin - Modalités de déclenchement de la distillation obligatoire - Prix du marché - Excédents communautaires - Mesures transitoires - Règlement « fruits et légumes ».

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Béranger : défense des agriculteurs dans les négociations européennes** - (18 avril 1985) - (p. 277, 278) : divergences entre les délégations - Position de la délégation allemande - Mission du ministre de l'agriculture français - Marchés ovin et bovin.

- **Question au Gouvernement, de M. Arthur Moulin : plans de développement souscrits par de jeunes agriculteurs dans un bassin laitier** - (18 avril 1985) - (p. 280) : maîtrise de la campagne laitière - Quotas laitiers et plan de développement - Décision communautaire - Aides au départ - Fixation des prix agricoles - (p. 281) : problèmes de trésorerie ou de comptabilité pour les titulaires de plans de développement.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt [n° 280 (84-85)]** - (20 juin 1985) - Discussion générale (p. 1453) : code forestier - Mission de service public de la forêt domaniale ; patrimoine collectif des communes propriétaires de forêts ; forêts privées - Evolution du patrimoine forestier depuis le XIXe siècle et augmentation du volume des bois d'oeuvre - (p. 1454) : filière bois : création d'un institut financier spécialisé dans les prises de participation en fonds propres ; développement des industries forestières dans la politique d'aménagement du territoire ; déficit commercial de la filière bois ; sciage ; amélioration de la situation de l'industrie des pâtes à papier ; effort en faveur de l'industrie du meuble - Insuffisance de l'organisation de la mise en marché de la forêt française et de la gestion d'une partie de la forêt privée ; importance des aides au reboisement du Fonds forestier national - Inventaire forestier national ; action sur le long terme de la sylviculture - (p. 1455) : rôle de l'Etat : extension du champ des plans simples de gestion - Formules du groupement de producteurs et de l'association syndicale ; groupements forestiers - Amélioration des structures : adaptation des procédures de remembrement au milieu forestier et possibilité d'une procédure globale d'aménagement foncier agricole et forestier - Protection des forêts : renforcement du contrôle de défrichement ; taxe sur le défrichement ; défense des forêts contre l'incendie : débroussaillage - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1475) : péréquation des ressources par l'existence d'un organisme unique de gestion des forêts domaniales - Volet forestier des contrats de plan Etat-région - Elargissement de la composition des anciennes commissions régionales de la forêt et des produits forestiers - (p. 1476) : création d'une cellule « ressources » basée à Montpellier chargée d'utiliser les résultats d'inventaire forestier national - Absence de modification des frais de garderie et de remise en cause du versement compensateur de l'Etat aux

communes - Contrats et ventes amiables permettant à l'Office national des forêts, ONF, de commercialiser des coupes programmées dans les aménagements des forêts ; exemple du projet de scierie à Decize dans la Nièvre - Personnel de l'ONF ; emplois réservés ; centre de formation de Velaine-en-Haye - Déficit de la filière bois ; amélioration de la situation pour les produits d'exploitation forestière et de scieries ; insuffisance des industries de transformation françaises ; exposition à la concurrence des produits du bois non protégés par le traité de Rome - (p. 1477) : organisation de la mise en marché des essences de bois - Maintien de l'engagement de l'Etat ; Fonds forestier national ; recherche de sélectivité ; maintien du rythme des reboisements - Forêt privée : option entre le groupement de producteurs permettant le maintien d'une gestion individuelle et l'association syndicale - Dépérissement des forêts ; programme Défense des forêts contre les pluies acides, Deforpa ; décision de la France de diminuer ses rejets de soufre dans l'atmosphère ; taxe sur les installations polluantes ; décision du Président de la République sur l'organisation d'une conférence mondiale sur la protection de la forêt - Forêt méditerranéenne : budget consacré par le ministère de l'agriculture à la prévention des incendies de forêts ; expérience de guets armés ; lutte menée par le ministère de l'intérieur - (p. 1478) : industrie de la pâte à papier : aide de l'Etat aux investissements de modernisation réalisés dans les usines françaises ; cas de l'usine de Strasbourg - Demande l'adoption de ce projet de loi - Art. 1 A (p. 1479, 1480) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 184 de M. Fernand Tardy (accueil en forêt : respect du milieu naturel et des usages locaux) et sur l'amendement n° 92 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (principes de mise en valeur et de protection de la forêt française : spécificités respectives de la forêt publique et de la forêt privée) - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Alain Pluchet - Art. 1 (p. 1480) : accepte l'amendement n° 4 de M. Philippe François, rapporteur (compétence de l'Etat pour la politique de mise en valeur de la forêt), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 213 : mention du rôle social de la forêt ; rejeté - Sur le même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 137 de M. Louis Jung (partage de compétence entre l'Etat et les régions) - Coût financier de la politique forestière ; politique patrimoniale et responsabilité de l'Etat ; distinction entre forêt domaniale, forêt communale et forêt privée - S'oppose à l'amendement n° 93 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (élaboration des orientations régionales forestières par le conseil régional) - Sur les aménagements à l'engagement de ne pas démembrer l'unité de gestion forestière, s'oppose aux amendements n° 5 de M. Philippe François, rapporteur, n° 163 de M. Yves Goussebaire-Dupin et n° 95 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis - (p. 1485) : accepte l'amendement n° 96 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (levée par le représentant de l'Etat de l'engagement de ne pas démembrer une unité de gestion forestière : procédure d'autorisation implicite).

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 1 (suite) (p. 1500) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Philippe François, rapporteur (plans simples de gestion agréés après consultation du centre régional de la propriété foncière) - (p. 1501) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Goussebaire-Dupin (possibilité pour les adhérents des coopératives forestières de continuer à bénéficier des aides de l'Etat lorsqu'ils présenteront un programme de reboisement) - Sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (clause de sauvegarde définissant les divers cas dans lesquels les obligations contractées par le propriétaire forestier peuvent être levées, notamment en cas de modification substantielle des conditions économiques depuis la date à laquelle ces garanties et engagements sont intervenus), son sous-amendement n° 214 : limitation de l'application de la clause de sauvegarde aux managements résultant d'éléments qui ne sont pas du fait du propriétaire ; rejeté - Art. 2 (p. 1504) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Philippe François, rapporteur (Office national des forêts autorisé à procéder à

des opérations d'exploitation en régie, conformément à des programmes expérimentaux établis en concertation avec la profession, ces opérations étant exécutées, soit en régie par entreprise, soit en régie directe) - Art. 5 (p. 1505) : sur l'amendement n° 14 de M. Philippe François, rapporteur (définition de la personne compétente pour présider les séances d'adjudication, selon que les forêts appartiennent à une commune, à une section de commune, à une indivision ou à un établissement public communal ou intercommunal), son sous-amendement n° 223 : possibilité de se faire représenter pour présider les séances d'adjudication ; adopté - Art. 6 (p. 1506) : accepte l'amendement n° 18 de M. Philippe François, rapporteur (affouage se faisant sous la garantie de trois habitants solvables de la commune) - Avant l'art. 7 (p. 1507) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Michel Souplet (définition des principales orientations de la politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers) - Art. 7 (p. 1508) : s'oppose aux amendements n° 205 de M. Raymond Brun (nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article L. 222-1 du code forestier relatif à la présentation à l'agrément du centre régional de la propriété forestière de certains plans simples de gestion) et n° 180 de M. Paul Malassagne (abaissement du seuil à deux hectares de surface souhaitable pour les peupleraies et les noyeraies) - Art. 8 (p. 1509) : accepte les amendements n° 20 de M. Philippe François, rapporteur (propriétaire tenu d'exécuter les travaux d'amélioration sylvicole mentionnés à titre obligatoire dans le plan simple de gestion) et n° 99 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (propriétaire tenu d'exécuter dans les cinq ans qui suivent l'exploitation les travaux prévus au plan simple de gestion en vue de la reconstitution du peuplement forestier) - (p. 1510) : s'oppose aux amendements n° 100 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'exécution du programme d'exploitation) et n° 21 de M. Philippe François, rapporteur (nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article relatif à l'exécution du programme d'exploitation et à l'abattage de bois pour la satisfaction directe de la consommation rurale et domestique du propriétaire) - Après l'art. 8 (p. 1511) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Philippe François, rapporteur (remplacement des mots : « prévus au premier alinéa de l'article L. 222-1 » par les mots : « prévus à l'article L. 222-1 ») - (p. 1512) : accepte l'amendement n° 23 de M. Philippe François, rapporteur (application obligatoire du plan, sauf si un nouveau plan lui est substitué, lorsque la propriété forestière est soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion ou, dans les autres cas, si une nouvelle garantie de bonne gestion lui est substituée ; poursuite obligatoire de l'exécution du plan jusqu'à son terme ou jusqu'à ce qu'une nouvelle garantie de bonne gestion lui soit substituée) - Art. 10 (p. 1513) : s'oppose aux amendements de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis, n° 102 (autorisation pouvant être assortie de l'obligation pour le bénéficiaire d'exécuter, dans les cinq ans qui suivent l'exploitation, les travaux nécessaires à la reconstitution du peuplement forestier) et n° 103 (autorisation d'effectuer une coupe réputée accordée si la décision du représentant de l'Etat dans le département n'a pas été notifiée au demandeur dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande) - Après l'art. 10 (p. 1514) : demande le retrait de l'amendement n° 162 de M. Alain Pluchet (groupements fonciers agricoles pouvant comporter à titre accessoire des parcelles boisées) - Art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour les associations syndicales de gestion forestière de choisir entre un plan simple de gestion et un règlement commun de gestion en adhérant à un groupement de producteurs forestiers) - S'oppose aux amendements identiques n° 129 de M. Pierre Lacour et n° 168 de M. Yves Goussebaire-Dupin (possibilité pour les associations syndicales de gestion foncière d'autoriser ou de réaliser à titre accessoire des équipements sociaux légers à des fins ni forestières ni pastorales, sous certaines conditions) - Demande le retrait de l'amendement n° 27 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de la possibilité pour les collectivités et personnes morales de pouvoir adhérer à une

association syndicale de gestion foncière pour leurs fonds qui ne sont pas susceptibles d'être soumis au régime forestier) - (p. 1516) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Philippe François, rapporteur (création d'une association autorisée n'étant possible que dans les départements où la nécessité en est reconnue) et à l'amendement n° 104 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (limitation des possibilités de constituer des associations autorisées) - - Accepte les amendements identiques n° 30 de M. Philippe François, rapporteur, et n° 106 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (possibilité de réunir les propriétaires intéressés en association syndicale de gestion foncière autorisée si la société d'aménagement foncier d'établissement rural ou un propriétaire de terrain situé dans le périmètre, ou à défaut un tiers, prend l'engagement d'acquérir les biens susceptibles d'être délaissés, en application de l'article L. 247-4) - S'oppose à l'amendement n° 107 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (réunion possible des propriétaires intéressés en association syndicale de gestion forestière autorisée si l'ensemble des terrains forestiers inclus dans le périmètre de l'association constitue une unité de gestion forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion agréé) et à l'amendement n° 32 de M. Philippe François, rapporteur (modalités de transformation d'une association libre en association autorisée) - (p. 1546) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Philippe François, rapporteur (information préalable des propriétaires) et au sous-amendement n° 170 de M. Yves Goussebaire-Dupin (information préalable des propriétaires sur la durée et les modalités techniques et financières des concours publics éventuels) - S'oppose à l'amendement n° 34 de M. Philippe François, rapporteur (institution d'une procédure de délaissement) - (p. 1547) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de M. Philippe François, rapporteur (nouvelle rédaction de l'article L. 247-7 du code forestier relatif à l'autorisation pour une association syndicale de gestion forestière autorisée d'avoir recours aux services d'un groupement de producteurs forestiers ou à une coopérative) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 210 de M. Pierre Croze (possibilité pour les associations syndicales de gestion forestière autorisée d'avoir recours à un expert forestier agréé) - Art. 12 (p. 1548) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Philippe François, rapporteur (application des dispositions des articles L. 553-1, L. 552-1, L. 552-2 et L. 554-1 du code rural aux groupements de producteurs forestiers reconnus) - Art. 12 bis (p. 1549) : son amendement n° 220 : possibilité pour un propriétaire apporteur de continuer à disposer de son droit de chasse pendant un délai raisonnable postérieurement à l'apport ; adopté - Après l'art. 12 bis (p. 1550) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Pierre Lacour (possibilité pour le ministre chargé de la chasse d'instituer dans les massifs forestiers s'étendant sur plusieurs départements un plan de chasse du grand gibier pour l'ensemble du massif après avis des fédérations départementales des chasseurs concernés) - Art. 13 (p. 1551) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 113 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (droit pour les organisations les plus représentatives de la forêt privée d'élire le tiers des administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière) - Art. 15 : demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Philippe François, rapporteur (conservation de leur statut social et fiscal d'agriculteurs dans des conditions fixées par décret pour les agriculteurs effectuant à titre accessoire des travaux forestiers chez autrui) - Art. 16 (p. 1552) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Michel Souplet (présomption de salariat levée pour la personne présumée bénéficiaire d'un contrat de travail, sauf si elle exerce son activité dans des conditions excluant une dépendance hiérarchique) - Après l'art. 17 : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Louis Jung (application du régime de la mutualité sociale agricole aux personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle agricole s'installant comme artisans bûcherons sylviculteurs dont le statut sera précisé par décret) - Intitulé du titre IV (p. 1553) : s'oppose à l'amendement n° 203 de M. Henri Belcour (intitulé du titre IV ; « Dispositions relatives au droit du travail et à la

formation professionnelle ») et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 227 de M. Philippe François, rapporteur (« Dispositions relatives au droit du travail, à la protection sociale et à la formation professionnelle ») - Art. 18 (p. 1554) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Yves Goussebaire-Dupin (possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements de décider de l'exécution de travaux en cas d'urgence) - Accepte l'amendement n° 44 de M. Philippe François, rapporteur (extension des compétences dévolues aux communes et aux départements par l'article 175 du code rural aux travaux de lutte contre les avalanches) - Art. 19 (p. 1555) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la prise en charge par les collectivités qui en ont pris l'initiative des dépenses relatives à la mise en oeuvre des travaux prescrits ou exécutés par les collectivités locales, en application de l'article 175 du code rural) - Art. 22 (p. 1556) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Louis Jung (possibilité pour la commission communale, afin de déterminer les différents types de peuplement forestier, de recueillir les avis d'un expert forestier agréé) - (p. 1557) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Philippe François, rapporteur (exclusion du champ de l'autorisation préfectorale préalable des travaux qui sont effectués en application d'un plan simple de gestion ou des travaux qui ont été déclarés préalablement à l'évaluation des apports) - Après l'art. 22 bis (p. 1558) : demande le retrait de l'amendement n° 188 de M. Lucien Delmas (assimilation de parcelles boisées aux parcelles agricoles en matière d'opérations groupées d'aménagement foncier) - Après l'art. 23 (p. 1560) : s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Frank Sérusclat (réglementation possible des essences forestières lors des reboisements) - Art. 25 : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abrogation du 3° de l'article 52-2 du code rural) - Art. 26 (p. 1561) : sur l'amendement n° 54 de M. Philippe François, rapporteur (mise en oeuvre conjointe de la procédure de remembrement agricole et de la procédure d'aménagement foncier forestier); son sous-amendement n° 228 : mise en oeuvre conjointe de la procédure de remembrement agricole et de la procédure d'aménagement foncier forestier par le regroupement des parcelles à destination agricole d'une part, forestière d'autre part ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour les petits propriétaires de parcelles forestières de ne pas se voir léser par la mise en oeuvre d'une procédure d'aménagement mixte) - Art. 27 (p. 1562) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Pierre Lacour (suppression du texte de cet article relatif à l'article 52-6 du code rural relatif à l'institution de deux rôles pour la répartition des dépenses afférentes aux travaux, selon qu'ils se rapportent aux zones agricoles ou aux zones forestières) - Art. 29 (p. 1563) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de M. Philippe François, rapporteur (compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural lorsqu'elles acquièrent ou préemptent des parcelles forestières) - Art. 30 : sur l'amendement n° 59 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité de réunir les propriétaires intéressés en association syndicale de gestion foncière autorisée si la société d'aménagement foncier d'établissement rural ou un propriétaire de terrain situé dans le périmètre, ou à défaut un tiers, prend l'engagement d'acquérir les biens susceptibles d'être délaissés, en application de l'article L. 247-4), son sous-amendement n° 216 : préemption d'une parcelle boisée dans le cadre des conventions passées avec l'Etat, en application de l'article 512-6 du code forestier ; adopté - Art. 31 (p. 1564) : accepte l'amendement n° 60 de M. Philippe François, rapporteur (représentants de l'Office nationale des forêts siégeant à la commission communale d'aménagement foncier ne s'ajoutant pas aux propriétaires forestiers) - Art. 34 (p. 1566) : son amendement n° 224 présentation par le propriétaire de l'une des garanties de bonne gestion mentionnée à l'article L. 101 du code forestier satisfaisant à l'obligation de mise en valeur ; adopté - Son amendement n° 225 : avertissement des propriétaires par la commission communale dans le cas où

la mise en valeur n'est pas réalisée dans le délai fixé ; adopté - **Art. 37** (p. 1567) : s'oppose au paragraphe I de l'amendement n° 69 de M. Philippe François, rapporteur, et accepte les paragraphes II et III de ce même amendement (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'élargissement de la compétence de la commission communale en matière de terres incultes) - **Art. 38** (p. 1568) : son amendement n° 217 : nouvelle rédaction du second alinéa de cet article relatif aux opérations assimilées à un défrichement ; retiré au profit de l'amendement n° 118 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux opérations assimilées à un défrichement) - **Après l'art. 38** (p. 1569) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Philippe François, rapporteur (dispositions relatives à la conservation des réserves boisées) - **Après l'art. 41** : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Lucien Delmas (protection et adaptation de certaines exploitations dans les départements méridionaux confrontés à l'élargissement de la Communauté économique européenne) - **Art. 44** (p. 1571) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Philippe François, rapporteur (suppression des paragraphes II et III de cet article restreignant les exonérations actuelles de la taxe pour les défrichements) et à l'amendement n° 149 de M. Louis Jung (exemption du paiement de la taxe dans les zones difficiles) - - - **Art. 45** (p. 1572) : demande le retrait de l'amendement n° 77 de M. Philippe François, rapporteur (rétablissement de la décote pour les agriculteurs défrichant gratuitement un hectare destiné à être mis en culture) - **Art. 46** : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Philippe François, rapporteur (acquittement de la taxe dans un délai de cinq ans lorsque le défrichement autorisé a pour but l'agrandissement d'une exploitation agricole dans certaines limites) - (p. 1573) : son amendement n° 230 : étalement du paiement de la taxe de défrichement en cas d'agrandissement d'une exploitation agricole dans la limite de la surface minimum d'installation portée à trois fois cette surface minimum ; adopté - Son amendement n° 219 : acquittement par le propriétaire de la taxe par tranches annuelles selon un échéancier annexé à l'autorisation de défrichement lorsque ce dernier est la conséquence de l'exploitation d'une substance minérale ; adopté - **Avant l'art. 49** (p. 1574) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Louis Minetti (mise en valeur économique de la forêt par l'introduction en son sein de pôles d'agriculture et d'élevage, du développement de l'emploi des travailleurs forestiers et de la valorisation industrielle des ressources sylvestres) - **Art. 51** (p. 1575) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article relatif à la réalisation et à l'entretien des travaux de prévention contre l'incendie) - **Art. 52** : sur l'amendement n° 85 de M. Philippe François, rapporteur (convention fixant notamment la nature de l'aide technique et financière de l'Etat et de la collectivité publique mentionnée au premier alinéa), son sous-amendement n° 218 : convention fixant éventuellement la nature de l'aide technique et financière de l'Etat et de la collectivité publique ; rejeté - **Art. 54** (p. 1576) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article interdisant le dépôt d'ordures ménagères) - **Art. 56** (p. 1577) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis (remplacement dans le cinquième alinéa, c du texte présenté pour l'article L. 322-3 du code forestier des références : « L. 444-1, b, c, d » par les références : « L. 441-1, b et d ») - S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour le maire de rendre obligatoire pour les propriétaires, les ayants-droit ou la personne à qui a été confiée l'exploitation, le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé) - **Art. 61** (p. 1578) : demande le retrait de l'amendement n° 89 de M. Philippe François, rapporteur (lorsque l'Etat n'a pas pris l'initiative de la déclaration d'utilité publique, les travaux concernés sont réalisés avec son concours technique et financier) - **Avant l'art. 65** (p. 1579) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Fernand Tardy (modification de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 juin 1959 relative à la voirie des collectivités locales) - **Après l'art. 65** (p. 1580) : demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Lucien Delmas (bois de châtaignier reconnu comme

bois d'oeuvre pouvant bénéficier des aides du fonds forestier national) - **Vote sur l'ensemble** : hommage au travail des commissions et de leurs rapporteurs - Amélioration possible du texte en deuxième lecture - Souhaite un consensus pour la loi montagne - Regrette l'abstention du groupe communiste - Rend hommage à la compétence du personnel du Sénat.

- **Questions orales avec débat jointes : agriculture** - (21 juin 1985) - (p. 1535) : problème de la distillation obligatoire évoqué par M. Roland Courteau - Définition des zones viticoles par la commission de Bruxelles après avis du comité de gestion - Prise en compte de la qualité par le barème des qualifications - Perception d'un montant régulateur sur les vins espagnols - (p. 1536) : promotion des vins de table dans la Communauté - Problème de l'aide au relogement des vins - Stabilisation du volume des importations des vins italiens - Situation de crise dans le secteur de la viande bovine en 1984 - Financement des stockages et des retraits de marchés par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA - Baisse des cotisations sociales des producteurs spécialisés de viande - Déconsolidation des droits de douane sur la viande ovine demandée par le Gouvernement - (p. 1537) : étude des primes variables à l'abattage accordées pour les brebis exportées de Grande-Bretagne - Revalorisation des indemnités spéciales montagne selon les zones - Application des accords interprofessionnels de l'Association nationale interprofessionnelle de la viande chevaline - Rappelle les mesures prises depuis 1981, facilitant l'installation des jeunes agriculteurs - Renforcement des liens entre l'indemnité viagère de départ, IVD et l'aide à l'installation - (p. 1538) : installation des jeunes agriculteurs constituant une priorité - Constante augmentation des dépenses en énergie des cultures horticoles et maraîchères - Mesures fiscales souhaitées par les organisatins professionnelles - Harmonisation et renforcement des actions conjointes de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, ONIFLHOR, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - S'oppose à toute suppression de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - Gouvernement conscient des pertes résultant pour les détenteurs de stocks de céréales en fin de campagne, de la vente au prix de début de la nouvelle campagne - Favorable à une indemnité compensatrice pour les céréales pilotes - (p. 1539) : échec des négociations sur les prix agricoles de la campagne 1985-1986 concernant le secteur des céréales, compte tenu de l'intransigeance allemande sur la question des prix - (p. 1540) : Gouvernement attentif à l'évolution du revenu des éleveurs de zone de moyenne montagne - Ancienneté des difficultés - Meilleure adaptation des règlements européens aux spécificités des zones de montagne souhaitée par le Gouvernement - Révision de plans de développement trop contraignants - Programmes de zones pouvant contribuer à compenser les handicaps naturels - Préparation d'un plan pour le nord du Massif central et préparation d'un plan pour le sud du Massif central - Indemnisation compensatoire assortie d'un complément pour l'hivernage 1985-1986 - Délimitation des zones sèches par arrêté ministériel - (p. 1541) : Gouvernement favorable au bénéfice d'un statut particulier pour la montagne lorsque l'élevage est la seule activité possible.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture [n° 18 (85-86)]** - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2681) : évolution vers un consensus entre les deux assemblées - Prévention des incendies de forêt : vote par l'Assemblée nationale de dispositions rendant le débroussaillage plus contraignant dans les départements méditerranéens - (p. 2682) : financement des centres régionaux de la propriété forestière, CRPF : subvention de l'Etat ; affectation de la taxe unique sur les produits forestiers ; augmentation des autorisations de programme pour le fonds forestier national et redressement du marché du bois - Affectation de la taxe pour les industries polluantes - Dépérissement des forêts : majoration des crédits du programme Deforpa - Tenue en 1986 d'une conférence internationale sur la protection de la forêt, à l'initiative de la France, réunissant les pays

européens concernés par les pollutions atmosphériques et les pays africains concernés par l'avancée du désert - Problème de l'indemnisation de la dégradation des voiries communales par les engins lourds travaillant en forêt - Inclusion de parcelles boisées dans les groupements fonciers agricoles, GFA ; problème des activités annexes aux exploitations agricoles - Rappelle sa mission, confiée par le Premier ministre, sur le développement rural - (p. 2683) : extension éventuelle au secteur forestier de la loi de 1975 sur les interprofessions agricoles : dépôt d'un amendement du Gouvernement - Cadre d'élaboration des orientations régionales forestières - Propriétaires de petites parcelles - Encouragement à l'industrie du bois : charte de modernisation des scieries, institut de participation du bois et du meuble - Enseignement forestier - Formation de agriculteurs à la sylviculture ; importance de la diversification de l'agriculture - Effort du Gouvernement pour réduire les effets sur certaines forêts des gelées de l'hiver 1984-1985 - Chiffre d'affaires et effectifs de la filière bois - (p. 2684) : souhaite un accord sur ce projet de loi - Art. 1 (p. 2685) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 2 de M. Philippe François, rapporteur (mention des cas de levée automatique de l'engagement de non démembrement) - Art. 8 (p. 2688) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Roland du Luart (travaux obligatoires prévus au plan simple de gestion : limitation à la reconstitution du peuplement forestier) - (p. 2689) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Philippe François, rapporteur (possibilité pour le propriétaire s'étant doté d'un plan simple de gestion de procéder à l'abattage de bois pour sa consommation rurale et domestique) - Après l'art. 10 : accepte l'amendement n° 8 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de la règle de l'unanimité des propriétaires pour la décision d'affranchissement d'une forêt), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 44 : suppression de la condition de garantie de bonne gestion ; adopté - Cas de la forêt de La Teste en Gironde - Après l'art. 12 (p. 2691) : son amendement n° 40 : création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation ; adopté - (p. 2692) : règle de l'unanimité pour les délibérations du comité - Art. 16 bis (p. 2694) : demande le retrait de l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (maintien du statut social d'agriculteur aux agriculteurs exerçant à titre secondaire dans les forêts d'autrui) - (p. 2695) : plafonds fiscaux actuels - Art. 22 (p. 2696) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Philippe François, rapporteur (conditions d'autorisation des coupes et travaux forestiers sur des parcelles soumises à des remboursements forestiers) - Art. 24 bis : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article prévoyant la réglementation des boisements des parcelles limitrophes à un vignoble d'appellation d'origine contrôlée) - Art. 25 (p. 2697) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article abrogeant le 3° de l'article 52 du code rural) - Art. 29 : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Philippe François, rapporteur (dispositions particulières pour la forêt méditerranéenne ; définition du plan des risques d'incendie) - Après l'art. 38 (p. 2698) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Michel Souplet (défrichement : définition de l'état boisé par référence à l'article L. 314-5 du code rural) - Art. 38 bis (p. 2699) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Philippe François, rapporteur (rétablissement de cet article relatif à la conservation des réserves boisées) - Art. 44 : s'oppose aux amendements n° 16 et n° 17 de M. Philippe François, rapporteur (élargissement des cas d'exonération de la taxe de défrichement) - Art. 47 (p. 2700) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Philippe François, rapporteur (restitution de la taxe : suppression de la mention de délai) - S'oppose à l'amendement n° 25 de M. Michel Souplet (exonération de la taxe de défrichement dans le cas de cultures temporaires) - Après l'art. 49 (p. 2701) : son amendement n° 42 : débroussaillage des abords des voies dans le cas de servitude pour la continuité des voies de

défense contre l'incendie ; adopté - Art. 51 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Philippe François, rapporteur (suppression de cet article relatif à la réalisation et l'entretien des travaux de prévention contre l'incendie) - Art. 52 (p. 2702) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Philippe François, rapporteur (retour au texte précédemment adopté par le Sénat pour cet article relatif à la participation des propriétaires privés aux travaux d'aménagement et d'équipement de la forêt méditerranéenne) - Art. 56 (p. 2703) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Pierre Merli (extension de l'obligation du débroussaillage aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS, et comportant des zones naturelles ou boisées) - Avant l'art. 56 : son amendement n° 43, précédemment réservé : pouvoirs de débroussaillage donnés au commissaire de la République dans les régions particulièrement exposées ; adopté - Art. 56 (suite) : accepte l'amendement n° 21 de M. Philippe François, rapporteur (débroussaillage autour des constructions d'habitations : suppression de la disposition permettant le débroussaillage forcé chez des propriétaires tiers) - Demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Pierre Merli (recouvrement par les communes des créances sur des propriétaires défaillants) - Après l'art. 58 (p. 2704, 2705) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Louis Minetti (dispositions particulières pour la forêt méditerranéenne ; définition du plan des risques d'incendie) - Règles existantes : constructibilité limitée ; règlement national d'urbanisme - Expérience de guet armé dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes - Art. 67 (p. 2706) : accepte l'amendement n° 23 de M. Philippe François, rapporteur (allongement du délai pendant lequel l'adhésion à une coopérative forestière équivaut à une garantie de bonne gestion) - Sur l'ensemble (p. 2707) : satisfaction des conditions dans lesquelles a été débattu ce projet de loi - Vote sur l'interprofession - Regret de l'abstention du groupe communiste - Regret des divergences subsistant sur le problème du défrichement - Baisse du revenu des agriculteurs et consensus sur la nécessité de favoriser leur travail en forêt.

- Questions au Gouvernement, de MM. Philippe François et Gérard Delfau : abaissement de l'âge de retraite des agriculteurs - (14 novembre 1985) (p. 3062, 3063) : financement par la solidarité nationale et un faible relèvement des cotisations prévu par le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, pour 1986 - Coût et étapes de l'harmonisation des retraites agricoles - Cumul entre la retraite et l'activité ; application des règles de cumul imposées aux salariés par l'ordonnance du 30 mars 1982 et par la loi du 9 juillet 1984 ; adaptation nécessaire pour tenir compte des spécificités de l'agriculture.

- Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 72 (85-86)] - (20 novembre 1985) - Discussion générale (p. 3239) : accord en commission mixte paritaire - Travaux des commissions du Sénat - Politique forestière française - Lutte contre le déficit de la balance du commerce extérieur - Effort de reboisement depuis 1947 grâce au fonds forestier national - Association des professionnels à l'élaboration et à l'application de ce projet de loi - Levée de plein droit des engagements de non-démembrement quand l'opération apporte une amélioration globale des structures forestières - Organisation des producteurs et de l'ensemble de la filière - Création des comités de filières - (p. 3240) : participation de l'ensemble des professionnels - Consensus relatif à la forêt - Art. 45 (p. 3243) : son amendement n° 1 : exigibilité immédiate du complément de taxe en cas de changement de destination du terrain dans un délai de dix ans ; réservé, puis adopté avec l'ensemble du projet de loi.

- Projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural [n° 124 (85-86)] - (17 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4062) : problèmes fonciers et productivité de l'agriculture - Loi d'orientation agricole de 1980 - Evolution de la démographie et de l'économie agricoles - Saturation des principaux marchés européens - Coûts de production -

Responsabilité des collectivités territoriales en matière d'aménagement rural et urbain - (p. 4063) : remembrement des exploitations rurales ; liens avec l'aménagement d'ensemble du territoire communal - Protection de la montagne et de la forêt - Aménagement foncier forestier et aménagement agricole foncier et forestier - Lois de décentralisation - Procédures d'aménagement foncier - Responsabilité conservée par l'Etat en matière de politique d'aménagement foncier mais décentralisation de son application - Rôle de la commission communale d'aménagement foncier et du représentant de l'Etat dans le département - Nouveau mode d'aménagement intermédiaire entre le remembrement et les échanges amiables - (p. 4064) : modalités de mise en oeuvre des échanges collectifs de parcelles - Incidences des lois de décentralisation - Responsabilité du département en matière de financement des opérations d'aménagement foncier - Rôle du conseil général - Interventions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Action du Gouvernement - Structures des exploitations agricoles - (p. 4069) : dotation globale d'équipement, DGE, et financement des aménagements fonciers - Interventions financières des départements - Modalités de détermination de la DGE - Répercussion sur l'équipement rural de la suppression des prêts bonifiés aux collectivités locales - Financement des opérations d'aménagement foncier liées à la réalisation d'ouvrages publics - Création d'un fonds départemental alimenté par des concours extérieurs - Association foncière de gestion - Harmonisation des législations - Rôle de l'Etat en matière de développement local et rural - (p. 4070) : conception du rôle de l'Etat - Développement rural et aménagement foncier rural - Art. 1 (p. 4073) : sur les amendements de M. Michel Sordel, rapporteur, demande le retrait de l'amendement n° 1 (appréciation de l'amélioration au regard de la structure des propriétés et des exploitations), s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 3 et n° 4, relatifs à l'institution de la commission communale d'aménagement foncier et s'oppose à l'amendement n° 5 (extension à l'ensemble du territoire national de la procédure prévue pour les zones de montagne à l'occasion de l'élaboration et de la révision des plans d'occupation des sols) - (p. 4074) : accepte les amendements de M. Michel Sordel, rapporteur, n° 7 (modalités de désignation des membres propriétaires et exploitants de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier), n° 9 (possibilité pour la commission d'appeler à titre consultatif toute personne dont il lui paraît utile de provoquer l'avis) et n° 12 (suppression des dispositions de cet article relatives au rôle du représentant de l'Etat dans le département, pour coordination) - (p. 4075) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Philippe François (évaluation des peuplements forestiers par les techniciens et experts forestiers inscrits sur la liste dressée par le ministre de l'agriculture) - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 47 de M. Paul Malassagne (possibilité pour le technicien d'être assisté d'un expert forestier) - Art. 2 (p. 4077) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, n° 33 (suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de représentation du propriétaire dans la procédure de réorganisation foncière) et n° 34 (attribution à chaque propriétaire d'une valeur de productivité réelle équivalente à celle de ses apports et d'une certaine superficie) - Son amendement n° 37 : établissement par la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier des projets de réalisation de certains des travaux ; adopté - Art. 4 (p. 4078) : sur l'amendement n° 17 de M. Michel Sordel, qu'il accepte (biens susceptibles de faire l'objet d'un remembrement rural ; mines et carrières), son sous-amendement n° 38 : délai d'enregistrement du droit de foretage ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean Colin (suppression des dispositions de cet article relatives aux terrains à bâtir) - Art. 5 (p. 4079) : accepte l'amendement n° 18 de M. Michel Sordel, rapporteur (exécution de tous travaux et réalisation de tous ouvrages nécessaires à la protection des forêts) - Art. 9 : son amendement n° 39 : conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière ; adopté - Art. 12 (p. 4080) :

demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Michel Sordel, rapporteur (inapplicabilité aux terrains boisés des délais au-delà desquels on peut identifier des terrains agricoles comme abandonnés, incultes ou insuffisamment exploités) - Art. 15 (p. 4081) : sur l'amendement n° 21 de M. Michel Sordel, rapporteur, qu'il accepte (pouvoirs des représentants de l'Etat dans les départements et équilibre du zonage forestier et agricole), son sous-amendement n° 40 : suppression de la prise en compte des intérêts respectifs avant de procéder aux opérations suivantes ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 41 : harmonisation des dispositions du troisième alinéa de l'article 58 du code rural avec le présent projet de loi ; adopté - Art. 20 : son amendement n° 42 : abrogation des cinquième et sixième alinéas de l'article 19 ainsi que du premier alinéa de l'article 22 du code rural ; adopté - Après l'art. 20 bis (p. 4082) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Philippe François (taxe de défrichement et durée de validité de l'autorisation de défrichement des carrières) - Son amendement n° 43 : harmonisation des dispositions de l'article L. 512-1 du code forestier avec ce projet de loi ; adopté - Art. 21 bis (p. 4084) : son amendement n° 45 : communication à la commission départementale d'aménagement foncier des éléments non nominatifs d'informations nécessaires à ses missions ; adopté - Art. 22 : accepte l'amendement n° 26 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'abrogation de l'article 61 de la loi du 9 janvier 1985 concernant la montagne et la modification proposée pour l'article L. 991-1 du code du travail) - Art. 24 : son amendement n° 46 : dispositions transitoires et référence à l'article 24 du code rural relatif aux conditions de publication du plan de remembrement ; adopté - Sur l'ensemble (p. 4085) : caractère constructif du travail accompli au Sénat lors de l'examen de ce projet de loi.

SOUFFRIN (Paul), sénateur de la Moselle (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (21 décembre 1985) (p. 4589).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la pleine reconnaissance de la langue des signes française [n° 322 (84-85)] (28 mai 1985) - **Sourds et sourds-muets**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 619 (JO Débats 5 avril 1985) (p. 173) à M. le Premier ministre: licenciements (menaces de licenciement des travailleurs des usines Unimétal de Gandrange-Rombas) (Moselle) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 421).

n° 620 (JO Débats 5 avril 1985) (p. 174) à M. le Premier ministre: enseignement technique et professionnel (mesures pour préserver les filières de formation aux métiers de la sidérurgie et de la mine en Moselle) - Réponse de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement (3 mai 1985) (p. 413, 414).

n° 718 (JO Débats 14 novembre 1985) (p. 3032) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur: industrie (situation de l'entreprise Scholtès à Thionville (Moselle)) - Réponse de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement (20 décembre 1985) (p. 4487, 4488).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes: lutte contre la drogue et aide aux toxicomanes** - (10 mai 1985) - (p. 461): ampleur du phénomène de la toxicomanie - Répression et action de la police de l'air et des frontières, et de la douane - Crise économique, sociale et morale - Cocaïne - Chômage - Drogues douces - Haschisch - Colle dans le milieu scolaire - Comportement d'abandon et de désespoir des jeunes - Promotion de l'information et de la formation - Développement des structures de soins adaptées aux toxicomanes - Sanctions pénales pour les trafiquants - Traitement en milieu carcéral des toxicomanes délinquants - Suppression des peines de prison pour les toxicomanes non trafiquants au profit de procédures adaptées à l'objectif de soin - Démantèlement des trafics - Coordination à l'échelle mondiale de la lutte contre la toxicomanie.

- **Questions orales avec débat jointes: frais d'hospitalisation des adultes handicapés-Tarifs des consultations externes - Frais de congrès et de mission pour le personnel médical des hôpitaux** - (10 mai 1985) - (p. 472): exonération du forfait journalier pour les enfants handicapés recueillis dans les établissements sanitaires - Forfait hospitalier pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, AAH - Maintien des charges extérieures pendant la durée d'hospitalisation - Augmentation du tarif des consultations hospitalières et diminution du remboursement de sécurité sociale - (p. 473): diminution du nombre de consultations externes - Egalité devant les soins - Conception solidaire de l'assurance-maladie.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 314 (84-85)]** - (13 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1169): importance et portée des dispositions de ce projet de loi disparate - Difficultés des personnes handicapées: statistiques communiquées au congrès de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés - (p. 1170): sectorisation psychiatrique: demande l'abrogation de la loi d'internement de 1838 - Diminution du budget consacré à

l'hygiène mentale en 1985 - Alternatives à l'hospitalisation; danger d'une psychiatisation abusive des personnes âgées - Demande de lois spécifiques sur la santé mentale - Distinction inacceptable entre les dépenses relevant des soins et prises en charge par la sécurité sociale, et les dépenses relevant de la prévention, prises en charge par l'État; demande d'un système de financement unique géré par l'établissement public de psychiatrie de secteur - Demande une réglementation de la profession de psychologue lui permettant de figurer dans le code de la santé publique et de la sécurité sociale - Définition du massage et de la gymnastique médicale, réservés aux masseurs-kinésithérapeutes - Chômage - (p. 1171): pour 1984, augmentation des profits et diminution de l'emploi; nombre de chômeurs soustraits aux statistiques officielles par des mesures camouflant le chômage; travaux d'utilité collective, TUC; précarisation de l'emploi - Cotisations sociales sur les allocations des régimes de solidarité et d'assurance; déstabilisation des garanties collectives - Régression sur les acquis sociaux par les amendements déposés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - Vote défavorable à ce projet de loi en cas de rejet des amendements du groupe communiste - **Art. 24** (p. 1174): soutient l'amendement n° 99 de M. Hector Viron (suppression de cet article relatif aux groupements d'employeurs) - Précarisation de l'emploi; absence de garantie dans le contrat de travail; possibilité de tourner les obligations de la loi sur le travail temporaire - **Art. 25** (p. 1176): son amendement n° 100: suppression de cet article par coordination avec son amendement précédent; rejeté - **Art. 26** (p. 1177): se déclare opposé à l'amendement n° 125 de M. Franz Duboscq (suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminée par décret) - **Art. 27** (p. 1179): se déclare opposé à l'amendement n° 82 de M. Jean Cauchon (possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part) - **Art. 28** (p. 1180): soutient l'amendement n° 101 de M. Hector Viron (référence à l'Institut national de recherche et de sécurité, INRS) - **Art. 29** (p. 1181): soutient l'amendement n° 102 de M. Hector Viron (prise en compte des apprentis pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires se référant à une condition d'effectif minimum de salariés dans une entreprise) - **Art. 30**: soutient l'amendement n° 103 de M. Hector Viron (seuil d'effectif: prise en compte des titulaires des contrats de travail définis aux articles L. 980-2 et L. 980-6 du code du travail) - **Art. 38** (p. 1184): soutient l'amendement n° 105 de M. Hector Viron (délai de présentation du livre de paye à l'inspecteur du travail) - **Art. 43** (p. 1185): soutient l'amendement n° 107 de M. Hector Viron (mise à la disposition des salariés du registre des délégués du personnel) - **Art. 44**: soutient les amendements de M. Hector Viron, n° 108 (extension du champ du registre des mises en demeure et observations de l'inspection du travail en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), n° 109 (allongement du délai de conservation des documents) et n° 110 (mise à disposition des documents) - **Art. 45** (p. 1187): soutient l'amendement n° 68 de M. Hector Viron (suppression de cet article complétant la loi de démocratisation du secteur public) - **Art. 47** (p. 1188, 1189): sur l'amendement n° 3 de M. Michel Delebarre, ministre (application d'un accord collectif dans la branche du travail temporaire), son sous-amendement n° 164: durée maximale de la mission de travail temporaire; rejeté - (p. 1195): se déclare opposé à l'amendement n° 154 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation de l'article L. 122-3-13 du code du travail donnant obligatoirement à un contrat de travail conclu à l'issue du contrat d'apprentissage, le statut de contrat à durée indéterminée) - **Art. 48** (p. 1196): soutient l'amendement n° 113 de M. Hector Viron (allocation d'aide au reclassement en faveur de travailleurs sans emploi reprenant un emploi à temps partiel: non alignement sur le régime des salaires) - **Art. 49**: soutient l'amendement n° 114 de M. Hector Viron (non alignement de certaines prestations sur le régime des salaires) - **Art. 52** (p. 1197): soutient l'amendement n° 115 de M. Hector Viron (suppression de

cet article instaurant une cotisation au titre de l'assurance maladie pour les assurés percevant l'allocation de chômage partiel ou l'allocation complémentaire en matière d'assurance vieillesse) - **Art. 55** (p. 1198) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article étendant les dispositions concernant les commissions paritaires professionnelles aux entreprises occupant de 11 à 49 salariés) - **Art. 57 et 58** : vote du groupe communiste contre les amendements n° 72 et n° 73 de M. Louis Souvet, rapporteur, relatifs à la représentation du personnel des entreprises de moins de 11 salariés - **Art. 69** (p. 1203) : soutient l'amendement n° 116 de Mme Danielle Bidard-Reydet (cas des personnels exerçant dans les services de l'éducation nationale) - **Après l'art. 71** : soutient l'amendement n° 117 de M. Hector Viron (modification de l'article 139 de la loi du 25 juillet 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises) - (p. 1204) : soutient l'amendement n° 118 de M. Louis Minetti (seuil de superficie pour l'exploitation d'une surface agricole compatible avec la perception d'une pension de retraite supérieure au minimum servi par le régime agricole) - **In fine** (p. 1205) : intervient sur l'amendement n° 141 de M. André Méric (insertion dans le code rural d'une référence à la leucose enzootique).

Suite de la discussion - (17 juin 1985) - **Art. 1** (p. 1292) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de la possibilité laissée aux associations de lutte contre le racisme d'ester en justice à propos de conflits nés à l'occasion de licenciements ou de mesures décidées après l'embauche; suppression de la possibilité pour les associations combattant les discriminations fondées sur les moeurs de se porter partie civile) - **Après l'art. 1** (p. 1293) : soutient l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 414 du code pénal portant atteinte au droit de grève) - **Art. 3** (p. 1295) : se déclare opposé à l'amendement n° 128 de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat (protection sociale des personnes abandonnées par leur conjoint pendant six ans, et partant contraintes au divorce) - Cotisations au régime de l'assurance personnelle supportées injustement par le conjoint qui a pris l'initiative du divorce - **Art. 5** (p. 1296) : dispensaires d'hygiène mentale, dits de secteur psychiatrique - (p. 1297) : services des directions départementales de l'action sanitaire et sociale, DDASS, assurant les missions du secteur psychiatrique ne figurant plus dans la loi - Vide juridique concernant les services et les personnels - Interroge le Gouvernement sur la mission de ces dispensaires, présumés ne plus concourir à la lutte contre les maladies mentales - Désengagement de l'Etat - Son amendement n° 91 : réintégration des dispensaires d'hygiène mentale dans le secteur psychiatrique; devenu sans objet - (p. 1298) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la lutte contre les maladies mentales, à la prévention et au traitement de l'alcoolisme).

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Art. 6** (p. 1306) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 36 de M. Louis Boyer, rapporteur (conditions de nationalité pour l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute) - **Art. 6 bis** : se déclare favorable à la possibilité d'exercer la profession de pédicure par les étrangers en possession du diplôme d'Etat - **Art. 7** (p. 1307) : réglementation du titre de psychologue - Possibilité pour les psychologues exerçant actuellement dans la fonction publique de continuer à se prévaloir du titre de psychologue pendant une période de sept ans - souhaite le regroupement des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation dans un service unique de psychologie allant de la maternelle à l'université - **Art. 8** (p. 1309) : article faisant bénéficier les personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers universitaires ainsi que les praticiens hospitaliers, de la gratuité des soins à l'hôpital - Demande la suppression du paiement du forfait journalier hospitalier - **Art. 11** (p. 1313) : son amendement n° 93 : cas des dépenses supplémentaires en résultant si elles ne sont pas justifiées par des circonstances inévitables

et imprévisibles ou imposées par des dispositions législatives ou réglementaires; devenu sans objet - **Art. 12** (p. 1315) : son amendement n° 94, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression du carnet de circulation pour les personnes exerçant des activités ambulantes et circulant en France sans domicile ni résidence fixe; rejeté - **Art. 15** (p. 1316) : son amendement n° 95, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : présidence d'un tribunal des affaires de sécurité sociale ne pouvant être confiée à un magistrat du siège honoraire; rejeté - **Après l'art. 16** : son amendement n° 96, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : application des dispositions des articles L. 47 et L. 48 du code de la sécurité sociale aux assesseurs salariés; rejeté - **Art. 18** (p. 1318) : son amendement n° 97, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de cet article relatif à la possibilité pour le président du tribunal des affaires de sécurité sociale de statuer seul; rejeté.

Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - **Art. 5** (p. 1821) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale) (suppression de cet article relatif à la sectorisation psychiatrique) - **Art. 8** (p. 1823) : opposition de fond au forfait journalier hospitalier - **Art. 8 bis** (p. 1824) : nécessaire suppression des ordres professionnels de médecins, vétérinaires, dentistes, sages-femmes et pharmaciens - **Art. 8 quater** : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prise de sanction par les juridictions disciplinaires de l'ordre des vétérinaires) - **Art. 8 septies** : se déclare défavorable à l'amendement n° 24 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'absence de sanctions de la part de l'ordre des experts comptables en cas de non paiement des cotisations) - **Art. 23** (p. 1828) : se déclare défavorable à l'amendement n° 29 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux autorisations d'absence des salariés membres du conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, d'une commission régionale pour l'insertion des populations immigrées ou du Conseil national des populations immigrées) - **Art. 23 octies** : psychologues scolaires - Personnel d'orientation scolaire et conseillers d'orientation - Proposition de regrouper dans un service unique de psychologie allant de la maternelle jusqu'à l'université les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation - **Art. 27 A** (p. 1831) : se déclare défavorable à l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (travail) (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale; possibilité pour l'assureur de se garantir par une assurance contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable) - **Art. 45** (p. 1833) : vote favorable du groupe communiste sur l'amendement n° 46 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la désignation de représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance d'une entreprise en cas de modification des effectifs) - **Art. 47 E** (p. 1834) : remise en cause de l'ordonnance du 5 février 1982 sur le travail temporaire - Retour à la législation antérieure - Flexibilité à grande échelle et précarité de l'emploi - Signature en juin 1985 d'un accord contractuel - Allongement de la durée des contrats précaires - Multiplication des possibilités de recours au travail temporaire - Extension des possibilités de renouvellement des contrats temporaires ou à durée déterminée - Action du patronat - Notion de charge exceptionnelle ou de commande exceptionnelle pour une entreprise - Pouvoirs des directeurs départementaux du travail et de l'emploi en matière de dérogation relative au travail précaire - Alignement des contrats à durée déterminée sur les contrats intérimaires - (p. 1835) : conditions de travail et dépôt d'amendements par le Gouvernement en dernière minute - Opposition des sénateurs communistes à la notion de flexibilité de l'emploi - **Art. 54 bis** (p. 1838) : se déclare défavorable à l'amendement n° 58 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article interdisant à l'employeur d'infliger une sanction ou de licencier un gréviste) - **Art. 68**

(p. 1839, 1840) : se déclare défavorable à l'amendement n° 66 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au Conseil supérieur des universités) - Art. 69 : se déclare défavorable à l'amendement n° 68 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif au domaine d'application des statuts de la recherche) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1841) : vote défavorable du groupe communiste sur ce projet de loi - Emploi, formation et recherche - Absence de mesures sociales pour les actifs, les chômeurs et les retraités - Profits boursiers - Statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE - Chômage ; emploi intérieur ; perte d'emplois ; licenciements économiques ; chômage des femmes ; précarisation massive - Cycle emploi précaire-chômage-emploi précaire pour une partie des jeunes actifs.

- **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière** [n° 30 (85-86)] - (13 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2979) : manifestations devant le Sénat à l'appel des organisations syndicales - Avenir du statut des personnels de la fonction publique hospitalière - Dépôt d'amendements par le groupe communiste - Réforme du livre IX du code de la santé publique - Champ d'application de ce projet de loi - Spécificité de la fonction publique hospitalière - Modalités d'organisation des personnels en corps et grades - Absence de réformes relatives à la planification sanitaire et au développement des alternatives à l'hospitalisation - Problème des licenciements pour suppression d'emplois - Nature spécifique de la fonction publique hospitalière - Remise en cause du statut de fonctionnaire public et risque d'institutionnalisation de la situation de l'agent contractuel - Composition du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; représentation des directeurs d'établissement - (p. 2980) : représentation des collectivités territoriales - Formation des médecins et des pharmaciens - Pharmaciens résidents, pharmaciens biologistes et pharmaciens gérants - Protection des personnels exposés aux rayonnements ionisants - Remise en cause des congés compensateurs des manipulateurs en radiologie - Cessation de fonction et perte d'emploi - Demande l'affiliation des personnels des établissements visés par la loi à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Situation des secrétaires médicales ; catégorie de classement et niveau de formation - Art. 3 (p. 2989) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux dérogations aux règles d'accès aux emplois permanents) - Art. 4 (p. 2990) : son amendement n° 28 : suppression de la possibilité de classement des emplois non organisés dans une des quatre catégories A, B, C ou D ; rejeté - (p. 2991) : son amendement n° 30 : assimilation des pharmaciens résidents aux praticiens hospitaliers ; devenu sans objet - Se déclare défavorable aux amendements de M. Claude Huriet, rapporteur, n° 4 (recrutement et gestion au niveau national des corps et emplois des personnels de direction et des psychologues) et n° 5 (suppression des dispositions de cet article relatives à l'organisation des emplois hospitaliers en corps lorsque l'importance des effectifs ou la nature des fonctions le justifie) - Art. 5 (p. 2992) : son amendement n° 31, de coordination ; rejeté - Art. 8 (p. 2993) : son amendement n° 32 : transmission des règles au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; rejeté - Art. 9 : son amendement n° 33 : cas de recrutement de personnels contractuels ; rejeté - (p. 2994) : se déclare favorable à l'amendement n° 71 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (recrutement de contractuels sur des emplois à temps partiel non dotés d'un statut lorsque la quotité de travail est au moins égale à un mi-temps) - Art. 11 : son amendement n° 34 : suppression de la représentation au sein du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière des directeurs d'établissements ; rejeté - Art. 12 (p. 2995) : ses amendements n° 35 : pouvoirs du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; rejeté ; et n° 36 : date d'installation du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ; adopté - Art. 14 (p. 2996) : se déclare défavorable à l'amendement n° 79 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (domaine de compétences de la commission

des recours) - Art. 15 (p. 2997) : se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. Claude Huriet, rapporteur (composition de la commission mixte paritaire et représentation des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - Art. 16 : son amendement n° 37 : possibilité pour le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière de faire des propositions lors de l'établissement des listes des corps de fonctionnaires ; rejeté - Art. 17 (p. 2998) : ses amendements n° 38 : modalités de constitution de commissions administratives paritaires locales ; et n° 39, de coordination ; rejetés - Art. 18 : son amendement de coordination n° 40 ; rejeté - Art. 20 (p. 2999) : se déclare défavorable à l'amendement n° 10 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présentation par les organisations syndicales des listes de candidats) - Art. 23 (p. 3000) : son amendement n° 41 : création d'un comité technique paritaire dans chaque établissement dépendant d'une même autorité administrative ; rejeté - Art. 24 (p. 3001) : son amendement n° 42 : consultation obligatoire des comités techniques paritaires sur l'organisation et le fonctionnement des départements et services médicaux et non médicaux ; rejeté - Art. 29 (p. 3002) : ses amendements n° 43 : absence de décalage entre le nombre d'emplois vacants et le nombre d'emplois déclarés ; n° 44, rédactionnel ; et n° 45 : publicité des vacances d'emplois et des candidatures aux emplois par l'autorité investie du pouvoir de nomination ; rejetés - Art. 34 (p. 3003) : ses amendements n° 46 : communication à la commission administrative paritaire de la liste des fonctionnaires qui se sont déclarés candidats ; et n° 47 : vacance d'emploi pourvue dans les trois mois à compter de la publicité faite sur sa vacance ; rejetés - Art. 36 (p. 3004) : son amendement n° 48 : modalités d'organisation des mutations ; rejeté - Art. 39 (p. 3005) : son amendement n° 49 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'absence de cumul des congés accordés aux jeunes de moins de vingt-cinq ans avec les congés pour formation syndicale ; rejeté - (p. 3006) : se déclare défavorable à l'amendement n° 15 de M. Claude Huriet, rapporteur (absence de cumul du congé accordé aux fonctionnaires de moins de vingt-cinq ans avec le congé de formation) - Son amendement n° 50 : congés compensateurs pour les personnels travaillant dans des services utilisant des radiations ionisantes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 42 (p. 3008) : son amendement n° 51 : gratuité des soins pour les personnes retraitées de la fonction publique disposant de faibles revenus ; rejeté - Art. 43 (p. 3009) : ses amendements n° 52 : autorisation spéciale d'absence en fonction des besoins correspondant aux droits énumérés ; et n° 53 : autorisation spéciale d'absence pour les membres d'associations professionnelles dûment mandatés pour assister aux réunions des organes directeurs et préparer les consultations officielles ; rejetés - Art. 53 (p. 3011) : son amendement n° 54 : réintégration en surnombre de tout fonctionnaire à l'expiration de son détachement ; rejeté - Art. 62 (p. 3012) : son amendement n° 55 : suppression du système de notation ; rejeté - Art. 64 : son amendement n° 57 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'avancement d'échelon à l'ancienneté maximale et à l'ancienneté réduite ; rejeté - Art. 83 (p. 3014) : son amendement n° 56 : suppression de la référence à l'abandon de poste ; rejeté - Art. 88 : perte d'emploi - Institutionnalisation des contractuels - Flexibilité de l'emploi - Conditions de travail - Ses amendements n° 58 : suppression d'emploi et reclassement par priorité du fonctionnaire ; rejeté ; n° 59 : obligation pour l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement concerné de procéder au recrutement du fonctionnaire ; adopté ; et n° 60 : conditions de reclassement des personnels hospitaliers ; rejeté - (p. 3016) : se déclare défavorable à l'amendement n° 82 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (ordre de priorité de réintégration ou de recrutement des fonctionnaires détachés ou dont l'emploi a été supprimé lorsqu'ils sont en concurrence pour employer le même emploi vacant) - Art. 89 : son amendement n° 61 : suppression de cet article relatif à l'indemnisation du fonctionnaire licencié ; rejeté - Art. 92 : son amendement n° 62 : décharges d'activité de service pour les responsables

des organisations syndicales et suppression de la condition relative aux nécessités du service ; devenu sans objet - Art. 101 (p. 3019) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Claude Huriet, rapporteur (représentation au sein de la commission mixte paritaire des membres du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) - **Après l'art. 101** : se déclare favorable aux amendements de M. Claude Huriet, rapporteur, n° 23 et n° 24, relatifs au rattachement des pharmaciens résidents aux personnels médicaux - **Après l'art. 103** (p. 3020) : se déclare défavorable à l'amendement n° 25 de M. Claude Huriet, rapporteur (statut des personnels de direction des établissements hospitaliers) - **Après l'art. 104** (p. 3022) : se déclare défavorable à l'amendement n° 26 de M. Claude Huriet, rapporteur (organisation d'un service minimum en cas de grève) - **Après l'art. 114** (p. 3024) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Claude Huriet, rapporteur (possibilité pour les pharmaciens résidents en fonction de conserver leur situation statutaire antérieure) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3025) : action de la majorité sénatoriale - Modalités de présentation des listes de candidats aux commissions administratives paritaires et rôle des syndicats - Remise en cause des droits des personnels hospitaliers et des droits syndicaux - Dépôt d'amendements par le groupe communiste et défense des personnels hospitaliers, des malades et des usagers - Vote défavorable sur ce projet de loi amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires** [n° 307 (84-85)] - (20 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3206) : élaboration par le Gouvernement des bases légales de l'aide médicale urgente et soutien du groupe communiste - Croissance du besoin social et insuffisance globale des moyens - Responsabilité du service public hospitalier - (p. 3207) : structure départementale de concertation - Complémentarité des secteurs publics et privés - Numéro d'appel téléphonique national - Rénovation du cadre législatif des transports sanitaires - Institution des comités départementaux d'aide médicale urgente et des transports sanitaires ; composition de ces comités et élaboration d'une stratégie de l'aide médicale urgente à l'échelle du département - Rôle des services d'aide médicale urgente, SAMU, et des services mobiles d'urgence et de réanimation, SMUR - Action des sapeurs-pompiers - Définition des notions d'urgence absolue ou relative, de secours et de sauvetage - Financement des dépenses des centres de réception et de régulation des appels - Niveau de participation des partenaires, Etat, départements et communes - Modalités de prise en charge des frais de transports sanitaires - Problème de la formation aux urgences - Dépôt d'amendements - **Avant l'art. 1** (p. 3214) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 30 de M. Arthur Moulin, rapporteur (définition de l'objet de l'aide médicale urgente) - **Art. 1** (p. 3216) : son amendement n° 3 : composition du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires ; devenu sans objet - (p. 3217) : se déclare défavorable à l'amendement n° 31 de M. Arthur Moulin, rapporteur (création et composition du comité départemental d'aide médicale urgente, CDAMU) - (p. 3219) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Arthur Moulin, rapporteur (mission du comité de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires ; contrôle de l'application des dispositions relatives au service départemental d'aide médicale urgente et aux services locaux d'intervention médicale urgente) - **Avant l'art. 2** (p. 3220) : se déclare défavorable à l'amendement n° 13 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de la division Titre II et de son intitulé ; « Aide médicale urgente ») - **Art. 2** : se déclare défavorable à l'amendement n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'objet de l'aide médicale urgente) - **Après l'art. 2** : son amendement n° 4 : création et mission du numéro unique pour l'urgence, le 15 ; rejeté - **Art. 4** (p. 3222) : ses amendements, soutenus par M. René Martin, n° 5 : mission et rôle des SAMU ; et n° 6 : formation des praticiens du secteur public ou privé à la régulation des appels parvenus au centre de réception ; devenus sans objet - **Art. 6** (suite) (p. 3230) : ses

amendement, soutenus par M. René Martin, n° 7 : définition du transport sanitaire en cas d'urgence médicale et dans le prolongement de toute mission de secours ; et n° 8 : adaptation du transport sanitaire à l'état de la personne transportée ; rejetés - **Art. 7** (p. 3234) : son amendement n° 9, soutenu par M. René Martin : délai de mise en conformité avec la loi des personnes assurant des transports sanitaires ; retiré - **Art. 8** (p. 3235) : ses amendements, soutenus par M. René Martin, n° 11 : suppression de la référence au mode de transport le moins onéreux ; et n° 10 : modalités de prise en charge des frais de transport médicalisés par les unités mobiles d'urgence et de réanimation ; rejetés - (p. 3236) : son amendement n° 28, soutenu par M. René Martin : prise en charge totale des frais occasionnés aux malades, aux blessés, aux handicapés et aux femmes enceintes dans le domaine de l'aide médicale urgente ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique** [n° 171 (85-86)] - (13 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3914) : sectorisation psychiatrique - Alternatives à l'hospitalisation - Situation des personnels - Absence d'inscription dans la loi des orientations retenues pour la lutte contre les maladies mentales - Réformes de financement et de gestion - (p. 3915) : instauration d'un financement unifié - Principe d'un budget unique de secteur - Transfert de charges de la sécurité sociale - Désengagement financier de l'Etat - Gestion du secteur intra-hospitalier et extra-hospitalier par les établissements hospitaliers - Rapport Demay - Emploi - Vote défavorable sur ce projet de loi - **Art. 1** (p. 3917) : transfert de la sectorisation psychiatrique à une gestion hospitalière et financement par l'assurance maladie - Transfert de l'hygiène mentale du département à l'Etat - Statut des personnels relevant actuellement de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, DDASS - Rapport Demay - Service public de santé mentale - Carte sanitaire - (p. 3918) : politique de la santé mentale - **Art. 2** : contenu de la carte sanitaire - Répartition des moyens du secteur psychiatrique - Conseil départemental de la santé mentale - Tutelle hospitalière - **Art. 3** (p. 3919) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Henri Collard, rapporteur (suppression de la responsabilité de l'établissement hospitalier en matière de lutte contre les maladies mentales dans les secteurs qui lui sont rattachés) - **Art. 5** : modalités du financement des activités des services publics de secteur - Rapport Demay - **Art. 7** (p. 3920) : rôle du conseil départemental de la santé mentale - Se déclare défavorable à un report de l'entrée en vigueur de ce projet de loi - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3922) : unification des modes de financement - Maintien de l'hospitalocentrisme - Participation de l'Etat et de la sécurité sociale - Vote défavorable du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles** [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985) - **Art. 8** (p. 4502) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 40 du Gouvernement (obligation de cessation d'activité).

SOUPLÉT (Michel), sénateur de l'Oise (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la

valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 76 (16 avril 1985) (p. 228) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : carburants (utilisation de l'éthanol) - Discutée le 28 mai 1985 (débat commun) (p. 735 et suivantes).

n° 136 (8 octobre 1985) (p. 2194) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : commerce extérieur (position du Gouvernement à l'égard de la prochaine conférence du GATT) - Discutée le 25 octobre 1985 (p. 2533, 2534).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 424 (83-84)] - (22 mai 1985) Explication de vote sur l'ensemble (p. 648) : vote favorable du groupe de l'Union centriste - Amélioration de la protection organisée par le code pénal pour les citoyens.

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 660) : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Petites entreprises individuelles, commerciales ou artisanales - Ouverture à l'agriculture et compétence des juridictions civiles pour les sociétés à responsabilité limitée dont l'objet est une exploitation agricole - Rapport Gouzes sur le statut de l'entreprise agricole - Difficultés d'un certain nombre d'exploitants agricoles - (p. 661) : groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Statut du fermage - Contrôle des structures - Société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée proposée par M. Jean Arthuis, rapporteur de la commission des lois - Vote de ce texte amendé par la commission des lois.

- **Questions orales avec débat jointes : production et utilisation de l'éthanol** - (28 mai 1985) - (p. 738) : problème de la suppression du plomb dans l'essence et de la valorisation du carburant automobile de demain par addition d'éthanol fabriqué à partir de productions agricoles - Dépôt du rapport de la commission consultative pour la production de carburant de substitution - Choix s'imposant d'ici à 1989 - Normes européennes d'indice d'octane actuellement de 95 pour le super et de 97 à 98 en France - Compétitivité de l'éthanol - Possibilité technique de produire de l'éthanol dans de bonnes conditions et d'une manière rentable - Europe n'assurant que 30 % de ses besoins en pétrole - Emploi de l'éthanol diminuant la dépendance énergétique de la France fournissant d'importants débouchés à l'agriculture et permettant de fabriquer des sous-produits riches en protéines, diminuant d'autant les importations de soja - Interrogation sur le choix du Gouvernement - Nombreuses créations d'usines d'éthanol dans le monde entier - Souhaite l'utilisation sur place des céréales permettant le maintien de milliers de familles à la terre et une réduction de notre dépendance énergétique - Nécessité de prendre rapidement une décision politique - (p. 746) : utilisation par les Allemands d'un carburant de remplacement pendant cinq ans de guerre - Incidents subis par les routiers cet hiver, conséquences de la mauvaise qualité du fuel vendu en France - Rapport Rodet comportant des aspects positifs en faveur de l'éthanol dont l'indice d'octane est meilleur que celui du méthanol - Ethanol pouvant être mélangé à l'essence sans cosolvant - Souhaite une décision rapide du Gouvernement en 1985.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) -

Discussion générale (p. 1462) : question sur le sort des Français Jean-Paul Kauffmann, Michel Seurat, Marcel Fontaine et Marcel Carton disparus au Liban - Rappel de son expérience de président de chambre d'agriculture du département de l'Oise ; progrès accomplis par le service de développement antérieurement service de vulgarisation ; résultats à très long terme de l'investissement - Déséquilibre entre la possibilité de production et les débouchés ; exportation de bois brut à l'étranger réimporté comme produit transformé - Demande des assouplissements aux dispositions du projet de loi : possibilité de sortir de l'unité de gestion ; exonération possible en certains cas des taxes de défrichement - Votera ce projet de loi s'il est modifié en ce sens - **Art. 1** (p. 1483) : son amendement n° 138 : aide aux producteurs regroupés en coopératives ou en sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - **Art. 1** (suite) (p. 1501) : se déclare favorable à l'amendement n° 165 de M. Goussebaire-Dupin (possibilité pour les adhérents des coopératives forestières de continuer à bénéficier des aides de l'Etat lorsqu'ils présenteront un programme de reboisement) - **Avant l'art. 7** (p. 1506) : son amendement n° 144 définition des principales orientations de la politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers ; adopté - **Art. 16** (p. 1552) : son amendement n° 206, soutenu par M. Pierre Lacour : présomption de salariat levée pour la personne présumée bénéficiaire d'un contrat de travail, sauf si elle exerce son activité dans des conditions excluant une dépendance hiérarchique ; retiré.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture** [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Art. 5 ter** (p. 2075) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire).

- **Question orale avec débat : conférence du GATT** - (25 octobre 1985) (p. 2533) : rencontre des pays signataires des accords du GATT et inquiétude des agriculteurs - Enormes progrès de l'agriculture française depuis trente ans - Agriculture excédentaire au sein de la Communauté économique européenne, CEE - Conquête impérative des marchés extérieurs - Importance de l'excédent de la balance commerciale agricole en 1985 - Rareté des marchés solvables - Agriculture américaine confrontée à des difficultés internes et compétitivité des exportations handicapée par le coût du dollar - Excédent de la balance commerciale des Etats-Unis avec la CEE s'élevant à 3 500 millions de dollars tous secteurs confondus et à cinq milliards dans le seul secteur agro-alimentaire - Accords conclus lors du Tokyo round devant être entièrement appliqués et respect par les américains des engagements pris antérieurement - Attachement aux principes fondamentaux de la politique agricole - Toute modification ou réforme de la politique agricole commune devant donner lieu à des contreparties - Application des quotas laitiers dans la CEE et augmentation de la production laitière américaine et de la Nouvelle-Zélande - Conteste l'apparition de prix mondial - Pratique du dumping permettant de mettre sur le marché du blé américain à moins de 100 francs français - Pays européens et pays en voie de développement faisant les frais de cette politique. - CEE devant obtenir des compensations notamment pour les corps gras et la viande - (p. 2534) : volonté du GATT consistant pour les grands pays exportateurs à encasser tous les avantages de la Communauté mais à ne promettre que des brouilles - Négociateurs américains devant être mandatés par le congrès.

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt - Deuxième lecture** [n° 18 (85-86)] - (31 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2680) : conditions d'attribution des aides de l'Etat : plan simple de gestion - (p. 2681) : coopératives - Travail des agriculteurs dans les forêts d'autrui - Caractère contraignant des dispositions concernant le défrichement - Cultures tempo-

raires - Demande d'investissements afin de favoriser la transformation du bois sur le territoire français - Après l'art. 12 (p. 2692) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. René Souchon, ministre (création, dans le cadre des orientations régionales forestières, de comités de filière réunissant les représentants des organisations professionnelles représentatives de la production forestière, de la transformation et de la commercialisation) - Art. 16 bis (p. 2695) : intervient sur l'amendement n° 10 de M. Philippe François, rapporteur (maintien du statut social d'agriculteur aux agriculteurs exerçant à titre secondaire dans les forêts d'autrui) - Plafonds fiscaux actuels - Art. 22 (p. 2696) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Philippe François, rapporteur (conditions d'autorisation des coupes et travaux forestiers sur des parcelles soumises à des remembrements forestiers) - Après l'art. 38 (p. 2698) : son amendement n° 39, soutenu par M. Louis Mercier : défrichement : définition de l'état boisé par référence à l'article L. 314-5 du code forestier ; adopté - Art. 47 (p. 2700) : son amendement n° 25 : exonération de la taxe de défrichement dans le cas de cultures temporaires ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2706) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'union centriste.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rappels au règlement (p. 3378) : absence des ministres au banc du Gouvernement - Décision de la conférence des présidents relative aux modalités d'examen du projet de loi de finances - Examen ce jour du débat relatif à la politique agricole et absence du ministre de l'agriculture.

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) (p. 3382, 3383) : rôle de l'agriculture au niveau de la France et de la CEE - Fiscalité et réel simplifié ; incidences de la sécheresse et problème des réserves de fourrages et de céréales pour les animaux - Action syndicale - Absence de solidarité de la part du Gouvernement - Calamités naturelles - Suppression des prêts à moyen terme ordinaires, MTO - Amputation de l'enveloppe des prêts fonciers bonifiés - Rôle des comptes pour le développement industriel, Codevi - Nécessaire modernisation des exploitations agricoles - Disparition de la parité profession-Etat pour le Fonds national de garantie contre les calamités agricoles - Exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL ; régime fiscal - Rôle de la jurisprudence - Baisse du revenu agricole brut - Développement d'activités annexes sur les exploitations ; tourisme à la ferme et attente d'un régime fiscal approprié permettant des efforts d'équipement - Projet d'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs - Installation des jeunes - Désengagement de l'Etat.

- **Projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles [n° 163 (85-86)] - (20 décembre 1985)**

- **Discussion générale (p. 4485) :** absence de concertation avec les organisations professionnelles agricoles - Insuffisance des retraites octroyées aux agriculteurs - Financement de cette réforme - Situation du conjoint - Pension de reversion - Exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL - Cumul emploi retraite - Nombre d'agriculteurs intéressés par cette réforme - Souhaite que l'allocation de ressources minimales, financée par le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, soit prorogée jusqu'en 1990 - Revendication prioritaire des agriculteurs ; revalorisation de l'indemnité viagère de départ, IVD, et de l'indemnité annuelle de départ, IAD - Injustices flagrantes du projet quant à la situation des veuves - (p. 4486) - alignement des retraites agricoles sur celles des autres régimes.

SOUVET (Louis), sénateur du Doubs (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (18 juin 1985) (p. 1327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant réforme du code de la mutualité (26 juin 1985) (p. 1722).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (15 novembre 1985) (p. 3151).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi limitant les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (15 novembre 1985) (p. 3152).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sectorisation psychiatrique (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (13 décembre 1985) (p. 3923).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (16 décembre 1985) (p. 3996).

DÉPÔTS

Rapport fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 314 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 341 (84-85)] (5 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 394 (84-85)] (19 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 438 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 443 (84-85)] (28 juin 1985) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 485 (84-85)] relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 47 (85-86)] (23 octobre 1985).

Avis, présenté avec M. Jean Madelain, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Travail et formation professionnelle [n° 100, tome IV (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 233 (85-86)] modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 236 (85-86)] (18 décembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 597 (JO Questions 21 mars 1985) (p. 491) à M. le ministre chargé des PTT : **téléphone** (état de fonctionnement des cabines publiques) - Réponse de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures (19 avril 1985) (p. 315, 316).

n° 621 (JO Débats 17 avril 1985) (p. 244) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **postes et télécommunications** (mesures envisagées pour aider le secteur des télécommunications) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (24 mai 1985) (p. 724).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** [n° 237 (84-85)] - (22 mai 1985) - Discussion générale (p. 655) : mutation économique - Robotisation - Nouvelles technologies et emploi - Création d'activités nouvelles - Cadre juridique de la petite entreprise - Limitation du risque d'entreprendre - Allègement des contraintes administratives liées à la forme sociale de la société - Amélioration de la formule de la société à responsabilité limitée, SARL, et applicabilité à un associé unique - Usages bancaires et limitation théorique de la responsabilité - Rejet de la technique du patrimoine d'affectation - (p. 656) : recours par les sociétés unipersonnelles à des conseillers juridiques financiers ou autres - Nécessité légale de l'intervention d'un commissaire aux comptes lors de la passation de divers actes de la vie de l'entreprise au regard du droit des sociétés - Revenus d'un certain nombre de créateurs d'entreprise - Protection sociale - Assurance chômage - Situation sur le plan fiscal - Taux de taxation des parts sociales des sociétés unipersonnelles pour leur transmission - Maintien pour les entreprises unipersonnelles de l'impôt société forfaitaire annuel pour la petite entreprise - Différence de régime entre le chef d'entreprise associé unique et le gérant minoritaire - Possibilité d'adhésion à un centre de gestion agréé après option pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu ; demande le droit pour l'entrepreneur en société unipersonnelle de bénéficier des avantages liés à cette adhésion - Création d'emplois et volonté d'entreprendre - Statut moderne de la petite et moyenne entreprise.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 789) : système institutionnel de la Vème République - Alternance - (p. 790) : réforme retirant aux électeurs le choix des gouvernants - Retour à la IVème République - Sauvegarde des intérêts du parti socialiste plutôt que recherche d'une politique de redressement de la France - Enumère les nombreux progrès accomplis ces dernières années, tant dans le domaine spatial que militaire, grâce au scrutin majoritaire et à la poursuite des programmes engagés - Modification profonde des rapports entre électeurs et élus ; éloignement des problèmes locaux - Affaiblissement du droit de dissolution conféré par la Constitution au Président de la République - Augmentation importante du nombre des députés ; lourdes conséquences financières - Opposé à l'adoption de ces projets.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 789, 790).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1168) : caractère disparate des dispositions de ce projet de loi - Modifications importantes apportées au droit social par des articles additionnels votés à l'Assemblée nationale sans véritable débat - (p. 1169) : esprit de méfiance vis-à-vis des employeurs - Conditions de travail du Parlement - Propositions de la commission : extension de la faculté de créer des groupements d'employeurs ; rejet des dispositions du chapitre relatif à la démocratisation du secteur public ; effort d'allègement des contraintes pesant sur les petites entreprises - Introduction à l'Assemblée nationale d'articles étrangers à l'objet du projet de loi - Art. 24 : Art. L. 127-1 du code du travail (p. 1175) : son amendement n° 51 : groupements d'employeurs ; extension aux employeurs occupant moins de 50 salariés ; professions réglementées ; adopté - Art. L. 127-7 (p. 1176) : son amendement n° 53 : suppression de cet article prévoyant un agrément pour les groupements se constituant en dehors du champ d'application d'une seule convention collective ; adopté - Avant l'art. 27 (p. 1178) : accepte l'amendement n° 82 de M. Jean Cauchon (possibilité d'assurance de l'employeur contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable de sa part) - Loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail - Art. 27 (p. 1179) : son amendement n° 55 : définition des conditions d'étiquetage des produits dangereux par arrêté ; adopté - Art. 28 (p. 1180) : son amendement n° 56 : cas des préparations dangereuses mises pour la première fois sur le marché ; adopté - Son amendement n° 57 : suppression de la référence à un décret en Conseil d'Etat pour la définition de certaines substances susceptibles de dérogation ; adopté - Art. 31 (p. 1181) : son amendement n° 58 : suppression de cet article excluant des effectifs pris en compte pour l'application des dispositions de l'article L. 233-58 du code des communes et de celles des articles L. 313-1 à L. 313-6 du code de la construction et de l'habitation, les apprentis et les jeunes bénéficiaires de contrats de qualification ou d'adaptation à un emploi ; adopté - Après l'art. 32 (p. 1182) : son amendement n° 59 : exonération des charges sociales et fiscales de l'indemnité perçue par les stagiaires de la formation professionnelle ; retiré - Art. 36 (p. 1183) : ses amendements n° 61 et 62 : pouvoirs des ingénieurs de prévention des directions régionales du travail et de l'emploi : obligation du serment de ne pas révéler les secrets de fabrication et les procédés d'exploitation ; adopté - Art. 41 (p. 1184) : son amendement n° 64 : rétablissement de l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels sur les dispositions réglementaires concernant l'inspection du travail ; adopté - Art. 43 (p. 1185) : son amendement n° 66 : registre des délégués du personnel : délai pour les notes écrites et les réponses de l'employeur ; adopté - Art. 44 (p. 1186) : son amendement n° 67 : registre unique du personnel ; adopté - Art. 45 (p. 1187) : son amendement n° 68 : suppression de cet article complétant la loi de démocratisation du secteur public ; adopté - Avant l'art. 47 (p. 1189) : sur l'amendement n° 4 de M. Michel Delebarre, ministre (application d'un accord collectif dans la branche du travail temporaire), son sous-amendement n° 161 : autorisation de contrat de travail temporaire : intervention du fonctionnaire de contrôle compétent pour les salariés agricoles ; adopté - (p. 1193) : sur l'amendement n° 19 de M. Michel Delebarre, ministre (modification de l'ordonnance sur le contrat à durée déterminée), son sous-amendement n° 162 : intervention du fonctionnaire de contrôle compétent pour les salariés agricoles ; adopté - Art. 48 (p. 1196) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Hector Viron (allocation d'aide au reclassement en faveur de travailleurs sans emploi reprenant un emploi à temps partiel : non alignement sur le régime des salaires) - Art. 55 (p. 1198) : son amendement n° 71 : suppression de cet article étendant les dispositions concernant les commissions

paritaires professionnelles aux entreprises occupant de 11 à 49 salariés; adopté - Art. 57: son amendement n° 72: suppression de cet article relatif à la représentation du personnel des entreprises de moins de 11 salariés; adopté - Art. 58: son amendement n° 73: suppression de cet article relatif à la protection des représentants du personnel des entreprises de moins de 11 salariés; adopté - Art. 60: son amendement n° 74: suppression de cet article relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements publics industriels et commerciaux et dans certains établissements publics administratifs; adopté - Art. 61: son amendement n° 75: cumul des fonctions de délégué syndical et de représentant syndical au comité d'entreprise dans les établissements de moins de 300 salariés; adopté - Art. 63 (p. 1200): son amendement n° 76: suppression de cet article sur la représentation du comité d'entreprise au conseil d'administration ou de surveillance; adopté - Après l'art. 68 (p. 1202): s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Sosefo Makapé Papilio (prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires de Wallis-et-Futuna) - Art. 69: son amendement n° 80: suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application des statuts de la recherche; adopté - In fine (p. 1204): accepte l'amendement n° 139 de M. André Méric (définition des travaux agricoles) - (p. 1205): accepte l'amendement n° 141 de M. André Méric (insertion dans le code rural d'une référence à la leucose enzootique).

Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Rapporteur (travail) - Art. 24 (p. 1829): ses amendements, soutenus par M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale), n° 33: modalités de constitution des groupements de personnes physiques ou morales; obligation d'inscription aux registres du commerce, des métiers et de l'agriculture; et n° 34: suppression de ce texte relatif à la constitution de groupements par des personnes physiques ou morales n'entrant pas dans le champ d'application de la même convention collective à la condition de déterminer la convention collective applicable au dit groupement; adoptés - Art. 25: son amendement n° 35, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: punition des infractions aux dispositions des articles L. 121-7 et L. 121-2 du code du travail; adopté - Art. 26: ses amendements, soutenus par M. Louis Boyer, rapporteur, n° 36: abrogation de l'article 61 de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne; et n° 37: suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de la référence aux branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret; adoptés - Art. 26 bis: son amendement n° 38, soutenu par M. Louis Boyer: suppression de cet article relatif à la possibilité de reconduction d'une année sur l'autre d'un emploi à caractère saisonnier; adopté - Art. 27 A (p. 1831): son amendement n° 39: rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale; possibilité pour l'employeur de se garantir par une assurance contre les conséquences des accidents du travail survenus dans son entreprise à la suite d'une faute inexcusable; adopté - Art. 27: son amendement n° 40, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: prise en compte des substances et non des préparations; adopté - Art. 28: ses amendements, soutenus par M. Louis Boyer, rapporteur, n° 41 et n° 42, relatifs à la différence de régime entre les substances et les préparations; adoptés - Art. 34 (p. 1832): son amendement n° 43, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: cas d'ajournement d'une demande de congé dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés; adopté - Art. 34 ter: son amendement n° 44, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: délivrance d'un agrément provisoire par l'autorité administrative dès le dépôt de la demande d'agrément; adopté - Art. 36: son amendement n° 45, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: sanctions en cas de violation des obligations de secret de fabrication et de procédé d'exploitation par les médecins conseils, les ingénieurs conseils de l'inspection du travail et les ingénieurs de prévention des directions régionales du travail et de l'emploi; adopté - Chapitre V (p. 1833): son amendement n° 48, soutenu par M. Louis Boyer: suppression de cette division et de son intitulé: « Dispositions relatives à la

démocratisation du secteur public »; réservé, puis adopté - Art. 45: son amendement n° 46, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article relatif à la désignation de représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance d'une entreprise en cas de modification des effectifs; adopté - Art. 46 (p. 1834): son amendement n° 47, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article pour coordination; adopté - Art. 47 E (p. 1835): ses amendements, soutenus par M. Louis Boyer, rapporteur, n° 49: suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives en cas de changement de technique de production; et n° 50: suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation obligatoire de la demande présentée par l'employeur; adoptés - Art. 47 F: son amendement n° 51, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: à défaut de détermination par les parties d'un terme précis, conclusion d'un contrat pour une durée minimale avec pour terme la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu; adopté - Art. 47 J (p. 1836): son amendement n° 52, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre; adopté - Art. 47 O: son amendement n° 53, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: expiration du contrat de mission d'un salarié intérimaire et possibilité de recours à une nouvelle mission d'intérim après l'expiration d'une période égale au tiers de la durée du contrat de mission venu à expiration; adopté - Art. 47 T: ses amendements, soutenus par M. Louis Boyer, rapporteur, n° 54: suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la saisine des institutions représentatives du personnel; et n° 55: suppression des dispositions introduites par l'Assemblée nationale relatives à la motivation de la demande de l'employeur; adoptés - Art. 47 V (p. 1837): son amendement n° 56, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: limite du délai de prise d'effet du contrat avant l'absence du salarié pour un emploi de cadre; adopté - Art. 52 bis: son amendement n° 57, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: alignement des taux des cotisations de préretraités sur ceux des retraités; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 54 bis (p. 1838): son amendement n° 58, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article interdisant à l'employeur d'infliger une sanction ou de licencier un gréviste; adopté - Art. 55: son amendement n° 59, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: de suppression; adopté - Art. 57: son amendement n° 60, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article relatif à la représentation du personnel; adopté - Art. 58: son amendement n° 61, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article relatif à l'applicabilité de la procédure de licenciement aux représentants du personnel et aux salariés membres des commissions paritaires; adopté - Art. 60: son amendement n° 62, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article relatif à l'applicabilité aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux établissements publics déterminés par décret assurant une mission de service public à caractère administratif et à caractère industriel et commercial; adopté - Art. 61 (p. 1839): son amendement n° 63, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: situation du délégué syndical dans les entreprises ou les établissements de moins de 300 salariés; fonctions de délégué et de représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement; réception des informations fournies au comité d'entreprise ou d'établissement; adopté - Art. 63: son amendement n° 64, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur, de suppression; adopté - Art. 63 bis: son amendement n° 65, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: nullité de plein droit de tout licenciement prononcé pour fait de grève; adopté - Art. 68: son amendement n° 66, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: suppression de cet article relatif au Conseil supérieur des universités; adopté - Art. 68 bis (p. 1840): son amendement n° 67, soutenu par M. Louis Boyer, rapporteur: modalités de prise en charge des dépenses afférentes à l'enseignement à Wallis-et-Futuna; irrecevable aux

termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 69 : son amendement n° 68 : suppression de cet article relatif au domaine d'application des statuts de la recherche ; adopté.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale [n° 485 (84-85)]** - (29 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2606, 2607) : présentation des dispositions actuellement en vigueur - Congé d'éducation ouvrière transformé en congé de formation économique, sociale et syndicale - Suppression de la référence aux jours ouvrables - Financement du congé de formation déterminé par la négociation collective - Convention de l'Organisation internationale du travail, OIT, relative au congé éducation payé - S'oppose à la prise en charge de la formation des syndiqués par les entreprises - Rejet de la prise en charge du congé de formation syndicale par l'entreprise lors de l'examen des lois Auroux - Alourdissement des contraintes de congé et de crédits d'heures pesant déjà sur les entreprises - (p. 2608) : attitude ambiguë du Gouvernement qui, d'une part, compte sur le secteur privé pour relancer l'économie et endiguer le chômage, et d'autre part, augmente considérablement les charges et contraintes pesant sur les entreprises - Allongement de la durée du congé pour certaines catégories de salariés - Définition législative des notions d'animateurs et de salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales - Fractionnement du congé - Risque d'apparition d'un statut dérogatoire pour certains salariés exerçant des responsabilités syndicales - Bénévolat des élus - Globalisation des jours de congé pour formation - Perturbation du travail dans l'entreprise - Risque d'apparition d'un syndicalisme à deux vitesses : celui des entreprises de pointe et celui des entreprises traditionnelles - Demande des précisions sur le régime actuellement applicable aux bénéficiaires du congé d'éducation ouvrière - (p. 2609) : modifications envisagées par la commission des affaires sociales - Extension du congé de formation à un plus grand nombre de salariés, préférable à un allongement de la durée de ce congé - Bénéfice du congé de formation économique, sociale et syndicale accordé aux adhérents des organisations syndicales représentatives sur le plan professionnel - Congé de formation non rémunéré et décompté en jours ouvrables - Suppression du statut dérogatoire instauré en faveur des animateurs de stages et des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales - Application du texte limitée aux entreprises de plus de dix salariés - Enumère les autres amendements de la commission visant à adapter la loi aux conditions économiques et sociales des entreprises - Art. 3 (p. 2615) : ses amendements n° 3 : bénéfice du congé de formation accordé aux adhérents d'organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan professionnel ou interprofessionnel ; n° 4 : congé de formation non rémunéré ne pouvant excéder douze jours ouvrables par an ; et n° 5 : fractionnement possible du congé de formation, la durée de chaque congé ne pouvant toutefois être inférieure à deux jours ouvrables ; adoptés - (p. 2616) : sur ce dernier amendement, s'oppose au sous-amendement n° 19 de M. Jean-Paul Bataille (fractionnement du congé de formation, au maximum en trois fois) - S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Hector Viron (extension à vingt-quatre jours de la durée totale du congé de formation ; financement des congés de formation par les entreprises) - (p. 2618) : ses amendements n° 6 : pourcentage maximal de salariés absents simultanément et calcul de ce pourcentage par catégorie de personnels ; et n° 7 : application de ce congé limitée aux entreprises de plus de dix salariés ; adoptés - Art. 4 : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif aux droits sociaux préservés pendant la durée du congé ; adopté - Art. 5 (p. 2619) : son amendement n° 9 : suppression du caractère conforme de l'avis du comité d'entreprise sur l'attribution du congé ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 10 : modalités de financement de la formation et dispositions conventionnelles ; adopté - Art. 7 (p. 2620) : son amendement n° 11 : modalités de la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 14 : jours de congé de formation décomptés en jours ouvrables ; adopté - Après

l'art. 9 (p. 2621) : ses amendements n° 15 : application des dispositions du code de la sécurité sociale sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation ; et n° 16 : application des dispositions du code rural sur les accidents du travail aux bénéficiaires du congé de formation ; adoptés.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de travail, de santé et de solidarité :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3473) : politique de l'emploi menée depuis 1981 - Application du programme socialiste en 1981 et 1982 - Plan « emploi » : création d'emplois publics, aide à la création d'emplois d'initiative locale, contrats « jeunes volontaires », création de comités locaux pour l'emploi et d'une mission de lutte pour l'emploi - Réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, ANFA - Lutte contre le chômage - Réduction du temps de travail - Abaissement de l'âge de la retraite - Contrats de solidarité préretraite - Conséquences financières pour l'UNEDIC - Lois Auroux - Travail temporaire - Contrats à durée déterminée - Temps partiel - (p. 3474) : révision des objectifs gouvernementaux dès la fin de 1982 - Politique de rigueur succédant à la politique de la relance - Dévaluation du franc - Augmentation du chômage - Abandon de l'objectif de la réduction du temps de travail à trente-cinq heures - Assouplissement du régime du travail temporaire et des contrats à durée déterminée - Limitation des préretraites - Diminution de la subvention accordée à l'ANPE - Plan d'action pour l'emploi et les mutations industrielles - Pôles de conversion - Création des travaux d'utilité collective, TUC - Formation des salariés - Nouveau régime d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise - Rapport Taddei - Flexibilité de l'emploi - Rapport de l'OCDE analysant le chômage en France par rapport aux autres pays membres de cette organisation - Rapport du Conseil économique et social sur la conjoncture économique au premier semestre 1985 - Statistiques de l'emploi - Réforme du régime d'assurance chômage - (p. 3475) : avenir préoccupant de l'UNEDIC et du Fonds national de solidarité - Augmentation du chômage en France prévue par de nombreux organismes nationaux ou internationaux - TUC - Campagne publicitaire menée par le parti socialiste, à l'approche des élections législatives - Echec de la politique socialiste.

Politique dans le domaine de l'industrie :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3542) : limites du possible semblant atteintes - (p. 3543) : trente-neuf heures devant créer des emplois et trois millions de chômeurs actuellement - Abandon des départs en préretraite, en raison de leur coût - Nécessité d'alléger les charges et de favoriser l'embauche des jeunes afin de réduire le chômage - Modernisation de l'entreprise passant par la formation du personnel - Nécessité d'une meilleure adaptation des flux financiers concernant les formations en alternance - Nécessité d'une réflexion sur le temps de formation venant s'ajouter au temps de travail et au temps de loisir - Lois Auroux de 1982 donnant de grands pouvoirs aux syndicats - Nationalisations, opération plus idéologique qu'économique engendrant des désillusions et contribuant à la détérioration du climat social - Poids considérable des nationalisations et quasi-totalité du budget servant à payer des secteurs en crise - Insuffisante dotation du projet Euréka - Signale les bons résultats des marchés de Thomson et de la SNECMA - Cite l'exemple d'effort de modernisation de l'entreprise privée Peugeot représentant aujourd'hui 35,4 % du marché - Election de M. Jacques Calvet, président de PSA, comme manager de l'année 1985 - (p. 3544) : bonne santé des entreprises essentielle à la lutte contre le chômage - Lourdeurs et contraintes administratives, frein au développement des entreprises - Obstacles mis aux licenciements précipitant la chute des entreprises - Regain de la consommation intérieure en raison d'une baisse de l'épargne - Stagnation des

exportations dans une conjoncture internationale favorable - Allemagne demeurant notre principal marché - Création de 50.000 emplois nouveaux dans le secteur de la construction de machines en Allemagne en 1985 - Attachement de la France aux valeurs libérales - Budget ne préparant pas l'avenir et se détournant des problèmes de l'emploi et de la croissance.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983, complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985 [n° 104 (85-86)] - (11 décembre 1985) - Discussion générale (p. 3745) :** texte touchant les travailleurs frontaliers dans leur vie quotidienne - Région Franche-Comté ayant avec les cantons suisses de « l'arc jurassien suisse » un projet de coopération très avancé - (p. 3746) : premier accord de 1935 imposant les travailleurs frontaliers suisses ou français à leur domicile - Absence de réciprocité de cet accord désavantageux pour les travailleurs - Accord de 1975 concernant le canton de Genève, précisant que les travailleurs frontaliers français sont imposés sur leur lieu de travail - Modalités du texte actuel exactement inverses - Absence de liaison entre les situations fiscales et sociales - Systèmes sociaux des deux pays différents - Absence de participation du gouvernement helvétique à l'indemnisation en cas de chômage total - Tout en souhaitant son

amélioration, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - (p. 3747) : travailleurs frontaliers français souhaitant être imposés en France afin de marquer leur attachement à la vie nationale et ne pas être rejetés dans leur collectivité.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale - Nouvelle lecture [n° 233 (85-86)] - (18 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4167) :** rejet par l'Assemblée nationale des dispositions votées par le Sénat : limitation du nombre des bénéficiaires des congés ; ouverture du droit à congé aux adhérents des organisations syndicales professionnelles ; limitation de ce congé aux entreprises de plus de dix salariés ; refus de l'allongement de la durée du congé pour les animateurs et les responsables syndicaux - (p. 4168) : non rémunération du congé - Disposition de l'Assemblée nationale rendant cette rémunération obligatoire dans les entreprises de plus de dix salariés - **Question préalable (p. 4169) :** sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Rigidité du système proposé par le projet de loi et préférence de la commission pour une négociation dans l'entreprise - Opposition au statut dérogatoire en faveur des animateurs de stages et des responsables syndicaux - Exclusion par l'Assemblée nationale des adhérents d'organisations syndicales professionnelles du champ d'application du projet de loi - Refus par l'Assemblée nationale de la limitation de l'application du congé aux entreprises de plus de dix salariés.

T

TAILHADES (Edgar), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux (13 décembre 1985) (p. 3959).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice [n° 101, tome II (85-86)] (21 novembre 1985).

TAITTINGER (Pierre-Christian), sénateur de Paris (UREI) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 juin 1985) (p. 1288).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi

n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (14 novembre 1985) (p. 3119).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (12 décembre 1985) (p. 3864).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à accroître le rôle du mécénat individuel dans la création artistique contemporaine [n° 210 (84-85)] (Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985) - Patrimoine esthétique, archéologique et historique.

Proposition de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques [n° 365 (84-85)] (12 juin 1985).

Proposition de loi tendant à encourager les dons d'oeuvres d'art et d'objets de collection aux associations ayant pour objet la protection et l'enrichissement du patrimoine culturel [n° 83 (85-86)] (12 novembre 1985) - Patrimoine esthétique, archéologique et historique.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions relatives aux établissements d'hospitalisation publique et à rétablir les attributions des services hospitaliers [n° 217 (85-86)] (16 décembre 1985) - Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues, relative aux activités du secteur privé dans les établissements d'hospitalisation publique [n° 218 (85-86)] (16 décembre 1985) - Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure.

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues, portant réforme de l'enseignement médical [n° 219 (85-86)] (16 décembre 1985) - Médecine (enseignement).

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues, relative aux études médicales [n° 220 (85-86)] (16 décembre 1985) - Médecine (enseignement).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 581 (JO Débats 14 décembre 1984) (p. 4545) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (nécessité de réviser la politique gouvernementale à l'égard du Nicaragua) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes (8 octobre 1985) (p. 2214).

n° 628 (JO Débats 26 avril 1985) (p. 379) à M. le ministre chargé des PTT : valeurs mobilières (mesures pour améliorer l'efficacité du Centre national des valeurs mobilières).

n° 707 (JO Débats 26 octobre 1985) (p. 2560) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : fonction publique (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de

sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

n° 733 (JO Débats 27 novembre 1985) (p. 3406) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (action de la France pour amener les autorités éthiopiennes à respecter les droits de l'homme).

Questions orales avec débat :

n° 50 (12 décembre 1984) (p. 4484) à M. le Premier ministre : **formation professionnelle et promotion sociale** (mission du délégué chargé des formations nouvelles) - Discutée le 14 mai 1985 (p. 508 et suivantes).

n° 77 (16 avril 1985) (p. 229) à M. le Premier ministre : **fonction publique** (situation des attachés d'administration centrale).

n° 104 (14 mai 1985) (p. 508) à M. le Premier ministre : **politique extérieure** (aide apportée par la France à la résistance du peuple afghan).

n° 164 (5 décembre 1985) (p. 3613) à M. le ministre des relations extérieures : **droits de l'homme** (action de la France pour amener les autorités éthiopiennes à respecter les droits de l'homme) - Discutée le 17 décembre 1985 (débat commun) (p. 4085 et suivantes).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Rappels au règlement** - (18 avril 1985) - (p. 282) : examen par M. le Président du Sénat et les présidents des différents groupes politiques des modifications à apporter à la procédure des questions au Gouvernement.

- **Bienvenue à une délégation officielle du Niger** (18 avril 1985) (p. 285).

- **Décès de M. Jules Roujon, sénateur de la Lozère** (28 mai 1985) (p. 728).

- **Remplacement de M. Jules Roujon, décédé, par M. Joseph Caupert, en qualité de sénateur de la Lozère** (28 mai 1985) (p. 728).

- **Rappel au règlement.** - (4 juin 1985) - (p. 841) : émotion de M. Pierre Lacour partagée par le Sénat - Reste persuadé que le Gouvernement mènera une action énergique afin de mettre fin à une situation mettant en cause un principe sacré, celui du droit à l'information des journalistes.

- **Enlèvement de deux Français au Liban** - (4 juin 1985) - (p. 867) : Sénat espérant une action efficace et soutenue du Gouvernement pour mettre fin à la détention intolérable de nos compatriotes au Liban.

- **Bienvenue à une délégation du Conseil législatif du Zaïre.**

- **Evénements d'Afrique du Sud** (18 octobre 1985) (p. 2327) : demande au Sénat de suspendre quelques instants ses travaux pour marquer son émotion devant le drame qui s'est déroulé en Afrique du Sud.

- **Motion d'ordre.** - (25 octobre 1985) (p. 2558, 2559) : constate l'absence de membre du Gouvernement dans l'hémicycle - Fera lors de la conférence des présidents des observations à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement pour la non prévision du remplacement du ministre afin que tous les auteurs des questions puissent recevoir des réponses.

En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovi-**

suelle [n° 468 (83-84)] - (2 avril 1985) - Discussion générale (p. 73) : nécessaire actualisation de la loi de 1957 - Recherche d'un équilibre entre les différents partenaires de la communication - Travaux de la commission spéciale - Dimension économique de la culture - Concordance des principes fondamentaux des droits d'auteur avec l'apparition des nouveaux supports de la création et de la diffusion : câble et satellite - Propriété littéraire et artistique - Commercialisation et propagation des oeuvres - Simplification des démarches administratives - Développement des productions audiovisuelle et cinématographique - (p. 74) : production cinématographique française - Régime américain de propriété littéraire et artistique extrêmement favorable aux producteurs - Abus de position dominante des télévisions du service public dénoncé par la commission de la concurrence - Producteurs français face à la concurrence internationale - Reconnaissance des droits voisins - Adaptation du statut des artistes aux nouvelles techniques de communication - Conditions économiques favorables à la création - Opposé à toute tutelle de l'Etat sur les sociétés de perception et de répartition des droits - Création envisagée d'organismes indépendants - Logiciels et programmes exclus du champ d'application de la présente loi - Droit à la copie privée - Développement de l'industrie française des matériels audiovisuels - Equilibre entre les droits des particuliers à reproduire les oeuvres et les droits des auteurs - Difficile contrôle de l'exploitation commerciale des oeuvres par les producteurs - Détermination des critères de répartition des droits - Souhaite aboutir à un texte répondant aux inquiétudes des créateurs.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe de Bourgoing, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution (n° 211 (84-85) de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes [n° 241 (84-85)] - (24 avril 1985) - Discussion générale (p. 361) : se déclare favorable à l'adoption de cette résolution.**

- **Question orale avec débat : mission du délégué chargé des formations nouvelles** - (14 mai 1985) - (p. 508) : nomination en novembre 1984 de M. Trigano comme délégué aux formations nouvelles - Absence de précision du Gouvernement concernant cette mission - (p. 509) : interrogation sur la mission du délégué chargé des formations nouvelles et sur ses moyens d'action - Existence en France de 21 millions d'actifs sur 55 millions d'habitants - 5 millions de Français travaillant dans le secteur public - Progression de l'automatisation, source de progrès social - Absence de corrélation entre la disparition des emplois et la création d'autres emplois provoquée par le développement des techniques nouvelles - Chômage, préoccupation première des Français - Suppression nécessaire de vingt mille emplois chez Renault pour moderniser l'entreprise - Création de vingt six mille emplois réclamée par le syndicat majoritaire - Techniques nouvelles représentant des emplois mais ne pouvant à elles seules répondre à toutes les attentes - Constitution d'un groupe de travail sur proposition du Président de la République après le « sommet » de Versailles pour analyser les perspectives offertes par les nouvelles technologies - Rapport de ce groupe de travail n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire public - Nécessaire association du Parlement aux travaux de ce groupe de travail - Nouvelles filières de formation, une des clefs de notre avenir - (p. 511) : remercie le ministre pour les éclaircissements qu'il a donnés sur les actions de M. Trigano - Regrette l'absence au Sénat du Premier ministre - Souhaite dans l'intérêt de la démocratie qu'un dialogue s'instaure entre M. Trigano et le Parlement.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 780) : gravité de toute modification d'une loi électorale - Représentation proportionnelle - Action de l'opposition,

depuis 1981, contre tous les projets contraires à l'intérêt du pays - (p. 781) : nécessaire révision de la Constitution - Examine, sous différentes hypothèses, le résultat des prochaines élections législatives à la représentation proportionnelle : victoire du parti socialiste, alternance, absence de majorité et donc risque d'instabilité ministérielle - Affaiblissement de la valeur dissuasive du droit de dissolution - Droit des citoyens - Interrogè le Gouvernement sur la préparation d'un éventuel projet de révision constitutionnelle - Ambiance de la campagne électorale - Objectifs respectifs du scrutin majoritaire et du scrutin proportionnel - Finalité de toute élection - Influence du système électoral sur les institutions et le comportement parlementaire - (p. 782) : prédominance des partis politiques - Diminution « historique » du nombre des députés de Paris - Depuis 1981, acharnement du Gouvernement à diviser le pays sur les dossiers délicats - Nécessaire solidarité face aux difficultés économiques et aux enjeux internationaux.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 780 à 782).

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 822) : nombre de sièges de députés à Paris.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - Suite de la discussion - (31 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 822).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 10 bis (p. 1160) : sur l'amendement n° 50 (réduction du délai de prescription de l'action en recours du porteur de chèque contre le tiré : dispositions transitoires) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, son sous-amendement n° 77 : délai de 18 mois ; rejeté.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Après l'art. 12 (p. 1234) : ses amendements n° 31 : organisation administrative de Paris, Lyon, Marseille et des établissements publics de coopération intercommunale ; désignation d'adjoints par le conseil d'arrondissement, parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissements ; n° 32 : commune de Paris et montant de l'indemnité des adjoints d'arrondissement ; n° 33 : indemnité des maires des arrondissements de Paris ; et n° 34 : régime de retraite des adjoints aux maires des arrondissements de Paris ; adoptés.

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** [n° 326 (84-85)] - (19 juin 1985) - Discussion générale (p. 1361) : historique du mouvement mutualiste - Favorable à une réforme générale du système de protection complémentaire de la sécurité sociale - Allègement des tutelles - Renforcement des garanties financières et de gestion accordées aux mutualistes - Elargissement des missions de la mutualité - Réserve quant à l'intervention des mutuelles dans le domaine culturel - Art. 1 - LIVRE I - Titre II - Chapitre IV - Section III : Art. L. 124-8 du code de la mutualité (p. 1370) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Jean Chérioux, rapporteur (règles du plan comptable général applicables aux mutuelles participant à des opérations de prévoyance collective) - Chapitre V : Art. L. 125-10 (p. 1375) : son amendement n° 31 : application aux mutuelles de la procédure d'alerte prévue par la loi du 1^{er} mars 1984 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions** - Deuxième lecture [n° 342 (84-85)] - (19 juin 1985) - Art. 3 (p. 1400) : soutient l'amendement n° 7 de M. Jacques Ménard (publicité des armuriers et des fabricants d'armes dans la presse ; conditions de délivrance des armes de chasse).

- **Projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale** [n° 343 (84-85)] - (24 juin 1985) - Art. 7 (p. 1626) : son amendement n° 39, soutenu par M. Michel Sordel : report de la date prévue pour la mise en harmonie des sociétés d'intérêt collectif agricole ; retiré.

- **Question au Gouvernement : effectivité de la baisse des prélèvements obligatoires** - (27 juin 1985) (p. 1763) : baisse d'un point des prélèvements obligatoires annoncée par le Président de la République pour 1985 et baisse de 0,7% prévue par le Ministre des finances - Souhaite connaître les prévisions concernant le pouvoir d'achat des ménages.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** - Nouvelle lecture [n° 438 (84-85)] - (28 juin 1985) - Art. 8 bis (p. 1823) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Louis Boyer, rapporteur (santé et sécurité sociale) (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations aux ordres des médecins, vétérinaires ou pharmaciens, fautes sanctionnées par les juridictions disciplinaires des conseils de l'ordre) - Art. 8 ter (p. 1824) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'amnistie des fautes consistant dans le défaut de paiement des cotisations à l'ordre des experts comptables et comptables agréés).

- **Projet de loi portant réforme du code de la mutualité** - Nouvelle lecture [n° 449 (84-85)] - (29 juin 1985) - Annexe - Code de la mutualité : Art. L. 125-10 (p. 1874) : son amendement n° 27, soutenu par M. André Bettencourt : commissaire aux comptes : référence à l'article 219 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ; adopté.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - (p. 1971) : nécessité d'établir un texte rapprochant les communautés, renforçant la présence française et respectant la Constitution et les lois de la République - Accélération du processus par le pouvoir actuel - Autodétermination demeurant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - Notion théorique d'indépendance-association - XXI^{ème} siècle devant être le temps des regroupements et des renforcements - Grande concentration économique pouvant seule permettre au tiers monde de résoudre ses problèmes - (p. 1972) : revendication d'indépendance se heurtant à l'esprit de communauté - Interrogation sur la constitutionnalité de l'article 88 - Texte de la commission des lois organisant des élections libres et démocratiques et substituant la discussion à l'affrontement.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2088) : importance des efforts et du travail du Sénat - Vote de ce projet de loi par le groupe UREI.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution** [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2123) : cadence des travaux législatifs du Sénat - Nouvelle délibération précipitée de cette loi - Récente décision du Conseil constitutionnel - Référence à l'article 10 de la Constitution - (p. 2124) : article 23 de la loi organique du 7 novembre 1958 - Détournement de la procédure constitutionnelle.

- **Question au Gouvernement : suppression de certaines libertés individuelles lors de la visite d'un chef d'Etat étranger** - (10 octobre 1985) (p. 2235) : loi autorisant la visite des véhicules déclarée non conforme par le Conseil constitutionnel - Suppression des contrôles d'identité - (p. 2236) : attachement du Président de la République à la défense des libertés individuelles et au respect du droit d'expression - Mesures draconiennes prises à Paris lors de la récente visite de M. Mikhaïl Gorbatchev - Arrestation et fouille des véhicules de jeunes manifestants préoccupés par la situation des juifs d'URSS.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - Suite de la discussion - (29 octobre 1985) - Après l'art. 37 (p. 2568) : ses amendements n° 65

et n° 66 relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ; adoptés.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle** [n° 39 (85-86)] - (14 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3049) : difficulté d'assurer l'indépendance d'un service public de radio-télévision - (p. 3050) : stagnation du plan câble - Problèmes non résolus par le projet de loi : devenir de Canal Plus ; télévisions hertziennes nationales ; rapport Bredin - Maintien du monopole de Télédiffusion de France, TDF ; caractère discrétionnaire du processus d'attribution des fréquences - Demande des mesures de défense du cinéma ; crise du cinéma européen ; exemple de l'Italie - (p. 3051) : votera les amendements de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances - **Art. 3** (p. 3100) : son amendement n° 46 : maintien du régime de l'autorisation pour la diffusion des oeuvres cinématographiques ; retiré - **Après l'art. 11** (par priorité) (p. 3102) : se déclare favorable à l'amendement n° 82 de M. Jacques Carat (énumération des dispositions devant figurer dans les cahiers des charges ou dans les décrets relatifs au régime de diffusion des oeuvres cinématographiques par les services de communication audiovisuelle) - **Art. 6** (p. 3105) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de la définition du service local de télévision par voie hertzienne par référence à une zone de desserte) - **Art. 9** (p. 3110) : son amendement n° 48 : introduction dans le cahier des charges du régime de diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ; adopté - (p. 3112) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. James Marson (interdiction de l'interruption du cours d'une émission par la diffusion de messages publicitaires).

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3325) : politique gouvernementale mal ressentie par l'opinion publique - Nombreuses contradictions dans l'analyse économique faite depuis 1981 - Echec de tentatives de réduction des déficits et de limitation des dépenses publiques - Augmentation massive du nombre des fonctionnaires en 1981 et suppression progressive décidée depuis lors - Déficit budgétaires ; exemple du déficit américain - Succès de la lutte contre l'inflation mais échec en matière de situation monétaire externe, situation budgétaire, commerce extérieur, prix, emploi et niveau d'activité - (p. 3326) : crise du bâtiment - Désinvestissement - Emploi des jeunes - Favorable à une croissance par l'investissement - Regrette que le Gouvernement n'ait pas suivi une politique de rigueur dès 1981.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle - Nouvelle lecture** [n° 86 (85-86)] - **Suite de la discussion** - (28 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 3438) : précisions apportées par le Président de la République sur le contrat de concession - (p. 3439) : regrette de ne pouvoir convoquer le Président de la République devant une commission d'enquête - Amendement Tour Eiffel en contradiction avec le projet socialiste de création d'un grand service public de l'information - Ouverture de la télévision aux chaînes privées par le Chef de l'Etat - Emploi de procédure camouflée indigne des rapports devant exister entre l'Etat et le citoyen - Excès de précipitation du Gouvernement - Interrogation sur les programmes de la cinquième chaîne et sur sa garantie de neutralité durant la période électorale - Interrogation sur le devenir de l'accord franco-luxembourgeois du 26 octobre 1984 et des engagements pris par le Gouvernement français - Regrette l'absence du ministre de la culture - Danger pour la création et disparition prochaine des structures de production - (p. 3440) : ensemble des propositions sénatoriales repoussées par l'Assemblée nationale - Réduction de la compréhension affirmée à l'égard du cinéma - Respect des règles s'appliquant aux chaînes publiques par les chaînes privées - **Après l'art. 11 ter** (p. 3461) : son

amendement n° 2, soutenu par M. Michel Miroudot : obligations pour les télévisions nouvelles en matière de diffusion de films cinématographiques identiques à celles exigées des chaînes publiques nationales ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique en matière de culture :

Suite de la discussion générale - (29 novembre 1985) (p. 3496) : politique culturelle suivie depuis 1981 - Crédits d'investissement consacrés aux musées nationaux - Suppression de la dotation versée au musée des monuments français du Palais de Chaillot - Grand Louvre - Conséquences sur l'activité touristique des fermetures répétées du musée du Louvre - Fonctionnement et financement des musées d'ethnologie et des centres de culture scientifique et technique - Dispersion des actions culturelles - (p. 3497) : exposition des oeuvres achetées par les fonds régionaux d'art contemporain, FRAC - Entretien des musées nationaux - Publications émanant du ministère ou des directions régionales - Coût de l'extension des locaux du ministère et de l'aménagement des services du Centre national des arts plastiques - Création de la Maison de l'image, au Palais de Tokyo, et du Centre des arts culinaires, à Lyon - Politique suivie à l'égard du cirque, de la mode et de la bande dessinée - Décor du Palais Royal - Déménagement, à Lille, du musée des plans-reliefs - (p. 3498) : échec de la politique culturelle du gouvernement socialiste.

Politique dans le domaine de l'intérieur :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3508) : incidence de la politique de décentralisation - Superposition dans un cadre géographique de trois collectivités aux institutions identiques et aux missions comparables - Fonction publique territoriale - Poursuite de la déconcentration des services de l'Etat vers ceux des départements et régions - Transfert de compétences - Absence de compensation par l'Etat de la progression des dépenses - Dotation générale de décentralisation, DGD - Dotation particulière pour l'équipement scolaire - Globalisation de la dotation globale d'équipement, DGE, et réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Retour à la tutelle du préfet - Fiscalité locale et prélèvements obligatoires - Taxe professionnelle - Taxes financières - Taxe foncière sur les propriétés non bâties et problème de l'évaluation de la valeur des terrains urbains - Part de la fiscalité locale dans l'ensemble des ressources des collectivités locales face à l'augmentation des missions de ces collectivités - Recours à l'emprunt - Problème de la police ; sanctions prises contre des fonctionnaires ayant participé à une manifestation interdite - Plan de modernisation de la police - (p. 3509) : lutte contre l'insécurité ; modification de la position du Gouvernement - Action des personnels de police - Limites de l'apport de l'informatique et de la télématique - Insuffisance du montant des crédits destinés à la première étape du programme de modernisation de la police nationale - Durée de la formation initiale des gardiens de la paix - Importance de la qualification des personnels de police - Responsabilité et initiative individuelle - Rôle des syndicats - Modalités d'exercice de l'action syndicale - Augmentation uniforme des contraventions et non proportionnellement aux revenus - Police et pouvoir politique.

Politique dans le domaine de la communication audiovisuelle :

Suite de la discussion générale - (4 décembre 1985) (p. 3557) : rôle et mission du service public à l'instant de la transformation du paysage audiovisuel - Fin du temps des messages politiques - Service public devant ouvrir ses portes à la qualité et au rayonnement européens - Monopole de l'Etat laissant la place à un service de qualité qui ne sera pas un monopole - Rappelle la proposition n° 94 du programme du candidat socialiste à la présidence de la République : des radios privées, mais à l'intérieur du service

public - Lutte de l'opposition pour l'existence de réseaux privés et de groupes de presse - Entrée dans les temps modernes de la télévision où le téléspectateur ne sera plus un simple assujéti de la redevance mais un citoyen face à l'image.

- **Question au Gouvernement : difficultés de communication interne au sein du Gouvernement** (12 décembre 1985) (p. 3835).

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence.** - *Nouvelle lecture* [n° 167 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Art. 5 quater (p. 3936) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif aux géomètres-experts ; retiré.

- **Questions orales avec débat jointes : droits de l'homme** - (17 décembre 1985) (p. 4088) : situation de la dictature et de l'oppression dans le monde - Ethiopie - (p. 4089) : alternative pour les Etats entre la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et la défense des droits de l'homme - Concours de l'Union soviétique à l'Etat éthiopien - Intérêt stratégique de l'Ethiopie et difficultés agricoles et économiques - Famine - Pouvoir totalitaire - Aide alimentaire et intervention diplomatique pour éviter les détournements - Tortures, détentions arbitraires et arrestations abusives - Conditions de détention des membres de l'ex-famille impériale - Défense des opinions religieuses - Rapport d'Amnesty international - Expulsion de certains membres de « Médecins sans frontières », ayant protesté contre la déportation de populations.

- **Projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux** - *Nouvelle lecture* [n° 258 (85-86)] - Suite de la discussion - (21 décembre 1985) - Après l'art. 36 (p. 4569) : soutient l'amendement n° 12 de M. Christian Bonnet (nombre de candidats par rapport au nombre de sièges pour les listes des départements de moins de six sièges).

- **Projet de loi complétant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** [n° 246 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4605) : amendement « Tour Eiffel » et décision du Conseil constitutionnel - Relations entre le Gouvernement et la Ville de Paris - Défense des petits propriétaires face à la puissance publique - (p. 4606) : délai de la procédure d'information des propriétaires - Art. unique (p. 4607) : son amendement n° 1 : subordination de la mise en oeuvre de la servitude à une autorisation délivrée au nom de l'Etat par l'autorité administrative après enquête publique et durée du délai d'information des intéressés ; retiré - (p. 4609) : sur le même objet, se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** - *Nouvelle lecture* [n° 280 (85-86)] - (22 décembre 1985) - Art. 9 (p. 4643) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Boyer, rapporteur (rétablissement de la suppression de cet article votée par le Sénat en première lecture relatif à l'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires).

TARCY (Raymond), sénateur de la Guyane (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

TARDY (Fernand), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (31 octobre 1985) (p. 2707).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] - (20 juin 1985) - Art. 1 A (p. 1478, 1479) : sur l'amendement n° 3 de M. Philippe François, rapporteur (principes de mise en valeur et de protection de la forêt française : référence à la forêt privée et à l'exercice de la chasse), son sous-amendement n° 183, soutenu par M. Roland Grimaldi : regroupement des propriétaires privés ; rattaché à l'amendement n° 144 avant l'article 7 - Son amendement n° 184, soutenu par M. Roland Grimaldi : accueil en forêt ; respect du milieu naturel et des usages locaux ; adopté - Art. 1 (p. 1484) : sur l'amendement n° 6 de M. Philippe François (délai à la disposition du représentant de l'Etat pour statuer sur la levée de l'engagement après avis du centre régional de la propriété forestière, CRPF), son sous-amendement n° 185, soutenu par M. William Chervy : raccourcissement du délai laissé au représentant de l'Etat ; retiré.

Suite de la discussion - (21 juin 1985) - Art. 4 (p. 1505) : sur l'amendement n° 13 de M. Philippe François, rapporteur (modalités d'application du présent article précisées par un décret), son sous-amendement n° 187, soutenu par M. William Chervy : modalités d'application du présent article précisées par un décret en tant que de besoin ; adopté - Avant l'art. 7 (p. 1506) : sur l'amendement n° 144 de M. Michel Souplet (définition des principales orientations de la politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers), son sous-amendement n° 183, soutenu par M. Roland Grimaldi : politique forestière en ce qui concerne les bois et forêts des particuliers incitant à toute forme de regroupements, notamment par la coopération ; adopté - Avant l'art. 65 (p. 1579) : son amendement n° 197, soutenu par M. Roland Grimaldi : modification de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 juin 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

TEILLAC (Jean), rapporteur de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie du Conseil économique et social.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique** [n° 456 (84-85)] - (22 octobre 1985) - Rapporteur du Conseil économique et social - Discussion générale (p. 2343) : brièveté du délai accordé au Conseil économique et social, CES, pour donner son avis - Nombreuses auditions - Importance de la recherche et du développement technologique - Rôle dans le développement de l'économie - Nombreuses nouveautés dans le domaine de l'électronique et de l'informatique - Progrès de l'imagerie médicale - Importantes réalisations françaises dans le domaine de l'aéronautique, de l'électronucléaire, de l'espace et de l'océan - Recherche et développement constituant les bases indispensables de l'avenir - Grandes réalisations, résultats d'efforts continus portant sur plusieurs décennies - Recherche scientifique et développement technologique, priorité nationale inscrite dans la loi d'orientation et de programmation votée en 1982 - Continuité indispensable - (p. 2344) : insuffisance des dépenses nationales de recherche et de développement - Développement nécessaire de la recherche dans l'industrie afin de retrouver un potentiel de croissance durable - Projet visant à faire croître la recherche dans les activités productives - Action des pouvoirs publics devant jouer un rôle catalyseur et développement des mesures incitatives - Favorable à la formule de crédit d'impôt-recherche - Modernisation de l'appareil productif devant toucher l'ensemble des entrepri-

ses - Nécessité d'accroître la recherche et l'innovation dans les secteurs traditionnels : textile, bâtiment, génie civil, agriculture, industrie agro-alimentaire - Amélioration de la coopération entre recherche publique et recherche dans les entreprises - Recherche devant bénéficier d'une politique de l'emploi scientifique cohérente clairement affichée - Insuffisance du nombre de scientifiques en France - Souhaite une régularité de la croissance des effectifs et un équilibre entre toutes les catégories de personnels de recherche - Mise en place d'une vigoureuse politique en matière de formation constituant le complément indispensable d'une programmation à long terme de l'emploi scientifique - Loi d'orientation et de programmation de 1982 reconnaissant aux régions une certaine compétence en matière de technologie - Contrats de plan Etat-régions favorisant les transferts de technologie vers les entreprises - Reprise des termes du rapport annexé à la loi de 1982 en matière de politique scientifique internationale - Stratégie européenne permettant de relever les grands défis scientifiques et techniques - Approbation des grandes orientations de ce projet par le CES, tout en soulignant que son efficacité réelle sera fonction de l'évolution du produit intérieur brut, PIB - (p. 2345) : avis adopté par 164 voix sur 181 votants - Abstention des conseillers du groupe de la CGT estimant que le projet ne répond pas aux besoins réels - Nécessité d'une stratégie européenne soulignée par plusieurs groupes.

THYRAUD (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation (6 juin 1985) (p. 1032).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières (22 novembre 1985) (p. 3367).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse (5 décembre 1985) (p. 3592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, du crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (11 décembre 1985) (p. 3744).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux sociétés d'immeubles en jouissance à temps partagé (13 décembre 1985) (p. 3950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 331 (84-85)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la clause pénale et au règlement des dettes [n° 383 (84-85)] (19 juin 1985) - Procédure civile et commerciale.

Proposition de loi relative au respect de la liberté de franchir sans entraves les frontières nationales [n° 490 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 août 1985, JO Débats du 2 octobre 1985) - Libertés publiques.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 442 (84-85)] adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la clause pénale et au règlement des dettes [n° 5 (85-86)] (2 octobre 1985) - Procédure civile et commerciale.

Proposition de loi tendant à remédier à l'usage abusif du secret [n° 32 (85-86)] (15 octobre 1985) - Défense.

Proposition de loi tendant à tenir compte des nouveaux procédés de communication pour la prospection politique et la propagande électorale [n° 128 (85-86)] (3 décembre 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 130 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs [n° 237 (85-86)] (18 décembre 1985) - Justice.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs [n° 266 (85-86)] (21 décembre 1985) - Justice.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 648 (JO Débats 29 mai 1985) (p. 758) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : santé publique (effets d'une campagne publicitaire en faveur de l'hygiène bucco-dentaire).

n° 698 (JO Débats 19 octobre 1985) (p. 2334) à M. le Premier ministre : aménagement du territoire (projet de déviation de l'agglomération de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 8 - (p. 1156) : son amendement n° 83 : nouvelle rédaction détaillée de cet article relatif à la carte de paiement; retiré - Caractère législatif des dispositions figurant dans l'amendement - Principe de l'irrévocabilité de l'ordre de paiement - Problème de la responsabilité de l'usage frauduleux de la carte - (p. 1157) : proposition de décret d'application après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL.

- **Proposition de loi relative à la clause pénale et au règlement des dettes** [n° 331 (84-85)] - (24 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1594) : droit des obligations - Protection des consommateurs - Extension de la possibilité de médiation judiciaire en matière d'exécution des clauses pénales - Interdiction des contrats ayant pour objet la gestion des dettes des particuliers ou des entreprises - Incidences de la réforme de 1975 en matière des pouvoirs du juge face à la peine convenue dans un contrat ; contrats d'adhésion - Proposition de loi actuelle et possibilité pour le juge d'agir d'office - Applicabilité aux instances en cours - Difficultés des personnes physiques non commerçantes - Activité de certains intermédiaires, mandataires salariés en matière de gestion de dettes - Obligation de moyens - Opposition du Conseil national de la consommation - Critique de ces contrats de mandat - Protection des seules personnes physiques non commerçantes - (p. 1595) : date d'application de la loi - Problème de la gestion de dettes - Effort de secours et d'information dans le cadre d'une solidarité accrue - Durée du délai de grâce pour les débiteurs - Délais en matière de commandement ou d'acte d'exécution forcée - Information - **Après l'art. 1** (p. 1595, 1596) : ses amendements n° 6 : pouvoir d'intervention d'office du juge en matière de diminution de la peine convenue ; et n° 7 : applicabilité aux contrats et instances en cours au moment de la publication de cette loi ; adoptés - **Art. 2** : son amendement n° 1 : nullité de plein droit des conventions de gestion de dettes conclues avec des personnes physiques non commerçantes ; adopté - **Art. 4** : accepte l'amendement n° 5 de M. Robert Badinter, ministre (situation des administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise) - (p. 1597) : son amendement n° 2 : absence de contradiction entre les nouvelles règles d'interdiction et les dispositions législatives et réglementaires prévoyant la représentation en justice ; adopté - **Après l'art. 4** : son amendement n° 3 : extension des délais de paiement accordés par le juge au débiteur ; adopté - **Art. 5** : son amendement n° 4 : date d'entrée en vigueur de la loi et applicabilité aux contrats en cours ; adopté.

Deuxième lecture [n° 442 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2171) : large accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce projet de loi - Proposition de ralliement à la position de l'Assemblée

nationale sur la nullité des conventions conclues par les organismes de gestion des dettes avec les commerçants - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Après l'art. 5** (p. 2172) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (application immédiate de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation).

- **Projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs** [n° 130 (85-86)] - (19 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4451) : tribunaux administratifs régulateurs efficaces de l'administration et du service public - Importance du contentieux administratif du premier degré en matière de libertés individuelles - Extension du champ d'intervention des tribunaux - Augmentation des saisines - Insuffisance des effectifs des tribunaux administratifs - Indépendance, condition première de l'administration de la justice - (p. 4452) : inamovibilité et création d'un conseil supérieur renforçant l'indépendance du juge administratif - Amendement de la commission tendant à renforcer le caractère paritaire du conseil supérieur et à préciser les modalités d'élection des représentants du corps - Mission générale de conciliation du tribunal administratif - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi amendé par la commission des lois - **Après l'art. 1 ter** (p. 4455) : son amendement n° 3 : incompatibilités existant entre la fonction de membre d'un tribunal administratif et celle d'élu ; adopté - **Art 2** (p. 4456) : son amendement n° 4 : nature des empêchements pouvant être appliqués aux membres des tribunaux administratifs ; adopté - **Art. 3** : son amendement n° 7 : nomination possible d'un président de conseil régional ou général comme membre d'un tribunal administratif ; adopté - **Art. 5** (p. 4457) : son amendement n° 13 : élévation à dix ans des obligations de service effectif pour que les magistrats de l'ordre judiciaire puissent accéder par le tour extérieur au grade de conseiller de première classe ; adopté - (p. 4458) : son amendement n° 14 : application des dispositions de cet article pour la première fois aux recrutements opérés au titre de l'année 1987 ; adopté - **Après l'art. 5** : son amendement n° 15 relatif aux recrutements complémentaires ; adopté - **Art. 6** : son amendement n° 16 : possibilité pour les membres des tribunaux administratifs d'être appelés avec l'accord du président du tribunal administratif concerné à exercer certaines fonctions administratives dans les conditions définies par les lois et décrets ; adopté - **Art. 7** : son amendement n° 17 : dérogation exceptionnelle à caractère individuel et provisoire pouvant être accordée aux conseillers par le président du tribunal administratif ; adopté - **Art. 8** : son amendement n° 18 : dispositions également applicables aux fonctionnaires appartenant à des corps de la fonction publique territoriale de même niveau de recrutement et dont les missions sont comparables ; adopté - **Art. 9** (p. 4459) : ses amendements n° 19 et n° 20 relatifs aux compétences du conseil supérieur des tribunaux administratifs ; adoptés - **Art. 10** (p. 4460) : ses amendements n° 21 à n° 26 relatifs à la composition du conseil supérieur des tribunaux administratifs ; adoptés - **Art. 11** (p. 4461) : son amendement n° 28 : dispositions applicables pour la première fois aux nominations opérées au titre de l'année 1987 ; adopté - **Art. 12** (p. 4462) : ses amendements n° 29 : mode de saisine de l'autorité chargée de proposer des sanctions disciplinaires ; adopté ; et n° 30 : dispositions relatives aux mutations n'étant pas applicables lorsque les membres du corps des tribunaux administratifs font l'objet d'un déplacement d'office pour raison disciplinaire ; adopté - **Art. 13** (p. 4462) : son amendement n° 31 : nomination et nature des attributions du commissaire du Gouvernement ; adopté - **Art. 14** (p. 4463) : son amendement n° 32 : modification des conditions de dessaisissement du rapporteur ; adopté - **Après l'art. 14** : son amendement n° 43 : respect du principe de collégialité au sein des formations de jugement des tribunaux administratifs ; retiré - **Après l'art. 15** : son amendement n° 33 : exercice d'une mission de conciliation par les tribunaux administratifs ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 266 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4611) : garanties réelles d'indépendance pour les membres des tribunaux administratifs et accord au sein de la commission mixte paritaire - Incompatibilités et inéligibilités prévues par le code électoral aux fonctions de conseiller régional, général et municipal - Directeur départemental ou directeur régional - Durée de service effectif exigée des magistrats de l'ordre judiciaire pour être admis au tour extérieur - Cas de dérogation au statut de la fonction publique de l'Etat en raison de la nature particulière des fonctions et du nombre réduit des membres des tribunaux administratifs - Droits de la défense en cas de poursuites disciplinaires - Rôle du commissaire du Gouvernement - Conseil supérieur des tribunaux administratifs - Secrétariat général - Mission de conciliation des tribunaux administratifs.

TIZON (Jean-Pierre), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (31 mai 1985) (p. 828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1450).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (20 juin 1985) (p. 1451).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (24 juin 1985) (p. 1592).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions et tendant à modifier l'article 773 du code de procédure pénale (24 juin 1985) (p. 1608).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (25 juin 1985) (p. 1661).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale (15 octobre 1985) (p. 2272).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (19 novembre 1985) (p. 3175).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (19 décembre 1985) (p. 4438).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (19 décembre 1985) (p. 4464).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 108 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 246 (84-85)] (17 avril 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 283 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 299 (84-85)] (22 mai 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 366 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 381 (84-85)] (19 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 367 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 382 (84-85)] (19 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 403 (84-85)] (20 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 404 (84-85)] (20 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 421 (84-85)] adopté par l'Assemblée

nationale en nouvelle lecture, relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 422 (84-85)] (25 juin 1985) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 423 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 424 (84-85)] (25 juin 1985) - Elections et référendums.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : sécurité des personnes en Nouvelle-Calédonie en l'absence du haut-commissaire** - (18 avril 1985) - (p. 274) : importance des agressions contre les personnes et les biens - Attentats et assassinats - Etat d'urgence - Affirmation de l'autorité de l'Etat en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 330) : missions de la commission des lois à Saint-Pierre-et-Miquelon - Particularités historiques, géographiques et démographiques - Spécificité du statut du département : absence de canton ; absence d'impôt d'Etat ; régime douanier particulier - Consensus de la population sur le changement de statut - Difficulté de l'application de la décentralisation et de la répartition des compétences en l'absence de services publics départementaux - (p. 331) : appartenance du département à la Communauté économique européenne, CEE ; impossibilité d'appliquer le tarif extérieur commun en raison des importations du Canada et des Etats-Unis ; regret de l'absence de demande de régime dérogatoire ; question sur les conditions du retour au statut de pays et territoires d'outre-mer associé, PTOM - Négociation avec le Canada sur le renouvellement de l'accord de pêche de 1972 et la délimitation de la zone économique au large de Saint-Pierre-et-Miquelon - Organes de la nouvelle collectivité territoriale ; compétences particulières du conseil général, fiscales, douanières et en matière d'urbanisme ; mise à disposition des services de l'Etat - Régime législatif ; maintien du régime actuel d'aide financière au département - Confusion entre la collectivité territoriale et la région - Pouvoirs consultatifs du conseil général en matière d'accords régionaux et internationaux et pouvoirs d'association à l'exploitation de la zone économique - Conformité à la Constitution de ce projet de loi : retour à la situation d'avant 1976 ; exclusion du risque de précédent applicable aux quatre départements institués avant les Constitutions de 1946 et de 1958 - Importance de maintenir la spécificité de l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon ; résultat du référendum local organisé le 27 janvier dernier à l'initiative de M. Albert Pen, député maire de Saint-Pierre - Demande la garantie du maintien des acquis de la départementalisation et l'amélioration de la représentativité des institutions de la collectivité territoriale - (p. 332) : proposition de l'introduction du régime de la représentation proportionnelle pour les élections au conseil général - Propose l'adoption de ce projet de loi - Art. 1 (p. 339) : son amendement n° 1 : référence à l'article 72 de la Constitution ; adopté - Après l'art. 1 (p. 340) : son amendement n° 2 : représentation de la collectivité territoriale par les actuels député et sénateur du département de Saint-Pierre-et-Miquelon ; retiré - Nécessaire modification des lois organiques relatives à l'élection des député et sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon - Après l'art. 2 (p. 342) : son amendement n° 3 : scrutin de liste à deux tours à la représentation proportionnelle pour l'élection du conseil général ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 30 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (remplacement par le suivant de liste en cas de vacance de siège) - S'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jacques Eberhard (élection du conseil général à la proportionnelle intégrale) - Art. 5

(p. 343) : son amendement n° 4 : expiration des pouvoirs du bureau précédent à l'ouverture de la première réunion suivant chaque renouvellement du conseil général ; adopté - Art. 6 (p. 344) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Jacques Eberhard (possibilité d'audition du représentant de l'Etat à la demande du tiers au moins du conseil général) - Son amendement n° 5 : audition du représentant de l'Etat par le conseil général à la demande de son président ; retiré - Accepte l'amendement n° 32 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (audition du représentant de l'Etat par le conseil général par accord avec le président du conseil général) - Art. 17 (p. 346) : son amendement n° 6 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation et à l'organisation du comité économique et social ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 33 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (composition du comité) et accepte ses sous-amendements n° 34, 36 et 37 supprimant certaines dispositions à prendre par décret en Conseil d'Etat ou relevant de la loi organique - Art. 18 (p. 347) : son amendement n° 7 : soutien à l'exercice de leurs compétences apporté aux communes par la collectivité territoriale ; adopté - Art. 20 (p. 348) : son amendement n° 9 : compétences du conseil général de la collectivité territoriale identiques en matière d'urbanisme et de logement aux compétences du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Art. 24 (p. 349) : son amendement n° 10 : saisine pour avis du conseil général de tout projet d'accord, et plus spécialement entre la République française et les Etats d'Amérique du nord, concernant la coopération régionale ; adopté - Après l'art. 24 : son amendement n° 11 : association et participation du président du conseil général à la négociation des accords mentionnés à l'article 24 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 39 de M. Georges Lemoine (possibilité de participation du président du conseil général) - (p. 350) : présence normale à des réunions et des négociations du président du conseil général - Art. 26 (p. 351) : son amendement n° 12 : avis du conseil général réputé acquis en l'absence de notification au représentant de l'Etat ; adopté - Art. 27 : son amendement n° 13 : extension de la compétence du comité économique et social aux crédits d'investissement dans le domaine culturel ; adopté - Son amendement n° 14 : extension de la compétence consultative du comité économique et social à l'ensemble du projet de budget de la collectivité territoriale ; retiré - Son amendement n° 15 : publicité des rapports et avis du comité économique et social ; adopté - Art. 28 (p. 352) : son amendement n° 16 : suppléance du représentant de l'Etat par le secrétaire général en cas d'absence ou d'empêchement ; adopté - Son amendement n° 17 : droit du représentant de l'Etat de proclamer l'état d'urgence ; retiré - Question au Gouvernement sur l'applicabilité de la loi du 3 avril 1955 dans la collectivité territoriale - Art. 30 (p. 353) : son amendement n° 18 : mise à disposition des services de l'Etat : maintien de l'application de l'article 13 de la loi du 7 janvier 1983 excluant les agents des services de l'Etat ayant apporté leur concours à une collectivité territoriale pour une opération du contrôle de la légalité des actes afférents à cette opération ; adopté - Art. 33 (p. 353) : son amendement n° 19 : désignation par le président du tribunal administratif de Saint-Pierre d'un conseiller de tribunal administratif chargé d'exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement ; adopté - Tribunal administratif de Fort-de-France - Après l'art. 36 : son amendement n° 20 : maintien des interventions directes de l'Etat au bénéfice de la collectivité territoriale ; retiré - Art. 37 : son amendement n° 21 : date d'effet des intégrations des fonctionnaires des corps d'Etat de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Après l'art. 37 (p. 355) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 41 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (adaptation des dispositions des lois du 26 janvier et du 12 juillet 1984 relatives à la fonction publique territoriale) - Centres de gestion et de formation - Art. 38 (p. 356) : demande la réserve de cet article jusqu'après l'examen de l'article 39 ter ; réserve ordonnée - Art. 39 ter : son amendement n° 22 : modification de l'article L. 329 du code électoral, spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - Art. 38 suite : son amende-

ment n° 44 (p. 357) : élections partielles destinées à porter l'effectif du conseil général au nombre fixé à l'article L. 329 du code électoral ; adopté - **Après l'art. 42** (p. 358) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (modification du chapitre IV, du code de l'organisation judiciaire, relatif aux juridictions de Saint-Pierre-et-Miquelon : délégué à la protection de l'enfance ; indemnisation des victimes d'infractions ; juge des enfants ; juge de l'application des peines) - **Après l'art. 43 bis** (p. 359) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (compétences de la collectivité territoriale pour l'exécution du service postal).

Deuxième lecture [n° 283 (84-85)] - (28 mai 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 748) : ralliement de l'Assemblée nationale sur dix-huit des vingt-trois amendements adoptés par le Sénat en première lecture - Reprise de son texte pour quatre articles et adoption de trois articles additionnels du Gouvernement - Important point de désaccord subsistant concernant la date du renouvellement du conseil général - Elections partielles dans les quatre-vingt-dix jours après l'entrée en vigueur de la loi prévues par le Sénat - Disposition rejetée par l'Assemblée nationale et compromis proposé par M. le député-maire de Saint-Pierre, M. Pen, maintenant en fonction, jusqu'à la date prévue pour l'élection au suffrage universel des conseillers régionaux en métropole, le conseil général élu en 1982 - Commission des lois, soucieuse de tenir compte de la spécificité de l'archipel et attentive au point de vue de ses élus, propose la reprise de cette disposition - Constitutionnalité du projet ne valant que pour Saint-Pierre-et-Miquelon ; le statut des départements institués en 1946 : Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion ne pouvant être transformé sans que soit modifiée la Constitution - Absence de parallèle valable avec la Nouvelle-Calédonie où le Gouvernement propose de supprimer purement et simplement une assemblée territoriale démocratiquement élue il y a à peine six mois pour une durée de cinq ans - Souhaite que le Gouvernement soit attentif aux difficultés économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon - Absence de solution au contentieux franco-canadien et recours à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de La Haye paraissant inévitable - Développement à Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines activités de transformation exigeant la négociation de dérogations avec la Communauté économique européenne - Au nom de la commission des lois, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi en deuxième lecture, sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 749) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 17** : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et précision concernant la mention de l'incompatibilité entre les mandats de conseiller général et de membre du Conseil économique et social, ainsi que la fixation par décret des conditions de désignation de personnalités qualifiées ; retiré - **Art. 37 bis** : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; rejeté - (p. 751) : rattachement de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière d'éducation à l'académie de Caen - **Art. 38** (p. 752) : son amendement n° 6 : conseil général élu en 1982 maintenu en fonction jusqu'à la date de la première élection au suffrage universel des conseillers régionaux ; rejeté - **Art. 42 bis** (p. 753) : ses amendements n° 7 : composition de la commission chargée de dresser la liste annuelle du jury ; adopté ; et n° 8 : procédure applicable à l'indemnisation des victimes d'infractions ; retiré - Commission souhaitant maintenir pour Saint-Pierre-et-Miquelon une formation collégiale pour la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 366 (84-85)] - (20 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1447) : extension du projet d'introduction de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés des départements ou territoires d'outre-mer ; maintien du

scrutin uninominal à deux tours pour la collectivité territoriale de Mayotte, celle de Saint-Pierre-et-Miquelon et le territoire de Wallis-et-Futuna - Avis défavorable de assemblées territoriales de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie - Propose d'opposer à ce projet de loi la question préalable, ainsi qu'au projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - **Question préalable** (p. 1449) : sa motion n° 3 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** [n° 367 (84-85)] - (20 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** : voir son intervention, p. 1447 - **Question préalable** (p. 1450) : sa motion n° 2 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** - *Nouvelle lecture* [n° 421 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 423)(p. 1709) : refus du Sénat du principe de l'introduction de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés des départements métropolitains et par voie de conséquence de l'extension de ce système aux territoires d'outre-mer - Demande au Sénat d'opposer à ce projet de loi la question préalable ainsi qu'au projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - **Question préalable** (p. 1711) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon** - *Nouvelle lecture* [n° 423 (84-85)] - (26 juin 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec la discussion générale du projet n° 421)(p. 1709) - **Question préalable** (p. 1711) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement** [n° 481 (84-85)] - (6 novembre 1985) - En remplacement de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2761) : inadaptation de la dotation globale d'équipement, DGE, aux problèmes d'investissement des petites communes - Globalisation des subventions d'équipement - Création de la DGE en 1982, dans le cadre de la décentralisation - Projet visant à revenir au système des subventions spécifiques pour les petites communes, en raison du caractère exceptionnel de leurs investissements - Réforme envisagée du fonds de compensation de la TVA - Recul par rapport aux principes de la décentralisation : montant de chacune des deux parts de la DGE déterminé par voie réglementaire ; tutelle préfectorale en matière de répartition des subventions spécifiques - (p. 2762) : droit d'option pour les communes de deux à dix mille habitants, défavorable aux communes de moins de deux mille habitants - Examen de ce projet subordonné à l'engagement du Gouvernement d'augmenter les crédits de la DGE.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales** [n° 107 (85-86)] - (19 décembre 1985) - En remplacement de M. Paul Girod, rapporteur - **Art. 26** (p. 4414) : soutient l'amendement n° 28 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à la modification de la législation funéraire) - **Art. 28** (p. 4415) : soutient l'amendement n° 30 de M. Paul Girod (suppression de cet article relatif au régime applicable en Alsace-Moselle) - **Art. 20** (p. 4416) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Josy Moinet (extension aux associations départementales des maires des dispositions déjà en vigueur pour la vie syndicale) - **Art. 20 et 21** (p. 4416, 4417) : soutient les amendements n° 21 et n° 22 de M. Paul Girod relatifs à la procédure de mandatement des intérêts moratoires pour

paiement tardif des commandes publiques - Art. 23 : soutient l'amendement n° 23 de M. Paul Girod, (maintien de la compétence des tribunaux administratifs juges de premier ressort) - Art. 23 bis (p. 4418) : soutient les amendements n° 25 (articles L. 133-1 à L. 133-8 du code des communes ne s'appliquant qu'aux actions contentieuses en responsabilité introduites pour des faits survenus avant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 83-8, du 7 janvier 1983) et n° 26 (application à la collectivité territoriale de Mayotte et aux territoires d'outre-mer des dispositions de l'article 92 de la loi du 7 janvier 1983) de M. Paul Girod - Art. 24 bis (p. 4419) : soutient l'amendement n° 27 de M. Paul Girod (nouvelle rédaction de cet article relatif à la dissolution d'un syndicat mixte) - Art. 30 (p. 4420) : soutient les amendements n° 31 (retrait d'un syndicat de communes en cas de désaccord sur l'extension des compétences de cet organisme) et n° 32 (suppression du paragraphe II conférant un caractère rétroactif aux dispositions du présent article) de M. Paul Girod - Art. 7 (p. 4423) : soutient l'amendement n° 11 de M. Paul Girod (suppression de cet article relatif au report du transfert de compétences dans le domaine de la justice) - Art. 8 : soutient l'amendement n° 12 de M. Paul Girod (suppression du paragraphe I de cet article relatif au report du délai de réorganisation des services extérieurs de l'Etat) - Art. 9 (p. 4425) : soutient l'amendement n° 13 de M. Paul Girod (tâches exercées par le service départemental pouvant entrer dans le champ de la convention de collaboration) - Art. 12 (p. 4427) : soutient l'amendement n° 14 de M. Paul Girod (nouvelle rédaction de cet article relatif aux bibliothèques centrales de prêt).

TORRE (Henri), sénateur de l'Ardèche (apparenté au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre du Conseil supérieur de l'orientation agricole et alimentaire (10 avril 1985) (p. 208).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1986 (10 décembre 1985) (p. 3705).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (18 décembre 1985) (p. 4231).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (18 décembre 1985) (p. 4372).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture - Prestations sociales agricoles [n° 96, annexes 3 et 43 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**
- Politique agricole :*
- Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3379) : notion de rigueur dans la gestion des fonds publics et action du Gouvernement en

vue de corriger les erreurs de 1981 et 1982 - Budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Solidarité nationale - Modalités d'évolution des prestations par rapport au taux des cotisations - Loi d'orientation agricole - Age de la retraite des agriculteurs - Conseil supérieur des prestations sociales agricoles - (p. 3380) : modalités d'abaissement de l'âge de la retraite et majoration des cotisations - Mutualité sociale agricole, MSA - Conditions de bénéfice de la retraite à taux plein - Remise en question des prestations liées à la cessation de la production laitière - Rapport du groupe « long terme agriculteur » - Saturation des débouchés agricoles et action de la CEE en 1984 dans les secteurs du vin et des produits laitiers - Remise en question de la politique agricole commune, PAC ; atteintes à la préférence communautaire et propositions de la CEE - Élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal - Priorités définies par le ministre de l'agriculture : enseignement agricole ; forêt ; contrats de plan ; mesures d'accompagnement de l'élargissement de la CEE ; disparité entre les objectifs et les moyens - Crédits d'équipement et désengagement de l'Etat - Annulations en cours d'année depuis 1982 - Bilan sur les contrats de plan - (p. 3381) : bonifications d'intérêts - Réforme des prêts à moyen terme ordinaires, MTO, en 1983 et 1984 - Absence de prêts bonifiés pour les communes rurales dès 1986 - Structures agricoles - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Opérations groupées d'aménagement foncier - Conditions climatiques de 1985 - Situation du ministère de l'agriculture au regard des lois de décentralisation ; limitation des transferts de ressources en matière d'hydraulique, de remembrement et d'aménagements de villages - Suppression de la ligne budgétaire concernant la destruction des ordures ménagères en milieu rural - Amputation des dotations budgétaires pour des opérations structurantes de remembrement - Aménagement rural - Rejet de la politique agricole du Gouvernement et attente des élections législatives de mars 1986.

TOUTAIN (Jacques), sénateur des Yvelines (GD).

Devient sénateur le 11 mars 1985 en remplacement de Mme Brigitte GROS, décédée (2 avril 1985) (p. 66).

Décédé le 1^{er} septembre 1985 (2 octobre 1985) (p. 2169) - Eloge funèbre (16 octobre 1985) (p. 2277).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (2 avril 1985) (p. 85).
- Est nommé membre suppléant de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et de vidéographie diffusée (décret 84-58 du 17 janvier 1984) (24 mai 1985) (p. 724).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - In fine (p. 618) : rapports entre maîtres d'ouvrage public ou privé, et certains maîtres d'oeuvre (artistes, sculpteurs) - Action des pouvoirs publics en faveur des centres d'art contemporain et du mécénat d'entreprise - Règles d'urbanisme applicables à certains monuments à usage ornemental ou à caractère d'oeuvre d'art - Son amendement n° 52 : monuments à caractère d'oeuvre d'art édifiés avant la date de promulgation de la présente loi

dispensés de la formalité du permis de construire ; distinction entre la qualité artistique de l'oeuvre et son impact sur l'environnement ; retiré.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 7 (p. 1149) : suppression du régime économique de l'alcool pour l'alcool d'origine vinique - (p. 1150) : discrimination entre l'alcool de betterave et l'alcool d'origine vinique - Application du règlement communautaire concernant le vin et l'alcool - Suppression de la garantie de rachat et de la couverture des marges de distillation des surplus vinicoles - Conséquences financières pour le ministère de l'agriculture - Concurrence étrangère pour le marché français des alcools - Son amendement n° 84 : suppression de cet article réservant le régime économique de l'alcool à l'alcool de betterave ; retiré - Avant l'art. 11 bis (p. 1161) : son amendement n° 81 : calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte de la cotisation TVA perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA ; intégration des extensions de base de TVA résultant de la mise en conformité de la législation française avec la directive du Conseil des ministres des Communautés économiques européennes du 31 décembre 1977 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 11 bis (p. 1165) : comparaison entre la dotation globale de fonctionnement, DGF, et le produit attendu de la TVA.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Deuxième lecture [n° 354 (84-85)]** - (25 juin 1985) - Discussion générale (p. 1664) : dépôt d'un amendement tendant à dispenser de la formalité du permis de construire les monuments à caractère d'oeuvre d'art dont l'édification a été entreprise à une date antérieure à celle de la promulgation de la loi - Contrôle des élus et autorisation préalable nécessaire pour les monuments réalisés ultérieurement - Constate l'absence d'amendement gouvernemental en faveur de ces oeuvres d'art, envisagé lors de la précédente lecture.

- **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale [n° 458 (84-85)]** - (17 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1913) : forte augmentation du taux de délinquance - Projet insuffisant - Inégalité des dotations et vétusté des commissariats de police - Exemples pris dans le département des Yvelines - Insuffisance des effectifs - (p. 1914) : surabondance des tâches administratives : établissement de statistiques ; participation aux opérations de contrôle des prix - Pouvoir d'investigation des policiers - Financement aléatoire à la charge des automobilistes : relèvement considérable de certaines amendes contraventionnelles - (p. 1915) : insuffisance des crédits budgétaires de la police, de la gendarmerie et de la justice - Regrette l'absence de toute réforme des structures de la police nationale - Protection de la population - Favorable aux amendements déposés par la commission des lois aux articles 5, 6 et 7.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - Discussion générale (p. 1988) : importance de la zone Pacifique - Avenir de la Polynésie française et du centre d'expérimentation du Pacifique - Volonté de décolonisation de la part du parti socialiste - Importance du Pacifique aux plans économique, humain et politique - Référence à l'indépendance de l'Algérie - Position du Gouvernement favorable à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie avec un renforcement concomitant des capacités d'accueil et des moyens de défense du port de Nouméa ; coût et inutilité d'une telle base française - (p. 1989) : nucléaire et importance de la Polynésie française - Incidences du retrait

français au plan international - Rejet de l'argument du premier occupant - Majorité en faveur du maintien dans la République française et verdict des urnes - Référence au statut Lemoine et au plan Pisani - Projet de loi et confusion des pouvoirs législatif et réglementaire pendant la période transitoire - Mission du conseil exécutif - Rôle des présidents de région - Congrès du territoire - Haut-commissaire - Administration territoriale et statut transitoire fondé sur quatre régions - Enchevêtrement des compétences - Inégalité des circonscriptions électorales - Indépendance-association des plans Pisani et Fabius - (p. 1990) : indépendance de l'Algérie - Problèmes économiques et sociaux de la Nouvelle-Calédonie.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - Discussion générale (p. 2067) : échec des propositions du Sénat malgré les concessions de ses représentants à la commission mixte paritaire - Refus du Gouvernement de renforcer le contrôle de la régularité des scrutins d'autodétermination et régional - Faiblesse du Gouvernement face aux groupes indépendantistes et risque de contagion vers les autres départements et territoires d'outre-mer - Vote par l'opposition nationale du groupe de la gauche démocratique des amendements proposés par la commission des lois.

TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

TREILLE (Georges), sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement d'aides au logement [n° 226 (84-85)]** - (17 avril 1985) - Discussion générale (p. 249) : ampleur de la crise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : augmentation des faillites et des licenciements et réduction des mises en chantier - Effondrement du marché immobilier français en raison de nombreuses erreurs commises par le Gouvernement depuis 1981 : loi Quilliot organisant les relations entre les bailleurs et les locataires ; impôt sur les grandes fortunes ; modification du mécanisme de déduction fiscale des dépenses afférentes à l'habitation principale ; suppression des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties - Augmentation des déductions fiscales lors de l'accession à la propriété et pour les travaux d'économie d'énergie - Utilisation des plans et comptes d'épargne logement étendue à la construction ou à l'amélioration d'une résidence secondaire - Rôle dissuasif des taux d'intérêt actuellement trop élevés - (p. 250) : impact économique d'une relance éventuelle de l'industrie du bâtiment - Projet insuffisant - Art. 1 (p. 254) : son amendement n° 1 : augmentation du plafond de déduction fiscale pour les intérêts d'emprunt conclu pour toute accession à la propriété à compter du 1^{er} janvier 1985 ; augmentation du taux de réduction d'impôt ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

U

UKEIWE (Dick), sénateur de la Nouvelle-Calédonie (RPR) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (23 janvier 1985) (p. 2).

- Est nommé membre de la commission des lois (23 janvier 1985) (p. 3).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances (24 janvier 1985) (p. 55).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (24 juillet 1985) (p. 2029).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution (20 août 1985) (p. 2158).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (21 décembre 1985) (p. 4603).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 192 (84-85)] - (24 janvier 1985) - **Discussion générale** (p. 29) : processus de dégradation de l'ordre public ; violence subversive et constitution d'un pseudo-gouvernement provisoire par le Front de libération national kanak socialiste, FLNKS - Attitude du Gouvernement : non application de statut voté par le Parlement ; refus de prendre en compte le résultat des élections territoriales ; malgré les exactions du FLNKS, proclamation de l'état d'urgence après la manifestation d'attachement à la France de la population de Nouméa - (p. 30) : inutilité de l'état d'urgence pénalisant les Calédoniens loyalistes et respectueux de l'ordre par rapport aux séparatistes ayant recours à la violence - Conséquences économiques de la prolongation de l'état d'urgence - Absence de garantie des libertés publiques pour la campagne électorale pour le référendum - Volonté du Gouvernement d'imposer l'indépendance à une population qui dans sa majorité n'en veut pas - Diversité ethnique de la population calédonienne et rôle fédérateur de la France - Demande de dialogue du Gouvernement du territoire - (p. 31) : jugement sur l'action menée par M. Edgard Pisani, délégué du Gouvernement, dans le mépris des élus du peuple - Importance économique et stratégique du Pacifique et intérêts de la France à maintenir ses liens avec la Nouvelle-Calédonie - Principes institutionnels pour l'élaboration d'un nouveau projet : maintien des compétences de souveraineté de la France ; compétence d'un gouvernement assurant l'unité du territoire ; personnalité des régions de Nouvelle-Calédonie ; place de la coutume organisée par consensus entre les Mélanésiens - Appel au dialogue et à la réconciliation de tous les Calédoniens.

- **Question au Gouvernement : présence de M. Tjibaou à l'inauguration du musée imaginaire du Pacifique** - (18 avril 1985) - (p. 278) : invitation par le Gouvernement du chef

d'une organisation rebelle à cette manifestation - Assassinat d'une enseignante - (p. 279) : transfert au gouvernement du territoire des compétences relatives aux offices - Statut Lemoine - Plan militaire relatif au territoire - Scrutin d'autodétermination du peuple calédonien - (p. 279, 280) : date de l'organisation du festival des arts du Pacifique - Montant de la subvention de l'Etat et inaction des responsables de l'office culturel, technique et scientifique kanak.

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1957) : Sénat saisi une nouvelle fois d'un projet de statut pour la Nouvelle-Calédonie - Volonté d'appliquer des institutions nouvelles destinées à la conduire vers l'indépendance-association - Compatriotes fatigués d'être soumis aux caprices d'idéologues - Instabilité institutionnelle provoquant l'inquiétude dans la population - Attitudes successives des gouvernements de M. Mitterrand à l'égard de la Nouvelle-Calédonie - Gravité de la situation et caractère dangereux du projet d'indépendance-association - Risque de guerre civile en Nouvelle-Calédonie et à brève échéance en Polynésie française - Danger d'opposer les ethnies dans les sociétés multiraciales - Politique suivie par le Gouvernement depuis 1982 incohérente et suicidaire - (p. 1958) : présence française assurant la sécurité - Conteste la nomination d'un député socialiste à des fonctions dévolues traditionnellement à un haut fonctionnaire membre du corps préfectoral ou de la France d'outre-mer - Signe d'une volonté délibérée de politiser les problèmes administratifs et techniques - Ordonnances prises par M. Pierre Mauroy en 1982 à l'origine des conflits survenus au sein de la communauté mélanésienne - Complexité des ordonnances prises dans trois domaines : le domaine foncier, le domaine culturel et le domaine économique - Echec pour le gouvernement Mauroy et pour les frères mélanésiens - Grave division entre les chefs coutumiers - Elaboration du statut Lemoine à Nainville-les-Roches - Perturbation des élections le 18 novembre 1984 - Habile découpage électoral et nouvelles ordonnances devant fixer les principales modalités d'organisation du territoire en fonction des résultats électoraux - Témoigne de la terreur dans laquelle vivent les Mélanésiens loyalistes - Danger pour la démocratie représentée par le FLNKS - (p. 1959) : critique le découpage fait en Nouvelle-Calédonie - Plan portant en lui le germe de la guerre civile - Nouvelle-Calédonie fière d'être française - Remercie la majorité du Sénat pour son action déterminée - Remercie le peuple de France pour le soutien qu'il a manifesté - Attachement indéfectible des nouveaux Calédoniens aux principes républicains et à l'unité du peuple français.

Suite de la discussion - (24 juillet 1985) - **Après l'art. 5** (p. 2011) : sur l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réunion des électeurs au chef-lieu de la commune ; possibilité de maintien ou de suppression par arrêté du haut-commissaire des bureaux de vote de tribus ; présidence des bureaux de vote par un magistrat de l'ordre judiciaire), se déclare défavorable au sous-amendement n° 60 de M. Edgard Pisani, ministre (présence dans chaque bureau de vote d'un magistrat de l'ordre judiciaire, membre de la commission de contrôle, afin d'assister aux opérations électorales) - Référence aux événements survenus le 18 novembre 1984 dans le bureau de vote de la mairie de Canala.

Nouvelle lecture [n° 472 (84-85)] - (26 juillet 1985) - **Art. 5 ter** (p. 2074) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur (pouvoirs du Haut-commissaire pour le maintien ou la suppression des bureaux de vote créés dans les tribus ; présidence des bureaux de vote par des magistrats de l'ordre judiciaire) - Conditions de déroulement des élections du 18 novembre 1984 du fait de l'attitude de présidents de bureaux de vote faisant partie du Front de libération nationale kanak socialiste, FLNKS - **Art. 5 quater** (p. 2078) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (création d'un centre de vote à Nouméa pour les électeurs dans l'impossibilité de retourner dans leur commune) - Cas

des habitants des îles Loyauté - Art. 6 bis (p. 2080) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur (dépouillement à l'échelon régional ; transport de l'urne par la gendarmerie sous le contrôle du président du bureau de vote, magistrat de l'ordre judiciaire).

- Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2, de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - Discussion générale (p. 2117) : remercie ses collègues d'avoir attendu son retour de Nouméa avant d'engager cette nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie - Découpage des régions - Poids démographique de Nouméa - (p. 2118) : organisation du scrutin, notamment pour les personnes réfugiées à Nouméa - Opposé à la mise en place du nouveau statut par recours aux ordonnances - Indépendance-association - Recours devant le Conseil constitutionnel : répartition des sièges attribués à chaque région déclarée inconstitutionnelle - Dissolution du gouvernement territorial - Manoeuvre socialiste visant à donner la majorité à une minorité d'indépendantistes - Analyse la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie, engendrée par le Gouvernement socialiste et le FLNKS : convois humanitaires interdits ; débuts de famine ; suppression de l'instruction primaire dans certaines régions ; état sanitaire préoccupant - Contesté le

recours à l'article 10 de la Constitution - Absence de consultation de l'assemblée territoriale sur cette nouvelle délibération du Parlement - Oeuvre destructrice du Gouvernement - (p. 2119) : attachement de la majorité des Calédoniens à la France - (p. 2136) : situation actuelle en Nouvelle-Calédonie - Fermeture de certaines écoles primaires là où existent des écoles populaires canaques - Incendies de dispensaires - Arrêt de la campagne de lutte contre les maladies sociales - Début de famine dans certaines tribus.

- Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 131 (85-86)] - (21 décembre 1985) - Discussion générale (p. 4598) : histoire des rapports institutionnels entre la France et la Nouvelle-Calédonie - Statut du territoire et découpage régional de la Nouvelle-Calédonie - Loi d'amnistie favorable aux extrémistes du Front de libération nationale canaque socialiste, FLNKS - Situation des victimes d'attentats et d'exactions en Nouvelle-Calédonie - (p. 4599) : régionalisation et amnistie - Nombre d'incidents survenus en Nouvelle-Calédonie après le 29 septembre 1985 - Rôle du Sénat face à l'encouragement du Gouvernement au FLNKS - Volonté des Calédoniens de rester Français - Se déclare favorable à la question préalable opposée à ce projet de loi - (p. 4600) : amnistie des auteurs des exactions et des incidents après un délai d'un an ; absence d'indemnisation ou de dédommagement complet des victimes des incidents ou exactions.

V

VALADE (Jacques), sénateur de la Gironde (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (22 octobre 1985) (p. 2384).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, en application de l'article 22, alinéa 1^{er}, du règlement, sur le bilan de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique [n° 23 (85-86)] (10 octobre 1985) - Recherche scientifique et technique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 456 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la recherche et au développement technologique [n° 33 (85-86)] (16 octobre 1985) - Recherche scientifique et technique.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 90 (85-86)] (19 novembre 1985) - Recherche scientifique et technique.

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Recherche scientifique [n° 98, tome VI (85-86)] (21 novembre 1985).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 126 (85-86)] adopté avec modification par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la recherche et au développement technologique [n° 186 (85-86)] (11 décembre 1985) - Recherche scientifique et technique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique [n° 456 (84-85)]** - (22 octobre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2345) : imagination et invention, moteurs essentiels de l'existence humaine - Nécessité de contrôler la recherche et le développement technologique : Centre national de la recherche scientifique, CNRS, en France - Politique de recherche ne pouvant être liée aux majorités en place - Politique de continuité - Projet faisant suite à la loi d'orientation et de programmation de 1982 - Incontestable mobilisation de la nation autour de la recherche scientifique - Décloisonnement et démocratisation de l'idée de la nécessité de la recherche - Priorité nationale trahie par des moyens financiers insuffisants - (p. 2346) : insuffisante part du produit intérieur brut, PIB, consacrée à la recherche depuis 1982 - Organismes de recherche contraints à contracter des emprunts pour équilibrer leur budget - Importante

croissance de la contribution des régions à la recherche - Effort de formation et de normalisation des statuts et des structures des personnels depuis la loi d'orientation et de programmation - Entrée progressive en fonction de la cité des sciences et des technologies de La Villette mobilisant des moyens considérables en personnels au détriment de la recherche - Intervention de la nouvelle thèse en matière de formation - Recherche industrielle faisant l'objet de mesures intéressantes telles que le crédit d'impôt - Non-observation de tous les engagements pris par le Gouvernement dans la loi d'orientation et de programmation de 1982 - Projet réaffirmant la nécessaire priorité de la recherche - Fixation à 3 % de la part du PIB devant être consacrée à la recherche en 1990 - Fait observer que, s'agissant d'une loi triennale, une projection à cinq ans est effectuée - Effort financier affecté en priorité à la restauration des moyens de recherche fondamentale et au soutien de la recherche dans les entreprises - Nécessaire amélioration de la répartition des chercheurs, ingénieurs et techniciens, à la fois qualitativement et quantitativement - (p. 2347) : poursuite nécessaire de l'effort en faveur de la formation et de la mobilité - Favorable à l'obligation de contrôle et d'évaluation des résultats - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de la prise en considération des amendements déposés par la commission des affaires économiques - Art. 1 (p. 2363) : son amendement n° 1 : objectif de porter à la fin de la présente décennie l'ensemble des dépenses publiques et privées de recherche et de développement technologique à 3 % du produit intérieur brut, PIB ; adopté - Son amendement n° 2 : part de la recherche et du développement technologique financée par les entreprises devant atteindre 1,20 % du PIB en 1988 ; adopté - Art. 2 (p. 2364) : son amendement n° 3 : crédits et emplois publics consacrés à la recherche affectés au développement d'actions incitatives directes ou indirectes en faveur de la recherche dans les entreprises ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Danielle Bidard-Reydet (crédits et emplois publics consacrés à la recherche et au développement technologique affectés en priorité au développement des sciences sociales et humaines) - Art. 3 (p. 2365) : son amendement n° 4 : politique visant à assurer l'indépendance nationale dans le domaine de la recherche et du développement technologique, effort national participant au renforcement de la capacité et de l'autonomie de l'Europe ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Danielle Bidard-Reydet (accent mis en particulier sur les grands projets technologiques d'intérêt économique) - Après l'art. 4 (p. 2366) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Danielle Bidard-Reydet (contrôle de l'utilisation des aides publiques directes et indirectes) - Art. 5 (p. 2367) : demande la réserve de cet article jusqu'à l'examen des articles additionnels après l'article 7 - Art. 6 : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Jean Huchon (consultation chaque année du comité d'entreprise sur la politique de recherche de l'entreprise) et n° 61 de Mme Danielle Bidard-Reydet (comité d'entreprise disposant de tous les documents et éléments d'appréciation) - Son amendement n° 6 : rétablissement des aides publiques en faveur des activités de recherche et de développement technologique ; adopté - Après l'art. 7 (p. 2369) : sur l'amendement n° 41 de M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis (réintroduction de l'article 5 précédemment réservé, relatif à l'obligation de clauses « recherche » dans les contrats de plan Etat-entreprises, après l'article 7), son sous-amendement n° 5 : organisation des transferts de technologie au profit des petites et moyennes entreprises par la mise à disposition de matériaux, méthodes et produits nouveaux ; adopté - Art. 8 (p. 2373) : accepte les amendements de M. Hubert Curien, ministre, n° 66 (possibilité d'exercer temporairement par contrat leur fonction à temps complet ou à temps partiel dans les services de recherche des administrations dans les établissements publics de recherche et dans les établissements d'enseignement supérieur pour les chercheurs, ingénieurs et techniciens de recherche français appartenant aux personnels d'entreprises publiques ou privées françaises ou étrangères) et n° 67 (bénéfice des dispositions de cet article pour les chercheurs et ingénieurs

et techniciens de recherche de nationalité étrangère et pour les docteurs en médecine ou en pharmacie ayant terminé leur internat de spécialité et n'ayant pas la qualité de fonctionnaires titulaires) - (p. 2374) : son amendement n° 9 : durée des contrats ne pouvant excéder trois ans renouvelables deux fois ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Hubert Curien, ministre (possibilité pour les personnes ayant la qualité de réfugiés politiques d'être renouvelées annuellement dans leurs fonctions) - Art. 8 bis : son amendement n° 10 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la possibilité de création d'emplois de chercheurs associés ; adopté - Après l'art. 8 ter (p. 2375) : son amendement n° 11 : dispositions favorisant la mobilité des personnels de la recherche publique vers les entreprises ; adopté - Titre IV (p. 2376) : son amendement n° 12 : intitulé du titre IV ; « Le budget civil de recherche et de développement technologique et la politique de l'emploi scientifique » ; réservé puis adopté (p. 2378) - Art. 10 (p. 2377) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Danielle Bidard-Reydet (progression au rythme moyen annuel minimum de 8 % des autorisations de programme et des dépenses ordinaires inscrites au budget civil de la recherche) - Art. 11 : son amendement n° 13 : fixation à 1.400 par an minimum du nombre de créations nettes d'emplois pendant la durée du plan triennal ; adopté - (p. 2378) : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Danielle Bidard-Reydet (fixation à 4,5 % du rythme annuel moyen des créations nettes d'emplois publics de recherche) - Art. 14 (p. 2379) : son amendement n° 14 : participation à la conférence annuelle de tous les acteurs de la vie de la recherche régionale ; adopté - Art. 15 bis : son amendement n° 55 : remplacement des sigles par les mots qu'ils suppléent ; adopté - (p. 2380) : s'oppose à l'amendement n° 65 de Mme Danielle Bidard-Reydet (développement des sciences de l'homme et de la société qui analyse les mutations sociales vital pour que le citoyen, le travailleur, l'entrepreneur décident des contenus du changement technologique) - (p. 2382) : son amendement n° 25 : insertion des mots « nouveaux matériaux » après le mot « biotechnologies » ; adopté - (p. 2383) : son amendement de coordination n° 34, tendant à la suppression du tableau de programmation des effectifs ; adopté - Après l'art. 16 : son amendement n° 36 : abrogation des articles 1, 2, 28 et 30 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 126 (85-86)] - (13 décembre 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3960) : recherche scientifique - Echec de la commission mixte paritaire - Transferts technologiques vers les petites et moyennes industries, PMI - Création d'entreprises innovantes - Mobilité des chercheurs - Statut des chercheurs réfugiés politiques - Plan à long terme du recrutement des personnels - Entreprises privées - Emploi de chercheur associé - Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - Dispositif d'incitation fiscale à la recherche - Carrière des fonctionnaires en tant que chercheurs et ingénieurs dans les établissements publics à caractère industriel ou commercial ou dans les organismes privés - Art. 2 (p. 3961) : son amendement n° 23 : conditions du soutien à la recherche industrielle ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 24 : participation de la politique nationale de recherche au développement scientifique et technique de l'Europe ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 25 : suppression de cet article relatif à l'obligation de clause de recherche dans des contrats de plan Etat-entreprises ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 26 : suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de suspension des aides publiques en faveur des activités de recherche et de développement technologique ; adopté - Art. 7 (p. 3962) : ses amendements n° 27 et n° 28, relatifs au congé de recherche ; adoptés - Avant l'art. 7 bis : son amendement n° 29 : rétablissement de la division Titre II bis et de son intitulé ; « Le transfert technologique et la création d'entreprises » ; adopté - Art. 7 bis : son amendement n° 30 : politique nationale et création d'entreprises ; adopté - Art. 7 ter : son amendement n° 31 : obligation de clauses de recherche dans les contrats Etat-entreprises ; adopté - Art. 7 quater : son amendement

n° 32 : incitation fiscale au transfert technologique vers les petites et moyennes entreprises ; adopté - Art. 7 quinquies (p. 3963) : son amendement n° 33 : concours d'équipes de recherche auprès de petites entreprises ; adopté - Art. 7 sexies : son amendement n° 34 : incitation fiscale aux investissements réalisés par les particuliers en faveur de la création de sociétés innovantes ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 35 : durée des contrats permettant aux personnels de recherche relevant du droit privé d'exercer leurs fonctions dans des services de recherche publique ; adopté - Art. 8 bis : son amendement n° 36 : possibilité de création d'emplois de chercheurs associés ; adopté - Art. 8 quater (p. 3964) : son amendement n° 37 : modalités de mobilité des personnels de la recherche publique vers les entreprises privées ; adopté - Titre IV : son amendement n° 38 : intitulé ; « Le budget civil de recherche et de développement technologique et la politique de l'emploi scientifique » ; adopté - Art. 10 : son amendement n° 39, soutenu à titre personnel : exclusion des dépenses de fonctionnement de la cité de la Villette du budget de la recherche ; adopté - Art. 11 (p. 3965) : son amendement n° 40 : nombre de créations d'emplois ; adopté - Art. 13 : son amendement n° 41 : contenu du rapport sur l'état de la recherche et du développement technologique ; adopté - Art. 16 (p. 3966) : son amendement n° 42 : intégration de ce projet de loi dans le Plan de la nation ; adopté - Art. 1 (suite) : son amendement n° 2 : financement conjoint de la recherche par les entreprises publiques et privées ; adopté - Rapport annexé - *Modification IV bis* : son amendement n° 3 : part de la dépense nationale de recherche et de développement, DNRD ; adopté - *Modifications IX bis à X sexies* (p. 3967, 3968) : ses amendements n° 4 à n° 21, relatifs à la suppression dans l'annexe des références à un plan à long terme de recrutement de personnel ; adoptés - *Après la modification XVII* (p. 3969) : accepte l'amendement n° 43 de M. Jean-Marie Rausch (programme « déperissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique », Deforpa).

- *Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral* [n° 108 (85-86)] - (16 décembre 1985) - Avant l'art. 26 (p. 4048) : son amendement n° 94, soutenu par M. Jean-François Le Grand : fonctionnaires des différentes administrations publiques mis à la disposition de l'administration du port disposant des mêmes possibilités que celles qui sont prévues dans les autres établissements publics ; retiré.

VALCIN (Edmond), sénateur de la Martinique (RPR) -
Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

- Est nommé membre suppléant de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 711 (JO Débats 30 octobre 1985) (p. 2624) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : **fonction publique** (conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire

d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (8 novembre 1985) (p. 2895, 2896).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 108 (84-85)]** - (24 avril 1985) - (p. 337) : risque de précédent créé par le changement de statut de Saint-Pierre-et-Miquelon - Attitude de lâchage des socialistes vis-à-vis des populations d'outre-mer malgré la garantie constitutionnelle ; exemple de la Martinique - Situation spécifique de Saint-Pierre-et-Miquelon : faiblesse de la population ; difficultés économiques ; environnement nord-américain - Possibilité d'utiliser les articles 72, 73 et 74 de la Constitution.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 260 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 807) : incidences du scrutin proportionnel sur les institutions de la IVème République - Instabilité ministérielle - Même situation en Corse et en Martinique lors de l'installation des conseils régionaux - Atteinte à la liberté de l'électeur - Candidats choisis par les partis politiques - Scrutin majoritaire à deux tours, fondement des institutions de la Vème République - Augmentation inutile et particulièrement onéreuse du nombre des députés - Equilibre du Congrès - Bilan des actions du Gouvernement socialiste depuis 1981 - Rappelle son opposition à l'abolition de la peine de mort et à la suppression de la Cour de sûreté - (p. 808) : favorable au vote de la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés [n° 261 (84-85)]** - (30 mai 1985) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 807, 808).

- **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie [n° 333 (84-85)]** - (23 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1963) : importance de ce projet de loi pour la Martinique et pour tous les départements et territoires d'outre-mer - Rappelle la position du groupe socialiste vis-à-vis des départements et territoires d'outre-mer et la 58ème proposition du candidat François Mitterrand - Absence de respect des principes de l'autodétermination et absence de choix - Imposition du choix de l'indépendance-association - (p. 1964) : annonce par le parti socialiste en novembre 1979 de sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple canaque à décider librement de son avenir - Indépendance promise par le représentant de M. François Mitterrand au moment des élections présidentielles - Projet ne satisfaisant personne - Gouvernement responsable des violences qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie découlant de la politique hasardeuse et irresponsable suivie depuis quatre ans - Absence de prise en compte des résultats des élections territoriales du 18 novembre prouvant l'attachement à la France d'une grande majorité - Incapacité du pouvoir socialiste à faire respecter l'ordre public et les lois de la République - Absence d'application du statut Lemoine - Projet Fabius et absence de garantie sur le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble français - Projet d'indépendance-association - Présence française indispensable - Indépendance de la Nouvelle-Calédonie risquant d'entraîner l'indépendance de tous les autres territoires et départements français disséminés à travers le monde - Perte de toute confiance dans le parti socialiste - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de la prise en compte des amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur.

- **Rappel au règlement** - (26 juillet 1985) (p. 2062, 2063) : message du conseil général de la Martinique demandant l'envoi d'une mission parlementaire du Sénat à la Guadeloupe afin d'enquêter sur les graves événements survenus dans le département.

- **Loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, soumise à nouvelle délibération en application de l'article 10, alinéa 2,**

de la Constitution [n° 474 (84-85)] - (19 août 1985) - **Discussion générale** (p. 2131) : répartition des sièges entre les quatre régions calédoniennes déclarée non conforme à la Constitution - Organisation précipitée du scrutin sur l'accession du territoire à l'indépendance-association - Engagements socialistes vis-à-vis du FLNKS - Déstabilisation des départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - Accord de Nainville-les-Roches - Critique les nouveaux découpages réalisés pour les récentes élections cantonales en Martinique et à la Réunion - DOM-TOM relevant du domaine de la politique étrangère dans le programme commun de 1972 et dans les propositions de M. François Mitterrand en 1981 - (p. 2132) : détournement manifeste de la procédure constitutionnelle : inapplicabilité de l'article 10 de la Constitution à la présente loi - Prerogatives du Président de la République - En sa qualité de sénateur de la Martinique, comprend tout particulièrement le désarroi de M. Dick Ukeiwé - Attitude du parti communiste envers les immigrés à Vitry - Intérêts stratégique et économique des DOM-TOM - Contacts pris par les socialistes avec l'indépendantiste guadeloupéen, M. Luc Reinette - (p. 2133) : en réponse à M. Georges Dagonia, insiste sur les contacts pris par le Gouvernement avec M. Luc Reinette - Diminution de la crédibilité du parti socialiste - Atteinte à l'intégrité du territoire de la France.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) (p. 3531) : attente d'un grand débat sur l'outre-mer promis par le Gouvernement - Bilan de l'action du Gouvernement - Adoption du budget des DOM-TOM à l'Assemblée nationale par les élus socialistes uniquement - Politique socialiste dans les DOM-TOM de 1981 à 1985 - Dimension géographique mondiale et historique de la République française - Liens entre la métropole et les DOM-TOM - Décentralisation ; transfert de compétences sans les moyens financiers correspondants - Tentative de substitution d'assemblées uniques aux conseils généraux et décision du Conseil constitutionnel de décembre 1982 - Situation économique ; production de sucre, de rhum et de banane - (p. 3532) : surendettement du secteur agricole - Plantation d'ananas - Tourisme - Emploi à la Martinique - Couverture sociale - Comités pour la défense de la langue créole - Action du Gouvernement en faveur de la déstabilisation de la Nouvelle-Calédonie - Plan Pisani - Pouvoirs des Canaques - Soutien du parti socialiste apporté à M. Aimé Césaire - Création de cantons et motivations du découpage électoral - Attente des élections législatives de mars 1986.

Politique dans le domaine des anciens combattants :

Suite de la discussion générale - (6 décembre 1985) (p. 3624, 3625) : information historique - Rattrapage du rapport constant - Attribution de la Légion d'honneur à tous les anciens combattants de 1914 - Echec de la politique socialiste menée à l'égard des anciens combattants.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 190 (85-86)]** - **Suite de la discussion** - (21 décembre 1985) - **Après l'art. 8** (p. 4579) : soutient l'amendement n° 18 de M. Franz Duboscq (extension des conditions d'attribution des titres de déporté résistant ou politique aux personnes ayant succombé à l'occasion du transfert) - **Art. 9** (p. 4582) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif aux cas d'élargissement du tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires).

- **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 131 (85-86)]** - (21 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4601) : différence de traitement de la part du parti socialiste et du Gouvernement selon la nationalité des étrangers - Droits des Néo-Calédoniens et comportement des socialistes à l'égard des

hommes de couleur - Amnistie d'infractions alors que les coupables n'ont même pas tous été identifiés - Découpage de la Nouvelle-Calédonie.

VALLIN (Camille), sénateur du Rhône (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement (29 octobre 1985) (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement (22 novembre 1985) (p. 3367).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant la dotation globale de fonctionnement [n° 418 (84-85)] (25 juin 1985) - Collectivités locales.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Mer ; marine marchande [n° 96, annexe 19 (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 665 (21 juin 1985) (p. 1492) à Mme le ministre de l'environnement : pollution et nuisances (installation d'un réseau d'alerte et de prévention des pollutions accidentelles sur le Rhône) - Réponse de M. Louis Mexandeau, ministre chargé des PTT (28 juin 1985) (p. 1806 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [n° 309 (84-85)] - (12 juin 1985) - Discussion générale (p. 1087) : modification du mécanisme de régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, faisant contre elle l'unanimité des élus siégeant au comité des finances locales - Disposition prévue à l'article 11 bis présentée en séance de nuit sans consultation préalable ni du Conseil d'Etat ni des commissions parlementaires remettant tout en cause et portant atteinte à la crédibilité de l'Etat - Interrogation sur la constitutionnalité d'une telle mesure modifiant les règles d'application de la loi pour un exercice clos depuis le 31 décembre 1984 - Abandon de la référence à l'indice 100 restant injustifié - (p. 1088) : groupe communiste opposé à l'adoption de l'article 11 bis même assorti du maintien d'une régularisation de 370 millions de francs - Dotation globale d'équipement, DGE, ne figurant pas dans ce projet de loi - Loi de 1983 ayant fait naître de grandes espérances et échec évident de la globalisation - Montant de la DGE dérisoire par rapport aux besoins d'investissements - Absence de liberté réelle sans moyen financier correspondant - Souhaite le rétablissement des subventions spécifiques

pour les petites communes jusqu'à 2000 habitants - Absence de suite concrète dans ce projet de loi, aux engagements pris par le Président de la République en faveur des chômeurs en fin de droits - (p. 1090) : souhaite avoir quelques précisions sur les raisons de l'évolution négative des comptes d'avances des collectivités locales - S'interroge sur les dégrèvements consentis par l'Etat à un certain nombre de contribuables.

Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 11 bis (p. 1162) : opposition du groupe communiste à cet article réduisant le montant de la dotation globale de fonctionnement, DGF, par la modification de sa garantie d'évolution minimale - (p. 1166) : fiscalité locale - Votera la suppression de cet article.

Suite de la discussion - (14 juin 1985) - Art. 12 (p. 1232) : son amendement n° 76, soutenu par M. Fernand Lefort : substitution à l'actualisation des valeurs locatives foncières d'une revalorisation forfaitaire ; devenu sans objet - Son amendement n° 5, soutenu par M. Fernand Lefort : multiplication des valeurs locatives foncières entrant dans le calcul d'imposition par un coefficient ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement** [n° 454 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 octobre 1985) - Discussion générale (p. 2454) : dépôt par le groupe communiste du Sénat d'une proposition de loi afférente à la dotation globale de fonctionnement, DGF - Augmentation et modalités d'indexation de la progression de la DGF - Compensation de la taxe locale sur le chiffre d'affaires supprimée par la loi du 6 janvier 1936 - (p. 2455) : régression de la DGF depuis dix ans - Fiscalité locale et aggravation de la situation financière des communes - Progression des quatre taxes directes locales et de la taxe d'habitation - Charges supplémentaires dans le domaine de l'aide sociale et de l'enseignement - Demande d'augmentation de la masse de la DGF au rythme de celle des dépenses de fonctionnement ; indexation sur l'évolution du produit intérieur brut marchand, PIBM - Evolution des dépenses de fonctionnement des communes - Projet de compensation complémentaire en faveur de certains régimes de retraites - Charges de personnel et annuités d'emprunt - Blocage des tarifs publics - Augmentation de la fiscalité - Ressources supplémentaires des communes - Péréquation et prise en compte de l'effort fiscal - Dotation de compensation - Prise en compte du nombre de logements sociaux - Parc des HLM et des sociétés d'économie mixte - Logements en accession construits avec l'aide de l'Etat - Situation des communes rurales - Nécessité de l'abondement - Propose la réduction des allègements de taxe professionnelle - (p. 2456) : dépôt d'amendements - Avant la section I (p. 2470) : se déclare défavorable à l'amendement n° 52 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat du logement des instituteurs) - Art. 1 (p. 2475) : ses amendements n° 1 : modification du système d'indexation de la progression de la DGF ; indexation sur le produit intérieur brut total prévisionnel ; abondement de la DGF ; rejeté ; et n° 2 : institution et composition de la DGF en faveur des communes et de certains de leurs groupements ; adopté - Après l'art. 1 (p. 2476) : son amendement n° 98 : retour à l'indice 100 du traitement des fonctionnaires ; devenu sans objet - (p. 2478) : sur le même objet, se déclare favorable à l'amendement n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - Art. 3 (p. 2482) : se déclare défavorable à l'amendement n° 102 de M. Jean-Marie Girault (modalités de répartition de la dotation dite de base ou de capitation selon le nombre d'habitants des communes et regroupement en une seule strate démographique des communes de plus de 100 000 habitants) - (p. 2483) : sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° 126 de M. Raymond Bouvier (augmentation du taux pour les communes de 0 à 999 habitants) - Art. 6 (p. 2484) : se déclare défavorable à l'amendement n° 26 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la référence dans la dotation de péréquation à l'insuffisance du revenu personnel des habitants d'une commune ; taux de la masse totale de la dotation de péréquation par rapport au tronc commun de

la DGF) - Art. 7 (p. 2486) : se déclare défavorable à l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives au potentiel fiscal) - Art. 9 (p. 2488) : son amendement n° 3 : prise en compte des établissements hospitaliers pour calculer la dotation commune ; adopté - Art. 10 (p. 2489) : se déclare défavorable à l'amendement n° 69 de M. Jacques Descours Desacres (critères d'attribution à chaque commune de la dotation de péréquation) - Art. 12 (p. 2493) : son amendement n° 4 : critères de répartition de la dotation de compensation et critère des logements sociaux locatifs, HLM, ou logements appartenant à des sociétés d'économie mixte ; devenu sans objet - Art. 15 (p. 2498) : son amendement n° 5 : élargissement de la notion ville centre aux communes chefs-lieux de canton et aux communes disposant d'un certain nombre d'équipements fixés par décret en Conseil d'Etat après avis du comité des finances locales ; rejeté - Art. 20 (p. 2507) : son amendement n° 6 : modalités de progression de l'attribution reçue par les communes et groupements de communes au titre de la dotation globale de fonctionnement ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement [n° 481 (84-85)]** - (6 novembre 1985) - **Discussion générale** (p. 2764) : dotation globale d'équipement, DGE, inadaptée aux charges d'équipement des collectivités locales - Globalisation des subventions - Favorable au maintien des subventions spécifiques pour les équipements lourds réalisés par les petites communes - (p. 2765) : crédits de la DGE totalement disproportionnés avec les besoins d'investissement des collectivités locales - Effets de la décentralisation : collecte de la plupart des impôts par l'Etat mais prise en charge de la majorité des équipements par les collectivités locales - Analyse les nombreux concours de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, DGF ; fonds de compensation de la TVA ; allègement ou exonération alloués au titre de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation ou du foncier bâti - Concours ne correspondant qu'au remboursement de recettes transférées à l'Etat ou à des compensations pour recettes supprimées par l'Etat - Favorable à une suppression de l'allègement consenti aux redevables de la taxe professionnelle, notamment à ceux qui exercent leurs activités dans les paradis fiscaux - Rétablissement des subventions spécifiques pour les communes de moins de deux mille habitants réclamé par l'Association des maires de France, à condition que les subventions soient attribuées par une commission d'élus - Groupe communiste défavorable à la question préalable.

- **Question au Gouvernement : indemnisation des chômeurs en fin de droits** - (14 novembre 1985) (p. 3071) : insuffisance du relèvement de l'allocation de solidarité - Rigueur des conditions d'admission à l'indemnisation du chômage - Demande pour toute personne privée d'emploi un minimum vital fixé par référence au SMIC - Demande une politique de relance économique : création d'emplois.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (9 décembre 1985) - Après l'art. 8 (p. 3652) : ses amendements, soutenus par M. Fernand Lefort, n° I-17 : abrogation de l'article 1647 bis du code général des impôts relatif au dégrèvement consenti aux assujettis à la taxe professionnelle ; et n° I-18 : progressivité du dispositif d'allègement de la taxe professionnelle par rapport au taux d'imposition effectivement supporté par les entreprises ; rejetés - Après l'art. 10 (p. 3653) : son amendement n° I-20, soutenu par M. Fernand Lefort : cas de dégrèvement des cotisations dues au titre de la taxe d'habitation ; rejeté - Art. 11 (p. 3654) : son amendement n° I-21, soutenu par M. Fernand Lefort : suppression des dispositions de cet article accordant certains avantages aux entreprises créées en 1986 ; rejeté - Art. 23 (p. 3664) : son amendement n° I-31, soutenu par M. Fernand Lefort : abondement de la dotation globale de fonctionnement ; rejeté.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales [n° 107 (85-86)]** - (19 décembre 1985) - **Discussion générale** (p. 4398) : problème du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle - (p. 4399) : critères d'attribution - Bénéfice d'une compensation pendant cinq ans pour les communes situées dans des pôles de conversion et souhait d'une extension de cette disposition aux autres communes - Effort insuffisant en faveur des bibliothèques municipales - Problème de la lecture publique - Absence de disposition en faveur des écoles municipales de musique - Art. 2 (p. 4404) : problème du financement des bureaux municipaux d'hygiène - Etalement sur deux ans d'une dette remontant aux années 1983 et 1984 - Art. 3 (p. 4405) : son amendement n° 60 : modalités d'attribution du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes de plus de cent mille habitants ; rejeté.

VALLON (Pierre), sénateur du Rhône (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles, puis secrétaire de cette commission.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative des fréquences (31 octobre 1985) (p. 2684).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France, en matière de répartition des fréquences hertziennes (2 mai 1985) (p. 396).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités de fonctionnement du service public des postes, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 19 décembre 1984 - PTT [n° 375 (84-85)] (18 juin 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 23 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie textile (industrie du textile et de l'habillement) - Discutée le 25 octobre 1985 (p. 2534 et suivantes).

n° 59 (20 décembre 1984) (p. 4833) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme : tourisme (politique du Gouvernement en matière de tourisme et notamment pour le développement du tourisme social) - Discutée le 8 octobre 1985 (p. 2195 et suivantes).

n° 142 (10 octobre 1985) (p. 2241) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : automobiles (industrie automobile française) - Retirée le 6 novembre 1985 (p. 2777).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audio-**

suelle [n° 468 (83-84)] - Suite de la discussion - (3 avril 1985) - Art. 8 (p. 107) : son amendement n° 100, soutenu par M. Jean Colin : conditions de la rémunération dans le cas de diffusion par satellite ; réservé jusqu'à l'examen de l'article 11, puis retiré.

Suite de la discussion - (4 avril 1985) - Avant l'art. 26 (p. 143) : son amendement n° 104, soutenu par M. Jean Colin : sociétés de perception et de répartition des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ayant la faculté d'exercer collectivement les droits prévus aux articles 19 et 25 en concluant des contrats généraux d'intérêt commun avec les utilisateurs de phonogrammes ou de vidéogrammes dans le but d'améliorer la diffusion de ceux-ci ; réservé puis adopté, voir p. 163 - Après l'art. 27 (p. 145) : son amendement n° 105, soutenu par M. Jean Colin : droits applicables aux phonogrammes et vidéogrammes fixés pour la première fois à l'étranger sous la condition de réciprocité et rémunération perçue en France en l'absence d'accord ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée [n° 158 (84-85)]** - (21 mai 1985) - Art. 7 (p. 612) : son amendement n° 77 : définition de la mission de base pour les ouvrages de bâtiment : conception du projet et intervention du maître d'oeuvre ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [n° 309 (84-85)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1985) - Art. 8 (p. 1157) : son amendement n° 85, soutenu par M. Jean Colin ; cas de la contrefaçon de carte de crédit ; devenu sans objet.

- **Question orale avec débat : développement du tourisme social** - (8 octobre 1985) (p. 2195) : question se rapportant à l'aspect social du tourisme - Allongement et diversification des vacances - Tourisme social concernant 15 % des salariés - Quasi monopole des comités d'entreprise - Non étalement des vacances empêchant le développement du tourisme social - Sous utilisation des installations - (p. 2196) : création possible de classes maternelles dans certains villages de vacances - Incidences de la décentralisation sur le financement des villages de vacances - Respect de l'article 7 de la loi du 11 juillet 1975 par les associations de tourisme social - Souhaite une grande rigueur dans l'utilisation des bons vacances des caisses d'allocations familiales - Nécessaire modernisation des hébergements de tourisme social - Interrogation sur les structures du tourisme, notamment de l'Agence nationale pour l'information touristique, ANIT - Souhaite que les médias programment à une heure de grande écoute une émission sur le tourisme - Eparpillement des associations et absence d'harmonisation de la politique du tourisme - Discussion en cours de la proposition de loi d'organisation régionale du tourisme de M. Marc Boeuf - Souhaite l'adoption de cette proposition avant mars 1986 - Reconnaissance de la mission de service public des comités départementaux de tourisme - (p. 2197) : comités départementaux de tourisme n'étant pas des services départementaux mis à la disposition du commissaire de la République - Problème de l'application de l'article 10 de la loi de finances pour 1985 relatif aux agences de voyage - Souhaite connaître le bilan de la saison d'été de 1985 - Interrogation sur les conclusions du rapport de MM. Ramus et Grolleau notamment sur la fiscalité attachée au tourisme à la ferme - Grandes organisations du tourisme social déficitaires - Cas de Villages vacances familles.

- **Question orale avec débat : industrie du textile et de l'habillement** - (25 octobre 1985) (p. 2534) : difficultés de l'industrie textile et mise en place par le Gouvernement d'un programme sans précédent - Industrie textile prise en tenaille entre la montée des importations et la baisse de la consommation - Plan textile mis en place par M. Pierre Dreyfus à la fin de 1981 faisant l'unanimité pour lui des professionnels français et contre lui des concurrents étrangers - Assurance du plein-emploi et stabilisation des charges - Résultats de Cacharel, de Prouvost, de Bidermann attestant de la réussite du plan - (p. 2635) : stabilisation

des importations et reprise des investissements - Déficit croissant des échanges extérieurs textiles - Industrie textile représentant 5 350 entreprises assurant 500 000 emplois et réalisant un chiffre d'affaires de 150 milliards de francs - Interdépendance des grands groupes comme Prouvost-Rhône-Poulenc et des petites et moyennes entreprises - Progression attendue du pouvoir d'achat pouvant entraîner un développement de la consommation - Nécessaire soutien des projets de modernisation pour faire face à la concurrence internationale sur un marché en régression - Capacité financière des entreprises textiles affaiblie par dix années de crise - Amplification des plans d'aide au textile chez nos principaux concurrents européens - Poursuite nécessaire de l'effort d'investissement - Nécessaire allègement des charges sociales des entreprises engagées dans un effort de modernisation - Allègement du coût de financement des investissements : crédit d'impôt proportionnel à l'investissement et mise en place de concours financiers à un taux inférieur de moitié au taux d'inflation - Nécessaire évolution des qualifications du personnel chargé de l'utilisation de la maintenance des nouveaux équipements automatisés - (p. 2536) : retour souhaité à une liberté totale des prix avant la fin de l'année - Nécessité de définir une position communautaire concernant le renouvellement de l'accord multifibres - Accord multifibres, instrument d'expansion des échanges ayant bénéficié aux pays en voie de développement et aux pays à commerce d'Etat - Important progrès technologique dans le domaine de l'habillement - Nécessaire assainissement des conditions des échanges au plan mondial - Pays exportateurs protégeant leur propre industrie par des barrières douanières et contingentaires - Nécessaire recherche d'une régulation des échanges - Poursuite d'une politique d'encadrement quantitatif des importations en provenance de toutes les origines perturbatrices - Concurrence afro-asiatique de plus en plus difficile à combattre - Absence de constructeurs en France de machines pour le textile et l'habillement - Récent échec du projet de relance des ateliers roannais de construction textile - Mutation réussie des héritiers des soyeux de Lyon sans solliciter les finances de l'Etat - (p. 2537) : Lyon, capitale des tissus composites, des fibres de verre, des taffetas de carbone et des produits d'induction - Importance du secteur textile habillement.

- **Projet de loi portant amélioration de la concurrence [n° 14 (85-86)]** - (12 novembre 1985) - Art. 1 (p. 2929) : demande à M. Jean Colin, rapporteur de la commission des affaires économiques, de retirer son amendement n° 5, relatif au délai de paiement des denrées périssables, mettant en cause l'équilibre fragile établi par un accord entre distributeurs et producteurs - Rôle de la chambre arbitrale de régulation des relations financières entre producteurs et distributeurs.

- **Question au Gouvernement : politique à l'égard des collectivités locales** - (14 novembre 1985) (p. 3068) : obstacle financier à la décentralisation : absence de revalorisation de la dotation globale d'équipement, DGE - Maintien de l'inclusion de la dotation de logement des instituteurs dans la dotation globale de fonctionnement, DGF - Evolution négative de la DGF - Prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Augmentation de la dette des communes - Demande la consultation des maires de France.

VECTEN (Albert), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (7 novembre 1985) (p. 2854).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement agricole [n° 97, tome V (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée** [n° 158 (84-85)] - (21 mai 1985) - Art. 7 (p. 611) : son amendement n° 70, soutenu par M. Roger Lise : suppression des alinéas relatifs à la mission de base pour les ouvrages de bâtiment ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 260 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) (p. 803) : conséquences de cette réforme électorale sur le fonctionnement des institutions de la Vème République - Modification des règles du suffrage universel - Représentation proportionnelle - Election des députés - Organisation des partis et groupements politiques - Majorité parlementaire - Qualités et défauts du scrutin majoritaire et de la représentation proportionnelle, au regard de la stabilité gouvernementale - Définition d'un scrutin clair, juste et simple - Composition de l'Assemblée nationale et équilibre des pouvoirs publics - Rapports entre l'exécutif et le Parlement - Rôle des partis dans la vie politique française - (p. 804) : valeur du régime électoral mis en place en 1958 et 1962 - Objections à l'encontre de la réforme proposée : émiettement de la représentation nationale ; mise en cause de la stabilité gouvernementale ; réduction du droit de dissolution et des pouvoirs du Président de la République - Favorable à la question préalable.

- **Projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés** [n° 261 (84-85)] - (30 mai 1985) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 803, 804).

- **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel** [n° 26 (85-86)] - (7 novembre 1985) - Discussion générale (p. 2833) : apprentissage - Enseignement agricole - Effectifs d'élèves et d'étudiants de l'enseignement agricole - Enseignement agricole public et privé - (p. 2834) : loi de plan et développement de la formation agricole - Techniciens supérieurs et ingénieurs pour l'agriculture française - Enseignement supérieur agricole - Programmation des moyens de l'enseignement agricole - Caractère facultatif de la transformation des brevets de technicien en baccalauréats - Brevet de technicien agricole - Dotations de l'enseignement agricole - Art. 8 bis (p. 2843) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (apprentissage et formation professionnelle continue) - Après l'art. 10 (p. 2849) : soutient l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy (composition du conseil d'administration de chaque institut universitaire de technologie) - Art. 11 : sur l'amendement n° 19 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur (capacité d'accueil des lycées et établissements d'enseignement supérieur), son sous-amendement n° 29 : formation de techniciens supérieurs et d'ingénieurs relevant du ministère de l'agriculture ; adopté - Art. 12 (p. 2850) : soutient l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy (détermination par décret des conditions de développement de la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement professionnel) - (p. 2851) : son amendement n° 30 : modalités de progression des moyens nécessaires à l'enseignement agricole public et privé ; retiré - Après l'art. 12 : soutient l'amendement n° 32 de M. Paul Séramy (possibilité de conclusion d'un contrat avec l'Etat par les établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif et reconnu par l'Etat ou habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur) - Art. 13 : soutient l'amendement n° 35 de M. Paul Séramy (intégration des dispositions de cette loi dans la loi de plan) - Après l'art. 15 (p. 2853) : soutient

l'amendement n° 33 de M. Paul Séramy (institution et rôle de la Commission nationale d'harmonisation ; information du Parlement sur l'évolution des effectifs d'élèves et de personnels enseignants pour chaque type de formation) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2855) : vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce projet de loi de programme modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique agricole :

Suite de la discussion générale - (26 novembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3387) : enseignement agricole - Succession de deux politiques différentes ; suppression du pluralisme et de la spécificité de l'enseignement agricole et rattachement de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation nationale avec intégration de l'enseignement agricole privé au sein du service public unifié et laïque de l'éducation nationale - Abandon de cette politique en 1984 ; lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984 sur l'enseignement agricole public et privé - Insuffisance des moyens affectés à l'enseignement agricole - Importance de la formation pour l'agriculture et mission de l'enseignement - Décalage en matière d'aide aux familles et de bourses entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement technique général - Enseignement agricole privé et régime des subventions - (p. 3388) : modalités de rémunération des personnels enseignants - Maisons familiales et calcul de l'aide financière - Quotas laitiers - Diminution en francs constants des subventions à l'enseignement agricole privé - Enseignement public ; emplois nouveaux d'enseignants ; statut des personnels ; attente de l'application totale du IXe Plan - Décentralisation - Place marginale de l'enseignement agricole dans le projet de loi sur l'enseignement technologique et professionnel - Enseignement agricole et écart entre les engagements et les décisions concrètes.

Politique en matière d'éducation nationale :

Suite de la discussion générale - (27 novembre 1985) (p. 3419) : enseignement technique : diminution du nombre de créations de places annuelles depuis 1981 et diminution des créations d'ateliers de technologie prévus par la réforme Haby ; transfert aux départements - Insuffisance de créations d'emplois dans l'enseignement technique ; insuffisance du taux d'encadrement dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Formation des maîtres : recrutement d'auxiliaires ; absence de filière universitaire préparant au concours externe de professeur de LEP - Création du baccalauréat professionnel - Diminution du pourcentage des boursiers parmi les élèves de LEP de 1981 à 1985 ; diminution des crédits des bourses pour 1986 - Prévision de suppressions de places dans les formations de niveau V conduisant au certificat d'aptitude professionnelle, CAP, et au brevet d'études professionnelles, BEP - Contradiction entre la volonté annoncée de réhabiliter l'enseignement technique et la politique effectivement suivie.

VIDAL (Marcel), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement technique [n° 97, tome VIII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt** [n° 280 (84-85)] + (20 juin 1985) - **Discussion générale** (p. 1469, 1470) : dégradation de la forêt méditerranéenne, conséquence de l'exode rural - Rôle des communes : prévention contre l'incendie ; pouvoirs du maire ; risques des dépôts d'ordures ménagères ; demande le transfert de moyens financiers correspondants - **Comités communaux de feux de forêts** - Exemple de l'agence foncière départementale dans le département de l'Hérault - Débroussaillage ; demande la participation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, au traitement des dérivés du bois et des déchets - Bois de lutherie ; marché méditerranéen de la musique à Saint-Maximin dans le Var ; marché potentiel de valorisation de la forêt.

– **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale** [n° 458 (84-85)] - (17 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 1916) : modernisation de la police - Augmentation de la délinquance - (p. 1917) : inaptitude des Français à se rassembler autour de projets fondamentaux, tel le présent projet - Adaptation de la police nationale aux tâches de prévention et de répression - Qualité du policier - Relations entre la police et les citoyens - Rédaction par le Gouvernement d'un code de déontologie de la police nationale - Délinquance dans les centres urbains, mais également en milieu rural et dans les communes touristiques.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (UC).

NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des lois.

– Est nommé membre suppléant du premier collègue du Conseil supérieur de l'aviation marchande (14 novembre 1985) (p. 3088).

– Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (11 décembre 1985) (p. 3740).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer** [n° 101, tome III (85-86)] (21 novembre 1985).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 135 (8 octobre 1985) (p. 2194) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : **départements et territoires d'outre-mer** (politique économique et sociale dans les départements d'outre-mer).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux** [n° 337 (84-85)] - (6 juin

1985) - **Après l'art. 1** (p. 1030) : son amendement n° 29, soutenu par M. Louis Jung : alignement du régime applicable aux régions d'outre-mer sur le régime de droit commun ; réservé, puis adopté.

– **Projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie** [n° 333 (84-85)] - **Suite de la discussion** - (24 juillet 1985) - **Art. 17 bis** (p. 2025) : son amendement n° 39, soutenu par M. Daniel Hoeffel : libertés publiques et applicabilité de la loi du 3 avril 1955 dans les territoires d'outre-mer ; abrogation du dernier alinéa de l'article 119 de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; retiré.

– **Projet de loi de finances pour 1986** [n° 95 (85-86)].

Politique dans le domaine des départements et des territoires d'outre-mer :

Suite de la discussion générale - (3 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3520) : insuffisance du budget des DOM face à une guerre institutionnelle - Situation économique et sociale des DOM - (p. 3521) : évolution de la part du budget consacrée aux DOM - Stagnation du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Evolution des crédits de paiement - Ligne budgétaire unique, LBU - Absence de définition des actions prioritaires - Transfert des privilèges - Suppression du conseil général - Référence à la décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 - Transfert de compétences et de moyens de l'assemblée départementale à la région - Agriculture et renforcement des cultures traditionnelles - Autosuffisance dans le domaine agro-alimentaire - Formation des hommes - Elevage bovin et pêche - Crise du logement ; rapport Pourchon - Diminution de la construction des logements très sociaux, LTS - Conditions d'attribution de l'allocation logement - Travaux d'utilité collective, TUC - Chantiers de développement - Artisanat et tourisme - Plan Reagan dans les îles du Pacifique - Rôle de l'Europe face au plan Reagan - Création dans chaque DOM d'une zone franche face au problème de l'emploi - Statut de Mayotte - Création de bassins d'emplois - (p. 3522) : avenir économique et social des DOM.

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) (p. 3574) : dénonce le monopole d'Air France vers le département de la Réunion - Desserte de la Réunion par des vols nolisés - Désenclavement de la Réunion vers les pays de l'Asie du sud-est - Mise à la disposition des élus locaux de billets d'avion leur permettant de prendre contact avec l'administration centrale - Tarif identique applicable aux quatre départements d'outre-mer.

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des affaires sociales.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion (24 juillet 1985) (p. 2046).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (20 décembre 1985) (p. 4506).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article L. 435-2 du code du travail [n° 200 (84-85)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 janvier 1985, JO Débats 2 avril 1985).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un droit à des congés de formation permanente des citoyens [n° 328 (84-85)] (31 mai 1985) - **Formation professionnelle et promotion sociale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 314 (84-85)] - (13 juin 1985) - **Art. 24** (p. 1174) : son amendement n° 99, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article relatif aux groupements d'employeurs ; rejeté - **Art. 28** (p. 1180) : sur l'amendement n° 56 de M. Louis Souvet, rapporteur (cas des préparations dangereuses mises pour la première fois sur le marché), son sous-amendement n° 101, soutenu par M. Paul Souffrin : référence à l'Institut national de recherche et de sécurité, INRS ; adopté - **Art. 29** (p. 1181) : son amendement n° 102, soutenu par M. Paul Souffrin : prise en compte des apprentis pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires se référant à une condition d'effectif minimum de salariés dans une entreprise ; rejeté - **Art. 30** : son amendement n° 103, soutenu par M. Paul Souffrin : seuil d'effectif : prise en compte des titulaires des contrats de travail définis aux articles L. 980-2 et L. 980-6 du code du travail ; rejeté - **Art. 38** (p. 1184) : son amendement n° 105, soutenu par M. Paul Souffrin : délai de présentation du livre de paye à l'inspecteur du travail ; rejeté - **Art. 43** (p. 1185) : son amendement n° 107, soutenu par M. Paul Souffrin : mise à la disposition des salariés du registre des délégués du personnel ; rejeté - **Art. 44** (p. 1186) : ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 108 : extension du champ du registre des mises en demeure et observations de l'inspection du travail en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; n° 109 : allongement du délai de conservation des documents ; rejetés ; et n° 110 : mise à disposition des documents ; adopté - **Art. 45** (p. 1187) : son amendement n° 111, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article complétant la loi de démocratisation du secteur public ; adopté - **Art. 48** (p. 1196) : son amendement n° 113, soutenu par M. Paul Souffrin : allocation d'aide au reclassement en faveur de travailleurs sans emploi reprenant un emploi à temps partiel : non alignement sur le régime des salaires ; rejeté - **Art. 49** : son amendement n° 114, soutenu par M. Paul Souffrin : non alignement de certaines prestations sur le régime des salaires ; rejeté - **Art. 52** (p. 1197) : son amendement n° 115, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article instaurant une cotisation au titre de l'assurance maladie pour les assurés percevant l'allocation de chômage partiel ou l'allocation complémentaire en matière d'assurance vieillesse ; rejeté - **Après l'art. 71** (p. 1203) : son amendement n° 117, soutenu par M. Paul Souffrin : modification de l'article 139 de la loi du 25 juillet 1985 relative au règlement et à la liquidation judiciaires des entreprises ; rejeté.

Suite de la discussion - (18 juin 1985) - **Après l'art. 23** (p. 1319) : son amendement n° 98, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : déplaçonnement des cotisations des employeurs aux risques d'accidents du travail et maladies professionnelles ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux congés de conversion** [n° 459 (84-85)] - (24 juillet 1985) - **Discussion générale** (p. 2036) : dépôt de ce projet de loi et objectifs poursuivis - Référence au bilan 1984 de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE ; diminution de l'investissement et du pouvoir d'achat des salariés ; suppression d'emplois ; montée du profit financier - Nombre des licenciements économiques - Chômage et emploi précaire - (p. 2037) : liens entre le chômage et l'insuffisance des

capacités de production - Modalités de présentation des statistiques de chômage - Diminution du nombre d'emplois et taux de croissance - Région Nord Pas-de-Calais ; constructions navales de Dunkerque ; machinisme agricole ; industrie ferroviaire à Lille et Arras ; automobile ; verrerie ; train à bandes de Denain ; train à poutrelles d'Unimétal - Filiale commune à Usinor et Sacilor - Responsabilité du patronat - Exemple des congés de conversion aux chantiers navals de la Seyne ; report du chômage face à l'absence de débouchés - Attente d'une réelle politique de redressement économique - Echec des négociations en décembre 1984 sur la flexibilité de l'emploi, entre le patronat et les syndicats - Situation des salariés en congé de formation reconversion - Congés de conversion et report du chômage - Attente d'une véritable politique de l'emploi - Modalités de présentation des statistiques du chômage - (p. 2038) : opposition du groupe communiste au projet de loi du Gouvernement et refus de participer au vote sur la motion, tendant à opposer la question préalable, déposée par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale** [n° 485 (84-85)] - (29 octobre 1985) - **Discussion générale** (p. 2610) : loi du 23 juillet 1957 relative au congé d'éducation ouvrière - Formation syndicale organisée par des instituts spécialisés d'universités - Adaptation de certaines dispositions de cette loi, à la demande quasi unanime des organisations syndicales - Amélioration des conditions d'attribution du congé d'éducation ouvrière - (p. 2611) : effets néfastes de la division sociale du travail - Diminution du niveau de qualification en France depuis ces dernières années - Précarité de l'emploi allant à l'encontre de la qualification, de la formation et d'une véritable modernisation - Formation syndicale, sociale et économique des représentants syndicaux - Congé de formation économique - Faible accès de certains travailleurs à la formation : salariés des petites entreprises, ouvriers spécialisés et personnel féminin - Amélioration des compétences des représentants syndicaux nécessitant une plus large culture générale, sociale et économique - Réactions du patronat français - Présente action gouvernementale en faveur des jeunes : création des travaux d'utilité collective, TUC, et des stages d'initiation à la vie professionnelle - Favorable au financement de la formation des représentants du personnel par les entreprises - Enumère les modifications positives apportées par le présent projet à la loi de 1957 relative au congé d'éducation ouvrière - (p. 2612) : financement de la formation économique, sociale et syndicale - Demande que les accidents survenant pendant les stages de formation soient assimilés à des accidents du travail - Projet insuffisant pour permettre un véritable accès des travailleurs à la formation économique, sociale et syndicale souhaitée - **Art. 3** (p. 2614) : rémunération du congé de formation économique, sociale et syndicale - Difficultés rencontrées par les salariés pour accéder à la formation - (p. 2615) : faiblesse des coûts salariaux en France - Son amendement n° 20 : extension à vingt-quatre jours de la durée totale du congé de formation ; financement des congés de formation par les entreprises ; rejeté - (p. 2617) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur (bénéfice du congé de formation accordé aux adhérents d'organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan professionnel ou interprofessionnel) - **Art. 4** (p. 2619) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux droits sociaux préservés pendant la durée du congé) - **Art. 5** : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression du caractère conforme de l'avis du comité d'entreprise sur l'attribution du congé) - **Art. 6** (p. 2620) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de financement de la formation et dispositions conventionnelles) - **Art. 7** : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Louis Souvet, rapporteur (modalités de la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales) - **Art. 9** : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Louis Souvet, rapporteur (jours de congé de

formation décomptés en jours ouvrables) - Après l'art. 9 (p. 2621) : son amendement n° 1 : accidents survenus par le fait ou à l'occasion des stages, assimilés à des accidents du travail ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2622) : groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet, dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail [n° 92 (85-86)]** - (16 décembre 1985) - Art. 1 (p. 3987) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 9 : extension du bénéfice du droit d'expression aux travailleurs temporaires, aux travailleurs en régie et aux travailleurs sur les chantiers ; n° 10 : droit d'expression définition des actions à mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et l'activité de l'entreprise ; et n° 11 : extension du domaine du droit d'expression à tous les secteurs de l'entreprise ; rejetés - (p. 3988) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 12 : renforcement de la liberté d'expression et limitation des sanctions ; et n° 13 : temps consacré à l'exercice du droit d'expression ne pouvant être inférieur à six heures par an et payées comme heures de travail ; rejetés - (p. 3989) : son amendement n° 14, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : affirmation du principe selon lequel l'accord est une condition de la vie du droit d'expression ; devenu sans objet - (p. 3990) : son amendement n° 15, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : date d'ouverture de la négociation précédente constituant le point de départ des délais ; rejeté - Art. 2 (p. 3991) : ses amendements soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau n° 16 : élargissement du fonctionnement démocratique des groupes ; n° 17 : suppression des avis émis par les salariés dans les cas où ils sont consultés par l'employeur ; et n° 18 : accord comportant des stipulations concernant les mesures destinées à permettre aux salariés concernés de prendre connaissance des suites et des réponses motivées qui leur seront réservées sauf exception dans un délai d'un mois ; rejetés - (p. 3992) : son amendement n° 19, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : renforcement du droit normal à l'expression de l'encadrement ; devenu sans objet.

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (15 octobre 1985) (p. 2272), puis vice-président.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Jacques Pelletier et des membres du groupe de la gauche démocratique, apparenté et rattaché administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées (24 avril 1985) (p. 327).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 312 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) et de son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) - [n° 357 (84-85)] (12 juin 1985) - *Traités et conventions*.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95

(85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section air [n° 99, tome VII (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) et son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (ensemble une annexe) [n° 312 (84-85)]** - (26 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1706) : participation de la France à la convention au titre des trois départements d'outre-mer, Martinique, Guadeloupe et Guyane - Obligations de la convention - Lutte contre la pollution - Programme des mers régionales des Nations unies pour l'environnement, PNUE - Coopération contre les déversements d'hydrocarbures - Intervention de l'Organisation maritime internationale, OMI - Procédure de ratification en cours par les Etats signataires - Contribution financière - (p. 1707) : intérêt politique de cette convention : reconnaissance de la France comme Etat des Caraïbes ; importance stratégique de la zone Caraïbes ; centre d'essais de Kourou - Question sur la ratification par la France de la convention des Nations unies sur le droit de la mer - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : pluies acides** - (27 juin 1985) (p. 1762) : dépérissement des forêts par suite de l'action des pluies acides touchant les forêts européennes et atteignant la France - Massifs forestiers français diversement atteints et nécessité d'agir vite - Absence de connaissances scientifiques exactes des causes du mal - Influence néfaste de la pollution atmosphérique - Interrogation sur la mise en place d'un véritable plan antipollution atmosphérique par le Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur pour avis (p. 3602) : loi de programmation militaire - Budget de l'armée de l'air - Autorisations de programme - Militaires - Activité aérienne - (p. 3603) : entretien des matériels - Crédit de fonctionnement des bases aériennes - Crédits consacrés aux études, à la recherche et aux prototypes - Avion de combat tactique, ACT - Avion de transport futur, AFT - Défense aérienne - Force nucléaire - Transport des troupes - Armes et munitions - (p. 3604) : matériel électronique - Défense aérienne - (p. 3609) : loi de programmation militaire - Défense nationale - Satellites d'observation et de communication - Porte-avions nucléaire - (p. 3610) : force d'action rapide, FAR - Militaires - Loi sur le cumul emploi-retraite - Tenue vestimentaire spécifique des bataillons de chasseurs - Implantation stratégique de la France dans le Pacifique - Projet EUREKA - Initiative de défense stratégique, IDS - Coopération militaire européenne.

VOISIN (André-Georges), sénateur de l'Indre-et-Loire (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité (29 juin 1985) (p. 1878).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 370 (84-85)] relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions, des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité - [n° 376 (84-85)] (18 juin 1985) - Collectivités locales.

Proposition de loi tendant à modifier l'ordre du jour de la réunion de droit des conseils généraux après chaque renouvellement triennal [n° 377 (84-85)] (18 juin 1985).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions, des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité - [n° 464 (84-85)] (23 juillet 1985) - Collectivités locales.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)] adopté par l'Assemblée nationale - Relations extérieures : II. Coopération et développement [n° 96, annexe 26 (85-86)] (21 novembre 1985).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité** [n° 370 (84-85)] - (25 juin 1985) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1680) : principe du maintien réciproque des prestations entre l'Etat, les départements et les régions, posé dans la loi de décentralisation du 2 mars 1982 - Depuis 1983, élaboration de conventions triennales de partage conventionnel des services - Prise en charge des personnels - Transfert des charges et des moyens financiers correspondants - Dotation générale de décentralisation, DGD - Mise en place progressive de cette réforme, notamment pour les personnels - Nombreuses dispositions plutôt favorables à l'Etat, notamment la procédure de règlement des conflits en cas de désaccord dans la procédure conventionnelle - Fixation par l'Etat des normes d'actualisation des dépenses de personnel et d'équipement - Opposé à l'article 20 défavorable aux collectivités territoriales : en matière d'équipement, amputation de leur DGD et maintien de leurs charges pour les équipements neufs ou exceptionnels - (p. 1681) : interroge le Gouvernement sur la TVA, applicable ou non aux dépenses d'équipement - Charges d'emprunts afférentes aux équipements - Régime conventionnel particulier prévu pour les équipements neufs - Rend hommage au souci des présidents de conseils généraux de mener à bien cette nouvelle étape de la décentralisation - (p. 1687) : montant de la dotation globale de fonctionnement, DGF, défavorable aux communes - (p. 1688) : modification de l'indice de la DGF, au cours de l'année 1984, préjudiciable aux communes.

Suite de la discussion - (27 juin 1985) - Rapporteur - Art. 3 (p. 1734) : ses amendements n° 2 : prise en compte pour l'établissement de l'état des emplois des avenants conclus après la publication du texte en discussion aux conventions de partage des services ; et n° 3 : subordination du règlement d'office de l'état des emplois à la consultation de la chambre régionale des comptes et à une procédure de justification par écrit des parties en cause ; adoptés - Sur son amendement n° 3, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 33 de M. Pierre Joxe, ministre (subordination du règlement d'office de l'état des emplois à la consultation de la chambre régionale des comptes territorialement compétente) - Art. 6 (p. 1735) : son amendement n° 4 : coordination des délais de calcul des dépenses afférentes au personnel et de révision des conventions de partage des services ; adopté - Art. 7 (p. 1736) : son amendement n° 5 : critères d'actualisation soumis au double contrôle du Conseil d'Etat et du Comité des finances locales ; adopté - S'en remet à la sagesse du

Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Henri Goetschy (absence de prise en compte pour le calcul du solde des dépenses afférentes aux personnels départementaux mis à la disposition de l'Etat) - (p. 1737) : son amendement n° 6 : régularisation de la concentration financière devant intervenir avant le 31 juillet de l'année suivante ; retiré au profit de l'amendement n° 42 de M. Pierre Joxe, ministre (régularisation de la compensation financière devant intervenir au plus tard dans la loi de finances de la deuxième année suivant l'exercice considéré) - Art. 8 : son amendement n° 7 : délai de satisfaction des demandes d'option dans un délai de deux ans à compter de la demande ; adopté - Art. 9 (p. 1738) : son amendement n° 8 : obligation pour l'Etat de réviser les statuts particuliers dans un délai de deux ans ; adopté - Son amendement n° 9 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif au recrutement prioritaire par l'Etat d'agents des collectivités territoriales plutôt que des contractuels ; adopté - Art. 12 (p. 1739) : son amendement n° 12 : suppression des prestations obligatoires des départements et régions pour les dépenses afférentes aux préfetures et sous-préfetures et pour les biens immeubles qui leur sont annexés ; adopté - Art. 13 : son amendement n° 13 : mise à la disposition de l'Etat à titre gratuit des immeubles ou partie d'immeubles départementaux et régionaux abritant des locaux affectés au fonctionnement de l'administration préfectorale ; adopté - Art. 15 (p. 1740) : son amendement n° 15 : mise à disposition s'étendant aux meubles, matériels et véhicules actuellement affectés à l'administration départementale ou régionale, région ou département assumant l'entretien et le renouvellement de ces biens immobiliers ; adopté - Après l'art. 15 : son amendement n° 16 : substitution de la région ou du département à l'Etat dans ses droits et obligations dans les matières donnant lieu à prise en charge des dépenses par la région ou le département ; adopté - Art. 20 (p. 1741) : demande la discussion en priorité de l'article 20 - Son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif aux dépenses d'équipement ; adopté - Art. 16 (p. 1742) : son amendement n° 17 : extension de la définition des modalités de calcul des dépenses de fonctionnement aux dépenses d'équipement ; adopté - (p. 1743) : accepte l'amendement n° 31 de M. Pierre Joxe, ministre (prise en compte de la situation particulière des 4 départements ayant fait l'objet de la prise en charge expérimentale prévue par l'article 70 de la loi de finances pour 1985 sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements) - (p. 1744) : son amendement n° 19 : charges d'emprunt afférentes aux équipements effectués depuis moins de cinq ans venant en déduction pour l'évaluation des dépenses ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1745) : son amendement n° 35 : décret en Conseil d'Etat fixant les conditions dans lesquelles sera prise en compte la taxe à la valeur ajoutée ; adopté - Rappelle qu'en 1982, le courrier des départements était acheminé avec le courrier préfectoral par la voie rapide - Article 30 de la loi de 1982 ayant gelé la situation - Frais de courrier des départements défini dans chaque département d'un commun accord entre le préfet et le président du conseil général - Véhicule acheté pour le corps préfectoral par le département - Art. 21 (p. 1746) : accepte l'amendement n° 30 de M. Henri Goetschy (possibilité d'une prise en charge par le département ou la région assortie d'une mise à disposition de l'Etat par voie conventionnelle lorsque le partage des services risque de s'avérer impossible) - Art. 22 (p. 1747) : sur l'amendement n° 32 de M. Pierre Joxe, ministre (décret prévoyant la modification de l'état des emplois et des agents mentionnés à l'article 3 de la loi), son sous-amendement n° 36 : décret pris après consultation de la chambre régionale des comptes territorialement compétente et aux vues des mémoires écrits des parties concernées ; retiré - Après l'art. 23 : son amendement n° 23 : régime des équipements immobiliers neufs mis à la disposition de l'Etat postérieurement à la date du 1^{er} janvier 1986 et faisant l'objet de conventions particulières entre les parties concernées ; réservé puis adopté page 1749 - (p. 1748) : sur son amendement n° 23, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Pierre Joxe, ministre (suppression du deuxième

alinéa relatif aux défauts de rachat ou de location par l'Etat des équipements immobiliers neufs) - Art. 25 : son amendement n° 24 : fixation du délai limite de prise en charge des services extérieurs après partage, au 31 décembre 1989 ; adopté - **Seconde délibération Art. 16** (p. 1749) : son amendement n° 1 : suppression du texte de l'amendement n° 31 de M. Pierre Joxe (prise en compte de la situation particulière des 4 départements ayant fait l'objet de la prise en charge expérimentale prévue par l'article 70 de la loi de finances pour 1985 sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements) adopté par le Sénat faisant « doublon » avec l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (montant des dépenses de fonctionnement arrêté sur la base du compte administratif 1984 actualisé du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des départements pour 1985) ; adopté - **Vote sur l'ensemble** (p. 1750) : en raison de l'opposition de l'article 40 de la Constitution à la déduction de charges d'emprunt et à titre personnel ne votera pas le texte de ce projet de loi - Impossibilité de demander aux départements de supporter les charges d'emprunt et de déduire de leur dotation générale de décentralisation les dépenses d'entretien.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 464 (84-85)] - (2 octobre 1985) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2172) : calendrier de mise en oeuvre des transferts de personnel ; option des agents et vacances de poste ; centres de gestion - (p. 2173) : modalités de calcul des dépenses supportées par les départements et les régions pour le compte des services préfectoraux ; remboursement différé dans le cadre du fonds de compensation pour la TVA ; proposition de dispositions réglementaires - **Evaluation des dépenses d'équipement** : article 20 du projet de loi - Danger de la péréquation interdépartementale des amputations de la dotation générale de décentralisation, DGD - Différence des références retenues selon qu'il s'agit d'un transfert du département vers l'Etat ou de l'Etat vers

le département - Délais dans lesquels seront arrêtées les conditions de prise en compte de la TVA - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 3, 6, 13, 15, 16** (p. 2175 à 2177) : accepte les amendements n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 de M. Pierre Joxe, ministre (raccourcissement des délais d'établissement des textes afférents aux conventions conclues en application de la loi du 2 mars 1982) - **Art. 17** : accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Joxe, ministre (suppression de l'obligation d'avis de la chambre régionale des comptes en cas de désaccord sur les évaluations provisoires avant l'adoption du compte administratif 1985) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2179) : effort de compromis en commission mixte paritaire mais, à titre personnel, abstention sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Politique en matière de défense et de relations extérieures :

Suite de la discussion générale - (5 décembre 1985) - Rapporteur spécial (p. 3593) : rigueur du budget de la coopération - Dépenses ordinaires - Assistance technique civile directe - (p. 3594) : bourses - Regroupement de toutes les dépenses de transport de l'aide alimentaire - Aide au développement - Fonds d'aide et de coopération, FAC - Assistance technique et formation dans le domaine militaire - Création d'écoles spécialisées en Afrique - Difficultés structurelles des pays en voie de développement : croissance démographique, fléchissement des exportations et endettement - Aide bilatérale - Coopération militaire - Participation de la France aux agences multilatérales d'aide au développement - (p. 3595) : missions du FAC - Coopération militaire - Réduction des effectifs de coopérateurs - Assistance technique militaire - Bourses - Coopération en matière d'enseignement supérieur - Aide publique au développement - Relations franco-africaines - Non respect des engagements pris par le président libyen et le président de la République française.

W

WIRTH (Frédéric), sénateur des Français établis hors de France (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1986 [n° 95 (85-86)].**

Suite de la discussion générale - (22 novembre 1985) (p. 3314) : régime fiscal applicable aux Français de l'étranger - Conseil supérieur des Français de l'étranger favorable à un assouplissement de certaines dispositions du code général des impôts relatives à la taxation forfaitaire de certains de ces compatriotes.

Z

ZWICKERT (Charles), sénateur du Haut-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.